528
71
6
85
MR

TRANSFERRED

19-4

ANNALES
CATHOLIQUES

JUILLET - SEPTEMBRE

1893

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, RUE DE LILLE, 53

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE NN. SS. PÈRES PIE IX ET LÉON XIII
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
DE LL. EXC. LES CARDINAUX-ARCHEVÊQUES DE REIMS ET DE TOULOUSE
DE NN. LES ARCHEVÊQUES DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON,
ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS, DE BEAUVAIS,
D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, DE FRIBOURG
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME III

JUILLET-SEPTEMBRE
1893

(TOME LXXXV DE LA COLLECTION)

PARIS
9, RUE FÉROU, 9

DEC - 2 1957

ANNALES CATHOLIQUES

RÉSULTATS ET ESPÉRANCES (1)

Dieu seul peut connaître les événements qui feront suite à l'acte si grave qui vient de s'accomplir à Jérusalem. Mais il me semble qu'il n'y a pas témérité à chercher à lire dans ses desseins et à ouvrir son cœur à l'espérance.

Tout d'abord, les résultats immédiats que l'on se proposait d'atteindre sont obtenus, et au delà de toute attente : Notre-Seigneur Jésus-Christ a été glorifié, l'Eucharistie a été exaltée, l'Œuvre des Congrès eucharistiques a été placée dans une plus vive lumière et a jeté de plus profondes racines. Son caractère d'universalité a été si bien compris, que déjà les Amériques réclament pour elles l'honneur d'une des prochaines réunions. Les pèlerins se sont sanctifiés, et il n'en est pas un qui ne soit revenu en Europe tout ému de ce qu'il a vu et entendu, et tout rempli de l'esprit de zèle et d'apostolat. L'Orient a été édifié : trop accoutumé à ne voir dans les Occidentaux, commerçants ou touristes, que des hommes qui ne prient pas, il les méprise comme des athées. Cette fois, il a vu ce que l'Occident recèle de foi vive et comment les chrétiens, ceux qui sont dignes de ce nom, savent aimer et prier, et il en a conçu pour eux plus d'estime. Ajoutons enfin que ces relations mutuelles et cordiales entre les deux pays ont fait tomber, de part et d'autre, un grand nombre de préjugés que la distance, l'histoire et les passions contribuaient à nourrir à l'envi.

Quant aux chrétiens schismatiques, dont la réunion à l'Eglise romaine est l'objet des désirs les plus ardents du Pape, et que le Congrès avait pour mission de préparer, on peut dire, sans escompter l'avenir toujours incertain, qu'il est permis de concevoir de ce côté de grandes espérances. La réunion ne peut être l'œuvre d'un jour. La situation de ces Eglises est si complexe au double point de vue spirituel et temporel que, pour délier ce nœud gordien, ce ne sera pas trop d'un triple concours, celui de la miséricorde divine, celui de Rome et celui des puis-

(1) Correspondance de Mgr Péchenard à la *Croix de Reims*.

sances politiques, concours sans lesquels la bonne volonté des individus resterait inefficace.

Le Congrès eucharistique a été, dans son ensemble et dans tous ses détails, une œuvre de pacification des esprits et une préparation à la réunion des dissidents. La sagesse du Pape et de son Légat a éclaté d'une façon si saisissante que tout le monde en a été frappé d'admiration.

« Rien que des paroles de paix, rien que des effusions de tendresse; aucune allusion désobligeante, aucun cri de guerre, ni provocations, ni polémique. Ç'a été l'accent de la charité et de la dilection; ç'a été la voix de la miséricorde et de la bienveillance. Le mot de schismatique n'a même pas été entendu. On eût dit le prélude d'une brillante fête de réconciliation, nous dirions presque de famille. Voilà le sentiment de Rome et de Léon XIII.

« Sans doute, les barrières séculaires ne s'abaissent pas en un jour. Un trop long sommeil a passé sur le cerveau oriental. Les habitudes des races et des peuples sont, plus encore que celles des individus, presque indéracinables. Il ne faut pas seulement renouveler l'atmosphère, il faut ouvrir en quelque sorte les âmes et y répandre une essence nouvelle. Mais quand une idée surgit à l'horizon, quand elle jaillit du cœur des hommes et des entrailles des choses, quand elle répond à une longue attente et à des besoins urgents, et que tous les intérêts humains y puisent une vitalité de rajeunissement, n'est-il pas permis d'espérer?

« Le Congrès de Jérusalem a su entrer dans les desseins de Léon XIII. Il a respecté les ombrageuses susceptibilités des Orientaux. C'est là un exemple inappréciable. Si l'Occident apprend à cette lumière à traiter l'Orient avec délicatesse, l'œuvre de l'union aura fait un pas considérable. »

Les Orientaux schismatiques et catholiques ont paru le comprendre. Aussi, chemin faisant, grâce à une situation exceptionnelle qui me permettait d'être en relations intimes et quotidiennes avec les membres de l'épiscopat indigène, ai-je pu recueillir de bien touchantes confidences et concevoir une bien légitime confiance pour l'avenir.

Pour répondre à la prévenance des patriarches et des évêques schismatiques, qui lui avaient fait souhaiter la bienvenue par leurs délégués, Son Eminence, avec une bienveillance que je ne saurai jamais reconnaître comme il convient, daigna me

confier la mission d'aller leur rendre officiellement visite. Accompagné de M. l'abbé Landrieux, secrétaire du cardinal ; de M. Raoul Chandon de Briailles ; de l'évêque grec de Saïda, Mgr Haggiar, qui devait servir de trait d'union et parfois d'interprète, et de Mgr de Péré, archimandrite du chancelier du patriarcat latin ; précédé de deux cawas, dont la présence donnait à cette délégation officielle toute sa signification, je me rendis successivement chez tous les grands dignitaires des Eglises dissidentes, c'est-à-dire chez les patriarches grec et arménien, et chez les évêques copte et syrien, qui représentent à Jérusalem les patriarches de leur type respectif.

Partout nous fûmes reçus non seulement avec les égards dus à la haute personnalité que nous représentions, et avec toutes les attentions de la politesse orientale, mais, je dois le dire, avec une véritable cordialité. Sans discuter aucune question de principe, ce qui nous eût fait sortir de notre rôle, nous fûmes très vite amenés, chez chacun de ces évêques, à aborder le point précis de l'union, et, de part et d'autre, on se laissa aller à en parler avec le cœur beaucoup plus qu'avec l'esprit ; il était facile de comprendre que de chaque côté on aspirait à voir se consommer cette grande unité tant demandée par Notre-Seigneur au jour de l'établissement de l'Eucharistie.

C'était merveille de voir plusieurs d'entre eux, surtout le patriarche arménien et l'évêque syrien, nous protester qu'ils n'avaient fait que bien juste leur devoir en envoyant rendre hommage au Légat du Pape, que le Pape était le premier dans l'Eglise, et qu'ils faisaient tous les jours d'ardentes prières pour la consommation de l'union. Ils accompagnaient ces déclarations de gestes et de regards très expressifs qui trahissaient une sorte d'angoisse dans laquelle ils sont condamnés à vivre. Et quand nous serrions de plus près le sujet, toujours apparaissait la préoccupation de l'avenir, le souci de la situation matérielle qui leur serait faite, à eux et à leurs Églises, au lendemain d'un acte d'union.

Ces bonnes dispositions ne se démentirent pas un instant durant notre séjour à Jérusalem. L'évêque copte, vénérable vieillard dont la seule vue fait du bien, et l'évêque syrien, en qui reluit une piété sincère, vinrent personnellement rendre leurs hommages au Cardinal Légat. Les patriarches grec et arménien n'étaient pas encore venus au moment du départ du pèlerinage, mais je sais que des pourparlers étaient ouverts, et

quel qu'en ait été le résultat, leurs dispositions conciliantes ne paraissaient pas douteuses. Ils en donnèrent d'ailleurs une excellente preuve en envoyant de leurs prêtres aux séances du Congrès, et, un jour, on en compta près de trente. Le Cardinal leur avait fait remettre immédiatement son discours d'ouverture, et tout le monde put savoir qu'ils l'avaient fort goûté, et qu'ils en avaient loué la forme si littéraire et surtout l'esprit si charitable.

Quant aux évêques unis de tous rites, l'opinion que je leur ai entendu vingt fois émettre est nette et formelle: les temps sont venus, la moisson est jaune, il ne faut que des ouvriers évangéliques pour la recueillir. Aussi rien ne peut donner l'idée de la joie qu'ils éprouvaient et qu'ils manifestaient en toute rencontre en voyant cet effort pacifique de l'Occident pour les soutenir dans leur pénible mission. De notre côté, nous remportons en Europe une idée de leur zèle, de leurs travaux et de leurs difficultés, bien différente de celle que nous en avions apportée, et ce contact si intime aura puissamment contribué à accroître de part et d'autre l'estime réciproque.

« Il existe actuellement, me disait le patriarche grec uni, un sérieux mouvement de retour du côté des schismatiques de tous rites; toutefois, ce mouvement n'est point encore assez fort pour entraîner les nationalités en masse. Il faut donc le suivre, le surveiller, l'accélérer, et peu à peu, par des actes d'union partiels, il deviendra assez puissant pour entraîner les masses et pour obliger les puissances politiques à compter avec lui et à n'en point contrarier la marche. »

Ce mouvement d'adhésion à l'Eglise romaine, qui se manifeste depuis longtemps déjà, avait engagé ce vénérable patriarche à créer un nouvel évêché à Panéas, l'ancienne Césarée de Philippe. L'évêque qu'il y installa, Mgr Géraigiry, nous disait qu'à l'époque de sa nomination il ne comptait que quatre cents Grecs catholiques dans son diocèse, et qu'aujourd'hui, après sept ans, sans avoir employé d'autres moyens extraordinaires que d'agréger ceux qui se présentent, il en comptait déjà plus de cinq mille. Il avait en mains près de quatre-vingts demandes de réunion; mais, faute de ressources, il se voyait obligé de remettre à plus tard. — « J'ai dans mon diocèse, disait encore l'archevêque chaldéen de Harkouk, Mgr Adama, quarante mille Nestoriens. Ils sont si favorablement disposés à l'union, qu'en moins de dix ans ce serait un fait accompli... Mais les ressources? »

Le zélé et sympathique évêque d'Adana, Mgr Terzion, racontait avec une parfaite bonne grâce qu'il lui arrivait souvent de prêcher en plein air devant des foules de quatre ou cinq mille personnes, composées en grande partie de schismatiques, qui accouraient de toutes parts pour l'écouter, et l'invitaient à parler jusque dans les chaires de leurs églises. Mais les cathédrales en planches ou en peaux de chèvres dans lesquelles j'officie, ajoutait-il en riant, sont si élevées, que le plus souvent je ne puis me coiffer de ma mitre. »

Aussi, le dernier mot de tous les évêques catholiques est un cri de détresse, un appel confiant à la générosité de leurs frères d'Occident. « Les enfants ont demandé du pain, disait le Sauveur du monde, et il ne s'est trouvé personne pour leur en donner. » Parole terrible, qui sera la condamnation d'un trop grand nombre d'hommes. Ils jouissent dans le luxe et la mollesse de fortunes considérables, ils dépensent leurs revenus en folles prodigalités, ils se passionnent pour le sport, pour des chevaux et des chiens, et là-bas, là-bas, dans l'Orient, il y a des millions d'hommes rachetés comme eux par le sang de Dieu, appelés comme eux à la vérité et au bonheur, qui manquent de tout, et qui ne peuvent, faute de ressources, suivre la voix qui les convie au grand banquet de la fraternité évangélique. Point de séminaires, peu ou point de prêtres, excepté au Liban, point d'églises capables d'abriter le peuple ! Comment arriver à de sérieux résultats ? Et, cependant, si l'on comprenait cette situation, si l'on avait souci de la gloire de Dieu, qu'il serait facile d'améliorer les choses et de transformer le pays par la création d'écoles catholiques et d'autres établissements indispensables !

Aujourd'hui, grâce à Dieu, à la suite du Congrès eucharistique, l'attention publique va se reporter sur ces vastes contrées. Le Cardinal Légat, qui s'est vivement pénétré de leurs intérêts dans ses entretiens avec tous ceux qui les connaissent le mieux, continuera son action féconde pour orienter avec plus de précision le mode d'évangélisation qui convient aux temps nouveaux ; le Pape prépare, dit-on, une nouvelle encyclique sur cette question capitale ; sa diplomatie, si insinuante et si pacificatrice, saura abaisser et faire tomber les barrières que les puissances pourraient opposer à la divine pensée de l'union des Eglises, et dans peu d'années, s'il plaît à Dieu, le monde verra de grandes choses. Quel souvenir alors pour les survivants du Congrès ?

P.-L. Péchenard, *V. g., Prot. ap.*

LA QUESTION SOCIALE

Discours de M. Albert de Mun

(Suite. — Voir le numéro précédent).

Il faut aussi former les esprits dans la classe ouvrière. On le disait tout à l'heure : nous ne suffirons pas seuls à la tâche : nous avons besoin d'ouvriers qui sachent parler à leurs camarades, les instruire, les diriger.

Il y en a parmi les socialistes. Tous ceux qui ont causé avec eux ont pu le constater. J'en ai été moi-même bien souvent frappé : il y a là des ouvriers qui étudient, à leur point de vue, avec leur évangile à eux, qui savent et qui sont des manieurs d'hommes.

Il faut en former de semblables.

C'est l'objet de ces *Cercles d'études sociales*, sur lesquels M. l'abbé Debras, M. l'abbé Rabier, nous ont donné des détails si intéressants, cercles que je vois se multiplier, avec tant de plaisir, comme un des développements les plus féconds de notre œuvre, et qui sont la base nécessaire des Congrès ouvriers dont Reims vient d'offrir le premier modèle, bientôt, je l'espère, imité dans d'autres régions.

Cette formation des hommes, cet enseignement social, doctrinal et pratique, je le regarde, messieurs, comme le rôle prépondérant du clergé. Que ceux de ses membres qui m'entendent me pardonnent d'entrer un moment sur un terrain qui n'est pas le mien et où je ne m'avance d'ailleurs qu'avec un grand sentiment de respect pour l'autorité épiscopale. J'ose dire qu'il n'a pas, dans notre temps, une mission plus haute et plus importante à remplir.

Ce n'est pas, cependant, que j'entende borner là le rôle et l'action sociale du clergé. On nous a montré tous ces jours-ci, par des faits, par des exemples, à combien d'œuvres et d'institutions économiques il pouvait appliquer son énergie et son activité, et il n'y a qu'un moment, M. l'abbé Guérin dans un langage ardent qui nous a fortement émus, rappelait, avec ses souvenirs de voyage au pays d'outre-Rhin, les exemples admirables de ce clergé des provinces rhénanes et de la Bavière, si intimement mêlé à la vie populaire. Vous êtes, messieurs, dans une position bien autrement difficile, car il ne faut pas oublier, quand on lit les écrits de M. l'abbé Kannengieser, que ce clergé,

dont il nous raconte les œuvres, a le bonheur d'avoir autour de lui un peuple encore entièrement, profondément catholique. Nous n'en sommes pas là, hélas ! et l'œuvre d'apostolat, de conversion, doit marcher ici de pair avec les œuvres sociales !

Mais ce n'est pas de quoi décourager votre zèle.

Ah ! il a d'autres aliments encore que je veux nommer, sans trop y insister, car la matière est délicate ! Je veux dire la parole publique, les conférences, les réunions contradictoires.

Mais nous connaissons par leurs noms les héros de ces luttes oratoires : elles ne peuvent être que l'apanage d'un petit nombre. Il y faut des qualités très spéciales et très rares, de solides études et une audace que tout le monde ne peut pas avoir.

Il y a enfin, messieurs, l'intervention dans les grèves ; mais c'est une question plus générale et très importante, dont je vous demande la permission de parler avec plus de détails. Avant de l'aborder, je veux rendre, en votre nom à tous, un public hommage à Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, dont la lettre aux grévistes de sa ville a si fortement ému l'opinion.

Je vous ai lu, l'autre jour, un passage d'une lettre qu'il a daigné m'adresser, où il raconte comment il a pu pacifier, par son intervention, la grève des maçons et celle des boulangers.

Ce sont là de grands et décisifs exemples, qui précipitent l'épiscopat français dans la voie si largement ouverte en Angleterre par le cardinal Manning, et qui fut, ici même, il y a près d'un demi-siècle, tracée par le sang de Mgr Affre se jetant avec le rameau de la paix entre les combattants. (*Applaudissements*).

La question des grèves, messieurs, a fait, en somme, le fond de notre assemblée : c'est celle qui nous a le plus occupés, et il n'en pouvait être autrement, puisque les grèves sont la manifestation presque constante des souffrances des travailleurs.

Messieurs, j'aurais bien voulu que les portes fussent très largement ouvertes et que tout le monde pût entrer ici et écouter, pendant qu'on nous lisait ces statistiques, ces enquêtes, ces monographies tragiques dans leur simplicité.

J'aurais voulu voir ici tous ceux qui sont toujours si prompts à décider que l'ouvrier ne souffre pas, que ses plaintes sont exagérées, que son salaire est très suffisant. Ils auraient été édifiés.

Je ne veux pas soulever ici le gros débat du salaire familial et interpréter la célèbre phrase de l'Encyclique sur le salaire suffisant pour l'entretien d'un ouvrier sobre et honnête. C'est un débat

qui dépasse les limites de ce discours. Je me contente de vous renvoyer à l'avis sur le salaire, publié par M. de Marolles au nom du Conseil des études et aussi au travail très intéressant d'un homme que vous applaudissiez hier, M. Verhaegen. Vous y trouverez tous les documents de nature à éclairer votre opinion, le texte même de l'Encyclique, la réponse faite par un théologien romain à une question posée sur un point de fait par le cardinal de Malines, enfin une lettre très importante du P. Eschbach, supérieur du Séminaire français, écrite après une consultation prise en haut lieu.

Avec ces documents, vous formerez votre opinion comme j'ai formé la mienne.

Mais, dans nos monographies de grèves, il n'était pas question de savoir si le salaire de l'ouvrier suffisait à entretenir toute sa famille ; oh ! c'était quelque chose de bien plus simple : il s'agissait de savoir si, toute la famille travaillant, elle pouvait vivre !

C'est le contraire qui a été constaté. Vous vous rappelez les chiffres et les faits. Je n'en ai retenu que quelques-uns pour vous les remettre en mémoire.

A Saint-Omer, on nous a montré un ouvrier malteur gagnant en tout 19 fr. 85 par semaine. On a fait le total de ses dépenses, sans y comprendre aucune dépense de luxe, elle a donné un total de 35 fr. 05. D'où résulte, chaque semaine, un excédent de 15 fr. 20 des dépenses sur les recettes.

On nous a montré des ouvrières en bonnets travaillant de 6 heures du matin à 9 heures du soir, et prenant le strict temps nécessaire pour leurs repas. Une bonne ouvrière peut faire, en travaillant de 6 heures du matin à 9 heures du soir et ne prenant que le temps strictement nécessaire pour ses repas, 6 douzaines de bonnets à raison de 0 fr. 20 la douzaine, elle gagne donc 1 fr. 20 par jour; mais il faut déduire: 0 fr. 20 de fil, 0 fr. 15 d'élastique, 0 fr. 05 de coton à bâtir, donc, en tout 0 fr. 40 à la charge de l'ouvrière ; il lui reste donc 0 fr. 80, sans compter l'intérêt et l'entretien de la machine à coudre, le chauffage et l'éclairage.

Pendant qu'on lisait ces chiffres écrasants, un de vous s'est écrié : « Mais, comment fait-on pour vivre avec cela? » Et alors M. Devertus est venu ici à son tour. Il vous a montré toute une famille, père, mère, enfants, travaillant à vil prix, se nourrissant avec du pain mal cuit, lourd, chargé de mie, du fromage

de porc et du saindoux jetés pêle-mêle dans la marmite, sans que jamais un seul jour on ait à manger d'autre viande. Voilà, disait-il, comment se font les belles étoffes de Saint-Quentin ! et, se tournant vers celui de vous qui avait parlé, il ajoutait : « Vous demandez comment on fait pour vivre ? Et moi, je vous réponds : Voilà comment on fait pour ne pas mourir ! » (*Applaudissements.* »

Voilà les faits : je n'en ai choisi que quelques-uns, au hasard ! Voilà comment les lois de l'économie politique, le libre jeu des forces naturelles assurent à l'ouvrier un salaire suffisant !

Et encore nous n'avons vu qu'un coin du tableau ! Nous n'avons presque pas parlé des ouvrières : la raison en est simple : elles ne font pas de grève, n'en ayant pas encore le moyen parce qu'elles ne sont pas encore organisées.

Mais nous savons bien ce qu'elles souffrent ! Demandez-le à ceux qui s'occupent de leur condition, à Paris, dans les grandes villes, pour les couturières, dans le Nord, pour les ouvrières de fabrique !

Voilà la situation. Eh bien ! avant de dire que, dans les grèves, les ouvriers ont toujours tort, il faut d'abord y aller voir, savoir de quoi ils se plaignent, s'ils souffrent vraiment, et si leurs revendications sont justes ou injustes. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut former son opinion et prendre parti. Jusque-là, on n'a pas le droit de condamner la grève. Mais cette première enquête faite, quel sera donc notre rôle ?

Messieurs, nous avons entendu une parole très chaleureuse, qui nous a pressés de nous mêler à toutes les grèves, d'y courir, de nous y jeter, d'y prendre en main la défense des ouvriers. C'est une invitation très séduisante. C'est ce que font M. Lafargue, M. Baudin, tous les députés socialistes. Je comprends qu'on nous demande d'en faire autant ; et je ne dis pas qu'il faille toujours nous dérober à toute intervention. Mais je dis que celle-ci ne peut être efficace la plupart du temps qu'à deux conditions : la compétence et la connaissance préalable des ouvriers :

Quand M. Flornoy a raconté, au milieu de nos applaudissements, comment il avait pu, lui et un autre de nos amis, pacifier une grève, à Nantes, quand il nous a expliqué ce qu'étaient les revendications des grévistes, pourquoi elles étaient légitimes, par quels moyens il avait réussi à obtenir satisfaction pour eux, nous avons tous senti qu'indépendamment de son talent,

de son caractère, de la chaleur de son cœur, il a dû une bonne part de son succès à sa connaissance des situations et des personnes, à sa situation considérable dans la ville. (*Vifs applaudissements.*)

Quand M. l'abbé Naudet, avec son éloquence et sa précision de langage, vous a raconté son intervention dans la grève des allumettes à Bordeaux, la position de ces malheureux atteints de nécrose, obligés de se faire arracher les dents et demandant qu'on voulût bien... payer le dentiste, nous sentions tous que l'influence de M. Naudet était due à son dévouement antérieur, à sa position prise, à ses relations d'ancienne date avec les ouvriers. (*Applaudissements*).

Aussi, au lieu de vous demander d'aller dans toutes les grèves, je dirai bien plus volontiers: « Travaillons à former partout des hommes qui puissent s'occuper des grèves. » Cela me paraît beaucoup plus pratique! Car, aller dans toutes les grèves, au hasard, sans préparation, sans connaissance du terrain, c'est s'exposer à tomber dans l'inconnu, et, si on parle, comme c'est naturellement inévitable, à se tenir dans de vagues généralités, qui risquent d'être stériles ou qui peuvent facilement devenir dangereuses.

Je ne dis pas que, dans certains cas, on ne puisse pas faire du bien, pacifier, obtenir justice dans un milieu improvisé; mais je crois que c'est l'exception, que l'action doit être surtout locale et qu'ainsi, comme je l'ai dit, ce qui presse, c'est de former partout des hommes qui puissent, en cas de grève, intervenir utilement. (*Applaudissements.*)

Mais, messieurs, il y a autre chose dans les grèves que des revendications de subsistance. On l'a dit ici, et c'est la vérité: la plupart des grèves ont pour objet la formation des syndicats professionnels.

Eh bien! il faut nous placer résolument en face de cette question et dire nettement notre avis.

L'organisation des syndicats professionnels (je l'ai dit très souvent à la tribune de la Chambre, comme dans nos assemblées) est, à mes yeux, une revendication absolument légitime. C'est le lieu de vous rappeler ce que je disais, en commençant, de la double cause du malaise social: l'insuffisance des salaires, leur détermination arbitrairement débattue. Ce n'est que par l'organisation professionnelle que la liberté du débat sera garantie, car la première condition de la liberté, c'est d'être

assez fort pour défendre son droit. En face du capital jouissant de toutes les facilités pour s'associer, le travail a le droit de réclamer la même liberté. La législation le lui a refusé pendant deux tiers de siècle.

C'est de là qu'est né le conflit permanent qui, à l'heure présente, éclate, dans les grèves.

Tout le monde, à mon avis, messieurs, a mal compris cette affaire des syndicats, les législateurs et les industriels. Les législateurs ont fait ce qu'il y avait de plus imprudent: ils ont donné la vie aux syndicats sans leur assurer les moyens de vivre; on leur a donné la liberté de naître sans la faculté de posséder, et n'ayant pas ainsi une existence organisée, ils combattent pour la conquérir.

Si, dès le premier jour, on leur eût donné les moyens d'assurer leur existence, peut-être serait-il arrivé qu'intéressés eux-mêmes à la conservation sociale, ils auraient plus vite échappé aux perfides conseils qui les poussent à l'agitation et à la révolte. (*Applaudissements.*)

Voici la première faute. La seconde (et elle n'est pas moins grave) a été commise par les industriels (j'en demande pardon à ceux qui m'entendent), je crois qu'ils ont été mal inspirés.

Ils ont eu peur des syndicats professionnels : jaloux de leurs propres droits, ils n'ont pas voulu reconnaître ceux des ouvriers et leur permettre de s'associer pour traiter avec eux dans des conditions d'égalité. C'est, à mes yeux, une grosse faute. Au lieu de favoriser, d'encourager les syndicats, on leur a déclaré la guerre, on en a détourné les ouvriers, on leur a interdit d'y entrer; on l'a fait dans les Compagnies de chemin de fer, dans les grandes Sociétés industrielles, presque partout! On a répondu à la guerre contre les syndicats par la guerre pour les syndicats; les meneurs ont voulu imposer à tous les ouvriers l'obligation de se syndiquer : les syndiqués ont fait la loi à ceux qui ne l'étaient pas; le despotisme syndical s'est dressé contre le despotisme patronal.

Messieurs, pour nous, nous n'avons pas à hésiter. Le droit d'association professionnelle est aussi sacré pour les ouvriers que pour les patrons : il faut le garantir aux uns comme aux autres. Nous n'avons pas à sortir de là.

Mais ici se pose, dans notre œuvre, la question de savoir si nous continuerons à former les syndicats mixtes ou si nous ne chercherons pas plutôt à organiser des syndicats séparés. Vous

vous rappelez combien ces questions ont été controversées au cours de notre assemblée. Je ne les trancherai pas ici d'une manière absolue.

Il est certain que, pratiquement, dans l'état actuel des mœurs et des esprits, l'antagonisme entre patrons et ouvriers permet difficilement, la plupart du temps, de les réunir dans une association commune à cause de la répugnance qu'ont les uns et les autres à traiter de leurs intérêts en commun. De là la tendance très naturelle et qui se répand un peu partout à former des syndicats séparés, communiquant ensemble par l'intermédiaire de délégués de l'un et de l'autre. Cela peut être plus opportun dans la pratique, mais je trouverais très imprudent de prendre sur ce point une décision catégorique : le principe du syndicat mixte subsiste dans toute sa force.

Par toutes les manières, il faut chercher à provoquer le rapprochement des patrons et des ouvriers. Voilà le but. Si les syndicats mixtes ne sont pas toujours possibles, faisons des syndicats séparés et essayons de les réunir entre eux. Il n'y a pas de système absolu.

L'essentiel est de faire quelque chose. J'en dis autant pour cette autre question si grave, si brûlante des Bourses du travail, qui met, en ce moment même, aux prises le Conseil municipal de Paris et l'Administration.

Les Bourses du travail, j'en pense la même chose que des syndicats professionnels.

L'institution en elle-même est parfaitement utile et légitime. Rien de plus naturel, de plus juste, en effet, que l'établissement, dans une ville, d'une maison commune dans laquelle les ouvriers se réunissent, débattent leurs intérêts professionnels et conviennent entre eux des conditions dans lesquelles ils offriront leur travail; et j'avoue que, lorsque je vois des hommes à peine échappés du péristyle de la Bourse... des valeurs trouver extraordinaire qu'on fasse à quelque distance de là une Bourse pour le travail, je ne puis pas m'émouvoir beaucoup de leur indignation. (*Rires et applaudissements*).

Je ferai même un pas de plus : non seulement je trouve l'institution légitime, mais je crois qu'elle rend, dès à présent, des services sérieux, malgré son administration révolutionnaire.

Quand M. Yves Guyot a dit à la Chambre que la Bourse du travail ne donnait asile qu'au rebut du monde du travail, il a eu tort. Il peut y avoir à la Bourse du travail des paresseux et

de mauvais ouvriers ; mais il y en a certainement beaucoup de bons et de sérieux.

J'ai eu l'occasion d'y aller pour me mettre en relations avec les ouvriers galochiers qui étaient venus me voir à la Chambre: les hommes que j'ai rencontrés là étaient des ouvriers très sérieux, très occupés de leur affaire, intelligents et causant de leurs intérêts très amicalement.

Mais — comme dans les syndicats professionnels — de cette organisation légitime en elle-même, on a laissé faire une organisation révolutionnaire, un Comité s'en est emparé, qui la gouverne, parle, écrit, agit, manifeste pour elle et compromet derrière lui toute une population laborieuse qu'il entraîne dans la politique.

Voilà le mal! Eh bien! condamnons ce qui est condamnable : blâmons ce que nous trouvons mauvais, mais disons hautement ce que nous approuvons; essayons, nous aussi, comme mon collègue Le Cour vous pressait de le faire, d'organiser des Bourses ou des maisons du peuple où les ouvriers puissent se rencontrer à l'abri des meneurs socialistes.

J'aurais terminé, messieurs, l'examen de nos travaux, s'il ne me restait à dire un mot des campagnes. Là aussi, je voudrais insister sur un seul point qui m'a particulièrement frappé.

On a parlé longuement des syndicats agricoles. C'est un sujet que tout le monde ici connaît parfaitement bien, parce que la plus grande partie d'entre vous ont fondé des associations de ce genre ou leur appartiennent. M. Fougerousse a exposé avec beaucoup d'ampleur le grand rôle qu'elles peuvent jouer dans le mouvement social. Je voudrais, moi, vous faire part d'une inquiétude : je crains que nos syndicats ne tendent à l'excès à n'être que des associations de propriétaires cherchant des moyens de défendre leurs intérêts, mais laissant de côté tout l'élément ouvrier, dont les droits sont cependant aussi respectables à la campagne qu'à la ville.

Je pense, messieurs, qu'il faut prendre garde à cela, et que cette tendance, si elle s'accentuait, pourrait bien stériliser l'institution.

C'est le moment de redoubler, de ce côté, de zèle et de vigilance : car les socialistes commencent, eux aussi, à tourner leurs regards et leur propagande vers les campagnes. Vous avez entendu l'histoire des grèves de bûcherons du Cher et du Loiret : rien de plus instructif. Il y a là un prolétariat agricole en forma-

tion qui, si on n'y prend garde, deviendra inévitablement la proie du socialisme révolutionnaire.

Déjà, vous ne l'avez pas oublié, au Congrès ouvrier de Marseille, les socialistes ont arrêté tout un programme d'action rurale, dont M. Jaurès s'est fait, à l'occasion de sa récente élection, le propagateur. On y a même inscrit des revendications qui (j'en suis bien fâché pour ceux qui ont peur d'être accusés de socialisme) (*Sourires*), ressemblent singulièrement aux nôtres, entre autres cette préservation des petits domaines, cette constitution du *homestead* dont nous parlions hier.

Je voudrais qu'une des résolutions les plus fermes de l'assemblée visât cette action rurale, si nécessaire, et encore si facile à exercer pour un grand nombre d'entre vous. Vous avez vu, dans nos entretiens d'hier, que le pivot en est nécessairement la création des sociétés de crédit mutuel. M. Danzas nous a montré les caisses Raffaisen couvrant l'Alsace et les provinces rhénanes, et j'ai bien regretté l'absence de notre ami M. Soulié, de Bagnères-de-Bigorre, qui nous aurait dit les très beaux résultats obtenus dans les Hautes-Pyrénées.

C'est là, messieurs, sur cette question de l'organisation du crédit, à peine ébauchée entre nous, que se sont arrêtés nos travaux : nous n'avons rien ou presque rien pu dire ni des majorations proportionnelles ou progressives du salaire, ni de la prime à la production, ni de cette participation aux bénéfices qui préoccupe aujourd'hui tant d'esprits, ni de la coopération de production qui est peut-être le moyen pratique le plus efficace de préparer la propriété corporative. Notre programme était trop chargé. Nous avons fait le possible : ce qui me frappe surtout, c'est qu'au terme de nos entretiens, la question du crédit nous est apparue comme l'objet inévitable de nos prochains travaux. C'est là-dessus que je désire, en terminant, retenir vos esprits et appeler vos réflexions.

L'organisation du crédit est au fond de toute solution de la question sociale. Mettre le crédit à la portée des associations ouvrières, industrielles ou agricoles, c'est leur donner le moyen de vivre, de se développer et de prospérer ; c'est aussi les délivrer de la tyrannie des intermédiaires. C'est faire un premier pas dans la voie qui doit conduire à la moralisation du commerce, par la restriction de la spéculation : je dis la restriction et non pas la suppression, car il y a une spéculation légitime, un juste espoir de gain sur les variations de prix, qui est l'âme

du commerce et son stimulant nécessaire. Ce qu'il faut abolir, c'est la spéculation devenue l'objet même du commerce, le bénéfice devenu le but unique d'une transaction factice, au lieu d'être la rémunération légitime d'une œuvre utile.

Vous connaissez tous l'exemple du commerce des cafés, en 1887. Il a été établi que, cette année-là, on avait négocié dans les Bourses plus de 52 millions de balles de café; or, la production du café sur toute la terre ne s'élève qu'à 10 millions de balles de café. (*Exclamations.*) On a donc vendu 5 fois plus de café qu'il n'en existe. Les 4/5 des transactions ont été fictives. Je donne cet exemple entre mille. Cette question de la spéculation est fondamentale. Et vous apercevez immédiatement qu'elle se lie à celle même du régime financier, au rôle de la haute banque, particulièrement de celle qu'inspire l'esprit juif bien plus encore que la race israélite (*Applaudissements*), au rôle des grands syndicats de production ou d'accaparement.

Nous ne pouvons plus traiter ces questions à l'écart : il faut les étudier, non pas dans un sentiment révolutionnaire, mais avec l'esprit chrétien qui doit animer tous nos travaux. (*Applaudissements.*) Ce sera la tâche de vos prochaines assemblées, la suite naturelle de celle-ci.

Messieurs, j'ai fini et je n'ai plus qu'un mot à ajouter.

Un jour que j'avais dit qu'il était urgent, dans notre temps, de garantir les droits du travail inorganisés et méconnus, tandis que ceux du capital sont protégés par toute la législation, on m'a accusé d'avoir dit que j'étais pour le travail contre le capital, qu'il fallait nous ranger avec les ouvriers contre les patrons. C'était une calomnie, comme on en a souvent à subir dans la vie publique. J'ai rétabli la vérité.

Après mon discours d'aujourd'hui, on ne manquera pas de m'accuser d'avoir dit que les ouvriers avaient toujours raison contre les patrons.

Ce sont des attaques auxquelles il faut s'attendre. Si elles se produisent, je ne m'y arrêterai pas, et vous ne vous en laisserez pas troubler. Ensemble, nous continuerons à marcher en avant vers la justice, à dire la vérité à tous, quels qu'ils soient, sans nous abandonner ni à la complaisance envers les puissants, ni à la flatterie envers les faibles.

Sûrs de notre conscience, résolus à faire tout notre devoir, nous irons notre chemin, quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, les yeux fixés sur celui qui, ayant été jugé par les pharisiens,

est mort pour établir dans le monde la véritable fraternité, et qui demeure l'invincible attrait de tous ceux qui souffrent. (*Triple salve d'applaudissements.*)

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

M. le duc de Broglie vient de prononcer, à la réunion annuelle de la Société d'histoire diplomatique, un discours plein de bon sens, ou plutôt de fine et haute raison, sur l'arbitrage international. L'occasion se présentait d'elle-même. On sait, en effet, qu'un grand tribunal d'arbitrage est réuni, en ce moment à Paris, pour résoudre entre l'Angleterre et les Etats-Unis un différend assez grave relatif aux pêcheries de Behring. Des guerres sanglantes sont sorties autrefois de conflits moins importants. Adonné aux études historiques, M. le duc de Broglie a vu le plus souvent le recours à la force l'emporter sur la recherche du droit, et il s'est accusé d'avoir, dans une séance antérieure de la Société qu'il préside, parlé de l'arbitrage et de son avenir avec un scepticisme excessif.

L'expérience, qui se déroule sous les yeux, a dissipé, du moins en partie, son incrédulité. Le progrès des lumières et l'adoucissement des mœurs rendront, sans doute, plus fréquente la constitution des tribunaux arbitraux, auxquels les deux parties aimeront mieux soumettre leur cause que de la trancher par les armes. Toutefois, ce serait une erreur de croire que l'arbitrage est sur le point de supprimer la guerre, et qu'il aplanira toutes les difficultés internationales. Si M. le duc de Broglie s'est trompé autrefois en montrant trop peu de confiance dans l'arbitrage, il a raison, aujourd'hui, de ne pas tomber dans l'exagération contraire. Nous reproduisons la fin de son discours, qui précise, en termes excellents, ce qu'on peut demander à l'arbitrage, et ce qu'on aurait tort d'en espérer. Parlant de M. le baron de Courcel, qui préside avec tant d'autorité et de distinction le tribunal international des pêcheries de Behring :

« Ce n'est pas lui, dit-il, versé comme il l'est par une expérience qui a dû être souvent pénible, dans la connaissance des embarras et des périls de l'heure présente, ce n'est pas lui qui se tromperait sur les limites encore étroites dans lesquelles est contenue la compétence de cette juridiction amiable. Il sait que

si on y abandonne facilement la répartition de la pêche dans les régions polaires, il est à nos portes et à nos côtés des questions sombres et brûlantes qui ne se laisseraient pas si facilement aborder. Enfin, convenons-en, il serait difficile de croire que ce soit uniquement pour faire cortège à la pompe d'un tribunal arbitral, que toute une génération d'hommes, d'un bout de l'Europe à l'autre, est en ce moment sous les armes ; si le canon avait réellement cessé d'être la dernière raison des rois, on ne mettrait pas à contribution toutes les inventions de la science pour en assurer le tir, en allonger la portée et le charger jusqu'à la gueule d'engins explosifs plus meurtriers les uns que les autres.

N'exagérons donc rien, pour ne pas courir au-devant de déceptions certaines. De si présomptueuses espérances ne sont d'ailleurs pas nécessaires pour apprécier la valeur réelle de cette institution d'arbitrage international qui semble entrer dans les habitudes des nations civilisées et nous applaudir de la voir inaugurer avec éclat sous nos yeux.

Il ne serait pas juste, en effet, de mesurer l'utilité de l'institution elle-même uniquement à l'importance relativement secondaire des questions qui lui sont aujourd'hui soumises. Ce serait méconnaître ce que toutes les pages de l'histoire nous apprennent, c'est que de démêlés légers en apparence peuvent naître pour les Etats comme pour les peuples, si on les laisse durer et s'aigrir, de sérieuses et même de douloureuses conséquences.

Quelle curieuse étude ne serait-ce pas à faire que de rechercher quelle a été le plus souvent l'origine des grandes guerres qui ont dévasté le continent européen à tant de reprises ? On serait surpris de la futilité, de la puérité même des motifs habituellement allégués pour justifier l'appel fait à la terrible justice des armes.

C'est tantôt un article de traité dont l'ambiguité longtemps inaperçue devient soudain matière à controverse ; tantôt une ligne de frontière mal tracée sur une carte inexacte, moins que cela encore, une question de préséance ou d'étiquette ; l'oubli d'un privilège ou d'une immunité diplomatique, un salut refusé à l'entrée d'un port.

Le débat s'engage et, pendant que les notes s'échangent, un incident survient qui l'envenime : c'est une patrouille armée qui passe la frontière contestée ; ce sont deux postes douaniers qui en viennent aux mains, un navire visité ou capturé à tort. La

réparation est demandée : on la refuse. La susceptibilité nationale entre en jeu ; le souvenir d'anciennes rivalités s'éveille : l'occasion paraît favorable pour se venger d'injures passées ou pour s'emparer d'un objet longtemps convoité, et voilà deux armées aux prises et des flots de sang qui vont couler.

Que le pied eût été mis à temps sur l'étincelle et l'incendie n'eût point été allumé. Intervenir ainsi au début de contestations naissantes, avant que les amours-propres soient compromis et les esprits échauffés, faire entendre un conseil d'équité et de raison, quand les oreilles sont ouvertes pour le recevoir, c'est le service que l'arbitrage, devenu une coutume générale, peut rendre à la paix du monde, et dans de telles conditions, la diplomatie loin d'y voir une concurrence qui lui fasse ombrage, peut y trouver un auxiliaire utile pour la tâche qu'elle doit remplir. Dans le cas présent, nous avons tout lieu d'espérer, grâce à cette utile intercession, que les pêcheries de Behring ne seront point appelées à jouer dans l'histoire le même rôle que ces arpents de neige du Canada dont la possession, contestée au siècle dernier entre l'Angleterre et la France fut, suivant Voltaire, la cause déterminante de la guerre de Sept ans, et par là, du renversement complet de l'équilibre européen.

« Une pareille dispute, dit à ce sujet l'illustre historiographe de Louis XV (sur le ton plaisant qui lui est ordinaire), élevée entre de simples commerçants, eût été apaisée en deux heures par des arbitres, mais, entre deux couronnes, il suffit de l'ambition ou de l'humeur d'un simple commissaire pour bouleverser vingt Etats. » Voilà, si l'exemple aujourd'hui donné devient une règle habituellement suivie, une réflexion que les Voltaires de l'avenir n'auront point à faire. Un procédé simple et d'un usage familier sera trouvé pour enlever, même entre deux souverainetés rivales, à l'ambition ses prétextes, à la mauvaise foi ses subterfuges, et pour déblayer le terrain diplomatique de toutes les broussailles derrière lesquelles cherche souvent à s'abriter un esprit de chicane et d'agression hypocrite.

L'apparition de la force, si une cruelle nécessité l'impose encore, sera au moins tenue de se justifier hautement devant la conscience publique. Ce bienfait, encore insuffisant sans doute pour rassurer l'humanité, sera pourtant considérable. Il n'y a pas lieu d'espérer, en effet (et je ne sais s'il faut même se hâter de souhaiter), que sur les questions essentielles, qui touchent aux points sensibles de leur vie nationale, à leur dignité, à leur

indépendance, à leur part justement acquise de grandeur et d'influence, les peuples consentent jamais à reconnaître d'autres juges qu'eux-mêmes.

Mais que de maux seraient encore épargnés, si on réduisait la guerre à ces cas extrêmes et si on n'abandonnait à la fortune des combats que ce que l'honneur ne permettrait pas d'y soustraire!

La Société d'histoire diplomatique ne saurait mieux clore sa septième assemblée générale qu'en formant ce vœu dont elle confiera l'expression chaleureuse à celui de ses membres qu'elle est heureuse de voir associé à l'une des premières épreuves de cette innovation salutaire ».

CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE JÉRUSALEM

(Voir le numéro du 24 juin.)

La dernière séance tenue à Saint-Sauveur le samedi 20 mai, à 2 heures, a été fort solennelle.

Après une communication touchante du R. P. Tondini sur les œuvres méritoires accomplies de toutes parts pour amener le retour de nos frères séparés à l'union, — les messes célébrées à cette intention se comptent par millions, et, avec l'autorisation du Saint-Père, un certain nombre de personnes ont offert à Dieu le sacrifice de leur vie, — après une pieuse allocution de Monseigneur Houaiek, archevêque maronite d'Acra, l'archevêque syrien de Bagdad, Mgr Rahmani, a obtenu un nouveau succès oratoire par une comparaison vraiment sublime entre Babel et Jérusalem : Babel, où la confusion et la dispersion furent l'œuvre de l'orgueil et de la méfiance envers le Très Haut ; Jérusalem où la paix et l'union sont l'œuvre du pèlerinage de pénitence, cette protestation solennelle contre l'orgueil maudit, et du congrès eucharistique, cette éclatante affirmation de notre foi ardente et assurée, en Celui qui s'est fait sur l'autel victime perpétuelle d'expiation et d'amour.

L'assemblée était sous le coup de l'enthousiasme qu'avait excité la conclusion de l'orateur, présentant dans Rome (*l'amour*) et Jérusalem (*la paix*) les deux complémentaires providentiels, lorsque Mgr Piavi, patriarche latin, qui s'était excusé pour cause

d'indisposition d'assister aux séances du Congrès, a fait donner lecture par son secrétaire d'un document énigmatique qui a causé la plus vive surprise.

C'était une protestation véhémente contre un article de revue dont l'auteur, un des Pères blancs de Sainte-Anne, avait exposé en termes fort nets l'attitude de la Papauté à l'égard des rites orientaux. Cette attitude n'a jamais varié ; elle a pour point de départ le maintien absolu du chrétien schismatique converti au catholicisme dans le rite où il est né. Le patriarche latin de Jérusalem, relevant une allusion faite dans cet article à certains missionnaires qui ne se seraient pas conformés aux décisions de Rome, affirmait — ce qui n'est assurément pas dans les textes pontificaux officiels qui régissent la matière — qu'en se convertissant au catholicisme, un oriental pouvait embrasser un rite quelconque différent du sien (pourvu que ce ne fût pas le rite latin). Il ajoutait que l'opinion de l'Eglise sur cette matière était purement contingente, subordonnée au salut des âmes, et il insinuait que, si certaines circonstances l'y engageaient, elle pourrait fort bien en changer.

Ce discours était de nature à jeter dans les esprits un assez grand trouble sur cette question que le R. P. Michel, l'un des secrétaires du congrès, avait traitée de manière à ne laisser aucun doute sur la persistance invincible de la ligne de conduite adoptée par les Souverains Pontifes à l'égard de l'Orient. Fort heureusement, par une coïncidence qu'on pourrait dire providentielle, à l'issue même de cette lecture, le R. P. Arsenio Pellegrini, abbé mitré de Grottaferrata, ayant obtenu la parole, se hâta de présenter au congrès un exemple tellement saisissant de l'intervention pontificale en matière de rites, que toute hésitation sur ce point devenait impossible aux auditeurs.

Le monastère de Grottaferrata, fondé par des moines basiliens de Saint-Sabas, en Palestine, qui passèrent en Calabre au temps de la persécution des iconoclastes, était primitivement du rite grec. Mais, se recrutant uniquement en Italie parmi des chrétiens du rite latin, il avait peu à peu laissé tomber en désuétude ses anciennes cérémonies, pour adopter la communion sous une seule espèce, les ornements et la liturgie de l'Eglise latine.

Lorsque Léon XIII parvint au trône de saint Pierre, il s'enquit avec sollicitude de l'état où se trouvait « cette perle orientale, ornement de sa tiare », pour employer ses propres expressions. Apprenant quelles modifications avaient été apportées aux con-

ditions d'existence primitives du monastère, il ordonna aussitôt que, dans un délai par lui imparti, toutes les nouveautés introduites seraient délaissées, pour un retour complet aux antiques traditions. Le 18 septembre 1882, aux applaudissements de grands personnages de l'Eglise parmi lesquels le cardinal secrétaire d'Etat, venus pour assister à la cérémonie, eut lieu la réinauguration solennelle du rite oriental. Sur l'iconostase relevé, on peut lire une inscription portant que son rétablissement est un témoignage de l'amour de Léon XIII pour les Eglises d'Orient.

Après quelques mots de Mgr Doutreloux énumérant les adhésions envoyées au Congrès, parmi lesquelles il a signalé un télégramme envoyé par le journal *le Monde*, le cardinal Langénieux a prononcé le discours de clôture, longuement applaudi, dont nous donnons le texte plus loin.

Puis lecture a été faite des vœux du Congrès qui ont été acclamés par l'assistance, et dont voici la nomenclature :

1° Que les prières si belles du rite eucharistique oriental soient insérées dans un manuel de piété à l'usage des fidèles de l'Occident ;

2° Que de ce Congrès sorte la *Somme eucharistique* de l'Orient au triple point de vue de la théologie, de la liturgie et de l'histoire ;

3° Que des secours plus abondants soient procurés aux Eglises pauvres de l'Orient ;

4° Que les écoles catholiques d'Orient soient encouragées et développées ;

5° Que des séminaires soient formés sur place pour donner à l'Orient des apôtres ;

6° Que les revues théologiques et scientifiques s'occupent spécialement des questions qui se rattachent à l'union des Eglises;

7° Que les associations de prières pour obtenir cette union se multiplient;

8° Que les relations nouées par le Congrès entre le clergé et les fidèles d'Orient et d'Occident se continuent et se resserrent;

9° Que pour perpétuer la mémoire de ces solennités, un tabernacle de métal précieux soit placé aux frais du Congrès sur l'autel du Saint-Sacrement, dans l'église Saint-Sauveur, substituée à celle du Cénacle pour tous les privilèges;

10° Que l'office de sainte Julienne, promotrice de la Fête-Dieu, spécial à certains diocèses, soit étendu à l'église latine;

11° Que les résultats du Congrès soient publiés en diverses langues et portés à la connaissance des fidèles par tous les organes religieux.

Enfin, le Congrès a acclamé les vaillants organisateurs du XIIe pèlerinage de pénitence.

Puis Mgr de Liège, en quelques paroles émues et paternelles, a remercié les représentants de ces nationalités si diverses qui s'étaient trouvés réunis à Jérusalem pour rendre hommage à Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour.

Les derniers instants du Congrès, après la bénédiction pontificale donnée par le légat, ont été consacrés à entendre les acclamations au Saint-Père et à toutes les autorités religieuses présentes à l'assemblée. Ces acclamations, dont l'usage a commencé à Nicée et s'est perpétué à la clôture des conciles œcuméniques, sont d'un effet grandiose et très impressionnant.

Composées par le R. P. Edmond, des Augustins de l'Assomption, les acclamations débutaient par le triple cri de nos pères aux beaux temps des *Gesta Dei per Francos* : *Christus vincit! Christus regnat! Christus imperat!* appliqué à l'Eucharistie dans une antienne tirée de l'Apocalypse et finissant par cette invocation : *Agnus vincit!* à laquelle le peuple répond : *Suaviter ; — Agnus regnat!* à laquelle il répond : *Feliciter ; — Agnus imperat!* avec le répons : *Perenniter.*

Puis sont venues les acclamations au Saint-Père, au Légat et aux prélats, composées de l'appellation, d'une série de vœux, d'invocations aux patrons des pontifes, de leurs églises et de leurs peuples, et enfin d'un verset formant une devise qu'explique ou complète le répons. Par exemple, pour le Souverain Pontife, au verset : *Lumen in cœlo*, on répondait : *Ambulabunt gentes in lumine ejus.*

Pour donner une idée complète de la forme ingénieuse et du caractère magistral de ces acclamations, nous reproduisons celle adressée au consul de France, M. Ledoulx, le seul haut personnage laïque qui ait partagé avec les autorités religieuses les honneurs de cette manifestation :

Domino clarissimo Carolo, Galliœ consuli generali, omnium catholicorum in Palestina degentium protector firmissimo, vita, gaudium ex pacifica patria auctoritatis et majestatis tutela!

℣. *Sancte Michael archangele,*

℟. *Tu illum adjuva!*

℣. *Sancte Ludovice,*
℟. *Tu illum adjuva!*
℣. *Mira et invicta Virgo Johanna,*
℟. *Tu illum adjuva!*
℣. *Quid dulcius melle?*
℟. *Quid fortius leone?*

La mention de Jeanne d'Arc a été couverte d'applaudissements enthousiastes.

Les acclamations se sont terminées par le *Trisagion* des Anges en grec et en latin, comme on le chante à l'office du Vendredi-Saint; par une triple invocation dans les deux langues à la Vierge Immaculée, auxiliatrice, mère de Dieu, et par la répétition de l'antienne du début au Christ vainqueur.

Ainsi s'est terminé le Congrès eucharistique de Jérusalem. Dans un prochain article, nous essaierons de montrer quelle est, à nos yeux, l'importance de son œuvre, dans quelle mesure et avec quelle promptitude on peut espérer de lui voir produire tous ses fruits. *(Monde.)*

—

Voici la lista des prélats qui ont participé effectivement aux délibérations du congrès:

Eglise latine occidentale:

S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, légat du Saint-Siège;

S. G. Mgr Doutreloux, évêque de Liège;

S. G. Mgr Haas, évêque de Bâle;

S. G. Mgr Pampirio, archevêque de Verceil (de l'ordre des Dominicains);

S. G. Mgr Louis de Goesbriant, évêque de Burlington, Etat de Vermont (Etats-Unis);

S. G. Mgr Soler, archevêque de Montevideo;

S. G. Mgr Montes Oca, évêque de San-Luis de Potosi (Mexique);

S. G. Mgr Stonor, archevêque titulaire de Trébizonde;

Le R. P. Augustin, abbé de la Trappe d'Igny;

Mgr Péchenard, protonotaire apossolique, vicaire général de Reims;

M. l'abbé Guillibert, vicaire général d'Aix;

M. l'abbé Redon, vicaire général d'Avignon.

Eglise latine orientale:

Sa Béatitude Mgr Ludovico Piavi, patriarche latin de Jérusalem (de l'ordre des Franciscains);

Mgr Apodya, vicaire général patriarcal;

S. G. Mgr Castelli, évêque de Tinos;

S. G. Mgr Menini, archevêque de Philippoli;

Le R. P. custode de Terre-Sainte.

Eglise grecque melchite :

S. B. Mgr Grégoire 1er (Grégorios Youssef), patriarche d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient;

S. Exc. Mgr Nicolas Cadi, archevêque de Bostra et de Hauran;

S. Exc. Mgr Basilios Haggiar, archevêque de Saïda (Sidon);

S. Exc. Mgr Pierre Geraïgiri, évêque de Panéas (Césarée de Philippe);

S. Exc. Mgr Etienne Zoulhof, archevêque de Sour (Tyr);

Le R. B. Arsenio Pellegrini, abbé mitré de Grottaferrata (de l'ordre des Basiliens);

Mgr Michel Chéréïm, économe de l'église de Jérusalem.

Eglise syriaque:

S. Exc. Mgr Ephrem Rahmani, archevêque de Bagdad, représentant le patriarche;

S. Exc. Mgr Théophile Kanalaffe, archevêque de Tripoli;

S. Exc. Mgr Jean Memerbaschi, archevêque de Damas.

Eglise maronite :

S. Exc. Mgr Elias Houaïek, archevêque d'Acra, vicaire général patriarcal;

S. Exc. Mgr Joseph Debs, archevêque de Beyrouth;

S. Exc. Mgr Etienne Aouade, archevêque de Tripoli;

S. Exc. Mgr Jean Mourad, archevêque de Baalbek;

S. Exc. Mgr Nemetallah Abi-Silouan, archevêque de Chypre;

Le R. P. Benoît Motaïni, supérieur général des moines libanais.

Eglise bulgare slave :

S. G. Mgr Petkoff, vicaire apostolique en résidence à Andrinople;

Eglise arménienne :

S. Exc. Mgr Terzian, évêque d'Adana.

Eglise chaldéenne :

S. Exc. Mgr Gabriel Adams, archevêque de Kerkouk, représentant le patriarche de Babylone.

L'*Eglise abyssinienne* et l'*Eglise copte* étaient représentées chacune par deux prêtres.

—

Voici le discours de clôture prononcé par S. Em. le cardinal Légat dans l'église Saint-Sauveur, le samedi 20 mai 1893.

Excellences,
Mes Seigneurs,
Mes Frères,

Depuis huit jours, nous avons vu, dans cette assemblée, des hommes distingués, de savants religieux, d'illustres prélats, consacrer avec un zèle admirable leur talent, leur érudition et leur éloquence à célébrer les gloires du Très Saint-Sacrement. Nous avons vu au pied des autels, la foi et l'amour s'affirmer ; avec une ferveur digne des temps primitifs, dans l'éclat de nos cérémonies, dans la pénitence, dans la prière et dans une sainte émulation de piété qui s'est soutenue même durant les longues heures de la nuit.

Et voilà que les fêtes de la Pentecôte nous retrouvent encore réunis dans le même lieu « *quum complerentur dies Pentecostes erant omnes pariter in eodem loco* » (1), prêts à recevoir les divines impulsions de l'Esprit-Saint pour nous ranimer tous dans le service de Dieu. (Applaudissements.)

I

Jadis, quand le collège apostolique sortit tout transfiguré du cénacle, ce fut comme une prise de possession du monde par le christianisme : l'évangile partit de là et se répandit jusqu'aux extrémités de la terre.

Mais, vénérables Frères, est-ce que nous n'avons pas eu, nous aussi, notre Pentecôte? (Mouvement.) Est-ce que nos esprits ne sont pas éclairés et nos âmes réconfortées à la fin de cette retraite eucharistique pendant laquelle Jésus-Christ, notre Maître, était au milieu de nous, en vertu de sa promesse d'abord. « là, où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux « (2), mais, surtout par sa présence sacramentelle : en vérité, réellement, substantiellement, *stetit Jesus in medio* (3) ?

Pourquoi alors les grâces que nous avons reçues ne ranimeraient-elles pas dans nos âmes, comme dans le cœur des apôtres, les ardeurs de l'amour divin qui nourrissent le zèle sacerdotal et

(1) Act., II, 4.
(2) Math., XVIII, 20.
(3) Luc, XXIV, 36.

fécondent les labeurs de l'apostolat? Pourquoi cette imposante manifestation religieuse, cet événement qui a excité l'attention des peuples d'Occident, dont les églises orientales se sont trouvées honorées et consolées, et qui laissera ici, même chez ceux qui ne partagent pas nos croyances, une impression si profonde, pourquoi ne réveillerait-elle pas, selon l'espérance de notre bien-aimé Père Léon XIII, les traditions catholiques de ce pays, pour lui rendre bientôt la place que ses antiques gloires lui assignent dans l'Eglise de Dieu? (Applaudissements.)

Comme aujourd'hui, il y avait affluence d'étrangers à Jérusalem. Toutes les provinces de l'Asie, on vient de vous le dire, y étaient représentées : « *Parthæ et Medi et Elamitæ et qui habitant Mesopotamiam, Judæam et Cappadociam, Pontum et Asiam, Phrygiam et Pamphyliam, Egyptum... Cretes et Arabes* » (1) toutes ces nations, Mes Seigneurs, qui devaient plus tard constituer vos églises; puis, quelques Romains, *advenæ romani*. — N'êtes-vous pas ceux-là, mes frères, pèlerins d'Occident, qui arrivez tous de Rome, du Vatican, où le Pape vous a si paternellement béni? (Applaudissements).

Les apôtres paraissent devant la multitude; et Pierre, que Jésus-Christ avait établi pasteur des brebis et pasteur des agneaux, chef des évêques aussi bien que des fidèles, — Pierre à qui Jésus-Christ avait confié, avec la mission générale de l'apostolat, la charge particulière de soutenir la foi de ses frères, — Pierre qui venait de rétablir la hiérarchie au sein du collège apostolique entamé par la défection du Judas. — Pierre assisté des onze, *stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam* (2), Pierre le premier éleva sa voix dans l'Eglise pour parler au monde. (Applaudissements.) Et la parole du Pape convertit trois milliers d'hommes (3); et le texte sacré ajoute qu'ils persévèrent « dans la doctrine des apôtres, dans la participation fraternelle à l'Eucharistie et dans la prière : *erant perseverantes in doctrina apostolorum et communicatione fractionis panis et orationibus* (4).

II

N'est-ce point encore, vénérables Frères, admirablement for-

(1) Act., II, 9
(2) Act., II, 15.
(3) Act., II, 41.
(4) Ibid., 42.

mulée par l'Esprit-Saint, la conclusion toute naturelle de son réunions?

Appositæ sunt, in die illa, animæ circiter tria millia (1); ils sont là les membres de ce Congrès eucharistique, pèlerins, étrangers, habitants de ce pays, à peu près trois mille à qui la vérité s'est montrée, et qui se sentent désormais pénétrés d'un grand amour pour l'Orient chrétien. (Applaudissements.)

Qu'ils persévèrent *in doctrina Apostolorum!* c'est-à-dire qu'ils entendent et qu'ils fassent entendre autour d'eux, dans les traditions des Eglises orientales, dans les écrits de leurs docteurs, dans les décrets de leurs grands conciles et jusque dans l'admirable symbolisme de leurs rites, la doctrine des Apôtres, l'enseignement de l'Eglise du Christ! Et il sera bientôt manifeste pour tous que l'Occident alimente sa foi aux mêmes sources, et se rencontre avec l'Orient dans la même croyance. (Applaudissements.)

Qu'ils persévèrent *in communicatione fractionis panis,* dans la communion! Non seulement parce que l'Eucharistie est un principe vital pour les âmes comme pour les peuples — l'histoire religieuse de l'Orient en est un remarquable exemple : il a conservé l'Eucharistie et il a duré dans son intégrité constitutionnelle, *hic est panis de cœlo descendens ut si quis ex ipso manducaverit non moriatur* (2) (Applaudissements) — mais surtout parce que le Sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ étant par excellence le don de l'Amour divin, il est demeuré, vis-à-vis de Dieu, la source de toutes grâces; parmi les chrétiens, le symbole de la fraternité : *symbolum unitatis et charitatis* (3); et, dans l'Eglise, le lien même de l'unité, *Sacramentum unitatis ecclesiasticæ* (4).

Mais, chose étrange, tandis que les peuples de l'Occident, après en avoir repoussé le principe en niant la paternité divine, *unum Patrem habemus Deum* (5), s'épuisent maintenant à poursuivre une fraternité, toujours chimérique, puisqu'elle manque de base; par une raison inverse, les peuples orientaux, qui ont gardé un sentiment si profond des pratiques religieuses et un attachement si admirable à leur Eglise, ne sont point

(1) Act., II.
(2) Jean, VI, 50.
(3) Conc. Trid. Can. Rec. sen. XIII.
(4) S. Thom. IIIª LXXIII, 2.
(5) Jean, VIII, 41.

arrivés davantage à réaliser cette fraternelle harmonie des âmes et des cœurs, parce que, tout en possédant le gage parfait dans l'Eucharistie, ils n'ont pas su exprimer de ce fruit de la vigne mystique tous les sucs précieux qu'il contient; et, dans leur main, les énergies de la divine charité, qui d'elle-même tend à l'union, se sont trouvées paralysées. (Applaudissements.)

Ah! vénérables et bien-aimés frères, que ne nous est-il donné en ce moment d'ouvrir les portes de cette enceinte pour faire entendre notre voix aux multitudes chrétiennes dispersées sous le ciel d'Orient, qui, baptisées dans la même foi du Christ, ont oublié ce vœu de son amour : « *Dans mon Eglise, un seul bercail, un seul Pasteur!* » (Applaudissements.) Nous leur dirions avec l'apôtre : « *Obsecro vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi*, nous vous en conjurons, frères bien-aimés, soyez unanimes dans votre foi et qu'il n'y ait point de divisions parmi vous ; mais demeurez unis dans un même esprit et dans un même sentiment : *ut idipsum dicatis omnes... et sitis perfecti in eodem sensu et in eadem sententia!* — Pourquoi vous réclamer, comme vous le faites, de Paul, d'Apollo ou de Céphas? *Divisus est Christus* (1)? Est-ce que le Christ peut être ainsi divisé? Est-ce que le calice de bénédiction où vous trempez vos lèvres avec nous n'est pas son propre sang, et le pain que nous partageons son propre corps : *Calix benedictionis cui benedicimus nonne communicatio sanguinis Christi est, et panis quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?* (Applaudissements.) Et alors, puisque nous sommes nourris du même pain par le Père commun qui est au ciel, n'est-il pas évident que nous ne faisons qu'un seul et même corps dans le Christ Jésus : *Quoniam unus panis unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus?* (2) (Applaudissements.)

« Qu'importe si les races diffèrent et si les langues varient! le corps maintient son unité dans la diversité de ses membres, *omnia membra corporis, quum sint multa, unum tamen corpus sunt* : ainsi en est-il de l'Eglise qui est le corps de Jésus-Christ : *ita et Christus!* Car, le Créateur a disposé le corps de l'homme de telle façon que les membres, reliés entre eux dans une parfaite harmonie, se prêtent un mutuel appui : *Deus temporavit corpus ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro*

(1) I Cor., I, 10-12.
(2) Ibid., X, 16-17.

invicem sollicita sint membra (1). Or, nous sommes, vous êtes les membres du Christ: *Vos autem estis corpus Christi* (2). »

Enfin, vénérables Frères, tous, d'un même cœur, persévérons *in orationibus*, dans la prière, et demandons à Dieu, pour confondre le scepticisme de ce siècle, pour opposer une digue plus puissante aux flots montants de l'athéisme, pour combattre plus efficacement les doctrines rationalistes qui ménacent en énervant la foi au sein des populations, de relâcher dans ce pays le lien des nationalités, demandons à Dieu d'accorder à son Eglise, dans les temps modernes, cette force de l'unité que le sang du Rédempteur implore tous les jours pour elle ; car il est mort pour nous racheter du péché, sans doute pour nous rendre nos droits à l'éternelle béatitude, mais aussi afin de grouper dans l'unité tous les fils de Dieu, *sed ut filios Dei congregaret in unum;* et l'apôtre saint Jean fait remarquer que le grand prêtre n'a pas dit cela de lui-même, mais qu'il a prophétisé : *hoc autem a semetipso non dixit, sed prophetavit* (3).

Les chrétientés orientales elles-mêmes ont conservé la pieuse coutume de prier pour que l'Eglise soit une, et nous trouvons dans leurs liturgies des formules comme celles-ci : Ὑπὲρ τῆς εἰρήνης τοῦ σύμπάντος κόσμου, εὐσταθείας τῶν ἁγιῶν τοῦ θεοῦ Ἐκκλησιῶν, καὶ τῆς τῶν πάντων ἑνώσεως, τοῦ Κυρίου δεηθῶμεν. « Prions le Seigneur pour la paix de l'univers, pour la stabilité et pour l'union des saintes Eglises de Dieu. »

Catholiques d'Occident, nous surtout qui avons eu la grâce insigne d'être associés à toutes les grandes choses que la Providence a opérées et préparées pour la gloire de son nom, à Jérusalem, en ces saints jours, nous prierons, avec une intelligence plus ouverte, avec ferveur, avec amour, pour nos frères d'Orient, nos aînés dans la foi, nos émules dans la piété. (Applaudissements, et notre prière sera entendue parce qu'elle ne sera sur nos lèvres que l'écho de la prière de Jésus, la prière de son cœur, celle qu'il répétait à l'heure suprême avant de quitter le Cénacle pour descendre avec ses apôtres au Jardin de l'Agonie : *Pater sancte, serva eos quos dedisti mihi !* O Père saint, veillez sur ceux que vous m'avez confiés, ceux-ci et tous les autres qui croiront en Moi. — *Ut sint unum sicut et nos !* qu'ils demeurent unis comme Vous et Moi nous sommes unis : — *ut et ipsi in nobis*

(1) Ibid., XII, 12-28.
(2) Ibid., 27.
(3) Jean, X, 51-52.

unum sint! qu'ils soient un en nous ; — *ut sint consummati in unum!* qu'ils soient consommés dans l'unité ! Et cela non pas dans les siècles futurs du royaume des cieux, mais sur la terre, afin que mon Eglise ait ce caractère d'unité parfaite, et que le monde puisse voir et reconnaître à ce signe que vous m'avez envoyé, *ut cognoscat mundus*, *ut credat mundus*, *quia tu me misisti* (1). (Vifs applaudissements.)

III

Quelle ampleur, mes frères, dans cette conception de l'Eglise du Christ ! « *Euntes docete omnes gentes* (2) : tous les peuples, toutes les races ! — Prêchez ma doctrine, donnez mon baptême : *una Deus*, *una fides*, *unum baptisma* (3). Puis, pour tous, un seul bercail ! au sein duquel la distinction des groupes religieux et l'autonomie des nationalités restent intactes sans que l'unité soit amoindrie, parce que, si l'Esprit-Saint a institué plusieurs évêques pour régir l'Eglise de Dieu, il a établi au sommet de la hiérarchie un Pasteur unique qui est le fondement de l'édifice : *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam* (4) (Applaudissements), un pasteur unique de qui émane toute juridiction : *tibi dabo claves regni cœlorum* (5) et qui, en vertu des promesses spéciales du Divin Maître, doit être le père et le chef de ses frères : *confirma fratres tuos* (6). Donc, *unum ovile*, *unus Pastor!* (7) un seul troupeau et un seul pasteur ! (Applaudissements.)

Non, pas plus que le Christ, l'Eglise ne peut être divisée ! A l'inverse de la Synagogue, qui était essentiellement nationale, elle ne peut être circonscrite aux limites d'une province ou d'une nation ; et, puisque ces deux mots ont personnifié jadis l'Orient et l'Occident : *elle n'est pas grecque et elle n'est pas latine :* elle est catholique ! (Bravos et applaudissements prolongés), universelle comme la paternité divine et comme la Rédemption du Christ ! (Applaudissements.) Mais elle se plie admirablement aux tempéraments divers des peuples qu'elle

(1) Jean, XVII, 11-23.
(2) Matth., XXVIII, 19.
(3) Ephes., IV.
(4) Matth., XVI, 18.
(5) Matth., XVI, 19.
(6) Luc, XXII, 32.
(7) Jean, X, 16.

appelle dans son sein. Elle se fait, avec l'Apôtre, toute à tous pour les sauver tous : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos* (1).

Dès le premier jour, abrogeant pour ainsi dire le principe de la division des peuples consommée au pied de la tour de Babel, et renversant les barrières légales du Judaïsme, elle parle, en signe d'unité, la langue de tous les peuples et proclame qu'il n'y a plus à ses pieds, ni Juifs ni Gentils, mais seulement des frères en Jésus-Christ. (Applaudissements répétés.)

Gardienne inflexible du dépôt sacré qui lui est confié : la foi et les sacrements, elle distingue ce qui est le fond substantiel de la doctrine et l'essence même du culte de ce qui n'en est que l'expression symbolique ou la formule pratique, dans les cérémonies, les usages et les traditions consacrés par le temps ; et, pour ne point citer ici les vingt-deux papes qui depuis le IXe siècle ont affirmé officiellement la volonté constante du Saint-Siège sur ce point, elle juge avec Pie IX que « *loin d'affaiblir l'unité de la foi, la variété des rites permis tourne à la splendeur et à la majesté de l'Eglise* ». (Vifs applaudissements.)

Bien plus, vénérables Frères, dans le concept catholique de l'Eglise, ce n'est point assez de dire que cette harmonieuse multiplicité des rites est acceptée, qu'elle est tolérée ; *elle est nécessaire!* parce qu'elle répond, dans les différents pays, à des besoins impérieux, qu'elle sauvegarde des droits acquis et qu'elle respecte des libertés nationales qui peuvent parfaitement se concilier avec l'intégrité de la doctrine et le plein exercice de la discipline ecclésiastique.

Jésus-Christ, en effet, n'a pas soumis les destinées de son Eglise aux vicissitudes de la vie temporelle des peuples, mais il n'a pas non plus absorbé dans son Eglise l'autonomie des divers peuples qui la composent. De même que chacun des membres de l'homme, pour revenir avec saint Paul sur cette comparaison, a un organisme particulier en rapport avec les fonctions qui lui sont propres, ainsi chaque nation a sa constitution, son évolution sociale et politique, mais elle a aussi sa place, comme partie d'un tout, dans la collectivité des nations qui constituent le *corps social* dont l'Eglise est l'âme sur la terre (Applaudissements), et, c'est par l'Eglise que les nationalités entrent en participation des biens surnaturels dont elles ont besoin, comme les

(1) I Cor., IX, 22.

individus, pour être régénérées dans le Christ et pour répondre dans l'ordre social, aux desseins de la Providence. (Applaudissements répétés.)

Fasse donc le Ciel, vénérables Frères, que ces solennités eucharistiques, ces assemblées où l'Orient et l'Occident se sont rencontrés dans un mutuel amour pour mettre en commun leurs traditions et confondre leurs vœux, fasse le ciel, qu'en attirant l'attention du monde sur la doctrine des apôtres, en ranimant la dévotion au Très Saint-Sacrement, et en excitant les peuples à la prière, elles deviennent pour ce pays une source de bénédictions !

Puisse-tu retrouver, ô terre d'Orient, ton antique splendeur, ta merveilleuse fécondité : *det tibi Deus de rore cœli et de pinguetudine terræ abundantiam frumenti et vini* (1) ! Mais surtout, *suscipe benedictionem quam attuli tibi et quam donavit mihi Deus tribuens omnia* (2), reçois la bénédiction que je t'apporte et que m'a confiée pour toi, au nom du Dieu qui dispense tous les biens, son Pontife, le représentant de sa Paternité, l'*Immortel Léon XIII!* (Longue salve d'applaudissements.)

NÉCROLOGIE

Le prince *Gaston* DE BÉARN, décédé à Pau le 18 juin courant, à l'âge de 53 ans, était le fils aîné du comte Hector de Galard de Brassac, comte et prince de Béarn, ancien ambassadeur, et de la princesse de Béarn, née de Choiseul.

Sorti en 1861 de l'école d'état-major, le prince de Béarn était capitaine et chevalier de la Légion d'honneur à 23 ans. Il avait épousé la fille unique du comte de Périgord, Mlle Cécile de Talleyrand-Périgord, princesse de Chalais, décédée en 1890, à l'âge de 36 ans.

Le prince de Béarn, inconsolable de la perte de sa femme, qui était à tous égards la personne la plus accomplie, avait supporté avec un courage héroïque les souffrances d'une longue et cruelle maladie. Il a vu venir la mort en face, presque debout, en chrétien et en soldat. Se sentant sur le point de succomber, il avait voulu qu'on le transportât à Pau, pour mourir dans le pays de

(1) Gen., XXVII, 28.
(2) Gen., XXXIII, 10.

ses pères, et peu de jours avant sa fin, il avait reçu à son lit de mort les hommages des vieux paysans béarnais qui, fidèles à la tradition, reconnaissaient toujours en lui le descendant de leurs anciens rois.

Il était le beau-frère du duc Albert de Broglie.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une séance tumultueuse. — Discours de M. Piou. — La commission de Panama. — Un préfet révoqué. — Ballottages allemands.

29 juin 1893.

Jeudi dernier, à deux heures, au Palais-Bourbon, on attendait une séance tragique, quelque chose qui rappellerait 1793 et ces journées de la Convention à la suite desquelles les têtes tombaient dans le panier du bourreau ; à quatre heures, on savait que l'on avait eu une séance humiliante, qui était bien de 1893 et tout à fait digne de la Chambre qui va enfin partir.

Ce qu'a été cette séance, on le verra très clairement par le compte-rendu développé que nous publions plus loin. Incohérente et tumultueuse, elle a été tout entière consacrée au développement, à travers le tapage, d'atroces accusations sans preuves et s'est terminée par une absolution sans autorité et sans portée.

La presse est unanime à accabler ce pauvre M. Millevoye, et il faut convenir que le meilleur avocat du monde aurait peine à présenter en sa faveur une défense plausible. En effet, tout ce que l'on peut accorder et que les gens impartiaux accorderont à sa bonne foi ne peut l'être qu'au détriment de sa perspicacité et de son jugement.

Il apportait à la tribune une effroyable imputation : il accusait un et même plusieurs de ses collègues du crime de haute trahison.

La première condition, en pareil cas, serait d'avoir les mains pleines de preuves ; il faudrait être en mesure non pas seulement de faire une certaine conviction dans les esprits, mais de rendre pour ainsi dire impossible à l'accusé tout essai de justification.

Or, M. Millevoye a produit devant la Chambre une série de

pièces dont l'authenticité n'est pas démontrée. Il apportait, disait-il, des documents diplomatiques volés à l'ambassade d'Angleterre. Quelle garantie avait-il qu'ils fussent authentiques ? La seule parole du voleur à qui on les avait achetés, et elle était déjà contredite par la déclaration de l'ambassade anglaise, attestant qu'on ne lui avait rien dérobé.

De plus, plusieurs de ces pièces contenaient de telles invraisemblances, de telles erreurs, de telles maladresses qu'il fallait un parti-pris d'aveugle pour les attribuer à un diplomate de profession et ne pas reconnaître l'œuvre d'un faussaire sachant mal son métier. Comment M. Millevoye n'a-t-il pas trouvé un ami qui eût au moins les yeux ouverts ?

La majorité de la Chambre, dépassant la mesure de ce qu'elle savait et de ce qu'elle pouvait, a voté un ordre du jour « flétrissant les calomnies odieuses et ridicules apportées à la tribune ».

Naturellement, M. Clémenceau et ses amis triomphent. Beaucoup trop, nous semble-t-il. Le pouvoir judiciaire est saisi de l'affaire ; il ne sortira sans doute point des débats la preuve de l'authenticité des pièces volées, mais il pourrait tout de même en sortir quelque chose de moins agréable pour M. Clémenceau et d'autres personnages que l'ordre du jour de la Chambre.

Au fond, parce que M. Millevoye n'a pas démontré que M. Clémenceau soit vendu à l'Angleterre, il ne s'en suit pas que la charge de soupçons qui pèse sur l'ami de Cornélius Herz ait disparu. M. Clémenceau garde aujourd'hui la situation qu'il avait il y a huit jours. Vers la fin de la séance il a reparu à la tribune pour essayer d'obtenir de la Chambre une manifestation qui fût pour lui un succès personnel et une sorte de réhabilitation ; la Chambre la lui a refusée.

—

La parole est donc maintenant à la justice, qui poursuit à la fois et la *Cocarde* et M. Millevoye, la *Cocarde* pour vol et M. Millevoye comme recéleur. Devant la Cour d'assises la lumière se fera-t-elle plus complète qu'à la Chambre ? Nous en doutons. Dans tous les cas, il faut espérer que nous n'assisterons plus à des scènes comme celle de la Chambre, et que l'on n'accusera plus avec autant de légèreté un adversaire politique, quels que puissent être ses torts, quelques soupçons que puisse inspirer sa conduite, quelque blâmable qu'ait été son attitude dans des discussions de politique extérieure.

—

Mardi soir, à Paris, à l'Hôtel Continental, a eu lieu le banquet de la Droite républicaine.

M. le prince d'Arenberg, député du Cher, présidait. Il avait à sa droite le général de Frescheville et à sa gauche M. Piou. A peu de distance, on remarquait et on félicitait M. Desjardins, le nouveau député catholique de Saint-Quentin. Deux cents personnes environ assistaient à cette réunion. Les députés y étaient venus en grand nombre.

Voici en quels termes M. Piou a exposé les idées sur le parti qu'il représente.

... Un parti qui prend le nom de *Droite républicaine* atteste clairement sa résolution d'accepter la République et de défendre en son nom, l'ordre, l'autorité, la liberté religieuse, la justice sociale.

Accepter la forme du gouvernement, ce n'est accepter ni les doctrines, ni les méthodes d'un parti. Les institutions ne se confondent ni avec la législation, ni avec les législateurs. Ces derniers, je le sais, ne l'entendent pas ainsi. Pour eux, la République est une propriété, et ils se regardent comme les maîtres de la maison.

Une longue prospérité leur a fait oublier qu'ils ne sont qu'en location. Par bonheur, le suffrage universel, qui a les clés de toutes les portes, n'a pas commis le même oubli ; cela suffit.

La République existe légalement, et depuis trop longtemps pour qu'on la puisse croire provisoire. La France, défiante d'abord, a fini par s'y rallier ou s'y résigner ou être conquise — je ne sais plus vraiment comment dire. Elle a vu passer tant de révolutions, tant de gouvernements, qu'elle a perdu la foi dans la vertu des formules constitutionnelles. En revanche, elle a rapporté de ses épreuves une peur invincible de l'inconnu. Si elle a eu longtemps l'amour du mieux, elle a maintenant la crainte du pire, et mal venus seraient ceux qui lui parleraient de changer le régime établi...

Notre but est de confondre tous les groupes, quels que soient leurs noms et leurs nuances, dans un grand parti d'union nationale accessible à tous les concours, où l'on ne demandera compte à personne, ni de ses origines politiques, ni de sa situation sociale, ni de sa foi religieuse, ni de divergences secondaires et qui aura pour trait d'union et pour formule cette simple devise : République honnête ! tolérante ! ouverte !

Le jour où nous pourrons, ce parti étant fondé, disparaître dans ses rangs, sera pour nous le jour du triomphe.

C'est le préparer que d'accepter la forme du gouvernement. Ainsi l'a compris le grand Pape, qui est aujourd'hui, en Europe, le meilleur ami de la France ! Il a dit, dans un langage d'une incomparable

grandeur comment devaient être défendus les intérêts religieux dont il a la garde.

—

La Commission d'enquête sur le Panama, qui avait suspendu ses travaux pour permettre au rapporteur général de rédiger son rapport s'est réunie pour en prendre connaissance.

Ce rapport conclut, en ce qui concerne les entrepreneurs, que les bénéfices réalisés par eux sont trop considérables; ils varient de 25 à 30 0/0, mais il appartient seulement aux tribunaux de faire rapporter la part illégitime des bénéfices.

En ce qui concerne les syndicats d'émission, le rapport les considère comme un moyen déguisé d'assurer des rétributions à des établissements financiers ou à des amis.

Le rapport de la commission d'enquête émet l'avis que ce sont les administratieurs du Panama qui ont eux-mêmes fourni les renseignements en vue de faire dériver sur le Parlement la responsabilité qui pesait sur eux; il estime que la Chambre n'a qu'à s'incliner devant la décision de la justice. La commission n'a pas reçu mission de pénétrer dans la vie privée des membres du Parlement; elle n'avait qu'à faire la lumière sur les faits signalés; le reste concerne les électeurs. Le rapport ajoute que l'histoire des 104 est une légende qui n'a que trop duré et à laquelle il importe de mettre un terme.

En ce qui concerne M. Floquet, le rapport est d'avis qu'il n'est sorti en rien des limites de l'action gouvernementale et qu'il n'a fait qu'accomplir un des devoirs de sa charge en surveillant des distributions de fonds à une époque troublée. En ce qui concerne M. de Freycinet, il n'a pas demandé à la Compagnie de Panama un service au profit du gouvernement. En ce concerne M. Rouvier, le rapport, tout en déclarant incorrect et blâmable le fait d'employer, dans un usage gouvernemental, des fonds provenant de particuliers, constate que M. Rouvier n'a rien demandé à la Compagnie de Panama; il a accepté le concours d'un ami sans se mettre sous la dépendance de ce dernier.

Le rapport juge avec une grande sévérité le rôle de la Compagnie du Panama. On a voulu faire supporter par le Parlement et mettre à la charge de la République la responsabilité du Panama.

La manœuvre n'a pas réussi; les calomniateurs ont été confondus; le jury sauf un cas, a prononcé des acquittements : le

pays aura prochainement la parole et l'on verra, une fois de plus, le cas qu'il faut faire des accusations injustifiées qui ont été portées contre nos mandataires.

Après cela si les actionnaires du Panama ne sont pas contents, c'est qu'ils sont difficiles.

—

Un incident significatif vient de se produire dans l'administration préfectorale. Pressé par le ministre, à vingt-quatre heures de distance, d'abord de n'assister pas, puis d'assister au banquet de Hoche, M. Bargeton, préfet de Seine-et-Oise, n'a pas accepté de jouer ce rôle de girouette et a donné sa démission. Toute la presse commente vivement ce fait qui accentue la capitulation du ministre de l'intérieur, président du Conseil, devant les radicaux intransigeants représentés par M. Lenoir, renégat du 16 mai sur lequel il se montrait aussi fervent « réactionnaire » qu'il est maintenant farouche révolutionnaire.

—

Par ailleurs, la bataille paraît sérieusement engagée entre le ministère et les syndicats d'ouvriers républicains qui, sommés de se conformer à la loi de 1884, refusent absolument de le faire. Le gouvernement ayant interdit le paiement de la subvention donnée au syndicat de la Bourse du travail par le conseil municipal, celui-ci a répondu par la suppression du crédit de 9,000 francs prévu pour l'illumination de l'hôtel de ville le 14 juillet.

Puisqu'on lui refuse d'allumer l'incendie, le conseil veut éteindre les lampions. Mais, pour cette fois, il sera battu. Reste à savoir si un gouvernement, qui s'est désarmé lui-même au point de vue moral par tous ses principes révolutionnaires, pourra longtemps arrêter le torrent qu'il a déchaîné.

—

Le 17 juin, a eu lieu à Saint-Ail, petite commune de la Lorraine française, située au milieu des plaines historiques de Saint-Privat, la translation des restes des officiers et soldats de la garde prussienne. La cérémonie a été très imposante. Dès six heures du matin, les troupes françaises avaient pris position autour de l'ancien monument de Saint-Ail. Le général Jamont, commandant du 6e corps, est arrivé peu de temps après. Les ossements avaient placés dans 7 cerceuils, 6 Allemands et

l Français. A sept heures est arrivée une députation de six officiers allemands en grande tenue qui est venue saluer le général Jamont. Le sous-préfet de Briey, au nom du gouvernement de la République, a remis les ossements aux officiers allemands. L'aumônier catholique a récité les prières liturgiques et l'aumônier protestant a prononcé un discours en allemand dans lequel il a rappelé que le monument élevé sur le territoire français y a toujours été honoré et respecté. Le curé de Batilly a prononcé ensuite un discours patriotique, dans lequel il a retracé les vertus militaires des héros tombés en 1870. Les clairons ont sonné aux champs, la musique a entonné une marche funèbre pendant que les cercueils étaient placés sur les corbillards. Le cortège s'est formé, escorté par un bataillon de chasseurs, musique en tête. Près de la frontière, sur le territoire français, étaient échelonnés les hussards et les chasseurs français; sur le territoire allemand se tenait le général Haeseler, commandant le 19e corps, avec de nombreux officiers de la garnison de Metz et une compagnie d'honneur d'infanterie. A l'arrivée du général Jamont, le général Haeseler s'est avancé vers lui sur la ligne frontière. Les deux généraux se sont salués. Sur l'invitation qui lui a été faite, le général Jamont est entré sur le territoire allemand et a passé en revue la compagnie allemande. Le cortège a continué sa marche, escorté alors par l'infanterie allemande. Il est arrivé à neuf heures près de l'emplacement où six fosses ont été creusées devant le monument. Les aumôniers ont bénit les fosses et ont prononcé des discours. La musique a joué ensuite un morceau funèbre, puis des salves ont été tirées par l'infanterie.

—

Voici, d'après un journal catholique local, le texte des paroles échangées entre Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise, et M. Guérin, ministre de la justice, lors de la fête d'inauguration du chemin de fer d'Albertville à Moutiers.

Mgr l'évêque a dit :

J'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de vous offrir mes hommages et ceux du clergé de la Tarentaise.

Nous sommes préoccupés, avant tout, de l'intérêt moral et religieux des populations confiées à notre sollicitude pastorale; mais nous applaudissons de grand cœur au développement, à la prospérité de leurs intérêts matériels, qui vont être favorisés par le nouveau chemin de fer.

Nous acceptons franchement et loyalement la Constitution républicaine du pays, et nous sommes heureux de tout ce qui affirme le rapprochement, l'union de tous les citoyens.

Aussi ai-je salué avec joie cette parole que Votre Excellence prononçait récemment à Annonay : « Le drapeau de la France est assez large pour couvrir tous ses enfants. »

Noble parole, M. le ministre, noble parole qui dit bien l'attitude où nous voulons voir la France, assise chez elle dans une paix faite de justice et de liberté ; noble parole qui dit bien aussi — et la Tarentaise en sent vivement le prix — l'attitude de la France, debout à la frontière pour protéger jusqu'au dernier de ses enfants !

M. le ministre a répondu :

Je vous remercie, Monseigneur, des sentiments patriotiques que vous venez de m'exprimer dans un langage si digne.

Je sais que le clergé est très attaché à ses devoirs, et je suis heureux de savoir, comme vous m'en donnez l'assurance, qu'il a des sentiments de sympathie pour le gouvernement de la République.

Voici maintenant la version donnée par l'*Agence Havas* des paroles échangées dimanche entre Mgr l'évêque de Blois et M. le ministre de l'agriculture, venu pour la clôture d'un concours.

En présentant son clergé, Mgr Laborde a dit :

Nous avions le devoir de nous unir aux habitants de cette ville pour vous remercier du grand bonheur que vous nous avez fait. Nous sommes heureux de saluer le représentant du pouvoir et de l'assurer de tout le respect et de tout le dévouement du clergé. Prêtres, nous avons en vue le soin des intérêts religieux ; citoyens, nous n'avons rien de plus cher que l'honneur et la prospérité de la République.

M. Viger a répondu :

Je sais quels sentiments vous animent : combien vous savez vous montrer conciliant et respectueux des prérogatives du pouvoir et la manière dont le clergé remplit ses fonctions.

—

On connaît maintenant les résultats de 166 élections de ballottage en Allemagne. Ils se répartissent ainsi :

Conservateurs 25, parti de l'Empire 10, nationaux libéraux 35, union libérale 10, libéraux démocrates 21, démocrates de l'Allemagne du Sud 7, centre 9, polonais 7, antisémites 14, socialistes 20, guelfes 7, alsacien antimilitariste, 1.

Le second tour de scrutin apporte donc un contingent de cent un députés au parti militariste, tandis que l'opposition n'est renforcée que de 65 députés. Nous n'avons plus à connaître que 14 ballottages, qui ne peuvent, d'ailleurs, rien changer au résultat final.

Il n'est pas permis de mettre en doute l'adoption de la loi militaire.

M. Bebel, socialiste, a accepté le mandat de député pour la circonscription de Hambourg. Il y aura donc une nouvelle élection à Strasbourg.

Trois antisémites ont été élus dans deux circonscriptions à la fois : ce sont MM. Ahlwardt, Zimmermann et Werner.

Des désordres ont éclaté à Mannheim, à la suite de la proclamation du scrutin annonçant la défaite du candidat socialiste Dreesbath ; ces désordres se sont reproduits avec plus de gravité encore dans la campagne environnante, les socialistes et les libéraux se sont livré de véritables batailles. Il y a eu des blessés. Les agents de police ayant été reçus à coups de revolver ont dégaîné et chargé les manifestants.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

C'est le député catholique de Trèves, M. Dieden, qui présidera la séance d'ouverture du Reichstag, jusqu'à ce que le nouveau bureau soit constitué.

Le président d'âge du Reichstag est né en 1810. Le député le plus jeune est le nouvel élu de Mulhouse, le socialiste Bueb ; il est né en 1865.

—

La *Suisse libérale* publie sur l'exposition de Chicago de très intéressantes correspondances d'un visiteur qui voit juste et raconte bien. Nous détachons les passages suivants de celle écrite le 30 mai de Chicago.

Cette exposition est plus vaste, elle témoigne d'un plus grand effort d'invention que celle de 1889, mais pour le choix et le groupement des objets exposés, pour l'unité de direction, surtout pour la mise en scène, elle est décidément très inférieure. Les Américains, quoi qu'ils en disent, ont encore beaucoup à apprendre de Paris.

Les promenades que nous allons faire, un peu au hasard, dans les différents palais de l'exposition, vous montreront ces lacunes mieux que je ne puis l'expliquer *à priori*. Mais nous

pouvons dès maintenant signaler deux graves défauts, qui sautent aux yeux du visiteur le moins prévenu. D'abord, l'exposition est lamentablement incomplète : tout le monde est en retard, les Américains autant et plus que les autres. Je ne parle pas des bâtiments accessoires, qu'on n'a pas même fini de construire : on peut, à la rigueur, les négliger. Mais dans les grands palais, aux manufactures, aux machines, à l'électricité, il n'y a pas la moitié des objets qui soient en place. Partout des armoires vides, attendant même leurs vitrines, et des tas de caisses attendant qu'on les déballe. Il y en a pour un mois et demi encore avant que tout soit complet : encore ce terme paraît-il bien rapproché.

Autre défaut : l'exposition n'est pas amusante pour un sou. Cela peut convenir aux Américains, qui défilent dans les avenues avec une gravité de *clergymen,* sans éprouver le besoin de s'asseoir, pour échanger leurs impressions, ou de se délasser, autour d'une table, par quelques minutes de gai bavardage. Presque pas de cafés, seulement des restaurants qu'on a peine à découvrir, dans quelque recoin des palais; aucune table en plein vent, aucun joyeux pavillon de musique, dont l'emplacement eût été pourtant si bien indiqué sur l'île boisée dont j'ai parlé. Seulement quelques kiosques, où l'on doit déguster debout des soda glacés, ou de l'eau minérale naturelle de la fontaine d'Hygeia. C'est vraiment trop peu pour l'agrément des Européens.

D'ailleurs, ces Européens, qu'on a convoqués avec tant d'entrain, on les reçoit sans amabilité. Malheureux le touriste qui ne parle pas anglais : il ne trouvera pas un interprète dans tout le personnel des gardiens. Personne ne parle français ici. Quant à celui auquel la langue de Shakespeare est familière, il ne faut pas croire qu'il se tire d'affaires si facilement. Qu'il prononce mal un mot, qu'il emploie un terme anglais là où il faut un terme proprement *yankee*, on le regardera avec de gros yeux bêtes sans lui venir en aide, sans même se donner la peine de le comprendre. De New-York à Chicago on fait vraiment un grand pas vers la sauvagerie. Les gens d'ici manquent de formes et de politesse à un point qu'on ne s'imaginerait pas.

Donc, tout n'est pas délicieux dans cette « Foire du Monde »; j'en préviens ses futurs visiteurs : qu'ils se munissent de leur meilleur anglais : d'un petit vocabulaire de termes américains, de beaucoup de patience et de résignation. Moyennant quoi, s'ils savent encore supporter la soif, s'ils peuvent marcher plusieurs

heures sans s'asseoir, et s'ils se disent bien qu'ils ne sont pas ici pour s'amuser, ils trouveront certainement instruction et profit à visiter l'exposition. Sans tout cela, au contraire, ils s'en iront de fort méchante humeur, et reviendront en Europe brouillés à jamais avec les Américains.

LES CHAMBRES

Chambre des Députés.

Séance du 22 *juin* 1893.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Millevoye a la parole pour adresser une question au président du conseil qui l'a acceptée.

M. MILLEVOYE. — J'ai trois questions à adresser à M. le président du conseil : Où se trouve Cornélius Herz ? Quel est l'état de sa santé ? Quelle est l'attitude du gouvernement anglais par rapport à son extradition ?

M. CH. DUPUY, président du conseil, déclare qu'il répondra aussi brièvement qu'on l'a questionné. Où est Cornélius Herz ? il est à Bournemouth en Angleterre. (On rit.) Quel est l'état de la santé du *de cujus* ? (Nouveaux rires.) Les constatations des médecins anglais ont été vérifiées par deux illustres médecins français qui se sont associés aux conclusions des rapports successifs des médecins anglais. Cornélius Herz est sous la surveillance d'agents de la police anglaise, en attendant que son état de santé permette de donner suite à la procédure d'extradition.

M. MILLEVOYE. — Le président du conseil a dit tout ce qu'il pouvait dire. Il n'a pas dit que le gouvernement avait voulu exercer une influence sur notre politique intérieure à l'aide des papiers de Cornélius Herz. L'agent principal de la politique du gouvernement anglais en France n'est pas Cornélius Herz. Il est en France et collabore à nos lois. C'est lui qui, au lendemain de nos désastres, voulait donner la Corse à l'Italie; c'est lui qui nous a fait perdre l'Egypte.

LE PRÉSIDENT fait observer à l'orateur qu'il ne peut continuer sans que la question ait été transformée en interpellation.

M. MILLEVOYE demande cette transformation.

QUELQUES VOIX. A un mois.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL déclare qu'il est aux ordres de la Chambre. Mais il désire que l'interpellation soit formulée.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE prend connaissance de la formule que lui remet M. Millevoye.

Il déclare qu'aux termes du règlement il lui est impossible 'en donner connaissance à la Chambre.

Mais M. Pourquery de Boisserin demande à interpeller le ouvernement :

1° Sur la demande d'extradition de Cornélius Herz;

2° Sur les prétendus vols de documents à l'ambassade d'Angleterre;

3° Sur ce que compte faire le gouvernement sur ces points en ce ui concerne Arton.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Dupuy, président du conseil, explique que son devoir lui impose de anquer aux règles de la civilité en parlant le premier. Il répondra, ır le premier point (extradition de Cornélius Herz), que la volonté u gouvernement est de le poursuivre jusqu'à complète réalisation ; n'est pas un jour où il n'ait fait des démarches prouvant sa volonté ; sa vigilance, n'en déplaise aux affirmations qu'on lance dans ertains banquets. Les orateurs qui parlent ainsi ne pourraient faire lus que ce qu'a fait le gouvernement. (Très bien! très bien!)

De même, pour Arton, la sûreté générale a fait tout ce qu'elle a pu ire et ses efforts ne sont pas abandonnés. Le jour où le cabinet ctuel a pris le pouvoir, il a donné autour de lui le sentiment de sa rme volonté sur ces deux points.

Sur le troisième point, il y aurait, dit-on, des pièces d'un caractère rave qui auraient été soustraites dans une ambassade : le gouver- ement connaît son devoir en matière internationale ; il ne peut offi- ellement faire état de pièces de cette nature dont l'origine a un ıractère suspect. Le gouvernement ne peut donner aux représen- ıts des puissances dans ce pays un sentiment d'insécurité en pre- ant connaissance de ces pièces. (Très bien ! Très bien !)

Mais les ministres n'en sont pas moins des ministres français et ıtriotes. Il leur a semblé qu'un seul pouvoir avait le droit de se sai- r de ces pièces et d'en tirer toutes les conséquences qu'elles com- ɔrtent — oui, toutes — c'est le pouvoir judiciaire. (Applaudisse- ents à gauche. — Bruit à droite.)

Une instruction a été ouverte ce matin, par le procureur de la épublique. Le gouvernement a fait son devoir en déférant ces docu- ents à la justice sans en prendre connaissance. (Très bien ! très bien ! gauche.)

Le président du conseil ajoute que, s'il n'a pas fait la lumière com- ète qu'il voulait faire, il est aux ordres de la Chambre. (Vifs applau- ssements.)

M. Pourquery de Boisserin cède son tour de parole à M. Clé- enceau.

M. Clémenceau. — Il y a un endroit où on met les papiers volés

et on y met aussi les voleurs : c'est chez le commissaire de police. (Applaudissements). Il s'étonne qu'après avoir annoncé partout la grande nouvelle des preuves de la trahison de M. Clémenceau, vendu à l'Angleterre, on ne les ait pas apportées.

M. Millevoye. — Je vais l'apporter.

M. Clémenceau. — Il ne s'agit ni de la Corse ni de l'Egypte ; il s'agit de savoir si j'ai vendu, argent comptant, mon pays à l'Angleterre ? (Applaudissements.)

M. Millevoye. — Oui.

M. Clémenceau. — Si vous faites cette preuve, je saurai ce que j'ai à faire. Mais en attendant, je vous somme de la faire, cette preuve, et je vous invite à vous expliquer, sans vous cacher derrière un semblant de patriotisme. (Applaudissements à gauche.)

M. Millevoye. — Je reprends mon réquisitoire... (Murmures à gauche.) J'ai écrit ce que j'avais à dire pour ne répondre à aucune interruption.

M. Millevoye continue sa lecture : Un premier trait de lumière vint, dit-il, éclairer la conscience publique, quand on sut les rapports de M. Clémenceau, qui avait élevé au plus haut rang un escroc et un espion. La vengeance d'un patriote de l'île Maurice, vengeance non contre M. Clémenceau, mais contre l'Angleterre, a mis dans mes mains d'autres preuves : l'île Maurice ni le Canada n'ont rien oublié.

Le président interrompt l'orateur, en lui rappelant les égards dus à une nation amie.

M. Millevoye reprend. — Cet homme a, dit-il, copié une à une toutes les lettres de M. Lister à M. Austin Lée ; il a compris qu'une lettre isolée pourrait être discutée. (Bruit.)

Voix à droite. — Parlez.

M. Millevoye. — On me somme de justifier mon accusation, je le fais. Une partie de ces lettres touchent à des événements et à des hommes qui n'ont rien à voir dans l'affaire actuelle.

M. Tony Révillon. — Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Clémenceau. — Il faut tout lire.

M. Millevoye. — Je dirai tout devant la cour d'assises.

M. Clémenceau. — Menteur ! Menteur !

M. le président invite M. Millevoye à s'expliquer sans réticences.

M. Millevoye lit une lettre de M. Lister à M. Austin Lée, du 2 avril 1893 ; cette lettre raconte la visite de l'*alter ego* de M. Clémenceau, désireux de s'assurer si les dispositions de l'Angleterre restaient les mêmes à son égard.

— Vous m'invitez à continuer, M. le président ?

Voix nombreuses. — Oui, oui.

M. Millevoye. — Avant de continuer, je désire être couvert par M. le ministre des affaires étrangères. (Bruit à gauche.)

Devant le silence de M. le ministre des affaires étrangères, je parlerai.

M. Develle. — Il nous a semblé impossible de prendre connaissance de pièces volées. Ma conscience et ma dignité ne me permettent pas d'approuver la lecture qui est faite. (Agitation.)

Voix nombreuses à gauche. — Lisez ! lisez donc !

M. le baron Demarçay demande si la Chambre ne peut se former en comité secret.

Voix à gauche et à droite. — Non ! non !

Le président déclare qu'il ne peut mettre aux voix cette proposition dont il n'est pas saisi réglementairement.

M. Millevoye reprend sa lecture au milieu de l'agitation :

« Il nous a fallu, dit une de ces lettres, employer la pression maximum pour empêcher Cornélius Herz de quitter Bornemouth. M. Waddington nous a donné l'assurance formelle que l'éponge était passée sur les affaires de Panama. »

Autre lettre, 22 mai, où on lit :

« Nous avons reçu de l'*alter ego* de M. Clémenceau la copie des dépêches échangées entre M. Ribot et les représentants de la France en Egypte et en Russie.»

La lettre ajoute :

« M. Clémenceau peut encore rendre de grands services dans le milieu corrompu où il vit et qu'on le maintienne sur notre liste. » (Exclamations à gauche.)

M. Millevoye déclare que la poursuite pour vol suffit à prouver l'authenticité de ces documents qui condamnent M. Clémenceau.

M. le président. — Vous ne pouvez pas juger. Les tribunaux sont saisis. Ils prononceront.

M. Millevoye descend de la tribune.

M. Clémenceau se lève. (Vive agitation.)

M. Burdeau a la parole. Il ne faut pas que les pièces qui ont été citées sortent de cette enceinte sans avoir été lues entièrement. Il s'agit d'une question de haute trahison dont la Chambre seule doit être juge. (Applaudissements.) Il faut que la question soit tranchée avant que l'Assemblée se sépare. (Nouveaux applaudissements.)

M Millevoye remonte à la tribune et reprend sa lecture qu'il fait, cette fois, complètement. La lettre du 2 avril parle d'une alliance projetée entre les États-Unis et la Russie, et de la loi sur les insultes à un gouvernement étranger provoquées non par l'empereur d'Allemagne, mais par le prince de Monaco. (Rire général.)

Le document parle d'Arton, de la succession de M. Waddington, de la mélinite, de la Serbie et de la Belgique.

M. Boissy d'Anglas. — On s'est moqué de vous.

M. Millevoye. — Le ministre des affaires étrangères ne l'a pas pensé.

M. Develle. — J'ai dit, ce matin, au conseil, que je croyais que vous aviez été victime d'une abominable mystification.

M. Déroulède. — Je donne ma démission et je sors de cette assemblée. (Agitation.)

M. Millevoye donne lecture d'une liste en anglais portant le timbre de l'ambassade et signée Lister. Il y est inscrit : Burdeau, 2,000 livres ; Maret, 200 ; Laurent, 600 ; Clémenceau, à Londres, 20,000 livres ; Rochefort, 3,600. (Applaudissements ironiques à gauche.)

M. Burdeau. — Vous ne sortirez pas d'ici avant d'avoir déclaré si vous entendez insinuer que j'ai vendu mon pays pour 2,000 livres. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Millevoye. — Si la pièce est authentique, vous êtes un traître!

M. Burdeau. — Vous êtes le complice d'un voleur et peut-être d'un faussaire. (Agitation.)

Voix nombreuses. — Les pièces !

L'orateur remet son dossier au président. Il demande à être traduit en justice. Là, l'homme qui lui a apporté ces pièces pourra s'expliquer.

M. Millevoye descend de la tribune au milieu de violents murmures.

M. Maujan monte à la tribune et dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre méprisant les calomnies odieuses et ridicules et regrettant qu'on ait perdu en discussions oiseuses le temps du pays, passe à l'ordre du jour.

M. Robert Mitchell trouve que la Chambre doit être unanime à repousser les pièces produites par M. Millevoye dont la bonne foi a dû être surprise et qui a été victime d'une manœuvre.

M. Millevoye demande quelle sera la situation de la Chambre, après avoir voté un tel ordre du jour, si le tribunal reconnaissait l'authenticité des documents.

M. Millevoye donne sa démission de député. M. Barrès sort avec lui.

M. Engerand demande l'ordre du jour pur et simple.

M. de Choiseul demande l'acceptation de M. Burdeau.

M. Burdeau répond que la Chambre doit savoir si elle a devant elle un homme innocent ou coupable.

M. Engerand retire sa demande d'ordre du jour pur et simple ainsi que M. de Choiseuil.

Par 389 voix contre 4, l'ordre du jour Maujan est adopté.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Consistoire, dont nous avons déjà donné les détails, a clos la série des fêtes du Vatican, et le Pape va pouvoir prendre un peu de repos. Ce repos n'est que très relatif, car Léon XIII a l'habitude du travail, et pendant les longues journées d'été, retiré dans sa solitude au fond des jardins du Vatican, il revoit ou élabore les encycliques et les autres grands documents qui intéressent si hautement le monde catholique.

—

Les nouveaux cardinaux, présents à Rome, prennent maintenant possession de leurs titres presbytériaux avec le cérémonial d'usage, et ensuite eux aussi vont s'éloigner de Rome où dans deux semaines la solitude va se faire; car, comme toujours en été, le roi et sa cour, le Parlement et le gouvernement s'enfuient de la Ville-Eternelle, qui devient alors la ville laissée au Pape.

—

On remarque que cette fois Léon XIII n'a point publié son allocution du consistoire secret. C'est signe que dans cette réunion, qui a été extrêmement longue, des choses très graves ont été soumises aux cardinaux. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir précisément ce qui s'est traité, car les cardinaux sont obligés au secret dit pontifical sur tout ce qui se traite en consistoire secret. Et, jusqu'ici, aucun ne s'est cru autorisé à parler.

On a seulement pu apprendre que dans le second Consistoire secret, tenu après le consistoire public du 15 courant, le Pape, avant de procéder à la translation du cardinal Sarto de Mantoue au siège patriarcal de Venise, a demandé l'avis spécial de chacun des membres du Sacré-Collège, et qu'à cette occasion il a relevé vivement les empiètements du gouvernement italien dans l'exer-

cice des droits du ministère pastoral. Le gouvernement italien a prétendu être l'héritier des droits et privilèges de l'ancienne république de Venise et de l'Autriche, à propos de la nomination du patriarche de Venise, et a fait savoir à Mgr Sarto qu'il ne lui accorderait pas l'*exequatur* pour prendre possession de sa mense épiscopale. Le Saint-Siège n'a jamais reconnu le patronat du gouvernement italien pour ce siège, et a passé outre en nommant directement le titulaire.

—

Le Saint-Siège est aussi très froissé de la nouvelle législation sur le mariage. Le nouveau ministère semblait vouloir renvoyer aux calendes grecques le projet de loi Bonacci sur la priorité du mariage civil.

Ce projet indiquait des peines très sévères contre les époux, les témoins et le curé qui procéderaient à un mariage avant que celui-ci n'ait été contracté devant monsieur le maire. On s'attendait au moins à un projet de loi plus mitigé, mais le ministre Eula, en le transformant, n'a fait qu'accentuer la haine anticléricale.

Il ne soumet plus à aucun châtiment le contractant ni les témoins, mais le prêtre. Il suffit de lire les sept articles de ce projet pour savoir de quel esprit il est imbu.

Les voici :

Article premier. — Le ministre d'un culte qui, en dehors du cas de l'imminent péril de vie d'un des époux, célèbrera ou autorisera la célébration d'un mariage religieux sans s'assurer de la célébration préalable du mariage civil, est puni par l'interdiction temporaire du benéfice ecclésiastique ; et s'il n'est pas pourvu d'un bénéfice par une amende de 200 à 2,000 francs.

Si le ministre du culte commet plus d'une fois le délit prévu par cet article, l'interdiction ne pourra être appliquée pour un temps inférieur à trois ans, ni l'amende pour une somme inférieure à 1,500 francs ; s'il le commet après avoir remporté une condamnation pour le même délit, on appliquera l'interdiction perpétuelle, s'il est pourvu d'un bénéfice ecclésiastique, en cas contraire, une amende non inférieure à 5,000 francs.

Art. 2. — Un ministre du culte qui empêche l'inspection des registres des mariages religieux par les représentants du ministère public auprès des tribunaux et des Cours, est puni par une amende de 100 à 2,000 francs et par l'interdiction temporaire du bénéfice ecclésiastique.

Art. 3. — Le tribunal pénal de l'endroit où le fait a eu lieu est compétent à juger les délits prévus par les articles 1, 2.

Art. 4. — Ceux qui, sans avoir préalablement célébré le mariage civil, contractent le mariage religieux, d'après le rite de quelque culte que ce soit, perdent tout droit qui, par vertu de lois ou par disposition de l'homme, puisse dépendre de l'état de célibat ou de veuvage.

Art. 5. — L'article 78 du décret royal du 15 novembre 1865 sur la réglementation de l'état civil est modifié de la manière suivante:

« Dans le cas de péril imminent de vie, l'officier de l'état-civil peut procéder à la célébration du mariage, sans aucune formalité, pourvu qu'ait été faite précédemment la déclaration jurée de quatre témoins affirmant qu'il n'existe entre les époux aucun empêchement de parenté, d'affinité et d'état, et que le consentement des ascendants a été donné, dans le cas où serait nécessaire le consentement du conseil de famille ou de tutelle. »

Art. 6. — L'officier de l'état civil laissera sur papier libre et sans aucuns frais, un certificat de la célébration du mariage aux époux qui le réclameront pour la célébration du mariage religieux.

Art. — Pour les personnes pauvres, on fera sur papier libre, sans perception de droits ou de taxes ou autres frais, tous actes, certificats, documents et copies de ceux-ci, pouvant être utiles aux époux à l'occasion du mariage, et les autorités, officiers publics, notaires dont le ministère sera requis à cet effet, devront prêter leur office gratuitement.

La sévérité extraordinaire des pénalités dont on menace le prêtre est d'autant plus à relever qu'on en remet l'application au pouvoir discrétionnaire du gouvernement qui s'arroge le droit de suspendre le traitement des curés. C'est une imitation de ce que font les sectaires en France, un acheminement vers les persécutions d'un *Culturkampf* italien.

—

A l'occasion du jubilé pontifical, le schah de Perse avait adressé au Pape Léon XIII une lettre de félicitations.

L'*Osservatore Romano* vient d'en publier la traduction française, que voici :

A Sa Sainteté le Pape Très Respecté et Très Honoré, que Dieu lui accorde son aide !

En raison des liens d'amitié qui nous unissent à Votre Sainteté et du sincère attachement que Nous avons pour Votre Auguste Personne, attachement que Nous sommes heureux de manifester en toutes circonstances, Nous profitons de l'occasion du jubilé de Votre Sainteté pour lui présenter Nos félicitations au moment où tous les

grands dignitaires spirituels et les grandes Puissances amies Lui offrent leurs hommages.

Cette lettre, gage de Notre amitié sincère, portera à Votre Sainteté les vœux que Nous formons de tout cœur pour la longue durée de Sa vie et de Son gouvernement spirituel, qui est une cause de bonheur pour toutes les nations.

Le Pontificat de Votre Sainteté est une bénédiction de Dieu pour Votre Auguste Personne, et Nous espérons qu'elle durera longtemps. Que Votre Sainteté soit assurée de Notre sincère amitié.

Nous demandons à Votre Sainteté de ne pas Nous oublier dans Ses prières, qui sont toujours exaucées par Dieu, et Le supplier en même temps de resserrer les liens d'amitié qui Nous unissent.

Nous saisissons cette heureuse occasion pour renouveler à Votre Sainteté les assurances de Notre très haut respect.

Ecrit au palais royal, à Téhéran, mois de châwal 1310.

Quarante-septième année de Notre Règne.

Celui qui place sa confiance en Dieu miséricordieux,

Signé : Nacer ed Dine Chah Kadjar.

(Sceau royal.)

France

Bordeaux. — S. Em. Mgr Lecot a reçu, le 14 juin, la calotte rouge des mains de M. le marquis Joseph Cavaletti, garde noble de S. S. Léon XIII.

M. le garde noble s'est exprimé en ces termes :

Eminence,

Le cœur rempli de reconnaissance pour la haute mission que la bénignité de Sa Sainteté a voulu me confier, je suis fier de l'accomplir aujourd'hui auprès de Votre Eminence, en vous présentant les insignes de la nouvelle dignité à laquelle l'auguste Chef de l'Eglise vient de vous élever.

Dans cet événement si glorieux pour Votre Eminence, qu'il me soit permis de vous offrir mes respectueuses félicitations, et d'exprimer les vœux que je forme pour votre bonheur. Mes félicitations et mes vœux sont ceux de la France, ceux de votre fidèle diocèse de qui vous êtes, depuis trois ans, le père et le pasteur; de cet illustre clergé qui vous entoure et qui fait votre gloire et votre force ; de la classe enfin des ouvriers, immense famille déshéritée, objet de tant de sollicitude et de bienveillance de la part du grand Pontife Léon XIII auprès de qui vous ne cessez jamais d'être l'interprète de la justice unie à la charité.

Que le bon Dieu exauce mes vœux, en vous conservant de longues années à l'amour de vos enfants, à la gloire de votre patrie, au bien de l'Eglise.

Mgr Lecot a répondu par le discours suivant:

Monsieur le Marquis,

Je me plais à considérer dans votre personne le représentant et l'envoyé du Saint-Siège, chargé de m'apporter une nouvelle marque d'affection de Sa Sainteté, le grand et bien-aimé Léon XIII.

Mais n'eussé-je à envisager que votre personne, monsieur le marquis, je trouverais déjà, dans les traditions de votre noble famille, dans les actes qui ont illustré vos aïeux, de quoi vous témoigner à cette heure, en présence des dignitaires ecclésiastiques et de tout le clergé de cette ville, mes sentiments de haute estime et de profond respect pour votre personne et le nom que vous portez.

Neveu tout à la fois d'un cardinal de la Sainte Église dont la vertu dépasse encore la situation, et d'un sénateur de Rome que son seul mérite avait fait appeler à cette dignité, au temps où le mérite conduisait aux charges, vous êtes le fils d'un de ces vaillants qui surent faire en tout temps, dans l'humiliation comme dans la gloire, une garde d'honneur à la personne du Pape, justifiant ainsi, dans sa descendance, le principe émis par l'un de vos grands poètes : *Fortes creantur fortibus.*

Vous venez m'apporter, monsieur le marquis, la nouvelle officielle de l'honneur immérité que veut bien me faire Léon XIII en m'appelant, malgré mon indignité, à prendre rang dans le Sacré-Collège. Ici, ma pensée doit sortir de cette enceinte, passer les monts et voler jusqu'au pied de ce trône où siège la plus auguste, la plus vénérée, la plus humiliée et la plus glorieuse, la plus faible et la plus puissante parce qu'elle est la plus sage, de toutes les souverainetés.

Je revois par les yeux de mon cœur, ce grand Pontife, dans lequel on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de l'esprit qui étonne par ses visées profondes, ou du caractère qui émerveille par sa sainte et persévérante énergie.

Ce que la France devra à cette grande âme de Léon XIII, nous ne saurions assez le dire. Tout ce clergé, dont l'esprit et le cœur sont si franchement dévoués à l'Église et à la patrie, vous exprime par ma bouche, monsieur le marquis, ce sentiment que vous voudrez bien reporter à l'Éminent Secrétaire d'État dont vous avez reçu votre mission. Si le Siège de Pierre pouvait grandir, il fût devenu plus grand depuis que le magnanime Léon XIII l'occupe. A travers cette grande mêlée morale, où se heurtent les intérêts divers d'une société qui se transforme, apparaît la haute et sereine figure du Chef, du Maître et du Père qui dit à tous : *Quid timidi estis, modicæ fidei! Qui crediderit salvus erit*: Ayez foi et vous serez sauvés! Nous avons foi en Dieu, foi au pilote qui nous guide, foi en la sainte Église Romaine qui ne peut faillir: Que Dieu nous garde le pilote, et l'Église de France triomphera avec Léon XIII. *Vivat! Vivat!*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Notre Voyage aux pays bibliques** (Egypte, Palestine, Asie-Mineure, Grèce). 3 vol. in-12, ornés de cartes et de gravures hors texte d'après nature, par MM. Vigouroux et Le Camus. — Paris, chez Roger et Chernovicz. Prix : 10 fr. 50.

MM. Vigouroux et Le Camus ont visité ensemble, au cours de l'année 1888, la Basse-Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Asie-Mineure et la Grèce. Dans ce pays d'Orient où les mœurs et les usages n'ont pas subi les mêmes modifications que chez nous, l'étude des hommes de ce temps-ci aide singulièrement à comprendre la vie et les coutumes de Notre-Seigneur et des apôtres ; bien plus, celle des contemporains des prophètes et des patriarches. Les questions topographiques ont aussi une importance capitale dans l'interprétation du texte sacré. Enfin, malgré les destructions auxquelles les hommes se sont acharnés, malgré les siècles qui dévorent les œuvres humaines, *Tempus edax rerum*, les pays bibliques conservent encore quelques traces des monuments antiques ; des fouilles intelligentes ont amené d'innombrables et précieuses découvertes, dont les musées européens sont loin d'avoir recueilli tous les trésors MM. Vigouroux et Le Camus ont voyagé à la fois en critiques érudits et en prêtres catholiques, cherchant partout les traces de Notre-Seigneur, de ses ancêtres et de ses disciples, contrôlant *de visu* les récits et les descriptions de leurs devanciers, voyant beaucoup et voyant bien, laissant aussi leurs âmes se remplir jusqu'au fond des grandes impressions et des pieux souvenirs qui jaillissent comme naturellement de tant de lieux vénérables. Ces trois volumes extrêmement attachants et singulièrement instructifs, méritent d'être lus avec infiniment d'attention. De nombreuses cartes, des plans, *dont quelques-uns absolument nouveaux pour la science*, et des gravures d'après d'excellentes photographies, donnent à ce bel ouvrage l'illustration à la fois pittoresque et documentaire qui lui convient.

Chan. ALLAIN.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne ; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES SÉMINAIRES DANS LES INDES ORIENTALES

A nos vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques et évêques et autres Ordinaires des lieux, en paix et en communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique.

Vers ces plages extrêmes de l'Orient heureusement et hardiment explorées jadis par les Portugais et où affluent chaque jour tant d'hommes attirés par l'appât des avantages commerciaux, Nous aussi, dès le commencement de Notre pontificat, Nous avons tourné Notre esprit et Notre attention. — Elles Nous préoccupent bien et excitent vivement Notre amour, ces immenses contrées des Indes dans lesquelles s'exerce depuis tant de siècles déjà le rude labeur des hommes évangéliques. Et tout d'abord se présente à Notre esprit le souvenir du bienheureux apôtre Thomas, qui est considéré avec raison comme le promoteur de l'Evangile dans les Indes; ensuite celui de François-Xavier, qui, bien des siècles après, a vaillamment travaillé pour le même objet, lui qui parvint par son énergie et son admirable charité à amener des centaines de milliers d'Indiens à la vraie religion et à les retirer des erreurs et de l'impure superstition des brahmanes. Après ce saint héros, un grand nombre de missionnaires de l'un et de l'autre ordre du clergé, venus à sa suite avec l'investiture et la mission du Siège apostolique, se sont efforcés avec zèle et s'efforcent encore aujourd'hui de conserver et d'étendre les vérités et les institutions chrétiennes que Thomas a apportées, que Xavier a établies. Et cependant, dans cet immense pays,

quelle foule d'hommes est encore éloignée de la vérité et reste plongée dans les ténèbres d'une misérable superstition !

En considérant cet état de choses, Nous avons toute confiance en la bonté et en la miséricorde du Dieu notre Sauveur qui seul connaît le moment convenable et opportun de communiquer sa lumière, et qui a coutume de pousser les esprits dans la voie droite du salut sous le souffle de la grâce céleste : mais, pour Notre part, et autant qu'il est en Notre pouvoir, Nous voulons et Nous devons faire en sorte qu'une partie aussi considérable du monde ressente quelque fruit de Nos veilles. A cet effet, et l'esprit préoccupé des moyens d'organiser et d'accroître le christianisme dans les Indes Orientales, Nous avons pris heureusement quelques mesures utiles à la conservation du nom catholique. C'est d'abord la convention que Nous avons régulièrement conclue, après l'échange des engagements réciproques, avec le Roi très fidèle de Portugal et des Algarves au sujet du patronat portugais dans les Indes Orientales. Et ainsi, les anciennes causes de contestations étant supprimées, ont cessé les graves conflits qui avaient si longtemps divisé les esprits des chrétiens. Nous avons cru ensuite qu'il était opportun et salutaire de transformer chacun des groupes de chrétiens, jusque-là soumis à la juridiction des vicaires ou des préfets apostoliques, en diocèses proprement dits, ayant leurs évêques et régis par le droit ordinaire. En outre, par Nos Lettres apostoliques *Humanæ Salutis*, en date du 1er septembre 1886, une nouvelle hiérarchie a été constituée dans ces contrées, qui comprend huit provinces ecclésiastiques, à savoir : celles de Goa, à laquelle a été attaché le titre honorique de patriarcat, d'Agra, de Bombay, de Vérapoli, de Calcutta, de Madras, de Pondichéry, de Columbo. Enfin, tout ce qui peut être fécond en fruits de salut, tout ce qui peut convenir au progrès de la piété et de la foi, Nous Nous efforçons assidûment de le procurer par l'intermédiaire de Notre Sacrée Congrégation pour la propagande du nom chrétien.

Il reste, néanmoins, une chose à faire, qui importe extrê-

mement au salut des Indes, et Nous voulons, Vénérables Frères, que vous et tous les amis de la civilisation et du nom chrétien y apportiez le plus grand intérêt. Et cette chose, la voici : la conservation de la foi catholique restera précaire dans les Indes et sa propagation incertaine, aussi longtemps qu'il n'y aura pas un clergé recruté parmi les indigènes, convenablement formés à la dignité sacerdotale, et qui soient non seulement les auxiliaires des prêtres étrangers, mais qui puissent eux-mêmes être les dignes ministres du christianisme dans leurs cités. On rappelle que telle était aussi l'opinion de François-Xavier, qui avait, dit-on, coutume d'assurer que le christianisme ne pouvait pas s'établir d'une manière durable dans l'Inde, sans le concours zélé de prêtres pieux et dévoués natifs du pays. Et il est facile de voir combien il a jugé juste en cela ; car mille obstacles entravent l'œuvre des hommes apostoliques qui viennent d'Europe, surtout l'ignorance de la langue du pays, qu'il est très difficile d'apprendre, et aussi l'inexpérience des institutions et des mœurs auxquelles on ne s'initie qu'au bout de longtemps ; en sorte qu'il arrive fatalement que ces prêtres européens sont là comme des étrangers au pays. Aussi, comme le peuple se confie difficilement aux étrangers, il est évident que l'œuvre de prêtres indigènes sera beaucoup plus fructueuse. Ils connaissent, en effet, les goûts, le caractère, les mœurs de leur race ; ils savent quand il est à propos de parler ou de se taire ; enfin, les Indiens vivront toujours parmi d'autres Indiens sans leur être suspects : ce qui est un point plus important qu'on ne pourrait dire, surtout dans les temps de troubles.

Il faut aussi remarquer que les missionnaires, qui arrivent là avec peine, sont aussi trop peu nombreux pour suffire au service des communautés chrétiennes existantes aujourd'hui. C'est ce que montre à l'évidence le tableau des missions, et ce que prouvent aussi les demandes réitérées des missions indiennes à la Sacrée-Congrégation de la Propagande chrétienne, qui ne cessent de réclamer et de solliciter toujours de nouveaux apôtres de l'Evangile. Et si donc, en ce moment, les prêtres étrangers ne suffisent pas au ministère spirituel

des âmes, que sera-ce, par la suite, quand le nombre des chrétiens sera augmenté? Car il n'y a pas à espérer que le contingent de ceux que l'Europe envoie augmente à proportion des besoins du pays. Si l'on veut donc pourvoir au salut des Indes, et fonder d'une manière durable le christianisme dans ces immenses contrées, il est nécessaire de recruter parmi les indigènes des sujets capables, après une formation convenable, de remplir les charges et les fonctions sacerdotales.

En troisième lieu, il faut tenir compte d'une éventualité, peu vraisemblable sans doute, mais que nul ne pourrait dire impossible : à savoir qu'un temps pourra venir, pour l'Europe ou l'Asie, où les prêtres étrangers soient contraints et obligés de quitter les Indes. Cela étant, s'il n'y a pas alors un clergé indigène, comment la religion pourra-t-elle subsister, en l'absence de ministres de culte et de gardiens de la discipline? L'histoire de la Chine, du Japon et de l'Ethiopie en dit assez à ce sujet. Plus d'une fois, en effet, chez les Japonais, chez les Chinois, alors que les haines et les violences s'exerçaient contre le christianisme, le parti ennemi, dans les massacres et les expulsions des prêtres étrangers, épargna les indigènes : ceux-ci, connaissant bien la langue et les mœurs de leur patrie, et protégés par des relations de famille et d'amitié, peuvent non seulement rester dans le pays, mais continuer à vaquer au saint ministère, et remplir librement dans toutes les provinces les divers offices que comporte la charge des âmes. En Ethiopie, au contraire, comme il n'y avait pas de clergé indigène, par le massacre et l'expulsion des missionnaires européens, la tempête soudaine de la persécution détruisit en un instant le fruit de longs travaux.

Enfin, il faut avoir égard à la tradition, et garder religieusement tout ce que nous voyons établi autrefois avec succès. Or, la règle antique de l'apostolat, telle qu'elle dérive de la pratique et de l'institution des apôtres, était d'inculquer d'abord à la multitude les préceptes chrétiens; puis de choisir dans le peuple quelques sujets pour les faire entrer dans les ordres sacrés et les élever jusqu'à l'épiscopat. A

leur exemple, les Pontifes romains ont toujours été dans l'usage de prescrire aux missionnaires, dès qu'une communauté de chrétiens se trouverait assez nombreuse, de s'efforcer de recruter le clergé parmi les indigènes. Afin donc de pourvoir à la conservation et à la propagation du nom catholique parmi les Indiens, il faut former un sacerdoce des Indiens qui puissent, au milieu de toutes les conjonctures du temps, remplir facilement le saint ministère et rester à la tête de leurs concitoyens chrétiens.

A cet effet, les préfets des missions indiennes, sur les conseils et les recommandations du Siège apostolique, ont établi, partout où il a été possible, des écoles ecclésiastiques; et même, dans les synodes tenus à Columbo, à Bangalor et à Hallahabad, au commencement de 1887, il fut décidé que chaque diocèse aurait son séminaire pour la formation de clercs indigènes; et que si le manque de ressources empêchait un évêque suffragant d'avoir le sien, il eût à entretenir à ses frais ses clercs diocésains dans le séminaire métropolitain. Et aujourd'hui les évêques s'efforcent, autant que possible, de rendre ces décrets efficaces : mais l'exiguité de leurs ressources et le manque de prêtres capables d'enseigner et de diriger convenablement les clercs entravent toute leur bonne volonté. Aussi existe-t-il à peine un seul séminaire où l'éducation des élèves soit complète et achevée et pendant ce temps-là, les autorités civiles et les protestants si nombreux n'épargnent aucune dépense ni aucune peine pour faire donner à toute la jeunesse une éducation soignée et distinguée.

On voit donc combien il est opportun et avantageux au bien public de fonder dans les Indes orientales plusieurs collèges où les enfants du pays s'élèvent, pour l'espoir de l'Eglise, jusqu'à l'adolescence, dans toute la politesse du savoir et la pratique des vertus, sans lesquelles ils ne peuvent exercer saintement ni utilement le saint ministère. Après avoir écarté les causes de dissensions au moyen de la convention conclue, après avoir organisé l'administration des diocèses par l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique, s'il Nous est donné de pourvoir convenablement,

comme Nous le voulons, à la formation des clercs, Nous croirons avoir mis le couronnement à l'œuvre. Car une fois fondés, comme Nous l'avons dit, les séminaires ecclésiastiques, il y aurait tout espoir d'en voir sortir un grand nombre de prêtres dignes, qui répandraient au loin la lumière de la piété et de la doctrine et qui emploieraient avec une entière compétence les meilleures ressources de leur zèle à propager la vérité de l'Évangile.

A une œuvre si grande et devant profiter au salut d'une multitude infinie d'hommes, il convient que les Européens contribuent pour une part, surtout dans l'impossibilité où Nous sommes de suffire seul à l'étendue des dépenses.

C'est le propre des chrétiens de considérer tous les hommes, en quelque lieu qu'ils soient, comme des frères, et de ne regarder personne comme étranger à sa charité, surtout dans les affaires où il s'agit du salut éternel du prochain. C'est pourquoi, Nous vous demandons instamment, vénérables Frères, de vouloir bien seconder, autant qu'il est en votre pouvoir, Notre dessein et Nos efforts. Faites en sorte que l'on connaisse la condition du catholicisme dans ces régions si éloignées ; tâchez que l'on comprenne partout qu'il faut faire quelque chose pour les Indes, et que ceux-là surtout en soient persuadés, qui croient que le meilleur fruit de la richesse est de pouvoir faire le bien.

Nous savons certainement que ce n'est pas en vain que Nous aurons imploré la générosité de vos peuples. Si l'abondance des libéralités surpasse la mesure des dépenses nécessaires pour la fondation desdits collèges, tout ce qui restera en plus du produit des offrandes, Nous aurons soin de l'affecter utilement et pieusement à d'autres œuvres.

Comme gage des célestes faveurs et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons affectueusement à vous, vénérables frères, à votre clergé et à votre peuple la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 24 juin 1893, l'an seize de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

QUESTION SCOLAIRE AUX ÉTATS-UNIS

A Notre cher Fils Jacques Gibbons, cardinal-prêtre de la sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie transtevère, archevêque de Baltimore.

LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

A maintes reprises Nous avons donné des marques manifestes de Notre sollicitude, tant pour les fidèles que pour les évêques des États-Unis de l'Amérique du Nord, ainsi que de la bienveillance spéciale dont nous sommes animé pour cette portion du troupeau du Seigneur. A ces marques s'est ajouté un témoignage non douteux de Nos dispositions par l'envoi que Nous vous avons fait d'un délégué, en la personne de Notre vénérable frère François, archevêque titulaire de Lépante, aussi éminent en doctrine qu'en vertu ; et vous l'avez reconnu vous-même dans la récente réunion des archevêques tenue à New-York, confirmant ainsi la confiance que Nous avions mise dans sa sagesse.

Sa mission a d'abord eu cet effet d'être une attestation publique de Notre sympathie pour votre patrie et de Notre haute considération pour ceux qui sont préposés à votre république : il devait, en effet, assister en Notre nom à l'ouverture de l'exposition universelle des produits les plus remarquables en tout genre, établie à Chicago, et à laquelle Nous avons pris part Nous-même, sur la gracieuse invitation de ces mêmes autorités. L'autre objet de cette mission a été de rendre en quelque sorte perpétuelle Notre présence parmi vous, au moyen d'une délégation apostolique établie en permanence à Washington. Par là Nous avons clairement montré que, non-seulement votre nation ne Nous était pas moins chère que les plus puissantes, auprès desquelles Nous avons l'usage d'accréditer des Nonces, mais aussi que Nous désirions vivement que les liens de mutuelle union qui existent des fidèles et des évêques à Nous, comme il convient entre fils et père, se resserrassent chaque jour davan-

tage. Et ce n'a pas été pour Nous une médiocre satisfaction de voir que cette nouvelle preuve de Notre attention pour vous ait provoqué de votre part une attestation unanime de reconnaissance et d'attachement.

Or, en raison même de notre paternelle sollicitude pour vous, Nous avions donné mandat audit archevêque de Lépante d'employer tout le zèle et toute l'industrie de sa charité fraternelle à arracher tous les germes de dissentiment entre vous, à propos des discussions trop connues sur l'éducation qui convient à la jeunesse catholique ; d'autant plus que, pendant ce temps-là, certaines publications sur des points de doctrine et de conduite qui avaient suscité de part et d'autre des controverses, venaient alimenter le dissentiment. Notre dit vénérable Frère se conforma entièrement à nos instructions et, au mois de novembre de l'année dernière, il se rendit à New-York, où les autres archevêques du pays s'étaient rendus avec vous, Notre cher Fils, en se conformant au désir que Nous avions exprimé par la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, qu'ils s'entendissent et délibérassent, après avoir consulté leurs suffragants, sur ce qu'il convenait de faire à l'égard des enfants des familles chrétiennes qui fréquentent les écoles publiques au lieu des écoles catholiques. Les sages résolutions prises par vous dans cette assemblée eurent l'assentiment dudit archevêque de Lépante qui, après avoir loué comme il convenait votre sagesse, estima que les meilleurs résultats sortiraient de vos délibérations. Ce jugement Nous l'avons confirmé avec empressement et Nous vous avons décerné de justes louanges, à vous et aux autres prélats réunis avec vous, de ce que vous aviez répondu si à propos à Nos intentions et à Notre attente.

Mais dans le même temps, Notre très vénérable frère voulant, selon Nos désirs, trancher la question relative au mode convenable d'éducation pour la jeunesse, au sujet duquel, comme Nous l'avons dit, on discutait avec l'ardeur d'esprits également échauffés de part et d'autre, et même dans des écrits publics, il vous présenta plusieurs propositions formulées par lui, concernant le double ordre respectif

de la science de la vérité et de la conduite de la vie. Ces propositions ayant été mûrement examinées dans leur sens et leur portée par l'assemblée des archevêques, qui réclama certains éclaircissements et amendements, l'archevêque de Lépante s'empressa d'acquiescer à l'une et l'autre demande. Après quoi, l'honorable assemblée termina sa session en lui témoignant sa reconnaissance et en montrant qu'elle approuvait la manière dont il s'était acquitté des différentes parties de la mission que Nous lui avions confiée. Tout cela, Nous l'avons connu par les actes mêmes de l'assemblée, que vous avez eu soin de Nous communiquer.

Mais ces propositions de Notre délégué ayant été inconsidérément livrées à la publicité, de nouvelles discussions s'élevèrent au milieu de l'effervescence des esprits, et, tant par suite des fausses interprétations que des accusations malveillantes répandues par les journaux, s'aggravèrent et s'étendirent de plus en plus. Alors, plusieurs des évêques de votre pays, soit parce qu'ils ne pouvaient admettre les interprétations dont certaines de ces propositions étaient l'objet, soit parce qu'ils craignaient les conséquences fâcheuses pour les âmes qu'on en pouvait tirer selon eux, Nous firent part confidentiellement des raisons de leur anxiété. Pour Nous, nous rappelant que le salut des âmes est la suprême loi que nous devons avoir surtout en vue, et désirant vous donner un nouveau gage de notre intérêt affectueux, Nous avons voulu que chacun de vous Nous exprimât librement, par lettre privée, son avis sur la question : c'est ce qui a été fait par vous, chacun de son côté.

Après avoir pris connaissance des lettres, Nous avons clairement discerné que plusieurs d'entre vous n'avaient rien aperçu dans ces propositions qui pût leur causer de l'appréhension ; que d'autres, au contraire, avaient vu que la règle pour l'école décrétée par le concile de Baltimore était, en partie, abrogée par ces propositions et qu'ils craignaient, en conséquence, que leur interprétation en sens contraire n'engendrât de fâcheux dissentiments, tout à fait préjudiciables aux écoles catholiques.

L'examen attentif de l'affaire Nous a persuadé que les

interprétations en question étaient tout à fait éloignées de la pensée de Notre délégué, comme elles s'écartent absolument de l'esprit de ce Siège apostolique. Et, en effet, les principales de ces propositions présentées par lui ont été tirées des décrets du concile de Baltimore, et elles statuent surtout que les écoles catholiques doivent être multipliées avec le plus grand zèle, et qu'il faut laisser au jugement et à la conscience de l'Ordinaire de décider, en raison des circonstances, quand il est permis ou défendu de fréquenter les écoles publiques. Or, si dans tout écrit ou discours les propositions subséquentes doivent être interprétées de manière à concorder, et non à être en opposition avec les précédentes, de même il est absolument incongru et injuste d'expliquer les propositions ultérieures de façon à les mettre en désaccord avec les premières. Et cette règle doit être d'autant plus observée que la pensée de l'auteur est d'autant moins douteuse. C'est ce qui a eu lieu pour Notre délégué, lorsqu'en présentant ses propositions dans l'honorable assemblée de New-York, il a commencé par déclarer amplement (ainsi que cela résulte des *actes*) qu'il admirait le zèle pastoral des évêques de l'Amérique du Nord pour les décrets pleins de sagesse promulgués dans le troisième concile de Baltimore, à l'effet de favoriser la cause de l'éducation de la jeunesse catholique, ajoutant d'ailleurs que ces décrets, en tant qu'ils établissent une règle générale de conduite, devaient être fidèlement observés ; et bien que les écoles publiques ne doivent pas être absolument condamnées (car il peut se présenter des cas, comme le concile lui-même l'a prévu, où il devient permis de les fréquenter), qu'il fallait, néanmoins, s'appliquer et donner tous ses soins à ce que les écoles catholiques fussent les plus nombreuses possible, les mieux pourvues de tout et les plus parfaites.

Du reste, pour qu'il ne subsiste par la suite aucun motif de doute, ni aucune divergence d'opinions dans une question de cette importance, ainsi que Nous l'avons déjà déclaré dans Notre lettre du 23 mai de l'an dernier à Nos vénérables Frères l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de New-York, Nous déclarons de nouveau, autant

que de besoin, qu'il faut fermement tenir les décrets promulgués sur l'avis préalable du Siège apostolique, dans les différents conciles de Baltimore, au sujet des écoles paroissiales et toutes les autres prescriptions relatives à la même question, émanant du Souverain Pontife directement ou par les Sacrées Congrégations.

Et ainsi Nous avons le ferme espoir (que corrobore surtout votre piété envers Nous et le Siège apostolique) qu'il n'y aura plus désormais d'obstacle, après que toute incertitude aura été levée, au plein exercice de votre zèle, dans l'union la plus parfaite des esprits et des cœurs, à l'effet de propager de plus en plus le règne de Dieu dans cette partie la plus vaste du monde. Et, en même temps que vous vous appliquez assiduement à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes qui vous sont confiées, efforcez-vous aussi d'être utiles à vos concitoyens et de leur montrer un véritable zèle de la patrie, afin que ceux qui sont préposés au gouvernement comprennent mieux de quel secours est l'Eglise catholique pour le maintien de l'ordre dans l'Etat et l'accroissement de la prospérité du peuple.

Pour ce qui est de vous, en particulier, cher Fils, Nous sommes persuadé que vous vous emploierez diligemment à notifier les sentiments de Notre âme dont Nous avons cru devoir vous faire part, à Nos autres vénérables Frères résidant aux Etats-Unis, et que vous vous efforcerez, autant que vous le pourrez, après l'apaisement et même l'extirpation si désirable du débat, à rétablir la concorde des esprits dans une mutuelle bienveillance. Et maintenant, en témoignage de Notre amour, Nous vous donnons très affectueusement dans le Seigneur, à vous et vos vénérables Frères, au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 mai 1893, l'an seize de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

PAS DE CONCESSIONS !

Les républicains présentement au pouvoir veulent avant tout garder l'assiette au beurre et ils ne paraissent pas du tout disposés, ah ! mais pas du tout, à laisser s'approcher de la table bien garnie les conservateurs qui se contentent d'arborer la cocarde républicaine à leur chapeau et ne professent pas dans leur âme le respect des situations acquises.... par les républicains et des lois sectaires qu'ils ont imposées à notre pays. Voici en effet comment les principaux organes de la République opportuniste apprécient le récent discours manifeste de M. Piou, le très éloquent président de la droite républicaine.

Dans la *République française* M. Spuller se montre particulièrement dur pour le leader du ralliement. « M. d'Arenberg, dit-il, a mieux parlé que M. Piou. » Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : « La République doit être aux républicains, et certainement le suffrage universel, à qui nous portons un respect et une confiance qui égale la confiance et le respect de M. d'Arenberg, voudra qu'elle reste aux républicains. »

Dans le *Siècle*, M. le Sénateur de la Berge craint que M. Piou « n'accepte la République que comme un pis aller, comme une nécessité momentanée, qu'une révision hardie peut changer plus tard, comme un camp de passage où l'on s'enrégimente pour étudier l'ennemi de plus près et au besoin l'abandonner à son premier Leipzig. »

Le *Temps* donne la même note ombrageuse : « Le pays restera défiant, et il n'aura pas tout. Il y a telle manière de déclarer indifférente la question constitutionnelle qu'elle donne fatalement à penser que ceux qui sont dans cette indifférence n'auraient jamais, le cas échéant, grand'peine de passer d'une forme de gouvernement à une autre. »

M. Ranc, de son côté, dans le *Matin*, prédit aux candidats ralliés un Waterloo électoral : « On ne fera jamais prendre au bon paysan l'adversaire d'hier pour le camarade d'aujourd'hui. Quant à l'électeur qui jusqu'ici avait voté pour le monarchiste ou il s'entêtera et restera ce qu'il était, ou bien il passera par dessus la tête des ralliés et il ira droit au républicain *bon teint* à celui qu'il a toujours connu républicain. »

C'est donc aux seuls républicains *bon teint* qu'on réserve le partage de l'assiette au beurre. Et pour être *bon teint*, il fau-

drait d'abord cesser d'être catholique, c'est-à-dire passer condamnation sur tous les méfaits de la République opportuniste et accepter comme définitivement acquises toutes les lois persécutrices qui depuis quinze ans pèsent sur nous et oppriment les consciences chrétiennes.

Quelques catholiques, par la voix de l'*Observateur français*, ont paru ces jours-ci disposés à souscrire à ces conditions déshonorantes. Mais pour leur répondre et condamner leur tentative, il a suffi de rappeler ces mots extraits de l'encyclique du 16 février 1892, et reproduits en gros caractères par la *Semaine religieuse* d'Annecy du 23 juin courant.

« Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne veut « pas dire qu'il faut obéir à toutes les lois ou mesures qu'ils « peuvent prendre..... Jamais on ne peut approuver des articles « de lois qui sont contraires à la religion et à Dieu. C'est, au « contraire, un devoir de les réprouver. » Le mot d'ordre est donc toujours : Pas de concessions ! Guerre aux persécuteurs ! Toutes les tentatives seront vaines pour amener la paix entre deux ennemis qui ne pourront jamais s'entendre. Les catholiques sont assez fiers, et leurs intérêts comme leur honneur le leur conseillent, pour n'accepter pas une paix qui consacrerait les conquêtes de nos ennemis, et pour refuser le bénéfice d'un système de tolérance méprisante bon tout juste à énerver et déshonorer les vaincus. Nous voulons la liberté tout entière et l'abolition de la législation qui nous l'a volée : tant que nous n'aurons pas obtenu ce résultat, *nous ne déposerons pas les armes !*

PARIS INFIDÈLE

Il fut un temps où Paris était justement célèbre par la piété de ses habitants et la fermeté de leur foi. Si la France est restée catholique, à l'époque des guerres de religion, elle le doit aux Parisiens. « La ville du Saint-Sacrement », comme on l'appelait alors, repoussa constamment l'hérésie de Luther et de Calvin. Pour y pénétrer, il fallut que le Béarnais ouït la messe à Saint-Denis.

Après un siècle de révolutions, Paris est encore le centre d'œuvres de piété et de charité sans nombre ; le grenier d'abondance, où de tous les points de la France et du monde, les innom-

brables industries du zèle et de l'apostolat viennent chercher leurs subsistances. Mais Paris est aussi le foyer de l'agitation révolutionnaire; le terrain d'expériences des entrepreneurs de fausses doctrines, le champ de manœuvres de la guerre sociale.

Depuis quinze ans surtout, la secte au pouvoir a pu librement appliquer ses méthodes sur une population immense et trop bien préparée.

Nous pouvons donc constater, dès à présent, quels sont les résultats de la propagande irrégulière sur la population ouvrière de notre grande ville et quels fruits a portés notamment cette neutralité de l'enseignement, que l'on prétend faire accepter aux catholiques.

Les statistiques des œuvres d'enseignement libre signalent avec complaisance l'accroissement du nombre des élèves dans les écoles congréganistes.

Il est certain que, depuis le vote et l'application des lois sur l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit, le nombre des élèves s'est accru dans les écoles libres.

Mais il faudrait ajouter, pour tout dire, que l'accroissement n'a pas été moindre, à Paris, dans les écoles laïques.

En rendant l'enseignement obligatoire, la loi a fait refluer vers les écoles communales un grand nombre d'enfants qui ne fréquentaient auparavant aucune école. En sorte que les vides laissés par les élèves passés aux écoles libres ont été comblés, et au delà, par ces nouveaux-venus.

Ainsi, malgré l'augmentation du nombre des élèves dans les établissements congréganistes, les enfants de Paris élevés par les laïques sont encore les plus nombreux.

Or, l'enseignement des écoles laïques est presque toujours un enseignement impie.

Sa prétendue neutralité n'est nullement respectée. Tout est mis en œuvre pour détourner les enfants du catéchisme et de la première communion.

L'irréligion et l'indifférence des parents aidant, il n'y a plus, en dehors des écoles libres, que les enfants des patronages qui fassent leur première communion.

C'est ainsi que dans une paroisse de plus de soixante mille âmes, où il y a quatre écoles laïques, seize enfants seulement de ces écoles ont fait cette année leur première communion.

Les autres n'ont aucune notion religieuse; ils ne savent pas même faire le signe de la croix.

Il y a vingt ans, la première communion était, pour nos populations parisiennes, un acte nécessaire dont on avait hâte de réparer l'omission.

Aujourd'hui, le nombre de ceux qui ne l'ont point faite est si grand que, pour un refus à l'examen de catéchisme, pour une maladie qui a empêché l'enfant de faire sa première communion avec les autres, on y renonce entièrement.

Comment n'en serait-il pas ainsi, puisque de tous les sacrements le premier, le plus nécessaire, le baptême lui-même, est abandonné!

Dans une de nos paroisses, tandis que la population augmente, le nombre des baptêmes diminue. Tel curé de Paris compte sur son territoire près de vingt mille infidèles.

Nous connaissons un orphelinat de garçons qui, dans l'espace de vingt ans, n'avait pas reçu un enfant de Paris qui ne fût baptisé. Maintenant, chaque année, on baptise, après la rentrée, une quinzaine de garçons de huit à dix ans.

Parmi cette multitude déchristianisée, l'ignorance est telle que beaucoup n'ont pas même la conscience de leur état.

Un religieux, qui prêchait le carême cette année dans une des paroisses les plus pauvres de Paris, a vu de pauvres gens suivre la mission, se confesser et communier, sans avoir été baptisés. Ils ignoraient la nécessité du sacrement de baptême, et leur confesseur n'avait pas songé à les interroger sur ce point.

Il devient nécessaire, en effet, que les confesseurs interrogent, surtout les enfants et les malades, pour s'assurer qu'ils ont affaire à des chrétiens.

L'état moral de cette population sans foi et sans Dieu est indescriptible. Ce qui la caractérise, c'est précisément l'absence de toute moralité, c'est l'inconscience.

Les élèves des écoles chrétiennes ne persévèrent pas tous; mais ils gardent quand même au fond de leur cœur un reste de foi; la voix de la conscience n'est pas entièrement étouffée en eux.

La génération nouvelle qui n'a pas été baptisée et qui n'a jamais entendu prononcer le nom de Dieu que pour blasphémer, est incapable de repentir.

Elle a peut-être moins de haine pour l'Église et pour la foi, mais elle n'en a point davantage pour le mal.

Il est impossible, en quelque sorte, de faire comprendre à ces

hommes ce que c'est qu'un péché et de leur faire concevoir le remords. Il n'y a pour ainsi dire pas de prise à la conversion.

L'homme, la femme, l'enfant qui ont ainsi vécu, arrivent enfin à l'hôpital, dernière étape du prolétaire dans la ville-lumière et dans le siècle du progrès.

Là, il n'est plus permis de leur parler de Dieu, à moins que d'avance, en entrant, il n'aient par écrit demandé le prêtre. Aussi quelle effrayante consommation d'âmes ne font pas chaque année ces vestibules de l'enfer qu'on appelle les hôpitaux de Paris !

Dans un *asile de vieillards* situé à nos portes, où les décès atteignent, en octobre et novembre, le chiffre de douze cents, le vicaire d'une paroisse assez éloignée a le droit de venir une fois par jour et de voir ceux qui l'ont appelé. Dans une année entière, il administre environ cinquante fois les derniers sacrements !

La proportion est à peu près la même partout.

Ceux qui sont responsables de ces choses n'ont-ils pas attirés sur leurs têtes les plus terribles malédictions ?

Chaque jour, des milliers d'âmes se perdent par leur faute. Cela doit-il durer ?

L'action politique des catholiques peut-elle ne pas tenir compte de tels crimes ? Peuvent-ils se livrer à des combinaisons à longue échéance ?

Peuvent-ils cesser de revendiquer l'abolition des lois scélérates qui font de nos faubourgs des cités infidèles et qui, avant dix ans, feraient de la France un peuple athée ?

Nous ne voulons pas le croire, et nous espérons que pour tous les Français soucieux de leur honneur et de leur foi, les partisans des lois scolaires et militaires, qui les approuvent, ceux qui les acceptent, ceux qui cesseraient de les combattre, seront toujours des ennemis.

(*Vérité.*) CHARLES DE SAINTE-MARIE.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 20 mai 1893.)

Année 1820 (*Suite*).

13 *septembre*. — Jean-Antoine MAUDRU, évêque constitutionnel des Vosges, était né le 5 mai 1748 à Adompt, canton de Dompaire, arrondissement de Mirecourt, diocèse de Saint-Dié, et, après avoir exercé les fonctions de vicaire, devint peu avant la Révolution, curé d'Aydoilles, canton de Bruyères, arrondissement d'Epinal. C'est de là qu'il fut élu, en 1791, pour occuper le siège constitutionnel des Vosges ; et sans perdre de temps, il se rendit à Paris pour y recevoir la consécration épiscopale des mains de Lindet, évêque intrus d'Evreux, assisté de Grégoire et de Saurine, évêques schismatiques de Blois et de Dax, le 20 mars 1791. Il ne fut point touché de l'exemple et des écrits de son évêque, Barthélemy-Louis-Martin de Chaumont, qui s'était prononcé contre les innovations, soit dans sa déclaration du 20 janvier 1791, sur la prestation du serment qu'on lui demandait, soit dans son Mandement du 18 mars suivant, pour prémunir les fidèles contre le schisme. Dans ce dernier écrit, Mgr de Chaumont s'était cependant abstenu de nommer Maudru qui était déjà élu et à la veille d'être sacré. Après avoir fait part au pape Pie VI des motifs qui l'avaient décidé à accepter l'épiscopat, après lui avoir présenté l'hommage de son respect et le tribut de sa soumission, il entra en fonctions, mais il fit élection de domicile à Mirecourt qui n'eut pas à se glorifier d'une telle préférence. Il publia des lettres pastorales qui n'étaient ni plus ni moins pathétiques que celles de ses collègues. On l'accusa d'avoir pris part à des pamphlets violents, répandus dans ce département contre les prêtres qui n'avaient pas fait le serment. En 1791, le Directoire publia un écrit contre eux, et, l'année suivante, le club des Jacobins d'Epinal envoya à tous les curés intrus un nouvel imprimé qu'ils devaient lire au prône et qui était rempli de tant de faussetés et d'injures que plusieurs refusèrent d'en faire lecture. On dit que cet imprimé

(1) Reproduction et traduction interdites.

était de la façon de Maudru ; on le lui reproche du moins dans un écrit intitulé : *Les peuples de la campagne rappelés à l'unité de l'Eglise, par un curé du diocèse de Saint-Dié*, écrit daté du 1er mai 1792 et formant 56 pages in-8°. C'est une instruction adressée par un curé à ses paroissiens, et destinée à les diriger dans les circonstances fâcheuses où se trouvait l'Eglise.

Ces circonstances devinrent, peu après, plus affligeantes encore. Les prêtres qui n'avaient pas fait le serment furent obligés de fuir ou de se cacher. Le département des Vosges fut en proie à des agents farouches et impies qui, après avoir satisfait leur haine contre le clergé fidèle, attaquèrent même les prêtres constitutionnels. Toute espèce de culte fut interdite. Maudru, dénoncé à plusieurs reprises comme *fanatisant le peuple*, c'était l'expression reçue alors, fut arrêté le 23 mai 1795, et amené à la Conciergerie, à Paris, où il resta jusqu'à la mort de Robespierre. Il retourna à Saint-Dié, en avril 1795, reprit ses fonctions d'évêque, adhéra aux Encycliques des Constitutionnels *réunis* à Paris, et tint une manière de Synode, le 26 juillet 1797. Il vint dès la même année, au Concile *National* de Paris. A son retour dans les Vosges, ayant distribué une lettre synodique de ce Concile, et officié publiquement sans les formalités alors requises, il fut traduit au tribunal de police correctionnelle d'Epinal, et condamné le 26 mars 1798 à cent francs d'amende et six mois d'emprisonnement. Il en appela au tribunal criminel, et envoya un Mémoire au Directoire. C'était le temps où cette magistrature emprisonnait et déportait les prêtres attachés à leurs devoirs ; mais un évêque constitutionnel avait droit à sa bienveillance. Un coup d'autorité épargna à Maudru l'exécution d'un jugement, et un ministre écrivit au département de cesser toute poursuite. Maudru rendit compte lui-même de ces faits, dans une lettre adressée à ses collègues, et qui se trouve dans les *Annales* des Constitutionnels (Tome VII, p. 126). Il s'y représentait comme une victime des royalistes et des insermentés, dont l'influence cependant n'était pas fort redoutable à cette époque.

En 1800, le 30 avril (10 floréal, an X), Maudru tint encore, à Mirecourt, un synode général auquel assistèrent trente-deux prêtres qui en signèrent les actes. Ils eussent été plus nombreux si divers empêchements n'avaient retenu la plupart des pasteurs dans leurs paroisses. On y tint trois séances générales pour y entendre la lecture des canons et décrets du Concile National de

France, tenu à Paris en 1797, statuer sur la nécessité des synodes, sur la division du diocèse, sur les fonctions des archidiacres et des archiprêtres, sur la subdivision des archiprêtrés en paroisses, et rétablir la juridiction spirituelle dans ses anciennes limites. « Tels sont les objets importants que le synode a cru devoir embrasser dans ces circonstances impérieuses et soumettre à la maturité de ses délibérations, dit l'évêque à ses vénérables frères, en commençant la troisième séance. Quoique vos congrégations n'aient pu les aborder, pour ainsi dire, qu'en masse,... par la raison que le besoin, auquel nous sommes tous en proie, ne nous a pas permis d'être longtemps assemblés, nous osons cependant espérer qu'il (le recueil) n'en sera pas moins favorablement accueilli du public. » Il en fit imprimer et distribuer les actes. (*Statuts du diocèse des Vosges*, p. 99.)

Le livret tout entier est de 104 pages), pour « que ce monument placé à l'avenir (*sic*) sur les tombes des pères de ce synode, dépose de la pureté de leurs intentions, et qu'au jour de la révélation, il leur serve de titre à la clémence et à la miséricorde de Celui qui juge les justices. « N'avaient-ils pas, en effet, après avoir *promis et juré une véritable obéissance* au pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, protesté *du respect et de la vénération dont ils étaient intimement pénétrés pour le Concile national tenu à Paris en* 1797 : déclaré hautement *adhérer à toutes et à chacune de ses décisions, vouloir tous s'y conformer et en garder et observer les décrets?* N'avaient-ils pas acclamé le Souverain Pontife par ce vœu : *Qu'étranger à tout intérêt politique comme saint Pierre, au siège duquel ils demeureraient toujours inséparablement attachés, il illustre son avènement au Souverain Pontificat, par étouffer* (sic) *d'une main prudente et habile, les dissensions qui déchiraient le sein de l'Eglise Gallicane, l'une des plus belles portions de son nouvel héritage!* Comment ne pas espérer une ample rémunération de Celui qui a dit : Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, celui qui ne récolte pas avec moi dissipe.

Maudru assista au concile de 1801 où il ne se fit point remarquer, et donna sa démission la même année. Il obtint d'être nommé à la cure de Stenay, arrondissement de Montmédy (Meuse), place qu'il occupa peu de temps, ayant ensuite obtenu une pension comme évêque démissionnaire. Depuis le retour du roi, sur des plaintes qui s'étaient élevées contre lui, il fut exilé à Tours ; de là il vint habiter aux environs de Paris et enfin à

Belleville où il mourut le 13 septembre 1820. Il dit, avant de mourir, qu'il s'était réconcilié avec l'Eglise et qu'on en trouverait la preuve dans les archives de la légation. Ses obsèques eurent lieu le 15. Après la cérémonie, un de ses anciens collègues prononça, dans le cimetière, un discours où il fit l'éloge du défunt, et surtout de l'Eglise constitutionnelle, défunte aussi. Le même orateur ne manqua pas de profiter de la circonstance pour déclamer un peu contre l'ancien clergé.

C'était un ornement obligé dans les discours comme dans les écrits de M. Grégoire, évêque de Loir-et-Cher. Il se plaignit aussi fort amèrement de l'exil infligé à son ami, de l'*inquisition redoutable* qui le poursuivait, de la *haine aveugle* qui voulait le perdre et des *ennemis implacables et furibonds* qui l'obsédaient; il est clair que M. Maudru fut une victime de la terreur de 1815, et cela fut d'autant plus déplorable que son *âme était candide*, comme dit M. Grégoire, qui, dans ce même discours, sut amener adroitement son propre éloge ; en quoi il parut avoir pris une peine inutile. Son excessive mansuétude n'était-elle pas connue de tout le monde et n'était-elle pas attestée par d'irrécusables témoignages, sans avoir besoin du sien ?

(*A suivre.*) M.-C. D'AGRIGENTE.

LES SACRIFICES DE LA RELIGION MOSAIQUE

Exposer: 1° A) l'institution divine, B) et les raisons d'être ; 2° la variété et les rites différents ; 3° l'efficacité et le symbolisme des sacrifices de la religion mosaïque (Lévitique, I-VII).

I

A) Le sacrifice est l'immolation d'un animal vivant dont on répand le sang pour adorer la Majesté de Dieu et pour apaiser sa colère. Toutes les religions s'accordent sur ce point et ont la même idée du sacrifice. Toutes s'accordent à reconnaître que l'homme primitif a été coupable, et que la racine de sa dégradation, sa *réité* (de *reus*), selon le néologisme de J. de Maistre (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, page 323) réside dans son principe sensible, dans sa chair, et que par conséquent l'anathème divin doit tomber sur le sang, qui est regardé comme le principe de la vie (Gen., IX, 4, 5 ; Lev., XIII, 11 ; Deut., XII, 23, 24...). Or c'est une opinion aussi ancienne et aussi univer-

selle que le ciel irrité contre la chair et le sang ne pouvait être apaisé que par le sang; que l'effusion du sang avait une vertu expiatoire ; que l'innocent pouvait payer pour le coupable; de là le dogme de la substitution d'une âme à une autre âme.

Cor pro corde, precor, pro fibris accipe fibras,
Hanc animam vobis pro meliore damus.

(Ovid, *Fast.* VI, 161).

Ne pouvant immoler l'homme pour sauver l'homme, on choisissait dans l'espèce animale les victimes les plus *humaines*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, c'est-à-dire les animaux les plus précieux par leur utilité, les plus doux, les plus innocents, les plus en rapport avec l'homme par leur instinct et leurs habitudes, et toujours la victime était brûlée en tout et en partie, pour attester que la peine naturelle du crime est le feu, et que *la chair substituée* était brûlée à la place de la *chair coupable* (Orig., *De princip.* II, 18, tom. I, operum, p. 102).

Il n'y a rien de plus connu dans l'antiquité que les tauroboles et les crioboles qui tenaient au culte oriental de Mithra. Ces sortes de sacrifices devaient opérer une purification parfaite, effacer tous les crimes et procurer à l'homme une véritable renaissance spirituelle. On creusait une fosse au fond de laquelle était placé l'initié ; on étendait au-dessus de lui une espèce de plancher percé d'une infinité de petites ouvertures, sur lequel on immolait la victime. Le sang coulait en forme des pluie sur le *pénitent*, qui le recevait sur toutes les parties de son corps et l'on croyait que cet étrange baptême opérait une régénération spirituelle. Prudence nous a transmis une description détaillée de cette dégoûtante cérémonie. Une foule de bas-reliefs et d'inscriptions rappellent cette cérémonie et le dogme universel qui l'avait fait imaginer. Moïse, qui affecte constamment de contredire les cérémonies païennes et de séparer le peuple hébreu de tous les autres par des rites particuliers, se conforma au rite fondamental des nations, sur l'article des sacrifices ; non seulement il s'y conforma, mais il le renforça, au risque de donner au caractère national une dureté dont il n'avait nul besoin. Il n'y a pas une des cérémonies prescrites par lui, et surtout il n'y a pas une purification, même physique, qui n'exige du sang (Goschler, Art. *Sacrifices*, p. 118, 119).

Comment cette uniformité de sentiments sur l'usage du sacrifice, afin d'adorer la Majesté de Dieu et d'apaiser sa colère

a-t-elle pu s'établir si généralement parmi les hommes ? Où les anciens ont-ils pris cette idée d'une renaissance spirituelle par le sang? Pourquoi a-t-on choisi *partout* et *toujours*, pour honorer la divinité, pour obtenir ses faveurs, pour détourner sa colère, une cérémonie que le sentiment repousse ? On a dit que c'était le fait d'un préjugé né de la grossièreté des païens ; que les Juifs avaient tiré cette coutume des Egyptiens et que Dieu s'était contenté de rectifier le culte qu'ils avaient vu pratiquer en Egypte; mais comment croire que Dieu ait emprunté à un peuple superstitieux la manière dont il voulait être adoré? Si ce culte n'avait rien de réel comment Dieu l'aurait-il conservé dans la loi mosaïque ? La vérité c'est que l'origine des sacrifices vient de plus loin et que pour l'expliquer il faut recourir à une cause secrète, à l'intervention même de Dieu.

C'est en effet Dieu lui-même qui a indiqué aux Patriarches, à Abel, à Noé, à Abraham, de lui offrir des sacrifices ; leur faisant entendre qu'il regardait l'effusion du sang comme l'essentiel du sacrifice qu'il avait comme agréable que l'âme de la victime se substituât à la leur (Gen., IV, 3, 5; VIII, 20; XII, 7; XIII, 4; XV, 9, 21; XXII, 13; XXVI, 35; XXV, 1, 7). Dans plusieurs circonstances même il ordonna qu'on lui offrît des sacrifices (Gen. XV, 9). Or Dieu n'agréait ce sang des victimes qu'en vue du sang que Jésus-Christ devait un jour répandre; c'est de ce grand sacrifice que les sacrifices des patriarches et des Juifs tiraient toute leur vertu. C'est ce qui nous permet d'affirmer que ce n'est pas l'idolâtrie, mais Dieu qui a établi les sacrifices. Et la preuve que ces sacrifices n'ont de valeur qu'à la condition de figurer celui de Jésus-Christ, c'est que Dieu témoigne le dégoût qu'il a pour cette immolation d'animaux toutes les fois que les Juifs ne la pratiquent pas en vue de Jésus-Christ. (Is., I, 11). Les huit premiers chapitres du Lévitique sont une preuve de fait qui établit l'institution divine des sacrifices mosaïques.

B) La raison d'être des sacrifices se prend d'un double point de vue, suivant qu'ils se rapportent au culte de Dieu, ou qu'ils figurent le Christ.

Quand on les considère par rapport au culte de Dieu, ils ont une double cause: 1° ils représentent le rapport de l'âme à Dieu et ils excitent celui qui les offre à s'unir à lui. Or pour que l'âme soit en bon rapport avec Dieu, il faut qu'elle reconnaisse qu'elle tient de lui, comme de son premier principe, tout ce qu'elle possède et qu'elle le lui rapporte comme à sa fin dernière.

C'est ce que représentaient les sacrifices. L'homme par l'oblation des sacrifices reconnaissait, suivant les paroles de David (I Par., XXIX, 14) qu'il tenait tout de Dieu, que Dieu était le premier principe de la création, la fin dernière à laquelle tout doit être rapporté. C'est pourquoi il lui est défendu d'offrir des sacrifices à un autre qu'à Dieu (Ex., XXXII, 29), et pourquoi il ne pouvait pas offrir à Dieu en sacrifice toutes espèces d'animaux (V. S. Thomas, q. CIII, art. III, ad 2m). 2° Ils éloignent des erreurs des sacrifices idolâtriques. Cette raison est développée par saint Clément (libr. I, *Recog.* XX), par saint Jean Chrysostome (Hom., VI, *in Matth.*), par saint Jérôme (I *Is.*), par Origène (Hom., 17. *in Num.*), par Tertullien (*adv. Marcion* II, 18, 22) ; Cf. Spencer, (*De Legibus Hebræorum ritualibus*, l. III, diss. II, c. 3). C'est pourquoi, comme l'observe saint Thomas (I, 2, q. CII, art. III), les préceptes qui regardent les sacrifices n'ont été donnés au peuple juif qu'après qu'il se fût laissé entraîner à l'idolâtrie en adorant le veau d'or; c'est ce qui fait dire à Jérémie (VII, 22) : « Je n'ai pas dit à vos pères et je ne leur ai pas ordonné, au jour où je les ai tirés de l'Egypte, de m'offrir des holocaustes et des victimes. » Dans ses réponses aux objections, saint Thomas explique comment l'holocauste de certains animaux avait pour but de détourner les Juifs de l'idolâtrie. C'est surtout du véritable sacrifice du Christ que les raisons des sacrifices figuratifs de l'ancienne loi doivent se prendre. Parmi tous les dons que Dieu a accordés au genre humain depuis qu'il était tombé dans le péché, le premier de tous est le don qu'il lui a fait de son Fils (Jo., III, 16). C'est pourquoi le plus grand de tous les sacrifices, c'est celui par lequel le Christ s'est offert lui-même à Dieu, en odeur de suavité (Ephes., V, 2). C'est pour ce motif que tous les autres sacrifices étaient offerts dans l'ancienne loi pour figurer le sacrifice unique et tout particulier, comme on représente ce qui est parfait par les choses imparfaites.

Corneille La Pierre donne une autre raison morale. Les sacrifices enseignaient à l'homme ce qu'il devait faire pour être agréable à Dieu, quelles immolations par conséquent il devait s'imposer pour rectifier ses mœurs (*Comm. in Levit.*, argumentum). Il s'appuie sur saint Augustin, sur saint Clément d'Alexandrie, sur Théodoret.

II

Les Juifs n'avaient proprement que trois sortes de sacrifices : l'holocauste, le sacrifice pour le péché et le sacrifice pacifique.

A) *L'holocauste* était un sacrifice où la victime était consommée tout entière par le feu (Hieron. *in Ezech.* 45, 15), c'étaient les sacrifices les plus fréquents, les plus anciens et les seuls offerts par piété; de là le nom de *hola*, c'est-à-dire *monter* que les Hébreux leur donnaient parce que la victime semblait s'élever au ciel dans la fumée, pour répandre devant Dieu une odeur de suavité (Levit. I, 3).

On les offrait matin et soir et à certains jours de fête comme au commencement de chaque mois et aux nouvelles lunes, Pâques, la Pentecôte, les Tabernacles, pour le peuple. Des particuliers les offraient pour eux, soit volontairement, soit en exécution d'un vœu (Ps. XXXI, 20, 21; LXVI, 13, 14; Num., VI, 11, 16), soit pour remercier Dieu d'avoir été guéri de la lèpre (Lev. XIV, 20; XV, 15) ou d'un heureux accouchement (Lev., XII, 6, 8). Le Rituel en est indiqué au Lévitique (1, 3-17; VI, 8-13). On ne pouvait se servir pour ces sacrifices que de victimes mâles...

La présentation de la victime, l'imposition des mains et les immolations étaient les mêmes que pour tous les sacrifices sanglants. Mais ici on faisait un usage différent du sang; il fallait toujours le répandre autour de l'autel et, quand c'étaient des tourterelles, le long de ses parois. Puis, celui qui immolait l'animal en retirait la peau, qui appartenait aux prêtres (Lev., VIII, 8) et dépeçait l'animal. Les prêtres plaçaient alors les parties de la victime, la tête et la graisse sur le feu, lavaient les entrailles et les cuisses dans l'eau et brûlaient le tout sur l'autel.

A l'holocauste se joignait toujours un sacrifice non sanglant, consistant en farine ou pain, huile, vin et encens, dont la quantité était proportionnée à la grandeur de la victime. La farine et l'huile, avec l'encens, constituaient l'oblation, qui devait toujours être assaisonnée de sel; le vin constituait la libation ou l'ablution de liqueur.

Quand on immolait des brebis et des chèvres l'oblation était la dixième partie d'un éphi de farine, le quart d'un pin d'huile et autant de vin; pour un bélier, deux dixièmes d'un éphi de farine, un tiers de pin d'huile et autant de vin; pour un bœuf,

trois dixièmes d'un éphi de farine, un demi-pin d'huile et autant de vin. On ne brûlait jamais qu'une petite portion de ces oblations. savoir, une poignée de farine avec une portion analogue d'huile et d'encens; les oblations offertes par les prêtres devaient seules être entièrement consumées.

Il n'y avait que cinq sortes d'animaux qui pussent être offerts en sacrifice ; les bœufs, les brebis, les chèvres, les tourterelles et les pigeons. Ce sont, en effet, les animaux les plus doux, les plus communs et les plus propres à la nourriture de l'homme. Le moindre défaut les rendait indignes (Lev., XXII, 11). Maimonide fait une longue énumération des défauts qui rendaient un animal souillé et fait un véritable cours d'anatomie de toutes les parties où ces défauts se rencontrent. Cette délicatesse de Dieu pour le choix des victimes vient de ce qu'elles étaient destinées à figurer Jésus-Christ, dont l'innocence est parfaite et dont la sainteté est infinie.

B) Les Juifs par le mot *chatha*, en latin *peccatum*, entendaient les violations imprudentes de la loi, que Dieu punissait si on ne les expiait. Les fautes préméditées étaient punies de mort (Kurtz, *Le sacrifice mosaïque*, p. 157). Les Juifs étaient persuadés que plusieurs maladies, comme les douleurs de l'enfantement, la lèpre étaient des punitions de quelque péché ; de là des sacrifices pour apaiser Dieu irrité par le péché. Les animaux, la manière de les présenter se réglaient d'après les personnes pour qui ils étaient offerts et non d'après les infractions qui devaient être expiées.

Si c'était le grand prêtre qui avait péché, il offrait un veau sans défaut. Il l'amenait à la porte du tabernacle, mettait la main sur la tête de cette hostie, confessait son péché, en demandait pardon, immolait et égorgeait le veau, en portait le sang dans le tabernacle, faisait avec son doigt sept aspersions du côté du voile qui séparait le Saint du sanctuaire, mettait un peu de ce sang sur l'autel des parfums, puis répandait tout le reste au pied de l'autel des holocaustes. Après cela, il ôtait les graisses qui couvrent les reins, le foie et les intestins, mettait le tout sur le feu de l'autel des holocaustes ; quant à la peau, aux pieds, aux intestins et à la chair de la victime, il les faisait brûler hors du camp dans un lieu pur, à l'endroit où l'on mettait les cendres qu'on avait retirées de l'autel des holocaustes (Lévit. IV et V).

Si c'était tout le peuple qui avait péché, il offrait de même un veau. Les Anciens l'amenaient à l'autel du tabernacle, met-

taient leurs mains sur sa tête, confessaient leur faute; après quoi, un prêtre égorgeait la victime, portait le sang dans le saint et faisait sept aspersions du côté du voile, en mettait sur les cornes de l'autel des parfums, répandait le reste au pied de l'autel des holocaustes, faisait brûler les graisses sur le même autel. Il en était pour le reste du corps comme pour l'hostie de grand prêtre.

Si le prévaricateur était le prince du peuple, il offrait un bouc, Corneille Lapierre pense qu'on pouvait aussi offrir un bélier (V. Lévit., VII, 1-4 et comp. Lév., V, 6, 7); le prince l'amenait à l'entrée du tabernacle, mettait ses mains sur sa tête, confessait son péché. Le prêtre l'immolait, mettait du sang de la victime sur les cornes de l'autel des holocaustes, répandait le reste du sang au pied du même autel, brûlait les graisses sur le feu de l'autel quand c'était un bouc; et, si c'était un bélier, on y ajoutait la queue (Lév., VII, 2, 3). et le reste de l'hostie était pour lui. Il était obligé de la manger dans le tabernacle, sans se permettre d'en porter au dehors.

Si c'était un simple particulier qui avait péché (Lév., IV, V), il offrait une brebis, ou une chèvre sans défaut, la présentait au prêtre à l'entrée du tabernacle, mettait les mains sur la tête de son hostie; le prêtre l'immolait, mettait de son sang sur les cornes de l'autel des holocaustes, répandait le reste au pied du même autel, sur lequel il brûlait les graisses, et tout le reste était pour lui. S'il n'avait pas de quoi offrir une brebis ou une chèvre, il offrait deux tourterelles ou deux petits de colombe, l'un pour le péché et l'autre en holocauste. Celui qui était offert en holocauste était consumé entièrement sur le feu de l'autel. Celui qui était immolé pour le péché était présenté au prêtre qui étranglait l'oiseau et faisait des aspersions; la chair était pour lui. S'il n'avait pas de quoi faire ces offrandes, il offrait la dixième partie d'un éphi de farine sans huile et sans encens, et la présentait au prêtre qui en prenait une poignée, la jetait sur le feu ; le reste était pour lui. (Lév., V, 11-13.)

Le *sacrifice pour les fautes* n'était qu'une espèce accessoire du sacrifice pour le péché, et avait pour but l'expiation de quelque infidélité exigeant restitution. Les cas particuliers sont indiqués dans trois passages du Lévitique. Dans le premier passage, il s'agit de fautes commises par ignorance des cérémonies, le coupable ayant diminué ou retenu ce qui était dû aux sanctuaires et aux lévites; dans le second, il s'agit d'un tort fait à

la propriété d'autrui ; dans le troisième, de la négation d'un dépôt, d'une chose trouvée ou soustraite ; après avoir réparé le tort au sanctuaire ou au prochain, un cinquième en sus devait être offert avec un bélier comme sacrifice pour réparer la faute. Quant au rite de l'offrande, il est dit que le sang sera répandu autour de l'autel, les pièces de la victime brûlées, le reste mangé par le prêtre dans le lieu saint.

C) Le *sacrifice pacifique* s'offrait pour remercier Dieu de ses bienfaits, ou pour lui demander ses grâces, ou pour satisfaire à sa propre dévotion. Les Israélites l'offraient quand ils voulaient. Il n'y avait aucune loi qui les obligeât. Ils étaient libres de présenter quels animaux ils voulaient, pourvu qu'ils fussent de la nature de ceux dont il était permis de faire des sacrifices. On ne tenait compte dans ces sacrifices ni de l'âge, ni du sexe de la victime ; la loi demandait simplement que les victimes fussent sans défaut. Pour l'oblation volontaire, on pouvait même employer une victime qui avait des défauts qui l'auraient rendue impropre aux autres sacrifices, même pour l'oblation votive, ainsi un animal qui aurait eu un membre trop long ou trop court. Celui qui présentait la victime venait à la porte du tabernacle, mettait la main sur la tête de la victime et l'égorgeait ; le prêtre en répandait le sang autour de l'autel des holocaustes, brûlait sur le feu la graisse qui est dans le bas-ventre, celle qui couvre les reins, le foie et les intestins ; si c'était un agneau ou un bélier, il y joignait la queue. Avant d'arranger les choses sur l'autel, le prêtre les mettait sur les mains de celui qui fournissait la victime (Lev., VII, 30, 31...), puis les lui faisait élever en haut et agiter vers les quatre parties du monde. La poitrine et l'épaule droite de la victime appartenaient au prêtre de service ; le reste appartenait à celui qui avait présenté la victime, il en pouvait manger avec ses amis et sa famille comme d'une autre viande. Le sacrifice pacifique entraînait comme l'holocauste une oblation.

Outre ces sacrifices qui étaient périodiques, quotidiens, solennels et plus fréquents, la loi prescrivait encore quelques *sacrifices extraordinaires* : les sacrifices de consécration, les sacrifices de purification, le sacrifice de l'agneau pascal, le sacrifice du jour de l'expiation, le sacrifice de jalousie (Exode, XII, 27). Les sacrifices où l'on mettait un oiseau ou un bouc en liberté n'étaient pas proprement des sacrifices, puisqu'on n'y répandait pas le sang et que la victime demeurait en vie et dans son entier.

III

Efficacité des sacrifices de la religion mosaïque. — A) Il y avait dans la loi ancienne deux sortes d'impuretés : l'une spirituelle qui était l'effet du péché, l'autre corporelle qui empêchait d'être apte au culte divin. C'est ainsi qu'on réputait impur un lépreux ou celui qui touchait un cadavre. Cette impureté ne constituait pas un péché mais une simple irrégularité. Les sacrifices de l'ancienne loi, et d'une façon plus générale les cérémonies de l'ancienne loi, avaient la vertu de purifier de cette espèce de souillure ; parce que ces cérémonies et ces sacrifices étaient des remèdes prescrits par la loi elle-même pour effacer ces taches qu'elle avait elle-même introduites (Hebr., IX, 13). Mais elles n'avaient pas la vertu d'expier les souillures spirituelles qui sont un effet du péché. Le péché en effet ne peut être expié que par Jésus-Christ. (Jo., I, 29).

Or, le mystère de la passion n'ayant pas encore été réellement accompli, les sacrifices de l'ancienne loi ne pouvaient pas contenir véritablement en eux-mêmes la vertu qui découle du Christ, comme la contiennent les sacrements de la loi nouvelle. C'est même en cela que consiste le caractère propre des sacrements de la loi nouvelle que l'on ne peut confondre avec ceux de la loi ancienne sans encourir l'anathème. (Trid. Sess. VII, can. 2). C'est pourquoi les sacrifices de la loi mosaïque ne pouvaient pas purifier du péché ; car, comme dit S. Paul : « il est impossible que le sang des taureaux et des boucs efface les péchés. » (Heb., X, 49) aussi il les appelle (Gal., IV, 9) des éléments vides et impuissants parce qu'ils ne pouvaient purifier du péché ; or, leur impuissance vient de ce qu'ils étaient vides de la grâce. Néanmoins dès cette époque, les hommes pouvaient être unis en esprit par la foi au Christ, et ainsi justifiés.

Or, l'observance des sacrifices était une protestation de cette foi, en ce sens qu'ils figuraient Jésus-Christ. Les sacrifices que l'on offrait dans l'ancienne loi pour expier ses péchés, n'effaçaient pas le péché, mais ils étaient autant de manifestations de la loi qui les efface. Selon l'expression de l'Ecole les sacrifices de l'ancienne loi ne produisaient la grâce que *ex opere operantis*, et non *ex opere operato*, comme les sacrements de la loi nouvelle. Le péché était effacé non par la vertu des sacrifices, mais par la foi et la dévotion de ceux qui les offraient. (S. Th. 1ª 2ᵉ q. CIII). Les sacrifices charnels n'avaient pas par eux-mêmes la vertu

d'expier le péché, mais ils signifiaient l'expiation future des péchés par le Christ, à laquelle les Juifs participaient, en montrant leur foi dans le Rédempteur dont ces sacrifices étaient la figure. Ils figuraient la grâce et la pureté, dit S. Augustin, ils ne les donnaient pas. Ce qui doit s'entendre des Juifs peut ainsi s'entendre des païens (Cf. Kurtz, *loc. cit.* p. 41.)

B) *Symbolisme des sacrifices de la religion mosaïque.* — On ne peut nier, d'abord, que les sacrifices de la religion mosaïque n'aient une *raison littérale.* Saint Thomas observe (1ª 2ª q. CII, art. II) que les raisons qui ont fait établir ces sacrifices peuvent se prendre, soit du désir qu'avait Moïse de faire éviter l'idolâtrie à son peuple, soit pour lui rappeler certains bienfaits de Dieu, soit pour lui manifester l'excellence de la divinité, soit pour lui indiquer l'état d'esprit exigé des adorateurs de Dieu. Ces sacrifices dont la plupart sont des souvenirs commémoratifs rentrent dans l'ordre des causes littérales : ainsi la Pâque est le souvenir commémoratif de la délivrance de l'Egypte; la circoncision le souvenir commémoratif de l'alliance que Dieu avait faite avec Abraham. Donc en ce sens qu'ils se rapportent au culte de Dieu les sacrifices de l'ancienne loi ont une raison littérale ; mais ils ont une raison figurative, un sens mystique, en ce sens qu'ils sont des figures du Christ; sens *allégorique*, si on les applique au Christ et à l'Eglise ; sens *moral*, si on les applique aux mœurs des chrétiens ; sens *anagogique*, si on les rapporte à la gloire future où le Christ doit nous introduire. C'est faute d'avoir entendu ce sens mystique que les incrédules n'ont pas compris le sens véritable des sacrifices ; et qu'ils ont pris occasion de blasphémer ce qu'ils ignoraient.

C'est ainsi que Dieu voulut qu'on lui offrît des sacrifices, non à cause des choses offertes, et dont il n'avait nul besoin (Is., I, 11) mais pour exprimer la manière dont le cœur de l'homme devait se rapporter à lui, et pour figurer le mystère de la Rédemption. C'est ainsi qu'il voulut qu'on lui offrît, non pas tous les animaux, mais certains, réputés purs, et que ces animaux on les immolât ; non seulement parce que cette pureté est l'image de la pureté de l'âme, mais aussi de Jésus-Christ. Chaque sacrifice avait son symbole. Dans l'holocauste tout devait être consommé parce que ce sacrifice était spécialement offert à Dieu par respect pour sa majesté et par amour pour sa bonté. Or, c'était l'image de l'homme tendant à l'état de perfection. De même que l'animal réduit en vapeurs s'élevait tout entier dans les airs, de même

l'homme et tout ce qui lui appartient doit s'élever vers Dieu. Dans le sacrifice pour le péché une partie était brûlée, et l'autre offerte aux prêtres, pour indiquer que l'expiation des péchés est une œuvre que Dieu accomplit en partie par le ministère des prêtres. Les prêtres ne retenaient rien quand le sacrifice était offert pour le péché du peuple entier ou d'un prêtre, il ne convenait pas que dans ces cas ils gardassent quelque chose pour eux, il semble que l'expiation eût été incomplète.

Saint Thomas et Corneille Lapierre ont donné quelques autres détails sur le symbolisme des sacrifices mosaïques. Nous croyons plus sage de ne pas les citer, en faisant observer qu'il y a dans ces rapprochements souvent plus d'imagination que de réalité ; beaucoup d'interprétations puériles et forcées contre lesquelles il importe de se mettre en garde. « Une grave et dangereuse erreur, dit judicieusement Janssens, est celle de certains exégètes qui, se persuadant que chaque sens littéral cache un sens mystique, ont rempli leurs commentaires de sens mystiques tout à fait arbitraires. Il en est résulté que quelques théologiens, peu versés dans l'étude des Écritures, s'en rapportant à ces interprètes, se sont armés contre les incrédules et contre les protestants d'arguments tirés de ces prétendus sens mystiques qui ne prouvaient rien. Par cette conduite inconsidérée ils ont fait plus de mal que de bien, en fournissant aux ennemis de notre religion un prétexte de dire que ce n'était que sur de semblables documents que les catholiques basaient leur croyance... Qui ne voit... que ce n'est faire de l'Ecriture qu'un tissu de mystères, d'allégories... et nuire à la religion au lieu de la servir...? » (*Herméneutique Sacrée*, t. III, p. 227-229). « Il est généralement reconnu que l'Ancien Testament est la figure du Nouveau, dit M. Glaire, la tradition est formelle sur ce point... Mais nous croyons en même temps que dans les endroits qui sont susceptibles du sens spirituel, on ne doit pas le poursuivre dans les coins et recoins de la lettre, mais qu'il suffit que la figure subsiste dans l'ensemble, sans la suivre jusque dans les plus petits détails. » (*Introd. à l'Ecriture sainte*, T. I, p. 308, 309).

P. G. Moreau,
Vicaire général honoraire de Langres

LES PATRONS ET LES OUVRIERS CHRÉTIENS

A MONTMARTRE

La semaine dernière, à Montmartre, a eu lieu la cérémonie annuelle de la consécration du commerce et de l'industrie de France au Sacré-Cœur.

Plus de 200 pèlerins avaient passé la nuit en prières dans la basilique. Dès cinq heures du matin, ils voient leur nombre augmenter, et la première messe réunit plus de 300 communiants.

A 9 heures a lieu la messe solennelle, présidée par S. Em. le cardinal Richard. L'église est pleine d'une foule recueillie; près de 2,000 personnes sont accourues de tous les points de Paris et de la province, de Lille, de Roubaix, d'Amiens, de Reims et de Troyes, etc., etc. Saluons en passant les 150 vaillants chrétiens, venus de Châlons-sur-Marne.

Trois grands drapeaux sont déployés : celui du syndicat des employés du commerce et de l'industrie, lequel renferme 500 membres; celui de la nouvelle Société Jeanne d'Arc, et celui des Croix de province. Tout à côté sont rangées de nombreuses bannières, notamment celle du Cercle catholique de Fontainebleau.

Les jeunes gens de la chorale Saint-Victor font retentir les voûtes du son des cantiques, et les enfants de Saint-Jean-de-Dieu jouent leurs airs les plus entraînants, sous l'habile direction de leur dévoué chef de musique, M. Josset.

Le sermon est prêché par le R. P. Lallemand. Il parle de l'union qui doit exister entre des fils d'un même pays réunis par la même foi. C'est ce pieux sentiment de concorde qui anime l'Eglise tout entière en la personne de ses évêques et de ses prêtres; c'est ce même sentiment d'entente fraternelle qui a permis à la basilique de s'ériger sur les hauteurs de Montmartre, élevant au-dessus de Paris ce signe de foi et d'amour. Et c'est encore à ce même sentiment si noble et si grand qu'est due la naissance de l'Union fraternelle, cette œuvre aujourd'hui si importante qui groupe autour d'elle les patrons et les employés chrétiens.

L'éminent prédicateur termine son discours en rappelant que le Sacré-Cœur de Jésus est la source de cet amour qui doit unir tous les hommes de bonne volonté; c'est à cette source d'amour qu'il faut puiser, si l'on veut vraiment aimer ses frères.

Arrive le moment de la communion ; 548 personnes, des hommes pour la plupart, s'approchent de la sainte Table. Après la messe, la lecture de l'acte de consécration solennelle et le salut, S. Em. Mgr Richard dit aux pèlerins quelques affectueuses paroles ; il les félicite d'être venus en si grand nombre assister à cette manifestation chrétienne et il leur recommande la belle vertu de persévérance. Qu'ils reviennent chaque année prier le Sacré-Cœur pour leurs personnes, leurs familles et leurs intérêts commerciaux ou industriels ! Monseigneur l'archevêque de Paris bénit ensuite le drapeau de la société de Jeanne d'Arc.

Quelques instants après, plus de 500 pèlerins se retrouvent sous les tentes de l'abri Saint-Joseph, afin de prendre leur repas en commun, sous la présidence de M. Harmel.

Au dessert, M. Harmel prend la parole. Après avoir remercié l'éloquent prédicateur des excellents conseils qu'il a donnés à tous et salué la présence au banquet du R. P. Lemius, le grand industriel chrétien prononce un discours dont voici le texte exact :

Messieurs,

Nous venons de renouveler l'acte solennel de la consécration du commerce et de l'industrie au Sacré-Cœur de Jésus.

Dans la mesure où nous le pouvons, nous avons posé le principe du relèvement de la France du travail, laquelle ne peut être sauvée que par le Sacré-Cœur. C'est notre conviction, notre foi inébranlable.

Ne voyez-vous pas que tous les moyens humains disparaissent tour à tour, comme si Notre-Seigneur se montrait jaloux de faire éclater aux yeux des plus prévenus son intervention directe en faveur de sa Fille aînée, de la nation qu'il aime toujours malgré ses infidélités ?

Lui seul rendra à la France son intégrité, sa puissance et son influence. (Applaudissements.)

Nous devons coopérer à ce généreux dessein, car la volonté et l'action de l'homme sont nécessaires dans les vues de Dieu. C'est dans ce but qu'a été fondée l'Union fraternelle, et, comme moyen nous avons adopté l'annuaire que vous connaissez tous et dont nous préparons la troisième édition.

Qu'est-ce que l'Annuaire ? C'est le signe sensible d'une union féconde au triple point de vue religieux, professionnel et économique.

I

Au point de vue religieux, c'est un acte surnaturel, qui nous place avec notre personnel et nos affaires sous la garde du Sacré-Cœur de Jésus.

Dans cette débâcle universelle engendrée par les ennemis de Dieu, c'est la protection assurée du Roi des rois, de Celui auquel le ciel et la terre obéissent, de Celui qui sait faire servir les événements humains à sa gloire et en même temps à la confusion de ses ennemis.

Autrefois, en Egypte, dans l'effroyable nuit, durant laquelle devait passer le fléau de Dieu, les maisons marquées du sang de l'agneau furent épargnées.

Nous croyons fermement à cette protection aujourd'hui comme autrefois. Des fléaux mystérieux nous menacent de toute part; que nos maisons soient marquées du Sacré-Cœur si nous voulons être épargnés. (Applaudissements.)

II

Au point de vue professionnel, notre Annuaire est l'action la plus efficace pour lutter contre l'écrasement général du commerce et de l'industrie. La confiance, résultat de la justice, l'aide mutuelle, résultat de la solidarité sont les véritables nerfs des affaires.

Quand Jésus-Christ est apparu sur la terre, il ne s'est pas seulement occupé des intérêts éternels, qui sont les premiers sans doute, mais il a voulu aussi mettre les hommes en possession de la somme de bonheur temporel compatible avec notre nature déchue.

Avant lui, la société était livrée à l'égoïsme, à la cupidité; l'homme était l'ennemi de l'homme, suivant un proverbe fameux de l'antiquité et chacun cherchait à nuire à son semblable. Le néo-paganisme des temps modernes ne tend-il pas à rétablir ces mœurs barbares?

Sous l'influence du christianisme, le monde du travail a été transformé. L'organisation corporative a donné aux travailleurs, patrons et ouvriers, une ère de prospérité matérielle et de sécurité qui fait l'admiration des historiens les plus ennemis de notre foi. Notre Annuaire tend à préparer le retour de ces mœurs corporatives, en établissant entre les industriels et les commerçants des liens d'estime et d'affection réciproques, en dirigeant la clientèle vers des hommes honnêtes qui pourront ainsi pratiquer la justice, ce qu'il leur est difficile de faire sans le concours des acheteurs.

Permettez-moi, messieurs, d'insister sur les obstacles que nous avons à vaincre: l'isolement systématique des bons entre eux, l'indifférence d'une clientèle systématique qui a perdu toute confiance et n'a plus aucune notion de ses devoirs les plus élémentaires. De tels obstacles ne peuvent être brisés qu'avec la persévérance et les années. Il ne faut pas nous montrer impatients.

Vous tous qui savez la grandeur du but à atteindre, soyez les apôtres de notre idée; faites comprendre autour de vous l'importance de l'Annuaire et la ténacité que nous devons mettre à la poursuite de notre entreprise.

III

Enfin, au point de vue économique, nous prétendons, par notre Annuaire, donner satisfaction immédiate, dans une certaine mesure, aux légitimes aspirations de nos adhérents.

Nous travaillons tous pour gagner notre vie à la sueur de notre front, conformément à la loi de Dieu, et c'est déjà un noble but pour nous que de prolonger notre famille dans une situation que Dieu nous a donnée et qu'il nous commande de conserver pour les nôtres.

Or, notre Annuaire favorise la vente en indiquant aux acheteurs incertains en qui ils peuvent placer leur confiance. Il favorise l'achat en indiquant les premières sources, en permettant aux commerçants de s'unir les uns avec les autres pour faire des achats communs, et enfin en donnant certaines garanties de crédit qui permettent aux vendeurs les concessions possibles. Permettez-moi sur ce dernier point un exemple : un fabricant de drap pourrait vendre directement aux tailleurs. Il y aurait avantage réciproque pour les deux. Mais le premier ne connaît pas le second, il craint des protêts trop fréquents parmi les détaillants et il n'ose s'aventurer. Notre Annuaire vient à son aide. Il sait que tous les tailleurs qui y sont inscrits sont des chrétiens, par conséquent des gens honnêtes qui pratiquent la justice. Dès lors, il peut vendre en toute confiance. Si vous ajoutez que nos adhérents se font tous un scrupule de se servir les uns chez les autres, de réserver leurs commandes pour ceux qui sont dans l'Annuaire, vous conviendrez que de tels éléments assurent à nos amis un intérêt économique immédiat, qui ne peut que grandir avec les années. (Applaudissements.)

IV

Nous sommes les soldats du Sacré-Cœur et c'est sous sa bannière que nous combattons le combat de l'amour.

Soumettre les peuples par la force, c'est ce qu'ont fait les conquérants ; les dominer par la crainte, c'est ce que font les oppresseurs. Mais soumettre par l'amour, dompter la férocité par la douceur, étouffer l'égoïsme sous l'étreinte du dévouement, vaincre la mollesse par l'héroïsme du sacrifice et la cupidité par l'excès du dépouillement, opposer aux violences des méchants, aux lâchetés des bons la seule arme de l'amour héroïque, généreux, dépouillé, voilà une entreprise que Dieu seul pouvait concevoir et qu'il veut exécuter par son armée d'élite. (Applaudissements.)

Or, nous appartenons à cette armée, armée pacifique il est vrai, mais néanmoins militante.

L'amour a ce privilège qu'il force à sortir de soi ; l'âme doit sortir de son château-fort pour se porter à la conquête des autres âmes.

Nous trouvons des adversaires : le vice d'abord, avec ses hontes et

ses impudences, mais aussi avec ses désespérances. Aujourd'hui nous rencontrons souvent sur notre chemin des découragés qui ont faim de la justice sans la connaître, qui désespèrent du salut parce qu'ils ont suivi toutes les erreurs. Nous leur disons: Courage et en avant!

Jésus-Christ est tout amour; les misères de l'âme à soulager peuvent lasser les bras de l'homme, mais il n'en est pas ainsi des bras de Dieu. Quand vous apprendrez que les bras de Jésus en croix sont tombés de lassitude, alors seulement vous pourrez douter et désespérer. (Vifs applaudissements.)

La charité, partie en guerre d'amour, rencontre un autre adversaire : l'extrême indigence exaspérée. Cet adversaire, presque inconnu dans les temps chrétiens, devient de plus en plus commun à notre époque de capitalisme païen, de luxe insolent et de persécution des pouvoirs publics contre le dévouement et l'héroïsme chrétiens. Nous combattrons par le désintéressement et le don de nous-mêmes.

Enfin l'amour rencontre l'apostasie, ceux qui se sont retournés contre la croix du Christ, qui haïssent le Sauveur après l'avoir aimé.

La sombre apostasie a fait appel au peuple déïcide; elle lui a dit: Tu t'es débarrassé du Christ, aide-moi à m'en débarrasser! Et le pacte a été conclu entre les francs-maçons et les juifs; la suprême bataille s'est engagée. (Applaudissements.)

D'une part, deux races de haine, ceux qui n'ont pas aimé et ceux qui ne veulent plus aimer; d'autre part, les deux bras du Christ étendus sur la croix et son cœur adorable d'où jaillissent du haut de cette montagne des flots de sang réparateur sur l'immense cité. Qui aura la victoire? Ai-je besoin de le demander?

Travaillons au triomphe avec la certitude du succès. Le Sacré-Cœur est notre Maître, notre Roi, notre Amour, celui auquel nous voulons consacrer nos vies, nos familles, nos affaires. Nous savons qu'à lui seul appartient tout honneur, toute gloire, toute victoire. Nous savons qu'il veut tout partager avec la France, sa fille aînée, toujours tendrement aimée malgré ses défaillances.

Voilà pourquoi notre entreprise est patriotique en même temps que religieuse. Nous poursuivons tout ensemble la victoire du cœur de Jésus et le relèvement de la France!

De toute part éclatent les plus chaleureux applaudissements et les cris de : Vive le bon Père!

Le R. P. Lemius, le nouveau supérieur des chapelains de Montmartre, se lève et en quelques paroles émues et touchantes il remercie M. Harmel d'avoir si bien parlé du Sacré-Cœur. Et le P. Lemius prononce à son tour des paroles de consolation et d'espérance. Il vient de Pontmain, cette petite ville située aux confins de Normandie, d'Anjou et de Bretagne, où la Vierge a bien voulu apparaître en 1871, à l'heure de nos désastres, pour

nous annoncer que son Fils allait être touché de nos malheurs et restait toujours pour nous plein de miséricorde. Depuis, s'est élevée la basilique consacrée au Sacré-Cœur ; d'ardentes prières sont montées jusqu'au Ciel. Il faut prier encore et l'heure du salut viendra pour la France.

Un des convives attire ensuite l'attention des pèlerins sur l'établissement consacré au traitement gratuit des tuberculeux pauvres et une quête est faite en faveur de cette œuvre chrétienne.

Mais l'heure de se séparer arrive; les cris de: « Vive le bon Père » de nouveau retentissent ; puis chacun redescend vers la grande ville, gardant au fond du cœur le précieux souvenir de l'émouvante cérémonie à laquelle il a pris part.

(*Monde.*) V. DE CLERCQ.

MONSEIGNEUR DUCELLIER

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

Mgr *Arthur-Xavier* DUCELLIER, frappé de paralysie le mercredi 28 juin, au moment où il se disposait à partir pour la Normandie, son pays natal, est mort le lendemain, fête de saint Pierre, à cinq heures et demie du soir.

Né le 1er septembre 1832, à Soliers, canton de Bourquébus, diocèse de Bayeux, d'une famille éminemment chrétienne, M. Ducellier laissa entrevoir dès ses premiers ans les rares qualités de son intelligence et de son cœur. Il entra au petit séminaire de Caen, sous M. Jardin, après avoir été préparé par les soins du vénérable M. Mesnard, curé de Soliers, il fit en même temps de brillantes études au collège royal de cette ville jusqu'à la philosophie ; en rhétorique, il eut pour professeur M. Joly, qui devint doyen de la Faculté des Lettres et il obtint le premier prix de discours français. Il eut pour condisciple à Caen l'abbé Germain, aujourd'hui évêque de Coutances. Dieu les avait unis dès la plus tendre jeunesse, il cimenta cette union en les associant à la même dignité. M. Ducellier fit ses études de philosophie et de théologie aux séminaires diocésains de Sommervieu et de Bayeux. Vers le milieu de 1857, Mgr Didiot, évêque de Bayeux, demanda au supérieur de son séminaire, M. de Cambis, sulpicien, un jeune diacre pour le former aux

travaux du secrétariat. M. Ducellier fut désigné, et, à la clôture de la retraite de rentrée, en octobre 1857, il fut ordonné prêtre *extra tempora* avec M. Germain qui fut nommé vicaire de la cathédrale et M. Ducellier pro-secrétaire de l'évêché. Environ un an après son entrée au secrétariat, M. Ducellier remplaçait M. Verjus comme secrétaire particulier de Mgr Didiot. On parla beaucoup dans le diocèse de Bayeux de la confiance que Mgr Didiot avait placée en M. Ducellier. Le prélat en donna un jour l'explication bien touchante : « Personne, disait-il, ne m'a dit la vérité, quelque difficile qu'elle fût à dire, avec plus de liberté respectueuse que M. Ducellier. »

Lorsque par suite de fatigues et d'une longue maladie, le chanoine Marie-Duclos, secrétaire général de l'évêché, pria Mgr Didiot de le décharger de ses fonctions en 1864, M. Ducellier fut appelé à lui succéder : il prit dès lors une part plus active à l'administration du diocèse. Chanoine honoraire depuis le 28 décembre 1861, il fut nommé en 1864 chanoine titulaire et remplaça l'année suivante, 13 octobre 1865, M. Michel, comme vicaire général : il avait la direction des affaires contentieuses du diocèse. Avant de mourir, Mgr Didiot l'honora des marques de sa plus intime confiance, en lui faisant don de son anneau pastoral et l'instituant son exécuteur testamentaire. Il fut nommé vicaire capitulaire avec M. Noget-Lacoudre, et ils furent maintenus l'un et l'autre comme vicaires généraux à l'arrivée de Mgr Hugonin en 1867. Le prélat nomma l'année suivante M. Ducellier doyen du chapitre, à la mort de M. Noget-Lacoudre, qui laissait dans le diocèse de Bayeux, des monuments impérissables de sa haute intelligence et de sa foi sacerdotale. Digne héritier de ces dignités, M. Ducellier sut se concilier l'estime et la confiance de tous.

Les nombreuses communautés qu'il dirigeait ou comme supérieur ou comme conseiller, les prêtres du diocèse qui cherchaient près de lui conseil et encouragement, les âmes auxquelles il trouvait le temps de donner une direction si sûre et si élevée, sentirent que Dieu leur demandait un grand sacrifice quand il fut question de M. Ducellier pour l'épiscopat. Mgr Hugonin l'avait associé de la manière la plus large à l'administration de son diocèse, et on a conservé la remarquable allocution que M. Ducellier adressa à son évêque partant pour le Concile du Vatican, discours où éclata le témoignage d'une filiale obéissance à l'Eglise et à son Auguste Chef.

Le 13 novembre 1876, M. Ducellier reçut la bénédiction de

Pie IX auquel il fut présenté par son ami, Mgr Germain, évêque de Coutances, accomplissant son premier pèlerinage *ad limina*. Deux ans après le 8 juin 1878, un décret l'appelait à prendre la succession de Mgr Lacroix, évêque démissionnaire de Bayonne; il fut préconisé le 15 juillet, et sacré dans la cathédrale de Bayeux le 24 septembre, par Mgr Hugonin qui avait annoncé cette cérémonie par une circulaire du 20 août, et qui fut assisté par Mgr Lecoq évêque de Nantes et Mgr Germain, évêque de Coutances, lequel prononça dans l'après-midi de ce jour un grand discours de circonstance où il montra que l'évêque est le défenseur de la vérité, le dépositaire de l'autorité, le dévouement et le cœur de Notre-Seigneur s'immolant pour le salut des âmes et la gloire de l'Eglise. L'âme de Mgr Germain se révéla tout entière avec sa science et sa piété, sa charité et sa foi, son amitié pour son ancien condisciple qui devenait son collègue. Mgr Hugonin avait terminé la cérémonie du matin par une allocution vivement sentie sur les augustes devoirs de l'Evêque. Le dimanche suivant, Mgr Ducellier célébrait dans la cathédrale de Bayeux sa première messe pontificale, et montait en chaire après vêpres pour faire ses adieux au diocèse de Bayeux et témoigner sa reconnaissance aux prélats qui l'avaient consacré, au chapitre, au clergé et aux fidèles du diocèse qu'il allait quitter.

Il fut intronisé à Bayonne le 10 octobre, après avoir passé la nuit précédente à Notre-Dame de Buglose, et ne tarda pas à visiter Pau et les autres villes de son diocèse. Il s'était fait précéder d'une lettre pastorale de prise en possession datée de Bayeux le jour de son sacre, et dans laquelle le prélat disait avec une véritable modestie ses titres, ses espérances et son programme. Durant les neufs années qu'il passa à Bayonne, Mgr Ducellier s'occupa principalement de ses séminaires, de favoriser les vocations ecclésiastiques, et les communautés religieuses dont son prédécesseur Mgr Lacroix s'était occupé durant quarante ans. Administrateur consommé, il dirigea l'église de Bayonne avec un zèle d'apôtre, et les prêtres de ce diocèse comme ceux de Besançon n'ont pas oublié ses allocutions pratiques des retraites ecclésiastiques chaque année.

A Bayonne il a publié quarante-huit lettres pastorales ou circulaires dont les principaux sujets furent, après son mandement d'entrée :

La *Publication* de l'Encyclique Quod Apostolici muneris, pour le carême de 1879 ;

Le *Jubilé* accordé par les Lettres Apostoliques MILITARIS JESU CHRISTI ECCLESIA ;

Une instruction *sur quelques dangers de l'heure présente*, pour le carême de 1882; des circulaires à l'occasion de la *Mort de ses deux vicaires généraux, MM. Menjoulet et Franchis-téguy,* 15 juillet et 28 août 1882 ;

Autre circulaire à l'occasion de la *Mort de Mgr Lacroix* son prédécesseur, 12 octobre 1882 ;

Sur *la Religion et l'Ecole*, pour le carême de 1883 ;

Un mandement pour la célébration du mois du *Saint-Rosaire*, 1883 ;

La publication de l'Encyclique HUMANUM GENUS, relative à la Franc-Maçonnerie, 1884 ;

L'Espérance chrétienne, pour le carême de 1885 ;

Le *Jubilé* pour le carême de 1886 ;

La *Fidélité aux traditions chrétiennes*, pour le carême de 1887 ;

Lettre à l'occasion de sa *Translation à Besançon*, 19 juilllet 1887.

Un décret en date du 16 avril 1887, promut en effet au siège métropolitain de Besançon Mgr Ducellier qui fut préconisé le 26 mai et intronisé le 25 août.

Son mandement de prise de possession daté de Notre-Dame de la Délivrande, le 18 août, exposait pourquoi il était évêque et comment il allait remplir sa charge épiscopale. Il a donné à Besançon une vingtaine de Lettres et Mandements : sur le *Jubilé sacerdotal de Léon XIII* ; — sur la *Constance et la fidélité malgré les difficultés de l'heure présente* ; — sur un *Service solennel pour Mgr Besson, évêque de Nimes* ; — sur l'*Encyclique* EXEUNTE ANNO ; — sur la *Fête du Sacré-Cœur* ; — sur le *Patronage de saint Joseph* ; — sur les *Principaux devoirs sociaux des chrétiens* ; — sur les *Habitudes chrétiennes dans la famille ;* — sur le *Rôle de la charité dans la question ouvrière;* — sur la pieuse *Association en l'honneur de la Sainte Famille.*

A Besançon comme à Bayonne, Mgr Ducellier s'était occupé de toutes les œuvres diocésaines, des conférences ecclésiastiques, de la continuation de l'œuvre de Saint-Ferjeux entreprise par Nosseigneurs Paulinier et Foulon ; et le diocèse espérait le conserver longtemps encore, lorsqu'il a été frappé d'apoplexie, le 28 juin. Aussitôt les vicaires généraux ont demandé des

prières aux fidèles pour la conservation du prélat qui a rendu e lendemain jeudi son âme à Dieu après une longue agonie. Il se préparait à partir mercredi pour la Normandie et revoir une sœur gravement malade qui attendait avant de mourir la bénédiction d'un frère bien-aimé. C'est lui qui ira l'attendre au sein de Dieu.

Mgr Ducellier était chanoine d'honneur de Bayeux, de Coutances, de Nantes, de Bayonne, de Tarbes, de Nîmes, et portait pour armoiries. Parti : *au premier, de gueules à un Bon Pasteur de carnation habillé et nimbé d'or tenant de la main dextre un bâton de même, sur une terrasse de sinople; au deuxième, d'azur au chiffre de la Vierge d'or surmonté d'une couronne de douze étoiles d'argent ; au chef d'or à trois croix recroisetées de sable.*

Pour devise explicative des armes : Pro Christo et grege.

Pour cri : Adjuvet Deus per Mariam.

M. C. d'Agrigente.

NÉCROLOGIE

L'héritier d'un grand nom, le jeune duc d'Uzès, vient de mourir au loin, d'un mal vulgaire, glorieusement contracté dans une expédition qui devait servir, au Congo, les intérêts de la France. Il n'avait que vingt-cinq ans.

On sait quelle popularité s'attacha soudain, il y a quelques années, au nom de ce jeune représentant d'une des plus anciennes et nobles pairies de France. Complice du duc d'Orléans dans la chevaleresque tentative du prince pour revendiquer le droit de servir son pays, il recueillit alors les ardentes sympathies de la jeunesse française, enthousiasmée par cet acte où elle espérait voir un prélude. Mais, plus tard, les tentations de la vie facile, si fortes à Paris pour quiconque jouit d'autant de loisir que de fortune, le trouvèrent sans défense, et le jour vint où l'affection maternelle dut se manifester par des mesures sévères, réclamées de la justice. Le jeune duc fut pourvu d'un conseil judiciaire chargé de mettre un frein à de ruineuses prodigalités.

C'est alors que se montra le fond d'un caractère capable des plus héroïques résolutions. Non seulement il ne manifesta contre Mme la duchesse d'Uzès aucun sentiment d'humeur, mais on se rappelle avec quel élan d'amour filial et de tendre respect il

prit hautement la défense de sa mère contre des critiques malavisés qui blâmaient chez la duchesse, l'usage de ses droits maternels, par opposition à l'usage qu'elle-même avait cru devoir faire de sa fortune pour telle ou telle campagne politique dirigée contre les sectaires au pouvoir.

En cet état d'âme, résolu à mener une vie digne de ses traditions et de son nom, empêché d'ailleurs par l'état politique de la France de concourir d'une manière active dans aucun service public, au bien du pays, il se prit d'enthousiasme pour l'idée d'une expédition lointaine qui frayerait une voie aux explorations, et plus tard aux entreprises commerciales de colons français.

La tentative était hardie et périlleuse, mais, à cause de cela même, elle devait tenter le jeune duc. Muni du consentement de sa mère, qui dans cette résolution entrevoyait pour son fils le gain d'une conquête morale sur lui-même, très supérieure à la conquête des pays où le poussait son humeur aventureuse, il quittait la France en avril de l'année dernière, avec une escorte qui lui promettait toute garantie de succès.

Les débuts, en effet, furent pareils à ce qu'on pouvait souhaiter; mais bientôt la zizanie se mit parmi ses compagnons, si bien qu'après une altercation suivie de duel entre le lieutenant Jullien, chef de l'escorte, et le Dr Hesse, celui-ci quitta la mission.

Est-ce à cet abandon qu'il faut attribuer pour une part la mort du jeune duc, privé, dans un pays de fièvre et de dyssenterie, des soins spéciaux et intelligemment donnés que cet état réclame? Toujours est-il qu'atteint de dyssenterie après la plupart de ses compagnons, le jeune voyageur revint malade à Brazzaville, d'où il devait partir par la voie portugaise et se rendre à Loango. Il ne put arriver qu'à Cabindar.

C'est là que la mort est venue le prendre, le 20 juin dernier, en vue du vaisseau qui devait le rapatrier. C'est là que seul, sans un ami, loin de la France, il a jeté son dernier souffle, ayant, on doit l'espérer, fait à Dieu le sacrifice de sa vie, et, des régions inconnues qu'il venait d'explorer, ayant tourné son dernier regard vers la patrie immortelle, avec une dernière pensée pour sa mère et pour la France!

A considérer cette fin tragique, on ne peut se défendre d'une vive émotion : l'on songe à la douleur d'une mère qui, au milieu des riants espoirs qu'elle caressait pour son fils, reçoit soudain

un pareil coup. Mais il faut voir aussi le grand exemple que laisse le duc d'Uzès à une jeunesse trop occupée de ses vanités et de ses plaisirs, même quand ceux-ci ne sont pas coupables, et l'on se dit qu'un d'Uzès, mourant épuisé sur la côte africaine, après avoir tenté d'y implanter plus fortement l'influence de son pays, ne saurait être à plaindre. Mieux que sur le boulevard, il était là au champ d'honneur (*Vérité*).

—

Le général Vergé est mort, samedi, à Versailles.

Charles-Nicolas VERGÉ, comte du Taillis de Bürglin, était né à Toul, le 7 décembre 1809. Entré au service le 4 janvier 1831, le 8 février 1834, il était sous-lieutenant, lieutenant le 28 septembre 1835, capitaine le 10 juillet 1838, chef de bataillon le 5 juin 1842.

Cet avancement rapide est dû sans doute aux guerres d'Afrique. M. Vergé était lieutenant-colonel en 1848, colonel en 1851, général de brigade en 1855 et général de division en 1861. La guerre de 1870 le trouva investi de ce grade; il prit alors le commandement de la 1re division du 2e corps d'armée (Frossard). A Stiring (6 août), la division Vergé eut au début un succès marqué sur les Prussiens; on estime que, sans les fautes du général Frossard, la belle attitude de ces troupes aurait assuré le succès.

Le général Vergé prit encore part aux batailles de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat, où sa division eut un rôle brillant. Après avoir participé à la bataille de Noisseville, il fut fait prisonnier avec l'armée de Metz.

Après la guerre, il vint prendre à Paris le commandement d'une des divisions de l'armée de Versailles. Il commandait la 12e division du 6e corps quand il fut atteint par la limite d'âge.

Le général Vergé était grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 19 juin 1871.

—

M. DE GASTÉ, député du Finistère, est mort à Paris, où il habitait rue Saint-Roch, 19.

M. de Gasté, né en 1811, était l'ud des doyens d'âge de la Chambre des députés; il représentait la première circonscription de Brest. D'opinions républicaines indépendantes, il avait été élu député pour la première fois en 1876.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Désordres à Paris. — Les syndicats et la bourse du Travail. — Élection. Naufrage du *Victoria*.

6 juillet 1893.

De graves désordres se produisent en ce moment à Paris.

A la suite de la condamnation, d'ailleurs fort légère, de jeunes étudiants impliqués dans un procès de mœurs à la suite de faits obscènes commis il y a quelques semaines au bal dit des Quatre-z'arts, les étudiants ont jugé bon de manifester. Des charivaris plus ou moins spirituels furent organisés, des monômes parcoururent les rues, en un mot on se livra à toutes ces puérilités dont sont coutumiers ces jeunes gens.

Malheureusement, au cours de ces manifestations, la police dut intervenir et elle le fit brutalement. Le fait est que pendant une bagarre au café d'Harcourt, un jeune consommateur étranger à la manifestation, reçut à la tête, venant d'un agent ou d'un manifestant, un coup dont il est mort.

Ce fait très regrettable a été le signal d'un redoublement d'effervescence, et depuis quatre jours, Paris est en proie à une agitation que mettent à profit, à côté des étudiants, tous les fauteurs habituels de désordres.

On ne compte plus les arrestations, les dégradations des émeutiers, les blessés.

M. Dupuy est invectivé avec beaucoup plus d'unanimité que ne l'ont été M. Constans après Fourmies, et surtout M. Goblet après Châteauvillain. Le boucher de Fourmies est une locution qui n'a pas été généralement employée, et le sang d'Henriette Bonnevie n'a été jeté que par quelques libéraux négligeables à la tête de l'ex-aigle d'Amiens.

Aujourd'hui, l'ensemble est plus complet. Sur presque toute la ligne, il est question de cadavre voulu, de sauvagerie, d'état de siège policier. M. Dupuy ouvre la liste des conspués, mais après lui on voit en bonne place M. Lozé, M. Carnot et bien entendu M. Constans, sans lequel rien ne saurait se passer en France. Dans l'espèce, M. Constans est invoqué à titre de protecteur invisible du préfet de police.

Il est classique de parler des événements politiques produits par la chute d'un verre d'eau ; ici il s'agit, hélas ! de sang

répandu; mais lorsqu'on s'étonne d'un manque de corrélation entre l'effet et la cause, c'est peut-être parce qu'on se méprend sur l'apparence de la cause.

En réfléchissant au cas actuel, on se rend compte de toutes les invraisemblances qui ont amené par un hasard fatal la mort d'un jeune homme inoffensif, entouré de la sympathie de tout le monde.

Des jeunes gens de l'Ecole des Beaux-Arts dépassent la mesure, oubliant la différence qui doit exister entre un atelier et une salle de bal, entre un modèle et une danseuse. Ils sont poursuivis sur les réquisitions... d'un sénateur. Dans un pays civilisé, où il y aurait véritablement une préfecture de police et un parquet, la police des mœurs ne devrait pas être surveillée par un père conscrit, s'appelât-il Bérenger. Il est vrai qu'elle devrait être surveillée efficacement par les fonctionnaires chargés de ce soin.

Quoi qu'il en soit, les prévenus du bal des Quat'-z'-Arts sont surtout saisis... de surprise en se voyant condamnés. Une partie du public parisien hausse les épaules devant les empêcheurs de danser en rond et en simple appareil. Finalement les étudiants ont le tort de manifester bruyamment en faveur d'une exhibition dont il ne faut pas s'exagérer la portée, mais qui était certainement fort regrettable.

Eh bien ! pour être juste, il est nécessaire de se dire que les jeunes gens de l'Ecole des Beaux-Arts, le public parisien et les étudiants étaient jusqu'à un certain point dans leur droit en ne comprenant rien aux poursuites motivées par le bal des Quat'z'-Arts.

C'est que la justice en France ne procède plus que par à coups, en matière de mœurs comme en toute autre matière. Elle poursuit ou ne poursuit pas, non selon la matérialité du fait, mais selon qu'un sénateur, ou un journal, ou le public intervient. Aucun père conscrit n'intervenant au nom des bals, et aucun père de famille au nom des kiosques, on laisse toutes nos rues tapissées des images les plus immondes, et au 14 Juillet on décore les lanceurs les plus en vue de ces images-là. Au contraire, un père quelconque intervient-il, vite on fait quelque bêtise. On publie, par exemple, comme M. Fallières, cette inoubliable circulaire recommandant aux procureurs généraux de réagir contre la presse pornographique et qui aurait dû porter la signature de Calino. Quand on ne fait pas une circulaire

idiote, on fait une poursuite qui mécontente, parce qu'on ne voit ni esprit de suite, ni esprit d'égalité dans l'application des lois.

Lorsqu'il ne s'agit plus de la police des mœurs, mais de l'ordre dans la rue, la même incohérence se manifeste.

Des grévistes peuvent impunément assommer des cochers, éventrer des chevaux et brûler des voitures. Une bande de fantaisistes dits partisans du bloc peut impunément empêcher le Théâtre-Français de suivre son cours, un maire peut jouer officiellement le rôle de délégué aux barricades créé sous la Commune par l'illustre Gaillard père, des conseillers municipaux peuvent arrêter et séquestrer des commissaires de police, sans qu'on fasse immédiatement donner les casse-têtes, et tout d'un coup, sans qu'on sache bien ni pourquoi ni comment, le ministre, oubliant qu'il est dangereux de monter une bête qu'on ne connaît pas, se met à cheval sur la loi, jure ses grands dieux que tous les Français, y compris les députés, seront soumis au code, et fait arrêter et poursuivre le citoyen Baudin qui manque de tomber en syncope, non sous les coups des agents, mais sous le coup de la surprise. Les agents qui n'avaient pu opérer en gants gris perles, dans la bande commandée par M. Baudin et qui craignaient d'être révoqués, sont comblés de compliments ministériels.

En résumé, les manifestants ne savent jamais s'ils seront protégés ou chargés, et les agents se demandent toujours s'ils marchent à la révocation ou à la gratification. La consigne paraissant pour l'instant de frapper fort sinon juste, le conflit actuel s'est produit.

Il ne faudrait pas l'oublier. Dans un pays, on compte soit sur la stricte application des lois, soit sur l'énergie éclairée et impassible d'un homme. Rien n'empêche l'effusion du sang comme la réputation d'énergie de l'homme chargé de maintenir l'ordre. Or, en France, nous voyons les lois appliquées à tort et à travers. Quant à M. Dupuy il n'est pas un poltron révolté, mais il est un inexpérimenté révolté. Etant faible, il est violent. Voilà le secret des tristes et dangereux événements auxquels nous assistons.

—

Le gouvernement après avoir épuisé les plus lâches capitulations s'est décidé à la fin à imposer une apparence d'autorité, s'il

en est capable encore, aux usurpations et aux défis des syndicats irréguliers de la Bourse du Travail.

Il avait commencé à entamer avec eux une sorte de négociation amiable. Le préfet de la Seine, dans une invitation très courtoise et très polie, avait prié ces honorables citoyens de bien vouloir se mettre en règle avec la loi qui n'est pas bien exigeante, pas bien terrible et qui ne réclame à peu de chose près qu'une simple formule d'enregistrement.

Fureur dans tout le camp radical et socialiste. Objurgations des journaux, vociférations des conseillers municipaux, vote d'un ordre du jour, constituant un outrage pour le préfet et pour le ministre.

Le comité de la Bourse du Travail entre en scène. Il ne se contente pas d'exhorter les syndicats irréguliers à persévérer dans leur mépris des lois, il demande à ceux qui jusqu'ici s'étaient inclinés devant les prescriptions plus utiles en somme que gênantes, de s'insurger à leur tour.

Voilà exactement la position de la question à l'heure actuelle.

Le gouvernement a essayé de faire respecter la loi, et on lui en a contesté le droit. Il s'agit de savoir s'il ira jusqu'au bout.

Des ordres ont été donnés au parquet pour poursuivre au besoin les administrateurs des syndicats qui s'obstineraient à ne pas se mettre en règle. Cela supposerait plus de quinze cents inculpés devant la police correctionnelle.

Enfin le préfet de la Seine a coupé les vivres à la Bourse du Travail. Il a refusé de lui verser la portion de la subvention afférente au mois courant. Nous ne saurions le féliciter trop vivement et trop sincèrement s'il devait persévérer dans cette ferme et légitime conduite.

Cet incident a provoqué naturellement un grand trouble. Nos aimables révolutionnaires, nos travailleurs *in partibus* ou ouvriers honoraires ont poussé des cris d'orfraies quand ils se sont vu retrancher la subvention tout involontaire des contribuables.

Le conseil municipal a été abasourdi de ce coup d'autorité si inattendu. Il a protesté, mais les protestations en pareille matière sont platoniques, si le gouvernement use de son droit constitutionnel, celui d'autoriser ou de refuser les dépenses.

Il a voulu riposter et par vengeance il a supprimé tous les frais de la fête du 14 juillet, les neuf mille francs consacrés à l'illumination de la préfecture et des édifices dépendant de la police.

Il est vrai que c'est encore un coup d'épée dans l'eau. Une commission administrative règle l'emploi des soixante mille francs alloués à la ville de Paris pour la fête dite nationale, et il dépend de cette commission de vendre au préfet de police les lampions et les oriflammes dont le conseil veut le priver.

Nous rappelons ici, en nous efforçant de leur conserver leur chronologie et leur caractère, les faits qui se sont succédé. Nous croyons inutile de les apprécier. Les conclusions sautent d'elles-mêmes aux yeux des lecteurs.

Il ne nous reste plus qu'à jouer le rôle de spectateur et à attendre la fin des hostilités.

—

Dimanche, une élection sénatoriale a eu lieu dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Il y avait deux candidats en présence : MM. Grivart, ancien sénateur, ancien ministre de l'agriculture, conservateur, et Roger-Marvaise, également ancien sénateur, président du Conseil général, opportuniste.

Voici les résultats du scrutin :

MM.	Grivart, conservateur.	578 voix.	ÉLU.
	Roger-Marvaise, opportuniste. .	573 »	
	Divers.	4 »	

L'élection avait lieu en remplacement de M. le comte de Callac, conservateur décédé, qui avait été élu, le 5 janvier 1888, par 606 voix contre 544 à M. Roger-Marvaise.

—

Il est vraiment dommage que toutes les municipalités de France ne soient pas socialistes, notre beau pays n'aurait plus rien, alors, à envier aux Yankees ou aux Peaux-Rouges. Jusqu'à présent, il n'y a qu'un très petit nombre de communes qui soient dotées d'un Conseil municipal socialiste. Mais ces quelques communes étonnent déjà le monde par les excentricités de leurs administrateurs. Saint-Denis, entre toutes, mérite la palme des manifestations originales. La liste en est longue déjà, mais, chaque jour, un nouveau fait vient s'y ajouter. C'est ainsi qu'avant-hier, l'hilarante, mais très suggestive proposition suivante a été faite au sein du Conseil municipal de cette succursale de la Ville-Lumière : « En présence des allures provocatrices de la police, les citoyens de Saint-Denis sont invités à ne

pas hésiter à faire usage de leurs armes, à se munir de revolvers et à riposter vigoureusement contre les agents, partout et en toute occasion ! » Que dites-vous de ce duel à l'américaine entre la population de Saint-Denis et ses protecteurs naturels, les sergents de ville. Les socialistes disent qu'ils veulent régénérer la société afin qu'elle soit à la hauteur des progrès modernes. Ne serait-ce pas plutôt la restauration de la barbarie qu'ils nous préparent ?

—

Le cuirassé anglais *Victoria*, appartenant à l'escadre de la Méditerranée, mesurant 104 mètres de longueur, a coulé bas le 22 juin, près de Tripoli de Syrie, après une collision avec le cuirassé *Camperdown*, survenue pendant les manœuvres. Le *Victoria* a été percé par l'éperon du *Camperdown* au côté droit près de la tourelle et a sombré six minutes après.

L'eau s'est engouffrée avec une violence telle par la brèche énorme du *Victoria* que le sauvetage des hommes qui étaient dans les fonds a été impossible ; deux cent cinquante-cinq hommes seulement ont pu être arrachés à la mort. Trois cent quatre-vingt-dix ont péri dans cette terrible catastrophe.

Parmi les victimes sont l'amiral Tryon, commandant en chef l'escadre anglaise de la Méditerranée, qui passait à juste titre pour un des meilleurs officiers généraux de la flotte britannique. Plusieurs officiers, l'aumônier, le mécanicien en chef et plusieurs aspirants ont également péri.

Quelque sympathie que lui inspire la fin tragique de l'amiral Tryon, la presse anglaise tout entière le déclare responsable de la perte du *Victoria*. L'évolution qu'il prescrivait et qui n'est qu'une manœuvre d'apparat devait amener une collision, du moment que la distance entre les deux colonnes était insuffisante, que les bâtiments n'avaient pas assez de place pour tourner sans s'aborder.

Quoi qu'il en soit, dit le *Journal des Débats*, l'amiral Markham, sur le *Camperdown*, a eu le pressentiment de la catastrophe ; les officiers généraux répètent les signaux du commandant en chef ; eh bien, lorsque l'amiral Tryon fit hisser sur la *Victoria* l'ordre de changer de ligne, l'amiral Markham eut un moment d'hésitation. Il le montra en laissant son signal à mi-mât. L'amiral Tryon l'interrogea à ce sujet par sémaphore — signal à bras — et alors le contre-amiral se rangea à l'avis

du commandant en chef. Il ne pouvait faire autrement. Le signal amené, les deux navires tournèrent l'un vers l'autre et la collision eut lieu, mais l'amiral Markham fit alors tout ce qui était en son pouvoir pour l'éviter, il chercha à réduire le rayon de giration de son bâtiment en mettant sa machine de babord en arrière à toute vitesse ; enfin, quand il vit que la rencontre était inévitable, il fit battre en arrière les deux machines à la fois. Il était trop tard ! Au surplus, on n'amortit pas aisément l'erre d'une masse de 11,000 tonneaux lancée à la vitesse de quatre à cinq mètres à la seconde.

LES CHAMBRES

Ce qui se passe en ce moment à la Chambre est simplement scandaleux. Si les électeurs n'étaient pas écœurés par la politique, par le parlementarisme bâtard et infécond qui nous mène tout doucement à la banqueroute, ils exigeraient de leurs mandataires un compte sévère de la façon, ou pour parler plus justement, sur le sans façon avec lequel on expédie la loi de finances.

On jongle à la Chambre avec des centaines de millions, comme si ces millions ne sortaient pas de la poche des contribuables comme si nous étions assez riches, comme si nous possédions un budget assez bien équilibré pour balancer nos recettes et nos dépenses à l'aveuglette. On a tenu, en effet, cette semaine, deux séances chaque jour au Palais-Bourbon, l'une le matin, l'autre le soir. Souvent dans la première, devant une centaine de députés à peine, on vote au pied levé pour ainsi dire un nombre infini de chapitres du budget. Ainsi notamment dans la première séance de lundi on a voté : le budget de l'imprimerie nationale, le budget du ministère de l'intérieur, le budget de l'instruction publique, le budget des cultes, le budget des beaux-arts ; dans la seconde, on a, en deux temps et trois mouvements, avalé le lourd budget de la marine. Ce morceau de résistance n'a pas effrayé les estomacs de nos honorables, et leur digestion ne s'en est point ressentie. Lorsque les contribuables auront sous les yeux la carte à payer, ils estimeront que l'addition est salée, et feront la grimace. Mais le tour sera joué et la majorité sait qu'elle peut désormais se passer toutes ses fantaisies, sans avoir à redouter un verdict sévère du suffrage universel. Si ces pro-

cédés sommaires de discussion du budget se perpétuent en s'améliorant, on en arrivera bientôt à l'adopter en bloc, ce qui sera tout aussi sérieux, mais aura du moins l'avantage de rendre les sessions plus courtes. Voilà où l'on en arrive pour n'avoir pas voulu faire en février ou en avril une dissolution qui s'imposait, et parce que d'un autre côté les élections talonnent maintenant ministère et députés. C'est ce qui nous permet de résumer la situation en cette formule fort claire : l'intérêt électoral prime l'intérêt du pays. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous le savons.

—

La fin de la séance de l'après-midi de lundi a été remplie par une interpellation adressée au ministre de l'intérieur. M. Millerand a demandé à M. Dupuy quelles mesures il comptait prendre à la suite du meurtre de M. Nuger, lors de la bagarre de la Sorbonne. Il a véhémentement pris à partie M. Lozé, le préfet de police, et la brigade centrale, qui tape sur des étudiants bruyants comme sur des souteneurs. Le ministre s'en est tiré à bon compte. Il a promis d'établir les responsabilités et de sévir ensuite. La Chambre, qui est de bonne composition, a refusé d'accepter un ordre du jour de blâme déposé par M. Millerand, et a, au contraire, voté un ordre du jour fort anodin de M. Turrel.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

Paris. — De temps en temps, le *Journal officiel* enregistre la restitution de sommes que des particuliers, désireux de garder l'anonyme, versent ou font verser par un mandataire à la caisse centrale du Trésor.

Pour n'être pas aussi rares qu'on le pourrait imaginer, ces restitutions sont en générales assez peu importantes. Un chapelain de Notre-Dame-des-Victoires, M. l'abbé de Maubeuge, vient de déposer, pour le compte d'un de ses pénitents, une petite fortune, *quarante mille francs* exactement, dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor public.

Si tous ceux qui ont trompé le fisc voulaient bien suivre cet exemple, on pourrait réduire les impôts ; mais les scrupules de

conscience sont rares quand il s'agit de fraudes au préjudice de l'Etat, et le pénitent du chapelain de Notre-Dame-des-Victoires aura sans doute fort peu d'imitateurs.

N'empêche, la confession a du bon.

Beauvais. — La Fête de l'Assaut a eu cette année son éclat accoutumé. Que d'autres racontent à loisir l'enchantement des divertissements profanes, bornons-nous à parler de la cérémonie religieuse. La noble basilique avait revêtu une parure nouvelle qui lui seiait à merveille, *omnis gloria ab intus*; le vaste édifice était comble comme aux plus beaux jours. A la splendeur des cérémonies liturgiques s'unissait le charme des chants sacrés et des hymnes saintes dont l'harmonie montait suave et pénétrante vers l'éternel Auteur de toute gloire, *cui omnis honor et gloria*. L'immense assemblée dédaignant les attraits de la fête civile plus morne que jamais et dont le retentissement parvenait cependant jusque sous les voûtes du saint Lieu, était surtout avide d'entendre célébrer pour la neuvième fois l'héroïne séculaire et toujours populaire.

M. l'abbé Henry Bolo l'a fait à la satisfaction générale et n'a été inférieur ni à aucun de ses prédécesseurs, nous osons le dire, ni au renom d'orateur et d'écrivain qui l'avait précédé parmi nous. La gloire ! Quelle est-elle ? Quelle en est la source ? Quel est le plus sûr moyen de la conserver ? Telle est la triple question que se pose l'orateur Marseillais et ceux qui l'ont entendu la résoudre disent qu'une heure durant, il les a tenus sous le charme de sa parole tour à tour incisive, originale, lumineuse, pathétique. Elévation de pensées, distinction de langage, sûreté de diction, c'est bien là le fécond et intéressant auteur des *Mariages écrits au ciel*, du *Lendemain de la vie*, et des *Sublimités de la Prière*. Aussi Mgr Peronne, dont il sied bien de rappeler le nom à pareil jour, lui écrivait-il naguère et peu avant sa mort : « J'ai lu votre ouvrage avec le plus vif intérêt. Vous avez traité les différents sujets que vous y abordez avec un véritable talent... Votre manière d'écrire a de l'originalité et du trait. » Le cardinal Bourret, un de nos plus savants évêques lui écrivait à son tour : « Vos tableaux vigoureusement tracés ont captivé mon attention et me paraissent dignes d'être signés d'une main de maître. Vos livres sont de nature à faire du bien aux âmes qui les liront. Votre style plein d'images et plein de vie emprunte à nos saints Livres une vigueur peu commune et qui

entraîne jusqu'à la fin le lecteur captivé. » Et qu'on nous permette de dire que l'orateur est digne de l'auteur.

Qu'après cela certains fâcheux trouvent dans le glorieux discours de dimanche des aperçus plus ingénieux que solides, des jugements discutables et des affirmations osées, nous l'avons ouï dire, il n'en reste pas moins que ce panégyrique quasi improvisé et que nous espérons donner bientôt à nos lecteurs, restera dans nos annales à l'égard de ceux que les Lecot, les Rollin, les Étourneau, les Freppel et les Turinaz ont chantés en l'honneur de cette chère et vaillante Jeanne dont la gloire est faite de foi et de patriotisme, et qui l'a su conserver par l'humilité, sans en connaître, comme d'autres les amers retours.

Après la procession traditionnelle et toujours émouvante où depuis Louis XI les femmes conservent, de par le roi, le pas sur les hommes, et où l'on voit la blanche phalange des plus méritantes jeunes filles accompagner pieusement les reliques de sainte Angadrême, patronne de la cité, Mgr Fuzet donne le salut pendant lequel des morceaux de maîtres sont exécutés en perfection par la Maîtrise. Puis le digne prélat est reconduit solennellement jusqu'en son palais au milieu de la foule empressée et recueillie qui s'incline sous la main bénissante. Là, Monseigneur remercie en quelques mots pleins de cordialité la nombreuse assistance et fait appel à la concorde pour que dans l'avenir tous les cœurs puissent être unis à pareil jour non pas dans la servitude mais dans la justice et dans la liberté. *Hoc erat in votis.*

Et après une journée si consolante et si glorieuse pour l'antique cité bellovaque où la foi est encore si vivace et la Religion si honorée, répétons humblement avec le Roi-Prophète : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam,* à vous Dieu tout puissant et à vous seul la gloire appartient !

Mon Dieu, si votre peuple en sa triste folie,
Pour des biens mensongers si souvent vous oublie,
Ah! nous vous bénissons de ce que, parmi nous
Ce qu'on voit de plus beau, Seigneur, est fait pour vous.

A. Boulfroy.

Cambrai. — On écrit le 2 juillet à la *Vérité* :

Qui n'a pas vu un spectacle pareil à celui dont la ville d'Armentières était aujourd'hui le théâtre, ne peut pas se figurer les merveilles dont la foi peut être l'inspiratrice en une région où elle a

gardé son antique vivacité. Les négations de l'impiété et l'intolérance qu'elle témoigne dans les villes où elle détient le pouvoir accroissent encore le besoin qu'éprouvent les croyants de redoubler d'ardeur dans les manifestations du culte public. Ainsi l'interdiction des processions du Saint-Sacrement dans un nombre de communes chaque année plus grand, a-t-elle conduit les catholiques du diocèse de Cambrai à mettre à profit la liberté qu'elles gardent en d'autres pour provoquer, en l'honneur du Dieu de l'Eucharistie, des solennités dont la pompe atteint des proportions admirables et dont le succès dépasse l'espoir des esprits les plus confiants.

Quantum potes, tantum aude! Ce conseil du Docteur Angélique au second verset du *Lauda Sion* a été l'unique règle des promoteurs du grand pèlerinage eucharistique. Et pour dire tout de suite jusqu'à quel point leur initiative a été secondée par les catholiques du diocèse, il suffit de constater que cinquante mille billets ont été contrôlés à l'arrivée en gare d'Armentières, et que cinquante mille autres pèlerins sont venus à pied ou en voiture des paroisses voisines. Et comme le soleil n'a cessé de verser ses rayons, parfois trop ardents, sur la ville en fête, rien n'a manqué pour assurer à la solennité tout son splendide éclat.

Que dire de la décoration des rues et des maisons particulières? Bannières, tentures, mâts, guirlandes, dômes, feuillage, arcs de triomphe, inscriptions appropriées, tout cela rivalisait de goût, de richesse et de variété. C'était à qui, parmi ces fiers et pieux citoyens d'une ville chrétienne, donnerait à sa demeure l'aspect le plus riant et la décoration la plus recherchée pour contribuer au triomphe de l'Homme-Dieu.

C'est à trois heures que s'est mise en marche la superbe procession. L'on se fera une idée de l'importance de ce vaste cortège, quand on saura qu'il fallait deux heures pour le voir défiler en son entier. La première partie comprenait tous les groupes de pèlerins venus des diverses paroisses du diocèse. Tel était leur nombre qu'on n'avait trouvé d'autre moyen de les placer que d'adopter l'ordre alphabétique des communes. Un peu rapide au moment de la formation du cortège, le pas des pèlerins s'est ralenti ensuite, et c'était vraiment un beau spectacle que celui de ces délégations si diverses d'origine et d'allure, si unies dans la proclamation des mêmes sentiments, dans le chant des mêmes hymnes et cantiques, dans l'adoration du même Dieu. Fanfares, harmonies, bannières, drapeaux, pieux symboles, tout cela se suivait dans une alternance dont le hasard avait seul fait les frais, et qui aboutissait pourtant à réaliser une admirable synthèse de la piété agissante des populations du Nord.

Avec la seconde partie du cortège, la solennité a revêtu cet aspect pittoresque et artistique qui rappelle les mystères du moyen âge, ou si l'on veut, les fêtes d'Oberammergau, en Bavière. On n'a peut-être

pas oublié le cortège des Fastes de Lille, qui se déroula en octobre dernier, dans la capitale des Flandres à l'occasion du centenaire de la levée du siège de la ville par les Autrichiens. Or, la même main ecclésiastique et savante qui prépara toutes choses en ce cortège fameux, se retrouve en cette partie de la procession d'Armentières ; nous avons nommé Mgr Dehaisnes, prélat de la maison de Sa Sainteté, ancien archiviste du département du Nord.

C'est dire avec quelle précision historique, et aussi quelle sûreté théologique, ont été organisés ces divers groupes, qui s'avancent ornés des plus riches costumes : d'abord les membres de l'échevinage d'Armentières, qui réclamèrent auprès de leur seigneur d'Egmont contre l'admission à Armentières des calvinistes, qui niaient la présence réelle : puis les symboles de l'Ancien Testament qui figurent par avance la Sainte Eucharistie : le sacrifice d'Abraham, Melchisédech, l'Agneau pascal, la mer d'airain, les pains de proposition, le chandelier à sept branches, l'autel des parfums, les fruits de la terre promise, Moïse, Josué, et enfin l'arche d'alliance, et le roi David portant une harpe d'or. En tous ces groupes symboliques, dont la figuration comprenait bien deux cents personnages, on observait un goût discret, qui excluait toute excentricité comme toute insuffisance.

Et voici que s'avance la dernière partie du cortège ; c'est le clergé, avec sa longue théorie de séminaristes, de vicaires, de curés, de chanoines en surplis ; ce sont les représentants des ordres, religieux, jésuites, dominicains, capucins, récollets ; c'est la société philharmonique, dont les accords ponctuent gracieusement la marche triomphale ; c'est la maîtrise formée par les chantres de toutes les paroisses de la ville, qui fait succéder les cantiques français aux hymnes liturgiques ; c'est la « troupe angélique » des enfants de chœur, qui jonchent le sol de feuilles de roses et qui manient l'encensoir devant le Saint-Sacrement ; ce sont les nombreux prêtres vêtus de chapes, et enfin NN. SS. les évêques, prélats et abbés mîtrés, qui précèdent immédiatement le Saint-Sacrement.

Nous avons déjà nommé Mgr Dehaisnes qui assiste avec bonheur au déploiement d'une pompe rêvée par sa science ingénieuse et par sa pieuse imagination ; citons maintenant Mgr Baunard, recteur des facultés catholiques de Lille ; les abbés des Trappes de Sainte-Marie du Mont et de Saint-Sixte ; Mgr Pourbaix, évêque auxiliaire de Tournai : Mgr Williez, évêque d'Arras ; Mgr Delannoy, évêque d'Aire-sur-l'Adour ; Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Cambrai. Tous ces vénérables prélats sont accompagnés de chanoines en costume de chœur et s'avancent porteurs de flambeaux, simplement vêtus du rochet et de la mosette violette, sans l'apparat de la mitre, en simples pèlerins.

Alors s'avance la « chapelle roulante » traînée par neuf chevaux blancs caparaçonnés en rouge. Rien de majestueux et d'élégant comme

ce char gothique, polychromé, qui s'étage en diverses galeries jusqu'au baldaquin qui le domine, et sous lequel Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, revêtu de la chape d'or, porte l'ostensoir; alentour sont agenouillés des prêtres en adoration, pendant que les bannières des confréries armentiéroises montent en leur nom comme une garde d'honneur.

A sept heures et demie, soit deux heures plus tard qu'on ne l'avait dit, la procession rentrait à l'église Saint-Vaast, après avoir traversé, sur un parcours de plusieurs kilomètres, les rangs pressés d'une foule pieusement agenouillée. Nous ne serions pas fidèle en ce compte-rendu si nous ne notions les cris hostiles poussés au coin de deux ou trois rues par quelques dizaines d'anarchistes. L'important est que cette tentative de contre manifestation ait abouti, de la part des fidèles, dans le cortège et sur le parcours, à des protestations magnifiques, au cri cent fois répété de : « Vive Jésus-Christ! » L'enthousiasme s'est surtout livré carrière après la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée place de la République à toute la cité.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

2. — **Alexis Vrithoff**, compagnon des capitaines Jacques et Joubert au lac Tanganika (Afrique centrale). — Sa jeunesse, son « Journal de voyage » sa mort glorieuse, par A. de Saint-Berthuin. — Paris, 1 vol. in-8° avec nombreuses gravures chez Desclée. Prix : 1 fr.

Nous adressons avec confiance ce petit ouvrage à toutes les âmes généreuses qui s'intéressent à l'*Œuvre antiesclavagiste* fondée, sur l'ordre de Léon XIII, par l'éminent cardinal Lavigerie, et soutenue si vaillamment au centre de l'Afrique, par les défenseurs de nos missionnaires.

Nos lecteurs ne chercheront pas précisément ici les hauts faits qui illustrent de rares explorateurs, moins encore les fantaisies d'un roman imaginaire et mensonger, propre à égarer les intelligences.

C'est le récit pur et simple d'un voyage par mer et par terre, qui a duré presque une année ; l'histoire d'une expédition justifiée par la noblesse du but à atteindre, et sous la conduite d'un chef dont le commandement n'empêche pas l'initiative du subordonné dans les mille circonstances où l'imprévu joue un grand rôle.

3. — **Histoire de saint Ignace de Loyola**, d'après les documents originaux, par le

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

P. Daniel Bartoli, de la Compagnie de Jésus. Traduction revue, complétée, annotée et enrichie de documents inédits, par le P. L. Michel, S. J., 2 vol. in-8° avec deux portraits. — Paris et Lille, chez Desclée. Prix : 10 fr.

De toutes les vies de saint Ignace publiées à différentes époques et en diverses langues, l'*Histoire de saint Ignace de Loyola*, par le P. Daniel Bartoli est, sans contredit, la plus complète, la plus vivante et la plus documentée. Ecrivain de race et en possession de tous les documents de nature à l'éclairer, l'auteur a raconté, en un style classique, la vie de son héros, et il a su mettre en un saisissant relief sa vraie physionomie, son talent d'organisation, l'élévation de ses sentiments chrétiens et cette passion du bien qui le poussait, sans relâche, aux plus généreuses entreprises pour rendre gloire à Dieu.

L'œuvre magistrale du P. Bartoli parut en 1650, à Rome, comme préface à l'histoire de la Compagnie de Jésus que le P. Oliva, général de la Société, avait demandée à l'auteur ; elle fut successivement traduite en allemand, en anglais et en espagnol. La traduction française fut publiée à Paris en 1844, et plusieurs fois rééditée ensuite en France et en Belgique ; depuis plusieurs années, elle était épuisée, et on n'en trouvait plus d'exemplaire dans le commerce. Cette traduction n'était pas dépourvue de mérite ; mais, parfois inexacte et souvent trop libre, elle ne renfermait pas de nombreux et notables fragments du texte original ; en outre, l'absence de notes, indispensables pour les lecteurs étrangers à la Compagnie de Jésus, rendait plus d'un passage obscur ou inintelligible.

Le R. P. Michel, qu'un long séjour à Rome avait familiarisé avec avec toutes les difficultés de la langue italienne, a bien voulu revoir ou plutôt refondre et compléter la traduction. Au texte, il a ajouté de nombreuses notes sur la vie de saint Ignace, des notices sur les Pères contemporains du saint Fondateur qui jetèrent un éclat particulier sur le berceau de la Compagnie. Enfin, des documents inédits du plus haut intérêt donnent à cette édition un nouveau prix.

Le Très Révérend Père Louis Martin, récemment élu général de la Compagnie de Jésus, a daigné accepter la dédicace de cette publication.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

DE L'ÉVANGILE

I. Autorité de l'histoire évangélique. — II. Son authenticité. — III. Son intégrité. — IV. Sa véracité : preuves.

I

Pour un esprit intelligent et droit, l'Evangile ne devrait plus être tenu d'établir ses titres de créance. Ce fait que les peuples civilisés ont accepté l'Evangile ; qu'ils lui ont donné leur foi, la foi la plus vive, la plus universelle et la plus constante, au moment où il en coûtait le plus de le reconnaître pour vrai, où il eût été le plus facile de le convaincre de fausseté, si c'était une imposture ou une erreur ; ce fait de se faire accepter ainsi, par les esprits les plus éclairés et les moins crédules, comme l'observe saint Augustin (*De Civit. Dei* XXII, 6, 7), n'est-il pas une preuve éclatante que l'histoire évangélique est non seulement authentique et certaine, mais la plus authentique et la plus certaine de toutes les histoires? Le jugement que le monde a porté alors contre lui-même conserve toute sa valeur, et la foi toujours persistante des esprits sages et clairvoyants est la plus convaincante des démonstrations. (Tert. *De præsc.* 9, etc. Saint Aug. *De util. credendi*, 26 ; *Epist.* CXX, 3).

Supposez que vous ayez devant vous un vaste édifice, dont l'antiquité soit évidente, dont la masse n'ait jamais subi le moindre ébranlement, qui soit battu en brèche depuis des milliers d'années et qui brave tous les coups sans rien perdre de sa solidité et de son élévation ; aurez-vous besoin de creuser la terre et de faire de longues recherches pour être assuré que la base en est solide et que ses premières assises ont été bien cimentées ? Que penserait-on de celui qui n'oserait en franchir le seuil avant d'avoir fait cette exploration, et de s'être assuré par lui-même qu'il ne sera pas enseveli sous les ruines ? (II Tim., III, 7. Cf. Mgr Perrault, *lettre à M. A. Lemoine*, 1881).

Pour un chrétien, cette pensée que Dieu a inspiré les Évangélistes, et que sa véracité nous répond de leur autorité historique, qu'il a confirmé leur parole par des miracles (Marc., XVI, 20. Hébr., II, 4) nous permet, tout en faisant un acte de foi, de

faire aussi un acte de bon sens; puisque nous adhérons à une vérité qui a pour garants des hommes qui ne peuvent être ni trompeurs, ni trompés. Il n'y a pas de doute que l'Esprit Saint, qui inspirait les auteurs sacrés dans le récit même des faits les mieux connus, comme la prédication, les miracles les plus éclatants, la passion, la mort, la résurrection du Sauveur, ne les ait éclairés, autant qu'il fallait, sur ceux qui avaient laissé un souvenir moins précis, et qu'au besoin il n'ait suppléé par ses lumières aux garanties naturelles et aux renseignements humains (Gal., I, 11, 12). Le Sauveur avait promis cet Esprit aux Apôtres, et ils pouvaient compter sur son secours dans leurs récits historiques aussi bien que dans leurs instructions doctrinales (Jo., XVI, 13, XIV, 26).

Les Evangiles apocryphes (on en compte une quarantaine, mais un petit nombre seulement nous sont parvenus en entier), loin de jeter du doute sur l'autorité historique de nos quatre évangiles, en font ressortir le caractère original et divin. Ils prouvent l'impossibilité qu'il y a toujours eu à faire recevoir comme divin un écrit qui n'avait pas en sa faveur le témoignage des Apôtres et la tradition de l'Église. Tout apocryphes qu'ils sont, plusieurs de ces ouvrages cependant ne laissent pas d'avoir un certain mérite. Sans être du premier siècle, ils remontent assez haut dans l'antiquité : ils sont presque toujours d'accord avec nos livres inspirés ; ils y font de fréquentes allusions et s'efforcent d'en reproduire le langage. Sauf ceux qui ont été condamnés dès leur apparition comme hérétiques, l'Evangile de Nicodème et celui de la Nativité de la Sainte Vierge, on pouvait s'édifier et s'instruire en les lisant, et cependant l'Eglise ne les a jamais mis au même rang que les quatre évangiles. Elle a pu en témoigner quelque estime en certains endroits, comme des vies des Saints et des actes des Martyrs, mais jamais elle ne les a insérés dans ses Canons ; jamais elle n'a souffert qu'on leur attribuât l'autorité des Ecritures ; et quand on a prétendu les faire passer pour canoniques ou qu'on les a attribués à des écrivains inspirés, elle n'a pas hésité à punir sévèrement les imposteurs qui en imposaient à la crédulité des simples.

Tertullien nous apprend que saint Jean fit déposer un prêtre dans l'Asie-Mineure pour avoir attribué à saint Paul une histoire qu'il croyait édifiante et glorieuse pour l'Apôtre (*De Bapt.* XVII, Cf. S. Hier, *de Vir. ill.*, VII) ; et Sérapion qui gouvernait l'Eglise d'Antioche du temps de ce docteur, nous indique

le principe qui dirigeait tous les pasteurs, lorsqu'il dit, à propos d'un évangile apocryphe publié sous le nom de saint Pierre: « Nous sommes attachés à saint Pierre et à tous les Apôtres, mais cela ne nous empêche pas de rejeter les écrits qu'on leur attribue faussement, étant certains de n'avoir rien reçu de semblable de ceux qui nous ont précédés. » (*Manuel Biblique*, t. III, 115-120).

II

L'authenticité des Evangiles se prouve par toute une chaîne de témoignages qui remonte aux temps apostoliques. Un fait, qui est incontestable et qui n'a été nié par personne, c'est qu'en 312, les quatre évangiles étaient reconnus par tous comme l'œuvre authentique des Apôtres. Eusèbe l'affirme et tous ses contemporains avec lui (*Hist. eccl.* l. III, C. xxv.) Et ce qui est plus décisif encore que ce témoignage, c'est l'ordre donné à ce même moment par Constantin de revoir avec soin le texte des quatre évangiles sur les plus anciens manuscrits, et d'en faire 50 exemplaires magnifiques, destinés aux 50 Eglises les plus célèbres du monde. (Berger de Xivrey, *Etude sur le texte et le style du Nouveau Testament*, p. 104). Constantin et Eusèbe sont des témoins sérieux, mais trop éloignés; et bien qu'on entendît en eux la voix de toute l'Eglise, il est nécessaire de l'entendre de voix plus jeunes.

Or, on trouve un siècle auparavant Origène, qui affirme au commencement de son commentaire sur saint Mathieu, qu'il a appris par la tradition qu'il y a quatre évangiles qui sont *seuls reçus sans contestation dans toute l'Eglise.* (*Comment. in Matth.* p. 203). Et il ne se contente pas d'en nommer les auteurs, ni d'en citer une foule de textes, il les commente. On a de lui un commentaire de saint Mathieu en 25 livres (Eusèbe, *Hist. eccl.* lib. VI, cap. xxxvi); un commentaire, malheureusement perdu, sur saint Marc (Orig. *Tract. XXXV, in Matth.*), un autre en 5 livres sur saint Luc (S. Hier. *Epist. VI, ad Paulam et Eustochium*), un en 39 livres sur saint Jean. Saint Jérôme connaissait cet ouvrage dans son intégrité, mais Eusèbe n'en a vu que 22 livres; nous possédons encore en original 9 de ces livres, sans compter une foule d'homélies sur chacun des évangélistes. Les contemporains d'Origène, en 245, connaissaient nos quatre évangiles; M. Wallon (*De la Croyance due à l'Evangile* nous les montre entre les mains de Clément d'Alexandrie, d'Am-

monius, de saint Grégoire le thaumaturge, de saint Cyprien, de saint Hippolyte et d'une foule d'autres. Voici maintenant ce qu'écrivait Tertullien en 207 : « L'autorité des évangiles nous est garantie par les Eglises que les Apôtres ont fondées et qui nous les ont transmis. Je parle surtout ici des évangiles de Mathieu et de Jean ; mais je pourrais aussi citer Marc, puisque sa narration est attribuée à Pierre, dont il était le secrétaire, et aussi celle de Luc, qui est attribuée à Paul. » (*Cont. Marc.* lib. IV, 2, 5); et encore : « Nous affirmons et nous prouvons que l'Evangile vient des Apôtres, auxquels le Seigneur lui-même a confié la charge de faire connaître la bonne nouvelle. Si des apostoliques y ont mis la main, ils n'étaient point seuls, mais ils marchaient avec les apôtres et après eux... D'entre les apôtres, Jean et Matthieu nous insinuent la foi, d'entre les apostoliques, Luc et Marc nous la confirment. » (*Cont. Marc.* lib. XIV, 2). Et non seulement Tertullien connaît les quatre évangiles, non seulement il en cite des passages, mais il cite les évangiles comme des monuments antiques, sacrés, qui ont les apôtres pour auteurs, et dont les Eglises apostoliques conservent avec le plus profond respect les originaux (*De Præscript.* Cap. XXVI. *Contra Marc.* cap. 4 et 5. *De cultu fœmin*, cap. 3).

Tertullien était né en 160, soixante ans seulement après la mort de saint Jean. « Or, observe Mgr Bougaud, si les Evangiles étaient nés pendant ces soixante ans, sans père, ni mère, par une incubation sourde, par le lent travail et les remaniements successifs de tous, son génie encore plus que son âge le mettait en état de les connaître exactement. » (*Le Christ et les temps présents,* t. II, p. 20). Saint Irénée, qui fut le disciple de saint Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean, ne devait pas moins le savoir. Or, écoutons-le : « Telle est, dit-il, la certitude de nos Evangiles, que les hérétiques leur rendent témoignage et en empruntent l'autorité pour confirmer leurs doctrines. Les Ebionites, qui se servent du seul Evangile selon saint Matthieu, peuvent être convaincus par ce même Evangile qu'ils ont des sentiments erronés sur Notre-Seigneur. Marcion, qui retranche plusieurs choses de l'Evangile selon saint Luc, peut être réfuté par les endroits mêmes qu'il a conservés. Ceux qui distinguent Jésus d'avec le Christ pourraient se corriger s'ils lisaient avec amour de la vérité l'Evangile de saint Marc qu'ils admettent. Les disciples de Valentin reçoivent l'Evangile de saint Jean dans toute son intégrité. Il est donc facile de leur prouver qu'ils se

trompent. Or, puisque ceux qui nous contredisent rendent témoignage aux Evangiles et s'en servent, la preuve que nous en tirons contre eux est certaine et invincible. (*Hœres*, lib. III, cap. II). Et remarquez la manière dont saint Irénée parle de ces Evangiles qu'il connaît, dont il nomme les quatre auteurs, dont il cite, lui aussi, environ 400 passages, 94 tirés de saint Jean. Il en parle, non pas comme d'une chose récente, ni surtout comme d'une chose humaine. Il célèbre le quadrige divin, le char à 4 chevaux de feu; comme il y a 4 vents qui parcourent le globe et y entretiennent la salubrité, il y a 4 souffles divins qui traversent l'Eglise et y mettent la vie; comme il y avait 4 figures de chérubins planant sur l'arche, il y a quatre nouveaux chérubins qui couvrent de lumière toute l'Eglise. (*Hœres*, lib. III, cap. I, II, 8.) Parlerait-il ainsi d'une chose qui viendrait de naître, nuitamment, à la sourdine?

Nous sommes en 178. Entre saint Irénée, né en 140, et saint Jean, mort en 100, il n'y a qu'une seule génération d'hommes; et, dans cette génération, nous rencontrons saint Polycarpe qui fut le maître de saint Irénée et le disciple de saint Jean; nous rencontrons aussi saint Irénée né en 103 à Naplouse, en Samarie, à deux pas de Jérusalem, ayant parcouru plusieurs fois l'Orient et l'Occident et mort à Rome. Il s'était converti au christianisme en 133. Saint Justin a-t-il connu les Evangiles? les a-t-il cités, commentés? Saint Justin ne se sert pas des Evangiles comme Origène, ni même comme Tertullien; sa vie se passe à lutter contre les païens et contre les Juifs. Aussi, il ne nomme pas les évangélistes dont les noms n'auraient rien dit aux oreilles romaines et auraient révolté les oreilles juives. Il évite même ce mot d'Evangile qu'ils auraient trouvé barbare; et quand il cite, c'est de souvenir et sans s'astreindre à une exactitude littérale qui, dans la controverse qu'il soutenait, n'avait aucune importance, et eût peut-être été un embarras. Et, néanmoins, il est facile de prouver que saint Justin avait nos Evangiles dans la main. Il parle des *Mémoires* des Apôtres (Apol., I) qui, dès l'an 138, trente-huit ans après saint Jean, « avaient le même rang que les prophètes, se lisaient dans toutes les assemblées chrétiennes, au fond des catacombes, au milieu du saint sacrifice, et qu'il qualifie de *sublimes enseignements*. » Lui-même dit : « Les apôtres, dans leurs Mémoires que nous appelons Evangiles... » (*Apol.*, I, 66). « Dans les *Mémoires* que j'affirme avoir été composés par les disciples du

Christ et par leurs compagnons. » (*Dial. cum Tryph.*, 103) ; et il cite de longs fragments de ces Mémoires pour en faire admirer la beauté. Or, on a regardé de près ces fragments; on en a compté 40 tirés de saint Matthieu ; 11 de saint Luc ; 3 de saint Marc, et, en le citant, il le désigne ; 2 de saint Jean : et nous n'indiquons que les textes cités littéralement; non des allusions manifestes et évidentes aux Evangiles qui remplissent ses écrits. Néanmoins, nous ne sommes plus ici comme quand il s'agit d'Origène et de Tertullien en pleine lumière ; déjà l'obscurité commence: Saint Justin a écrit en 167 ; et, de fait, nous n'avions de cette dernière étape que des textes vagues, à peine quelques pâles lueurs dans la nuit, lorsqu'une première découverte est venue jeter sur la question une lumière inattendue.

En fouillant une bibliothèque d'Italie, au couvent de Bobbio, Muratori mit la main sur un vieux manuscrit écrit en grandes lettres onciales du VIIe siècle et criblé de fautes par les copistes. Wieseler, Hertz, Credner, Bunsen examinèrent le manuscrit et y reconnurent un texte grec, bizarrement traduit et remontant à la plus haute antiquité. C'était le catalogue des livres canoniques reçus au IIe siècle par l'Eglise. Les Evangiles y sont à leur rang. Ce document est de 142.

Ici se place une intuition de la critique. On avait beau remonter la chaîne des témoignages jusqu'aux premiers siècles et montrer les Evangiles aux mains des disciples et contemporains des Apôtres par des emprunts qui leur étaient faits, dans le fragment de Papias vers 120, dans les sept lettres de saint Ignace et celle de saint Polycarpe en 107, dans l'épître de Diognète, de 98 à 110 ; dans l'épître de saint Barnabé, de 72 à 100; dans le Pasteur d'Hermas et l'épître de saint Clément, vers 70 selon les uns, 96 selon les autres, on n'arrivait pas à prouver que les Evangiles, dont ces auteurs citent des fragments qui ne sont pas toujours concordants, sont bien ceux que nous possédons aujourd'hui. La critique eut alors l'idée de recueillir dans les Pères du Ier et du IIe siècle tous les textes des Evangiles cités par eux ; on arriva à refaire l'Evangile en entier, tel que nous le possédons, tout en observant qu'identiques pour le fond entre eux et avec nos exemplaires, ces textes avaient des divergences de formes. Evidemment ces Pères n'avaient pas eu sous les yeux le même texte. De là à soupçonner que déjà dans la première partie du IIe siècle il pouvait y voir des traductions des Evangiles, la critique n'hésita pas. Elle se mit à creuser ce

filon. On savait que dès les premiers temps il y avait eu une traduction latine des Evangiles. Tertullien la cite vers 190 et dit qu'alors elle était communément usitée. Avant lui, le traducteur latin du grand ouvrage de saint Irénée *contre les hérésies* s'en était servi dans les Gaules. Elle leur était donc antérieure, et pour que déjà elle jouît en Italie, en Afrique, dans les Gaules d'une telle autorité, il fallait qu'elle eût été faite quelques dizaines d'années auparavant, vers 150 au plus tard. C'est cette version latine des Evangiles, cette *vieille italique*, comme on l'appelait, qui, copiée et recopiée aux IIe et IIIe siècles, chargée pour cette raison de variantes fut, en 383, sur l'ordre du pape Damase, révisée par saint Jérôme d'après le texte grec et qui a pris place dans la Vulgate. Or, en examinant de près cette vieille italique on soupçonna qu'il n'y avait pas eu seulement, avant l'an 150, une traduction latine ; qu'il y en avait eu deux ; l'une faite en Afrique, l'autre faite en Italie, traductions qui se touchent par une foule d'endroits, mais qui présentent des différences, des leçons distinctes. De plus, en regardant de près le texte dont s'était servi, vers 150, le traducteur latin, on s'aperçut que ce texte n'avait plus sa pureté primitive. Il avait subi de légères altérations. Des passages d'un évangile, mis d'abord en marge, s'étaient glissés dans un autre évangile. On disputait déjà sur telle variante ; on n'était pas d'accord sur telle leçon. Or, pour cet ensemble de faits, transcriptions, collations, légers emprunts, variantes introduites dans un texte, on estimait qu'une cinquantaine d'années n'étaient pas de trop. C'est la conclusion de M. Lehir. Ainsi la traduction latine faite en 150 supposait que nos Evangiles existaient en 100. Ce fait est établi par la traduction syriaque découverte et publiée par le Dr Cureton en 1858.

On savait, en effet, qu'il y avait une seconde traduction des Evangiles en langue syriaque, traduction dont se servent encore les Eglises orientales et qui est connu sous le nom de *Peschito* (la simple), ainsi nommée par les Syriens à cause de sa fidélité littérale. Seulement on ne parvenait pas à s'entendre sur son âge. C'est le Dr Cureton qui a mis fin au débat. Il a reconnu que cette version syriaque était de la fin du IIe siècle et peut-être du Ier. C'est alors qu'on eut l'idée de la comparer à la vieille italique et on découvrit que l'auteur de la vieille italique, en faisant vers 150 sa traduction latine, avait eu la version syriaque sous les yeux. Il n'avait pas traduit sur le syriaque, mais sur le grec ; seulement

le manuscrit qu'il avait sous les yeux portait en marge, comme il arrivait fréquemment alors, des variantes syriaques, et il s'y est référé souvent. Or, la vieille italique est de 150 à peu près ; donc la Peschito primitive est antérieure.

Enfin en 1862, Tischendorf publiait le *fac simile* d'un Nouveau Testament qu'il avait découvert dans un couvent du mont Sinaï et qu'il appelle *Codex Sinaiticus*, qui est une copie touchant aux autographes. « En somme, dit M. Renan, j'admets comme authentiques les quatre évangiles canoniques. Tous, selon moi, remontent au Ier siècle, ils sont à peu près des auteurs à qui on les attribue. » (*Vie de Jésus*, p. 23). Et ce que dit M. Renan, toute la science allemande l'a dit avant lui. Reuss, Holzmam, Scheukel, Reville, Michel Nicolas sont tombés d'accord pour placer la composition de nos évangiles au Ier siècle, et pour reconnaître leur authenticité définitive.

Si maintenant on regarde de près chacun des évangiles, il est facile d'établir l'authenticité de chacun d'eux, c'est-à-dire que chacun d'eux a bien été écrit dans le temps, dans l'ordre et par celui que la tradition désigne.

a) Le premier évangile en date est celui de saint Mathieu. Or en l'étudiant on est convaincu qu'il a bien été écrit avant la destruction de Jérusalem et la dispersion des Juifs, en 45 selon les uns, en 48 selon les autres, un peu avant que saint Paul écrivît ses premières épîtres.

Quand on le lit, en effet, on sent bien que tout est encore debout autour de l'écrivain : le temple, l'autel, la ville, les fontaines, et jusqu'au champ du potier. Rien n'est bouleversé. Il est écrit en syro-chaldaïque, ce qui confirme l'antiquité du livre ; on sent que l'auteur est juif. Ses citations révèlent un homme versé dans l'étude de l'Ancien Testament et dans la méditation des prophètes. Les prophètes sont cités vingt fois, tandis que saint Marc ne les cite que cinq fois, saint Luc huit, saint Jean onze. Son langage dénote un habitant de la Palestine qui a reçu une éducation juive et qui est habitué à parler l'idiome de son pays. Il a le plus vif amour pour sa nation. Il l'aime toujours, quoiqu'elle ait trahi Jésus-Christ. Ou plutôt il n'admet pas que ce soit elle qui ait crucifié Jésus-Christ. Ce sont les grands qui ont abusé le peuple pour satisfaire leur haine contre Jésus-Christ. L'auteur a été le témoin des faits qu'il rapporte. On sent qu'il écrivait pour ses compatriotes.

b) Saint Marc n'a pas personnellement connu Jésus-Christ. Il

n'est qu'un écho de saint Pierre, dont il était le secrétaire. Il composa son livre à la prière des Romains, nous dit Eusèbe, et Clément d'Alexandrie ajoute que saint Pierre finit par approuver cet évangile, à ce point que dans les premiers siècles de l'Eglise il portait le nom de Pierre. C'est donc en réalité l'évangile de saint Pierre, sous le nom de saint Marc, que nous avons sous les yeux. Or les caractères intrinsèques de l'ouvrage nous prouvent : 1° que l'auteur est originaire de Judée, on distingue sa nationalité à ses nombreux hébraïsmes, à des citations syro-chaldéennes (II, 9 ; III, 17 ; V, 41 ; VII, 11, 34 ; X, 46 ; XIV, 36 ; XV, 34), à la connaissance qu'il montre des usages de la Judée (V, 3 ; VII, 2-4, 11 ; XIII, 3 ; XIV, 12 ; XV, 43) ; 2° qu'il est contemporain des Apôtres ; ses récits sont précis, circonstanciés, comme devaient l'être ceux des premiers témoins de la vie du Sauveur. Il ne néglige aucun détail, il indique les moindres particularités de temps, de lieux, de nombre, de personnes, d'attitude, de position ; 3° qu'il était particulièrement attaché à saint Pierre. Là où les autres évangélistes nomment les Apôtres en général, saint Marc désigne saint Pierre séparément et tout d'abord ; 4° qu'il écrivait pour les Gentils, quoique spécialement pour les Romains. C'est la principale raison pour laquelle il s'appuie rarement sur l'Ancien Testament et ne le cite presque pas. Il ne présente pas le Sauveur comme Messie, mais comme Souverain du monde ; il ne l'appelle pas Fils de David, mais Fils de l'homme ou Fils de Dieu. Il omet les généalogies, l'adoration des Mages qui intéressaient spécialement les Juifs. Il explique les usages juifs, dont il fait mention, il évalue les pièces grecques en monnaies latines, traduit les termes araméens qu'il introduit dans son récit, tandis qu'il n'explique aucune des expressions latines qu'il fait entrer dans des phrases grecques ; 5° que son récit est rédigé comme un simple mémorial. On n'y remarque aucune tendance spéciale, soit apologétique soit polémique. Saint Jérôme dit que saint Marc n'a fait qu'un abrégé de l'évangile. Bossuet l'appelle le plus divin des abréviateurs.

Un certain nombre de rationalistes ont prétendu que l'Evangile de saint Marc avait été publié avant celui de saint Mathieu. Or ce sentiment est contraire à toute vraisemblance, par cette raison que l'Evangile ayant été d'abord prêché aux Hébreux, il y a tout lieu de croire que ce fut d'abord en Judée et non à Rome qu'on dut sentir le besoin d'avoir un évangile écrit ; il est d'ailleurs démenti par la tradition la plus universelle et la plus expresse.

c) Tous les auteurs ecclésiastiques, sauf Clément d'Alexandrie, attestent que l'Evangile de saint Luc a paru après celui de saint Marc et vient en troisième lieu. Il a dû être écrit entre 'an 55 et l'an 60. Saint Luc n'a pas connu Notre-Seigneur, ni observé par lui-même les faits évangéliques, mais il avait à sa disposition les écrits de saint Mathieu et de saint Marc. Quant aux faits qu'il rapporte seul, il a été intruit par saint Paul, par les premiers disciples, par plusieurs personnages apostoliques : saint Barnabé, saint Philippe, par la sainte Vierge et les parents de saint Jean-Baptiste. Cet Evangile offre des marques très nombreuses d'authenticité. On sait que saint Luc était médecin; voilà pourquoi il décrit les maladies guéries par le Sauveur avec plus de précision que les autres, en des termes qui lui sont propres et qui appartiennent au langage de l'époque. Son style grec, bien qu'ayant encore des hébraïsmes, est plus pur que celui des autres écrivains du Nouveau Testament. On reconnaît un disciple de saint Paul. Comme saint Paul, il appelle le Sauveur *Dominus*, titre qui suppose l'habitude de le considérer au ciel, dans sa gloire plutôt que le souvenir de sa vie sur la terre. Il insiste sur la nécessité et l'efficacité de la foi, sur l'universalité de la rédemption, sur le mérite de l'aumône et de la pauvreté ecclésiastique, sur la générosité nécessaire aux apôtres. Le récit qu'il fait de l'institution de l'Eucharistie se rapproche beaucoup plus de celui de saint Paul que de ceux de saint Mathieu et de saint Marc. Il est le seul qui mentionne avec saint Paul l'apparition de Notre-Seigneur après sa résurrection, à saint Pierre. Son élocution a quelque chose de l'abondance et de la facilité de saint Paul ; de même que celle de saint Marc tient de la concision et de la fermeté de saint Pierre. On sent que l'ouvrage n'a pas été fait pour les Juifs. L'auteur ne cite aucune des paroles du Sauveur en hébreu. Il nomme toutes les localités par leur nom grec. Il dit : le mont appelé des Oliviers, la bourgade qu'on nomme Bethléem, la fête des azimes connue sous le nom de Pâques. Il fait connaître la distance d'Emmaüs. Il présente Jésus-Christ comme le Sauveur du genre humain plutôt que comme le Messie de la nation juive. Enfin les faits qui n'ont qu'un intérêt temporaire et local, comme les longues disputes des Pharisiens avec le Sauveur, sont constamment écartés. L'ouvrage est évidemment destiné aux Gentils. Tout ce qui aurait pu les choquer ou donner lieu aux Juifs de se mettre au-dessus d'eux est passé sous silence. Dans plusieurs

endroits, il fait mention de l'empire, de ses magistrats, de ses officiers et toujours avec une considération marquée (II, 1, 2; III, 1; VII, 1-5; XXII, 55). Il évite de leur attribuer le supplice du Sauveur (XXV, 10). Quand il s'agit du royaume de Dieu, il fait remarquer qu'il est spirituel.

Il recueille avec soin un grand nombre de traits négligés par saint Mathieu, qui étaient de nature à humilier les Juifs (X, 30; XVII, 16); mais en même temps à toucher les païens et à leur donner confiance ; telles les histoires de Zachée, du bon larron, du prodigue, de la pécheresse, du publicain...., tels l'éloge de plusieurs Gentils par le Sauveur (VII, 2, 9. Act. X, etc.). Aussi a-t-on dit que cet Evangile était l'Evangile de la miséricorde. Saint Mathieu avait présenté Notre-Seigneur aux hébreux comme le Messie ; saint Marc aux Romains comme le Fils de Dieu. Saint Luc le présente aux Grecs, c'est-à-dire à tous les peuples civilisés comme le Sauveur du genre humain tout entier. Le style de cet Evangile est plus correct, plus soigné que le reste du Nouveau Testament et a une grande analogie avec le livre des Actes.

d) Tous les Pères qui parlent de l'auteur du 4e Evangile désignent saint Jean. Dès le milieu du IIe siècle, 50 ans après sa pnblication, cet Evangile était partout connu comme l'œuvre de saint Jean.

Le témoignage de la tradition se trouve confirmé par les caractères de l'ouvrage. On voit assez facilement qu'il a paru après les trois autres Evangiles. Il en révèle l'existence d'abord par son silence sur certains points, on sent qu'il ne cherche qu'à suppléer aux omissions des synoptiques relativement au but qu'il se propose. Ainsi il est très bref sur le ministère du Sauveur en Galilée, et passe sous silence des périodes entières de son ministère, tandis qu'il rapporte longuement ses voyages à Jérusalem à l'époque des principales fêtes; il ne décrit que sept miracles, ceux dont ses devanciers ont à peine parlé ; en revanche il leur fait souvent allusion ; ainsi il parle des 12, en divers endroits, comme d'une société bien connue, sans en mentionner l'origine nulle part : seulement on voit qu'il entend par là ceux que les synoptiques placent dans le Canon des Apôtres ; il dit que Lazare était à Béthanie, bourg de Marie et de Marthe, or il n'a pas encore parlé de ces deux sœurs, et elles ne peuvent être connues du lecteur que par d'autres récits. Ce livre a été écrit à la fin du Ier siècle. Il suppose, en effet, que tout est changé à

Jérusalem et dans la Judée (XI, 8; XVIII, 1; XIX, 41). Quand il parle des ennemis du Sauveur il ne dit pas le peuple ou la foule, mais les Juifs, comme pour rappeler un peuple qui a perdu sa nationalité et auquel il a cessé d'appartenir. Il dit la Pâque des Juifs, comme s'il en connaissait déjà une autre, et il nomme les chrétiens, les frères, sans crainte d'équivoque. Il rappelle les principales prophéties dont on vit l'accomplissement dans la dernière partie du Ier siècle; le martyre de saint Pierre (XXI, 19), la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils, l'universalité du christianisme.

Ce livre a été écrit par quelqu'un qui vivait au milieu des Gentils et pour eux; de là des particularités qu'on chercherait en vain dans le premier Evangile. Ainsi il a soin de traduire en grec tous les noms hébreux qu'il emploie. Il donne un grand nombre de détails géographiques qui auraient été superflus s'il s'était adressé à des habitants de la Judée. Il a soin de relever dans les discours ou dans la vie de Notre-Seigneur tout ce qui a trait aux Gentils et qui est de nature à leur donner confiance (IV, 21, 23, VII, 35; X, 16; XI, 52; XII, 20; XVII, 2; XVIII, 37.)

Il était hébreu d'origine, comme le prouvent les idiotismes de son langage, le caractère profondément hébraïque de sa composition, la foi religieuse, les idées, les sentiments, les images dont son âme est remplie. On sent qu'il a été élevé dans l'attente du Messie, dans la méditation de l'Ancien-Testament. Les figures de la Loi, les oracles des prophètes abondent comme dans l'Apocalypse. Il avait habité la Palestine comme le prouve la connaissance qu'il a de la langue hébraïque, presque étrangère aux Juifs de la dispersion, jointe à celle qu'il montre de la topographie et des usages de la Terre-Sainte et de la connaissance des mœurs des Juifs. Il faisait partie du collège apostolique, car il se donne pour témoin des faits qu'il retrace; il caractérise les scènes, les acteurs, il indique les circonstances de temps, de lieux, de nombre; pour plusieurs incidents il indique l'heure de la journée (I, 40; III, 2; IV, 6, 52; XIX, 14; XIII, 30; XVIII, 28; XX, I, 19; XXI, 4). Si ces remarques sont vraies, elles ne peuvent venir que d'un témoin oculaire. Or, elles sont d'autant moins suspectes quelles étaient indifférentes au but de l'auteur et quelles eussent compromis son succès si on eût pu les trouver fausses.

Enfin, il ne peut être que l'auteur de l'Apocalypse et de l'Epître catholique, dite *ad Parthos*, le second des fils de Zébédée, le disciple bien-aimé, le fils adoptif de Marie. La première

Epître catholique et l'Apocalypse ont toujours été attribuées à saint Jean. Or, il y a entre ces écrits et le 4e Evangile des rapports aussi nombreux que frappants. Tout confirme que cet Evangile est bien de saint Jean, au reste, jamais les rationalistes ne l'ont nié ouvertement. Ewald va même jusqu'à dire qu'il faut avoir perdu l'esprit pour en contester la propriété à celui dont il porte le nom (*Hist. du Christ.*, t. I, p. 30). Schleirmacher affirme que plus on regarde le 4e Evangile, plus on se convainc qu'il est de l'apôtre saint Jean.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 8 juillet 1893.)

Année 1820 (*Suite*).

29 novembre. — François BAREAU DE GIRAC, évêque de Saint-Brieuc et de Rennes. Ce prélat, fils de Pierre Bareau, second président au bailliage d'Angoulême et frère du marquis de Girac et de l'abbessse de l'abbaye royale de Saint-Georges, à Rennes, naquit à Angoulême en 1732. Doué des plus heureux dons de la nature, il se distingua dans ses premières études, et surtout dans celles de théologie, par des succès brillants et par un esprit de conduite qui ne se démentit jamais. Il fit ses études ecclésiastiques à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice; et, devenu prêtre, il retourna dans sa ville natale où fut nommé doyen du chapitre et vicaire général de Mgr Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême. Député de la province ecclésiastique de Bordeaux, d'autres disent de Tours, à l'Assemblée du Clergé de 1765, il y montra des talents et un caractère de conciliation et d'aménité qui fixèrent sur lui les regards du clergé et des ministres du roi. A cette époque, de malheureuses dissensions agitaient la Bretagne, et le gouvernement était occupé des moyens d'y calmer les esprits. Louis XV, instruit des qualités de l'abbé de Girac, et ayant voulu le voir et le juger par lui-

(1) Reproduction et traduction interdites.

même, apprécia son mérite, et le nomma en juillet 1766, évêque de Saint-Brieuc, siège vacant depuis le 26 janvier précédent par la mort de Mgr Thépault du Brignou.

Préconisé dans le Consistoire du 6 août, M. de Girac fut sacré le 31 du même mois, dans l'église de Saint-Roch à Paris, par Mgr de Beaumont archevêque de Paris, assisté de Monseigneur Joseph-Bruno de Bausset de Roquefort, évêque de Béziers, et de Mgr Louis-Sente de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans. Mgr de Beaumont sacra en même temps Mgr Emmanuel-François de Bausset de Roquefort, évêque de Fréjus, et Mgr Joseph-François-Louis de Malide, évêque d'Avranches, qui devint plus tard évêque de Montpellier et qui mourut à Londres en 1812, comme nous l'avons dit dans les *Annales* du 16 juillet 1892. L'évêque de Saint-Brieuc eut bientôt l'occasion de donner des preuves nouvelles de sa capacité. Ayant été choisi, quoiqu'un des plus jeunes évêques, pour présider, en 1768, les Etats de Bretagne assemblés dans sa ville épiscopale, il sut manier les esprits avec beaucoup de dextérité et parvint à les pacifier. Aussi le roi le nomma le 22 décembre 1769 évêque de Rennes à la place de Mgr Desnos transféré à Verdun ; ce siège pour lequel il fut institué dans le consistoire du 12 mars 1770, était doublement important, l'évêque de Rennes étant presque toujours chargé de présider les Etats de sa province. Il prêta, le 2 avril, le serment de fidélité au roi qui en 1769 lui avait donné en commende l'abbaye de Saint-Evronlt, au diocèse de Lisieux rapportant 20.000 livres, et Louis XVI lui conféra encore en 1775 celle de Froidmont au diocèse de Beauvais, qui en rapportait 22.000, pour le dédommager des dépenses faites par le prélat chargé de la présidence des États, et qui avait refusé avec un grand désintéressement une somme de quatre-vingt mille francs que le Gouvernement lui destinait pour fournir aux frais qu'il était obligé dans ces circonstances importantes. Mgr de Girac réunissait les qualités les plus propres pour présider les États de la province. Une grande connaissance des hommes, une heureuse aptitude pour les affaires, la facilité de l'élocution, une grande finesse de tact, de patience et de prudence lui furent d'un grand concours pour diriger une assemblée nombreuse, et très souvent orageuse et bruyante. Le prélat se trouva surtout placé dans des circonstances où toute son habileté ne put l'empêcher de faire des mécontents, et une partie de la noblesse montra à la fin tant de préventions contre lui qu'il ne présida

point les derniers Etats de la province. Ce fut Mgr Urbain-René de Hercé, évêque de Dol qui eut cette commission.

Mgr l'évêque de Rennes porta également dans l'administration de son diocèse cet esprit d'ordre et cette capacité qui le distinguaient éminemment. Son clergé, ses pauvres, furent principalement l'objet de ses soins. Il forma de nouveaux établissements destinés à propager l'instruction ou à secourir l'indigence, fonda des retraites annuelles pour les deux sexes et encouragea divers genres de bonnes œuvres. Il concourut à la formation d'un petit séminaire placé dans la maison des religieuses de Sainte-Catherine et à la reconstruction du grand. On ne lui parlait jamais en vain des faveurs des pauvres, et outre ses aumônes publiques il en avait de particulières et de secrètes. Son revenu lui fournissait le moyen de faire face à ses libéralités, et ontre les deux abbayes dont nous avons parlé plus haut, il avait obtenu l'union de celle de Saint-Melaine à son évêché. Une assemblée provinciale du clergé ayant été convoquée à Tours en 1780, Mgr de Girac fut un des prélats qui la composèrent. En 1785, il adopta pour sa cathédrale le bréviaire de Tours, qui devint plus tard celui de tout le diocèse de Rennes.

Tandis que Mgr de Girac s'occupait ainsi du bien de son diocèse, la révolution s'avançait menaçante non seulement pour le trône mais aussi pour l'Eglise. C'est à lui qu'il était réservé de repousser les premiers coups du parti révolutionnaire contre la discipline et l'ordre hiérarchique de l'Eglise. Il eut à résister au schisme funeste qu'on voulut introduire en France, afin de pouvoir plus facilement ensuite arracher la religion du cœur des peuples. Invité par le procureur général syndic d'Ille-et-Vilaine, à se conformer aux décrets sur la Constitution civile du Clergé, il publia, sous la date du 10 décembre 1790, une *Déclaration* étendue et motivée, pour exposer l'incompétence de ces décrets, elle est en 30 pages in-8°. Le 11 janvier suivant, il fut requis juridiquement d'accorder la confirmation canonique à l'abbé Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix, qui venait d'être élu évêque du Finistère, et qui eut l'effronterie de se présenter chez le vénérable prélat, alors à Paris, accompagné des notaires Dorsault et Bevière, et après lui avoir demandé l'institution, de le prier de le sacrer.

L'évêque de Rennes ne donna pas d'abord sa réponse, et voulut avoir quelques jours de réflexion. Lorsque l'apostat se présenta de nouveau le 15 du même mois, Mgr de Girac lui fit un

refus si solidement et si clairement motivé, qu'il aurait dû s'éclairer s'il avait eu de la bonne foi. Sa réponse signée fut publiée dans le temps. Pie VI cite avec éloge cette conduite de l'évêque de Rennes, tant dans son Bref du 23 février 1791, au cardinal de Loménie, que dans celui du 13 avril suivant, aux évêques de France. Le prélat publia encore, sur les mêmes matières, une *Lettre* du 18 février 1791, aux électeurs d'Ille-et-Vilaine pour les détourner d'élire un évêque ; une *Lettre*, du 7 mars à Lecoz fils d'un tisserand, professeur du collège Louis-le-Grand à Paris, puis principal du collège de Quimper, qui lui avait fait part de son élection au siège d'Ille-et-Vilaine, et, disait-il, de sa *perplexité* ; et une *Ordonnance* du 26 avril 1791, pour défendre de reconnaître ledit Lecoz, qui s'était fait sacrer évêque d'Ille-et-Vilaine le 10 du même mois. Cette ordonnance, en 32 pages in-8°, est en même temps une instruction à ses diocésains, et signalait la conduite hypocrite de l'intrus, qui lui avait écrit une seconde lettre où il perdait toute mesure. Mgr de Girac eut la consolation de voir la majorité de son clergé fidèle aux principes qu'il lui avait tracés, et on vit paraître dans le temps, une *Adresse* des ecclésiastiques du diocèse au prélat, adresse revêtue de 215 signatures, et qui renfermait aussi une adhésion à la cause et aux sentiments des évêques expulsés par le parti dominant.

En même temps que l'évêque de Rennes se fit honneur par son zèle contre le schisme, il se mit en butte à la haine des novateurs, et il aurait été une des premières victimes, s'il ne fût parvenu à leur échapper. Alors ne se trouvant plus en sûreté en France, il crut devoir chercher un asile dans un pays étranger, et se fixa d'abord à Bruxelles où il vécut entouré de la considération qui lui était due, et fut apprécié par les personnes les plus distinguées du pays. Bientôt les progrès des armées républicaines qui envahirent la Belgique, l'obligèrent à s'éloigner de Bruxelles et à s'avancer davantage dans l'Allemagne. Il accompagna le comte de Metternich, ministre autrichien dans les Pays-Bas, et alla avec lui d'abord en Bohème, et ensuite à Vienne. Il reçut dans cette capitale l'accueil le plus distingué et fit aimer le caractère français. Mais le dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, alors retiré à Saint-Pétersbourg, et qui connaissait le mérite de l'évêque de Rennes, voulut l'avoir auprès de lui. Mgr de Girac se rendit aux désirs du monarque, il devint pour lui un ami précieux et un instrument de salut ; il l'aida puis-

samment à passer les dernières années de sa vie dans la pratique de la religion et à mourir en parfait chrétien en 1797.

En 1801, des considérations impérieuses ayant engagé le Pape à demander à tous les évêques français la démission de leurs sièges, l'évêque de Rennes, qui comptait alors trente-cinq ans d'épiscopat, prit un moyen nouveau pour concilier la déférence pour le Saint-Siège avec les droits de l'épiscopat. Ayant reçu le Bref du 15 août, il répondit, le 21 décembre 1801, au prélat qui le lui avait adressé :

« *Je reçois le Bref du Très Saint-Père avec la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 7 novembre* 1801. *C'est moi, Monseigneur, qui supplie Sa Sainteté de daigner accepter la démission de mon siège. Mes forces, affaiblies par l'âge, par de longues et douloureuses maladies, par trente-cinq ans d'épiscopat ne me permettent plus de gouverner mon diocèse. Par ces motifs, le saint nom de Dieu invoqué, je déclare que je me démets, librement et volontairement, entre les mains de Sa Sainteté, du siège épiscopal de Rennes, le suppliant de consacrer le présent acte par sa bénédiction apostolique, que je lui demande avec autant d'instance que d'humilité...* » Dans la suite de cette lettre, dont nous avons le texte intégral sous les yeux, Mgr de Girac fait des représentations au Saint-Père sur la demande des démissions, et exprime ses alarmes sur les suites de cette mesure; il aurait désiré que les évêques de France eussent été réunis pour délibérer ensemble sur la démission proposée. Nous n'examinerons pas si cette réunion des évêques était bien facile dans la situation où se trouvaient alors l'Eglise et l'Europe. Mais Mgr de Girac pensait que, puisque les constitutionnels avaient pu tenir une assemblée, il devait être, à plus forte raison, loisible aux évêques légitimes de se réunir dans une circonstance si grave. Quoi qu'il en soit, l'ancien évêque de Rennes qui avait fait ainsi ses représentations avant la publication du Concordat, ne paraît point avoir pris part aux *Réclamations* faites postérieurement.

Dès que les portes de la France furent ouvertes aux Français si longtemps proscrits, il se pressa de rentrer dans sa patrie, et fut remarqué par Bonaparte qui, ne tardant pas à connaître son mérite, voulut le nommer à un nouvel évêché, mais le vénérable prélat refusa toutes les offres qu'on lui fit, et n'accepta, le 20 février 1806, qu'un canonicat de Saint-Denis, ne songeant plus qu'à terminer dans la retraite une carrière honorable. Il

passa le reste de ses jours à Paris, entouré des soins de l'amitié, et jouissant de la considération que lui donnaient ses vertus, ses lumières et la sagesse de ses conseils.

Le cardinal de la Fare, archevêque de Sens, dans une notice consacrée à Mgr de Girac, dit de ce prélat :

« Sa mémoire honorera longtemps l'Eglise gallicane, et l'ancien clergé de France, dont il fut jusqu'à son dernier jour la tradition vivante et un véritable oracle. A la finesse de l'esprit, à la rectitude du jugement, à la sagesse des vues, il réunissait beaucoup d'instruction et une mémoire qui n'avait rien oublié ; mais il avait surtout la mémoire du cœur, et c'est par là qu'il s'est rendu si cher à tous ses amis. Jamais on ne fut ni meilleur parent, ni ami plus tendre, ni collègue plus affectionné, toujours inaccessible à la haine, à l'envie et aux petites passions si communes à l'humanité. Dans un âge très avancé, il faisait encore l'admiration et le charme de sa société, s'occupait sans relâche des intérêts de la religion et de l'Eglise, de tous les moyens d'être utile aux autres ; et, pour lui, le jour passé sans faire du bien fut toujours regardé comme un jour perdu. Aussi doit-on le mettre à juste titre au nombre de ceux dont il est dit dans le psaume (LXII, 10), *dies pleni invenientur in eis*, leurs jours seront trouvés chargés de bonnes œuvres et de mérites. »

C'est au milieu de ces soins que Mgr de Girac mourut à Paris le 29 novembre 1820, muni des sacrements de l'Eglise et ayant conservé jnsqu'à la fin un caractère serein et une tête calme. Ses funérailles eurent lieu le 1er décembre à Saint-Sulpice, sa paroisse.

On publia à cette époque une notice incomplète sur la vie de ce prélat; 24 pages in-8°, chez Dentu. L'*Armorial de l'Episcopat français* en contient une autre de 9 pages in-4°. L'*Ami de la Religion* (tome XXVI, n° 661), et M. le chanoine Tresvaux, dans son *Eglise de Bretagne* (pages 39 et 338), contiennent aussi la biographie de Mgr de Girac, doyen de l'épiscopat, qui avait pour armoiries : *Écartelé : au premier et au quatrième, d'argent au lion de gueules armé et lampassé du même; au deuxième et au troisième, fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

(*A suivre.*) M. C. D'AGRIGENTE.

LE NOUVEAU REICHSTAG

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les élections allemandes et de fixer la physionomie générale du Retchstag qui se réunit mardi prochain ; nous le ferons avec l'excellent *Courrier de Bruxelles.*

Voici tout d'abord, le nombre de sièges occupés par les différents partis dans l'ancien et dans le nouveau Reichstag :

	Reichstag de 1890	Nouveau Reichstag
Conservateurs,	67	74
Parti de l'Empire,	19	24
Nationaux-libéraux,	43	50
Progressistes,	57	12
Parti démocratique de l'Allemagne du Sud,	10	24
Centre,	104	95
Guelfes,	10	7
Socialistes,	36	44
Polonais,	16	19
Antisémites,	5	17
Indépendants,	8	9
Danois,	1	1
Alsaciens,	10	10

Les conservateurs ont donc gagné 7 sièges, les conservateurs libres (parti de l'empire) 5, les nationaux-libéraux 7, les démocrates de l'Allemagne du sud 14, les socialistes 8, les Polonais 3, les Antisémites 13, les indépendants 1.

Les progressistes ont perdu 46 sièges, le Centre catholique 9, et les Guelfes 3.

D'après une correspondance officieuse, il y avait, au premier tour de scrutin, 10,145,000 électeurs inscrits. 7,400,000 ont pris part au vote. Etant donné que la majorité pour ou contre le projet militaire sera très minime, on peut donc dire encore une fois que ce sont les abstentionnistes qui ont déterminé l'issue de la bataille électorale.

Il est vrai qu'on peut dire que tout électeur allemand qui s'est abstenu au premier tour de scrutin n'est pas hostile à la loi militaire.

On ne sera fixé, d'ailleurs, sur le sort de celle-ci, que lorsque

le nouveau Reichstag aura discuté le projet du gouvernement. Les anciens partis du *Cartell* (conservateurs, parti de l'Empire, nationaux-libéraux) ne forment pas à eux seuls une majorité favorable au projet, sans compter que les conservateurs repoussent la réduction de la durée du service à deux ans que réclament une partie des nationaux-libéraux et quelques membres du Centre militaristes. Parmi les autres groupes du Reichstag. il y a quelques Alsaciens, les Polonais et une partie des antisémites qui voteront le projet militaire.

Le gouvernement finira, on n'en doute pas, par faire passer le projet militaire, avec des modifications, peut-être, mais il le fera passer. Le suffrage universel, d'ailleurs, n'a jamais rien refusé à l'ogre du militarisme. C'est une constatation que les élections allemandes viennent de confirmer une fois de plus.

D'après les mêmes calculs officieux, les conservateurs ont réuni 985,000 voix, les antisémites 280,000, les nationaux-libéraux 960,000, les socialistes 1,714,000. Le Centre a obtenu à peu près le même chiffre de voix qu'en 1890 : 1,342,000. Les socialistes ont gagné 287,000 voix, les antisémites 230,000.

Le grand nombre de voix socialistes s'explique par le fait que le parti avait posé des candidatures (*zachl-candidatem*) dans toutes les circonscriptions sauf dans celle que représentait au Parlement l'illustre Windthorst.

Il y aura beaucoup d'hommes nouveaux au Reichstag. Tous les partis ont perdu quelques-uns de leurs principaux représentants. C'est ainsi qu'on regrettera la perte des Ballestrem, Franckenstein, Huene, Porsch, Preysing, Stoetzel, Adelman, Pfetten. Les conservateurs ont perdu notamment le pasteur Stoecker, Ackerman, Friesen, Hartmann, Helldorff, Udo Stolberg. Sur les bancs des progressistes, très réduits, il manquera Bamberger, Baumbach, Virchow, Goldschmidt, Haenal, Hinze, Schenck, Secliq, etc.

Il n'y aura dans le nouveau Reichstag aucune majorité compacte. Il est moins homogène que celui qu'il remplace. Les petits groupes polonais, antisémites, agrariens, démocrates, reviennent renforcés et acquièrent une grande importance au point de vue de la stratégie parlementaire.

La position du Centre reste excellente, malgré les quelques pertes qu'il a subies. On ne peut pas gouverner contre lui. Il reste l'arbitre de la situation parlementaire.

Au nombre des pertes éprouvées par le Centre, l'une des plus

sensibles et des plus remarquables, parce qu'elle a eu lieu dans des conditions extraordinaires, c'est celle de la grande ville manufacturière d'Essen. M. Krupp, « le roi des canons », y a évincé, au second tour, le candidat du Centre, M. Stoetzel, qui représentait depuis de longues années cette circonscription au Reichstag.

M. Krupp, que les statisticiens électoraux rattachent tour à tour aux conservateurs libres et aux nationaux-libéraux, a été élu par 25,073 voix alors que son concurrent en réunissait 22,270. Au premier tour M. Krupp n'avait obtenu que 19,940 voix. Le surcroît de voix qui lui est survenu au ballottage, lui est arrivé du... camp socialiste.

C'est un fait caractéristique dans lequel l'hypocrisie et l'impudence socialistes s'étalent dans toute leur splendeur. Krupp, l'incarnation du libéralisme et du capitalisme, que Bebel appelle au Reichstag « le plus grand tyran de l'Allemagne », élu au Reichstag grâce à l'appui des socialistes, quelle ironie!

Il serait injuste cependant de ne pas faire connaître les motifs que les chefs socialistes d'Essen ont fait valoir dans les réunions publiques pour justifier leur singulière attitude. En somme, c'est la haine du catholicisme qui les a poussés à voter pour le candidat libéral et militariste. C'est ce sentiment que le citoyen Hahnefeld paraphrasa dans les termes suivants : « A Essen habite le plus grand capitaliste de l'Allemagne; entre lui et les socialistes se trouve le Centre. Si le Centre tombe, nous avons les coudées libres pour combattre Krupp... D'ailleurs, M. Krupp nous touche de plus près que le Centre. Il est le candidat du libéralisme; *or, le libéralisme, c'est incontestable, est le père nourricier du socialisme*, tandis *que le Centre en est l'ennemi le plus acharné. Entre un socialiste et un libéral il n'y a une différence que dans l'habit* et *si le libéralisme se justifie, le socialisme se justifie également.* Faire tomber la tour du Centre est donc l'intérêt le plus immédiat du socialisme. »

Ce compagnon Hahnefeld, comme on voit, ne raisonne pas mal. Si à Essen les socialistes, mettant de côté toute pudeur, ont fait perdre un siège au Centre, partout ailleurs le résultat des élections a prouvé que seules les circonscriptions catholiques constituent une digue infranchissable aux flots envahissants du socialisme. Au lieu d'avancer dans les provinces du Rhin et de Westphalie, le socialisme est stationnaire ou recule, alors que partout ailleurs il fait des progrès effrayants. C'est un enseignement très significatif des élections allemandes.

Pendant que le libéralisme et le radicalisme baissent, la démagogie antisémite et socialiste montent. Le suffrage universel va aux extrêmes, les intermédiaires sont dévorés.

« Le libéralisme dans son ensemble, dit la *Gazette nationale,* organe libéral, sera plus faiblement représenté dans le nouveau Reichstag que dans n'importe quel Reichstag antérieur; même dans les questions où tous ses représentants, y compris les démocrates de l'Allemagne du Sud, peuvent marcher ensemble, il réunira à peine quatre-vingt-dix voix. A aucune époque, il n'a été numériquement si faible au Reichstag. »

L'écrasement du parti progressiste s'explique surtout par la séparation éclatante qui s'est opérée sur la question militaire entre ce parti et la juiverie. La haute banque, les boursiers juifs étaient le principal appui du parti progressiste. Ils se déclarèrent hautement favorables au projet militaire pour des motifs particulièrement intéressés que nous avons signalés lorsque parurent les articles des banquiers berlinois et les articles de l'*Israelitsche Wochenschrift.* Abandonnés par la finance juive, les progressistes furent battus par les socialistes à Berlin et dans d'autres grandes villes, ailleurs par les conservateurs.

S'ils se sont assuré la bienveillance du gouvernement par leur « patriotisme d'affaire » les juifs n'ont pas désarmé leurs ennemis déclarés : les antisémites. Les progrès de l'antisémitisme est un dernier fait qui se dégage des élections allemandes. En 1887, les antisémites faisaient élire leur premier représentant dans une circonscription conservatrice. En 1890, ils enlevèrent cinq circonscriptions aux conservateurs dans le Grand-Duché de Hesse. Cette fois-ci, ils ont recueilli 280,000 voix et triomphé dans 18 circonscriptions. Ces dix-huit députés antisémites se partagent en deux groupes : le parti démocrate antisémite que dirige le député Boekels, représentant de Marbourg. Ce groupe cherche avant tout à évincer les conservateurs dans le Grand-Duché de Hesse et en Saxe. Il est antimilitariste.

L'autre fraction du parti antisémite est partisan de la réforme militaire et marche de front avec les conservateurs. Elle a pour chef de file M. Liebermann de Sonnenberg, et a pris le titre de *Deutsch-socialen* antisémites.

Les députés Ahlwardt et Pieckenbach représentent enfin la Ligue antisémite de l'Allemagne du Nord, qui a son siège à Berlin. La réélection dans deux circonscriptions du recteur Ahlwardt, qui a joué un rôle grotesque dans de récentes révé-

lations et s'est ridiculisé aux yeux de tout le Reichstag, n'est pas une des moindres aberrations du suffrage universel dans les dernières élections allemandes.

C'est au milieu de ces groupes multiples que le chancelier de Caprivi devra louvoyer et trouver une majorité « de cas en en cas ». La tâche ne sera pas facile. Le Centre va rentrer dans l'opposition que d'aucuns voulaient lui faire abandonner un peu trop précipitamment pour se chauffer au soleil des faveurs gouvernementales. Les divers partis se montreront d'autant plus exigeants que leur concours devient plus nécessaire, et que chaque nouvelle discussion du Reichstag produit une recrudescence des passions démagogiques.

Ce n'est plus une main de fer qu'il faut pour gouverner l'Allemagne, et si le chancelier de Caprivi réussit à conduire le Reichstag, ce ne sera qu'à force de souplesse, de diplomatie, d'à-propos et de prodiges d'équilibriste parlementaire.

LES RICHES

Sous ce titre, M. Georges Bois écrit dans la *Vérité :*

Par gens riches, nous n'entendons pas le baron ou les divers barons du nom de Rothschild, ni le baron Hirsch, ni le vénérable baron Erlanger, ni le baron Moïse, ni le baron Nathan, ni le baron Lévy, ni la bande des autres barons des onze tribus d'Israël — puisque, par une grâce particulière de la Providence, la douzième tribu est, dit-on, perdue, ce qui était l'unique circonstance qui pût l'empêcher de jouer à la Bourse ou de vendre des lorgnettes ou des peaux de lapins. Ces gens-là sont un phénomène à part. Ils sont les microbes d'un fléau. Enfouis jusqu'au menton dans leurs monceaux d'or tirés de l'agio, ils ont ruiné beaucoup de gens riches, mais ne tiennent pas leur place. Cherchez dans vos souvenirs combien de fois vous avez vu un juif être gai de bon cœur ? Ecoutez ce langage populaire. On dit de M. Salomon et de M. David, banquiers, négociants ou marchands de bestiaux : Ce sont des juifs, et cela suffit. Ce nom de juif, même s'il s'accompagne d'une idée d'opulence, n'éveille pas l'envie. Le paysan, l'ouvrier haïssent peut-être la fortune du juif ou craignent son ressentiment, mais ils ne parlent pas de lui comme s'ils voulaient être à sa place.

Il n'en est pas de même de M. Jacques ou de M. Thomas, industriels, rentiers ou retirés des affaires ! Ceux-là sont des riches ! On les voit rire et s'amuser comme tout le monde. On comprend comment il est possible tout de même de se donner un peu de bon temps sur la terre. On ne les craint pas, on parle d'eux, on trouve qu'ils ont de la chance : pour tout dire en un mot, on en mangerait un morceau si une bonne révolution remettait les choses en ordre. Les miséreux qui les envient prendraient bien leur place et ne seraient pas dégoûtés : à ce signe et sans regarder autrement à leur fortune, on connaît les *riches*, ceux qui, dans la notion populaire, tiennent plus de place que Rothschild, et qui plus que Rothschild aussi ressentent les convoitises dont ils se voient entourés. Parlons d'eux ! Plaignons-les !! Hélas !!!

Vous riez? C'est très sérieux. Qui donc n'a entendu, depuis dix ou quinze ans, les rentiers raconter que les revenus diminuent, que le capital décroît en même temps qu'il rapporte moins, que tel qui vivait de ses rentes en 1875 mange son capital en 1893. Il faut entendre les rentiers qui ont des filles à marier et des fils en quête d'établissement. Ils ne tarissent pas : ils apprendront avec intérêt que la statistique leur donne raison. Elle indique une décroissance très sensible de la fortune des classes aisées depuis dix à quinze ans. Elle indique aussi un accroissement sensible du capital répandu dans la partie économe des classes laborieuses.

Cette statistique est relevée fort ingénieusement par M. Bureau, professeur à la Faculté libre, en deux chiffres également significatifs ; celui des constitutions de dot par contrat de mariage et celui des déclarations de succession. Le premier n'a de valeur que pour les classes aisées. Seuls les gens riches font des contrats de mariage par-devant notaire et, dans cette pratique, la fraude est impossible. Les déclarations de succession, tout au contraire, ne viennent pas des riches seulement, mais de la masse entière de la population.

Or la diminution du chiffre des dots depuis dix ans permet de calculer une diminution d'au moins 20 pour cent du patrimoine familial dans les classes aisées. Tandis que dans le même temps le total des déclarations de succession s'accroît de 545 millions et demi, soit environ 10 pour cent de la valeur totale des successions déclarées. Ce chiffre révèle donc l'existence d'une classe productrice, c'est-à-dire laborieuse, animée de l'esprit

d'épargne, et dont l'effort continu, en dix années, a d'abord comblé le déficit accusé par la perte des classes aisées, et ensuite réuni 545 millions. Ainsi les classes laborieuses gagnent du terrain, les classes qui possèdent en perdent. Les rentiers en général, n'exagèrent pas quand ils déclarent ne plus pouvoir vivre de leurs rentes. Voilà certainement un fait économique précieux pour les amis des socialistes. Ils ne peuvent manquer de l'observer avec un vif intérêt, auquel s'ajoutera le mérite du sacrifice pour ceux d'entre eux qui font partie de la classe, si méconnue, des propriétaires et des rentiers.

Les classes possédantes, même celles qui sont en décroissance présentement, sont sorties des classes laborieuses. Elles applaudissent à celles des familles laborieuses que la statistique nous montre en train de conquérir l'aisance. Rien n'est de meilleur exemple ni plus digne d'encouragement, quel que soit le point de l'horizon social d'où on le considère. Puis le moment viendra où ces travailleurs auront atteint leur but, ils seront riches à leur tour par comparaison avec leur état primitif. Ils deviendront rentiers, propriétaires oisifs, ils jouiront du repos, qu'ils ont bien gagné, mais dès le même instant ils suivront le mouvement qui entraîne les classes possédantes et commenceront à décroître. Cette décroissance ramènera peut-être les enfants dans une condition inférieure au point de départ parce que, nés bourgeois, ils seront impropres à refaire ce qu'ont fait leurs parents. Et le terme de cet effort louable d'une famille modèle, au bout d'une génération, sera d'avoir été stérile, et peut-être regrettable. Que faire? Avant de le chercher, convenons que les plaintes du rentier qui ne vit plus de ses rentes ne sont déjà plus si plaisantes, et qu'il se révèle un problème intéressant.

Que faire? Chercher les causes de la déchéance graduelle des fortunes, et principalement des fortunes honnêtes, traditionnelles ou acquises. Ces causes, une fois découvertes, savoir si elles sont temporaires ou durables, et quel remède leur opposer.

Les causes sont sans doute, assez multiples. Chaque économiste est heureux de trouver la sienne. Retenons-en trois :

En premier lieu, les placements en valeurs de Bourse, les fluctuations de ces valeurs, les spéculations, les kracs.... Cette indication, donnée notamment par M. Léon Say, s'appuie sur une expérience considérable. Des milliers de familles ont été ruinées par la Bourse, et on en voit tous les jours quelque nouvel exemple,

Une deuxième cause est l'abaissement du taux de l'intérêt, qui est aujourd'hui presque la moitié de ce qu'il était il y a vingt ans. Tout fait prévoir qu'il s'abaissera encore. Cette cause est la plus inévitable et d'un effet irrésistible.

Il faut considérer enfin, dans l'abaissement des fortunes des hommes des classes aisées, le salaire insuffisant des professions qu'ils exercent. Ce sont les professions dites libérales, mais qui, sûrement, ne doivent pas ce nom aux émoluments qui les accompagnent. Les avocats, malgré les dehors brillants de la profession, ne gagnent, la plupart, véritablement rien. L'un d'eux, du barreau de Paris, qui n'avait que sa profession pour vivre, s'est suicidé de misère, il y a un an. C'était le fils d'un comptable qui avait usé ses économies en frais d'éducation; pourquoi ne les a-t-il employées en frais d'apprentissage! Les magistrats sont payés misérablement. Un auditeur à la Cour des Comptes ou au conseil d'État a un traitement de deux mille francs, et la surface qu'il est obligé d'avoir dans la société l'oblige à en dépenser vingt mille. Les familles bourgeoises qui dirigent leurs enfants vers ces carrières ambitieuses en connaissent trop tard les mécomptes En résumé, les carrières libérales dépensent les fortunes acquises au lieu de les accroître. Elles travaillent pour leur part à la dépression des classes possédantes, constatée par la statistique,

De toutes ces causes, la plus générale et la plus active, à laquelle personne n'a aucun moyen de se soustraire, est évidemment, comme le remarque M. Bureau, la diminution constante du taux de l'intérêt. L'unique remède qu'on y puisse opposer convient également aux autres causes; il s'adresse à la jeunesse pour l'exhorter à compter sur elle-même avant de compter sur la fortune familiale. Certes, les familles seront sages de n'avoir avec le marché de la Bourse que le moins de relations possibles, et de choisir pour leurs enfants les carrières solides plutôt que les carrières de surface. Mais les jeunes gens surtout seront bien avisés de considérer de bonne heure l'excellence de la loi du travail et de secouer hardiment le stupide préjugé qui attache une idée d'infériorité au travail matériel. M. Bureau cite un jeune Américain employé à la forge dans l'atelier de son père, bien que le père fût millionnaire dix fois. Nous attendons encore celui de nos jeunes bacheliers qui aura l'honneur d'introduire chez nous cette mode salutaire. Celui-là qui, bachelier, deux fois bacheliers, si l'on y tient, aura l'énergie

de choisir pour métier celui de son père et d'entrer dans la carrière l'outil à la main, accroîtra, c'est probable, l'établissement paternel. La considération et la fortune le vengeront plus tard des quolibets du début, si tant est qu'un jeune homme de ce caractère soit sensible à des quolibets. Mais s'il était un initiateur et qu'il fasse école, il aurait rendu à son pays un service digne d'être compté parmi les illustres !

LA COMPTABILITÉ DES FABRIQUES

L'*Ami du Clergé* vient de publier sur cette grave question, une longue étude dont voici la conclusion :

En résumé, le nouveau règlement sur la comptabilité des fabriques achève de déposséder l'Eglise de la presque totalité de ses droits de propriétaire pour l'administration des biens de fabrique. C'est la suite naturelle et logique des principes posés dans les articles organiques et mis en œuvre avec une certaine modération dans le décret du 30 décembre 1809. C'est un pas considérable vers la dépossession totale de l'Église.

L'unique remède à la situation serait l'abolition des articles organiques et de l'état de choses qu'ils ont créé, le retour au Concordat interprété loyalement dans le sens où il a été conclu, l'Église reconnue comme indépendante de l'État et comme vraie propriétaire de ses biens et revenus, avec tout ce qui découle du droit de propriété, en particulier le droit d'administrer par elle-même ses propres biens.

Le long temps qu'ont déjà duré les abus, les situations qu'ils ont créées, la difficulté de fixer les justes mesures d'un retour aux conditions normales des rapports entre les deux sociétés, rendraient nécessaire une entente nouvelle entre l'État et le Saint-Siège. Il faudrait, soit un nouveau Concordat, soit un complément au Concordat de 1802. L'Église se prêterait comme alors à tout ce que réclameraient les nécessités présentes dans la mesure où cela serait véritablement possible.

L'Église reprendrait sa place. L'État y gagnerait. La société tout entière bénéficierait de l'apaisement et de l'union qui résulteraient d'un accord de cette nature.

Mais pouvons-nous espérer du gouvernement actuel ce que nous ont refusé les gouvernements précédents ?

Une pareille victoire ne saurait être trop chèrement achetée. Nous ne voyons pas encore s'engager, ni même s'annoncer la campagne qui pourrait nous la promettre. Toutefois, si les élections nous procuraient une majorité disposée à reconnaître les droits de l'Église, il y aurait quelque espoir de voir la question traitée et résolue dans le sens que nous venons d'indiquer.

Sur le même sujet, M. Emile Ollivier publie un vigoureux article en tête du *Figaro*. A côté de remarques excessives — puisque du silence des évêques, et sans en pénétrer les raisons, il conclut qu'il n'y a plus d'épiscopat — il produit des observations bonnes à noter comme indice d'un état d'opinion dont le gouvernement lui-même devrait comprendre qu'il y a lieu de tenir compte :

D'après les principes canoniques, les biens ecclésiastiques consacrés au culte doivent être à l'abri de toute immixtion séculière.

La théorie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat arrive au même résultat, en partant d'un point de vue tout opposé. Dès que l'Eglise et l'Etat doivent avoir une vie indépendante, il s'ensuit que les intérêts temporels de l'Eglise sont hors de la compétence de l'Etat, et que, sauf le respect des lois générales, celui-ci n'a pas le droit d'y intervenir.

Ainsi la théorie révolutionnaire aussi bien que la doctrine canonique s'accordent à exiger l'abrogation du décret-loi de 1809 sur les fabriques, justement blâmé par le cardinal Fesch, Les fabriques ne doivent relever que des évêques pour leurs règlements et leur comptabilité. Ni les conseils municipaux, ni l'administration centrale ou préfectorale n'ont à s'en mêler.

Cependant, loin d'abroger le décret de 1809, le gouvernement conciliateur, dirigé par des partisans au moins théoriques de la séparation de l'Église et de l'État, vient de l'aggraver au point de le rendre intolérable.

Après l'école et l'hôpital, l'église est laïcisée à son tour.

En attendant qu'on demande compte aux pasteurs de la manière dont ils administrent les sacrements, on les chasse de la fabrique. Ils y dominaient à juste titre, sous le couvert du marguillier comptable. Désormais, sinon immédiatement, du moins bientôt, aucun laïque ne consentant à rester sous le coup des responsabilités nouvelles, le percepteur remplacera le fabricien, et où le curé trouvait un ami et un instrument s'installera un contrôleur, gênant toujours et parfois hostile.

Le contrôle supérieur des comptes et de la gestion appartenait à l'évêque : il sera transféré au préfet, au conseiller de préfecture, à la cour des comptes.

Depuis leur avènement, les jacobins travaillent avec une rare intelligence à la domestication de notre clergé. Ils ont commencé par ne nommer aucun évêque sans une promesse de dévouement politique faite au nom du candidat par un député ou un sénateur, promesse qui n'est pas toujours démentie après la nomination. Ils en sont venus à ne plus approuver aucun curé de canton sans l'assentiment du politicien influent du lieu. En outre ils réclament même la liste des simples desservants, dont la nomination ne doit pas être approuvée.

Le bâton assagissant de la suspension administrative du traitement est toujours levé sur la tête du prêtre et de l'évêque.

Autrefois, les communes étaient astreintes à subvenir largement aux nécessités du culte : aujourd'hui, les dépenses obligatoires se réduisent à l'indemnité du logement, quand il y a lieu, et aux grosses réparations des édifices. Cependant, tandis qu'autrefois les fabriques n'étaient astreintes qu'à un dépôt platonique du double de chaque compte annuel de leur trésorier, aujourd'hui les budgets et comptes des fabriques sont soumis annuellement à l'examen des conseils municipaux, de plus en plus contraires aux intérêts religieux.

Autrefois, l'État accroissait annuellement le budget des cultes, il ne cesse de le réduire, et cependant il soumet chaque jour à une subordination plus étroite ceux auxquels il donne chaque jour moins. Plus il relâche ses obligations, plus il resserre celles du clergé.

Cette savante stratégie vient d'être couronnée par la mainmise de l'administration sur le temporel du culte. L'entreprise, maintes fois tentée depuis 1815, avait chaque fois échoué ; elle prévaut enfin sans qu'on ose même la contester.

Maintenant *consummatum est*, c'est fini : l'assujettissement de l'Eglise de France est consommé.

Et n'attendez pas qu'ils compromettent ces résultats en dénonçant le Concordat. Le Concordat primitif, le Concordat équitable et libéral de Napoléon et de Pie VII est virtuellement abrogé, depuis que, par le jeu des suspensions arbitraires, le salaire du clergé d'*obligatoire* est devenu *facultatif*. Ce qu'ils appellent encore Concordat n'est plus qu'une constitution civile du clergé hypocrite, à laquelle ils tiennent comme le geôlier

tient à la chaîne à double maille par laquelle le prisonnier est rivé à l'anneau de la captivité. L'intolérance leur réussit si bien, leur vaut des bénédictions et des ralliements si inattendus, qu'on se demande pourquoi ils y renonceraient. Ce n'est pas le suffrage universel abêti par son organisation anarchique, obligé à l'insignifiance par le scrutin d'arrondissement, dérouté par tant de volte-faces surprenantes, qui les contraindra à se dédire. Nous nous en convaincrons bientôt.

Les dispositions du règlement attentent aux libertés légitimes de la religion catholique : elles offensent encore plus ses ministres.

D'un bout à l'autre circule la présomption que nos prêtres si respectables, si désintéressés, si charitables même dans leur dénuement, objet de l'admiration de toute la catholicité, sont des aigrefins cupides aux doigts crochus, contre les malversations et les fraudes desquels on ne saurait trop se prémunir.

La levée des troncs dans lesquels sont déposées les offrandes motive notamment les précautions les plus insultantes. Des témoins devront y assister. Lorsque le percepteur sera le comptable, il faudra attendre ses jours de tournée. Le tronc aura une double serrure, dont l'une sera aux mains de l'agent du fisc. En vérité, il n'y manque que l'intervention du gendarme.

Jusque dans les moindres détails on sent l'arrière-pensée outrageante. Dans les modèles de budget envoyés, au lieu du terme canonique consacré, les *Vases sacrés*, on a mis les *ustensiles d'église*. Le digne prêtre qui me signalait ce fait en blémissait d'émotion. Désormais, il y aura les ustensiles d'églises comme pendants aux ustensiles de cuisine.

Et l'épiscopat se tait !

Mais, comme nous le disions plus haut, M. Emile Ollivier a-t-il bien pénétré les raisons pour lesquelles se tait l'épiscopat auquel le Concordat, interprété par un gouvernement persécuteur, fait une situation si douloureuse et difficile.

LA QUESTION SCOLAIRE AUX ÉTATS-UNIS

L'*Osservatore Romano* nous a donné le texte latin de la lettre pontificale au sujet de laquelle les journaux et les agences n'ont

cessé depuis plusieurs semaines de se livrer aux controverses les plus variées.

Le document confirme que le Vatican n'a pas varié et qu'il n'a rien modifié, mais qu'il a toujours soutenu et voulu soutenir les principes énoncés dans les décrets du concile de Baltimore.

Pour bien comprendre l'importance du document pontifical, il n'est pas inutile de produire ici quelques éclaircissements.

Tous ceux qui connaissent l'histoire intime du concile de Baltimore savent que Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota, vivement soutenu au dehors par un parti de libéraux, a fait, dès lors, l'opposition la plus vive aux décrets sur les écoles, et qu'il a usé de tous les moyens pour empêcher leur approbation; on n'ignore pas non plus qu'à la fin du concile, l'ardent prélat et son parti ont essayé de remettre en question les décrets sur les écoles approuvés par les Pères du concile. Il fut répondu que les décrets étaient approuvés et qu'il n'y avait pas à y revenir.

Il est bon de rappeler que ces décisions des Pères du concile de Baltimore sont au nombre de quatre, dont voici la traduction :

I. — Toute église paroissiale devra, dans l'espace de deux ans à partir de la promulgation des présents décrets, avoir comme annexe une école à elle propre, là où ces écoles existent, et *la conserver toujours*, à moins que, pour de graves raisons, l'evêque ne juge nécessaire d'accorder un sursis.

II. — Tout prêtre ayant charge d'âmes qui, par sa propre négligence, empêche la fondation d'écoles dans le temps indiqué, ou bien empêche leur maintien, ou qui, après plusieurs admonestations de l'évêque n'en tient pas compte, mérite d'être éloigné de sa paroisse.

III. — La mission ou la paroisse qui néglige d'aider le propre curé dans la fondation et dans le maintien des écoles, au point que pour ce motif les écoles ne peuvent subsister, doit être induite par tous les moyens efficaces et prudents à accorder les secours nécessaires.

IV. — Tous les parents catholiques sont obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles paroissiales, excepté s'ils pourvoient suffisamment et avec évidence à leur éducation chrétienne, soit à la maison, soit dans d'autres écoles catholiques, ou si, pour de bonnes raisons approuvées par l'évêque et avec les mesures de prudence suffisantes, ils ont obtenu la permission d'envoyer leurs enfants dans d'autres écoles. C'est l'Ordinaire qui déclare si une école est catholique ou non.

Telles sont les décisions du tit. VI, chap. I, § 1, du concile de Baltimore de 1884.

Ces décisions sont conformes aux principes catholiques énoncés plusieurs fois par Pie IX et Léon XIII, entre autres dans l'Encyclique *Sapentiæ Christianæ*, comme dans les deux lettres adressées le 26 juin 1878 et le 25 mars 1879 à S. Em. le cardinal vicaire de Rome. Enfin le Pape recommande la même chose dans sa lettre à l'épiscopat français.

Le Saint-Siège, en accordant le *tolerari posse* à Mgr Ireland pour les écoles de Stillvater et de Faribault, n'a pas manqué de rappeler que les décrets du concile de Baltimore restaient en vigueur et qu'il tolérait, vu les circonstances ce que Mgr Ireland avait fait : « *Firmis in suo robore manentibus decretis conciliorum Baltimorensium super scholas parochiales, conventio inita R. D. Joanne Ireland relate ad scholas de Faribault et Stillvater, perpensis omnibus circumstanciis, tolerari posse.* »

Malgré cela, les partisans libéraux de Mgr Ireland prétendirent faire du *Tolerari posse* une brèche pour détruire les effets du concile de Baltimore et rendre caducs ses importants décrets. Il est superflu d'insister sur tous ces faits ; ce qui est à noter, c'est qu'à la réunion des archevêques tenue à New-York du 16 au 19 novembre 1892, Mgr Ireland fit proposer par Mgr Satolli, qui alors n'était pas encore nommé délégué permanent, les propositions que les archevêques ont repoussées. Ces propositions tendaient à faire accepter le système des écoles neutres.

Dans le document publié par l'*Osservatore*, le Pape fait remarquer deux choses : 1° que ces propositions ont été considérées par les archevêques comme contraires au concile de Baltimore. Il dit, en effet :

Hisce Nos exspensis litteris facile comperimus quosdam ex vobis nihil omnino in eis ipsis propositionibus deprehendisse quod timoris causam afferret; quibusdam vero videri per eas propositiones ex parte abrogatam legis disciplinam scholasticæ quam Synodi Baltimorenses sanxerunt, adeoque injectum sibi esse metum ne diversa illarum interpretatio tristia foret paritura dissidia, unde scholæ catholicæ caperent detrimenta.

Le Pape veut qu'on sache bien que ces quatorze propositions sont l'œuvre personnelle de Mgr Satolli. Il le répète jusqu'à quatre fois : *propositiones quasdam vobis exhibuit* AB SE *concinnatas.* — *Verum enim eæ ipsæ Delegati Nostri propositiones, quum in vulgus importune editæ essent.* — *Sane præcipuæ* AB EO *allatæ propositiones.* — *Cum propositiones* ILLE *proferret* SUAS.

Cette insistance a une valeur qui n'échappera à personne.

Il faut remarquer encore que le Pape se plaint de ce que ces quatorze propositions aient été publiées dans les journaux — « *quum in vulgus importune editæ essent.* »

Ces propositions n'ont été publiées ni par l'*Osservatore*, ni par la *Voce della Verita*, mais bien par le *Moniteur de Rome*, qui, en outre, avait omis certaines parties essentielles, comme l'ont fait remarquer en ce temps-là plusieurs journaux catholiques qui ont rectifié le texte. C'était toujours l'œuvre du partisan trop connu de Mgr Ireland qui avait inondé le *Moniteur de Rome* d'articles ultra-élogieux pour ce prélat et son système scolaire. En fait, les archevêques réunis à New-York en novembre 1892, ont repoussé les quatorze propositions et en ont approuvé deux autres, dont voici le contenu :

I. Il est décidé premièrement d'encourager la fondation d'écoles catholiques de manière à ce qu'il y ait de la place pour un plus grand nombre et, si possible, pour tous nos enfants catholiques, en conformité avec les décrets du troisième concile plénier de Baltimore et avec les décisions du Saint-Siège.

II. Quant aux enfants qui, actuellement, ne fréquentent aucune école catholique, il faut subvenir à leurs besoins religieux par les écoles dominicales, ou moyennant l'instruction à donner une ou plusieurs fois pendant la semaine, en avertissant avec force et persévérance les parents qu'ils ont à enseigner à la maison la doctrine chrétienne aux enfants. Ces écoles dominicales ou de la semaine doivent être mises sous la surveillance directe du clergé assisté de maîtres laïques habiles, et, autant que possible, ces maîtres doivent être choisis dans les ordres religieux enseignants.

Or, le Pape ne se borne pas à approuver, il loue hautement ces deux propositions substituées par des archevêques aux quatorze propositions Ireland-Satolli, et il dit : *Quæ sapienter a vobis in eo conventu decreta sunt placuere eidem archiepiscopo Naupactensi* (Mgr Satolli) *qui collaudata pro merito prudentia vestra censuit optimas ex eis scitis utilitates esse manaturas.* « *Quod nos judicium perlibenti animo confirmamus et justas tibi ceterisque Præsulibus tecum congressis laudes tribuimus quod opportune concilio et expectationi nostræ responderitis.* »

De tout cela, il ressort clairement que les quatorze propositions favorisant Mgr Ireland ont été rejetées par l'assemblée des archevêques qui, au contraire, ont approuvé les deux propositions sus-mentionnées que le Pape trouve dignes d'éloges et

d'approbation. Or, si l'on feuilletait le *Moniteur de Rome* d'il y a sept mois environ, on y trouverait, non seulement la publication réprouvée par le Pape, publication tronquée et faussée, mais on y trouverait de plus l'affirmation que ces quatorze propositions avaient été *approuvées*... Que penser d'une telle... hardiesse ? Cette... hardiesse, n'en doutons pas, va s'exercer à nouveau pour donner à croire que le document pontifical est une apologie des idées de Mgr Ireland. On cherchera une fois de plus à troubler l'eau et il est à prévoir que les polémiques ne manqueront pas.

Mais le simple exposé des faits suffit désormais pour savoir où est la vérité. D'ailleurs, Léon XIII, en terminant sa lettre, approuve une fois de plus les articles du Concile de Baltimore que les libéraux voulaient battre en brèche.

Ceterum ne qua subsit in posterum ambigendi ratio vel opinionum dissensio in tanta rei gravitate, quemadmodum jam declaravimus in litteris Nostris, die XXIII Maii anno superiore datis ad Venerabiles Fratres Archiepiscopum et Episcopos provinciæ ecclesiasticæ Neo-Eboracensis, sic iterum declaramus, quatenus opus sit, constanter servanda esse decreta quæ præmonente Apostolica Sede, in Synodis Baltimorensibus super scholis parœcialibus statuta sunt, et quæcumque alia a Romanis Pontificibus sive directe sive per Sacras Congregationes præscripta sunt in eadem causa.

Les bons catholiques, ajoute la *Vérité* se réjouiront hautement de cette parole lumineuse du siège apostolique et s'uniront à l'épiscopat américain pour en remercier le Souverain Pontife. Je sais, en effet, que plusieurs archevêques et évêques, parmi lesquels Mgr l'archevêque Corrigan de New-York, se sont empressés de remercier télégraphiquement Sa Sainteté.

L'IMPOSITION DE LA BARRETTE CARDINALICE

Sur la cérémonie de l'imposition de la barrette à LL. EEm. les cardinaux Lecot et Bourret, qui a eu lieu le 6 juillet à quatre heures, nous publions intégralement le compte-rendu donné par le *Journal officiel* :

Le président de la République a remis aujourd'hui la barrette à LL. EE. les cardinaux Lecot, archevêque de Bordeaux, et Bourret, évêque de Rodez, promus à la pourpre cardinalice, sur la présentation du gouvernement français, dans le consistoire du 12 juin dernier.

A trois heures et demie du soir, le comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs, est allé chercher les cardinaux à leur hôtel, et le cortège, escorté d'un escadron de cavalerie, s'est rendu au palais de l'Elysée.

A quatre heures, le président, ayant auprès de lui M. Develle, ministre des affaires étrangères ; M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes ; M. Dumay, conseiller d'État, directeur des cultes, ainsi que le général Borius, secrétaire général de la présidence, et les officiers de sa maison militaire, a reçu en audience publique monsignor le prince de Belmonte et monsignor le comte Radini Tedeschi, qui lui ont remis les lettres pontificales les accréditant en qualité d'ablégats apostoliques. Monsignor le prince de Belmonte désigné pour l'archevêque de Bordeaux, a prononcé l'allocution suivante en langue latine :

Excellentissime Præses,

Perpetuum illud studium quo Sedes Apostolica viros de religione bene meritos remunerari nititur, et summa illa benevolentia qua Romanus Pontifex Leo XIII « nobilissimam Gallorum gentem » semper complecti visus est, præclaro me hodie fungi sinunt munere, Tibi, Excellentissime Præses, porrigendi hæc cardinalitiæ dignitatis insignia, quibus decorandus est Burdigalensis Antistes, quem Supremus Ecclesiæ Pastor Sacro cardinalium Collegio aggregatum voluit.

Eximiæ animi dotes quibus Amplissimus Præsul Victor Lucianus Sulpicius Lecot abunde est cumulatus, dignissimum eum reddiderunt qui Episcopali munere decoraretur, quique anno millesimo octingentesimo sexto Divionensis Ecclesiæ regimen, ac deinde post quadriennium gubernandam susciperet Burdigalensem Ecclesiam. Quæ inclyta metropolis hodie illud sibi gloriæ vertit ; quod sancti Gilberti, sancti Delphini et sancti Amandi, Papæ Clementis V, nec non illustrium cardinalium Petri de Roscida Valle, Francisci Sourdis, Joannis Lefébure de Cheverus et Francisci Augusti Ferdinandi Donnet nominibus, nomen etiam Victoris Luciani Sulpicii Lecot sibi consociare donetur.

Quod si insignium horum virorum honores ei decreti sunt, id ideo contigit quia eorum etiam extitit æmulator virtutum. Propensissima namque hujus Præsulis in Sanctam Sedem voluntas, indefessus ejus zelus in explendis omnibus pastoralis muneris partibus, et grandis illa charitas, qua commissum sibi gregem complectitur omniumque sibi amorem conciliat, in causa fuere cur supremus Pastor Leo XIII eum inter S. R. E. principes merito adnumerandum esse censuerit.

Non poterunt utique qui in Galliis catholica fide gloriantur hæc benevolentiæ amorisque testimonia, quæ Pontifex Maximus eorum patriæ largiri non desinit, non amanter agnoscere, iisque ex animo

delectari ; nec dubitandum est quin omnem operam eo sint collaturi ut ipsum cum præsentis temporis iniquitate luctantem, pro viribus consolari nitantur. In hoc Pontifex totus est ut Spiritum Dei, quo ipse vivit, in universum quoque Christi gregem transfundat ; nec quidquam magis expetit quam ut vera pax, quæ a Divino Magistro mundo fuit allata, ubique locorum dominetur ac vigeat. Paterno autem Pontificis animo solatio se futurum esse pro certo habeat quisquis salutari Ejus vocis magisterio, quod ad Christifideles per legitimam hierarchiam pervenit, attentam docilemque aurem præbuerit.

Monsignor le comte Radini Tedeschi a pris ensuite la parole en ces termes :

Præclarum sane munus, peculiari benevolentia, a Sacra Romani Pontificis Majestate mihi commissum, apud te fungendum, Excellentissime Præses, qui in nobilissimam Gallorum gentem summum regimen feliciter tenes, magno me honore afficit, parique lætitia delectat.

Adsum enim, in hoc peramplo consessu et tam solemni pompa, rubrum ad te deferens purpuratorum Patrum birretum, ut excellentissimus Josephus Christianus Ernestus Bourret, vir omni laude præcellens, quem Leo P. P. XIII in nuperrimo consistorio S. R. E. presbyterum cardinalem renuntiavit, hoc tantæ dignitatis ornamento decoretur

Quo, quidem, nihil melius mihi atque optabilius accidere poterat; tum quia virtuti, pro meritisque video coronam dignam impositam, tum quia maxime juvat, ad Civitatis Ecclesiæque incrementa, viros omnium præstantissimos in exemplum proponere et ad excelsos honores provehere.

Quibus apprime dignus hic, in amplissimum Ecclesiæ R. senatum adscitus, Princeps Eminentissimus Ipsum et jampridem Parisiensem Athenæum doctorem juris canonici egregium habuit, et Ruthenensis populus episcopum ad imaginem factum pastoris boni abhinc annos viginti duos, reverentia, amore, summisque prosequitur laudibus; ipsum politiorum litterarum cultorem eximium, atque doctrinæ varietate, integritate, copia, laureis cumulatis coronis, scriptisque sapientiæ refertis et late probatis, præfulgentem ; ipsum prudentia et alacritate actuosa, potissimum in clero instituendo et in religiosis fovendis sodalitatibus præclarum ; ipsum opere et sermone potentem, omnium denique virtutum splendore conspicuum, Gallia omnis, exterique clarissimi Viri, pleno ore salutant, concelebrant.

Nunc itaque, Præses Excellentissime, ipsa manu tua detur justus virtuti honos solemniter dignissimo viro corona ; præpotens civibus incitamentum ad doctrinam, ad recte facta, ad caritatem in Deum et in patriam, de qua præclare dictum « Gesta Dei per Francos » ; hæc inter, Tibi et Nationi universæ cui præses, fausta omnia, felicia, salutaria ex animo adprecor et exopto.

Le président de la République leur a répondu :

Messieurs les ablégats,

Les deuils trop fréquents qui dans ces derniers temps ont affligé l'Eglise de France et privé notre pays du concours d'hommes éminents et de bons citoyens ont fourni au Saint-Père l'occasion d'affirmer une fois de plus ses sentiments de paternelle sollicitude à l'égard de la France. Veuillez le remercier, au nom du gouvernement de la République, de son empressement à maintenir à l'Episcopat français la place qui lui revient légitimement dans les conseils de l'Eglise, à récompenser les plus méritants parmi les membres de notre clergé.

Vous avez justement célébré les dignes prélats sur les noms desquels vient de se manifester l'accord du pouvoir civil et de la puissance spirituelle. Vous avez loué en eux le savoir profond et l'éloquence qui vient du cœur, l'esprit de prudence et de conciliation, l'amour de la patrie et de la paix sociale, l'attachement aux faibles et aux déshérités, la charité dans sa plus haute et sa plus large acception, en un mot toutes les vertus primordiales du pasteur et du citoyen qui les ont désignés à notre choix commun. Vous avez rappelé leur carrière si bien remplie, leurs œuvres si vivaces et si fructueuses, attesté qu'il étaient dignes des glorieux devanciers qui, à d'autres âges, ont illustré leurs sièges et laissé leurs noms à l'histoire.

C'est à cet ensemble de hauts mérites que le gouvernement de la République a voulu rendre hommage en demandant la pourpre cardinalice pour l'archevêque de Bordeaux et pour l'évêque de Rodez ; ce sont ces mérites que le Souverain Pontife a tenu à couronner par les plus éclatantes dignités de l'Eglise.

A l'issue de cette audience, les cardinaux, accompagnés des ablégats apostoliques et de leurs secrétaires, des gardes-nobles et des vicaires généraux de l'archevêché de Bordeaux et de l'évêché de Rodez, ont été introduits dans le salon où se trouvait M. le président.

S. Exc. le Nonce du Saint-Siège et l'auditeur de la nonciature s'étaient rendus, de leur côté, au palais de l'Elysée.

Après lecture des deux brefs pontificaux par les ablégats, le président de la République a remis la barrette aux cardinaux, qui ont été en même temps revêtus du manteau de pourpre par l'introducteur des ambassadeurs.

Cette cérémonie terminée, M. le cardinal archevêque de Bordeaux s'est avancé vers le président et, prenant le premier la parole, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le président,

Quand il plaît à Dieu d'appeler sur une vie, comme une double consécration, la faveur bienveillante du chef d'un grand Etat et l'estime paternelle du Chef suprême de l'Eglise, il faut le remercier dans l'humilité et dans la confiance.

C'est le double sentiment qui s'impose à mon cœur dans ce moment solennel.

Car, s'il n'est permis à aucun homme de se croire au niveau de certains honneurs ou à la hauteur de certaines charges, comment pourrais-je méconnaître que jamais je n'eusse dû arrêter sur ma personne les regards de la suprême magistrature de mon pays, à plus forte raison fixer le choix du Chef de l'Eglise pour une dignité si au-dessus des modestes mérites de ma vie ?

Humble enfant de ce grand peuple de France qui demande à la terre ses trésors de vie et de vertus, un jour, du fond de ma campagne isolée, sous l'influence d'une de ces saintes vies d'aieule qui embaument une famille pour plusieurs générations, je regardai l'autel. Dieu voulait m'y conduire, j'y montai.

Et quand j'en redescendis, c'était pour aider, dans son travail intellectuel, une jeunesse active, ardente, passionnée par les grandes initiatives. Un peu plus tard, la Providence me fixait dans mon rôle, qui n'a pas varié depuis, d'instruire le peuple, de vivre de sa vie pour mieux comprendre ses besoins, et de me confondre avec lui pour lui mieux porter la vérité.

C'est tandis que je remplissais cette mission modeste qu'une parole sortie des lèvres trop complaisantes d'un de mes disciples d'autrefois devenu aujourd'hui un maître distingué, me valut un appel absolument inattendu aux premiers honneurs de l'épiscopat.

Dieu m'avait réservé, pour ce premier labeur, une terre bénie dont vous étiez l'idole et dont vous resterez la gloire, monsieur le président, cette Bourgogne fière, franche et fidèle où l'estime se donne avec lenteur, où l'amitié se livre peu à peu, mais où l'estime et l'affection une fois données, c'est à ne s'en départir jamais.

Trop tôt, hélas ! le chef de l'Eglise dut me détacher de cette œuvre pleine d'espérance pour répondre au vœu d'un gouvernement qui était déjà le vôtre depuis trois années, monsieur le président, et la terre de Guyenne m'offrit alors, avec la vieille et puissante renommée de sa richesse agricole, les sympathies ardentes, les protestations enthousiastes et le sentiment profondément religieux de son peuple.

Les amitiés que je trouvai sur cette noble terre ont fait tout mon mérite; et je suis heureux de le reconnaître devant le premier magistrat de la République, il n'est pas jusqu'aux bienveillances administratives qui n'aient frayé devant moi, grand et large, le chemin

des conciliations dont mon âme chrétienne et française éprouve tout le besoin.

De ces sympathies et de ces bienveillances est sorti l'appel aux honneurs, qui visait plus le siège que la personne ; vous avez daigné, monsieur le président, faire vous-même abstraction du mérite pour ne songer qu'à la situation, et le Saint-Père, qui aime ceux qui l'aiment et qui marchent résolument dans la ligne tracée par son doigt souverain, a laissé tomber l'honneur sur la tête d'un fils dont toute la vertu consiste à dire à son père : Je vous aime et je vous obéis.

Et c'est comme messager de cette bienveillante nouvelle qu'il a bien voulu choisir comme ablégat auprès de votre personne, monsieur le président, le prélat distingué que recommandent en même temps les plus nobles traditions de famille et les plus hautes vertus personnelles.

Grâces à Dieu, monsieur le président, au-dessus de l'honneur il y a la charge ; et si l'honneur m'effraye, ce n'est pas sans une profonde confiance que j'accepte le fardeau.

La tâche nous est offerte, à mon éminent collègue et à moi, dans un moment où il est permis d'affirmer que le Vatican n'a jamais été plus près du cœur de la France.

A la tête de ce pays bien-aimé, dans lequel s'incarnent toutes nos ambitions humaines, le magistrat intègre dont la haute intelligence, la ferme droiture et l'inattaquable loyauté suffiraient à faire l'honneur d'un gouvernement, si déjà les vertus de famille religieuses et civiles qui brillent d'un particulier éclat dans sa maison n'avaient jeté leur lumineuse auréole sur ce siège souverain, le plus envié du monde, quelque nom qu'il porte.

A la tête de l'Eglise, le Pontife grand et fort que Dieu a suscité pour la solution pacifique des difficiles problèmes contemporains ; le maître de la science, dont le regard examine à fond les situations, les compare et les juge avec le coup d'œil du génie, sous les inspirations de la grâce ; le docteur qui ne sait pas taire la vérité quand les grands intérêts religieux et patriotiques demandent qu'elle soit révélée ; le saint qui cherche dans le désintéressement le plus généreux et les sacrifices personnels les plus pénibles à son cœur le droit de commander au cœur de Dieu, pour le triomphe de l'Eglise et le salut de la France.

Et cette attitude du Pontife sacré nous fait cette douce situation, que les deux pouvoirs auxquels nous devons l'obéissance peuvent se regarder sans se défier, se rapprocher sans se craindre et s'entr'aider sans se compromettre.

La France, aidée par Rome, par l'Église, par Dieu, dans la grande œuvre de pacification qu'appellent ses vrais enfants, et Rome, et la grande idée religieuse, aidée, à défaut d'autre appui, par la force invincible que met au cœur de tous les Français leur amour pour le

Pape, pour un Pape tel que Léon XIII, voilà l'heureuse et douce situation voulue par un gouvernement sage et réalisée par la grande autorité morale qui tient le monde sous son sceptre souverain.

Aussi est-ce avec la confiance la plus entière que nous demandons à Dieu, monsieur le président, de vous garder longtemps en possession de ce rôle pacificateur, qui est autant dans les sentiments de votre âme que dans les intérêts sacrés de la nation.

Que l'Eglise soit entendue dans ses légitimes appels à la liberté ! et que la France soit bénie parce qu'elle aura répondu à ce que demandent d'elle la liberté des consciences et les droits sacrés de la justice.

Que le peuple, ce peuple bien-aimé de France dont le bon cœur offrirait, s'il le fallait, à la générosité chevaleresque son dernier refuge, que ce peuple intelligent et perspicace, vous le savez, monsieur le président, apprécie comme il faut vos nobles désirs de pacification par la satisfaction donnée à toutes les revendications légitimes ; qu'il recherche dans les intentions patriotiques du gouvernement auquel vous présidez, tout ce qui peut servir à réaliser de sérieux progrès dans le bien-être et dans l'honneur ; et que Dieu, récompensant à la fois les vertus du peuple et les dévouements de son chef vénéré, lui permette de vivre dans la paix, de continuer son rôle d'apôtre du vrai progrès dans le monde, et de retrouver enfin dans sa foi la source rajeunie de toutes ses gloires.

Le cardinal évêque de Rodez s'est exprimé ensuite en ces termes :

Monsieur le président,

Je viens à mon tour, monsieur le président, vous exprimer ma respectueuse reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait en acquiesçant aux désirs du Saint-Père et en me proposant à son choix pour être revêtu de la pourpre sacrée. Peu de mérites m'appelaient à cette élévation, et bien des choses pouvaient m'en éloigner. Mes actions de grâces n'en doivent donc être que plus vives et plus sincères.

A la réflexion, je me suis cependant expliqué d'une certaine manière votre particulière bienveillance à mon égard. En prenant un simple évêque de province pour l'élever aux plus éminentes dignités de l'Eglise, à un rang non moins distingué dans l'Etat, vous avez voulu montrer à nos populations rurales qu'elles étaient aussi l'objet de votre sollicitude et qu'elles avaient droit, dans votre appréciation, à ces hautes faveurs qui les relèvent à leurs yeux et qui semblaient jusqu'ici l'apanage exclusif des grandes villes. Dans un pays de démocratie, une telle pensée n'est peut-être pas sans quelque portée politique.

Vous avez voulu aussi, monsieur le président, je n'en garde nul doute, honorer un diocèse qui donne abondamment à l'Eglise et à la patrie la double milice de la terre et du ciel, et reconnaître les services d'un clergé dévoué qui porte dans les pays lointains, et particulièrement dans nos colonies, les lumières de l'Evangile, les bienfaits de la civilisation et le renom de la France.

Ne peut-on pas voir encore dans cette attention du gouvernement français à faire entrer ses nationaux dans le sein du Sacré-Collège une marque de son respect pour le culte traditionnel du pays, un signe non équivoque des bons rapports de la République avec le Saint-Siège, l'intelligence des salutaires influences de la Papauté sur le monde, en même temps que la juste préoccupation d'assurer à la France une légitime autorité dans les conseils de l'Eglise ? Je le croirais volontiers. En tout cas, ce sont là des considérations qui ne sauraient échapper à de véritables hommes d'Etat, et les esprits légers pourraient seuls ne pas comprendre l'importance qu'il y faut attacher.

La religion, en effet, Monsieur le président, ainsi que tout ce qui tient à elle et à son éclat, n'est pas seulement une affaire privée, mais une grande force sociale. Ce n'est pas moi, mais notre Montesquieu qui l'a dit. Il convient donc de la ménager et de s'en servir pour le bien des peuples et la prospérité des nations. Un Etat est d'autant plus florissant qu'il ajoute à ses ressources naturelles les énergies divines. Il n'y a rien d'ailleurs de fini, ni de solide sans elles. L'histoire de tous les âges et de toutes les manifestations humaines est là pour en témoigner. Le temps ne respecte que ce qui est marqué de l'empreinte d'en haut et pénétré par ce suprême idéal. Aucune œuvre, aucune gloire n'apparaissent complètes sans le sentiment religieux, et il a toujours manqué quelque chose à toute grandeur qui n'avait pas celle-là.

Je sais, Monsieur le président, que vous pensez à cet égard ce que les plus beaux génies ont pensé. Aussi vous me permettrez de voir dans la cérémonie de ce jour un indice consolant du retour que tous les bons citoyens désirent vers les idées de paix et d'union chrétienne, qui importent tant à la vitalité de notre patrie.

L'heure est venue, en effet, de faire cette entente sur la base du respect des droits de chacun, de la participation aux mêmes biens, de la jouissance des mêmes libertés. Les catholiques n'y mettent pas d'obstacle. Sous la direction du grand Pape qui gouverne l'Eglise, ils ont accepté loyalement les institutions démocratiques que le peuple français s'est données, et ils sont disposés à les soutenir et à les servir en s'associant aux aspirations du pays. Laissez-nous espérer qu'ils seront acceptés à leur tour, non comme des vaincus qui se rendent à la discrétion du vainqueur, mais comme des frères qui viennent s'asseoir au même foyer et demandent à travailler en commun au bonheur de la même famille et au développement progressif de son bien-être et de sa moralité.

En finissant, Monsieur le président, je prie Dieu de vous donner la force nécessaire pour porter vaillamment la charge que vous honorez par l'intégrité du caractère et la dignité de la vie.

Je fais des vœux pour le bonheur de votre famille et l'affermissement de votre santé, que vous dépensez si généreusement au service des intérêts publics. Je salue particulièrement de mon respectueux hommage la noble compagne qui fait l'ornement de votre intérieur, et je vous remercie de nouveau, en mon nom et au nom de mon diocèse, qui est peut-être plus heureux que moi, de la suprême distinction que votre bonté vient de m'accorder en me désignant pour les honneurs du cardinalat à la bienveillance de l'illustre Pontife qui préside si glorieusement et si sagement aux destinées de l'Eglise.

Le président de la République a répondu :

Messieurs les cardinaux,

J'ai entendu avec une réelle satisfaction les paroles par lesquelles Vos Eminences ont voulu manifester tout à la fois leur gratitude à l'égard du Chef suprême de l'Eglise, dont elles tiennent l'investiture spirituelle, et vis-à-vis du pouvoir civil, qui, usant de ses prérogatives concordataires, les a désignées à ses suffrages.

Le gouvernement a été heureux de constater ces temps derniers, l'unanimité avec laquelle les membres de l'Episcopat, aussi bien que les prêtres qui vivent en contact plus immédiat avec nos laborieuses populations, se sont appliqués à réaliser la pensée du Souverain Pontife, en affirmant leurs sentiments de déférence vis-à-vis des représentants du pouvoir républicain et leur volonté de se donner à ce grand courant d'unité nationale qui doit entraîner tous les esprits et tous les cœurs.

C'est en se maintenant dans cette voie que le clergé de France, répondant aux vues généreuses du Souverain Pontife, servira le mieux les intérêts spirituels et moraux qui sont confiés à son dévouement.

Il n'aura, d'ailleurs, qu'à suivre les exemples que vous lui donnez avec tant d'autorité, messieurs les cardinaux, et en le faisant, il est certain de mériter l'approbation des esprits sages et éclairés, désireux de voir tous les Français groupés dans un patriotique concert sous l'égide la République.

C'est précisément parce que, des premiers, pénétrés de ses intentions, vous vous en êtes inspirés dans vos actes épiscopaux, que le Souverain Pontife a voulu répondre à l'appel du pouvoir civil et vous conférer cette haute dignité cardinalice qui, en vous plaçant à la tête du clergé de votre pays, vous ouvre en même temps l'accès des hauts conseils de l'Eglise catholique.

Nous savons, messieurs les cardinaux, quel esprit de prudence et de zèle éclairé, quelle conscience des besoins de notre époque et de notre société démocratique, quel attachement filial à la patrie et quel

respect de ses libres institutions vous porterez l'un et l'autre dans ces conseils.

C'est pourquoi nous nous félicitons d'avoir pu vous en préparer l'accès, et nous remercions très sincèrement Sa Sainteté le Pape Léon XIII, toujours si empressé à donner à la France les témoignages de sa sollicitude, d'avoir bien voulu partager et réaliser nos vues à votre égard.

A l'issue de la cérémonie officielle, LL. EE. les cardinaux Lecot et Bourret ont été reçus par Mme Carnot ; un buffet avait été préparé dans un des salons.

Ils ont ensuite été reconduits à leur hôtel, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, par le comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs, et un maître des cérémonies.

LES CHAMBRES

Dans ses deux séances de samedi, la Chambre s'est occupée des troubles de Paris et de la fermeture de la Bourse du Travail.

Voici le compte-rendu de ces séances :

MM. Dreyfus, Paulin-Méry et Tony-Révillon blâment les brutalités de la police au quartier Latin, la fermeture de la Bourse du Travail et l'emploi de la force armée que rien ne justifie. (L'extrême gauche applaudit les orateurs).

M. Dumay, à son tour, adresse les mêmes reproches au gouvernement et demande sa mise en accusation.

M. Dupuy répond qu'il regrette les douloureux événements de ces jours derniers, mais la plupart ont été exagérés. (Protestations à gauche).

La conduite des agents n'a rien de particulièrement blâmable. (Nouvelles protestations).

Abordant la question de la fermeture de la Bourse du Travail, il dit que c'était une institution bienfaisante, mais qu'elle était devenue un danger pour l'ordre public. (Protestations à gauche).

M. Dupuy. — Les secrétaires de la Bourse du Travail se sont proposés pour diriger l'émeute du quartier Latin.

M. Baudin. — « Vous mentez ». (Rappels à l'ordre).

M. Dupuy ajoute que le gouvernement doit faire respecter la loi et que pour cela il devait faire appel à l'armée nationale, gardienne naturelle de l'ordre. En agissant ainsi, le gouvernement a fait son devoir. (Applaudissements au centre).

M. Millerand s'attache à démontrer l'illégalité de la fermeture de

la Bourse du Travail et reproche au gouvernement d'avoir manqué à ses promesses envers les ouvriers.

M. Brisson affirme que partout la police a laissé faire les émeutiers, réservant ses violences aux passants inoffensifs. Il rend hommage aux internes de l'Hôtel-Dieu qui ont arraché leur maître des mains des agents.

M. Brisson demande si la police ne recevait pas le mot d'ordre de personnes étrangères au cabinet. (Applaudissements).

M. Lockroy constate que le gouvernement ne répond rien.

M. Dupuy dit que ce qu'on peut demander au gouvernement, c'est d'ouvrir une enquête.

Une voix. — « Révoquez Lozé ! »

M. Dupuy. — « Laissez de côté les médiocrités. » (Mouvements divers). « Nous sommes décidés à apporter à la police les réformes nécessaires et à frapper ceux qui sont à sa tête. »

M. Naquet monte à la tribune pour demander le renvoi de la suite de la discussion à cette après-midi.

Le renvoi n'est pas ordonné.

M. Naquet, parlant de l'attitude de la police, attribue cette attitude à ce qu'elle est toujours couverte, quoi qu'elle fasse.

Beaucoup de députés quittent la salle.

Enfin la clôture est prononcée.

Il y a un grand nombre d'ordres du jour.

M. le président du conseil déclare accepter l'ordre du jour de MM. Félix Faure, Delmas et Bertrand, ainsi conçu :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour.

La priorité est accordée à l'ordre du jour de confiance.

Il est procédé au vote.

Votants : 477 ; pour, 343 ; contre, 134.

L'ordre du jour de confiance est adopté.

M. Ernest Roche dépose une demande de mise en accusation.

M. de Mahy demande la question préalable, qui est votée par 439 voix contre 44.

—

A la séance du soir, M. Barodet lit une proposition de résolution invitant le gouvernement à appliquer la loi aux congrégations. (Applaudissements à l'extrême-gauche ; bruit à droite.)

M. Cunéo d'Ornano demande le renvoi de la proposition à la commission saisie de la loi sur les associations.

M. Pichon. — « Nous demandons l'application de la loi et des décrets. »

M. de Mahy invite M. Pichon à ne pas interrompre.

M. Turrel parle sur l'urgence demandée par M. Barodet pour son

projet de résolution demandant l'application de la loi aux congrégations religieuses.

Il n'admet pas que, lorsqu'on se réclame de la loi, on fasse des exceptions.

M. Armand Desprès. — Je ne vois pas très bien la Bourse du travail des associations religieuses.

M. Turrel. — Il existe des lois contre les congrégations religieuses.

M. Cunéo d'Ornano. — Quelles lois ?

M. Trouillot. — Celles de la monarchie.

M. Turrel. — Le décret du 13 messidor an XII, la loi de 1825, le décret du 29 mars 1880, rendu par M. Ferry.

M. de Baudry-d'Asson. — D'illustre mémoire.

M. Turrel se plaint de l'existence de congrégations religieuses telles que les Pères de l'Assomption, qui profitent de la tolérance du gouvernement pour fabriquer le journal *La Croix*.

M. Bigot. — Il soutient la République.

M. Turrel donne lecture des décrets de l'an XII et de 1880.

L'orateur déclare que si les choses étaient intactes, il serait le premier à demander l'application brutale des lois existantes.

Voix à gauche. — Le passage à tabac. (On rit.)

M. Turrel ajoute. — Mais sous le ministère de M. Goblet, ces lois existaient, et on ne les a pas appliquées. (Très bien ! très bien ! au centre.)

Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est mettre les républicains dans une fausse situation. On dira dans le pays, si l'urgence n'est pas votée : « Victorieux ce matin, le parti de l'ordre est battu ce soir. »

Il votera donc contre l'urgence. (Exclamations à gauche.)

Mais il demande au gouvernement de déclarer qu'il est résolu à faire exécuter les lois contre les congrégations dans un délai rapproché. (Mouvements divers.)

M. le président du conseil a la parole. (Mouvement d'attention.)

La résolution de M. Barodet, dit-il, est la formule même d'une demande d'interpellation. Il ne suffit pas d'affirmer, il faut démontrer que le gouvernement n'a pas fait son devoir. Qu'on prenne jour pour discuter cette question.

M. Millerand. — C'est le moment de nous montrer, sauvons-nous.

M. le président du conseil. — Je ne suis pas de ceux qui se cachent.

Le gouvernement est prêt à répondre à une interpellation ; mais au lendemain du jour où la Chambre aura voté le budget. (Très bien ! au centre.)

M. Baudin. — Vous avez tort.

M. le président du conseil. — La Chambre nous a donné raison ce matin. Je ne pense pas que, ce soir, elle doute de la sincérité de ce gouvernement. (Exclamations à gauche.)

Eh bien ! si vous en doutez, tant pis pour vous. (Applaudissements au centre. — Bruit à l'extrême gauche.)

Ce que vous voulez, monsieur Millerand, c'est prendre une revanche du vote de ce matin. (Très bien ! Très bien !)

M. Millerand. — Nous voulons voir si vous irez jusqu'au bout.

M. le président du conseil. — Et vous, monsieur Millerand, est-ce que vous y allez jusqu'au bout ? (Vifs applaudissements.)

M. Millerand. — Voulez-vous me dire, monsieur le président du conseil, ce que vous entendez par là !

M. le président du conseil. — La Chambre a répondu pour moi. (Applaudissements.)

L'urgence est demandée : le gouvernement la repousse. La Chambre décidera, et le gouvernement, dans sa conscience, interprétera son vote. (Applaudissements.)

M. Pichon déclare qu'il veut écarter les subterfuges : la loi est violée par les congrégations religieuses qui se sont reformées, voulez-vous leur appliquer la loi ?

Vous voulez enterrer la proposition parce qu'elle ne rentre pas dans le cadre de votre politique. Vos nouveaux alliés vous l'interdisent. Vous aviez le choix entre deux politiques : une politique républicaine et une politique de division faite contre la partie la plus importante du parti républicain avec l'appui de la droite. (Bruit. Applaudissements à gauche.) Vous avez choisi ; vous n'êtes plus libre.

M. Dupuy. — Est-ce que j'ai l'air d'un homme qui n'est pas libre ?

M. Millerand. — Ah ! oui !

M. Dupuy. — C'est vous qui êtes prisonnier. (Applaudissements au centre.)

M. Peytral. — Ah oui ! ah oui ! ah oui ! (Nouveaux applaudissements.)

M. Pichon. — Vous avez formé un ministère de concentration. Et puis, quand Ulysse a parlé, vous avez voulu être plus Ulysse qu'Ulysse. C'est moi qui suis le vrai Jean-Marie Farina !

Le grand profit de ce débat sera d'avoir clairement établi la situation devant le pays républicain (Oui ! au centre) que vous représentez, ou entre une politique impuissante contre les ennemis de la République et de chasser de la majorité les radicaux pour les remplacer par les réactionnaires.

M. Deschanel. — Vous avez renversé dix-huit ministères avec la droite. (Applaudissements.)

M. Pichon. — Comptez donc les votes où votre bulletin a été mêlé à ceux de la Droite.

Vous avez institué une politique de division, et à l'heure actuelle, vous ne représentez plus que la minorité réactionnaire de votre parti. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Cris : aux voix !

Par 370 voix contre 132, l'urgence n'est pas prononcée. (Applaudissements au centre.)

Le président fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Pichon. (Exclamations).

Cette demande est ainsi conçue :

J'ai l'honneur de demander à interpeller le gouvernement sur la situation légale des congrégations religieuses et sur les mesures qu'il compte prendre pour l'application du décret du 29 mars 1880.

Voix nombreuses au centre. — A un mois !

M. Pichon. — C'est pour répondre au désir de M. le président du conseil que j'ai déposé cette demande d'interpellation.

M. Ch. Dupuy. — Je vous en remercie. (On rit.)

Le Président. — Quel jour le gouvernement demande-t-il pour la discussion ?

M. le président du conseil. — Je suis aux ordres de la Chambre. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Pichon. — Je remonte à la tribune pour bien établir que le président du conseil se dérobe de parti pris.

M. le président du conseil. — Adressez-vous à la Chambre.

M. Pichon. — Je m'adresse à qui je veux. Je constate que vous vous dérobez. La Chambre votera comme elle l'entend ; mais il sera entendu que le gouvernement, dont font partie des membres sortant du parti radical, n'a pas voulu accepter une discussion sur la question de savoir si les congrégations religieuses seront traitées avec la même tolérance ou la même intolérance que les associations ouvrières.

Par 278 voix contre 243, l'interpellation est ajournée à un mois. (Mouvements divers.)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les troubles de Paris. — Fermeture de la Bourse du Travail.
Une crise. — Etranger.

13 juillet 1893.

Ouf ! que d'événements ! j'en suis émerveillé,
Comme l'eau qu'il secoue aveugle un chien mouillé,

dit don César de Bazan, quand, après une suite d'aventures abracadabrantes, au retour d'un voyage invraisemblable en Afrique, poursuivi par les alguazils qui lui font une chasse enragée, il vient tomber par la cheminée et par le plus grand des hasards dans la garçonnière de don Salluste :

Maison mystérieuse et propre aux tragédies.

Don César n'avait pas vu en six mois plus d'événements que nous n'en avons vus en six jours. Et la série d'incidents qui le conduit dans la petite maison de don Salluste n'est pas plus étrange et plus baroque que celle qui a amené M. Dupuy à faire fermer, avec grand déploiement de troupes, l'édifice connu sous le nom de Bourse du travail.

Les événements de ces derniers jours se sont enchaînés de la manière la plus bizarre, et cet enchaînement prouve la vérité du proverbe qui dit que les petites causes peuvent produire les grands effets, ou du moins en être l'occasion.

Si une pauvre fille fort peu convenablement vêtue ne s'était pas promenée, sur un âne au bal des Quatr'z Arts, la pudeur de M. le sénateur Bérenger ne se serait pas émue, avec juste raison d'ailleurs.

Si la pudeur de M. le sénateur Bérenger ne s'était pas émue, le parquet n'aurait pas poursuivi les artistes qui avaient organisé le bal des Quatr'z Arts et les demoiselles qui y avaient figuré, et la magistrature ne les aurait pas condamnés à 100 francs d'amende.

Si la magistrature n'avait pas condamné les organisateurs et les figurantes du bal des Quatr'z Arts, les étudiants n'auraient pas organisé le monôme de la feuille de vigne.

Si les étudiants n'avaient pas promené dans Paris, à la queue leu leu, une énorme feuille de vigne, M. Dupuy et M. Lozé n'auraient pas fait charger les étudiants par les brigades centrales.

Si les brigades centrales n'avaient pas chargé les étudiants, le pauvre Nuger, qui prenait un bock au café d'Harcourt, — ce qui n'a rien de subversif et de séditieux, — n'aurait pas été tué.

Si Nuger n'avait pas été tué, la manifestation des étudiants n'aurait pas pris les proportions d'une insurrection.

Si la manifestation des étudiants n'avait pas tourné à l'insurrection, nous n'aurions pas vu les « professionnels de l'émeute », obéissant, dit-on, au mot d'ordre donné par le comité directeur des syndicats siégeant à la Bourse du travail, livrer l'assaut à la préfecture de police, renverser sur la voie publique les omnibus et les tramways, démolir les kiosques et les vespasiennes et terroriser les habitants paisibles du boulevard Saint-Michel et des rues avoisinantes.

Et si tous ces actes de désordre n'avaient pas eu lieu, M. Dupuy

n'aurait sans doute pas osé décréter la fermeture de la Bourse du travail. Il aurait, tout au moins, ajourné l' « opération ».

Il est donc permis de dire que la Bourse du travail a été fermée parce que Mlle Manon s'est promenée sur un âne au bal des Quatr'z Arts, bien qu'on ne discerne pas très bien, à première vue, le rapport qui peut exister entre Mlle Manon et les syndicats ouvriers de la Bourse du travail.

Quoi qu'il en soit, le coup de théâtre qu'a accompli M. Dupuy, en faisant fermer la Bourse du travail, pourrait bien être un coup de maître.

—

Tous ceux qui réclamaient un gouvernement fort vont raffoler de M. Dupuy, qui leur donne ce que M. Constans leur promettait.

L'Auvergnat a chaussé les bottes du Toulousain, et les solliciteurs de candidatures officielles viendront les lécher avec d'autant plus d'entrain que ce sont toujours les mêmes bottes.

M. Constans, qu'on dit très malin, s'est fait rouler par M. Dupuy, qu'on regardait comme un lourdaud. Il a livré son programme dans son discours de Toulouse. M. Dupuy s'est aperçu que ce programme n'était pas mal accueilli par l'opinion publique. Il se l'est approprié sans façon et il l'applique avec autant de conviction que s'il l'avait inventé. Et il s'est trouvé aussitôt à la Chambre une majorité énorme, gauchers et drotiers mêlés, pour acclamer le programme de Constans escamoté par Dupuy.

Et puisque M. Dupuy n'hésite pas à emprunter aux autres leurs procédés de gouvernement, je me permets de lui signaler un mot qui a déjà servi sous l'Empire, mais qui peut faire le même effet sous la République:

« L'ordre, j'en réponds ! »

Celui qui a dit ce mot historique avait cinquante mille hommes à sa disposition dans Paris pour réprimer une insurrection. M. Dupuy les a aussi. Il avait fait un coup d'État. Mais au fond les républicains ne sont pas hostiles aux coups d'État. Ils réprouvent les coups d'État qui sont faits contre eux. Mais ils ont toujours trouvé le moyen d'expliquer et de justifier les coups d'État faits par eux ou à leur profit. (Relisez plutôt l'histoire de la première République) Et l'occupation *manu militari* de la Bourse du travail n'est-elle pas un coup d'État

fait par des républicains contre d'autres républicains, par les républicains opportunistes contre les républicains socialistes.

—

Vainqueur à la Chambre dans les interpellations qui ont soulevé ces incidents, grâce à l'appoint des voix de la droite et des ralliés, le Cabinet semblait pencher à droite et rompre avec les radicaux. Il ne fallait pas compter que cela pût durer bien longtemps.

La république ne peut pas abandonner les radicaux, ses vieux et bons amis, ceux qui — comme ils le disent — l'ont défendue aux jours de péril, ceux qui l'ont faite, créée et mise au monde. C'est une illusion d'attendre d'un cabinet républicain qu'il rompe pour de bon avec la queue d'un parti. Parfois, il fait semblant de la couper, mais il ne la coupe jamais.

M. Peytral, l'ancien pharmacien de la Cannebière, qui est actuellement chargé de jouer le rôle du baron Louis, a été vigoureusement pris à partie samedi après la séance, par l'extrême gauche. On lui a fait comprendre combien il était coupable d'abandonner ses amis, ses électeurs de Marseille l'ont fortement houspillé et M. Peytral a courbé la tête et a donné sa démission. C'était une grosse affaire que la démission du ministre des finances en pleine discussion du budget, s'il est permis d'appeler discussion le défilé des chapitres du budget, qui s'opère à la vapeur depuis quelques jours. M. Dupuy est donc parti *illico* pour Marly où se trouve en villégiature le Président Carnot, — on dit plus *Marly-le-Roy*, on dit Marly tout court pour ne pas froisser la gauche.

On pense bien que M. Carnot est revenu à Paris, qu'il y a eu aussitôt conseil de cabinet et on ne sera pas surpris d'apprendre que M. Peytral, cédant aux instances de ses collègues et du président de la République, a consenti à retirer sa démission. Seulement il a fait ses conditions. M. Lozé, préfet de police, est remplacé. Le gouvernement, quand il parle à la Chambre et au pays, s'appuie parfois sur le centre et la droite, en un mot, sur les modérés, mais une fois qu'il a obtenu son vote de confiance, il s'agenouille devant les radicaux, qui sent la minorité, leur demande pardon et se fait leur très humble serviteur et l'exécuteur de leurs basses œuvres.

M. Dupuy qui avait sacrifié, la semaine dernière, M. Bargeton, préfet de Seine-et-Oise, à M. Hubbard, radical, avait paru,

samedi, secouer le joug de l'extrême gauche. Ces velléités d'indépendance et de bon sens politique ne sont jamais de longue durée chez nos gouvernants. Aujourd'hui, M. Dupuy sacrifie M. Lozé à MM. Camille Dreyfus et Tony-Révillon. Cet homme n'est pas un ministre, c'est une girouette.

On assure d'ailleurs qu'il ne s'en tiendra pas là. Si aucune question n'a été posée aujourd'hui au sujet de la démission retirée de M. Peytral, nons ne perdrons rien pour attendre, car on annonce une interpellation sur la politique générale qui aurait lieu aussitôt après la discussion du budget. On va plus loin, on laisse entendre que, dès demain peut-être, un député de gauche déposera un projet de résolution, invitant le gouvernement à appliquer les lois existantes aux congrégations religieuses! Le cabinet acceptera, emboîtera le pas derrière M. Pichon dans sa chasse aux Jésuites et la concentration se fera de nouveau sur le dos des cléricaux. C'est bien vieux jeu, direz-vous, mais il paraît que ça prend toujours, du moins dans l'enceinte du Parlement. Le pays ne s'y laissera pas tromper.

—

A la Chartre, chef-lieu de canton, dont il est le conseiller général, M. Cavaignac a prononcé dimanche un discours dont voici les principaux passages:

C'est vers le pays que nous devons tourner nos regards. La question est de savoir si nous ferons au grand jour une politique telle qu'elle facilite l'adhésion à la forme républicaine des électeurs qui y sont demeurés rebelles jusqu'ici.

Le vœu du pays sur ce point à l'heure actuelle n'est point équivoque. Le besoin d'apaisement qui se manifeste d'un bout de la France à l'autre répond au sentiment vivace et profond des nécessités de la situation extérieure.

Seulement il y a, semble-t-il, deux réserves à faire.

La première, c'est qu'il ne s'agit point ici de renier le programme politique qui a été le nôtre. Le programme politique que nous avons suivi et réalisé depuis vingt ans, c'est en réalité le pays lui-même qui l'a tracé. Rien de ce qui a été fait n'a été fait que sur le vœu formel, et je dirais presque impérieux de l'opinion. Nous pouvons en parler librement, puisque les républicains de notre opinion sont peut-être les seuls qui n'aient eu à faire pour appliquer et pour défendre ce programme aucun sacrifice d'idées. Nous avons eu à notre droite des républicains qui n'ont point voté ou n'ont voté qu'à regret certaines dispositions de la loi scolaire et de la loi militaire; nous avons eu à

notre gauche des républicains qui n'ont point vu sacrifier sans amertune la revision constitutionnelle et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Nous sommes peut-être les seuls, nous qui sommes placés au centre de la majorité républicaine, qui n'ayons point subi, mais qui ayons accepté sans arrière-pensée le programme politique qui est sorti du vœu même du suffrage universel. Ce programme, personne ne peut nourrir l'espoir d'y toucher, tant il est manifeste que le pays veut encore aujourd'hui ce qu'il a voulu hier.

Il est encore, me semble-t-il, une autre réserve à faire. Lorsqu'on parle de cimenter plus fortement dans ce pays l'unité nationale, lorsqu'on parle d'y faire l apaisement, ce serait une singulière erreur, et que l'on payerait chèrement, de ne tourner les yeux que d'un seul côté, de songer à ressusciter je ne sais quelle politique censitaire, et d'avoir la prétention de faire l'apaisement en excluant toute une partie de la démocratie laborieuse. Sans doute, nous avons vu trop souvent dans ces dernières années les gouvernements manquer d'autorité vraie ; mais ce serait une étrange erreur de croire que, sous un régime comme le nôtre, à une époque comme la nôtre, l'autorité vraie peut se trouver ailleurs que dans la confiance de la démocratie.

Je sais bien ce qu'on peut nous demander. Comment fera-t-on l'apaisement si l'on ne revient point sur le programme politique des quinze dernières années, et n'est-ce point une vaste utopie que de prétendre concilier dans une union factice et apparente tous les partis divers qui se sont toujours partagé et qui se partageront toujours l'opinion ? Et s'il ne s'agit point de donner le pouvoir aux partis qui ont formé jusqu'ici l'opposition, de quoi s'agit-il donc ?

Sans prétendre supprimer le conflit des opinions, on peut au moins espérer que ces luttes prennent un autre caractère et qu'elles ne semblent point partager jusqu'au fond de nos villages la France en deux camps ennemis.

La violence des assauts qu'a subis depuis vingt ans la forme républicaine, nous a conduits à tendre jusqu'au bout les ressorts de l'esprit de parti ; il faut les détendre aujourd'hui.

Il faut que la République, qui s'est montrée assez forte pour triompher de toutes les hostilités coalisées contre elle, soit en France non le gouvernement d'un parti, mais le gouvernement de tous les partis, et que nous sentions tous, dans le conflit des idées, en continuant à défendre les nôtres, qu'il y a du moins en France un fonds d'institutions respectées de tous, intangibles, et qui forment comme le patrimoine commun de tous...

On voit que pour M. Cavaignac aussi les lois scolaire et militaire font partie intégrante du constitutionnalisme républicain.

Voici, maintenant, ce qu'il dit de la politique suivie depuis un an par le ministère :

Il faut bien reconnaître qu'au cours des incidents qui se sont déroulés depuis un an, la cause de l'honnêteté publique a été plus d'une fois compromise par ceux qui prétendaient la servir. Il faut reconnaître aussi que la ligne de démarcation est parfois assez difficile à établir entre les hommes qui poursuivent, en dénonçant des abus, un but de parti ou une rancune personnelle, et ceux qui obéissent à un sentiment sincère et désintéressé.

Tout cela ne saurait empêcher qu'une grave question n'ait été posée devant le pays et qu'il ne soit de l'honneur du parti républicain de la résoudre.

Les intérêts ont le droit de demander au gouvernement l'ordre et la stabilité. Le gouvernement doit à tous ceux qui travaillent la sécurité du lendemain. Mais dans la lutte ardente des intérêts. Il en est, et ce sont généralement les moins avouables ou les plus compromis, qui demandent au pouvoir autre chose que ce qu'ils ont le droit de demander.

Il faut qu'au regard de ces tentatives la démocratie française ait la sécurité que ses intérêts ne seront point sacrifiés aux intérêts de quelques-uns.

On parle beaucoup d'une politique qni rassure les intérêts, — tout gouvernement digne de ce nom doit rassurer les intérêts, — mais nous pensons que ce qui importe avant tout, c'est de rassurer la démocratie.

Il faut qu'elle ait confiance dans ceux qui la représentent et qui la gouvernent, — sans cela le régime représentatif serait atteint dans son principe même, — sans cela on verrait bientôt le pouvoir, affaibli par une défiance générale qui ne s'arrêterait point à l'examen des cas individuels, perdre la confiance en lui-même, et reculer, le jour où il se trouverait en face d'une responsabilité à prendre devant la peur même du soupcon.

Dans cette longue lutte de vingt années que nous avons soutenue pour fonder les institutions républicaines, la démocratie française et ceux qui la représentaient n'ont cessé d'être unis par les liens d'une confiance mutuelle.

Pour qu'il continue à en être ainsi que faut-il donc ?

Il faut, et c'est là la part du suffrage universel, qu'il ne donne et ne maintienne sa confiance qu'à ceux qui en sont dignes.

Il faut, et c'est là la part des hommes politiques, que nous corrigions de ce côté-là ce qu'il y a eu de vicieux dans le fonctionnement du régime parlementaire.

Le régime parlementaire suppose des gouvernements qui exercent la réalité du pouvoir, qui aient une politique, qui ne craignent pas de la défendre et de succomber au besoin avec elle.

Mais si le gouvernement semble prêt à tous les sacrifices pour sauver une existence malgré tout éphémère, s'il s'asservit volontaire-

ment aux influences occultes des meneurs parlementaires plus empressés à rechercher la réalité et les faveurs du pouvoir qu'à en assumer les responsabilités, si le gouvernement subordonne la moindre de ses décisions au bon vouloir de ceux qu'il considère lui-même comme ses adversaires redoutables, s'il ne sait refuser aucune faveur à ceux qui savent le mieux se faire craindre, ce jour-là le ministre le plus habile est celui qui sait le mieux jouer avec tous les genres de corruption, la politique apparaît au dehors comme un jeu d'intrigues personnelles ; ce jour-là, la porte est ouverte par où passent toutes les compromissions et toutes les défaillances.

M. Cavaignac oublie que, pour exécuter tous ces « il faut », il ne faudrait pas poser les principes des lois scolaire et militaire, car de par ces principes on combat la légitime influence de la religion, protectrice des lois de la conscience, et sans la conscience quel est le politicien qui sera jamais complètement à l'abri des tripotages ou de la servilité ?

—

Cette semaine a eu lieu, à Londres, le mariage du second héritier présomptif du trône d'Angleterre, le duc d'York, fils du prince de Galles, avec la princesse May de Teck.

Toute l'opinion anglaise a accueilli avec faveur ce mariage entre princes anglais.

Elle l'accueillait aussi bien lorsqu'il s'agissait d'un autre fiancé, le duc de Clarence, que la mort a si cruellement enlevé, il y a déjà bien des mois.

Le duc d'York, qu'on appelle le « prince matelot », est plus populaire que son frère le duc de Clarence. Quant à la princesse May de Teck, on la dit charmante et ornée de mille qualités. Son éducation a été tout à fait anglaise.

—

Le Reichstag allemand, récemment élu, a ouvert aujourd'hui sa session.

L'empereur Guillaume a donné lecture du discours du trône qui, après avoir constaté que la loi sur l'effectif de présence en temps de paix n'a pas trouvé l'assentiment de l'ancien Reichstag, continue ainsi : Mes augustes alliés ont partagé unanimement ma conviction que l'Empire, vu le développement des institutions militaires d'autres puissances, ne pouvait pas renoncer plus longtemps au développement de sa force armée garantissant sa sécurité et son avenir.

Cette conviction devait amener cette conclusion de dissoudre le Reichstag, d'ordonner de nouvelles élections, afin de poursuivre le but dont la nécessité a été reconnue.

Depuis le dépôt du projet de loi militaire la situation politique de l'Europe n'a pas changé.

Les relations avec l'étranger sont, à ma grande satisfaction, maintenant comme avant, tout à fait amicales et libres de tout trouble.

La comparaison des forces militaires organisées de l'Allemagne avec celles de nos voisins, nous est devenue encore plus défavorable depuis l'année passée.

A cause de la situation géographique et vu les progrès réalisés à l'étranger, un nouveau développement de notre force armée devient une nécessité inéluctable.

J'estime que les devoirs que m'impose la Constitution m'obligent de faire tous les efforts à ce qu'on travaille par tous les moyens à notre disposition à l'établissement d'une défense suffisante et forte.

Dans le nouveau projet de loi sur l'effectif de présence on a tenu compte, autant que possible, des vœux formulés lors de la discussion du premier projet.

En ce qui concerne les impôts, on a allégé autant que possible les exigences aux efforts individuels.

L'intérêt de l'empire exige une discussion et un vote du projet aussi rapides que possible, afin que l'incorporation des recrues de cette année puisse déjà être effectuée sur de nouvelles bases. C'est pour cela qu'il ne sera pas déposé d'autres projets importants.

La question des moyens nécessaires pour couvrir les dépenses qui résultent de ce projet, forme l'objet de délibérations continues.

Jusqu'à la fin de l'exercice courant, afin de couvrir l'excédent de ces dépenses, on doit faire appel au fonds des contributions matriculaires.

Le discours du trône termine ainsi :

L'unité de la nation a été obtenue grâce à de lourds sacrifices. Notre devoir le plus sacré est de préserver les glorieuses conquêtes dont Dieu nous a gratifiés dans le combat pour l'indépendance.

Si nous voulons remplir ce devoir, nous devons nous faire assez forts et suffisamment armés pour rester les gardiens de la paix européenne.

J'ai la confiance que le dévouement patriotique et l'assistance de mes hauts alliés ne me fera pas défaut dans la poursuite de ce but.

Le discours a été interrompu à deux reprises par des applaudissements.

L'Empereur a ajouté au discours du trône, lu par lui-même, ces paroles :

Allez-y, Messieurs ! Que notre Dieu, à nous tous, vous accorde sa bénédiction pour la réussite d'une œuvre méritoire dans l'intérêt de notre patrie. Amen !

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne ; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES DOGMES CATHOLIQUES

La nature de Dieu (*Suite*).

La simplicité est aussi une perfection divine, perfection totalement travestie dans le symbole du monde païen. La simplicité exclut deux choses : toute composition physique et toute composition morale. Un être matériel est toujours composé de parties ; il est donc limité dans son existence, dans son action et dans ses attributs. Il ne possède qu'une certaine mesure de réalité, et la corruption lui impose une vie éphémère. Souvent, son énergie est comprimée par des forces supérieures, par des obstacles qui arrêtent soudain l'essor spontané de son activité. Quand il s'agit d'un être matériel, nous nous trouvons toujours en présence de plusieurs imperfections, qui sont inséparables de sa nature intime.

L'infinie perfection de Dieu exclut toute composition physique. Il est la réalité pure, absolue, il est l'être par excellence, c'est-à-dire existant par soi, possédant la plénitude de la vie, de l'activité, de la puissance. Dès lors, faut-il un grand effort d'intelligence pour admettre la spiritualité de Dieu? Faut-il être un grand génie pour reconnaître sa souveraine simplicité?

Notre âme, quoique spirituelle, n'est pas exempte de composition morale. Elle a des qualités réellement distinctes, des facultés qui passent indifféremment de la puissance à l'acte. Mais en Dieu rien de semblable. Il est essentiellement toute perfection réelle, absolue, infinie, actuelle. Cette perfection divine a été lumineusement expliquée par saint François de Sales. Citons ses propres paroles : « Nous avons une grande diversité de facultés et habitudes, qui produisent aussi une grande variété d'actions, et ces actions une multitude non pareille d'ouvrages ; car ainsi sont diverses les facultés de voir, d'ouïr, de goûter, toucher, se mouvoir, se nourrir, entendre, vouloir, et les habitudes de parler, marcher, jouer, chanter, coudre, sauter, nager, comme aussi les actions et les œuvres qui proviennent de ces facultés et habitudes sont grandement différentes. Mais il n'en est pas de même en Dieu. Car il n'y a en

lui qu'une très simple infinie perfection, et en cette perfection qu'un seul très unique et très pur acte. (1) »

Dieu est donc la simplicité même ; il est esprit et pur esprit, il est également acte pur. *Ego sum qui sum.*

Dieu n'étant pas composé de matières, sa présence n'est pas circonscrite par les limites de l'espace ; il est donc immense, il est tout entier en tout lieu, ou plutôt toutes les choses sont en lui. Les Pères de l'Eglise s'appliquent à mettre en lumière l'immensité de Dieu, afin de prouver au monde païen la supériorité des dogmes catholiques. « Tout est près de lui, dit saint Clément de Rome, et personne ne peut échapper à sa main puissante, car il est écrit : où irai-je, et où me cacherai-je pour me soustraire à vos regards ? Si je monte au ciel, vous y êtes ; si je me transporte aux extrémités de la terre, là est votre droite ; si je descends dans les abîmes, votre esprit y est aussi. Où ira donc l'homme, et comment pourra-t-il se dérober à celui qui embrasse toutes choses ? » (2)

Saint Cyprien insiste encore sur cette vérité : « Le Seigneur, dit-il, nous a ordonné de prier en secret dans les lieux écartés et dans nos chambres, afin que nous sachions que Dieu est présent partout, qu'il entend et voit toutes choses et qu'il pénètre par la plénitude de sa majesté, dans les lieux les plus secrets » (3). Dans une date plus récente, Fénelon s'exprime ainsi dans son admirable traité de l'existence de Dieu : « Il n'est en aucun lieu, non plus qu'il n'est en aucun temps ; car il n'a, par son être absolu et infini, aucun rapport aux lieux et aux temps, qui ne sont que des bornes et des restrictions de l'être. Demander s'il est au delà de l'univers, s'il en surpasse les extrémités en longueur, largeur, profondeur, c'est faire une question aussi absurde que de demander s'il était avant que le monde fût, et s'il sera encore après que le monde ne sera plus. Comme il ne peut avoir en Dieu ni passé ni futur, il ne peut y avoir en lui ni au delà, ni au deçà. Comme la permanence absolue exclut toute mesure de succession, l'immensité n'exclut pas moins toute mesure d'étendue. Il n'a point été, il ne sera point ; mais il est. Tout de même, à proprement parler, il n'est point ici, il n'est point là, il n'est pas au delà d'une telle borne ; mais il est absolument. Toutes ces expressions qui le rapportent à quelque

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, liv. II, chap. II.
(2) Ad Corinth. I ép.
(3) *De Orat. Dom.*

terme, qui le fixent à un certain lieu, sont impropres et indécentes. »

Le Paganisme n'avait jamais compris cette vérité, puisqu'il multipliait à l'infini ses divinités matérielles. La religion chrétienne, en établissant la présence réelle et universelle de Dieu, ne le confond pas avec la matière qu'il embrasse ; il est toujours absolument distinct de toute substance.

Il y a en Dieu des perfections opératives, qui sont les principes de ses actes, et dont il a donné à l'homme une certaine participation.

1° L'intelligence. — Dieu voit le présent, l'avenir et les pensées les plus secrètes de l'homme. Cette science infinie et toujours en acte n'entrave pas l'exercice de notre liberté.

2° La volonté. — Dieu possède la faculté de faire librement ce qu'il lui plaît. L'homme est aussi doué, quoique d'une manière imparfaite, de ce noble privilège ; avec cette différence cependant que la volonté de Dieu agit toujours pour le bien, à cause de son infinie perfection.

3° La toute-puissance. — Dieu peut faire tout ce qu'il veut, c'est-à-dire tout ce qui n'implique pas péché ou contradiction. Il peut le faire sans efforts, et sans la moindre imperfection. « Dieu est tout puissant, dit saint Augustin, et c'est parce qu'il est tout puissant qu'il ne peut mourir, qu'il ne peut mentir » (1).

Les attributs moraux de Dieu sont : la sagesse, la bonté, la miséricorde, la justice, la sainteté, la Providence. Traitons en détail le dogme de la Providence.

(*A suivre.*)

LA QUESTION OUVRIÈRE (2)

C'est avec confiance que nous signalons ce travail à nos confrères. A notre connaissance, c'est le premier manuel, disons mieux, le premier ouvrage classique, clair, précis, à la portée de tous, et cependant complet sur la question. Plus d'un parmi nous a souvent exprimé le regret qu'une question aussi

(1) Deus omnipotens est ; et cum sit omnipotens, mori non potest, mentiri non potest. (*Ad Catechum.*)

(2) *La question ouvrière*, par l'abbé P. Féret, docteur en théologie, curé de Saint-Maurice à Paris. In-12 XXXVII-372 pages, Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette.

à l'ordre du jour que la question ouvrière, qui a fait surgir tant de travaux, n'ait pas encore son livre classique, son manuel! M. l'abbé P. Féret vient très heureusement de combler cette lacune.

Son ouvrage débute par une *Introduction* qui indique nettement dans quel esprit il est conçu. « L'Eglise, dit l'auteur, a résolu, en faveur de l'humanité, la question de l'esclavage dans les premiers siècles de l'ére chrétienne, la question du servage dans le moyen-âge; la question de l'assistance dans tous les temps. C'est encore à elle qu'il appartient de résoudre aujourd'hui, pour le bien de tous, la question ouvrière. » Et il cite à l'appui de son assertion, parmi les adversaires de l'Eglise : Saint-Simon, M. Isaac Péreire, M. Gladstone, qui avouent, tous les trois, que l'Eglise seule possède le secret de la solution de ce redoutable problème. Sa conclusion est qu'aujourd'hui, après l'Encyclique *De la condition des ouvriers*, l'action de l'Eglise doit devenir générale. C'est cette encyclique qui lui servira de base et de phare ; de là, sa division en deux livres : le premier, sur la *Propriété;* le second, sur le *Travail;* un troisième livre est consacré à des éclaircissements. Dans le premier livre, l'auteur expose que la propriété n'est ni de droit divin, ni de droit naturel, mais de droit des gens. Il fait sienne l'opinion de M. Laboulaye, disant : « Le droit de propriété n'est pas naturel, mais social, » et celle de M. Leroy-Beaulieu écrivant : « La vraie justification de la propriété, c'est l'utilité sociale, c'est le service rendu à la société. » Une objection se présente aussitôt. Si la propriété ne repose que sur un droit humain, ce droit peut être détruit; or, la destruction de ce droit, c'est la destruction de la propriété, n'est-ce pas la décadence de la société!

L'auteur, bien loin d'esquiver l'objection, la retourne bravement sous toutes ses faces, expliquant que jamais les peuples ne toucheront à la propriété parce que l'intérêt de la famille et de la société s'y oppose. Je suis tout à fait de son avis, mais je crains fort que plus d'un ne branle la tête en signe de désillusion. Les scientifiques, entre autres, goûteront médiocrement ses appels trop fréquents à la sentimentalité.

Cette thèse du fondement de la propriété amenait l'inévitable exposé des systèmes contraires: saint-simonisme, communisme, fouriérisme, collectivisme, anarchisme. L'exposé qu'en fait M. l'abbé Féret est correct, agréablement émaillé de citations et d'anecdotes qui en rompent la monotonie: néanmoins, c'est

la partie forcément la moins originale, bien qu'encore suffisamment instructive, de l'ouvrage. Elle a d'ailleurs le double mérite d'être courte et claire.

Le second livre, qui a pour titre: *Le Droit à la vie par le travail*, est de beaucoup le plus important et le plus suggestif. Il dénote chez l'auteur une sérieuse connaissance de la question, et une puissante faculté de recherches. C'est dans ce livre que le lecteur trouvera le plus à s'instruire. Nous ne ferons à M. l'abbé Féret qu'une critique. Il cite fréquemment le *Soleil*, on devine que c'est son journal de chevet, et quelquefois la *Libre Parole*. M. l'abbé Féret se croit-il en bonne posture, comme économiste, en s'abritant avec tant de sécurité derrière M. de Kérohant? M. de Kérohant est sans contredit un chroniqueur d'attaque; mais fait-il autorité sur la question ouvrière? Que dans un ouvrage comme le sien, qui fait autorité, il cite avec complaisance MM. Leroy-Beaulieu, Cl. Jannet, Ott, Levasseur, Baudrillard, même M. Jules Simon, dont l'autorité cependant, en quoi que ce soit de sérieux, ne pèse plus lourd; on le comprend, et l'on se sent même rassuré; mais, mettre M. de Kérohant sur le même pied que ces maîtres en économie sociale, n'est-ce pas prêter au sourire?

Je m'étonne en outre que M. l'abbé Féret n'ait pas compris qu'il s'exposait en empruntant trop facilement à la presse quotidienne des anecdotes, dont l'authenticité, comme tout ce qui sort de cette presse, est loin d'être incontestable, à compromettre l'autorité de ses arguments. Il sait, comme moi, avec quelle légèreté, avec quel esprit de parti, cette presse accueille tel ou tel récit, qu'elle défigure souvent par la forme dont elle l'habille; et avec quel entêtement elle refuse ensuite de se déjuger: Auprès des gens d'étude, certaines de ses citations pourront lui faire tort.

On n'analyse pas en quelques lignes 250 pages bourrées de documents, dont toute la force se prend précisément de ce qui les entoure. On les lit avec attention, c'est ce que nous avons fait, et c'est ce que nous engageons le lecteur à faire. Ce qu'écrit M. l'abbé Féret du travail humain est très complet et fort bien présenté. Nous n'émettrions qu'un regret, c'est qu'il n'ait pas plus multiplié les faits, les vrais faits, les faits d'allure franche. Les ouvrages dont il s'est inspiré, en sont cependant emplis. Rien n'achève de porter la lumière dans un esprit, comme quelques faits bien documentés à la suite d'un texte de

loi, d'une proposition de congrès, d'un passage de discours. M. l'abbé Féret n'a pas assez songé à ses lecteurs. Il était, lui, en pleine lumière, grâce aux nombreuses lectures qu'il faisait; et n'a pas soupçonné que le lecteur ne jouissait pas du même privilège. Je sais bien que le format de son livre lui imposait de savoir se borner, et que, grâce aux nombreux renvois des ouvrages qu'il cite, le lecteur pourra achever son instruction première.

A propos de cette question de la rémunération du travail humain, nous nous permettrons de soumettre deux réflexions à M. l'abbé Féret, l'une relative au rôle de l'Etat, l'autre au rôle de la charité.

Pratiquement, il est impossible de se passer de l'Etat. Un certain intérêt social exige son intervention dans beaucoup de cas; mais, de grâce! faisons appel le moins possible à son intervention; elle est si souvent funeste! Est-ce par instinct, par un amour peut-être exagéré de ma liberté? est-ce pour avoir étudié de trop près les ouvrages de Frédéric Bastiat, que j'ai cette répulsion de l'Etat-Providence? je l'ignore; mais il me semble que l'ouvrier a tout intérêt à ne pas charger l'Etat de ses affaires, et à le mettre le plus possible à la porte de chez lui. Je ne sais rien de fécond et de franchement chrétien comme l'initiative privée. Je fais cette réflexion, non pas parce que M. l'abbé Féret me paraît un partisan de l'Etat-Providence, bien qu'à certaines pages on serait tenté de le croire, heureusement que quelques pages plus loin, il donne d'excellents correctifs; mais je fais cette réflexion, parce qu'en France nous sommes moutonniers; volontiers nous abdiquons notre volonté entre les mains d'un chef, pour n'avoir plus à penser à nos intérêts. Or, je le répète, à mon sens une telle disposition est mauvaise et doit être énergiquement combattue.

Où finit la justice et où commence la charité, quand il s'agit de rémunérer convenablement le travail humain? Il nous semble que M. l'abbé Féret serait porté à allonger outre mesure les devoirs de la justice, et à restreindre singulièrement ceux de la charité. Sans doute la justice ne s'arrête pas aux droits stricts de l'offre et de la demande; cependant nous ne croyons pas qu'elle aille beaucoup plus loin; nous sommes d'avis que la charité a le rôle le plus important dans les rapports entre patrons et ouvriers; qu'en justice le patron *doit* à son ouvrier le salaire convenu; qu'en charité *il lui doit* aide et protection; deux dettes que

Notre-Seigneur a nettement indiquées dans la parabole des ouvriers que le maître emploie aux différentes heures de la journée.

L'ouvrage de M. l'abbé Féret a sa place marquée surtout dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. Il y mérite une bonne place par la façon dont *la question ouvrière* est traitée ; à cause du souffle chrétien qui y circule depuis la première page jusqu'à la dernière. A notre avis, c'est le meilleur commentaire pratique et vraiment documenté de l'Encyclique de Léon XIII, sur *la condition des ouvriers*.

P. G. MOREAU,

Vicaire général honoraire de Langres.

JOSEPH DE MAISTRE AVANT LA RÉVOLUTION (1)

Ce livre nous vient de Savoie, tout chargé de senteurs alpestres. L'auteur est un montagnard, ce qui veut dire qu'il aime son pays, et tout de son pays, depuis les hautes arêtes de ses glaciers jusqu'à sa flore humble et vaillante. Il prend la peine d'affirmer que ce n'est pas une contrée sauvage, qu'il y pousse du blé, qu'on y travaille de l'esprit — ce dont il est un vivant témoignage, — que les femmes y sont belles, — ce que nous voulons bien croire.

L'objet de l'ouvrage est de peindre Joseph de Maistre avant la tourmente qui le chassa de son pays ; son enfance et sa jeunesse, sa famille, ses amis, ses *entours*, y compris le milieu social et physique où germa son génie. Et le programme est rempli à notre satisfaction... peut-être au-delà. Car, à vrai dire, tout n'est pas utile dans ces deux volumes, et sans doute M. Descotes n'a pas entendu composer avec rigueur. Tels développements sur les *Princes-loups* de Savoie, sur les voyages et les mariages royaux... n'entrent pas strictement dans le sujet. Mais ce serait ingratitude de lui reprocher les paysages qu'il dessine en marge de son livre et l'herbier odorant qu'il glisse entre les feuilles.

(1) *Joseph de Maistre avant la Révolution. — Souvenirs de la Société d'autrefois*, par François Descotes, Paris, Alphonse Picard, 1893.

Un bonheur fortuit lui a mis la plume à la main. Un jour, à Saint-Genix, entre les pages d'un *censier*, des notes lui tombèrent sous les yeux où le nom de Maistre revenait souvent. Ces notes portaient leurs dates; elles constituaient un ensemble, un *journal;* celui qui les avaient écrites, Gaspard Roze, était le collègue de Joseph au Sénat de Savoie et son intime.

M. Descotes sentit de suite la valeur du document, et il se promit de le mettre au jour. Puis, comme la fortune vient toujours aux riches, de nouveaux trésors s'offrirent à lui : les archives de Beauregard, de la Sarraz, celles du baron Charles de Bullet, de la baronne Demotz de la Salle... Alors son plan s'élargit, et ses tomes grossirent.

Les Maistres sont sortis de Toulouse. Aux xve et xvie siècles, leur très ancienne lignée fournit des *capitouls*. Dès le commencement du xviie, une branche se détache du tronc et pousse des racines à Nice, pour se transporter à Chambéry, cent ans après. Elle s'y acclimata, comme on sait, sans perdre sa marque originelle. La sève méridionale fermente dans le cerveau de Joseph, et il voit circuler dans les veines de sa *petite Adèle*, « le soufre de Provence. »

C'était une austère figure que ce François-Xavier de Maistre qui, en février 1740, faisait son entrée à Chambéry. Le buste du château de Bissy (1) met sous nos yeux les lignes étranges et les durs reliefs de cette tête, entre les gaufrures symétriques d'une perruque rigide ; la carrure du front, l'enfoncement de l'œil sous l'arcade, la saillie forte du nez, la large ossature du menton et les plis droits de la joue encadrant la lèvre rentrante. Rude homme et magistrat; un bloc de granit, dit M. Descotes. A la tête du parquet d'abord, puis second président au Sénat, jamais une émotion ne l'effleura dans l'exercice de la justice, si terrible fût le cas. Toute concession à la pitié eût été, à ses yeux, prévarication, en même temps que défaillance du cœur. La preuve administrée, il frappait, quoi qu'il en pût advenir, dût son arrêt envoyer à la mort un malheureux comme ce Prunier qui, le 2 mai 1775, fut pendu pour avoir volé 300 francs à M. de Salins. Aussi juste d'ailleurs qu'il était sévère, il ignora même l'approche d'un ressentiment personnel. Un jour, un plaideur, dont jadis il avait eu à se plaindre, avait cru bon de lui dépêcher un ambassadeur chargé d'excuses, la réponse fut

(1) Reproduit à l'héliogravure, en tête du tome II de l'ouvrage.

une énergique variante du mot de Louis XII : « Ah ! l'animal, il croit que je m'en souviens... »

Chez lui, il incarnait l'antique *patria potestas*, menant tout et tous « tambour battant », exigeant que son orageuse volonté fût comprise, à peine formulée. Quand, à certaine heure, il paraissait sur le pas de la porte du jardin, ses enfants savaient que la récréation était finie, et avant qu'il dît un mot, boules et volants s'arrêtaient. Nos pères du siècle dernier entouraient volontiers leur autorité de ce prestige redouté. François-Xavier de Maistre ne rappelle-t-il pas, en quelques-uns de ses traits, ce Jean-Antoine Riquet de Mirabeau dont son fils disait : « Je n'ai jamais eu l'honneur de toucher la chair de cet homme respectable ! »

La femme du Président de Maistre, — la mère de Joseph, — depuis longtemps nous la connaissons, et le livre de M. Descotes ajoute peu de ce que nous savons de sa haute distinction morale. Il nous plaît pourtant d'apprendre quelques détails sur ces Demotz dont elle est issue : « Vieille famille de robe, lignée de belle venue, craignant Dieu, aimant le prince et servant la patrie ; l'aîné entrait généralement dans la magistrature ; les cadets allaient à l'armée, au clergé ou dans quelque abbaye. »

En vingt-quatre ans de mariage, Christine Demotz eut quinze enfants, dont dix lui survécurent. Joseph, le troisième, devint l'aîné par la mort de ses deux sœurs Marie-Josephe et Marie-Jacqueline. Combien de fois a-t-il dit ce qu'il devait à sa mère, sa « sublime mère ». Elle forma son intelligence et son cœur, l'allaitant de christianisme, le berçant de la « musique » de Racine, tempérant ce que la *paternité sénatoriale* (1) du président avait de trop austère.

Aussi bien avait-elle, en ce fils, une rare matière à pétrir. Grave, dès l'enfance, énergique, droit avec une inflexibilité native corrigée de tendresse, il semble qu'on puisse voir en son père l'âpre esquisse et comme l'ébauche non retouchée de sa nature morale. A quinze ans, il terminait ses études classiques, « escholier modèle » des jésuites. Il prenait aussitôt la *cagoule* de lustrine des Pénitents Noirs, et jamais ne devait faillir sa puberté chaste.

N'allons pas imaginer qu'il fût d'humeur sombre, ni que l'hôtel de Salins (2) eût des airs de couvent, M. Descotes nous

(1) Sainte-Beuve. Causeries du lundi. T. IV, page 147.

(2) Hôtel habité par les Maistre ; — reproduit au tome I de l'ouvrage p. 71.

présente la jeune famille en un groupe charmant « comme un bouquet de cyclamens ». Tribu joyeuse qui, les vacances venues, s'éparpillait dans les terres de la famille et des amis, à la Bauche, à Bissy, à Sonnaz, à Saint-Genix, au Bourget, battant les champs de trèfle giboyeux, pêchant la truite dans les eaux vives des montagnes, fouillant les ruisselets peuplés d'écrevisses, jouant aux vendanges et aux pressailles. C'était — après Joseph, Nicolas, André, qui devait entrer dans les Ordres et qu'on appela *le doyen, le frère pape*, puis Christine, Anne, Marthe, Jeanne et Thérèse, et Victor, et Xavier.

Xavier, le *sauvageon*, le rêveur, distrait aux réprimandes, « paresseux comme un lazzarone, entêté comme une mule de Tarentaise », dit M. Descotes, dont les images sont savoyardes, — Maistre ne comptait guère sur cet enfant-là pour soutenir l'honneur du nom. L'indolent, le lymphatique, réfractaire au jeu comme à l'étude, on en était venu à le regarder comme un être incomplet. En famille, on l'appelait *ban*, vieux mot du pays qui signifie à peu près « cancre ». L'air de la Bauche éveilla cette nature sommeillante. En désespoir de cause, on avait confié le garçonnet endormi au curé de cette paroisse, l'abbé Isnard. Il en revint avec un esprit vif, rompant ses bandelettes de momie, se prenant à aimer la lecture, le dessin, s'échappant après une leçon de grammaire allègrement suivie, pour croquer le béquin de la servante, ou la mare aux canards dans le pré voisin, ou la vache sous les pommiers. Rêveur encore, enclin aux extases d'artiste; il le restera toujours. Un soir d'été, — en 1838, ce qui lui donne soixante-quinze ans, — chez son ami le comte de la Chavanne à Leysse, il sort du salon, prend une allée du parc, et ne revient plus. On le cherche, on organise une battue en règle, et, au bout d'une heure, on le trouve à plat ventre, au bord de l'étang, sous un rayon de lune, en train de lancer des bateaux de papier et de regarder courir des araignées d'eau. Sa femme disait à ses amis d'enfance : « *ban* vous me l'avez envoyé, *ban* vous le ramène. » Ajoutons, avec M. Descotes, *ban* à la façon de Lafontaine, de ceux qui écoutent chanter leur poésie intérieure, et qui écrivent nonchalamment des chefs-d'œuvre.

Seul de la famille, aux jours de son enfance engourdie, Joseph, son parrain, avait deviné l'essor futur de cet esprit paresseux. Plus tard, le grand frère eut une prédilection pour ce filleul. Rapprochés peut-être par la loi des contrastes, une intimité

plus que fraternelle les unit, et quelques mois avant de mourir, Xavier pouvait écrire au marquis de Gabriac : « Mon frère et moi, nous étions comme les deux aiguilles d'une même montre; il était la grande, je n'étais que la petite; mais nous marquions la même heure. »

Hors de sa famille, Joseph de Maistre s'était choisi de précieuses relations, où nous fait entrer M. Descotes. Nommons de suite l'ami *vrai, entier, l'autre lui-même, l'Homme d'autrefois*, que nous connaissons déjà par un livre exquis (1).

Homme d'autrefois, le marquis Henry Costa de Beauregard l'est par sa rudesse cordiale et son dévouement sûr; conseil et *animateur* du génie qu'il pressent, sévère à ses outrances et à ses emphases, lui infligeant l'épreuve de ses « animadversions » franches, sans euphémismes qui les énervent. C'est chez lui, à Beauregard, que Joseph de Maistre va de préférence goûter « ses plaisirs d'automne »; jamais las de *verber* avec le marquis et la marquise, écoutant sa causerie à la cheminée du grand salon ou sur la terrasse du château, « en vue de cette lointaine silhouette de Lausanne, l'une des étapes de sa grande vie. »

Après Henry Costa, viennent Jean-Baptiste Salteur et Gaspard Roze. Salteur, fils de magistrat, magistrat lui-même, érudit, gourmet et d'un accès qui décourage les familiarités. Joseph ne trouve en lui l'égal du marquis « ni en élévation de tête ni en chaleur d'entrailles ». Il le qualifie « glaçon de la grande place. » Mais il l'estime et l'aime. Entre le premier président Salteur et le second président Maistre, il y a de vieux liens solides. Les fils, qui se rencontrent au *bureau* (2), et que la communauté de leur carrière rapproche, continuent l'amitié des pères. Au surplus, Salteur n'est point un esprit vulgaire; ses dehors froids cachent un fin causeur. Et puis, sa bibliothèque est la plus belle, dit-on, de bien loin à la ronde, et son cabinet une merveille. Enfin, il fait bon « radoter » autour de sa grande « table carrée ».

On y rencontre le chevalier Roze. Magistrat, lui aussi, mais point gourmé et glaçon, c'est un bon vivant joyeux, quelque peu persifleur et loustic, — il n'épargne même pas les discours royaux, — frotté de philosophie, contaminé de Rousseau ; parfait gentilhomme, du reste, bien tourné, galant, rimant avec grâce un

(1) *Un homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard.
(2) On appelle ainsi le parquet.

madrigal, soigneux de sa personne, pimpant et poudré, recevant, le matin, procureurs et *actuaires* dans une robe de chambre en soie puce célèbre au Palais. M. Descotes, qui a ses entrées chez lui, nous initie à sa « vie cossue » de Saint-Genix. De bas en haut, il nous fait visiter sa maison : la cuisine immense, la cave bien ordonnée, les vieux crus hiérarchiquement étagés, la salle à manger avec ses chaises robustes et ses armoires garnies de services massifs, le salon tapissé de damas rouge, les chambres aux tentures à ramages. Vrai tableau flamand, plein de bien-être calme et d'abondance plantureuse.

Maistre, Salteur, Roze, inséparable trio, « ils s'aiment solidairement, » écrit Joseph à Henri Costa. Les archives de Saint-Genix en disent long sur cette intimité. M. Descotes y a puisé largement, et il a bien fait. Remercions-le particulièrement d'avoir transcrit ou à peu près certain cahier de dix-sept pages qui contient l'appréciation détaillée et motivée d'un projet de discours du chevalier.

A la rentrée de décembre 1779, Roze devait prononcer la harangue traditionnelle, et il avait soumis son brouillon à ses deux amis. Maistre et Salteur s'assirent à la table carrée et annotèrent « sans barguigner. » Le cahier porte leurs signatures à tous deux, mais il est tout entier de la main de Joseph. On y reconnaît, au surplus, sa marque, son tour, et il nous renseigne curieusement sur son degré de culture et de goût à vingt-six ans.

Le discours du chevalier Roze *sur la culture de l'esprit ou la science de l'Etat*, nous n'avons garde d'en refaire la critique. Fond et forme, il sent époque. Athènes, Sparte et Rome y ont leur place, comme de juste, on y salue Cincinnatus, Burrhus et Agricola ; on y rencontre des Sybilles. Le magistrat « vertueux » y reçoit quelque part le conseil de craindre le plaisir : « Nouveau Cyrus, il détournera les yeux, il ne verra point cette Panthée... » Ailleurs il est représenté comme « citoyen prévenant et gracieux, l'ami, le bienfaiteur des hommes », qui ne voudrait « pas hérisser de ronces le sentier par lequel il les conduit au bonheur ».

Maistre a corrigé en ami qui ne saurait dépouiller l'homme de goût, bienveillant avec une malice qui ne se peut vaincre, promenant des cisailles dans la forêt des métaphores, coupant « les branches gourmandes », et aussi redressant, amendant, soulignant l'énormité d'une épithète, un tour contestable, une

impropriété, même — je crois bien l'avoir vu, — un solécisme :

« ... Surtout point de *Sybille* ni de rameau », note-t-il à un endroit...

« ... *Monstrueux*, qui se trouve un peu plus bas, ne vous semble-t-il pas... un peu monstrueux ? »

« La *guerre*, *l'affreuse guerre*... nous mettrions la *guerre* tout simplement. »

« Le magistrat connaît-il *autre chose de lui que l'esprit? N'est-il pas tout esprit?*... Le croyez-vous, mon cher ami, même auprès d'un joli minois ? »

Il faut lire d'un bout à l'autre ces pages crayonnées par l'affection, où, à tout instant, l'esprit se tient en embuscade. Jamais ne fut exécuté avec plus de grâce ce « tour de force de l'amitié » qu'est la lecture d'un manuscrit (1).

Oserons-nous dire pourtant que nous ne souscrivons pas à toutes ces observations que, plus d'une fois, ce large esprit se rétrécit aux vétilles, que le futur franc écrivain s'assujettit à un purisme de régent ?

Le chevalier parle du *ferment* de la réflexion..., « Terme technique, écrit en marge le correcteur... aucun terme technique ne doit paraître dans un ouvrage d'éloquence. »

— Roze vient de flétrir le mauvais magistrat : « Cet homme-là ne médite point. Faisons donc de la méditation notre occupation habituelle, si je puis ainsi dire. » *Cet homme-là*, y songe-t-il, dans un discours d'apparat ? Et *si je puis dire ainsi* est-ce vraiment assez noble ? Pourquoi pas plutôt : *si je puis m'exprimer ainsi?* — Doit-on parler aussi de magistrat *petit-maître?* « *Petit-maître*, dans une harangue, y pensez-vous ? » — *Scrutateur*, rencontré à la même page n'est pas de mise non plus. C'est un terme de l'écriture sainte : *Scrutans renes et cor Deus*... L'académie nous en avertit.

Ne dirait-on pas un pédant de collège, un Astier-Réhu, « râclant, épluchant, sarclant » ? Pressentirait-on l'écrivain de prime saut qui aura tant de grâce aisée, et l'artiste fougueux qui saura mettre en œuvre, de si violente façon, les forces vives de la langue ?

Qu'en conclure, sinon que Joseph de Maistre ne s'était pas encore dégagé des idées ambiantes sur le « style noble », des artificielles convenances littéraires de son temps ?

(1) Mot de Joseph de Maistre. *Correspondance*. Lettre au vicomte de Bonald.

Il en tenait à d'autres égards. Comme tout le monde, il abusait de quelques vocables : sensibilité, humanité... Influence peut-être du voisinage des Charmettes, la phraséologie de Rousseau l'avait gagné : l'Etre des êtres, l'Etre suprême, le Grand Etre... Et voici dans sa harangue de 1777 sur *la vertu* un morceau qui sent de près, n'est-ce pas ? son *Contrat social*. « Représentez-vous la naissance de la société ; voyez ces hommes, las du pouvoir de tout faire, réunis en foule autour des autels sacrés de la patrie qui vient de naître ; tous abdiquent volontairement une partie de leur liberté ; tous consentent à faire courber leurs volontés particulières sous le sceptre de la volonté générale : la hiérarchie sociale va se former.. » Mais voici qui est mieux. Dans sa première œuvre, *l'Eloge de Victor Amédée, III* il salue la jeune Amérique « vers laquelle la liberté, insultée en Europe, a pris son vol... » Enfin, il fut franc-maçon.

Nous le savions. Son fils Rodolphe l'avait confessé depuis longtemps. Mais M. Descotes nous donne d'abondants détails sur son entrée, — à vingt ans, — dans la loge de la *Parfaite union*, sur les illusions juvéniles et les exemples illustres qui l'y entraînèrent. Et il en prend occasion pour nous renseigner sur la franc-maçonnerie piémontaise. Il raconte les démêlés de la Loge blanche des *Trois Mortiers* avec sa « fille » de Turin, différend qui fut porté devant le Grand-Orient de Londres par un placet où, entre autres signatures, se lit celle de Maistre, Grand Orateur.

Trop long peut-être ce chapitre ; mais on y apprend des choses intéressantes. La société chambérienne d'avant la Révolution mérite d'être connue. La rumeur de France se répercutait dans ces Alpes savoyardes que le roi de Sardaigne appelait un peu dédaigneusement « ma bordure ». Les idées fermentaient comme ailleurs à cette altitude. On parlait d'abus et de réformes, de justice, d'égalité... Des gentilhommes, des magistrats, des prêtres, même des grandes dames, s'entretenaient à la Loge blanche.

Et en même temps, noblesse et tiers-état ne perdaient guère une occasion d'accuser leurs rivalités. Ainsi, en février 1775, pour fêter la venue du roi et l'annonce du futur mariage du prince royal, la bourgeoisie donne un bal. L'intendant et le corps des officiers des dragons de Piémont y assistent, mais non leurs femmes. Quelque temps après, une plume roturière chansonne

le voyage aérien que va tenter Xavier de Maistre dans un ballon cousu « par les jolies mains des dames de l'aristocratie » :

...De bouffantes et de *juppons*,
De robes, manteaux et pompons,
On fabriquera la machine ;
Et pour ne rien craindre en chemin,
On renforcera son échine
De patentes de parchemin.
On fera brûler, par raison,
Les titres de chaque maison ;
Et de ces chartes allumées
Pour remplir tout ce taffetas
Et pour lui tenir lieu de gaz,
On conservera la fumée...

Un jour, une plus grave aventure mit la ville sens dessus dessous. Un avocat au Sénat, Joseph Leborgne, frère du futur général de Boigne, ayant eu quelque démêlé avec un officier piémontais, le provoque en duel. Lui, titré, refuse de croiser le fer avec un simple bourgeois. Et, quelques jours après, l'avocat chambérien traîtreusement attiré dans une impasse par un camarade du gentilhomme d'outre-mont, se voit tout à coup entouré *d'ordonnances* qui lui administrent une volée de coups de fouet.

Voilà qui est caractéristique de l'état social, et que nous ne regrettons pas d'apprendre, bien qu'un peu étranger à Maistre et aux siens. Ailleurs, M. Descotes nous semble abuser de l'anecdote. Nous nous attarderions à énumérer les faits de chronique locale insérés dans son ouvrage, quelques-uns ne devant peser dans la balance de l'histoire, comme dans celle de Joseph de Maistre, que le « poids du rien ».

Il y a bien d'autres choses encore, dans ce livre. Des portraits, des tableaux de genre, des paysages... tout cela peut-être aussi surabondant. Mais M. Descotes, nous le savons, a eu sous la main beaucoup de documents, et la séduction a été grande de les mettre en œuvre. Et puis, ciseler un camée, quand on a sous les yeux le minois mutin de Mlle de Vens ; peindre en pied un grand homme de son pays, — fût-ce un simple guide, — quand on est montagnard ; et peindre ce pays même, quand c'est la Savoie.., comment résister à pareille tentation? Voici la Charmille, son vallon, les cascatelles de son ruisseau « rageur », et sa gentilhommière enfouie dans la ver-

dure; — Bissy, le clocher de bois de sa petite église coiffée de chaume, son tapis de grands prés, et les replis de la côte de Challod. Suivons la pente qui conduit à Chamoux, le hameau perdu sous les noyers et la châtaigneraie. Là, au milieu d'une prairie, se dessine en cône la petite vigne, où, à l'arrière saison, Xavier de Maistre venait à l'affût des grives.

Un charme ne se dégage-t-il pas de ces tableaux? Et sont-ils tout à fait hors de propos, quand il s'agit de faire connaître un homme en qui la terre natale a exprimé et condensé toutes ses vertus? M. Descotes l'affirme avec une patriotique insistance. Malgré les coups de soleil provençal qui traversent son style, Joseph de Maistre est un savoyard *authentique*. La montagne a fait sa santé physique, son tempérament robuste de lutteur; les reliefs du sol ont modelé son âme; ses lettres, où il se livre plus qu'ailleurs, ont la variété et l'imprévu de la nature alpestre. Enfin, sa pensée, « carrément assise sur le bon sens national », s'égaie, parfois, de « paysannerie narquoise » (1).

Y a-t-il là des traits d'affinité avec saint François de Sales? Le rapprochement indiqué par M. Descotes m'a un peu surpris. Les enfants de la montagne sont divers; ceux même qui en tiennent le plus peuvent ne pas se ressembler. Quoi qu'on sache dès longtemps ou que ce livre révèle sur le cœur de Joseph de Maistre, il suffit d'avoir une fois senti l'attouchement brusque du philosophe des *Soirées* et la caresse enveloppante de l'apôtre de mansuétude, pour repousser la comparaison.

Mais c'est la querelle de détail. M. Descotes d'ailleurs ne hasarde pas sans réserve son parallèle. Et puis, il sait si bien son Maistre qu'il y a péril à disputer avec lui.

Il a voulu initier le public à la prime jeunesse du grand homme, à la formation, et si j'ose dire, à la génération de son âme. Qu'il soit satisfait. Ses deux volumes, qu'une critique rigoureuse voudrait réduire, ajoutent au Joseph de Maistre jusqu'ici connu; — non pas seulement par l'inédit qu'ils contiennent, mais par les circonstances locales et les détails intimes qu'ils nous donnent.

Personne encore ne nous avait introduits dans cet hôtel de Salins où François-Xavier fonda sa famille; nous en ignorions les êtres, et nous ne savions même pas le situer sur cette place

(1) Expression de M. Albert Blanc. *Correspondance diplomatique* de Joseph de Maistre.

de Lans, « quartier détaché d'une ville flamande. » On ne nous avait pas fait asseoir au bureau du président; on n'avait pas dressé sous nos yeux son bilan modeste; on n'avait pas tenu état des naissances, des mariages et des morts, des joies et des deuils de sa maison. Enfin on ne nous avait pas présenté les amis de son grand fils, avec pareils renseignements sur leurs parents, leur fortune, leur carrière, leur trempe d'esprit, leurs goûts, même leur garde-robe et leur table.

Un retour singulier d'attention se fait depuis quelque temps, vers le penseur chambérien. On sait qu'Auguste Comte mettait le *Pape* dans sa bibliothèque positiviste et voici qu'un de ses disciples (1) vient d'affirmer que Joseph de Maistre est en train de rajeunir. En décembre dernier, l'Académie dépouillait trente-sept mémoires dont il était le sujet. Presque en même temps, paraissait le livre de M. de Lescure (2), tandis que M. Descotes corrigeait ses épreuves.

Les gens de Savoie sont solides, durs aux misères et au temps. Après les tourmentes d'idées de ce siècle, ce qui nous étonne, ce n'est pas de voir Joseph de Maistre debout, c'est d'entendre sa jeunesse et sa santé avouées par certains. Donc il doublera allègrement ce cap de 1900 qui approche. Beaucoup, il y a 40 ans, lui eussent mesuré une courte vie. Et nous pouvons tout simplement l'inscrire parmi ceux qui ne doivent pas mourir.

(*Gazette de France.*) Michel SALOMON.

LA QUESTION SCOLAIRE AUX ÉTATS-UNIS (3)

SS. D. N. Leonis PP. XIII epistola.

Dilecto Filio Nostro Jacobo Tit. S. Mariæ Trans-Tiberim S. R. E. Presbytero Cardinali Gibbons, Archiepiscopo Baltimorensi.

LEO PP. XIII

Dilecte Fili Noster, salutem et Apostolicam Benedictionem.

CLARA SÆPENUMERO edidimus argumenta tum sollicitudinis

(1) Fr. Paulhan. *Joseph de Maistre et sa philosophie.*

(2) *Le comte Joseph de Maistre et sa famille.*

(3) Nous avons publié la traduction de cette lettre dans le numéro du 8 juillet.

qua tenetur erga fideles sacrorumque Antistites fœderatarum Americæ septentrionalis civitatum, tum singularis benevolentiæ qua partem istam Dominici gregis complectimur. Ad hæc illud accessit haud sane obscurum animi Nostri testimonium, quod ad vos miserimus Delegatum Nostrum Venerabilem Fratrem Franciscum Archiepiscopum tit. Naupactanem, virum egregium doctrina non minus quam virtute præstantem; prout vos ipsi, in proximo Archiepiscoporum conventu Neo-Eboraci habito, palam testati estis; ita confirmantes fiduciam, quæ in prudentia ejus a Nobis fuerat collocata. Ipsius autem legatio eo valuit primum ut publicum a Nobis extaret testimonium et propensæ voluntatis erga patriam vestram et magnæ existimationis erga eos qui istic reipublicæ cum potestate præsunt: nomine enim Nostro adfuturus ille erat in dedicatione amplissimæ copiæ excellentium omne genus rerum in urbe Chicago expositæ, cujus et Nos participes extitimus, a præsidibus iisdem comiter invitati. At ejusdem vero legationis hoc præterea fuit propositum ut perpetua fieret quodammodo Nostra apud vos præsentia, Delegatione Apostolica permanente Washingtonii constituta. Quo facto luculenter declaravimus non modo nationem vestram perinde a Nobis diligi atque alias maxime florentes, ad quas viros cum auctoritate legare consuevimus, sed etiam a Nobis vehementer optari ut vestrum istorumque fidelium ad Patrem, arctiora in dies consistant. Nec leve quidem cepimus ex eo solatium quod novum hoc Nostræ erga vos providentiæ judicium communis istic secuta sit gratiæ in Nos studiique significatio.

Jamvero pro paterna in vos sollicitudine Nostra hoc in mandatis præcipue dedimus ipsis Archiepiscopo Naupactensi, ut omnem conferret operam et fraternæ caritatis industriam ad omnia evellenda dissidii germina in controversiis nimis cognitis de recta catholicæ juventutis institutione; cui dissidio per id tempus addebant faces vulgata quædam doctrinæ capita et sententiæ de quibus concitata erat ultro citroque disputatio.

Mandatis hisce Nostris omnino paruit idem Ven. Frater, ac novembri mense superioris anni Neo-Eboracum perrexit, quo tecum, dilecte Fili Noster, ceteri convenerant regionis istius Archiepiscopi; desiderio Nostro obsecuti, quod erat a Nobis per Sacram Congregationem de Propaganda Fide significatum, ut, consultis antea suffraganeis suis, consilia conferrent ac deliberarent de optima ratione prospiciendi pueris fidelibus qui pro scholis catholicis Gymnasia celebrent publica. Quæ sapienter a

vobis in eo conventu decreta sunt placuere eidem Archiepiscopo Naupactensi, qui, collaudata pro merito prudentia vestra, censuit optimas ex iis scitis utilitates esse manaturas. Quod Nos judicium perlibenti animo confirmamus, et justas Tibi ceterisque Præsulibus tecum congressis laudes tribuimus, quod opportune consilio et expectationi Nostræ responderitis. Eo autem tempore idem Ven. Frater quum vellet, ut Nobis in optatis erat, quæstiones præcidere de recta juventis institutione, de qua, jam diximus, incensis animis acrique partium studia, editis etiam scriptis, certabatur, propositiones quasdam vobis exhibuit ab se concinnatas, duplicem attingentes ordinem quo scientia veritatis et actio vitæ continetur. Quarum vim et pondus propositionum quum graviter perpendisset Archiepiscoporum cœtus, et quasdam in eis declarationes emendationesque petiisset, utrumque Naupactentis Antistes alacer præstitit. Quo facto spectabilis idem cœtus finem fecit sessionum, aperiens grati animi sensus profitensque probari sibi eam agendi rationem, qua ille partibus singularis muneris a Nobis crediti erat perfunctus. Explorata hæc omnia habuimus *ex ejusdem actis conventus quæ deferenda Nobis curavitis.*

Verum enimvero eæ ipse Delegati Nostri propositiones quum in vulgus importune editæ essent, continuo inflammatis animis novæ excita sunt controversiæ, quæ tum falsis interpretationibus, tum insimulationibus malignis per ephemerides diffusis, latius graviusque exarserunt. Tunc quidam sacrorum Antistites regionis vestræ, sive quod interpretationes ægre ferrent quibus nonnullæ ex iis propositionibus explicabantur, sive quod consectaria metuerent quæ inde ex ipsorum sententia ad animarum perniciem deduci possent, confidenter causam Nobis aperuerunt anxietatis suæ. Nos autem memores animarum salutem supremam esse legem quam Nos inprimis spectare oportet, simulque optantes novum vobis offerre pignus sollicitæ caritatis Nostræ, unumquemque voluimus vestrum, datis privatis litteris, suum ea de re judicium liberrime Nobis patefacere: quod singillatim a vobis actum est diligenter.

Hisce Nos expensis litteris facile comperimus quosdam ex vobis nihil omnino in eis ipsis propositionibus deprehendisse quod timoris causam afferret; quibusdam vero videri per eas propositiones ex parte abrogatam legis disciplinam scholasticæ quam Synodi Baltimorenses sanxerunt adeoque injectum sibi esse metum ne diversa illarum interpretatio tristia foret paritura dissidia, unde scholae catholicae caperent detrimenta.

Rem Nobis graviter ponderantibus profecto persuasum est hujusmodi interpretationes alienas prorsus esse a mente Delegati Nostri, ut nimirum a sententia procul absunt hujus Apostolicæ Sedis. Sane præcipuæ ab eo allatæ propositiones e decretis haustæ sunt Concilii Baltimorensis III, statuuntque imprimis provehendas esse studiosissime scholas catholicas, judicioque et conscientiæ Ordinarii permittendum, qui pro re nata decernat quando fas nefasve sit scholas publicas adire. Jamvero si quovis in sermone sic accipienda sunt ea quæ fuerint enuntiata posterius, ut iis congruant, non adversentur quæ antea sint dicta, plane dedecet nec æquum est ita secunda explicari ut a prioribus discrepent. Idque eo vel magis valere debet quod scribentis mens nullo modo lateret obscura. Siquidem cum propositiones ille proferret suas in spectabili cœtu Neo-Eboracensi, testatus est diserte (*quod quidem patet ex actis*) admirari sese pastorale studium Episcoporum Americæ septentrionalis propter decreta plena sapientiæ, quæ in tertia Synodo Baltimorensi, ad incrementa causæ de catholica juventutis institutione, fuerant promulgata. Adjecit porro ea decreta, prout generalem tradunt agendi normam, *fideliter* esse servanda : ac licet publica gymnasia penitus improbanda non sint (possunt enim casus incidere, ut Synodus ipsa perspexerat, quibus ea liceat celebrare) omni tamen ratione et ope connitendum esse ut scholæ catholicæ quamplures sint numero omnique re ornatæ ac perfectæ.

Ceterum ne qua subsit in posterum ambigendi ratio vel opinionum dissensio in tanta rei gravitate, quemadmodum jam declaravimus in litteris Nostris, die XXIII Maii anno superiore datis ad Venerabiles Fratres Archiepiscopum et Episcopos provinciæ ecclesiasticæ Neo-Eboracensis, sic iterum declaramus, quatenus opus sit, constanter servanda esse decreta quæ, præmonente Apostolica Sede, in Synodis Baltimorensibus super scholis parœcialibus statuta sunt, et quæcumque alia a romanis Pontificibus sive directe sive per Sacras Congregationes præscripta sunt in eadem causa. Ex quo certa nitimur spe (quam vestra erga Nos et Apostolicam Sedem studia maxime fovent) nihil obfuturum, quominus, sublata quavis vel causa erroris vel anxietate, operam daturi sitis, conjunctissimis in caritate perfecta animis, ut in ista quæ latissime patet terrarum orbis parte magis magisque regnum Dei propagetur. Dum autem naviter incumbitis ad curandam Dei gloriam et creditarum vobis animarum salutem, iidem contendite vestris prodesse civibus

addictamque patriæ voluntatem probare, ut facile intelligant qui rempublicam administrant quam validum suppetat in catholica Ecclesia præsidium ad tuendum civitatis ordinem et populi prosperitatem augendam.

Quod vero ad te nominatim attinet, dilecte Fili Noster, pro certo habemus Te studiose curaturum ut quos tecum communicare animi sensus censuimus, ii ceteris pariter innotescant Venerabilibus Fratribus qui in civitatibus istis sunt fœderatis, simulque adnisurum pro viribus ut sedata ac penitus dirempta, prout optatissimum est, controversia, animi quos ea concitaverat in mutua benevolentia conquiescant. Testem interea dilectionis Nostræ Apostolicam Benedictionem tibi, eisdem, Venerabilibus Fratribus, Clero et fidelibus vigilantiæ vestræ commissis peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 31 maii anno MDCCCXCIII, Pontificatus Nostri decimo sexto.

LEO PP. XIII

DE COLLEGIIS CLERICORUM

IN INDIIS ORIENTALIBUS INSTITUENDIS (1)

SS. D. N. LEONIS PP. XIII Epistola.

Venerabilibus Fratribus Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis et Episcopis aliisque locorum Ordinariis, pacem et communionem cum Apostolica Sede habentibus.

LEO PP. XIII

VENERABILES FRATRES,

Salutem et Apostolicam Benedictionem.

AD EXTREMAS Orientis oras, Lusitanorum felicitate virtuteque exploratas, quo tam multi quotidie aspirant ad opulenta commercia, Nos quidem, rerum longe majorum spe proposita, jam inde ab exordio pontificatus mentem et cogitationem appulimus. — Obversantur animo caritatemque in Nobis vehementer excitant immensa illa *Indiarum* spatia, in quibus, tot jam sæcula, evangelicorum virorum desudat labor. In primisque beati THOMÆ APOSTOLI venit in mentem, qui promulgati ad Indos Evangelii

(1) Voir la traduction dans le numéro du 8 juillet.

jure fertur auctor : itemque Francisci-Xaverii, qui longo intervallo in eamdem laudem acriter incubuit, constantia et caritate incredibili assecutus ut centena Indorum millia ad sanam religionem et fidem a Brachmanarum fabulis atque impura superstitione traduceret. Sanctissimum virum complures ex utroque ordine Cleri, auctoritate missuque Sedis Apostolicæ, postea subsecuti, christiana sacra et instituta, quæ Thomas intulit, quæ Xaverius instauravit, tueri ac provehere diligenter conati sunt, hodieque conantur. Nihilominus, tam vasto terrarum tractu quanta vis mortalium adhuc abest a vero, miseræ superstitionis circumjecta tenebris ! quantus, nominatim ad septentriones, ager ad accipiendum Evangelii semen nondum ratione ulla subactus !

Ista reputantes animo, plurimum quidem benignitate misericordiaque confidimus Salvatoris nostri Dei, qui opportunitates maturitatesque impertiendi luminis sui unus novit, quique hominum mentes ad rectum salutis iter occulto aureæ cœlestis afflatu solet impellere : at vero, quoad in Nobis est, dare operam volumus et debemus ut tanta pars orbis aliquem vigiliarum Nostrarum sentiat fructum.

Hoc proposito, cum intentum animum haberemus si qua ratione rem christianam in Indiis Orientalibus ordinare aptius atque augere fas esset, nonnulla felici exitu constituimus, incolumitati catholici nominis profutura. Primum sane de patronatu Lusitanæ gentis in Indiis Orientalibus regundo, cum fidelissimo Portugalliæ et Algabiorum rege, data acceptaque fide, rite pacti sumus. Eoque facto dissidia illa profecto non levia, quæ tam diu christianorum distraxerant animos, sublatis contentionum causis, quivere. Maturum præterea ac salubre judicavimus, ex singulis christianorum communitatibus, quæ Vicariis Præfectisve apostolicis antea paruerant, Diœceses veri nominis conflari, quæ suos haberent Episcopos, ac jure ordinario administrarentur. Propterea, per Litteras apostolicas *Humanæ salutis*, die 1 Septembris an. MDCCCLXXXVI datas, nova in illis regionibus Hierarchia constituta est, quæ octo ecclesiasticis provinciis continetur, scilicet Goana, titulo patriarcali ad honorem aucta, Agraensi, Bombayensi, Verapolitana, Calcuttensi, Madraspatana, Pondicherania, Columbensi. Denique quidquid expedire ad incrementa pietatis et fidei intelligamus efficere per sacrum Consilium Nostrum christiano nomini propagando constanter studemus.

Sed tamen res est una reliqua; unde Indiarum salus magnopere pendet; ad quam rem vos, Venerabiles Fratres, et quot quot humanitatem diligunt nomenque christianum, volumus majorem in modum attendere. Scilicet fidei catholicæ apud Indos intuta incolumitas est et incerta propagatio tamdiu futura, quoad Clerus desiderabitur lectus ex *indigenis* ad munera sacerdotalia probe institutis, qui non solum adjumento esse sacerdotibus peregrinis, sed ipsimet in civitatibus suis rem christianam administrare recte queant. Proditum est memoriæ, hanc ipsam insedisse sententiam Francisco Xaverio, quem negare aiunt solitum, rem christianam constare in India posse firmiter, nisi assidue incumbentibus piis strenuisque sacerdotibus India natis. Eaque ille in re quam acute viderit, facile apparet. Nam apostolicorum virorum operam, qui ex Europa advehuntur, multa præpediunt, maxime vero vernaculi inscientia sermonis, cujus perdifficile est arripere cognitionem; itemque insolentia institutorum atque morum, quibus ne longo quidem tempore assuescitur: ita ut necesse sit, europæos Clericos illic ut in alieno loco versari. Quapropter cum ægre se multitudo credat peregrinis, perspicuum est, sacerdotum indigenarum longe futuram fructuosiorem operam. Explorata enim habent studia, ingenium, mores gentis suæ: norunt loquendi, norunt tacendi tempora: denique Indi inter Indos sine ulla suspicione versantur: quod vix attinet dicere quanti sit, maxime in rebus trepidis.

Deinde oportet animadvertere Missionnarios peregre advectos multo pauciores esse, quam ut excolendis iis, quæ nunc sunt, christianorum communitatibus sufficiant. Id plane eminet ex tabulis Missionum: ex eoque confirmatur quod Missiones Indicæ a sacro Consilio christiano nomini progagando alios atque alios Evangelii præcones implorare et flagitare non desinunt. Jamvero si culturæ animorum ne in præsens quidem sunt pares sacerdotes externi, quid in posterum, aucto christianorum numero? Neque enim spes est fore ut eorum, quos Europa mittit, crescat pro portione copia. Igitur si placet Indorum saluti consulere, nomenque christianum in spem diuturnitatis fundare in illa infinitate regionum, legere ex indigenis opus est, qui muneribus officiisque sacerdotalibus, diligenti præparatione adhibita, perfungantur.

Tertio loco illud non est prætereundum, quod abest quidem a veri similitudine plurimum, sed tamen fieri aliquando posse

nemo negaverit : nimirum talia posse in Europa Asiave incidere tempora, ut vi ac necessitate cogantur Indias destituere sacerdotes advenæ. Quo facto, si Clerus indigena desit, qui posset religio salva consistere, nullo nec administro sacrorum nec magistro disciplinæ? Satis aperte hac de re historia loquitur Sinensium, Japoniorum, Æthiopum. Scilicet plus semel apud Japonios, apud Sinenses, incumbentibus nomini christiano odiis cladibusque, inimica vis, necatis vel in exilium actis sacerdotibus externis, pepercit nativis : qui linguam moresque patrios apprime docti, et propinquitatibus amicitiisque subnixi, non modo impune manere in patria, sed rem sacram administrare, et officia quæ ad regendos animos pertinent, libere exequi in omnibus provinciis potuerunt. Contra in Æthiopia, ubi jam christiani ad biscentum millia numerabantur, cum Clerus indigena nullus esset, cæsis vel pulsis Missionnariis europæis, diuturni laboris fructum subitaria insectationis procella funditus sustulit.

Denique respicienda antiquitas est, quodque olim salubriter institutum videmus, id religiose servandum. Jamvero in apostolici perfunctione muneris, primum, quidem imbuere christianis præceptionibus multitudinem ; mox lectos ex popularibus nonnullos initiare sacris, et ad ipsum episcopatum evehere, fuit in more positum institutoque Apostolorum. Quorum postea secuti exemplum romani Pontifices, in mandatis dare apostolicis viris perpetuo consueverunt, ut ubi christianorum communitas satis ampla coaluisset, ibi Clerum ex indigenis deligere omni ope contenderent. Ut igitur incolumitati et propagationi catholici nominis apud Indos consultum sit, Indos instituere ad sacerdotium oportet, qui videlicet procurare sacra et popularibus suis christianis præesse, qualiacumque tempora incubuerint, commode possint.

Hac quidem de causa, Præfecti Missionum Indicarum, consilio hortatuque Sedis Apostolicæ, collegia Clericorum, ubicumque facultas fuit, condidere. Immo vero in Synodis Columbensi, Bangalorensi, Allahabadensi, ineunte anno MDCCCLXXXVII habitis, decretum est, ut Diœceses singulæ suum habeant Clericis indigenis instituendis Seminarium : si qui ex Episcopis suffraganeis suum habere inopia prohibeatur, in metropolitano Clericos diœcesanos alat suis sumptibus. Ista quidem salubriter decreta efficere Episcopi pro viribus nituntur : sed id eorum egregiam voluntatem transversa incurrit angustia rei familiaris et penuria sacerdotum idoneorum, qui studiis præsint sapien-

terque regant disciplinam. Quare vix aut ne vix quidem Seminarium est ullum in quo institutio alumnorum expleta cumulataque habeatur : idque hoc tempore, cum rerum civilium Gubernatores et Protestantes non exiguo numero nullis parcunt nec impendiis nec laboribus, ut omnis erudiatur ac polite inventus.

Illud igitur perspicitur, quam sit opportunum, quam saluti publicæ consentaneum, constituere, in Indiis Orientalibus Collegia quædam, ubi juvenes incolæ in spem Ecclesiæ adolescentes erudiantur ad omnem elegantiam doctrinæ ad easque virtutes, sine quibus nec sancte nec utiliter exerceri sacra munera queunt. Amotis dissensionum causis per pacta conventa, ordinataque administratione Diœceseon per Hierarchiam ecclesiasticam, si lucuerit Nobis, quod propositum est, institutioni Clericorum apte consulere, quasi fastigium operi videbimur imposuisse. Nam conditis semel, uti diximus, Clericorum seminariis, certa spes esset, sacerdotes idoneos magna copia inde extituros, qui pietatis doctrinæque lumen late funderent, quique in disseminanda Evangelii veritate præcipuas industriæ suæ partes scienter insumerent. — In opus tam nobile, idemque infinitæ mortalium multitudini saluti futurum, dignum est, aliquam Europæos conferre operam ; præsertim quod pares esse magnitudini sumptuum soli non possumus. Christianorum est homines universos, ubicumque degant, in fratrum habere loco, et alienum a caritate sua putare neminem : idque in iis rebus maxime, in quibus proximorum vertitur sempiterna salus. Quamobrem petimus a vobis magnopere, Venerabiles Fratres, ut consilium et conata Nostra re adjuvare, quantum in vobis est, velitis. Date operam ut in comperto sit rei catholicæ in tam remotis regionibus conditio : efficite ut vulgo intelligant, conari aliquid pro Indiis oportere : idque maxime sentiant ii, qui posse beneficentia uti, optimum putant pecuniæ fructum.

Munificam populorum vestrorum voluntatem haud frustra Nos imploravisse, certo scimus. Si major liberalitas fuerit, quam sumptus in Collegia supra dicta necessarii, quidquid erit ex ære collato reliqui in alia utiliter pieque cœpta curabimus erogandum.

Cœlestium munerum auspicem ac paternæ Nostræ benevolentiæ testem vobis, Venerabiles Fratres, et Clero populoque vestro Apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 24 Junii an. 1893 Pontificatus Nostri decimo sexto.

LEO PP. XIII.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Protestations.

M. de Ramel, membre de la Commission d'enquête, a donné lecture à la Commission de la protestation suivante, que nous publions dans son texte intégral :

Investis par la Chambre au même titre que nos collègues de la Commission, du mandat de rechercher et de faire la lumière sur les affaires du Panama, nous ne saurions nous associer d'une façon générale aux considérations développées dans le rapport de M. Vallé, ni à ses conclusions.

Membres du Parlement constitués comme une sorte de jury d'honneur, à l'occasion des accusations d'indélicatesse portées contre plusieurs de nos collègues, nous ne pouvions pas nous placer sur le même terrain que l'autorité judiciaire et nous ne devions pas empiéter sur ses droits. Notre tâche était différente, et, non moins scrupuleux que le conseil de l'ordre des avocats, il nous appartenait, sans nous arrêter plus que lui aux décisions de la justice, d'examiner les faits au point de vue de la délicatesse et de l'honneur parlementaire.

L'unanimité de la commission, encouragée d'ailleurs par l'attitude très digne et très ferme de son président, était entrée résolument dans cette voie. Le gouvernement, de son côté, avait tout d'abord promis son plus actif concours.

La conduite du gouvernement.

Mais nous avons le regret de constater que, sans cesser de répéter ces promesses, le gouvernement a, par son fait, constamment entravé l'œuvre de la commission. Non seulement il est resté inactif en présence de la mort subite de M. de Reinach, précédée des démarches étranges que l'on sait, en ne faisant procéder ni à l'apposition des scellés, ni à la saisie des papiers, lesquels, tombés ultérieurement dans les mains de la justice, ne nous ont jamais été communiqués.

Non seulement il a laissé Cornélius Herz séjourner à Paris pendant une semaine sans l'arrêter, lui permettant ainsi de trouver un refuge à l'étranger, et il a laissé Arton en liberté sans pouvoir expliquer ni démentir les démarches singulières de sa police à Londres ; mais encore, par un système vraiment trop

ingénieux d'instructions successsivement ouvertes au fur et à mesure que des faits nouveaux et importants nous étaient révélés, il a fait saisir judiciairement les documents signalés ou découverts par la commission et les a soustraits à son examen; il a fait interroger par le juge d'instruction ceux-là mêmes qui paraissaient devoir nous apporter des éclaircissements sur les faits les plus importants, leur fournissant ainsi habilement un prétexte à se dérober aux interrogatoires de la commission; en un mot, il a paralysé constamment notre action et restreint notre rôle.

Nous ne citerons qu'un exemple:

La commission ayant été prévenue que M. Chabert était disposé à donner les explications qu'il avait tout d'abord éludées, décida de l'entendre à nouveau, et comme il était malade, désigna trois de ses membres pour aller l'interroger.

Cette sous-commission se présenta au domicile de M. Chabert le lendemain même, mais elle avait été devancée par le juge d'instruction, qui l'avait interrogé deux heures auparavant, et lorsqu'elle demanda à M. Chabert de s'expliquer, celui-ci se tint dans une réserve inattendue, disant que sa situation venait de changer, qu'il se croyait tenu par l'instruction Herz et que ses réponses dépendraient de ce que lui demanderait le juge d'instruction.

La clôture des travaux.

Malgré ces entraves apportées à nos investigations, nous n'avons pas cru devoir imiter ceux de nos collègues qui, désespérant d'arriver ainsi à la vérité sur cette lamentable affaire, ont donné leur démission. Nous avions conservé l'espoir qu'après les décisions de justice la commission reprendrait enfin son enquête au point de vue de l'honneur et de la dignité du Parlement. Cela lui était d'autant plus facile qu'à ce moment tombaient en partie les obstacles provenant de l'intervention judiciaire. La majorité de la commission s'y est refusée et, contrairement à notre opinion, elle a décidé de clore ses travaux par l'adoption d'un rapport général. Nous protestons contre cette décision et nous nous refusons à accepter la clôture d'une enquête insuffisante, aussi bien que le rapport fait dans de pareilles conditions.

La mise en scène judiciaire.

La mise en scène judiciaire débutant par une poursuite en escroquerie, volontairement retardée et qu'on savait prescrite,

se continuant par une demande d'autorisation de poursuites contre quelques députés et sénateurs, alors qu'ils n'avaient pas même été interrogés, et que la plupart devaient être l'objet d'une ordonnance de non-lieu, ces agissements irréguliers, ces instructions judiciaires s'entrecroisant, paralysant l'œuvre de la justice et la faisant fatalement aboutir à l'avortement des poursuites, ne sauraient avoir pour complément l'impuissance voulue d'une commission d'enquête nommée pour accomplir une œuvre différente.

Le rapport.

Cette œuvre n'est pas terminée, et le rapport qui nous est présenté n'est pas, en effet, la conclusion d'une enquête conduite jusqu'au bout; il n'est qu'une plaidoirie habilement présentée en faveur des pratiques gouvernementales et parlementaires que nous réprouvons comme l'a fait la Chambre elle-même, deux fois, d'accord en cela avec le sentiment public.

Mais le rapporteur caractérise d'ailleurs lui-même son rapport en le terminant par un appel aux électeurs, ne voulant voir dans la mission élevée qui nous avait été confiée, qu'un côté politique, qui paraît avoir été sa constante préoccupation.

Tout le rapport se résume dans cette idée que, des décisions de justice ayant été rendues, il n'y a qu'à tresser des couronnes à tous, sauf au ministre qui a été condamné après aveu. Encore semble-t-il avoir voulu en atténuer la gravité en rappelant un précédent historique.

Si le système qui sert de base au rapport était admissible, si nous n'avions qu'à enregistrer des arrêts de justice, la commission eût dû, logiquement, donner sa démission le jour même où la justice était saisie. Elle ne l'a pas fait; c'est donc qu'elle avait un autre devoir à remplir.

Les responsabilités des parlementaires.

De ce que la justice n'a pas constaté tous les éléments constitutifs du crime de corruption, en certain cas, il ne s'ensuit pas, en effet, comme le voudrait le rapporteur, qu'aucun fait blâmable ne soit imputable à des membres du Parlement ou du gouvernement.

Et ce n'est point entrer dans la vie privée des hommes politiques, comme le prétend le rapport, que d'apprécier leurs actes, parce que ces hommes, investis par leurs concitoyens d'un

mandat électif qui les appelle à participer au gouvernement du pays, ont des devoirs particuliers, qui leur imposent des obligations de la plus stricte délicatesse.

Or, nous considérons comme contraire à la délicatesse que des membres du Parlement reçoivent des dons gratuits dans une affaire sur le sort de laquelle ils sont appelés à se prononcer par leurs votes, mettant ainsi en opposition leur devoir et leur intérêt.

Ce sentiment est si vrai que ceux-là même qui étaient en cause le partageaient, puisque certains d'entre eux ont commencé par nier avoir touché de l'argent du Panama, sentant bien que ce fait seul les compromettait, et qu'ensuite ils ont dû, pour leur défense, expliquer les circonstances dans lesquelles ils l'avaient reçu.

D'ailleurs, M. le rapporteur tire des documents de justice, et spécialement des ordonnances de non-lieu, des conclusions qu'il est impossible d'accepter.

Il transforme en une affirmation positive le doute qui profite à l'accusé.

C'est ainsi qu'en lisant les ordonnances citées dans son rapport, on trouve la constatation que certains parlementaires ont reçu de la libéralité de M. de Reinach des sommes qu'ils savaient provenir du Panama, et on y voit que la poursuite a été abandonnée par ce seul motif qu'il « *n'est d'ailleurs établi contre X... aucun lien entre le vote émis par lui en* 1888 *et la remise de ce chèque.* »

Cette considération, suffisante pour faire échec à une condamnation criminelle, n'en laisse pas moins subsister la constatation de la remise gratuite des sommes par la Compagnie de Panama à des hommes politiques appelés, dans l'exercice de leur mandat, à statuer sur une demande la concernant, soumise au Parlement.

En cet état des faits et en présence d'une enquête insuffisante, s'il ne nous convient pas de juger les hommes, il nous appartient de juger les actes et d'affirmer hautement qu'un député ne peut, sans forfaire à l'honneur, recevoir un don de quiconque traite avec l'Etat ou sollicite un vote du Parlement, car il paraîtrait ainsi soumettre son vote à ses intérêts pécuniaires.

Si, voulant suivre M. le rapporteur dans l'ordre de la discussion, nous examinons l'intervention des ministres dans les libéralités suspectes faites par la Compagnie de Panama, nous ne

saurions davantage accepter ses conclusions et approuver, comme lui, cette intervention, soit qu'il s'agisse de surveiller des distributions de fonds à la presse, soit qu'il s'agisse surtout d'avances faites à un ministre pour les besoins de sa politique.

Notre sentiment d'ailleurs est celui de la Chambre qui, deux fois, nous a paru l'avoir manifesté d'une manière éclatante ; la première, lors du renouvellement de son bureau ; la deuxième, en ordonnant l'affichage du discours de M. Cavaignac, dont le passage suivant résume notre pensée :

« M. Godefroy Cavaignac. — Non, il n'est pas vrai qu'il soit nécessaire à la politique française, à l'exercice du gouvernement français, qu'à une heure donnée des financiers viennent apporter à l'Etat français l'aumône de leurs avances et, ce qui est plus grave encore, l'aumône de leurs dons ! (Vifs applaudissements.)

« Non, il n'est pas vrai qu'il soit nécessaire à l'existence du gouvernement français, à la politique française, que le gouvernement surveille la distribution des fonds que les Sociétés financières consacrent aux opérations de publicité. (Nouveaux applaudissements.)

« Et, bien loin de là, s'il est quelque chose qui ressorte d'une façon claire, manifeste, de l'expérience d'aujourd'hui, c'est que le gouvernement d'une grande nation comme la France, sous un régime de publicité et de liberté, est encore beaucoup plus impossible avec de pareilles pratiques que sans elles. » (Très bien ! très bien !)

Cornélius Herz et Reinach.

Il reste un point que la commission ni le rapporteur n'ont cherché à éclaircir, ce sont les motifs du chantage qu'aurait exercé Cornélius Herz sur de Reinach, chantage révélé par quelques lettres et par des télégrammes dont une partie seulement a été retrouvée chez le banquier Propper, mais dont la collection reste obstinément ensevelie dans les archives du ministère de l'intérieur.

Des ministres, des hommes politiques ont été au courant de ce chantage ; aucun d'eux n'a été interrogé sur ce point par la commission d'enquête, aucun d'eux ne l'a révélé dans l'instruction ; pourquoi ce silence ?

La mort de Cornélius Herz doit-elle seulement éclaircir cette

énigme ou bien restera-t-on à la merci de ceux qui vont détenir ces papiers ?

Les débats publics devant la cour d'assises nous ont appris cependant qu'un ministre, à la sollicitation d'hommes politiques, s'immisçant dans des affaires privées et singulièrement louches, a appuyé auprès du représentant de la Compagnie les demandes menaçantes d'argent de Cornélius Herz.

Pouvait-on s'abstenir de faire porter l'enquête sur de tels agissements, de peur d'avoir à condamner le ministre qui, abusant de son autorité, est intervenu dans un semblable conflit, et les membres du Parlement qui ont sollicité cette intervention ?

Sur notre demande, il est vrai, une sous-Commission s'est transportée au Palais aujourd'hui, mais elle s'est vu formellement refuser la communication de la déposition Chabert et des pièces de l'instruction Herz et Arton, sous prétexte que cette instruction n'est pas encore close ; et cependant, M. le rapporteur a pu faire état dans son rapport de certaines pièces passées dans les instructions même dont la connaissance nous est aujourd'hui officiellement refusée.

La conclusion.

En résumé, alors qu'il est établi qu'une somme considérable a été détournée du patrimoine des porteurs de Panama pour acheter des complaisances inavouables et des concours politiques ; alors que la corruption est manifeste, tout l'effort du gouvernement semble avoir été de dérober à nos recherches, les corrompus et d'écarter de la commission les pièces et les témoins qui pouvaient apporter à cet égard des indications précises ; tandis que, d'autre part, des manœuvres inqualifiables étaient vainement employées pour chercher des témoignages de nature à compromettre des adversaires politiques. Nos collègues de la commission d'enquête nous rendront ce témoignage que jamais au cours de nos travaux nous ne nous sommes laissé guider par un motif politique.

La recherche de la vérité a été notre seul but. Notre volonté a été d'apporter dans les mœurs publiques les réformes que tous les bons citoyens doivent être d'accord pour accomplir.

Nous ne voulons pas préjuger la décision de la Chambre, nous ne savons pas si elle se joindra à la majorité de la commission et si nous verrons définitivement étouffer une affaire dont certains pensent qu'on a trop parlé ; mais nous estimons et

nous croyons que le pays estimera comme nous que ses représentants étaient bien inspirés quand, le 8 février, ils votaient à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, décidée à soutenir le gouvernement dans la répression de tous les faits de corruption et résolue à empêcher le retour de pratiques gouvernementales qu'elle réprouve, passe à l'ordre du jour. »

Nous entendons rester fidèles à cet ordre du jour.

Il est aujourd'hui, comme il était alors, l'expression de notre pensée.

Ont signé :

MM. d'Aillières, Bigot, Gamard, Grousset, Jolibois, Loreau, de Ramel, Taudière.

POURQUOI DES PROTESTATIONS

Sous ce titre : « Interview de S. Em. le cardinal Lecot », le *Figaro* publiait hier l'information ci-après :

Mgr Lecot, qui a reçu l'autre semaine la barrette cardinalice, est une des personnalités les plus marquantes de notre épiscopat, soit à cause de ses mérites personnels, soit à cause de l'importance de son diocèse. Il a, dit-on, l'oreille du gouvernement, et le Saint-Père de son côté, lui a donné maints témoignages de confiance et d'affection. Enfin la dignité nouvelle dont il est investi vient encore accroître son prestige et rehausser son autorité.

A tous ces titres — et à la veille des élections prochaines — il nous a paru intéressant de demander au nouveau cardinal comment il entendait que dussent être appliquées les instructions pontificales, et quel résultat on en pouvait, à son avis, espérer au point de vue de la pacification religieuse.

— Je ne vous ferai point, Eminence, l'injure de vous demander si vous considérez comme obligatoires pour les catholiques les enseignements politiques de Léon XIII.

Mais ces enseignements ont été jusqu'à ce jour l'objet des interprétations les plus diverses.

Le Saint-Père a posé des principes généraux fort clairs, sans doute, mais dont l'application pratique paraît à de bons esprits ne pas devoir aller sans de graves difficultés. Où est, selon vous, la vérisé ? Où est le devoir ?

L'archevêque de Bordeaux est de taille élevée, il porte haut la tête, couronnée de cheveux blancs. Son abord est des plus affables. Avant

de parler, il se recueille un instant, lève les yeux au ciel comme pour y chercher la lumière, et les reporte aussitôt, très clairs et infiniment doux, sur son interlocuteur.

— La vérité? Le devoir? C'est l'obéissance absolue au Pape.

De même qu'il n'y a pas de droit contre le droit, suivant l'expression d'un de nos grands évêques, il ne peut pas y avoir, pour un catholique digne de ce nom, de vérité contre la parole du Pape, de devoir contre les ordres du Pape.

Il ne s'agit donc pas d'épiloguer sur le degré de foi que nous devons accorder aux encycliques, ni sur la rigueur des obligations qu'elles nous imposent. L'amour filial aussi bien que le respect s'accommodent peu de ces doutes injurieux et de ces discussions byzantines. Ce qu'il faut, c'est les lire avec une entière sincérité; cela fait, il sera bien aisé d'y conformer sa conduite, si on le veut, car Léon XIII s'y est exprimé avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, et ceux qui n'en veulent pas convenir sont de la famille de ces sourds dont parle l'Ecriture. *Aures habent, et non audient.*

Léon XIII nous a ordonné d'accepter le régime établi. Là-dessus, certains ont prétendu qu'*accepter* ne voulait pas dire *adhérer*, et que dans la pensée du Pape il s'agissait simplement d'une acceptation de fait toute matérielle. On était tenu, d'après ces docteurs, d'accepter la République comme on accepte, par exemple... une tuile qui vous tombe sur la tête, et il ne pouvait être question d'une adhésion *in spiritu*. Eh bien! je trouve, pour ma part, cette distinction, et d'autres du même genre, puériles et oiseuses.

Nous devons accepter la République, et nous devons l'accepter *définitivement*. Mais il y a, dans la République, des choses que nous ne pouvons accepter qu'à titre provisoire.

— Les lois scolaire et militaire...

— Justement, ce double exemple, en effet, s'impose. Ici, l'adhésion pleine et entière n'est pas permise, encore moins ordonnée, parce que le principe sur lequel s'appuient ces lois est mauvais. Mais je dis que nous devons les accepter provisoirement, parce que la révolte contre les lois est toujours condamnable hormis le cas, bien entendu, où l'obéissance nous mettrait dans la nécessité de commettre un péché.

D'ailleurs, je suis intimement persuadé qu'on finira par s'apercevoir, à l'user, que les deux lois en question ne remplissent pas du tout le but que l'on se proposait d'atteindre et qu'elles servent mal les intérêts du pays; et nos législateurs s'en apercevront d'autant plus vite, que les catholiques auront moins bruyamment protesté, car les protestations — nécessairement vaines — des catholiques sur ces deux points ne peuvent avoir actuellement d'autre résultat que de stimuler les passions antireligieuses de leurs adversaires. — Si je vous ai bien compris, Eminence, votre distinction entre ce que nous ne pouvons

accepter qu'à titre provisoire correspond à la distinction faite par Léon XIII lui-même entre le gouvernement et la législation ?

— C'est bien cela.

A ce moment la porte du salon s'ouvre et un domestique annonce l'ablégat, qui vient remettre à Son Eminence les lettres l'accréditant auprès d'elle.

Mgr Granito di Belmonte est introduit ; c'est un prélat jeune encore à la taille très élancée, à la figure expressive et fort intelligente.

Je fais mine de me retirer, mais Son Eminence daigne me retenir d'un geste. J'en profite, un peu plus tard, pour adresser une question à Mgr Granito di Belmonte.

— On a répandu le bruit, Monseigneur, que Sa Sainteté adresserait une encyclique aux évêques français à l'occasion des prochaines élections législatives. Oserai-je vous demander si c'est la vérité ?

— Vous pouvez, me dit Mgr di Belmonte, hardiment démentir cette nouvelle. Il n'a jamais été question de rien de pareil.

Et Mgr Lecot ajoute :

— Ce n'était guère vraisemblable. Le Pape ne peut pas intervenir d'une façon aussi directe dans les affaires intérieures de notre pays.

Cette fois, mon audience est bien finie. Son Eminence me dit en manière d'adieu :

— Souvenez-vous du dicton : *Traductor, traditor*. Ne me trahissez pas, mais traduisez fidèlement ma pensée en me faisant parler en bon catholique et en vrai français.

J. DE NARFON.

Après avoir lu ce qui précède, dit très bien la *Vérité*, on se convaincra facilement que S. Em. le cardinal Lecot ne faisait pas une recommandation inutile à l'écrivain figariste, en l'avertissant de ne pas le trahir, mais de rendre fidèlement sa pensée.

En effet, qui pourrait admettre, par exemple, que Son Eminence se soit prononcée pour l'acceptation, même provisoire, des lois scolaires et militaires, par ce motif que les protestations — nécessairement vaines — des catholiques sur ces deux points, ne pourraient avoir d'autre résultat que de stimuler les passions antireligieuses de leurs adversaires ?

C'est la conséquence naturelle de toute protestation, qu'elle ne soit pas agréable à celui ou à ceux contre qui l'on se croit en droit de protester ? Tel n'est pas l'exemple que le Saint-Siège donne aux catholiques, puisque Léon XIII, après Pie IX, n'a cessé, en toute circonstance de protester contre l'usurpation sacrilège dont est victime la Papauté, de la part des Italianissimes. Ceux-ci supportent mal ces protestations, on ne l'ignore

pas, et chacune d'elles renouvelle leur mauvaise humeur. Ce qui n'a jamais empêché le Pape de faire entendre, au nom du droit, la protestation souveraine qui empêche l'iniquité de prescrire et qui ravive, dans l'opinion catholique, le sentiment douloureux de la situation à laquelle est réduite la Papauté.

Peut-on dire, par suite, que ces protestations sont vaines? Ce serait une témérité de le croire. Car elles gardent, pour le jour des miséricordes divines, le terrain sur lequel s'établiront victorieusement les revendications du droit.

Ainsi en est-il pour les catholiques de France en ce qui concerne les lois scolaires et militaires ainsi que la loi du divorce. Que le boulevard dont *Figaro* est le truchement et l'écho, ne soit pas dans ce sentiment, on ne saurait beaucoup s'en étonner; mais c'est de sa part une suprême inconvenance que de prêter à un prince de l'Eglise des idées comme celles qui s'est permis, pour l'anniversaire du 14 juillet, d'exposer à son public, en telle forme que dessus.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. *Charles* Gavard diplomate distingué. Entré jeune au ministère des affaires étrangères, M. Gavard avait été envoyé à Londres après 1870 et y avait occupé pendant plusieurs années, avec distinction, le poste de premier secrétaire, puis celui de ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires. Rentré dans la vie privée en 1873, il collabora longtemps au *Français*, puis au *Moniteur universel* après la fusion des deux journaux, où il s'occupait spécialement des questions de politique extérieure.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

A l'occasion du jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII, les élèves du séminaire français de Rome viennent d'envoyer au Souverain Pontife la belle Adresse suivante, qui a été signée par des représentants de plus de cinquante diocèses de France :

Très Saint Père (1),

Déjà la communauté du séminaire français de Santa-Chiara a eu l'honneur, dans la personne de ses supérieurs et directeurs, de déposer aux pieds de Votre Sainteté, à l'occasion de son glorieux jubilé épiscopal, l'hommage de ses félicitations et de ses vœux. Aujourd'hui sur le point de nous séparer pour aller nous reposer des fatigues de l'année scolaire, nous venons, Très Saint-Père, vous réitérer l'expression de nos sentiments et rendre compte à Votre Sainteté de la manière dont nous avons cru pouvoir célébrer plus utilement cette mémorable année jubilaire.

Il existe, Très Saint-Père, au séminaire français ce qu'on est convenu d'appeler la conférence des œuvres. Ce sont des réunions ou académies où l'on traite des sujets se rapportant aux moyens pratiques de relever la société, notamment les classes ouvrières, en prenant pour base et pour règle les lumineux enseignements de l'Encyclique *Rerum Novarum*.

Or, au-dessus des moyens particuliers et de détail de venir en aide à la société moderne en détresse, il en est un bien plus général, plus efficace : c'est le rétablissement du Pape, du Vicaire de Jésus-Christ sur son trône séculaire, que des mains sacrilèges ont eu l'audace de renverser. C'est de ce souverain moyen de salut, c'est-à-dire du rétablissement du pouvoir temporel du Saint-Siège, que nos confrères ont donc traité exclusivement durant l'année scolaire qui va se clore.

L'histoire à la main, nous avons assisté à l'origine, au développement et à l'affermissement de cette souveraineté qui, comme la loi divine, trouve en elle-même sa meilleure justification. *Justificata in semetipsa.* L'influence bienfaisante et universelle que les Papes ont exercée en tous temps, grâce à leur indépendance temporelle, sur les rois dont ils ont su faire respecter l'autorité, tout en la maintenant dans les limites de leurs droits ; sur les peuples à qui ils ont prêché l'obéissance tout en les défendant contre l'esclavage et la tyrannie ; sur la société civile tout entière, qu'ils ont réussi à imprégner de l'esprit le plus pur du christianisme ; les assauts de tous genres que l'enfer et ses suppôts leur ont livrés dans le cours des âges afin de briser dans leurs mains ce pouvoir qui est et sera toujours pour le Siège apostolique une garantie d'indépendance et de stabilité dans l'exercice de son auguste et suprême ministère ; enfin les revendications énergiques de Votre Sainteté et de son illustre prédécesseur Pie IX, proclamant à la face de l'univers que jamais la Papauté ne pourra accepter la situation présente ; tout cela, Très Saint-Père, nous a conduits à cette conclusion, que l'histoire aussi bien que la logique demandent avec une égale rigueur que le Pape demeure roi ; c'est la condition que Dieu et les temps lui ont faite, pour qu'il agisse

(1) Nous en empruntons le texte à l'*Univers*.

au nom de la société chrétienne sur les peuples, sur les lois, sur les traités. Qu'il demeure roi de peur qu'on n'asservisse la religion au despotisme ou à la démagogie, et qu'il n'y ait plus une voix au monde pour signaler aux peuples les excès de la licence et aux rois les excès du pouvoir.

Qu'il demeure roi, de peur qu'on ne trompe les espérances et les manifestations de l'humanité tout entière.

Que les papes demeurent rois, nous le demandons au nom de la justice, du progrès et de la liberté. C'est la justice qui est la racine de leur droit; c'est le progrès bien compris qui a toujours été la règle de leur gouvernement; c'est la liberté des nations et des consciences qui est le fruit de leur indépendance temporelle.

Nous déposons aux pieds de l'auguste captif du Vatican cette protestation de nos cœurs et nous espérons que Dieu, touché par les prières de ses enfants et prenant en pitié les maux qui les accablent, ne tardera pas à envoyer encore une fois son ange pour briser les chaînes de son Vicaire. Alors, il sera donné au monde de revoir, comme dans un glorieux passé, toutes les nations de la chrétienté libres et pacifiées, réunies par la fraternité religieuse en une sorte de république universelle sous la houlette du Pape-Roi.

Mais en attendant le jour de cette bienheureuse délivrance et dans toutes nos luttes présentes et à venir, laissez-nous vous le dire hautement, Très Saint-Père, vos enseignements et vos désirs seront toujours la règle invariable de nos paroles et de nos actes. Vous êtes notre roi, nous sommes vos sujets; vous êtes notre Père, nous sommes vos enfants. Or, quel est le sujet qui ait le droit de ne pas obéir à son souverain, quel est l'enfant qui ne se fasse un devoir de se conformer aux désirs du plus aimant et du plus éclairé des pères? — La parole du Pape sera constamment pour nous la parole de Dieu? ses désirs et ses conseils rencontreront dans nos esprits et dans nos cœurs la même docilité que ses ordres, et nous tiendrons à honneur de prêcher partout cette obéissance parfaite qui seule peut aujourd'hui nous donner le salut.

En sollicitant humblement de Votre Sainteté le privilège insigne de la bénédiction apostolique pour nous, nos familles et notre bien-aimée patrie, nous osons vous dire, Très Saint-Père, que si, dans toute l'étendue de votre immense empire, vous comptez des enfants en bien grand nombre, vous n'en avez pas de plus aimants, de plus fidèles et de plus dévoués qu'au séminaire français!

Suivent les noms du R. P. supérieur et de tous les directeurs du séminaire français, de M. le président de la conférence des œuvres et des membres du conseil, enfin de tous les élèves du séminaire français.

Ce n'est qu'à des conditions bien formelles que le Saint-Siège a consenti, par nécessité de force majeure, à une réduction des traitements du clergé en Espagne. Cette nécessité, c'est la crise même qui éprouve ce pays et qui a porté S. M. la reine régente et la famille royale à donner tout d'abord l'exemple des sacrifices, en renonçant à une partie de leur liste civile. Ce noble exemple a été imité par les ministres, de façon à justifier la réduction qui sera aussi proportionnellement imposée à tous les employés civils de l'Etat. Le clergé, de son côté, qui ne le cède à personne en fait de patriotisme, s'est naturellement montré tout disposé, lui aussi, à prendre sa part du sacrifice commun et à demander à cet effet l'agrément du Saint-Père. C'est sur cette base que la question a été traitée ici par S. Exc. M. Merry del Val, ambassadeur de Sa Majesté catholique près le Saint-Siège. Or le consentement du Saint-Siège a été donné aux conditions suivantes :

1° Que la réduction des traitements du clergé aurait un caractère provisoire ; 2° qu'elle serait appliquée seulement à ceux des ecclésiastiques et des instituts religieux qui jouissent de revenus suffisants ; 3° que le clergé n'ait à subir cette mesure que lorsqu'elle aura été appliquée aussi aux employés de l'Etat.

Toute autre version est inexacte.

France

Rodez. — Les journaux catholiques de Rodez nous apportent de longs récits de l'entrée solennelle de S. E. le cardinal Bourret dans sa ville épiscopale. Nous extrayons ce qui suit de ces intéressants comptes-rendus :

Le train qui amenait Son Eminence est arrivé en gare de Rodez à une heure dix-sept.

Le son du bourdon l'annonce à la ville, et toutes les cloches de la cité font entendre en même temps leurs plus riches harmonies.

Les curés de la ville et la fanfare du petit séminaire attendent à la gare le vénéré cardinal, qui est salué par les vivats les plus enthousiastes.

Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour, et Mgr Livinhac, évêque de Pacando, s'y rencontrent pour offrir leurs hommages au cardinal Bourret.

Son Eminence parcourt la distance qui sépare la gare de l'église Saint-Cyrice, en voiture découverte, à côté de Mgr l'ablégat et de NN. SS. les évêques de Saint-Flour et de Pacando.

De toutes parts, ce sont des vivats chaleureux, des acclamations unanimes.

Enfin le cortège arrive en face du bel arc de triomphe dressé par la municipalité; les maisons sont pavoisées, de nombreuses guirlandes traversent la route.

C'est là que se dresse majestueuse la belle église élevée en l'honneur du Sacré-Cœur, et c'est à côté de cet édifice qu'est placé le trône où Son Eminence doit recevoir les hommages de son clergé et de sa ville épiscopale, au moment où il va rentrer dans la cité.

Deux jeunes enfants, élèves du pensionnat de Camonil, attendaient Son Eminence sur les degrés du trône pour lui offrir un splendide bouquet.

A côté du cardinal on remarque Mgr l'ablégat.

Le chapitre cathédral et le clergé du diocèse revêtus de leur habit de chœur s'y trouvent réunis. On y compte plus de six cents prêtres.

La municipalité de la ville, escortée de la compagnie des sapeurs-pompiers, est là pour saluer Son Eminence au nom de la cité.

Dès que l'Eminentissime prélat a pris place, M. le maire, entouré de ses adjoints et du conseil municipal, s'avance et lui souhaite la bienvenue.

Voici la substance de la réponse improvisée par le cardinal :

« Je vous remercie, monsieur le maire, des souhaits de bienvenue que vous venez m'offrir avec MM. les adjoints et les membres du conseil municipal de la ville de Rodez. Depuis 22 ans que j'habite au milieu de vous, j'y ai conquis droit de cité et j'ai pu juger des efforts et du dévouement des municipalités qui s'y sont succédé pour travailler à l'embellissement de la ville et au bien-être des habitants. A ce point de vue, il en est peu, monsieur le maire, qui puissent être comparées à la municipalité actuelle. Je suis disposé à vous seconder dans cette voie et à concourir de tout mon pouvoir au bonheur de la ville et du diocèse, en maintenant, comme vous venez de le dire, la paix et la charité qui unissent les cœurs. »

Les communautés religieuses commencent ensuite à défiler en bon ordre devant Son Eminence et les prélats qui l'accompagnent...

Pendant que ce long défilé passe, des milliers de personnes encombrent toutes les fenêtres et toutes les avenues ; on en voit aussi sur les arbres et sur les murs.

A la suite des communautés, le clergé se met en marche. Le cardinal s'avance sous le dais, précédé de Mgr Livinhac, et ayant à ses côtés Mgr l'ablégat et Mgr l'évêque de Saint-Flour.

Sur tout le parcours, des battements de mains et des vivats enthousiastes partent de toutes les fenêtres.

« Vive le cardinal ! » s'écrie-t-on de toutes parts.

Sur l'arc de triomphe qui se trouve à l'entrée de la ville, nous re-

marquons cette inscription : « Gloire au cardinal de Rodez ! » avec la devise : *Religion, Patrie.*

Le cortège suit tout le parcours de la rue Béteille ; de chaque côté de la route, des drapeaux, des oriflammes, de gracieuses inscriptions.

A mesure qu'on approche de la place d'Armes, la foule devient plus compacte.

A côté de cette place, couverte d'une immense multitude jusqu'à l'entrée de la cathédrale, la musique militaire attend Son Eminence pour faire entendre une de ses plus délicieuses harmonies.

Enfin on arrive à la cathédrale.

Sur le tympan de l'édifice, une belle draperie rouge porte l'inscription : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

A l'entrée du chœur, M. l'archiprêtre, revêtu d'une chape d'or, offre à Son Eminence l'eau bénite et l'encens et lui adresse une délicate allocution.

Le cardinal remercie éloquemment M. l'archiprêtre et son clergé des merveilles qui viennent de se produire et des œuvres de foi qui se sont accomplies dans le diocèse.

Ensuite il va s'asseoir sur son trône, et tous les prêtres, en habit de chœur, viennent lui offrir leur obédience.

Après avoir reçu l'obédience de tout le clergé présent, Son Eminence monte en chaire.

Visiblement ému en face de cette foule immense qui remplit la cathédrale, elle remercie en termes sortis du cœur pour la magnifique ovation qui lui était faite.

S'adressant à Mgr l'ablégat, le cardinal le prie de raconter au Saint-Père ce dont il est témoin, de lui dire le dévouement et la piété filiale du clergé du Rouergue envers le Saint-Siège et de lui faire connaître l'attachement inviolable des fidèles à la sainte Eglise et à son chef.

Se sentant impuissant à témoigner à chacun sa reconnaissance, il supplie la Vierge Marie, patronne de Notre-Dame et du diocèse, d'intercéder auprès de Dieu et de faire descendre du Ciel ses plus maternelles bénédictions.

Un salut solennel suit cette allocution.

Lorsque le cortège sort de la cathédrale, la population continue à manifester ses sympathies et son enthousiasme.

Au sortir de la cathédrale, toutes les autorités civiles s'étaient déjà rendues à l'évêché pour offrir leurs hommages à Son Eminence.

Le soir à sept heures, un banquet réunit à la table du cardinal tous les chefs de service.

Vers huit heures, on commence à illuminer le clocher, les établissements religieux et les maisons de la ville.

Des milliers de lanternes vénitiennes et de feux de bengale font croire à un embrasement général.

En ville, nombreuses sont les maisons qui ont pris part à l'enthousinsme général par de splendides illuminations.

Les murs de l'évêché et du grand séminaire sont couverts d'une longue traînée de lumière. Aux fenêtres de l'*Imprimerie Catholique* apparaissent ces deux inscriptions :

Union Catholique et la *Croix de l'Aveyron* à S. Em. le cardinal Bourret ; *Principem fecit eum et stolam gloriæ induit eum.*

L'aspect est absolument féerique.

Au clocher, brillante illumination suivie de l'embrasement des trois derniers étages de la tour.

A un premier signal donné par le bourdon, les quatre faces ont été instantanément embrasées, et tout le clocher a été illuminé par une immense flamme rouge ; à un deuxième signal, la flamme verte succède à la rouge ; au troisième signal, le dernier étage seul est embrasé et le tout s'est terminé par un second embrasement rouge de tout le clocher.

Tarbes. — On écrit de Bagnères-de-Bigorre au *Nouvelliste de Bordeaux :*

Bagnères, le 12 juillet.

L'église des Carmes, rouverte le 17 juin dernier (on y entrait, comme dans toutes les chapelles, par une porte dérobée), vient d'être fermée, lundi dernier, à 9 h. 1/2 du matin, malgré le désir manifeste de la population, malgré la majorité du conseil municipal, malgré les protestations du concessionnaire des Thermes et du Casino.

Le supérieur des Carmes a eu deux procès-verbaux, dressés par le commissaire de police; il a été mandé deux fois à la sous-préfecture, et menacé de toutes les foudres administratives s'il ne fermait pas lui-même son église. Il a résisté jusqu'au bout.

Lundi, le sous-préfet lui-même est arrivé pour procéder à la mise des scellés. Le supérieur lui a montré le *Nouvelliste*, contenant le compte-rendu de la séance de la Chambre de samedi, où fut repoussée l'interpellation Barodet; il a ensuite télégraphié au ministre, réclamant liberté conforme au double vote de la Chambre. Le ministre a répondu au sous-préfet : « *Fermez immédiatement !* »

Pendant l'apposition des scellés, la police empêchait la circulation dans la rue où l'église est située.

Ce nouveau fait donne la mesure des sentiments de conciliation qui animent les gens au pouvoir. Il donne en même temps une interprétation officielle des paroles prononcées par le président du conseil au sujet de l'interpellation Barodet, paroles où de fervents ralliés s'ingéniaient à trouver une promesse de désarmement de la persécution.

A vrai dire, il faut être quelque peu naïf pour nourrir de pa-

reilles illusions à l'endroit d'un ministre qui, peu de jours auparavant, s'était fait affilier à la franc-maçonnerie.

TOULOUSE. — La *Semaine Catholique* de Toulouse publie la condamnation de deux jeunes soldats-séminaristes du 59e de ligne qui viennent d'être punis de quinze jours de salle de police, à Saint-Gaudens.

Ils avaient été dénoncés par le journal radical comme ayant commis cet acte éminemment coupable « d'avoir servi une messe en costume militaire ».

La dénonciation a été rapidement suivie d'effet. Le colonel a infligé quinze jours de bloc à ces soldats coupables d'avoir traîné leur uniforme dans cet endroit mal réputé aujourd'hui qu'on appelle une église catholique.

Les soldats peuvent aller en uniforme dans les cafés et dans les brasseries, dans les théâtres et dans les concerts, mais il leur sera désormais interdit de servir pieusement la messe, parce que leur intime conviction, leur profonde croyance les destinent au sacerdoce.

La punition infligée aux soldats-séminaristes du 59e de ligne, à Saint-Gaudens, est une nouvelle preuve de cet apaisement dont on nous parle tant.

LES CHAMBRES

« La Chambre, comptant que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire reconnaître et respecter les droits de la France en Indo-Chine et exiger les garanties indispensables, passe, etc... ». Tel est l'ordre du jour qui a été voté mardi à l'unanimité par la Chambre comme sanction à l'interpellation de M. Camille Dreyfus sur les événements de Siam. M. Develle a déclaré en effet, au nom du gouvernement, qu'il était résolu à faire respecter les droits formels que nous tenons des traités. Il ne s'agit pas, a-t-il ajouté, de faire la conquête du royaume de Siam, mais de sauvegarder les droits et la dignité de la France. Nous n'avons rien à objecter à ce langage net et en rapport avec la situation. Espérons qu'on ne s'en tiendra pas là et que l'action suivra la parole. Il s'agit de savoir, maintenant que nos navires sont devant Bangkok, ce que nous allons faire. Ce n'est pas le pur hasard qui les y a conduits.

Depuis quelques mois, une série de faits plus ou moins importants, quelques-uns assez graves, s'est déroulée sur les deux rives du Mékong, et l'incident de Paknam n'en a été que le contre-coup. Notre gouvernement a une politique dans cette partie de l'Indo-Chine. Mais laquelle? Quel est exactement le but qu'il poursuit? L'opinion publique est disposée à le soutenir; il semble même qu'elle s'enflammerait pour cela très facilement. La Chambre l'a prouvé. Il y a dans le pays un sentiment général qui encourage l'esprit d'entreprise. Toutefois, l'expérience a prouvé que l'opinion peut avoir, dans cette voie, à mesure que les déceptions apparaissent, des retours brusques et parfois des plus violents. Ce qu'elle reproche alors au gouvernement, qui seul peut mesurer son action aux obstacles qu'il devait rencontrer et aux ressources dont il dispose, c'est de ne pas lui avoir dit par avance tout ce qu'il comptait faire. Il faut donc qu'il le dise aujourd'hui et que le pays sache toute la vérité. La Chambre n'avait pas à discuter les procédés d'exécution, ceci regarde le gouvernement. Nous aimons à croire que ses résolutions sont arrêtées, car, dans la situation où nous nous sommes mis à Bangkok, il est impossible de temporiser; l'action s'impose.

Il est, d'ailleurs, d'une évidence absolue que le droit est de notre côté et que le gouvernement siamois a tous les torts. Lui-même semble en avoir conscience, car il se montre disposé à entrer en arrangement. Entre lui et nous, la question est aussi simple qu'elle est claire. Depuis longtemps, grâce à une inexplicable inertie de notre part, les Siamois ont franchi peu à peu leurs frontières normales et ont envahi des territoires placés sous notre autorité. Nous avons commis la faute de ne pas arrêter, dès l'origine, ces usurpations, et elles se sont étendues de façon à devenir pour nous un danger auquel il a fallu aviser en définitive. Les Siamois ont si bien senti qu'ils étaient dans leur tort que, lorsque récemment nos troupes les ont sommés de se retirer des territoires envahis, ils ont obtempéré sans résistance.

Tout eût été terminé pacifiquement si, depuis lors, des influences étrangères n'avaient pas agi à la cour de Siam de façon à monter les esprits contre la France et à amener un état de choses qui, s'il n'est pas la guerre déclarée, en approche singulièrement. Le dernier acte qui a donné lieu à l'interpellation dont nous parlons, a un caractère de gravité qu'on ne sau-

rait méconnaître. Les forts siamois ont tiré, sans provocation, sans avertissement, sur nos canonnières. Satisfaction nous est due de cette violation du droit des gens. Il ne peut y avoir là-dessus ni doute, ni hésitation.

A coup sûr, il est regrettable que cette complication se soit ajoutée aux difficultés que nous rencontrons à la cour de Siam; mais, puisqu'on nous a mis dans la nécessité d'en venir aux mesures énergiques, il ne nous est plus permis de passer sur des faits aussi graves. Il y a évidemment lieu de saisir cette occasion pour résoudre complètement les questions qui, depuis trop longtemps déjà, nous divisent avec le gouvernement siamois, et qui deviendraient beaucoup plus dangereuses et difficiles si on laissait se prolonger encore la situation actuelle. Puisque nous avons une politique coloniale, il importe qu'elle soit fermement suivie.

Ce qui complique l'affaire, dit la *Liberté*, c'est qu'on prétend voir dans tous ces événements la main et l'influence de l'Angleterre, et l'on s'imagine qu'il peut en résulter quelque malentendu et quelque froissement entre les cabinets de Paris et de Londres. Nous ne partageons pas ces craintes. Nous reconnaissons que l'opinion, de l'autre côté de la Manche, a une tendance fâcheuse à s'émouvoir de notre attitude à l'égard du Siam; mais nous sommes convaincus que le gouvernement anglais envisage les choses avec beaucoup plus de sang-froid et de vérité. D'abord, il sait incontestablement que nous ne menaçons sous aucun rapport l'indépendance du Siam. Nous avons même tout intérêt à la raffermir, car ce pays est, entre les possessions anglaises et les nôtres, une sorte de tampon intermédiaire qui empêche tout choc imprévu.

Ensuite, l'Angleterre a conscience qu'elle n'a aucun droit d'intervenir dans un conflit qui ne concerne et ne peut concerner que le Siam et nous, et où nous réclamons justice pour une insulte que nous ne pouvons laisser impunie et que l'Angleterre, très justement jalouse de sa dignité, n'a jamais supportée de personne. Elle comprendra que nous ne sommes guidés que par le légitime souci de notre intérêt et de notre honneur, et que nous ne voulons rien faire, en ces contrées, qui puisse lui porter préjudice.

—

Dans ses précédentes séances, la Chambre avait terminé le vote du budget qui est maintenant en discussion au Sénat.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Au Siam. — L'amiral Humann. — En Angleterre. — La loi militaire allemande. — Le 14 Juillet. — M. Lépine. — Etranger.

19 juillet 1893.

Un incident qui émeut vivement nos bons amis les Anglais, vient de se produire au Siam. Deux vaisseaux français l'aviso l'*Inconstant*, commandé par le capitaine de frégate Borie, et la canonnière la *Comète*, commandée par le lieutenant de vaisseau Delataste, ont franchi, le 13 juillet, la barre du Menam. Ces deux navires remontaient le fleuve quand, devant Paknam, point situé sur la rive gauche, à huit milles environ de l'entrée, ils furent assaillis par une violente canonnade. Les instructions du commandant Borie lui prescrivaient de ne pas ouvrir le feu sur les batteries siamoises. Mais les nôtres se trouvant attaqués devaient naturellement riposter. C'est ce qu'ils ont fait. Les commandants des deux navires français répondant au feu des Siamois ont forcé le chenal à travers les barrages, et, continuant leur route, ils ont mouillé, à la nuit close, devant la légation de France, c'est-à-dire à petite distance du palais du roi, tout près de la canonnière le *Lutin*, qui était, depuis quelques mois, aux ordres de M. Pavie, notre consul général près la cour de Siam.

S'il y a lieu violation du traité de 1856, la violation incombe aux Siamois, qui ont tiré sur nos navires et essayé de les couler. Il ne saurait donc être question maintenant de faire retirer nos navires tant que le gouvernement de Siam ne nous aura pas donné les satisfactions et réparations auxquelles nous avons droit.

Les commandants de l'*Inconstant* et de la *Comète* et les intrépides marins qui sont sous leurs ordres ne méritent que des éloges pour la hardiesse, le sang-froid et la vigueur avec lesquels a été menée l'opération difficile qu'ils ont accomplie, sous le feu des forts et des navires siamois, dans un fleuve où la navigation n'est pas commode, même pour des navires d'un faible tirant d'eau. Quant aux Siamois, ils avaient essayé, contrairement aux traités, d'intercepter les passes du Menam. C'est donc nous qui avons, depuis l'origine de l'affaire jusqu'à l'incident du 13 juillet, à nous plaindre de la mauvaise foi de la cour de Siam.

Nous espérons que le roi Koulaloukorn comprendra la nécessité de faire droit à nos justes réclamations et qu'il ne persistera pas dans un système de provocation et de perfidie qui pourrait finir par lasser la patience de la France.

Le gouvernement français a donné, à notre représentant à Bangkok, l'ordre de protester contre l'acte inqualifiable des Siamois, qui ont canonné nos bâtiments en violation du droit des gens, alors que le traité de 1856 a établi, entre ce peuple et nous, des relations d'amitié qui subsistaient malgré les revendications que nous avions formulées.

—

Quelques notes maintenant sur le contre-amiral Humann qui commande là-bas nos forces navales.

« La carrière du contre-amiral Humann est absolument normale. Né le 7 mai 1838, il entre, le 1er novembre 1855, à l'École navale et est nommé aspirant en 1857. En 1861, il passe enseigne ; onze plus tard, il est lieutenant de vaisseau : en 1879, capitaine de frégate, et en 1880, capitaine de vaisseau. Le 12 novembre 1889, c'est-à-dire neuf ans plus tard, il est nommé contre-amiral et commandant en chef de la division d'Extrême-Orient.

« Entre temps, il prend part aux expéditions de Syrie, de Corée, de Cochinchine et au siège de Paris et est chargé de deux missions diplomatiques, la première en 1887, où, capitaine de vaisseau commandant la division navale de Terre-Neuve, il remplit le rôle d'expert pour le règlement des difficultés soulevées par l'Angleterre et le gouvernement de Terre-Neuve au sujet des homarderies de la côte ouest de l'île.

« La seconde à Bruxelles, où il représente la marine aux conférences qui ont pour solution l'acte relatif à la suppression de la traite en 1890-91.

« Le commandant en chef de la division navale de l'Extrême-Orient est en ce moment à bord de la *Triomphante*, un cuirassé de croisière, bien connu dans les mers de Chine, où il navigue depuis de longues années ; la *Triomphante* était aux côtés du *Bayard* lors du bombardement de Fou-Tchéou, dans la rivière Min, par l'amiral Courbet.

« Le contre-amiral Humann est le petit-fils de Jean-Georges Humann, un grand et riche industriel de Strasbourg, qui fut ministre des finances sous la monarchie de Juillet.

« Le contre-amiral Humann a épousé Mlle de Bouthillier Chavigny, une des femmes les plus charmantes du grand monde parisien.

« De ce mariage sont nés six enfants.

« De taille moyenne, très fort, le front dénudé, portant haut, il a — suivant l'expression d'un de ses amis — l'air d'un chêne tout en racines.

« Son visage, aux traits accentués, entourés de favoris grisonnants, respire la franchise et l'énergie. C'est le vrai type du marin français. »

—

Cette nouvelle phase où entrent les événements du Siam a eu son écho à la Chambre comme on l'a vu plus haut, et à la Chambre des Communes. Voici la déclaration officielle qui a été lue à cette dernière par M. Edouard Grey :

Afin d'envisager avec justice et sans passion la situation actuelle des affaires entre la France et le Siam, il importe de séparer différentes questions qui se sont mêlées au cours des événements ; mais il est juste de poser comme prémisses que la principale difficulté pour se former une opinion sur ces questions vient de l'absence de renseignements clairs et précis et de la difficulté d'en obtenir.

Le gouvernement n'est pas en mesure de fournir une opinion sur les mérites des différents points en litige.

Il y a d'abord certaines réclamations du gouvernement français pour les réparations pour pertes subies par des négociants et des voyageurs français par suite de l'attitude des fonctionnaires siamois.

Ces pertes ne s'élèvent pas à un grand chiffre ; mais le gouvernement semble avoir insisté pour que ces réparations fussent données avant que des négociations fussent entamées sur des sujets de plus grande importance.

Les Siamois, de leur côté, ont fait des difficultés et présentent des objections qu'ils n'ont pas encore retirées.

En second lieu, il y a entre la France et le Siam la question de la frontière dans la région du Mékong.

C'est une question considérable, sur laquelle le gouvernement de Sa Majesté n'a pas des renseignements suffisants pour pouvoir formuler une opinion précise et pour laquelle il conserve certaines limites, car elle ne prend pas des proportions telles que l'indépendance et l'intégrité du royaume de Siam soient menacées. Le gouvernement britannique n'a pas d'intérêt direct.

3° Il y a la capture d'un officier français, le capitaine Thoreux, et le prétendu meurtre d'un autre officier et de quelques soldats annamites.

Les journaux de ce matin annoncent que le capitaine Thoreux dont la mise en liberté avait été promise il y a quelque temps par le gouvernement siamois, a été amené sur le territoire français et remis entre les mains des Français.

En ce qui concerne le deuxième incident, la matérialité du fait est contestée et on ne sait pas quelles sont les exigences du gouvernement français.

4° Deux canonnières françaises ont remonté le Meinam en dépit de l'opposition des autorités siamoises.

En ce qui concerne cet acte, nous ne connaissons pas actuellement tous les faits. Les renseignements reçus par le gouvernement ne sont guère plus complets que ceux qui ont été publiés dans les journaux, mais il y a des motifs pour croire que cet acte était contraire aux instructions du gouvernement français et au désir exprimé par le représentant de la France à Bangkok.

Il est absolument nécessaire d'attendre des renseignements supplémentaires avant de se prononcer sur la question.

Cependant les dernières nouvelles de Paris disent que le commandant français a déclaré formellement qu'il avait été victime d'une attaque non provoquée, alors qu'il exerçait ses droits incontestables en remontant jusqu'à Paknam.

5° Il y a la protection et l'existence des sujets britanniques et des nationaux des autres puissances européennes à Bangkok.

Le gouvernement de la reine a pris depuis quelques temps des mesures et l'amirauté déclare que ses approvisionnements sont complets et que ses forces sont suffisantes.

S'il fallait un plus grand nombre de vaisseaux, ils seraient immédiatement mis à la disposition du gouvernement.

Finalement, il y a la question de l'indépendance et de l'intégrité du royaume de Siam.

Le gouvernement de la reine est profondément convaincu que c'est un sujet de grave importance pour l'empire britannique et pour ses possessions des Indes ; mais le gouvernement français déclare qu'il n'est pas moins préoccupé que nous de conserver cette indépendance et cette intégrité.

Le gouvernement britannique comprend toute l'étendue de ses propres responsabilités dans cette affaire, et il ne négligera aucune des occasions qui pourraient se présenter de faciliter une solution satisfaisante.

—

La loi militaire allemande est votée. Ce vote, dont l'empereur d'Allemagne n'avait jamais douté, a été enlevé sans grande discussion et de main de maître.

L'article premier du projet de loi militaire a été adopté au scrutin nominal par 198 voix contre 187.

Les conservateurs, le parti de l'Empire, les nationaux libéraux, l'union libérale, les antisémites, les Polonais, trois membres du centre : le prince d'Arenberg, M. Lendmann, M. Franck et le comte Herbert de Bismarck ont voté pour.

Le vote du comte de Bismarck a produit une grande sensation. C'est dans le calme le plus complet que le Parlement a accueilli le résultat du scrutin.

Immédiatement après la proclamation du résultat par le président du Reichstag, M. de Caprivi a quitté l'enceinte pour porter la nouvelle à l'Empereur, qui attendait dans la demeure privée du président du Conseil des ministres.

La nouvelle s'est aussitôt répandue dans Berlin. On assure que l'Empereur a manifesté une joie bruyante en apprenant le résultat du vote.

Après une courte interruption la séance a été reprise.

Le paragraphe 2 de l'article premier, qui attribue à une période de cinq années les effectifs prévus par le paragraphe premier, a été adopté sans débat.

Le Reichstag a adopté le budget supplémentaire se montant à 48 millions de marks et destiné à couvrir les dépenses extraordinaires prévues par l'application de la loi militaire.

—

Maintenant que la loi portant augmentation de l'armée allemande a été votée par le Reichstag, il importe de comparer cette armée à la nôtre, afin de rechercher si cette majoration, qui a fait tant de bruit de l'autre côté du Rhin, nous met dans une situation dangereuse.

Voici, d'après une statistique établie par la *France*, les forces respectives des deux puissances :

L'infanterie allemande comptait hier encore 173 régiments à 3 bataillons et 19 bataillons de chasseurs, soit un total de 538 bataillons. On adjoint à chaque régiment un quatrième demi-bataillon : ces 173 demi-bataillons en représentent 87 au complet. L'infanterie allemande est donc forte actuellement de 625 bataillons.

De notre côté, nous avons 163 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 30 bataillons de chasseurs à pied, 4 régiments de zouaves et 4 régiments de tirailleurs algériens à 4 bataillons chacun, 2 régiments étrangers à 5 bataillons, 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 9 régiments d'infanterie de marine en France,

comptant ensemble 31 bataillons : le total, ainsi calculé, serait de 497 bataillons en France et en Algérie, non compris les bataillons d'infanterie de marine et les bataillons indigènes qui résident dans nos autres possessions coloniales. Si nous ajoutions ceux-ci, nous arriverions au même nombre qu'en Allemagne, soit à 625 bataillons, mais nous les laissons de côté ; par la même raison, nous défalquons 4 des bataillons étrangers qui sont dans les colonies, ce qui réduit à 493 le total des bataillons en France et en Algérie. Toutefois, 17 bataillons de chasseurs et les 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique ont la force d'un bataillon et demi : par l'addition de ces 22 demi-bataillons supplémentaires, soit de 11 bataillons au complet, nous obtenons le chiffre de 604 bataillons.

L'armée allemande va donc avoir 21 bataillons de plus que la nôtre sur le pied de paix. La cavalerie allemande conserve l'organisation qu'elle possède depuis une trentaine d'années : elle reste formée à 93 régiments de 5 escadrons, soit à 465 escadrons. La nôtre achève les créations qui ont été déterminées par la loi de 1888, et qui vont la porter à 91 régiments de 5 escadrons, soit à 455 escadrons, non compris l'escadron des spahis sénégalais. Là encore, nos voisins ont sur nous une supériorité de dix escadrons.

L'artillerie de campagne allemande passe de 437 à 500 batteries, et non point, comme on l'a dit, de 434 à 494. Ce qui cause cette erreur dans nos appréciations, c'est que la loi ne mentionne pas 6 batteries d'instruction qui sont aussi aptes à la mobilisation que celles des régiments.

En France, nous avons 38 régiments à 12 batteries, ce qui donne 456 batteries ; mais il faut ajouter 12 batteries alpines de montagne, 8 batteries montées et 4 batteries de montagne de Corse, d'Algérie et de Tunisie, enfin 12 batteries montées et 8 batteries de montagne des deux régiments de l'artillerie de la marine. Cela ferait un total de 500 batteries de campagne également, si nous n'étions obligés d'envoyer 8 batteries dans nos possessions extérieures lointaines. Le chiffre est ainsi réduit à 492 batteries. Notre infériorité est donc de 8 batteries.

Négligeant l'artillerie de forteresse, le génie, les troupes de chemin de fer et le train, dont la comparaison, d'ailleurs d'importance secondaire, nous entraînerait trop loin, arrivons immédiatement au parallèle des effectifs :

L'armée allemande, sur le pied de paix, entretiendra désormais 479,000 soldats, 77,000 sous-officiers, 9,000 volontaires d'un an, soit 565,000 hommes, non compris les officiers, les fonctionnaires et les employés militaires.

Avec l'addition des troupes de la marine qui résident en France, notre effectif permanent ne dépasse pas 530,000 sous-officiers et soldats, dont 12,000 hommes pour ces troupes et 518,000 pour l'armée de terre.

L'effectif allemand dépasse donc le nôtre de 35,000 hommes.

Ainsi, l'Allemagne va disposer d'une supériorité de 21 bataillons d'infanterie, de 10 escadrons de cavalerie, de 8 batteries d'artillerie et de 35,000 hommes présents sous les drapeaux.

Pour justifier de ces majorations considérables, le gouvernement de l'empereur Guillaume II s'est appuyé sur deux considérations : il a invoqué, d'une part, la nécessité où se trouverait l'armée allemande de faire face à deux fronts d'opérations en cas de guerre, le front français et le front russe ; il a fait valoir la supériorité de la population de 10,000,000 d'habitants de l'Allemagne sur la France et en a conclu l'obligation, pour le premier de ces deux pays, d'avoir un effectif permanent plus élevé que celui du second.

—

Il y a bien des années déjà que le 14 juillet est fêté à Paris, comme dans les départements, sans enthousiasme ; mais cette année surtout, ce manque d'enthousiasme a confiné presque à l'indifférence. Le calme a régné à Paris, sauf quelques incidents sans importance. Les drapeaux étaient rares dans bien des quartiers et les décorations peu brillantes. Les adjurations du Conseil municipal et des journaux radicaux, recommandant l'abstention à cause des récentes émeutes, ont produit leur effet dans les quartiers où habituellement l'enthousiasme républicain se manifeste plus particulièrement. Le mot d'ordre a été bien observé, surtout au quartier Latin. Il n'y a pas eu trace de fête. Il n'y avait comme points pavoisés que ceux qui ont été décorés par la municipalité. Dans toute la France, on peut le dire ! les réjouissances publiques ont manqué d'entrain. Et pourquoi ? En l'honneur de quel saint ? A quel propos se réjouirait-on ; et sous quel prétexte évoquer l'allégresse publique ? s'écriait hier Sévérine dans le *Matin* :

« Parce qu'on a pris la Bastille, voilà cent quatre ans ?... C'est

bien vieux. Et qui nous dit que le peuple, le vrai, celui du Quart, pas celui du Tiers, fût beaucoup plus malheureux alors qu'aujourd'hui? On avait le roi... On a le président, un homme de drap vêtu; inconscient du formidable problème qui s'élabore sous son règne; entouré de politiciens financiers — et Herz égale Law; et le Panama vaut le Mississipi! On avait les favorites : on a les ministresses — c'est moins gai! On avait la Bastille : on a Mazas! On avait M. de Sartine : on a M. Lépine! On était rossé par les gens du guet : on est assommé par les agents du préfet! Le salaire était moindre, mais l'existence à meilleur compte. Et l'on est en train de refaire les corporations, sous le nom de syndicats! Alors, qu'est-ce qu'on demande au peuple? Illuminer, parce que sa vaillance, ses sacrifices, sa mémorable abnégation, ont amené des réformes dont il a été quasiment exclus?... Oh! dans les mots, on lui a fait la part belle — mais tout un siècle, frustré de ce banquet dont il avait fourni les vivres, dressé le couvert, et fleuri la table, il a dû se contenter de la desserte, des os à ronger, des écorces à brouter. »

Ce tableau, tracé d'une main alerte, ne manque pas d'expression et de vérité, comme on le voit.

—

La ville de Saint-Denis, à laquelle une municipalité excentrique donne depuis quelque temps une célébrité d'un nouveau genre, vient de posséder pendant plusieurs jours une autre attraction. Comme on le sait, le « Congrès des conseillers municipaux socialistes de France » y a tenu ses assises. L'an passé, il avait siégé à Saint-Ouen.

Etait-ce bien un Congrès de conseillers municipaux? Les lanceurs de la chose ont déclaré que quatre-vingt-dix Conseils s'étaient fait représenter. La plupart appartenaient à de modestes bourgades. Mais il y a mieux : des Conseils municipaux qui n'avaient envoyé aucun délégué au Congrès — celui d'Amiens, par exemple — y étaient tout de même représentés. Qui avait choisi ces délégués, ces envoyés extraordinaires, comme l'on dit, avec un autre sens, en diplomatie? Personne n'en sait rien. Si la chose s'est faite dans diverses communes, il nous reste bien une assemblée de socialistes, mais non plus de « conseillers municipaux socialistes ».

Quel que soit le nom qu'il faille lui donner d'ailleurs, les décisions du Congrès paraissent devoir attendre encore un peu

pour trouver place dans nos codes. On y a résolu, cela va sans dire, la suppression du Sénat; on y a protesté, cela va sans dire encore, contre la fermeture de la Bourse du travail; mais c'est des Conseils municipaux que l'on s'est occupé surtout. On a voté en leur faveur l'utile et l'agréable. Ils auront d'abord à peu près tous les pouvoirs qui aujourd'hui appartiennent aux Chambres et au gouvernement. Ensuite, leurs membres seront rétribués : ce ne sera guère que six ou sept cent mille fonctionnaires de plus à payer. Enfin, aucune poursuite ne pourra être intentée pour des paroles prononcées dans ces Conseils. On se demandait si ce n'était pas là, pour les membres du Parlement, un privilège déjà exagéré; quand le Congrès de Saint-Denis aura fait triompher son idée, tous les Conseillers municipaux de France pourront paisiblement injurier, diffamer et calomnier les gens qu'ils n'aimeront pas : ils seront sacrés.

Que citer encore? On est embarrassé pour faire un choix, car tout à peu près est de la même haute fantaisie. Il serait fâcheux cependant de ne pas indiquer le vœu « que les livres de prix pour les écoles soient examinés par des commissions chargées de s'opposer à la distribution des ouvrages non socialistes ». Ne croyez pas d'ailleurs qu'aucun sujet soit étranger au congrès de Saint-Denis : c'est un congrès universel. Il a, par exemple, des idées sur la constitution qui convient le mieux à l'Algérie : il faut d'abord supprimer le gouverneur général; le reste de ses desseins à cet égard est un peu plus obscur. Ce n'est pas tout. On a déclaré que l'on abolirait les frontières « par tous les moyens », — que le congrès n'admettait de limites à ses revendications que « celles des exploités du monde entier » — et que ses membres étaient prêts à répondre « au premier appel des élus du prolétariat socialiste pour la conquête de la République sociale et pour le bien-être de l'humanité ». Nous voici, ce nous semble, un peu loin de Saint-Denis.

Le congrès n'a pas fait grand bruit; il n'aura sans doute pas grands résultats non plus. Qui trop embrasse mal étreint, dit le proverbe. On était parti pour réformer son village et l'on en est arrivé à vouloir réformer le monde. Il est bien probable que l'on ne réformera ni l'un ni l'autre.

—

C'est M. Lépine, préfet de Seine-et-Oise, qui vient d'être nommé préfet de police, en remplacement de M. Lozé.

M. Lépine est né à Lyon en 1846. Il a débuté dans l'administration en 1877 comme sous-préfet de la Palisse; il est passé, en la même qualité, à Montbrison, à Langres, et enfin à Fontainebleau.

En 1885, il a été nommé préfet de l'Indre. C'est comme préfet de l'Indre qu'il a été fait chevalier de la Légion d'honneur.

M. Lépine a quitté Châteauroux pour venir à Paris comme secrétaire général de la préfecture de police, le 20 novembre 1886, il a occupé cette fonction jusqu'au 16 mai 1891 et a connu trois préfets de police : MM. Gragnon, Bourgeois et Lozé.

Il a été ensuite nommé préfet de la Loire.

C'est pendant qu'il était à Saint-Etienne qu'a eu lieu à Montbrison l'exécution de Ravachol. De Saint-Etienne, M. Lépine est allé à Versailles, où il a remplacé il y a quelques jours M. Bargeton comme préfet de Seine-et-Oise.

Le nouveau préfet de police a un frère qui est professeur à l'école de médecine de Lyon, et il est le beau-frère de M. Fochier, procureur général près la cour de Lyon. Le 20 avril 1871, il a été décoré de la médaille militaire, après la guerre, au cours de laquelle il a été blessé. Avant d'entrer dans l'administration, il était avocat.

M. Lépine est de taille moyenne et trapue, la moustache à peine grisonnante, le visage haut en couleurs, les cheveux noirs et drus taillés à l'ordonnance.

Il est fraîchement accueilli par la presse radicale.

—

Des élections générales au Landtag ont suivi de près en Bavière les élections au Reichstag. Les opérations électorales, commencées mercredi, ne sont pas encore tout à fait terminées; elles ont lieu à deux degrés.

Mais le fait caractéristique qui se dégage des résultats connus jusqu'ici, c'est encore une fois le progrès des idées socialistes. Le parti socialiste n'avait pas de représentant dans l'ancien Landtag bavarois; dès à présent, cinq sièges lui sont assurés. Les socialistes ont enlevé quatre mandats aux libéraux à Nuremberg et un mandat au centre catholique, dans la deuxième circonscription de Munich.

« Ce succès, dit la *Gazette populaire* de Cologne, a d'autant plus d'importance que, dans le nouveau Landtag bavarois, ni les libéraux ni le Centre ne disposeront de la majorité, et que,

par conséquent, les députés socialistes et les représentants élus par la Ligue des paysans de la basse Bavière, qui ne veulent pas faire partie des autres groupes, constitueront l'appoint nécessaire pour former la majorité. »

Dans les autres parties du pays, la situation des libéraux et des catholiques reste, à peu de chose près, la même qu'auparavant. Les candidats de la Ligue des paysans ont été battus presque partout par le Centre.

Rappelons à ce propos que le Landtag bavarois comprend 159 députés. Sont électeurs au premier degré tous les citoyens âgés de 21 ans qui paient un impôt quelconque à l'Etat.

En Saxe, où les citoyens, âgés de 25 ans, qui paient au moins 3 fr. 75 d'impôts, sont électeurs au premier degré, le Landtag comprend dix socialistes. On en comprend trois dans le Landtag hessois et deux à la Chambre badoise. Les Landtags des duchés de Meiningen, Weimar, Altenbourg et Reuss ont chacun un député socialiste.

—

Sir Edouard Grey a annoncé à la Chambre des Communes que les évêques catholiques et protestants de l'Ouganda sont tombés d'accord, avec l'approbation de sir G. Portal, sur la répartition du territoire de l'Ouganda entre les fidèles des deux cultes.

Une correspondance de M. Wolt au *Berliner Tageblatt* donne des détails sur cet arrangement qui a été passé le 7 avril entre les représentants des catholiques, des protestants et de l'Angleterre. Nous reproduisons ce document *in extenso* :

Arrangement entre les chefs des missions catholiques et protestantes concernant une redistribution des charges et du pays, qu'ils s'engagent à appuyer.

Article 1er. Deux ministres de la justice seront nommés : un pour les catholiques, un pour les protestants. La nomination à ces fonctions devra être ratifiée par le résident.

Art. 2. Deux commandants des troupes, un catholique et un protestant, seront nommés ; ils devront résider dans la capitale et seront placés sous le commandement en chef du résident.

Art. 3. Deux commandants des canots seront également nommés avec l'approbation du résident.

Art. 4. La sœur du roi Rabouga est une catholique. A sa mort, la charge qu'elle remplit cessera d'exister.

Art. 5. En outre des pays de Bouddou, les catholiques recevront

la province de Kaïma, l'île de Sese et le district de Louekula, aussi bien que les plantations de Mouanika dans la province de Mugema, jusqu'à la capitale.

Art. 6. Les fils de Karema seront ramenés dans la capitale et y habiteront sous la surveillance du résident, dans l'enceinte de ses fortifications.

On voit que si cet arrangement, qui est signé par le vicaire apostolique du Nyanza, Mgr Hirth, représentant des catholiques, par l'évêque Tucker de l'Est africain équatorial, représentant des protestants, par sir Gerald Portal et le capitaine Macdonald, était ratifié, les catholiques rentreraient en possession de la plus grande partie des territoires qui leur avaient été pris : c'est donc que l'on a reconnu, ajoute M. Wolf, que la responsabilité de la guerre qui a éclaté ne peut guère leur être attribuée.

Ainsi est confirmée, d'un côté d'où l'on n'attendait pas pareille appréciation, la bonne opinion exprimée par le journaliste allemand au sujet de la conduite générale des catholiques et de l'attitude des Pères Blancs. Le *Times* publie précisément une nouvelle lettre de son correspondant spécial, dans l'Ouganda, qui renchérit presque sur les éloges accordés aux missionnaires français par M. Wolf et sur les critiques qu'il a adressées aux missionnaires protestants anglais.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CURÉ PEUT-IL ÊTRE ORDONNATEUR?

L'application du décret du 27 mars 1893 va certainement rajeunir une très vieille question, celle de savoir si le curé ou desservant peut être président du bureau des marguilliers.

Cette question présente désormais un intérêt considérable. Le président du bureau des marguilliers est l'ordonnateur de la fabrique : c'est lui qui mandate les dépenses, c'est lui qui donne au comptable l'ordre de payer. Que le curé soit élu président du bureau des marguilliers, il sera en même temps l'ordonnateur des dépenses de la fabrique.

A vrai dire, qui donc serait plus compétent, plus au courant des frais de l'administration paroissiale? Les détails qui peuvent embarrasser les marguilliers sont ceux que le curé connaît le mieux. D'un autre côté, l'habitude de mandater la dépense l'obligerait à bien comprendre le mécanisme de la comptabilité publique et le rendrait plus apte à donner, dans la plupart des paroisses, d'utiles conseils au trésorier-marguillier. Aucun abus n'est d'ailleurs à craindre, car le budget de la fabrique fixe les dépenses et ouvre les crédits : c'est seulement pour les dépenses indiquées et dans la limite des crédits spéciaux que l'ordonnateur délivre les mandats.

Voyons d'abord comment la jurisprudence ministérielle nous dépeint la situation du curé dans le bureau des marguilliers. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, dans une lettre du 23 décembre 1871, s'exprimait ainsi : « D'après l'article 13 du décret du 30 décembre 1809, le bureau des marguilliers se compose : 1° du curé ou desservant, membre perpétuel et de droit ; 2° de trois membres du conseil de fabrique nommés conformément aux dispositions de l'article 19. Ces mots de l'article 19 : « Ils nommeront entre eux un président, un trésorier et un secrétaire, » s'appliquent évidemment à tous les membres du bureau, aussi bien au curé, membre de droit, qu'aux membres élus. Ces divers articles doivent être combinés ensemble et non pris isolément. — J'estime donc que le curé ou desservant de la paroisse, membre de droit du bureau des marguilliers, peut concourir avec les autres membres, aux élections de ce bureau.

— Seulement, d'après une jurisprudence administrative constante, qui repose sur de graves considérations de droit et de fait, le curé ne peut être nommé ni président, ni trésorier du bureau des marguilliers. — Mais je ne vois rien qui s'oppose à ce qu'il en soit nommé secrétaire. »

Il est parfaitement exact que l'administration des cultes a toujours décidé que le curé ne pouvait pas être président du bureau des marguilliers, tolérant du reste parfois, dans la pratique, qu'il en fût autrement. Certes, les arguments ne manquent pas à l'appui de cette solution. Reste à savoir s'ils sont décisifs.

Sans doute, on peut signaler plusieurs articles du décret du 30 décembre 1809 qui supposent que le curé et le président du bureau sont deux personnes distinctes. L'article 23 porte que, dans les cas extraordinaires, le bureau sera convoqué, soit d'office par le président, soit sur la demande du curé ou desservant. L'article 50 veut que chaque fabrique ait une caisse ou armoire fermant à trois clefs dont une reste entre les mains du trésorier, l'autre dans celles du curé ou desservant, et la troisième dans celles du président du bureau. Les articles 55 et 56 ordonnent de faire certains inventaires et certaines transcriptions qui seront signés par le curé ou desservant et par le président du bureau. De ces diverses dispositions du décret de 1809, on déduit cette conclusion que les fonctions de curé ou desservant et celles du président du bureau des marguilliers sont incompatibles.

Ce raisonnement n'est pas sans valeur et l'on comprend qu'il ait pu séduire de nombreux esprits. Mais, en vérité, est-il juridique de créer par le raisonnement une incompatibilité qui n'est pas prononcée en termes formels, qui n'est pas écrite en toutes lettres? On cite des textes qui supposent l'incompatibilité : on ne cite pas, on ne peut pas citer, puisqu'il n'existe pas, le texte qui établit directement cette incompatibilité. Le caractère exceptionnel des incapacités et des exclusions les rend de droit étroit : la logique ne suffit pas pour les faire admettre, il faut que la loi les prononce expressément.

Cela est si vrai, qu'en 1880, un projet du Gouvernement voulant établir l'inéligibilité du curé et du maire à la présidence du conseil de fabrique, faisait la déclaration que voici : « Dans le désir d'éviter toute rivalité entre le chef de l'autorité municipale et le représentant de l'autorité ecclésiastique, d'empêcher

l'esprit de parti de diviser les membres du conseil, la jurisprudence a voulu enlever aux deux membres de droit toute velléité de convoiter un avantage, de rechercher une influence qui ne pourrait être réciproque. — Elle a établi, en conséquence, que ni le curé ni le maire ne pouvaient être élus président du conseil de fabrique. — Mais cette interdiction n'est pas écrite dans le texte du décret du 30 décembre 1809, Il a fallu, par une déduction qui a été contestée, la faire dériver des dispositions des articles 4, 13 et 50... — En principe, les incapacités ne se présument pas. A des raisonnements déductifs, plus ou moins sujets à controverse, il est préférable de substituer un texte de loi précis. Aussi l'article 3 porte-t-il que les membres de droit, curé ou maire, ne pourront être élus ni président ni trésorier. » (*Journal officiel* du 9 juin 1880, page 6280.)

Ce projet n'a pas eu de suite et, du reste, il visait la présidence du conseil de fabrique et non celle du bureau des marguilliers où il n'y a pas de rivalité à craindre. N'est-ce pas là preuve évidente que le législateur n'interdit pas et ne songe pas à interdire au curé la présidence du bureau des marguilliers?

Donc, en droit, le curé ou desservant peut être élu président du bureau des marguilliers. S'il en était ainsi, dans les cas où le décret de 1809 fait intervenir en même temps le curé et le président du bureau, pour ne pas laisser sans accomplissement les formalités légales et pour maintenir le contrôle voulu, c'est un autre membre du bureau qui tiendrait la place du président. Il en serait de même, s'il s'agissait d'ordonnancer une dépense de la fabrique au profit du curé ou du desservant lui-même.

Il m'est agréable de citer, à l'appui de cette solution, l'ouvrage que M. Marie, avocat, professeur de droit administratif à la faculté de droit de Rennes, vient de publier sur *La comptabilité des fabriques d'après le décret du 27 mars* 1893. « La désignation, dit-il, du curé ou desservant comme président du bureau me paraît possible et légale ; car nulle part on ne trouve une incapacité ou une incompatibilité directe et personnelle édictée contre le curé... Rien ne s'oppose donc, en droit strict, à la nomiuation du recteur ou desservant comme président des marguilliers et alors à ce titre le desservant délivrera et signera les mandats. »

M. Marie signale en outre un autre moyen pour le curé d'obtenir le rôle d'ordonnateur de la fabrique : « Si le curé n'est pas

expressément chargé des fonctions de président, il peut au moins recevoir du président du bureau la mission de pourvoir à l'ordonnancement des dépenses. La fonction d'ordonnateur peut être en effet régulièrement déléguée au curé ou desservant, par un acte formel du président, acte écrit, et dont copie est remise au trésorier. Ce droit de délégation est conforme aux principes ordinaires en matière administrative; il a été expressément reconnu au profit du maire vis-à-vis des adjoints et il n'existe aucune raison de le refuser au président du bureau des marguilliers, à l'égard du curé, recteur ou desservant. Il dépendra donc des fabriques d'aviser à l'avenir au moyen le plus pratique d'avoir un ordonnateur exercé et toujours prêt à délivrer des mandats. Le plus souvent, en effet, l'intervention du curé pour cette fontion d'ordonnateur sera la mesure la plus pratique et la plus convenable et, selon les circonstances et les paroisses, le curé ou recteur sera désigné comme président des marguilliers ou simplement délégué au soin de la liquidation et de l'ordonnancement par le président. »

Il appartient à l'autorité diocésaine et à l'administration des cultes d'examiner, avec toute l'attention qu'elle comporte, la question de savoir si le curé ou desservant peut être l'ordonnateur de la fabrique.

L'autorité diocésaine appréciera dans quelle mesure il convient de donner aux bureaux des marguilliers le conseil de nommer les curés présidents et, par suite, ordonnateurs. Elle se demandera sans doute, après en avoir constaté la possibilité légale, si cette nomination n'est pas le meilleur moyen de sauvegarder la dignité du curé, en présence de la nouvelle organisation de la comptabilité des fabriques.

Quant à l'administration des cultes, si elle ne se préoccupe que de l'intérêt public, elle ne soulèvera pas la moindre difficulté. Son principal désir doit être que la fonction soit bien remplie. Or, on peut affirmer d'avance que, dans la plupart des paroisses, la fonction d'ordonnateur ne sera bien remplie que par le curé ou desservant. Qu'on ne l'oublie pas : d'après le dernier recensement de la population, sur les 36,144 communes de France, il y en a près de la moitié qui n'ont pas 500 habitants, il y en a 31,549 qui n'ont pas 1,500 habitants. Dans les petites paroisses, presque aussi nombreuses que les petites communes, il sera déjà difficile de trouver un trésorier expérimenté. Au moins ne doit-on pas repousser l'ordonnateur naturel qui offre des garanties certaines de capacité.

(*Revue administrative du Culte catholique.*)

DE L'ÉVANGILE

(Suite. — Voir le Numéro du 15 juillet).

III

Avons-nous intégralement les textes évangéliques? ou bien les textes originaux ne se sont-ils pas perdus dans leurs transformations? C'est ainsi que Celse reprochait aux chrétiens d'avoir raturé plusieurs fois l'Evangile dans son texte primitif, pour le façonner de manière à répondre aux objections.

D'autres ont imaginé la légende des petits livrets, des *tracts*, comme on dit aujourd'hui. A l'origine, disent-ils, la parole était tout, les écrits comptaient pour fort peu, ils furent pendant 150 ans presque sans crédit. « Le pauvre homme qui n'a qu'un livre, dit M. Renan, veut qu'il contienne tout ce qui va au cœur. On se prêtait ces petits livrets; chacun transcrivait à la marge de son exemplaire les mots, les paraboles qu'il trouvait ailleurs et qui le touchaient. La plus belle chose du monde est ainsi sortie d'une élaboration obscure et complètement populaire. » (*Vie de Jésus*, Introd., p. XXII.)

Nul doute qu'en ces temps l'enseignement oral fût pour beaucoup; mais en peut-on conclure que les écrits des Apôtres ou de leurs disciples étaient abandonnés au bon plaisir de chacun; qu'on n'y attachait aucune importance? Comment oser soutenir l'indifférence des chrétiens à l'égard de leurs livres sacrés, quand les Pères signalent, pour les flétrir, les attentats des hérétiques altérant le texte sacré pour l'accommoder à leurs mystères? Saint Jean, le premier, en terminant son Apocalypse, menaçait des châtiments les plus terribles quiconque aurait l'audace de rien ajouter à son livre ou d'en rien retrancher (Apoc., XXII, 18, 19); et l'on sait avec quelle vigueur Tertullien et saint Epiphane s'élevèrent contre Marcion qui avait mutilé l'Evangile de saint Luc pour se l'approprier.

Dès les premiers témoignages qu'on a des Evangiles, on voit de quelle vénération on les entoure. Papias les appelle des oracles, et Origène déclare qu'il n'y a pas un iota, pas un trait sans dessein dans les divines Ecritures. Le texte, d'ailleurs, repousse toute idée d'un remaniement tel qu'on le suppose; car les Evangiles n'ont pas seulement un caractère d'originalité dans le fond de leur composition, ils l'ont jusque dans leur

style. Au reste, aujourd'hui, on n'ose plus parler de remaniements faits aux temps des Apôtres, mais on affirme que ce sont les copistes qui ont dénaturé les manuscrits originaux.

D'abord, il faut s'entendre sur le mot de manuscrits originaux. Au temps des Apôtres, ce n'était pas l'usage que l'on écrivît soi-même ce que l'on voulait publier. Saint Paul témoigne lui-même aux destinataires de ses Epîtres qu'elles sont d'une autre main que la sienne. Dans l'Epître aux Romains, le secrétaire est nommé (XVI, 22). Ordinairement, l'Apôtre se bornait à écrire à la fin, comme garantie de l'authenticité, une formule de salutation avec sa signature (I Cor., XVI, 31; Col., IV, 18; II Thess., III, 17). L'Epître aux Galates et celle à Philémon semblent pourtant avoir été écrites tout entières de sa main (Gal., VI, 11; Philem., 19); même dans ce cas, le plus souvent, l'écrit était mis au net par un calligraphe avant d'être livré au public; d'ailleurs, comme c'était probablement (I Jo., 12) sur du papyrus commun que le Nouveau-Testament fut écrit, le parchemin servant surtout pour les ouvrages de prix, et que le papyrus se détériorait assez rapidement sous l'influence de l'humidité et par les vers, il dut assez tôt être remplacé par des copies; nous n'avons donc aucune minute des ouvrages du Nouveau Testament, nous n'en avons que des copies; donc, quand on parle de l'intégrité des livres du Nouveau Testament, on entend le texte original dans son intégrité, par opposition aux exemplaires suspects ou moins autorisés.

Pouvons-nous nous flatter d'avoir ce texte original dans son intégrité? Nul doute, d'abord, qu'il n'y ait eu des infidélités, des négligences, des témérités chez les copistes; c'est même pour faire une révision des copies existantes au milieu du IIIe siècle qu'Origène entreprit son travail afin de revenir au texte pur. Or, ce travail de collation n'était possible qu'à la condition que les textes des différentes copies qu'il avait sous les yeux fussent issus d'une même source et demeurés fort rapprochés. S'ils eussent présenté les divergences qu'auraient dû offrir des copies arbitrairement altérées pendant un siècle, ou les petits livrets de M. Renan, Origène, comme l'observe judicieusement M. Wallon, n'aurait eu qu'à le constater en deux mots et à laisser son entreprise. Or, il la continua; il nota les variantes, signala les fautes, et ces fautes ne sont pas plus graves, ces variantes ne sont pas plus nombreuses qu'elles ne le sont d'ordinaire dans nos manuscrits. C'est ce que Norton a mis en évidence. Les

copies du temps d'Origène et celles bien plus anciennes dont il a pu faire l'examen, témoignaient donc d'un texte unique, vicié parfois, mais n'ayant reçu du temps que les injures communes à toute chose; dommage facilement réparable quand il existe d'un même livre un grand nombre de copies.

Ajoutons que le temps beaucoup plus long qui s'est écoulé depuis Origène, tout en multipliant, avec les transcriptions des copies, les chances d'erreurs, n'a pas compromis davantage le texte des Ecritures. Lorsque le docteur Mill, après 30 ans consacrés à la collation des manuscrits du Nouveau-Testament, publia ses 30,000 variantes (aujourd'hui on en a relevé plus de 150,000), il y eut un moment de crainte, comme si les fondements de la foi eussent été ébranlés. Et pourtant il n'y avait rien là qu'on ne dût trouver naturel; Bentley a bien compté jusqu'à 30,000 variantes dans Térence en se bornant à quelques manuscrits. Les variantes doivent se peser plutôt que se compter. Or, des 30,000 variantes de Mill, on a signalé une centaine tout au plus comme dignes d'attention et d'une dizaine comme pouvant toucher au dogme. Quand un pareil travail aboutit à un semblable résultat, il prouve par l'insignifiance même des variantes recueillies, l'unité qui subsiste entre toutes les copies sur les choses essentielles.

Les versions donnent, aux nuances près, le sens du texte tel qu'il existait à l'époque où elles ont été composées. Or, si on consulte l'Italique, la version syriaque du Peschito, les versions égyptiennes, cophtes, éthiopiennes, arméniennes, toutes faites avant le ve siècle, si on les confronte avec le texte grec, on remarque que l'accord existe au moins pour le sens. Il en est de même des citations des Pères et des auteurs ecclésiastiques. On y trouve avec nos textes une si grande conformité qu'on est forcé d'avouer que nos évangiles, identiques à ceux dont se servaient et les Pères des premiers siècles et les traducteurs du même temps, nous représentent authentiquement la forme des originaux.

On a voulu nier l'authentic deux premiers chapitres de saint Matthieu, sous prétexte que certains manuscrits ne les donnent pas et que plusieurs Pères ne les ont pas connus. Pour les manuscrits, l'omission paraît n'être qu'une perte des premiers feuillets. Un examen attentif permet de nier qu'aucun de ces manuscrits n'a son véritable commencement au 3e chapitre. Et vraiment quand on considère l'objet de l'évangile de saint

Mathieu, on ne le comprend pas sans les deux premiers chapitres. Comment saint Matthieu, voulant donner aux Juifs la preuve que Jésus est le Messie, aurait-il négligé de leur en montrer le signe principal dans Jésus, fils de David, naissant à Bethléem ? Aussi Strauss constate que ses réfutations solides ont réduit les adversaires au silence. M. Réville retrouve dans les deux premiers chapitres les expressions, les manières de parler qui se remarquent dans tout le reste et il en conclut qu'ils tiennent aux autres par les liens d'une irrécusable parenté.

Dans saint Marc, on a contesté la fin du dernier chapitre depuis le verset 9, parce qu'elle manque dans quelques manuscrits. Or, elle se trouve dans le plus grand nombre, notamment dans le manuscrit alexandrin, dans le palimpseste de l'Ephrem et dans tous les anciens existant aujourd'hui, à l'exception du manuscrit du Vatican et du manuscrit sinaïtique. Elle se trouve dans le manuscrit syriaque de Cureton. Les Pères citent des versets de cette fin.

Marcion retranchait dans saint Luc les deux premiers chapitres. Saint Justin, Tertullien et saint Epiphane le lui reprochent expressément ; mais comment les aurait-il admis, lui qui niait l'Incarnation, qui ne voulait pour Christ qu'un pur Eon, incapable de souffrir, de mourir et, par conséquent, de naître ; sans parents, sans précurseur, n'ayant de l'humanité qu'une apparence fantastique ? Au reste, ces deux premiers chapitres ne sont pas moins cités que les autres par les saints Pères. On les trouve dans les premières versions comme dans les plus anciens manuscrits. Loin d'offrir aucune trace de supposition ils ont, au contraire, des marques spéciales d'authentictté. La critique moderne a voulu suspecter (IX, 55, 56); or, Norton affirme que Notre-Seigneur a dû prononcer ces paroles, pourquoi vouloir que ce soit un autre que saint Luc qui les ait reproduites ? (XXII, 43, 44). Il n'y a pour repousser ce passage que des raisons de sentiment. Bossuet en a fait justice. (*Explic. litt du psaume*, XXI § 10.)

Ce sont aussi des raisons de sentiment qui ont également fait rejeter dans saint Jean V, 3, 4; VIII, 1, 11 et le chap. XXI. « Le premier caractère de ces documents, comme l'a écrit le P. Di-Jon, c'est d'être avant tout, au sens le plus rigoureux et le plus précis, des témoignages. »

III

Ces témoignages sont-ils exacts ? Les Evangélistes ont-ils dit vrai ? ont-ils dit faux ? sont-ce des témoins bien informés ?

Non, disent les rationalistes, parce qu'il y a dans l'Evangile des faits surnaturels, des miracles, des prédictions ; au fond les Evangiles ne sont qu'une *mythologie*. On leur répond en établissant l'existence de l'ordre surnaturel, de la prophétie et du miracle.

Non, répondent les critiques d'histoire, parce qu'il y a des contradictions 1° entre les Evangiles et les histoires profanes ; on relève quelques inexactitudes dans les faits comme pour le recensement de Quirinus et le massacre des Innocents ; dans les dates, comme pour la date de la naissance de Notre-Seigneur ; 2° entre les évangélistes eux-mêmes. On compare les deux généalogies de saint Matthieu et de saint Luc, et on les trouve dissemblables ; la double apparition de l'Ange, l'une à Marie (Luc), l'autre à Joseph (Matt.). Strauss relève cinq différences et comme il ne devrait pas y en avoir, conclut-il, il n'y a pas eu d'apparition, et ainsi de suite. C'est tout un travail de critique historique qui ne paraît pas rentrer dans cette étude forcément restreinte. Mais nous ne voulons pas la terminer sans rappeler le mot de Pascal commenté par le P. Didon : « Tous ces auteurs ont donné leur vie pour soutenir ce qu'ils disaient être la vérité. De toutes les preuves de bonne foi, il n'en est pas de plus sacrée, de plus triomphante parmi les hommes. La simple parole peut être suspectée, la parole scellée par le martyre et le sang des témoins s'impose à la confiance des plus sceptiques. » (*Vie de Jésus*, Int. XLXI).

P. G. Moreau,
Vicaire général honoraire de Langres.

SAMSON ET SAINT BENOIT

Lorsque Dieu veut actuer un des grands projets de sa pensée divine, il ne le fait pas ordinairement du premier coup, non pas qu'il ait besoin comme l'ouvrier humain d'essayer la vertu de son bras en ébauchant son œuvre, mais bien plutôt parce qu'il veut préparer en quelque manière sa créature, afin de ne la

point trop étonner par la réalisation de ses merveilles. C'est ce qui explique cette loi providentielle du progrès que Dieu a mise dans la nature, et à laquelle tout obéit ici-bas.

Ainsi, pendant les 4,000 ans qui ont suivi la déchéance originelle, Dieu a préparé le monde à la Rédemption; d'où il suit que chacune des grandes heures de l'Eglise catholique, chacune des grandes figures de la sainteté a eu comme sa préface dans la vie de ce peuple, dont la gloire sera à jamais d'avoir été la figure et la préparation du Christ à venir et de tout l'ordre chrétien qui a pris en lui naissance.

Remontant donc le cours des siècles, je me suis demandé qui est-ce qui a annoncé dans l'Ancien Testament, le saint fondateur de l'institution merveilleuse des ordres monastiques en Occident? et il m'a semblé en retrouver comme la secrète promesse en la vie de cet homme remarquable de la tribu de Dan, dont l'Esprit Saint a dit: « C'est celui-là qui commencera à secouer le joug imposé par les Philistins à Israël. »

C'est donc tout simplement un parallèle, que je veux établir, entre Samson, juge d'Israël, et saint Benoît, patriarche des moines d'Occident.

Dans la vie de Samson comme dans celle de saint Benoît, il faut étudier: 1° le commencement et la formation; 2° les grandes œuvres; 3° les épreuves et leurs conséquences.

1° *Commencement et formation.*

Ce fut, dans cette petite tribu de Dan, assise sur les dernières ramifications de l'Anti-Liban, au bord de la mer, placée comme une citadelle d'avant-garde entre les tribus de Juda, de Benjamin, d'Ephraïm, et le pays des Philistins, que le Seigneur choisit le libérateur de son peuple, au jour où, à cause de ses prévarications, il l'avait livré aux mains de ses ennemis. C'était donc aux avant-postes de cette terre de Chanaan, que l'Apôtre appelle si justement la Terre de Promission où les cœurs de tous les peuples se rencontrent dans une même espérance (1),

(1) Le pays de Chanaan ainsi appelé parce que les descendants de Chanaan, quatrième fils de Cham, y habitèrent originellement fut, selon la promesse de Dieu, donné aux Israélites, qui y demeurèrent pendant une longue suite de siècles, c'est là que se passèrent les grands événements qui ont marqué la venue du Messie et le commencement du christianisme.

que Dieu prit l'instrument de ses revendications. Il y avait un homme d'une grande vertu dont le nom prophétisait une action providentielle : Manue, repos de Dieu, le meilleur et le plus respecté de sa tribu et dont la vertueuse femme, non moins remarquable par sa piété que par sa beauté, n'avait jamais eu d'enfant ; Dieu ainsi permet souvent que les instruments de sa droite apparaissent dans la vie comme par miracle et trouvent dans un sang jusqu'alors stérile le principe d'une vie féconde. Cette fois encore, la naissance de l'enfant fut signalée par un prodige nouveau. Un jour, la pieuse femme était seule lorsque tout à coup l'ange de Jéhovah lui apparut : « Femme, lui dit-il, vous êtes stérile mais vous concevrez et enfanterez un fils et parce qu'il doit, consacré au Seigneur par le Nazaréat, commencer la délivrance de son peuple, vous vous abstiendrez en le portant de boire du vin ou de quelque liqueur enivrante et de manger quelque chose d'impur. » Entendez-vous, femmes chrétiennes, que le Seigneur appelle à l'honneur de la maternité, respectez tout de suite cet enfant que Dieu vous a donné, n'attentez pas à sa vie, pensez à son âme, demeurez un temple, un tabernacle inviolé et ressentez cette joie née de la pensée des grandes faveurs que le Seigneur vous fait en vous associant à son œuvre créatrice, cette joie pure et fière qui faisait battre le cœur de la première mère lorsqu'elle redisait, aux échos de l'Eden, l'hymne de son allégresse : « *Possideo hominem.* J'enfante un homme. »

Ainsi heureuse la fille d'Israël vint annoncer à son époux cette révélation mystérieuse et lui, sans douter de la faveur du Ciel, adressa à Dieu cette prière : « Seigneur, envoyez à nouveau votre ange et qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui va naître » ; et Dieu accède à cette prière ; une seconde fois, l'ange apparaît à la femme pendant qu'elle était seule au champ et Manue, appelé par elle, accourt et apprend du céleste messager comment il devrait laisser grandir son fils dans l'abstinence de toute liqueur enivrante, de toute nourriture impure, lui conservant comme marque de sa consécration à Dieu, une chevelure jamais coupée ; puis Manue fit au Seigneur un sacrifice d'holocauste pour le remercier de cette vision, et lorsque l'enfant naquit, sa mère lui imposa le nom de Samson (1) qui prophétisait l'aurore d'une délivrance.

(1) Samson dans l'hébreu signifie un petit soleil, c'est-à-dire un lever de soleil lorsque l'astre du jour ne paraît pas avoir tout son accroissement.

Un berceau, quoi de plus gai qu'un berceau? La mère elle-même oublie ses douleurs et ses larmes pour se livrer à la joie des premiers baisers de son enfant. Un berceau, mais ce sont toutes les teintes délicieuses de l'aurore au matin d'un beau jour qui semblent illuminer la maison et y verser avec profusion la lumière, c'est-à-dire la joie et la vie.

Sous les lambris dorés, sous le chaume des pauvres cabanes, un berceau est presque toujours un rayon de soleil ; je dis plus, si quelquefois le cœur égoïste des repus de ce monde s'est élevé contre les berceaux, partout où la souffrance a donné au cœur son plein épanouissement, le berceau est plus qu'un rayon de soleil, un sourire de la Providence. Malheur à ceux qui comptent avec Dieu et mesurent la vie, le berceau qu'ils ont voulu solitaire sera peut-être un jour sans voix, et la gaîté, et la prospérité abandonneront la maison et les nations volontairement stériles.

Si la naissance d'un enfant est généralement une joie, quelle ne dût pas être l'allégresse des Hébreux, gémissant dans la servitude, à la venue de celui que Dieu leur a envoyé comme un libérateur; aussi bien, fidèle observateur de l'alliance contractée avec le Seigneur, ils l'élevèrent dans l'austérité d'une éducation sans mollesse et Nazaréen dès le sein de sa mère, il grandit séparé des Juifs, couronné de sa belle chevelure, consacré à Dieu, réalisant déjà son nom par la joie des espérances qu'il inspirait à son peuple.

Voilà les premiers traits de la figure annonçant le saint fondateur des Moines d'Occident. Tournons le feuillet des siècles et ne craignons pas de regarder la réalisation merveilleuse de la promesse en la vie de saint Benoît.

Ainsi que le fait justement remarquer le pieux abbé du Mont-Cassin, Berthaire, ce fut dans un temps de tristesse pour l'Eglise de Dieu, dans un siècle où tous les rois, tous les souverains étaient ou athées, ou idolâtres, ou hérétiques, que Dieu se choisit dans la ville de Murcie, en Ombrie, une famille illustre, par ses ancêtres, pour en faire sortir un saint dont la grande figure loin d'être amoindrie par le temps, nous apparaît grandie encore par les siècles qui nous séparent de cette époque.

Auprès du berceau de son serviteur, Dieu avait placé deux anges, un père et une mère dont la piété n'était pas au-dessous de la naissance illustre, et si l'histoire ne nous dit pas que par un miracle Dieu indiqua aux parents le nom de l'enfant, bien

sûr, il le leur inspira et c'est ainsi qu'ils le nommèrent *Benedictus,* Benoît, c'est-à-dire béni, moins encore pour annoncer qu'il était choisi de Dieu, que pour prophétiser son rôle de bénédiction dans la sainte Eglise de Dieu. D'heureuses dispositions d'âme le séparèrent tout de suite du commun des enfants, forçant l'admiration de tous par la bonté de son cœur, la sagesse de son esprit, la sévérité de ses mœurs marquées par une grande retenue des sens ; pour développer les trésors de son intelligence, il fut envoyé à Rome pour y étudier les belles-lettres, mais la dissipation de la grande ville, la légèreté des compagnons de son âge, effrayèrent justement sa vertu et pour en conserver intact le trésor précieux, il résolut d'abandonner sa demeure, la fortune de ses pères, et de fuir le bruit de l'orgueilleuse cité. Ce fut alors que, miraculeusement conduit par deux anges, il vint d'étape en étape s'enfermer dans une solitude au désert de Sublac. Ainsi à quatorze ans, ayant dit adieu au monde, séparé des siens, consacré à Dieu, il se formait, sous la direction d'un moine appelé Romain, à la haute perfection, dans la plus complète austérité, ignoré de tous, excepté de son maître qui venait, à certaines heures, lui apporter le pain qu'il prélevait sur sa nourriture personnelle, Ainsi dans le jeûne et l'abstinence se préparaient les lutteurs de Dieu.

Car, ne nous y trompons pas, ce qui fait les grands caractères, ce n'est point les soins exagérés donnés au corps, et une des grandes causes de notre faiblesse morale actuelle, est incontestablement dans cette mollesse qui envahit l'éducation et donne au monde des âmes efféminées et sans vertus. Le jeûne et l'abstinence, en enchaînant les révoltes de la chair, en soumettant le corps, donnent de la vaillance à l'âme et de l'essor à l'esprit. C'est donc une loi pleine de sagesse que cette loi de l'Eglise, qui astreint les chrétiens à la pénitence, la pénitence corporelle qui, réglée avec mesure, fait de la créature humaine plus qu'une bête appesantie par les sens, mais un être supérieur guidé par les nobles aspirations d'une raison tournée en haut.

(*A suivre.*) Abbé A. Denans.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 15 juillet 1893.)

Année 1820 (*Suite*).

17 décembre. — Jean-Baptiste DUMOUCHEL, évêque constitutionnel du Gard, était né le 9 janvier 1748 à Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise), et était fils de Jean-Baptiste Dumouchel, propriétaire, et de Catherine Blondel. Elève boursier du collège Sainte-Barbe, à Paris, où il avait fait d'excellentes études, il devint successivement maître de quartier au collège Louis-le-Grand, et professeur de rhétorique à Rodez. Le célèbre Chaptal, professeur de chimie à l'école polytechnique, ministre de l'intérieur en 1800, sénateur et pair de France sous la Restauration et mort en 1832, fut son élève à Rodez. Appelé à Paris pour y remplir la chaire d'éloquence du collège de La Marche, Dumouchel fut élu, le 10 octobre 1786, recteur de l'Université, place bien déchue cependant de l'importance qu'elle avait autrefois. Sa conduite n'était pas alors des plus édifiantes. Ce fut comme recteur que Dumouchel donna, le 2 décembre 1786, un Mandement latin pour annoncer un concours dont l'objet était la composition d'hymnes nouvelles pour le Bréviaire de Paris. Trois ans après, il fut un des députés de la ville de Paris aux États-Généraux, et adopta avec enthousiasme les principes de la Révolution. Il y vota toujours avec le côté gauche, et ne parut point d'ailleurs à la tribune. Il fit le serment et fut récompensé de son zèle par son élection à l'évêché du Gard. Déjà dans les Ordres sacrés, il fut sacré à Paris le 3 avril 1791, et se rendit, le mois suivant, dans le département du Gard où les autorités et les protestants lui firent un brillant accueil. Mais l'immense majorité des catholiques rejeta ce pasteur sans mission, dont la conduite privée ne paraissait pas propre d'ailleurs à inspirer de la confiance. Ses manières peu épiscopales, ses liaisons avec les protestants, la suite qu'il avait amenée à Nîmes, achevèrent de prévenir contre lui. On peut voir sur ce sujet la brochure intitulée : *M. Dumouchel convaincu d'ignorance, de*

(1) Reproduction et traduction interdites.

mauvaise foi et d'hérésie, Paris, in-8° de 102 pages, et celle qui avait pour titre l'*Apothéose de M. Dumouchel*, in-8° de 43 pages. La première qui est sérieuse et raisonnée est une réfutation d'une Lettre pastorale de l'évêque constitutionnel; et la seconde est une facétie, qui tend cependant à donner une idée peu favorable des mœurs de Dumouchel. Il prit bientôt soin de dissiper les doutes à cet égard, après l'abolition du culte, par acte du 27 floréal an II (16 mai 1794), il épousa, à la municipalité de Paris, Renée-Françoise Gaillard, alors âgée de trente-neuf ans, et avec laquelle il vivait depuis de longues années en concubinage. Il reconnut en effet, par cet acte de mariage, avoir eu d'elle précédemment un enfant mâle, né le 11 juin 1781, et nommé Marie-Ambroise.

Devenu veuf, Dumouchel se remaria en secondes noces avec Constance Chevalier, qui lui survécut. A cette époque, il avait été attaché au ministère de l'Intérieur, mais il en sortit sous l'administration de Lucien Bonaparte. Chaptal l'y fit rentrer sous Fourcroy, avec le titre de chef de bureau de l'instruction publique dont Fourcroy était directeur depuis 1801; il passa de là dans les bureaux de l'Université, lorsqu'on créa ce corps. Mis à la retraite en 1814, Dumouchel mourut le 17 décembre 1820 à une heure du matin, rue du Bac, n° 24, à Paris. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais fait rétractation de ses erreurs. Quand il mourut, on obtint dans le *Constitutionnel* un de ces articles de faveur dont les gens de parti ne sont point avares envers leurs amis. On présenta Dumouchel comme *un des émérites les plus distingués du corps enseignant, comme un homme doux, spirituel, modeste, ennemi de toute intrigue, indifférent pour les biens de la fortune*, etc... On a de cet humaniste, une sixième édition des Narrations tirées des auteurs latins, *Narrationes excerptæ e profanis scriptoribus* (avec Goffaux), Paris, 1818, in-12.

Date incertaine. — Siméon-Stylite-François-Régis Rovère, premier évêque constitutionnel du Vaucluse, était né à Bonnieux, arrondissement d'Apt, en 1756, et était le frère du fameux démagogue Joseph-Stanislas Rovère, son aîné de huit ans, qui après avoir fait des efforts inouis pour se donner une origine noble, renonça tout à coup à ses prétentions, se fit plébéien, devint lieutenant de Jourdan *Coupe-Tête*, député à la Convention, vota avec Danton et Robespierre, contracta un riche mariage, présida à la Convention, et après beaucoup d'autres

aventures, fut déporté à la Guyane au 18 fructidor, et mourut en 1798, dans les déserts de Sinnamary. C'est lui, qui, aux jours de sa puissance, fit élever son frère à l'épiscopat. Il avait été envoyé avec Poultier, représentant du peuple comme lui, pour organiser le département du Vaucluse. L'élection épiscopale eut lieu à l'Isle le 29 août 1792. Rovère obtint une grande majorité. Il était docteur en théologie, et il ne manquait pas de talent. Mgr Eon de Cély, évêque d'Apt, l'avait pris pour grand vicaire avec MM. de Ferté, Roux, Peytavin, de Valori et de Bausset. La *France ecclésiastique* de 1788 et de 1790, l'appelle *de Rovère-Fonvieille*. L'évêque d'Apt l'avait employé à la rédaction du nouveau bréviaire de son diocèse. Il fut ensuite consul de France à Livourne, et prit part aux premiers troubles du Comtat-Venaissin. Il siégeait à la fin de 1790, à la prétendue assemblée électorale de Vaucluse. L'abbé Rovère fut peu après vicaire épiscopal de Dumouchel, évêque de Gard. Nommé évêque de Vaucluse lorsqu'on eut pris et révolutionné le Comtat, il fut sacré dans l'église des Carmes d'Avignon, le 2 octobre 1792, par Roux ancien curé d'Eyguière, archevêque intrus et métropolitain des Bouches-du-Rhône, d'autres disent par Savines, évêque de Viviers, assisté de deux suffragants. Son épiscopat fut de courte durée. Il pressentit la chute de l'autorité ecclésiastique et il voulut la prévenir. Le 14 février 1794, il abdiqua ses fonctions d'évêque constitutionnel, dans une séance publique du Directoire de Vaucluse et ne les reprit point après la Terreur.

Le discours qu'il prononça en cette circonstance fait voir dans quel bouleversement d'idées se trouvait alors le clergé constitutionnel. « Le vœu du peuple, dit-il, m'a appelé à remplir les fonctions d'évêque dans ce département. La situation de la République, au moment de mon élection, aurait pu effrayer des âmes pusillanimes ; l'infâme Toulon vendu à nos ennemis, les rebelles Lyonnais opposant une résistance aussi audacieuse que criminelle, le territoire français souillé au Nord, aux Alpes, aux Pyrénées par les vils satellites des despotes, la trame des complots liberticides plutôt aperçue que coupée ; dans ces circonstances, refuser la nomination faite par le peuple, c'eût été pour ainsi dire douter de sa souveraineté, et participer aux projets perfides des ennemis de l'égalité. Tels sont les motifs qui m'ont porté à accepter des fonctions qui n'avaient aucune analogie avec mes goûts ; je vous en fis part, dans ma lettre d'acceptation. Enfin la réduction du traitement eut lieu dans l'intervalle, entre

ma nomination et mon acceptation ; ce motif me confirma dans cette détermination. Mais aujourd'hui les circonstances sont heureusement bien différentes ; autant le tableau était alors rembruni : autant s'est-il éclairci ; les conspirations sont déjouées de toutes parts, nos armées partout victorieuses inspirent la terreur à nos ennemis, le peuple est à la hauteur de la Révolution. Je puis donc suivre mon inclination, et je vous déclare que je renonce à mon état d'évêque, à tout traitement et salaire, et que j'abdique toute fonction ecclésiastique pour vivre en citoyen uniquement occupé à concourir aux progrès de la Raison, de la Liberté et de l'Égalité, décidé à répandre la dernière goutte de mon sang pour soutenir l'édifice majestueux que les Français ont élevé à leur divinité chérie, heureux d'y poser une pierre. »

Il n'est pas étonnant qu'un prêtre capable de tenir un pareil langage mourût dans un état de complète démence. C'est la fin que fit l'abbé Rovère dans le courant de l'année 1820 à Bonnieux où il s'était retiré sans reprendre aucune fonction ecclésiastique. Son discours avait été applaudi par la tourbe révolutionnaire. Le lendemain, tous les curés et vicaires schismatiques suivirent l'exemple de leur évêque et abdiquèrent de la même manière. Le Directoire témoigna par des applaudissements réitérés la satisfaction que lui faisait éprouver cet acte de *pur civisme*. Il ajouta qu'il en serait fait mention dans le procès-verbal de cette séance, et que cette partie, imprimée à part, serait envoyée dans tous les districts, afin d'être par eux adressée à toutes les municipalités avec injonction d'en donner connaissance aux sociétés de leur ressort. Ainsi le schisme qui avait remplacé la religion catholique, cessa d'exister.

(*A suivre.*) M. C. D'AGRIGENTE.

L'AUMONE DU PAUVRE

C'était dans l'après-midi d'un dimanche du mois de janvier. La foule sortait de la cathédrale de Liége où elle venait d'assister à un sermon de charité prêché par un religieux de l'Ordre de Saint-Dominique.

Le prédicateur avait fait preuve d'un véritable talent ; son éloquence avait été simple, persuasive, son langage à la portée

des plus illettrés. Sans avoir recours à se savants artifices oratoires, il avait su trouver ces accents émouvants qui pénètrent au fond des cœurs.

Parmi ceux qui l'avaient écouté avec le plus d'attention se trouvait un vieux cordonnier, nommé Jérôme Durand. C'était un homme rempli de bon sens, d'honnêteté, qui sous une épaisse enveloppe, cachait une sensibilité réelle et profonde.

Jérôme n'avait point d'enfants et vivait modestement du produit de son labeur quotidien. Sa femme Mathurine, presque aussi âgée que lui, était au fond une assez bonne créature, mais d'une humeur grondeuse, de sorte que les jours du brave homme n'étaient pas filés d'or et de soie.

Quoi qu'il en fût, d'ordinaire, il ne se plaignait pas de son lot; il montrait même de la gaieté et de l'enjouement. Il aimait le travail, avait la conscience en paix et supportait patiemment les petits orages domestiques qui d'ailleurs n'étaient jamais de bien longue durée.

Cependant ce jour-là, en sortant de la cathédrale et en traversant la place Saint-Paul, Jérôme paraissait soucieux, préoccupé. Ce n'est pas qu'il songeât aux petites misères de sa vie; mais sa pensée se reportait vers les paroles qu'il venait d'entendre, et il se représentait la peinture touchante que le prédicateur avait faite des jouissances que procure l'aumône.

« C'est vrai, se disait-il, c'est bien vrai, ce doit être un bonheur de partager son or avec ceux qui souffrent mille privations et de soulager ainsi leur misère. C'est là encore un agrément que le pauvre se voit refuser. Je voudrais être riche rien qu'un jour pour répandre des largesses et faire des heureux à mon tour.

« Mais qu'est-ce que je souhaite là? J'ai beau faire; je n'en resterai pas moins derrière mon échoppe du matin au soir, sans pouvoir même donner une pièce de monnaie à un pauvre qui me tendrait la main, parce que Mathurine ne le voudrait pas, et me représenterait avec raison que nous n'en avons pas trop pour nous-mêmes. Il est défendu à l'homme du peuple d'écouter son cœur; il ne lui sert à rien d'être compatissant et rempli de pitié pour les autres. »

Avant de rentrer chez lui, Jérôme voulut aller faire visite à un de ses anciens amis qui exerçait la profession de tailleur, et venait d'être sérieusement malade.

Constant Verneuil, ainsi se nommait-il, était veuf depuis

longtemps déjà. Il demeurait avec une de ses filles appelée Cécile qui comptait une trentaine d'années environ, et avait su se concilier l'estime générale par ses vertus et sa conduite exemplaire.

Elle exerçait la profession de couturière et réunissait chez elle un assez grand nombre d'ouvrières et de jeunes apprenties. Grâce à ses travaux, elle faisait régner l'aisance dans la maison de son père, elle avait renoncé au mariage pour se consacrer entièrement à lui, pour assurer la sécurité de sa vieillesse.

En même temps que Cécile remplissait ainsi les devoirs de la piété filiale, elle élevait l'enfant d'une de ses sœurs morte prématurément après quelques années d'une heureuse union.

Quand Jérôme pénétra chez son ami, celui-ci se trouvait dans une chambre confortable rangée avec soin, et il était commodément installé dans un fauteuil au coin du feu.

Cécile se tenait assise non loin de lui; elle avait à côté d'elle sa nièce Julie, jolie enfant de cinq ans, puis une autre petite fille plus âgée qui paraissait lire avec une grande attention dans un livre placé sur les genoux de Mlle Verneuil.

Les traits de celle-ci n'étaient ni délicats ni réguliers, mais il y avait sur son visage un calme, une sérénité qui faisaient plaisir à voir. L'expression de son regard était douce et intelligente; on y voyait comme le reflet des pures aspirations de son âme.

Dès son enfance, Cécile avait montré un grand attrait pour la piété et la vertu. Elle avait détourné ses pensées des vanités mondaines pour les diriger tout entières vers les choses de Dieu.

Sa vie s'était écoulée simple et uniforme ; l'accomplissement de ses devoirs lui procurait les seules jouissances qu'elle eût jamais ambitionnées. L'esprit chrétien dont elle était animée lui donnait une certaine hauteur d'idées et de sentiments que l'on ne rencontre pas souvent, même chez les femmes ayant reçu en apparence l'éducation la plus brillante.

A la vue du visiteur Mademoiselle Verneuil se leva aussitôt, elle lui avança une chaise avec beaucoup d'affabilité.

— Vous devez avoir besoin de vous réchauffer, lui dit-elle, car il fait bien froid aujourd'hui.

— En effet, reprit-il, le temps est assez rude, mais j'ai pourtant voulu voir comment allait ce brave Constant.

— Cela va mieux maintenant, répondit le vieillard. Grâce aux bons soins de Cécile, me voilà tout à fait hors d'affaires ; mais

vous-même vous êtes toujours en bonne santé à ce qu'il me semble?

— Mon Dieu, oui! dit Jérôme; il ne me manquerait plus que d'être malade. C'est déjà bien assez à mon âge de vivre au jour le jour de n'avoir pas d'autre ressource que mon travail.

Ce langage inusité étonna vivement Mlle Verneuil.

— Qu'avez-vous donc pour parler ainsi, lui dit-elle, vous qui êtes ordinairement d'une humeur si joviale? Il ne vous est pourtant arrivé rien de fâcheux, n'est-ce pas? »

— Non, non; mais tenez, je vais vous dire ce que j'ai sur le cœur. Je sors de la cathédrale où j'ai entendu un prédicateur qui parlait d'or. Pas de mots ronflants, pas de grandes phrases, mais des choses si bien dites qu'on en était tout remué, moi comme les autres.

« Il parlait sur la bienfaisance, sur le plaisir que l'on éprouve à soulager son prochain, sur les récompenses que Dieu accordera à ceux qui se seront montrés compatissants pour leurs frères.

« Tout en cheminant pour venir ici, je me disais qu'il est bien malheureux pour les pauvres de ne pas pouvoir, eux aussi, exercer la charité, et voilà ce qui me mettait un peu à l'envers. »

— Votre mauvaise humeur part d'un bon sentiment, reprit Cécile en souriant. L'effet qu'ont produit sur vous les paroles du prédicateur prouve la bonté de votre cœur; mais vous avez tort de croire qu'il n'est pas donné au pauvre comme au riche de faire l'aumône.

« Il ne lui est pas possible de distribuer de l'argent; mais au moins il lui est permis d'aider ses semblables d'une autre manière. Tantôt c'est un bon conseil à adresser à l'un, tantôt c'est un mot encourageant à faire entendre à l'autre, et puis quand on est robuste, il est bien facile de donner à l'occasion un coup de main à quelqu'un de plus faible que soi.

« Dieu tient compte des plus simples actions inspirées par la charité; il me semble qu'un petit effort fait par un homme du peuple doit plus peser dans sa balance que des largesses accomplies avec ostentation, et qui n'imposent aucun sacrifice à celui qui les dispense. »

— Cécile a raison, dit le tailleur à son tour, et je vais vous donner un exemple qui vient à l'appui de son opinion. Vous voyez cette petite fille, continua-t-il en désignant l'enfant qui se trouvait auprès de Cécile, un livre à la main.

« Elle se nomme Juliette et sa mère est une très brave femme qui est restée veuve avec plusieurs petits enfants dont celle-ci est l'aînée. Elle aurait bien voulu l'envoyer à l'école; mais elle ne le pouvait vraiment pas, parce que la petite lui fait toutes ses commissions, et lui est d'un grand secours dans son ménage.

« L'enfant grandissait ainsi dans l'ignorance. Cécile en a eu connaissance; elle s'est entendue avec la mère, et a entrepris d'apprendre à lire à Juliette. Elle lui donne de temps à autre, dans ses moments perdus, une leçon d'un quart d'heure. Voilà quelques mois que cela dure et maintenant la petite sait presque lire couramment, elle a même commencé un peu à écrire. Vous voyez que ma fille, sans se mettre en frais, a pourtant fait du bien à cette pauvre Juliette.

— C'est vrai; mais Mademoiselle Cécile est une savante, et j'ai de la peine à croire qu'un vieux bonhomme comme moi puisse être utile à quelqu'un.

— Vous vous abusez, reprit mademoiselle Verneuil en souriant, ma science ne va pas bien loin; mais si vous réfléchissez à tout ce que nous venons de dire, vous en reconnaîtrez plus tard la vérité.

La conversation se porta alors sur d'autres objets; puis Jérôme Durand quitta la demeure de son ami pour regagner la sienne.

II

Comme il s'avançait, pensif et préoccupé, il vit devant lui une vieille femme, qui poussait péniblement une petite charrette couverte d'une toile blanche.

C'était une marchande qui avait stationné presque toute la journée au coin d'une place pour vendre aux enfants des jouets, des bonbons, des brimborions de toutes sortes. Elle était fort âgée; ses jambes se trouvaient sans doute raidies par le froid, car elle avançait si doucement qu'on la voyait à peine changer de place.

— Où allez-vous comme cela? lui dit Jérôme en l'abordant.

— Tout au bout de la rue Hors-Château, répondit-elle.

— Eh bien! fit l'ouvrier, le chemin que j'ai à suivre est à peu près le même; laissez-moi vous donner un coup de main.

Il se mit à pousser la charrette et la fit avancer rapidement. La marchande qui avait repris la liberté de ses mouvements, allongea également le pas.

— Je vous remercie bien, lui disait-elle en marchant à côté de lui; vous me rendez vraiment service, car j'ai grande impatience d'arriver à la maison. Telle que vous me voyez, j'ai sur les bras les deux enfants de mon fils qui n'ont plus ni père ni mère. Hélène l'aînée compte une douzaine d'années, et m'est déjà bien utile ; mais ce matin quand je l'ai quittée elle se plaignait d'un grand mal de tête et j'ai bien peur de la retrouver plus malade.

Je l'ai laissée sous la garde de sa petite sœur qui n'a que sept ans; j'aurais bien voulu demeurer auprès d'elle; mais cela n'était pas possible, car si je restais oisive, le pain ne viendrait pas au logis. Dieu merci! ajouta-t-elle, me voici enfin arrivée! »

En parlant ainsi elle désignait du geste une haute maison de sombre apparence qui se trouvait à quelques pas de là.

L'ouvrier l'aida encore à enlever les paniers et différents objets qui se trouvaient sur la charrette à placer celle-ci dans une remise voisine; puis il prit congé de la vieille femme, non sans qu'elle lui eût renouvelé plusieurs fois l'expression de sa gratitude.

Jérôme avait rebroussé chemin et cheminait lentement pour regagner la rue où se trouvait son domicile. Tout à coup il entendit un pas traînant qui se rapprochait de lui.

Il se retourna, et aperçut la marchande qui s'avançait aussi vite que ses jambes le lui permettaient; il la regarda avec étonnement.

— Vous êtes surpris, n'est-ce pas? lui dit-elle, de me voir encore dans la rue, moi qui étais si pressée tout à l'heure de rentrer chez moi; mais j'ai trouvée ma petite-fille bien plus mal que je ne le croyais. Elle a une fièvre très forte; je pense que ce serait fait d'elle si je lui laissais passer la nuit comme cela, car la fièvre irait toujours en augmentant. Je vais trouver le médecin des pauvres, le docteur Bernier, pour le prier de venir de suite à la maison. S'il est sorti j'irai chez un autre, car il me faut pour ce soir un médecin à tout prix. Je vendrais jusqu'à ma dernière chemise pour sauver mon enfant.

— En attendant, vous avez donc laissé votre malade avec sa jeune sœur.

— Il le fallait bien. Je n'ai pas osé envoyer la petite, parce que j'ai eu peur d'un accident pour elle. Autrefois, je demeurais dans une maison où j'avais de bons voisins, mais on l'a démolie. J'ai dû changer de logement, et dans celle où je suis je ne connais encore personne; aussi pas moyen d'avoir recours à quelqu'un.

Tout en causant ainsi la vieille femme continuait à marcher sans perdre de temps.

— Dites donc, reprit tout à coup Jérôme. Entre braves gens on se doit assistance ; si vous voulez retourner auprès de votre petite fille, j'irai, moi, chez le docteur Bernier, et à défaut de celui-là, je vous en trouverai certainement un autre, vous pouvez y compter.

— C'est là bien de l'obligeance de votre part, reprit son interlocutrice qui paraissait cependant hésiter encore à accepter.

— Ne perdons pas de temps, fit le bon vieillard, regagnez votre logis et soyez sans crainte ; votre commission sera bien faite. On a un cœur, on sait ce que c'est de voir un enfant qui souffre, en danger de mort.

— Je vous crois, dit la vieille femme, et puisque vous êtes si obligeant, j'accepte le service que vous voulez bien me rendre. Vous demanderez donc au docteur de venir le plus tôt possible chez la mère Robert (c'est ainsi que je me nomme).

Elle indiqua son numéro, puis disparut aussi rapidement que ses jambes fatiguées le lui permettaient.

L'ouvrier se mit en devoir de se rendre immédiatement chez M. Bernier, dont il connaissait la demeure, et il fut assez heureux pour le trouver chez lui.

Celui-ci était un homme jeune encore et rempli d'humanité. Chargé du service médical des indigents du quartier, il déployait dans cette mission, un zèle qu'il puisait dans la générosité de son âme, dans ses sentiments religieux, et qui n'avait nul besoin d'être stimulé par les regards et les applaudissements du monde.

Quand il apprit qu'il s'agissait d'un cas grave, il promit de se rendre le soir même, chez la mère Robert, comme Jérôme le lui demandait.

III

La tâche du brave ouvrier était accomplie ; il se mit en devoir de regagner sa demeure sur-le-champ.

Mathurine s'étonnait fort de ne pas le voir rentrer ; elle ne comprenait pas pourquoi il prolongeait si longtemps son absence. Déjà elle avait fait tous les apprêts du souper ; la table était mise, et la mauvaise humeur commençait à la gagner quand elle entendit enfin le pas de son mari.

— Te voilà donc ! lui dit-elle, je croyais ne pas te voir aujourd'hui ; que fais-tu si tard sur les chemins ?

Jérôme voulut garder pour lui l'emploi qu'il avait fait d'une partie de son temps. Il aurait craint de n'être pas compris par sa compagne, et il avait peur de s'attirer quelques plaisanteries, s'il lui racontait l'assistance donnée par lui à la vieille marchande.

— En sortant de l'église, dit-il, j'ai été chez Constant Verneuil qui est maintenant convalescent, j'ai un peu prolongé ma visite en causant avec lui et avec Cécile. »

Mathurine admit cette explication et ne répliqua rien. Dans le courant de la soirée, elle fit la réflexion que son mari paraissait plus joyeux qu'à l'ordinaire. Le fait est que dans le fond de l'âme il se sentait tout fier et bien satisfait de lui-même.

Le lendemain Jérôme se mit au travail dès le matin, et tout en maniant ses outils avec activité, il repassait dans son esprit les événements de la veille.

— Comme cela s'est rencontré, se disait-il. J'ai tout de suite pu voir que Mlle Cécile ne s'était pas trompée. Sans mon entretien avec elle je n'aurais peut-être pas songé à assister cette pauvre vieille. Enfin j'ai fait l'aumône hier, car j'ai rendu à la mère Robert un service aussi grand que si je lui avais donné de l'argent. »

L'établi de Jérome se trouvait placé dans une salle au rez-de-chaussée auprès d'une fenêtre donnant sur la rue.

Au moment où il songeait ainsi avec complaisance à la bonne action faite par lui, il aperçut tout à coup deux jeunes gens qui passaient tout en s'abandonnant aux éclats d'une gaieté immodérée. Ils n'étaient point ivres ; mais ils devaient avoir absorbé déjà une certaine quantité de petits verres, car ils se trouvaient quelque peu émoustillés par la boisson.

L'un d'eux lui était complètement inconnu ; mais l'autre, qui se nommait Marcel, était le fils d'un brave ouvrier avec lequel Jérôme était lié depuis longtemps.

Ils s'arrêtèrent en face du cordonnier, et celui-ci ouvrit la fenêtre pour échanger quelques mots avec eux.

— Vous travaillez, père Jérôme, lui dit Marcel d'un air de surprise.

— Mon Dieu, oui ! et que ferais-je d'autre ?

— Vous feriez comme nous, s'écria Marcel, ne voyez-vous pas que nous sommes en train de flâner et de nous divertir? Nous fêtons saint Lundi.

— Vous avez tort, mes enfants, ce n'est pas là le fait de

bons chrétiens, d'honnêtes ouvriers. Dieu a voulu que nous nous donnions un jour de repos par semaine; mais c'est le dimanche qu'il a choisi et non le lundi; encore ce n'est pas au cabaret qu'on doit le passer. Celui qui s'abrutit ainsi par les excès doit toujours trembler, car Dieu ne l'a pas mis pour cela sur la terre; il se prépare même ici-bas une vie misérable.

— Bah! bah! dit Marcel, il sera temps de se ranger, de devenir sage quand les années arriveront. Vive la jeunesse! c'est une belle chose, il faut savoir en profiter.

— Une fois que les habitudes sont prises, il n'est plus temps d'en changer; crois-moi, mon garçon, si ton père avait agi comme toi, il n'aurait pas pu élever honnêtement sa famille comme il l'a fait.

A ce moment on entendit une voix rauque, avinée, et l'on vit paraître un vieillard de haute stature qui s'avançait en chantant suivi d'une troupe de petits garçons qui le poursuivait de leurs cris, de leurs clameurs.

De temps à autre il se retournait pour leur répondre, pour leur lancer quelques invectives; mais sa langue s'embarrassait et il parvenait seulement à balbutier quelques mots inintelligibles qui soulevaient de nouveaux sarcasmes et redoublaient l'ardeur de ses jeunes persécuteurs.

— Voilà un laid spectacle! n'est-ce pas? dit Jérôme, c'est là un spectacle qui soulève le cœur de dégoût; eh bien! cet homme-là pourrait être un bon ouvrier, tout comme un autre. Il avait de la force, de la vigueur; mais il a raisonné comme vous; il s'est adonné à l'oisiveté, à l'ivrognerie et vous voyez où cela le conduit. Il a un aspect misérable; il est la risée de tout le monde, et il ne peut pas seulement se défendre contre ces mauvais petits garnements. Les passants ne songent guère à lui venir en aide, ils détournent la tête et n'ont pas même de pitié pour lui. »

— Ah! nous n'en viendrons pas là, dit le compagnon de Marcel en affectant une moqueuse insouciance.»

Quant à celui-ci, il était réellement impressionné par les paroles de Jérôme auxquelles l'apparition inattendue du vieillard avait donné une force nouvelle.

Lorsqu'il se remit en route il semblait plongé dans de profondes réflexions, et il avait perdu la joyeuse asssurance qu'il manifestait quelques instants auparavant.

(*A suivre.*)

A CHICAGO

Le Palais des transports — Pullman City.

Au milieu des blancheurs de cette cité en carton pâte où les pastiches de l'antiquité grecque et latine se mêlent aux évocations de la Renaissance italienne, curieux assemblage de colonnades, de portiques aux lignes sévères et de campaniles rococos, une construction nous arrête, massive, fantasque dont les murailles enluminées de vermillon tirent l'œil comme une tache sanglante sur un champ de neige. Architecture d'un caractère primitif, d'une rudesse voulue ; conception cyclopéenne et barbare, mais, à coup sûr, point banale, digne de celui qui a tracé les plans audacieux du *Schillers's theatre*, de l'*Auditorium* et autres *buildings*, colosses à quinze et dix-huit étages. On y démêle une recherche de l'étrange, de l'énorme, un rêve de formes nouvelles en rapport avec le génie tumultueux et brutal de la collectivité humaine qui s'agite dans Chicago, la ville monstre, poussée comme une végétation hâtive sur les marais du Michigan. L'ensemble, en dépit de sa polychromie baroque, aurait, à défaut d'autre beauté, une certaine grandeur dans sa carrure solide et trapue, n'étaient les groupes allégoriques de proportions mesquines et d'exécution ridicule dont on a flanqué l'édifice. Vainement l'architecte, M. Sullivan, a protesté contre l'installation de ces odieuses appliques, commandées à son insu. Ses justes plaintes n'ont eu d'autre effet que d'en faire modifier la nuance. Badigeonnées d'abord d'un joli ton vert-bouteille, elles ont été depuis peu passées au rouge-brique.

Tel est le *transportation building*, de tous les palais de l'Exposition, celui dont l'aménagement intérieur est le plus complet, le plus ingénieux. L'histoire des modes de transport dans l'ancien et dans le nouveau monde est là, matérialisée, résumée en quelques groupes pittoresques. Tout s'y trouve, ce qui roule et ce qui flotte ; et le harnais de la bête de somme, et l'attirail du portefaix. Le *wheel borow* chinois avec sa roue unique, le caïque et le palanquin de Stamboul y coudoient les plus puissantes locomotives, les trains de luxe, les modèles de paquebots à grande vitesse.

L'entrée franchise, voûte surbaissée formée de quatre arcs concentriques qui rappelle moins un portrait qu'une amorce de

tunnel ou la gueule d'un four, nous apercevons d'abord, dans leurs cages d'acier montant jusqu'à la coupole, différents modèles du véhicule dont on use le plus ici, l'*élevator*. Nos ascenseurs parisiens seront à ces appareils ce que la patache est au train-éclair. Il n'y a point à Chicago de bâtiment de quelque importance qui n'en possède tout un jeu : l'ascenseur omnibus, s'arrêtant à chaque étage ; le direct stoppant seulement une ou deux fois; l'express enfin qui, d'un jet, vous transporte en trente secondes au dix-huitième étage du *Masonic hall* ou du *Monadlok building*. A la descente le souffle vous manque : il semble qu'un abîme subitement ouvert vous aspire, vous avale. L'impression est assez désagréable; mais on s'y fait. Puis, que de temps gagné dans les vingt-quatre heures ! Personne ici ne s'aviserait, fût-ce pour monter à l'entresol, de prendre l'escalier. Où le trouver, d'ailleurs ? La plupart du temps ce n'est qu'une échelle de meunier que l'architecte a reléguée dans un coin obscur comme une vieillerie hors d'usage, dont on a honte.

Dans la galerie principale, la marine de guerre et de commerce, des flottes en miniature, nefs de tous âges et de tous types, depuis les vénérables galères, la coque ventrue, la poupe redressée en château-fort, jusqu'aux croiseurs et aux paquebots-poste filant leurs vingt nœuds à l'heure. Les principales compagnies exposent leurs derniers nés, les palais flottants où, dans les salons, dans les cabines, chatoient les ors et les laques, les satins et les peluches. L'une d'elles a reconstitué, de grandeur naturelle, une section entière d'un de ses nouveaux bâtiments. Cela a dû coûter fort cher, tient beaucoup de place et ne saurait captiver longtemps la curiosité du public dans un pays où la plupart des gens savent à quoi s'en tenir sur les détails de l'existence à bord pour avoir navigué nombre de fois sur l'Océan ou sur les grands lacs. La Compagnie générale translatlantique a recouru à un procédé plus simple et d'un effet plus sûr qui avait déjà fort bien réussi lors de l'exposition de 1889; la toile peinte. Ses grands dioramas nous montrent les chantiers de Penhoët, l'embarquement au Havre, la salle à manger du magnifique steamer *Touraine*, les ports de Marseille et d'Alger et les nouveaux paquebots du service postal de la Méditerranée. Tout cela joliment brossé, bien en lumière a été fort apprécié par les invités conviés, il y a quelques jours, à l'inauguration: public très élégant, clientèle passée, présente et future, l'itinéraire New-York-Paris étant le plus en faveur au-

près de quiconque, homme d'affaires ou globe-trotter, médite un tour d'Europe.

Mais dans ce palais des transports, la partie de beaucoup la plus intéressante est celle affectée aux chemins de fer. Je ne pense pas que jamais l'exposé des divers procédés de traction à la vapeur expérimentés depuis soixante ans ait été tenté dans des proportions aussi vastes, d'une façon plus complète et plus saisissante. Les précédentes Expositions ne nous avaient présenté que deux ou trois modèles des premières et informes locomotives conçues par Murdock et Stephenson. Aujourd'hui, elles sont là plus de cent, les ancêtres, avec leurs engrenages bizarres, compliqués, leurs silhouettes cocasses de chaudrons à roulettes, vénérables pourtant, fièrement alignées à côté de leurs descendantes aux profils gigantesques, dont les aciers et les cuivres étincellent. Poème de métal qui célèbre l'effort persévérant, le triomphe du génie soufflant la vie à la matière inerte, les merveilleux progrès réalisés dans le court espace d'une existence humaine. Il y a loin, sans doute, du *Devitt Clinton*, qui circulait pour la première fois en août 1831, à sa voisine la machine 999, laquelle vient d'accomplir il y a huit jours, sur le *New-York and Hudson River railroad*, son record de 112 milles (179 kilom.) à l'heure! Mais, en cette même année 1831, trois mois plus tard, le *John Bull*, lancé sur la petite ligne du *Canden and Amboy*, accusait, dans l'art du constructeur, un développement singulièrement rapide. La machine simplifiée est désormais fixée dans ses grandes lignes; elle donne déjà l'impression de la force et de la vitesse. A cette époque, nous restions encore fidèles à la malle-poste, à la diligence, à la lourde guimbarde tintinnabulant sur les routes poudreuses. Personne n'eût osé prévoir qu'un autre véhicule dût de sitôt le détrôner et que Laffite et Caillard ne seraient point éternels.

Voici le premier train de voyageurs établi par la compagnie du Manhattan railroad. Le vieux coche semble y protester encore contre le nouvel ordre de choses : caisses de berline suspendues par des courroies sur un wagonnet; une bâche pour les bagages, un siège pour le postillon, — le serre-frein veux-je dire. De vitres, point : de simples rideaux de cuir protégeaient des courants d'air les neuf personnes emprisonnées dans un compartiment où quatre tiendraient à l'aise.

Tout à côté, le dernier convoi sorti des ateliers de Pullman city.

On a consacré bien des pages à cette ville ouvrière que la volonté d'un seul homme, il y a quatorze ans, créa en quelques mois au bord du petit lac Calumet, à vingt milles de Chicago, dans un décor de parc anglais. Des pelouses, des fleurs, des cottages où n'arrivent ni les bruits, ni les fumées: à deux pas d'une des plus vastes usines du nouveau monde, un coin de province, une jolie cité, proprette et calme.

La plupart de ceux qui en ont parlé ont prétendu y voir une entreprise d'un caractère essentiellement philanthropique, un effort généreux pour améliorer le sort du travailleur, les relations entre le capital et la main-d'œuvre. La réalité est plus simple et terre-à-terre. M. Pullman se défend d'être un philanthrope. Il est un homme d'affaires et un industriel, ni plus ni moins Sa ville est tout bonnement un endroit où l'homme qui vit de son travail peut s'assurer, sur son salaire péniblement gagné, une somme de confort et de bien-être très supérieure à ce qu'il obtiendrait, partout ailleurs, pour le même prix. C'est aussi, c'est avant tout, une spéculation des plus heureuse, un placement foncier.

Les terres payées 800,000 dollars sont estimées 5 millions à l'heure actuelle. Du train dont Chicago se développe, les faubourgs de la capitale toucheront bientôt la petite ville, et le jour n'est pas éloigné où la valeur des terrains atteindra dix millions de dollars. La plus-value dispense de tout commentaire.

Sans doute la Compagnie a bien fait les choses, percé de superbes avenues, édifié de coquettes habitations, des églises pour les différents cultes, des écoles, un théâtre, un hôtel, un club, une bibliothèque contenant plus de vingt mille volumes. Elle a distribué en abondance les eaux vives, le chauffage à la vapeur, l'éclairage électrique. Mais tout cela se paye. Les habitants qui désirent jouir de ces avantages versent un abonnement destiné non seulement à assurer les frais d'entretien et l'amortissement des capitaux engagés, mais encore calculé de façon à constituer un bénéfice. Bénéfice honnête, modique, tant qu'on voudra, mais très réel. Encore une fois, c'est une affaire, et toutes les dispositions sont prises pour que l'ouvrier n'en ignore. Libre à lui, d'ailleurs, de se loger où bon lui semble. Sur les sept mille hommes occupés aux chantiers, près d'un millier sont allés s'établir en dehors de la ville, ont construit eux-mêmes leurs demeures, ou loué des garnis. Nul n'y trouve à redire. Ils conservent, comme les autres, le droit de s'abonner au club, à la

bibliothèque, au théâtre, sans qu'il leur en coûte un cent de plus. En dehors des heures de travail, chacun fait ce qui lui plaît. Aucune contrainte, pas le moindre soupçon de tutelle officieuse dissimulée sous des apparences paternelles. Dès règlements de police identiques aux prescriptions en vigueur dans toutes les municipalités : rien de plus, Pullman est une localité comme tant d'autres, à cela près que la vie y est meilleure, les maisons pimpantes et claires et que le contribuable en a pour son argent.

Cette organisation, je le sais, a provoqué même en Amérique des critiques amères, méprisantes parfois. « Il n'y a, lisons-nous dans une étude publiée en 1885 par le *Harper's Magazine*, qu'à hausser les épaules devant cette philanthropie qui prétend vendre ses bienfaits. » Le tout est de savoir ce que l'on entend au juste par philanthropie. Il y en a de bien des sortes. Laquelle vaut le mieux ? Pour moi, nous disait M. Pullman, je pense que la charité pure et simple, l'aumône en un mot, est, le plus souvent, inintelligente et inefficace. Elle humilie et débilite celui qui en est l'objet. S'efforcer de mettre les gens en mesure de se suffire à eux-mêmes, de faire rendre à leur activité et à leur énergie tout ce qu'elles peuvent donner, d'affirmer en même temps leur dignité, leur indépendance d'hommes et de citoyens, telle est, je crois, la manière la plus sensée, la plus féconde de témoigner de l'intérêt à ses semblables... tout en soignant ses propres affaires. Il est vrai que M. Pullman ne se pique pas d'être un manteau bleu.

Toujours est-il qu'en ce pays des grèves son immense établissement ne chôme point. Il en sort, bon an, mal an, 300 voitures à voyageurs et 15,000 fourgons ou trucks. Si l'on défalque les jours fériés, il reste une moyenne annuelle de 300 journées de travail de dix heures chacune. Les ateliers débiteraient donc, par jour, un wagon-lit ou salon et cinquante voitures à marchandises, soit une *toutes les douze minutes !*

Où s'exporte tout ce matériel roulant? Un peu partout. Dans les deux Amériques, du Canada à la République Argentine, en Europe même, où, sur plusieurs des réseaux d'Angleterre, circulent les *sleeping-cars* américains. Nous les avons rencontrés sur les lignes australiennes. Et cependant on est en droit de se demander si le chiffre de la production n'excédera pas quelque jour les besoins de la clientèle. Après tout, un wagon, cela s'use moins vite qu'une paire de bottes : voilà de quoi faire

réfléchir ceux qui sont à la tête de cette vaste entreprise — et ils y réfléchissent en effet. Ils ne songent même qu'à cela. Il est vrai que, si le matériel a la vie dure, le génie inventif de l'homme ne se gêne point pour démoder les choses avant qu'elles aient fait leur temps, pour rejeter parmi les vieilles ferrailles l'engin devant lequel on s'extasiait hier encore. D'année en année l'industrie progresse, des exigences se révèlent modifiant les formes et les systèmes. Qui sait si ce dont nous sommes si fiers ne fera pas sourire nos arrière-neveux ? Une vieille affiche exposée par la Compagnie du *Baltimore and Ohio railroad* est, à cet égard, d'une éloquence cruellement ironique. Elle date de 1838 et affirme, non sans emphase, que l'industrie des transports a atteint sur cette ligne le plus haut degré de perfection. Cela est achevé, définitif, immuable... Hélas ! nous semblent-elles aujourd'hui assez chétives et ridicules, ces merveilles exaltées par la réclame d'antan ! Peut-être les badauds du vingtième siècle comtempleront-ils de même avec une pitié douce les chefs-d'œuvre de nos constructeurs, les reliques de nos trains de luxe. Soyons modestes.

Les organisateurs de l'Exposition ne pouvaient pas, en gens pratiques, omettre dans ce musée des transports ce qui est relatif à un déplacement auquel les natures les plus casanières devront se résoudre tôt ou tard : au grand, au suprême départ, au voyage... dans un autre monde. Les corbillards y occupent donc une place considérable : une seule collection, exhibée par une fabrique de Cincinnati, comprend une soixantaine de voitures. On les admire fort et elles le méritent. Il y en a de toute nuance, pour tous les goûts, pour tous les âges : de blancs pour enfants ; de roses, avec des guirlandes de fleurs et de fruits, pour mères de famille ; de sombres, surmontés d'urnes funéraires, pour personnes mûres ou de caractère triste. Beaucoup sont agrémentés d'emblèmes professionnels : le caducée (réservé aux commerçants et industriels), le masque de Thespis (à l'usage des gens de théâtre), la balance (pour hommes de loi).

Cette carrosserie a un vrai succès, ce dont on ne saurait s'étonner ; les imaginations américaines affectionnent souvent la fantaisie macabre. Il existe dans Adam's street, à deux pas de chez moi, une officine de pharmacien dont la devanture est on ne peut plus gaie. Il convient d'observer qu'ici le pharmacien ne vend pas seulement des drogues, mais aussi et surtout des douceurs. La boutique où scintillent les glaces et les do-

rures est toujours très achalandée : des mondaines y viennent entre deux visites, croquer des petits fours et déguster des boissons glacées. L'apothicaire en question a installé dans sa vitrine, entre les traditionnels vases de cristal vert et rouge, une demi-douzaine de squelettes minuscules ; cette ostéologie infantile, sous l'action d'une pile électrique, exécute du matin au soir, une gigue effrénée, à la grande joie des passants.

Marcel MONNIER.

A LA CROIX DE REIMS

Nous trouvons dans le numéro du 14 juillet de la *Croix de Reims* qui nous parvient aujourd'hui 25 juillet, sous forme de réponse, une longue critique de quelques lignes parues dans le numéro des *Annales* du 3 juin à propos des résolutions adoptées au Congrès ouvrier de Reims.

On n'accusera assurément pas l'auteur, qui signe docteur Flavio, de n'avoir pas sagement tourné sept fois sa langue dans sa bouche avant de livrer à ses lecteurs le fruit de ses longues réflexions. Cela lui a coûté six semaines de veilles et d'insomnies dont voici, *in-extenso*, le résultat :

Reims, le 14 juillet 1893.

Aux Annales catholiques.

Le Congrès de Reims a mis de méchante humeur les *Annales catholiques* de M. Chantrel. Après avoir publié les vœux émis dans cette grande assemblée ouvrière sur l'éducation populaire, l'organisation des usines et les confréries, elles passent sous silence d'autres vœux extrêmement importants, n'estimant pas sans doute qu'ils vaillent la peine qu'on en parle, ou les trouvant *fâcheux* et *regrettables*.

Je ne connais rien de plus amer comme plaisanterie que leur appréciation des vœux concernant le salaire. Le Congrès *a préconisé les caisses de famille selon le type de l'usine du Val-des-Bois, et fait un appel spécial aux industriels de la région qui, en un temps relativement court, ont réalisé des fortunes considérables.* Voilà précisément ce qui indigne les *Annales*.

Si les ouvriers apprêteurs, rattacheurs qui meurent de faim, ne trouvant plus dans leur travail le moyen de subsister, s'avisent maintenant de tendre la main à ceux qui ont fait fortune pour les

supplier de leur venir en aide, où allons-nous, et que va-t-on devenir ?

C'est une sommation, un fait extraordinairement grave, disent les *Annales*...

La crainte de voir une révolution sortir du Congrès de Reims, a positivement affolé ces pauvres *Annales*.

D'abord, il n'y a pas de sommation dans ce vœu de Congrès. Il y a un appel respectueux d'ouvriers misérables à la charité de patrons retirés des affaires après avoir fait fortune. S'il s'agissait d'Arabes ruinés par une invasion de sauterelles ou de Juifs sordides, victimes d'un débordement du Danube, ils auraient le droit faire appel chez nous à la pitié des riches. Mais comme il n'est question dans ce vœu du Congrès que d'ouvriers de la France, leur appel est d'une prétention exorbitante, et les *Annales* déclarent que c'est un fait extraordinairement grave.

Ce que je trouve, pour ma part, infiniment grave, c'est que des *Annales* qui sont catholiques et imprimées en français refusent à des travailleurs de France un droit d'appel que l'on concède chez nous à des Juifs et à des Bédouins.

A Reims et dans la région on mettra les points sur les *i* et des noms propres là où il n'y a qu'une désignation vague... Ainsi parlent les *Annales*.

Cette crainte prête un peu à rire. Car enfin, si des ouvriers dans la détresse peuvent prier d'anciens patrons de leur venir en aide, je ne vois pas trop comment ils pourront leur faire parvenir leur supplique et les intéresser à leur sort s'ils ne connaissent pas au moins leur nom et leur adresse. Mais voilà justement ce que les *Annales* redoutent. Si je les comprends bien, c'est manquer d'égards envers la fortune et outrager tous ses droits que d'aller sonner à sa porte... Cette porte, on ne doit ni la connaître, ni la désigner sous peine de mettre les points sur les *i* et préparer des révolutions... L'homme heureux et fortuné doit vivre dans l'éloignement et le mystère à l'abri des regards de la foule et des sollicitations du malheureux. Les *Annales* sont pleines de vénération pour tant de bonheur. Elles reconnaissent que ce bonheur a des devoirs, mais elles n'admettent guère qu'on lui en parle dans la crainte qu'on ne trouble sa quiétude et qu'on ne manque de respect envers une chose si auguste.

Les *Annales* suffoquent en apprenant qu'on fera appel à ceux qui, *en un temps relativement court*, ont réalisé des fortunes considérables. Les ouvriers de Reims ont montré ici un peu plus de bons sens que les *Annales*. Ils n'ont ni l'injustice, ni les passions que celles-ci leur supposent. Dans leur calme bon sens et leur droiture, ils ont pensé qu'avant d'intéresser à leur sort ceux des patrons actuels qu'ils voient aux prises avec de graves difficultés, il était juste d'en appeler d'abord à la générosité d'anciens industriels favorisés par la chance, et d'autant plus enclins à la pitié que la fortune leur a souri davantage.

Il faut toutes les inquiétudes un peu... bourgeoises des *Annales* pour voir dans ce vœu qui l'indigne des sous-entendus et des menaces que réprouve absolument, je tiens à le leur dire, l'honnêteté des ouvriers français qui ont pris part au congrès de Reims.

A en croire les *Annales*, les auteurs responsables du Congrès de Reims n'ont pas aperçu la gravité de leur intimidation. Grand merci, c'est leur faire beaucoup d'honneur! Les *Annales* nous permettront-elles de leur faire observer qu'il est un fait beaucoup plus grave que leurs rédacteurs ne semblent pas jusqu'alors avoir encore remarqué? C'est que les ouvriers catholiques se fatiguent d'entendre toujours de beaux discours et de longues tirades sur le devoir social. Ils demandent des réformes, mais s'ils les veulent pacifiques, il ne faut cependant pas que les *Annales* s'imaginent qu'en se groupant ils vont former, au grand contentement des bourgeois égoïstes et jouisseurs, un syndicat imbécile d'ascètes et de résignés.

Jésus-Christ ne l'entend pas ainsi. Il dit doucement dans le numéro des *Annales* que j'ai sous les yeux :

> Enfants, la main de Dieu ne délaisse personne ;
> Sur sa bonté que tous se reposent en paix;
> Ma main, hier fermée, aujourd'hui s'ouvre et donne
> Plus libérale que jamais...

Mais alors, *Annales*, pourquoi criez-vous au scandale, à l'anarchie, lorsque de pauvres ouvriers, comptant sur ce Christ qui ne délaisse personne, parlent d'aller frapper à quelques portes afin de voir si la main du bon Dieu s'ouvrira pour eux?

Vous n'estimez donc pas sérieux ce que vous écrivez-là ? Ce n'est donc pour vous que paroles vaines, amusement littéraire, inanité? Les travailleurs y croient et contrairement à ce que vous risquez de laisser penser, ils tiennent ces vers pour aussi vrais qu'ils sont gentils. C'est vous dire que le mieux serait peut-être de continuer d'écrire de ces strophes consolantes et de laisser à Reims les ouvriers s'occuper de leurs affaires... Dr FLAVIO.

Si nos lecteurs veulent bien se reporter à notre numéro du 3 juin, ils verront que, dans son indigeste travail, le Dr Flavio, s'il a su fort bien dénaturer notre pensée, n'a oublié qu'une chose, c'est de répondre à nos justes observations. Après comme avant, celles-ci restent debout et c'est pour cela sans doute que le bon docteur s'est bien gardé de nous citer textuellement. Il est vrai que c'eût été peut-être de la loyauté un peu.... bourgeoise. Et de celle-ci, il n'en faut plus.

Quant à nous interdire de nous occuper dans ces *Annales*

des ouvriers de Reims ou d'ailleurs, nous n'en reconnaissons le droit ni au Dr Flavio ni à d'autres et nous estimons être plus utiles à la juste cause des travailleurs en approuvant ce qu'il faut approuver, en critiquant ce qu'il faut critiquer, que ceux dont la bouche ne s'ouvre que pour leur prodiguer toujours et quand même les plus imméritées flagorneries.

Et à qui donc le Dr Flavio espère-t-il faire croire que l'éducation politique et sociale de l'ouvrier soit assez complète pour qu'il ne soit plus nécessaire de le guider ou de l'éclairer? S'il faut laisser à Reims ou ailleurs les ouvriers s'occuper de leurs affaires, pourquoi donc tant de... bourgeois, tant de prêtres ont-ils assisté, parlé et discuté à ce même Congrès de Reims? Pour notre part, nous n'y avons vu aucun mal, au contraire, mais le Dr Flavio manque à ses principes en ne s'en indignant pas.

C'est lui dire que le mieux serait peut-être pour lui, s'il est médecin, de retourner à ses malades et de laisser les *Annales* discuter comme elles le jugent à propos, et critiquer, quand il y a lieu, les doctrines de certaine école qui n'entend pas, comme nous, la solution des graves problèmes contemporains.

D'autres que nous, et plus autorisés, dans la presse et ailleurs, le font en France et à l'étranger. Nous continuerons à le faire quand nous le jugerons utile et de la manière que nous croirons préférable. Nous n'oublierons jamais que la charité n'exclut pas la justice, et que l'amour très sincère et *actif* que nous portons aux ouvriers, ne doit pas nous faire perdre de vue, comme à M. Harmel il y a quelques jours à peine, qu'une société régulièrement établie ne doit pas se composer exclusivement de deux classes, prêtres et ouvriers, mais bien de toutes les classes sociales dont la bonne entente et l'harmonieux ensemble constituent la force religieuse et politique de la Patrie.

P. CHANTREL.

Le *Monde* a reçu de M. Auguste Roussel, rédacteur en chef de la *Vérité*, la lettre suivante :

Paris, 19 juillet 1893.

Monsieur le directeur,

Le *Monde* publie aujourd'hui en y donnant son approbation, une lettre de M. Léon Harmel où la *Vérité*, citée en compagnie de la *Science sociale*, est mise en cause dans la phrase que voici :

« Je sais bien qu'au fond, il y a entre ces journaux et nous une différence de principe : ils considèrent l'ouvrier comme un être inférieur et dangereux, comme un *servile* pour lequel l'oppression ou la révolte sont les seules alternatives ; craignant la seconde, ils sont pour la première. »

La *Vérité* n'ayant jamais rien publié qui puisse justifier, même de loin, une pareille imputation, je vous prie de constater, monsieur le directeur, que dans la *Vérité* du 12 juillet, j'ai mis M. Léon Harmel au défi de prouver aucune de ses allégations à l'endroit du journal ainsi accusé par lui, et que ce défi est resté sans réponse.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mon cordial dévouement.

Auguste Roussel,
rédacteur en chef de la Vérité.

Nous nous joignons à la protestation si digne et si juste de M. Roussel. En lisant la lettre de M. Harmel que nous publierons la semaine prochaine, nos lecteurs verront qu'elle en appelle bien d'autres. Plusieurs de ces paroles ont eu leur écho en dehors même de France et la *Gazette de Liège* a cru nécessaire d'en signaler le danger, d'autant plus que le juste renom qui s'attache à la personne et aux œuvres de M. Harmel est de nature à les accréditer.

Sous ce titre : *Un mot malheureux*, voici les observations que présente à ce sujet la *Gazette de Liège* :

On commente beaucoup en ce moment la phrase regrettable que vient d'écrire un homme des plus dévoués, et dont il serait mieux, se souvenant du bien qu'il a fait, de ne pas relever l'erreur, si ce mot n'avait trouvé fâcheusement écho de divers côtés.

C'est dans la *Corporation*, organe officiel de l'œuvre des Cercles catholiques ouvriers de France, que nous trouvons la lettre où M. Léon Harmel, l'industriel bien connu du Val-des-Bois, écrit :

« Il n'y a plus que deux forces sociales : le clergé et le peuple ouvrier ; c'est en les unissant que nous préparerons la société de l'avenir et les triomphes de Jésus-Christ.

« Quant aux classes aisées, le paganisme et la jouissance les ont réduites à l'impuissance, et leurs maladresses constantes les achèvent.

« On me demande de répondre à ces attaques. Je ne le ferai pas, ne perdant pas de temps à répondre aux morts. Allons à la vie. »

Nous ne voudrions pas défendre, contre d'aussi manifestes exagérations, les classes aisées de notre pays : on sait leurs œuvres, leurs générosités, ce qu'elles ont fait de bien dans nos conférences de Saint-Vincent, nos patronages, nos écoles, nos asiles, nos mille œuvres de charité et nos centaines d'institutions de dévouement religieux; la démocratie catholique elle-même, en Belgique, n'a pas un chef notable qui ne lui soit venu de ces classes aisées.

Nous ne défendrons pas non plus contre ces reproches, d'une généralité si manifestement injuste, ces classes aisées de la France, souvent moins généreuses que les nôtres, mais qui n'en restent pas moins les principaux auteurs de toutes les initiatives généreuses qui honorent ce grand pays.

Pour montrer à quel point M. Harmel a dû s'oublier en écrivant ces lignes, il suffira de rappeler ce qui forme ces classes qu'il dit mortes, finies, indignes d'être comptées encore pour quelque chose.

Ces morts, c'est toute la magistrature ;

C'est tout le corps des officiers ;

C'est toute l'administration supérieure dans ses sphères multiples : chemins de fer, postes, ponts et chaussées, contributions, etc., etc.;

Ce sont les administrations des provinces et des grandes communes; c'est la représentation nationale ;

C'est le corps professoral des universités de l'État et des Universités libres ;

C'est presque tout le corps professoral des établissements d'enseignement moyen ;

C'est, dans le monde de l'industrie, tout le personnel directeur du travail : les ingénieurs, les administrateurs, bon nombre de leurs employés ;

Ce sont les commerçants et les industriels, les capitalistes qui ne se bornent pas à faire le rentier ;

Ce sont les propriétaires grands et moyens ;

Ce sont les grands agriculteurs, propriétaires ou autres ;

Ce sont les avocats, les médecins, les travailleurs de la science et les travailleurs de l'art.

Tout cela serait l'impuissance, tout cela agoniserait ! Il ne resterait que le prêtre et l'ouvrier — l'ouvrier auquel ces classes fournissent travail et direction ; le prêtre qui sort d'elles souvent, et qui, plus souvent encore, trouve en elles ses plus zélés collaborateurs et ses meilleures ressources pour faire le bien.

Non, vraiment, M. Harmel n'a pas mesuré la portée de sa phrase, ni pensé à quel point on l'exploiterait dans l'armée de l'irréligion dont il combat si ardemment les progrès.

Dans le camp socialiste, on fait un pas de plus, et, excluant le prêtre : « Lui aussi est le passé, dit-on, lui aussi la mort, l'ouvrier seul est la vie ! »

Il faut regretter que des affirmations aussi dangereuses puissent être jetées et colportées au milieu des matières inflammables qui ont été accumulées dans notre société.

Si on réussissait à pénétrer les masses, souvent affolées d'envies, enivrées de haines contre ces classes supérieures, que les socialistes et d'autres encore appellent les partis bourgeois, si on les avait pénétrées de cette erreur, on ne les retiendrait plus sur la pente : la société religieuse plus encore que la société civile serait couverte de ruines.

Séparer le prêtre des classes autres que les classes ouvrières ne serait d'ailleurs pas le moyen d'augmenter son influence parmi ces dernières. Ne nous lassons donc pas d'opposer à ces exclusions d'un zèle outré l'union dans l'accord des classes, dans la charité et la foi.

Nous nous associons de tout point aux sentiments et réflexions exprimés par l'excellente *Gazette de Liège*.

A l'occasion, la *Croix de Reims* ferait bien de les méditer.

LE MINIMUM DE SALAIRE

Au sujet d'une mesure que vient de voter en Belgique, le conseil provincial de la Flandre orientale, nous trouvons dans le *Courrier de Bruxelles* d'excellentes observations auxquelles nous sommes heureux de faire écho :

Le conseil provincial de la Flandre orientale a voté, la semaine dernière, un arrêté autorisant la députation permanente « à insérer, à titre d'essai, la clause du minimum de salaire dans le cahier des charges d'entreprises des travaux mis en adjudication par la province. »

Le côté précaire de cette décision, prise *à titre d'essai*, ne doit pas en dissimuler le caractère dangereux. C'est un pas de plus vers le socialisme d'Etat. Le mot paraîtra peut-être gros, et l'on ne manquera pas de prétextes pour colorer autrement la mesure. Au fond, c'est bien cela.

Ou bien le minimum de salaire déterminé par la députation permanente sera égal au salaire normal de l'industrie, et alors la mesure est inutile ; ou bien le minimum fixé sera supérieur au salaire normal, et, quoi qu'on puisse dire, cela équivaut à assurer un supplément de salaires aux ouvriers sur les caisses publiques.

Il est bien certain en effet que les patrons à qui l'on imposerait de payer aux ouvriers un salaire supérieur au salaire normal, augmenteraient proportionnellement le chiffre de leurs soumissions.

Malgré ses apparences anodines, la mesure votée par le conseil

provincial de Gand est encore dangereuse en ce qu'elle tend à substituer l'Etat à l'ouvrier vis-à-vis du patron dans le contrat du travail. C'est exactement le contraire de ce qu'enseigne Léon XIII dans l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers*. Voici, en effet comment, le Pape s'exprime sur ce point.

« Mais de peur que, dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée de travail et la santé des ouvriers, les pouvoirs publics n'interviennent importunément, vu surtout la variété des circonstances, des temps et des lieux, il sera préférable ou que la solution soit réservée aux corporations ou syndicats dont nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même, si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'Etat. »

L'intervention de l'Etat, d'après l'Encyclique doit donc être indirecte, elle doit se borner à sanctionner les conventions faites librement entre patrons et ouvriers au sein de la corporation : est-ce le cas ici? Evidemment non.

Enfin, cette mesure est dangereuse encore par les fausses espérances qu'elle est de nature à faire concevoir à l'ouvrier. Les promoteurs de la mesure se flattent d'obtenir un relèvement des salaires : nulle part semblable mesure n'a donné pareil résultat. Que les ouvriers nourrissent cette illusion, nous le comprenons, mais nous ne devons point les entretenir. M. le gouverneur de la Flandre orientale l'a dit avec autorité dans ce débat.

« L'ouvrier croit voir là un moyen d'améliorer son sort, et à ce point de vue, il a raison de demander le minimum. Mais nous qui avons pu envisager la question de haut, qui sommes plus éclairés que lui, nous savons qu'il se trompe, nous ne devons pas l'entretenir dans ces illusions décevantes ; notre devoir est de lui montrer toute l'erreur où il verse, au lieu d'entretenir cette erreur chez lui. »

Et M. le gouverneur ajoutait ces paroles, qui résument, peut-on dire, la doctrine de l'Encyclique : « La question du salaire est avant tout une question morale : le patron a des devoirs envers les ouvriers, il leur doit le juste salaire, il ne peut abuser de leur isolement et de leur faiblesse. Mais ce n'est pas la loi qui saura l'obliger à respecter cette loi morale. »

C'est bien la vérité. Si le christianisme n'a pas assez d'empire sur les esprits pour y faire entrer la notion de la justice et de la charité dues à l'ouvrier et amener les patrons à s'y conformer, nulle loi humaine ne saura les y contraindre, pas même celle de l'Etat socialiste.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Convocation des électeurs. — La défunte Chambre. — Au Siam. Le Livre-Jaune.

27 juillet 1893.

Le décret convoquant les électeurs pour le 20 août à l'effet d'élire la nouvelle Chambre a paru lundi à l'*Officiel*.

La période électorale est dès aujourd'hui virtuellement ouverte. On peut être certain que le gouvernement, au cours de cette période, ne restera pas inactif. M. Ch. Dupuy, tant qu'il avait sur les bras la Chambre qui vient de partir, a pu dire à la tribune que son ambition se bornerait à « présider » aux élections générales. Débarrassé de la Chambre, il aura, nous ne craignons pas de l'affirmer, une ambition plus haute, il aspire, à « faire » ces élections. Quand nous émettons cette affirmation, qu'on nous entende bien. Nous n'entendons pas dire qu'il essayera de faire les élections générales avec le concours exclusif de ses préfets et de ses sous-préfets agissant d'après ses ordres. M. Dupuy se connaît trop bien et il connaît aussi trop bien le personnel administratif à la tête duquel il est placé pour ne pas se rendre compte que son influence et son activité seraient impuissantes pour mener à bien cette besogne. Aussi le président du conseil a-t-il songé à s'assurer l'appui d'un parti politique fortement constitué dans le pays. Cet appui, il l'a obtenu facilement des opportunistes de l'Association nationale républicaine. Les membres du comité directeur de cette association, étant pleinement convaincus que la collaboration qu'on leur réclame doit servir exclusivement les intérêts électoraux des candidats opportunistes, ne pouvaient songer un seul instant à la lui refuser.

—

L'heure n'est pas encore venue d'établir le bilan de la Chambre, c'est un travail qu'il est bon de remettre à quelques jours et de placer sous les yeux des électeurs. Mais, en attendant, il n'est pas inutile de revenir sur les dernières heures de cette assemblée qui aurait pu faire tant de bien et qui a laissé commettre ou commis tant de fautes. Dans un jour de bonne inspiration, elle avait, en suivant un premier mouvement dont elle aurait dû se défier parce que c'est le bon, ordonné l'affi-

chage de la mercuriale de M. Cavaignac. Elle avait ainsi reconnu que le régime parlementaire était gangrené et que le grand devoir du Parlement, son devoir primant tous les autres, était de porter le fer rouge dans la plaie. C'était assurément là un comble d'imprudence. Le Parlement avait oublié le principe si judicieux : « N'avouez jamais. » Eh bien ! cette faute, qui paraissait irréparable, avait été réparée à force d'habileté. Grâce à des débarquements de ministres et à des divergences de jurisprudence entre les cours d'assises, les tribunaux correctionnels, les cours d'appel, la cour de cassation, la commission d'enquête et le conseil de l'ordre des avocats, on voyait bien toujours des volés et des volés, mais on ne voyait plus de voleurs. Seuls deux ou trois boucs émissaires, dont l'un avait eu soin de faire du droit de loin et n'était bouc émissaire qu'honorairement, avaient été, en l'honneur des principes, chargés de tous les péchés panamistes. La part du feu semblait ainsi ménagée, puisqu'un dieu malin protégeait Arton contre les indiscrétions de la police et que Cornélius Herz, grâce au diabète, était aussi intangible que la loi scolaire.

Une dernière épée de Damoclès avait bien un instant apparu au-dessus du Palais-Bourbon; mais on était parvenu à la faire disparaître, grâce à certaines mesures appropriées. Ainsi la commission d'enquête devait déposer un rapport. Par un heureux hasard, on avait pris pour rapporteur M. Vallé ou la discrétion faite homme, et encore s'était-il arrangé pour que le rapport, digne de porter pour exergue : « Glissez, mortels, n'appuyez pas », ne fût déposé que quelques heures avant la clôture de la session. En un mot, M. Vallé partait en guerre juste au moment où le combat cessait faute de combattants. Le croirait-on ! une dernière réclame électorale a manqué de rendre vain tout ce beau plan. Les députés, uniquement préoccupés de se faire bien voir des mondains de ces salons que Gambetta appelait les salons du pauvre, ont voulu rendre plus facile la discussion des procès-verbaux des agents du fisc. Les pères conscrits n'ayant pas les mêmes raisons n'étaient pas du même avis.

Un conflit allait éclater, la clôture était impossible, M. Dupuy, qui avait promis de faire les élections, se mettait à douter de sa parole et M. Peytral songeait à reproduire au sujet de M. Chiché la brillante argumentation de M. Constans au sujet de M. Laur. Heureusement que la Chambre avait la douce habitude de détruire le lendemain ce qu'elle avait fait la veille;

elle s'est donc déjugée *in extremis* et est morte comme elle avait vécu, bénie par le ministère tout entier et gratifiée par M. Dupuy du nom bien mérité de Pénélope. Qu'elle repose dans la paix qu'elle ne nous a jamais donnée.

—

Conformément aux instructions envoyées par notre ministre des affaires étrangères, M. Pavie, notre représentant à Bangkok, avait remis, jeudi dernier 20 juillet, au prince Dewawongse, ministre des affaires étrangères du Siam, un ultimatum dont voici la teneur :

Le gouvernement français exige :

1° La reconnaissance formelle par le roi de Siam des droits de l'empire d'Annam et du royaume de Cambodge sur la rive gauche du Mékong et sur ses îles ;

2° L'évacuation des postes siamois établis sur la rive gauche du Mékong dans un délai qui ne pourra excéder un mois ;

3° Les satisfactions que comportent les incidents de Tong-Xieng-Kham, de Kham-Mon et les agressions dont nos navires ont été l'objet dans la rivière de Meinam ;

4° Le châtiment des coupables et les réparations pécuniaires dues aux familles des victimes ;

5° Une indemnité de deux millions de francs pour les divers dommages causés à nos nationaux ;

6° Le dépôt immédiat d'une somme de trois millions de francs en piastres pour garantir les réparations pécuniaires et les indemnités, ou à défaut la remise, à titre de gage, de la perception des fermes et revenus des provinces de Battambang et de Siem Reap.

Le gouvernement siamois devra faire connaître, dans un délai de quarante-huit heures, s'il accepte ces conditions. Dans ce cas l'accord sera constaté par un échange de lettres entre le prince Dewawongse et le ministre de France.

A défaut de réponse ou en cas de refus, à l'expiration dudit délai le ministre de France quittera Bangkok et se retirera à bord du *Forfait*.

Le blocus sera immédiatement déclaré sur les côtes de Siam.

Si dans le trajet de Bangkok à la barre un acte hostile se produit contre nos canonnières, le gouvernement siamois est avisé qu'il s'expose à des représailles immédiates.

Voici le texte intégral de la réponse que le gouvernement siamois a fait remettre à M. Pavie, hier soir, deux heures avant l'expiration du délai de quarante-huit heures fixé dans l'ultimatum.

« Monsieur le ministre,

« En réponse à la communication que, par ordre de votre gouvernement, vous m'avez remise jeudi, 20 courant, à sept heures moins un quart dans la soirée, Sa Majesté le roi, mon auguste souverain, m'a chargé de vous faire les déclarations suivantes :

« 1° Sa Majesté regrette que des définitions précises ne lui aient jamais été faites sur ce qu'elle devait entendre par cette expression : « les droits de l'empire d'Annam et du royaume de Cambodge sur la rive gauche du Mékong et sur ses îles... » Elle a toujours été disposée à abandonner tout territoire sur lequel on aurait prouvé l'existence de ces droits, et, il y a déjà cinq mois, elle a proposé de déférer tous les points contestés à un arbitrage international. Maintenant, cependant, elle se soumet à la pression des circonstances, et dans le but de rétablir la paix pour son peuple et la sécurité pour les nombreux intérêts commerciaux engagés dans ce pays ; elle consent que dans la délimitation des frontières entre le Siam et le Cambodge, tout le territoire sur la rive gauche du Mékong, situé au sud d une ligne tracée du poste militaire siamois le plus au nord récemment occupé par les troupes franco-annamites jusqu'à un point situé à la même latitude; soit le dix-huitième degré latitude Nord sur la rive gauche du Mékong, sera considéré comme territoire annamite ou cambodgien ; le fleuve au-dessous de ce point devenant la ligne de séparation pour les Etats voisins jusqu'à son entrée sur le territoire du Cambodge ; l'usage des îles pour les besoins de la navigation sera commun aux trois Etats limitrophes.

« 2° Les postes militaires siamois existant dans les territoires visés plus haut seront évacués dans l'intervalle d'un mois.

« 3° Sa Majesté déplore sincèrement les pertes éprouvées des deux côtés par suite des incidents de Theng-Kieng-Kham et Kham-Mon (Keng-Chek), ainsi que la fâcheuse collision qui a eu lieu à l'entrée du Meinam.

« Le bang-bien sera mis en liberté et d'autres satisfactions seront données, s'il est nécessaire, autant qu'elles seront compatibles avec la justice ordinaire et avec l'indépendance du gouvernement siamois que le gouvernement français a déclaré vouloir respecter.

4° Les personnes reconnues coupables d'agressions personnelles contraires aux lois nationales ou internationales contre des sujets français seront punies en conséquence, et, s'il y a lieu à réparation en argent, ces réparations seront données aux familles des victimes.

« 5° Une longue correspondance a été échangée entre nous relativement à certaines réclamations faites par des sujets français pour préjudices qu'ils allèguent avoir subis par la faute de fonctionnaires siamois. J'ai contesté, au nom du gouvernement siamois qu'il y ait faute de la part des fonctionnaires siamois.

« Maintenant, le roi, étant guidé par les mêmes considérations qu

précèdent, consent à ne pas insister sur la question de principe et à payer au gouvernement de la République française la somme de 2 millions de francs à ceux qui ont souffert des dommages dans les cas mentionnés plus haut.

« Le gouvernement siamois propose, sans en faire une condition, la nomination d'une commission mixte qui apprécie le montant des dommages ainsi que le chiffre exact de l'indemnité en argent dont il est question dans le paragraphe 4.

« 6° Le depôt immédiat d'une somme de 3 millions de francs en piastres pour garantir les réparations en numéraires indiquées plus haut et les indemnités, sera fait en même temps que l'échange de notes entre nos gouvernements. Sa Majesté ayant des raisons de penser que les 3 millions de francs excèdent au delà la somme à payer au titre des réparations et des indemnités, que, après enquête sérieuse, on reconnaîtra dues, compte sur la justice du gouvernement français pour rendre ce qui resterait de la somme déposée après le règlement de tous les cas.

« Le gouvernement siamois a la confiance qu'en accédant aux demandes du gouvernement français comme il résulte des déclarations qui précèdent, il a donné une preuve de son sincère désir de vivre en bons termes avec la République française et de régler d'une manière complète et définitive toutes les questions pendantes entre les deux gouvernements. »

La réponse du gouvernement siamois n'étant satisfaisante sur aucun point, notre ministre à Bangkok va se conformer aux instructions qui lui avaient été préalablement données en prévision de cette éventualité.

D'autre part, l'*Agence Dalziel* communique à la presse la note suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Le gouvernement français, dès qu'il a connu cette réponse, a envoyé à M. Pavie un télégramme lui enjoignant de quitter Bangkok dans les vingt-quatre heures. »

Une dépêche de Bangkok explique de cette façon la réponse du gouvernement siamois aux demandes de la France :

« Les droits de la France, reconnus jusqu'aux environs du 18e degré vers Xien-Kouang, sont contestés au-dessus sous prétexte que l'Annam n'a jamais prouvé la légitime possession des territoires s'étendant jusqu'à Luang-Prabang, c'est-à-dire vers le 20e degré.

« Au delà de ce point, pour les territoires des Etats shans jusqu'aux frontières birmane et chinoise, on prétend que le Siam n'a pas le droit de disposer de cette partie de son terri-

toire qui lui a été concédée par l'Angleterre sous condition expresse de ne la rétrocéder à personne. »

Le 18e degré de latitude — qui, d'après la réponse du gouvernement siamois à notre ultimatum, devrait constituer la limite septentrionale de nos territoires sur la rive gauche du Mékong — coupe le grand fleuve indo-chinois à la hauteur de Kham-Muon, où opère en ce moment la mission du capitaine Luce, à laquelle appartenait l'inspecteur Grosgurin.

Or, dans ses revendications de la rive gauche du Mékong à partir de la sortie de la Chine, le gouvernement français fixait vers le 23e degré de latitude nord la limite septentrionale de sa sphère d'influence.

Ajoutons que le contre-amiral Humann dispose, en dehors des trois navires qui sont à Bangkok (l'aviso *Inconstant* et les canonnières *Lutin* et *Comète*), du croiseur le *Forfait* et de la canonnière la *Vipère*, actuellement devant la barre du Menam, du cuirassé de croisière la *Triomphante*, de l'aviso *Pluvier* et des canonnières *Lion* et *Aspic*.

D'autre part, un détachement de 800 hommes de la légion étrangère a été envoyé par les voies rapides au Cambodge.

Une note, évidemment de source officieuse, publiée dans le *Temps*, dit qu'à l'heure actuelle les forces que l'amiral Humann a sous la main permettraient non seulement d'effectuer le blocus de Menam, mais d'agir énergiquement sur les Siamois.

—

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu à Brest dimanche, pour l'élection d'un sénateur en remplacement du vice-amiral Halna du Fretay, décédé.

Inscrits : 1,238. — Votants : 1,237

MM.		
Delobeau, maire de Brest, républicain. .	709	**Elu**
Chancerelle, conservateur	525	

Il s'agissait de remplacer l'amiral Halna du Fretay, décédé. M. Halna du Fretay était sénateur depuis 1882.

Le 13 avril 1890 eut lieu une élection sénatoriale partielle dans le Finistère. M. Astor, républicain, maire de Quimper, l'emporta cette fois, par 654 voix contre 560 à M. Chevillotte, ancien député.

—

Avant qu'elles se séparent, le gouvernement a fait distribuer aux Chambres un Livre Jaune concernant les affaires d'Egypte.

C'est un document plein d'intérêt et d'une importance capitale pour l'appréciation de la politique française dans cette grave question, car c'est l'historique, sous forme diplomatique, de tout ce qui s'est passé depuis 1884 jusqu'en 1893. Il n'y a pas moins de 459 pièces qui portent sur tous les incidents qui se sont produits sur les bords du Nil et sur toutes les négociations qui en ont été la conséquence. Ils sont divisés en 18 fascicules qui se rapportent à la mission des hauts commissaires en Egypte (1885), à l'abolition de la corvée (1885-1886), aux questions financières relatives à un fonds de réserve (1888), à l'arrangement financier concernant la famille d'Ismaïl-pacha (1888), aux tribunaux mixtes (1888-1892), à l'impôt sur la propriété bâtie (1884-1887), à la conversion de la Dette publique (1889-1890), aux impôts du timbre et des patentes (1884-1892), à l'établissement d'une municipalité internationale à Alexandrie (1887-1890), aux règlements de police pour les Européens (1891), à l'assainissement du Caire (1892-1893), à l'avénement d'Abbas-pacha (1892), au service des fouilles et des musées, etc.

On voit que tout ce qui intéresse l'administration de l'Egypte a fait l'objet des préoccupations de la diplomatie française. La plupart des faits indiqués dans l'analyse qui précède sont connus et nous ne pouvons y insister ici. La seule partie véritablement dominante du Livre Jaune, que nous analysons rapidement, se rapporte aux négociations successivement engagées pour l'évacuation de l'Egypte et sur la dernière crise ministérielle. Sur le premier sujet, il n'y a pas moins de trois fascicules, contenant un assez grand nombre de dépêches, en 1886, en 1887, en 1890 et en 1893, et un dernier fascicule sur la crise ministérielle.

A cet égard, il résulte de toutes les dépêches échangées que l'attitude de la France n'a jamais varié. Dès le 1er novembre 1886, la question de la nécessité de fixer une date pour l'évacuation était nettement posée sous le ministère de M. de Freycinet. Il résulte d'une note de M. Waddington, en date du 3 novembre, qu'à cette époque lord Salisbury se déclarait décidé à l'évacuation, il est vrai, sous condition de demander à l'Europe le droit de rentrer en Egypte si de nouveaux désordres s'y produisaient, et il reconnaissait qu'il devait s'entendre toujours avec la France pour résoudre la question, bien qu'il dût traiter officiellement avec le sultan.

Bientôt, il ne s'agit plus que de retirer une partie des troupes

anglaises. (Dépêche du 14 novembre.) La question, arrêtée par la chute du cabinet Freycinet, fut reprise en 1887 par M. Flourens. Cette partie du Livre Jaune est particulièrement intéressante par les incidents divers de la mission Wolff à Constantinople, où l'ambassadeur anglais admit aussi le principe de l'évacuation sans vouloir en fixer la date, mais exposa en même temps l'idée de la neutralisation de l'Egypte (memorandum du 4 mars 1887). Il y aura lieu d'étudier de près la marche de la politique française à cette époque. Elle n'a peut-être pas paru aussi ferme et nette qu'auparavant.

Enfin, on arrive en 1890 où les pourparlers sont repris sous le ministère de M. Ribot; mais c'est en vain que l'Angleterre est pressée par le sultan de se prononcer et que la France à son tour insiste pour une solution. Elle se dérobe et ne répond que par de vagues déclarations.

On sait qu'au commencement de cette année, le gouvernement anglais augmenta ses troupes d'occupation et l'on connaît les dépêches par lesquelles le gouvernement français apprécie cette mesure. M. Develle, à son tour, a eu à s'occuper de la question. On remarquera la dépêche du 5 mai 1893, où notre ambassadeur, sur les instructions du ministre, déclare à M. Gladstone que la France ne saurait accepter sans modifications la convention proposée par sir Drummond Wolff que l'Angleterre voulait encore faire admettre.

Les choses en sont là.

Los dernières dépêches du Livre Jaune sont relatives à la crise ministérielle, provoquée en Egypte par les exigences de lord Cromer et par la résistance d'Abbas-Pacha; mais cette dernière phase est également très connue et nous renvoyons sur ce point aux documents officiels.

LES CHAMBRES

Avant de se séparer les Chambres ont terminé la discussion du budget qui a été voté au Sénat après une déclaration de M. Blavier, ainsi conçue :

Messieurs, avant qu'il soit procédé au vote définitif de la loi de finances de l'exercice 1894, je viens, au nom de plusieurs de mes collègues et amis de ce côté de la Chambre (la droite), déclarer qu'il nous

est impossible de nous y associer. (Exclamations à gauche et au centre.)

En voici les raisons :

Nous protestons contre le temps absolument insuffisant accordé aux membres du Sénat par la majorité de cette assemblée pour l'examen de la loi qui doit être l'œuvre capitale du Parlement et l'objet de ses plus sérieuses études, puisqu'en elle se résument tous les actes politiques et administratifs du gouvernement autorisés par les mandataires du pays.

C'est en effet le jeudi 13 juillet que le budget de l'exercice 1894, voté la veille par la Chambre des Députés, était déposé sur le bureau du Sénat.

Quatre jours après, le lundi 17, la commission des finances nous remettait son rapport et ses propositions, qui tendaient à modifier plusieurs des crédits et à supprimer sept des articles de la loi de finances, dont plusieurs d'une réelle importance votés par la Chambre des députés.

Enfin c'est avec difficulté que vingt-quatre heures nous ont été accordées pour prendre connaissance du travail toujours si intéressant du rapporteur général de la commission des finances l'honorable M. Boulanger; et dès le mardi 18 a commencé le rapide défilé qui vient de se terminer... (interruptions et bruit à gauche) des innombrables articles et chapitres d'une loi budgétaire imposant aux contribuables une charge de près de trois milliards et demi, sans faire face à toutes les dépenses prévues.

Pourquoi, messieurs, une telle précipitation, alors que le Sénat, par une rare bonne fortune, avait reçu ce projet voté par la Chambre des Députés plusieurs mois avant l'exercice dont il s'agit d'équilibrer le budget?

Le Sénat devait-il, dans un intérêt électoral très contestable et qui lui est étranger, faire encore une fois le sacrifice de ses droits, en abandonnant la haute mission qui lui est confiée de veiller à la bonne administration des finances de la France?

M. Tolain. — C'est une appréciation qui vous est personnelle.

M. Blavier. — Nous ne le pensons pas et c'est pourquoi nous refusons de nous associer par notre vote à une œuvre que vous-mêmes reconnaissez mauvaise....

M. Tolain. — Pas du tout! nous protestons absolument contre vos paroles. Ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas! Parlez simplement pour vous et ne vous chargez pas d'interpréter nos pensées! (Vive approbation à gauche.)

M. le baron de Lareinty. — Vous n'êtes pas de nos amis politiques, monsieur Tolain.

M. Tolain. — C'est précisément pour cela que je prie M. Blavier de ne pas se faire notre interprète.

M. Blavier. — Je continue : ... une œuvre que vous-mêmes reconnaissez mauvaise, puisque le rapporteur général de la commission des finances avouait hier à cette tribune qu'il n'y a pas à le nier, le budget de 1894 est en déficit.

M. le rapporteur général. — Qui le nie? (Approbation ironique à droite!) Mais est-ce que cela justifie le refus du budget par la minorité? (Très bien et applaudissements à gauche.)

M. Bernard Lavergne. — Vous ne cherchez absolument qu'à troubler le pays à la veille des élections!

M. Blavier. — Ce loyal aveu, qui confirme pleinement les critiques générales développées par l'orateur de la droite, notre honorable ami Chesnelong, contre la politique suivie par vous depuis que vous êtes au pouvoir, justifie notre refus d'accepter une part de responsabilité de la situation financière dont il vous a exposé les dangers avec tant de vigueur et de lucidité.

Ai-je besoin d'ajouter que nous nous associons tout particulièrement aux protestations que notre éminent collègue a fait entendre contre votre politique religieuse, dont il a démontré les déplorables conséquences sur l'état de nos finances, dans un langage de si pur et si éloquent patriotisme que vous-mêmes, messieurs, en avez paru touchés? (Applaudissements à droite.)

Voici la péroraison du discours de M. Chesnelong auquel il vient d'être fait allusion :

Oui, monsieur le ministre, si, en acceptant les conditions dont je viens de parler, vous veniez dire aux Chambres, avec la double autorité de votre situation et de votre talent, et aussi — je l'avoue volontiers — avec la bonne grâce de votre parole, si vous veniez dire au Parlement : Tant que l'équilibre du budget n'est pas rétabli, plus de dépenses nouvelles si je n'en trouve pas la compensation dans une économie équivalente qui me sera fournie par d'autres services : l'ère des augmentations de dépenses est close; plus d'emprunts pour couvrir certaines dépenses du budget : l'ère des emprunts est close; profitons de la conversion pour rétablir l'amortissement, et ne faisons plus de prélèvements pour un motif quelconque sur l'amortissement ainsi rétabli; sa destination est obligatoire; surtout, gardons toutes nos recettes et ne les livrons pas au hasard de transformations dont le résultat est toujours incertain; si vous teniez ce langage et si vous preniez cette attitude, vous vous feriez un grand honneur et vous rendriez un grand service au pays. (Très bien! très bien! à droite.)

La situation serait encore lourde, parce que le budget est lourd; mais enfin, si les Chambres vous suivaient — et un ministre des finances peut beaucoup pour amener un pareil changement dans la politique financière, — si les Chambres, dis-je, vous suivaient, le rétablissement de l'équilibre serait au bout de votre initiative.

Mais, si vous persistez dans la politique des quinze dernières années, si vous continuez à augmenter les dépenses, à régler ou plutôt à boucler les budgets en déficit, à couvrir ces déficits par des emprunts, à accroître sans cesse la dette sans amortir jamais, et surtout si vous ajoutez encore la désorganisation des recettes et l'exagération croissante des dépenses, vous resterez dans une situation périlleuse qui, à la longue, pourrait devenir une situation irrémédiablement compromise. (Très bien! très bien! à droite.)

Entre ces deux voies, l'une qui conduirait au relèvement, l'autre qui mènerait à la compromission définitive de nos finances, quelle est celle que vous choisirez?

Laissez-moi vous dire ma pensée en toute franchise. Je crains que ce ne soit pas la première; non pas que je méconnaisse vos loyales intentions, mais je redoute votre politique.

La politique générale et la politique financière sont unies par des liens si étroits que pour redresser la seconde, il faudrait nécessairement changer du tout au tout l'orientation de la première. Je n'aperçois pas cette orientation nouvelle.

J'ai lu dans ces derniers temps, avec l'attention qu'ils méritaient, les discours-programmes qui ont été prononcés, soit par M. le président du conseil, soit par d'autres orateurs de la majorité; je ne dirai pas en quoi ils diffèrent, ce serait trop délicat et ce n'est pas mon affaire (Sourires à droite); mais j'ai bien vu en quoi ils s'accordent, et j'en ai été profondément attristé pour mon pays.

Quand M. le président du conseil déclare que la loi scolaire et la loi militaire, dans les dispositions que vous savez, sont des lois organiques, sur lesquelles on ne peut pas revenir, je m'étonne qu'il mette ces lois organiques au-dessus de la Constitution elle-même, car la Constitution est revisable et ces lois organiques, selon lui, ne le seraient pas! (Très bien! très bien! à droite.)

Qu'un ministre important d'hier ait cru pouvoir déclarer que ces lois étaient le patrimoine de la République, je n'ai pas à juger cette appréciation qui me paraît peu flatteuse pour la République. Mais ce dernier orateur a cru pouvoir ajouter que, si ces lois avaient soulevé une vive résistance à l'époque où elles furent discutées, elles sont aujourd'hui consenties et presque acceptées par ceux qui les combattirent avec le plus d'acharnement.

Messieurs, je proteste, pour mon compte, de toute l'énergie de mes plus indéracinables convictions. (Très bien! et applaudissements à droite.)

Et je suis sûr que mes amis de la droite du Sénat ne désavouent pas ma protestation. (Marques nombreuses d'assentiment et nouveaux applaudissements à droite).

J'estime que ces lois sont meurtrières pour la liberté des âmes et pour la dignité morale du pays; j'estime qu'elles sont funestes pour

la religion et pour la société ; je n'admets pas d'ailleurs que la question soit close ; nous retiendrons toujours en tête de nos revendications jusqu'à ce que réparation ait été obtenue. Et cette réparation viendra, car ces lois ont contre elles le droit, la justice, la liberté chrétienne ; et je le disais naguère dans une autre enceinte, ces choses-là ne meurent jamais ; elles renaissent toujours. (Vifs applaudissements à droite.)

J'ai, du reste, un autre motif de confiance. Ces lois sont l'expression d'une politique qui a semé la discorde, qui a creusé des antagonismes, qui a blessé et opprimé les âmes. Eh bien, je ne crains pas de dire que, de cette politique le pays en a assez ; il aspire, ce cher et noble pays, à une politique plus impartiale et plus élevée, qui pacifie les consciences au lieu de les violenter et de les troubler, qui respecte le droit au lieu de le confisquer et de l'asservir, qui dirige sagement les finances au lieu de les engager témérairement, qui garantisse la paix sociale par le ferme maintien des principes qui en sont la base, et, par une tendre sympathie pour les faibles, qui estime indigne d'elle de s'attaquer à certaines institutions religieuses, qui sont aussi des institutions socialement bienfaisantes, et de diriger contre elles tour à tour les ruses de la fiscalité, les artifices de l'arbitraire et les intolérances de la loi. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà, messieurs, à mon sens, la pensée du pays. La discernera-t-il assez clairement, l'affirmera-t-il assez fortement pour la faire prévaloir ? C'est le secret de demain. Quant à moi, je forme le vœu que, dans le prochain scrutin, la France chrétienne s'unissant dans un sentiment commun de foi et de patriotisme, sache se retrouver, retrouver, reconnaître ses vrais amis et se donner des représentants énergiquement résolus à défendre ses droits, à garder son honneur, à lui assurer l'ordre, la paix, la dignité morale, par le respect de ces trois grandes choses qui, mieux que des lois de passion et de passage, sont le noble et grand patrimoine de notre pays et qui s'appellent : la religion, la justice et la liberté. (Très bien ! très bien ! et applaudissements répétés à droite. — L'orateur, en descendant de la tribune, est vivement félicité par un grand nombre de ses collègues.)

Au Sénat également, M. Waddington a demandé à M. Delcassé, sous-secrétaire d'État aux colonies, quelques explications sur la situation financière et politique du Dahomey. Voici la réponse de M. le sous-secrétaire d'État :

Messieurs, l'honorable M. Waddington vient de me demander quelques renseignements sur la situation au Dahomey.

S'il s'agit de la situation militaire, tout ce que je puis dire, c'est qu'elle est bonne, ne pouvant d'ailleurs entrer dans des détails qui sont de la compétence de M. le ministre de la marine.

En effet, je ne suis, en quelque sorte, qu'un intendant au Dahomey, me bornant et m'appliquant à fournir à la marine, sur l'heure et sans discussion, tout ce qu'elle me demande pour la colonne expéditionnaire. Néanmoins, je puis dire que la situation est satisfaisante.

S'il s'agit de la situation politique, je suis en mesure de déclarer au Sénat que Béhanzin, préoccupé évidemment de la disparition de ses moyens de défense, a essayé une première fois de traiter vers la fin du mois d'avril, et qu'il a envoyé à cet effet des émissaires à notre commandant supérieur du golfe de Bénin.

On nous a reproché de n'avoir pas accueilli les ouvertures de l'ancien roi. Je pense que le Sénat jugera que nous aurions été impardonnables de paraître même les discuter. (Très bien! sur plusieurs bancs.)

Le gouvernement ne pouvait point ne pas se souvenir du passé, des expériences faites, et notamment de ce qui était advenu de la convention récente de Widdah, en 1890.

Il est certain que les actes de Béhanzin ne peuvent atteindre une grande puissance comme la France, mais le gouvernement a jugé au moins inutile de se prêter à ses fantaisies et de recommencer la comédie d'une convention qu'il n'aurait pas tardé à dénoncer, quitte, pour prouver sa bonne foi, à faire décapiter les ambassadeurs qui l'auraient signée en son nom. (Rires approbatifs.)

On a donc fait savoir aux émissaires de l'ancien roi du Dahomey qu'on ne consentirait à examiner les questions soulevées par Béhanzin qu'avec Béhanzin lui-même.

Nous étions bien sûrs ainsi d'avoir exactement la pensée de Béhanzin, et nous avons si bien fait que, huit jours à peine s'étaient écoulés que d'autres émissaires arrivaient, toujours au nom du roi fugitif, qui déniaient aux premiers tout caractère officiel et se trouvaient porteurs de propositions complètement différentes.

M. le général Dodds, que nous avons appelé — et non rappelé — à Paris pour le consulter sur la situation, M. le général Dodds, qui a provoqué la déchéance de Béhanzin, déclare que l'épée doit terminer ce que l'épée a commencé. C'est pour cela que nous vous demandons un crédit de 900,000 francs — car vous savez qu'un chiffre de 900,000 francs seulement figure au budget au titre du Dahomey.

Il ne semble pas, je suis heureux de l'ajouter, que les opérations militaires aient nui au développement commercial de notre colonie. En effet, jusqu'à ce jour jamais les recettes perçues par l'administration de la Compagnie du Bénin n'avaient dépassé 480,000 fr. par an; or, cette année-ci, au 30 juin dernier, nous avions déjà réalisé 523,000 francs, et le Sénat comprendra les raisons de cette augmentation quand je lui aurai rappelé que nous avons mis la main sur Wyddah, la ville maritime du Dahomey, siège d'importants échanges commerciaux.

Il est donc certain que nous arriverons cette année au chiffre de 1 million à 1,200,000 francs ce qui prouve que le jour où nous pourrons appliquer le programme que j'ai eu l'honneur de développer ici et qui a eu l'approbation du Sénat, le jour où l'initiative des commerçants, favorisée par le gouvernement, pourra plus librement se donner carrière, ce jour-là le Dahomey se suffira largement à lui-même; il pourra faire face à ses dépenses d'administration, pourvoir lui-même à sa sûreté, et cette colonie ne donnera plus à la mère-patrie que des sujets de satisfaction. (Très bien! très bien!)

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

CHARTRES. — Monseigneur l'évêque de Chartres a reçu de Rome le document suivant:

Illustrissime et Revérendissime Seigneur,

Le mercredi, 5 juillet courant, a été soumise au jugement de cette suprême congrégation une question déjà connue de Votre Grandeur: Le titre de *Pénitent* ou de *Pénitent pour nous* peut-il être sûrement donné à Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Après un mûr et soigneux examen de cette question et de tout ce qui s'y rattache, les Eminentissimes cardinaux, ayant avec moi charge d'Inquisiteurs Généraux, ont publié le décret suivant que, selon l'usage, je dois communiquer à votre Grandeur, comme règle de sa conduite.

Depuis longtemps déjà, dans un décret du mercredi 13 janvier 1875, la Sainte Inquisition Romaine et Universelle avait conseillé, d'une manière générale, de ne point répandre certains titres de dévotion inusités, et tout particulièrement le titre de *Pénitent* décerné à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais, ayant appris qu'aujourd'hui encore se maintient opiniâtrement, à Loigny, une œuvre dite du *Sacré-Cœur de Jésus pénitent* et dont les auteurs et fauteurs, malgré les condamnations réitérées du Souverain Pontife, ne cessent d'inventer, avec une sacrilège audace, et de répandre dans le public, des visions et des révélations du *Cœur de Jésus pénitent*, la même sainte Inquisition romaine et Universelle, après mûr examen, proscrit absolument et condamne les titres de *Cœur de Jésus pénitent*, *Cœur de Jésus pénitent pour nous*. — *Jésus pénitent*. — *Jésus pénitent pour nous*.

Elle commande en même temps aux Ordinaires des lieux, où des Sociétés sont érigées sous ces vocables, de substituer au titre condamné un autre titre reçu dans l'Eglise. et de ne laisser subsister ces mêmes sociétés qu'autant qu'elles auront satisfait à toutes les exigences du droit.

Enfin, elle rappelle au souvenir de tous son décret du mercredi, 13 janvier 1875, que pour ce motif, je transcris ici : « Le mercredi 13 janvier 1875, N. T. S. P. le Pape Pie IX, dans l'audience habituelle accordée, le soir du même jour, au révérendissime assesseur du Saint-Office, ordonna d'avertir les écrivains qui tournent leur esprit à des sujets sentant la nouveauté, et qui, sous apparence de piété, travaillent, même par le moyen des journaux, à promouvoir des titres inusités de dévotion, de renoncer à leur dessein et de bien considérer le danger qui s'y trouve d'entraîner les fidèles dans l'erreur, même sur les dogmes de la foi, et de donner occasion aux ennemis de la religion de calomnier la pureté de la foi, la doctrine catholique et la vraie piété.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes meilleurs souhaits devant le Seigneur.

De Votre Grandeur, le frère tout dévoué,

L. M. cardinal PARROCHI.

Rome, le 9 juillet 1893.

Etranger.

HOLLANDE. — On écrit d'Amsterdam au *Courrier de Bruxelles :*

Les jansénistes, qui ont une hiérarchie établie en Hollande, ont la cynique coutume de notifier par lettre spéciale au Saint-Siège toute nouvelle consécration de leurs évêques, quoiqu'ils ne reconnaissent pas la primauté du Souverain Pontife, et sachent par expérience que cette notification est toujours suivie d'une excommunication formelle.

Le Pape vient d'envoyer un Bref à S. G. Monseigneur l'archevêque (catholique) d'Utrecht, aux évêques suffragants et à tous les catholiques de la Hollande, pour leur faire part de l'excommunication solennelle de Gérard Gul, archevêque janséniste d'Utrecht, élu l'année précédente.

Le Pape dit que le chapitre schismatique et son évêque lui ont notifié l'élection et la consécration (par le pseudo-évêque Gaspard Rinkel), par « des lettres dans lesquelles le mépris s'entremêle à la soumission feinte ». Cependant, le Saint-Père n'a pas voulu excommunier immédiatement les brebis égarées ; il a prié pour elles Dieu, afin que la miséricorde divine les ramenât dans le giron de l'Eglise, ce qui eût été la plus agréable offrande de l'année de son jubilé épiscopal. Le Saint-Père a même voulu essayer d'une intervention paternelle. Hélas ! ils se sont opposés contre le Saint-Esprit, poursuit le Bref, et Nous devons exécuter ce que prescrivent les canons de la Sainte Eglise.

« En conséquence, Nous déclarons, de par le pouvoir apostolique, que l'élection de Gérald Gul est illégitime, criminelle, illégale et de

nulle valeur, et Nous la cassons, supprimons et anéantissons. Aussi Nous déclarons que la consécration épiscopale de la même personne est illicite, illégitime, sacrilège, faite contre les lois canoniques, et Nous la rejetons et détestons.

« C'est pour cette cause que Nous excommunions et anathématisons le même Gérard Gul, les chanoines électeurs, le Gaspard Rinkel qui a été le consécrateur, et tous ceux qui ont aidé à un de ces faits exécrables, comme aussi tous ceux qui ont adhéré, ou donné consentement ou conseil; et nous prescrivons, constatons et proclamons qu'ils doivent être regardés et évités comme jetés en dehors de l'Eglise et comme schismatiques hardis. »

Puis, le Pape interdit à Gérard Gul, sous peine de nouvelles punitions, tout ce qui regarde la juridiction et l'ordination épiscopale : l'administration des sacrements, de la confirmation et de l'ordre, etc., constatant que la juridiction lui manque totalement et qu'il ne peut pas exercer licitement l'ordination épiscopale.

Le Bref est rédigé en langue latine.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. — **Les Psaumes** commentés d'après la Vulgate et le texte hébreu (Texte latin et traduction française) par L. Cl. Fillion, professeur au Grand Séminaire de Lyon. — Un beau vol. in-8° de 650 pag. environ, orné de plus de 160 grav.— Paris chez Letouzey et Ané. — Prix : 7 fr. 50.

M. Fillion a cherché avant tout à établir le sens littéral des Psaumes, par les divers secours que l'exégèse ancienne et moderne met à la disposition du commentateur. Lorsqu'elles ne s'appuient pas sur ce sens, qui est et demeurera toujours le premier et le principal, les interprétations mystiques sont très souvent forcées; elles deviennent même fréquemment futiles ou erronées. De lui, au contraire, elles jaillissent spontanément, suaves et fortes, comme d'une source intarissable.

L'auteur s'est efforcé de marquer nettement pour chaque psaume le sujet traité et la marche logique des pensées; par là encore on trouve un puissant secours pour la pieuse et parfaite récitation des hymmes sacrés, de manière à réaliser dans sa plénitude la belle parole de saint Paul : *Psallam spiritu, psallam et mente.* Se placer dans la situation du chantre inspiré; entrer, pour ainsi dire, dans sa pensée; suivre les divers états de son esprit et de son cœur au fur et à mesure qu'ils e p roduisent; s'adapter ses sentiments intimes : n'est-ce point la meilleure manière de réciter comme il faut ces divins

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques.* MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

cantiques, d'y apprendre l'art admirable de la prière, d'en tirer le plus grand profit spirituel et les meilleures consolations.

Il lui a semblé utile aussi de relever, d'un mot rapide, les beautés littéraires qui placent les Psaumes incomparablement au-dessus de tout ce que le langage humain a produit le plus remarquable en fait de poésie, et de montrer comment ici, tout parle au cœur et pénètre jusqu'à l'âme en ravissant l'esprit.

Quoique le commentaire porte directement sur la Vulgate, M. Fillion a recours à tout instant au texte hébreu, pour en noter les différences et pour éclaircir, grâce à lui, les difficultés assez nombreuses de notre vénérable version latine. Les autres traductions anciennes, spécialement celle des Septante, ont aussi fourni leur contingent de lumière exégétique.

Le texte latin, comme la traduction française, sont disposés d'après les règles du *parallélisme*, c'est-à-dire en se conformant à la coupe du vers hébreu. Cette méthode a l'avantage de parler à l'esprit par les yeux; elle est, du reste, littérairement parlant, seule exacte et vraie.

La traduction française est au fond celle de Sacy; cependant elle a été souvent modifiée pour la rendre plus littérale ou pour en supprimer les longueurs et les archaïsmes.

C'est aussi afin de parler davantage à l'esprit par les yeux que l'auteur a inséré à travers les notes du commentaire des gravures multiples, qui expliquent à leur façon le texte sacré, mais il a eu soin de conserver à ces *illustrations* le cachet grave et sérieux qui convenait seul à un tel volume; elles ne sont pas moins instructives qu'intéressantes.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le gérant : P. CHANTREL.

aris — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

UNE LETTRE DE M. HARMEL

Voici la lettre à laquelle nous faisions allusion il y a huit jours :

Mon cher ami,

Vous voulez bien m'inviter à continuer mes causeries avec vos vaillants amis, les lecteurs de la *Chronique des comités du Sud-Est.*

Depuis ma dernière lettre, un grand événement s'est produit : un congrès ouvrier s'est tenu à Reims, et ceux qui y ont assisté ont été émerveillés de la sagesse de ces hommes ; pour moi, qui connais le fond des choses, je dirai de leur générosité.

Il y avait là certains dirigeants qui ont huit enfants et gagnent 3 fr. 50 par jour, ils n'ont pas cédé au cri de leur nature opprimée par la misère ; le respect des droits patronaux, disons mieux, le respect de la justice, dans tout ce qu'elle a de plus délicat, l'a emporté et a donné à leurs revendications une modération admirable.

Cette expérience a démontré sur le vif la possibilité de former dans le peuple une armée chrétienne qui deviendrait le rempart de l'ordre et de la société. Mais comme nous le disions l'autre jour ici même, nous sommes des *maladroits!* Des journaux et des revues catholiques (au moins conservatrices), parmi lesquels je citerai seulement la *Vérité* et la *Science sociale*, n'ont rien trouvé de mieux à faire que de critiquer cette manifestation, d'en tirer des dangers imaginaires par lesquels ils essaient d'effrayer leurs lecteurs.

Je sais bien qu'au fond, il y a entre ces journaux et nous une différence de principe : ils considèrent l'ouvrier comme un être inférieur et dangereux, comme un *servile* pour lequel l'oppression ou la révolte sont les seules alternatives ; craignant la seconde, ils sont pour la première.

Mais ne peut-on ajouter qu'ils sont des maladroits ?

Vous ne voulez pas que le travailleur ait des droits, mais alors il n'a pas de devoirs, et dès lors quelle sécurité pouvez-vous avoir pour votre propriété et votre vie ? C'est la responsabilité qui fait l'homme, c'est pourquoi dans nos institutions des cercles catholiques, du secrétariat du peuple, du cercle d'études sociales, comme dans le congrès ouvrier, nous nous efforçons de mettre en action la responsabilité de l'ouvrier. Nous ne craignons pas de lui dire que lui aussi a un devoir social, lui aussi a une mission pour étendre le règne de Jésus-Christ.

Si vous voulez savoir toute ma pensée, je vais vous la dire : pour moi, c'est dans le peuple des travailleurs qu'est l'espérance de l'Eglise

et de la Patrie. C'est de lui que nous viendra le salut. Il n'y a plus que deux forces sociales : le clergé et le peuple ouvrier; c'est en les unissant que nous préparerons la société de l'avenir et les triomphes de Jésus-Christ.

Quant aux classes aisées, le paganisme et la jouissance les ont réduites à l'impuissance, et leurs maladresses constantes les achèvent.

On me demande de répondre à ces attaques. Je ne le ferai pas, ne perdons pas le temps à répondre aux morts. Allons à la vie! multiplions nos cercles chrétiens d'études sociales ; préparons un nouveau congrès ouvrier qui aura plus d'ampleur et plus de portée que le premier. Faisons-y venir des représentants de toute la France. Faisons la cohésion entre ces travailleurs héroïques qui souffrent partout persécution des pouvoirs publics, persécution des camarades d'atelier, persécution des méchants, et, pour combler la mesure, persécution des bons.

Unissons tous ces opprimés, montrons-leur la force de l'union et la mission libératrice que le Christ Jésus leur donne en cette fin du XIXe siècle.

J'entends quelquefois des hommes qui me disent: « Il nous faut des saints, des saints pour nous sauver, ou nous périssons ! » Et moi je leur montre nos ouvriers militants, nos martyrs de la foi. Je leur montre sur des milliers de grabats des milliers de victimes volontaires dont les souffrances, amoureusement acceptées pour le salut de leurs frères, établissent comme un renouveau de la Rédemption. Je leur montré Jésus-Christ souffrant dans ces petits, se dévouant dans ces héros ! et je leur réponds :

« Aveugles que vous êtes, vous ne voyez donc pas que jamais la sainteté n'a été aussi abondante, que jamais la Passion du Golgotha ne s'est davantage multipliée.

« Ne sentez-vous pas que notre société jouisseuse est comme plongée dans un bain de sainteté diffuse parmi les délaissés et les inconnus du monde ? »

Jamais l'esprit eucharistique, jamais l'esprit d'immolation n'a été aussi universellement répandu.

Jamais Jésus-Christ n'a été aussi multiplié, j'allais dire n'a été aussi nombreux.

Qu'attendons-nous donc ?

Ah! laissons dire les maladroits et travaillons activement.

Organisons partout les vaillants bataillons de Jésus-Christ.

Avec eux faisons l'attaque de la vérité, l'attaque de la justice et l'attaque de l'amour !

Bien affectueusement à vous,

Léon Harmel.

—

Avec l'excellent *Courrier de Bruxelles*, nous nous permettrons encore quelques observations :

La nouvelle édition, qui se produit à la fin du XIXe siècle, d'une action semi-chrétienne, semi-socialiste, en tout cas, d'un caractère de démocratie outrée, pourrait constituer, si on n'y prend vite garde, un des plus grands dangers que l'Église et la société civile aient courus. Ce n'est guère encore qu'en France et qu'en Belgique qu'il existe à l'état dangereux. Le Centre allemand a su en préserver complètement l'Allemagne.

Séparer les classes ouvrières des autres, les constituer en un nouveau parti, c'est sans doute imiter servilement le socialisme, mais c'est aussi détruire l'Église, qui est la société des fidèles, la société de tous les fidèles ; c'est organiser la guerre civile et préparer des jours noirs surtout pour le monde des travailleurs.

Pour se produire sous des formes mystiques, ce mouvement n'en est pas moins dangereux. De ce mysticisme on tombe facilement dans l'illuminisme. Plus d'un qui se croient inspirés et investis d'une mission providentielle sont simplement victimes de leurs imaginations et de leurs rêveries.

Ce n'est pas, on le comprend, de gaieté de cœur que nous luttons contre ce mouvement qui emporte, malheureusement, des hommes de grand mérite et d'action généreuse, aux plus pures intentions. Mais la paix religieuse et la paix sociale sont tellement intéressées à la répudiation de ces tendances, de ces efforts, que nous devons nous y consacrer, malgré le côté souvent pénible de la polémique qu'elle nécessite.

Précisons davantage encore et ramenons nos observations aux cinq principales suivantes :

1° Qui soutient que le travailleur n'a pas de droits ? Personne. Mais il est regrettable que dans certains milieux on ne parle jamais des droits des patrons et qu'on sème contre les patrons eux-mêmes d'injustes défiances. L'ouvrier a des droits et c'est l'action lente et persévérante de l'Église qui lui en a assuré la possession. Nous ne sachons pas qu'il les ait retrouvés dans les guerres civiles et les destructions morales.

2° « Il n'y a plus que deux forces sociales : le prêtre et l'ouvrier. » Mortes donc toutes les classes supérieures, depuis le petit commerce, la petite industrie, la petite propriété jusqu'à l'aristocratie et la grande industrie et la grande propriété. Où

a-t-on vu une société où il n'y aurait plus de « vivants » que le prêtre et l'ouvrier? Cette société vivrait sans capital, sans travail intellectuel, sans science, sans art! Quel rêve et quelle aberration!

C'est dans un temps où nous voyons, Dieu en soit loué! la bourgeoisie abandonner les erreurs voltairiennes et en revenir à l'Église, et, hélas! où nous voyons les masses se séparer d'elle qu'il faut parler de l'impuissance et de la disparition des classes supérieures.

3° Est-il bien sage de parler de la *Société de l'Avenir?* C'est bien vague sans doute. Mais n'est-ce pas faire accroire aux masses que des temps peuvent venir où il n'y aura plus ni misère, ni douleur et, en tous cas, n'est-ce pas semer en elles des haines contre l'état actuel? La société à venir! Mais ce sera encore une société d'hommes, déchus par la chute originelle, relevés par la rédemption, mais libres de faire le bien et le mal, une société où il y aura des passions et des malheurs, des vices mais des vertus. La démocratie n'a jamais fait la civilisation; elle l'a souvent détruite. N'oublions pas qu'elle mène au césarisme, l'ennemi de l'Église. Le peuple et César, ç'a été l'éternelle devise des tyrans!

4° Les ouvriers persécutés par tous, par l'État, par les camarades, par les méchants et par les *bons!*

Où sont ces ouvriers-là? Il nous semble que les ouvriers persécutés sont surtout ceux qui voulant vivre en paix avec leurs patrons, sont en butte aux violences des syndicats révolutionnaires.

Pourquoi dépeindre l'ouvrier en continuelle persécution? N'est-ce pas, encore une fois, l'ameuter contre l'ordre social, lui rendre l'existence odieuse, et intolérables les institutions actuelles?

5° Enfin montrer un renouveau de la Rédemption, une multiplication de la Passion du Golgotha, une multiplication encore de Jésus-Christ dans le peuple souffrant, c'est peut-être moins dangereux, mais est-ce bien sérieux? Qu'il y ait de la sainteté dans les petits, le catholicisme est là pour nous l'enseigner, lui qui recrute ses saints dans toutes les classes sociales, mais oublier la sainteté qui existe en haut pour ne montrer que les vices qui y sont, c'est méconnaître la grande Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne connaît ni riches, ni pauvres, ni libres, ni esclaves!

LE CORPS ÉPISCOPAL

I. Sa divine origine. — II. Ses pouvoirs au double point de vue de: A) l'enseignement, — B) et du gouvernement. — III. Sa mission sociale.

I

L'évêque est le supérieur, légalement subordonné au chef de l'Eglise universelle, qui exerce la plénitude de la puissance ecclésiastique dans un diocèse. Ce mot vient du grec *episcopos*, surveillant, inspecteur. Saint Pierre a donné ce titre à Jésus-Christ; il le nomme le Pasteur et l'Evêque de nos âmes (I Petr., II, 25). La fonction d'Apôtre est désignée sous le nom d'Episcopat dans les Actes (I, 20). C'est dans ce sens que saint Paul dit à Timothée, que celui qui aspire à l'Episcopat désire un grand travail: c'est pourquoi il exige de lui les plus grandes vertus (I Tim., III, 1). Il dit aux Anciens des Eglises d'Ephèse et de Milet: « Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis Evêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'il s'est acquise par son sang. » (Act., XX, 28). Il dit à Tite: « Je vous ai laissé en Crète pour réformer ce qui est encore défectueux, et établir des prêtres ou des Anciens dans les villes, comme je vous l'ai prescrit. » (Tit., I, 5).

Dans les premiers temps les évêques se nommaient aussi *presbuteroi*, parce qu'ils étaient en général les plus anciens du sacerdoce et encore *antistites*, *præpositi*, *pontifices*, *apostoli*. On les voit même appelés *Papa;* mais à dater du VIe siècle cette désignation fut réservée à l'évêque de Rome. De même jusqu'au VIIe siècle, ils s'institulèrent *servus servorum* ; depuis le XIIe siècle, ils s'intitulent dans leurs actes officiels : *Dei et apostolicæ Sedis gratia episcopus*.

L'épiscopat est la continuation de l'Apostolat, dont il est né. Les Apôtres, pour accomplir la mission qu'ils avaient de propager le Christianisme, organisèrent les communautés fondées par eux, en instituant une fonction spéciale pour le soin des pauvres et l'administration des biens de l'Eglise ; ce furent les diacres (Act., VI, 1-6). De plus, ils instituèrent pour former le Conseil de l'Eglise (Act., XV, 2, 4, 6, 23; XVI, 4), pour diriger la communauté (Act., XX, 17, 18; I Pet., V, 1-2), pour administrer les sacrements (Jac., V, 14), une autre fonction, celle des Anciens, des *presbuteroi* ou des *episcopoi*, inspecteurs. C'est pour-

quoi le mot *episcopoi* ne s'applique qu'aux *presbuteroi* (Actes xx, 17, 28; Tit., i, 5, 7), comme le prouve cette circonstance que, au temps des Apôtres, il n'y avait comme fonctionnaires dans les communautés que des *episcopoi* et des *diaconoi*, la première expression désignant les *presbuteroi* (Philip., i, 1; I Tim., iii, 18). Non seulement chaque Apôtre veillait sur la communauté qu'il avait fondée, mais tous les Apôtres veillaient à la fois sur toutes les Eglises. Ils les visitaient toutes, ils les instruisaient et les avertissaient par leurs lettres et demeuraient personnellement les intermédiaires de leur union mutuelle (Act., xv, 36-41; Rom., xvi, 10; I Cor., xvi, 19, 20). Ce que les Evêques eurent à faire plus tard fut fait par les Apôtres: leur mission émanée du Christ, constituait, dans l'organisation des Eglises, une charge formelle, ayant son cercle d'attributions déterminées et sa sphère de puissance bien marquée (Act., i, 20, 25).

On ne peut objecter que dans l'origine cette organisation n'était pas nettement déterminée et limitée dans tous les sens; cette forme précise et arrêtée devait être le résultat du développement régulier de l'organisation primitive et s'accuser de plus en plus à mesure que les Apôtres, ne pouvant plus suffire à tous les travaux qui se multipliaient par l'extension même du christianisme, se choisirent des aides, comme saint Paul prit Timothée à Ephèse, Tite en Crète (I Tim., i, 3; Tite, i, 5), en les nommant ses *coopérateurs* (Rom., xvi, 21; II Cor., viii, 23). La mission de ces coopérateurs était également formelle, car ils recevaient le pouvoir spécial inhérent à l'épiscopat (Tite, i, 5; ii, 15; I Tim., i, 3, 4; v, 19-22). L'institution de ces coopérateurs distingua *la fonction épiscopale de la fonction apostolique*. Cette création fut d'autant plus nécessaire que les Apôtres, à mesure que le christianisme se propageait, étaient obligés de se répandre trop au loin pour rester des centres suffisamment actifs et des foyers d'unité pour les diocèses isolés. D'ailleurs, ils devaient mourir. C'est pourquoi, eux ou leurs premiers coopérateurs, instituèrent dans chaque Eglise un supérieur suprême chargé d'exercer le ministère apostolique, et ce supérieur reçut dès lors exclusivement le nom d'évêque. Ce sont ces supérieurs dont saint Jean parle dans son Apocalypse (i, 20; ii, 1, 8, 12, 18; iii, 1, 7, 14).

Les protestants ont prétendu que, dans l'origine, les évêques n'avaient eu aucune autorité sur leur troupeau, qu'ils ne pouvaient rien décider, rien ordonner dans le gouvernement de

l'Eglise sans prendre l'avis des Anciens et le suffrage du peuple; qu'eux-mêmes se regardaient comme de simples députés, représentants ou mandataires des fidèles. Les textes que nous avons cités plus haut prouvent certainement que ce n'est pas ainsi qu'ils sont désignés dans l'Ecriture.

Jésus-Christ, d'ailleurs, avait dit à ses Apôtres : « Au temps de la régénération, ou du renouvellement de toutes choses. lorsque le Fils de l'homme sera placé sur le trône de sa majesté, vous serez assis vous-mêmes sur les douze sièges pour juger les douze tribus d'Israël. » (Matthieu, XIX, 22.) Or, si cette autorité de Jésus était nécessaire aux Apôtres pour gouverner l'Eglise, elle ne l'était pas moins aux pasteurs qui devaient leur succéder; les Apôtres l'avaient reçue, non des fidèles, mais de Jésus-Christ. Donc, leurs successeurs la tiennent de la même main. Aussi saint Paul dit que c'est Dieu qui a établi dans l'Eglise les Apôtres, les Pasteurs et les Docteurs; ils n'ont donc pas été établis par les fidèles (Eph., IV, 11). Ce qu'il a dit à Timothée montre une autorité très marquée. « Enseignez... » La commission qu'il donne à Tite de « réformer ce qui est défectueux, d'établir des prêtres dans les villes », il ne la donne pas aux fidèles. Il ajoute (II, 15) : « Enseignez, exhortez et reprenez avec *toute autorité*... »

Les calvinistes prétendent que l'épiscopat n'a commencé que dans le siècle suivant. Or, le protestant Mosheim leur a prouvé, d'après les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse, qu'il y avait certainement eu des évêques du temps des Apôtres; seulement, il prétend qu'ils n'avaient ni les droits, ni les pouvoirs qu'ils se sont arrogés dans la suite: et il attribue à saint Cyprien l'augmentation de ce pouvoir des évêques. Or, des théologiens catholiques, des théologiens anglicans, comme Hammond, Bévéridge, Pearson, Bingham, Dodwell, Usser, ont prouvé par les lettres de saint Ignace, disciple des Apôtres, par les canons apostoliques, rédigés vers la fin du second siècle, par les Pères de ce même siècle, que, dès le temps des Apôtres, les Evêques ont été distingués des simples prêtres, revêtus d'une autorité supérieure et d'un caractère particulier, que cette institution de Jésus-Christ a été constamment observée et n'a souffert aucune interruption. Bingham fait voir que, dès l'origine, les prêtres étaient subordonnés aux Évêques dans l'administration des sacrements et dans la prédication de l'Evangile; que le pouvoir de conférer les Ordres était conféré aux Évêques seuls; que les prêtres étaient assujettis à leur rendre compte de leur conduite et des fonctions de leur ministère.

Rothe suppose que c'est en l'an 70 que les Apôtres, encore tous vivants, résolurent de constituer l'épiscopat. (*Les Commencements de l'Eglise chrétienne et son organisation*, 1827).

Cette supériorité des Evêques est d'ailleurs attestée par la forme de la liturgie ; c'était toujours l'Evêque qui, environné de son clergé, présidait à la cérémonie et qui en était le ministre principal ; il était assis sur un trône pendant que les prêtres occupaient des sièges plus bas, et ce plan du culte divin est tracé dans l'Apocalypse (IV et seq.). Dans les premiers siècles, l'Eucharistie n'était jamais consacrée par un prêtre, lorsque l'Evêque était présent (Bergier, *Encyclopédie méthodique. Théologie, art. Evêque.*)

Ainsi l'épiscopat est la continuation du ministère apostolique, à travers une série de pontifes non interrompue depuis l'origine jusqu'à nos jours. Comme tout se perpétue typiquement dans l'Eglise, sous des formes distinctes, sinon tout d'abord complètement séparées, ainsi l'apostolat se perpétua dans l'épiscopat et fut respecté comme tel. (Cf. Ignace, *Lettre aux chrétiens de Smyrne* ; Irénée, *Ad Hœres.* III, 3, n. 1 ; Eusèbe, *In Isaiam*, IX, 14 ; S. Cyprien, *Epist.* 65 *ad Rogatianum*, *Epist.* 42 *ad Cornelium* ; S. Jérôme, *Epist.* 41 *ad Marcellam. Epist.* 146 *ad Evang.* ; S. Augustin, *De Verbo Domini*, serm. 24 ; S. Grégoire, *In Evang.*, l. II, hom. 26). Les Conciles ont confirmé la doctrine des Pères (Conc. Trid., sess. XXIII, c. 4, *De Ordine*). Sans doute les Evêques n'ont pas tous les dons et tous les droits des Apôtres ; cette puissance universelle ils ne la possèdent qu'en commun ; mais ils sont seuls les successeurs des Apôtres et l'Eglise a toujours condamné comme une hérésie l'égalité qu'Aétius voulait établir entre les évêques et les prêtres (Epiph., *Heræs.*, liv. III, hær. 75). Et le concile de Trente a de nouveau anathématisé cette opinion : « Si quis dixerit episcopos non esse presbyteris superiores... anathema sit. »

Les hérétiques s'appuient sur l'Ecriture et les Pères — Le Christ, disent-ils, est appelé apôtre et évêque (Heb., III, 1 ; V, 5) ; le nom d'apôtre est donné à d'autres qu'à des apôtres, même à des femmes (Rom., XVI, 7 ; Phil., II, 25), les prêtres et les évêques sont nommés diacres (Philipp.) ; II Cor., III, 6) ; prêtres, prêtres comme eux (II Jo., I, 1 ; III Jo., I, 1 : I Pet., V, 1) ; ils en concluent que toutes les fonctions étaient mélangées et qu'en tous cas de l'usage indistinct des noms, il résulte la conformité des charges. On répond qu'il est toujours téméraire de vouloir

conclure, pour des temps aussi simples que les temps apostoliques, d'une expression usitée à l'usage de la chose elle-même, surtout quand, comme dans le cas présent, on peut démontrer la distance qui existait entre le mot et la chose. On ne peut nier, en effet, que saint Irénée se soit servi indifféremment des expressions *episcopos* et *presbuteros*; que saint Jérôme semble faire la même confusion (Hieron. *in Tit.*, c. I; *Epist.* 146 *ad Eragv.*; *Epist.* 83 *ad Oceans*). Ces passages de saint Jérôme s'expliquent très facilement par les circonstances du temps où il écrivait. Il prend la défense des prêtres et des diacres opprimés par certains évêques peu dignes, et montre alors toute la sublimité de la dignité sacerdotale; d'ailleurs dans d'autres lettres il attribue exclusivement à l'évêque le droit d'ordonner des prêtres; il nomme l'évêque le père des prêtres.

Nous résumons ainsi la doctrine de l'Église sur ce point : Les Évêques successeurs des Apôtres, envoyés, *non par Pierre*, mais immédiatement par le Christ, sont les continuateurs de la mission que le Christ transmit à ses Apôtres pour son Eglise jusqu'à la fin des temps : ils sont les interprètes de la Révélation et les dépositaires de l'autorité doctrinale et disciplinaire. Mais, de même que les Apôtres exercent leur pouvoir en étant subordonnés à Pierre, de même les évêques exercent leur autorité en restant subordonnés au Pape; de même que la mission du Seigneur se transmit, non à chaque Apôtre isolé, mais à tous les Apôtres réunis dans l'unité de l'apostolat représentée par Pierre, de même la puissance apostolique émanée de cette mission se propage dans la totalité de l'épiscopat uni au Pape. ILS TIENNENT LEUR PUISSANCE IMMÉDIATEMENT DE NOTRE-SEIGNEUR, NON DU PAPE, MAIS EN UNION AVEC LE PAPE. Ils ne l'exercent légitimement qu'autant qu'ils persévèrent dans cette union.

II

Les droits et les devoirs de l'Evêque sont ceux de l'Eglise, par conséquent ceux du ministère doctrinal, *jura magisterii*, et du ministère disciplinaire, *jura jurisdictionis*, tant vis-à-vis de l'Eglise entière que vis-à-vis de son diocèse. Les auteurs ajoutent un troisième droit, *jura ordinis*, en raison des droits réservés à l'Evêque pour l'administration des sacrements de Confirmation et d'Ordination, pour certaines consécrations et certaines bénédictions. *Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.*

A) *Pouvoirs de l'Evêque au point de vue de l'Enseignement* *a*). Vis-à-vis de l'Eglise générale, l'Evêque a le droit de rendre témoignage à l'unité et la pureté du dogme et de la morale ; de donner en union avec le pape, en vertu de l'infaillibilité du corps enseignant, des décisions authentiques dans les matières de foi ; de veiller à l'uniformité de la liturgie, et à l'observation des décrets universels de l'Eglise ; de faire partie des conciles.

b) Vis-à-vis de son diocèse ; l'Evêque a la mission de confesser, de maintenir, de propager la pure doctrine dans son ressort, en favorisant les progrès de l'enseignement de la vraie foi ; en défendant et empêchant qu'elle soit défigurée. Il doit veiller à ce qu'on explique assidument et correctement la parole de Dieu. Il doit lui-même exercer le ministère de la parole dans son Eglise : *prædicationis munus quod episcoporum præcipuum est*, en cas d'empêchement, il peut se faire remplacer. (Conc. Trid. Sess V. C. 2, de Reform.; Sess. XXIV, C. 4, de Reform.). Seul, il peut donner le pouvoir d'exercer le ministère de la parole dans son diocèse ; il doit s'assurer si la rédaction du catéchisme diocésain est bien conforme à la doctrine de l'Eglise, si elle est claire, facile à comprendre ; censurer les écrits qu'il trouve dangereux pour la foi et les mœurs dans son diocèse ; et informer le Saint-Siège des erreurs qu'il redoute.

B) *Pouvoirs de l'Evêque au point de vue du gouvernement.* — La puissance administrative de l'Evêque embrasse la puissance législative, gouvernementale et judiciaire.

a) En vertu de sa puissance législative, il a le droit : 1° de donner des explications provisoires dans les matières de foi ; 2° de promulguer des décisions sur le rit et la liturgie, si ces modifications sont présentées dans l'intérêt de son diocèse ; 3° de modifier les ordonnances disciplinaires de son Eglise, lorsqu'elles ne sont plus adaptées aux circonstances locales ; 4° d'accorder des privilèges et des dispenses dans les limites de son pouvoir.

b) En vertu de sa puissance gouvernementale, il a le droit : 1° de proclamer les décrets émanés de l'autorité de l'Eglise universelle, sauf à réclamer dispense des ordonnances disciplinaires qui ne pourraient pas s'adapter aux circonstances locales ; 2° d'examiner et de transmettre les demandes de dispenses et de privilèges pontificaux faites par des diocésains ; 3° de convoquer le synode ; 4° de surveiller toute personne ecclésiastique au point de vue spirituel et tout établissement ecclésiastique au

double point de vue spirituel et temporel. Ce droit de surveillance s'exerce, soit en réclamant des rapports, soit par des visites que le Concile de Trente ordonne aux Evêques de faire tous les deux ans dans tout le diocèse (Sess. XXIV c. 3, *de Refor.*), soit par des conférences pastorales ; soit par des synodes ; 5° de pourvoir aux postes et aux bénéfices; 6° d'approuver les prêtres ; 7° d'exercer la justice contentieuse.

Ces droits constituent pour les Evêques autant de devoirs. Un dernier devoir, c'est la résidence. Autrefois, les Evêques pouvaient s'absenter pourvu que ce ne fût pas pour une année entière. Le Concile de Trente remontant à un droit plus ancien n'accorda plus aux évêques qu'une absence de deux ou trois mois dans l'année, et en cas d'urgence une absence plus longue, sous la condition d'en soumettre les motifs au Pape ou au Métropolitain (Sess. VI. c. LXXIII, c. 1, *de Ref.*). Bien que l'Evêque doive s'incliner humblement devant Dieu, il a le droit de revendiquer les honneurs dus à sa dignité, comme le prescrit le Concile de Trente (Sess., XXV, c. 17, *de Ref.*). Ces droits honorifiques portent sur le rang, le nom intercalé dans le canon de la messe, la réception solennelle que le clergé et les paroisses leur font dans leurs tournées pastorales, les titres qu'on leur donne, les insignes qu'ils portent, la crosse, symbole de la charge pastorale ; l'anneau, symbole de l'union spirituelle avec l'Eglise, la croix pectorale et le trône pontifical; pendant les cérémonies solennelles, la mître, les vêtements pontificaux, les gants et les sandales. (Goschler, *Dictionn. de la Th. cat.*, art. *Evêque*).

N'avons-nous pas maintenant le droit de dire : Quelle grandeur peut être comparée à celle de l'évêque? Il annonce la vérité, il prêche la parole de Dieu et sa parole ne ressemble à aucune autre, pas même à celle de ses prêtres, eussent-ils une science plus profonde, des dons oratoires plus séduisants ; dans la parole de l'Evêque on sent plus le Dieu, parce qu'on sent plus le père. Je viens de prononcer le mot qui résume le mieux l'opinion que nous nous faisons tous de l'Evêque. Celui qui est au ciel et sur la terre la source de toute paternité, *ex quo omnis paternitas in cœlo et in terra nominatur*, insufle dans l'âme de ses pontifes un sentiment qui ne ressemble en rien aux sentiments passagers et éphémères de ce monde, qui s'en vont avec les années, un sentiment que ne connaît même pas la paternité du sang; un sentiment qui n'est rien moins que le dévouement protecteur qu'il met au cœur des anges qu'il nous donne

ici-bas pour gardiens et pour guides; un sentiment qui est comme un sentiment de son propre cœur. Le cœur de l'évêque, ce n'est pas celui d'un homme, c'est, comme le disait de saint Paul saint Jean Chrysostome : le cœur même du Christ, *cor Pauli cor erat Christi*, tellement uni aux âmes qu'il s'échappe pour ainsi dire de lui-même et ne vit qu'en elles, souffrant de toutes leurs souffrances, ému de tous leurs dangers, croyant tomber quand elles tombent et se perdre quand elles périssent. (Mgr Billiard, *Qu'est-ce qu'un évêque ?* Paris, 1889).

III

Saint Paul a, ce nous semble, tracé la mission sociale de l'Evêque dans ces deux mots : « L'Evêque doit presser les hommes à temps et à contre-temps. » (I Tim., IV, 12).

Il doit presser les hommes à temps. On traduit cette phrase en disant que l'évêque devait avant tout être de son temps. C'est ainsi qu'il fut un temps où les Evêques se firent agriculteurs, guerriers même suivant les nécessités du moment. Si nous ouvrons notre histoire, nous y voyons les noms de nos plus illustres Evêques y briller au premier rang parmi les défenseurs de la cité. C'est même le titre qu'on donne à l'Evêque : *Defensor civitatis*. Quels souvenirs nous rappellent les noms des Ambroise, des Sidoine Apollinaire, qui sortis des rangs de l'aristocratie laïque, dont ils ne cessaient pas d'être les chefs, même sous les attributs de leur dignité religieuse, achevèrent de faire pénétrer le christianisme dans toutes les parties de la société romaine ! Citerons-nous saint Martin de Tours, saint Germain d'Auxerre, saint Aignan d'Orléans, saint Loup, saint Rémi, saint Exupère, à la fermeté desquels les villes qu'ils évangélisaient durent leur salut? Et ces évêques d'Embrun et de Gap, armés du casque et de la cuirasse terrestres, qui aux jours des invasions prirent part au combat et aidèrent au salut temporel de leurs peuples ? Les noms de Gozelin, l'Evêque de Paris et de vingt autres que l'histoire a sauvés de l'oubli témoignent qu'à toutes les époques les Evêques français savaient donner l'exemple et vivre au milieu de leurs peuples, de manière à leur inspirer confiance et à s'en faire aimer. Les temps ont changé ; la mission sociale des Evêques est restée la même. S'ils n'ont plus à revêtir l'armure du guerrier et à conduire leurs prêtres au combat pour faire reculer la barbarie et assurer le triomphe de la civilisation, ils ont à com-

prendre le *génie de leur époque* pour prêter à la cause commune, l'appui de leur science et le prestige de l'autorité. C'est ce que Léon XIII, dans ses dernières Encycliques, surtout celle sur la condition des ouvriers et la forme du gouvernement, leur a rappelé. (*L'Eglise de France et les Réformes nécessaires*, Paris, Dentu, 1888).

Il doit presser les hommes à contre-temps. Pas un évêque aujourd'hui qui ne puisse s'écrier chaque jour avec saint Paul : *Tristitia magna est et continuus dolor cordi meo ;* mais la résignation et le silence ne suffisent pas. L'évêque a reçu de Dieu une consigne que Léon XIII vient de rappeler à tous : *Resistere, si quando officiat religioni disciplina reipublicæ, munus est Ecclesiæ assignatum a Deo ;* elle consiste à résister à toute législation qui empêcherait et porterait préjudice à la religion. « En toute chose, disait Basile de Césarée à un proconsul du César de son temps, on nous trouve modérés et pacifiques, mais quand la cause de Dieu est en jeu et son drapeau engagé, nous nous levons alors et comptant tout le reste pour rien, nous ne voyons plus que Dieu, sa cause, son drapeau. » « Sachez-le, ô prince, disait Ambroise à Théodose avec une noble fierté, vous êtes au-dedans de l'Eglise, mais vous n'êtes pas au-dessus d'elle. » Un jour vint où le grand évêque d'Hippone trouva dans la protection oppressive de la puissance séculière un danger pour la liberté de l'Eglise. « A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que l'Eglise soit jamais assez abattue pour avoir besoin de vous à un tel prix. » « Soyez doux, soyez humbles, disait saint Hilaire à ses collaborateurs, à l'exemple de Jésus-Christ, votre maître ; mais que votre humilité soit toujours accompagnée d'une fermeté indomptable, que les assauts des puissants de ce monde ne vous fassent pas peur ; en outre ne cédez jamais aux conseils de la malveillance. » Un moment, en plein moyen-âge, les évêques de France avaient eu la faiblesse de s'incliner devant les tyranniques exigences des princes ; mais saint Grégoire VII était là, leur adressant cette adjuration dans une lettre mémorable : « Vénérables Frères, veillez au salut de votre patrie, rien de plus juste, mais, en même temps, veillez à votre honneur épiscopal, et prouvez toujours par votre attitude que vous avez l'âme aussi libre que la parole. » Ces conseils portèrent leurs fruits, et on vit bientôt surgir l'intrépide Yves de Chartres. C'est lui qui aimait à bénir Dieu d'avoir armé ses évêques « d'une force que la pauvreté retrempe », que « l'exil ne

saurait briser », que « nulle prison ne saurait enchaîner ». *In egestate fortior, in exilio non frangitur, carcere non alligatur.* Il avait raison, l'exil ne brise pas la force de l'évêque ; témoin son illustre contemporain que la Normandie peut se glorifier d'avoir donné au grand siège de Cantorbéry, saint Anselme, le savant abbé du Bec, lequel écrivait au perfide Guillaume le Roux : « J'aime mieux mourir, et tant que je vivrai, languir dans l'exil, plutôt que de violer l'honneur de l'Eglise, à cause de moi, plutôt que de laisser entamer ses droits par une lâche capitulation de conscience »; témoin cet autre archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, écrivant au pape Alexandre III : « Loin de nous la pensée de faire à notre conscience une incurable plaie en vendant, par un criminel trafic, la liberté de l'Eglise. Brave qui voudra le sentiment du souverain juge ; absolve qui voudra le pécheur endurci, jamais je n'absoudrai celui qui ne se repent pas d'avoir dépouillé l'Eglise. Je suis prêt à mourir pour elle. »

L'heure est arrivée où il faut que nos Evêques se transforment en athlètes ; en touchant aux libertés de l'Eglise, c'est aux libertés du monde que nos adversaires s'attaquent. Le Dieu qui a choisi nos Evêques les réclame comme des champions de sa cause ; et la mitre qui est placée sur leur tête est justement appelée le casque de la défense destiné à les rendre terribles aux ennemis de la foi. « *Non terremus*, nous ne sommes pas à craindre, doit-il dire, comme autrefois Tertullien aux persécuteurs, mais sachez-le bien, nous ne craignons pas non plus, *non terremus.* »

La cause que nous défendons, c'est la cause de la vérité et la vérité demeure éternellement, *veritas Domini manet in æternum.* C'est la cause de l'Eglise, et l'Eglise, c'est le royaume qui n'aura pas de fin, *et regni ejus non erit finis.* C'est la cause de Jésus-Christ, et Jésus-Christ, c'est le roi immortel des siècles : *Regi sæculorum immortali ;* c'est la cause de Dieu, et Dieu, c'est le souverain qui se rit au ciel de ceux qui travaillent à le détrôner. » Non pas que l'Evêque doive chercher à empiéter sur les droits de l'autorité civile; il prêche, au contraire, au nom de Dieu, la soumission aux dépositaires de la puissance publique, quelles que soient les institutions politiques de son pays. Fidèle à maintenir son ministère dans les sphères sereines et pacifiques qui lui sont assignées par sa conscience, il vit étranger aux passions politiques qui divisent ses concitoyens,

et c'est ce qui donne à son autorité toute son influence, toute sa force. Il peut commander à tous sans faiblesse comme sans passion, sachant dire aux grands et aux puissants, quand il le faut : *Non licet.* A l'exemple du Sauveur, jetant avec indignation l'anathème aux misérables qui osent scandaliser les petits qui croient en lui, l'évêque n'est plus l'agneau tendre et doux, c'est un lion qui se jette irrité en travers pour arracher ces chères âmes aux mains de leurs ennemis ; il se dépense sans réserve, il se dévoue sans calcul et sans mesure ; et fallût-il, pour elles, sacrifier sa vie, verser son sang, il est prêt, la croix qu'il porte sur la poitrine est une exhortation permanente à cette immolation.

Ces Pontifes, l'Eglise de France a l'honneur de les posséder dans son glorieux corps épiscopal et pourtant, depuis quelques années, malgré la vaillance des évêques, le danger que courent les jeunes âmes s'accentue, la liberté de la parole évangélique est comprimée graduellement, le deuil de la religion grandit. Au lendemain des désastres de l'invasion et de la mutilation de la Patrie, le patriotisme le plus pur inspira la pensée de couvrir d'un voile de deuil la statue de Strasbourg ; à l'heure présente, la liberté de l'Eglise, semblable à une grande image, digne de notre vénération, est enveloppée comme d'un nuage par la douleur des vrais enfants de l'Eglise. Aussi, comme jadis le doux et ferme Fénelon, au sacre de l'Electeur de Cologne, éprouvons-nous le besoin de nous écrier : « O Dieu ! conservez à votre Eglise des Ambroise, des Augustin, des pasteurs qui honorent leur ministère par leur courage apostolique ! »

P. G. MOREAU.
Vicaire général honoraire de Langres.

SAMSON ET SAINT BENOIT

(Suite. — Voir le numéro précédent).

2° — *Les grandes œuvres.*

Voici que les serviteurs de Dieu vont entrer en lice. Samson étant descendu en la ville de Thamnatha (1), pour y épouser

(1) Cette ville, située entre Ptolémaïde et Gaza, était déjà au pouvoir des Philistins, ce qui explique comment Samson y connut une de leur fille.

une fille des Philistins, rencontra sur sa route, dans les vignes qui entourent la cité, un jeune lionceau furieux, mais sans s'émouvoir, assisté de l'esprit de Dieu, il se saisit de la bête féroce, l'étouffe en ses bras et la met en pièces. A quelques jours de là, étant revenu en ce même endroit, il voulut revoir le cadavre du monstre, mais alors il trouva dans sa gueule un essaim d'abeilles et un rayon de miel, d'où il proposa au festin, donné à l'occasion de ses noces, cette énigme que les Philistins ne purent deviner. « La nourriture est sorti de celui qui mangeait et la douceur est sorti du fort. » Si nous nous transportons au désert de Sublac, oui, vraiment nous comprendrons l'énigme : pour le monde, le désert est bien ce monstre qui dévore ses habitants : eh bien, le désert deviendra, par saint Benoît, un foyer de vie où des hommes, en grand nombre, trouveront dans la culture des champs, la nourriture du corps, et dans l'étude chrétienne, l'aliment de l'âme ; c'est bien : « *De comedente exivit cibus, et de forti egressa est dulcedo.* » De cette vie austère jaillira comme une source intarissable de civilisation et de miséricorde.

Dans le domaine de notre âme, cette force qui dévore, c'est l'épreuve, la tentation, mais, si vous êtes chrétien, elle produira la grâce, c'est-à-dire la vie, les douces joies du cœur.

Voyons maintenant, après ce premier essai de sa force, les grandes œuvres de Samson et remarquez que pour accomplir ces grandes choses, la seule force de Samson est dans le secours de Dieu. Trahi par sa femme, qui, par ses prières et ses pleurs, a obtenu le secret de l'énigme, qu'elle livre aussitôt aux siens pour tenir sa parole et donner aux convives la tunique promise, Samson descendit au pays d'Ascalon, et tua trente Philistins.

Peu de temps après, au jour des moissons, Samson, quittant la demeure de son père, revint dans sa propre maison, mais ayant connu l'infidélité de sa femme, il jura d'en tirer vengeance contre le peuple ennemi, et ayant recueilli trois cents renards, il les attacha deux à deux et les chassa dans les champs des Philistins, entraînant après eux des torches enflammées ; ainsi il détruisit, en un jour, tous les blés, toutes les vignes et tous les plans d'oliviers, puis, après avoir fait un affreux carnage de ses ennemis, il se retira au rocher d'Etan.

A la suite de cette action, les Philistins, irrités, demandèrent aux Juifs de leur livrer Samson, et ceux-ci craignant leur colère, acceptèrent le marché et ayant promis à leur libérateur de

ne pas le mettre à mort, ils le lièrent de deux grosses cordes, mais au moment même où ils le livraient à ses ennemis, saisi de l'esprit de Dieu, il brisa avec facilité ses liens (1) et s'étant emparé d'une mâchoire d'âne, il tua mille Philistins, puis ayant chanté sa victoire, il eut soif et de cet ossement rejeté à terre, Dieu fit jaillir une source d'eau vive où il put se désaltérer.

Après cela, Samson vint à Gaza pour y passer la nuit ; les Philistins, croyant le tenir, fermèrent les portes et désignèrent des gardes pour le tuer au matin, mais au milieu de la nuit, il chargea sur ses robustes épaules les portes de la ville et les transporta sur la montagne qui regarde Hébron.

Le monde a gardé le souvenir étonné de ces œuvres, opérées par Samson et lorsque les clartés de la révélation première s'obscurciront à travers les nations elles feront de leurs souvenir une légende et nous raconteront les œuvres fantastiques d'un prétendu Dieu Hercule (2).

Viennent les siècles chrétiens et ils retrouveront ces mêmes grandes choses opérées par la vertu de Dieu. Au temps de saint Benoît, le monde occidental est livré à la barbarie et les germes de foi, apportés, dès les premiers jours du christianisme, qui avait poussé de puissantes racines, étendu de luxuriants rameaux, sous les invasions des barbares conquérants semblent devoir disparaître, comme en un jour d'orage les moissons sous l'action dévastatrice d'un fleuve débordé ; quel sera le grain de sable qui arrêtera le torrent, le forcera à reprendre son lit, préservera les restes de la foi et en étendra la bienfaisante action ? C'est ce moine solitaire caché au flanc du rocher de Sublac ; car, voilà que découvert par des bergers, il les évangélise et les voit, ainsi que des personnes illustres de Rome, se ranger sous sa direction.

Un instant il abandonne sa solitude pour venir gouverner un monastère à la prière des religieux, puis ne pouvant accomplir, comme il le veut, la réforme, il revint à Sublac et c'est là qu'il fonde son œuvre admirable : en peu de temps, douze monastères animent le désert, puis, emporté par un vent d'orage (3), il ar-

(1) La Bible emploie une comparaison charmante et dit simplement : « Comme le lin se consume à l'odeur du feu. »

(2) Le nom d'Hercule tout aussi bien que ses œuvres attestent que la fable emprunte ses légendes à l'histoire du peuple de Dieu. Hercule tue un lion, combat pour la délivrance des siens, ses deux colonnes, sa servitude, ses désordres et sa pénitence rappellent les mêmes faits de la vie du juge d'Israël.

(3) Florent, prêtre renégat, jaloux de la sainteté du serviteur de Dieu, le poursuivit d'une haine satanique devant laquelle Benoît crut devoir fuir.

rive au Mont Cassin, au royaume de Naples comme sur le Thabor. Il y fut favorisé de visions remarquables et d'une assistance toute particulière de Dieu dans la rédaction ou plutôt l'achèvement de cette règle admirable qui doit prolonger sa vie par ses enfants jusqu'au jour de Dieu et qui demeure comme le plus grand miracle de cette vie si merveilleuse, par l'esprit de sagesse et de discrétion qui l'anime.

N'est-il point vrai que saint Benoît domine de beaucoup Samson? Car enfin ici nous sommes en plein de l'œuvre de Dieu. Au temps d'Israël, le Seigneur pendant vingt ans vengea son peuple par la puissance de son bras, mais, aujourd'hui il a établi par saint Benoît une citadelle bâtie sur le roc et qui durera jusqu'à la fin des temps; en effet, les œuvres des fils de notre saint ne sont pas autre chose que la continuation de sa vie, et voilà pourquoi on ne pourra en achever l'histoire que le jour où Dieu fermera lui-même le livre des vies.

Le monde qui n'entend plus rien aux choses de Dieu passe avec dédain devant ses monastères et il dit comme autrefois Judas, et dans le même esprit, à quoi bon cette prodigalité? (1) Il y a là des fortunes, des facultés, des vies qui s'usent, à quoi bon, mais je vais vous le dire; jetez un regard en arrière et par ce qu'ils ont fait, apprenez combien vous sont nécessaires ces moines que vos mépris ne peuvent atteindre. Il y avait des déserts à défricher, des marais à assainir, ils vous ont donné de belles et fertiles campagnes; il y avait des ignorants à instruire, ils ont conservé les monuments des lettres et des sciences profanes et chrétiennes; il y avait l'art à établir, ils nous en ont laissé les règles et les plus purs modèles dans leurs basiliques; il y avait des faiblesses à soulager, ils ont fondé partout des asiles de miséricorde; il y avait des cœurs purs à garder, ils les ont conservés à l'ombre de leurs cloîtres, en un mot, il y avait un monde barbare à détruire, ils ont fondé un monde civilisé, voilà, au simple point de vue social, leur œuvre grandiose. Et au point de vue religieux, ils n'ont pas moins fait: il y avait des infidèles à évangéliser, ils se sont faits missionnaires; il y avait des hérétiques à combattre, ils se sont faits apologistes; ils ont fait plus encore, ils ont contribué de leur sang à la vie de l'Eglise, non seulement par le martyre, mais en demeurant pendant de

(1) Judas reprochait à Magdeleine sa piété lorsqu'elle arrosait de parfum les pieds de Jésus, non parce qu'il aimait les pauvres, mais parce qu'il était possédé du démon de l'argent.

longs siècles comme une pépinière, toujours féconde, de pieux abbés, d'illustres docteurs, de saints évêques et de grands papes.

Dans ses œuvres remarquables qui étonnent l'esprit humain et le force à consigner dans son langage par une expression la puissance de leur action (1), saint Benoît et ses fils, comme Samson, ont usé de pauvres moyens rendus puissants par la vertu divine. Samson détruit ses ennemis avec ses petits renards et sa mâchoire d'âne qui devient pour lui une source d'eau vive. Saint Benoît envoie ses religieux à la conquête du monde, non pas isolés, mais réunis en communauté sous cette règle admirable qui deviendra le principe de nos lois, et ces petits monastères animés de son esprit, qui est l'esprit même de Dieu, portent la désolation dans le camp ennemi et détruisent une à une toutes ses possessions. Ils sont comme un foyer ardent d'où s'élancent des étincelles enflammées ; puis, l'homme de Dieu confia à ses religieux une arme bien misérable en elle-même, la science humaine qui, livrée à ses propres forces, est incapable de produire quelque chose de bien, tout comme un ossement sans vie, mais qui avec la grâce de Dieu, devient pour ceux qui s'en servent, une source de consolation et aussi une arme terrible contre les adversaires de Dieu.

Archimède cherchait un point d'appui et un levier pour soulever le monde ; saint Benoît a trouvé l'un et l'autre en l'amour divin et voilà pourquoi il a réalisé cette merveille, refusée au génie humain, il a soulevé le monde au-dessus de la barbarie et de l'idolâtrie jusqu'à Dieu.

3° *Les épreuves et leurs conséquences.*

L'homme ennemi ne demeure pas inactif pendant que Dieu fait son œuvre et c'est ce qui explique les difficultés que rencontrent de toutes parts ceux qui combattent pour le Seigneur, Samson et saint Benoît en feront l'expérience.

Ce sont les Philistins qui par tous les moyens forcent la femme de Samson à leur livrer le mot de l'énigme et elle, indigne, accepte ce rôle odieux et obtient par ses supplications et ses larmes de connaître ce secret. Ce sont les Philistins encore qui enferment leur ennemi dans la ville de Gaza espérant le

(1) C'est une expression du langage ordinaire qui, pour exprimer un travail difficile et de longue haleine, dit simplement : Un travail de moine, une œuvre de bénédictin.

mettre à mort; ce sont les Juifs eux-mêmes qui livrent leur défenseur, et enchaîné l'abandonnent aux fureurs de ses ennemis. C'est enfin Dalila qui, faisant alliance avec les adversaires du peuple de Dieu, obtient après bien des résistances le secret de Samson et le livre ainsi sans défense aux mains du peuple irrité.

Contre saint Benoît, le démon emploiera les mêmes armes afin d'arrêter le serviteur de Dieu dans son œuvre : le voilà, qui agit par lui-même, brisant cette petite clochette qui annonçait au solitaire le pain que lui descendait Romain; c'est le démon encore qui met des entraves dans la construction de divers monastères, c'est le démon toujours qui, sous la figure d'un merle poursuivait le solitaire de ses persiflages railleurs, mais ses ruses grossières ne purent ébranler la vertu du saint; alors le démon eut recours à un artifice plus redoutable, ce fut la trahison des prétendus amis. Dans ce même monastère, où on a supplié saint Benoît de ressusciter l'observance des saintes règles, des misérables empoisonnent la coupe qui se brise sous la bénédiction du saint; puis, c'est le renégat Florent qui continue l'œuvre mauvaise du méchant et n'ayant pu ravir la vie au saint par un pain empoisonné veut lui enlever sa réputation par des calomnies odieuses qui viennent se briser aux pieds de l'homme de Dieu, comme les vagues furieuses de l'océan viennent se briser au pied de la falaise. Non moins inébranlable fut la vertu de Benoît, il chasse le souvenir importun du passé qui le vient poursuivre en sa retraite et fuit devant les sollicitations criminelles de femmes débauchées tandis que le misérable Florent meurt sous les ruines de sa maison renversée par la juste colère de Dieu.

Mais c'est ici surtout qu'éclate la supériorité de saint Benoît sur Samson et qu'apparaît combien ce dernier n'était que l'aurore annonçant le plein jour. Tandis que Samson vaincu par des larmes importunes abandonne le secret de l'énigme, tandis qu'il se laisse lier par ses amis, tandis qu'il s'endort enivré par le vin de Sorec (1), amolli par les supplications et les caresses de Dalila dont il semble ne pas vouloir voir l'astuce (2), saint

(1) Les vignes des coteaux de Sorec donnaient un vin très remarquable.

(2) Samson est aveugle; par trois fois, il s'est joué de Dalila, lui indiquant de faux moyens de lui enlever sa force, par trois fois elle essaie de le livrer aux mains de ses ennemis; malgré cette triple preuve d'infidélité, il lui avoue le secret de sa puissance et elle, l'endormant sur ses genoux, rase sa chevelure.

Benoît, au contraire, ferme en sa foi, en son espérance et en sa charité repousse avec courage et les entreprises du démon et les trahisons des prétendus amis et les tentations de la chair ; aussi bien, si la vie et les œuvres de ces deux hommes ont été en bien des points semblables, leur mort sera différente de tous points et tandis que la fin de Samson revêtira toutes les couleurs sombres de l'expiation, celle de saint Benoît, au contraire, aura les rayonnements de la divine récompense.

Samson dépouillé de sa chevelure, gage de son nazaréat, fut livré sans défense aux mains des Philistins qui après lui avoir crevé les yeux, l'employèrent à tourner la meule, mais après quelque temps ses cheveux ayant repoussé, Dieu se ressouvint de sa promesse et lui rendit sa première vigueur malgré son infidélité. Ainsi, les fautes et les misères de l'instrument n'empêchent pas le Seigneur qui le tient en sa main de s'en servir pour accomplir ses œuvres, or, un jour que le peuple était assemblé au temple de Dagon, on conduisit Samson afin que par sa danse il réjouît la foule, mais lui, après un moment, comme pour se reposer, ayant demandé de s'appuyer un instant contre les colonnes qui soutenaient l'édifice, ayant élevé son cœur à Dieu, de ses deux bras étendus, il les ébranle et sous les ruines du temple anéantit tout ce peuple dont il tire ainsi en mourant une éclatante vengeance.

Mort triste, pensez-vous, mais pour moi mort heureuse, car elle nous permet d'espérer le salut de Samson qui demeurera un secret pour tous jusqu'à la manifestation dernière des justices divines (1). S'il n'est pas en effet martyr, cependant le juge d'Israël est vraiment mort pour son peuple et son Dieu.

Saint Benoît avait 63 ans lorsque Dieu lui annonça qu'il devrait bientôt sortir de la vie. Le saint en avertit quelques-uns de ses disciples, plus tard le jour étant proche, il fit ouvrir son tombeau, enfin le dernier jour se sentant faiblir, il se fit porter à l'église ayant reçu une fois encore l'hostie sainte, debout comme un vainqueur, il attendit la mort soutenu par ses fils, les bras levés au ciel, et c'est ainsi, fort jusqu'à la fin, comme

(1) Samson ne peut être dit martyr dans toute la rigueur du mot, car le martyr ne combat pas, mais souffre pour Dieu. Sainte Mecthilde ayant demandé à Dieu, vers l'an 1300, où était l'âme de Samson, le Seigneur lui répondit : « Comment ma miséricorde a-t-elle agi envers Samson ? je veux que cela demeure ignoré afin que les hommes craignent de plus en plus d'être perdus par leurs ennemis. »

un soldat sur la brèche qu'il rendit sa belle âme à son Dieu. Quelle fut la joie du ciel, les anges seuls nous le pourraient dire, mais deux religieux dans une vision divine, virent une route ornée de riches tentures et resplendissante d'innombrables lumières, elle allait de la cellule de Benoît jusqu'au ciel dans la direction de l'Orient et une révélation leur apprit que c'était « la voie par laquelle Benoît, le bien-aimé du Seigneur, est monté aux cieux ». Ainsi selon la promesse de l'Esprit Saint, la mort du juste, précieuse devant le Seigneur, est entourée de gloires.

Arrivés au terme de ces deux vies, ne vous sentiez-vous pas saisis d'une sorte de sainte frayeur, Dieu donne à tous ses grâces, mais tous ne les reçoivent pas avec un même cœur et l'un arrive au sommet de la perfection, nous en avons pour garant le témoignage infaillible de l'Église, l'autre ne nous laisse en mourant qu'une espérance pleine de crainte. Mon Dieu, comment avons-nous reçu votre grâce? est-ce avec le cœur fort de Samson, ou bien avec l'âme fidèle de saint Benoît? serons-nous seulement un instrument que vous rejetterez un jour, ou bien demeurerons-nous toujours en vos mains saintes? Ne nous y trompons pas, cela dépend surtout de nous, Dieu qui ne refuse pas à la fleur sa goutte de rosée, ne nous ménage pas sa grâce, sachons seulement la recevoir et la faire fructifier. Demandons à Notre-Seigneur Jésus-Christ de nous accorder la force comme à Samson, mais surtout la fidélité comme à saint Benoît, alors cette pauvre vie deviendra pour nous tous, malgré ses tristesses et ses fatigues cette voie royale qui nous conduira aux parvis éternels des cieux.

L'AUMONE DU PAUVRE

(Suite et fin. — Voir le numéro du 29 juillet.)

IV

Grâce à la cordialité de ses manières, Jérôme vivait en bonne intelligence avec tous ses voisins. Parmi eux se trouvait une honnête fille nommée Antoinette Duvivier qui habitait une petite mansarde dans la même maison que lui.

Elle avait perdu sa mère depuis une année environ et vivait seule, assez tristement, du produit de quelques travaux à l'aiguille. Elle avait eu récemment l'occasion de rendre à Jérôme un service dont il n'avait pas perdu le souvenir.

Il était sorti pour faire un paiement de soixante francs, quand tout à coup il s'aperçut qu'il n'avait plus en sa possession la petite bourse contenant ses trois pièces d'or.

C'était là une perte considérable pour lui.

Comme il retournait sur ses pas interrogeant du regard tous les pavés de la rue, il entendit une voix de femme qui lui disait :

— N'est-ce pas vous, Monsieur, qui avez perdu votre bourse ? »

— Oui, précisément, reprit-il, et vous me feriez sortir d'un grand embarras si vous pouviez m'en donner des nouvelles. »

— La voilà ! dit son interlocutrice en lui tendant l'objet de ses recherches ; c'est moi qui l'ai ramassée, et je suis heureuse de pouvoir vous la rendre. »

Jérôme se confondit en remerciements ; il voulut faire accepter une pièce d'argent à celle qui l'avait remis en possession de son petit trésor et qui n'était autre qu'Antoinette. Malgré sa pauvreté, elle la refusa cependant, alléguant qu'elle n'avait fait qu'une chose bien simple, qui ne méritait aucune récompense.

Mathurine sut bon gré aussi à l'ouvrière du service qu'elle avait rendu à Jérôme, et à partir de ce moment des relations suivies s'établirent entre l'orpheline et les époux Durand.

Antoinette comptait vingt-huit ans à peu près ; mais elle en paraissait avoir bien davantage et à son aspect, on pouvait deviner que le sentier de la vie avait été pour elle rude et difficile à gravir.

Elle était née dans une famille d'ouvriers que dans son enfance elle avait vu souvent visitée par la misère et la maladie. Plus tard un de ses frères, s'étant laissé entraîner par de mauvais exemples, avait commis un vol qui l'avait fait condamner à un enprisonnement de plusieurs années.

La pauvre fille était foncièrement honnête, elle avait courbé la tête sous le déshonneur qui l'atteignait sans qu'elle l'eût mérité. Elle cachait sous des dehors vulgaires une âme sensible et fière, aussi la blessure que lui avait faite la faute de son frère ne s'était point cicatrisée, et elle en avait conservé un grand fond de défiance et de mélancolie.

Pendant la semaine qui suivit la visite chez Constant Verneuil, Jérôme remarqua qu'Antoinette paraissait plus morne, plus soucieuse qu'à l'ordinaire. Il devina qu'un événement fâcheux lui était arrivé et voulut en avoir le cœur net.

Un soir donc qu'elle était venue passer quelques heures chez lui, il se hasarda à l'interroger.

— Antoinette, lui dit-il, il me semble que vous n'êtes pas comme à l'ordinaire, que quelque chose vous contrarie. Vous feriez mieux de nous le dire franchement, car nous sommes pour vous de vrais amis, et ce n'est pas la curiosité qui me fait parler.

— Je le sais, reprit l'ouvrière, mais à quoi bon ennuyer les autres en leur faisant part des désagréments qui nous arrivent? Ne vaut-il pas mieux les garder pour soi?

— Vous avez tort; vous êtes là à vous morfondre toute seule, tandis que nous pourrions chercher ensemble à porter remède à vos ennuis. Si vous continuez à faire la mystérieuse, je croirai que vous n'avez plus de confiance en moi.

— Eh bien! père Jérôme, puisque vous le voulez, je vais vous conter ce qui me chagrine en ce moment, et vous verrez que j'ai de quoi être triste et mortifiée.

« Je vous avais déjà dit que je n'avais plus l'intention de continuer à vivre toute seule ici, comme je l'ai fait jusqu'à présent; j'avais donc résolu de me placer comme femme de chambre dans une maison respectable, et comme on m'avait parlé d'une place vacante chez une dame très riche, nommée Mme Dupuy, je me suis présentée chez elle pour l'obtenir.

« Elle m'a fort bien accueillie, m'a interrogée sur mon âge, mon savoir-faire, mes habitudes. Tout cela a paru lui convenir, mais, avant de me donner une réponse, elle s'est réservé naturellement le temps nécessaire pour prendre des renseignements.

« Je me croyais à peu près sûre d'entrer à son service, et j'en étais fort contente, parce qu'on me l'a représentée comme une dame pleine de douceur et de bonté pour ses domestiques. Je voulais attendre pour vous en parler que l'affaire fût tout à fait terminée; mais, hier, Mme Dupuy m'a envoyé un message pour me prévenir qu'elle ne peut pas me prendre à son service.

« Vous pouvez penser si j'ai été contrariée et humiliée; je suis sûre qu'elle a appris la faute de mon frère, et que c'en a été assez pour me nuire dans son esprit. Vous voyez que j'ai vraiment du malheur; je comprends que toutes les portes se fermeront devant moi, et que je ne serai jamais admise dans une famille honorable. Cependant, on n'a rien à me reprocher, à moi personnellement. Qu'ai-je à y faire! ajouta-t-elle douloureusement; je ne puis que courber la tête et me soumettre.

— Vous avez bien fait de me confier vos chagrins, dit Jérôme avec vivacité. La chose ne se passera pas comme cela; est-ce que je ne peux pas, moi, témoigner de votre probité, puisque

vous m'avez rendu cette bourse que vous pouviez si bien conserver? Je dirai hautement que vous êtes une jeune fille sage, honnête, et que personne n'a rien à vous reprocher.

— Vous êtes bien bon, monsieur Jérôme, reprit tristement Antoinette; mais je crois que ces gens-là ont leur parti pris, et que rien n'y ferait.

Le vieillard baissa la tête; son exaltation s'était calmée; en y réfléchissant un peu, il comprenait que le témoignage d'un pauvre ouvrier comme lui n'avait pas grande importance.

Comme il avait le sentiment inné de la justice, il souffrait de voir ainsi Antoinette faussement accusée, et il eût tout donné pour pouvoir la réhabiliter dans l'opinion de Mme Dupuy.

— J'ai une idée, dit-il, tout à coup; je connais un brave tailleur dont la fille est couturière, et travaille pour beaucoup de grandes dames de la ville. Quoiqu'elle ne soit qu'une ouvrière, elle a tant de bon sens et d'honnêteté que sa parole ne laisse pas que d'avoir du poids. Il se peut qu'elle ait accès auprès de Mme Dupuy; je lui parlerai de votre affaire; je lui demanderai de faire ses efforts pour détromper cette dame, pour vous montrer à elle telle que vous êtes réellement.

Antoinette secoua la tête d'un air d'incrédulité; elle était si accoutumée au malheur qu'elle ne pouvait croire à un revirement favorable, et elle n'avait guère de confiance dans les démarches de son excellent voisin.

Le lendemain, après sa journée terminée, Jérôme se rendit auprès de Cécile. Il lui expliqua le but de sa visite, et lui peignit dans toute sa tristesse la situation d'Antoinette condamnée à subir les conséquences d'une faute qu'elle-même avait bien amèrement déplorée et dont elle était complètement innocente.

— Cela tombe à merveille, lui dit Mlle Verneuil, je travaille pour Mme Norbel, la sœur de Mme Dupuy. C'est une personne très bienveillante et d'un abord fort agréable; je puis facilement plaider auprès d'elle la cause de cette pauvre fille; mais êtes-vous parfaitement sûr de sa moralité?

— Si j'en suis sûr, je puis m'en porter garant. Elle a soutenu, assisté ses vieux parents jusqu'à leurs derniers moments, et jamais elle n'a marché hors du droit chemin. Mme Dupuy ne pourrait pas prendre à son service une personne plus honnête, plus recommandable sous tous les rapports. »

— Puisqu'il en est ainsi, dit Cécile, je ne demande pas mieux que de faire pour elle tout ce qui m'est possible. Revenez ici dimanche et je vous dirai si j'ai réussi.

Comme le vieillard retournait chez lui, il rencontre le père de Marcel.

— Bonjour, Jérôme, lui dit celui-ci, je suis bien aise de te voir ; je voulais te remercier, car tu m'as rendu un grand service.

— Moi ! et comment donc ?

— J'ai un garçon qui a le cœur sur la main, qui sait son métier dans la perfection, mais qui a la tête un peu légère. Depuis quelque temps il avait de la peine à se mettre au travail, et il fréquentait l'estaminet un peu plus qu'il ne l'aurait dû. Quand je lui faisais des observations, il ne se souciait guère de mes avis, et il avait toujours l'une ou l'autre raison à me donner.

« Lundi dernier, j'ai été tout étonné de le voir se rendre à son travail, ce qu'il ne faisait pas ordinairement. »

— Hé ! mon garçon ! lui ai-je dit, te voilà donc revenu bien laborieux !

— Ah ! m'a-t-il répondu, si je ne fais pas le lundi aujourd'hui, c'est Jérôme Durand qui en est cause. Il m'a dit des choses qui m'ont donné à réfléchir, si bien que je me suis promis d'être désormais un ouvrier actif et rangé.

— Tu penses bien, continua le père de Marcel, que cela m'a fait grand plaisir, je ne sais pas si ses belles résolutions dureront ; mais après tout, cela est bien possible. Il n'en coûte pas plus de prendre une bonne habitude qu'une mauvaise, et tout dépend de là pour l'avenir.

Jérôme avait écouté les paroles de son ami avec une vive satisfaction ; aussi ce soir-là il se sentait tout heureux en rentrant chez lui, et son sommeil fut bercé par les songes les plus riants, les plus agréables.

Le lendemain matin, Mathurine était sortie pour faire quelques commissions, et le brave ouvrier travaillait avec ardeur, quand un coup discret fut frappé à la porte de la chambre où il se trouvait.

— Entrez, dit-il, d'un ton de bonne humeur.

Il vit bientôt paraître une vieille femme qui n'était autre que la mère Robert.

— Excusez-moi, dit-elle, si je vous dérange ; mais j'avais à cœur de vous remercier du service que vous m'avez rendu.

— Je n'ai fait là qu'une chose bien simple, fit Jérôme en lui avançant un siège.

— Bien simple ! comme vous y allez ! » ce n'est pas tous les

jours qu'on rencontre sur le pavé des gens aussi complaisants que vous. Le docteur est venu le soir même; grâce à vous, au lieu d'aller faire une longue course, j'avais pu soigner ma petite fille. Elle allait déjà mieux quand il est arrivé.

— La démarche que j'ai faite ne m'a pas beaucoup dérangé, mais vous avez bien fait de venir aujourd'hui. Je suis content de vous voir pour avoir des nouvelles de la petite malade; je me suis demandé bien des fois si elle s'était tirée d'affaire.

— Elle va tout à bien maintenant, sa maladie m'a encore un peu retardée dans mes affaires ; mais quand je serai mieux en fonds, je vous apporterai un petit présent pour reconnaître votre obligeance.

— Gardez-vous en bien, fit Jérôme, les pauvres gens comme nous doivent s'entraider réciproquement. Quand vous le pourrez vous rendrez aussi service à quelqu'un, c'est là tout ce que je vous demande.

— Je n'y manquerai pas, dit la vieille femme, puis elle s'éloigna en s'adressant encore à Jérôme de chaleureux remerciements.

Le dimanche suivant, comme cela avait été convenu, le brave ouvrier se rendit chez Constant Verneuil. En apercevant Cécile, il devina sur-le-champ qu'elle avait réussi dans sa mission, car son visage était rayonnant.

— Père Jérôme, lui dit-elle, j'ai gagné la cause de votre protégée. Je me suis rendue chez Mme Norbel, et elle m'a écoutée avec beaucoup de complaisance.

« Je lui ai dit tout le bien que je savais d'Antoinette; je lui ai fait comprendre que ce n'étaient pas là des choses en l'air, mais que j'étais bien certaine de tout ce que j'avançais. Je lui ai affirmé que Mme Dupuy trouverait dans Antoinette une femme de chambre modèle, une fille sage, honnête, active comme on doit être heureux d'en rencontrer.

« Elle a paru persuadée, et m'a promis de communiquer à sa sœur tout ce que je venais de lui dire; elle a ajouté qu'elle espérait bien faire changer ses dispositions.

« Aujourd'hui même je me suis présentée de nouveau chez cette dame, elle m'a dit que, d'après ses observations, Mme Dupuy avait pris sur Antoinette de nouveaux renseignements qui s'accordaient tout à fait avec ceux que je lui avais donnés moi-même.

« Elle a ajouté que sa sœur était fort aise d'avoir été ainsi

détrompée, et qu'elle était toute disposée à faire entrer cette brave fille à son service. Je vous laisse le plaisir de lui annoncer vous-même cette bonne nouvelle. »

Jérôme exprima chaleureusement sa gratitude à Mlle Verneuil ; puis il retourna chez lui tout en réfléchissant aux petits incidents qui avaient marqué sa vie depuis quelque temps.

Il ne pouvait s'empêcher de reconnaître que, sans rien s'enlever à lui-même, il lui avait été possible de rendre service à son prochain, de se montrer obligeant et charitable ; enfin, il comprenait clairement que comme Cécile le lui avait dit, il est donné au pauvre comme au riche de faire l'aumône.

Virginie NOTTRET.

NÉCROLOGIE

Monseigneur Soubiranne, archevêque titulaire de Néocésarée.

Ce prélat est mort le dimanche 18 juin, dans sa ferme, près de Céret, où il vivait retiré depuis qu'il avait donné sa démission de l'évêché de Belley.

Né le 18 janvier 1828 à Céret, diocèse de Perpignan, Pierre-Jean-Joseph Soubiranne, appartenait à une famille d'ancienne et haute bourgeoisie de Catalogne, qui avait, par lettres royales, le privilège de fournir le capitaine des gardes du gouverneur général du Roussillon. Il eut deux frères : l'aîné devenu officier après de brillantes études, se distingua en Afrique dans plusieurs actions, et, blessé, laissé pour mort sur un champ de bataille, il ne fut sauvé que par le dévouement d'un de ses oncles.

Le plus jeune, élève de Saint-Cyr, fut nommé au choix, à vingt-sept ans, capitaine adjudant-major au 77e régiment de ligne ; dans la campagne de Bomarsund il rendit d'utiles services par la connaissance pratique qu'il avait des langues russe et allemande ; à Forbach il se distingua par une bravoure qui lui valut les applaudissements de tous les officiers, ses camarades ; à Gravelotte il se battit en héros, et, après avoir eu son cheval tué sous lui, il s'élança l'épée au poing, en tête de son bataillon et fut mortellement frappé au moment où il était promu chef de bataillon. Tout son régiment qui le regardait

comme l'officier le plus studieux et le plus instruit, lui accorda l'hommage des plus affectueux regrets.

Pierre Soubiranne vint habiter Paris à l'âge de dix-neuf ans, se prépara brillamment par des études littéraires faites avec de rares succès au petit séminaire de Paris, sous la direction de l'abbé Dupanloup, qui l'avait reçu en 1839, et de fortes études philosophiques et théologiques durant cinq ans au séminaire de Saint-Sulpice, à une carrière dont il atteignit le seuil avant l'âge ordinaire, et qu'il devait parcourir avec une rare distinction. Il fut ordonné prêtre en 1851.

Reçu bachelier ès-lettres, et, le premier entre les concurrents, il eut le brevet de capacité, fut un des premiers licenciés en théologie à la Faculté de Paris et nommé depuis licencié en théologie par un indult du Souverain Pontife. Il avait suivi les cours de droit de la *Faculté de Paris*, et consacra ses premières années à l'enseignement comme professeur de belles-lettres d'abord, et bientôt de philosophie au petit séminaire de Paris, école renommée à laquelle l'enlevait bientôt un juge éminent du mérite, Mgr Dupanloup, qui l'appelait près de lui à Orléans et le nommait, d'accord avec le gouvernement, vicaire général titulaire et archidiacre de Gien en 1856.

Vers 1861, le cardinal Morlot réclama, pour le créer official du diocèse de Paris, le jeune archidiacre de Gien et le nomma en même temps aumônier des Dames Bénédictines du Temple en remplacement de M. l'abbé Cognat. Il entra la même année dans une plus importante carrière encore en prenant la direction de l'œuvre des écoles d'Orient, qu'au lendemain des massacres de Syrie, Mgr Lavigerie quittait pour aller prendre possession du siège épiscopal de Nancy. Dans l'espace de dix années, Mgr Soubiranne distribua aux chrétientés de Syrie, de Palestine, d'Egypte, de Tunisie, d'Algérie, etc... des sommes énormes, grâce auxquelles furent créés ou consolidés, dans ces pays infidèles, des centres d'éducation catholique et d'influence française qui resteront la couronne de notre patrie. Dès 1861, le directeur général des écoles d'Orient recevait du patriarche arménien de Cilicie et du diocèse d'Alger le titre de vicaire général.

Dans les années 1863 et 1864, il parcourait au péril de ses jours, et sacrifiant une santé qui faillit succomber, au retour, dans de cruelles douleurs, les vastes contrées de l'Afrique, de l'Asie, de la Turquie d'Europe, les vallées de l'Egypte et de la

Nubie, les îles de la Grèce, les champs de la Palestine, les montagnes du Liban, les plaines de la Bulgarie, allant demander à Jérusalem, sur la pierre du Saint-Sépulcre, les bénédictions de Celui qui a baptisé de son sang l'humanité tout entière, et a posé comme unique condition de son salut et de sa grandeur, partout et toujours, le sacrifice et le dévouement.

Aux cataractes du Nil où elle faillit s'engloutir, sa barque montra le drapeau français sur lequel les Sœurs du Bon-Pasteur du Caire avaient, comme sauvegarde, brodé les cinq croix de Jérusalem et la grande devise de nos pères des croisades : *Dieu le veut!* Du fond de la Nubie il arriva dans la Ville Sainte par le Sinaï et l'Arabie Pétrée, à travers des routes très peu connues, où il avait été égaré par les Bédouins pendant plusieurs jours, et où il fut sur le point de périr. Son sang-froid et son énergie et aussi la vitesse et l'instinct de son dromadaire le sauvèrent seuls, avec l'aide de Dieu, d'une catastrophe que déploraient déjà les pèlerins de Terre-Sainte. Quelques jours plus tard, au sommet sacré du Calvaire, il pouvait terminer une magnifique protestation contre les doctrines impies et ineptes de Renan par ces émouvantes paroles :

« Je crois à la divinité de Jésus, et c'est pour cela que je suis venu, moi, pèlerin français, tendre la main à nos frères catholiques de toute nation qui admettent comme nous ce dogme fondamental des sociétés chrétiennes. Je crois à la divinité de Jésus comme y croient tous les hommes honorables et religieux de mon pays, de cette France qui, j'aime à le proclamer en ce lieu, est et reste toujours profondément attaché à la sainte Eglise apostolique et romaine... »

Rentré en France, M. Soubiranne donna à son œuvre une impulsion plus puissante que jamais, à la suite des malheurs qui frappèrent notre colonie africaine, et l'étendit à celle des orphelins d'Algérie, pour laquelle Mgr Lavigerie, devenu archevêque d'Alger, s'adressait à son zèle.

Le même prélat l'emmena à Rome pour assister au concile œcuménique du Vatican comme son théologien et son procureur général. Pie IX éleva l'abbé Soubiranne à la dignité de camérier secret en 1865, à son retour d'Orient, puis prélat de sa maison en 1870. Enfin Mgr Lavigerie obtint de l'avoir pour auxiliaire. Le pape le préconisa le 22 décembre 1871, évêque titulaire de Sébaste. Il fut sacré le 4 février 1872 à Paris, dans l'église de Saint-Augustin par Mgr Lavigerie assisté de

Mgr Jeancard, évêque de Cérame, et de Mgr Bourret, évêque de Rodez. Nous étions présents à cette imposante cérémonie à laquelle assistaient le nonce Mgr Chigi, Mgr Guibert, archevêque de Paris, les évêques de Châlons, de Nancy, de Jura, de Coutances, de la Basse Terre et l'ancien évêque de Pamiers; l'amiral Jurien de la Gravière, le prince et la princesse Czartoryski, les duchesses de Brissac et de Blacas, MM. Wallon, de l'Institut, Cornudet, Baudon, et l'abbé Dauphin, ancien doyen de Sainte-Geneviève qui lui succéda dans la direction de l'Œuvre des écoles d'Orient, fondateur de la maison d'éducation d'Oullins.

Mgr Soubiranne se rendit bientôt à Alger pour seconder Mgr Lavigerie.

Il remplit les fonctions d'auxiliaire jusqu'en 1880 lorsqu'un décret du 30 janvier le désigna, pour remplacer Mgr Marchal, promu à Bourges, à l'évêché de Belley; il fut préconisé le 27 février, et prit bientôt possession de son siège après avoir envoyé, datée de Céret le 19 mars, sa lettre pastorale de prise de possession.

Mgr Soubiranne a publié à Belley 28 mandements ou circulaires dont les sujets principaux sont les suivants :

Nécessité de repousser l'enseignement sans Dieu, 15 février 1881 ;

Sur le *Jubilé universel*, 19 mars 1881 ;

Service funèbre pour le *Repos de l'âme de Mgr Paulinier*, son métropolitain, 22 novembre 1881 ;

Les *Droits et les Devoirs de la conscience chrétienne*, 2 février 1882 ;

Sur les *Facultés catholiques de Lyon*, 8 décembre 1882 ;

L'*Instruction religieuse des enfants*, 29 janvier 1883 ;

Sur le *Rosaire*, 20 septembre 1883 ;

Sur la Fondation de l'*Institut des Petites Sœurs des Orphelins*, et l'ouverture de l'*Orphelinat de garçons à Fernex*, 8 décembre 1883 ;

Sur les *Derniers actes pontificaux de S. S. Léon XIII*, 4 février 1884 et 18 janvier 1885 ;

Le *Jubilé extraordinaire* accordé par N. S. P. le Pape, 31 janvier 1886 ;

Prières pour le *Repos de l'âme de Mgr de Langalerie*, évêque de Belley, 13 février 1886 ;

Le *Jubilé sacerdotal de Léon XIII*, 1er janvier 1887 ;

Sur le *Recrutement du Clergé*, 18 janvier 1887 ;

Lettre circulaire concernant l'*Arrivée de son successeur au siège de Belley*, 25 novembre 1887;

Nous avons aussi une oraison funèbre de Messire-Louis Mermod, curé de Gex, prononcée en 1881 par Mgr Soubiranne, et le panégyrique de saint-Claude, évêque de Besançon, prêché aussi par lui le 6 juin de la même année 1881, dans la cathédrale de Saint-Claude.

La santé de Mgr Soubiranne fortement ébranlée depuis le grave accident qui l'arrêta au début de sa première visite pastorale, ne s'était jamais rétablie complètement. Aussi le prélat, effrayé de la responsabilité de sa charge pastorale, demanda-t-il au Saint-Père de rompre les liens qui l'attachaient au diocèse de Belley, et Léon XIII y acquiesça; Sa Sainteté le nomma archevêque titulaire de Néocésarée, le 25 novembre 1887 et le prélat alla vivre dans la retraite à Céret, son pays natal, où il est mort le 18 juin.

Mgr Soubiranne était commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Alger, d'Orléans, de Perpignan, de Saint-Claude, et portait pour armoiries :

D'argent, à la croix de gueules de Jérusalem potencée, accompagnée aux quatre angles de quatre croisillons de même ; au chef d'azur chargé d'un cœur d'or enflammé de gueules, et pour devise: SPES IN UTROQUE.

On remarqua la distinction de ces armoiries, et la pensée qui les avaient inspirées. D'abord l'espérance dans la foi et la Charité sous les emblèmes du *(spes in utroque)*; puis les symboles de l'œuvre d'Orient et de l'œuvre de Sainte-Monique figurées également par une croix orientale et par le cœur qui rappelle aussi celui de l'évêque d'Hippone. Enfin l'écusson posé sur deux branches croisées et invariablement unies, l'une d'olivier (la Judée, l'Orient) l'autre de palmier (l'Afrique) symbolisait encore la mission de Mgr Soubiranne à Alger et son titre de directeur général des écoles d'Orient dont il ne voulut pas se séparer.

M. C. D'AGRIGENTE.

LA FAMILLE (1)

La famille est la pierre angulaire de la société. Truisme, dira-t-on. Parbleu oui, truisme, mais si banale qu'une vérité puisse être, il devient nécessaire de la rappeler du moment qu'on oublie d'en tenir compte.

L'incompatibilité du socialisme avec l'existence de la famille est aussi un truisme, découlant logiquement du premier, et loin de le contester, tout le monde s'en prévaut pour attaquer les tendances subversives des socialistes, mais personne ne songe à en tirer les conséquences pratiques.

Notre société en désarroi présente une ressemblance fâcheuse avec ces chœurs d'opéra qui chantent à pleins poumons : « Courons, volons, courons, volons », mais ne bougent pas de place. Nous entonnons les hymnes les plus touchants à la famille, mais dès qu'il s'agit d'agir, bonsoir.

Il semble pourtant que si la famille est le boulevard qui empêche le socialisme de parfaire son œuvre, le bon sens le plus élémentaire doit nous dicter la ligne à suivre : consolider la famille.

Et c'est précisément ce qu'on ne fait pas.

Au contraire. Depuis un siècle nous travaillons avec une instance remarquable à démolir la famille, et pour peu que nous coutinuions de même, il ne restera plus de besogne pour messieurs les socialistes.

Les mœurs et le pouvoir public collaborent dans une entente touchante à saper une base de la famille après l'autre.

La femme est tenue au travail comme l'homme, proclame le nouvel évangile du socialisme.

Et de fait, où en sommes-nous arrivés grâce au régime économique dont la sagesse libérale nous a dotés? Ne voyons-nous pas des régions industrielles où la vie familiale est rendue presqu'impossible par le travail de la femme dans les fabriques?

L'enfant appartient à l'Etat, enseigne la secte.

Qu'est-ce, en somme, sinon le développement logique de cette théorie au nom de laquelle l'Etat moderne prétend imposer son enseignement obligatoire?

L'Etat de l'avenir nous réserve les joies d'un restaurant avec menu officiel et obligatoire.

(1) Du *Courrier de Bruxelles.*

Nos mœurs nous préparent admirablement à cette vie-là. A tous les degrés de l'échelle sociale, le foyer domestique est de plus en plus déserté. Appelez cela Club, Cercle, « Société » ou estaminet, la chose reste la même.

Union libre, décrète le socialisme.

Et l'Etat moderne? Ne revendique-t-il pas le droit insensé de faire consacrer le mariage par un fonctionnaire civil affublé d'une ventrière tricolore? Ne prétend-il pas dissoudre les mariages selon son bon plaisir? Mais de là à la thèse socialiste, il n'y a qu'un pas.

Les mœurs comme la législation battent en brèche la famille, en ébranlant une pierre après l'autre, et voilà le boulevard contre lequel le socialisme doit se briser.

Tous les docteurs ès sociologie sont pourtant d'accord sur ce point, chose trop rare pour ne pas être relevée. Si, au lieu de se borner à soulever des questions, à discuter les théories les plus subtiles, à s'enfoncer dans les profondeurs les plus obscures de la sociologie, on commençait par s'occuper à reconsolider la famille?

Cela fera sans doute sourire de pitié tous les diafoirus de la question sociale, mais il me semble, pourtant, qu'il y aurait là chose bien utile à faire.

Mon Dieu, je ne songe pas à contester les avantages des hautes spéculations sociologiques, économiques, philosophiques et métaphysiques; mais, de grâce, qu'on ne perde pas de vue les vérités qui courent les rues.

Si de grands esprits méprisent de s'occuper de truismes, libre à eux; laissons-les poursuivre la haute envergure de leur vol, admirons-les, vénérons-les tant que vous voudrez, mais ne nous abaissons pas au rôle de badauds qui, les yeux en l'air, ne voient plus ce qui se passe devant leur nez.

Occupons-nous à consolider la famille, à défaire l'œuvre néfaste du libéralisme, à réformer nos mœurs familiales, c'est peut-être bien terre à terre; toutefois, m'est avis que ce serait éminemment pratique.

LIVRES A L'INDEX

La S. Congrégation de l'Index vient de publier un décret qui condamne et proscrit plusieurs ouvrages jugés pernicieux pour

la foi et les bonnes mœurs. — Voici le texte de ce décret :

CONGRÉGATION DE L'INDEX

DECRETUM

Feria VI, die 14 Julii 1893.

Sacra Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO LEONE PAPA XIII Sanctaque Sede Apostolica Indici librorum pravæ doctrinæ, eorumdemque proscriptioni, expurgationi ac permissioni in universa christiana Republica præpositorum et delegatorum, die 14 Julii 1893, damnavit et damnat, proscripsit proscribitque, vel alias damnata atque proscripta in Indicem librorum referri mandavit et mandat quæ sequuntur Opera :

Mariano Raffaelle. — *Gli Evangeli Sinottici. Realta e invenzione? Studji.* — Napoli, Tipografia della Regia Universita, 1893.

Cadorna Carlo. — *Religione, Diritto, Liberta. Della condizione giuridica delle Associazioni e della autorita religiose negli Stati civili. — Edizione postuma curata dal Generale Cadorna, con cenni biografici del senatore M. Tabarrini, Presidento del Consiglio di Stato.* — Vol. 2 ; Ulrico Hoepli Editore-Libraio della Real Casa, Milano, 1893.

Amabile Luigi, gia Prof. ord. di Anatomia patologica nella R. Universita di Napoli, gia Deputato al Parlamento Nazionale. — *Il santo Officio della Inquisizione in Napoli. Narrazione con molti documenti inediti.* Vol. 2. Citta di Castello, S. Lapi Tipografo-editore, 1892.

Mantegazza Paolo. — *Fisiologia della donna.* — Vol. 2. Milano, Fratelli Treves Editori. 1893.

Negri Ada. — *Fatalita.* — Milano, Treves, 1893.

Guidotti Giovanni, Preside del R. Instituto tecnico di Palermo. — *I tre Papi ossia La pace fra le Chiese cristiane.* — Palermo-Torino, Carlo Clause, 1893.

Ferrière Émile. — *Les mythes de la Bible.* — Paris, Félix Alcan Editeur, 108, boulevard Saint-Germain, 1892.

Mivart St-Georges — « *Happiness in Hell* » (Nineteenth Century) London, December 1892, et « *The Happiness in*

Hell » ibidem, Febb. 1993 — et *Last Words on the Happiness in Hell*, ibidem, Apr. 1893. *Decreto S. Off. Feria VI Die Julii* 1892.

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta Opera damnata atque proscripta, quocumque loco et quocumque idiomate, aut in posterum edere, aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis, aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur, sub pœnis in Indice librorum vetitorum indictis.

Quibus SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO LEONI PAPÆ XIII per me infrascriptum S. I. C. a Secretis relatis, SANCTITAS SUA Decretum probavit, et promulgari præcepit. In quorum fidem, etc.

CAMILLUS Card MAZZELLA Præf.

Loco † Sigilli. Fr. HYACINTHUS FRATI O. P. a Secretis.

Die 13 *martii* 1893 *ego infrascriptus Mag. Cursorum testor supradictum Decretum affixum et publicatum fuisse in Urbe.*

Vincentius Benaglia, *Mag. Curs.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Événements de Siam. — Le procès de Mgr Cazet. — Une statue à Bayard. — Étranger.

3 août 1893.

Le gouvernement siamois a accepté aujourd'hui toutes les conditions de l'*ultimatum* français, et cela met fin à l'incident siamois, provisoirement au moins. Il faut s'en féliciter, car les expéditions coloniales nous coûtent bon et nous en sommes encore aujourd'hui à savoir ce qu'elles nous rapportent. Mais l'honneur de la France était engagé, le drapeau national en cause et le gouvernement ne devait pas hésiter. Il a, cette fois, marché droit, et s'il n'a pas commis la faute de succomber aux velléités de capitulation que l'on prêtait à quelques-uns de ses membres, c'est que l'opinion publique s'est nettement prononcée pour une action aussi rapide qu'énergique.

A tort ou à raison — à raison à notre avis — dans toutes les difficultés que nous éprouvons aussi bien dans l'Afrique centrale que dans l'Extrême-Orient, le public semble reconnaître l'action de l'Angleterre. La complaisance dont le gouvernement

de la reine a été l'objet alors que le néfaste Waddington nous représentait à Londres, le souvenir de son attitude en Egypte, de la ténébreuse action de ses agents dans l'Ouganda, au Congo et ailleurs, n'ont pas peu contribué à surexciter les passions, sans compter le mauvais vouloir dont le Foreign-Office a fait preuve dans nos démêlés, depuis de longues années, avec les pouvoirs officiels de Terre-Neuve. On était las, écœuré, et on peut le dire aujourd'hui, énervé par l'attitude de nos ministres des affaires étrangères qui semblaient n'avoir qu'un désir : ne pas se mettre mal avec le Cabinet anglais et acheter la paix à force de concessions et d'humiliations.

Cette fois, il a fallu marcher. On prétend que M. Develle l'a fait à son corps défendant ; peu importe, car la poussée de l'opinion était telle qu'il fallait qu'il s'exécutât. Le Siam, qui comptait sur les tergiversations coutumières du quai d'Orsay, et que l'Angleterre, habituée à nos compromissions diplomatiques, encourageait, a été surpris par la netteté de notre action. Les complications qu'il a essayé de soulever, les arrangements qu'il proposait, les espérances qu'il avait pu concevoir dans l'intervention d'une grande puissance comme l'Angleterre se sont évanouies et le Siam a mis les pouces parce que l'Angleterre a mis les siens.

C'est là ce qu'il faut retenir de ce conflit. L'Angleterre, touchée dans ses œuvres vives par la déclaration de blocus, vulnérable plus que personne dans ses colonies, a compris qu'elle ne pouvait pas, sans danger, s'exposer pour le plus grand profit du Siam sans compensation sérieuse. C'est une nation essentiellement égoïste que la nation anglaise : là où elle n'a rien à gagner, elle se désintéresse et, comme cette fois elle avait tout à perdre, elle s'est dérobée. C'est fort bien, c'est une première manche que nous gagnons, ne perdons pas la seconde, et la seconde c'est la plus importante. Il s'agit de la possession des rives gauches du Mékong, et cette possession nous est contestée par les Anglais ; ils avaient mis le Siam en avant pour nous la refuser, le Siam s'exécute, l'Angleterre ne lâchera pas cet os qu'elle tient à ronger. C'est à notre diplomatie d'aviser et à ne pas laisser perdre le fruit de la fière attitude prise par l'amiral Humann.

Les cokneys de la Cité sont furieux : c'est dans l'ordre. Laissons-les faire. Avant-hier, ils ont bravement, dans un théâtre, insulté le drapeau français et applaudi les couleurs allemandes.

La presse française n'a pas à se préoccuper de ces provocations qui retombent sur leurs auteurs. Son attitude dans l'affaire siamoise a été d'une correction irréprochable. Elle n'a pas répondu aux menaces et aux insultes : elle a bien agi. Ce qu'elle voulait avec l'opinion unanime du pays, c'était que nos droits fussent respectés, notre intervention indépendante, nos revendications acceptées. Le but a été atteint. Laissons John Bull crier et s'agiter : John Bull est pratique, il comprendra qu'il est mauvais de trop donner sur les nerfs du voisin, alors que ce voisin est de taille à ne plus supporter d'insolences et John Bull se taira. C'est tout ce qu'on lui demande, et c'est tout ce qu'on exige de lui, car il faut bien que John Bull sache une fois pour toutes que nous ne sommes plus d'humeur à nous laisser impunément échauffer les oreilles.

—

C'est le 1er août à onze heures et demie du matin, que le prince Wadhana ministre de Siam à Paris, s'est rendu au ministère des affaires étrangères pour annoncer à M. Develle que le gouvernement siamois acquiesçait aux garanties complémentaires réclamées par la France, à la suite de l'acceptation de l'*Ultimatum*.

Ces garanties avaient été formulées dans la note ci-jointe, remise dimanche soir à l'issue du conseil par M. Develle au prince Wadhana :

Paris, 30 juillet 1893.

Le retard apporté par le gouvernement siamois à accepter l'ultimatum qui lui a été remis par le ministre résident de France à Bangkok, le 20 juillet, autorisait le gouvernement de la République française à en aggraver les conditions.

Désireux de donner une nouvelle preuve des sentiments de modération qui l'ont constamment inspiré, le gouvernement français se contentera, comme garantie indispensable de l'exécution pratique des clauses de l'ultimatum, d'occuper la rivière et le port de Chantaboun jusqu'à la complète et pacifique évacuation des postes établis par les Siamois sur la rive gauche du Mékong.

D'autre part en vue de garantir les bonnes relations heureusement rétablies entre la France et le Siam et de prévenir tout conflit dans la région du Grand-Lac et du Mékong, le gouvernement siamois s'engagera à n'entretenir désormais aucune force militaire à Battambang et à Siem-Reap, ainsi que dans les localités situés dans un rayon de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong à partir des frontières du Cambodge.

Il y maintiendra seulement le personnel de police nécessaire pour assurer l'ordre. En outre, il s'abstiendra d'entretenir ou de faire circuler des navires et embarcations armés sur les eaux du Grand-Lac et sur celles du Mékong.

Le gouvernement français se réserve d'établir des consulats à M'Van et à Khorat.

L'acceptation par le Siam de ces garanties permettra au gouvernement français de lever immédiatement le blocus.

JULES DEVELLE.

Chantaboun, que nous allons occuper provisoirement et jusqu'à complète évacuation de la rive gauche du Mékong, est situé par 12° 40' de latitude Nord, à petite distance de l'embouchure du Paknam Chantaboun qui se jette dans le golfe de Siam. Ce point est voisin de la frontière maritime du Cambodge. On remarquera que le Siam accepte la création de consulats en deux localités ; Korat, la plus importante, se trouve sur la route qui réunit le bas Ménam à Bassac, sur le Mékong. Korat sera relié dans quelques années à Bangkok par une voie ferrée en construction, et qui se soudera au chemin de fer Bangkok-Paknam, déjà en exploitation.

—

La cour d'appel de Montpellier a rendu son arrêt dans l'affaire relative à la brochure sur la franc-maçonnerie par Mgr Cazet, évêque de Madagascar, qu'un arrêt de la cour de cassation avait déférée à son examen.

Mgr Cazet a été renvoyé des fins de la plainte.

MM. Iribé et Rigaud, qui poursuivaient comme francs-maçons, ont été condamnés en tous dépens.

C'est pour la cause du droit d'enseignement épiscopal un succès que nous sommes particulièrement heureux d'enregistrer.

Il convient d'en faire honneur à l'inébranlable fermeté du prélat, qui a toujours donné si noblement l'exemple d'une indomptable résistance à toutes les entreprises de la franc-maçonnerie.

—

Que de discours ! C'est un déluge ! Parmi les ministres c'est à qui rivalisera d'ardeur, et voilà, brochant sur le tout, les présidents des distributions de prix qui s'en donnent à cœur joie. Allez donc vous reconnaître dans cette julienne de rhétorique, dans ce fatras de déclarations et de déclamations ? Le

mieux est de le mentionner et passer outre, autant d'ailleurs en emporte le vent. Ceux qui les entendent, ces discours et ces allocutions, les écoutent à peine ; ceux qui les aperçoivent dans les journaux destinés par leur caractère officieux ou officiel à les insérer, se hâtent de tourner la feuille et d'aller à des renseignements plus intéressants. Peut-il en être autrement après l'abus que l'on a fait, depuis quelques années surtout, de l'art de parler souvent pour ne rien dire? Coulées dans le même moule, ressassant des idées qui ont traîné partout, n'apportant par conséquent aucun souffle nouveau, aucune inspiration nouvelle, ces manifestations du bavardage endémique dont nous sommes atteints, et dont nous pourrons bien périr, ne méritent d'être signalées que par la grande place qu'elles ont malheureusement prise dans notre vie publique. Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a-t-on dit ; heureux plus encore ceux qui ne sont pas condamnés à l'éloquence à jet continu ?

—

Dimanche, à Mézières a été inaugurée la statue élevée en l'honneur de Bayard, qui en 1521 opposa dans les murs de cette ville une héroïque résistance aux 32,000 impériaux, commandés par le comte de Nassau et par le condottiere Franz de Sickingen.

Nous trouvons dans le *Temps* d'intéressants détails sur l'histoire de ce siège :

C'était au début de la lutte entreprise, sournoisement, sans déclaration de guerre, par l'empereur d'Allemagne, Charles-Quint, contre François Ier. Les impériaux, aux premiers jours du mois d'août, avaient envahi les Ardennes ; mais, n'osant attaquer ouvertement la France, ils s'en étaient pris uniquement à Robert de la Marck, duc de Bouillon et seigneur de Sedan, notre allié. Ils lui avaient pris, en une quinzaine, plusieurs villes. Enhardis par le succès, ils se jetèrent sur le territoire français, mirent le siège devant Mouzon qui capitula dans les vingt-quatre heures, et se portèrent aussitôt sur Mézières.

Par toute la France, l'émoi fut grand.

La place, disent les contemporains, était « moult foible », défendue seulement par un mur en mauvais état où chevauchaient quelques tours et, de l'autre côté du mur, par un fossé. Mais « où il y a des gens de cueur, il n'y a point de places foibles », et Mézières avait Bayard dans ses murs. Bayard qui, à la nouvelle de l'entrée des impériaux dans les Ardennes, avait

couru, avec deux ou trois milliers d'hommes, se jeter dans la place, avait rasé les faubourgs, réparé en toute hâte les murailles, mis en batterie les canons et relevé par son énergie le moral des habitants qui, dès le premier jour, l'adorèrent et ne jurèrent plus que par lui.

Le 23 au matin, les impériaux « boutaient le siège » devant Mézières, et un héraut était envoyé à Bayard, pour le sommer de se rendre.

« Hérault, mon amy, répondit en souriant le vaillant homme, vous vous en retournerez et direz à Messeigneurs de Nassau et Francisque (c'est ainsi que les Français appelaient Sickingen) : — Le roy mon maistre avoit beaucoup plus de suffisants personnaiges que moy pour deffendre sa ville de Mézières ; mais puisque il lui a pleu de s'en fyer à moy, j'espère la luy conserver si longuement qu'il ennuiera plus à vos maistres de l'assiéger qu'à moy de la deffendre. Je ne suis plus enfant qu'on estonne de parolles. »

Bayard avait dit vrai. Moins d'un mois après avoir mis le siège, les impériaux pliaient bagages, levaient le siège et quittaient le territoire français.

L'enthousiasme à cette nouvelle fut tel que toute la France proclama Bayard son sauveur. La rentrée à Paris du chevalier fut triomphale, le parlement s'en alla à sa rencontre jusqu'aux portes, le roi lui donna le collier de Saint-Michel et lui octroya, pour sa garde, une compagnie de cent hommes d'armes.

C'est le souvenir de ce brillant fait d'armes que la municipalité macérienne vient d'immortaliser par une statue dont la ville de Mézières, le conseil général des Ardennes et l'Etat ont fait les frais, qui est l'œuvre d'un enfant du pays, le sculpteur Croisy, bien connu par son magnifique soubassement du monument de l'Armée de la Loire, au Mans, et son beau groupe de la défense des Ardennes.

Son Bayard qui se dresse sur un socle en granit de Givet, dans un joli square, sur l'emplacement des anciennes fortifications, est un excellent morceau, qui a de la grandeur et du style.

Tête nue, les cheveux longs, la face rasée, tel que le représentent ses portraits du château d'Uriage et des musées de Grenoble et de Versailles, le chevalier sans peur et sans reproche est debout, dans son armure de fer. La main gauche s'appuie sur la poignée de l'épée. La main droite est étendue vers l'ennemi.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu à trois heures.

Le ministre de la guerre a loué en Bayard le modèle du soldat français et félicité les habitants de Mézières d'avoir choisi pour lui rendre hommage, un héros qui appartient à la France entière.

Le maire lit ensuite une étude historique sur le siège de 1521 et la fête se termine par l'exécution d'une cantate et la lecture d'une ode.

Après la cérémonie, le ministre a visité la caserne de Merbron et le lycée de Charleville. Le soir, au théâtre, un banquet a été offert au représentant du gouvernement.

—

Une grande grève des mineurs a commencé vendredi dernier en Angleterre. Elle comprend environ 250,000 ouvriers.

Ce nombre augmentera encore et on calcule que vers le milieu du mois, il y aura de 330,000 à 350,000 grévistes.

En ce moment, la plupart des comités ont des fonds en abondance, il est certain que la grève pourra durer quelques semaines sans causer de grandes souffrances. Mais la fédération des propriétaires est décidée à ne pas céder. On pense qu'au bout de quatre semaines environ, les grévistes auront épuisé toutes leurs ressources, et alors commencera, à n'en pas douter, l'ère des violences et des désordres.

Rappelons encore une fois à ce propos la répartition géographique des houillères de Grande-Bretagne. Ouvrez une carte géologique de l'île, et vous la voyez du premier coup tachée de quatre énormes masses sombres. La première, au nord, coupe l'Ecosse en deux dans toute sa longueur entre les monts Grampians et les contreforts de Cheviots, emplissant les deux vallées de la Clyde et du Forth. Glasgow, Stirling, Edimbourg, sont bâties sur un bloc de houille. Descendez vers le sud, à peine entré en Angleterre, vous rencontrerez un autre bassin, celui de la Tyne, avec la grande capitale charbonnière, Newcastle, et un peu plus bas Durham. Du côté de la mer d'Irlande, le petit lac carbonifère du Cumberland correspond à ce bassin.

Avancez encore, et vous trouverez, au centre même de l'Angleterre, deux massifs jumeaux d'une richesse merveilleuse, qui nourrissent sans s'épuiser Manchester, Leeds, Sheffield, Nottingham. Ce sont les charbonnages du Midland, qui se prolongent jusqu'à Staffordshire, apparaissent encore en taches plus petites dans les collines de calcaire magnésien, où la Trent et la Severn,

l'une au nord-est, l'autre au sud-ouest, prennent leur source. C'est ce qu'on appelle le bassin de Birmingham. Enfin, le long du canal de Bristol, s'allonge le gros massif du pays de Galles.

Un million de travailleurs, en comptant naturellement les femmes et les enfants employés, font sortir de ces Indes noires cent cinquante-sept millions de tonnes de charbon chaque année. Dans le Midland, dans le Durham, dans le pays de Galles, l'organisation ouvrière est complète et solide ; elle est, en Ecosse, pour ainsi dire nulle. Il en est résulté que, l'année dernière, au mois de mars, lors du congé de huit jours décidé par la Fédération nationale, les mineurs écossais ont continué le travail. Il en est résulté aussi qu'ils ont subi une réduction de 50 0/0 dans leurs salaires. S'ils se décident à imiter leurs frères d'Angleterre, si les gens du Durham et du Northumberland suspendent également le travail, ce sera la grève générale, à l'exception de ceux des charbonnages du pays de Galles, où les salaires sont fixés par une échelle mobile qui les proportionne au prix de la houille, et qui continueront à marcher.

Dans une réunion tenue à Glasgow, les mineurs d'Ecosse ont accordé 17,000 voix à une proposition tendant à déclarer la grève, si on leur refusait une augmentation d'un shilling par jour, et 21.000 voix à une autre proposition, déclinant la grève, mais réduisant le travail à quatre jours par semaine. Ces deux motions contraires ayant réuni un nombre de voix sensiblement égal, une deuxième réunion décidera aujourd'hui de la paix ou de la guerre.

A Leeds et dans le Leicestershire, les mineurs sont remontés, en emportant leurs outils, ce qui annonce leur intention bien décidée de ne pas reprendre le travail de longtemps.

—

Une révolution dans la République argentine, que l'on faisait prévoir depuis quelques jours, a éclaté effectivement.

On mande de Buenos-Ayres, en date du 29, à l'Agence Reuter : Une révolution provoquée par les radicaux vient d'éclater dans la province de San-Luis. Les radicaux ont attaqué les casernes au point du jour.

Le gouverneur et les ministres furent faits prisonniers. Les radicaux nommèrent un gouvernement radical.

—

La Chambre des députés de Norvège a voté, dans ces der-

niers temps, plusieurs mesures radicales. Leur adoption prouve que le parti radical norvégien poursuit le mouvement séparatiste qui tend à la dissolution de l'union politique de la Norvège avec la Suède.

La résolution prise par le Storthing d'établir, à partir du 1er janvier prochain, des consulats séparés norvégiens a reçu son complément par cet autre vote supprimant, dans le budget norvégien, les dépenses pour les consulats, de telle sorte que la Suède sera obligée de pourvoir seule à cette dépense. Le Storthing a supprimé, en outre, les dépenses pour la légation à Vienne ainsi que les dépenses secrètes du ministère des affaires étrangères; il a voté une forte subvention annuelle pour l'armement des sociétés de tir, afin d'être à même, disent quelques radicaux, de se défendre contre l'armée suédoise.

Enfin, la même Assemblée a voté de fortes réductions sur la liste civile du roi et du prince royal, en raison du refus opposé par le souverain à l'établissement de consulats séparés.

La majorité a pris ces diverses résolutions sans se soucier du résultat : le roi ne les sanctionnera pas, et encore moins après la réduction de sa liste civile; en cédant, il aurait l'air de se laisser guider par des intérêts personnels d'ordre pécuniaire.

D'après les nouvelles de Stockholm, le gouvernement aurait l'intention de convoquer la Diète suédoise en session extraordinaire, en vue d'arrêter la marche à suivre sur le différend norvégien.

Plusieurs feuilles norvégiennes préconisent ouvertement l'abolition de la monarchie et l'établissement de la République. En Amérique existe une société de Norvégiens qui a mis à la disposition des radicaux de fortes sommes d'argent et des volontaires bien équipés et armés pour engager la lutte contre le roi de Suède.

D'autre part, il importe de remarquer que les radicaux n'ont au Storthing qu'une majorité de cinq ou six voix, l'Assemblée étant divisée en deux partis à peu près égaux en nombre. Il est donc probable que le roi tâchera d'atermoyer et de gagner du temps en attendant les élections générales de l'année prochaine.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On annonce de Ripallo (province de Chiavari) que les catholiques viennent de triompher complètement aux élections administratives, malgré la guerre acharnée et les menées de leurs adversaires. C'est un nouveau succès à ajouter à celui de Brescia dont nous avons parlé précédemment.

Il se confirme que la dissolution du conseil municipal de Naples et la nomination du commissaire royal qui, muni de pleins pouvoirs, va régir despotiquement cette commune pendant quelques mois, ont été motivées, sous le couvert de fallacieux prétextes, par la crainte fondée des autorités politiques que les catholiques n'eussent à l'emporter aussi aux élections municipales de Naples.

—

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* sous la date du 24 juillet :

Une dépêche particulière de La Haye nous annonce que S. G. Mgr Benoît Lorenzelli, nouvel internonce apostolique en Hollande, a présenté samedi, 22 courant, ses lettres de créance à S. M. la reine régente.

L'audience a eu lieu, avec le cérémonial d'usage, au château de Loo, où se trouve actuellement la famille royale.

L'éminent Jésuite, P. Jean-Joseph Franco, qui depuis longtemps suit, avec autant de vigilance que de compétence, le mouvement du spiritisme en Italie, va publier sur ce grave sujet un manuel qui sera, d'après ce que nous pouvons en savoir, aussi plein d'intérêt que d'utilité.

De même, en effet, que dans d'autres pays, le mouvement spiritisme se propage rapidement en Italie, en y causant, au grave détriment de la foi et de la morale, des ravages beaucoup plus profonds qu'on ne le croit généralement et que d'aucuns semblent même ignorer complètement.

Rien ne nous semble donc plus opportun que de mettre en garde les âmes droites et sincères contre ce spiritisme qui, dans les cas où il n'est pas une pure charlatanerie, se manifeste comme une suggestion de l'esprit des ténèbres, comme une œuvre absolument satanique.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler en son temps du manuel si opportun et si compétent du R. Père Franco.

—

S. E. Mgr Piavi est depuis quelques jours à Rome où il est descendu au couvent de Saint-Antoine, que les religieux franciscains occupent via Merulana près de l'église Saint-Jean de Latran. Le patriarche de Jérusalem a été reçu en audience privée par le Saint-Père qui l'a entretenu longtemps et lui a demandé les détails les plus précis sur les conditions dans lesquelles se trouvent les églises du patriarcat et sur leurs besoins. Sa Sainteté a également entretenu le patriarche du congrès eucharistique et Elle a manifesté de nouveau sa vive satisfaction et les espérances que le succès de cette importante manifestation fait concevoir à l'Eglise.

—

On signale également à Rome la présence de Mgr Arsène Andrade, évêque de Rio-Bamba, dans la République de l'Equateur, venu pour accomplir sa visite *ad limina*. C'est Mgr Andrade qui administra les derniers sacrements au président Garcia Moreno, frappé par la maçonnerie, et qui accueillit le dernier cri sublime du héros : *Dieu ne meurt pas !* On sait aussi que lors de l'empoisonnement de son prédécesseur, Mgr Andrade jeta l'interdit sur tout le diocèse pour arriver plus promptement à y rétablir l'ordre. Aujourd'hui la République de l'Equateur est heureuse et prospère sous la protection du Sacré-Cœur auquel elle s'est solennellement consacrée.

—

Son Éminence le cardinal Zigliara, ponent de la cause de béatification du V. Vianney, étant décédé le 11 mai, a été remplacé par Son Eminence le cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté Léon XIII. Le cardinal-vicaire avait lui-même exprimé le désir de succéder au cardinal Zigliara.

Un important travail relatif à la cause de béatification vient d'être terminé. Le Postulateur a écrit qu'on était à la veille des jugements définitifs, et qu'au mois de janvier ou de février aurait probablement lieu la première Congrégation, dite Congrégation anté-préparatoire.

Une commission canonique, chargée de préparer le procès en canonisation du B. P.-L.-M. Chanel, a été formée à Belley. Elle entendra les témoins des faits extraordinaires obtenus par l'intercession du Bienheureux et postérieurs à sa béatification.

—

S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté, a adressé aux curés des paroisses de Rome et de la banlieue la circulaire suivante :

Du Vicariat, 23 juillet 1893.

L'autorité compétente adressait il n'y a pas longtemps, à un journal hebdomadaire, le *Diritto di Roma*, de graves avertissements pour l'engager à ne pas suivre la voie dangereuse où il se laisse aller et à bien mériter de la cause catholique en défendant les saines doctrines avec l'arme puissante de l'écrivain. Ces avertissements furent inutiles, et même ce journal aggrava ses torts à un degré tel, que la dignité et le devoir de notre charge nous défendent de les dissimuler.

Un journal vraiment catholique ne sépare pas le zèle de la religion du respect de l'autorité ecclésiastique, il ne met pas en opposition le souci de revendiquer les droits les plus sacrés et le respect dû aux personnes constituées en dignité. Il n'est pas possible, lorsqu'on parle de charité, de prendre des ombres vagues pour des réalités fâcheuses, d'interpréter tout en mauvaise part, de prêter une oreille bienveillante aux détracteurs de personnes ecclésiastiques, surtout quand le caractère calomnieux et méchant des accusations est manifeste.

Le *Diritto di Roma* s'étant rendu coupable de torts aussi graves, nous vous faisons savoir qu'il ne saurait plus être considéré comme journal vraiment catholique, et nous vous chargeons de prémunir contre son influence les fidèles confiés à vos soins.

Il est d'une suprême importance que les fidèles n'apprennent pas, des écrivains réputés catholiques, ce manque de respect pour l'Eglise et ce mépris de l'autorité et qu'ils se défient comme c'est leur devoir, des journaux ouvertement hostiles à la religion.

Votre zèle éprouvé nous promet en cette douloureuse circonstance les plus heureux résultats, et nous vous en exprimons d'avance nos plus vifs remerciements.

Bien dévoué et attaché en Notre-Seigneur.

L. M. Cardinal-Vicaire.

France

Bordeaux. — Le *Bordeaux Journal* reçoit de M. le chanoine de Montigny, secrétaire particulier du cardinal Lecot, la lettre suivante :

« Cauterets, 24 juillet.

« Monsieur le directeur,

« Son Eminence vous prie de vouloir bien reproduire dans votre journal la déclaration :

« Jamais je ne me suis servi de la formule : « acceptation provisoire », quoique, entendue d'une certaine façon, elle soit absolument orthodoxe.

« N'avons-nous pas accepté provisoirement, c'est-à-dire subi pour un temps un traité qui nous enlevait deux de nos plus belles provinces ? Et puis, ne sait-on pas le cas qu'il faut faire des termes employés par les interviewers pour reproduire une pensée qui n'est pas la leur et dont souvent ils n'ont pas saisi les nuances. »

Le *Figaro* fait suivre cette lettre des réflexions suivantes que nous ne donnons qu'à titre de documents :

L'*Aquitaine*, Semaine religieuse du diocèse de Bordeaux et par conséquent organe officiel de l'archevêché, ne contenait pas la moindre illusion, dans son numéro de samedi, à l'interview dont le monde catholique presque tout entier s'occupait depuis huit jours. Nous ne voulons cependant pas admettre ce que la *Gazette de France* insinuait hier soir, à savoir que « son Eminence n'était pas encore bien fixée sur l'exactitude du récit du *Figaro* » et qu'elle attendait pour se former la conscience — comme disent les théologiens — des instructions de Rome. Mais nous pensons, l'interview ayant plusieurs semaines de date, qu'elle a pu en oublier quelques détails.

Quant à nous, nous sommes certains de ne pas nous être trompé sur aucun point essentiel, car nous avons enregistré sur l'heure les propres paroles de notre éminent interlocuteur.

Voici, d'ailleurs, une partie *inédite* de cet entretien qui fixera, croyons-nous, les souvenirs de Son Eminence.

Mgr Lecot venait de nous dire qu'on ne pouvait accepter qu'à titre provisoire la loi scolaire. Se reprenant en quelque sorte, il ajouta aussitôt : « Eh ! mon Dieu ! peut-être pourrait-on l'accepter *même définitivement*, pourvu toutefois que l'on consentît à laisser entrer le prêtre dans l'école à des heures déterminées. Le contact du prêtre est essentiel à l'enfant. *Cela seulement* est essentiel. » Et en prononçant *distinctement* ces mots, Son Eminence, debout près d'une fenêtre, haussait légèrement les épaules et tenait les yeux obstinément fixés au plafond.

— Peut-être serait-il prudent, Eminence, avons-nous dit, de ne pas publier cela ?

Et Mgr Lecot a répondu après une courte hésitation :

— Oui, vous avez raison, il vaut mieux n'en pas parler. Gardez seulement la distinction entre ce qu'on doit *accepter* définitivement et ce qu'on ne peut *accepter* qu'à titre provisoire.

Ceci explique pourquoi Mgr Lecot nous faisait l'honneur de nous écrire à la date du 18 juillet : « Le cardinal Lecot remercie M. de Narfon de sa bonne lettre. (J'avais écrit à son Eminence pour lui donner les raisons du retard apporté à la publication de l'interview).

Il aurait très peu de choses à dire de l'interview et constate qu'il y a eu, de la part de l'auteur, *grand désir de n'être pas désagréable*. C'est un mérite très apprécié par l'archevêque. » J. DE NARFON.

REIMS. — Quand, le mercredi 5 juillet, S. Em. le Cardinal Langénieux rentra dans la ville archiépiscopal, beaucoup d'ouvriers, occupés dans leurs usines, ne purent prendre part à la magnifique réception faite à son Eminence.

Ils demandèrent à se présenter à l'Archevêché le dimanche suivant.

Vers cinq heures, plus de sept cents hommes se trouvaient réunis dans la grand Salle des Rois. Dès que son Eminence parut, les ouvriers l'acclamèrent par des *vivats* prolongés.

Aussitôt que le Cardinal eut pris place sur l'estrade qui était dressée au fond de la salle, un ouvrier apprêteur, M. Renaut, prit la parole au nom de tous.

« En ce jour, Eminence, dit-il, en terminant, au nom des ouvriers des Cercles chrétiens d'études sociales de Saint-Rémy et des autres paroisses de la ville dont tout le dévouement vous est acquis, heureux et fiers de notre Cardinal, nous venons demander votre bénédiction pour nous, pour nos familles, pour nos frères, et en particulier pour nos œuvres, afin de continuer les travaux que nous avons entrepris pour contribuer dans la limite de nos forces à ramener la paix et l'union entre tous les enfants de la France ».

Par ses chaleureux applaudissements, l'assistance témoigna qu'elle ratifiait les nobles sentiments exprimé par M. Renaut.

Après lui, un ouvrier du Val-des-Bois, M. Sacotte, s'avança à à son tour, et, au nom des « douze cents membres de la Corporation chrétienne », déposa les vœux, les hommages, les félicitations de ses camarades aux pieds du Cardinal

Alors le Cardinal se lève, et, avec une condescendance toute paternelle, exprime la joie qu'il éprouve de se retrouver au milieu de ses enfants. Il salue la bannière des Cercles, qui a été sanctifiée au contact du Saint-Sépulcre, et rappelle à cette occasion les grandes choses qui viennent de s'accomplir en Orient.

Cette causerie simple, affectueuse, intéresse vivement les ouvriers, qui écoutent avec une respectueuse attention le récit des événements providentiels dont Monseigneur a été le témoin et l'instrument.

En terminant, le Cardinal félicite les ouvriers du bon esprit

qu'ils ont montré dans le Congrès, dont il a déjà eu les échos, et les encourage à s'inspirer toujours des sentiments chrétiens dans leurs études sur les graves questions qui les préoccupent à juste titre.

« Je vous bénis, ajoute Monseigneur, vous, vos familles, vos enfants, et je demande pour vous à Dieu toutes les joies du foyer; je lui demande de vous donner toujours un travail abondant, en même temps que je vous conjure d'être des hommes de devoir, fidèles à suivre partout et toujours votre drapeau qui prêche le dévouement, le sacrifice et la fidélité. »

La salle retentit des cris de « vive le Cardinal ! »

Puis Monseigneur bénit l'assistance, et les ouvriers se retirent emportant une salutaire impression de cette imposante assemblée.

Le dimanche 23 juillet, à l'occasion de la réunion annuelle des membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, du diocèse de Reims, qui a eu lieu dans la célèbre usine de M. Harmel, au Val-des-Bois, sous la présidence de Son Em. le cardinal, une nouvelle et imposante manifestation s'est produite.

Dans deux grandes réunions auxquelles assistaient les nombreux ouvriers du Val-des-Bois, M. Harmel a prononcé un éloquent discours où il a remercié l'éminent prélat de la protection qu'il accorde aux efforts tentés par les ouvriers chrétiens en vue d'exercer une légitime influence sociale.

Mgr Langénieux a répondu en quelques paroles pleines d'une bienveillance paternelle, et a loué grandement les efforts tentés à Reims et au Val-des-Bois pour l'instruction et l'émancipation des ouvriers.

— Nous lisons dans le *Bulletin du diocèse de Reims :*

Au lendemain de son retour à Reims, après les solennités du Congrès eucharistique de Jérusalem, Son Eminence Monseigneur l'archevêque réunit le Chapitre et lui annonça qu'il lui rapportait de la Terre Sainte une insigne faveur. C'était la grâce et l'honneur de voir l'Eglise de Reims intimement unie à celle de Jérusalem. Il semblait convenable à tous égards qu'il restât un souvenir de la grande mission de l'archevêque de Reims à Jérusalem, mission accomplie avec tant de succès et si visiblement bénie de Dieu.

Son Eminence avait conclu avec Sa Béatitude le Patriarche latin de Jérusalem un pacte d'union et de confraternité, qui devait établir d'étroits liens de charité et de prières entre les deux Chapitres.

Le texte du traité, signé par Son Eminence et par le Patriarche, est ainsi conçu :

PACTE D'UNION ENTRE LES ÉGLISES DE JÉRUSALEM ET DE REIMS

« Comme rien ne saurait nous être plus à cœur que de conserver à perpétuité le souvenir des solennités eucharistiques que nous avons célébrées avec tant d'éclat et tant de joie à Jérusalem, avec nos frères les évêques des Eglises d'Orient et d'Occident, il nous a semblé que notre vœu serait réalisé si nous établissions un lien d'étroite et solide fraternité entre les deux Eglises de Jérusalem et de Reims, et entre les deux Chapitres des deux Eglises.

« C'est pourquoi, aprés avoir mûrement examiné la chose et conféré ensemble, Nous, Benoît-Marie Langénieux, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, archevêque de Reims et légat du Souverain Pontife Léon XIII, tant en notre propre nom qu'au nom de notre Chapitre d'une part; et, d'autre part, Nous, Louis Piavi, patriarche latin de Jérusalem, également en notre nom et au nom de notre chapitre, nous avons conclu de grand cœur et de pleine volonté, une alliance perpétuelle de dilection fraternelle et de mutuelle prière entre l'une et l'autre Eglise, et l'un et l'autre Chapitre.

« Fait à Jérusalem, sous notre sceau, l'an 1893 de l'Incarnation du Verbe, le 21 du mois de mai.

Signé : † Benoit-Marie,
Cardinal Langénieux,
archevêque de Reims, légat du Saint-Siège.

« Signé : † Fr. Louis Piavi,
« *patriarche de Jérusalem.* »

Le Chapitre exprima à Son Eminence toute sa gratitude.

Il fit encadrer le texte même du pacte et le plaça dans la salle capitulaire; puis il écrivit au patriarche de Jérusalem pour le remercier et se mettre en rapport avec son Chapitre.

Versailles. — Le *Figaro* a trouvé spirituel de railler une tentative d'exorcisme qui s'opérait à Gif (Seine-et-Oise), sur une malheureuse possédée. Il a jugé convenable, en outre, de déplorer, dans l'intérêt de l'Eglise, ce retour aux vieilles pratiques.

Pour lui répondre, citons simplement le peu suspect *Journal des Débats*, qui a eu, lui, l'honnêteté d'aller puiser ses renseignements aux sources d'informations sérieuses. Un de ses rédacteurs a vu Mgr Goux, évêque de Versailles, et voici ce qu'il rapporte :

Est-il vrai, Monseigneur, demandons-nous tout d'abord, que vous ayez autorisé les prières tendant à exorciser cette jeune fille ;

— C'est absolument vrai. Les médecins ayant échoué, il n'était que juste d'attribuer à une cause supraterrestre les maux dont elle souffrait.

— Cependant, Monseigneur, l'Eglise n'a-t-elle pas délaissé depuis longtemps l'exorcisme ?

— Pas le moins du monde. L'exorcisme, dans ce cas, est encore et sera toujours le seul remède. Si les cas de possession sont moins fréquents en apparence à notre époque qu'au moyen âge, cela tient à l'ignorance de nos aïeux, qui ne distinguaient pas l'hystérie simple de la possession démoniaque. Les symptômes peuvent être les mêmes, mais les deux maladies sont distinctes et se traitent différemment : l'hystérie, par la thérapeutique ; la possession, par l'exorcisme. La preuve de ce que je viens de vous dire m'est tout entière fournie par l'affaire qui vous amène.

La guérison recherchée en vain par les médecins, n'a été obtenue que par un prêtre. Voici, d'ailleurs, très exactement comme les choses se sont passées.

Lorsque M. le curé de Gif, un prêtre très intelligent et très instruit, eut connaissance de l'état dans lequel se trouvait sa paroissienne, il crut reconnaître, à certains détails, des signes certains de possession diabolique. L'Eglise a conservé dans son rituel les formules d'exorcisme à employer. Avant d'en faire usage, M. le curé de Gif m'écrivit pour me demander mon approbation. Je lui envoyai un des prêtres les plus prudents de mon diocèse, le directeur du grand séminaire de Versailles.

A plusieurs reprises, sans aucune mise en scène, en présence de la famille, ces deux ecclésiastiques dévoués et convaincus prononcèrent devant la possédée, les prières indiquées. Malgré les invectives, malgré les blasphèmes que proférait la malade, ils ont accompli jusqu'au bout leur acte de charité.

Entre temps, des médecins proposèrent à la famille de traiter la malade par les moyens ordinaires de la médecine. Les autorités religieuses ne s'y opposèrent pas, mais la famille s'y refusa.

Les deux prêtres continuèrent donc leur œuvre de religion et d'humanité. Aujourd'hui, il y a une transformation complète dans l'état de la possédée. Elle a pu se lever, puis quitter sa chambre ; maintenant, elle a repris ses travaux.

Etranger.

Maurice. — L'île Maurice, située dans l'Océan Indien, est une ancienne possession française, qui portait autrefois le nom de l'Ile de France. Les industries du coton, de la canne à sucre

et de l'indigo y occupent une nombreuse population ouvrière, en grande partie catholique et d'origine française.

Ce peuple de travailleurs se trouve soumis aux mêmes difficultés matérielles et morales que nos populations de l'Europe. Le journal *La Corporation* publie une intéressante lettre pastorale, adressée à ces ouvriers de l'île Maurice, par leur archevêque, Mgr Meurin, religieux de la Compagnie de Jésus.

Après avoir recommandé aux ouvriers de s'affilier aux sociétés de secours mutuels et de pratiquer l'épargne et la tempérance, Mgr Meurin insiste sur la nécessité d'organiser des syndicats mixtes :

Nous vous conseillons, dit-il, de rétablir le plus tôt possible, à Maurice, les anciennes corporations des divers métiers. Nous ne disons pas des associations des ouvriers isolés, sans les patrons, mais de tous ensemble, dans des syndicats mixtes, où les patrons et les ouvriers s'entendront, en toute justice et charité, pour régler d'un commun accord tout ce qui concerne le métier, pour le protéger et le rendre plus parfait, quant à l'apprentissage, au compagnonnage, à la maîtrise, aux salaires, aux conditions du travail, au bien-être des ouvriers valides, invalides et vieillards. Chaque atelier devrait former comme une famille et chaque métier comme un petit Etat, dont tous les membres sont liés ensemble et gouvernés par de sages lois et un lien fraternel et charitable. Depuis qu'on a aboli ces corporations, l'ouvrier se trouve pendant sa vie isolé et abandonné à lui-même, et il devient, dans le cas d'un chômage forcé ce qu'on appelle un prolétaire, un déclassé, un misérable, le rebut de la société civile et la proie du désespoir et trop fréquemment du crime. Après la restauration des corporations ouvrières il n'y aura plus de prolétaire forcé ; tout ouvrier honnête sera à l'abri de la misère. Ces corporations n'admettent pas la grève. La grève est avant tout un acte d'injustice et de cruauté contre l'ouvrier lui-même. Poussé par des hommes ambitieux, il n'est que trop souvent privé pour longtemps de ses salaires, il est envenimé par la haine contre son maître, et entraîné dans des illégalités. Le remède contre les griefs des ouvriers n'est pas dans la grève mais dans les syndicats mixtes, où tout se règle d'un commun accord entre les patrons et ouvriers. Si l'on ne peut pas s'accorder, on en appelle au syndicat mixte de tous les métiers, et si la difficulté persite, à d'autres personnes justes et charitables à même de statuer sur les droits de chaque partie.

Il sera difficile de rétablir tout de suite les corporations avec des syndicats mixtes, mais Nous vous conseillons d'en faire l'expérience dans les métiers, quelle que soit la religion des ouvriers ; si le succès couronne vos efforts, vous vous adresserez à la législature pour seconder cette œuvre régénatrice.

En terminant, Nous vous offrons Notre concours pour la continuation de l'*Union ouvrière*, pour l'établissement éventuel d'une Société de Tempérance, et pour la reconstitution de ces Corporations de Métiers.

Léon MEURIN, S.-J.
Archevêque-Evêque de Port-Louis.

DERNIERS MOMENTS DU DUC D'UZÈS

La *Semaine Religieuse* de Paris publie sur les derniers moments du duc d'Uzes les détails suivants, qui seront lus avec intérêt :

La presse, en annonçant la mort du duc d'Uzès, a été unanime à faire l'éloge de sa vaillante conduite durant l'expédition qu'il avait entreprise en Afrique pour soutenir les intérêts de la France.

Ce qu'elle n'a point dit, ce sont les sentiments chrétiens dont il a fait preuve sur ces plages lointaines, montrant ainsi qu'il restait fidèle à la foi de sa mère et aux enseignements de M. l'abbé Bidaut, du clergé de Paris, son ancien précepteur.

Dès son arrivée au Congo, il s'était empressé de se mettre en rapport avec les missionnaires du Saint-Esprit, qui ont de nombreuses missions dans ce pays. Aussitôt débarqué à Loango, il alla faire visite à Mgr Carrie, vicaire apostolique du Congo français, et lui demanda sa bénédiction en se recommandant à sos prières. Parvenu à Brazzaville, il descendit chez les missionnaires, et, comme on était alors au temps pascal, il voulut remplir son devoir de chrétien et communier des mains de Mgr Augouard, vicaire apostolique de l'Oubanghi.

A la suite des combats acharnés que, pendant cinq jours, son expédition eut à livrer contre la féroce tribu des Bonbous, pour la punir de l'assassinat qu'elle avait commis sur la personne de notre agent M. de Poumeyrac, le duc, se trouvant très fatigué et atteint de dyssenterie, revint à la mission de Brazzaville où pendant un mois, il reçut les soins les plus dévoués des missionnaires et des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, établies depuis peu dans cette importante station du Congo supérieur.

Forcé enfin par sa maladie, que rien ne pouvait enrayer, à rentrer en France, le jeune d'Uzès reprit à regret le chemin de la côte, pour rejoindre la malle portugaise, qui effectue le plus

rapidement le trajet du Congo en Europe. Arrivé dans un grand état de faiblesse à Landana, chef-lieu de la mission du Bas-Congo, il s'y reposa huit à dix jours auprès des Pères du Saint-Esprit, où se trouvait en ce moment le prince de Croy, de la famille royale de Belgique. Là ayant appris que le P. Callwaert, supérieur des missionnaires de Cabinda, une des stations voisines, devait aussi rentrer en France, il résolut de partir avec lui. Le R. P. Campana, préfet apostolique de Landana, voulut bien l'accompagner à la mission de Cabinda. La veille au soir du jour fixé, le duc d'Uzès se concerta avec les misionnaires pour les préparatifs de son voyage. Mais, dans la nuit, son mal ayant gravement empiré, il se trouva, le lendemain, dans l'impossibilité de s'embarquer et sentit lui-même qu'il touchait à ses derniers moments. Le R. P. Campana, mandé en toute hâte auprès de lui, eut le temps de le confesser, de lui administrer les derniers sacrements, et c'est dans ses bras que, plein de résignation chrétienne, le jeune et courageux explorateur a rendu son âme à Dieu.

Le lendemain, les missionnaires célébrèrent, pour le repos de son âme, un service solennel, auquel assista toute la colonie européenne de Cabinda, au nombre de plus de deux cents personnes. Son corps arrive en ce moment par le paquebot l'*Angola*, attendu à Lisbonne vers la fin de ce mois. Il sera de là transporté en France et inhumé dans le caveau de ses vaillants et illustres aïeux, au château d'Uzès dans le Gard.

J. L.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

5 — **Nouveau dictionnaire universel illustré**. par Mgr Paul Guérin et G. Bovier-Lapierre. — 1 vol. in-18 jésus de 900 pages, 866 figures, 35 cartes, dont 24 cartes en couleurs, 44 tableaux encyclopédiques. — Tours chez Alfred Mame, éditeur. — Prix, cartonné : 2 fr. 75.

L'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire : l'accueil du public l'a jugé. Son apparition a été saluée, dans la Presse et l'Enseignement catholique, par des félicitations unanimes ; et chacun le considérait dès lors comme le mieux informé des lexiques, comme la seule encyclopédie vraiment chrétienne. Grâce à

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

l'exactitude, la clarté et l'impartialité avec lesquelles sont traitées toutes les questions de lexicologie, d'histoire, de géographie, d'arts et de sciences, grâce à l'attrait d'une illustration toute spéciale, la place de cet excellent ouvrage est marquée non seulement dans le bagage scolaire de la jeunesse qui s'instruit, mais aussi dans toute famille chrétienne où chacun aimera à le consulter à tout instant.

6. — **Un évêque confesseur de la foi**, vie du Vénérable Vincent-Marie Strambi, évêque de Macerata et Tolentino de l'Institut des Passionistes, 1er janvier 1745, 1er janvier 1824, par le R. P. Louis Th. de Jésus-Agonisant, du même Institut, d'après les procès ordinaires de canonisation. Un volume in-12 de 246 pages. — Paris, chez Desclée. — Prix: 3. fr.

Dans cette vie, d'où le miracle n'est pas absent, et que couronnent des miracles posthumes, ce qui éclate, c'est la dévotion au Pape. « Pierre a parlé par la bouche de Pie VII, » dit Strambi en 1808, et pour obéir à Pierre il brave Napoléon qui le jette en exil. En 1823, Léon XII est mourant ; le saint évêque obtient de Dieu de mourir à sa place : noble exemple, qui nous a été donné de nouveau sous Pie IX, et qui explique sans doute l'admirable jeunesse de Léon XIII.

7. — **Les mystères d'outre-tombe ou les charmes de la société des élus**, par l'abbé Louis Bremond, docteur en théologie, professeur de dogme au grand séminaire de Digne. En vente chez l'auteur. — Prix franco : 0 fr. 60.

Tel est le titre d'une très intéressante brochure que nous sommes heureux de pouvoir recommander à nos lecteurs.

Nous citerons seulement quelques chapitres de ce charmant écrit : Au ciel on se reconnaît. — Les Suavités de l'espérance chrétienne. — Qualités personnelles des élus, etc.

L'ouvrage se termine par la solution des objections les plus spécieuses. Comment les saints ne seront-ils pas attristés du sort des damnés ? — Comment concilier l'amour mutuel des élus avec l'amour divin alors que Dieu est jaloux de notre cœur ? — Comment l'objet de l'amour divin n'absorbera-t-il pas au ciel toute la capacité effective de notre cœur borné ? etc. Dans un style imagé, élégant et clair, l'auteur répond victorieusement à toutes ces difcultés. Aussi Mgr Servonnet, évêque de Digne, écrivait-il dernièrement au sujet de cet ouvrage :

« Nous le croyons propre à dissiper plusieurs idées fausses sur la question du bonheur dans la vie future et *à consoler un bon nombre d'âmes*, qui mettront ainsi plus de zèle pour assurer leur salut éternel. »

Oui, ce petit livre, nous l'espérons, « consolera un bon nombre d'âmes », en dirigeant les pensées et les regards de tous ceux qui pleurent vers la véritable région des vivants, où nos pieux amis nous précèdent et nous attendent.

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES DOGMES CATHOLIQUES

(Suite.)

La Providence

La Providence est la raison de l'ordre par lequel toute chose est conduite à sa fin, raison existant primitivement dans l'intelligence divine, et réduite en acte dans le temps par la volonté. La Providence renferme donc deux choses : 1° la conception de l'ordre d'après lequel les choses se rapportent à leur fin ; 2° l'exécution de ce dessein ou de cet ordre, que nous pouvons appeler le gouvernement universel.

Les Fatalistes, en affirmant que Dieu est soumis aux lois immuables du Destin, les Déistes, en disant que tout arrive par l'effet du hasard, les Stoïciens, en prétendant que Dieu s'occupe uniquement des choses les plus importantes, trouvent dans la raison et dans les croyances de tous les peuples un démenti formel. Puisque les raisons de tous les êtres, dit saint Thomas, préexistent dans l'entendement divin, et que Dieu détermine la fin de chaque chose, il faut nécessairement reconnaître en lui une Providence, qui n'est que la raison de l'ordre par lequel toute chose est conduite à sa fin. Toutes les créatures possèdent une double bonté ; elles sont bonnes considérées non-seulement dans leur substance, mais encore dans leur fin et dans leur fin dernière qui est Dieu. Or, l'intelligence divine étant la cause de tous les êtres, et la raison de tous les effets qu'elle produit préexistant aussi en Dieu, il est nécessaire que la raison qui ordonne les choses par rapport à leur fin soit préalablement dans l'entendement divin. Cette conclusion est rigoureuse ; elle s'impose à notre esprit avec toute la force d'un dogme et d'un fait indéniable. En effet, toute cause doit prendre soin de ses œuvres et les diriger à leur fin. Et quelle cause peut se dire plus sage, plus intelligente que Dieu ? Ses œuvres sont pleines d'harmonie, de grandeur, de majesté : les merveilles du monde planétaire et les beautés du globe terrestre racontent sa gloire et sa puissance. Ce n'est pas le hasard qui a fécondé la matière, ce n'est pas une force aveugle qui préside à la direction des

corps sidéraux et terrestres. Les défenseurs de l'éternité de la matière n'ont pas encore trouvé une preuve décisive, capable de renverser la doctrine de tous les philosophes qui enseignent la création du monde : on trouve que la vieille opinion d'Epicure n'est pas de nature à satisfaire les exigences d'un esprit sérieux. Dès lors, puisqu'une intelligence infinie a tiré le monde du néant par un acte de sa volonté libre et puissante, nous devons affirmer que la même intelligence conserve et dirige tous les êtres ; car, si Dieu ne conservait pas toutes les créatures, ce serait parce qu'il ne les connaît pas, ou qu'il ne veut pas, ou qu'il ne peut pas s'en occuper, ce qui est impossible. On ne peut pas dire que Dieu ne connaît pas les créatures, puisque sa science est sans limites ; on ne peut pas dire que Dieu ne peut pas s'en occuper, puisque sa puissance est sans bornes ; on ne peut pas dire enfin que Dieu ne veut pas s'en occuper, car ceci viendrait ou de la paresse, ou de la lassitude, ou bien du dégoût ; or toutes ces causes sont incompatibles avec la souveraine perfection de Dieu.

Dans tous les âges et dans toutes les contrées, tous les hommes, depuis le chrétien jusqu'au barbare, ont reconnu cette vérité. Au milieu des travestissements de la fable et des erreurs du Paganisme, le dogme de la Providence émerge toujours comme une épave glorieuse d'un naufrage presque universel. A l'exception du peuple juif, qui se présente dans l'antiquité comme un point lumineux, toutes les nations ont multiplié les dieux à l'infini. Il y avait des dieux pour les astres, pour les eaux, pour les champs, pour la guerre, même pour les passions, « et tous ces dieux, dit un écrivain, que les hommes se forgeaient pour leur distribuer la direction du monde, n'étaient qu'une réminiscence altérée de cette Providence universelle qui s'occupe de tout, du chétif grain de sable comme de l'énorme rocher, de l'hyssope comme du cèdre, du moucheron, comme de l'éléphant. »

Connaissant la nature de la Providence, qui est à la fois un acte de l'intelligence et un acte de la volonté, et trouvant la certitude de son existence dans le témoignage de la raison et le consentement de tous les peuples, demandons-nous comment elle s'exerce sur les créatures.

Un architecte sage et clairvoyant dresse d'abord le plan de l'édifice qu'il veut construire, il assigne en détail à chaque partie la place qu'elle doit occuper afin de composer un tout

harmonieux. Il confie ensuite aux ouvriers l'exécution de son œuvre ; il dirige et surveille même les travaux, afin d'exécuter complètement l'ordre qu'il avait conçu dans son esprit. Dieu — faussement appelé le grand architecte de l'Univers par les apôtres de la science incrédule — possède aussi la perfection de l'artiste qui veut construire un monument, sans enlever toutefois aux ouvriers, c'est-à-dire aux causes secondes, leur activité personnelle. Aussi, nous pouvons affirmer que Dieu pourvoit immédiatement à toutes choses quant à la raison de l'ordre; mais pour l'exécution de cet ordre, il n'exclut pas le concours des causes secondes. Ce principe, nié par les partisans de l'Occasionalisme au moins pour la seconde partie, peut être difficilement révoqué en doute par un philosophe de bonne foi. Celui qui admet l'existence de Dieu doit nécessairement attribuer à Dieu tout ce qui comporte une perfection. Or, pourvoir à toutes choses quant à la raison de l'ordre est une perfection. D'abord, que signifient ces paroles : Pourvoir à toutes choses quant à la raison de l'ordre ? Cela signifie concevoir par soi-même l'ordre de tous les êtres, sans réclamer le secours d'un intermédiaire quelconque. Cette noble prérogative constitue peut-être la plus grande perfection qu'il soit possible d'imaginer ; et, pour le prouver, Saint Thomas s'exprime ainsi : « Sur la terre, un supérieur général s'occupe personnellement des choses les plus importantes, et conçoit l'ordre suivant lequel elles devront être disposées ; mais pour les affaires de moindre importance, il laisse à ses inférieurs l'initiative de la conception et de la direction. Par conséquent, il ne pourvoit pas immédiatement et par lui-même à toutes les choses quant à la raison de l'ordre ; mais il réclame le secours et l'intermédiaire de ses subordonnés. » Cette imperfection, qui se révèle ici-bas dans toutes les sociétés humaines, met en lumière l'infinie perfection de Dieu. Celui qui a peuplé l'univers de beautés et de merveilles, ne fait pas appel au génie de ses inférieurs pour concevoir l'ordre admirable qui doit exister dans la plus petite créature ; et, si l'ordre extrinsèque de l'univers est l'expression de l'ordre qui existe dans la pensée de l'artiste, il est évident que Dieu doit avoir la connaissance immédiate de l'ordre de tous les êtres.

Les créatures conservent toujours leur activité propre ; car elles ont par nature non seulement une entité, mais encore une activité et une causalité. Qu'arriverait-il si Dieu empêchait les causes secondes d'exercer leurs forces propres ? L'harmonie

universelle serait alors détruite; Dieu agissant seul en toute circonstance serait l'auteur immédiat du péché et de tous les désordres; absurdités monstrueuses que soutiennent les occasionalistes, et qui sont la négation absolue de la divinité. La Providence, qui est l'harmonie par excellence, dispose donc les créatures à leur fin, sans enlever les propriétés de leur nature, c'est-à-dire en leur laissant leurs forces et leur activité.

Que faut-il penser de l'opinion de quelques philosophes qui attaquent la puissance de Dieu, si l'exécution du plan divin est confiée aux causes secondes? Saint Thomas a prévu cette objection, et il la réfute victorieusement. « Si Dieu, dit-il, admet le concours des causes secondes pour exécuter son plan, ce n'est pas qu'il soit impuissant à l'exécuter par lui-même, mais il agit ainsi à cause de sa bonté infinie. L'ordre des causes étant de beaucoup supérieur à l'ordre des effets, il a voulu communiquer aux créatures la dignité de cause, en leur confiant l'exécution de son plan. » Cette réponse catégorique impose silence aux adversaires du dogme catholique.

La Providence ne diminue pas la liberté de l'homme, et n'exclut pas l'existence du mal, soit physique, soit moral. Nous savons, en effet, que la science de Dieu, quoique infaillible, ne rend pas les actes nécessaires. Elle voit que certains actes dépendent du libre choix des hommes et que d'autres arrivent nécessairement. Par conséquent la volonté humaine peut se déterminer librement en toute circonstance, sans que la science divine s'oppose à sa libre détermination. Si un supérieur voit un inférieur commettre un homicide, sa connaissance est-elle la cause nécessaire de cette mauvaise action? Nullement: il est donc certain que la Providence divine ne détruit pas la liberté humaine, comme le prétendent les partisans du déterminisme, et qu'elle n'exclut pas l'existence du mal physique et du mal moral : 1° *du mal physique*, parce que celui-ci n'est pas opposé à la fin universelle des œuvres de Dieu ; il enlève seulement à la créature une perfection accidentelle, en lui laissant toujours le moyen d'atteindre sa fin dernière; 2° *du mal moral*, parce qu'il n'est pas opposé à la gloire extrinsèque de Dieu, à la fin universelle de ses œuvres; mais il sert à manifester ses attributs : sa clémence, sa bonté, sa miséricorde, etc.

La conclusion générale qui résulte de toutes ces considérations peut être formulée de la manière suivante : Dieu pourvoit immédiatement à toutes choses quant à la raison de l'ordre ; mais

pour l'exécution de cet ordre, il admet le concours des causes secondes. Ce principe, magistralement exposé dans les œuvres des plus grands théologiens à la suite de saint Thomas, ne paraît pas satisfaire les exigences des modernes historiens dont les conceptions fantaisistes ne contredisent nullement le dogme de la Providence.

Expliquer les événements par l'enchaînement des lois physiques et morales, c'est attribuer à une cause des effets qu'elle ne contient pas. Seul le hasard serait l'auteur d'une perfection si grande, d'une harmonie si étonnante dans le monde physique et dans le monde moral ! Il faut donc admettre qu'il est intelligent et doué d'une merveilleuse puissance de direction pour régulariser la marche universelle des événements ; et qui osera accorder l'intelligence à un mot vide de sens ? Le mouvement régulier des saisons serait-il livré au caprice du hasard ? Les événements qui se sont succédé sur la surface de la terre depuis la création de l'homme, ont-ils été conduits par une force aveugle ? Les grands empires qui se sont successivement partagé l'empire du monde, dans le cours des siècles, obéissaient-ils à la puissance du fatalisme ? Non : au-dessus de ces faits, d'ailleurs contingents, plane l'action conservatrice de Dieu, qui se sert des hommes pour accomplir ses desseins. Celui qui a créé ces lois admirables, qui président à la direction du monde physique et du monde moral, ne peut pas abandonner son œuvre, et la livrer à l'arbitraire d'un facteur impuissant ; les événements, qui sont le résultat des causes physiques et morales, ont beau présenter un enchaînement harmonieux, ils ne sont pas moins l'objet d'une Providence attentive et éclairée. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de lire sans idées préconçues, l'Histoire universelle de Bossuet, et les ouvrages des philosophes de tous les siècles qui ont sérieusement étudié et approfondi toutes les questions se rattachant à la morale.

Pouvons-nous trouver l'explication de la Providence dans l'influence des milieux ?... Demandons-le aux partisans de la génération spontanée. Peut-être quelque aérolithe, portant dans ses flancs les germes de semence, tomba un jour sur la terre ; ces germes se développant dans un milieu favorable sous l'action combinée des lois physiques et chimiques, la terre a pu contempler toute l'échelle zoologique depuis le dernier zoophyte jusqu'à l'homme le plus intelligent. La génération est impossible sans des germes préexistants ; le milieu ne fait que hâter

leur éclosion. — Nous pouvons dire la même chose, si nous considérons le côté historique. Comment expliquer la raison des événements et des faits sans une cause intelligente préexistante, sans une loi providentielle qui donne à ces événements un milieu favorable, où ils se déroulent avec un ordre parfait. Les Déistes constatent uniquement l'effet; mais, s'ils étaient logiques, ils devraient aussi constater l'existence de la cause. Comment tirer la perfection et l'harmonie d'un principe qui n'existerait pas? Comment tirer le mouvement de l'inertie, la vie de la mort? Il est donc évident que l'influence des milieux ne remplacera jamais l'action de la Providence.

Que faut-il penser du tempérament des peuples? peut-il lui seul donner aux évènements une marche régulière, une direction uniforme? Nécessairement nous devons répondre négativement en vertu du principe énoncé plus haut : l'effet n'est pas supérieur à la cause. Nous savons que les peuples diffèrent par leur civilisation, par leurs habitudes, par le chef qui est à leur tête : tous ces accidents sont destinés à réaliser la perfection universelle, disons mieux, à mettre en lumière la Providence divine. S'il en était autrement, les luttes deviendraient inévitables, les individus s'égorgeraient dans des combats fratricides perpétuels. Encore une fois, que pourrions-nous attendre d'une force aveugle? L'histoire est là pour nous apprendre les malheurs qui ont affligé les nations, lorsque Dieu a voulu les livrer, pendant quelques instants, à leur propre direction.

Ainsi, le dogme de la Providence est une vérité certaine, affirmée par la Bible et la philosophie. Malgré les attaques des savants impies, l'humanité redira toujours avec David : « Que vos œuvres sont magnifiques, ô Seigneur ! vous avez tout fait avec sagesse. Votre gloire subsistera à jamais, et votre Providence se réjouira dans ses ouvrages. » (Ps. 101).

ÉRECTION D'UNE CROIX DE JÉRUSALEM
au pays natal du B. Urbain II

Le 30 juillet 1893, la Croix du dixième Pèlerinage de pénitence a été solennellement plantée sur le plateau de Châtillon (Marne), près de la statue monumentale du bienheureux Urbain II.

Son Eminence le Cardinal Langénieux, assisté de Mgr Rahmani,

archevêque syrien de Bagdad, et de Mgr Géraïgiry, évêque grec melchite de Panéas, présidait cette cérémonie, au milieu d'un grand concours de peuple.

La Croix est adossée à la ruine du vieux château où naquit le Pape des Croisades.

Sur le piédestal on lit l'inscription suivante :

HOC. SIGNUM. SALUTIFERÆ. CRUCIS.
A. SANCTA. CIVITATE. JERUSALEM.
PIE. ASPORTATUM.
BENEDICTUS. MARIA. LANGENIEUX,
STÆ. RMÆ. ECCLESIÆ. PRESB. CARD.
HIEROSOLYMITANA. LEGATIONE.
FELICITER. DEO. JUVANTE. PERFUNCTUS.
ADSTANTIBUS. ORIENTALIS. ECCLESIÆ. PRÆSULIBUS.
LÆTO. CLERI. POPULIQUE. PLAUSU.
IN. NATALI. B. URBANI. PAPÆ. II. CASTELLO.
GRATUS. ERIGENDUM. CURAVIT.
ANNO. SALUTIS. MDCCCXCIII.
DIE. VERO. JULII. XXX.

Adoramus te, Christe et benedicimus tibi,
Quia per sanctam crucem tuam
Redemisti mundum.

Éminence (1), Mes Seigneurs (2), Mes Frères,

L'amour et la haine, ces deux passions maîtresses qui dominent l'homme et l'humanité, ne s'attachent pas avec persistance à ce qui est faible, petit et vain dans le monde. Les plus nobles choses de la terre ne sont même point capables de retenir longtemps notre cœur : l'amour fléchit, la haine se lasse, et, en définitive, parce qu'elles ne durent pas, nos grandes passions ne sont que des caprices.

Qu'est-ce donc que cette Croix, signe éternel de contradiction dans le monde, qui ne fatigue point l'amour et n'épuise pas la haine des hommes? D'où lui vient cette puissance de fasciner ainsi de siècle en siècle les regards de toutes les générations et de survivre à toutes les ruines sociales, à toutes les révolutions politiques, toujours l'objet du même culte, toujours en butte aux mêmes outrages? Pourquoi en ce moment, alors que l'impiété fait rage autour de la Croix, — et vous savez avec quelle

(1) Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.
(2) Mgr Rahmani, archevêque syrien de Bagdad ; Mgr Geraïgiry, évêque grec melchite de Panéas.

savante ténacité, — pourquoi vous, Messieurs, lui avez-vous ménagé un pareil triomphe?

C'est que la Croix a touché à Dieu et qu'à ce contact elle a contracté cette vertu du divin qui seul domine assez les passions humaines pour ne les fatiguer jamais.

La Croix, c'est l'autel de la Rédemption, le gage sanglant de nos espérances. Elle résume toute la vie du Christ et toute l'histoire du Christianisme, c'est son Évangile, c'est son Eglise: voilà pourquoi elle partagera jusqu'à la fin des temps avec le Christ la haine des méchants et l'amour des saints.

Mais, mes frères, il y a aujourd'hui, dans cette manifestation en l'honneur de la Croix, une note particulière. Si votre foi trouve dans cette croix tout ce qu'elle trouve dans les autres, votre cœur y cherche un attrait qu'il ne rencontre pas ailleurs; et, pour répondre à votre attente, j'ai à vous dire son histoire; elle est bien simple, mais bien grande pour qui sait la comprendre. Si Urbain II avait eu à Clermont cette Croix de bois, il n'aurait pu contenir l'enthousiasme des foules; elle eût été couverte de larmes de tout un peuple et ses guerriers se seraient disputé l'honneur de la porter en triomphe.

Cette Croix, mes frères, c'est une relique et c'est un monument! *une relique*, parce qu'elle vient du Calvaire; *un monument*, parce qu'elle redira ici, au berceau même du Pape des Croisades, qu'en 1893, le Vicaire de Jésus-Christ a voulu prêcher en Orient une Croisade d'amour par la voix de l'Archevêque de Reims son Légat. Et je suis heureux de voir ce témoignage consacré par NN. SS. de Bagdad et de Panéas, qui apportent à cette fête intime un rayon du ciel de l'Orient et la relient aux solennités du Congrès de Jérusalem.

I

Bien qu'elle ne compte plus parmi les cités qui font du bruit dans le monde et exercent une influence prépondérante sur les affaires humaines, Jérusalem demeure malgré tout un centre mystérieux vers lequel se sentent attirées les nations modernes. Tous les peuples s'y installent et cherchent à s'y fortifier. La Russie, l'Allemagne, l'Angleterre exploitent tous les prétextes pour faire un pas en avant et accrocher aux roches désolées de la Palestine une racine de plus. Quant à la France elle a en Terre-Sainte une mission sacrée, des droits séculaires et des

sympathies qui ne sont pas près de s'éteindre. Mais elle a besoin de veiller pour n'être pas surprise et peut-être supplantée.

Voilà pourquoi, à une époque où ceux qui gouvernent n'osent plus avouer que la France a un rôle providentiel à remplir et que ses intérêts nationaux se confondent avec ceux de la religion, les Pèlerinages de pénitence entrepris par les religieux Augustins de l'Assomption, sont œuvre de patriotisme autant que d'apostolat.

Ils ont pour insignes la Croix du Christ et le drapeau de la France. Ils parcourent chaque année les pays bibliques de Nazareth à Hébron, de Jaffa à Jéricho ; ils attestent que la France est là toujours ; ils disent aux amis : « *Comptez sur elle !* » aux ennemis : « *Comptez avec elle !* » Or, mes Frères, l'histoire de cette Croix n'est pas distincte de celle des pèlerinages : elle appartient au Xe Pèlerinage de pénitence.

Le 10 avril 1891, à Marseille, au milieu du mouvement et de l'encombrement du port, dressée fièrement sur le pont, elle signalait notre bateau à tous les regards. L'évêque était monté à bord et l'avait solennellement bénite. Elle servait d'appui à l'autel principal d'une vaste chapelle aménagée à l'arrière du navire : et, durant toute la traversée, elle allait protéger la vie de cette famille, de ce monastère flottant, de cette petite chrétienté idéale qui s'appelait *le Poitou*.

Quand, aux premières lueurs de l'aube, deux cents prêtres se succédaient aux vingt autels, pour offrir, dans la solitude des mers, le Saint Sacrifice au chant des cantiques, et au son du canon ; quand, pendant les gros temps, les hymnes, les psaumes et les *Ave Maria* du Rosaire se perdaient dans le bruit des vents et des vagues, ou que, le soir, dans le silence immense qui s'étend parfois sur les flots avec les ombres si douces d'une belle nuit de printemps, sous un ciel profond comme l'infini et tout semé d'étoiles, la voix des prêtres entonnait le *Salve Regina* que reprenaient en chœur les quatre cents pèlerins ; quand la nuit, au pied du tabernacle, l'adoration perpétuelle relevait d'heure en heure, pour la veillée d'amour, ses gardes volontaires ; quand, sur *le Poitou*, de jeunes mousses entourés de l'équipage faisaient leur première communion avec toute la pompe des messes pontificales ; que le Saint-Sacrement s'en allait triomphant, sous le dais des processions, de reposoir en reposoir bénir tout le bateau ; ou qu'en un jour de deuil, le navire immobile et pavillon en berne, le *Dies iræ* et les prières des morts

pleuraient sur un cercueil qu'on allait immerger, c'était cette croix qui présidait à tous ces exercices, à toutes ces scènes religieuses auxquels l'immensité de l'Océan et la splendeur du cadre donnaient un caractère de grandeur incomparable.

Mais ce n'est là, mes Frères, que la première page de l'histoire de votre Croix. N'y eût-il que cela, elle nous serait chère, à nous pèlerins, comme un précieux souvenir ; mais à vous elle ne dirait rien ; or, je vous l'ai présentée comme une relique.

Elle vient de Jérusalem. Elle a fait ce qu'a fait la Croix même du Christ : elle a parcouru les étapes sanglantes de la voie douloureuse, depuis le prétoire de Pilate, aujourd'hui caserne turque jusqu'au Calvaire et au Saint Sépulcre.

Chaque année, mes Frères, pareille cérémonie a lieu : c'est une des grandes journées du pèlerinage. Ce Chemin de Croix public est un événement à Jérusalem : c'est un acte de foi, une prière, une pénitence, une prédication, une amende honorable faite par les fils de saint Louis, au nom du peuple chrétien, dont Dieu un jour tiendra compte à la France.

La Croix, celle-ci, s'avance lentement, portée sur les épaules des prêtres, des laïques, des évêques, à travers la foule des infidèles et des schismatiques, qui s'écartent pour laisser passer la procession des Francs. Les chants liturgiques alternent avec le cantique : *Vive Jésus, Vive sa Croix!* que vous venez de chanter vous-mêmes; et cela, en public, en pleine rue ! — car nous avons la consolation de rencontrer, sur la terre musulmane, le respect de la foi et la liberté de la prière.

La Croix s'arrête là où Jésus s'arrêta ; là où il tomba, épuisé par la tristesse, la fatigue et la souffrance ; là où il rencontra Marie, Mère des douleurs ! Reine des martyrs ! là où le Cyrénéen, requis par la troupe, prit sa part du fardeau ; là où Véronique eut pitié, où les femmes pleuraient, où les chutes se multipliaient. Et dans les ruelles trop étroites, quand nos hommes ne la maniaient qu'avec peine, nous songions aux tortures que ces manœuvres difficiles avaient apportées encore aux membres meurtris du Sauveur.

Au Saint Sépulcre, elle approcha du Calvaire et reposa sur le tombeau du Christ ! et elle vous revient, mes Frères, embaumée des parfums mystiques que distillent les pays de la Bible et de l'Évangile, avec l'auréole sacrée qui resplendit toujours, malgré la tristesse des choses, sur la montagne de Sion ! Elle vous revient, sanctifiée par ce pèlerinage en Terre Sainte,

par ces attouchements, par cette procession solennelle sur le chemin du Golgotha : vous la garderez, c'est une relique !

Depuis douze ans, mes Frères, tous les grands sanctuaires de France ont ambitionné l'honneur de posséder ces Croix de Jérusalem. Ils les ont reçues avec enthousiasme : elles y sont vénérées.

Il y a un mois, celle du dernier pèlerinage arrivait à Dunkerque, saluée par toutes les cloches de la ville ; la population l'acclamait ; les marins la portèrent, comme vous, sur leurs épaules, à Notre-Dame des Dunes, et, dans le port, tous les vaisseaux avaient arboré le pavillon.

J'admire assurément les gloires diverses dont ces noms bénis, chers à la piété, Montmartre, Paray-le-Monial, Lourdes, la Sallette, etc., conservent la mémoire. Mais je dis que la colline de Châtillon était marquée pour cet honneur et qu'il fallait enchâsser dans cette ruine, comme en un reliquaire de choix, une Croix de Jérusalem.

Le jour où naquit à l'ombre de ces murs celui qui devait être Urbain II, l'ange de l'Orient a tressailli dans les cieux. Il a vu dans les destinées de cet enfant tous les événements qui allaient remuer le monde pour la délivrance des Lieux Saints ; il a vu la France se lever à Clermont pour acclamer la Croix que lui présentait le Pape de Châtillon ; il a vu nos pères à tous, — car la noblesse n'est pas seule à chercher ses ancêtres dans les rangs des croisés : s'il y avait des chefs qui ont illustré leur race, il y eut des soldats dont nous sommes les fils, — il a vu nos pères combattre comme des lions et mourir comme des saints ; il a vu tout ce merveilleux élan des Croisades dont le germe était là, au berceau d'Urbain II, et qui s'éteignit à la désastreuse bataille de Tibériade, sous les coups de Saladin, dans une journée fatale où la sainte Croix fut perdue, où mourut l'un des vôtres encore, Renaud de Châtillon, où sombra pour ne plus se relever le royaume latin de Jérusalem ; il a vu tous ces héroïsmes et tous ces sacrifices, toutes ces gloires et toutes ces douleurs ; et aujourd'hui, l'ange de l'Orient se souvient : il dépose cette Croix de Terre Sainte comme un ex-voto de reconnaissance, au pays natal du Pape des Croisades. Je vous le répète : c'est une relique !

Qu'importe s'il y a huit siècles d'histoire et de longues années de silence entre ces pierres vénérables et ce bois sacré ! La Providence a ses heures pour souffler sur les cendres du passé, rapprocher des dates et éclairer les uns par les autres les grands

faits de la vie des peuples. Je voudrais vous le montrer en développant ma seconde pensée : cette Croix sera un monument.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 29 juillet 1893.)

Année 1821.

Sont morts cette année les Évêques suivants :

Rouanet, évêque constitutionnel de l'Hérault ;
Mgr D'USSON DE BONNAC, évêque d'Agen ;
Mgr DE BROGLIE, évêque d'Acqui et de Gand ;
Le cardinal DE LA LUZERNE, évêque de Langres ;
Mgr AUDEMAR, évêque d'Adran ;
Le cardinal DE PÉRIGORD, archevêque de Reims et de Paris ;
Mgr DE POLIGNAC, évêque de Meaux ;
Mgr BOURLIER, évêque d'Evreux.

29 janvier. — Alexandre-Victor ROUANET, deuxième évêque constitutionnel de l'Hérault. Né le 14 septembre 1747 à la Bastide-Rouaoyux, arrondissement de Castres, diocèse d'Albi, autrefois diocèse de Saint-Pons, il fut professeur au séminaire ou au collège de cette dernière ville, et ensuite, principal de l'établissement. Il fit le serment en 1791 ; et le premier évêque constitutionnel de l'Hérault Dominique Pouderous, curé de Saint-Pons, sacré à Paris, le 3 avril 1791, étant mort, le 10 avril 1799, à Béziers, où il s'était retiré depuis qu'il avait cessé ses fonctions en 1793, Rouanet qui avait été l'un des vicaires épiscopaux de Pouderous, supérieur de son séminaire et pro-curé à Olonzac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Pons, fut élu pour lui succéder par les prêtres assermentés qui composaient ce que l'on appelait alors le presbytère, et sacré à Béziers le 10 novembre 1799. On dit que dans un synode, Pouderous l'avait déjà demandé pour coadjuteur. Il se prononça contre l'usage du français, dans la liturgie, innovation proposée

(1) Reproduction et traduction interdites.

et mise en pratique à cette époque par des évêques et des prêtres du parti constitutionnel. La *Chronique* assure qu'il publia des Mandements pleins d'érudition, et elle lui donne tout l'avantage dans une controverse qu'il eut avec l'un des évêques légitimes, Mgr de Royère, évêque de Castres, qui l'engageait à renoncer au schisme. Ce prélat qui n'était point caché en France, mais retiré alors au Portugal, avait adressé à Rouanet une lettre où il l'engageait à renoncer au schisme, et appuyait cet avis des motifs les plus propres à faire impression ; Rouanet fit une réponse que ses amis assurent être triomphante, et ils en donnent pour preuve que l'évêque de Castres ne répondit pas. Mais d'abord il n'est pas bien sûr qu'il ait reçu dans l'éloignement où il était, la réponse de Rouanet, et s'il l'avait reçue, il aurait pu, voyant l'inutilité de ses premiers conseils, désespérer de persuader un homme qui paraissait décidé à ne pas reculer. On remarque que Rouanet n'assista, ni en personne ni par procureur, au Concile de 1801, ce qui semble indiquer qu'il désapprouvait la tenue de cette assemblée, ou peut-être la discussion des questions dont on avait annoncé qu'elle s'occuperait ; et en effet, on voit dans les actes de ce Concile que plusieurs évêques du même parti n'approuvaient ni sa convocation ni son objet. Quoi qu'il en soit, Rouanet donna sa démission au mois de septembre 1801 après le Concordat, et se retira à Saint-Pons où il vécut ignoré et mal vu du clergé. Une attaque d'apoplexie l'enleva le 29 janvier 1821, dans la soixante-quatorzième année de son âge, sans lui laisser le temps de donner des marques de repentir, et de recevoir les Sacrements. Il ne fut point enterré à Saint-Pons, et des amis firent porter son corps à la Bastide, lieu de sa naissance où, en l'absence du curé de cette localité, deux prêtres constitutionnels psalmodièrent à son inhumation les prières de l'Église. Rouanet avait, le 5, le 6 et le 7 mai 1801, tenu un synode diocésain dans l'église de Sainte-Madeleine, à Béziers. On y nomma députés au Concile métropolitain, convoqué à Toulouse par Sermet, les abbés Louis-François Salvetat et Antoine-Bernard Delpech. Les actes de ce synode ont été imprimés à Béziers, 1801, 84 pages in-8°.

11 mars. — Jean-Louis D'USSON DE BONNAC, évêque d'Agen troisième fils de Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac, seigneur-souverain de Donezan, pays qui relevait autrefois du comté de Cerdagne, ambassadeur du Roi en diverses cours, en Allemagne, en Suède, en Espagne, à Constantinople, mort le 1er septembre 1738, et de Madeleine-Françoise de Gontaut-

Biron, fille du duc de Biron, pair de France, lieutenant des armées du Roi, naquit non à Paris comme le disent plusieurs notices, mais à Soleure en Suisse, au mois de février 1734, et quelques années après son ordination, il devint un des huit vicaires-généraux de Mgr Phélippeaux d'Herbault, archevêque de Bourges.

Son nom et ses vertus le signalèrent au roi Louis XV qui en 1767 le désigna pour le Siège épiscopal d'Agen vacant par la mort de Mgr de Chabannes, décédé le 26 juillet de la même année. Préconisé dans le consistoire du 25 janvier 1768, il fut sacré le 14 février suivant en même temps que Mgr de Castellane, évêque de Mende, dans la chapelle du château de Versailles, par Mgr de Talleyrand de Périgord, archevêque titulaire de Trajanople, coadjuteur de Reims, assisté de Mgr de Malide, évêque d'Avranches, et de Mgr Lefranc de Pompignan, évêque du Puy; le 17 du même mois, il prêta serment de fidélité au Roi. Par brevet royal du 11 février 1779, il fut nommé abbé commendataire de Theulley, diocèse de Dijon, dont les revenus étaient de 38 florins ou 8.000 livres, et qui avait été possédée en 1733 par Mgr Brigueville de la Luzerne, évêque de Cahors, en 1766 par M. de Pontbriand, grand archidiacre de Cahors, et en 1778 par M. de Jouffroy d'Uzelles, doyen des comtes de Lyon. Député par le clergé de son diocèse aux Etats-Généraux de 1789, il fit cause commune avec ses collègues pour la défense des droits de l'Eglise. Interpellé le premier de tous à l'Assemblée Constituante pour faire le serment dans la séance du 4 janvier 1791, il monta à la tribune :

Messieurs, dit-il, *je vois avec douleur la circonstance où vos décrets vont me réduire. Je déclare que le sacrifice de ma fortune ne me coûte rien ; mais il en est un que je ne suis pas disposé à faire, celui de votre estime ; je ne veux point la perdre, je ne prêterai point le serment qu'on exige de moi.*

La fermeté de cette réponse qui est devenue historique et qui est un honneur pour Mgr de Bonnac et pour l'église d'Agen, excita de grands murmures dans le parti dominant, qui n'eut d'autre ressource que de défendre, peu après, que les évêques et les prêtres interpellés prononçassent autre chose qu'un *Oui* ou un *Non*. En rappelant cette séance si honorable pour le clergé de France, nous ferons remarquer que l'évêque d'Agen fut le premier à énoncer un refus formel. Des journaux ont rapporté un peu différemment ce que dit Mgr de Bonnac dans cette cir-

constance; nous avons suivi les mémoires du temps et particulièrement le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel et *l'Abrégé chronologique pour servir à l'histoire de l'Eglise Gallicane pendant la tenue de l'Assemblée nationale*, par l'abbé Charlier. Nous ne connaissons de ce prélat, sur les contestations du temps, qu'une lettre pastorale du 20 mai 1791, pour rendre compte de sa conduite à ses diocésains, et une ordonnance du 25 du même mois contre la nouvelle hiérarchie ecclésiastique qui s'établissait en vertu des décrets schismatiques de l'Assemblée Nationale Constituante. Forcé de quitter la France, il passa d'abord en Suisse, de là en Allemagne; il fixa sa résidence à Munich. C'est de cette ville qu'il fit, le 28 novembre 1801, de concert avec Mgr de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons, Mgr de la Broue de Vareilles, évêque de Gap, et deux autres évêques émigrés, une réponse dilatoire au Bref du pape qui avait demandé aux évêques leur démission, afin de faciliter la conclusion du Concordat avec le gouvernement français. Il donna sa démission en 1815, et après la restauration de la monarchie des Bourbons, Mgr de Bonnac avec ces mêmes quatre évêques, signa la lettre au pape du 8 novembre 1816 qui termina ce débat ecclésiastique. En 1817, le roi Louis XVIII le nomma son premier aumônier avec l'abbé de la Châtre comme aumônier ordinaire, et c'est en exerçant ces fonctions à la cour où il eut pour successeur Mgr Frayssinous, que l'ancien évêque d'Agen mourut à Paris le dimanche 11 mars 1821, après avoir reçu les sacrements quelques jours auparavant. Son caractère loyal, son naturel heureux et l'amabilité de son esprit le firent vivement regretter.

La famille d'Usson qui possédait depuis le douzième siècle le pays de Donezan lequel passa ensuite aux comtes de Foix, aux rois de Navarre, et à la couronne de France en 1620, le recouvra en 1711 dans la personne de François d'Usson, seigneur de Bonrepans et celle du marquis de Bonnac son neveu, père de notre évêque qui portait pour armoiries : *Ecartelé, au premier, de gueules au lion d'argent*, qui est d'Usson; *au second et au troisième, d'azur à un roi d'échiquier d'or traversé de sable*, qui est de Roquefort; *au quatrième, d'or à trois pals de gueules*, qui est de Foix, avec deux lions d'or pour supports et pour cimier un lion naissant.

(*A suivre.*) M. C. D'AGRIGENTE.

MONSEIGNEUR DUCELLIER (1).

Le 6 juillet dernier étaient célébrées à Besançon les funérailles de Mgr Ducellier, archevêque de Besançon et ancien évêque de Bayonne. Nous avons alors donné des détails sur cette cérémonie à laquelle assistaient NN. SS. Ardin, archevêque de Sens ; Hugonin, évêque de Bayeux; Turinaz, évêque de Nancy; Germain, évêque de Coutances; Marpot, évêqne de Saint-Claude; Luçon, évêque de Belley; Jauffret, évêque de Bayonne; les Très Révérends Pères abbés du monastère de la Grâce-Dieu et des Bénédictins de Delle. Nous avons dit aussi la douleur unanime de la population byzontine et ses touchantes manifestations.

Nous recevons aujourd'hui le texte de l'oraison funèbre qui fut prononcée par Mgr Germain, dans l'église cathédrale de Besançon, devant le cercueil de Mgr Ducellier, de celui dont l'éloquent évêque de Coutances et d'Avranches fut « le frère par l'éducation, le cœur et le sacerdoce, » ainsi que le rappellent Messieurs les vicaires capitulaires dans leur belle lettre au clergé du diocèse de Besançon.

Nous sommes certain d'être agréable à nos lecteurs en leur faisant connaître, par de larges extraits, ces quelques pages où Mgr Germain a raconté, avec une éloquente émotion, l'existence admirable de l'éminent prélat que pleure l'Eglise de Besançon :

Le 1er septembre 1832, naissait, aux portes de Caen, à Soliers, l'enfant qui devait être un jour votre archevêque. Dieu plaça son berceau dans une de ces paroisses où, malgré nos jours mauvais, régnaient encore la foi traditionnelle et l'attachement au devoir. Près de ce berceau, la Providence établit un père à l'âme sincèrement honnête, à la vie austère, au travail infatigable. Il y établit de même une de ces femmes fortes dont parle l'Ecriture, femme à l'intelligence remarquable, au sens délicat et droit, à la piété vive et profonde. Aussi quelle influence elle exerça, quelle influence elle sut garder sur son fils ! Ecoutez-en le témoignage dans le testament de notre cher défunt : « Je recommande à mes neveux ma vieille mère, si elle me survit : ils continueront de l'entourer de respect et d'affection, comme nous avons toujours accoutumé de le faire. »

(1) Oraison funèbre de Mgr Ducellier, archevêque de Besançon, prononcée le 6 juillet 1893, par Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches.

Pauvre mère ! A l'heure même où elle ouvrait son cœur, où elle étendait ses bras pour étreindre ce fils tant vénéré, tant aimé, c'est la nouvelle foudroyante de sa mort qui vient la briser. Notre cœur saigne de sa blessure. Que le Dieu de toute consolation, qui console dans les plus cruelles épreuves, la prenne en pitié !

En termes émus, Mgr Germain rappelle ensuite les brillants succès de l'élève et ancien camarade Ducellier, au lycée de Caen et au séminaire. Puis Sa Grandeur continue en ces termes :

Le dimanche 11 octobre 1857, dans la chapelle du grand séminaire de Bayeux, nous recevions, tous deux seuls, l'onction sainte, des mains du vénéré Mgr Didiot, enfant de cette province de Besançon, qui nous appelait les fils aînés de sa famille sacerdotale et nous témoigna jusqu'à la mort un si tendre et si touchant attachement.

M. Ducellier fut alors nommé pro secrétaire de l'évêché. Il était fait entre tous, par ses aptitudes, pour ces délicates fonctions. Un peu plus tard, son évêque le nommait secrétaire général et chanoine titulaire de sa cathédrale. C'était un tout jeune chanoine. Un vieillard, parmi ses confrères, se permit à cette occasion une aimable critique: « La jeunesse, répondit M. Ducellier, est une maladie dont on guérit tous les jours. » Saint Paul, d'ailleurs, n'a-t-il pas écrit: *Nemo adolescentiam tuam contemnat.* Non, certes, sa jeunesse ne fut pas méprisée. Il n'eut qu'à paraître pour qu'aussitôt le chapitre lui prodiguât les témoignages incessants de son estime, de sa confiance et de sa profonde affection.

A quelque temps de là mourait, après de longues années de services et de mérites, le vénéré M. Michel, vicaire général. M. Ducellier avait alors trente-trois ans. Il fut appelé à recueillir ce lourd et difficile héritage. On put s'étonner de cette rapide promotion. Le vieil évêque, à l'expérience consommée, répondait simplement : « Il m'est plus utile qu'un autre à soixante ans. »

Oui, vraiment, le vicaire général méritait cette dignité et cette louange. Il les méritait par sa discrétion, son tact, ses vues toujours surnaturelles, sa connaissance des affaires, et surtout par son cœur. Un de ses amis, préoccupé de son avenir, lui faisait remarquer qu'il était dangereux d'accepter cette mission, alors que les jours de Mgr Didiot étaient visiblement comptés. Un nouvel évêque lui renouvellerait-il son mandat? « Qu'importe répond le vicaire général, Mgr Didiot n'est-il pas un père pour moi ? Le fils peut-il refuser quelque chose à son père? Si, contraint par les infirmités, le cher évêque donnait sa démission et me demandait de l'accompagner dans sa retraite, ne devrais-je pas renoncer à tout pour le suivre, et consoler ses derniers jours ! »

A ce dévouement Dieu devait une récompense. Vous êtes venu,

Monseigneur de Bayeux. Vous avez conservé son titre au digne fils de votre prédécesseur. Vous avez continué à M. Ducellier les sentiments et les égards de Mgr Didiot; et, je le proclame ici, pour vous l'avoir entendu répéter souvent, il fut l'un des appuis les plus fermes et les plus dévoués de votre fécond épiscopat.

Le 8 juin 1878, un décret du chef de l'Etat appelait M. l'abbé Ducellier au siège de Bayonne et le Souverain Pontife le préconisait, le 15 juillet de cette même année; dans le consistoire du 26 mai 1887, Mgr Ducellier était transféré à l'Eglise de Besançon.

Durant ces quinze années de vie épiscopale, Mgr Ducellier donna le constant exemple des vertus nécessaires à sa mission.

Quelles sont, en effet, les vertus que saint Paul exige de l'évêque? Il faut, dit-il, que l'évêque soit *irrépréhensible*, *prudent*, *orné*, *modeste*, *pacifique*, *sachant gouverner sa maison*.

On dirait que saint Paul a dépeint à l'avance les qualités de celui que nous pleurons.

Toutes ces vertus épiscopales, Mgr Ducellier les avait à un haut degré. Après nous les avoir montrées daus le saint archevêque de Besançon, Mgr Germain ajoute :

Dans l'éloge funèbre que prononça saint Ambroise sur le cercueil de son illustre ami, le grand Théodose, l'archevêque de Milan convia ses auditeurs à un magnifique spectacle. Il leur montra l'âme du héros s'envolant de sa prison mortelle et prenant son essor vers les cieux. Arrivée au seuil de l'éternelle demeure, elle est arrêtée par les gardiens du divin séjour. « Où sont tes œuvres ? lui demandent-ils. Qu'as-tu fait pendant que tu étais sur la terre ? Quels sont tes droits à la récompense ? — *Dilexi*, j'ai aimé », répond l'empereur. Et il est admis dans les joies du Paradis.

Nous pouvons, nos très chers Frères, vous faire assister à une scène de ce genre. Si nous évoquions, en effet, du fond de son cercueil, notre cher défunt, que nous répondrait-il? *Dilexi* « j'ai aimé ».

Quels ont donc été l'objet de son amour ? Sa devise nous les indique en deux mots : *Pro Christo et grege.*

C'est à l'évêque que Jésus-Christ a dit dans la personne de ses apôtres : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. » Parole féconde qui investit les apôtres de la puissance du Christ. Ce que le Christ est venu faire, ils le feront à son exemple. « Regardez le monde, leur dit-il ; il est plein de ténèbres et de corruptions. Allez ! je vous envoie. » — Ils iront, et sur leurs pas, la nuit se dissipera, la sainteté reviendra bientôt habiter la terre. — De tels exploits ne sont pas en rapport avec les forces humaines. De quelle force divine le maître animera-t-il les siens ? D'une force toute divine, en effet,

l'amour. C'est par l'amour de Jésus-Christ, de l'Eglise et des âmes, que Pierre, que Paul, que Jean vraincront. C'est par le même amour, transmis de sacre en sacre à leurs successeurs, que les siècles chrétiens assisteront aux mêmes triomphes.

Telle est, nos très chers Frères, notre gloire. Quand notre Maître nous envoie, il nous allume au cœur une flamme inextinguible, et il peut alors nous dire : Ne craignez pas, vous vaincrez. Vous vaincrez parce que vous m'aimerez et que ni la faim ni la soif, ni la tribulation, ni l'angoisse, ni le glaive, ni la mort, ni le présent, ni l'avenir ne pourront vous séparer de moi. Vous vaincrez parce que vous regardez mon Eglise avec mes yeux et que vous l'aimerez avec mon cœur. Vous vaincrez parce que, à mon école, vous apprendrez le prix des âmes et que vous saurez mettre à les sauver le prix qu'il faudra. » En trois mots, voilà notre mission tracée de main divine, et tel est le secret des victoires de Mgr Ducellier. Il a aimé Notre-Seigneur, il a aimé l'Eglise, il a aimé les âmes.

L'amour de Notre-Seigneur au cœur de Mgr Ducellier, c'est la merveille qu'il faudrait vous peindre ; et c'est la merveille qui défie nos efforts. Comme Paul à travers le monde, il promène à travers son diocèse le feu qui le dévore. Non plus que Paul, rien ne l'arrête : ni la diversité des langues, ni les montagnes, ni les torrents, ni les fleuves, ni les résistances savantes, ni les ignorances, ni les préjugés, ni les partis pris. Il marche fort de son amour. Il marche ; il prêche et défend la vérité ; il montre la voie à ceux qui l'ont perdue : il affermit la vie chrétienne. Qu'il meure à la peine, s'il le faut, pourvu qu'il enfante des âmes à Jésus-Christ, pourvu que son maître règne.

Ecoutez plutôt le programme du Pontife enlevé si prématurément à votre affection : « Evêque, écrit-il, pour prêcher l'Evangile de vérité et de charité, et faire circuler la vie dont la source sacrée est aux sacrements du Sauveur Jésus ; évêque, pour rappeler sans cesse les droits de Dieu, défendre, s'il le faut, les libertés inaliénables de l'Eglise et veiller au salut des âmes : évêque, pour diriger et conduire mes prêtres, comme il appartient au premier pasteur, mais surtout pour les aimer et les protéger comme il convient au Père ; évêque enfin pour continuer, dans la portion qui m'est échue, la mission rédemptrice confiée par le Christ à ses apôtres, il y a dix-huit siècles ».

O Christ, en paraissant devant votre tribunal, mieux que Théodose, il a pu dire : J'ai aimé. *Dilexi*. Avant tout, je vous ai aimé. Comme vous j'ai aimé votre Eglise et les âmes...

L'Eglise, Mgr Ducellier, l'aima dans son chef.

Ecoutez cette déclaration : « Je professe la plus familiale soumission au Saint Siège apostolique, le plus tendre dévouement pour la personne sacrée du Souverain Pontife, dont la cause m'est plus chère que la vie. Que Dieu mette un terme à ses épreuves et lui rende la liberté indispensable à son ministère apostolique ! »

Léon XIII, en effet, comme votre archevêque lui était dévoué! Avec quelle allégresse il franchissait l'espace pour se rendre à ses pieds, y porter les hommages de sa filiale vénération, les offrandes généreuses de son diocèse et lui dire en toute sincérité que la croix du Pape était vraiment sa croix, les consolations et les triomphes du Pape, ses consolations et ses triomphes! — Et comme à cette affection filiale, Léon XIII répondait par une paternelle tendresse! « J'aime, disait-il à un évêque qui le visitait, j'aime l'archevêque Besançon; j'aime la simplicité, l'abandon de ses épanchements. Je suis touché de son attachement au Saint-Siège et à ma personne. »

L'Eglise! votre archevêque l'aima dans ses prêtres. Ils furent, ce sont ses propres paroles, la plus grande préoccupation de sa vie. Nous le disions récemment dans une autre enceinte: Par sa mission, le prêtre vient immédiatement après l'évêque. Il a des devoirs formidables à remplir. Et, le temps où il vit, l'air qu'il respire, les milieux qu'il doit aborder lui sont si peu favorables et lui pourraient si facilement devenir mortels! Il faut pourtant qu'il devienne et se maintienne le coopérateur prudent de l'évêque, le modèle de toute justice, la bonne odeur de l'Eglise et son honneur permanent. Il faut que, par la fidélité à tous ces ministères, il se prépare chaque jour au compte qu'il devra rendre.

Quel évêque mieux fait que Mgr Ducellier pour comprendre ces responsabilités et y compatir! Quelle vigilance à l'égard de son clergé! Comme il est fier de l'auréole de vertu qui rayonne au front des siens! Comme il est fier de l'éclat que projette leur science! Comme il applaudit aux succès de leur ministère! Mais aussi quels déchirements intimes s'il voit parfois les colonnes du sanctuaire fléchir et s'affaisser! Oui, pour ses prêtres, il fut un père, un père à la fois indulgent et ferme.

Ses prêtres, ah! surtout qu'on n'y touche pas! que la passion, d'où qu'elle vienne, ne les attaque pas, surtout en public! Ou bien l'évêque prend à son tour la plume, et dans une lettre fière, forte, empreinte de noblesse et d'indépendance, aux applaudissements de la France entière, il revendique les droits des siens et les venge des accusations portées contre eux!

Plus tard, à l'évêché de Bayonne, arrive une lettre ministérielle annonçant que le traitement de trente-six prêtres est supprimé. Que fera l'évêque en face d'une telle mesure? Dans une lettre qui le peint tout entier, il nous donne lui-même la réponse: « J'ai, dit-il, deux attitudes possibles: ou bien protester publiquement, ou bien aller discuter secrètement. Discuter publiquement, venger avec un bonheur d'expression plus ou moins grand mon clergé, c'est tentant. Demain la presse en partie célébrera mon nom. Ce qui vaut mieux, c'est que mes prêtres en seront heureux: Je le sens, je le vois, car, en vrais prêtres qu'ils sont, ils se résigneront à vivre de privations et de charité.

« Mais, ai-je le droit d'entrer dans cette voie, quand même ils me l'indiquent? Je ne le pense pas. Je vais partir pour Paris. J'irai obscurément défendre mes curés. Plusieurs penseront que je ne suis pas assez vif; plusieurs même s'en plaindront. Mais que voulez-vous ? Je suis le père de famille. Le père de famille qui sait que le pain va manquer à ses fils ne demande pas au public comment il convient de leur en donner; il réfléchit et il décide. Le moyen que je prends est le seul efficace, à mon avis. » Il part, en effet; il plaide ardemment les intérêts des siens. A quelque temps de là, la cause était gagnée; il avait obtenu que le pain fût rendu à ses prêtres.

Voilà l'amour de l'évêque pour ses prêtres. Tout commentaire serait superflu.

Mgr Ducellier aima encore l'Eglise dans ses lévites, dans ses congrégations, dans ses missionnaires, dans la jeunesse, dans les pauvres. Mais il ne séparait pas l'Eglise de la patrie. « Son patriotisme, dit Mgr Germain, n'était pas moins ardent que son amour et que sa foi. »

Après avoir retracé, en termes si élevés la sainte existence du vénérable archevêque de Besançon, Mgr l'évêque de Coutances termine par cette touchante péroraison :

Pour moi, Frère bien-aimé, que me reste-t-il sinon de m'approprier encore une fois la douleur de saint Bernard ?

Qu'ai-je entrepris? Comment ai-je accepté de discourir à cette heure sur votre vie et sur votre mort? Ce sont mes larmes seules que j'avais besoin de répandre. Ceux-là du moins qui surent combien nous étions frères reconnaîtront que, pour vous glorifier, je n'ai pas reculé devant un effort au-dessus de mes forces.

Ne l'oubliez pas, nos très chers Frères, si grands que soient vos regrets, si splendide que soit cette démonstration, tout cela ne saurait suffire. Sans doute votre pieux archevêque n'a cessé de travailler pour le Christ et pour son troupeau. La mort ne l'effrayait pas, parce qu'il y pensait toujours et que sa confiance en la miséricorde du divin Sauveur était immense. Mais, vous le savez, à ceux auxquels il fut beaucoup donné, il sera demandé beaucoup. C'est lui encore qui s'adresse à vous : « Je supplie mes amis, mes prêtres, les fidèles de Besançon et aussi ceux de Bayonne, de se souvenir de moi dans leurs prières et de me pardonner tout ce dont j'aurais pu, même à mon insu, me rendre coupable envers eux. »

O Pasteur vénéré, ô Père, oui, vous aurez autre chose que des obsèques magnifiques : vous aurez le souvenir, vous aurez les regrets et les prières de vos amis, de vos prêtres, de vos fidèles diocésains !

Mon Dieu, vous nous l'aviez donné; vous nous l'avez repris. *Gerardum tu dedisti*; *Gerardum tu abstulisti*. Si nous pleurons son

absence, nous ne sommes pas ingrats. C'est à vous que nous le devions : nous vous rendons grâces de nous avoir fait jouir de ce trésor. *Et si dolemus ablatum, non tamen obliviscimur quod datus fuit ; et gratias agimus quod habere illum meruimus.*

Je m'arrête. Vous nous avez, ô mon Dieu, repris le bien que vous nous aviez prêté ; vous l'avez rappelé dans votre maison. *Repetiisti commodatum ; recepisti tuum.* Mes larmes m'obligent à me taire ; c'est vous qui, par elles, m'en faites un devoir : *Finem verborum indicunt lacrymæ ; tu illis, Domine, finem modumque indixeris.*

UN PRÊTRE ET UN SOLDAT

I

L'histoire que voici me fut contée, quand j'étais enfant, par un vieil et charmant curé de campagne qui en avait, disait-il, connu dans sa jeunesse les principaux personnages.

Elle commence en l'an 1797, au lendemain de la paix de Rastadt. A cette époque, on s'en souvient, le *Directoire* ayant succédé à la *Convention*, présidait aux destinées de la France. Toutes les puissances de l'Europe avaient déclaré la guerre à la Convention, et des généraux improvisés, conduisant des soldats déguenillés, avaient repoussé les nations coalisées. C'était l'aurore de l'épopée napoléonienne. Du sommet des Alpes, le jeune officier corse qui devait plus tard se tailler un manteau d'empereur sur la carte géographique, avait dit à ses soldats sans vêtements et sans pain : « Regardez ces belles provinces, elles vous appartiennent ; vous y trouverez honneurs, gloire et richesses ». Et les victoires de Montenotte, de Lodi, de Castiglione, de Rivoli et d'Arcole avaient donné à ses paroles une consécration glorieuse.

La paix était signée à des conditions onéreuses pour l'Autriche et la Sardaigne, et le général Bonaparte, qui se montrait déjà aussi habile politique que grand capitaine, avait créé la République cisalpine.

Pourquoi fallut-il — ce fut là un premier malheur pour sa gloire — que les négociations avec le souverain de Rome, le pape Pie VI, eussent une issue lamentable ? Dieu le sait. Nous n'avons pas ici à répondre à cette question, l'histoire a parlé... silence.

Ce qui nous intéresse pour le moment, c'est le récit du bon curé.

II

C'était, s'il m'en souvient bien, aux environs de Bologne ; un soldat cherchait dans la campagne quelques légumes frais pour assaisonner son *rata* du soir. Il était à peu près satisfait de sa provision de raves et de carottes, et songeait, tout en fredonnant une chanson française, à ce bon souper qu'il allait faire avec ses camarades, lorsqu'il aperçut, au loin sur la route, une soutane qui s'avançait.

Un prêtre, en effet, venait vers lui. Mais ce prêtre avait un air triste et lugubre. D'ailleurs, sa mise annonçait un malheureux. Il portait un chapeau rapé, des souliers éculés, une robe trouée comme un vieux drapeau. Il marchait péniblement, comme un homme qui porte le poids d'une immense douleur, et paraissait absorbé dans le recueillement de la prière ou de la méditation.

Bastien — c'était le nom du soldat — un de ces hommes qui devaient plus tard donner à Napoléon tant de preuves d'attachement et de fidélité, qui, avec lui, seraient allés au bout du monde et qui criaient : « Vive l'Empereur », même quand il les appelait « imbéciles », Bastien crut reconnaître l'ecclésiastique et s'arrêta pour l'attendre et l'interpeller au passage. « Mais c'est mon curé, se disait-il, mille bombes ! c'est au moins sa démarche... Il a diablement vieilli... Voyons... arrêtons-le. »

— Citoyen-curé, lui cria-t-il quand il fut à sa portée, ne seriez-vous pas par hasard l'abbé Hippolyte, le curé de ma paroisse, là-bas, au pays ?

— Mais si, mon ami, répondit notre voyageur abasourdi. Et vous, qui êtes-vous ? Je ne vous reconnais pas.

— Comment, vous ne reconnaissez pas Bastien, votre clerc, votre chantre, votre carillonneur d'autrefois ?

— Ah ! mon cher Bastien, c'est toi ! Quel bonheur de te rencontrer après tous mes malheurs et sur la terre étrangère !... Et cela dit, le prêtre se jette dans les bras du soldat, et tous les deux s'embrassent comme deux frères qui depuis longtemps séparés par la destinée se retrouveraient dans l'exil.

L'abbé pleurait, le militaire était heureux.

— Mais, sacrebleu ! pourquoi pleurez-vous ? s'écria celui-ci ravi de retrouver et de revoir, dans la personne de son pasteur, une parcelle de son pays.

— Je pleure, mon ami, répondait le prêtre, parce que, au milieu de mes tribulations, la Providence met sur mes pas mon fidèle Bastien. Te rencontrer ici est pour moi la plus douce des consolations.

Après cela, la conversation se continua au milieu des plus tendres effusions de joie, et l'abbé raconta son histoire.

Fidèle aux sentiments généreux qui, à cette époque, en France, firent tant de héros et de martyrs, il avait refusé de prêter serment à la *Constitution civile du clergé*, et préférant la misère et l'exil à une situation déshonorante et déshonorée, il avait émigré. Il était parti pour l'Italie, comme d'autres pour l'Espagne, la Suisse ou l'Angleterre, et il allait devant lui, à la garde de Dieu, pauvre et mal vêtu, honteux de demander l'aumône, mais heureux qu'on voulût bien, de loin en loin, lui donner un morceau de pain, prêt, dans tous les cas, à s'incliner devant les décrets de la Providence qui donne la pâture aux corbeaux, la toison aux brebis et la résignation aux exilés.

— Mais, par la sembleu ! s'écria Bastien, navré de ce récit, ça ne peut durer comme cela ! Vous ne devez pas mourir de faim, vous, si bon pour les pauvres ! Suivez-moi ; vous souperez avec nous ; vous goûterez notre *rata ;* et vous verrez si votre Bastien ne sait pas faire tous les métiers ! Chez vous, j'étais chantre ou carillonneur ! Ici, je suis cuisinier..., sans compter que mes camarades disent que le petit caporal lui-même trouverait ma soupe excellente... Allons, courage, monsieur le curé, moi qui vous parle, moi Bastien, simple éplucheur de légumes et simple fricoteur de la 3e du 2e, je vous présenterai moi-même au général, demain matin, et celui-là, voyez-vous, il a du cœur, c'est la perle des hommes ! Je ne vous dis que ça.

Le soir, l'abbé Hippolyte, qui n'avait presque rien mangé depuis deux jours, soupait de très bon appétit avec les soldats de la 3e du 2e, servi par Bastien lui-même, qui était fier de montrer son vieux curé à ses compagnons, et le lendemain, comme c'était convenu, il était présenté au général en chef de l'armée d'Italie.

— Citoyen-curé, lui dit Napoléon sans autre préambule, qu'y a-t-il pour votre service ? Que puis-je faire pour vous ?

— Général, répondit dignement le prêtre, je ne vous demande rien ; le bon Bastien qui est là, a voulu à tout prix me présenter à Votre Excellence, et je l'ai suivi, tout simplement.

— Mais, pourquoi avez-vous quitté la France ?

— Parce que les prêtres qui veulent faire leur devoir, suivant la loi de la conscience, y sont proscrits.

— Vous n'êtes donc pas assermenté?

— Non, j'ai toujours refusé de prêter un serment qui est contraire à l'honneur sacerdotal.

— Ah!... Et qu'entendez-vous faire en Italie?

— Ce que le bon Dieu voudra. En fait de besogne, je n'en refuse aucune, pourvu qu'elle soit digne de mon caractère.

— Mais tout cela est vague. Quelle fonction accepteriez-vous pour le moment.

— Celle qu'il vous plairade me donner. Je puis faire le catéchisme à vos soldats, leur apprendre à lire et à écrire, leur dire la messe le dimanche, les confesser sur le champ de bataille...

— Oui, tout cela est fort bon; mais voyez-vous, citoyen-curé, nous sommes ici aujourd'hui. Nous serons demain, qui sait où? Et il vous faudrait une situation plus stable.

Ici, Napoléon s'arrêta. Lui, le grand fascinateur, était comme fasciné par le regard du prêtre, et, dans tous les cas, étonné de ses réponses, il prenait de plus en plus plaisir à l'entretenir.

— Mais, voyons, continua-t-il, avec l'accent de la sympathie, voulez-vous que je vous recommande à Rome, à un cardinal, à un prince, à un monsignor du Vatican? Vous pourriez ainsi trouver là-bas un emploi lucratif? La patrie, après tout, n'est-elle pas là où est la fortune?

A ce dernier mot, l'humble prêtre baissa la tête et se mit à pleurer. Le général comprit qu'il l'avait blessé, et se tournant vers Bastien comme pour le consulter, il lui dit :

— Que penses-tu de tout cela, toi?

—Moi? répondit le soldat qui, lui aussi, avait la larme à l'œil, moi? tant que j'aurai un morceau de pain, il y en aura la moitié pour mon curé! Car, c'est un brave, voyez-vous, mon général; je le connais! C'est un brave, un patriote, un saint, quoi!

— Oui, s'écria l'abbé plus ému que jamais, oui, un morceau de son pain, du pain de soldat, serait-il dur ou noir! Voilà ce que je veux, en attendant que Dieu reprenne ses droits en France! La tourmente ne durera pas toujours... quand nous aurons suffisamment expié nos péchés, le calme se rétablira chez nous, alors nous rentrerons au pays; nous y serons libres et respectés... Mais jusque-là permettez-moi de partager la soupe de Bastien mon ami, mon compatriote, mon frère... Je ne vous demande que cette faveur... Point d'hospitalité pour moi, chez les Italiens.

malgré tout, ce sont des ennemis... Les moines eux-mêmes me regardent d'un mauvais œil ! Non ! Plutôt le pain de votre armée que la compassion de l'étranger ! Plutôt la mort que la honte ! Laissez-moi m'attacher à mon paroissien... Je me rendrai utile auprès de vos soldats d'une manière ou d'une autre... Je soignerai les blessés... Je...

— Non, repartit brusquement Napoléon touché de ce noble langage, non, Monsieur le curé, je ne souffrirai jamais qu'un prêtre français soit dénué de toute ressource, dans un pays conquis, et je vais donner des ordres pour que tous vos confrères bannis du territoire de la République et réfugiés en Italie, aient une indemnité proportionnée à leur qualité et à leur âge. J'entends, de plus qu'ils soient bien reçus et respectés partout.

Après cette déclaration il tendit à Bastien une bourse qui pouvait contenir deux cents livres et il ajouta tout bas :

— Commande-lui une soutane neuve, et fais en sorte qu'il ne manque de rien.

Puis se dirigeant vers l'abbé et lui prenant amicalement la main, il lui dit :

— Au revoir, Monsieur le curé, si le général Bonaparte peut un jour vous montrer l'estime qu'il a pour vous, il ne vous oubliera pas.

Le soir, un souper meilleur que celui de la veille réunissait les amis de Bastien autour d'une table que bénissait l'abbé Hippolyte, et quelques jours plus tard, celui-ci était, de pied en cap, habillé de neuf. Après cela, que se passa-t-il ?... Les détails nous manquent. Nous savons seulement que lorsque Napoléon fut arrivé au faite du pouvoir, il se souvint du prêtre patriote qu'il avait rencontré en Italie, au matin de sa gloire militaire. Il put croire que les bénédictions de cet homme simple et bon lui avaient servi devant le Dieu des batailles et il le fit rechercher. On parvint à le découvrir dans une petite cure de campagne du diocèse de Fréjus, et aussitôt l'empereur lui fit écrire par son ministre des cultes pour lui proposer un évêché.

Mais l'abbé Hippolyte refusa la mitre, et s'excusa en disant qu'il ne se croyait pas capable de porter la crosse épiscopale. D'ailleurs il voulait, jusqu'à la fin de ses jours, se contenter de sa houlette pastorale qui le faisait roi d'une paroisse aimante et aimée.

Au fond de son âme il pensait aussi, nous en avons la conviction, qu'un jour, peut-être, il aurait à résister, comme pasteur

d'un diocèse, au César qu'il savait tyran par nature et il ne voulait pas, croyons-nous, avoir à flétrir les actes d'un homme qui avait été son bienfaiteur. Sa franchise et la loyauté lui auraient commandé de faire ce que firent beaucoup d'évêques, à l'heure voulue, et il préférait ne pas avoir cette perspective pénible à redouter.

Il se faisait une haute idée de l'épiscopat, il comprenait la mission sublime, surtout au lendemain d'une révolution qui avait emporté, comme un cyclone impétueux, le trône et l'autel, et il n'aurait pas voulu paraître au-dessous de sa tâche. Il connaissait peut-être le quatrain d'un méchant poète, ou si l'on veut d'un poète méchant contre certains évêques courtisans, médiocres ou pusillanimes, comme il s'en trouve dans l'histoire :

Au temps jadis, dans l'âge d'or,
Crosse de bois, évêque d'or;
En ce temps, sont autres les lois,
Crosse d'or, évêque de bois.

Et pour rien au monde, avec la nature que nous lui connaissons, il n'aurait consenti à passer pour un *évêque de bois*.

L'Empereur agréa son refus, mais voulut s'en venger : il lui envoya la croix d'honneur. Elle ne pouvait briller sur une poitrine plus généreuse.

Le bon curé l'accepta avec reconnaissance et dès qu'il l'eut reçue, avec le brevet qui lui donnait le droit de la porter, il prit l'habitude de la mettre les jours de dimanches et de fêtes. Cela faisait plaisir à ses paroissiens, et, lui-même, au souvenir de ses campagnes en Italie, ou plutôt de ses malheurs et de son exil, paraissait heureux et fier de voir sur son cœur l'étoile des braves étinceler au soleil de son pays.

III

Les temps ont marché, les événements se sont précipités et les aigles impériales, qui s'étaient promenées victorieuses à travers toutes les capitales de l'Europe, viennent d'être abattues par un vent providentiel qui leur a cassé les ailes. Napoléon vaincu par les armées alliées qu'il avait tant de fois écrasées, maudit de Dieu qu'il avait trop souvent bravé, signe son abdication à Fontainebleau et part pour l'île d'Elbe dont la petite souveraineté lui est accordée, à lui encore hier le maître du monde.

Mais il se voit là comme un lion dans une cage ; il n'y passe que quelques mois, et un jour il débarque à Cannes, escorté de quelques fidèles qui veulent le suivre jusqu'à la mort.

Il a à peine touché terre qu'il se frappe le front comme obsédé par un souvenir et qu'il se dit : « C'est par ici que doit être l'abbé Hippolyte, si j'allais lui dire bonjour? » Il s'informe, il prend des renseignements, et voilà qu'un soir de février, un petit homme, enveloppé d'un grand manteau et suivi d'un grognard dévoué, va heurter à la porte du curé.

On ouvre, et l'empereur se fait connaître, disant qu'il ne vient que pour une heure, mais qu'il tient essentiellement à revoir, ne serait-ce qu'un instant, le prêtre si brave et si digne qu'il a connu en 1797. Inutile de raconter cette scène. Nous pouvons tous nous figurer ce qu'elle dut avoir d'émouvant pour les deux héros que nous avons en présence. Impossible d'ailleurs de bien la rendre par la parole. La plume se brise en face de ce tableau qu'Homère lui-même n'aurait pas su dépeindre.

Que se dirent ces deux hommes dans cette circonstance solennelle, à l'une des heures les plus critiques de l'histoire? Il serait intéressant de le savoir : mais nous l'ignorerons toujours. Nous savons seulement que l'empereur et le curé restèrent quelques instants seuls, et qu'en partant Napoléon dit au prêtre profondément ému par sa visite : « Monsieur le curé, je vous quitte, adieu. Autrefois vous avez eu besoin de mon concours pour vivre ; aujourd'hui, j'ai besoin du vôtre pour ne pas mourir. Au commencement de ma carrière je vous ai donné du pain ; à la fin de ma course, donnez-moi vos prières ; j'en ai grandement besoin. Jadis, elles m'ont porté bonheur. J'espère encore en elles et j'ai confiance en vous. »

Vingt jours après, Napoléon se retrouvait encore aux Tuileries et se voyait de nouveau à la tête d'un empire improvisé. Mais ce n'était pas pour longtemps. Pie VII avait dit à l'ambassadeur de Louis XVIII étonné de ce revirement étrange : « Ne craignez rien, ceci est un voyage qui durera trois mois », et Waterloo se chargea bientôt, en effet, de réaliser la prophétie du Pape.

Puis Sainte-Hélène se chargea de faire expier au conquérant tombé ses crimes sans nombre que sa gloire ne pouvait effacer.

En attendant, un autre voyageur était venu frapper à la porte de l'abbé Hippolyte. C'était Bastien. Il revenait chevalier de la Légion d'honneur et sergent-major de la Grande-Armée. Mais il

avait une jambe de bois, depuis la bataille de Waterloo. Il fut accueilli comme le meilleur des amis, et comme il était seul au monde — car il avait perdu tous les siens — le curé le prit avec lui dans son presbytère, et voulut que jusqu'à ses derniers jours, il partageât sa vie, son sort et son pain. Ce fut convenu et accepté. Il fut également convenu que Bastien reprendrait ses anciennes fonctions de chantre et de carillonneur, et le grognard et le curé ne se séparèrent plus.

Du reste, ils n'avaient qu'une crainte ; c'était de ne pas avoir assez de temps avant de mourir pour se raconter leurs souvenirs d'autrefois. On les voyait toujours ensemble ; ils vivaient comme deux frères. Le peuple les vénérait comme les reliques d'un passé glorieux, et les enfants les saluaient comme les amis du grand Napoléon.

Ils restèrent, en effet, toujours fidèles à sa mémoire. Leur conversation roulait le plus souvent sur le petit caporal. Ils aimaient à se redire ses mots, ses proclamations, ses batailles, ses malheurs... Ils ne tarissaient jamais sur ses gloires, et s'ils parlaient de ses fautes, c'était pour les excuser. Ils faisaient tous les jours leurs prières en commun, et ils ne manquaient jamais de réciter un *Pater* et un *Ave* à ses intentions. Que pouvaient-ils lui souhaiter dans leurs prières ? Son retour en France ? Je ne le suppose pas. Mais qui sait ? Dans tous les cas, ils demandaient pour lui le stoïcisme chrétien en face du désespoir, une mort courageuse en face de l'éternité.

Quand il mourut, ils prirent le deuil. Les poètes de l'époque lui tressèrent des couronnes, enguirlandèrent son nom dans des vers pompeux et retentissants ; eux, donnèrent à son souvenir des larmes vraies et des regrets sentis. Le curé même fonda pour le repos de son âme une Messe de *Requiem*, qu'il s'engagea à chanter solennellement, chaque année, au matin du *cinq mai*, jusqu'à la fin de sa vie.

Chaque année, en effet, au jour lugubre qui rappelait la disparition du grand homme, il montait à l'autel pour remplir sa promesse, et Bastien, qui la veille s'était suspendu aux cloches pour annoncer la messe à la paroisse, prenait gravement sa place au lutrin pour la chanter. Mais il ne pouvait jamais attaquer sans émotion ce *Requiem* de l'*Introït*, qu'en temps ordinaire il entonnait d'une voix mâle et sûre. Au *Dies iræ*, il n'y tenait plus, et au *Sanctus*, il éclatait en sanglots. On remarquait aussi que le bon curé n'avait pas, ces jours-là, sa voix des

dimanches, à la *Préface* et au *Pater*. Lui aussi, ne pouvait pas prier pour son empereur sans se sentir profondément remué. Sa voix devenait chevrotante comme celle de son chantre, mais personne ne s'en étonnait ; on savait les sentiments qui vibraient dans ce brave cœur.

Les premières années, ce *bout de l'an* fut assez suivi par la paroisse qui tenait à répondre à l'invitation du pasteur ; mais peu à peu les regrets se refroidirent — qui ne sait que nous enterrons le souvenir de nos morts, même les plus glorieux, avec autant de précipitation que leur dépouille? — et bientôt il n'y eut plus guère au service funèbre du 5 mai que le vieux chantre fidèle, les clercs de l'église et la servante du curé, malgré les appels désespérés de la cloche des morts agitée par Bastien. « O ingratitude du cœur humain ! s'écriaient nos deux amis, après l'absoute de leur chère Messe ! Qui aurait pu croire que le grand Empereur serait sitôt oublié ? »

Ils se consolaient de cette indifférence en racontant aux petits enfants les prouesses du petit caporal, et en faisant quelques aumônes aux pauvres passants pour le repos de son âme. Puis pour protester publiquement contre cet oubli qui les navrait, ils arboraient tous les jours leur croix d'honneur, en se disant partout les *débris* de la reconnaissance nationale.

Leur fidélité ne se démentit jamais et, en 1840, quand les cendres de Napoléon furent rapportées de Sainte-Hélène sur la *Belle-Poule* pour être inhumées dans la chapelle des Invalides, on put voir à la cérémonie un prêtre de 85 ans et un grognard à la jambe de bois, marchant ensemble, se tenant par le bras et pleurant comme deux enfants.

C'étaient nos deux vieux du presbytère : l'abbé Hippolyte et Bastien. Ils étaient venus apporter un dernier hommage du cœur à celui qu'ils avaient tant aimé, et ce devoir accompli, ils reprirent lentement le chemin de la cure, pour y mourir bientôt l'un après l'autre, à quelques jours de distance.

Le curé passa le premier, c'était dans l'ordre, puisqu'il était le plus âgé ; mais le carillonneur le suivit de près, il ne put pas vivre seul ; et il succomba bientôt sous le poids de sa douleur, il mourut en chrétien et en brave. Avant de rendre le dernier soupir il demanda à baiser son crucifix et sa croix d'honneur, le crucifix que lui avait donné son curé et la croix que lui avait remise Napoléon un jour de victoire, et il s'éteignit en disant : « Vive Jésus ! Vive l'Empereur ! » On lui fit, comme à son

digne ami, de magnifiques funérailles ; et comme pour le prêtre légionnaire, les soldats du pays s'armèrent de leurs vieux fusils pour lui rendre, à l'église, les honneurs militaires et au cimetière ils tirèrent dans sa tombe.

Cette tombe était la même que celle du curé. Le Conseil municipal avait décidé que puisque nos deux héros s'étaient retrouvés dans la vie, ils devaient aussi se retrouver dans la mort.

Sur le petit mausolée qu'on érigea ensuite à leur mémoire, on plaça un cartouche vitré qui renfermait les deux croix d'honneur, et on y fit graver l'épitaphe suivante :

ICI REPOSENT, ATTENDANT MA RÉSURRECTION,
DEUX AMIS DE L'EMPEREUR
UN PRÊTRE ET UN SOLDAT

Requiescant in pace!

1841

IV

Telle est l'histoire qui me fut contée, quand j'étais enfant, par un vieux et charmant curé de campagne qui en avait, disait-il, connu les principaux personnages.

En la narrant, il l'arrêtait quatre fois pour prendre une prise dans une tabatière en or que lui avait donnée le châtelain de sa paroisse. A la quatrième prise, il faisait un arrêt plus long qu'aux trois premières ; il prenait ensuite l'attitude d'un prédicateur qui veut tirer une morale de son sermon, et, en regardant le ciel, il laissait gravement tomber de ses lèvres ces paroles que je n'ai jamais oubliées : « Napoléon est là-haut ! j'aime à le croire, je le souhaite de tout mon cœur. Le purgatoire qu'il a fait sur le rocher de Sainte-Hélène a dû singulièrement lui servir devant le Dieu des justices ! mais je suis convaincu aussi que les prières de l'abbé Hippolyte et de Bastien le grognard lui ont fait beaucoup de bien devant le Dieu des miséricordes ! »

L'abbé Henry CALHIAT.

L'ASSOMPTION

Regnum Galliæ! Regnum Mariæ!

Jésus-Christ a reçu les nations en héritage. Elles s'*agitent*, mais il les tient sous sa main et il les *mène* au gré de sa puissance et surtout de son amour. A la vérité, leurs mouvements sont parfois si impétueux, leurs convulsions si violentes, leurs bonds si désordonnés, qu'elles paraissent échapper à toute loi. Il n'en est rien. Regardez l'Océan à l'heure même où ses grandes eaux sont bouleversées par la tempête. L'ordre établi par Dieu n'est pas troublé; l'attraction céleste se fait toujours sentir; la vague docile et respectueuse s'élève ou s'abaisse, avance ou recule, sous l'influence de l'astre qui préside à cette immense harmonie. Telle est l'influence de Marie sur les destinées des peuples. La sainte Ecriture compare sa beauté à l'éclat doux et voilé de l'astre des nuits; nous pouvons dire aussi que sa puissance s'exerce comme une attraction mystérieuse, pour contenir, entre les rives de la miséricorde, les flots de la colère divine; pour dominer tous les orages des passions, plus redoutables encore que ceux de l'Océan.

Voilà ce qui paraît à chaque page de notre histoire, d'une manière si visible, si miraculeuse, qu'un grand pape Benoît XIV, a déclaré la France impérissable, parce qu'elle est le royaume de Marie.

Née à Tolbiac, d'une prière et d'une victoire, baptisée à Reims avec Clovis, la France s'est consacrée à Marie dès le premier éveil de sa vie nationale. Ce don généreux d'elle-même a été fait le jour où Clovis et la pieuse reine Clotilde ordonnèrent que, dans un bois hier profané par les sacrifices païens, à quelques pas du lieu où se dresse dans sa morne beauté notre Strasbourg en deuil, on érigeât un sanctuaire en l'honneur de la Vierge par qui les Francs avaient été victorieux. Hélas! dans ce souvenir que de regrets! Comment penser sans amertume que la première terre française où Marie posa le pied fut la terre d'Alsace, et que de là montent vers elle les longs gémissements d'un peuple qui n'a plus de patrie!

Trois siècles plus tard, Dieu met à la tête de l'empire des Francs un homme « si grand, que la grandeur a pénétré son nom. » Charlemagne, à qui fut confiée la triple mission de fermer

l'ère des invasions barbares, de refouler l'islamisme, et, en dilatant son empire, de coopérer, selon la parole de Bossuet, à la dilatation du règne de Dieu. Or, le grand homme avait moins de confiance dans la bravoure de ses preux que dans la protection de la Vierge dont l'image était représentée sur ses étendards. Roland, son neveu, avait la même foi. Il fit un vœu à Notre-Dame de Roc-Amadour, avant de frapper les grands coups qui ont retenti avec tant d'éclat dans l'histoire et la poésie, et en mourant, le glorieux vaincu demanda que, sur sa tombe, un sanctuaire fût élevé à la gloire de Marie.

A partir de cette époque, le chaste culte de Marie inspire la chevalerie française et crée parmi nous ces traditions de loyauté, de courtoisie, d'honneur, qui ont survécu à toutes nos défaillances et qui sont encore, à l'heure présente, la plus belle parure de notre civilisation. A l'exemple de ces âmes héroïques, en qui le respect délicat de la faiblesse et du malheur s'alliait à un courage sans reproche et sans peur, on vit tout le peuple de France s'éprendre d'amour pour Notre-Dame, la Dame des petits et des grands, des sujets et des rois, la vraie souveraine des cœurs, porter fièrement son nom et sa livrée, s'enrôler dans ses confréries et varier à l'infini les expressions d'une piété toute filiale, tantôt en de naïves légendes, tantôt dans ces immenses poèmes de pierre qui sont nos sublimes et radieuses cathédrales.

Marie redouble ses bienfaits, elle conduit notre oriflamme à la grande victoire de Bouvines. Elle exauce la prière de Blanche de Castille et donne à la France le meilleur de ses rois, saint Louis, en qui notre nation admire tout ce qu'elle aime, l'intelligence, la justice, l'héroïsme, la bonté.

Mais voici qu'un jour, au commencement du XVe siècle, le ciel de la patrie s'est couvert de sombres nuages. Les choses en sont venues à cette extrémité, qu'on peut se demander si la France de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, ne va pas se dissoudre et périr. Quoi ! la monarchie française s'éteindrait à Chinon dans les délices d'une cour frivole ! Quoi ! Orléans, Paris, seraient pour jamais ravis à nos rois ! Et toi ? ô Rouen, resterais-tu aux mains de l'Anglais? Serais-tu condamné à perdre ta nationalité et ta foi? Tout semble désespéré; c'est l'heure de Dieu, c'est aussi l'heure de Marie. Une jeune fille se lève, portant deux étendards; sur l'un, elle a fait écrire Jésus, Marie; sur l'autre est figuré un ange présentant un lis à la Reine du ciel. Merveilleuse puissance de l'héroïne inspirée ! Elle ranime tous les cou-

rages, rétablit l'ordre dans les camps et conduit nos armées à la victoire. Orléans est délivré, Rouen le sera demain. O Jeanne, tu as bien fait de mettre l'image de la Vierge sur la bannière qui flotte en tes mains virginales. Que ses plis vainqueurs battent au vent dans le combat; qu'ils dorment glorieusement à Reims près de l'autel du sacre ; qu'ils soient à la peine ou à l'honneur, n'importe ! l'histoire y lira par quelle intervention céleste a été sauvée, cette fois encore, la fortune de la France.

Avançons dans les siècles. Henri IV veut être sacré à Notre-Dame de Chartres, afin de témoigner qu'avec la foi antique de la France il a épousé son tendre et inviolable amour pour la Vierge Marie. C'est dans la même église que Louis XIII vient rendre grâce de ses victoires et obtient cet héritier de sa couronne qui devait être le roi du grand siècle. En signe de gratitude, il voue éternellement son royaume à Marie. Avec quelle joie, chaque année, nous renouvelons cette solennelle consécration, et de quels accents émus retentissent nos temples, lorsque le cœur de la France toujours catholique jette vers le ciel le cri des aïeux; « Gardez la foi française et protégez la patrie ! »

Serva fidem Galliæ,
Ama dici patriæ
Tutum patrocinium.

Donc, ô Marie, souvenez-vous que, nulle part, vous n'avez été plus honorée et plus aimée que sur la terre de France. Souvenez-vous de vos anciennes bontés et soyez encore et toujours la Vierge secourable à notre nation. Veillez sur ses foyers, afin que, malgré tout, ils soient fidèles à la loi des alliances chrétiennes, la loi d'un amour indissoluble et d'une fidélité éternelle. Veillez sur ses autels, afin qu'ils restent debout et respectés avec leur Christ et leur sacerdoce. Veillez sur les générations nouvelles qui s'élève dans son sein, sur sa jeunesse, afin que le doute et les molles jouissances n'altèrent pas en elle l'énergie de la foi, la générosité du cœur, le culte de l'honneur, l'enthousiasme des nobles dévouements. O Vierge, ô Reine, ô Marie, soyez propice à la fortune même du pays, à ses entreprises de terre et de mer, à son industrie, à son commerce, à ses arts, à ses négociations, à ses traités, à son peuple, à son armée.

On raconte que c'est au pied d'un autel consacré à Marie que fut un jour retrouvée cette épée de Jeanne d'Arc dont l'éclair a brillé à Orléans, puis à Patay, et qui, en sauvant la France, a écrit dans nos annales une des plus belles pages de l'histoire de

Dieu. Cette loyale et vaillante épée, n'est-ce pas ton image, n'est-ce pas le symbole de tes destinées, ô âme de la patrie française? Repose donc sous la garde de Marie, au pied de ses autels, jusqu'au jour où elle bénira ton réveil et redeviendra ton auxiliaire, dans ce glorieux service du Christ et de l'Église, qui est la fin providentielle de tes efforts, de tes combats, de ta parole, de ton génie et de ton cœur. A. B.

LA LOI MILITAIRE

Lettre de Mgr l'évêque de Séez, aux sous-diacres, diacres et prêtres de son diocèse, appelés sous les drapeaux pour une période de vingt-huit jours, après avoir déjà satisfait à la loi qui les oblige à une année de service militaire.

Mes chers Enfants,

Au mois d'octobre 1890, au moment où vous alliez nous quitter, vous éloigner du sanctuaire, et abandonner vos études ecclésiastiques pour vous rendre à la caserne, votre évêque, le cœur brisé par cette cruelle séparation, vous adressait une lettre que vous n'avez pas oubliée, il en a l'intime confiance, et dans laquelle il vous exprimait ses craintes, ses angoisses et aussi ses espérances. Ces mêmes sentiments, il les éprouve encore aujourd'hui avec plus de force, s'il est possible, pour vos frères appelés à leur tour à payer le même tribut. Puissent-ils, eux aussi, les comprendre et s'en pénétrer, comme, grâce à Dieu, vous l'avez si bien fait vous-mêmes! La situation, les dangers, les obstacles n'ayant pas changé, nous ne pouvons que leur renouveler les mêmes avis, les mêmes conseils, et les engager à les mettre fidèlement en pratique.

Pour leur en faciliter les moyens, nous reproduirons cette lettre dans un prochain numéro de la *Semaine Catholique*, afin que vous y puisiez à nouveau des inspirations de courage.

Mais, si l'émotion que ressentait votre évêque était si profonde, si cruelle, il y a trois ans, comment vous exprimer, mes chers enfants, ce qu'il éprouve aujourd'hui? A cette époque, en effet, vous étiez libres encore. Vous n'étiez, pour ainsi dire, que dans le vestibule du sanctuaire, vous n'aviez en quelque sorte que des engagements de cœur, sacrés sans doute, mais non indissolubles. Vous étiez victimes d'une loi qui blessait

toutes les consciences catholiques, et infligeait à l'Eglise une humiliation aussi injuste qu'imméritée ; mais aucun serment solennel ne vous liait encore : vous n'aviez pas juré à Dieu de lui appartenir sans réserve, vous ne l'aviez pas choisi irrévocablement pour votre unique partage. Actuellement il n'en est plus ainsi. Vous avez fait généreusement votre sacrifice : vous ne vous appartenez plus ; au pied des saints autels, vous avez fait le serment d'être à Dieu pour toujours. Vous êtes à Dieu, et nulle puissance humaine ne peut briser vos liens ou vous en imposer de nouveaux, qui seraient contraires à vos engagements sacrés, si ce n'est par le droit du plus fort, exécré des peuples et la honte de l'humanité. Il n'y a pas de droit contre le droit, et malheur surtout à quiconque oserait s'élever contre les droits de Dieu !

Et pourtant, il existe en France, dans la catholique France, car messieurs les francs-maçons juifs ne lui ont pas encore arraché ce titre, qui a toujours fait sa grandeur, une loi qui porte l'estampille des loges. Jetant le défi à Dieu lui-même, elle vient vous arracher violemment au sanctuaire, à l'autel où vous avez le devoir d'offrir chaque jour l'auguste Victime pour le salut du monde ; elle vous conduit dans un milieu où vous pourrez, sans doute, exercer votre charité auprès de vos frères souffrants, mais où vous serez exposés aussi à voir de trop près ces misères innommées, suite de la débauche la plus éhontée, et dont vos yeux n'auraient jamais dû être témoins. Il faut l'avouer, nos ennemis, inspirés par le maudit, s'entendent à nous atteindre dans nos sentiments les plus intimes. Oh ! que le Seigneur, dans son immense bonté, daigne garder votre cœur toujours pur et fidèle ! Nous l'espérons de sa miséricordieuse bonté ; et, intimement unis ensemble, nous le lui demanderons chaque jour, n'est-ce pas, avec un confiant amour, auquel il ne résistera pas : nous en avons pour garant sa parole infaillible.

Pourquoi faut-il qu'une loi aussi néfaste nous soit imposée ? Nous devrons la subir, mais nous réservons le droit incontestable, qu'aucune puissance humaine, qu'elle soit impériale, royale ou républicaine, ne saurait nous ravir : le droit d'y contredire hautement, comme nous en avons l'impérieux devoir. Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. Ce cri tombé, il y a dix-neuf cents ans, des lèvres de nos maîtres dans la foi, tout meurtris encore sous les coups de leurs bourreaux, nous le redirons jusqu'à notre dernier soupir. Mais ayons confiance : rien

n'est éternel ici-bas : un jour viendra, nous en avons la ferme et inébranlable conviction, où la France, redevenue franchement catholique, rougira d'avoir ainsi opprimé ses enfants les plus fidèles. Elle reprendra alors, au souvenir de son glorieux passé, sa marche triomphale à travers le monde, portant dans les plis de son noble drapeau le droit, la justice et la liberté.

Si nous voulons être témoins de ce grand spectacle, que nous appelons de tous nos vœux, sachons nous en rendre dignes par une constance invincible dans la lutte. Si Dieu ne nous a pas commandé de vaincre, il nous a ordonné de combattre sans trêve et sans défaillance. La victoire est assurée à celui qui combattra jusqu'à la fin.

Montrons-nous, partout et toujours, à la hauteur des épreuves, et sachons élever notre dévouement à la sainte Eglise notre Mère au-dessus de la haine que lui ont vouée ses implacables ennemis. Les chaînes pesantes qu'ils nous imposent, et qu'ils veulent encore nous imposer, si nous devons les subir, nous les porterons le front haut, sans faiblir, le regard toujours fixé vers un avenir meilleur. Nous attendrons, avec le calme que donne le droit et la justice, l'heure de la délivrance qui, tôt ou tard, devra sonner pour nous ; car les libertés sacrées dont on nous prive, et que nous tenons de Dieu lui-même, sont imprescriptibles.

Mes vœux et mon cœur vous suivront partout, mes chers enfants. Que ne m'est-il donné, n'importe à quel prix, d'adoucir au moins le sort qui vous attend, et, s'il était possible, de vous y soustraire ! Mais, là où la force prime le droit, la justice chercherait en vain à faire entendre sa voix. Ne pouvant faire davantage, il nous sera au moins permis de protester, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, devant la catholicité tout entière, et devant la France en particulier, contre la violence qui nous est faite.

A vous, mes chers enfants, mes plus affectueuses, mes plus paternelles bénédictions, avec l'assurance de mon absolu dévouement.

† François-Marie.
Evêque de Séez.

Séez, le 30 juillet 1893.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La brochure Dupas. — Affaire des faux papiers. — Crise monétaire. — Etranger.

10 août 1893.

Le *Figaro* publie le résumé d'une brochure sensationnelle que va publier M. Dupas, secrétaire du directeur de la Sûreté générale, qui affirme qu'il n'a pas arrêté Arton, *parce que le gouvernement n'a jamais voulu l'arrêter*. Or, c'est précisément M. Dupas qui avait été chargé de l'affaire ! Nous devons nous-mêmes résumer ce résumé.

M. Dupas dit qu'on a omis tout d'abord de joindre au mandat d'arrêt la photographie prise du fugitif dès le 22 juin 1892, jour de sa fuite. En outre, le signalement aurait été volontairement incomplet. En vain, M. Dupas annonçait la résidence d'Arton ; le signalement ne correspondait plus.

En novembre 1892, M. Loubet étant président du conseil, M. Dupas, sur l'ordre de M. Soinoury, dut se mettre en route pour Londres. On était alors menacé d'interpellation. M. Dupas avait ordre « de rechercher Arton, de le mettre en étroite surveillance, mais d'éviter surtout de le faire arrêter ». M. Dupas comprit. Il se présenta sous le nom de Lemoine chez M. Salberg, banquier d'Arton, mais ne put obtenir aucune entrevue. Arton, en effet, était à Cologne !

L'agent de la Sûreté revint à Paris. Il se donnait alors comme un ami de M. Le Guay et comme intéressé à ce titre, à correspondre avec Arton. Un certain M. W... lui fit savoir qu'il était tout prêt à servir d'intermédiaire à une communication faite à Arton, mais en présence de MM. Waldeck-Rousseau, avocat de M. Le Guay, et Desjardins, avocat d'Arton.

Donc, rien à faire.

La commission d'enquête, informée du voyage à Londres, cita M. Dupas, mais M. Ribot, devenu président du conseil, lui défendit de comparaître.

Sur ces entrefaites, M. W... avait appris qui était le prétendu Lemoine. Il communiqua donc à M. Dupas la lettre suivante d'Arton :

Mon cher ami,

J'ai reçu par votre intermédiaire la lettre dont vous ignorez le contenu. Il s'agit de l'achat de mes « notes ». Je n'y réponds pas.

Si l'envoyé de (il s'agit d'un député) revient, faites-vous expliquer la chose si possible. Attention et prudence. Il est à craindre qu'on me trahisse si on voit que je ne me prête pas à ces infamies.

Il faut donc agir avec la plus grande finesse et diplomatie.

Il y a peut-être à tirer parti de cette proposition en montrant au gouvernement que je ne me prête pas à de pareilles manœuvres contre la République.

Une autre lettre prouve qu'Arton ne demandait pas mieux que d'entrer en relations avec le gouvernement :

Affirmez bien au gouvernement que personne n'a eu de moi une liste quelconque ; tout est basé sur les on-dit, sur des conséquences que l'on tire des autres indiscrétions et révélations. Il y en a certainement de la part du mort, mais aussi de la part des gens de Panama, de Cottu, etc., moi seul je puis juger de cela. Parfois, il me semble aussi qu'une entrevue avec le gouvernement serait bien utile pour lui, à moins qu'il ne soit trop tard et que les révélations des gens de Panama n'aient tout gâté. Avec du dévouement pourtant, je sauverais bien des choses !

Les instructions de M. Ribot.

Là dessus, M. Ribot, enchanté, donne à M. Dupas les instructions suivantes :

Voyez Arton le plus tôt possible. Tâchez d'avoir la fameuse liste ; demandez-lui ses papiers, si vous ne pouvez les obtenir, prenez-en des copies. En un mot, recueillez tout ce qui pourra être utile au gouvernement en fait de renseignements politiques et personnels. Nous vous laissons juge. Faites pour le mieux.

M. Dupas rencontre Arton à Venise, le vendredi 30 décembre, en présence de M. W... Il ne peut le reconnaître d'après la photographie jointe au mandat d'arrêt. Il croit d'abord avoir été joué, puis il dit avoir acquis la preuve de l'identité du personnage. On cause d'abord de MM. Le Guay, de Lesseps, etc.; puis on déjeuna et, le soir, on alla au théâtre : rien de décisif.

Le lendemain, M. Dupas fait photographier, sans qu'ils s'en doutent, MM. W... et Arton sur la place Saint-Marc. On visite ensuite les prisons ducales, où Arton fait semblant d'avoir peur d'entrer. Dans l'église Saint-Marc, Arton prie et sanglote. Enfin le 31 décembre au soir, on vient au fait.

Arton dicte à M. W... un mémoire que M. Dupas a remis au gouvernement. Arton affirme n'avoir jamais rien révélé à Ducret. Il a résisté à l'offre de un million qui lui était faite par un dé-

légué des royalistes, s'il voulait dire ce qu'il savait de Panama. Suivant lui, l'intérêt du gouvernement est de sauver les « sauvables » et d'écraser les instigateurs de la campagne. Il est prêt à y aider, étant donné que, dans la mission qui lui aurait été confiée, « il n'a jamais procédé par voie de papiers », mais qu'il a « tous les moyens de prouver la véracité des allégations qu'il lui plairait de produire. »

Le fameux carnet.

Il possède, en effet, un carnet où il a relaté jour par jour, minute par minute, le détail de ses entrevues et de ses négociations. A citer le passage suivant :

Si je me considère comme tenu à une réserve absolue en ce qui concerne ceux qui ont eu confiance en moi, tel n'est pas le cas vis-à-vis des instigateurs de cette campagne. A l'égard de l'un de ces derniers qui vient d'entrer en scène (dont Arton m'a donné le nom, mais que je tais, car, comme je l'ai dit plusieurs fois au sujet de ce livre, je ne veux que raconter sans compromettre personne), il s'est passé le fait suivant :

On avait besoin pour défendre le projet de loi de 1888, d'un orateur et on ne le trouvait pas facilement. Arton communiqua ce fait dans une des conférences qui eurent lieu à ce sujet entre les divers intéressés (Cottu, Arton et le baron de Reinach). Le financier qui n'est plus proposa précisément le dernier divulgateur dont nous nous occupons. Arton répondit au baron de Reinach que cette personne avait effectivement toutes les qualités d'orateur, mais que, discrédité par ses actes précédents, elle n'avait pas l'oreille de ses collègues ; que si un choix meilleur pouvait être fait, Arton la verrait et il lui parlerait.

Le financier défunt répliqua : « Dans ce cas, inutile de lui parler, je m'en charge, ne vous inquiétez pas, il me coûte déjà assez cher. » Il ne fut pas nécessaire, continua Arton, de se servir du personnage en question, qui pourtant vota en faveur de la loi et fit voter son collègue du même département ; le troisième était absent par congé, il devait suivre ses deux collègues dans leur vote.

Suivant Arton, on a vidé le sac Reinach. Quant à son sac à lui, Arton, il lui serait facile d'expliquer, si l'on veut, l'emploi des fonds. On n'aura alors à redouter que les aveux de MM. de Lesseps, Fontane et Cottu. Quant aux membres de la droite, Arton ne s'en est pas préoccupé. Ils étaient favorables au projet de 1888.

En échange de son silence et de ses révélations confidentielles.

Arton demandait la liberté et une somme de 100,000 francs versée, à titre de rançon, par un député que couvrait son silence.

La conversation continue. Arton assure que M. Delahaye n'a jamais eu de liste, car personne n'a connu « son petit carnet, où les noms sont placés par ordre alphabétique, d'une part, et, de l'autre, par sommes, en commençant par la plus forte et en terminant par la plus minime. » Ce carnet, Arton ne veut le communiquer à aucun ministre, parce que les ministres sont éphémères. Il le communiquerait seulement à M. Carnot. M. Dupas ignore si M. Carnot a eu connaissance de cette offre.

Le cas de M. Floquet.

Le rapport fut remis à M. Ribot, le jeudi 5 janvier, M. Floquet, prétend Arton, lui dit :

Quand je vous prierai de remettre à une personne une certaine somme, je vous écrirai sur ma carte le nom et le montant des fonds à remettre. Je restai stupéfait de cette façon de procéder, ajoute Arton ; moi qui n'avais jamais pratiqué de cette manière dans ces sortes d'affaires, je ne voulais pas commencer ainsi avec le gouvernement. Je me permis alors d'en faire l'observation à M. Floquet et lui dis comment la chose devait être traitée :

« — Il faut que rien ne reste, monsieur le président, de ce que « nous ferons. Vous me donnerez verbalement, sans preuves, le nom de « la personne et la somme que vous désirez lui être remise. Je de- « mande à ce qu'il ne soit pas fait autrement. »

A ces mots, M. Floquet se leva de son fauteuil et vint me presser les mains.

« — Je vous remercie, monsieur, me dit le ministre, de votre façon d'agir. »

Sur ces paroles, je quittai le cabinet du président du conseil.

Une première somme de 250,000 francs aurait été mise à la disposition de M. Floquet et distribuée selon ses indications. De nouvelles négociations sont entreprises après la transformation du ministère Loubet en ministère Ribot-Bourgeois. M. Dupas est chargé, pour la troisième fois, de renouer ses relations avec Arton, avec l'adjonction d'un inspecteur principal de la préfecture de police, Soudais, dont il fallut « calmer les ardeurs naïves et le zèle sincère ». Le meilleur moyen était de ne pas trouver Arton ; c'est ce qu'on a fait.

Suivant M. Dupas, en « ratant » toujours Arton, il a exécuté les intentions de M. Ribot.

A ce sujet, la *Liberté* publie une note qui émane certainement de source officieuse, et qui est destinée à dégager le cabinet présidé par M. Dupuy. On va en juger. « En présence de la publication du livre de M. Dupas, dit cette note, et en admettant que les allégations de ce dernier soient exactes, le ministère actuel ne se tient pour nullement responsable de la non-arrestation d'Arton. En effet, au moment où se seraient passés les faits dont parle M. Dupas, M. Dupuy était ministre de l'instruction publique et n'avait, par conséquent, rien à voir aux actes du ressort de la Sûreté générale. Depuis le 4 avril, jour où il est devenu président du conseil et ministre de l'intérieur, M. Charles Dupuy n'a pas cessé de prendre toutes les mesures utiles pour arriver à l'arrestation d'Arton. Quant à M. Dupas, le président du conseil ne l'a jamais vu. Le ministre de l'intérieur, président du conseil, que M. Dupas paraît plus particulièrement vouloir mettre en cause, déclare n'avoir aucune responsabilité dans la non-arrestation d'Arton. Mais il présente les faits sous un jour tel qu'évidemment ils ne servent qu'à solidariser les actes du cabinet actuel avec ceux qu'il reproche, à tort ou à raison, aux ministères précédents. Le président du conseil est donc amené à ne voir là qu'une simple manœuvre électorale au sujet de laquelle il est prêt à s'expliquer. » M. Ribot avait « débarqué » M. Rouvier, M. Jules Roche, M. de Freycinet; à son tour il est « lâché » par la note officieuse. Ce sont là procédés républicains inspirés par cette *fraternité* inscrite sur les monuments publics. Et le « lâchage » est d'autant plus significatif, que les réserves insignifiantes contenues dans la note n'infirment pas d'une façon sérieuse le récit de M. Dupas.

—

L'affaire des faux-papiers qui fit tant de bruit à la Chambre, il y a quelques semaines, et amena la démission de MM. Millevoye et Deroulède vient d'avoir son dénouement devant la Cour d'assises de la Seine. Ducret, le directeur de la *Cocarde*, a été condamné à un an, Norton qui avait fabriqué les documents à trois ans de prison. M. Clémenceau, si maltraité dans ces pièces, a voulu prendre part aux débats, mais là encore il s'est vu, malgré son habileté et ses efforts, sensiblement compromis et il semble que ces débats, en affirmant la fausseté des pièces, eussent dû le réhabiliter aux yeux du public. C'est le contraire

qui a eu lieu. Sans doute, les preuves manquent, mais l'opinion paraît éclairée et n'en plus réclamer.

—

Du reste, la brochure de M. Dupas porte préjudice à l'affaire Norton-Ducret : c'est à peine si les journaux parisiens consacrent quelques lignes aux deux récents condamnés, tandis qu'ils surabondent d'extraits, de détails, de commentaires sur les révélations de l'ancien employé à la sûreté générale. Le *Siècle*, qui n'a certainement pas lu la brochure ou qui l'a parcourue du doigt, nous semble quelque peu naïf en s'étonnant de l'attitude du gouvernement vis-à-vis d'Arton. « Pourquoi ce double jeu ? demande-t-il. Et pourquoi venant d'hommes ayant la réputation d'être vertueux et ne passant point pour des Machiavels ? Il y a là quelque chose d'incompréhensible et que n'explique pas M. Dupas. Enfin, comment des personnalités de la valeur de MM. Loubet, Ribot, Develle, Dupuy, en seraient-elles arrivées à se compromettre dans des négociations de cette nature ? » M. Dupas ne le cache pas. C'est qu'Arton possédait la clef des mystères du Panama, la fameuse liste des 104 noms et que l'on redoutait, s'il était arrêté, qu'il ne parlât, d'autant plus que, de l'aveu d'Arton, aucun membre de la droite n'était inscrit sur sa fameuse liste et son non moins fameux carnet.

Il est vrai que les intéressés commencent à nier. Baïhaut en avait fait autant. On peut s'attendre à une série de démentis, mais les démentis ne prouvent rien, sinon que l'on se sent atteint, lorsqu'ils ne sont pas appuyés sur des preuves sérieuses. M. Magnier, dans l'*Événement*, a d'ailleurs nettement posé la question : « Ou Dupas a menti, dit-il, et alors il faut le poursuivre comme on vient de poursuivre Norton et Ducret. Ou il est un témoin véridique et alors il faudra poursuivre, pour trahison, les ministres qui ont pactisé avec Arton, qui se sont servis de la police pour traiter de son silence ou de ses divulgations, et qui ont soustrait à la justice un coupable dont le Parlement, la presse, l'opinion publique exigeaient l'extradition. En le couvrant d'impunité, ils n'ont pas été protecteurs d'Arton, ils sont devenus ses complices. » M. Bourgeois et M. Loubet protestent comme M. Floquet qui, avec sa superbe inconscience, s'est retranché derrière ce qu'il avait déclaré à la commission d'enquête : c'est insuffisant. M. Ribot, qui n'avait lu que les extraits du *Figaro*, se perd dans des explications confuses qui

ne tromperont personne et que notre confrère fait suivre de ces réflexions judicieuses : « M. Dupas, fonctionnaire du ministère de l'intérieur, a publié, sous sa responsabilité, les affirmations les plus graves, établissant que son chef hiérarchique, le ministre, a constamment trompé le Parlement au sujet de la recherche d'Arton. Si le fait est inexact, il faut poursuivre M. Dupas devant les tribunaux. Par malheur, il a, nous dit-on, la photographie d'Arton avec quelques autres preuves qui suppriment toute contestation et toute négation. » On ne fera pas de procès à M. Dupas, il peut être tranquille. Mais quels singuliers ministres nous avons et avons eus, et comme la phrase de M. J.-J. Weiss, rappelée hier par le *Gaulois*, est juste : « L'étoffe gouvernementale va s'amincissant, se salissant et se discréditant ! »

—

En France, nous avons eu, il y a quelque temps, quelques émeutes ; aux Indes, c'est une véritable révolution qui s'est produite et qui a déjà sa répercussion dans le monde entier. Les choses se sont passées très pacifiquement. Il n'y a pas eu d'assommades, ni d'incendies. Mais les conséquences n'en sont pas moins graves. Le sujet intéresse, en effet tout le monde. Il s'agit du cours de l'argent.

Depuis quelques mois, ce beau métal blanc dont on faisait autrefois les objets les plus précieux, a diminué progressivement de prix dans des proportions extraordinaires. Il valait jadis 218 fr. 89 par kilogramme, il n'en vaut plus aujourd'hui, après ce que l'on appelle le coup d'État monétaire des Indes, que juste la moitié : 110 francs. Le gouvernement anglais a supprimé, aux Indes, le cours de la monnaie d'argent.

Au milieu de la crise dont l'argent souffrait déjà, cette nouvelle atteinte a précipité la baisse. Elle est surtout très vivement sentie en Amérique. M. Paul-Leroy Beaulieu, qui est partisan d'un étalon unique en or, disait ces jours-ci :

Si les Etats Unis persistaient dans leur pratique d'acheter 4.500.000 onces d'argent par mois, conformément au *Sherman Act*, la baisse du métal se trouverait encore enrayée. Mais si les Etats-Unis commettaient cette folie de s'acharner à accroître leur stock d'argent ils perdraient en peu de mois tout leur or : ils tomberaient au rang de pays à étalon déprécié ; ils se trouveraient plongés dans une crise intense.

On doit considérer comme quasi certain que les Etats-Unis aboli-

ront, à brève échéance, le *Sherman Act*, c'est-à-dire renonceront à leurs achats d'argent. On sait que le président Cleveland est, depuis longtemps, partisan de cette mesure : le plus tôt le gouvernement américain l'adoptera, mieux cela vaudra pour lui et pour nous.

A quel cours doit-on, dans ce cas, s'attendre à voir tomber le métal d'argent? Comme emploi monétaire, il ne lui restera plus que le Mexique et la Chine, si tant est qu'on puisse dire que la Chine ait une monnaie. Les emplois industriels de l'argent, on le sait, sont jusqu'ici assez réduits. La baisse du métal d'argent au-dessous de 31 pence est donc probable. Certains vont jusqu'à prévoir le cours de 20 pence, par la raison, disent-ils, qu'à ce prix, la production de l'argent est encore rémunératrice pour beaucoup de mines. L'argent ne vaudrait plus alors que le tiers tout au plus de sa valeur primitive, c'est-à-dire 68 à 72 francs, au lieu de 218 fr. 89 le kilogramme.

L'argent n'ayant plus de valeur pour la monnaie ni pour la bijouterie, deviendrait d'un usage plus fréquent pour les besoins domestiques. Il resterait toujours une admirable matière pour la sculpture. Ce serait une compensation.

Les conséquences graves de la révolution monétaire des Indes n'auront d'ailleurs toutes leurs forces que lorsque les Etats-Unis se seront prononcés, comme le congrès de Bruxelles leur en donne l'occasion. Quant à la France elle-même, elle peut facilement se mettre à l'abri de toute surprise en dénonçant l'Union latine, qui nous force à accepter chez nous la monnaie d'argent italienne, suisse et belge, et en ne gardant à l'intérieur que la monnaie française nécessaire à ses transactions. C'est au gouvernement à prendre à cet égard les mesures nécessaires.

—

Le président de police de la ville de Strasbourg vient d'acquérir, d'un coup, une grande notoriété. C'est un Bavarois qui ne mâche pas ses mots, et qui, en fait de grossièreté, réalise parfaitement ce qu'on peut attendre d'un fonctionnaire prussien.

Dernièrement, recevant les délégués de la *Fedelta*, association catholique de Strasbourg dont on venait de prononcer la dissolution, M. Feichter s'est livré contre les catholiques et le clergé de Strasbourg à des attaques violentes.

Il a vomi sur eux les injures et les outrages, tout un vocabulaire d'expressions imagées et peu flatteuses dont la langue et les fonctionnaires allemands connaissent le secret.

Nous empruntons au récit qu'a publié de cette entrevue la

Gazette populaire de Cologne quelques passages particulièrement « énergiques ».

Un des délégués demanda à M. le président de la police de vouloir bien indiquer les motifs de la dissolution de la *Fedelta*.

« Pour être bref, répondit M. Feichter, je vous dirai que quiconque a voté pour Müller-Simonis est traître à son pays et est un infâme chien de porcher (*infamer Schweinehund*). Je vous demande comment l'association peut avoir l'audace de s'affilier à un parti qui, pour les élections au Reichstag, pose la candidature d'un gredin pareil venu on ne sait d'où et d'un chien de cochons (*einen solchen hergelaufenen Schuft und Schweinehund*) ? »

Et plus loin : « Toute la pression a été exercée par l'ignoble bande de calotins de Strasbourg (*niedertræchtige Pfaffenbande*). Je suis fermement convaincu que, pour la plupart, ils ont fait de l'agitation en faveur de Bebel, lors du ballottage. Mais ils apprendront à nous connaître ; jusqu'ici ils ont eu l'âge d'or ; à partir de maintenant, cependant, nous allons leur adapter une vis qu'ils en perdront l'ouïe et la vue. »

En Bavière, continua le distingué président de police, le clergé est patriotique. « Vos *calotins* au contraire, avec leurs cœurs bleu-blanc-rouge, tels que ces *gredins* de Guerber, Winterer et Simonis, s'agenouillent aussi avec vous et prient, mais pour qui ? — Pour la France. Car si le cœur est bleu-blanc-rouge, la prière l'est également. »

Un des délégués fit observer à M. le président de police que son langage n'était pas tout à fait convenable.

M. Feichter répondit avec vivacité : « Oui, je suis surexcité et avec raison ; car je puis vous dire nettement que la grande majorité du clergé strasbourgeois est animée de sentiments hostiles à l'Allemagne — je pourrais même vous citer des noms, si vous le désiriez ; — tous, le cas échéant, prêcheraient pour la France. La meilleure preuve, c'est qu'ils se sont employés en faveur de ce *gredin* de Muller-Simonis venu on ne sait d'où. »

Il se répandit ensuite en injures grossières contre l'abbé Muller-Simonis qu'il accuse d'être un homme rongé d'ambition, coquettant avec les chefs du parti socialiste et très digne d'ailleurs de figurer parmi « la bande ignoble (*gemeine Bande*) » des catholiques de Strasbourg, qu'un peu plus loin M. le président de police appelle « une bande de cochons » Schweinebende.

Enfin un des délégués demanda si les membres émigrés des

sociétés catholiques de Strasbourg qui ont voté pour M. Müller-Simonis étaient aussi des « traîtres au pays ». A quoi M. Feichter répondit : « Ou bien ceux-là ne sont que de *stupides imbéciles* qui, pour leur bêtise, ne sont pas dignes de courir sur terre, ou bien ce sont d'*infâmes et lâches gredins* (*hundsgemeine chrlose Shufte*) qui ne sont pas à leur place ici, mais qui devraient aller dans une porcherie (*Shweinestall*). »

Sortons de cette porcherie. En voilà assez pour apprécier le rare atticisme du président de police de Strasbourg qui vient de sauter d'un bond dans la gloire !

Et l'on s'étonne que l'Alsace-Lorraine ne se germanise pas plus rapidement !

Cette affaire aura des suites, fâcheuses probablement, pour M. Feichter.

Tout d'abord M. l'abbé Müller-Simonis lui fait un procès. Ensuite la *Kœlnische Volkszeitung* demande que le Reichstag soit incessamment saisi de l'affaire. Elle estime que M. Feichter est devenu impossible à Strasbourg et espère que le Centre, en particulier, interviendra de toute son autorité en faveur de la population d'Alsace-Lorraine afin que celle-ci obtienne après vingt-trois ans les mêmes droits que les autres Allemands et qu'elle soit débarrassée du joug de la dictature et des lois d'exception.

C'est peut-être à cela que M. Feichter aura contribué sans le savoir.

—

On a fait quelque bruit au sujet de la prétendue annexion des îles Salomon par l'Angleterre : c'était, assure-t-on, la réponse du berger à la bergère, la revanche pour les affaires du Siam.

Il n'en est rien et toute cette annexion se réduit, en somme, à fort peu de chose.

Tout d'abord, si annexion il y a, celle-ci ne date pas d'hier, mais bien de 1884.

Peut-être se souvient-on encore de l'émoi que le déployement du drapeau allemand en Nouvelle-Guinée provoqua dans les colonies australiennes, émoi qui trouva, comme de raison, son écho à Londres.

Des négociations furent entamées avec l'Allemagne, et si celle-ci ne renonça pas entièrement aux appétits coloniaux dont elle était subitement saisie à cette époque, elle con-

sentit du moins à les restreindre. La Nouvelle-Guinée fut partagée et de la limite qui sépare à l'est de la grande île les possessions germaniques des territoires britanniques on prolonge une ligne coupant en deux l'Archipel des îles Salomon. Les îles sises au nord de cette démarcation furent attribuées à l'Allemagne, celles du sud, à l'Angleterre.

Tout se borne donc à l'établissement de fait d'un protectorat établi en droit depuis dix ans.

L'importance de ces îles est peu considérable en elle-même, mais il eût été fâcheux pour la Grande-Bretagne de voir une nation étrangère s'en emparer et se créer une station navale à proximité du nord-ouest du continent australien.

L'histoire de cet archipel est, du reste, assez étrange, et mérite d'être relatée.

C'est à don Alverde de Mendana, le navigateur espagnol, que revient l'honneur de la découverte. En 1567, il approcha de ce groupe d'îles et — nous ignorons à la suite de quelles hypothèses — prétendit avoir mis la main sur le fameux Ophir du roi Salomon. Très prudent de caractère, don Alverde se dit que ce joyau sans prix deviendrait de suite l'objet de convoitises de bien d'autres nations, et comme il ne pouvait du coup y établir la domination espagnole, il décida de cacher la situation exacte de ces îles. Cela réussit si bien que sir Francis Drake et d'autres les cherchèrent en vain, mais, plus encore, lorsque, sur ses vieux jours, le brave Mendana voulut retourner pour prendre possession de son précieux Ophir, il ne parvint plus à le retrouver ! La légende s'empara de ces mystérieuses îles qu'on crut disparues à tout jamais.

Deux siècles durant, on n'entendit plus parler des îles Salomon, dont le souvenir même s'effaça presque complètement.

En 1766, le Jersyais Carteret découvrit ces îles pour la seconde fois, et deux années plus tard le Français Bougainville les visita. Mais aucun d'eux ne se doutait qu'il s'agissait de la fameuse découverte de don Mendana.

M. Buache, de l'Académie des sciences, a émis l'opinion que les îles découvertes par Carteret pouvaient bien être les légendaires îles Salomon, mais il ne rencontra pas un accueil favorable pour sa thèse. Le journal de Hernando Gallego, pilote de l'expédition Mendana, fut alors retrouvé et sa publication démontre que la conjecture du savant français était parfaitement fondée.

Par contre, l'opinion de cet excellent Mendana sur l'identité de son archipel avec l'Ophir du roi Salomon ne s'est guère trouvée confirmée.

Les îles Salomon ne renferment pas de trésors et si le roi Salomon avait tenté de faire chercher là l'or nécessaire à la construction de son temple, il n'aurait probablement même pas eu la chance de voir son expédition revenir bredouille. Selon toute vraisemblance, les indigènes auraient, avec empressement, saisi cette excellente occasion pour se régaler, car ils se distinguent par une prédilection des plus prononcée pour la chair humaine.

—

Le mouvement révolutionnaire fomenté par les radicaux dans l'Argentine, prend de plus en plus de l'extension, et la révolution s'étend aux provinces de Salta et de Tucuman, menaçant de renverser tous les gouverneurs des provinces et d'achever ainsi l'œuvre de réaction commencée, en 1890, par la chute du docteur Juarez Celman.

Les insurgés de la province de Santa-Fé se sont emparés de Rosario, où il y a eu cent tués et trois cents blessés. Le gouverneur a capitulé et signé sa démission ; mais le vice-gouverneur qui voulait continuer la résistance a été tué. Le ministère provincial menace de se démettre.

Dans la province de Buenos-Ayres, les radicaux ont pris la ville de Bahia-Blanca, ce qui met presqu'entièrement entre leurs mains le grand chemin de fer du Sud. Cinq mille insurgés assiègent dans la Plata le gouverneur Costa, lequel discute avec les radicaux les termes de sa capitulation.

Le désaccord continue dans le Congrès national, le Sénat approuvant le projet d'intervention fédérale dans les provinces insurgées et la Chambre l'ayant repoussé.

Les radicaux exercent une pression sur le président de la République pour qu'il signe un décret ordonnant le désarmement des forces des gouverneurs des provinces. M. Saenz Pena s'y refuse et a mandé à Buenos-Ayres M. Pellegrini, qui faisait une saison de bains dans une station thermale du Nord.

Le général Julio Roca, président du Sénat, vient de renouveler la déclaration, faite par lui à plusieurs reprises depuis trois ans, qu'il abandonnait complètement la politique.

—

Pour bien comprendre le mouvement insurrectionnel qui s'est produit dans la République Argentine, il faut connaître la situation des partis depuis l'avènement de M. Saënz Pena à la Présidence de la République, en 1892.

La République Argentine, on le sait, est organisée fédéralement. Les provinces ont des gouvernements et de petits Parlements élus et indépendants du gouvernement central. Or, la Révolution de Buenos-Ayres en 1891, faite par l'Union civique contre le président Juarez Celman et le gouvernement immoral qui exploitait la République argentine et avait ruiné ses finances et son crédit, n'a renversé que le gouvernement central, la Chambre des députés et les gouvernements provinciaux sont restés en grande partie entre les mains des celmanistes.

On croyait généralement, et l'attitude antérieure du gouvernement central l'avait fait espérer, que par ce mouvement de révolution on arriverait à renverser et à déloger les mauvais éléments de la direction des provinces, et que, lors des élections ils seraient remplacés par des personnages honnêtes et décidés à refaire le crédit du pays et à lui rendre, autant que possible, sa prospérité compromise par les agissements de leurs prédécesseurs.

Malheureusement, le Président Saënz Pena, influencé par son fils qui est inféodé aux celmanistes, n'eut pas le courage d'aller jusqu'au bout, et préféra, ne pouvant s'appuyer ni sur la Chambre, ni sur le Sénat, désavouer les combattants pour la bonne cause; les choses demeurèrent telles quelles et on ne parla plus de révolution. Les éléments sains se bornaient à espérer que les élections, qui étaient proches, feraient pacifiquement le travail d'élimination qu'on avait essayé de faire par les armes.

Il y a, d'ailleurs, deux fractions dans le parti radical: les ultras, dont le docteur Alem est le chef, et qui demandent qu'on poursuive et condamne sans pitié tous ceux qui ont fait partie des anciens gouvernements corrompus, — de ces radicaux, le président Saënz Pena n'a pas voulu, — et les radicaux modérés, qui ne veulent pas qu'on revienne en arrière et désirent seulement qu'on tâche, à l'avenir, de mener toutes les affaires publiques et financières avec une honnêteté irréprochable; c'est dans ce parti qu'il faut classer la plupart des membres du

ministère actuel et notamment le ministre de la guerre del Valle

Ce M. del Valle est l'homme le plus énergique de ce ministère ; très honnête, très éloquent, — il est avocat, — riche, ayant une situation morale unique dans le pays. Il demanda, aussitôt après son avènement, le désarmement des troupes entretenues par les provinces ; mais il trouva de la résistance, entre autres dans la province de Santa-Fé, résistance qui est une des causes du mouvement révolutionnaire actuel. Quant à la province de Buenos-Ayres, dont le gouvernement est encore entre les mains des partisans de l'ancien régime et qui entretenait 6,000 hommes de troupes, elle consentit bien à les désarmer ; mais il y eut des difficultés entre elle et le gouvernement central, au sujet de la gestion de la Banque ; le gouvernement central qui a droit de contrôle, avait demandé qu'on lui en soumît les comptes, car les dilapidations ont continué plus que jamais ; mais il réclama en vain, au moins pour le moment, et les mécontents profitèrent de ces tiraillements pour organiser des journées. C'est proprement la lutte des partisans de l'ancien régime et des réformateurs qui se poursuit et s'achève dans les gouvernements locaux.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

Pamiers. — Nous avons parlé de la condamnation infligée par le colonel du 59e de ligne à deux soldats pour avoir servi la messe en tenue, sans autorisation. A ce sujet, M. de l'Angle-Beaumanoir avait posé, au Sénat, une question à M. le ministre de la guerre qui avait promis de prendre des renseignements auprès de ses subordonnés.

La *Gazette de France* publie la réponse de M. le général Loizillon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, 27 juillet.

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu m'entretenir de la punition infligée à deux militaires du 59e régiment d'infanterie en garnison à Pamiers, qui avaient servi la messe en tenue, et vous m'avez demandé de vous donner mon sentiment sur cette affaire.

Des renseignements que je viens de recevoir, il résulte que les

nommés Roué, de la 1re compagnie du 3e bataillon, et Eychenne, de la 2e compagnie du même bataillon, ont été punis par leur colonel, de quinze jours de salle de police « pour avoir servi la messe en tenue sans autorisation. »

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai aucune observation à faire sur la mesure prise par le colonel du 59e de ligne à l'égard d'hommes de son régiment qui, sans autorisation, ont servi la messe en tenue le 25 juin dernier à Pamiers.

Recevez, monsieur le sénateur, les assurances de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,
Général Loizillon.

A cette communication M. de l'Angle-Beaumanoir a fait la réponse que voici :

Beaumanoir, 30 juillet 1893.

Monsieur le ministre,

Je vous prie de vouloir bien agréer tous mes remerciements pour l'extrême bonne grâce avec laquelle vous avez consenti à faire vérifier l'exactitude du fait sur lequel j'avais eu l'honneur d'appeler votre attention, dans notre entretien du 21 juillet.

Ce devoir rempli, je me trouve dans l'obligation de constater que la question posée par moi demeure sans solution.

En effet, l'action disciplinaire ne peut, en dehors des heures de service, s'étendre qu'à des actes prévus, déterminés et précis ; et la présence sous les drapeaux n'enlève à aucun Français, si ce n'est dans les cas indiqués par la loi, — l'usage du droit de vote par exemple — la complète possession de ses libertés civiles.

Or l'article premier du Concordat est ainsi conçu : « Art. 1er. La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France. »

Cette déclaration si claire et si formelle n est atténuée, que je sache, par aucune disposition restrictive particulièrement applicable au 59e de ligne. J'en conclus donc que la punition infligée à deux hommes de ce régiment, pour avoir servi la messe, n'était pas méritée par eux, attendu qu'ils devaient considérer l'acte accompli, à la suite d'innombrables précédents, comme parfaitement régulier, n'ayant été l'objet d'aucune prohibition antérieure et ne nécessitant la demande préalable d'aucune autorisation.

Comme il est indispensable que des intérêts aussi graves ne soient pas abandonnés à des interprétations de nature variable, et les considérations que j'aurais à présenter ne pouvant trouver place dans une lettre que je ne voudrais pas, monsieur le ministre, vous voir trouver trop longue, je me propose de déposer à la rentrée des Chambres, une demande d'interpellation ayant pour but de faire reconnaître par

le gouvernement les droits conférés à tous les Français par l'article premier du Concordat.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression renouvelée de ma gratitude et celle de mes sentiments de haute considération.

Marquis DE L'ANGLE-BEAUMANOIR.

SAINT-BRIEUC. — *Lettre de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier au clergé de son diocèse à l'occasion des élections générales.*

Saint-Brieuc, le 1er août 1893.

Messieurs et chers coopérateurs,

Les élections générales auront lieu le dimanche qui suivra la fête de l'Assomption. Connaissant vos sentiments et ceux de vos paroissiens, je suis assuré d'aller au devant de vos désirs en prescrivant des prières publiques pour implorer la protection de Dieu sur le grand acte national du 20 août.

S'il ne s'agissait que de nos intérêts temporels, nous aurions encore le devoir de prier, car Dieu est l'auteur de la nature et de la grâce; mais il est évident pour tous que de l'élection de nos futurs législateurs dépend la solution bonne ou mauvaise qui sera donnée, dans la suite, aux questions religieuses, les seules qui nous préoccupent en ce moment.

Le vote du 20 août aura une importance exceptionnelle.

Nous sommes persuadé qu'il n'est pas un seul de nos paroissiens; appelé à donner son suffrage, qui ne comprenne son devoir et ne soit disposé à le remplir. Mais comme il faut un certain courage pour mettre, avant tous les autres, les intérêts supérieurs de la religion et de la patrie et de ne pas céder à des préoccupations purement personnelles, nous avons grand besoin d'implorer le secours d'en haut. Nous le demanderons puisque les circonstances nous y invitent, par l'intercession de la très sainte Vierge Marie, reine et protectrice de la France. A cette fin, une neuvaine sera faite dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse, elle commencera le vendredi 10 août, fête de saint Laurent, et se terminera le samedi 19. Chacun des jours de la neuvaine, soit à l'issue d'une messe basse, soit au salut du très Saint-Sacrement, que nous autorisons, l'on récitera ou l'on chantera les litanies de la très sainte Vierge et le *Sub tuum præsidium* avec l'oraison *Concede nos.*

Le jour de la fête de l'Assomption, la grand'messe sera précédée du *Veni Creator* et suivie du *Sub tuum*. La procession traditionnelle instituée à l'occasion de la consécration de la France à la sainte Vierge revêtira cette année, par vos soins, un éclat exceptionnel; vous exhorterez vos paroissiens à y prendre part. Nous invitons, en particulier, à Saint-Brieuc, les membres des conférences de Saint-Vincent de

Paul, du cercle catholique et de toutes les associations pieuses, à se joindre à nous pour faire un imposant et pieux cortège à la Reine du ciel. Nous serions heureux que chacun de nos prêtres offrît une fois la messe pour la France et pour l'Eglise, un des jours de la neuvaine. Nous demandons aux membres des congrégations religieuses et à tous nos pieux fidèles de faire une fois la sainte communion aux mêmes intentions.

Et puisque notre Très Saint-Père le Pape, dans une lettre datée du 27 juillet dernier, a daigné nous écrire qu'il accordait sa bénédiction à nous, à notre clergé et aux fidèles confiés à notre sollicitude, nous prierons aussi pour notre saint et bien-aimé Pontife, afin que Dieu le garde longtemps encore à l'Eglise universelle et à la nation française, objet de ses constantes sollicitudes et de sa tendre prédilection.

Veuillez recevoir, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de notre affection la plus dévouée en Notre-Seigneur.

† Pierre-Marie,

Evêque de Saint-Brieuc et Tréguie

— Par décision en date du 22 juillet, Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, a nommé inspecteur épiscopal des établissements de l'enseignement secondaire et des écoles primaires libres M. l'abbé Allo, ancien professeur de rhétorique du petit séminaire de Tréguier. Sa Grandeur a écrit au nouvel inspecteur épiscopal la lettre suivante, que publie la *Semaine religieuse* du diocèse :

Cher monsieur Allo,

M. l'abbé Jean-Louis Mando m'ayant exprimé le désir d'être relevé, pour raison de santé, de ses fonctions d'inspecteur diocésain des écoles primaires libres, j'ai pensé qeu vous voudriez bien le remplacer, et même ajouter à cette inspection celle des Etablissements d'instruction secondaire placés sous mon autorité. — Je remercie M. le chanoine Mando du zèle, de l'intelligence et du dévouement qu'il a déployés dans l'organisation d'un service qui est devenu le complément nécessaire de mon administration. Il a frayé la voie, vous n'aurez qu'à vous inspirer de ses exemples; par ses conseils il sera encore votre collaborateur et le mien.

Un des principaux devoirs de ma charge épiscopale, le plus important peut-être à l'heure actuelle, est de procurer à l'enfance et à la jeunesse cette instruction religieuse complète sans laquelle il est impossible à un chrétien de régler sa vie conformément à la foi.

Lorsque les écoles publiques étaient chrétiennes et que l'enseignement religieux y était donné, sous la surveillance des ministres de la religion, l'évêque n'avait qu'à encourager les efforts des pasteurs et des aumôniers. A l'heure présente, les aumôniers peuvent encore, il est vrai, enseigner la religion dans les lycées et collèges, mais il est

interdit aux curés et aux recteurs d entrer dans les écoles publiques et d'y faire le catéchisme aux enfants. Aucune de ces écoles ne peut être dirigée par des religieux, si capables, si vertueux et si bons Français qu'ils soient d'ailleurs.

Les seules écoles privées leur sont ouvertes; dans les seules écoles privées peut être enseigné le catéchisme et avoir accès le ministre de la religion.

Évêque, je ne puis visiter mes petits enfants dans les écoles publiques et m'assurer qu'ils sont élevés en bons chrétiens; ces âmes, dont Dieu m'a donné la garde, je n'ai aucun moyen de les garder contre les dangers de l'indifférence religieuse ou contre les entreprises de l'impiété. Est-il surprenant qu'à l'exemple de mes vénérés frères dans l'épiscopat, j'aie mis dès lors tous mes soins et toute mon énergie à favoriser et à organiser le mouvement qui s'est produit, à la suite des laïcisations, en faveur des écoles chrétiennes et des établissements religieux?

J'ai dit un jour en public et je ne cesserai de redire que nous rendons à la République un signalé service en lui conservant la foi. S'il n'y avait point d'écoles chrétiennes, on prendait de singulières licences envers nos dogmes dans celles qui ne le sont pas. La concurrence qu'il faudrait provoquer, ne serait-ce qu'au point de vue de l'instruction, a eu pour effet d'arrêter certaines tentatives de déchristianisation qui s'affichaient à l'origine et qui maintenant se dissimulent ou se transforment presque en apostolat chrétien. Encore que cet apostolat ne m'inspire pas une confiance absolue, puisque je n'ai aucun moyen d'en contrôler les actes, je suis heureux cependant d'en constater l'apparition ; je suis convaincu qu'il répond aux aspirations secrètes d'un certain nombre d'âmes chrétiennes que j'aime et que je bénis.

Peut-être serai-je quelque jour sollicité d'envoyer mon inspecteur diocésain à ces écoles qui n'auront plus de la neutralité que l'étiquette un peu démodée, mais dont l'enseignement sera en réalité chrétien. Je me sens très incliné à donner à l'enseignement primaire public ce témoignage d'intérêt, le jour où « la législation qu'il ne faut pas confondre avec la Constitution », m'en laissera la liberté. — En attendant, il est de notre devoir de nous organiser chez nous, de nous surveiller nous-mêmes et d'assurer à l'inspection épiscopale tous les moyens de s'exercer.

Les directeurs de nos établissements secondaires et de nos écoles chrétiennes accueilleront, j'en suis sûr, avec une vive satisfaction la nouvelle du choix que je viens de faire de votre personne ; vous serez reçu comme moi-même, et ce sera juste, car c'est moi qui vous aurai envoyé.

Agréez, cher Monsieur Allo, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† Pierre-Marie.
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Etranger.

Belgique. — Sous ce titre : « Le premier primat de l'ordre

bénédictin », les journaux catholiques de Belgique publient la note que voici :

Les journaux ont parlé de la diète générale des bénédictins, tenue à Rome, dans le cours de cet été. Le but principal de cette réunion était d'aviser au moyen d'unir les différents monastères ou congrégations de la grande famille de saint Benoît par un lien fraternel et hiérarchique, sans nuire cependant à leur autonomie propre.

Avant de se séparer, la diète consigna le résultat de ses délibérations dans un document latin, que le cardinal Joseph-Benoît Dusmet, archevêque de Catane, bénédictin et président de l'assemblée s'empressa de remettre au Saint-Père, priant Sa Sainteté de daigner en confirmer les décisions.

Par un bref du 12 juillet, Léon XIII vient d'acquiescer à ce désir, en termes très élogieux pour l'ordre de saint Benoît, auquel il porte un amour tout particulier. Approuvant donc la création dans la famille bénédictine d'une dignité supérieure, correspondant, autant que le permet le génie de la règle monastique, à celle des autres généraux d'ordre, le Saint-Père a nommé à cette haute charge *ad nutum Pontificis*, avec titre de « Primat », le Rme dom Hildebrand de Hemptinne, abbé de Maredsous, de la Congrégation de Beuron.

Le primat est en même temps abbé de l'abbaye-collège de Saint-Anselme, à Rome, et fixera sa résidence dans la Ville Eternelle. Toutefois, en attendant l'achèvement du monastère monumental en construction sur le mont Aventin, d'après les plans, on le sait, du nouveau primat lui-même, — achèvement qui demandera encore plusieurs années, — le Rme dom Hildebrand de Hemptinne conservera le gouvernement de l'abbaye de Maredsous.

La conclusion de la note est que « la nomination du premier primat est un événement de marque dans les annales séculaires de l'ordre bénédictin », et que « le choix de Léon XIII honore la congrégation de Beuron, le monastère de Maredsous et la Belgique catholique. »

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne ; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

sur la question ouvrière.

L'*Osservatore romano* publie le texte latin d'une importante Lettre adressée par le Souverain Pontife à M. Gaspard Decurtins. En voici la traduction :

A Notre cher Fils Gaspar Decurtins.

Cher Fils,

Salut et bénédiction apostolique.

Rien ne Nous est plus agréable que d'avoir l'occasion d'attester Notre sollicitude pour la classe ouvrière, dont Nous souhaitons que le sort misérable soit amélioré et devienne digne des peuples civilisés, sous l'inspiration de la justice et de la charité, que la religion chrétienne a apportées et qu'elle répand de plus en plus chaque jour dans le monde entier. La nature même de Notre ministère veut, en effet, que Nous soyons toujours là pour prêter assistance partout où des affligés appellent la consolation ; des faibles, la protection ; des malheureux, le soulagement de leurs maux. Ayant conscience de ce noble devoir et Nous souvenant des enseignements donnés par le divin Sauveur au genre humain, Nous avons adressé au monde catholique des paroles d'amour et de paix par Notre Lettre encyclique commençant par les mots « *Rerum novarum* ». En y traitant longuement de la condition des ouvriers, Nous avons eu pour but l'apaisement du triste conflit qui, dans les temps présents, agite gravement la société humaine, au-dessus de laquelle, par le soulèvement des passions populaires, se forme comme un sombre nuage et gronde une tempête qui menace du naufrage. Nous n'avons pas omis non plus de plaider, à l'occasion, la cause de la classe ouvrière auprès des gouvernements, afin qu'une si grande et si utile multitude d'hommes ne soit pas livrée et abandonnée sans défense

à la classe riche, qui fait tourner à son profit leur pauvreté.

C'est pourquoi Nous avons appris avec grand plaisir ce que vous Nous avez mandé, cher Fils, sur le congrès récemment tenu à Bienne, en Suisse, où des délégués de plusieurs milliers d'ouvriers, venus de lieux éloignés, différant d'opinions et de religion, ont acclamé Notre susdite Lettre encyclique reconnaissant qu'elle renferme des enseignements tout à fait propres à protéger leurs droits légitimes et à préparer des bases solides (qui sont dans les vœux de tous) sur lesquelles soit édifié un ordre social équitable, d'où résulte pour la société humaine une paix solide, l'antique lutte entre les maîtres et les serviteurs étant résolue.

Combien peut contribuer à ce résultat l'action salutaire de l'Eglise catholique, c'est démontré et par une constante et universelle expérience et par l'aveu même de ceux qui font profession de lui être étrangers. Par sa nature et son institution, l'Eglise est, en effet, la mère et l'éducatrice des peuples, et elle dispose de moyens et de secours puissants à l'aide desquels elle peut rendre plus facile, et encore mieux plus honnête et plus sainte, la vie sociale des hommes. Aussi, elle ne peut pas ne pas se consacrer affectueusement et généreusement à adoucir les douleurs et à soulager les misères. Il suffit de rappeler ce que fit l'Eglise, au témoignage de l'histoire et de la tradition, pour l'abolition de l'antique esclavage. De ce qu'elle parvint, par ses seules forces, à extirper radicalement cette honte, qui était complètement entrée dans les mœurs, il est facile de conclure ce qu'elle est capable de faire pour tirer la classe ouvrière des conditions pénibles dans lesquelles l'état social actuel l'a jetée.

Il est facile également de comprendre que pour remplir ce devoir de pieuse tendresse et de vraie humanité, il n'y a rien de meilleur ni de plus efficace que de travailler à enraciner dans les âmes les préceptes de la foi chrétienne et à donner pour règle à la vie des hommes la doctrine de l'Évangile. C'est pourquoi, Nous regardons comme non moins louable qu'opportune et féconde la résolution que vous avez prise de vous servir de réunions de ce genre

pour faire pénétrer les esprits, parmi le peuple et surtout dans la classe ouvrière, des enseignements de Notre Encyclique, qui sont puisés dans les plus saintes doctrines de l'Eglise, de telle sorte que, les ayant bien compris, ils soient persuadés qu'ils ne doivent pas attendre les biens légitimement réclamés par eux d'un bouleversement aveugle de l'ordre social, mais de la force salutaire et de la sainte domination de cette sagesse que le Christ Notre-Seigneur a apportée du ciel sur la terre pour régler les mœurs des hommes.

Nous n'approuvons pas moins cette autre résolution du congrès de Bienne, en vertu de laquelle doit être prochainement convoquée une nouvelle et plus nombreuse réunion d'ouvriers qui demandera d'un vote unanime à ceux qui président aux affaires publiques d'appliquer leurs soins à ce que partout des lois qui soient les mêmes protègent la faiblesse des enfants et des femmes qui travaillent et fassent passer dans la pratique les conseils que Nous avons donnés dans Notre Lettre.

Il n'est pas besoin de grandes démonstrations pour que l'on comprenne que ce vœu est souverainement raisonnable. Car s'il y a un motif grave et juste pour lequel l'autorité publique ait le droit d'intervenir pour protéger par des lois les intérêts des ouvriers, on ne pourra assurément pas en trouver de plus grave et de plus juste que la nécessité de venir en aide à la faiblesse des enfants et des femmes, desquels la génération future tire ses commencements ou son origine et d'où dépendent en grande partie les forces et la puissance de chaque nation. Et, d'autre part, il est évident pour tous combien serait imparfaite la protection donnée au travail des ouvriers, si elle l'était par des lois différentes que chaque peuple élaborerait pour son compte. Car les marchandises diverses venues de divers pays se rencontrant sur le même marché, certainement la réglementation imposée ici ou là au travail des ouvriers aurait cette conséquence que les produits de l'industrie d'une nation se développeraient au préjudice d'une autre.

La force de la loi humaine ne peut résoudre seule ces dif-

ficultés, ni les autres semblables. Elles pourront être enfin vaincues et résolues, si la foi chrétienne des mœurs gagne les esprits et devient au loin florissante, et si les hommes conforment leurs actes aux enseignements de l'Eglise. Après cela, viendront aisément, pour le salut commun, l'aide et le concours de lois sagement faites et la généreuse action de toutes les forces dont disposera chaque nation.

A vous, cher Fils, qui consacrez, avec un zèle ardent. les forces de votre esprit, toute votre activité et votre talent, à la poursuite d'un but si noble, Nous avons voulu donner ce témoignage public de Notre bienveillance, bien assuré que vous persévérerez et que vous déploierez tous vos efforts afin de répandre de plus en plus et de faire prévaloir les doctrines enseignées dans les documents émanés de ce Siège Apostolique pour le soulagement des malheureux et l'affermissement de l'ordre social.

Comme gage de la grâce divine favorable à ces efforts Nous vous accordons très affectueusement, à vous et aux vôtres, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 août 1893. La seizième année de Notre pontificat

LÉON XIII, PAPE.

LETTRE DE N. S. P. LÉON XIII A S. E. Mgr LECOT

CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A notre cher fils Victor-Lucien Lecot, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Bordeaux.

LÉON XIII, PAPE.

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Elles Nous furent singulièrement agréables les lettres que vous Nous avez envoyées le 26 du mois de juillet dernier; elles Nous donnaient, en effet, un nouveau témoignage de votre affection pour Nous, et de la sollicitude avec laquelle vous vous préoccupez des deux intérêts qui

Nous sont le plus à cœur, le bien de l'Eglise et le bien de la France.

Assurément, d'après la description que vous Nous avez faite avec soin de l'état présent de votre pays, Nous avons reconnu avec joie que de jour en jour s'accroissent les efforts en vue de la concorde et de la paix. C'est ce qu'avaient recommandé avec énergie à tous les hommes de cœur et de conscience Nos Lettres renouvelées à de fréquents intervalles.

Nous regardons en effet, comme un heureux présage ce que Nous croyons reconnaître à présent : à savoir que la voix de la raison commence à triompher des fausses opinions admises dans certains esprits, qui semblaient considérer l'Eglise comme absolument ennemie de la prospérité du pays. Nous voyons revenir à des sentiments plus modérés de justice, et les esprits les plus intelligents, et les hommes du peuple, que leur louable simplicité conduit naturellement à des appréciations plus équitables.

Cette consolation Nous donne l'espoir heureux qu'il s'approche, ce temps fortuné et l'objet de tous les désirs, où la paix s'établira d'une façon solide, et où, grâce à elle, la nation française pourra réunir ses forces dispersées et les faire servir toutes au bien commun.

Mais, malgré la joie que Nous causent tous ces indices, Nous ne pouvons Nous soustraire au sentiment qui Nous fait supporter avec peine et désapprouver grandement l'audace de quelques hommes, qui, se recommandant du nom de catholiques et de leur attachement à la religion des ancêtres, se laissent emporter par l'esprit de parti, au point qu'ils n'hésitent pas à attaquer violemment, par des écrits injurieux, livrés à la publicité, les plus hauts dignitaires de l'Eglise et n'épargnent même pas au Pontife suprême leurs critiques acerbes.

Il semble même que ces écrivains, qui sentent bien l'impossibilité de rien obtenir, par cette tactique, au profit de la cause politique qu'ils défendent, se trouvent suffisamment récompensés de leur travail, s'ils peuvent retarder ou gêner par leur action les résultats de Nos efforts, et paralyser

ainsi les dispositions salutaires des esprits, qui, fatigués par la lutte, inclinent vers la paix.

Aussi, comme s'ils craignaient que ce qui peut faire le salut de la France ne se réalise, ils préfèrent voir les enfants de la même famille en désaccord, se séparer les uns des autres et prolonger des luttes fraternelles au grand détriment de la patrie et de la religion.

Et pourtant, en vérité, personne n'a pu trouver obscure ou ambiguë la pensée que Nous avions dans l'esprit, lorsque, Nous inspirant des devoirs de Notre ministère sacré, Nous adressâmes à la nation française Notre première exhortation pleine de bienveillance et de paternelle affection.

Une expérience prolongée l'avait clairement appris à tous : l'état du pays s'est tellement modifié, que, dans les conditions où est actuellement la France, il ne paraît pas possible de revenir à l'ancienne forme du pouvoir, sans passer par de graves perturbations.

La Religion catholique qu'un grand nombre regardait, quoique bien à tort, comme entretenant des divisions fâcheuses, était appelée à courir de grands dangers, et l'Eglise était exposée à des vexations de jour en jour plus aiguës.

Cette situation était si évidente qu'elle ne pouvait échapper à personne.

Dès lors, ému de ces difficultés. Nous, dont la charge est de défendre ce qui peut assurer le mieux le salut de la Religion, quoique nous sachions qu'il n'est permis à personne, sans témérité, d'imposer des limites à l'action de la Providence divine pour ce qui touche l'avenir des nations, n'ayant jamais eu, d'ailleurs, la pensée de blesser des sentiments intimes auxquels est dû tout respect, Nous n'avons pu cependant souffrir que quelques hommes, entraînés par l'esprit de parti, se servissent d'une apparence de religion comme d'un bouclier, pour faire plus sûrement opposition au pouvoir public depuis longtemps établi.

De ces tentatives d'opposition, en effet, on ne pouvait attendre aucun résultat utile, mais seulement des conséquences très défavorables pour l'Eglise.

C'est pourquoi, Nous préoccupant de l'importance de la situation, et pour que la Religion, dans sa majesté auguste, ne fût pas mêlée aux luttes des passions humaines ou aux complications trompeuses de la politique, mais voulant, comme il était convenable, qu'elle gardât sa place au-dessus des incidents humains, Nous fîmes appel à tous les citoyens français, hommes de cœur et d'équité, leur persuadant de reconnaître et de garder loyalement la constitution du pays telle qu'elle est établie, et, oubliant les vieilles querelles, de travailler énergiquement à ce que la justice et l'équité président aux lois, à ce que le respect et les conditions de la vraie liberté soient assurées à l'Eglise et qu'ainsi, fraternisant dans leurs efforts, ils pourvoient à la prospérité de la commune patrie.

Comme telle fut toute la portée de Notre pensée et de Nos actes, il est à la fois malheureux et absurde qu'il puisse se rencontrer quelqu'un, qui, se vantant d'avoir plus souci de l'Eglise que Nous-même, s'arroge le droit de parler en son nom contre les enseignements et les prescriptions de celui qui est en même temps le protecteur et le chef de l'Eglise.

Nous croyons, à la vérité, que ces hommes, dont la conduite est à la fois si téméraire et si indigne, ne peuvent trouver en France, parmi les vrais enfants de l'Eglise, personne qui soit de leur avis ou imite leurs exemples. Car Nous estimons justement vrais enfants de l'Eglise ceux qui font sans peine au bien très supérieur de la Religion et de la patrie le sacrifice de leurs sentiments et de leurs intérêts privés.

Quant à ceux-ci, Nous ne pouvons douter que leur docilité et leur solide vertu ne soient amplement récompensés par Dieu, et que tous les gens de bien ne les approuvent et ne les louent comme ils le méritent.

Dans ces circonstances, Nous accordons du fond de Notre cœur, Notre Très Cher Fils, à vous, au clergé et aux fidèles confiés à votre garde, comme gage de Notre particulière bienveillance Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 3e jour d'août 1893 et la 16e année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LES CATHOLIQUES ET LES ÉLECTIONS

M. le duc de Broglie vient de publier dans le *Moniteur* la consultation suivante :

Vous me demandez, monsieur, qu'elles sont, d'après moi, les déclarations qu'un candidat doit faire dans la lutte électorale qui s'ouvre, pour satisfaire les catholiques et les engager à lui donner leurs suffrages.

Vous reconnaissez que jusqu'ici il n'y avait pas lieu de poser une telle question : une condamnation franche et explicite de toutes les mesures contraires aux intérêts religieux et à la liberté des consciences votées par les dernières législatures était tenue pour indispensable, et dans le nombre les lois scolaires et militaire figuraient au premier rang.

Deux choses vous font douter qu'on puisse maintenir aujourd'hui la même exigence. En premier lieu, un journal très répandu a cru tenir d'un des plus hauts dignitaires de l'Eglise la pensée que les catholiques feraient bien *d'accepter provisoirement* ces lois, ce qui paraît supposer qu'ils devraient cesser, non assurément de les condamner en principe, mais, pour un temps plus ou moins long, d'en poursuivre l'abrogation.

Presque en même temps, l'organe le plus important d'une très estimable fraction de la dernière Assemblée — l'ancien centre gauche qualifié aujourd'hui d'Union libérale — a déclaré que ceux au nom de qui il portait la parole, en adhérant pleinement au principe de ces lois et en restant décidés à le maintenir, se proposaient seulement de faire en sorte que l'application en fût modérée et pratiquée avec égards et ménagements pour les consciences chrétiennes qui s'en trouvent blessées.

Que faut-il penser de ces deux assertions, et quelle conséquence en doit-on tirer pour les choix à faire et les votes à émettre dans les élections prochaines ?

Suffit-il qu'un candidat réponde aux exigences légitimes des catholiques, qu'il déclare qu'en condamnant le principe de ces lois il ne les *accepte que provisoirement?*

Suffit-il, même que, tout en approuvant le principe, il promette d'en modérer l'application ?

Vous concevez facilement que sur la première demande je n'ai pas de réponse à faire. L'expression qu'un *reporter* de journal a cru entendre de la bouche d'un prince de l'Eglise n'a aucun

caractère d'authenticité et de certitude. Sans mettre d'aucun manière en doute la sincérité d'un interlocuteur, il est toujours difficile, je le sais par expérience, d'être assuré qu'il rapporte exactement les paroles recueillies dans une conversation.

La conversation est rapide et la mémoire est infidèle. On ne saisit pas toujours bien au passage le sens des expressions qui frappent l'oreille, et souvent aussi on ne les retient pas de manière à pouvoir les reproduire littéralement. C'est l'épreuve que j'ai faite de ces incorrections involontaires, qui m'avait décidé à ne jamais répondre aux questions qui m'étaient posées par des journalistes, bien avant que mon éloignement des affaires publiques, en ôtant tout intérêt de curiosités aux opinions que je puis avoir sur les événements du jour, eût écarté de moi les interrogateurs.

Je n'ai donc aucune observation à faire sur ce mot d'*acceptation provisoire* qui, s'il avait été réellement prononcé, ne pourrait être expliqué que par l'éminent prélat auquel on l'attribue.

Ce qui m'empêcherait cependant de croire que ce mot ait été fidèlement rapporté, c'est que je n'aperçois que deux interprétations qu'on puisse lui donner, dont l'une est tout à fait insignifiante, et l'autre serait d'une extrême et surprenante gravité.

Si par *acceptation provisoire* on entendait seulement que les catholiques ne doivent opposer aux lois scolaires et militaire aucune résistance matérielle, soit active, soit passive — que les membres des congrégations religieuses, exclus des écoles publiques, ne doivent pas essayer de s'y maintenir par la force — que les séminaristes appelés sous les drapeaux ne doivent pas se soustraire au service commandé — ce ne serait pas la peine en vérité d'insister sur une idée si simple. Personne n'a recommandé aux catholiques une opposition de ce genre et aucun d'eux n'a tenté de la pratiquer. Personne ne leur a dit qu'ils fussent placés dans un de ces cas extrêmes où on doive répondre qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. La soumission matérielle est complète, mais cela s'appelle subir, et non accepter, et il n'est nul besoin d'un mot nouveau pour un fait qui n'est contesté par personne.

Si, au contraire, on devait entendre par *acceptation provisoire* la cessation de tout effort pour obtenir, même par les voies légales, la révocation des lois qui offensent les consciences chrétiennes ; — si on entendait qu'il faut cesser de les combattre, de s'en émouvoir et même d'en parler, et qu'il faut attendre en

silence et les bras croisés que leur abrogation tombe en quelque sorte du ciel par une conversion spontanée des pouvoirs publics, ce serait d'abord demander à la Providence un véritable miracle, — et je ne crois pas qu'il soit permis d'espérer qu'elle supplée aux efforts de l'activité humaine par une intervention surnaturelle ; mais de plus cette ligne de conduite irait fort au delà et par là même à l'encontre des instructions pontificales, qui ont condamné toutes ces lois dans les termes les plus énergiques et les plus formels, et, en engageant les catholiques à se placer sur le terrain constitutionnel, ont donné pour principal motif qu'ils se trouveraient plus forts pour faire prévaloir leurs justes revendications, une fois qu'ils les auraient dégagées de toute solidarité avec la question de forme de gouvernement. « Ce sera un meilleur terrain de combat », me disait à moi-même un interprète autorisé de la pensée du Saint-Père, ce qui ne levait peut-être pas tous mes doutes, mais ne signifiait pourtant pas que le combat dût être déserté, tout au contraire.

Si donc ce mot d'*acceptation provisoire* figurait dans les polémiques électorales, la première chose à faire serait de demander au candidat le sens qu'il y attache. Si c'est la première signification — l'abstention de toute résistance matérielle, — la réponse sans valeur ne soulèverait pas de difficulté. Si c'était la seconde, — celle qui commanderait l'inaction et le silence — fût-elle même invoquée comme un moyen de rétablir la paix entre l'Église et l'État, je ne crois pas qu'elle pût passer sans contradiction ; car ce ne serait pas là une paix, mais une capitulation, et je ne crois pas qu'on puisse confier un mandat législatif à ceux qui capitulent avec leur conscience.

Que dire maintenant de ceux qui, en maintenant le principe et même le texte des lois, promettraient seulement d'en modérer l'application ?

Ici encore, j'ai quelque peine à comprendre ce que le mot signifie. J'admets bien que, quand une loi est obscure et son texte équivoque, quand les termes se prêtent à plusieurs interprétations, quand on peut rester dans le doute sur l'esprit qui l'a dictée, c'est au gouvernement à en déterminer l'application, et qu'il peut ainsi en rendre, d'après le jugement qu'il croit conforme à la pensée du législateur, l'exécution plus ou moins rigoureuse.

Mais quand la loi est formelle, quand les termes en sont précis, quand l'inspiration dont elle émane pas plus que le sens

donné à chaque mot ne prêtent à aucune espèce de contestation, je ne sais pas, non seulement qui pourrait promettre d'en modérer l'application, mais même comment on pourrait s'y prendre pour le faire.

Or, c'est malheureusement, et ç'a été intentionnellement le fait des diverses lois en question, et en particulier des lois scolaires. Elles ont été calculées à dessein, avec une précision tellement impérative, qu'aucune porte ne peut rester ouverte à aucune échappatoire. On dirait qu'on s'est méfié d'avance de la défaillance des administrations futures.

Je prends pour exemple l'article le plus important et en même temps le plus odieux de la loi scolaire, celui qui retire aux membres des congrégations religieuses — hommes et femmes — le droit d'admissibilité aux fonctions publiques qui appartient à tous les Français, en leur interdisant d'enseigner dans aucune des écoles de l'Etat.

Tout a été prévu, dans le moindre détail, pour que cette interdiction fût absolue et rigoureusement appliquée. Après cinq ans d'un délai fixé d'avance, plus d'école publique de frères dans aucune commune. Pour les sœurs, après chaque vacance, par retraite ou par mort, le poste qui reste à remplir ne peut être remis qu'à une institutrice laïque, et alors, quels que soient les regrets et les désirs des mères de famille, quand même elles seraient appuyées par le vœu d'une commune entière, leurs filles enlevées aux maîtres qu'elles chérissent, sont livrées, en vertu des lois de l'instruction publique, à d'autres qu'elles ne connaissent ni ne veulent connaître et qu'elles tiennent en légitime suspicion ; ou bien si une école libre est fondée par des largesses privées, une école publique sans élèves continuera à être maintenue aux frais de la commune qui n'en veut pas.

Je prie qu'on me dise comment on peut modérer l'application d'une loi ainsi rédigée. Est-ce en prolongeant pour les religieux le délai déjà expiré ?

Est-ce en remplaçant la religieuse défunte ou retirée par une autre, engagée dans les mêmes vœux ? Mais cela, ce n'est pas modérer la loi, c'est l'enfreindre. Etrange manière de maintenir le principe d'une loi que de réserver d'avance qu'il pourra être ouvertement et habituellement violé ?

Je ne suis pas si naïf que j'en ai l'air, et je crois comprendre ce que parler veut dire. Je sais qu'il existe en très grand nombre dans nos codes des lois dont le texte est formel et porte, du

moins en apparence, des interdictions absolues, mais dont cependant, par une vieille habitude, et de temps immémorial, l'administration se croit en droit soit de suspendre à son gré l'exécution, soit de l'appliquer dans la mesure et à l'heure qui lui conviennent. Je n'en veux d'autre exemple, entre beaucoup que je pourrais citer, que ce fameux article 221 du code pénal (qu'on parle toujours d'abroger, mais qui subsiste et subsistera peut-être longtemps encore), en vertu duquel aucune association de plus de vingt personnes ne peut être formée sans l'autorisation de la police, ce qui n'empêche pas que la France est couverte d'associations de tout genre, passant de beaucoup le nombre permis, et qui n'ont ni demandé ni obtenu d'autorisation d'aucun genre.

Ces lois, que j'appellerai des lois facultatives, ont toujours été fort de mise et de mode parmi nous, et l'administration — toutes les administrations — j'en dois convenir, les ont toujours beaucoup goûtées, par la raison très simple qu'elles y trouvent un moyen de tenir dans leur dépendance ceux qui profitent de leur tolérance, et de substituer pour eux le régime du bon plaisir à celui du droit. C'est sans doute parmi ces lois, dont la complaisance est si commode, que l'on nous propose de ranger au moins les articles les plus importants et les plus tyranniques des lois scolaires, en nous laissant l'espérance qu'à la faveur d'une exécution inégale et intermittente, on arrivera insensiblement et en douceur à la désuétude.

Reste à savoir si cet artifice (car c'en est un) passera longtemps inaperçu de ceux qui ont intérêt à le dévoiler, je veux dire des auteurs et des prôneurs de ces lois fameuses, dont le nombre sera assurément peut-être (on l'espère, mais j'en doute) moins grand, mais non pas nul ni même négligeable dans l'Assemblée prochaine, et qui proclament à toute heure et font répéter à tous les échos que c'est là pour eux l'essence et le palladium de la République. Reste à savoir qui pourra les empêcher (surtout si on inaugure à la même heure une direction politique qui leur déplaise), de signaler dans cette conduite (qui n'aura, en effet, rien de franc ni de hardi) une connivence secrète avec le parti clérical, et une faiblesse pour des néophytes républicains d'origine suspecte et d'intention douteuse. Je ne vois pas ce qu'on pourra répondre à des interpellateurs qui, apportant à la tribune le récit d'illégalités flagrantes commises à dessein, dans plus d'une commune de France, en demande-

ront, la loi à la main, la réparation. Il n'est personne ayant l'habitude des assemblées qui puisse croire qu'un terrain de discussion si peu solide soit défendable ou même acceptable, et, en tout cas, il serait nécessaire de déployer, pour s'y maintenir, plus de courage qu'il n'en faut pour dire hardiment sa pensée devant des électeurs.

Ces promesses de modération sont donc un leurre, et l'espoir s'en évanouira en fumée. Je suppose pourtant qu'on nous tienne parole et que le nouveau régime scolaire vienne grossir le nombre de ces lois à double face, tantôt bénignes et tantôt sévères, suivant le lieu, le temps et les circonstances. Je conseillerais encore très fort aux catholiques de ne pas confier à de telles lois, même ainsi interprétées, la garde des intérêts qui leur sont chers. De récents souvenirs suffisent pour les en détourner.

Ils savent ce qui est arrivé aux congrégations religieuses. Existait-il, comme on l'a prétendu il y a dix ans, une législation encore en vigueur qui permît à l'administration de les supprimer arbitrairement? C'est un point que je ne veux plus discuter, mais en tout cas, c'était une législation de l'espèce de celles dont je viens de parler, qui sommeillent quand il plaît à l'administration de les laisser dormir. Le sommeil s'était prolongé assez longtemps pour que les congrégations religieuses se livrassent, en pleine lumière et sans crainte, à leur œuvre d'éducation et de charité ; et puis un matin cette législation assoupie s'est réveillée et les religieux, qui croyaient faire la chose la plus innocente du monde en vivant et en priant en commun, ont été saisis au collet et jetés sur le pavé.

Une autre loi de la même nature, et plus oubliée encore et plus silencieuse en temps ordinaire, est celle qui interdit d'avoir un oratoire ou une chapelle privée sans un permis spécial de l'administration. Personne de nous, je crois, ni ne la connaissait ni ne la respectait. Il a suffi qu'un préfet eût maille à partir avec le patron d'une usine pour que, cet article de loi à la main, de pauvres ouvrières aient été arrachées de l'autel où depuis leur enfance elles offraient à Dieu leurs hommages et, ne sachant ce que cela voulait dire, aient payé de leur sang leur ignorance.

Voilà la confiance que méritent des lois iniques modérément appliquées. Ce sont des armes à moitié rentrées dans le fourreau et toujours prêtes à en sortir. L'application prétendue modérée de nos lois scolaires ne donnera peut-être pas lieu à

des spectacles aussi dramatiques. Mais ce n'en sera pas moins la plus étrange, la plus risible confusion et aussi la moins rassurante.

Ces lois sont suspendues ici, et là maintenues; suspendues aujourd'hui et maintenues demain, suivant les oscillations d'une majorité parlementaire, les incidents d'une crise ministérielle, ou suivant l'humeur, le tempérament, et, qui sait même? suivant l'intérêt électoral d'un préfet.

Si on ne connaissait pas, en effet, la loyauté parfaite de ceux qui proposent cet accommodement, on pourrait les soupçonner d'avoir tout simplement voulu mettre entre les mains de l'administration, dans une lutte électorale comme celle d'aujourd'hui, un moyen de plus de peser sur les consciences et de capter les suffrages. Quand on sait combien il y a de communes en France où les familles tiennent à l'éducation religieuse de leurs enfants, tous les pères étant électeurs, la promesse de rendre ou la menace de retirer une école chrétienne peut devenir un moyen d'action qui n'est pas à mépriser. On promettra des Sœurs pour l'école, comme une subvention pour construire une mairie et une halte ou une station de chemin de fer.

Non, il ne peut pas nous suffire que Dieu rentre dans l'école par tolérance administrative, au risque d'être prié demain d'en sortir, s'il tombe en disgrâce. Les catholiques demandent un droit, et non pas une faveur, qu'il leur faudrait payer peut-être au prix du sacrifice de leur indépendance politique et de leur dignité.

On leur dit, je le sais, qu'en poursuivant leurs revendications sous cette forme intégrale, ils n'ont chance de rien obtenir, et que s'ils demandent des engagements positifs suivis de concessions entières, on ne leur promettra et finalement on ne leur accordera rien du tout. L'épreuve est faite, leur dit-on; en réclamant tout, on n'a rien gagné. Le plus sage est donc de prendre le peu qu'on leur offre. Les minorités ne font-elles pas bien d'être modestes et de se contenter à bon marché? Par des réclamations incessantes et stériles, on ne fait qu'indisposer, agacer (je crois qu'on s'est servi de ce mot) les pouvoirs publics et les maintenir dans une humeur d'hostilité intolérante.

J'ai le regret d'être amené, l'histoire et une histoire récente à la main, à penser absolument le contraire. Admettons que les catholiques qui s'indignent des lois scolaire et militaire soient en France une minorité, ce que plusieurs indices per-

mettraient de contester, je pense encore que la vraie manière pour une minorité de se faire écouter et d'obtenir justice, ce n'est pas de se faire petite, humble, de tendre la main pour mendier une aumône et de baiser celle qui la lui donne, mais au contraire de parler haut, de se rendre incommode et importune et de fatiguer les oreilles de ses plaintes. Il arrive alors, ou que l'opinion émue se retourne en sa faveur, ou que dans la lutte des partis qui divisent un pays libre et des compétiteurs qui se disputent le pouvoir, il s'en trouve un d'abord et peut-être tous ensuite qui s'aperçoivent que pour faire l'appoint d'une majorité douteuse il y a, dans cette minorité intraitable une force dont il est utile de rechercher l'alliance ou de désarmer l'opposition.

Les catholiques anglais, au début de ce siècle, n'étaient qu'une humble et faible minorité, exclue des emplois publics et bannie des assemblées parlementaires. S'ils s'étaient contentés de quelques facilités de vie et de culte privés, qu'on ne leur refusait pas, ils gémiraient encore dans cette condition. Par l'organe d'orateurs éloquents, ils ont réclamé leurs droits tout entiers, et d'abord les libéraux, puis les conservateurs anglais ont reconnu qu'il y avait avantage à faire droit à leurs griefs, pour les appeler dans leurs rangs. On s'est disputé leur concours, et l'émancipation a été obtenue.

Les catholiques français qui désiraient la liberté de l'enseignement n'étaient qu'une minorité dans les assemblées de la monarchie constitutionnelle, et s'ils se fussent tenus pour satisfaits de quelques avantages exceptionnels qu'on leur a plus d'une fois proposés, le monopole universitaire subsisterait encore. Ils n'ont voulu que la liberté et, dans la confusion qui a suivi l'orage de 1848, ce sont leurs adversaires de la veille qui la leur ont offerte et donnée.

Les catholiques allemands n'étaient qu'une minorité dans les diètes qui ont suivi la constitution du nouvel Empire : et ils n'ont pu opposer aux lois tyranniques du *Kulturkampf* qu'une résistance impuissante. Mais cette résistance n'a pas fléchi, et le jour est venu où c'est leur persécuteur même qui a eu besoin d'eux dans une nouvelle combinaison de partis ; puis son successeur en a eu plus besoin encore pour affermir une situation chancelante, et les dispositions les plus tyranniques des lois de mal ont disparu.

Voilà comment une minorité qui a la justice pour elle fait

triompher ses réclamations. Il n'est pas nécessaire pour cela de conquérir ni de convertir la majorité : il suffit d'être une minorité avec qui l'on compte, qui sait ce que vaut son concours et à quel prix elle doit le mettre. Les majorités maîtresses du pouvoir ressemblent toujours au juge inique de l'Ecriture de qui la veuve lésée n'eût rien obtenu si, au lieu de réclamer obstinément la justice, elle eût accepté la charité.

Cette considération doit toucher surtout, ce me semble, ceux des anciens conservateurs qui apportent à la République une adhésion sur laquelle elle ne croyait pas avoir droit de compter. Ces hommes, dont personne ne met en doute les sentiments de délicatesse, ont fait un sacrifice qui leur a assurément beaucoup coûté. Quoi de plus pénible que d'abandonner une cause qui fut celle de toute leur vie, pour se rallier à un drapeau qui paraît aujourd'hui celui de la force et du succès ? Un motif très honorable les y a décidés : c'était l'espérance en entrant dans la légalité républicaine, d'y acquérir et même d'y apporter une force nouvelle pour la défense des principes conservateurs de la société et de la religion, dont la royauté était la plus haute, mais non pas la seule expression. Si cette attente était fondée, l'occasion est venue d'en faire l'épreuve. On leur dit, et ce peut être vrai, que dans le conflit qui va s'engager entre républicains de nuances diverses, leur action peut être sur certains points décisive. Puisque leur suffrage est recherché, qu'ils ne le donnent en échange que de gages sérieux, non d'assurances vagues, qui ne seront pas tenues parce qu'elles ne peuvent pas l'être. Préférer la cause de la religion à celle de la monarchie, si on croit que l'alternative était posée, rien de plus légitime; mais arriver de là par une pente insensible à sacrifier la religion à la république, ce serait se rendre à la discrétion et passer à l'ennemi avec armes et bagages.

Duc de Broglie.

LES ÉLECTIONS ET L'ÉPISCOPAT

Monseigneur l'archevêque d'Aix vient d'adresser à un ami, sur le devoir électoral, la belle lettre que voici :

Mon cher ami,

Vous me demandez mon sentiment sur les prochaines élections. Je vais vous le donner avec une entière franchise.

Le moment est venu, en effet, de mettre en pratique ma leçon électorale. Elle se résume en ces termes, vous ne l'avez point oublié : *C'est un devoir de voter ; c'est un péché de mal voter ; nous devons voter pour des candidats honnêtes, consciencieux et capables.*

Quoi de plus raisonnable et de plus chrétien ? N'est-il pas absolument nécessaire de donner à la France des serviteurs en qui se retrouvent au moins les qualités que nous exigeons à bon droit des personnes employées à notre propre service ? Ces trois mots sont l'abrégé des Encycliques du Souverain Pontife, et en particulier de celle du 16 février 1892, aux évêques et aux catholiques français : elle a été si mal interprétée !

Dans cette lettre, le Saint-Père nous presse d'accepter, sans restriction, le gouvernement de la République, qui est le gouvernement légal ; mais il ne nous demande pas d'accepter, et encore moins d'aimer la République actuelle ; le Pape ne pouvait avoir cette intention ; cette République-là, plus d'une fois, il l'a flétrie comme sectaire, persécutrice, spoliatrice ; mieux que qui que ce soit, le Pape sait que nous ne sommes pas en République, mais en franc-maçonnerie. C'est comme s'il nous disait : Français, vous ressemblez à un propriétaire dont la maison est dévalisée par les voleurs, et qui discute avec ses serviteurs, ses amis, ses voisins, pour savoir par quels moyens et par quelle fenêtre il fera sauter la bande dans la rue.

Léon XIII condamne les lois qui sont mauvaises et qu'il faut réformer, mais il admet le principe du pouvoir républicain, lequel peut être bon, pourvu qu'il soit entre des mains honnêtes, consciencieuses et capables : il nous laisse la liberté de nos préférences politiques ; c'est l'enseignement de l'Eglise catholique dans tous les siècles ; l'Eglise, vous le savez, n'a jamais imposé à ses enfants de brûler un drapeau pour en arborer un autre. Il s'agit ici d'une question de salut social ! Le Pape n'a pas d'autre pensée, or le Pape est mon docteur, je l'écoute ; je ne suis ni un rallié, ni un non-rallié : je suis raisonnable, catholique et Français ; et ce faisant, je remplis le devoir de ma charge.

Faites donc de bonnes élections, choisissez bien, éclairez-vous, renseignez-vous auprès des plus probes et des plus compétents, la chose en vaut la peine ; votre conscience est engagée ; défiez-vous des programmes et des promesses ; ne votez que pour des candidats bien connus, de votre région, qui auront les mêmes

intérêts que vous : le Midi aux Méridionaux ! Votez pour des candidats honnêtes et consciencieux : ceux-là ne vous tromperont pas, vous ne les trouverez jamais dans les brigandages du Panama et autres opérations financières de même probité.

Ces dures leçons doivent vous suffire : la petite épargne a perdu des milliards dans ces indignes flibusteries : je ne veux pas chercher les responsabilités, je ne m'occupe pas des personnes. Le fait certain, c'est que les pièces d'or et les billets de banque n'ont été ni fondues ni brûlés ; ils sont quelque part, mais pas dans la bourse des pauvres dupes, qui ne les reverront jamais.

Je donne à ma lettre la valeur d'une pétition adressée à nos futurs députés, et cette pétition la voici : elle est simple ; nul, je crois, n'en contestera la justice ni la justesse. Nous voulons la paix, nous avons besoin de la paix ; mais nous la voulons dans l'honneur, dans la liberté, dans le respect de tous nos droits, que nous glorifions par l'accomplissement fidèle de tous nos devoirs.

Entre autres revendications, nous demandons la refonte de la loi scolaire : elle est injuste, de l'aveu même de plus d'un de ses partisans. Elle divise en deux camps les enfants de la France ; aux uns elle donne tout ; aux autres, rien. Nous sommes obligés de payer deux fois, et pour les écoles que notre conscience n'approuve pas, et pour nos écoles catholiques libres, qui ont les mêmes droits puisqu'elles sont françaises, et qu'elles se distinguent par le nombre et le succès de leurs élèves ; nous ne sommes pas une quantité négligeable.

Nous demandons le retrait de la loi militaire, qui envoie nos séminaristes et nos prêtres à la caserne : elle n'est pas juste, elle est contraire au Concordat qui assure la liberté du culte catholique en France.

Notre culte n'est pas libre ; nous avons des prêtres pour le service des paroisses, mais vous nous les prenez : les malades resteront sans secours religieux, les pauvres sans assistance, les enfants sans catéchisme, les dimanches sans office, et ce ne sont pas là les plus grands inconvénients : Mgr Trégaro, évêque de Séez, vient de le démontrer dans sa magnifique lettre à ses prêtres appelés à faire leurs vingt-huit jours. Le service de l'autel est incompatible avec le service militaire.

Est-ce que jamais nous avons refusé de recueillir les mourants et les blessés sur les champs de bataille, de les soigner dans les

ambulances et dans les hôpitaux? Qu'on se rappelle l'année terrible, nous avions vingt aumôniers à offrir pour un qu'on nous demandait. Non, non, on ne doute pas de notre dévouement, on le redoute. On nous fait la guerre, non parce que nous faisons mal, mais parce que nous faisons trop bien. Et nous, dans le fond de notre conscience, nous trouvons que nous ne faisons jamais assez bien, et voilà pourquoi, chaque soir et chaque matin, nous faisons notre *meâ culpâ* au profit des œuvres de demain.

Nous demandons à nos futurs députés de s'occuper loyalement et en toute justice de la question ouvrière. Les ouvriers savent bien que nous sommes avec eux, et par droit de naissance et par devoir de vocation. Nous sommes presque tous de leur sang, de leur rang, de leur condition; prêtres et religieux, frères et sœurs se recrutent en immense majorité dans la classe des travailleurs. Quand leur sort sera amélioré, nous et les nôtres nous en profiterons.

Qui peut nous accuser d'être infidèles à notre vocation, qui est d'évangéliser les pauvres, de les aimer et de les assister? Si vous ne voulez pas croire à nos paroles, croyez à nos œuvres, qui couvrent la France, et sont sa gloire exceptionnelle, enviée de toutes les nations. La religion catholique a fait la France; elle est plus française que nous tous.

Nous demandons à nos futurs députés de diminuer les impôts et de fermer enfin le gouffre toujours béant des emprunts et des déficits énormes de chaque année, malgré un budget de quatre milliards.

Savez-vous quelle est la fortune totale de la France? Elle est de 220 milliards. Savez-vous quelle est la dette totale de la France? Elle est de 40 milliards, c'est-à-dire le cinquième de toute sa fortune.

Mais cette dette, c'est la vôtre, c'est la mienne, c'est nous qui avons emprunté par nos mandataires; elle est hypothéquée sur tout notre avoir: un jour il faudra régler les comptes.

Vous croyez, mes chers amis, que vous avez une valeur de cinq mille francs sur votre maisonnette et votre petit champ, erreur: vous n'en avez que quatre, vous devez mille francs. Vous croyez avoir cinq brebis, vous n'en avez que quatre: vous en devez une. Vous devez le cinquième de vos rentes, de votre travail, de votre journée, du vêtement qui vous couvre, du morceau de pain que vous mangez et du verre d'eau que vous buvez.

La démonstration est irréfutable. Je vous la fais toucher du bout du doigt.

Nous demandons que cette situation cesse. Vos candidats vous le promettront; forcez-les de tenir parole, et, pour cela, choisissez bien. Si j'étais chargé de rédiger la proclamation d'un candidat à la suprême magistrature de la France, ce serait vite fait, je lui dirais: Ecrivez au peuple français:

« Français, mon gouvernement sera honnête, consciencieux « et capable: voilà ma charte, qui deviendra une vérité!... »

Ces deux lignes enlèveraient notre noble nation, qui a soif d'honnêteté et de conscience, et qui n'est jamais dépourvue de capacités dignes d'occuper les positions les plus élevées et les plus délicates.

Mes chers compatriotes, vous ne voulez pas être gouvernés par les cléricaux; je le veux puisque vous le voulez, quoiqu'un clérical soit forcé d'être honnête et consciencieux sous peine de mentir à son nom. Le cléricalisme ne vous menace pas, hélas! il vous manque. Eh bien! nous ne voulons pas être gouvernés par les francs-maçons. Il est de notoriété publique qu'ils sont quelques centaines, chefs des loges, qui nous dominent et nous tyrannisent; nous pouvons en fournir mille preuves, tirées de leurs propres aveux publics; contentons-nous de la citation suivante. Un des leurs, un excommunié de la secte, écrivait ces jours derniers: « Mon seul regret est d'avoir appartenu à la secte qui, sauf de rares exceptions, ne comprend que des juifs exploiteurs et des opportunistes ennemis de la démocratie. » Est-ce clair? Et celui-là les connaît bien!

Votez donc pour des représentants honnêtes, consciencieux et capables.

Mon langage, très loyal et très français, plaira, je l'espère, au plus grand nombre, même des républicains. Le reste criera.

En pareille circonstance, saint Paul disait: « Je ne crains rien, pourvu que je consomme ma course et que je remplisse le ministère de la parole. Moi aussi, je ne crains que Dieu et n'ai pas d'autre crainte. Ma course, je l'achève en faisant le bien de mon mieux; mon ministère de la parole, je m'en acquitte en défendant ma religion et mon pays.

Je ne puis finir sans rappeler quelles tempêtes ces trois innocentes épithètes: honnêtes, consciencieux et capables, ont soulevées: elles m'ont valu des rigueurs furieuses qui durent encore. La plus belle vengeance que j'aie pu ambitionner est

celle qui m'est venue le 7 février dernier. Un député, ancien ministre, réprouvant comme ils le méritent les honteux trafics du Panama, proposa l'ordre du jour suivant : *La Chambre, décidée à soutenir le gouvernement dans la répression de tous les faits de corruption, et résolue à empêcher le retour de pratiques gouvernementales qu'elle réprouve, passe à l'ordre du jour.*

L'ordre du jour fut voté à la presque unanimité. N'est-ce pas là voter que le gouvernement doit être : *honnête*, *consciencieux* et *capable* autant que possible? Voilà donc ma leçon électorale qui obtient un succès bien inattendu.

J'écris cette lettre sans haine contre le moins bon de mes semblables. La haine, je ne sais pas ce que c'est. Dieu nous ordonne de haïr le mal, c'est bien assez.

Mon cher ami, vous avez le fond de ma pensée sur un sujet complexe que je puis à peine effleurer. Vous y suppléerez aisément par vos réflexions.

Tout vôtre *in Christo*,

† Xavier,
archevêque d'Aix.

— Mgr l'évêque de Vannes, dans une lettre aux fidèles de son diocèse concernant les dernières fêtes de Sainte-Anne et les prochaines élections législatives, insiste sur l'intérêt et le devoir « d'adresser au Ciel de ferventes prières » à l'occasion de ces élections :

Que sortira-t-il du scrutin du 20 août? Dieu seul le sait. Il importe que les élus du suffrage universel soient des hommes d'ordre, de justice et de vraie liberté. On serait inexcusable de voter pour un candidat qui n'aurait pas pris l'engagement de respecter, et, au besoin de défendre les droits de tous ses concitoyens, des pères et des mères de famille, des pauvres et des riches, de protéger la religion et d'en faciliter le libre exercice. Beaucoup d'électeurs donnent leur voix sans discernement ou subissent de funestes influences. D'autres se laissent corrompre à prix d'argent. Il en est qui ne prennent pas la peine de remplir ce mandat d'une si haute importance. Les uns et les autres seraient-ils autorisés ensuite à se plaindre d'une législation qui blesserait leurs croyances et leurs intérêts de toutes sortes? Pour bien accomplir un acte de cette nature et dont les conséquences sont si graves, il est nécessaire de se recueillir, d'interroger sa conscience, de se renseigner, s'il y a lieu, auprès de gens dignes de confiance, et surtout de demander lumière et assistance à *Celui qui a fait les*

nations guérissables, — au Christ qui aime toujours les Francs.

C'est pourquoi, nos très chers frères, nous avons résolu de vous appeler à la prière publique, en ces conjonctures qui décideront de l'avenir religieux et social de notre cher pays.

— Mgr l'évêque d'Autun prescrit également des prières qui devront être faites pour les élections :

En ce qui concerne l'accomplissement du devoir électoral, sans reproduire ici notre circulaire du 5 septembre 1889, que nous faisions lire il y a quatre ans dans les églises du diocèse, nous croyons remplir un devoir de conscience épiscopale et de patriotisme en rappelant aux électeurs ces paroles du Souverain Pontife, textuellement tirées de son Encyclique du 10 janvier 1890 sur « les principaux devoirs des citoyens chrétiens ».

Léon XIII s'exprimait en ces termes :

« Dans la politique, inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux l'on doit toujours, et en premier lieu, se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques afin que, unis dans les mêmes pensées et les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté. »

C'est cette même pensée que le Souverain Pontife reprenait et développait dans son Encyclique du 16 février 1892, en l'appliquant d'une manière directe à la situation actuelle de la France :

« En pratique, disait le Pape, la qualité des lois dépend plus de la qualité des hommes qui font les lois et gouvernent la nation que de la forme du pouvoir. »

Léon XIII recommandait donc aux catholiques français de ne pas discuter cette forme et de réserver tous leurs efforts pour faire disparaître des lois actuelles tout ce qui est contraire au bien de la religion.

Une fois de plus, nous transmettons aux fidèles placés sous notre juridiction les conseils et les vœux du chef auguste de l'Eglise. Ils lui ont été inspirés par les sollicitudes les plus surnaturelles pour le bien de notre chère patrie.

Puisse cette voix d'un père qui porte à la France un si tendre intérêt être entendue par tous les bons citoyens ! Daigne le Seigneur, touché par nos prières, procurer à notre pays le triple bienfait, depuis si longtemps attendu, de la paix religieuse, de la justice sociale et de la vraie liberté !

— Mgr l'archevêque d'Auch fait publier, à l'occasion des élections, dans la *Semaine religieuse* du diocèse, une lettre que Sa Grandeur avait adressée, en 1891, à l'un de ses anciens vicaires, « sur l'action électorale du clergé ».

— Sa Grandeur Mgr Trégaro, évêque de Séez, vient d'adresser à Mgr l'archevêque d'Aix une chaleureuse lettre d'adhésion, dont nous recevons gracieusement communication.

Nous sommes heureux de la publier :

ÉVÊCHÉ
de
SÉEZ

Séez, le 10 août 1893.

Monseigneur,

Je viens à l'instant de lire votre lettre à un ami, où vous traitez magistralement la question, si importante aujourd'hui, des élections législatives qui doivent avoir lieu le 20 courant. C'est un chef-d'œuvre, laissez-moi vous en féliciter avec tout mon cœur.

Serez-vous compris, et pourtant comment ne pas l'être, lorsque vous exposez la vérité et toute la vérité avec un tel accent de droiture, de loyauté, d'un patriotisme si pur, si élevé, que seuls les ennemis de la France, les francs-maçons juifs peuvent vous refuser leur admiration?

Cette lettre ne peut manquer d'avoir un écho retentissant dans tous les cœurs vraiment catholiques et français. Seuls les aveugles et les sourds volontaires ne la comprendront pas; mais les âmes généreuses qui gémissent sous le joug honteux qui nous opprime aujourd'hui, et grâce à Dieu elles sont nombreuses encore, vont frémir d'une légitime impatience devant cet appel si épiscopal, si français, et se jeter vaillamment dans la lutte pour Dieu et pour la patrie.

Devant votre si admirable lettre, Monseigneur, je déchire avec empressement celle que j'avais préparée moi-même sur le même sujet. La vôtre, la vôtre seule doit réunir tous les suffrages, et je suis aussi heureux que fier d'y adhérer absolument et sans aucune restriction.

On a supprimé votre traitement, Monseigneur, pour avoir noblement, intrépidement rempli votre devoir d'évêque et de Français, pour avoir défendu sans crainte comme sans reproche le droit, la justice, la vérité, la liberté; je ne vous plains pas, votre sort est digne d'envie. Qu'il me soit permis de vous le dire, vous avez bien mérité de l'Eglise et de la France.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect et de mes bien fraternels sentiments.

FRANÇOIS-MARIE,
évêque de Séez.

ÉRECTION D'UNE CROIX DE JÉRUSALEM
au pays natal du B. Urbain II

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

L'an passé, mes Frères, — car cette fête était préparée pour le 14 septembre dernier, — l'an passé, j'aurais dû m'arrêter ici : cette Croix n'aurait pas eu le caractère que les circonstances lui donnent cette année. L'an passé, cette cérémonie eût été belle; aujourd'hui, elle est plus qu'une manifestation religieuse, elle a un sens nouveau, une portée plus grande, des horizons plus vastes : elle marque une date dans les annales de l'Église, elle perpétuera la mémoire d'un événement plein de promesses : elle est véritablement un monument. C'est ainsi que Dieu se joue des combinaisons que font les hommes et qu'il trouve sa gloire là où nos courtes vues ne voyaient qu'un mécompte.

N'est-ce pas en effet au prieuré d'Urbain II, Éminence, que vous ont été faites les premières ouvertures pour le Congrès de Jérusalem ? C'est donc ici, au XIXe siècle comme au XIe, singulière harmonie des choses ! que tout a commencé pour la paix de l'Orient. Et laissez-moi redire, Éminence, pour l'édification de votre peuple, afin qu'il sache comment se font les œuvres de Dieu, avec quel désintéressement de votre personne, avec quel esprit de foi, d'un mot vous avez placé l'entreprise dans les hauteurs du surnaturel pour lui donner toute son ampleur, et conclure que c'est parce que vous avez eu cette vertu que votre mission a eu cette fécondité.

La Croisade pacifique et toute d'amour que vous venez de faire, sous les auspices de l'Eucharistie, n'a pas duré deux cents ans ; elle n'a fait couler ni des larmes, ni du sang ; mais ses conséquences peuvent surpasser en bénédictions toutes les croisades du moyen âge.

N'est-ce point une œuvre bénie, en effet, celle qui a rendu à la face du monde un témoignage si éclatant à la foi catholique et percé d'un trait de lumière les ténèbres glacées d'un schisme qui pèse depuis des siècles sur des peuples entiers ? N'est-ce point une œuvre bénie, celle qui a exalté la Papauté dans l'empire des Turcs, sur une terre où elle était inconnue, et consolé

dans leurs épreuves les si nobles et si malheureuses églises d'Orient? Vous pourriez vous lever, Mes Seigneurs, et nous dire, au nom de vos frères, quel souffle de vie a passé sur vos chrétientés et quels tressaillements ont réveillé l'espérance dans vos cœurs. — N'est-ce point une œuvre bénie, enfin, celle qui a relevé si haut le prestige de la France en Orient et qui aboutira, dans un avenir que Léon XIII lui-même veut croire prochain, à ramener dans le bercail du Christ des millions de brebis?

Tout cela, mes Frères, ce sont les conséquences, les développements, c'est l'arbre puissant que l'on admire et qui se couvre de fruits, mais la petite graine est tombée ici, sans éclat et sans bruit, de la main du divin Semeur, dans cette paisible vallée; elle a levé dans la terre de Châtillon. Il y a eu ce travail de mort apparente dont parle l'Évangile, qui assure la fécondité: « si le grain ne meurt pas dans le sillon, il reste stérile »; car, Éminence, sacrifiant l'immense désir du revoir qui dévore le cœur de tout pèlerin de Terre Sainte — j'en appelle à ceux qui sont là, — renonçant à entrer dans la voie qui s'ouvrait pour vous ramener après quarante ans à Jérusalem, vous avez dit, dans votre réponse à l'Évêque de Liège datée du Prieuré, que l'œuvre était trop grande pour être entreprise ainsi d'initiative privée, fût-ce celle du plus saint des Évêques; que ce Congrès allait atteindre nécessairement, par la touche la plus délicate, toutes les chrétientés dissidentes d'Orient, et que le Pape seul pouvait éclairer de ses lumières et couvrir de son autorité un acte auquel se trouvaient liés si intimement les intérêts supérieurs de l'Église. Vous avez dit qu'une telle cause était digne d'être traitée par un Légat du Saint-Siège et que dans le Sacré-Collège il y avait un homme que son passé, ses travaux et sa renommée en Orient désignaient à ce choix: l'Apôtre de l'Afrique, le cardinal Lavigerie; mais qu'à aucun titre ce Légat ne pouvait être vous.

Le Pape, en effet, a jugé comme vous aviez jugé.

Il a voulu faire sienne l'Œuvre du Congrès eucharistique, il a tenu d'être représenté à Jérusalem par un Légat qui prendrait sa place et agirait en son nom, mais il a dit que son Légat ce serait l'Archevêque de Reims! car si le grain a passé par cette mort morale qui s'appelle l'abnégation, *multum fructum affert*, on peut compter sur une abondante moisson.

N'ai-je donc pas raison de dire que le nom de Châtillon doit

être écrit dans la préface de l'histoire des saintes croisades, au XIXe siècle aussi bien qu'au XIe, et que cette Croix, érigée au lendemain de l'événement, restera, avec la statue d'Urbain II, le monument des grands gestes que Dieu a faits en Orient, au moyen-âge et dans les temps modernes, par le bras de la France?

Quand vos enfants vous demanderont le mystère de cette Croix, mes frères, vous leur direz son histoire, vous leur parlerez d'espérance, car Dieu aura pitié de notre pays, puisqu'il agrée toujours ses services; et vous ajouterez que si c'est par Reims que la France se rattache à l'Église, c'est de Reims bien souvent que l'Eglise reçoit encore ce qu'elle attend de la France.

Oh non, elle n'a pas fini d'être utile à l'Église, la patrie de saint Remi et d'Urbain II! Elle lui a donné, pour les combats de l'heure présente, Jean-Baptiste de la Salle, qui a créé l'école populaire et l'a marquée du sceau de Dieu afin de soustraire à l'athéïsme maçonnique les jeunes générations qui grandissent pour le XXe siècle, et de sauver l'avenir.

Elle amenait naguère aux pieds de Léon XIII le monde du travail pour le pacifier au nom de l'Evangile, et préparer un pacte nouveau entre la Papauté et la démocratie moderne. Depuis que le Saint-Siége est dépouillé, elle verse sans compter aux œuvres catholiques de royales aumônes. Elle féconde du sang de ses missionnaires le champ de l'apostolat sous toutes les latitudes. Hier encore, je viens de le dire, quand le Pape, répondant aux desseins miséricordieux de la Providence, voulut tendre la main à la moitié d'un monde, parler à l'Orient et lui témoigner un paternel amour, il a pris la main, les lèvres et le cœur de la France.

Sans doute, ô mon Dieu, il y a des crimes qui attirent sur notre pays vos justes colères, le blasphème devient audacieux, le décalogue est foulé aux pieds, la loi du dimanche est violée, le mariage est profané, les péchés se multiplient. Mais il y a d'héroïques expiations, de sublimes vertus, d'ardentes prières. A côté des lâches qui oublient leur baptême, il y a les vaillants qui arborent la Croix et la font respecter. Jamais le bien n'a levé plus fièrement la tête dans un milieu social aussi profondément impie ; et j'ai la confiance que ce bien fait équilibre à ce mal, et que si les coupables ne peuvent échapper aux coups de votre Justice, la France du moins ne portera pas comme nation le châtiment de nos propres péchés. Et alors, dans ce règlement des comptes, il reste à son actif cette grande action apostolique

de la France, les services qu'elle a rendus à l'Église. Payez-la donc, ô mon Dieu, puisqu'elle a travaillé pour vous ! rendez-la à elle-même, pour qu'elle revienne au Christ et retrouve la paix !

Jadis, on nous l'a dit, en des jours difficiles, quand il y avait « grand' pitié au royaume de France », pour payer à notre patrie le sang qu'elle versa en Terre Sainte à la voix d'Urbain II, le Ciel nous envoya Jeanne d'Arc dont Reims a consacré le triomphe. Pourquoi donc, si les temps difficiles sont revenus, le Ciel ne récompenserait-il point, comme la première, l'autre Croisade ? Pourquoi une fois de plus ses travaux en Orient ne mériteraient-ils point à la fille aînée de l'Église des bénédictions à son propre foyer ? Ah ! puisqu'il est fidèle, le Christ qui aime les Francs, je veux croire à la régénération sociale de mon pays, et j'en salue l'aurore dans les fêtes nationales que Reims encore s'apprête à célébrer pour renouveler, sur le baptistère de Clovis, le pacte sacré qui a béni nos origines, qui est la loi de notre histoire, et qui sera pour demain notre salut et notre gloire ! — *Amen !*

M. Landrieux,
Secrétaire de S. Em. le Cardinal Langénieux.

LE RÈGNE DE SATAN

Sous le titre des *Deux Etendards*, saint Ignace nous présente, dans ses *Exercices spirituels*, le tableau de deux royaumes opposés, celui de Jésus-Christ et celui de Satan. Le premier est le règne de la vérité, de la paix, de la charité. Il conduit les âmes par la vertu au bonheur du temps et à la gloire de l'éternité.

Dans le second, saint Ignace nous fait voir, autour de Lucifer, la foule innombrable de ses sectateurs et de ses ministres. Là se trouvent réunis les prévaricateurs de tous les siècles, les hommes esclaves de leurs passions, les orgueilleux, les ambitieux, les ravisseurs du bien d'autrui, les impudiques, les homicides. Le but de Lucifer est de séduire le genre humain tout entier, et après l'avoir séduit, de l'entraîner dans l'effroyable malheur qui est devenu depuis sa chute son propre partage.

Souvent nous représentons à nos lecteurs le tableau du règne du Sacré-Cœur, ses promesses, ses espérances, ses joies, son incomparable beauté.

Nous voulons dépeindre aujourd'hui le règne de Satan. Le fruit sera le même. Les contrastes aident à l'intelligence. Les ombres d'un tableau en font ressortir la lumière et les brillantes couleurs.

I

Jamais le règne de Satan n'a été mieux étudié que de nos jours. Celui qui veut être édifié sur ce sujet n'a qu'à parcourir quelques-uns des ouvrages suivants :

La franc-maçonnerie, synagogue de Satan, par Mgr Meurin, archevêque de Port-Louis ;

Satan et Cie, par Paul Rosen ;

Le diable au XIXe siècle, par le Dr Bataille ;

Le secret de la franc-maçonnerie, par Mgr Fava ;

Franck : *La Kabbale ;*

Leo Taxil : *Les mystères de la franc-maçonnerie ;*

Clavel : *Histoire de la franc-maçonnerie ;*

Desportes : *Le mystère du sang ;*

Ricoux : *Les loges de femmes* ;

Findel : *Histoire de la franc-maçonnerie ;* en allemand (*Geschichte der Freimaurerei*).

Enfin les ouvrages de Claudio Jannet, Deschamps, Pachtler, Eckert sur le même sujet ; ainsi que divers ouvrages sur le spiritisme.

Le règne du démon est, hélas ! bien plus étendu que celui du Christ sur la terre.

Tous les royaumes de ce monde étaient à lui quand il disait au Christ : « Si tu m'adores, je te les donnerai. »

Depuis lors l'Eglise lutte et combat pour le Christ, mais la conquête est lente et les progrès sont difficiles.

La terre compte, dit-on, un milliard et demi d'habitants. Quatre à cinq cent millions ont reçu le baptême du Christ, mais combien parmi ceux-là même donnent des gages au démon par l'hérésie, par le schisme, par l'impiété, par l'immoralité, par l'indifférence ! Ceux-là cependant ne rendent pas au démon un culte direct.

En peut-on dire autant des sectateurs de Bouddha, de Brahma, de Zoroastre, et des fétichistes de l'Afrique centrale ?

Ils sont 450 millions en Chine, 250 millions aux Indes, 200 millions en Afrique. Avec les païens que n'a pas encore atteints la propagande de l'Evangile, en Amérique, en Australie, en Océa-

nie, en Sibérie, cela fait un milliard, les deux tiers de l'humanité ! Et nous laissons encore en dehors de ce calcul les musulmans et les Juifs.

En Chine, le culte de Bouddha ou de Fo, dirigé par les Lamaïstes, est satanique. Ils disent la Chine peuplée par des génies tombés du ciel, c'est un souvenir de la chute des anges. Leurs idoles sont horribles et dignes de Satan. Le dragon est leur emblème national.

Aux Indes, le démon se cache sous les traits de Brahma, en Perse sous le nom d'Oromazd, le dieu du feu. Chez les fétichistes d'Afrique, il se fait craindre et adorer: on lui offre des sacrifices pour obtenir ses bonnes grâces.

On savait cela ; mais ce qui a été mis surtout en lumière dans ces dernières années, c'est la direction occulte imprimée par Satan à la franc-maçonnerie.

Mgr Meurin a écrit ce qu'on pourrait appeler la dogmatique de la franc-maçonnerie. Il a étudié les doctrines et les symboles maçonniques, et il nous a donné une lumineuse synthèse de l'action historique du démon dans le monde.

Les nombres et les symboles mystérieux de la franc-maçonnerie se retrouvent dans les anciennes religions païennes de l'Inde et de la Perse.

Les Juifs sectaires de la Kabbale se sont inspirés du paganisme pendant la captivité de Babylone. Ils ont emprunté aux philosophies anciennes le système panthéistique de l'émanation.

Les Pharisiens issus de cette secte ont persécuté le Christ et continuent à persécuter les chrétiens. Ils ont joué un rôle important chez les gnostiques et dans les persécutions des premiers siècles.

Ils ont conservé un Sanhédrin, un conseil suprême qui a siégé jusqu'au XIe siècle à Tibériade, et un chef secret appelé par eux *Prince de l'exil*, qui habitait la Chaldée jusqu'au moyen-âge et qu'on retrouve à Constantinople au XVe siècle.

Ils ont gagné en Palestine, et conduit à l'immoralité et à l'apostasie une partie des chevaliers du Temple. Et avec les débris de cet Ordre déchu et justement condamné, ils ont préparé la franc-maçonnerie.

L'Ange prévaricateur avait séduit les anciens peuples par ses doctrines mensongères ; le paganisme a séduit le Juif hypocrite et obstiné ; à son tour, le Juif a séduit et corrompu l'Ordre religieux des Templiers et trompe encore aujourd'hui la grande masse crédule des francs-maçons.

II

Ayant accaparé les trésors et le pouvoir civil de ce monde, le Juif fait une guerre acharnée à l'Eglise de Jésus-Christ et à tous ceux qui refusent de fléchir le genou devant lui et son veau d'or.

La franc-maçonnerie n'est qu'un moyen dont les Juifs se servent pour arriver à dominer l'univers. Ils ont la prépondérance dans tous les Grands-Orients. Ils forment une maçonnerie dans la maçonnerie elle-même et ils la dirigent.

Dans leurs mystères, ils honorent Hiram, né selon eux d'un Caïnite descendant de Lucifer et d'une Adamite.

Le Juif et Satan font cause commune dans le « grand œuvre » et se partagent les avantages de la secte occulte.

Les francs-maçons des premiers degrés ne sont pas initiés aux mystères des arrière-loges.

Au-dessus des Grands-Orients eux-mêmes et des initiés du 33e degré, il y a des loges *Palladiques*, qui sont en rapport direct avec Satan.

Le Suprême Conseil qui est comme le Sacré Collège de cette Eglise de Satan est à Charleston, aux Etats-Unis. Cette ville est leur Rome provisoire, en attendant qu'ils aient supplanté l'Eglise de Jésus-Christ dans sa propre capitale.

A Charleston aussi réside le Grand-Maître du Suprême Conseil, le Pape de la secte, le vicaire de Lucifer sur la terre. C'était Albert Pike jusqu'en 1889 ; c'est aujourd'hui Albert Mackey.

Le rite Palladique a quatre grands centres : Naples, Calcutta, Washington et Montevideo. Il a sous sa direction les vingt-trois Suprêmes Conseils des Orients de chaque nation.

Eblis-Lucifer est pour la secte suprême la divinité, c'est le Dieu des chrétiens. Ce nom *Eblis*, est, en arabe, l'équivalent de *Diabolos*. Par un effroyable renversement, il est d'après la secte le dieu de lumière et son royaume de feu est le séjour du bonheur. Il est aux yeux des adeptes le *dieu bon*, l'ami des homme, l'adversaire et le martyr de Jéhovah-Adonaï. Celui-ci est d'après eux le *dieu mauvais*, le principe du mal, l'ennemi de l'homme.

Les Templiers prétendaient avoir reçu de Satan lui-même une idole symbolique, le *Baphomet*, figure monstrueuse d'où sort une flamme, et symbolisant ainsi le dieu du feu.

Le Baphomet fut longtemps conservé à Killwinnig, en Ecosse,

par les premiers francs-maçons, successeurs des Templiers déchus. Il est aujourd'hui à Charleston; c'est le *Palladium* et comme l'Arche d'Alliance de la secte. Il est reproduit dans les loges Palladiques.

Les manifestations et apparitions du démon dans les loges palladiques ne laissent plus aucun doute.

A Charleston, il se manifeste tous les vendredis, à trois heures, aux Hiérarques réunis. Il leur parle, il reçoit leurs hommages; il inspire les encycliques du Grand Maître.

Plusieurs journaux ont reproduit le récit dramatique et profondément émouvant d'une apparition à laquelle l'abbé Girod avait été conduit, à Paris, par le prince russe Pomerantseff. (Mgr Meurin, pag. 219 et 423.)

On connaît aussi le récit d'une apparition à laquelle assista le P. Jandel, dominicain, avec l'autorisation de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon. (*Id.*, p. 225.)

Un autre prêtre a raconté lui-même un fait analogue à Mgr Jourdan de la Passardière. (*Id.*, p. 227.)

Le Dr Bataille donne plusieurs récits du même genre.

Une apparition importante eut lieu à Milan en 1870, dans un conciliabule occultiste, où assistaient Cadorna, Crispi et autres sectaires italiens. Elle a été racontée par le Dr Riboli. Elle détermina les négociations des loges italiennes avec Bismarck et l'invasion piémontaise à Rome.

Le Dr Bataille nous révèle comment la profanation de l'Hostie fait partie des rites Palladiques, et il nous montre dans l'occultisme chinois, appelé le *San-ho-hoeï*, l'image d'un porc crucifié, symbole blasphématoire du Christ présidant à des rites infâmes et cruels.

Les francs-maçons, instruments de la domination juive et satanique, sont favorisés aujourd'hui par la plupart des gouvernements, et ils ne mettent point de bornes à leurs espérances.

Dans leurs projets, l'Europe sera bientôt partagée en deux grands empires, le russe en Orient et l'allemand en Occident. Puis ces deux empires se réuniront en une seule république maçonnique universelle, avec Rome pour capitale. On verra alors le Baphomet faire son entrée dans cette ville, qui continuera à un nouveau titre d'être le centre du monde, et il trônera sur le maître-autel de Saint-Pierre.

Auparavant, on se sera défait des rois, des prêtres et des capitalistes : c'est ce qu'on jure dans les hautes Loges.

III

On le voit, c'est un nouvel assaut général de l'enfer déchaîné contre l'Eglise. L'enfer a appelé sous son drapeau la haine antique de la synagogue déchue et l'audace exaspérée du peuple déicide, toujours prêt à recommencer sa guerre acharnée contre le Christ. Il a organisé et dirigé contre l'Eglise du Christ toutes les passions violentes de l'humanité viciée.

Ceux qui autrefois guerroyaient pour leur propre compte, et livraient isolément bataille à la vérité divine, ont été convoqués à former alliance contre l'ennemi commun. Le paganisme, le judaïsme, l'apostasie, les vices et les passions, sous la suprême direction de Lucifer, montent ensemble à l'assaut de la Jérusalem céleste, espérant que leurs bataillons réunis obtiendront enfin la victoire que n'ont pu jusqu'à ce jour leur donner des attaques séparées.

Seront-ils victorieux? — Non.

Sans doute à la fin du monde, selon la prédiction du Sauveur, l'Antechrist remportera des victoires qui établiront pour quelque temps son règne; mais ce règne sera éphémère, et nous n'en sommes pas encore là. Avant cette suprême catastrophe, l'Eglise doit célébrer son plus beau triomphe par la conquête de toutes les nations et par leur soumission à la douce et sainte loi du Sauveur.

Dans la crise actuelle, la victoire de l'Eglise est prochaine, et c'est par le Sacré-Cœur qu'elle sera remportée. Notre-Seigneur ne cesse de nous le dire et de nous le faire dire depuis deux siècles, par ses confidents : « Il règnera, malgré ses ennemis. »

Bienheureux ceux qui n'auront pas fléchi le genou devant Lucifer ni devant son idole! Malheur à ceux qui se seront enrôlés dans la milice du génie des ténèbres et auront attendu de lui le bonheur!

Depuis sa prévarication, son propre sort est devenu l'extrême opposé de ce bonheur, et alors même qu'il le posséderait, comment pourrait-il vouloir le communiquer à d'autres, lui qui est l'Esprit d'envie, personnifiant la malice au plus haut degré?

D'ailleurs la crise de notre siècle, provoquée par la franc-maçonnerie et les Juifs, n'est pas aussi formidable que le pensent bien des esprits.

L'ennemi est maintenant démasqué. Le caractère satanique de la maçonnerie, l'esprit de domination et de cupidité des Juifs sont maintenant connus et le seront de plus en plus.

Les sociétés secrètes seront abandonnées par la masse de leurs adeptes honnêtes. Ils reconnaîtront comment l'hypocrisie et les mensonges de leurs chefs les avaient indignement trompés et les avaient forcés à coopérer à une œuvre juive et satanique dont ils n'avaient pas le moindre soupçon.

Les Juifs sont-ils si redoutables? Ils ne sont qu'une poignée. Mais ils suivent avec discipline le mot d'ordre de leurs chefs suprêmes qui leur ont dit : « Faites-vous banquiers, faites-vous magistrats, accaparez la presse et le grand commerce, et vous aurez la richesse et le pouvoir, vous serez les rois du monde (1). »

L'Eglise savait cela et avait pris les mesures les plus efficaces pour préserver la société chrétienne, quand elle interdisait aux Juifs, par les saints canons, la banque, le grand commerce, l'enseignement, la magistrature, l'administration.

Les Etats modernes ont cru être plus sages en renversant cette salutaire législation, mais le jour se fait, et les populations obligeront les gouvernements à revenir à ces mesures nécessaires.

La nation déïcide est dans ce moment arrivée à un de ces apogées de pouvoir et de prospérité, qui se sont reproduits si souvent dans son histoire, et qui aboutissent toujours à une réaction et à un nouveau châtiment providentiel.

L'Eglise triomphera comme toujours, mais elle achètera sa victoire par la souffrance et par les larmes. Les épreuves rédemptrices de nos populations pieuses et patientes seront bientôt arrivées à leur pleine mesure.

La foi est attaquée par l'éducation athée, la sainteté du mariage par le divorce, la pureté des mœurs par le théâtre impie et la littérature éhontée, la liberté du culte par des prohibitions révoltantes, la propriété par des vols d'une audace sans limites, le renom du clergé par des calomnies incessantes.

Mais nos populations chrétiennes en ont assez des avanies dont la franc-maçonnerie les a abreuvées. Elles ne veulent pas être les esclaves des Juifs. Mieux éclairées, elles s'uniront pour faire baisser pavillon à Satan et à ses émissaires. Elles entendent avoir la liberté de donner une éducation chrétienne à leurs enfants, de célébrer publiquement et dignement les cérémonies de leur culte, de prendre une part légitime à l'administration de leur pays.

(1) Instructions du Prince de l'exil : Franck, *La Kabbale*, p. 270; Desportes, *Le mystère du sang*, page 335.

Le coup décisif a été porté par la parole auguste de notre vénéré Pontife Léon XIII. Il nous a signalé l'ennemi, la franc-maçonnerie, et nous a indiqué la tactique à suivre qui est de démasquer la secte.

Confiance ! Le Sacré-Cœur de Jésus aura pitié de son Eglise opprimée, des ouvriers trompés et abusés, des enfants livrés à une éducation sectaire. Il intervient déjà visiblement en inspirant le Pontife qui dirige la grande lutte. Oui, ce divin Cœur règnera sur les âmes et sur les nations, malgré Satan, malgré ses ennemis. L. D.

(*Extrait de la Revue : Le Règne du Cœur de Jésus.*)

BALLADE DE NOSTRE-DAME D'AOUST

Dites quelle est icelle
Qui monte claire et belle
Comme aurore nouvelle
Au palais du Seigneur?
Beaux anges l'environnent,
Etoiles la couronnent
Et ses yeux qui rayonnent,
Sont tout pleins de doulceur.

La demeure éternelle,
Se veut parer pour elle
D'une gloire nouvelle,
D'un éclat radieux.
La lune obéissante,
Et de joye frémissante,
Se range, humble servante,
Soubs tes pieds glorieux.

Oh ! lune trop heureuse,
A mon âme curieuse
Ta place glorieuse
Ferait tout mon bonheur.
Ah ! pour moi quelle feste
A sentir sur ma teste
Comme sur sa conqueste
Poser son pied vainqueur.

Oh! vous, ma noble Reine,
Ma Dame suzeraine,
Je suis vostre domaine,
Et vous viens requérir.
Soubs vos pieds, ô Marie,
Je veulx couler ma vie,
O ma Dame chérie,
Là me laissez mourir!

SENIOR

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Parmi les témoignages de respect que le Souverain Pontife a reçus des chefs d'Etat, à l'occasion de son année jubilaire d'épiscopat, l'un des plus récents et aussi des plus importants est la belle lettre autographe qui vient de parvenir à Sa Sainteté de la part de M. Cleveland, le président des Etats-Unis d'Amérique. On s'accorde à y voir non seulement une nouvelle preuve des hautes sympathies qu'a su captiver le délégué apostolique, Mgr Satolli, envoyé par Léon XIII aux Etats-Unis, mais aussi un sérieux indice de la prochaine reconnaissance officielle de l'envoyé pontifical par les autorités civiles de la grande république américaine, comme le confirment les renseignements des personnages qui ont pu, ici, avoir connaissance des termes de la lettre de M. Cleveland. Il est de fait que la délégation a pu s'établir aux Etats-Unis sans y exciter aucune défiance de la part des autorités civiles si jalouses pourtant de leurs prérogatives; au contraire, la délégation est comprise et honorée et le délégué n'est pas moins respecté sous le gouvernement démocratique de M. Cleveland, qu'il ne l'était sous le gouvernement républicain de M. Harrison. Ce résultat si heureux est dû sans doute à la situation grandissante de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, à l'heureuse influence sociale exercée par le cardinal Gibbons et d'autres évêques dont le patriotisme est si hautement apprécié, si universellement reconnu; il est dû enfin à la sagesse avec laquelle le Saint-Siège a procédé dans cette question et au prestige dont jouit le nom de Léon XIII. Nulle part,

en effet, on ne comprend mieux qu'aux Etats-Unis la politique large et prévoyante du Souverain Pontife, son amour pour les pauvres et les ouvriers, son zèle pour le développement de la science, sa ferme volonté de maintenir l'harmonie entre l'Eglise et l'autorité civile, sa constante préoccupation d'assurer aux peuples les bienfaits religieux et sociaux du christianisme.

—

Une importante question se pose depuis plusieurs mois entre le gouvernement italien et le Saint-Siège. C'est la question de la nomination du patriarche de Venise. Le siège patriarcal est vacant depuis le 31 décembre 1891, et c'est seulement au consistoire de juin dernier que Sa Sainteté a nommé un patriarche en la personne de Sa Grandeur Mgr Sarto, évêque de Mantoue, qui, à la même occasion, a été créé cardinal. Malgré cela, le gouvernement italien refuse obstinément l'*exequatur* qui permet au patriarche de prendre possession de son palais et de ses revenus. Dans ces derniers temps même le cardinal avait adressé au ministère la demande régulière pour obtenir l'*exequatur* et sa demande lui a été retournée et on a même fait dire officieusement au Vatican que le gouvernement n'accorderait plus l'*exequatur* royal à aucun évêque, jusqu'à ce que les affaires de Venise fussent arrangées.

La question soulevée pour le patriarcat de Venise a un intérêt historique et diplomatique ; il ne sera donc pas inutile de la faire connaître dans ses détails.

Le patriarcat de Venise n'est rien moins que l'ancien patriarcat d'Aquilée, bien connu dans l'histoire du moyen âge. Le patriarche d'Aquilée s'était réfugié, en 579, dans une petite île de l'Illyrie, pour se défendre contre les invasions des barbares, et Pélage II lui reconnut alors comme résidence ordinaire la petite île de Grado. Venise eut plus tard, vers 775, son évêque qui avait sa cathédrale dans l'église de Saint-Pierre di Castello. Mais en 1451, Nicolas V, par la bulle *Regis æterni pastoris*, supprima le patriarcat de Grado et l'évêché de Venise et constitua un nouveau siège patriarcal à Venise même. Le siège du patriarcat était jusqu'en 1821 la cathédrale dite de Saint Pierre di Castello et le premier patriarche a été saint Laurent Justiniani.

En 1561, Pie IV, sur la demande de la République de Venise, lui accorda le droit de présentation des patriarches comme une faveur spéciale et en forme de privilège gracieux.

Ce privilège a duré tant que la République de Venise, c'est-à-dire jusqu'en 1797. Alors la Reine des Mers est tombée sous les coups de la République française et l'Autriche, qui a succédé au gouvernement de Napoléon en 1814, a reçu de Pie VII en 1817 ce privilège de nommer le patriarche et les évêques de la Vénétie. En 1821, la basilique de Saint-Marc, qui n'était que la chapelle palatine de la République, devint l'église patriarcale.

Lorsque Venise et la Vénétie furent soumises au gouvernement italien, un nouvel ordre de choses fut institué pour les évêchés de la Vénétie. En 1860, le conseil d'Etat italien avait décidé que le gouvernement n'était lié par aucun concordat conclu par le gouvernement autrichien et qu'il n'était pas obligé d'accepter les engagements du concordat de Vienne.

Il y aurait ici un raisonnement bien simple à faire. Si le gouvernement italien se croit délié de toute obligation envers le Saint-Siège, il va de soi que le Saint-Siège de son côté n'a pas à lui maintenir des faveurs et des privilèges accordés à d'autres.

Le gouvernement italien voudrait bien jouir des privilèges, sans rien donner en retour. La question du patriarcat de Venise a été soulevée en 1877, lors de la nomination du défunt cardinal Agostini. Pie IX venait de nommer Mgr Agostini, lorsque le gouvernement refusa l'*exequatur*. Sur ces entrefaites, Pie IX mourut et c'est après un an de négociations, le 20 février 1879, que le cardinal put enfin obtenir l'*exequatur*. Mais la concession ne fut faite qu'à la condition que la question du patronat royal ne fût point touchée.

Maintenant, le gouvernement élève de nouveau les mêmes prétentions. Dans le but de forcer la main au Vatican, il menace de n'accorder l'*exequatur* à aucun évêque jusqu'à ce que le patriarche de Venise lui ait adressé une demande dans laquelle le droit de patronat du roi Humbert serait reconnu.

Cela prouve une fois de plus que le Saint-Père dépend ici du bon plaisir des ministres italiens. Selon qu'ils éprouvent le besoin de se rapprocher ou de s'éloigner du Vatican, ils ont toujours des lois et des décrets qu'ils interprètent chacun à sa façon, selon l'esprit dont ils sont animés.

France

Annecy. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Annecy :

« Le supérieur général de la congrégation des Marianites écrivait,

dès le mois de janvier de cette année, à Mgr l'évêque d'Annecy pour l'informer de la nécessité où il allait se trouver de retirer du collège de Thonon les membres de sa congrégation qui y donnaient l'enseignement secondaire. Cette mesure est une conséquence, prévue d'ailleurs dès le premier jour, de la loi qui, en violation du Concordat, astreint les ecclésiastiques au service militaire. Les professeurs manquent dès cette année ; le vide se fera sentir plus rapidement d'année en année.

« Les notables de Thonon ont fait les efforts les plus louables pour remplacer les Marianites soit par d'autres religieux, soit par des prêtres séculiers ; toutes leurs tentatives ont échoué. Les congrégations religieuses souffrent également de la pénurie de sujets ; le clergé séculier est à l'égard des maisons d'éducation dans les mêmes conditions que les religieux. En effet, les prêtres qui ne seront pas curés ou vicaires rétribués par l'Etat devront faire trois années de service. Ainsi l'a décidé, par un abus d'autorité très criant, un avis du Conseil d'Etat.

« Le mardi 16 juillet, après la distribution des prix, le directeur du collège de Thonon a donné l'avis de la retraite définitive des Marianites et a fait ses adieux aux élèves et à leurs parents. Le collège est fermé.

« Encore un petit nombre d'années, et l'on annoncera dans les mêmes termes la fermeture de nos autres maisons d'éducation.

« C'est l'un des buts que se sont proposés les francs-maçons lorsqu'ils ont fait voter la dernière loi militaire.

« Ils s'en rapprochent, ils l'auront bientôt atteint. Aux parents catholiques qui veulent donner à leurs enfants une éducation religieuse, il ne restera plus que les maisons où le saint nom de Dieu ne peut pas être prononcé. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Discours ministériel. — Jeanne d'Arc à Chinon. — Circulaire de Mgr d'Hulst. — Arrêt de la Cour de Montpellier. — Etranger.

17 août 1893.

En sa ville du Puy, M. Dupuy, président du conseil, a prononcé samedi le discours annoncé depuis plusieurs jours. Candidat et ministre, il s'est présenté sous cette double figure. Le candidat est grotesque à force d'autopanégyrisme ; le ministre ne parle pas de manière à s'attirer la confiance même des ralliés qu'il a pourtant essayé de ne plus rebuter.

De meilleur aloi est le discours prononcé à Chinon par l'amiral

Rieunier en l'honneur de Jeanne d'Arc, bien qu'il faille regretter et blâmer le caractère laïque donné à cette fête par le maire et les autres politiciens, lesquels ont voulu faire de cette cérémonie une manœuvre électorale. Les électeurs ne s'y tromperont pas ; ils se diront que, si elle vivait, Jeanne d'Arc, à la tête d'une expédition contre les ennemis intérieurs de la France, ferait campagne pour M. Delahaye, le vaillant député de Chinon, à qui systématiquement la municipalité de Chinon refuse un emplacement pour une statue de Jeanne d'Arc dont il a eu l'idée, bien avant les politiciens qui veulent maintenant la lui ravir.

—

Voici la partie du discours de M. Dupuy où le président du conseil a exposé sa façon de voir en ce qui concerne la direction générale de la politique qu'il compte appliquer comme membre du gouvernement :

J'ai dit ailleurs, dans un milieu où les sympathies n'étaient pas violentes (On rit), que le jour où je présenterais ma candidature à mes électeurs, je ne leur apporterais pas un programme bien long, et j'exprimais cette idée audacieuse que la France était fatiguée, dégoûtée de ces professions de foi aux articles innombrables, qui ne sont suivies d'aucune réalisation. Et si dans le Parlement, au cours de ces luttes agitées, qui se sont reproduites si souvent depuis que j'ai l'honneur d'être président du conseil, si, dis-je, j'ai eu à lutter contre quelques-uns, c'est contre les représentants de ces programmes interminables, source interminable de déceptions.

Je disais que mon programme ne contiendrait que trois articles.

D'abord se présente la question des rapports des citoyens avec l'Etat : c'est la question des associations.

J'estime qu'il est temps, à la fin de ce siècle, de résoudre enfin cette question par une loi et de permettre à toutes les individualités de se grouper, de vivre sous le régime qu'elles auraient choisi, à la seule condition de respecter l'existence et les droits de l'Etat, à la condition surtout que, sous le nom de sociétés particulières ou de congrégations, on ne créât pas d'Etat dans l'Etat.

C'est pour affirmer ce principe que, dans ce moment, je fais étudier un projet de loi que j'aurai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre en lui disant : Voulez-vous travailler dans ce sens? Si vous le voulez, unissons nos efforts et faisons cette loi depuis si longtemps attendue.

Oui, cette législation sur le droit d'association est attendue depuis cent ans. Elle a fait l'objet de projets innombrables et parfois de conceptions extraordinaires ; j'espère la réduire à des termes assez

simples et pratiques, qui respecteront les deux principes inséparables de liberté et d'autorité. Il est une autre série de questions que j'avais indiquée comme urgente : ce sont les questions de législation sociale et ouvrière.

Pour les résoudre, il faut se souvenir des principes de la Révolution et ne pas se figurer que la France est révolutionnaire, parce qu'elle est la fille de la Révolution. Ces idées directrices sont inscrites dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et ils s'appellent la propriété individuelle et la liberté du travail.

Si on voulait y toucher sérieusement, la France ne le supporterait pas.

Je sais qu'on a formulé un projet tendant à faire de tous les Français des rentiers.

Il est plus aisé de promettre que de tenir, en pareille matière surtout.

Contentons-nous de dire que nous avons envers ceux qui peinent et qui travaillent un devoir d'assistance et une obligation d'assurer leurs vieux jours contre le besoin.

Je puise un exemple dans une loi au vote de laquelle il m'a été donné de participer, la loi sur l'assistance médicale gratuite.

Cette loi dispose que cent ans après la proclamation du grand principe de fraternité, un hospice ne pourra, sans aucun prétexte, jeter à la porte un malade, faute de fonds nécessaires, et nous avons décidé, si un malade, ses parents, sa commune ou son département ne pouvaient pas subvenir à ses frais d'entretien dans un hospice, que c'est à l'Etat qu'incomberait la charge. Il ne faut pas qu'un homme tombant sur le chemin, brisé par la maladie ou par les infirmités, puisse être rejeté de l'hospice parce qu'il est pauvre.

Toutes les questions sociales doivent être traitées dans ce même ordre d'idées, qu'il s'agisse de caisse de retraite ou de celle des accidents. L'Etat ne doit intervenir que quand les individus ou les groupes directement intéressés n'ont pas les ressources nécessaires pour payer les dépenses légitimes. L'Etat arrive alors pour faire le complément et non pas pour se substituer aux initiatives individuelles et locales.

Et voilà pourquoi je me sépare des socialistes révolutionnaires, qui mettent en question la propriété individuelle et la liberté du travail. Voilà pourquoi je me sépare aussi de ce socialisme enfantin qui veut que l'Etat prenne à sa charge toutes les réformes sociales, sans rien demander à la liberté et à l'énergie des citoyens.

Méditez cela, vous, grands et petits propriétaires, vous qui êtes arrivés à la possession du capital par le travail assidu et l'économie sur le salaire quotidien, et vous me direz si l'on n'a pas raison de se méfier des théories qui portent atteinte au fruit de votre travail.

Il n'y a de réformes sociales possibles qu'avec des finances solidement établies. Là est le point essentiel.

On pourra réformer l'impôt des portes et fenêtres et d'autres impôts directs, et j'espère qu'un jour les bouilleurs de cru, qui ont entravé la réforme de l'impôt des boissons, apporteront sur l'autel de la patrie, dans une nouvelle nuit du 4 août, le sacrifice de leurs exorbitants priviléges ; mais, je le dis bien haut, rien ne pourra être fait si les membres du Parlement continuent à se disperser dans des fractions divergentes, au lieu de constituer une forte majorité de gouvernement.

Je ne prononce pas ces paroles dans un intérêt personnel. Le pouvoir m'a surpris quand je ne m'y attendais pas ; je le quitterai quand on voudra, on le sait même à Paris. Mais si un gouvernement, quel qu'il soit, n'a pas derrière lui, pour le soutenir et non pas seulement pour le supporter, une majorité compacte et solide, qui adopte un programme défini, une besogne déterminée, ce n'est pas seulement la forme du gouvernement qui sera en cause, c'est la dignité même de la France.

Beaucoup de personnes déclarent que la Chambre de demain ressemblera à peu près à celle d'hier. Ces personnes ont un peu raison. En 1885 et en 1889, nous avons déjà fait une forte consommation d'hommes politiques. En 1885 et 1889, la moitié de la Chambre a été renouvelée. Nous sommes un pays riche, même en hommes, je le veux bien, mais il ne faut pas s'amuser à ce jeu-là. Il faut conserver ses réserves. Donc les modifications que nous aurons à constater aux prochaines élections se réduiront à peu de chose. Mais est-il nécessaire d'avoir des hommes absolument nouveaux pour accomplir des œuvres nouvelles ? Est-il utile que la moitié de la Chambre actuelle ne soit pas réélue pour que la prochaine législature consente à travailler et à marcher ?

Je crois malgré tout à une orientation nouvelle de la Chambre future, quelle que soit la proportion de membres nouveaux. Il est en effet un phénomène dont il faut tenir compte, c'est l'adhésion à peu près unanime que la République rencontre depuis un certain temps. Il n'est pas un dixième des candidats qui se présentent comme antirépublicains. La force des choses a réduit au silence ceux qui autrefois partaient en guerre contre la République. Ils sont venus à la République, parce que, par-dessus et au-delà des personnalités, ils se sont élevés enfin à la conception de ce gouvernement impersonnel qui est le règne du droit, de la liberté et de la justice.

Les personnalités ne peuvent être un obstacle, et c'est dans un monde supérieur que la question se règlera, dans le monde je le répète, de la République impersonnelle, dont la porte est ouverte à tous.

Des députés appartenant aux fractions les plus avancées du suffrage universel, qui feraient avec moi des réflexions semblables, arriveraient bientôt à penser qu'après les élections de 1893 ils ne seraient plus

seulement les représentants d'un parti ou les hommes d'une république militante, mais les délégués d'une démocratie acceptée par la généralité de leurs concitoyens, ne cherchant plus qu'à s'organiser au mieux des intérêts de tous. Je crois que l'heure est venue de prononcer ces paroles et, quant à moi, je n'ai pas attendu d'être ministre pour les faire entendre. J'en appelle au maire de Vorey, lorsque nous inaugurions ensemble le pont de Changeac et le groupe scolaire ; j'aperçus au banquet officiel, avec une vive satisfaction, des hommes qui n'avaient jamais jusqu'alors figuré dans nos fêtes, et je conçus de leur présence spontanée et libre l'espoir d'un acheminement progressif de ce pays vers les idées d'équité et de tolérance.

Je félicite ces hommes d'avoir cessé de bouder après tant d'années contre les institutions de leur pays, et d'avoir sacrifié leurs rancunes de parti à l'intérêt supérieur de la Patrie. Dans ce pays de France, qui offre partout tant de ressources merveilleuses, est-il possible de laisser tous les vingt ans un partie du pays en jachère, et je répète les paroles que je disais alors à ces hommes : Vous, les derniers venus, vous êtes la consécration de notre conquête et la preuve que la République est irréductible et impérissable. Vous lui apportez votre force, vos mérites, vos efforts ; soyez les bienvenus ? Elargissons la République pour que tous les Français y puissent entrer. Donc, tolérance, justice et liberté pour tous. La République n'est la propriété de personne, elle n'est le bien d'aucun en particulier, elle est le patrimoine commun des citoyens.

Mes chers compatriotes, je vais terminer ; je ne doute pas que quelques-unes de mes paroles étonneront quelques-uns de mes auditeurs, mais il est bien certain que les nations ne vivent pas de luttes perpétuelles et qu'il faut en venir à penser enfin à la nécessité et au bienfait de cette unité nationale, qui est un gage de notre force et de notre grandeur et un motif d'espérance.

Quant à nous, il nous a été donné de présider un jour aux destinées de la patrie, et nous avons eu toujours présentes ces deux préoccupations.

A l'intérieur, le respect de la loi, et tout le monde s'est incliné quand nous avons proclamé cette obligation. Il peut se faire que par suite d'un laisser-aller, d'une sorte de désuétude de l'autorité, on ait été surpris quand nous avons proclamé que, dans une démocratie ordonnée, il y avait une souveraine nécessité : la loi. Nous l'avons rappelé, et, après des imprécations et des injures dont nous n'avons nul souci, la réflexion a eu son tour et on a dit : Ces gens-là ont raison de faire respecter la loi.

A l'extérieur, nous n'avons eu qu'une pensée, celle de maintenir les droits et la dignité de la France, et lorsque récemment, dans une question difficile et qui, si nous avions écouté des suggestions indiscrètes, aurait pu devenir dangereuse, nous avons simplement rappelé

les règles du droit international, énoncé les légitimes prétentions de la France, et nous avons été écoutés dans les quarante-huit heures. L'avenir sera ce que le destin le fera, mais il nous appartient de dire qu'il s'est rencontré des hommes qui se sont préoccupés de la destinée de la France et qu'il a suffi qu'ils parlassent en son nom pour être entendus du monde entier.

Je vous demande, mes chers concitoyens, puisque vous êtes délégués de la première circonscription de l'arrondissement du Puy, le bien vouloir reporter à vos concitoyens, à mes électeurs, les paroles et les sentiments que je viens d'exprimer devant vous, je désire que vous puissiez leur dire combien est vif mon regret de ne pouvoir me mettre directement en communication avec eux, comme je l'ai fait dans un autre temps; mais, un jour ou l'autre, j'aurai la possibilité de les visiter; après avoir traversé le pouvoir, je serai pour eux comme par le passé un ami, un camarade, un bon enfant.

Je voudrais aussi vous faire une recommandation. Il paraît que je n'ai pas de concurrents, j'en eus autrefois et qui n'étaient pas des plus commodes. Dans cette situation l'électeur ne vote pas parce que, se dit-il, mon candidat aura toujours assez de voix pour être élu.

Eh bien! je vous demande d'une façon très ferme de voter en plus grand nombre possible, parce que, je vous l'assure, dans la vie laborieuse qui m'est faite, il me sera très doux et très encourageant de réunir sur mon nom un très grand nombre de voix.

Je pourrais alors répondre, s'il me convient de le faire, à ceux qui me font cette vie si difficile, qu'il y a en France un coin du monde où je finirai mes jours, et où l'on a compris que l'acceptation du pouvoir n'a été pour moi qu'un acte de dévouement et que, comme je le disais en commençant, ce que je vois dans le pouvoir, c'est le devoir.

—

On a donc inauguré, dimanche, à Chinon, la statue de Jeanne d'Arc de Roulleau, sous la présidence de l'amiral Rieunier. L'érection d'une statue à la Pucelle d'Orléans avait été décidée il y a environ cinq ans, mais quelque temps après, M. Delahaye était nommé député, malgré les Chinonais, et il constitua un comité dont la présidence fut offerte à M. Mame, à Tours : Ce fut Falguière qui composa le projet ! il ne plut pas et le projet fut mis au concours. Le lauréat fut accusé par Falguière de s'être inspiré de son projet et lui intenta un procès. Les Chinonais se frottaient les mains. Le hasard acheva de les servir. La Jeanne d'Arc de Roulleau est exposée cette année. Ils lui demandent de leur *donner* son œuvre. Roulleau accepte : du coup, le comité Mame-Delahaye est à l'eau et les républicains gouvernementaux triomphent. Mais laissons la parole au *Figaro :*

Un comité se constitue aussitôt, très éclectique heureusement. Financièrement, l'entreprise se présentait assez bien. La ville n'avait en somme à pourvoir qu'aux frais du socle commandé à l'architecte Deglane, de la fonte du bronze et des fêtes d'inauguration. Les ressources dont elle disposait devaient être complétées par une subvention que le ministre Jules Roche, ami du statuaire Roulleau, promettait. Mais voyez comme la politique est une comique et abominable chose! Au moment où la promesse de M. Jules Roche venait réjouir et définitivement rassurer les Chinonais, le scandale du Panama éclate à la Chambre. Qui a mis le feu aux poudres? M. Delahaye. Et qui l'explosion fait-elle tout d'abord sauter à bas de son fauteuil ministériel? M. Jules Roche. La forte subvention échappait du même coup aux Chinonais. Il fallut que le délégué du comité, M. Rambaud, se mit en campagne et trouvât les fonds nécessaires. La fonte de la statue, confiée aux frères Thiébaut, coûtait trente-cinq mille francs; la direction des Beaux-Arts accorda le tiers de la somme. Pour le surplus des dépenses faites et que les ressources de la municipalité chinonaise ne suffisaient point à couvrir, le ministre de la guerre a permis que des souscriptions individuelles fussent recueillies dans l'armée : il paraît que la collecte est en bonne voie, et que les gros sous pleuvent à cette heure dans les casernes!

A l'occasion de ces fêtes de Chinon, le *Gaulois* signale l'existence, déjà connue d'ailleurs, d'un musée fondé il y a dix-huit ans, par l'abbé Desnoyers, vicaire général du diocèse d'Orléans. La bibliothèque ne renferme pas moins de quatre mille ouvrages, les cartons plus de trois mille estampes. Il y a dans ce musée une salle des bijoux, une salle des armes. celle des statues :

Dans cette dernière, M. l'abbé Desnoyers a placé, outre les maquettes ou les reproductions de toutes les statues élevées à Jeanne d'Arc, les bas-reliefs et tapisseries. Au nombre de celles-ci, il en est non seulement de curieuses et d'intéressantes, mais également de haut prix. On n'ignore pas le poème de Chapelain, intitulé : *la Pucelle*, qui fut publié en un volume in-folio avec des gravures d'Abraham Bosse. Or, au dix-septième siècle, on fit une scène de huit tapisseries d'après cet artiste, et elle est, aujourd'hui, au musée de Jeanne, véritable fortune d'ailleurs. Il faut noter encore une tapisserie magnifique qu'on évalue de quarante à cinquante mille francs et qui remonte au quinzième siècle. C'est Jeanne d'Arc arrivant au château de Chinon.

La fameuse bannière de soie peinte par Léonard de Vinci, et qui figurait le 8 mai en tête des processions, est placée dans cette salle :

Nous retrouvons ici la statue de Frémiet et le fameux tableau de Ingres. Voici un Fragonard ; voici le dernier original de la statue de la princesse Marie. Là c'est le portrait de Jeanne, par Simon Vouet : le cardinal de Richelieu le posséda. Plus loin nous retrouvons une statuette que nous connaissons déjà pour l'avoir admirée au musée de Cluny, auquel le baron de Rothschild en avait fait don naguère : mais, renseignements pris, l'original est toujours à Paris. Ceci est une copie — unique du reste, — et Jeanne d'Arc à cheval, sous le heaume levé, nous montre son visage. Les mêmes détails sont reproduits dans la photographie que le *Gaulois* expose dans sa salle des dépêches. L'inscription du socle est celle-ci : « La Pucelle d'Orliens. » Le baron de Rothschild paya 18,000 francs cette statuette en bronze du xve siècle. Elle appartenait à un riche collectionneur anglais, M. Donalson, chez lequel le regretté M. Darcel la découvrit. La salle des bijoux est la plus restreinte des trois pièces consacrées à Jeanne d'Arc. Elle n'est ni la moins intéressante, ni celle qui a dû donner le moins de mal au vénérable historiographe de la bonne Lorraine.

—

On peut ne pas aimer l'homme, lui refuser son estime, mais on ne saurait sans injustice méconnaître l'esprit de ressource et la résolution que M. Clémenceau apporte dans la lutte décisive engagée entre lui et ses adversaires. Depuis huit mois, il est en butte aux attaques passionnées, non seulement de ceux qui l'ont toujours combattu, mais à celles autrement dangereuses de ses anciens alliés. Rien n'a pu faire plier son indomptable ténacité, et acculé, prêt à être dévoré, semble-t-il, par la meute forcenée acharnée à ses trousses, il tient tête et montre des crocs si terriblement menaçants, qu'il réussit chaque fois à en imposer à ceux qui espéraient assister à son hallali.

Sa résistance est d'autant plus remarquable qu'elle est purement personnelle. On a vu d'autres politiques traqués par leurs ennemis, mais soutenus par des sympathies qui ne craignaient pas de s'affirmer. M. Clémenceau lutte seul; il lutte contre l'opinion qui lui est notoirement hostile. C'est un suspect; c'est plus qu'un suspect, c'est un condamné. Mais il n'accepte pas ce jugement anonyme : il veut le faire casser, et, en tacticien habile, après avoir profité de la naïveté de M. Millevoye, de la retraite de M. Déroulède, de l'affaire des faux papiers, il porte la guerre chez ses adversaires.

Le discours qu'il vient de prononcer à Salernes, dans le Var, est bien moins un essai de justification qu'une philippique des-

tinée à effrayer ses adversaires. S'il se défend, c'est avec une hauteur dédaigneuse. Ecoutez-le plutôt : « Attaqué de tous les côtés à la fois, insulté, vilipendé, lâché, renié, sous les accusations les plus infamantes, je n'ai pas faibli ; et me voici debout, devant vous pour qui j'ai subi ces outrages, prêt à vous rendre des comptes. J'ai le droit de dire aujourd'hui, sans craindre un démenti, que, étranger à la politique d'insultes et de haine, j'ai combattu les idées, non les personnes ; que, en lutte avec des républicains, j'ai toujours respecté mon parti ; que, au plus fort de la bataille, ne perdant jamais de vue le but commun, j'ai conclu toujours par un appel à la solidarité commune contre l'ennemi commun ; qu'enfin, attaqué, injurié, calomnié par certains républicains, et pouvant parfois user de mortelles représailles, je ne l'ai pas fait. » Sentez-vous la menace : le lion radical possède des armes et des armes « mortelles » : il ne s'en est pas servi, mais il ne dit point qu'il ne les utilisera pas désormais.

Les explications qu'il a fournies de ses relations avec Cornélius Herz sont moins nettes si elles sont fort habilement présentées : « Qu'était M. Cornélius Herz au moment où il se trouvait non pas mon commanditaire, mais un de mes actionnaires parmi beaucoup d'autres ? Citoyen américain, délégué par le gouvernement des Etats-Unis au Congrès d'électricité de Paris, ainsi qu'en fait foi une lettre du secrétaire d'Etat, M. Blaine, publiée dans tous les journaux. Cette situation le mit naturellement en relation avec un très grand nombre de personnes du monde savant, du monde financier et de la presse. C'est ainsi que j'ai fait sa connaissance par l'intermédiaire du directeur d'un des premiers journaux de Paris, à l'occasion même de la publication de la *Justice*, qui succédait à une Société d'électricité dans le local qu'elle occupe encore aujourd'hui. J'ai dit, ailleurs, que M. Cornélius Herz était en relation d'affaires avec M. Dalloz, du *Moniteur universel*, et M. Bapst, du *Journal des Débats*. J'en pourrais nommer bien d'autres. Le général Richard, qui l'avait connu pendant la campagne de 1870, lui servait de témoin dans une affaire avec un rédacteur du *Monde*. »

M. Clémenceau oublie naturellement de nous dire d'abord qui avait présenté M. C. Herz à ses confrères, qui l'a fait nommer grand officier de la Légion d'honneur, pour quelles causes, pour quels services on l'avait décoré, comme il oublie de dire que si le général Richard servit de témoin à M. Cornélius Herz,

contre M. O. Havard, du *Monde*, ce fut sur l'ordre du général Boulanger, alors lié avec M. Clémenceau, qui lui avait présenté le génial aventurier allemand.

Puis, après avoir avec une grande apparence de sincérité montré qu'il n'avait pu toucher des millions, puisqu'il doit encore à son tapissier, ce qui n'est pas une preuve sérieuse, il passe ce croc en jambe à ses adversaires : « Plus tard, les dernières batteries se démasquèrent. Il ne s'agissait plus d'accusations vagues. On précisait. On avait la preuve que j'avais vendu mon pays. C'étaient les mêmes hommes qui m'accusaient depuis six mois. Leur premier cri avait été : trahison. C'était encore leur dernier. Mais cette fois, ils en avaient trop dit : ils furent acculés à prouver. Vous savez le reste. Les faussaires démasqués proclamant eux-mêmes leur mauvaise foi en confessant qu'ils avaient voulu falsifier leurs faux pour cacher certains noms. La démission honteuse sous les huées, le vote unanime de flétrissure de la Chambre et l'abstention de la droite nous apportant le naïf aveu de sa complicité flagrante. » Qui veut trop prouver ne prouve rien, et ici, c'est le cas de M. Clémenceau. La droite n'avait rien à faire dans le débat. Les républicains lavaient leur linge sale à la tribune : son abstention était tout indiquée.

Le reste du discours de M. Clémenceau ne nous intéresse plus : c'est le développement de son programme électoral. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si ceux qui l'ont nommé accepteront ses explications, s'ils le renverront dans cette Chambre dont il a été la terreur pendant de longues législatures, ou s'ils lui fermeront la porte qui s'ouvrait autrefois grande devant lui. Les renseignements que l'on possède sont suffisants pour essayer d'un pronostic sérieux. M. Clémenceau a, d'ailleurs, des concurrents dangereux et voilà que les trois mousquetaires de l'anti-clémencisme, MM. de Morès, Guérin et de Dion viennent de partir pour le Var, où ils vont essayer de batailler contre lui. Dans tous les cas, M. Clémenceau aura fait une belle défense, mais, s'il est élu, son influence parlementaire n'en reste pas moins fort compromise et on peut prédire qu'il a fini maintenant de jouer les Warwick au Palais-Bourbon.

—

Mgr d'Hulst vient d'adresser aux électeurs de la 3me circonscription de Brest sa profession de foi électorale.

L'éloquent prélat y a tracé de main de maître le résumé exact et succinct des lois tyranniques et vexatoires dont souffrent l'Eglise et la société.

Nous avons la confiance que les catholiques de Brest comprendront ce noble langage en donnant l'unanimité de leurs voix à Mgr d'Hulst.

Electeurs de la 3e circonscription de Brest

Je ne suis plus pour vous, comme il y a dix-huit mois, un étranger ou un inconnu.

Depuis que l'appel de quelques-uns d'entre vous m'a désigné à votre choix pour succéder à l'évêque, au patriote, à l'orateur éminent qui vous avait représentés durant onze ans, des liens de confiance et d'affection se sont formés entre nous. J'ai appris à connaître votre beau pays, j'ai admiré votre foi religieuse, les mœurs patriarcales de vos familles, votre vie laborieuse, votre ardent patriotisme. De mon côté, j'ai essayé de vous servir.

Fort des onze mille voix que vous m'aviez données, je suis entré au Parlement pour y faire, dans des conditions particulièrement difficiles, l'apprentissage de la vie politique.

J'ai vu la majorité, divisée en groupes ennemis, retrouver toujours l'unanimité pour la tâche impie et malfaisante que poursuivent les sectes anti-chrétiennes.

L'Eglise traitée en suspecte ; la juste indemnité due à ses ministres arbitrairement suspendue en punition de délits imaginaires, sans débats sans preuves et sans jugement; l'instruction religieuse chassée des écoles publiques et ne pouvant retrouver un asile dans les écoles privées qu'à travers mille tracasseries, mille entraves, et au prix des plus lourds sacrifices ; les séminaristes, les prêtres eux-mêmes enrôlés dans l'armée, au mépris de leur mission pacifique et sans égard à l'équivalence des services qu'ils rendent à la société par une vie entière de dévouement; l'influence moralisatrice de la religion surveillée à l'égal d'un danger public, comme le prouve et l'interdiction des processions dans nos villes et la fermeture récente du Cercle militaire de Quimper ; la liberté d'association largement reconnue aux sectes subversives et toujours contestée aux congrégations religieuses, qui sont l'armée volontaire de l'enseignement et de la charité : voilà les traits principaux d'une politique que la dernière Chambre n'a pas inventée, mais dont elle s'est faite la continuatrice, et dont elle a imposé le programme aux ministères éphémères qui se sont succédé dans son sein.

Forte pour le mal, cette Assemblée s'est montrée impuissante pour le bien. Elle a touché à des lois utiles, telles que la réforme des Caisses d'épargne, le crédit agricole, mais elle n'a pas pu les faire

aboutir. Elle a voté le tarif des douanes, mais elle y a fait, au hasard des circonstances, des exceptions peu motivées, favorables à la spéculation, nuisibles à la production nationale. Devant la nécessité reconnue des économies, elle a augmenté de plus de cent millions les charges du budget. Celui qu'elle vient de voter en toute hâte pour l'année prochaine, n'aque l'apparence de l'équilibre; nul ne conteste la réalité du déficit. Au péril de l'immoralité croissante, cette majorité ajoutait encore naguère le scandale du Panama; à la conscience publique qui réclamait la lumière, elle répondait en laissant prescrire le crime et en désarmant la justice.

Réduits au rôle ingrat d'une opposition impuissante, nous n'avons pu que condamner par nos votes et par nos protestations tous ces attentats contre la patrie.

J'ai joint mes efforts à ceux de la minorité catholique et conservatrice. J'ai signalé la mollesse et l'inconséquence du gouvernement devant les troubles survenus à Paris dans les églises et l'incohérence de sa conduite dans la tolérance ou la répression du duel ; j'ai flétri les mesures iniques prises contre les prêtres du Finistère; j'ai réclamé pour les employés de l'Etat une part dans le repos du dimanche.

Mes votes ont été conformes au programme que vous aviez sanctionné de vos suffrages. J'ai soutenu le pouvoir dans les rares occasions où je l'ai trouvé fidèle à sa mission. J'ai eu plus souvent l'occasion de lui refuser ma confiance et de lui témoigner mon blâme.

Mais la France croyante, honnête et laborieuse, a droit à autre chose qu'aux protestations de ses défenseurs. Il est temps que sa volonté pèse d'un poids décisif sur les destinées de la patrie. Pour cela, l'union est plus que jamais nécessaire entre nous, et elle est possible.

La forme du gouvernement n'est plus contestée. Parmi les catholiques, les uns, cédant à d'augustes conseils, acceptent la République comme le régime définitif de la France moderne ; les autres, persuadés qu'elle marque non le terme final, mais une phase temporaire de l'évolution démocratique, réservent leurs préférences pour l'avenir, mais ne veulent attendre que de la libre volonté de la nation le changement qu'ils espèrent. Les uns et les autres sont donc respectueux de la Constitution. Rien ne les empêche de se placer ensemble sur le terrain des institutions établies, pour y poursuivre d'un commun accord les réformes urgentes qui tiennent dans ces quelques mots : liberté de conscience, fin des luttes religieuses, respect du Concordat dans sa lettre et dans son esprit, amendement des lois scolaires et militaires, liberté d'association sous la garantie du droit commun, économie, probité financière et politique, protection de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Ce programme est celui de la majorité des électeurs en France. Qu'ils s'unissent, oublieux des nuances qui les séparent; bientôt ce

sera le programme de la majorité des élus. Alors commencera pour notre pays une ère de régénération morale et de prospérité matérielle.

Electeurs,

Je me présente de nouveau à vos suffrages. Je vous donne rendez-vous aux urnes le 20 août. Que personne ne s'abstienne! Le vote est un devoir. Que chacun en prenne l'inspiration dans sa conscience et la victoire est à nous.

Vive la France, vive la Bretagne catholique !

M. D'HULST, *député sortant.*

—

Nous avons fait connaître la substance de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Montpellier, le 27 juillet 1893 :

En voici le texte :

Entre M. le procureur général d'une part, et d'autre part MM. Iribe et Rigaud et Mgr Cazet, évêque de Madagascar :

Attendu que contrairement à l'avis du résident général et malgré le discrédit qui devait rejaillir sur le nom français, le vicaire apostolique Cazet a successivement publié à Tananarive, à la suite d'une création dans cette ville d'une loge maçonnique, la Bulle « Humanum Genus » et une brochure intitulée : *Ny Framasao ;*

Attendu qu'à la suite de cette dernière publication, le tribunal résidentiel de Tananarive, sur la poursuite des parties civiles, a condamné le prévenu à mille francs d'amende et dix mille francs de dommages-intérêts pour diffamation et injures publiques ;

Attendu que la recevabilité de l'appel n'est pas contestée ;

Sur le délit d'injures publiques : attendu que ce chef de la prévention a été définitivement écarté par l'arrêt de la cour d'Aix maintenu sur ce point.

En ce qui concerne le délit de diffamation :

Attendu que la brochure *Ny Framasao* et spécialement les passages retenus par la décision frappée d'appel ne contiennent ni allégation ni imputation à l'adresse de personnes déterminées ; que le délit de diffamation manque dès lors d'une de ses bases essentielles ;

Attendu, en outre, que l'examen attentif de la brochure incriminée ne permet d'y voir que des appréciations parfois violentes, toujours regrettables dans un pays où l'union entre Français s'impose, mais n'excédant pas au point de vue légal le droit de discussion d'opinions philosophiques sociales ou religieuses, attribuées à la franc-maçonnerie ;

D'où il suit qu'en déclarant ces appréciations diffamatoires et passibles des peines édictées contre la diffamation, les premiers juges

ont mal apprécié, en droit et en fait, la brochure qui leur était déférée ;

Attendu, d'ailleurs, qu'il n'y a pas lieu de donner acte à Iribe, de ses réserves, quant à l'usage que M. Cazet aurait fait d'une accusation calomnieuse le concernant, les droits de la défense n'ayant pas été dépassés par la mention d'une poursuite correctionnelle dirigée contre Iribe alors que le défenseur du prévenu Cazet s'est empressé d'ajouter que cette poursuite avait été close par une ordonnance de non-lieu.

Par ces motifs,

La Cour jugeant publiquement, vidant le renvoi de la Cour de cassation et faisant droit à l'appel du prévenu, réforme le jugement entrepris, décharge Jean-Baptiste Cazet de toutes les condamnations prononcées contre lui ;

Condamne la partie civile en tous les dépens de première instance et d'appel, y compris ceux de l'arrêt cassé, liquidés savoir :

Ceux exposés par l'Etat : à quatre-vingt-cinq francs soixante centimes, et ceux exposés par M. Anduze, avoué de M. Cazet, à deux cent dix-huit francs quatre-vingt-seize centimes ;

Dit n'y avoir lieu de donner acte à Iribe des faits mentionnées en les dernières conclusions.

—

Comme toujours à cette époque de l'année où la circulation est plus intense, les accidents de chemins de fer se répètent avec une déplorable fréquence, quoique jusqu'à présent leur gravité relative soit restée au-dessous de la moyenne ordinaire. Mais c'est une industrie où la moindre anomalie doit être prise au sérieux, car quand bien même dans les collisions, tamponnements ou déraillements il n'y aurait pas de victimes, cette innocuité n'est jamais que l'effet d'un heureux hasard. Le plus insignifiant des incidents de route peut toujours devenir une une effroyable catastrophe.

Le cours périodique des accidents nous a ramené aussi celui des récriminations quelquefois justifiées et des remèdes dont l'initiative privée est toujours prodigue. Il est incontestable, dit à ce sujet la *Liberté*, que les conflits qui se produisent, en dehors des ruptures de matériel, lesquelles sont excessivement rares, sont le fait de la négligence des employés, car tous les règlements sont imaginés pour les éviter, et ces prévisions dans lesquelles on lit l'intelligente sollicitude des ingénieurs et des administrateurs, sont si bien aménagées, que les trains arrivent à l'heure, sans le moindre heur en route, sauf quand précisé-

ment on constate quelque manquement dans le service pratique. Si l'accident pouvait être dû à l'insuffisance du règlement, il serait normal et aucun train n'arriverait à sa destination régulière, ce qui serait absurde à penser, car alors l'industrie des chemins de fer ne serait plus possible.

L'insuffisance accidentelle du personnel inférieur est donc la cause unique des contre-temps, quelquefois mortels, qui interrompent la marche des trains. Or, plus nous allons et plus cette insuffisance se fait sentir. Evidemment cela tient à l'indiscipline que les politiciens soufflent aux employés et ouvriers, à l'antagonisme entre les subordonnés et leurs chefs, à l'état d'esprit connu sous le nom de *je m'enfichisme* qui envahit toutes les classes de la société à cette heure d'enterrement des convenances et d'agonie des bienséances, et au mode de recrutement des ouvriers et employés, lequel constitue trop souvent un véritable marchandage.

Mais, ce qui est encore plus fâcheux, s'il est possible, que cette cause morale, c'est l'intervention du ministère des travaux publics de la direction des chemins de fer, de l'inspection des finances et du conseil supérieur des chemins de fer dans les plus minutieux détails de l'exploitation. Il y a là, en effet, deux mauvaises tendances qui s'unissent : l'esprit administratif de tutelle qui ne permet pas de réaliser la plus simple des innovations, sans des formalités qui durent en moyenne dix-huit mois, et l'esprit tâtillon d'investigation financière, qui, pour diminuer les charges de la garantie d'intérêt, s'oppose aux dépenses les plus nécessaires et fait d'une minime gratification toute une question d'Etat. Il ne faut pas, en effet, être dupe du langage bien connu sur le surmenage des employés, le bien-être des voyageurs et l'amélioration du service. Il y a les circulaires confidentielles qui disent le contraire et qui recommandent d'atténuer à tout prix le coefficient d'exploitation, c'est-à-dire de rogner sur le balayage et l'éclairage des gares, de lésiner sur les appointements du personnel, et d'obtenir la quintessence du travail musculaire dont les hommes sont susceptibles. Ce sont les dessous fiscaux de la comédie de la philanthropie administrative.

Aujourd'hui, les compagnies de chemins de fer ne sont plus maîtresses chez elles ; elles ne peuvent rien faire sans une série d'enquêtes et d'obstacles administratifs, et les mesures improvisées qui, dans un moment de presse, peuvent obvier aux chances

d'accidents dérivés de l'affluence anormale du trafic, les mesures improvisées, disons-nous, sont interdites. Or, si l'on se rend compte de la façon dont se déposent les alluvions ministérielles, on voit qu'il pourrait arriver que le député ou le sénateur appelé par une combinaison parlementaire, à la tête du ministère des travaux publics, fût un homme incompétent et que son conseiller aulique ne fût pas plus capable. Le cas ne s'est pas encore présenté, heureusement. Mais il vaudrait mieux, dès à présent, rendre aux compagnies de chemins de fer leur pleine et logique autonomie d'exploitation, dût-on, pour éviter toute difficulté dans l'avenir, ajouter aux conventions de 1884 un codicille établissant un coefficient d'exploitation fixe. Ce serait le seul moyen de soustraire les voyageurs aux conséquences de la parcimonie que le contrôle impose aujourd'hui d'office aux entreprises comprises dans les conventions.

—

Les sentiments hostiles qui se sont manifestés récemment lors des troubles entre hindous et mahométans, dans un district voisin de Bombay, viennent de faire explosion.

Aujourd'hui, des troubles sérieux se sont produits entre les deux partis religieux dans les différents quartiers de la ville et principalement près de la grande mosquée.

Des deux côtés il y a eu de nombreuses victimes.

Les troubles se sont produits de la manière suivante :

C'était le jour de prières des mahométans. Ce jour coïncidait avec le Disdara, fête des Hindous; ceux-ci, suivant l'usage, célébraient leur fête en faisant retentir le tamtam autour de leur temple.

Les mahométans se plaignirent que ce bruit perpétuel troublât leurs dévotions, et, après leur prière du matin à la Jumma-Misjeed, 2,000 d'entre eux, s'élançant au dehors de la mosquée, se précipitèrent dans la direction du temple hindou en poussant leur cri de guerre religieux.

La police, qui connaissait l'hostilité des deux factions religieuses et qui s'était d'avance préparée à la lutte, s'était établie en masse autour du temple menacé.

Elle refoula les Mahométans après un combat sérieux dans lequel les assaillants employaient tous les projectiles qui leur tombaient sous la main.

Pendant ce temps, une émeute éclatait dans le bazar de Rhendy, à Pythounie, faubourg de Bombay.

Les tramways ont été attaqués dans les différentes parties de la ville et les voyageurs qu'ils contenaient ont été assaillis à coups de pierres.

Les Européens, aussi bien que les indigènes, ont été attaqués.

Un grand nombre de blessés ont été transportés dans les hôpitaux.

Les esprits sont très montés, et l'on craint qu'il ne s'écoule plusieurs jours avant qu'on puisse rétablir l'ordre.

La ville indigène ressemble depuis à une ville morte. Les magasins et les maisons sont fermés. On ne voit pas âme qui vive dans les rues. Les troupes sont stationnées sur les points centraux. Des patrouilles ne cessent de parcourir les rues. Des canons sont braqués à la tête des grandes artères de la ville indigène. Les volontaires de l'artillerie et de la cavalerie prêtent main forte à la garnison. Les Hindous continuent à être victimes de tentatives d'assassinats. Beaucoup d'arrestations ont été opérées. La police s'est conduite d'une façon admirable. Il y a plus de 50 morts.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

8. — **Son Eminence le cardinal Mermillod.** — Etude sur sa vie, ses œuvres et ses publications, par le chanoine d'Agrigente ; 1 volume in-8° de 312 pages, orné d'un beau portrait. Paris et Lyon, chez Delhomme et Briguet.

Sous ce titre, M. le chanoine d'Agrigente, auteur de nombreuses notices biographiques, collaborateur des *Annales catholiques* et qui, depuis 25 ans, prépare un important ouvrage : *les Gloires de l'Univers catholique*, ou l'histoire des diocèses et des évêques du monde entier, précédée de deux volumes sur les Souverains Pontifes de saint Pierre à Léon XIII, et sur l'histoire de tous les cardinaux et les congrégations romaines (dix volumes manuscrits in-4°, contenant 14,000 pages), vient de publier une étude des plus attachantes.

Parmi tant d'évêques dont notre siècle est légitimement fier, Monseigneur Mermillod ne pouvait manquer d'attirer l'attention de ce publiciste distingué.

D'après les confidences disséminées dans ce volume, on s'aperçoit aisément que cet écrivain a pratiqué beaucoup le regretté pré-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

lat. Il l'a entendu, admiré et aimé.

Pendant de longues années, il a consigné, presque au jour le jour, les nouvelles que la renommée lui apportait sur l'illustre exilé et grand orateur. Tant de notes prises méritaient les honneurs de l'impression. Elles se rapportent à toute la carrière sacerdotale du vénéré cardinal, mais elles sont plus développées pour la période qui s'étend de la promotion à l'épiscopat jusqu'au retour en Suisse (1864-1883).

Pour beaucoup d'incidents qui ont marqué cette brillante existence, on est heureux de retrouver dans ces pages le témoignage de la première appréciation ou de la première émotion produite. Des extraits d'articles aujourd'hui oubliés ou de lettres intimes encore inédites, rendent la lecture de cet ouvrage plus variée et plus intéressante. Comme chaque année de cette vie si mouvementée fait l'objet d'un chapitre, on suit avec facilité Mgr Mermillod dans toutes ses courses apostoliques, et l'on entend applaudir sa parole et son œuvre sur les théâtres les plus divers.

Le style de l'historien est sobre et clair, ne manquant ni de chaleur ni d'originalité, surtout lorsqu'il raconte les faits dont il a été personnellement témoin.

Dédié à Mgr l'archevêque d'Albi, le livre s'ouvre par de très flatteuses lettres d'approbation de cinq évêques de France. NN. SS. d'Albi, de Bordeaux, de Grenoble, de Bayonne, de Beauvais. D'autres lettres de félicitations lui ont été adressées par NN. SS. d'Aix, de Nancy, d'Autun, etc., par M. le comte Albert de Mun ; et l'auteur attend un Bref du Souverain Pontife qui sera publié dans une seconde édition, avec les autres approbations épiscopales, ce qui nous dispense de tout autre éloge et lui garantit le meilleur succès. Aussi ce livre, malgré une dizaine d'opuscules, publiés déjà sur le cardinal Mermillod, est-il plein d'intérêt et il a sa place marquée dans la bibliothèque de chaque maison religieuse disposée à recueillir toutes les publications sérieuses relatives à celui qui fut l'une des gloires de la Suisse catholique, qui a évangélisé la plupart de nos diocèses de France, et qui sera l'honneur de l'Eglise qu'il a tant aimée ! ! !

Voici un extrait de la lettre de S. G. Mgr l'évêque de Dijon.

« Evêché de Dijon le 20 juin 1893.

« Monsieur le chanoine,

« L'on ne sait pas assez, disait un jour Ozanam, combien le sauveur du monde suscite de vertus et de dévouements qui égalent les premiers âges de la foi ». Cette réflexion me revenait à l'esprit, tandis que je lisais l'*Etude* par vous publiée *sur la vie, les œuvres et les publications du cardinal Mermillod.*

« N'est-il pas en effet un évêque des premiers siècles chrétiens que vous comparez si justement à saint François de Sales pour la mansuétude, à saint Charles Borromée pour le zèle et la prudence, à saint Jean Chrysostome pour l'éloquence persuasive, à saint Athanase pour la force d'âme et l'intégrité de la foi ?

« C'est pourquoi je viens vous remercier d'avoir entrepris de raconter une carrière apostolique si bien remplie, et vous féliciter de la façon très heureuse dont vous avez honoré la mémoire de l'éminent cardinal.

« Avec cet œil du cœur qui voit toujours juste et loin, vous suivez votre héros dans toutes les étapes de sa vie laborieuse, vous en scrutez tous les détails et vous émaillez votre récit de souvenirs intimes et touchants, souvent inédits. Tout cela donne à l'ensemble de votre œuvre un intérêt et un charme qui se soutiennent jusqu'au bout.

« Dans cette esquisse, votre plume, votre pinceau, pourrais-je dire, a mis en relief les deux

traits caractéristiques de cette rayonnante figure : l'éloquence et l'amour de l'Eglise. Aussi votre livre plein de faits et de mouvement, sera-t-il une source de leçons précieuses et d'édification pour tous ceux qui le liront, fidèles et pasteurs.

« Du reste, monsieur le chanoine, cette *Vie du cardinal Mermillod* n'est pas moins attachante par la forme que par le fond, car vous l'avez écrite dans un style animé, vif, avec une aisance et une clarté qui décèlent l'homme du métier.

« Peut-être la critique vous adressera-t-elle quelques reproches ?... Mais j'ai hâte de dire que quelques légères imperfections ne diminuent en rien la valeur réelle de votre ouvrage qui sera très avantageusement distribué comme livre de prix dans nos séminaires et nos établissements religieux.

« En attendant, je prédis plein succès à vos belles et bonnes pages, et je vous prie d'agréer, monsieur le chanoine, l'assurance de mes respectueux et dévoués sentiments.

« † F. Henri,
évêque de Dijon.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

Concernant l'ordre des Bénédictins (1).

LÉON XIII, PAPE

Ad perpetuam rei memoriam.

Nous avons toujours eu une admiration particulière pour l'Ordre illustre de saint Benoît, qui, à la sainteté de la vie joignant le culte de ce qui élève la personnalité humaine, fut toujours, dans les circonstances les plus graves de l'Eglise et de la société, une force et une gloire.

Aussi n'avons-Nous jamais négligé de combler cet Ordre des marques de Notre bienveillance pour lui et de la sollicitude que ce sentiment Nous inspire ; nous avons, d'ailleurs, la confiance certaine que les religieux actuels de cet Ordre, rivalisant avec leurs ancêtres spirituels en sainteté et en services rendus à l'Eglise et au monde, feront toujours briller la famille de saint Benoît comme aux plus beaux siècles de sa gloire, lui faisant *étendre ses rameaux jusqu'à la mer* (1). Tandis que Nous cherchions à atteindre cette fin, la Providence Nous a envoyé un instrument puissant dans l'activité de Notre cher fils le cardinal Joseph-Benoît Dusmet.

Secondant avec un religieux empressement Nos désirs, il est accouru, à Notre appel, à Rome poser la première pierre du collège Saint-Anselme, au mont Aventin, et présider l'assemblée des abbés et autres religieux délégués par les différentes familles de Bénédictins connus sous le nom de bénédictins noirs. Le but de cette réunion était de conférer ensemble des intérêts de l'Ordre tout entier et de conclure, entre toutes les familles particulières de cet Ordre, une sorte d'aillance qui serait une association fraternelle unie par le lien si doux d'une charité réciproque.

(1) Traduction du *Moniteur de Rome.*
(2) Ps. LXXIX, 12.

Les abbés et les délégués dont Nous venons de parler, se sont réunis plusieurs fois en assemblée au couvent de Saint-Calixte, où ils ont délibéré sur le projet qui leur était soumis, discutant chaque point avec sagesse et prudence. Ils ont rédigé ensuite par écrit quelques décisions qu'ils avaient prises pour le bien général de l'Ordre ; décisions que Notre cher Fils le cardinal Joseph-Benoît Dusmet Nous a présentées en une audience du troisième jour après les calendes de mai, Nous priant de les confirmer si elles obtenaient Notre approbation.

Nous avons chargé personnellement plusieurs cardinaux d'examiner ce document ; après avoir étudié le rapport qu'ils Nous ont présenté, Nous avons pensé que la demande qui Nous était faite pouvait être exaucée ; en conséquence, Nous avons décidé d'approuver et de confirmer les décisions et résolutions prises par les abbés et délégués bénédictins et conçues dans les termes suivants :

« 1. Toutes les Congrégations de bénédictins dit *noirs*, concluent une fraternelle confédération qui, toutefois, ne soumet aucune de ces Congrégations à quelque autre d'entre elles.

« Pour que cette confédération ait une certaine unité, sans toucher en rien à l'intégrité de toutes les Congrégations de bénédictins dont nous avons parlé, à leur constitutions ou déclarations, au droit pour chacune de nommer et d'avoir son archiabbé ou abbé général ou abbé préfet ainsi que son procureur général et ses visiteurs, sans porter atteinte aux droits et privilèges de chaque monastère, un Abbé Primat de toutes les Congrégations sera créé ; cet abbé demeurera à Rome pour traiter des affaires regardant directement l'intérêt de tout l'Ordre.

« 2. Cet Abbé Primat sera choisi dans l'ensemble de toutes les Congrégations, sans distinction de nationalité ou de Congrégation, mais sur la seule considération de la vertu, de la capacité et du mérite.

« 3. Celui qui, dans les conditions ci-dessus mentionnées, aura été élu Abbé Primat avec les attributs que le Saint-Père daignera attacher à cette dignité, sera en même temps

abbé du collège Saint-Anselme de Rome, avec juridiction ordinaire sur ce collège où il résidera. Le collège lui-même sera considéré comme n'appartenant à aucune des Congrégations en particulier; il aura une famille de religieux formée de toutes les Congrégations et qui sera constituée par le Primat lui-même, d'accord avec le Recteur du collège. Tous les supérieurs particuliers apporteront leur concours au Primat pour la formation de la famille religieuse de Saint-Anselme, sauf un cas de nécessité extraordinaire.

« 4. La durée de la charge de Primat des Congrégations bénédictines et d'Abbé de Saint-Anselme sera de douze ans ; en conséquence, tous les douze ans les présidents de toutes les Congrégations et, autant que cela se peut, les abbés de tous les monastères se réuniront à Rome à la fin d'élire un nouveau Primat ou de confirmer l'ancien Primat dans sa charge pour douze autres années et pour traiter des affaires générales. Cette réunion pourra se faire plus tôt si le Primat, pour quelque très grave raison, le juge nécessaire.

« Si le Primat meurt avant la douzième année ou si de quelque autre manière sa charge devient vacante de droit et de fait, le gouvernement du collège de Saint-Anselme appartiendra, pendant la vacance, au Recteur de ce collège qui devra toutefois, immédiatement après la mort du Primat, convoquer, au nom du Souverain Pontife, les présidents et abbés de toutes les Congrégations, pour procéder à une nouvelle élection qui devra être faite dans les six mois.

« On ne considérera comme validement élu à la dignité de primat et d'abbé du collège Saint-Anselme, que le religieux ayant réuni les deux tiers des suffrages. Cette première fois, l'abbé de Saint-Anselme et primat sera celui que N. S.-P. le Pape Léon XIII, notre protecteur et patron bienveillant, daignera désigner pour assumer cette charge.

« 5. Le recteur du collège Saint-Anselme, qui, de par la volonté avec l'abbé, aura l'administration de ce collège, n'oubliera pas que tout ce qui a trait aux relations du collège avec les Congrégations particulières, regarde l'abbé de Saint-Anselme en sa qualité de primat de toutes les Congrégations.

Le recteur secondera de toutes manières l'abbé en tout ce qui concerne la prospérité du collège, le choix des professeurs, la direction des études, leur conformité aux divers besoins des Congrégations ; en un mot, il ne fera aucune innovation, aucun changement de quelque importance dans la règle de vie, dans la discipline monastique, dans la direction des études, sans l'approbation de l'abbé de Saint-Anselme. »

Ces décisions, statuts, décrets des Congrégations des bénédictins noirs, rédigés dans les termes qui viennent d'être rapportés, Nous les approuvons dans leur ensemble et leur détail, Nous les confirmons de notre autorité apostolique ; Nous voulons qu'elles aient force de loi pour les familles de bénédictins dont il s'agit, nonobstant constitutions, décrets, privilèges, coutumes et autres choses contraires, même dignes par leur importance d'une mention spéciale et que Nous voulons atteindre par ces présentes lettres comme si elles étaient mentionnées ici mot à mot.

De plus, comme aux termes des statuts et décrets que Nous venons de confirmer, un abbé primat doit être désigné à la confédération des familles de bénédictins noirs, qui soit en même temps abbé du Collège Saint-Anselme à Rome, Nous choisissons et déclarons, pour cette première fois, de Notre propre mouvement et autorité, Notre cher fils Hildebrand Hemptinne, abbé de Maredsous, de la Congrégation de Beuron, primat et par conséquent abbé de Saint-Anselme ; ses fonctions dureront aussi longtemps qu'il plaira à Nous et à Nos successeurs sur le Saint-Siège.

La Congrégation commise par Nous aux affaires des évêques et réguliers déterminera d'une manière précise les fonctions de l'abbé primat, ses droits et ses devoirs envers l'Ordre en général, afin de faire régner, entre les familles de religieux bénédictins, l'union qui est le but de la création de sa dignité.

L'expérience nous apprend que même les petites choses et, à plus forte raison, les grandes, se développent par l'union ; les saintes Ecritures célèbrent la *concorde des frères comme étant agréable à Dieu et aux hommes* (Eccl.,

xxv, 1, 2) ; c'est pourquoi Nous avons la ferme confiance que cette union de toutes les parties d'un ordre aussi méritant, non seulement ajoutera à sa gloire et à sa grandeur, mais lui fera porter des fruits abondants de force et de lumière pour l'Église et pour toute la société avec la faveur et la bénédiction de Dieu.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur le 12 juillet de l'an 1893, de Notre pontificat l'an seizième.

Le Cardinal SERAPHINI.

SAGES PAROLES

Sous ce titre nous lisons dans la *Vérité :*

A l'encontre de M. Léon Harmel, qui ne veut plus voir en France que deux classes sociales, le prêtre et l'ouvrier, M. le comte de la Tour écrit dans l'*Univers :*

Notre pays conserve des éléments puissants d'ascension politique et de défense sociale : un clergé exemplaire, une solide armée, une population rurale hostile aux désordres, une haute bourgeoisie qui sans être généralement religieuse, condamne les agissements anti-chrétiens.

Mais la cohésion et l'activité manquent aux groupes de la droite et il leur faudrait de plus grands efforts pour reconquérir la prépondérance ; la sympathique confiance du peuple leur reviendra, s'ils tâchent de l'éclairer et servent avec zèle ses intérêts.

D'autre part, M. de Marolles, tout en félicitant M. l'abbé Naudet de la fondation du journal hebdomadaire qui a pour titre : *La Justice Sociale*, fait dans la corporation des réserves dictées par une juste notion des divers organismes de la société.

M. l'abbé Naudet avait dit :

Les ouvriers veulent leur émancipation ; ils ont raison. Le mouvement provoqué dans ce sens, qu'on le veuille ou non, est irrésistible. Si nous en laissons la conduite aux violents qui essaient de la prendre, nous aboutirons à l'anarchie, et l'anarchie aboutira fatalement, après des souffrances infinies et peut-être un court essai de l'utopie socialiste, au despotisme d'un César. C'est le danger, le danger effrayant qu'il faut conjurer à tout prix. Pour cela, nous devons embrasser dans toute sa justice la cause du peuple, et présenter à nos frères les travailleurs un programme clair et nettement défini. J'en-

tends un programme de réformes économiques, car nous n'avons jamais placé notre idéal dans une société qui se contenterait de mettre la résignation à sa base et la charité au sommet.

C'est là-dessus que M. de Marolles fait les observations suivantes :

M. l'abbé Naudet nous permettra de lui dire que nous ne comprenons pas d'une façon très nette ce qu'il entend par « l'émancipation des ouvriers ». Jusqu'à ce jour, nous avons vu cette expression surtout en usage dans les programmes socialistes, avec un sens que certainement il ne donne pas, mais nous n'en avons jamais fait usage dans l'œuvre.

Nous aimons les ouvriers du fond du cœur, ils le savent, du moins ceux qui nous connaissent, mais nous avons toujours compris que la société était un tout hiérarchique et complexe, et nous pensons que l'intérêt des ouvriers eux-mêmes ne consiste pas à les séparer en une classe distincte des autres classes sociales.

La formule initiale de l'œuvre était, ce nous semble, plus conforme à la nature des choses : il y aura toujours des inégalités dans le monde, et le but à atteindre est d'établir l'harmonie entre les diverses fonctions sociales. En un mot, il ne faut pas confondre la justice avec l'égalité.

Aussi, tout en suivant avec un vif intérêt les généreuses initiatives des ouvriers chrétiens qui cherchent sincèrement la vérité, voulons-nous rester fidèles à nos règles et aux principes sur lesquels notre œuvre a été fondée.

L'œuvre dont parle M. de Marolles, c'est l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Nous-mêmes avons assisté aux débuts de cette œuvre, et c'est parce que, sur divers points, son programme actuel n'est plus conforme à son programme initial, qu'en diverses circonstances nous avons eu le chagrin d'avoir à faire des réserves sur quelques-unes des propositions émises et propagées par quelques-uns de ses membres.

Quant au programme de réformes économiques dont parle M. l'abbé Naudet, nous l'étudierons, s'il y a lieu, quand il sera publié. En attendant, nous doutons qu'il y ait avantage, pour un prêtre, à parler, avec une désinvolture voisine du dédain, de la conception d'un état social où l'on constaterait la résignation à la base et la charité au sommet. A l'époque où la charité était non pas au sommet seulement, mais partout ; à l'époque où, concurremment, le pauvre puisait dans les enseignements de l'Eglise une résignation chrétienne qui n'était la consécration d'aucune injustice, la question sociale trouvait aisément sa solution dans

les admirables institutions multipliées par l'Eglise sur tous les points du globe.

C'est à remettre l'Eglise en possession de sa liberté qu'il faudrait donc surtout s'appliquer; c'est à propager ses enseignements, car, bien suivis, ces enseignements dicteraient aux patrons et aux ouvriers leurs devoirs réciproques, de manière à faire régner entre eux l'harmonie sans laquelle tous les efforts ne feront qu'exaspérer la crise, au lieu d'y porter remède.

—

La *Gazette de Liège* reproduit de son côté les observations de M. de Marolles et ajoute :

Le conseil qui se cache sous ces réserves sera écouté ailleurs qu'en France.

Constituer les ouvriers en parti distinct, c'est aller fatalement à leur séparation des autres classes sociales, à la division, et partant à la ruine. Nous n'avons cessé et nous ne manquerons pas au devoir de signaler cette entreprise comme un des plus graves dangers qui menacent en ce moment la société civile et la société religieuse.

Les syndicats purement ouvriers, établis comme règle, systématiquement et exclusivement formés d'ouvriers, risquent d'aboutir à cette séparation. *Sans* les patrons d'abord ; *contre* les patrons ensuite.

Le programme de la *Justice Sociale* dit encore : « Nous n'avons jamais placé notre idéal dans une société qui se contenterait de mettre la résignation à sa base et la charité au sommet. »

Sans doute, il faut autre chose que de la résignation et de la charité, et nul ne songe à ne pas donner la justice comme fondement à l'édifice social; mais la charité et la résignation sont les compléments indispensables en haut et en bas de la justice.

Il faut, et en haut et en bas, de la charité et de la résignation, comme il faut partout l'obéissance aux commandements de Dieu. Pourquoi, dès lors, réduire ces admirables vertus : la charité et la résignation, et les rendre suspectes de desservir les intérêts des classes ouvrières ?

Dans l'ordre d'idées que contredit si justement la *Gazette de Liège*, M. l'abbé Naudet vient de faire à Liège une conférence à propos de laquelle nous lisons dans le *Moniteur Universel* sous la signature de M. de Claye :

En période électorale, il faut s'attendre à bien des exagérations oratoires. Mais l'excuse des entraînements de la lutte manque à un prêtre girondin, M. l'abbé Naudet, qui vient de prononcer un discours pour ameuter les ouvriers contre les patrons et propriétaires. C'est à Liège que ce discours a été prononcé, et il n'y a pas d'élection à Liège.

M. l'abbé Naudet a signifié son congé à la société existante : « Les vieux moules sociaux, a-t-il dit, sont usés et ils tombent. La démocratie arrive... »

Il a déclaré — quelques mois après Carmaux ! — que le contrat de travail, tel qu'il se pratique, est un contrat injuste, parce que le patron est « tout-puissant » (!), tandis que l'ouvrier est désarmé.

Il veut que cet ouvrier désarmé s'unisse à ses frères pour dire aux tyrannies qui le menacent : « Halte-là ! Pendant un siècle j'ai feuilleté vos codes ; j'ai vu qu'on avait fait un tas de lois pour protéger le capital, et rien pour protéger le travail ; ce temps n'est plus ; je veux ma place au soleil ! »

Ainsi, aux yeux de M. l'abbé Naudet, le capital est trop protégé, les droits de la propriété sont trop garantis, sa sécurité est trop entière.

M. l'abbé Naudet ne condamne pas absolument la charité ; mais il entend que sa part soit toute petite : c'est la *justice*, affirme-t-il, qui exige qu'on réalise les promesses irréalisables par lesquelles, du côté socialiste, on trompe les ouvriers pour les exploiter.

M. l'abbé Naudet parle des lois sans les avoir étudiées et des faits sans les connaître. Nous croyons, en outre, devoir le prévenir qu'auprès des ouvriers sérieux et sensés — grâce à Dieu, ils sont nombreux — ces sortes de surenchères ne prennent pas. Nous possédons des preuves décisives que les amplifications de cette espèce produisent un effet tout contraire à celui que se proposent M. l'abbé Naudet et ses émules.

La chose grave, c'est que M. Naudet cherche à placer ses excitations sous le couvert des enseignements de l'Eglise et de l'Encyclique de Léon XIII. Il prétend que l'Encyclique sur la question sociale a troublé « les princes, les puissants et les possédants ». Une chose trouble les catholiques : c'est de voir qu'on dénature la doctrine pontificale et que d'un enseignement de paix, basé sur l'accomplissement des devoirs réciproques, on essaye de faire sortir l'antagonisme des classes et la guerre au capital avec le cri de ralliement : Sus aux propriétaires !

D'ailleurs la conférence de M. l'abbé Naudet, organisée par la société ouvrière Saint-Alphonse, n'a pas obtenu le succès qu'on espérait : les membres seuls de la société assistaient à la séance.

Les deux plus importantes sociétés catholiques ouvrières de Liège avaient catégoriquement refusé de prendre part à la manifestation.

—

D'autre part, le *Dimanche*, bulletin des corporations, publié à Lille par M. le chanoine Delassus, fait entendre d'excel-

lents conseils, dont on pourra faire profit dans les bureaux de la *Croix de Reims* aussi bien qu'ailleurs :

Il est arrivé que, dans des réunions convoquées avec les meilleures intentions, dans un but élevé, on ait entendu des paroles irritées et irritantes, des appels à la division, et nous les regrettons.

Il y a un certain temps, un orateur justement considéré, commettait une véritable injustice envers le peuple, en déclarant que toute misère disparaîtrait si les ouvriers ne s'adonnaient pas à l'ivrognerie. Certes, l'ivrognerie est un vice, l'alcoolisme est un véritable fléau. Mais, l'ivrognerie supprimée, n'existerait-il plus de maladies ? La vieillesse n'atteindrait-elle plus l'homme sobre avec des besoins nouveaux et l'incapacité au travail ? Les chômages et la rareté du travail ne se produiraient-ils plus ? L'isolement des ouvriers cesserait-il ?

Plus récemment, au Congrès de la Ligue démocratique, où tant de nobles cœurs ont battu pour la cause du peuple, une parole tout aussi injuste et tout aussi regrettable a été dite. On discutait la question des syndicats. Jusque dans ces derniers temps, les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers semblaient l'idéal. Tout le monde voit que le mal gît principalement dans la séparation des ouvriers et des patrons, que bien des préjugés disparaîtraient si les représentants du travail matériel et du travail intellectuel, si les salariés et les propriétaires se rapprochaient, se parlaient et discutaient leurs intérêts communs. Le socialisme, naturellement, ne veut pas de ces syndicats mixtes. Il les a frappés d'interdit. Tout pour et par les syndicats ouvriers socialistes. Il a bien raison, car ces syndicats sont ou seront par la force des choses des éléments de guerre, des foyers d'incendie, des dépôts de dynamite.

Pendant la discussion de cette grave question a retenti la parole regrettable que nous voulons signaler, non pas du côté ouvrier, mais du côté des hommes intelligents et dévoués qui s'imposent la méritoire et écrasante mission de diriger le peuple dans les voies nouvelles.

Un orateur a condamné les syndicats mixtes parce que les patrons étaient livrés à une vie de plaisirs et qu'on ne pourrait s'entendre avec de tels hommes.

Nous protestons, au nom de la stricte justice et de la vérité, contre une telle accusation !

Où l'orateur a-t-il vu les chefs de la grande industrie passer leur vie dans les plaisirs ? Il y a des fainéants et des désœuvrés dans toutes les classes, mais ne forment-ils pas partout, chez les ouvriers et les patrons, la minorité ? Les chefs de la grande industrie font partie du monde où l'on travaille, où l'on travaille plus que huit heures par jour ! Sur dix patrons ou chefs de la grande industrie, les trois quarts joignent difficilement les deux bouts en fin d'année. Parce

temps de concurrence à outrance, d'abondance de capitaux, de crises de haut et de bas, de protectionnisme, le bénéfice se fait rare et il n'est obtenu qu'à force de labeurs et de veilles. Combien de patrons de la grande industrie tiennent leurs usines à feu, leurs ateliers ouverts, dans les temps de crise, uniquement pour donner du pain à leurs ouvriers, abandonnant leurs peines et les intérêts de leurs capitaux ! On ne devrait pas l'oublier.

Ne nous faisons pas plus mauvais que nous ne sommes les uns les autres. Reconnaissons que la très grande majorité des ouvriers est honnête, laborieuse, économe, religieuse, et que le socialisme et les invectives dirigées contre les patrons lui inspirent de la répulsion.

Reconnaissons aussi que la grande majorité des patrons est animée de sentiments d'humanité et qu'elle s'associe volontiers au relèvement matériel et moral de l'ouvrier. Elle a fait beaucoup, elle fera plus encore.

Pour Dieu ! calmons les excitations, comblons les fossés, rapprochons les riches et les pauvres, les maîtres et les patrons dans l'Eglise. Gardons-nous de jeter de l'huile sur le feu révolutionnaire; éloignons-nous des théories aventureuses. Gardons-nous d'emprunter au socialisme ses calomnies et ses injures.

Des paroles comme celles que notre devoir nous oblige de relever ne sont pas des paroles démocratiques, mais des paroles démagogiques.

Il y a un siècle, la Révolution se déchaîna sur la France aux cris de : « Paix aux chaumières, guerre aux châteaux ! » Les nobles alors étaient représentés comme vivant de la vie des plaisirs. Qu'arriva-t-il ? L'histoire l'a décrit en lettres de sang, au bruit des pillages, aux lueurs des incendies.

Aujourd'hui que la haine dirigée contre la noblesse se tourne contre la bourgeoisie et les patrons, ne nous faisons pas complices d'un nouveau 93 !

IL FAUT AIMER LA FRANCE (1)

Mes très chers Frères,

Je viens pour la seconde fois présider cette cérémonie funèbre qui unit la religion et la patrie, la croix et le drapeau national, Dieu et la France. Cette cérémonie est incontestablement une des manifestations les plus belles, les plus touchantes et les

(1) Discours prononcé par Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, auprès du monument de Mars-la-Tour, à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de la bataille de Gravelotte, le 16 août 1893.

plus grandioses du patriotisme français. Tout ici élève et émeut les âmes : le souvenir de terribles et sanglantes journées, la gloire de cette bataille du 16 août qui fut une victoire, la mémoire des soldats tombés pour la défense de notre pays, le rayonnement immortel de leur bravoure et de leur héroïsme, le deuil toujours présent de nos malheurs passés, la confiance que nous inspire notre vaillante armée, la prévision d'un avenir qui, si nous le voulons, sera glorieux.

Mais que dirai-je qui soit digne de ceux que nous pleurons, de cette immense assemblée et de la reconnaissance de notre cher pays ? Quelle parole répondra à l'éclat de cette solennité ? Ah ! cette parole, elle monte en ce moment de tous vos cœurs, elle monte de mon cœur jusqu'à mes lèvres et elle résume admirablement les enseignements et les émotions de ce jour ; cette parole, la voici : il faut aimer la France.

Il faut aimer la France ; car elle est pour nous la patrie, c'est-à-dire le trésor de tous les biens qui font battre le cœur de l'homme. Elle est la patrie, c'est-à-dire le sol qu'ont foulé nos premiers pas, le toit qui a abrité notre enfance, le ciel qui sur nos têtes a étendu ses nuées ou fait resplendir ses rayons et ses ardeurs ; la patrie, c'est-à-dire les affections pures et saintes, les croyances augustes, les traditions vénérables, le souvenir des tristesses et des joies, des épreuves et des gloires nationales, les tombes où reposent ceux que nous avons aimés, les autels du Dieu de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc.

La France ! elle est cette contrée privilégiée que Dieu a façonnée avec amour et qu'il a comblée de ses dons, cette terre aux produits si variés, aux races diverses, fondues en un même peuple, cette terre dont trois mers baignent les beaux rivages, qui a pour rempart au midi et sur un de ses flancs les Pyrénées et les Alpes et qui a ici les remparts bien plus puissants encore de l'amour et du dévouement de ses fils.

Il faut aimer la France dans sa vraie grandeur, dans les gloires de son passé, dans l'héritage de loyauté et d'honneur que quatorze siècles lui ont laissé, dans ses grands hommes, dans ses apôtres et ses soldats, ses héros et ses saints.

La France a pu être vaincue ; elle n'a jamais désespéré d'elle-même. Au lendemain des plus terribles désastres, elle a révélé de merveilleuses ressources et s'est montrée aux regards étonnés de ses ennemis debout, prospère et puissante. Aujourd'hui sincèrement désireuse de la paix, ne provoquant personne,

elle est capable de défendre, partout et contre tous, ses droits, son honneur et son drapeau.

Cet amour de la patrie, ce devoir sacré, enseignons-le aux générations qui se lèvent. Sous les formes les plus vives, dans les accents les plus vibrants, par les plus nobles exemples, que le patriotisme pénètre toutes les âmes et soit l'inspiration de ce peuple tout entier. Que les mères apprennent ce devoir à leurs enfants, dès les premières lueurs de leur raison ; que les pères en laissent à leurs fils les traditions comme le plus précieux héritage ; que les maîtres le révèlent par toutes les ressources de l'instruction et de l'éducation et le fasse resplendir à toutes les pages de notre histoire ; que ce peuple s'incline avec respect et admiration devant les tombes de ceux qui sont morts pour sa défense et pour sa gloire.

L'accomplissement de ce devoir est d'ailleurs la condition essentielle de la grandeur, de l'existence même d'une nation. Quand le patriotisme diminue et disparaît, la vie nationale s'abaisse et s'éteint ; quand chez un peuple les appels de la patrie ne rencontrent plus que l'indifférence et l'égoïsme, quand dans ses périls, elle n'obtient plus de sacrifices, ce peuple est un peuple fini. Les jours que lui laisseront la pitié ou le mépris de ses ennemis seront des jours de lamentable décadence et d'irréparable honte.

Mais l'élan du patriotisme fortifie les cœurs, illumine les consciences, enflamme les courages, trempe les caractères, élève la foule au-dessus d'elle-même et l'entraîne sur les hauteurs des héroïques dévouements, de la vraie grandeur et de la vraie puissance.

Il faut aimer la France au-dessus de tout ce qui est de la terre et du temps, puisqu'elle résume tout ce qui est digne de notre amour ; au-dessus de tous les intérêts personnels, de toutes les joies du foyer, de tous les rêves de l'ambition, de toutes les entreprises des partis. Quand il s'agit de la France, il n'y a plus d'autre intérêt que le sien, d'autre ambition que de la mieux servir, d'autres espérances que de la voir respectée, heureuse et triomphante, d'autres joies que de combattre, de souffrir et de mourir pour elle.

Ainsi, sur les champs de bataille, au sein de la mêlée, il n'y a qu'un centre, qu'un guide, qu'un signe de ralliement, le drapeau, symbole de l'honneur, de l'indépendance nationale et dans les plis duquel, en ce jour-là surtout, on voit passer l'âme de la patrie.

Mais ce n'est pas seulement sur les champs de bataille que le devoir du patriotisme s'impose; il s'impose à toutes les époques et tous les jours. Sans doute, il est difficile, à certains moments, de savoir ce qu'il réclame; mais une fois connu, il doit être accompli toujours sans hésitation et sans réserve.

C'est dans la paix, par l'action et par le travail, par l'union qui concentre toutes ses forces vives, qu'un peuple multiplie ses ressources, développe son armée, affermit son ascendant et se prépare aux luttes décisives. Ah! je l'ai dit tant de fois, laissez-moi le redire : si nous étions tous ainsi unis, si nous mettions l'amour de la patrie, la justice et la liberté, au-dessus de tout, la France serait bientôt plus prospère, plus puissante, plus glorieuse que jamais.

Mais, s'il faut toujours aimer et servir la patrie, il faut l'aimer plus encore et la servir avec plus de dévouement au temps du péril et de l'épreuve. Alors surtout elle réclame la fidélité de ses fils; alors, elle a, pour les nobles cœurs, les irrésistibles attraits que le malheur met au front d'une mère.

C'est aux jours où Israël est menacé par d'innombrables ennemis que les Machabées font entendre ces cris de guerre, ces accents immortels du patriotisme : « Nous combattons pour notre vie et pour nos lois et Dieu brisera sous nos yeux la puissance de nos ennemis. Donc ne les craignez pas : *Vos autem ne timueritis eos* (I Machab., III, 21, 22). Prenez vos armes, soyez les fils de la vaillance; demain matin, soyez prêt pour le combat, car il vaut mieux mourir dans la guerre que de voir la destruction de notre peuple et de toutes les choses saintes : *Quoniam melius est nos mori in bello quam videre mala gentis nostræ et sanctorum.* » (I Machab., III, 58, 59.)

C'est devant la vision des malheurs qui désoleront sa patrie ingrate et aveugle que le Fils de Dieu adressait à Jésusalem des paroles d'amour et de miséricorde qui ont traversé et ému tous les siècles. (Luc., XIII, 34.)

C'est à l'heure où la France envahie par les Anglais, vendue par des traîtres, abandonnée de ses chevaliers, de son roi et près de s'abandonner elle-même, faisait entendre à Orléans la dernière protestation de son patriotisme et comme le dernier battement de son cœur, c'est alors que Jeanne la *Bonne Lorraine* se lève, quitte son troupeau, son village, sa famille et qu'elle va, inspirée de Dieu, combattre, souffrir, mourir, pour délivrer, racheter et sauver la France.

C'est quand l'armée française, surprise et écrasée par le nombre, reculait devant ses ennemis, que nos soldats luttaient ici avec héroïsme et ramenaient à nos étendards la victoire devenue infidèle.

Plus tard, en des temps plus sombres encore, nos armées se reformaient après la défaite, pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi. Sans espoir de succès, elles s'efforçaient d'arrêter les flots des envahisseurs, de disputer pied à pied le sol de la patrie et elles pouvaient redire cette parole du courage malheureux: *Tout est perdu fors l'honneur.*

Ces jours de défaite et de désolation, la France forte, prête pour toutes les luttes, ne les reverra pas; mais, si elle était malheureuse, si elle était menacée, nous serions tous debout, d'une frontière à l'autre, et d'une seule âme et d'un seul cœur nous lui dirions: O patrie, ô mère, ô France bien aimée, nous voici; nous venons combattre et mourir pour toi.

D'ailleurs, cet enseignement du patriotisme ne se fait-il pas entendre ici avec une incomparable puissance? C'est le patriotisme qui, dans ces terribles journées, inspirait les chefs, animait les soldats, ramenait au combat les bataillons décimés... Voyez, le 18 août, sur la pente de la colline d'Amanvillers, ce caporal français qui dépasse de bien loin tous ses compagnons d'armes; entraîné par son ardeur, il avance, il avance toujours; il brave en face les légions ennemies, il tombe frappé à mort; et les Allemands émus de tant de bravoure, demandent pour lui les honneurs d'une sépulture religieuse et l'ensevelissent au milieu des leurs afin qu'un jour il puisse être rendu à sa patrie. Ce jour est venu; cette pensée a été réalisée. Il y a quelques semaines, les restes mortels du vaillant soldat étaient apportés ici et maintenant il repose parmi tant d'autres héros auprès de ce monument de l'admiration et de la reconnaissance nationales.

C'est le patriotisme qui a inspiré cette image si belle, si touchante de la France; c'est lui qui a ciselé dans le bronze les traits de ces guerriers et tracé pour l'immortalité l'épopée de ces grandes batailles.

C'est l'amour de la patrie qui rayonne en ces lieux, sur ce sol consacré par des flots de sang, par les larmes de la France; c'est lui qui préside à cette cérémonie, et qui fait monter vers Dieu ces chants et ces prières.

J'oserai dire qu'il faut aimer la France ici plus que nulle part ailleurs. Sans doute, il est dans notre pays d'autres champs de

bataille qui rappellent d'émouvants souvenirs ; il est d'autres monuments élevés à la mémoire de nos soldats, d'autres lieux illustrés, depuis quatorze siècles par la bravoure et par la victoire. Comme tant d'autres, ceux qui sont tombés ici ont donné pour leur pays tout leur sang ; et pourtant les combattants de Gravelotte ont subi une épreuve rare, unique peut-être dans les annales de nos armées.

Le 16 août, nos troupes étaient victorieuses ; elles avaient repoussé partout les attaques de l'ennemi ; généraux et soldats n'avaient qu'un cri : en avant ! Ils pouvaient, le lendemain, refouler, disperser l'armée allemande, ouvrir le chemin de la victoire complète et du salut. Mais non, ils devront abandonner le terrain défendu par une héroïque vaillance, reculer devant les vaincus et aller à d'autres combats où les secours nécessaires et la direction suprême leur feront encore défaut, pour aboutir à des désastres que la France pleure toujours. Non, je ne connais pas de plus douloureuse épreuve : je ne connais pas de sacrifice qui égale ce sacrifice. Après vingt-trois ans écoulés, mon cœur et les vôtres en frémissent encore. Ah ! ceux qui sont tombés ici le 16 août, faut-il donc les plaindre ? Eux, du moins, n'ont pas abandonné le champ de bataille, ils n'ont pas reculé devant les vaincus... Que dis-je ? les vaincus ont passé sous les yeux des mourants et sur les cadavres des morts !...

C'est pourquoi il faut élever nos regards et nos cœurs. En vérité, que peut offrir le peuple le plus généreux pour récompenser de telles épreuves, de tels dévouements ? Et que sont ces manifestations, s'il n'y a rien au-delà de la tombe et si elles ne s'unissent pas aux joies et aux triomphes éternels ? Quoi ? des regrets impuissants, des monuments qui recouvrent des cendres à jamais éteintes, des hommages qui n'atteignent que la mort, des récompenses qui ne s'adressent qu'au néant ! Non, non, ceux dont nous honorons la mémoire, dont nous célébrons la valeur, ne sont pas là tout entiers. Le patriotisme ne peut aboutir à une contradiction stupide, à une ironie sacrilège. Les traditions de tous les peuples, la philosophie la plus haute et le simple bon sens, tout ce qu'il y a en nous de noble, de juste et de bon affirment que Dieu supplée ailleurs à notre impuissance. Il couronne dans la paix, dans la gloire, les héros et les martyrs.

Non, non, la France du passé n'est pas la poussière inerte des morts. La France du présent et de l'avenir n'ira pas à la

destruction et au néant. La vie s'échappe de ces tombes; au-dessus des fêtes de la terre, j'entrevois les fêtes du ciel, au-dessus des victoires et des défaites de ce monde, les triomphes sans limites et sans fin. La France que nous aimons est plus grande et plus belle; elle est vivante, rayonnante, immortelle.

LE PLAIN-CHANT OFFICIEL

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Nevers :

Nous approchons de l'époque où « le plain-chant officiel » deviendra obligatoire dans toutes les églises du diocèse de Nevers. En effet, d'après la décision prise au synode de 1891, le chant de Ratisbonne devra être exécuté dans toutes les églises du diocèse à partir du premier dimanche de l'Avent 1893. Il semble donc opportun de dire quelques mots sur ce « chant officiel » et de répondre aux objections, incertitudes ou hésitations qui se sont souvent présentées depuis l'époque où a été promulgué le statut en question. Dans cette étude nous ne poursuivons qu'un but: « *Servir la cause de Dieu et être utile à quiconque voudra bien nous lire.* »

QU'EST-CE QUE LE « PLAIN-CHANT OFFICIEL »?

Quelques préliminaires historiques sont ici nécessaires.

A une époque avancée du moyen-âge, il existait de graves abus dans le chant religieux. Peu à peu s'en allaient en lambeaux les pures et belles mélodies grégoriennes, ainsi appelées parce qu'elles avaient été collectionnées par saint Grégoire au commencement du septième siècle. Car, dit Pierre Herp, dans la *Chronologie de Francfort* (1360) : *Novi cantores surrexere, et compositæ et figuristæ inceperunt alios modos assuere* (1). Bien plus, on en arriva au point de ne pouvoir plus exécuter ces chants grégoriens; ils demandaient un si grand talent de la part de ceux qui étaient chargés de les interpréter! Et les chan-

(1) On appelait *composites* et *figuristes* ceux qui composaient de nouveaux chants sur de nouveaux modes et qui parfois même, dans leur fureur du *déchant*, affublaient les mélodies ecclésiastiques de chansons légères; de sorte que souvent les morceaux religieux les plus graves servaient d'accompagnement aux airs même bachiques.

tres d'alors étaient d'autant moins habiles à les faire entendre qu'ils étaient plus éloignés de l'époque « du grand Pape » et qu'ils subissaient l'influence « d'abus » dont ils étaient peut-être eux-mêmes les auteurs. — C'est pourquoi, conformément au décret du Concile de Trente, XXIVe session *De reformatione*, le pape S. Pie V, pour obvier à tous ces inconvénients, ordonna que le chant « liturgique » *fût ramené à une forme plus simple et plus appropriée aux circonstances et aux moyens d'exécution.* — Palestrina, sous le pontificat de Grégoire XIII au seizième siècle, put réformer, dans ce sens, le Graduel romain, de façon à lui laisser les caractères propres au chant grégorien. D'aucuns prétendent bien qu'on ne connaît pas l'auteur de cette retouche du Graduel, mais nous nous en rapportons à ce que dit le décret pontifical du 10 avril 1883. — Le Graduel ainsi réduit et corrigé, Paul V en ordonna l'impression aux imprimeries des Médicis, à Rome, puis il l'approuva par des lettres apostoliques en forme de bref.

Toutefois, il régna encore une grande liberté au sujet du chant dans toutes les églises : aussi y eut-il toujours manque d'unité en cette matière jusqu'à nos jours. Paul V, en effet, n'avait pas rendu obligatoire le champ imprimé par Raimondi.

Pie IX, voyant la liturgie romaine partout et par tous adoptée, conçut le désir de voir la même uniformité s'établir dans le chant. Il nomma une commission d'hommes habiles dans l'art du chant ecclésiastique qui, sous la direction et les auspices de la Sacrée Congrégation des Rites, remettraient au jour le Graduel de l'édition médicéenne de Paul V et compléteraient, selon les règles suivies dans la correction de ce livre, les parties du chant qui feraient défaut. — Ce qui fut proposé à cette commission fut adopté. — Mais comme on n'avait pas le Vespéral de la même édition, les membres de la commission, après mûr examen, adoptèrent l'*Antiphonaire* de Lichtenstein, imprimé à Venise en 1580.

L'éditeur Pustet fut encouragé à plusieurs reprises dans la réimpression de ces livres.

Léon XIII, à son tour, continua l'œuvre de Pie IX et la termina par le décret du 10 avril 1883, dans lequel il exhorte tous les évêques et *tous ceux* qui sont chargés du chant ecclésiastique à adopter les livres imprimés chez M. Pustet, à Ratisbonne : « afin que, dit-il, en tous lieux et dans tous les diocèses, comme on l'a déjà fait pour les autres parties de la sainte litur-

gie, on en arrive aussi, par le chant, à réaliser l'unité parfaite avec l'Eglise romaine. »

Voilà donc l'œuvre qui, aujourd'hui nous est présentée. Œuvre commencée au Concile de Trente, encouragée par Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, Paul V, Pie IX et terminée par Léon XIII, glorieusement régnant.

Ces origines ne commandent-elles pas *a priori* nos respects?

Quelques amateurs formulent un regret: L'édition médicéenne, disent-ils, ne contient pas le chant religieux tel que saint Grégoire l'a conçu et fait exécuter.

Voici ce que répond la commission pontificale :

« 1° Quant à la substance et au caractère, les cantilènes de saint Grégoire, contenues dans les manuscrits, ont été conservées par l'abréviateur de l'édition médicéenne.

« Le plain-chant s'appelle, par autonomase, « chant grégorien », parce que saint Grégoire l'a coordonné, comme il réforma, au dire de Jean Diacre, le Sacramentaire gélasien, qu'il réduisit de trois volumes en un seul.

« 2° Nous n'avons pas la véritable édition de saint Grégoire, il est vrai, mais l'édition médicéenne, qui en est l'abrégé, est plus facile et plus appropriée aux circonstances et aux moyens d'exécution.

Nous osons affirmer, à ceux qui regrettent les mélodies grégoriennes pures, que s'ils étaient un jour aux prises avec les longues vocalises des anciens neumes... après avoir sué, soufflé, s'être épongé le front, ils repousseraient peut-être le livre tyrannique en disant : « Pourquoi tant de notes sur une même syllabe?... » Peut-être seraient-ils tentés de faire eux-mêmes l'abréviation? C'est alors que la mutilation serait lamentable : là nous ne craindrons pas de joindre nos larmes aux leurs..... En résumé, soyons heureux qu'on nous ait donné une édition de chant capable d'être comprise et chantée par tous, en raison des ressources d'exécution qu'elle comporte. »

RÉPONSES A DIVERSES OBJECTIONS

Première objection. — On se plaint, sous prétexte d'un patriotisme qui n'a rien à voir ici, de ce que les chants liturgiques sont imprimés en Allemagne et non en France. Qui n'a lu « les pages enflammées du plus pur patriotisme sur la librairie française et la concurrence allemande à propos de la notation liturgique? »

« La Sacrée Congrégation des Rites fit savoir à tous les imprimeurs que l'on ferait une réimpression des livres de chœur; aucun ne s'offrit. — Seul M. Pustet se présenta, s'engageant à d'immenses dépenses : c'est pour cela que l'entreprise lui est restée. » — Telle est la réponse péremptoire de la commission pontificale.

Ajoutons que le monopole concédé à M. Pustet ne durera, d'après le contrat même, que pendant quelques années. Il cessera bientôt.

On se montre bien sévère lorsqu'il s'agit des livres liturgiques. — Pourquoi n'avoir pas la même indignation quand il s'agit de la musique profane? La plupart des artistes et des amateurs possèdent les œuvres des maîtres de la musique en éditions allemandes; elles sont, en effet, magnifiques les éditions Peters et Litolff.... Et pourtant le tout est allemand, imprimeurs et livres. Gageons que MM. les journalistes qui attaquent l'édition de Pustet au nom du patriotisme n'oseront pas proposer aux artistes français de dévaliser leurs bibliothèques sous prétexte qu'ils ne doivent rien avoir de ce qui sent l'outre-Rhin. — Puéril que tout cela.

Deuxième objection. — D'autres disent : Le Souverain Pontife n'oblige pas; il ne fait que manifester un désir, donner une exhortation.

Mais un désir du Souverain Pontife ne vaut-il pas pour nous un ordre? Autrement pourrions-nous nous flatter d'être des fils soumis?

Troisième objection. — Il peut très bien se faire que le Souverain Pontife revienne sur sa décision.

Lisons les lettres de notre Saint-Père le Pape au savant et intrépide travailleur dom Pothier; il le félicite de ses travaux, il est vrai, mais au seul point de vue historique, sans lui donner l'espérance d'un retour sur la décision prise.

De plus, nous savons que le cardinal Masella, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, le cardinal-préfet, etc., ont félicité les évêques qui ont promptement accédé au désir formel du Saint-Siège, certifiant que l'autorité liturgique n'annulerait pas le décret du 10 avril 1883.

« Mgr l'évêque de Nevers, lors de son voyage *ad limina,* en janvier dernier, a reçu, à Rome même, ces assurances officielles. »

Il n'y a donc pas à se préoccuper des bruits contradictoires

semés à dessein par des esprits mal éclairés et mal intentionnés.

Quatrième objection. — Mais ce chant n'est pas aussi agréable que celui que nous connaissons.

Pourquoi? C'est une affaire d'appréciation et cela dépend surtout de la façon dont il est exécuté et compris. Ce chant étant le chant officiel, il ne s'agit pas de savoir s'il nous plaît ou nous déplaît. Que de choses qui sont de règle et qui cependant nous déplaisent!

Cinquième objection. — Le chant de l'édition de Ratisbonne est plus difficile à exécuter que le « nôtre ».

Erreur. Nous avons vu les avantages qu'il présente au contraire pour la bonne exécution, en comparant les deux éditions médicéenne et de Dijon. De plus, ni l'un ni l'autre ne dépassent les intervalles admis dans toute pièce de plain-chant; le solfége est donc le même : dans l'un comme dans l'autre le chant est diatonique. La difficulté ne peut venir que des sujets chargés d'interpréter les pièces de chant, c'est-à-dire : 1° du curé; 2° des chantres; 3° des enfants.

1° Le curé, qui devrait être maître dans l'art du chant ecclésiastique, n'a peut-être pas donné assez d'importance à ce genre d'étude. Il peut tout réparer en se mettant courageusement au solfége du plain-chant à propos de l'édition nouvelle. L'occasion est excellente. Il y a là de quoi charmer la solitude de son presbytère. Le plain-chant est si beau dans sa composition comme dans son interprétation!

2° Difficile aux chantres; et pourquoi? Ou le chantre sait solfier, ou il ne le sait pas. Si oui, il préparera tout simplement chaque pièce des nouveaux livres comme une pièce nouvelle. Si non, « il mutilera », hélas! les nouveaux chants comme les anciens, et sans trouver la chose plus difficile dans l'un et l'autre cas.

3° Difficile aux enfants?... Les enfants sont une matière très malléable. Peu leur importe de confier à leur mémoire une pièce de chant officiel ou de ce que nous appelons « notre vieux chant »; nous dirons plus : c'est qu'ils retiendront mieux une mélodie des nouveaux livres que des anciens, parce que le rythme y est plus accusé, et nul n'ignore la puissance du rythme dans l'intelligence d'un morceau de chant. — Souhaitons seulement que tout pasteur sache chanter; il y a entre le prêtre et les enfants, pour cette matière, la même relation qu'entre la mère et son enfant auquel elle apprend à parler. Si

la mère parle correctement la langue, l'enfant l'imitera sans pour cela connaître les règles de la grammaire : si le pasteur chante bien, les enfants prendront sa manière sans s'inquiéter s'ils mettent en pratique les règles les plus difficiles de l'art.

Sixième objection. — Nous n'avons pas de chantres !..... pourquoi dès lors changer le chant?

Nous répondons à cela : « Si le chant est de fait supprimé dans votre paroisse, faute de chantres, la question présente ne saurait vous préoccuper. Que dans les églises voisines on chante selon Dijon ou selon Ratisbonne, cela vous importe peu puisque chez vous *on ne chante point.* — Que si, un jour, quelque jeune paroissien, animé de bonne volonté, s'offrait à occuper le lutrin désert, vous devriez le former au chant; mais comme alors vous travaillerez sur un terrain neuf, vous apprendrez à ce novice aussi facilement, j'allais même dire plus facilement, le nouveau chant que l'ancien. »

CONCLUSION

Que conclure de tout ce que nous venons de dire? Qu'il faut, sans arrière-pensée, accepter le chant officiel. En cela nous aurons d'abord le mérite de l'obéissance, et nous concourrons, dans une certaine mesure, à cette unité que le Souverain Pontife désire en tout, dans le chant comme dans le reste de la liturgie. Nous trouverons une plus grande facilité d'exécution en raison de la plus grande netteté et de la plus grande simplicité qu'offre l'édition de Ratisbonne dans la présentation des mélodies grégoriennes.

LE CARDINAL LAVIGERIE (1)

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs et de recommander à toute leur attention la publication que vient de faire la maison H. Oudin des deux discours prononcés à Carthage et à Alger par Mgr Perraud, évêque d'Autun, aux obsèques solennelles du cardinal Lavigerie.

C'est à bon droit que l'éminent auteur de ces discours leur a donné pour titre le nom même de l'illustre défunt dont ils retracent la carrière apostolique; par le caractère, comme par l'étendue, c'est en effet plus qu'une oraison funèbre, c'est une véritable biographie. Le

(1) Paris, grand in-8°, avec un très beau portrait.

cardinal Lavigerie revit, en effet, tout entier dans ces pages d'une belle, d'une forte et sereine éloquence; ses grandes vertus et ses rares mérites, ses œuvres, ses travaux et ses épreuves y sont racontés avec une élévation de sentiments et une religieuse émotion que les auditeurs de Mgr Perraud ont dû profondément ressentir, car elle touche ceux qui ne peuvent être que ses lecteurs.

L'étendue de ces deux discours qui se suivent et s'ordonnent admirablement, comme les deux parties d'un même ouvrage, ne nous permet pas de les reproduire en entier; nous nous bornerons à quelques pages de la fin où sont rapidement retracées les dernières années de cette grande vie, soudainement jetée dans les agitations les plus violentes de la politique; elles offrent un intérêt qui n'est pas seulement historique : car à l'heure présente se poursuivent encore avec ardeur les débats passionnés au milieu desquels s'est éteint le cardinal Lavigerie.

Si notre courte sagesse n'était pas à une telle distance de la sagesse de Dieu ; s'il n'y avait pas un tel écart entre ses voies et les nôtres (1), on se prendrait à souhaiter que la carrière du cardinal se fût terminée au lendemain même des courses entreprises par lui, au prix des fatigues surhumaines, pour délivrer l'Afrique de la plaie ignominieuse de l'esclavage. Il avait alors tout le monde avec lui. L'opinion l'exaltait; c'était un immense concert d'éloges autour de sa personne et de son nom. Pas un cri discordant n'eût osé se produire contre lui. L'indignation publique eût conspué quiconque se fût permis de faire opposition à un homme qui était la gloire de l'humanité.

Il n'en devait pas être toujours ainsi. Il allait être bientôt employé à un ministère plus difficile, plus sujet à controverse. Il devait en souffrir, il devait en mourir. Mais il ne s'y est pas dérobé. Il en a beaucoup souffert et il en est mort.

II

Jamais, à aucun moment de sa vie de prêtre ou d'évêque, Mgr Lavigerie n'avait séparé dans sa pensée et dans ses affections les intérêts de la religion d'avec ceux de la France. Il était de ceux dont le P. Lacordaire a si bien dit que : « dans leurs âmes, l'amour de l'Eglise et l'amour de la patrie semblent n'avoir qu'un même objet, le premier élevant et sanctifiant le second, et tous deux réunis formant ce patriotisme surnaturel dont saint Paul nous a donné l'exemple et l'expression (2). »

(1) Is., LV, 8-9.
(2) Le P. Lacordaire, Discours sur la vocation de la nation française.

Jamais, non plus, il n'avait fait dépendre son dévouement à son pays des formes contingentes des constitutions politiques.

Celles-ci peuvent être plus ou moins bien appropriées au génie, aux traditions, aux intérêts des peuples qui les adoptent, les modifient, les conservent ou les remplacent. Mais, au fond, elles n'ont rien d'absolu. Leur valeur intrinsèque se mesure exactement au respect ou au mépris qu'elles professent pour la règle fondamentale tracée par l'Evangile : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice (1). »

J'ai hâte de le dire : cette appréciation portée sur les gouvernements humains n'a rien de commun avec le scepticisme qui ne ferait aucune différence entre les manières les plus opposées de pourvoir au bien des sociétés. Elle procède au contraire d'un sentiment très élevé, dont les ministres de l'Evangile doivent être tout particulièrement pénétrés et qui leur est d'un grand secours pour opérer le bien et s'acquitter utilement de leur mission, surtout aux époques où les querelles de l'ordre politique abondent parmi les hommes et entretiennent parmi eux d'incessantes divisions.

Mgr Lavigerie exprimait très bien à cet égard la règle si sage à laquelle nous devons nous conformer, lorsqu'il disait :

« Aimons le temps et le pays où nous vivons, non pas parce qu'ils n'ont point d'erreurs, mais parce que, comme pasteurs, c'est à nous de les sauver des suites de leurs erreurs mêmes. Ne laissons jamais douter ni de notre patriotisme, ni de notre volonté de prendre part à tous les progrès véritables : aux progrès des mœurs, à ceux des sciences destinées à faire connaître leur auteur et à rendre la vie moins dure pour ceux qui souffrent (2). »

L'archevêque d'Alger aimait l'Eglise et la France. Par conséquent il souffrait cruellement de ce qui pouvait troubler leur traditionnelle et nécessaire union.

Quels gémissements se sont échappés de cette âme si française, particulièrement dans le cours des quinze dernières années! En quels accents pénétrants il a stigmatisé « les haines furieuses et stupides contre la vérité et contre Dieu même ; les conspirations ardentes des méchants ; les universelles défaillances des bons (3) »! Avec quelle clairvoyance, presque pro-

(1) S. Matthieu, VI, 33.

(2) Lettre pastorale du 29 novembre 1885, sur l'Encyclique *Immortale Dei.*

(3) Œuvres choisies, t. II, p. 125.

phétique, il signalait, il y a longtemps déjà, « les abîmes qui s'annoncent, la boue qui monte et qui menace de tout étouffer (1) »; comme si, dès lors, il avait pu pressentir les hontes publiques dont nous avons tant souffert depuis quelques mois, nous et tous ceux qui ont à cœur l'antique renom de probité de la nation française !

On aurait pu croire que, dans le désir de ne pas compromettre les intérêts dont il était chargé et tant de missions exceptionnellement difficiles pour lesquelles le concours des pouvoirs publics lui était indispensable, il se serait strictement renfermé dans la sphère de ses préoccupations apostoliques et aurait gardé le silence devant les atteintes portées à la religion et aux droits de l'Eglise.

De si lâches calculs lui eussent fait horreur. Sans doute, les protestations que sa conscience lui dictait ont toujours été marquées au cachet de la dignité la plus épiscopale et il a concilié dans les plus exactes proportions la mesure avec la force, le respect à l'égard de l'autorité civile avec la courageuse défense de la vérité. Mais jamais, non plus, en aucune circonstance il ne s'est dérobé au devoir douloureux et impérieux d'élever la voix et de donner à son pays de courageux avertissements.

Il y a moins de quatre ans, dans une lettre pastorale écrite au pied des Pyrénées, il disait : « Il est un champ d'action à la garde duquel le ministère sacerdotal est consacré et qu'il doit savoir défendre au péril de sa fortune, de son repos, de sa vie même, s'il est nécessaire. Ce champ est celui de la religion.

« Autant donc nous manquerions à nos devoirs en nous mêlant activement aux querelles des partis et en justifiant ainsi l'accusation quelquefois portée contre nous de nous en faire les instruments, autant nous trahirions ces mêmes devoirs si nous ne prenions la défense de la foi et si nous n'avertissions les fidèles des périls qui la menacent.

« Le temps est venu pour nous de parler. Nous mériterions le mépris de nos ennemis eux-mêmes et le reproche que le prophète adresse aux pasteurs qui tremblent et se taisent à l'approche des loups, si nous ne faisions tomber les illusions trop prolongées sous lesquelles s'abritent encore l'indifférence des uns, la faiblesse des autres, l'inertie coupable de presque tous.

« Il faut que les chrétiens sachent clairement qu'une ligue

(1) Œuvres choisies, t. II.

implacable est formée par des sectaires pour détruire leur culte, pour opprimer leurs consciences. Cela est vrai partout dans le monde ; cela est encore, dans le moment présent, plus tristement vrai pour la France.

« Il suffit de repasser un à un tous les projets mis en avant, bruyamment préconisés, imposés enfin par les sectaires et destinés à détruire par des coups chaque jour renouvelés la religion et l'Église, pour mesurer le chemin déjà parcouru et voir le but auquel ils nous mènent.

« Après les congrégations religieuses, les diocèses et les évêques ; après les diocèses, les paroisses avec leurs fabriques ; après les paroisses, les séminaires ; après les séminaires, les écoles et l'enseignement religieux ; après les écoles, l'armée ; après l'armée, les malades et les mourants de nos hôpitaux privés des secours de l'Église ; après les hôpitaux, les ressources budgétaires, même celles de nos missions et de nos colonies, et après ou avec tout cela, l'assaut des consciences individuelles par la certitude des disgrâces les moins méritées, si elles ne sacrifient leur foi. Tout a été atteint et la libre pensée ne cache plus le dessein arrêté de tout détruire. Elle n'attend pour l'entreprendre que de s'être rendue la maîtresse (1). »

Je demande quel est le document épiscopal ou l'on trouverait un relevé plus tristement complet des trop justes griefs des catholiques et de tant de mesures législatives ou administratives qui sont en contradiction flagrante avec l'esprit d'une constitution fondée sur l'égalité de tous les citoyens et le sincère respect de leur liberté ?

« Je me console de tout, disait encore en une autre circonstance l'intrépide cardinal, de ma vieillesse qui tombe, de ma santé qui a disparu, de la mendicité même où je suis réduit et qui me contraint pour soutenir mes œuvres à m'en aller sur tous les chemins porter le bâton du quêteur.

« Mais ce dont je ne me console pas, c'est de voir dans notre patrie la religion outragée, l'Église méconnue, Dieu blasphémé, et aux temps heureux de la foi, succéder l'incrédulité brutale ; parce que cela, c'est la fin de la France, si, par une de ces révolutions soudaines dont son histoire nous montre l'exemple, elle ne remonte pas à la vie, je veux dire à son Dieu ! (2) »

Voilà certes une réponse péremptoire aux accusations pas-

(1) Lettre du 1er septembre 1889, datée de Cambo (Basses-Pyrénées.)
(2) Lettre du 22 mars 1888.

sionnées de certains hommes qui n'ont pas eu honte de travestir le cardinal Lavigerie en témoin complaisant, sinon en complice des attentats de la franc-maçonnerie contre la liberté religieuse et de l'assimiler aux « chiens muets » justement stigmatisés par le Seigneur (1), parce qu'ils n'osent pas aboyer et laissent dévorer les brebis dont ils sont les gardiens.

Par la netteté de son attitude, la fermeté de ses déclarations, l'énergie contenue, mais d'autant plus efficace, de son langage, le cardinal Lavigerie s'est fait une place parmi les évêques dont l'unique ambition est d'accomplir leur devoir, de ne céder jamais aux méprisables suggestions de l'ambition ou de la crainte, et pour lesquels rien n'est perdu, si l'honneur est sauf.

Mais précisément parce qu'il était très affligé du tort irréparable fait à la France par les haines aveugles et étroites des sectaires, il était absolument persuadé que les circonstances imposaient aux catholiques et à tous les bons citoyens le devoir impérieux de faire sans hésiter le sacrifice de leurs préférences ou de leurs répugnances politiques et de n'avoir plus en vue que de s'unir étroitement sur le terrain constitutionnel, afin de revendiquer la liberté religieuse.

On a trop facilement cru que les paroles prononcées par lui le 12 novembre 1890, en présence de l'état-major de notre marine, révélaient de sa part un changement inexplicable d'attitude et le mettaient en contradiction flagrante avec tout son passé. C'est une erreur qui ne résiste pas à l'étude attentive des textes et des dates.

Ainsi, le 1er novembre 1889, plus d'une année avant cet incident, il avait adressé au clergé et aux fidèles de ses deux archidiocèses d'Alger et de Carthage, une instruction pastorale d'où je détache les lignes suivantes :

« Ce que doivent faire aujourd'hui pratiquement les catholiques de France, c'est de se soumettre simplement à la forme du gouvernement national; de recommander l'union entre les catholiques; de profiter de cette union pour défendre avec plus d'énergie dans les assemblées, dans la presse, auprès des pouvoirs publics, la cause de la religion ; de s'abstenir de prendre part aux querelles, aux passions, aux entreprises purement politiques des partis et implorer le secours de Dieu sur la France et sur l'Eglise (2). »

(1) Is., LVI, 10.
(2) Lettre déjà citée.

Si l'on élimine du fameux *toast* de Saint-Eugène certaines circonstances purement extérieures, qui ne touchent en rien au fond des choses, je défie qu'entre la lettre pastorale du 1er novembre 1889 et le langage tenu le 12 novembre 1890, il soit possible de signaler aucune différence vraiment essentielle.

Il faut cependant que, dans l'intervalle de ces deux dates, un élément nouveau soit intervenu pour motiver de la part du cardinal une démarche dont le caractère insolite, et je dois l'avouer, la forme bruyante frappèrent si vivement l'opinion et causèrent à tant de personnes une pénible surprise.

Cela n'est pas douteux. Chef intrépide, quand il portait la responsabilité du commandement, Mgr Lavigerie avait au plus haut degré le sentiment de l'obéissance hiérarchique, mais de la vraie obéissance, de celle qui se soumet avec promptitude et se sacrifie sans hésiter, quand l'autorité légitime a parlé.

« Que feriez-vous, disait un jour l'archevêque d'Alger à un officier général, si vous receviez de vos supérieurs un ordre qu'il vous coûterait d'accomplir ? — Eminence, j'obéirais. — Eh bien ! répliqua le cardinal, c'est ce que j'ai fait (1). »

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (2)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 12 août 1893.)

Année 1821 (*Suite*).

20 juillet. — Mgr Maurice-Jean-Magdeleine DE BROGLIE, évêque d'Acqui et de Gand. Ce prélat naquit au château de Broglie en Normandie, le 5 septembre 1766. Sa famille, originaire du Piémont, était passée au service de la France sous Louis XIII ; elle fournit de belles pages aux annales militaires de cette nouvelle patrie. Le premier de ce nom qui présenta

(1) Voir dans la troisième édition du substantiel et intéressant volume publié par M. l'abbé Félix Klein tout le § 1er du chap. X (Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique. — Paris, Poussielgue, 1893.)

(2) Reproduction et traduction interdites.

son épée au roi de France, servit d'abord avec gloire sous Turenne, commanda ensuite l'armée en Italie, et était désigné comme maréchal de France lorsqu'il fut tué au siège de Valence à l'âge de 45 ans. Les trois générations suivantes ont eu chacune leur maréchal. Le dernier, Victor-François, duc de Broglie, père du prélat, se distingua dès sa jeunesse et obtint le bâton avant d'avoir accompli sa quarante et unième année ; il reçut aussi en récompense de sa bravoure le diplôme de prince du Saint-Empire pour lui et ses descendants.

Le jeune prince Maurice eut pour mère une de ces femmes fortes dont l'Esprit-Saint fait l'éloge; elle était remarquable par une haute naissance, une sincère piété et une prudence consommée. Louise-Augustine de Crozat de Thiers élevait ses enfants dans de grands sentiments de religion, et avait soin de leur inculquer une heureuse simplicité alliée à beaucoup de grandeur d'âme. Elle leur laissait, de concert avec le maréchal, la plus grande liberté dans le choix d'un état. Cependant, elle fit voir à Maurice que ses talents et son instruction déjà très avancée lui ouvraient une brillante carrière, soit dans l'armée, soit dans la diplomatie, afin qu'il délibérât mûrement avant de se décider pour l'état ecclésiastique vers lequel il se sentait un grand penchant.

Il est vrai, Maurice sentait bouillonner dans ses veines le sang de tant de grands capitaines, mais il tourna son ardeur vers la milice sainte et entra à Saint-Sulpice. Il vivait dans cette solitude quand se manifestèrent les commencements de la Révolution, qui le força à quitter la France et à rejoindre le maréchal son père en Allemagne, où un ordre exprès de sa famille l'appelait, juin 1790. Il vivait avec ses parents à Trèves quand un courrier extraordinaire de l'Assemblée constituante y porta le décret par lequel cette Assemblée conservait au maréchal de Broglie son grade, et le priait d'aller guider encore les armées françaises à la victoire. Mais le sage guerrier, connaissant l'audace des révolutionnaires et la faiblesse du roi, entrevoyant l'abîme d'anarchie qui s'ouvrait, resta en Allemagne.

Maurice reçut la prêtrise à Trèves le 11 mars 1792, des mains du dernier archevêque Clément-Wenceslas de Saxe, et vécut quelques années à la cour de Berlin. Le roi de Prusse, qui l'aimait beaucoup, lui donna, en 1797, la prévôté du chapitre de Posen, en Pologne prussienne. Le nouveau prévôt, ayant résidé quelque temps dans son bénéfice, y vit s'augmenter les infir-

mités qui travaillaient depuis l'enfance sa frêle constitution. Il désirait se rapprocher des frontières de sa patrie où il espérait rentrer un jour.

L'empereur de Russie offrit vers cette époque le grade de feld-maréchal de son armée au duc de Broglie qui l'accepta et partit peu après pour le Nord. Son fils, de son côté, voyant le calme se rétablir en France et le traité conclu avec le Saint-Siège, se rendit à Paris, au mois de décembre 1801. Il y vivait tranquillement, prêchant dans quelques rares occasions, quand son père, revenu de Russie, se fixa à Munster. Alors on vint lui dire que le premier Consul désirait la rentrée de son père en France; il lui promit même que les bois de la maison de Broglie, qui étaient restés unis au domaine, et dont le revenu annuel montait à plus de 100,000 francs, seraient restitués. Il fallait uniquement que le vieux guerrier écrivît au premier Consul. Maurice l'y détermina en 1803 à Munster, et reçut la lettre pleine de dignité, signée par le maréchal. Mais quand Bonaparte signa le décret demandé, un coup d'apoplexie avait enlevé le vénérable vieillard le 31 mai 1804.

Toutefois, Bonaparte n'oublia pas la démarche de la famille de Broglie, et s'attacha le prince Maurice sous le titre d'aumônier, et, peu après, il le nomma évêque d'Acqui en Piémont; Pie VII le préconisa le 26 juin, et il fut sacré le 17 novembre dans l'église de Saint-Sulpice par le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège. Deux ans après, le 3 août 1807, il fut transféré à l'évêché de Gand, que Mgr Fallot de Beaumont laissait vacant par sa promotion à Plaisance.

A Acqui, il fit précéder son Mandement de prise de possession d'une Circulaire datée de Paris le 18 décembre 1804, par laquelle il ordonnait le chant d'un *Te Deum* en action de grâces de la victoire remportée sur les armées combinées d'Autriche et de Russie à Austerlitz, en Moravie, le 2 décembre 1805 par la grande armée française, que commandait en personne Sa Majesté l'Empereur et Roi Napoléon Ier qui, du quartier général, avait écrit aux évêques, le 12 frimaire an XIV (4 décembre 1805). Ce ne fut que le 22 août 1806 qu'il écrivit et data de Turin sa première lettre pastorale latine commençant par ces mots: *Singulari Pii VII, Pontificis Maximi*, que nous possédons (11 pages in-4°), ainsi que toutes les lettres pastorales publiées à Gand de 1807 à 1821, formant un volume de 472 pages, précédées d'une intéressante notice biographique de 49 pages. Dans

son premier Mandement, daté de Gand 11 décembre 1807, il paya le tribut de reconnaissance à son prédécesseur Mgr Fallot de Beaumont, et annonça à ses diocésains que, tout dévoué à leur bonheur, il souhaitait, non seulement de les avancer dans la connaissance de la religion, mais encore de leur donner sa propre vie.

Arrivé à Gand le 4 décembre 1807, il trouva un diocèse bien organisé, jouissant d'un heureux calme, un séminaire ouvert, un chapitre établi, le territoire avec ses onze cent mille habitants divisé en 21 doyennés, des maisons de charité et d'éducation ouvertes et confiées à des religieuses. Bientôt le gouvernement lui suscita des difficultés et des vexations, mais le prélat prouva que dans tout ce qui tenait à la conscience et à l'honneur, il était incapable de mollir. Le 10 août 1809, une lettre du ministre des cultes annonçait que Bonaparte était mécontent du peu d'attachement que l'évêque de Gand montrait pour sa personne; que l'esprit du clergé devenait de plus en plus mauvais ; que le prélat donnait sa confiance à un grand vicaire peu propre à concilier les esprits au gouvernement; en conséquence M. l'abbé Le Surre avait ordre de quitter Gand et de se rendre à Paris. L'évêque y alla avec lui et fit vainement des démarches pour qu'on ne le privât point de l'assistance d'un ami dont il estimait les conseils, il ne put même savoir quels étaient les griefs que l'on reprochait à son grand vicaire.

En 1810, nommé membre de la Légion d'honneur, il ne crut pas pouvoir, dans les circonstances où on était alors, prêter un serment qui semblait renfermer l'approbation d'injustices et d'usurpations manifestes, et il déduisit ses motifs dans un Mémoire envoyé au ministre. Quelque temps après, Bonaparte, à son audience, apostropha l'évêque de Gand avec sa rudesse accoutumée, le prélat ne craignit point de blesser le plus irascible des hommes et déclara que sa conscience s'opposait à ce qu'on demandait de lui. Le despote lui fit une réponse grossière. Dès lors Mgr de Broglie tomba dans une disgrâce complète. Au concile de 1811 où il avait été question de trouver un moyen d'instituer les évêques sans recourir au pape, Mgr de Broglie parla constamment pour le maintien de la discipline de l'Eglise et pour le rejet des innovations proposées. L'orage ne tarda pas à éclater. Le 12 juillet 1811, l'évêque de Gand fut arrêté, avec les évêques de Tournai et de Troyes, Mgr Hirn et Mgr de Boulogne et conduit au donjon de Vincennes où on le mit au secret le plus

rigoureux. Cette captivité dura quatre mois et demi et fut d'autant plus pénible pour Mgr de Broglie qu'il avait toujours été d'une santé très frêle. A la fin de novembre 1811, on lui demanda la démission de son siège, et il y ajouta même, dit-on, la promesse de ne plus se mêler de l'administration de son diocèse; après quoi on le fit partir pour Beaune où il devait rester en exil. Dans la suite on l'accusa d'avoir communiqué avec son clergé, et on le relégua dans l'île Sainte-Marguerite sur les côtes de Provence. Après son arrestation, on avait fait les recherches les plus sévères dans son palais, on avait enlevé tous ses papiers et arrêté son secrétaire; des grands vicaires et chanoines furent emprisonnés ou exilés. Un nouvel évêque fut nommé à Gand en 1813, M. de la Brue, et Mgr de Broglie fut sollicité de déclarer de nouveau qu'il renonçait à l'administration de son diocèse, ce qu'il fit par un acte daté de Dijon, le 8 juillet, et dans lequel il ne révoqua cependant point les pouvoirs donnés à ses grands vicaires, mais qui n'en servit pas moins de prétexte à de nouvelles vexations contre son clergé.

Les événements de 1814 firent cesser cet état de choses. Dès lors le simulacre de démission arraché à Mgr de Broglie parut ce qu'il était en effet, l'ouvrage de la contrainte; et le prélat fut rappelé dans son diocèse par les vœux unanimes du peuple et du clergé. Le 24 mai, il reparut à Gand et y fut reçu comme un autre Hilaire revenant de l'exil, il arriva le même jour que Pie VII rentra dans sa capitale, et voulut expier ce qu'il regardait comme une faiblesse, en exprimant hautement devant son chapitre le regret d'avoir signé l'acte du 8 juillet, et en se reprochant encore, dans un Mandement du 14 juin, d'avoir cédé un instant à l'orage. Ces traits de candeur et d'humilité du prélat l'honorèrent encore aux yeux de son clergé, et il reçut partout dans son diocèse les témoignages les plus empressés de respect et d'attachement.

Cependant, les puissances avaient résolu de réunir les Pays-Bas à la Hollande et de mettre toute cette contrée sous la domination d'un prince protestant. L'intérêt de ce dernier semblait être de ménager une population très catholique et Mgr de Broglie qui avait connu le prince d'Orange à Berlin, pouvait se flatter que cette ancienne liaison tournerait à l'avantage de l'Église et de son diocèse en particulier. Le nouveau roi promit d'abord en effet de favoriser les catholiques; mais bientôt le projet de constitution donna des alarmes. Mgr de Broglie plaida

sans relâche la cause des catholiques, d'abord dans une *Adresse au Roi*, qui fut signée le 28 juillet 1815, de tous les Ordinaires de la Belgique (les évêques de Gand, de Namur, de Tournai et les grands vicaires de Malines et de Liège); puis dans son *Instruction pastorale*, du 2 août 1815 (en français et en flamand, 43 pages in-8°, ou en français, 20 pages in-4°), et dans le *Jugement doctrinal des évêques des Pays-Bas sur le serment prescrit*, 15 pages in-8°. Dans toutes ces pièces, le nom de Mgr de Broglie paraît à la tête de ceux de ses collègues.

Le prélat ne voulut pas cependant décider seul dans cette affaire ; il recourut au Saint-Siège et fit passer à Rome les pièces ci-dessus, en priant le Souverain Pontife de le guider dans ces circonstances difficiles. Pie VII accueillit la démarche des évêques des Pays-Bas ; une Congrégation de cardinaux fut nommée pour s'occuper des objets de leurs réclamations, et elle fut convaincue, après un examen qui dura cinq mois, de l'équité de leurs plaintes. Le 16 mai 1816, une note officielle fut adressée par le cardinal Secrétaire d'Etat au ministre du roi des Pays-Bas résidant à Rome. La nouvelle loi fondamentale, lui mandait-il, *contient des erreurs contraires à la Religion Catholique ; la résistance des évêques ne pourrait être blâmée avec justice, et on ne pouvait exiger des serments contraires à la conscience.*

Le 1er mai précédent, le pape avait adressé à l'évêque de Gand un Bref dans lequel il lui déclare qu'après avoir mûrement examiné toutes les pièces relatives à cette affaire, il ne peut qu'approuver la marche qu'il a suivie ainsi que ses collègues. *Nous ne croyons pas*, dit le vénérable Pontife, *qu'il soit besoin de vous instruire, ainsi que les autres évêques et ordinaires de vos provinces, des devoirs que vous prescrivent les fonctions pastorales dans de telles circonstances ; car nous voyons parfaitement avec quel zèle vous veillez aux intérêts de Dieu et de son Eglise.* Il nous a semblé à propos de rappeler ces faits aux personnes qui, n'ayant pas eu une connaissance exacte de ce qui se passa alors en Belgique, croient que la cause des traverses qu'essuya l'évêque de Gand est le refus des prières publiques demandées par le roi. Cette circonstance ne fut qu'un incident dans l'affaire, et Mgr de Broglie fut approuvé dans cette occasion par la plupart de ses collègues. Aussitôt que le pape lui eut adressé son Bref relatif aux prières, il s'empressa de les ordonner par un Mandement du 8 mars 1817 suivi du Bref pontifical du 1er février *Litteris tuis.*

Mais quelques jours après, l'évêque crut devoir réclamer au sujet d'un nouveau règlement sur l'enseignement et surtout sur l'enseignement de la théologie. Ses *Représentations* sur ce point, que nous avons sous les yeux dans la collection des Mandements du prélat, sont datées du 22 mars 1817, signées des Ordinaires de la Belgique, et forment 12 pages in-4°; on y lit les signatures de Mgr de Broglie, évêque de Gand, de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur, de Mgr Hirn, évêque de Tournai, et de MM. Barrett et Forgeur, vicaires capitulaires de Liège et de Malines.

L'*Ami de la Religion* dans les numéros du 3 septembre 1817 (tome XIII, n° 320) et du 6 février 1819 (tome XVIII, n° 469) donne un précis fort exact de ce qui se passa en Belgique à cette époque et un exposé des principales démarches de Mgr de Broglie qui fut en butte aux poursuites les plus sévères. Traduit devant la cour d'assises de Bruxelles, il ne quitta son diocèse que lorsque le mandat d'amener fut décerné contre lui. Il se retira en France à la fin de mars 1817, à la suite d'une tournée de confirmation qui avait duré six semaines et dans laquelle il avait été secondé par Mgr Dubourg, évêque de la Louisiane. Le 25 septembre, un autre acte d'accusation fut dressé contre lui, on le lui signifia le 27. Le 6 octobre, le prélat fut cité de nouveau à comparaître devant la cour d'assises ; il était qualifié dans l'acte du nom de *Maurice de Broglie* et accusé *de crimes*. Il se défendit par une protestation datée d'Amiens, le 9 octobre, dans laquelle il déduisait ses motifs pour ne pas obtempérer. Cette protestation ne fut point reçue, et, le 8 novembre 1817, la cour d'assises porta un jugement qui condamnait Mgr de Broglie à la déportation. L'arrêt fut affiché par le bourreau sur un échafaud où deux voleurs étaient exposés. L'arrêt et les circonstances de l'exécution furent blâmés par les journaux les moins favorables au clergé. L'*Observateur Belge* signala l'illégalité de la procédure, et tous les catholiques furent consternés d'un pareil traitement fait à un premier pasteur universellement aimé et respecté dans son diocèse.

On peut lire une *Réclamation respectueuse* adressée par l'évêque de Gand à L. L. M. M. les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse relativement à l'état des affaires religieuses en Belgique, 1819 in-8° de 166 pages. Les Souverains étaient alors réunis à Aix-la-Chapelle et la *Réclamation* est datée de Beaune, le 4 octobre 1818. C'est un monument impor-

tant pour l'histoire de la religion dans les Pays-Bas ; elle donne de tristes détails sur le système suivi dans cette contrée relativement aux affaires ecclésiastiques, et sur l'attention constante avec laquelle on y fatiguait les catholiques, et surtout le clergé, dans le moment même où l'on favorisait ouvertement, tantôt le protestantisme, tantôt l'indifférence et l'incrédulité. Cette pièce finit ainsi : «... Loin de moi, augustes Souverains, tout sentiment d'amertume et d'aigreur au souvenir des injustes traitements que j'ai éprouvés ! Et de quoi, en effet, aurais-je à me plaindre (je me plais à le répéter avec un auguste Pontife) *que rien ne doit être plus honorable ni plus cher à un fidèle, à un prêtre, à un pasteur surtout, que de souffrir pour la cause de Dieu ?* Oubliant de grand cœur tout ce qui m'est personnel dans les tristes événements que je viens de tracer, je n'élève la voix que pour la défense d'une Église qui me sera toujours chère... »

Mgr de Broglie, depuis 1817, vécut constamment en France, il résidait tantôt à Beaune, tantôt à Paris, toujours en proie à des infirmités que les traitements exercés envers lui et envers son clergé n'étaient pas propres à adoucir. Il recevait chaque jour de sinistres nouvelles de l'état de son diocèse. Un de ses grands vicaires exilés, deux autres mis en jugement, des chanoines expulsés du chapitre, des curés privés de traitement, une inquisition sévère exercée contre les prêtres, des pauvres religieuses inquiétées jusque dans l'asile où elles croyaient s'être soustraites au monde, la religion catholique entravée dans ses droits comme dans ses pratiques, les efforts faits pour ôter au prélat l'exercice de sa juridiction, toutes ces circonstances étaient autant de coups portés à la sensibilité de Mgr de Broglie et ne contribuèrent pas peu à ruiner une santé faible et fatiguée par tant d'épreuves. Attaqué, vers la fin de juin 1821, d'une nouvelle maladie, il reçut, le 26 de ce mois, les derniers sacrements qui lui furent administrés par M. de Pierre, curé de Saint-Sulpice. Visité par sa famille et ses amis, il fut constamment un sujet d'édification. Le 27 juin, il dicta une dernière lettre à son diocèse qu'il signa. Des prières furent ordonnées le 5 juillet par ses vicaires généraux ; et la maladie s'étant changée en épuisement total, Maurice de Broglie rendit à son Créateur, le vendredi 20 juillet à une heure du matin, son âme si bonne et si magnanime, à l'âge de 54 ans et dix mois. Les obsèques furent célébrées à Saint-Sulpice, présidées par Mgr de Quélen,

coadjuteur de Paris, en présence du nonce, de plusieurs prélats, des pairs, des députés et autres personnes de distinction. Amédée de Broglie, son frère, était à la tête de la famille. D'après le désir du Prélat, son corps fut déposé dans un caveau de l'église sous le chœur, jusqu'au moment où il pourrait être transporté dans la cathédrale de Gand.

Telle fut la fin d'un des plus grands Évêques des temps modernes. Il était doué d'un esprit vaste et bien cultivé; d'une imagination vive et agréable, d'un jugement sûr, d'un cœur sensible; et à tant de dons naturels, il joignait une profonde humilité, une foi sincère, une grande piété, l'amour de Dieu et de la sainte Vierge, un zèle ardent pour l'Église catholique au bonheur de laquelle il aurait volontiers offert jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Il portait pour armoiries : *d'or, au sautoir ancré d'azur.*

(*A suivre.*) M. C. D'AGRIGENTE.

NÉCROLOGIE

Le docteur CHARCOT est mort subitement, à Château-Chinon, dans la Nièvre. Rien ne faisait prévoir cette fin, et, il y a quelques jours à peine, celui qu'on était convenu d'appeler « l'éminent praticien » donnait à un de nos confrères les détails les plus circonstanciés sur son voyage à Bournemouth et la maladie de Cornélius Herz, ce grand égoïste atteint d'une maladie de cœur. Le mourant survit au docteur.

C'est là une perte pour la science française, si toutefois l'on considère uniquement M. Charcot comme médecin des maladies nerveuses. C'est à l'hypnotisme qu'il a dû, non sa réputation, mais sa célébrité, et ses prétendues découvertes sont précisément ce qu'il y a de moins remarquable dans sa carrière. Tel un grand arbre, d'aspect majestueux dont les fruits seraient salutaires et l'ombre néfaste.

Il avait soixante-sept ans, et avait fait toute sa carrière à la Salpêtrière. Il y a là une femme qui se souvient de l'avoir connu interne. Membre de l'Académie de médecine et de l'Institut, il avait fait arriver tous ses élèves, un à l'Institut, deux à l'Académie de médecine, plusieurs autres au professorat.

C'était une des sommités de la science officielle positiviste, de celle qui donne le succès ; mais il est en réalité l'homme le plus

expert à l'égard des névropathes. Il les reconnaissait aussitôt, et je crois bien que, dans son for intérieur, il estimait que Paris était peuplé pour une bonne moitié de névropathes.

Guérissait-il ? C'est une autre affaire. Les maladies nerveuses ne sont guère guérissables, si ce n'est par une hygiène constante et une suite dans les idées dont les névropathes sont généralement incapables.

Mais ce qui fait de M. Charcot une personnalité, ce sont ses recherches sur le magnétisme.

Le magnétisme ! Oh ! comme il proscrivait ce mot entaché de charlatanisme.

Mesmer ! M. de Puységur ! des gens d'il y a un siècle, des ignorants, des exploiteurs de la curiosité publique, des montreurs d'ours, rien de plus. Lui, Charcot, avait trouvé l'hypnose qui n'avait rien de commun avec le magnétisme, qui était un fait physiologique et non un fait psychique. D'ailleurs, il ne saurait y avoir de faits psychiques, puisqu'il n'y a pas d'âme. Psyché n'a jamais existé que dans les rêves des poètes et l'âme est une invention des religions qui avaient besoin d'un domaine surnaturel. La matière organisée devient la matière sensitive, puis la matière agissante, et enfin la matière pensante. La science ne peut rien en dehors de cette thèse.

Et c'est en partant de ce principe, en voulant prouver que tous les miracles ne sont que le résultat des faits physiologiques et scientifiques, que M. Charcot a poursuivi ses recherches sur l'hypnose et sur la suggestion.

Prenant un névropathe, M. Charcot le rendait boiteux par suggestion, puis il lui disait : « Lève-toi et marche. » Et le boiteux de tout à l'heure se levait et marchait.

Les formes multiples de l'hystérie lui étaient souvent un sujet de miracle : il guérissait en faisant croire au malade qu'il avait le pouvoir de guérir, et quand il ne réussissait pas et qu'il avait affaire à un croyant, il lui disait : « Allez à Lourdes », dans la pensée que la mise en scène des processions, des prières, et la foi, cette grande volonté, serait une suggestion plus forte que sa propre volonté, volonté de médecin qui veut bien guérir, mais sans perdre trop de temps, volonté essentiellement relative.

Tels étaient les principes de ce thaumaturge de l'Institut.

Or, il avait à la Salpêtrière un certain nombre de sujets, femmes hystériques, sur lesquelles il opérait *in anima vili*, et la chronique n'a jamais dit qu'il en ait guéri aucune, Tout porte

à croire qu'il ménageait inconsciemment la perpétuité de la maladie.

Son unique découverte sur ce terrain, a été la suggestion. Encore a-t-elle été poussée beaucoup plus loin, par le docteur Lüys, à la Charité, avec l'aide de son chef de clinique, le Dr Encausse, et par l'école de Nancy qui pourtant s'est trompée. M. Charcot était prudent dans ses assertions, et c'était sa force, mais il n'admettait pas qu'on pût explorer sans lui ce champ nouveau. C'était sa propriété, et nul ne pouvait avoir raison s'il allait plus vite. En dehors de son église matérialiste il ne pouvait y avoir de salut.

Il était fort mécontent quand un indiscret, comme le comte de P..., assistant à ses expériences, lui démontrait que ses sujets étaient de simples chiens savants, dressés à toutes les simagrées qu'il leur avait apprises.

— Cette femme va tomber en catalepsie au moment où je frapperai sur ce gong, disait Charcot.

— C'est bien, disait le comte P..., laissez-moi faire. Et s'approchant du gong, il faisait le signe de frapper l'instrument, et la femme tombait en catalepsie comme si le coup eût été donné.

C'était donc un dressage, de même que les trois états de l'hypnose, qui sont deux, qui sont trois, qui sont tout ce qu'on voudra. Il en est de cela comme des médicaments à distance.

— Vous voyez cette fiole d'ipeca, disait l'école de Nancy, cette femme hynoptisée va en ressentir tous les effets, dès que nous l'approcherons de son estomac.

— Attendez, répondaient les élèves de Charcot, et ils remplaçaient l'ipeca par une fiole d'eau, l'*aqua stillata* qui coûte si cher chez les pharmaciens, et approchant la fiole de l'estomac du sujet, celui-ci ressentait l'horrible effet de l'absorption de l'ipeca.

Dressage que tout cela.

Quant à la localisation des facultés, il y a plus de trente ans que l'expérience en aurait été faite en Suisse, si je dois en croire un chercheur.

—

Le docteur Blanche, membre associé libre de l'Académie de médecine, officier de la Légion d'honneur, vient également de succomber aux suites d'un cancer intestinal, dans sa maison d'Auteuil. Le docteur Blanche était né à Paris le 1er octobre

1820. Reçu interne des hôpitaux en 1845, il prit pour sujet de sa thèse de doctorat, en 1848, une question de médecine aliéniste et s'adonna dès lors exclusivement à l'étude des maladies mentales. Parmi les nombreuses communications faites par le docteur Blanche à l'Académie de médecine, citons les mémoires sur les *Homicides accomplis par les aliénés* (1878), la *Folie considérée comme cause de divorce* (1884), la *Mélancolie* (1887).

Ces travaux, auxquels il convient d'ajouter un rapport documenté sur les projets de réformes à la législation des aliénés, se distinguent par la solidité des études spéculatives et la sûreté de vues du praticien. Ils demeureront parmi les monuments les plus intéressants de la science aliéniste, et feront regretter, dans l'intérêt de la question si controversée de la responsabilité criminelle, que les nombreux rapports donnés par le docteur Blanche en sa qualité d'expert près les tribunaux de la Seine, poste qu'il occupait depuis 1851, n'aient pu être livrés à la publicité.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 20 août. — Troubles à Aigues-Mortes. — Étranger.

24 août 1899.

Les élections du 20 août sont ce qu'on pouvait prévoir dans l'état de désorganisation où se trouvaient les partis conservateurs, ni meilleures, ni pires, meilleures plutôt que ne les méritaient la mollesse, l'apathie, le manque de discipline et d'organisation du parti qui, à la suite des instructions pontificales, s'en était attribué la direction.

Aussi les catholiques n'ont-ils pas à se féliciter du résultat ; leur chef même, l'éminent orateur, M. de Mun, est battu par un obscur avocat.

Battus également ceux qu'on était convenu d'appeler les ralliés et qui perdent aussi leur chef M. Piou, en même temps que leurs plus brillants orateurs. De 44 qu'ils étaient, ils reviennent 13 ! et les ballottages n'augmenteront pas beaucoup ce chiffre.

La leçon profitera-t-elle, et dans quatre ans serons-nous prêts davantage ? Nous osons en douter.

Ce n'est pas une raison de désespérer, ni surtout d'aban-

donner la lutte. A défaut des hommes qui nous manquent, Dieu nous reste et le jour viendra, nous en avons la consolante certitude, où sa main s'étendra sur nous, sur la France, fille aînée de son Eglise, qu'il arrachera des mains des francs-maçons et des sectaires.

—

Nous donnerons, après le résultat de ballottage, la liste complète des nouveaux députés. Dès aujourd'hui voici les classifications des résultats déjà obtenus.

La Droite.

La Droite conserve 46 des sièges qu'elle occupait. Ce sont les suivants :

Bressuire : De la Rochejaquelein. — Lisieux : De Colbert-Laplace. — Pont-l'Evêque : De Witt. — Mamers : De la Rochefoucauld. — Vitré : Le Gonidec de Traissan. — Montfort : Porteu. — Guingamp 1re : De Tréveneuc. — Bernay : Fouquet. — Morlaix 2e : Vicomte de Kermenguy. — Alais 2e : De Ramel. — Châteauroux 1re : Balsan. — Paimbœuf : Comte de Juigné. — Angers 2e : De Soland. — Segré : Bougère. — Mortain : Legrand. — Laval 1re : Comte d'Elva. — Laval 2e : Gamard. — Château-Gontier : Prince de Broglie. — Pontivy 1re : De Lanjuinais. — Dinan 2e : De Largentaye. — Alençon : De Levis-Mirepoix. — Villefranche : Cibiel. — Brest 3e : D'Hulst. — La Châtre : Saint-Martin. — Châteaubriand : De Pontbriand. — Ancenis : De la Ferronnays. — Vannes 1re : Du Bodan. — Vannes 2e : Lorois. — Nantes 3e : Cazenove de Pradines. — Vire : Delafosse. — Bayeux : Gérard. — Angoulême : Laroche-Joubert. — Saint-Brieuc 2e : De la Noue. — Boulogne 1re : Adam. — Arras 2e : Tailliandier. — Mamers : D'Aillières. — Le Mans 2e : Galpin. — Castres 2e : Baron Reille. — La Roche-sur-Yon 2e : Bourgeois. — Sables-d'Olonne 2e : De Baudry d'Asson. — Cholet 2e : De la Bourdonnaye. — Saint-Lô : Rauline. — Dunkerque 2e : Cochin. — Barbezieux : Arnous. — Brest 2e : Villiers. — Montauban : Prax-Paris.

La Droite gagne un siège, celui d'Angoulême (2e), qui était occupé par M. Déroulède et est conquis par M. Gellibert des des Séguins.

Elle perd les 38 sièges suivants :

Occupés préc. par MM.	Conquis par MM.
Tournon : De Montgolfier.....	De Vogüé, rép. lib.
Saint-Affrique : Barascud.....	Fournol, rép. lib.
Rodez 1re : De Montety.....	Lacombe, rép. m.
Vendôme : De Possesse.....	Bozérian, rép.

Occupés préc. par MM.	Conquis par MM.
Mauléon : Etcheverry.....	Berdoly, rép.
Périgueux : Maréchal.....	Saumande, rép.
Riom 1re : De Bar.....	Girard, rép.
Le Puy 2e : De Kergorlay.....	Blanc, rép.
Bayonne 2e : Labat.....	Harriague-Saint-Martin, rép. m.
Sables-d'Olonne : La Bassetière.	G. Batiot, rép.
Fontenay 2e : Le Roux.....	Deshayes, rép. m.
Parthenay : Taudière.....	Lebon, rép.
Bazas : De Lur-Saluces.....	Constant, rép.
Mende : De Colombet.....	Bourrillon, rép.
Guingamp : Boisboissel.....	Moigne, rép.
Calvi : Villeneuve.....	Gavini, rallié.
Espalion : De Benoist.....	Labarthe, rad.
Caen 2e : De Cornulier.....	Legoux-Longpré, rép. libre.
Fougères : Delafosse.....	Pontallier, rép. m.
Saint-Nazaire 2e : De Lareinty...	Amaury-Simon, rallié.
Mayenne : Bigot.....	Renault-Morlière, rép. mod.

Républicains.

Les républicains gardent 97 des sièges précédemment occupés par eux, savoir :

Belley : Giguet. — Embrun : Flourens. — Gap : Euzière. — Grasse : Rouvier. — Carcassonne : Marty. — Castelnaudary : Mir. — Narbonne : 2e : Turrel. — Bourg 2e : Herbet. — Aubusson 2e : Cornudet. — Châteaulin : Le Borgne. — Quimper 1re : Hémon. — Quimper 2e : Cosmao-Dumenez. — Libourne 2e : Obissier Saint-Martin. — Saint-Sever : Dulau. — Cahors 1re : Talou. — Brioude : Chantelauze. — Saint-Jean-de-Maurienne : Horteur. — Privas 1re : Fougeirol. — Nice 2e : Borriglione. — Ambert : Farjon. — Bergerac 2e : Clament. — Saint-Brieuc 1re : Armez. — Périgueux 2e : Chavoix. — Sarlat : Denoix. — Nérac : Darlan. — Riom 2e : Laville. — Prades : Escanyé. — Céret : Pams. — Vesoul : Mercier. — Villefranche 1re : Million. — Fontainebleau : Ouvré. — Albi 1re : De Berne-Lagarde. — La Roche-sur-Yon 1re : Aristide Batiot. — Limoges 2e : Gotteron. — Saint-Dié 2e : Marcillat. — Yvetot 1re : Lechevallier. — Melle : Goirand. — Castelsarrazin : Lasserre. — Epinal 2e : Boucher. — Avesnes 3e : Eliez-Evrard. — Valenciennes 2e : Lepez. — Douai 2e Dubois. — Bonneville : Orsat. — Saint-Jullien : Duval (César). — Chambéry 2e : Perrier. — Niort : 1re : Disleau. — Cambrai 1re : Michau. — Libourne 1re : Surchamp. — Aurillac : Bastid. — Tulle 2e : Delpeuch. — Sartène : Arène. — Nontron : Theulier. — Châteaulin 2e : Gourvil. — Montbrison 1re : Levet. — Dax 2e Léglise. — Villeneuve : (Lot-et-Garonne). Leygues. — Rochefort : Braud. — Châtillon :

A. Leroy. — Pont-Audemer : Loriot. — Bordeaux 4e : Raynal. — Bordeaux 5e : Duvigneau. — Mont-de-Marsan 2e : Jumel. — Dax 1re : Denis. — Roanne 2e : Réal. — Cherbourg : Cabart-Danneville. — Mayenne 2e : Chaulin-Servinière. — Lunéville : Viox. — Montmédy : Royer. — Verdun : Buvignier. — Lorient 1re : Guieysse. — Saint-Omer 1re : Ribot. — Lyon 1re : Burdeau. — Charolles 1re : Franc — Mouthiers : Carquet. — Dieppe 1re : Breton. — Dieppe 2e : Legras. — Le Havre 1re Siegfried. — Châtellerault : Nivert. — Rochechouart : Codet. — Mirecourt : Mougin. — Neufchâteau : Frogier de Ponlevoy. — Saint-Dié 1re : Charles Ferry. — Oran 1re : Saint-Germain. — Pithiviers : Cochery. — Toulouse 3e : Mandeville. — Cahors 2e : Rey. — Nantua : Philippon. — Nancy 2e : Papelier. — Oloron : Barthou. — Coutances : Briens. — La Rochelle : Charruyer. — Constantine 1re : Thomson. — Oran 2e : Etienne. — Le Puy 1re : Dupuy. — Saint-Marcellin : Saint-Romme. — La Tour-du-Pin 1re : Antonin Dubost. — Albertville : Pierre Blanc.

Ils gagnent vingt-cinq sièges, dont vingt-trois existaient précédemment et deux sont de création nouvelle :

Vervins 2e : Moret. — Arcis : Castillard. — Vendôme : Bozérian. — Langres : Mougeot. — Mauléon : Berdoly. — Riom 1re : Girard. — Le Puy 2e : Blanc. — Mâcon 1re : Dubief. — Sables-d'Olonne : G. Batiot. — Partenay : Lebon. — Bazas : Constant. — Mende : Bourrillon. — Guingamp 2e : Moigne. — Guéret 2e : Defumade. — Evreux 2e : Modeste Leroy. — Mont-de-Marsan : Dejean. — Pontivy 2e : Le Clech. — Le Havre 3e : Desgenetais. — Péronne 1re : Trannoy. — Peronne 2e : François. — Château-Chinon : Chandioux. — Montbrison 2e : Dorian. — Valenciennes 3e : Sirot-Mallet. — Sièges nouveaux : Lille 5e : Cognet. — Rouen 2e : Leteurtre.

Ils perdent les dix sièges suivants :

Occupés précedemment par MM.	Conquis par MM.
Puget-Théniers : Malaussena	Bischoffsheim, r. lib.
Reims 2e : Doc. Thomas	De Montebello, r. lib.
Lectoure : Deschamps	Caze, soc.
Dijon 2e : Levêque	Delanne, rép. rad.
Meaux : Prévet	Derveloy, rad.
Vienne 2e : Lombart	Plissonnier, rép. lib.
Belfort : Grisez	Armand Villard, r. l.
Valognes : De Lagorsse	Guérin, rép. mod.
Chartres 1re : N. Parfait	Lhopiteau, rad.
Grenoble 3e : Durand-Savoyat	Vogeli, rad.

Radicaux socialistes

Les radicaux socialistes gardent quatre-vingt-cinq des sièges qu'ils occupaient précédemment, savoir :

Paris : 2e arr. : Mesureur. — 4e arr. 1re : Barodet. — 10e arr. 2e : Brisson. — 11e arr. 2e : Lockroy. — 12e arr. 1re : Millerand. — 13e arr. 1re : Hovelacque. — Bourg 1re : Pochon. — Nantua : Philippon. — Vervins 1re : Denécheau. — Moulins 1re : Mathé. — La Palisse : Gacon. Rethel : Linard. — Evreux 1re : Isambart. — Figeac : Vival. — Bourges 2e : Baudin. — Clermont-Ferrand 2e : Guyot-Dessaigne. — Sancerre : Maret. — Gex : Bizot. — Guéret 2e : Lacote. — Montbéliard : Viette. — Die : Blanc. — Saint-Gaudens 2e : Abeille. — Béthune 2e : Lamendin. — Béthune 1re : Basly. — Issoire : Bony-Cisternes. — Gray : Signard. — Charolles : Sarrien. — La Flèche : Legludic. — Gaillac : Dupuy-Dutemps. — Fontenay-le-Comte 1re : Guillemet. — Mâcon 2e : De Lacretelle. — Sens : Bézine. — Vienne 1re : Jouffray. — Limoux : Dujardin-Beaumetz. — Constantine 2e : Forcioli. — Louhans : Guillemaut. — Aix 2e : Pelletan. — Arles : Lagnel. — Ussel : Dellestable. — Beaune 1re : Ricard. — Beaune 2e : Guéneau. — Marseille 1re : Peytral. — Marseille 5e : Antide Boyer. — Aix 1re : Leydet. — Saint-Amand 1re : Pajot. — Brives 1re : Mielvaque. — Brives 2e : Labrousse. — Besançon 1re : Beauquier. — Dreux : Terrier. — Nimes 2e : Jamais. — Alais 1re : Desmons. — Toulouse 1re : Leygue. — Châteauroux 2e : David. — Lons-le-Saunier : Trouillot. — Dôle : J.-B. Bourgeois. — Romorantin : Jullien. — Saint-Etienne 2e : Girodet. — Saint-Etienne 4e : Souhet. — Orléans 1re : Rabier. — Orléans 2e : Viger. — Montargis : Lacroix. — Perpignan 1re : Rolland. — Autun 1re : Magnien. — Châlon-sur-Saône 1re : Boysset. — Châlon-sur-Saône 2e : Gillot. — Rouen 1re : Ricard. — Provins : Montaut. — Abbeville 2e : Douville-Maillefeu. — Avignon : Pourquery de Boisserin. — Poitiers 1re : Bazille. — Bellac : Vacherie. — Auxerre 1re : Doumer. — Auxerre 2e : Merlou. — Joigny : Loup. — Tonnerre : Rathier. — Montpellier 2e : Salis. — Toulouse 2e : Calvinhac. — Châteaudun : Isambert. — Thiers : Duchasseint. — Valence 1re : Maurice Faure. — Valence 2e : Bizarelli. — Albi. : Jaurès. — Grenoble 1re : Rivet. — Pontoise 1re : G.-A. Hubbard. — La Tour-du-Pin 2e : Bovier-Lapierre.

Ils en gagnent vingt qui sont les suivants :

Paris 15e : Humbert. — Trévoux : Borard. — Laon 1re : Cuissard. — Marvéjols : Auricoste. — Lectoure : Caze. — Meaux : Derveloy. — Niort 2e : De la Porte. — Saint-Gaudens 1re : Bepmale. — Espalion : Labarthe. — Saint-Amand 2e : Lesage. — Loches : Wilson. — Le Mans 1re : Rubillard. — Melun : Balandreau. — Amiens 1re : Fiquet. — Amiens 2e : Lévêque. — Dijon 2e : Delanne. — Jonzac : Dubois. — Chartres 1re : Lhopiteau. — Ribérac : Pourteyron. — Grenoble 3e : Vogeli.

Ils en perdent sept.

Occupés précédemment par MM.	Conquis par MM.
Narbonne 1re : Ferroul.....	Rouzaud, rép. lib.

Occupés préc. par MM.	Conquis par MM.
Mâcon 1re : Boullay	Dubiet, rép.
Guéret 1re : Lacôte	Defumade, rép.
Beauvais 2e : Delaunay	Chevallier, rép.
Péronne : Gonnet	Trannoy, rép.
Boussac : Cousset	Tardy, rép. mod.
Montbrison 2e : Souhet	Dorian, rép.

Révisionnistes et Boulangistes.

Les révisionnistes et boulangistes gardent 6 des sièges qu'ils occupaient précédemment, savoir :

Paris : 13e arr. 2e : Paulin Méry. — 17e arr. 2e : Roche. — Sceaux 1re : Richard. — Laon 2e : Castelin. — Versailles 2e : Gauthier (de Clagny). — Rennes 1re : Le Herissé.

Ils ne gagnent aucun siège et en perdent 7 :

Occupés préc. par MM.	Conquis par MM.
Paris 1re du 15e : Farcy	Humbert, rad
Nancy 3e : Barrès	Henrion, rép.
Niort, 2e : Pontois	De la Porte, rad.
Caen 1re : Engerand	Lebret, rép. mod.
Bordeaux 1re : Chiché	Labat, rép. lib.
Amiens 1re : Millevoye	Fiquet, rad.
Angoulême 2e : Déroulède	Gellibert des Séguins, dr.

Ralliés.

Les ralliés conservent treize des sièges qu'ils occupaient précédemment.

Hazebrouck 2e : Plichon. — Bastia : Gavini. — Bourges 1re : D'Arenberg. — Lille 1re : Le Gavrian. — Lille 2e : Montalembert. — Autun 2e : Schneider. — Les Andelys : Louis Passy. — Saint-Quentin : Desjardins. — Falaise : Paulmier. — Pontoise 2e : Brincard. — Yvetot : De Montfort. — Poitiers 2e : Dupuytrem. — Clamecy : Jaluzot.

Les ralliés gagnent deux sièges, celui de Calvi acquis à M. Sébastien Gavini, et celui de Saint-Nazaire, 2e, acquis par Monsieur Amaury-Simon.

Ils perdent les 31 sièges suivants :

Occupés préc. par MM.	Conquis par MM.
Laon 1re : Pasquier	Cuissart, rad.
Vervins : Caffarelli	Moret, rép.
Vouziers : Ladoucette	Bourgoin, rép. mod.
Arcy-sur-Aube : Comte Armand	Castillard, rép.

Occupés préc. par MM.	Conquis par MM.
Langres : Du Breuil de Saint-Germain..	Mougeot, rép.
Marvejols : Grousset.....	Auriscote, rad.
Saint-Gaudens 1re : Piou.....	Bepmale, rad.
Saint-Amand 2e : De Montsaulnin.....	Lesage, rad.
Evreux 2e : Olry.....	Modeste Leroy, r.
Loche : Muller.....	Wilson, rad.
Mont-de-Marsan 1re : De Guilloutet....	Dejean, rép.
Mortagne. Dugué de la Fauconnerie....	Bancard des Bois, rép. m.
Valenciennes 3e : Thellier de Poncheville.	Sirot-Mallet, rép.
Pontivy 2e : De Mun.....	Le Clech, rép.
Compiègne : De l'Aigle.....	Noël, rép. lib.
Le Mans 1re : Vilfeu.....	Rubillard, rad.
Le Havre 2e : Piérard.....	Desgenetais, rép.
Amiens 2e : De Dompierre d'Hornoy...	Lévêque, rad.
Péronne 2e : D'Estourmel.....	François, rép.
Condom : Daynaud.....	Lannelongue, r. m.
Lombez : Fauré.....	Thoulouze, r. m.
Jonzac : Eschassériaux.....	Dupont, soc.
Château-Chinon : D'Espeuilles.....	Chandioux, rép.
Saint-Malo 1re : La Chambre.....	Brune, rép. mod.
Saint-Malo 2e : De Lorgeril.....	Demalvillain, r. m.
Ribérac : De Fourton.....	Pourteyron, rad.
Rennes 2e : Carron.....	René Brice, rép. lib.
Redon : Barbotin.....	Récipon, rép. m.
Yssingeaux : Malartre.....	Néron, rép. lib.
Coutances 2e : De la Martinière.....	Regault, rép. mod.

Républicains libéraux modérés.

Les républicains libéraux et modérés gardent 65 des sièges qu'ils occupaient précédemment :

Montdidier : Leroy. — Epinal 1re : Krantz. — Annecy : Thonion. Orthez : Clédou. — Mantes : Lebaudy. — Muret : De Rémusat. — Murat : Francis Charmes. — Saint-Flour : Bory. — Aubusson : Martinon. — Quimperlé : De Kerjégu. — Marseille 3e : Charles Roux. — Mauriac : Lascombes. — Pontarlier : D. Ordinaire. — Marennes : Garnier. — Louviers : Thorel. — Chartres 2e : Milochau. — Lesparre : Du Péier de Larsan. — Le Blanc : Moroux. — Nantes 1re : Sibille. — Gien : Alasseur. — Beaugé : Coudreuse. — Avranches : Riottau. — Bar-le-Duc : Develle. — Commercy : Poincaré. — Dinan 1re : Jacquemin. — Senlis : Gaillard. — Domfront 1re : Christophle. — Domfront 2e : Gévelot. — Bayonne 1re : Lafont. — Saint-Calais : Cavaignac. — Thonon : Folliet. — Rouen 4e : Lebon. — Le Havre 2e : Félix Faure. — Neufchâtel : Gervais. — Abbeville 1re : Froment. — Remiremont : Méline. — Roanne 1re : Audiffred. — Cochinchine : Le Myre de Vilers. —

Tarbes : Fould. — Paris 9e arr., 2e : Berger. — Digne : J. Reinach. — Castellane : Deloncle. — Briançon : Laurençon. — Foix : Delcassé. — Bar-sur-Aube : Thierry-Delanoue. — Nogent-sur-Seine : Casimir-Périer. — Villefranche : Maruéjouls. — Nogent-le-Rotrou : Paul Deschanel. — Sainte-Menehould : Bertrand. — Briey : Mézières. — Milhau : Clauzel de Coussergues. — Béthune 3e : Fanien. — Saint-Omer : Jonnard. — Montreuil : Boudenoot. — Bergerac : De la Batut. — Saint-Pol : Graux. — Pau 1re : Léon Say. — Lyon 8e : Aynard. — Lure : Chaudey. — Chambéry 1re : Jules Roche. — Saint-Yriex : Lavertujon. — Argelès : Alicot. — Pau 2e : Quintaâ. — Saintes 1re : Comte Lemercier. — Vassy : Rozet.

Ils en gagnent 31, savoir :

Tournon 2e : Vogüé. — Vouziers : Bourgoin. — Puget-Théniers : Bichoffsheim. — Saint-Affrique : Fournol. — Narbonne 1re : Rouzaud. — Rodez 1re : Lacombe. — Reims 2e : Montebello. — Périgueux 1re : Saumande. — Nancy 3e : Henrion. — Bayonne 2e : Harriague Saint-Martin. — Caen 1re : Lebret. — Caen 2e : Legoux-Longpré. — Bordeaux 1re : Labat. — Fougères : Pontallier. — Mayenne 1re : Renault-Morlière. — Compiègne : Noël. — Beauvais 2e : Chevalier. — Belfort : Viellard. — Condom : Lannelongue. — Lombez : Thoulouze. — Fontenay 2e : Deshayes. — Valognes : Guérin. — Mortagne : Bansard-des-Bois. — Saint-Malo 1re : Brune. — Saint-Malo 2e : Demalvillain. — Boussac : Tardif. — Rennes : Brice. — Redon : Récipon. — Vienne 2e : Plissonnier. — Yssingeaux : Néron. — Coutances 2e : Regnault.

Ils ne perdent que deux sièges; celui de Trévoux, M. Germain n'ayant pas consenti à se représenter, et celui de Melun, pour lequel M. le comte Greflulhe avait décliné toute candidature.

—

Quelques appréciations des principaux organes de la presse, feront mieux juger comment sont appréciés de part et d'autre les résultats obtenus dimanche :

La *Vérité* écrit :

Les élections ont donné, hélas ! le résultat qu'on devait en attendre, le résultat qui ne faisait doute que pour ceux qui ne comprennent rien à la situation parce qu'il leur manque le sens supérieur chrétien. Nous sommes battus; nous devions l'être.

Les causes de notre échec sont diverses; il est inutile de les rechercher. Pour vaincre, il faut avoir lutté, et depuis que la persécution religieuse est commencée, nous n'avons presque fait que transiger et céder sur tous points, jusqu'à ce dernier terme de nos capitulations,

qui a été d'accepter — provisoirement — les lois scolaires d'athéisme, ces lois d'où nous sont venues les nouvelles générations d'électeurs qui ont fait le scrutin d'hier.

Nous baissons de plus en plus. Les élections de 1893 sont pires que celles de 1889, qui étaient déjà plus mauvaises que celles de 1885. La minorité catholique et conservatrice de la Chambre tombe à une cinquantaine de voix. C'est un désastre. Et le succès du radicalisme et du socialisme le rend plus douloureux, plus inquiétant.

Faut-il donc se décourager? Faut-il désespérer?

Non. Le grand nombre d'abstentions, qui est un des traits saillants du scrutin d'hier, permet de ne pas considérer le vote comme l'expression arrêtée et définitive des sentiments du pays.

La France n'est pas vouée irrémissiblement au radicalisme. Demain, au premier jour, dans quatre ans, dans dix ans, elle peut se retrouver; il y en a en elle une masse flottante, aussi capable de se tourner du côté du bien que du côté du mal. Au total, les vainqueurs d'hier, opportunistes, radicaux, intransigeants, socialistes, ne représentent pas la majorité des électeurs.

Donc la situation n'est pas perdue. La plus grande perte, est celle de notre honneur, qui a beaucoup souffert de toutes les compromissions et de toutes les défaillances de ces dernières années. Celle-là surtout peut se réparer.

Il faut se remettre à la lutte. Si réduite qu'elle soit, la minorité catholique et conservatrice peut encore offrir une force sérieuse de combat. La plupart de ses survivants sont précisément de ceux qui ont fait le moins de concessions aux opinions du jour.

L'*Univers* constate les échecs des candidats catholiques et conservateurs :

Catholiques avant tout, constitutionnels, monarchistes ont éprouvé dss pertes sensibles. Le groupe le plus rudement frappé, bien qu'il ne soit pas sérieusement atteint quant au nombre, est le groupe purement catholique : nous perdons notre chef, le comte Albert de Mun. Un avocat républicain, M. Le Clech, l'emporte sur lui à 233 voix de majorité. Les royalistes, qui dans les précédentes élections avaient donné à M. de Mun environ 2,000 suffrages, se sont abstenus. On le voit par la diminution du nombre des votants...

M. Eugène Veuillot conclut en ces termes :

Les « ralliés » n'ont pas été repoussés comme « ralliés », mais comme monarchistes. Et cela, grâce aux efforts des meneurs de la Droite et de la Gauche répétant à l'unisson à la masse électorale que les constitutionnels et même les catholiques n'étaient pas sincères dans leur acceptation de la République. Ce coup de Jarnac a réussi.

Mais si catholiques et constitutionnels n'ont pas à se féliciter du

scrutin, s'il est probable que leurs gains, même quant au nombre, ne compenseront pas leurs pertes, s'en suit-il qu'ils soient vaincus? Non, car ils voient progresser leurs idées. Il est déjà certain, en effet, que la majorité nouvelle sera moins sectaire que ne l'était l'ancienne. Le progrès du mal est arrêté ; c'est un premier profit, et d'autres le suivront. Nous espérions mieux et nous aurions eu, certainement, beaucoup mieux si tout le monde avait fait son devoir. Ne cessons donc pas de compter sur l'avenir.

Le premier résultat de la politique catholique, telle que la veut l'Encyclique, aura été d'amener les républicains de gouvernement à nous promettre la paix. Restons sur ce terrain et nous arriverons aux réparations.

De la *Justice :*

Ce qu'on peut retenir de ce que nous connaissons, c'est le progrès des idées socialistes et l'effondrement définitif de ce qui fut le boulangisme.

Le parti socialiste gagne plusieurs sièges à Paris : il en gagnera au deuxième tour de scrutin. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

De l'*Autorité :*

Donc, la Droite reviendra moins nombreuse. Mais les ennemis de la République n'ont pas à s'affliger de cette diminution numérique. L'armée de Gédéon fut aussi réduite : elle ne s'en trouva après que plus redoutable, et ne tarda pas à remporter une éclatante victoire.

Le *Matin :*

Les élections de 1889 offraient un intérêt d'ensemble. L'assaut boulangiste serait-il victorieux ? Telle était la question.

Les élections de 1893 n'offrent aucun intérêt de détail. Toute l'attention se portait sur l'accueil réservé par le suffrage universel à certaines personnalités profondément discréditées.

M. Floquet, dans le onzième arrondissement de Paris, M. Clémenceau, dans le Var, subissent l'un et l'autre ces ballottages dont on ne se relève pas, et qui marquent la fin des carrières politiques.

Laissons M. Floquet se dégonfler en paix. La caractéristique de l'élection d'hier, c'est le balayage de M. Clémenceau.

En dépit d'une pression officielle éhontée, malgré les efforts inouïs d'un préfet qui mettait tout le prestige de sa fonction au service de l'homme le plus néfaste à la patrie, M. Clémenceau, après avoir recueilli toutes les voix qui lui restaient fidèles, sans en excepter une seule, est écrasé par une majorité de plus de deux mille voix.

C'est une délivrance pour la République ; c'est une revanche, insuffisante encore, mais accablante de la justice populaire. Tous les crimes publics de M. Clémenceau ne sont pas expiés ; mais il est frappé en plein cœur. Il est désarmé pour le mal qu'il voulait et pouvait faire encore.

Devant ces résultats, le reste devient secondaire. Les 4,000 voix données à M. Goblet dans le premier arrondissement de Paris ne marquent autre chose qu'une de ces excentricités, de ces aberrations fréquentes dans toute grande ville. D'ailleurs, le bon sens parisien n'a pas tout à fait abdiqué, et au second tour, il pourra réparer cette cocasserie un peu trop forte.

L'attention se trouve encore attirée sur l'échec honorable de M. de Mun à Pontivy et celui, tout à fait piteux, de M. Drumont, le champion de l'antisémitisme à Amiens.

La République, allégée de MM. Clémenceau et Floquet, n'aura pas à regretter les élections du 20 août.

Le *Gaulois :*

L'élément socialiste semble s'être affirmé et affermi.

L'élément rallié ne semble pas avoir remporté les succès qu'il espérait et qui, seuls, pouvaient justifier et excuser la manœuvre du ralliement. Il fait même une perte très sensible dans la personne de notre ami, le comte de Mun.

L'élément conservateur, c'est-à-dire monarchiste, ne subit aucun des désastres dont on le menaçait.

Telles sont, à cette heure, les grandes lignes à peine dessinées de la journée d'hier.

Les nombreux ballottages annoncés les confirmeront ou les modifieront.

A Paris, nous avons le plaisir de voir les candidats conservateurs, et jeunes, les Lerolle, les Deville, les Cochin, les Binder, les Berry, en tête de leurs concurrents et en bonne place pour la journée décisive du 3 septembre.

Mais notre ami Calla n'a pas obtenu le succès que méritaient sa franchise et sa loyauté.

M. Goblet est en grande avance sur M. Yves Guyot. Par contre M. Floquet arrive piteusement à la queue d'un ballottage.

En province, tous les ministres sont réélus. M. Clémenceau est distancé par le groupe de ses concurrents et semble, s'ils savent se coaliser, devoir rester sur le carreau.

Au point de vue du Panama, nous devons noter la réélection de M. Ricard, qui en fut le père, et chose singulière, l'échec de M. Delahaye. M. Rouvier nous revient entre ces deux élections contradictoires. Et pour couronner ce tableau, M. Wilson reprend sa place au Parlement. Du moment qu'on oubliait le Panama, il était juste de réhabiliter le wilsonnisme.

Notre confrère Drumont a échoué à Amiens.

En somme, ni le gouvernement ni l'opposition ne sachant ce qu'ils veulent, le pays laissé à lui-même a voté, hier, comme il avait voté il y a quatre ans, et comme il votera dans quatre ans si d'ici là il ne trouve pas ce qu'il cherche, un guide, une volonté.

La *Liberté* et les *Débats* se félicitent des progrès du parti républicain modéré et libéral.

Il est impossible, disent les *Débats*, de contester les progrès faits par l'opinion modérée, et si on les eût souhaités plus importants, personne ne peut nier que c'est dans cette direction que s'accuse le mouvement le plus sensible du corps électoral. Le groupe qui représentait dans la dernière Chambre la nuance la moins équivoque de cette opinion, non seulement demeure intact, mais il se fortifie par un contingent notable d'éléments nouveaux. Si l'on ajoute le petit groupe des ralliés, qui sera honorablement représenté aussi dans la Chambre nouvelle; si l'on tient compte enfin de la présence d'un grand nombre de républicains sans épithète, mais qui ont bien marqué leur intention de soutenir une politique de sagesse et d'apaisement, on peut trouver là les éléments d'une majorité peut-être, en tous cas d'un parti dont l'influence doit être considérable, et qui peut se préparer aux succès décisifs de l'avenir.

Il est vrai que le radicalisme n'a pas subi les échecs que nous lui avions souhaités. Il reviendra en nombre, et plutôt avec une légère augmentation. Si le socialisme proprement dit, le socialisme pur ne gagne point — malgré l'élection de M. Jules Guesde et peut-être de M. Vaillant — le terrain que l'ont avait pu craindre de lui voir conquérir, les socialistes mitigés et plus ou moins honteux, les radicaux, de gouvernement ou non, occuperont une place beaucoup trop grande, à notre gré, sur les bancs de la Chambre prochaine.

Du *Temps* :

En résumé, ce sont les opinions républicaines moyennes qui triomphent. Le pays a nettement manifesté deux choses qu'il veut avec la même énergie : un gouvernement franchement et vigoureusement républicain qui ne soit suspect d'aucune velléité de réaction ; en second lieu une politique rationnelle, progressive et modérée. Ceux que l'on a appelés « les ralliés » n'ont rencontré ni l'écrasement que leur prédisaient leurs ennemis ni obtenu tous les succès qu'ils attendaient. Le pays ne veut pas encore leur confier ses destinées. C'est un résultat auquel tout devait les préparer.

On est, quoi qu'on fasse, toujours plus ou moins le prisonnier de son passé, surtout devant le suffrage universel, et, à un moment donné, il ne faut pas s'étonner qu'on en devienne la victime. Ceux à qui le pays a donné sa confiance doivent se hâter d'entrer et de se fondre dans l'armée républicaine et de faire oublier ce nom de ralliés qui n'a pas et ne doit pas avoir, par lui-même, de signification politique.

—

Les événements regrettables d'Aigues-Mortes, où des rixes

sanglantes ont eu lieu entre des ouvriers français et italiens, ont eu un contre-coup prolongé en Italie. Des manifestations de violente hostilité contre la France se sont produites dans un certain nombre de villes de la péninsule, à Rome notamment. Les manifestants se sont abandonnés à de graves excès contre l'ambassade de France à Rome. On a acclamé le drapeau allemand et hué le drapeau français.

Ce sont les journaux italiens qui, par leurs diatribes contre la France à propos des troubles d'Aigues-Mortes, ont contribué largement à provoquer ce mouvement dangereux. Les faits qui se sont passés à Aigues-Mortes étaient hautement répréhensibles, mais on ne voit pas pourquoi les Italiens qui, d'ailleurs, ont eu les premiers torts, en rendent responsable la France. Et puis, les Italiens ont un talent tout particulier pour se faire détester à l'étranger. Aux États-Unis, au Brésil et ailleurs, les émigrants italiens ont soulevé contre eux la colère, parfois rude, des populations. Tout cela devrait rendre les Italiens moins bruyants et plus corrects dans leurs protestations.

—

Le tribunal d'arbitrage des pêcheries de la mer de Behring, réuni depuis plusieurs mois au ministère des affaires étrangères, sous la présidence du baron de Courcel, a rendu mardi sa sentence.

En ce qui touche les cinq questions posées par le traité d'arbitrage du 28 février 1892, elle se résume dans les propositions suivantes, adoptées par la majorité des arbitres :

La Grande-Bretagne n'a jamais reconnu ni concédé à la Russie aucun droit à une juridiction exclusive sur les pêcheries de phoques de la mer de Behring.

Cette mer est considérée comme comprise dans l'expression « océan Pacifique », telle qu'elle a été employée par le traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie.

La Russie n'a possédé ni exercé, après le traité de 1825, aucun droit exclusif de juridiction dans la mer de Behring ni sur les pêcheries de phoques de cette mer au delà de la limite ordinaire des eaux territoriales (trois milles).

Enfin, les Etats-Unis n'ont aucun droit de protection ou de propriété sur les phoques à fourrure qui fréquentent les îles des Etats-Unis dans la mer de Behring, quand ces phoques se trouvent en dehors de la limite ordinaire des trois milles.

Le sénateur Morgan, arbitre américain, a refusé son assenti-

ment à presque toutes ces décisions, par lesquelles les Etats-Unis sont déboutés par le tribunal sur les points de droit.

Mais la majorité des arbitres (quatre contre trois) accorde une compensation aux Etats-Unis, en recommandant comme nécessaires des règlements en vertu desquels la pêche des phoques sera interdite en tout temps, aux sujets des deux pays, dans une zone de 60 milles géographiques autour des îles Pribyloff, y compris les eaux territoriales.

Cette pêche sera également interdite du 1er mai au 31 juillet, au nord du 35e degré de latitude nord et à l'est du 180e degré longitude de Greenwich, jusqu'à sa rencontre avec la limite maritime décrite par l'article premier du traité de 1867 entre les États-Unis et la Russie et ensuite à l'est de cette ligne jusqu'au détroit de Behring.

Les navires à voiles, seuls, pourront pratiquer la pêche des phoques et devront être munis d'une licence spéciale et porter un pavillon distinctif.

Les patrons des navires devront tenir à bord un registre portant la date et le lieu de chaque opération de phoques et le nombre et le sexe des animaux capturés, données qui seront fournies aux gouvernements à la fin de chaque saison de pêche.

L'emploi des filets, des armes à feu et des explosifs sera interdit dans la pêche des phoques.

Les Indiens des côtes américaines et canadiennes resteront indépendants de ces règlements en tant qu'ils pratiqueront la pêche pour leur propre usage.

Ces règlements pourront être examinés et modifiés tous les cinq ans, et abolis en tout ou partie, d'un commun accord des deux gouvernements.

—

La lutte sur la question monétaire promet d'être chaude au Congrès des Etats-Unis.

Les deux Chambres se sont ajournées, après quelques minutes de séance à ce sujet, afin de permettre aux partisans et aux adversaires de tenir leurs *caucus* ou réunions plénières, où ils doivent se concerter au sujet de leur action respective devant la question.

Au Sénat, l'ajournement a été proposé par les démocrates et les partisans de l'argent. Les républicains, qui s'opposaient à l'ajournement, ont été battus dans la proportion de un contre

deux. Ce vote tendrait à prouver que les *silvermen* ont la majorité dans le Sénat.

Le *caucus* des sénateurs démocrates a nommé une commission de cinq sénateurs chargés d'étudier les mesures à prendre et de soumettre un rapport à la prochaine réunion.

La loi Sherman a trouvé dans cette première réunion des défenseurs passionnés. On les croit assez forts pour empêcher l'abrogation ou pour obtenir une nouvelle loi du même genre, et, en effet, ils paraissent assez disposés à faire de l'obstruction.

Les partisans de l'argent dans la Chambre des représentants ont tenu, de leur côté, une réunion plénière, au cours de laquelle ils ont nommé une commission chargée de rédiger un projet de loi établissant la frappe libre et dans lequel le rapport fixe de la valeur entre l'or et l'argent sera laissé à la décision de la Chambre.

Quatre-vingts membres démocrates de la Chambre qui sont partisans de l'argent ont résolu, en séance plénière, de combattre l'abrogation de la loi Sherman, à moins qu'elle ne soit remplacée par une loi de libre monnayage de l'argent.

Les chefs des partis opposés ont eu ensuite des conférences séparées. Les adversaires de l'argent ont émis l'opinion qu'on devrait voter d'abord sur l'abrogation de la loi Sherman.

Les autres voulaient simplement l'amender dans le sens de la liberté du monnayage à un taux plus élevé et voulaient de nouveau proposer la loi de Blind.

Un autre groupe désirait d'abord voter sur les amendements et, en cas d'échec, procéderait ensuite au vote sur l'abrogation de la loi Sherman.

Les adversaires de l'argent se sont refusés à ce compromis, parce qu'ils sont sûrs que la majorité de la Chambre votera l'abrogation et repoussera tous les amendements.

—

On sait que c'est la question du monnayage de l'argent qui a décidé M. Cleveland à convoquer d'urgence le Congrès. Cette question ne présente pas seulement un intérêt vital pour les Etats-Unis. Au point de vue économique, la décision qui sera prise a pour l'Europe entière une grande importance, d'autant plus que c'est l'Amérique qui a été jusqu'ici le champion du bi-métallisme, et qu'un changement d'attitude des Etats-Unis dans la question peut avoir un contre-coup dans l'ancien monde.

Il s'agit, comme on le sait, de modifier la législation actuelle de l'argent en abolissant le *Silver Pulcharse Act*, plus connu sous le nom de *Sherman's Act*, voté le 11 juillet 1891.

Cette loi, qui oblige le Trésor à acheter chaque mois 4,500,000 onces d'argent sur le marché, soit environ six tonnes par jour, n'a été qu'une transaction, un compromis avec les *silvermen* qui réclamaient la frappe libre de l'agent. La frappe illimitée eût rapidement conduit les Etats-Unis à un désastre; la législation actuelle, moins funeste, n'a pas moins produit les plus graves conséquences, et la crise financière qui sévit aux Etats-Unis n'a pas d'autre origine.

Les espérances des propriétaires de mines, qui comptaient que les achats du Trésor feraient remonter le cours du métal blanc, ont été cruellement déçues. La spéculation escompta bien, au début, les effets de la mesure et produisit une hausse factice sur l'argent. Mais cette hausse ne dura pas. Depuis le mois d'août 1891, la baisse a fait d'incessants progrès.

En effet, les achats du Trésor ne firent que stimuler la production de l'argent, et il devait inévitablement en résulter une baisse.

Le Trésor américain continuait cependant à entasser dans ses caisses des lingots d'argent, en représentation desquels il émettait des *silver certificates*, billets de banque remboursables en or ou en argent. Mais le public finit par s'effrayer de l'importance de cette circulation, basée sur un métal déprécié.

En Amérique, on présenta les *silver certificates* au remboursement pour avoir de l'or, que le Trésor n'osait pas refuser comme il en aurait eu le droit, pour ne pas causer une panique. La prime sur l'or n'était pas établie ouvertement, mais on stipulait dans beaucoup de contrats que les payements se feraient en or. En Europe, les porteurs de valeurs américaines s'émurent et vendirent leurs titres par quantités énormes sur le marché de New-York. Pour payer ces titres les États-Unis ont dû expédier en Europe, 450 millions d'or depuis un an.

La crise est devenue dans ces derniers temps tout à fait aiguë. Les réserves du Trésor sont épuisées; l'encaisse, garantissant l'émission des Banques nationales, est tombée au-dessous de la proportion légale, les banquiers et les particuliers vont jusqu'à thésauriser la monnaie d'or; toute confiance a disparu et le commerce ne trouve à aucun prix le crédit qui lui est nécessaire.

C'est pour remédier à cette situation que M. Cleveland a

devancé l'époque ordinaire de la réunion du Congrès. Malgré les efforts désespérés des intéressés, et bien que la position assez forte des *silvermen* au Sénat rende l'abrogation de la loi Sherman moins sûre dans cette dernière assemblée, il faut espérer que la mesure sera votée au plus tôt. Ce n'est pas, d'ailleurs, la seule difficulté du lourd héritage que les républicains ont légué aux démocrates : les adoucissements à apporter au bill Mac Kinley et la question d'Hawaï s'imposent également aux discussions du Congrès.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Il y a, comme l'on sait, bien des manières de considérer et de traiter la fameuse question juive. La charité chrétienne en a trouvé une qui lui est propre, et que nous nous empressons de faire connaître.

Nous apprenons, en effet, que par rescrit de la Sacrée-Congrégation des Indulgences et à la demande des Sœurs de Notre-Dame de Sion, à Smyrne, le Souverain Pontife a accordé à perpétuité une indulgence de cent jours pour la récitation d'une prière destinée à obtenir la conversion des juifs.

Voici le texte de la supplique :

Très Saint-Père,

Les religieuses de Notre-Dame de Sion, à Smyrne, humblement prosternées aux pieds de Votre Sainteté, implorent la concession d'une indulgence pour tous les fidèles qui réciteront la prière ci-jointe, à l'effet d'obtenir la conversion des israélites.

Texte de la prière :

Dieu de bonté, Père des miséricordes, nous vous supplions, par le Cœur immaculé de Marie et par l'intercession des patriarches et des saints Apôtres, de jeter un regard de compassion sur les restes d'Israël, afin qu'ils arrivent à la connaissance de notre unique Sauveur Jésus-Christ et qu'ils aient part aux mérites de la Rédemption. *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt.*

Voici, enfin, la traduction du rescrit d'indulgence :

Notre Très Saint-Père Léon XIII, Pape par la divine Providence, dans l'audience qu'Il a donnée le 13 juillet 1893 au secrétaire soussigné de la Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, a

daigné accorder à tous les fidèles qui réciteront dévotement et d'un cœur contrit la prière précitée une indulgence de *cent jours* applicable aussi aux défunts et à gagner une fois par jour. La présente concession est déclarée valable à perpétuité, sans besoin d'expédition de Bref; toutes choses contraires nonobstant.

Donné à Rome, du secrétariat de la même Congrégation le jour 15 juillet 1893.

Signé : IGNACE cardinal PERSICO, *préfet*;
ALEXANDRE, archevêque de Nicopolis, *secrétaire*.

France

VERSAILLES. — Les journaux libre-penseurs se taisent sur le cas de la jeune fille de Gif, soumise à l'exorcisme. Peut-être ont-ils compris que leurs insultes et leurs railleries échoueraient piteusement contre les faits. Il resterait maintenant aux bons catholiques du *Figaro*, si scandalisés, pour la religion, de l'affaire de Giff, à écouter les sages conseils du *Journal des Débats*.

Evidemment le *Journal des Débats* n'est pas un journal clérical; mais, avant de parler de possession diabolique et d'exorcisme, il a étudié la question.

L'article fort sensé qu'il publie à ce sujet est aussi éloigné du scepticisme du *Figaro* que de la grossière inconvenance de la *Lanterne*. Ses réflexions visent à la fois le respect humain des chrétiens de salon et les prétentions outrecuidantes des docteurs de la Salpêtrière. Après avoir rapporté les graves prescriptions du *Rituel* au sujet de l'exorcisme, le rédacteur des *Débats* continue ainsi :

« Si les catholiques honteux dont je parlais tout à l'heure lisaient le *Rituel*, ils ne rougiraient point de ces pratiques, « surannées ». Du reste, ils auraient vraiment tort de craindre sur ce chapitre-là, les railleries de la « science moderne ». Les médecins n'ont point manqué, à propos de l'exorcisée de Gif, de plaisanter avec quelque dédain les procédés de la thérapeutique chrétienne. Eh bien! elle donne de beaux résultats, leur thérapeutique profane! Leur aplomb est admirable quand ils traitent ces questions. Depuis une vingtaine d'année, ils ont découvert l'*hypnotisme* et repris, sans y ajouter grand'chose, les vieilles expériences des magnétiseurs, naguère traités d'imposteurs.
Ils ne savent rien des causes de tous les phénomènes qu'ils provoquent à l'aventure. Ils se débattent au milieu d'inextricables simulations. Entre eux, ils ne peuvent se mettre d'accord sur

aucune hypothèse et se traitent publiquement de dupes et de charlatans. Si ce que les chrétiens appellent possession n'est qu'une forme de ce que les médecins appellent hystérie, il n'en reste pas moins vrai que depuis des siècles, — empirisme ou révélation, — l'Eglise a découvert un moyen de soulager les pauvres gens en proie au mal mystérieux. »

A l'appui de ces réflexions, nous répétons, comme nous l'avons déjà dit, que la jeune possédée de Gif est aujourd'hui entièrement délivrée.

Dimanche dernier, devant toute la paroisse, elle a assisté à la messe et reçu la sainte communion, à la grande édification de tous.

Là où la science médicale avait échoué, l'exorcisme a réussi.

(*La Vérité.*) Arthur Loth.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne ; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris — Imp. G. Picquoin, 58, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE

1. Existence de ce magistère. — 2. Nécessité de ce magistère. — 3. L'infaillibilité de l'Eglise.

I. — Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir d'enseigner aux hommes toutes les vérités qui se rattachent à la foi et aux mœurs. Il était venu éclairer tout homme venant en ce monde ; et, en fondant une société dont la mission était la continuation de sa mission personnelle, Jésus-Christ a voulu l'investir des mêmes droits et des mêmes prérogatives. — « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie, dit-il un jour à ses apôtres. » — Or, le Père avait envoyé son Fils dans le monde pour dissiper les ténèbres de l'humanité ; et celle-ci a pu le contempler rayonnant de grâce et de vérité, *plenum gratiæ et veritatis.* — Par la grâce, Jésus venait redresser et purifier la volonté de l'homme ; par la vérité, Jésus venait éclairer l'intelligence de l'homme, agrandir le domaine de son activité, et lui révéler les beautés, les magnificences de la religion qu'il allait établir. Il avait dit à douze Juifs : « *Hoc facite in meam commemorationem... Quorum remiseritis peccata remittuntur eis, etc.* » Par ces paroles, il conférait aux apôtres le pouvoir d'administrer les sacrements et de célébrer les saints mystères. Mais il fallait que la mission des apôtres fût semblable à la mission du Fils de Dieu ; il fallait que l'erreur eût ses adversaires et la vérité ses défenseurs. Le ministère ne suffisait pas ; un magistère divinement constitué était nécessaire. La lumière et la grâce devaient se partager l'empire du monde... *Docete omnes gentes... Prædicate evangelium omni creaturæ... Qui vos audit me audit.* Maintenant les ténèbres, dont le paganisme enveloppait l'univers, vont se dissiper : douze apôtres ont reçu de Jésus le pouvoir de donner aux hommes un enseignement qui émane d'une source divine et partant infaillible.

Que les apôtres s'éloignent ; l'autorité divine donnera à leur parole une force de conviction qui fera tomber les préjugés les plus hostiles et qui convertira les plus grands génies. Les Juifs et les gentils se rendront à l'appel de Dieu : saint Denys l'Aréo-

pagite, saint Justin et tant d'autres attesteront par leur conversion la sublimité et la force de la doctrine évangélique. L'Eglise, gardienne infaillible de la foi et des mœurs, sera la dépositaire obligée de l'enseignement apostolique, et nous verrons ainsi le pouvoir doctrinal, dont nous avons étudié l'origine, se perpétuer dans l'Eglise à travers les siècles.

Les apôtres ont-ils exercé le pouvoir d'enseigner qu'ils avaient reçu de Jésus-Christ? Qu'on lise leurs épîtres, et l'on constatera sans difficulté l'exercice de ce pouvoir. D'ailleurs, aussitôt après la descente du Saint-Esprit, les Juifs les arrêtent, et leur défendent de prêcher. *Præcipiendo præcipimus vobis ne doceretis in nomine isto, et ecce repletis Jerusalem doctrina vestra.* — Pourquoi nous arrêtez-vous, répondirent les apôtres? Ne savez-vous pas que nous devons obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes? *Respondens autem Petrus et Apostoli dixerunt: Obedire oportet Deo magis quam hominibus.* Dieu leur avait ordonné de prêcher, *docete*, et leur parole retentira dans le monde entier malgré l'opposition et la défense des tyrans.

Et l'Eglise fera-t-elle valoir les mêmes droits? Lorsque les hérétiques porteront une main sacrilège sur le dogme catholique, l'Eglise prononcera-t-elle des anathèmes contre ses ennemis et ses enfants rebelles? Oui, assurément; et l'histoire est là pour l'affirmer.

Depuis le concile de Jérusalem présidé par saint Pierre jusqu'au concile du Vatican, depuis le premier pontife jusqu'à l'immortel Léon XIII glorieusement régnant, l'Eglise a toujours défendu sa doctrine; elle a même expliqué ses dogmes suivant les exigences des temps, des lieux et des circonstances. Lorsque le relâchement a voulu s'introduire dans la société chrétienne, lorsque la morale a éprouvé de graves atteintes, l'Eglise n'a jamais reculé devant les sacrifices les plus pénibles pour venger la sainteté outragée: elle a même bravé souvent la haine des rois et des empereurs. — Les hérétiques en battant en brèche le dogme catholique, et en s'écartant par conséquent de la tradition, donnaient au monde le spectacle d'une licence effrénée et d'une corruption révoltante. Flatter les intérêts pervers de l'homme, donner libre carrière à ses mauvaises passions, voilà le but des ennemis de l'Eglise. En prêchant le mensonge, la révolte et l'hypocrisie, ils voulaient rallier sous leur étendard de nombreux partisans. Arius, Nestorius, Pélage, Luther, Henri VIII n'ont pas tenu une autre conduite; et les masses,

dominées par la force armée, et s'autorisant d'ailleurs des exemples des hérétiques pour assouvir leurs appétits dégradés, se jetaient à pleines voiles dans la voie qui leur était tracée. Mais l'Eglise n'a pas laissé longtemps le crime impuni ; et ses conciles, par leurs anathèmes, ont arrêté le courant dévastateur. Elle a donc fait valoir ses droits, elle a exercé son magistère en faisant triompher la foi et les mœurs.

II. — Il est une vérité incontestablement admise : l'homme est un être enseigné. Considéré dans son enfance, l'homme a besoin d'être instruit dans l'ordre des sensations, de la foi, de la conscience et de toutes les vertus morales.

Arrivé à l'âge mûr, l'homme doit nécessairement se ranger dans l'une des deux classes qui se partage l'humanité, la classe des savants et la classe des ignorants. Cette dernière est la plus nombreuse ; elle se trouve dans l'impossibilité de s'instruire elle-même. L'ignorance et le travail incessant l'empêchent de se livrer à des études sérieuses ; et, si l'Eglise ne lui enseignait les grandes vérités de la religion qui se rattachent d'ailleurs à ses destinées futures, les hommes qui composent cette classe seraient exposés à périr infailliblement dans les ténèbres de l'erreur. — Si l'homme voulait se passer de l'enseignement de l'Eglise, il devrait posséder ces trois choses : le génie, la fortune, le temps ; or, ces trois choses constituent le privilège d'une race choisie et restreinte même parmi les savants. Lorsque les philosophes ont voulu expliquer par leurs propres lumières les vérités dont l'Eglise est la gardienne fidèle et l'interprète infaillible, leurs leçons ont fait naître le doute dans l'esprit de leurs disciples. Socrate, Aristote, Platon et les philosophes modernes ont-ils éclairé l'humanité ? A côté de passages sublimes, il n'est pas rare de rencontrer des aberrations monstrueuses. Il faut donc que l'homme reçoive un enseignement qui impose silence aux hérétiques et aux philosophes orgueilleux.

Les hérétiques, une bible à la main, renversent le dogme catholique. Un jour, ils se trouvent en présence de contradicteurs qui leur demandent raison de leur conduite hypocrite et scandaleuse. « Ma doctrine, disent-ils, mais elle se trouve dans la Sainte Ecriture. Ouvrez la Bible, et, lisez ce texte, il est la confirmation des vérités que je prêche. Ma raison, aidée du souffle du Saint-Esprit, y découvre ce sens qui a donné naissance à mon enseignement.... »

Si la Sainte Ecriture était livrée à l'interprétation privée de

chaque chrétien, la Bible serait bientôt le foyer de la lumière et des ténèbres; le même texte contiendrait en même temps une affirmation et une négation. Le Saint-Esprit ne peut être à la fois l'auteur de la vérité et du mensonge, de la foi et de l'erreur, de la pureté et de la corruption. *Nolite omni spiritui credere*, dit saint Jean, *sed probate si ex Deo sint: quoniam multi pseudoprophetæ exierunt in mundum.*

Il est évident que la raison individuelle ne mettra jamais fin aux controverses et aux disputes qui affligent souvent la société chrétienne. La Sainte Ecriture elle-même serait-elle assez puissante pour remplir cette fonction? Serait-elle capable de dissiper les doutes et d'éclairer complètement tous les passages qui font l'objet de la discussion? On ne peut l'affirmer.

Le magistère, qui est nécessaire à l'Eglise catholique, doit s'exercer sans hésitation et sans contrôle; il ne convient pas qu'il soit soumis à une controverse quelconque; car ce serait multiplier les difficultés sans obtenir un résultat définitif. Or la Sainte Ecriture n'est pas toujours à l'abri de la critique, qui attaque le canon, la lettre et le sens des Livres Saints. En suivant ce flambeau dont la clarté n'est pas bien puissante, on s'expose à marcher dans les ténèbres et à prendre une fausse direction.

D'ailleurs, la Sainte Ecriture ne peut pas fournir la lumière à tous les esprits: les uns plongés dans l'ignorance ou absorbés par le travail, n'ont pas les moyens nécessaires pour y découvrir sans cesse la vérité; tous les textes n'ont pas la clarté que réclame une intelligence vulgaire. Les autres, aveuglés par les préjugés ou des opinions erronées, n'ont pas le courage de prononcer une affirmation catégorique; et alors ils interprètent la Sainte Ecriture dans un sens tout-à-fait opposé au sens naturel et véritable. N'est-ce pas encore multiplier les difficultés?

Qui donc nous donnera le véritable sens des Ecritures et de la Tradition?... J'interroge toutes les écoles philosophiques, et aucune ne sait me donner une explication suffisante. Faudra-t-il que le doute et l'erreur s'emparent de mon esprit?... Dieu n'a pas voulu nous laisser dans l'incertitude et l'embarras. L'Eglise, qui soit sauver le monde, doit pareillement dissiper les ténèbres de l'humanité, et imposer silence aux hérétiques en interprétant et en expliquant infailliblement la Sainte Ecriture et la Tradition. *Ego Evangelio non crederem*, dit saint Augustin, *nisi me Ecclesiæ moveret auctoritas;* et le grand doc-

teur s'incline, toutes les fois que l'Eglise fait entendre sa voix.

Dans une société bien ordonnée, chaque membre n'a pas le droit d'interpréter à sa manière les lois qui sont destinées à maintenir l'équilibre et la paix générale. Si ce droit était admis, la société ne tarderait pas à s'éclipser sous le poids de la honte et du mépris public. Or, de toutes les sociétés, l'Église est la plus forte et la mieux organisée ; ses fondements sont inébranlables, sa puissance vient de Dieu. Pourquoi lui refuser les prérogatives et les droits que possèdent les autres sociétés ? Si elle ne peut pas juger en dernier ressort les controverses et les disputes qui déchirent son sein, elle n'aura jamais la perfection en partage, elle ne sera jamais universelle et perpétuelle. Il faut donc un magistère dans l'Église, « docete omnes gentes », parce que les hérésies sont nécessaires, « oportet hæreses esse ». Pour garantir la puissance et la durée de ce magistère, des qualités nombreuses doivent l'environner : l'*infaillibilité* occupe le premier rang.

III. — L'infaillibilité de l'Église est passive et active. L'infaillibilité passive, qui est aussi appelée indéfectibilité dans la foi, est un don divinement accordé à l'Église enseignée, par lequel celle-ci ne peut jamais errer dans ses croyances en écoutant l'Église enseignante. Le sujet de l'infaillibilité passive est l'Église universelle ; la cause de cette infaillibilité est le Saint-Esprit.

L'infaillibilité active est un don surnaturel divinement accordé à l'Église, par lequel celle-ci, en vertu d'une assistance spéciale de la part du Saint-Esprit, est préservée de toute erreur en conservant le dépôt de la foi et en la prêchant aux peuples. Ce don est surnaturel du côté de son principe, de sa cause efficiente, le Saint-Esprit ; du côté de son objet : les vérités révélées par Dieu ; du côté de sa fin : conduire les hommes au salut éternel.

Quand nous disons que le magistère de l'Église doit être infaillible, nous voulons parler de l'infaillibilité active : il s'agit alors de l'Église enseignante.

Pourquoi faut-il que ce magistère soit infaillible ?

L'Église tient la place de Jésus sur la terre, sa parole est pour ainsi dire la parole de Jésus-Christ lui-même. « Qui vos audit me audit. » Or, la parole de Dieu est infaillible : par conséquent la parole de l'Église aura le même caractère. — Le Saint-Esprit enseigne infailliblement toute vérité ; et il se sert

d'un organe humain, du magistère de l'Église. « Cum autem venerit Paraclitus quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis. » Jésus-Christ, en fondant une société, a voulu qu'elle se conserve dans toute son intégrité, qu'elle préserve de l'erreur le dépôt de la foi, et que les moyens de salut dont elle dispose soient toujours à couvert de la corruption jusqu'à la consommation des siècles. Il a donc institué une société nécessaire, revêtue par conséquent d'une autorité divine et infaillible. D'ailleurs, Jésus-Christ a promis cette infaillibilité aux apôtres, et ceux-ci reconnaissent facilement son existence.

Par ces paroles : « Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis... et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi », le Sauveur promet à ses apôtres son assistance, son secours dans le ministère auguste de la prédication ; or, cette assistance confère l'infaillibilité. Cette assistance est spéciale, elle est promise dans un langage solennel pour accomplir une œuvre éminemment grande et très difficile, elle durera jusqu'à la fin des siècles. Elle n'est pas conférée exclusivement aux apôtres ; leurs successeurs seront également investis de la même prérogative, parce que la prédication doit être perpétuelle, et que le Saint-Esprit, donné comme aide aux apôtres, demeurera avec eux jusqu'à la fin, « manebit in æternum ».

De tout temps, l'Église s'est attribué l'infaillibilité en définissant les articles de foi et en condamnant les hérésies. Les chrétiens, à leur tour, ont reconnu cette infaillibilité en acceptant sans hésitation les décrets de foi formulés par les conciles. Les Pères ont également reconnu cette infaillibilité en appelant l'Église la colonne, la maîtresse de la vérité, « columnam, magistram veritatis ». Ils affirment que l'Église est pleine de vérité, de lumière, qu'elle possède toute vérité, et qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans l'ignorance, « plenam veritate, lumine vero... habere omnem veritatem... illuminare omnes. »

Si l'Église n'était pas infaillible, nous ne pourrions jamais avoir la certitude touchant le dogme qu'elle proclamerait ; et cependant cette certitude est absolument requise, parce que les dogmes proclamés par l'Église doivent être crus de foi divine.

Si l'infaillibilité n'était pas l'apanage de l'Église, les controverses n'auraient jamais une solution définitive, et l'erreur pourrait souvent occuper la place de la vérité. Ce qui ne doit pas avoir lieu dans une société divinement constituée.

Relativement à l'infaillibilité de l'Église, on peut se poser deux questions : quel est l'objet et quel est le sujet de cette infaillibilité.

a) L'Église est infaillible dans les matières de foi et de mœurs. Elle doit conserver fidèlement le dépôt de la foi ; elle est donc infaillible dans toutes les matières qui se rapportent à la foi. La sainteté doit aussi fleurir dans l'Église : les chrétiens ont été choisis pour qu'ils soient saints et immaculés en présence du Christ dans la charité, « ut essent sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate ». Or, si l'Église pouvait se tromper en matière de mœurs, la sainteté serait-elle son honneur et sa gloire ? Pourrait-elle conduire les fidèles dans les sentiers de la vérité et du bien ?

L'Eglise est encore infaillible lorsqu'elle tire des conclusions théologiques, et lorsqu'elle porte des censures théologiques.

L'infaillibilité de l'Eglise s'étend encore aux faits dogmatiques, malgré l'opposition et le silence respectueux des Jansénistes. Ainsi l'a décrété Clément XI, en 1703 en condamnant dans sa Constitution *Vineam Domini* le silence respectueux des Jansénistes. L'Eglise a le droit et le pouvoir de distinguer le bien du mal, les écrits orthodoxes des écrits hérétiques : si on lui refuse ce privilège, l'hérésie peut braver impunément ses condamnations et ses anathèmes. D'ailleurs, elle a toujours condamné les livres hétérodoxes sans établir une distinction entre les erreurs et le sens du livre : elle a toujours exigé que ses décisions fussent reçues avec une soumission parfaite. Le concile d'Ephèse condamna les écrits de Nestorius ; Jean d'Antioche, qui défendait la doctrine de l'hérésiarque, ne fut admis dans la communion de l'Eglise qu'après avoir signé la condamnation.

L'Eglise est infaillible dans ses décrets concernant la discipline générale. On entend par décrets disciplinaires les décrets par lesquels l'Eglise, de sa propre autorité, prescrit certains actes relatifs au culte divin et à la vie chrétienne : ces actes ne sont pas exigés par le droit divin positif et le droit naturel, ils ne sont pas non plus absolument nécessaires, mais ils sont utiles pour entretenir la ferveur et la charité. En portant des décrets disciplinaires, l'Eglise ne peut rien statuer qui soit contraire à la foi et aux mœurs, et nuisible à la religion et au salut des hommes.

L'infaillibilité de l'Eglise s'étend-elle à la canonisation des saints ? Comme il est question d'un fait qui n'est pas renfermé

dans la révélation, *per se* l'Eglise n'est pas infaillible; elle l'est cependant *per accidens*. Le fait de la canonisation des saints est intimement lié aux mœurs et au culte; donc l'Eglise ne peut pas se tromper. Il faudrait alors admettre sa défectibilité en matière de mœurs. Il importe de connaître les personnes que nous devons honorer d'un culte particulier, il faut que leurs vertus méritent notre confiance et nos hommages; et si l'Eglise pouvait se tromper dans la canonisation des saints, le culte des images n'aurait plus sa raison d'être; le chrétien pourrait toujours se demander s'il vénère un saint plutôt qu'un damné.

L'Eglise est aussi infaillible dans l'approbation des ordres religieux *quoad substantiam*. Par la substance d'un ordre religieux, on entend son essence, qui consiste dans les troix vœux de religion et son mode d'existence d'après une règle commune.

b.) L'infaillibilité active appartient uniquement à tous ceux qui ont, de droit divin, le pouvoir d'enseigner, l'Eglise universelle, comme les évêques réunis en concile œcuménique ou dispersés dans l'univers, pourvu qu'ils soient toujours unis à la tête, c'est-à-dire au Souverain Pontife.

L'Eglise, en vertu de sa mission, ne cessera jamais de sanctifier les hommes et de leur enseigner toutes les vérités qui forment l'intelligence et qui élèvent le cœur. Jusqu'à la consommation des siècles, elle exercera son magistère infaillible. *Docete omnes gentes... Oportet hœreses esse... Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.*

LE LENDEMAIN DU COLLÈGE (1)

Il y a ici beaucoup de personnes respectables : vos parents d'abord ; puis vos maîtres, que vous ne sauriez pas appeler autrement que *pères* parce qu'ils le sont en effet. Je vois aussi dans cette assemblée les administrateurs de ce beau collège, anciens élèves eux-mêmes ou parents d'élèves, qui ont mis leur expérience des affaires, leur intégrité, leur dévouement au service de cette maison pour en assurer les destinées.

(1) Discours prononcé à la distribution des prix le 1er août 1893, par Mgr d'Hulst, député du Finistère, directeur de l'institut catholique de Paris, au collège libre de l'Immaculée-Conception de Vaugirard.

Mais tous ces personnages sont ici à cause de vous. Ce n'est donc pas à eux que je m'adresse ; habitués à s'oublier pour vous, ils m'en voudraient de m'occuper d'eux : ils me crieraient que c'est de vous qu'il s'agit, que vous êtes les héros de la fête et que c'est à vous qu'il faut parler.

Je vous parlerai donc, enfants, jeunes gens ; mais de quoi ? Je voudrais vous dire des choses qui vous serviraient le plus possible et vous ennuieraient le moins possible : — un orateur de distribution de prix a le droit d'être ennuyeux, mais il ne faut pas qu'il en abuse.

Or, j'ai remarqué qu'à votre âge, ayant encore cette illusion que la vie est longue, on est pressé de la dévorer. *Aujourd'hui* paraît toujours banal ; c'est *demain* qui intéresse. Eh ! bien, soit, je veux contenter votre impatience : puisque *aujourd'hui*, c'est le collège, je vous parlerai de demain, le *lendemain du Collège.*

Le lendemain du collège, c'est pour beaucoup de vous l'école préparatoire, la *corniche* ou la *taupe* : n'en parlons pas, cela ressemble trop à Vaugirard. Après, c'est le képi du Saint-Cyrien ou le claque du Polytechnicien ; après encore, Saumur ou Fontainebleau ; au bout de tout cela, la garnison, le mariage, les galons, la croix. Ce sont là voies tracées ; on y glisse comme sur des rails. Je perdrais mon temps à décrire ce que d'avance vous connaissez si bien. Tout au plus vous dirai-je que si tous les uniformes se ressemblent, diverses sont les façons de porter l'épée. Pour servir la France sous cette noble livrée, c'est trop peu de l'honneur et de cette forme de courage qui sourit au danger et court à la mort comme à une fête : l'occasion en est trop rare. Ce qu'il faut à notre jeune armée, où vient s'encadrer la nation tout entière, ce sont des officiers qui lui rendent par le travail acharné, par l'étude austère, la consistance et la valeur professionnelle que le nombre menace de lui ôter.

Mais si vastes que soient aujourd'hui les cadres militaires, ils ne sauraient contenir toute la génération que chaque année finissante tire des écoles et verse dans la société. Pour la plupart d'entre vous, le service ne sera qu'une dette temporaire payée à la patrie sous la tunique du troupier. De ce passage sous les drapeaux, ils n'emporteront tout au plus qu'un grade dans la réserve ou dans la territoriale. En attendant que la guerre redoutée des mères, appelée par l'ardeur des cœurs de vingt ans, vous confonde tous dans les rangs d'un peuple en

armes, il vous faudra chercher une voie et creuser un sillon. Que serez-vous ? avocats ou juges ? médecins ou ingénieurs ? fonctionnaires d'une république qui, par miracle, serait devenue la chose de tous ? Ou, dans la noble indépendance de la vie privée, industriels, commerçants, agriculteurs, serviteurs du pays, occupés, non à dévorer son budget, mais à refaire sa fortune en alimentant par le labeur et par l'épargne la source de ses richesses ? Je l'ignore. Ce que je sais bien et ce que je viens vous dire, c'est que la nécessité des temps nouveaux contraindra le plus paresseux d'être quelqu'un en faisant quelque chose. Produire ou disparaître, c'est l'inévitable alternative imposée à votre jeunesse par ce socialisme menaçant que l'orateur de Toulouse — le premier des deux — se flattait trop vite d'avoir enfermé dans un dilemme.

Oui, mes amis, notre siècle a marché. Il s'est ouvert par l'émancipation du Tiers-État : à tous les mêmes droits. Il s'achève par l'assujétissement des privilégiés : à tous les mêmes devoirs. L'ère des rentiers est tout près de se clore : l'argent qui dort ne nourrit plus le capitaliste ; la terre qu'on afferme ne nourrit plus le propriétaire. Tandis que des rêveurs malfaisants s'attardent encore à maudire l'infâme capital et cherchent le paradis social au travers des ruines qu'ils préparent, une force irrésistible remanie la distribution des richesses et appelle l'effort personnel à combler le déficit du revenu. Ma jeunesse a vu le règne du 5 0/0 ; pour votre âge mûr, jeunes gens, le 3 0/0 ne sera déjà plus qu'un lointain souvenir. Que les jouisseurs s'en désolent : pour nous, chrétiens, c'est un beau jour qui se lève. Enfin, vous allez donc tous être forcés de devenir des hommes !

Quand je dis *forcés*, je n'entends pas qu'il ne reste pour quelques-uns certains moyens d'échapper. Il y en a parmi vous peut-être qui hériteront de leurs parents une grande fortune. Ceux-là, s'ils étaient sages, pourraient encore durer une génération ou deux à ne rien faire ; à moins que, croyant leur fonds inépuisable, ils ne le mangent en peu d'années, auquel cas — la chose se voit chaque jour — ils seront encore plus vite ruinés que les autres.

Un second moyen d'éviter le travail, c'est de demander la richesse aux grosses dots de la finance. Mais cet argent fait d'injustice et de rapine, s'il a la vertu de déshonorer les vieilles races, n'a pas celle de les relever. Ecoutez le murmure, autre-

fois timide et sourd, aujourd'hui audacieux et grandissant qui s'élève contre cette alliance de l'écu du chevalier avec l'écu de cinq francs. Je ne vous conseille pas, mes amis, de vous placer par choix sur le chemin de ces colères.

Un troisième expédient qui est la contrefaçon du travail, c'est la spéculation, c'est le jeu. Jeu de bourse, jeu de courses, jeu de syndicat ou de baccarat, c'est toujours la même chose. Ce qui entre dans la poche de l'un est exactement ce qui sort de la poche de l'autre. On ne trouve là ni la sainte fécondité de la terre, ni celle du génie, ni celle du labeur. La richesse n'est pas produite, elle est brassée et drainée. Le hasard seul — ou la fraude, sa complice — décide de la direction du courant au sein duquel les mêmes ondes de fortune poursuivent leur course folle, portant le vice aux rives où elles abordent, laissant aux rives qu'elles désertent l'infamie et le désespoir.

Voilà, mes chers amis, les seules voies qui s'offrent à vous pour fuir la peine. Si, comme je l'espère bien, elles vous font horreur, vous n'avez plus d'autre ressource que de regarder la vie en face et de la prendre d'assaut avec l'élan du courage honnête, de la probité fière, de l'effort intelligent.

Allez-vous donc vous lamenter là-dessus ? Mais non, mais non, car c'est pour vous un grand bonheur. La force des choses se met de la partie pour vous ranger au devoir, pour vous mettre sur le chemin de l'honneur et du même coup sur le chemin du ciel.

Qu'est-ce qu'un chrétien ? C'est un homme qui combat toujours. « Le royaume de Dieu souffre violence, dit l'Evangile, et ce sont les violents qui l'emportent. » Imaginez un enfant gâté de la fortune : il est fils unique ; il a trouvé à son berceau un riche héritage ; il est né au sein d'une société moins vieille que la nôtre et qui connaît encore les privilèges. Mais il est baptisé, il croit en Dieu, il croit à Jésus-Christ et à la vie éternelle. C'est, si vous le voulez, le fils aîné du marquis de Gonzague, au XVIe siècle. Il veut sauver son âme. Ce n'est pas chose aisée. Autour de lui tout l'incite à l'orgueil, l'attache à la richesse, l'incline au plaisir. Pour rompre tant de mauvais charmes, pour échapper à la fascination de tant d'idoles, ce qu'il aura de mieux à faire, ce sera de détruire de ses propres mains sa destinée terrestre pour s'en refaire une autre toute de renoncement, de dépouillement et de sacrifices. Ah ! qu'il faut de fierté et d'héroïsme pour remonter ainsi tous les courants de ce monde et tendre au port divin à travers les vents contraires !

Dieu vous a traités, mes amis, d'une façon moins rigoureuse. La loi du salut reste toujours la même, mais autour de vous, au lieu de la contrarier, tout la seconde. Pour être chrétiens, il faut toujours lutter contre soi-même et contre les choses, mais la vie moderne vous engage comme malgré vous dans cette lutte et vous n'avez plus qu'à faire de nécessité vertu. Quand une armée en marche traverse un pays infesté d'ennemis barbares, la discipline et le courage, l'endurance et l'audace sont pour chaque soldat une question de vie ou de mort. Malheur aux fuyards, malheur aux traînards ! Il n'y a de sécurité qu'autour du drapeau. Telle sera dans le monde où vous allez entrer, la condition de chacun de vous. Ou vous demanderez aux maximes de l'Evangile votre lumière, à la grâce de Jésus-Christ votre force, à son amour votre consolation et votre espérance, et alors serrés contre la croix rédemptrice, vous ne craindrez rien des accidents de la vie, de ses séductions ou de ses surprises ; vous serez forts contre l'adversité qui abat, contre la prospérité qui grise, contre l'oisiveté qui énerve, contre la cupidité qui endurcit, contre la volupté qui déshonore. Vous marcherez à la tête de votre siècle ; vous serez les premiers par la culture de l'esprit, par l'énergie du vouloir, par la dignité de la vie. Le monde reconnaîtra en vous ses chefs et vous serez les maîtres du temps présent pour avoir été les disciples de la sagesse éternelle.

Ou au contraire vous vous débanderez à la première alerte; vous serez les traînards de l'effort et les fuyards du sacrifice; vous gémirez sur les privilèges perdus et sur le malheur des temps qui ne permet plus de jouir sans rien faire ; vos gémissements stériles ne vous empêcheront pas de rouler, enveloppés dans la déroute, jusqu'à ces régions infestées par la misère et le vice où la honte vous attend avec la ruine ; mais alors il apparaîtra à tous les yeux que vous avez déserté l'étendard du Christ, que c'est la loi de votre baptême qui vous a semblé trop dure et que, pour être des hommes, ce qui vous a manqué, c'est de savoir rester chrétiens.

Je pense que votre choix est fait ; et dans votre empressement d'aiguiller sur la bonne voie, je vous entends me demander quelques indications pratiques. Mon amitié ne vous les refusera pas.

Tous, vous voulez travailler au sortir d'ici, c'est convenu, mais comment travaillerez-vous ?

La première question qui se pose est celle de la carrière à em-

brasser. Pour plusieurs, cette question est résolue d'avance : un attrait précoce, un goût prononcé, des circonstances de famille, la profession paternelle à continuer, que sais-je encore ? des raisons prises en vous-mêmes ou autour de vous ont déjà décidé de votre avenir. Heureux jeunes gens ! Vous ne connaîtrez pas les hésitations, les tristesses, les découragements du doute. Vous passerez du collège à l'école supérieure, puis au stage professionnel sans autre changement que celui des matières d'études. La vision claire du but animera votre ardeur. Je souhaiterais pareille bonne fortune à tous ceux qui m'écoutent, mais je ne saurais la leur promettre. Trop souvent il m'est arrivé d'être le confident des incertitudes qui paralysaient vos aînés sur le seuil de la vie. A ceux donc qui ne voient pas encore la route se dessiner devant eux, je dois des encouragements et des conseils.

D'abord, si vous ne devez pas être officiers, vous serez soldats ; soldats pendant trois ans ou pendant un an, selon que vous ferez des études ordinaires, ou que vous ajouterez aux diplômes accoutumés celui du doctorat en droit, de la licence ès-lettres ou ès-ciences, celui d'ingénieur ou d'agronome.

Eh bien, pourquoi ne pas vous donner tout de suite cet avantage? ces grades supérieurs peuvent se conquérir en deux ans, en trois ans au plus. Ne vaut-il pas mieux donner à la Faculté les deux années supplémentaires que vous prendrait sans cela la caserne? Vous n'en serez pas moins bons soldats en cas de guerre, vous en serez mieux armés pour la vie en temps de paix.

Donc c'est entendu, vous allez vous inscrire à une Faculté. Il ne reste plus qu'à la choisir. Et là encore, j'ai la présomption de croire que vous n'hésiterez pas sur le choix. Vos parents n'ont pas hésité pour vous quand il fallait choisir le collège où vous deviez parcourir le cercle des études secondaires. Ils ont cherché pour vous une maison chrétienne, et, comme aujourd'hui l'alliance nécessaire de la religion et de l'enseignement ne se rencontre plus que sous les auspices de la liberté, ils ont préféré le collège libre et chrétien au lycée officiel et neutre.

Cette option a été faite pour vous et sans vous. Aujourd'hui, vous avez votre mot à dire ; d'accord avec vos parents, vous irez vous inscrire à la Faculté libre, la seule qui puisse être encore chrétienne. C'est en votre faveur que des législateurs éclairés ont abaissé, il y a dix-huit ans, les dernières barrières du mo-

nopole universitaire et fait entrer la liberté dans la citadelle, longtemps fermée, de l'enseignement supérieur. C'est pour vous que des Evêques ont ouvert à grands frais ces ateliers de haute culture où la foi vit côte à côte avec la science; c'est pour vous que des professeurs éminents y ont réuni tous les instruments de travail et créé ces traditions de labeur, ces trésors d'expérience et de méthode qui, d'avance, vous garantissent le succès. Vous n'imiterez pas l'incroyable légèreté de certains catholiques qui semblent ignorer l'existence de nos grandes écoles, ni la timidité plus étrange encore de certains autres qui craignent de compromettre leur avenir en restant fidèles à leur cause.

Je vois donc déjà vos noms couchés sur nos registres. Les plus heureux parmi vous ont leur famille à Paris; pour ces privilégiés, point d'établissement à faire. D'autres, moins gâtés, devront commencer à vivre seuls. Notre maison de famille réserve à ceux-là un foyer. Et s'ils n'y peuvent trouver place, la Conférence Olivaint, le Cercle du Luxembourg, les associations d'études, de piété et de charité sont là pour protéger et charmer leurs loisirs. Vous avez tous pris place dans les diverses alvéoles de la ruche. C'est bien : maintenant, il faut commencer à faire du miel.

Si vous avez opté pour la médecine, je ne suis pas inquiet de l'emploi de vos heures. L'engrenage du travail vous saisira dès le premier jour, et, à travers les cinq années du doctorat, auxquelles s'ajouteront peut-être les quatre années de l'internat, il vous conduira, sans repos ni trêve jusqu'à l'exercice de cette profession savante et dévouée, la plus voisine de l'apostolat, la plus belle après lui, celle qui unit le plus étroitement deux choses sublimes, la culture de la science et le don de soi à l'humanité.

Mais probablement vous aurez pris le chemin de l'Ecole de Droit. Alors, défiez-vous des fausses apparences et des mauvaises traditions : apparences de facilité qui recouvrent une étude austère; traditions de paresse ou de présomption qui entraînent un trop grand nombre d'étudiants à renvoyer jusqu'aux dernières semaines de l'année la préparation d'examens réputés faciles — ils l'étaient peut-être autrefois — aujourd'hui sérieux et redoutables aux négligents.

Mieux inspirés, vous vous mettrez à l'œuvre dès le début. Vous suivrez les cours, parce que là seulement on apprend à déduire la science de ses principes : les manuels et les répéti-

tions ne parleraient qu'à votre mémoire. Vous plierez peu à peu votre esprit à la mâle discipline des études juridiques.

Entre temps, vous compléterez votre acquis littéraire. Vous vous formerez par la lecture et par la composition, à l'art de penser, de parler et d'écrire. Ou bien vous demanderez aux sciences mathématiques et physiques cette initiation à la connaissance de la nature et de ses lois, sans laquelle vous ne seriez pas des hommes de votre temps.

Les sciences économiques et sociales vous attireront surtout. Cédez à la séduction, car c'est là que s'agitent les grands problèmes du siècle. Mais résistez à une tentation trop commune, celle de parler de ces choses avant de les avoir apprises à fond. Que de jeunes hommes se croient économistes ou réformateurs de la société parce qu'ils se sont épris de quelques formules sans les avoir éclairées par l'étude des faits et des lois qui les régissent! Il n'est peut-être pas un ordre d'idées où il soit aussi facile et aussi commun de masquer l'ignorance sous les dehors du système. On joue de l'antithèse; on oppose le passé au présent, le principe corporatif à l'individualisme : d'un côté, c'est l'âge d'or, de l'autre, c'est l'enfer. Que de tirades victorieuses. Que de triomphe aisés! Ah! j'espère bien qu'un jour vous aurez une doctrine à vous ; mais, de grâce, ne commencez pas par là!

Le préservatif contre ces périls, c'est la modestie de l'esprit alliée au courage de l'étude. Travaillez; apprenez, analysez, comparez. La généralisation viendra à son heure. Et, pour emprunter à un savant de nos jours une comparaison heureuse, jetez, au jour le jour, dans une tire-lire, les pièces de billon qui représentent vos acquisitions quotidiennes, jusqu'au moment où vous pourrez les changer contre une pièce d'or, je veux dire contre une pensée simple et féconde qui condensera sous un petit volume toute la valeur des connaissances entassées.

La vie de l'étudiant ainsi comprise n'est pas cette existence lâche et vide que plusieurs se figurent. Elle ne diffère de la vie de collège que par le caractère d'autonomie qui la distingue. Ici, c'est la règle qui vous encadre par le dehors; là, c'est la spontanéité qui vous meut par le dedans. Ici le maître apporte et impose à l'élève le savoir; là, le disciple se porte de lui-même à la rencontre de la science.

La journée de l'étudiant véritable commence de bonne heure, comme celle du collégien ; à la différence de celle-ci, elle finit tard, et si c'est quelquefois au profit du plaisir honnête, de la

distraction littéraire ou des relations de société, c'est le plus ordinairement au profit du labeur qui se prolonge.

Dans ces mâles exercices, le jeune homme apprend à se gouverner lui-même, à résister aux occasions qui le détourneraient du devoir, à préférer librement le bien au mal et l'effort au repos. Ce n'est pas seulement l'homme professionnel qui se forme en lui, c'est l'homme tout court, l'homme dont Dieu a créé les éléments, l'homme que la famille a commencé, que le collège a dégrossi, qui s'achève lui-même dans une élaboration volontaire et progressive, faite de patience et d'énergie.

Soyez des étudiants de cette sorte, mes amis, et je ne m'inquiète plus alors de l'étiquette qu'on devra plus tard joindre à votre nom. Qu'importe que vous soyez ceci ou cela ? Les circonstances en décideront. Dans les professions libérales, dans les fonctions publiques, dans la gestion des intérêts privés ou d'un mandat électif, vous serez des hommes, des citoyens, des serviteurs de l'Eglise et de la France ; vous forcerez le monde à compter avec vous parce que vous vous serez forcés vous-mêmes à compter avec la loi du travail. Vos vertus naturelles, la probité, la constance, le désintéressement, la droiture développeront cette belle vigueur qui manque à la génération présente. Alimentées aux sources divines, elles feront honneur à votre foi et vengeront d'un injuste et stupide mépris vos fières croyances et vos espérances immortelles. Après ce lendemain du collège dont je viens d'esquisser sous vos yeux la sévère et attrayante image, la vie terrestre vous ouvrira les perspectives d'un surlendemain plein de fécondité et d'honneur, en attendant le jour qui ne connaît plus ni hier, ni demain, parce qu'il est le présent éternel.

LETTRE DE MONSEIGNEUR DE CABRIÈRES

Avant le premier tour de scrutin, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, avait adressé la lettre suivante à MM. les candidats à a députation pour les prochaines élections dans le département de l'Hérault ; cette lettre n'a pas perdu de son actualité et nous tenons à la donner tout entière :

Messieurs,

En d'autres temps et dans d'autres circonstances, je n'aurais pas cru devoir, au moment où vous sollicitez les suffrages des

électeurs dans notre département, prendre publiquement la parole pour vous présenter ce que je pourrais appeler « le cahier de nos doléances », et par conséquent l'exposé de nos légitimes réclamations.

Mais, malheureusement, dans les réunions préliminaires que vous avez provoquées, ou auxquelles vous avez assisté, je ne vois pas que la situation religieuse de notre pays vous ait préoccupés.

Avertis sans doute de l'espèce de langueur morale et d'apathie dont souffrent un si grand nombre de nos concitoyens, vous vous êtes contentés d'aborder les sujets purement politiques, — et encore à un point de vue très restreint et tout personnel ; — vous avez négligé les questions si graves qui touchent à la religion, et dont le clergé, plus encore que les fidèles, a le devoir de rappeler l'existence et de solliciter la solution, en invoquant les principes de liberté, consignés dans la Constitution actuelle de la France, aussi bien que dans le prélude officiel du Concordat.

Si personne jusqu'ici, à ma connaissance du moins, ne vous a priés de formuler votre programme, et d'indiquer vos intentions à cet égard, il me paraît que ma mission de pasteur, mon caractère de représentant de la Sainte Église dans le diocèse de Montpellier, ou le département de l'Hérault, me commandent de vous dire, en tout respect, mais aussi en toute loyauté, ce que les catholiques ont eu à regretter dans vos votes précédents, ce qu'ils ont le droit d'attendre de vous dans la prochaine législature. Sans quoi, malgré la déclaration officielle qui vous désignerait comme nos mandataires, vous ne seriez en réalité que les mandataires des ennemis de notre foi, ou ceux de ces indifférents, plus dangereux encore que des ennemis déclarés.

Je laisse à dessein de côté tout ce qui a rapport à la politique proprement dite : non que nous n'ayons pas le droit, comme tous les citoyens, d'avoir notre opinion, absolument indépendante, sur la manière dont sont conduites les affaires qui intéressent l'honneur, la prospérité, la grandeur et l'influence de la nation ; mais, à tous ces points de vue, si importants qu'ils soient, nous ne nous distinguons pas du reste du peuple. Et le peuple, s'il veut s'éclairer, ne manquera jamais d'hommes consciencieux et instruits, auprès desquels il pourra se former, sur l'état réel du pays, des appréciations équitables, justifiées par l'étude des faits.

Au point de vue exclusivement religieux, je vous demande, messieurs, de vous faire à vous-mêmes trois promesses, de prendre trois résolutions, qui, j'en suis sûr, ne coûteront rien ni à vos convictions ni à votre bonne foi.

I

Premièrement, messieurs, je souhaiterais que, si vous êtes élus, vous entriez à la Chambre, en vous persuadant que votre titre de républicain, — quelles que soient, d'ailleurs, les nuances de vos opinions, — ne vous oblige pas à traiter la religion catholique avec défiance, avec dédain, avec un haineux mépris.

Jamais cette obligation n'a existé. Pratiquement, elle existe aujourd'hui moins que jamais, puisque le Souverain Pontife a désiré que tous les catholiques, en ce qui touche la vie publique, s'inclinent devant la Constitution présente de notre pays.

L'auguste Chef de l'Eglise n'a pas voulu s'en rapporter aux apparences, qui toutes l'auraient arrêté sur la route où le conduisaient ses bienveillantes intentions vis-à-vis de la France. En dépit d'une législation qui blessait de toute façon les droits sacrés des âmes, et tout en nous prescrivant de combattre sans repos pour l'abolition des lois antichrétiennes, le Pape a témoigné au gouvernement républicain la confiance persévérante d'un père, qui ne veut pas douter des sentiments ni des intentions de ses fils.

Une délicatesse élémentaire prescrit, en retour, aux partisans de la République, de ménager le cœur du Père commun, et de ne pas nourrir contre la religion des préjugés injustes et obstinés. Il est temps que le véritable esprit de la liberté pénètre chez ceux qui ont si longtemps fait du nom de la liberté leur mot d'ordre et leur cri de guerre contre la société ancienne.

Quand il serait vrai, autant que cela est exagéré et même faux, que l'Eglise catholique, en la personne des papes, des évêques, des princes séculiers, a abusé de son pouvoir et de son prestige contre l'indépendance naturelle des âmes, il n'en serait pas moins vrai que, pour avoir souffert de l'intolérance ecclésiastique ou religieuse, les libre-penseurs républicains, s'ils étaient sincères dans leurs revendications, n'ont pas le droit d'être à leur tour intolérants et persécuteurs.

Mais de plus il est de l'honneur des républicains de faire cesser la confusion, qui a si longtemps duré, à tort ou à raison,

entre leurs opinions, leurs projets et les sombres machinations, les ténébreuses intrigues des sectaires irréconciliables, dont le but avoué est de détruire le christianisme et d'en abolir jusqu'au nom.

Voltaire osait écrire qu'il fallait « écraser l'infâme »; et sa conduite vraiment infâme, ses blasphèmes à la fois audacieux et timides, ses constantes palinodies, son absence de dignité et de patriotisme, son vil caractère auraient dû détourner de lui toutes les âmes nobles et fières.

Il y a d'autres Voltaires de ville ou de village, aussi peu dignes que leur modèle d'inspirer le respect. Des leçons des « Philosophes » du dix-huitième siècle, ils ont retenu d'abord cette maxime: « que le mensonge a du bon, et peut rendre d'utiles services », — et puis cette autre, formulée par Frédéric de Prusse, que, « pour achever la révolution anti-chrétienne, pour écraser définitivement la religion, il faut employer *la force majeure*, c'est-à-dire *la sentence du gouvernement* » et tout l'effort de la puissance publique.

Ne les avez-vous pas rencontrés, dans vos courses électorales ? Ils venaient au-devant de vous, pour vous envelopper en quelque manière dans le réseau de leurs perfides insinuations; ils escomptaient ainsi le parti qu'ils espèrent tirer plus tard des services qu'ils prétendront alors vous avoir rendus. Mais, au fond, c'est pour vous lier à leurs projets liberticides qu'ils vous montrent tant de zèle et d'empressement. C'est eux qui, d'un côté, rêvent d'isoler les prêtres et leurs évêques, et affectent de gémir sur la servitude des uns et la tyrannie des autres. Et c'est eux aussi qui, d'un autre côté, traitent nos curés, nos desservants, nos vicaires avec une hauteur que ne connurent jamais les plus impertinents marquis, ridiculisés par Molière ou par Beaumarchais !

Ils vous montrent du doigt nos presbytères, comme autant de citadelles, dont toutes les munitions sont destinées à tirer sur vous et à vous abattre. Ils ne vous disent pas quelles dénonciations lâches et venimeuses, presque toujours anonymes, ils jettent journellement dans les boîtes des facteurs ruraux, contre ces ministres du Dieu de paix et de charité, dont une réputation intacte est l'unique richesse. Ils ne vous disent pas qu'ils essaient contre eux de toutes les armes, qu'ils les flattent pour les surprendre et les séduire, qu'ils les fréquentent et les séduisent pour mieux les déshonorer, et que si, par malheur, leur

vertu, malignement circonvenue, a fléchi, c'est eux encore qui courent à perdre haleine, pour avertir la presse anti-religieuse, et publier partout, bien avant qu'il soit prouvé, ce déshonneur individuel, afin que la faute d'un seul rejaillisse sur tous, et couvre de boue la religion tout entière.

Oh! messieurs, gardez-vous de tels courtiers d'élections! découragez les artisans de ces honteuses manœuvres. Ne vous laissez jamais approcher par ces insulteurs de profession. Entrez au parlement libres de tout serment qui vous contraindrait à combattre aveuglément la sainte et pure autorité de l'Evangile. Et si vous n'avez pas le bonheur d'être croyants vous-mêmes, respectez du moins la foi d'autrui, cette foi qui a consolé tant d'âmes affligées, et qui, peut-être un jour, devant vos yeux désillés, sera le flambeau de vos immortelles espérances!

II

Je vous prie, en second lieu, de vous défendre contre cette théorie singulière du *bloc* républicain, dont on ne pourrait rien détacher, rien changer, sans menacer l'institution politique elle-même dans sa stabilité.

Trois lois surtout ont blessé la conscience des catholiques, dans l'œuvre des dernières Chambres.

Ces Chambres ont autorisé le divorce, « qui dissout la famille et protège l'immoralité ».

Sans doute, parce nous n'en sommes pas encore aux mœurs de la décadence romaine, le mariage n'est pas obligatoire, et le divorce ne l'est pas non plus; ceux-là seuls y recourent, qui estiment pouvoir se servir de lui comme d'un moyen légal d'affranchissement domestique.

Il n'en reste pas moins que l'établissement d'une facilité pareille, contre laquelle Jésus-Christ a protesté formellement et expressément, heurte le dogme catholique, et enlève à notre nation une part considérable de l'intégrité de son caractère comme société chrétienne.

Ne vous croyez point obligés, messieurs, à être d'un autre avis que M. Jules Simon, un de vos prédécesseurs en républicanisme, et qui écrit, avec sagesse, avec gravité — comme un philosophe, à qui Dieu peut-être accordera le don de la foi: — « Sur la famille repose uniquement la société humaine. Toute société est sauvée dans laquelle le lien de la famille est fort et

respecté. Toute société où il se relâche, est sur le point de se perdre. L'humanité peut supporter des changements sur tous les points, non pas sur celui-là. »

Ne vous croyez pas obligés de ménager l'œuvre d'un juif, attardé au milieu de la civilisation chrétienne, et qui n'a pas entendu Jésus-Christ, le divin interprète et le grand « Consommateur » de la loi hébraïque, dire à ses frères : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes; mais, au commencement il n'en était pas ainsi ! »

Deux autres lois, — la *loi scolaire*, qui impose aux écoles publiques un enseignement athée et la *loi militaire* qui viole le Concordat, en imposant au clergé un service incompatible avec le caractère sacré dont il est revêtu, et avec les immunités séculaires qui accompagnent naturellement ce caractère auguste — doivent être profondément modifiées, de façon à perdre tout le venin qu'on y a versé contre l'essence même de la religion. Il ne peut pas y avoir, sur ces deux points, d'hésitation pour une conscience respectueuse des droits, ou même simplement de la vraie notion du christianisme.

Vous n'hésiterez pas, messieurs, je l'espère, à comprendre que vos électeurs manqueraient d'une manière grave à leurs devoirs religieux, s'ils ne vous imposaient point le mandat de lutter pour la révision prochaine et profonde de ces deux lois, qu'un chrétien peut subir, mais qu'il ne peut pas approuver.

Voilà bien longtemps que « les sectes antireligieuses avaient projeté d'avoir la direction des écoles populaires, de s'emparer par là de l'éducation de l'immense majorité des enfants et d'empêcher, autant que possible, que ces enfants pussent recevoir des leçons habituelles de catéchisme et de religion ». Déjà, sous Louis XV, ce projet avait été présenté à l'approbation du roi, et il fallut à l'un de ses plus intimes et plus fidèles conseillers près de vingt ans de luttes quotidiennes, pour l'empêcher de sanctionner une création dans laquelle sa bonne foi ne voyait rien de périlleux.

Depuis la Révolution, et par suite des progrès de l'incrédulité, on s'est senti de plus en plus libre pour tendre à la *déchristianisation* systématique de la jeunesse; et enfin, de nos jours, par le vote des dernières assemblées, « l'école neutre » est devenue la loi universelle de tous les Français.

Or l'omission volontaire de tout enseignement religieux est, par elle-même, une chose mauvaise et funeste. Dès que Dieu et

la religion cessent d'occuper leur esprit, même d'une façon fugitive, les écoliers s'accoutument à ne plus croire qu'ils doivent compte au divin Juge de leurs pensées, de leurs sentiments, de leurs actes; l'attention seule que leurs maîtres mettent à éviter de faire la moindre allusion à Dieu et aux mystères de la foi, les invite à supposer que l'on n'a nul besoin d'être chrétien pour connaître et pratiquer le bien ou pour fuir le mal. Le mal et le bien sont pour eux des mots vides de sens.

Mais, d'ailleurs, cette omission hypothétique n'est pas possible. On ne peut pas traiter d'histoire, de philosophie, de science, de littérature, sans se rapporter à des principes d'appréciation et ces principes dictés par une croyance, un système, une opinion, passent nécessairement dans les leçons du maître et dans la formation intellectuelle des élèves. Si donc les maîtres acquièrent, comme cela est naturel, de l'influence sur les idées et sur les mœurs de leurs disciples, plus ils seront brillants et capables au point de vue strictement professionnel, plus leur exemple sera dangereux et entraînant, quand ils se tairont sur la religion, comme s'ils la dédaignaient, ou quand ils laisseront percer le mépris qu'ils en font.

Vous ne voudrez pas, messieurs, contraindre plus longtemps les catholiques qui vivent de leur travail et de leurs sueurs, à subir, sans pouvoir y échapper, un système d'éducation nationale dont l'inévitable résultat serait de détruire la foi dans les jeunes générations, en leur enlevant le moyen de connaître et d'aimer cette divine foi, si sublime dans sa simplicité. Et vous favoriserez, par tous vos votes, les amendements qui tendront à assurer d'abord la liberté des parents, puis celle des communes, puis enfin celle des maîtres et des maîtresses, dont un si grand nombre souffrent de l'espèce d'esclavage d'athéisme auquel on les a condamnés.

Ce que je dis de la loi scolaire, je le dis aussi de la loi militaire. Aucune nécessité ne la réclamait; et toutes les convenances, comme toutes les traditions chrétiennes, commandaient de ne pas l'édicter. C'est une atteinte au Concordat, dont on viole l'esprit et même les termes. C'est une atteinte à la liberté des jeunes chrétiens qui, en échange d'une immunité passagère, se vouent volontairement à une existence de dévouement et de sacrifice. Puisqu'on voulait traduire dans les faits la formule brutale et inepte de « sac au dos » pour les séminaristes et les jeunes prêtres, rien n'était plus facile que de décréter, par

exemple, que, pendant les grandes manœuvres, et surtout en temps de guerre, les uns et les autres seraient assujettis au service obligatoire d'infirmiers ou de « brancardiers ». Mais non, il a fallu imposer un an de manœuvres et de maniement d'armes à ceux à qui la législation canonique interdit de les prendre et d'en user. Les récréations du grand séminaire eussent été facilement employées, en grande partie, à apprendre tout ce qu'il faut connaître de la manière de soigner les malades et de panser les blessés ; et l'on n'eût pas contraint nos jeunes clercs à dépouiller leurs habit sacré, à ne pouvoir souvent ni réciter leur bréviaire ni célébrer la messe, à vivre enfin dans ce que la vieille phraséologie de nos pères appelait couramment « la licence des camps ». Certes, messieurs, autant et plus que personne j'aime et j'honore l'armée, je me fais gloire de retrouver souvent la preuve que la plupart des miens, jusque dans cette génération, lui ont longtemps appartenu et lui appartiennent encore ; mais enfin la caserne n'est pas le vestibule du sanctuaire, et l'on n'y entend souvent tout autre chose que des hymnes et des cantiques.

Vous comprendrez donc, messieurs, que je vous dise, avec le vénérable évêque de Séez, avec l'assentiment certain de tous les évêques de France : « Pourquoi cette loi néfaste a-t-elle été insérée dans nos codes? Nous sommes contraints momentanément de la subir, mais nous avons le droit — et surtout le devoir — de solliciter sans relâche son abrogation ! Elle porte la plus grande atteinte à nos mœurs ecclésiastiques et à la libre pratique du culte catholique telle que le Concordat nous l'a solennellement garantie. Promettez-nous de travailler à la modifier ! »

III

Enfin, messieurs, vous savez aussi bien que moi quels redoutables problèmes agitent aujourd'hui le monde, au point de vue des questions sociales. Plusieurs d'entre vous ne craignent point de prendre ouvertement le nom de « socialistes », et même à ce qu'on assure, « d'anarchistes ». Je ne veux pas m'effrayer devant des mots, mais il est permis de trembler devant des idées. Et souvent, quand j'entends traiter avec une désinvolture si confiante et si légère, ces programmes de réformes qui atteindraient la propriété et la famille elle-même, il me semble voir des enfants manier ces terribles substances explosives que la

science moderne a inventées, comme pour avoir la certitude de pouvoir, en quelques secondes, détruire l'univers entier.

Et que seraient des ruines matérielles, si on les compare à la ruine de cet ordre essentiel, ancien comme le monde lui-même, et que Dieu a établi en créant le genre humain, avec la nature qu'Il lui a donnée et la fin qu'Il lui a assignée. On peut tout modifier ici-bas, tout, excepté ce qui touche à la nature même de l'homme et aux lois absolues de son être. Or, la famille, avec tous les principes qui la constituent ; la propriété, avec ses lois primordiales : ce sont là des bases auxquelles il n'est pas permis de rien substituer dans l'ordre social.

Et parce que, dans l'état de confusion, de véritable anarchie où sont les esprits, on ne saurait être trop défiant de soi-même, gardez-vous, messieurs — permettez-moi de vous le demander — d'entrer, sans de grandes précautions, dans ce champ d'expériences, que l'on a ouvert de nos jours, au point de vue social, et qui réserve aux imprudents de si cruelles surprises. Oui, certes, « il y a une question sociale », bien qu'un des prophètes de notre République ait affirmé le contraire ! Mais cette question n'est pas aussi nouvelle qu'on le suppose : elle a toujours existé, elle existera toujours ; et si elle a pris de nos jours une telle saillie, au milieu de tous les autres problèmes qui sollicitent nos méditations et nos efforts, c'est parce que, d'une part, la sensualité, l'égoïsme, la cupidité effrénée se sont répandus dans le monde, avec une licence sans contrôle ; c'est, d'autre part, parce que la misère, le besoin, la souffrance, se sont accrus pour les uns, dans la proportion même où grandissaient, chez les autres, l'étendue de la richesse et l'abus immodéré de la jouissance. En face des fortunes inouïes, il y a des abîmes de pauvreté. Et comme on ne veut plus des vertus chrétiennes de résignation, d'humilité, comme, au contraire, on dilate sans mesure, on cultive et on exalte en soi-même l'envie et la jalousie, dans des proportions inconnues jusqu'ici — la société est troublée jusque dans ses dernières et plus profondes assises !

Ne disons pas qu'il n'y a rien à faire : mais ne faisons rien que de sage, rien qui ne soit en parfait accord avec les lois sacrées de l'ordre chrétien, les seules qui puissent, par la charité, répondre pleinement aux aspirations légitimes de toute société humaine.

Ne séparez jamais, messieurs, les hommes en deux classes forcément hostiles l'une à l'autre. Tenez la balance égale entre

les patrons et les ouvriers, montrant par votre ferme bon sens, que la justice sociale ne consiste pas à oublier les uns au profit des autres, mais à stimuler le dévouement et la sollicitude de ceux-là, à satisfaire, par une réglementation prévoyante, aux justes revendications de ceux-ci, à établir l'harmonie entre les diverses fonctions sociales, à maintenir dans son intégrité ce tout hiérarchique et complexe qu'on nomme la « société », telle que Dieu l'a faite et telle qu'il la veut !

Voilà, messieurs, quels sont nos vœux, et ce que nous attendons de vous. Permettez-moi, en finissant, de vous indiquer, dans une image que le hasard a mise sous mes yeux, l'expression vive de mes souhaits intimes pour le relèvement de notre beau pays.

Le 14 juillet dernier, en la fête nationale, je parcourais nos rues ; et tandis que les drapeaux mesquins, étriqués, d'une raideur métallique, qu'on avait suspendus à l'entrée des cafés et des débits, me choquaient par leur air misérable, où je ne retrouvais rien des grands symboles de l'esprit patriotique — au contraire, en face des drapeaux aux larges plis, que le vent gonflait tantôt comme les voiles d'un navire, et tantôt faisait flotter doucement, comme une mère agiterait le berceau de son enfant, je me sentais ému. Mon cœur et mon imagination saluaient ensemble, dans ces belles enseignes, soulevées par le souffle du ciel, la représentation symbolique des sentiments généreux et élevés qui remplissent et remuent l'âme de notre peuple. Arrière, messieurs, aux idées basses et étroites ! Arrière aux passions jalouses et dures ! Vivent, au contraire, les nobles et hautes impressions ! Vive, avec l'amour passionné de la France, l'amour de ce qui peut lui maintenir son rang parmi les nations, c'est-à-dire la religion, soutenue par la liberté !

Agréez, messieurs, la sincère expression de mon respect.

† Fr. M. A. de Cabrières,
Evêque de Montpellier.

LE CARDINAL LAVIGERIE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

J'essaierai d'aller encore davantage au fond de cette délicate question. Si elle se résume dans l'acceptation loyale des gou-

vernements établis, et dans la disposition sincère de les seconder en tout ce qui n'est pas contraire au bien de la religion, je crois pouvoir affirmer que c'est toujours de la sorte que, dans le cours de l'histoire, les papes ont compris leurs relations avec les pouvoirs politiques des divers pays.

L'Église, dont ils sont les chefs visibles, ne saurait avoir à cet égard d'autre règle que la maxime évangélique : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (1). »

César, c'est le souverain. Il sera tantôt un Mérovingien et tantôt un Carlovingien. Il s'appellera tour à tour Childéric, Pépin le Bref, saint Louis, François Ier, Louis XIV, Napoléon. Puis, d'autres temps viendront où la souveraineté s'incarnera dans le corps même de la nation, régulièrement représentée par ses mandataires. A travers tous ces changements de personnes ou de dynasties, de régimes et de constitutions, notre devoir à nous, ministres de l'Evangile, demeure toujours le même. Pourvu que nous puissions rendre librement à Dieu ce qui lui appartient, nous nous gardons de refuser l'obéissance à César, en tout ce qui n'est pas contraire aux droits imprescriptibles de la conscience.

Cette conduite d'une si évidente sagesse s'impose surtout dans les temps où les disputes sur la forme des gouvernements doivent céder le pas à d'autres questions plus vitales, et d'où dépend la conservation même de la société.

Ainsi le pensait, au lendemain de la Révolution de 1848, l'homme éminent qui avait été et qui demeura jusqu'à la fin de sa vie le serviteur le plus dévoué, l'avocat éloquent, le chevaleresque champion de ce que ses amis et lui appelaient « la monarchie légitime ». J'ai nommé Berryer. Voici ce qu'écrivait ce grand citoyen au mois d'avril 1848, un peu avant les élections générales à l'Assemblée constituante :

« Je voudrais que nos amis comprissent bien qu'en face d'un avenir aussi incertain et dans l'état de brisement où sont toutes les choses passées, il n'y a qu'un besoin public à interroger et à servir : c'est de donner à la société menacée le secours et le concours de toutes les intelligences qui peuvent la préserver de grandes calamités.

« Il ne s'agit pas de discussions sur le choix de tel ou tel gouvernement, mais de la conservation dans la société des conditions sans lesquelles il n'y a plus de pays à gouverner.

(1) S. Matth., XXII, 21.

Dans ces grandes crises sociales, il faut se mettre bien au-dessus des vieilles rivalités et des prétentions nées d'un passé qui ne peut plus se reproduire dans les mêmes conditions (1). »

Que l'on compare avec la déclaration faite par le cardinal Lavigerie, obéissant à une impulsion venue de plus haut que lui, les conseils donnés, près d'un demi-siècle auparavant à ses amis politiques par l'homme dont le nom, à lui tout seul, personnifie la fidélité la plus persévérante et la plus désintéressée aux Bourbons de la branche aînée, je demande s'il n'y a pas la plus intime analogie entre ces deux manières d'envisager et de définir les devoirs que certaines crises imposent aux bons citoyens envers leur pays.

Ici et là, c est le même argument de sens pratique et de sagesse expérimentale; ici et là, c'est le même patriotisme, inspirant les mêmes renoncements aux préférences particulières et aux idées personnelles; ici et là, c'est au nom de la loi suprême du salut de la nation que tous les hommes d'ordre sont conviés de renoncer à leurs dissentiments sur les questions exclusivement politiques pour ne plus penser qu'à la conservation sociale et religieuse.

Si, d'ailleurs, pendant quelque temps, on avait pu croire que le cardinal avait pris de lui-même, et tout seul, la responsabilité d'une initiative prématurée et téméraire, il fallut bien se détromper lorsqu'on put connaître les félicitations que Léon XIII lui adressait le 9 février 1891 :

« Votre zèle et vos bons offices, lui disait le Pape qui visait très directement les paroles prononcées à Alger, le 12 novembre de l'année précédente, ont parfaitement répondu aux besoins des temps actuels, à Notre attente, et aux autres preuves que vous Nous avez données de votre entier dévouement pour Nous (2).

A supposer même que quelque doute eût encore pu subsister dans l'esprit de certaines personnes, l'Encyclique pontificale du 16 février 1892 est venue jeter sur tous les faits précédents de nouveaux flots de lumière, et prouver surabondamment que l'archevêque d'Alger n'avait été que le docile interprète des pensées du chef de l'Église, jugeant nécessaire au bien de la

(1) Charles de Lacombe, *Étude sur Berryer et la Révolution de 1848*, dans le *Correspondant* du 10 mars 1893, p. 806 et 807.

(2) Cette lettre du Pape est reproduite dans la Lettre pastorale du cardinal Lavigerie pour le carême de 1892 (27 février).

France et à la sauvegarde de ses intérêts religieux que les catholiques se soumissent loyalement au gouvernement établi (1).

Il n'en est pas moins vrai que dans les mystérieuses dispensations de la Providence, l'acte accompli le 12 novembre 1890 par le cardinal devait marquer pour lui d'un cachet tout particulier d'épreuves et de souffrances la dernière et brève étape de sa vie.

III

Jusqu'alors, c'est-à-dire depuis plus de trente ans, à travers les obstacles, les difficultés, les contradictions inévitables, on peut dire que Mgr Lavigerie n'avait jamais éprouvé d'échec. Au contraire, toutes ses entreprises avaient admirablement réussi, et lui avaient presque toujours valu de la part des hommes reconnaissance et admiration.

Professeur en Sorbonne, directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient, auditeur de Rote, évêque de Nancy, archevêque d'Alger, fondateur de la Société des Pères Blancs et des Sœurs missionnaires, explorateur apostolique du Sahara et des profondeurs jusqu'alors inaccessibles de l'Afrique équatoriale, précurseur aussi habile qu'actif de la France en Tunisie, assez heureux pour avoir pu ressusciter les plus glorieux souvenirs de Carthage, et relever sur les ruines tant de fois séculaires le siège primatial de saint Cyprien, toujours et partout il avait été de succès en succès. Comme le héros célébré par Lucain dans sa *Pharsale*, ou bien il n'avait pas rencontré d'obstacles sur son chemin, ou bien il les avait victorieusement renversés, et s'ils avaient parfois retardé sa marche en avant, ils ne l'avaient jamais empêché d'atteindre le but (2).

(1) Je me suis efforcé pour ma part de bien faire comprendre les motifs éminemment surnaturels qui ont inspiré la ligne de conduite tracée par le Pape au clergé et aux fidèles de l'Église de France : 1° dans un écrit auquel Léon XIII a daigné donner l'approbation la plus formelle (*Quelques réflexions sur l'Encyclique du* 16 *février*, Paris, Poussielgue) ; 2° dans ma réponse à une adresse du Chapitre de la cathédrale d'Autun (*Semaine religieuse* d'Autun du 11 juin 1892).

(2) Nescia virtus
Stare loco. . . . . .
Successus urgere suos, instare favori
Numinis, impellens quidquid summa petenti
Obstaret. . . . . .
(Lucain, *Pharsale*, l. I.)

N'avait été la réserve que l'humilité chrétienne impose aux plus entreprenants, il aurait presque pu s'approprier le mot que les historiens de César lui ont prêté : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » *Veni, vidi, vici* (1).

Je ne sais quel auteur ancien rapporte que lorsqu'un Fabius, un Scipion l'Africain, un Paul-Émile faisaient leur entrée dans Rome par la voie triomphale, entourés de leurs légionnaires, et traînant derrière eux les vaincus chargés de chaînes pour se diriger vers le Capitole et y offrir à Jupiter un sacrifice d'action de grâces, un personnage se tenait près du vainqueur et lui répétait de temps à autre ce significatif avertissement : « Souviens-toi que tu es homme. »

Nos Livres saints disent plus et mieux, et ils mettent une lumière plus profonde sur la conduite de la Providence à l'égard de ses élus.

« Parce que tu étais agréable à Dieu, est-il dit au livre de « Tobie, il était nécessaire que la souffrance vînt t'éprouver (2). »

A l'aide d'une comparaison fort simble, empruntée aux travaux agricoles de ses diocésains d'Hippone, saint Augustin faisait très bien comprendre à ses auditeurs le sens austère et profond d'une loi qui se rattache aux principes fondamentaux de la vie chrétienne.

« Faites attention, disait-il, recueillez-vous devant ce grand spectacle. » — *Intendite ad magnum hoc spectaculum* (3).

De quoi donc s'agissait-il? Tout simplement du fruit de l'olivier. Mais, en vérité, quelles admirables leçons données à ceux qui sont capables de réfléchir et de comprendre!

« L'olive mise sous le pressoir est serrée, écrasée ; ce n'est « pas que l'agriculteur ait l'intention de la traiter avec mépris « et de l'opprimer, mais il l'oblige ainsi à laisser couler l'huile « dont elle est remplie. » *Fit in torculari conculcatio, tribulatio, non ut oliva opprimatur, sed ut oleum liquetur* (4).

Bien des fois sans doute, au cours de ses continuels succès, les innombrables admirateurs du cardinal lui avaient appliqué la parole du Psalmiste et l'avaient comparé à « l'olivier chargé « de fruits dans le domaine du Seigneur (5) ».

(1) Lettre de César à Amintius. (Plutarque, *Vie de César*.)
(2) Quia acceptus eras Deo necesse fuit ut tentatio probaret te, (Tob., XII, 13.)
(3) S. Aug. Enarr. in Ps. 80, n° 1.
(4) S. Aug. Serm. 80, n° 2.
(5) Sicut oliva fructifera in domo Dei. (Ps. LI, 10).

L'heure était venue où l'olive allait être mise sous le pressoir, serrée, écrasée, contrainte de livrer tout son trésor.

L'acte d'obéissance accompli par le cardinal au mois de novembre 1890 fut travesti, attribué à des mobiles méprisables. Les injures ne lui furent pas épargnées. Si ses amis n'osèrent pas le blâmer ouvertement et lui dire qu'il avait fait une démarche inconsidérée, ils le pensaient. Le cardinal était trop intelligent pour ne pas comprendre que leur silence équivalait à une désapprobation.

Ce qui devait lui être plus dur encore que les jugements sévères ou injustes portés sur sa personne, c'était le contre-coup de cette épreuve sur ses œuvres. Les ressources dont il avait besoin pour les soutenir diminuèrent tout d'un coup dans les proportions les plus inquiétantes, sans rien alléger des responsabilités dont il avait assumé le fardeau. Il écrivait alors à un cardinal français: « On pourra dire de moi que j'ai été obéis-« sant jusqu'à la mort.»

Il disait vrai. Les infirmités arrivaient, prématurées, accablantes, visiblement augmentées par ses douloureuses préoccupations. Elles obligeaient à une inactivité inaccoutumée et clouaient sur son fauteuil d'impotent cet homme qui avait eu toute sa vie les ardeurs et l'agilité de la flamme.

Le dénouement fut plus rapide encore qu'on ne l'aurait pu croire. Dans la soirée du 26 novembre 1892, Alger d'abord, puis l'Afrique, et aux premières heures du lendemain, la France, l'Europe, le reste du monde apprenaient avec stupeur que le grand cardinal était entré dans le repos de son éternité.

Il y a quelques jours, parlant tout près du tombeau creusé par ses ordres dans les assises de la basilique de Carthage, j'avais terminé mon discours par la lecture des paroles qu'il avait adressées à ses fils spirituels, les missionnaires d'Afrique, pour leur recommander avec instance de ne pas l'oublier devant le tribunal de Dieu, et de l'y entourer de leurs plus ferventes et persévérantes prières.

Ici, avant de descendre de la chaire de cette cathédrale d'Alger, c'est encore lui que je veux faire entendre à cette imposante assemblée. Rien ne résumera plus fidèlement ce que j'ai essayé de dire de cette noble existence, si entièrement dévouée à la France et au continent africain, que ce fragment de son testament spirituel, écrit huit ans avant sa mort:

« Oh ! si je pouvais encore, du fond de ma tombe, parler à la

France ! Si je pouvais, avec ce désintéressement de toutes choses qui est le propre de la vie à venir, lui représenter une dernière fois ce qui peut lui donner la paix. »

Et ici, dans les termes les plus pathétiques, il conjurait sa patrie de demeurer fidèle à ses traditions nationales et de ne pas se laisser arracher la foi séculaire qui avait fait sa force et son honneur aux temps les plus prospères de son histoire.

Puis, s'adressant plus spécialement à la partie du monde que Dieu avait confiée à son zèle il ajoutait :

« C'est à toi que je viens maintenant, ô ma chère Afrique. Je t'avais tout sacrifié, lorsque, poussé par une force qui était visiblement celle de Dieu, j'ai tout quitté pour me vouer à ton service.

« Depuis, que de traverses, que de fatigues, que de peines ! Je ne les rappelle que pour pardonner et pour exprimer encore une fois mon invincible espérance de voir la portion de ce grand continent qui a connu autrefois la religion chrétienne revenir pleinement à la lumière et à la vérité, et celle qui est restée jusqu'ici plongée dans la barbarie la plus affreuse, sortir de ses ténèbres et de sa mort. C'est à cette œuvre que j'avais consacré ma vie. Mais qu'est-ce qu'une vie d'homme pour une semblable entreprise ? à peine ai-je pu ébaucher ce travail. Je meurs donc sans avoir pu faire autre chose pour toi (ô ma terre d'Afrique) que souffrir et par mes souffrances te préparer des apôtres (1). »

Quand des hommes entendent d'autres hommes dire qu'ils ont souffert ou qu'ils souffrent, s'ils ne sont pas éclairés des lumières de la foi, ils ne peuvent leur témoigner qu'une compassion, très louable en elle-même, mais purement naturelle. Après avoir gémi avec eux, ils sont incapables de pénétrer ou d'expliquer à fond le mystère de la douleur.

Dieu soit loué ! sans abdiquer les sentiments de l'humanité, sans manquer aux devoirs sacrés de la commisération, nous chrétiens, nous nous sentons soulevés vers des régions où la grâce de Dieu nous communique une intelligence plus profonde et plus vraie des conditions de la vie.

Eclairés par cette lumière venue d'en haut, nous comprenons que s'il est beau d'accomplir pour le service de Dieu des œuvres

(1) Je dois à une bienveillante communication d'avoir eu entre les mains une copie de ce testament qu'un jour sans doute on publiera en entier.

auxquelles les hommes ne peuvent refuser leurs applaudissements, il est plus grand et plus enviable encore d'avoir une part effective aux contradictions, aux humiliations, aux souffrances du divin Rédempteur.

Illustre cardinal, vaillant serviteur du Maître dont vous aimiez à dire « qu'on n'a jamais pu le renfermer dans son tombeau » (1), après les éclatantes prospérités qui vous avaient fait cortège pendant la plus notable partie de votre vie, vous avez eu l'austère mais inestimable avantage de terminer votre course terrestre sur la voie douloureuse où vous avez porté votre part du fardeau de la croix.

J'aurai le courage de vous en féliciter et je veux partager avec tous mes frères l'enseignement donné par saint Paul aux disciples de l'Evangile pour leur communiquer une expérience supérieure à toutes les appréhensions de la nature. « C'est une « vérité très certaine que si nous mourons avec Jésus-Christ, « avec lui nous renaîtrons à la vie ; et que si nous avons souf- « fert avec lui, avec lui nous régnerons éternellement (2). »

EPISTOLA S. S. D. N. LEONIS PP. XIII (3)

Dilecto filio Gaspari Decurtins

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Nihil Nobis optatius accidit quam opportunitatem nancisci studii declarandi et sollicitudinis qua complectimur operariorum classem, cujus fortunam miseram allevari cupimus dignamque fieri populis humanitate excultis, justitia et caritate ducibus, quas intulit christiana religio, magisque in dies provehet per orbem universum. Fert enim ratio ministerii Nostri ut illic

(1) Cette belle parole a été reproduite et admirablement encadrée dans l'émouvante allocution prononcée par M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, au moment où le cercueil du cardinal allait être conduit à bord du *Cosmao* qui devait le transporter à Carthage. (Voir dans la *Semaine religieuse* d'Autun du 10 décembre 1892, le récit des funérailles du cardinal envoyé d'Alger par M. l'abbé Planus.)

(2) Fidelis sermo : si commortui sumus et convivemus ; si sustinebimus et conregnabimus. (II Tim. 11 et 12.)

(3) Nous avons publié la traduction de cet important document dans notre numéro du 19 août.

semper præsto simus ad opem ferendam parati, ubi mœrentes solatium expetunt, patrocinium infirmi, miseri malorum levamen. Nobilis hujus officii conscientia exciti, eorumque memores quæ docuit Servator divinus humanum genus, nuncia amoris et pacis verba fecimus orbi Catholico per Litteras encyclicas, quarum initium *Rerum novarum*. Fuse in iis agentes de conditione opificum eo spectavimus ut se daretur triste dissidium quo graviter conflictatur in præsens humana societas, cui popularium cupiditatum concitatio quasi tætrica nubes incumbit instatque procella fremens naufragii injecta formidine. Neque omisimus pro re nata penes supremas auctoritates civiles operariæ plebis causam agere, ne tanta tamque utilis hominum multitudo derelicta atque indefensa dedatur classi quæstuosæ quæ in rem suam vertit illorum egestatem.

Propterea non levem voluptatem cepimus ex iis quæ Nobis, dilecte Fili, nunciavisti de conventu nuper acto Biennæ in Helvetia, quo congressi a pluribus opificum millibus delegati viri, ut e dissitis profecti locis, studiis et religione diversi, maximo favore et plausu prosequuti sunt prædictas Litteras encyclicas, ultro agnoscentes tradita in iis documenta apprime accommoda ad tuendas legitimas eorum rationes, firmasque bases parandas (quod omnium in votis est) quibus æquus rerum ordo adstruatur, unde in hominum societate solida sequatur pax, veteri inter dominos et mercenarios contentione dirempta. Ac sane quantopere eo conferat salutaris vis Catholicæ Ecclesiæ, quum constans et late patens experientia demonstrat, tum eorum ipsorum confessio qui sese ad illa profitentur alienos. Suapte enim natura et institutione, populorum mater et educatrix Ecclesia est, ac prævalida in promptu habet instrumenta et præsidia, quorum ope ab hominibus jure sociatis vita commodius, nedum honestius et sanctius, agatur. Proinde facere non potest quin leniendis doloribus et allevandis miseriis amanter ac liberaliter operam conferat suam. Satis est ea meminisse quæ, teste historia et traditione majorum, Ecclesia gessit ut antiquæ servitutis labem aboleret. Ex eo quod sola suis viribus potuit tantum tollere stirpitus humani generis dedecus quod penitus moribus inoleverat, facile licet arguere quid præstare queat ut operariam classem eximat ex iis rerum angustiis in quas ætate hac nostra eam conjecit humanæ societatis conditio. Facile pariter exinde intellectu est, ad hoc perficiendum opus pietatis eximiæ ac veræ humanitati nihil potius et efficacius esse quam conniti ut

alte insidant animis christianæ præcepta legis, moribusque hominum moderatrix præsit Evangelii doctrina.

Quare haud minorem inesse putamus laudem quam opportunitatem et fructum in eo consilio quod iniistis, ut per hujusmodi conventus populi et imprimis operiariæ classis animi iis imbuantur documentis, quæ memoratis Litteris Nostris explicavimus e sanctissimis Ecclesiæ doctrinis hausta, atque ut illis probe perceptis, certam induant persuasionem, ea quæ legitime expetunt bona opperienda esse, non ex inconsulta socialis ordinis perturbatione, sed ex vi salutari sanctoque dominatu illius sapientiæ quam de cœlo illatam ad regendos hominum mores Christus Dominus in terras effudit.

Nec minus Nobis probatum extitit scitum illud Biennensis conventus, quo cautum est ut proxime novus ac frequentior indicatur operarium cœtus, cujus communi voto eorum curæ qui rebus publicis præsunt eo convertantur ut pares ubique ferantur leges quæ infirmitatem protegant puerorum mulierumque operantium, eaque effici jubeant quæ Litteris Nostris agenda suasimus. Neque vero multis opus est ut summa hujusce rei ratio in aprico sit. Nam si qua gravis et probabilis causa est, ex qua publica auctoritas jure sese interponat legum latione ad rationes tuendas operariorum, nulla sane gravior ac probabilior videri poterit, quam necessitas subveniendi imbecillitati puerorum et feminarum, unde initia vel ortum succedens progenies habet, viresque et opes gentis cujusque magna ex parte promanant. At parte ex alia nemini obscurum est quam imperfectum patrocinium foret labori opificum per leges datum quas diversas sibi unaquæque civitas ferret. Quum enim aliæ aliunde profectæ merces sæpe eodem confluant ut venum eant, certe modus et finis labori opificum alicubi præcriptus fructus industriæ proveheret alterius gentis in alterius perniciem.

Hasce aliasque id genus difficultates sola nequit infringere legis humanæ vis. Vinci illæ demum et infringi poterunt, si christiana de moribus disciplina passim excepta mentibus late floruerit, hominesque actus suos ad normam exegerint documentorum Ecclesiæ. Quæ si præcesserint, commode accedet ad communem salutem concors adjutrix legum latorum prudentia et omnium, quibus quæque gens pollet, virium actuosa explicatio.

Tibi vero, dilecte Fili, qui studio inflammato vires ingeni operamque omnem et industriam eo confers, ut scopum tam no-

bilem assequi liceat, hoc benevolentiæ Nostræ testimonium palam præbere voluimus certa spe ducti. Te strenue præstiturum in inceptis, sedulo adnitentem ut latius in dies doctrinæ vulgentur et invalescant traditæ in documentis quæ ad levandas miserorum ærumnas firmandumque socialem ordinem ab hac Apostolica Sede prodiere. Divini interea auspicem favoris qui conatibus tuis secundus adspiret, Apostolicam benedictionem Tibi tuisque peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die IV Augusti anno MDCCCXCIII, Pontificatus Nostri decimo sexto.

LEO PP. XIII.

NÉCROLOGIE

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Mgr *François-Marie* Duboin, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, évêque titulaire de Raphanée, ancien vicaire apostolique de la Sénégambie, décédé, dans la paix du Seigneur, en la maison du Saint-Cœur de Marie, à Chevilly (Seine), le samedi 26 août, dans la 66e année de son âge, après 43 ans de vie religieuse et apostolique, et 17 ans d'épiscopat.

Ses obsèques ont été célébrées dans la chapelle de la communauté du Saint-Cœur de Marie, à Chevilly.

—

Nous avons sous les yeux, édité en brochure, l'éloge funèbre de M. le duc de Rohan, prononcé, le 11 août 1893, dans la basilique de Notre-Dame du Roncier, à Josselin, par Mgr l'évêque de Vannes.

Voici l'exorde de cette belle oraison funèbre:

Mes Frères,

C'est la seconde fois que j'ai la douleur de monter dans cette chaire, pour m'associer au deuil de la noble et chrétienne famille de Rohan. Il y a 21 ans, nous avions à déplorer la mort prématurée d'un des fils de l'homme de bien qui vient d'être ravi subitement, mais non sans prévoyance, à l'amour des siens, au respect, à l'estime et à la parfaite considération de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître. Le jeune Henri de Rohan-Chabot fut une des plus pures victimes de la dernière guerre si témérairement entreprise et follement continuée contre un ennemi sans loyauté et sans entrailles.

Atteint d'un mal qui lui imposait un repos absolu, sans espoir de guérison, il voulut quand même partir avec son frère aîné, aujourd'hui plongé dans une profonde et juste affliction, que nous partageons tous. Après avoir fait plus que son devoir de Français, il sut remplir tous ses devoirs de chretien avant de quitter ce monde, où il laissait de si vifs regrets. Au rapport d'un des aumôniers de nos intrépides mobiles, il s'était montré aussi pieux que brave sur les champs de bataille ; il montra les mêmes sentiments religieux et la même énergie sur un lit de douleur, au cours d'une longue et cruelle maladie qui le conduisit au tombeau. On trouva consignés dans ses papiers intimes les reproches qu'il se faisait de ne pas souffrir avec assez de patience et de résignation. En vérité, elles lui étaient bien applicables ces paroles de la Sainte Ecriture : *Consummatus in brevi explevit tempora multa* (1): Ayant vécu peu, il a rempli la course d'une longue vie.

Ce n'était pas le premier coup qui frappait au cœur son père bien-aimé, à qui Dieu avait imposé successivement les plus durs sacrifices, la perte de la mère de ses cinq enfants, de deux aimables jeunes filles, mortes à la fleur de l'âge. Toujours prêt à faire, coûte que coûte la volonté de notre Père qui est aux cieux, il s'était soumis chrétiennement, comme à la mort de son père et de sa mère. « Le Seigneur me les avait donnés, disait-il, à l'exemple du saint homme Job, il me les a enlevés, que le nom du Seigneur soit béni (2) ! » Mais il est des plaies que le temps cicatrise sans les guérir. Ce fils respectueux et affectueux, cet époux modèle, ce tendre père contracta dans ses nombreuses et dures épreuves le germe du mal qui devait le tuer.

Mais qu'attendez-vous de moi, mes Frères, en cette lugubre rencontre? Vous connaissez l'illustre origine et la vie édifiante du duc de Rohan. C'est bien de lui qu'il est vrai de dire : *Erat vir simplex, rectus ac timens Deum* (3). D'une simplicité qui rehaussait sa dignité, d'une droiture à toute épreuve, il craignait Dieu d'une crainte révérencielle, comme un bon fils doit craindre le meilleur des pères...

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Décret de la S. Congrégation du Concile touchant les honoraires de messe.

Vigilanti studio convellendis eradicandisque abusibus missarum celebrationem spectantibus jugiter incubuit hæc S. C., plu-

(1) Sag., IV, 13,
(2) Job, I. 31.
(3) Job, I, 1.

raque edidit decreta, quibus omne hac in re damnabile lucrum removeri voluit, piasque testantium voluntates et obstrictam benefactoribus fidem adamussim servari religioseque custodiri mandavit.

Quapropter ad cohibendam pravam quorumdam licentiam qui ad ephemerides, libros aliasque merces facilius cum clero commutanda missarum ope utebantur, nonnulla constituit, eaque, Pio PP. IX fel. rec. approbante, edi et Ordinariis nota fieri curavit ut ab omnibus servarentur. Propositis namque inter alia sequentibus dubiis :

« I. — An turpe mercimonium sapiat, ideoque improbanda et pœnis etiam ecclesiasticis, si opus fuerit, coercenda sit ab Episcopis eorum bibliopolarum vel mercatorum agendi ratio, qui adhibitis publicis invitamentis et præmiis, vel alio quocumque modo missarum eleemosynas colligunt, et sacerdotibus, quibus eas celebrandas committunt, non pecuniam, sed libros aliasve merces rependunt ;

« II. — An hæc agendi ratio ideo cohonestari valeat, vel quia, nulla facta imminutione, tot Missæ a memoratis collectoribus celebrandæ committuntur, quot collectis eleemosynis respondeant, vel quia per eam pauperibus sacerdotibus eleemosynis missarum carentibus subvenitur ;

« III. — An hujusmodi eleemosynarum collectiones et erogationes tunc etiam improbandæ et coercendæ, ut supra, sint ab Episcopis, quando lucrum, quod ex mercium cum eleemosynis permutatione hauritur, non in proprium colligentium commodum, sed in piarum institutionum et bonorum operum usum vel incrementum impenditur ;

« IV. — An turpi mercimonio concurrant, ideoque improbandi atque etiam coercendi, ut supra, sint ii qui acceptas a fidelibus vel locis piis eleemosynas missarum tradunt bibliopolis, mercatoribus, aliisque earum collectoribus, sive, recipiant, sive non recipiant quidquam ab iisdem præmii nomine ;

« V. — An turpi mercimonio concurrant, ideoque improbandi et coercendi, ut supra, sint ii qui a dictis bibliopolis, et mercatoribus recipiunt pro missis celebrandis libros aliasve merces, harum pretio sive imminuto sive integro ;

« VII. — An liceat Episcopis sine speciali S. Sedis venia ex eleemosynis missarum, quas fideles celebrioribus Sanctuariis tradere solent, aliquid detrahere, ut eorum decori et ornamento consulatur, quando præsertim ea propriis reditibus careant. »

In peculiari conventu anni 1874 S. C. resolvit :

« Ad I. Affirmative ;

« Ad II. Negative ;

« Ad III. IV et V. Affirmative ;

« Ad VII. Negative, nisi de consensu oblatorum. »

Sed cum postremis hisce annis constiterit, salutares hujusmodi dispositiones ignorantia aut malitia sæpius neglectas fuisse, et abusus hac in re valde lateque invaluisse, Emi Patres S. C. Tridentini interpretes ac vindices, rebus omnibus in duplici generali conventu mature perpensis, officii sui esse duxerunt, quod pridem decretum erat in memoriam plenamque observantiam denuo apud omnes revocare, et opportuna insuper sanctione munire.

Præsenti itaque decreto statuunt, ut in posterum si quis ex sacerdotali ordine contra enunciata decreta deliquerit, suspensioni a divinis S. Sedi reservatæ et ipso facto incurrendæ obnoxius sit : clericus autem sacerdotio nondum initiatus eidem suspensioni quoad susceptos ordines similiter subjaceat, et inhabilis præterea fiat ad superiores ordines recipiendos : laici demum excommunicatione latæ sententiæ Episcopis reservata obstringantur.

Præterea cum experientia docuerit, mala quæ deplorantur ex eo potissimum originem viresque ducere, quod in quorumdam privatorum manus major missarum numerus congeritur quam justa necessitas exigit, ideo iidem Emi Patres, inhærentes dispositionibus a Romanis Pontificibus, ac præsertim ab Urbano VIII et Innocentio XIII in constitut. *Cum sæpe contingat*, alias datis, sub gravi obedientiæ præcepto decernunt ac mandant, ut in posterum omnes et singuli ubique locorum beneficiati et administratores piarum causarum aut utcumque ad missarum onera implenda obligati, sive ecclesiastici sive laici, in fine cujuslibet anni missarum onera, quæ reliqua sunt, et quibus nondum satisfecerint, propriis Ordinariis tradant juxta modum ab iis definiendum. Ordinarii autem acceptas missarum intentiones cum adnexo stipendio primum distribuent inter sacerdotes sibi subjectos qui eis indigere noverint : alias deinde aut S. Sedi, aut aliis Ordinariis committent, aut etiam, si velint, sacerdotibus aliarum diœceseon, dummodo sibi noti sint, omnique exceptione majores, et legitima documenta edant inter præfixum congruum tempus quibus de exacta earumdem satisfactione constet.

Denique, revocatis quibuscumque indultis et privilegiis usque nunc concessis quæ præsentis decreti dispositionibus utcumque adversentur, S. Congregatio curæ et officio singulorum Ordinariorum committit, ut præsens decretum omnibus ecclesiasticis suæ jurisdictioni subjectis, aliisque quorum ex præscriptis interest, notum sollicite faciant, ne quis in posterum ignorantiam allegare, aut ab hujus decreti observantia se excusare quomodolibet possit : et insuper ut sive in sacra Visitatione sive extra sedulo vigilent, ne abusus hac in re iterum inolescant.

Facta autem de his omnibus relatione SSmo D. N. Leoni P. P. XIII per infrascriptum S. Congregationis Præfectum, Sanctitas Sua hoc Emorum Patrum decretum ratum habuit confirmavit atque edi mandavit, contrariis quibuscumque minime obstantibus.

Datum Romæ, die 25 Maii 1893.

ALOYSIUS Card. Epus Sabinensis
Præfectus.
L. SALVATI, *Secretarius.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On nous écrit de Rome, le 25 août :

La fête de saint Louis, roi de France, a été célébrée aujourd'hui dans l'église nationale de Saint-Louis-des-Français. Mais elle n'a eu ni la pompe des anciens jours, lorsque le Souverain-Pontife se rendait lui-même à Saint-Louis-des-Français, ni même la solennité des années précédentes, car l'ambassadeur près le Saint-Siège n'y est pas allé en grande tenue et en carrosse de gala, afin d'ôter tout prétexte à de nouvelles manifestations anti-françaises. Du moins M. le comte Lefebvre de Behaine a su montrer que la peur n'a point d'accès dans une âme française, et tant à l'aller qu'au retour il a parcouru à pied tout le chemin entre le palais Rospigliosi, sur le mont Quirinal, et l'église Saint-Louis. Il était accompagné par le vicomte de Fontenay et par un autre secrétaire de l'ambassade. M. Guillaume, directeur de l'Académie de France, s'est également rendu à la cérémonie avec le personnel de l'Académie. Y assistaient aussi de nombreux prélats de la famille pontificale, les supérieurs ou procureurs des divers établissements français de Rome, notamment du séminaire de Santa-Chiara, de la Procure de Saint-Sulpice, des Missionnaires du Sacré-Cœur, des Frères des écoles chrétiennes, etc.

Ainsi, le nombre et la distinction de l'assistance suppléaient à ce qui a dû manquer à la solennité, de même que le recueillement de l'assemblée unissant ses prières à celles du célébrant, Mgr d'Armailhacq, supérieur de Saint-Louis, rappelait la foi toujours subsistante de la nation très chrétienne et confirmait les plus chères espérances en ses destinées, toujours unies si intimement à celles du Saint-Siège.

Cette union a été attestée ces jours derniers par la communauté des épreuves ; jamais on n'avait dû s'abstenir, comme aujourd'hui, de la pompe extérieure propre à la fête de saint Louis ; jamais non plus, on n'avait vu s'étaler aux abords de Saint-Louis et à l'intérieur même du temple, un si grand apparât de mesures de police pour empêcher que la France ne fût de nouveau insultée par les sectaires italiens. Dans cette ville où les manifestations les plus hostiles contre la France se sont mêlées naguères aux outrages les plus révoltants contre le Pape, on voit avec évidence que la fille aînée de l'Eglise ne jouit pas librement des édifices nationaux qu'elle possède ici, de même que le Souverain Pontife n'y jouit point de l'indépendance voulue.

—

Les désordres dont Rome vient d'être le théâtre pendant trois jours, sans que les autorités aient pu ou voulu faire leur devoir, doivent susciter de vives appréhensions dans l'esprit de tous les catholiques. En effet, le Vatican, le Pape, le catholicisme n'entraient pour rien dans les affaires d'Aigues-Mortes, et aussitôt que les manifestations ont commencé contre la France, on y a mêlé le Vatican, le Pape et les catholiques.

On a hurlé devant les églises, on a tapagé devant la Propagande, on a cassé les vitres de l'imprimerie d'un excellent journal catholique : *La Vera Roma*, et l'anticléricalisme a été si fort, qu'en passant, les manifestants, tout en criant : Vive l'Allemagne ! Vive Sedan ! A bas la France ! ont cassé les vitres du collège germanique. Pavés anticléricaux, ont dit aussitôt les journaux.

La rage anticléricale se mêlant de suite aux manifestations antifrançaises, voilà qui est significatif, car nous pouvons en conclure quelle serait la position du Pape dans le cas d'une guerre de l'Italie avec n'importe quelle puissance. Si pour des faits où, *a priori*, le Pape, le Vatican et la question religieuse sont absolument étrangers, on s'en prend aussitôt au Vatican, que doit-on penser pour le cas d'une guerre où le moindre doute serait exploité ? A bas le Vatican, ami des Français, criait-on dans les rues de Rome, et la police, les autorités militaires et

civiles, non seulement laissaient faire, mais semblaient encourager les manifestants.

Si les complications étaient devenues sérieuses, quelle aurait été la situation du Pape?

Cette foule excitée, grâce à la connivence des fonctionnaires publics, tout aussi excités que la foule même, respecterait-elle le Vatican et la personne sacrée du Souverain Pontife? Voilà une question sérieuse qui ressort des manifestations de ces jours-ci, où la question française a pris en même temps un aspect de question anticléricale.

Au point de vue français, cette explosion de haine est bien significative.

Lorsqu'en 1891, les pèlerins, sous le faux prétexte d'insultes à la tombe de Victor-Emmanuel, ont été assaillis par la foule, les anticléricaux et radicaux français ont pris fait et cause pour les Italiens. Le gouvernement français a pris les devants pour faire lui-même les excuses, et remercier presque les gallophobes et anticléricaux italiens d'avoir insulté les pèlerins de France.

On prétendait alors que ce n'était point une question nationale, et le gouvernement de la République a refusé de faire donner satisfaction à ses nationaux, parce qu'ils étaient catholiques.

Cette fois, les radicaux de France ont bien pu se convaincre qu'il ne s'agit pas seulement de cléricalisme, mais que la gallophobie règne en Italie du haut en bas, d'une extrémité de la péninsule à l'autre. Il n'y a point d'illusion à se faire là-dessus, et les Hubbard et autres radicaux venus de France pour célébrer avec les Italiens le 20 septembre, anniversaire de la brèche de Porta Pia, peuvent s'apercevoir du rôle assez ridicule et naïf qu'ils ont joué.

France

L'installation de Mgr Coullié, le nouvel archevêque de Lyon, qui devait avoir lieu dans le courant de ce mois, est renvoyée à une date ultérieure, non encore fixée, par suite du retard apporté à l'antérinement de ses bulles, *oubliées,* on ne sait comment, au ministère des affaires étrangères, ainsi que celles des nouveaux archevêques de Rennes et de Chambéry.

Lorsque Mgr Coullié a été avisé de cet oubli, il était trop tard pour y remédier. Le conseil d'Etat allait entrer en vacances. Il aurait fallu tenir une audience extraordinaire pour antériner les bulles des trois prélats. Mgr Coullié ne put l'obtenir.

Le même cas s'était présenté pour son prédécesseur Mgr Foulon, mais celui-ci avait été plus heureux. Le ministre des cultes était alors M. Spuller. Mgr Foulon réussit à le convaincre de l'illégalité d'un retard si préjudiciable aux intérêts du vaste diocèse de Lyon.

Nos ministres actuels ont d'autres soucis. Le gouvernement de la République use, d'ailleurs, d'une singulière désinvolture vis-à-vis des chefs de l'Eglise. Sait-on, par exemple, que Monseigneur Couillié avait été désigné un mardi matin pour l'archevêché de Rennes, — qu'il avait accepté ? Le lendemain, mercredi, on lui télégraphiait qu'il devait aller, non plus à Rennes, mais à Lyon, et sans lui laisser une heure de réflexion, on lui demandait par la même voie son consentement.

De pareils procédés ne sont-ils pas un peu trop... sommaires?

(*Figaro.*)

L'*Agence Havas* communique à ce sujet la note suivante :

Il est inexact que ce soit par la faute du gouvernement français qu'ait été retardée l'installation de Mgr Coullié, archevêque de Lyon.

Bien que le dernier consistoire ait eu lieu le 15 juin, les bulles n'ont été envoyées par la curie romaine à l'ambassade de France que le 29 juillet. Elles sont arrivées à Paris dans les premiers jours d'août et n'ont nullement été oubliées aux affaires étrangères.

Si les vacances du Conseil d'Etat ont empêché jusqu'ici qu'elles fussent enregistrées, elles doivent l'être dans la première séance, qui aura lieu le 7 septembre.

Mgr Coullié a, d'ailleurs, eu si peu à se plaindre de l'administration des cultes, qu'il a écrit aujourd'hui même pour la remercier de l'empressement qui avait été mis à lui faciliter son installation.

On remarquera qu'il n'est pas question dans cette note des brusques changements dont parlait l'information du *Figaro*, et qui auraient eu lieu en dernière heure pour la désignation des prélats titulaires anx divers archevêchés vacants.

Paris. — La retraite pastorale du diocèse de Paris, prêchée d'une façon remarquable par le R. P. Duponchel, S. J., s'est terminée, au séminaire de Saint-Sulpice, par une touchante allocution du cardinal Richard, qui a commenté la prière de saint Louis mourant.

Son Eminence, pendant la durée des exercices spirituels, a pris la parole à plusieurs reprises, pour donner au clergé réuni

les conseils réclamés par les circonstances difficiles que traversent l'Eglise et la patrie.

Les pieux retraitants ont remarqué surtout l'énergie avec laquelle le vénéré prélat a protesté contre les lois scolaires et militaire.

Par une allusion transparente à un article du *Figaro*, le cardinal a déclaré qu'il était décidé à protester contre la loi militaire par tous les moyens. Après avoir fait l'éloge de la vigoureuse lettre de Mgr Trégaro sur cette question, Son Eminence a annoncé qu'il avait pris la grave résolution de ne recevoir aux ordres sacrés que les jeunes gens qui auraient satisfait à toutes les obligations militaires même aux trois périodes de 28 jours.

Cette déclaration énergique a vivement impressionné les retraitants.

Puis parlant, jeudi, des directions du Souverain Pontife, l'éminent archevêque a recommandé à ses prêtres de se tenir en garde contre les exagérations qui prétendent appuyer sur les paroles du Saint-Père une véritable capitulation.

« Toutes les fois, a dit le cardinal, toutes les fois que j'ai eu le bonheur de voir Léon XIII et de m'entretenir avec lui, Sa Sainteté n'a cessé de m'encourager à protester contre cette législation impie qui, après avoir laïcisé nos écoles par la loi scolaire, a laïcisé le clergé par la loi militaire, et vient de laïciser nos églises par la loi sur les fabriques. »

« Du reste, a ajouté Son Eminence, je viens, après en avoir conféré avec plusieurs de mes vénérés collègues dans l'épiscopat, d'écrire au ministre, pour lui soumettre nos légitimes réclamations relativement à cette dernière loi. »

Par ce temps de programme minimum et d'acceptation provisoire des lois les plus néfastes, il est doux d'entendre de si réconfortantes paroles, cela console un peu des utopies *minimistes*.

(*Vérité*.)

Nevers. — Toujours l'apaisement.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Nevers :

M. le ministre des cultes vient de supprimer le traitement de deux de nos confrères du diocèse de Nevers : MM. Charrier, curé d'Alluy, et Reboulleau, curé de Tintury. Les faits reprochés à ces ecclésiastiques étant faux, Monseigneur en a informé M. le ministre, dont la bonne foi a été surprise et qui, sans doute, ne maintiendra pas sa décision.

Nous espérons bien n'avoir à revenir sur cette affaire que pour enregistrer bientôt cet acte de justice et de réparation. En attendant, nous envoyons à nos chers confrères l'expression de nos vives et fraternelles sympathies.

Séez. — On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Séez :

On a beaucoup exploité les encycliques et les lettres du Pape ; on est allé jusqu'à dire que les candidats acceptant la République en bloc, même avec la loi militaire, la loi scolaire, la loi du divorce, obéissent mieux à sa direction que les conservateurs qui réprouvent hautement ces lois criminelles. Ceux qui ont ainsi parlé sont des ignorants ou des fourbes. Si le Pape engage les catholiques à se soumettre à la constitution que la France s'est donnée, il n'a jamais approuvé et il réprouvera toujours une législation qui blesse au premier chef la morale et la religion. Non, le Pape n'est pas avec les partisans de l'école sans Dieu et du divorce, quelque titre qu'ils portent. Il écrivait, en effet, le 16 février 1892, à tous les catholiques de France : « Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne veut pas dire qu'il faut obéir à toutes les lois ou mesures qu'ils peuvent prendre... Jamais on ne peut approuver des articles de lois qui soient contraires à la religion de Dieu. C'est, au contraire, un devoir de les réprouver. »

Les catholiques fidèles à la direction du Pape, ce sont ceux, entre autres, qui font taire leurs affections personnelles pour refuser leur suffrage au candidat approuvant des lois criminelles et antisociales.

Ces hommes qui exaltent le Pape, alors qu'en torturant sa parole ils espèrent se la rendre favorable, quel cas font-ils donc ordinairement des enseignements pontificaux ? Avant de s'appuyer sur le Saint-Père, ils feraient bien de commencer par le respecter.

Etranger.

Pologne. — Nous lisons dans le *Nord :*

Par suite d'un ukase du czar, les églises du diocèse catholique de Kloduo vont être transformées en temples russes orthodoxes.

On s'attend à un ukase imposant aux catholiques l'usage du calendrier russe, vieux style.

On voit que la persécution schismatique, sur laquelle on semble faire systématiquement le silence, ne chôme guère, au témoignage même des journaux les plus dévoués à la Russie.

Est-ce là ce qu'on devait attendre du caractère, si généreux par ailleurs, qu'on vante souvent chez le czar ? Et comment se fait-il qu'une longue expérience n'ait pas averti l'empereur du

secours qu'apporterait à la Russie une politique plus juste à l'endroit des catholiques de Pologne?

On commet là, persévéramment, la même maladresse que l'Angleterre en Irlande. Malheureusement on n'entrevoit pas encore le Gladstone russe qui, dans le seul intérêt de l'empire, ait à cœur de mettre un terme à ces iniquités ?

Etats-Unis. — La lettre suivante a été adressée par Mgr Ireland à l'*Univers :*

Monsieur le rédacteur,

Permettez que je fasse appel à l'impartialité de l'*Univers* pour corriger certains renseignements récents sur mon compte, qui seraient de nature à tromper et attrister bien des amis qui m'honorent de leur estime et bienveillance. Certains journaux français ont donné cours tout dernièrement à des assertions plus qu'étranges. On dit que la Lettre pontificale, d'une date récente, adressée au cardinal Gibbons et, par son entremise, aux évêques des Etats-Unis, est la condamnation de toutes mes vues sur la question scolaire; que la faveur qui me fut accordée à Rome l'an dernier, m'est retirée aujourd'hui ; qu'un *monitum* m'a été personnellement adressé, m'enjoignant d'abandonner ma position antérieure, de restreindre aux deux cas de Faribault et Stillwater la décision du *Tolerari potest*, que la Propagande avait rendue en ma faveur l'année dernière.

Aucun *monitum* ne m'a été adressé et aucun signe n'a été donné qui indiquerait que la bienveillance du Saint-Siège m'a été retirée. La susdite Lettre aux évêques américains ne condamne pas ma position et n'est pas entendue en ce sens par le public américain et par le délégué apostolique aux Etats-Unis, Mgr Satolli. Le décret du *Tolerari potest* subsiste dans le sens que le cardinal préfet de la Propagande lui a attribué. Je m'occupe présentement de l'étendre à certaines paroisses de mon diocèse, qui se trouvent dans les circonstances et conditions qui justifieront ce décret.

Je m'étonne qu'on ait pu méconnaître et qu'on méconnaisse encore en Europe notre situation scolaire. Ce ne fut jamais l'intention d'aucun évêque américain, ce ne fut jamais la mienne, d'abolir ou de mettre de côté la législation du concile de Baltimore sur l'éducation, mais dans plusieurs endroits, depuis le concile, nous nous sommes trouvés en face d'un état de choses

que le concile n'avait pas visé, et notre action dans ces circonstances nouvelles et inconnues à l'assemblée de Baltimore, fut, selon l'esprit, sinon la lettre, de ses décrets; ou bien pour user d'une formule catégorique, notre action fut *prœter*, mais non pas *contra* le concile; distinction que le Souverain Pontife a clairement indiqué dans sa Lettre, à propos de cette affaire, écrite aux évêques de la province de New-York, au mois de mai de l'année dernière.

Les 14 propositions de Mgr Satolli présentées l'automne dernier aux archevêques réunis en conférence à New-York, prenaient précisément le même point de vue, et justifiaient une situation scolaire qui existe dans la plupart de nos diocèses, et qui est apparemment en dehors de la législation de Baltimore, sans lui être contradictoire. Mgr Satolli lui-même fut mal compris; on s'écria qu'il voulait renverser le système d'éducation tel que le concile l'avait établi. Le Saint-Père dut intervenir; dans la Lettre au cardinal Gibbons, il déclare que les propositions de son délégué, comprises comme elles doivent l'être, ne contredisent point les décrets de Baltimore, qui restent en pleine force. Que s'ensuit-il? Ceci: nous avons pour nous guider dans la question scolaire plusieurs sources de renseignements: les décrets de Baltimore et le décret *Tolerari potest* de la Propagande et les 14 propositions de Mgr Satolli.

Le malheur est qu'il y a des gens qui ne voient pas que les décrets du concile de Baltimore, le *Tolerari potest*, et les propositions de Mgr Satolli se concilient parfaitement. Ceux-là n'ont jamais compris la situation, ou ne veulent pas la comprendre.

Je tiens à cœur, monsieur le rédacteur, de donner cette explication aux catholiques de France, auxquels je suis attaché par des liens qui vont trop profondément dans le passé de ma vie pour se briser jamais. Je ne saurais supporter qu'on me calomnie dans le pays qui fut le berceau de mon éducation.

J. IRELAND,
évêque de Saint-Paul.

Pour ne point rouvrir la discussion sur la question scolaire aux Etats-Unis, discussion définitivement close par la dernière lettre du Saint-Père au cardinal Gibbons, nous ne ferons suivre d'aucune observation la lettre de Mgr Ireland.

Il suffit de se rappeler ce qu'a dit la Lettre pontificale au sujet des décisions du concile de Baltimore, dont elle ordonne le maintien sans dire que ces décisions n'ont pas prévu les cas auxquels Mgr Ire-

On l'a vue à l'œuvre, sous la verge de M. Jules Ferry, cette land se propose d'après sa lettre, d'étendre le *Tolerari posse* lequel s'applique au cas spécial de Stillwater et de Faribault.

Il suffit aussi de se rappeler la lettre de Mgr l'archevêque d'Orégon rapportant ce qui s'est passé à la dernière réunion des archevêques d'Amérique, où Mgr Ireland s'est trouvé seul de son avis, et seul aussi n'avait pas apporté les avis de ses suffragants.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La nouvelle Chambre. — Troubles de Nancy. — Les points noirs. — Étranger.

31 août 1893.

Depuis que nous sommes en République, on n'a jamais, au lendemain des élections législatives, autant épilogué qu'en ce moment sur la composition de la nouvelle Chambre, sur ses opinions et le courant qu'elle imprimera à la politique gouvernementale.

Les partisans de la conciliation, les politiciens du juste milieu qui savent se contenter de peu ou se complaisent dans l'illusion, trouvent que les résultats du dernier scrutin répondent à leurs idées d'apaisement, d'ordre et de liberté.

Les opportunistes, se réclamant de leur force numérique, estiment que, pour affirmer leur omnipotence parlementaire, ils ne seront plus obligés de faire appel au système de la concentration.

Les radicaux et les socialistes n'envisagent pas la situation de la même façon. Ils proclament que la nouvelle majorité penchera plus à gauche qu'à droite, que les violents et les sectaires auront certainement voix au chapitre et continueront à exercer leur rôle dissolvant et funeste dans la marche des affaires.

Pour tout esprit impartial, il ne paraît pas douteux que, pratiquement, la nouvelle Chambre ne s'écartera pas sensiblement de la voie suivie par ses devancières. En admettant qu'il se forme une majorité composée uniquement d'opportunistes, que la droite et l'extrême gauche se trouvent réduites à l'impuissance, croyez-vous sincèrement que nous verrons inaugurer une ère d'apaisement, de progrès et de vraie liberté ?

Ce serait méconnaître les sentiments dont sera animée cette majorité.

majorité essentiellement opportuniste. Le pays, hélas ! n'a guère à se louer de sa modération.

C'est elle qui a déchaîné la guerre religieuse, qui a jeté la division dans les esprits et enfanté la plupart des lois liberticides dont nous souffrons ; c'est elle qui a dilapidé nos finances, creusé le gouffre des déficits budgétaires ; c'est elle qui nous a lancés dans des expéditions aussi aventureuses que ruineuses ; c'est à cette majorité que nous devons le Tonkin, cette vaste nécropole de nos jeunes et vaillants soldats ; c'est cette majorité qui a réchauffé dans son sein le radicalisme et le socialisme, qui aspire à faire table rase de nos institutions sociales.

Le passé nous répond donc de l'avenir. Une majorité opportuniste, ayant ses coudées franches, est la pire des majorités, car elle procède lentement, mais sûrement, dans l'exécution du programme de la franc-maçonnerie, dont elle est l'élue et l'esclave. Les crises ministérielles, il est vrai, seront beaucoup moins fréquentes avec une majorité stable et compacte, mais on aurait tort de voir là encore un symptôme favorable.

Le ministère Ferry a été un des plus longs, depuis que nous vivons en République et c'est précisément sous ce ministère qu'il a été porté le plus d'atteintes à nos libertés publiques et qu'il a été déchaîné sur la France le plus de passions, le plus de haines et de discordes civiles.

Et cela est facile à comprendre. Une majorité sûre d'elle-même, dégagée des préoccupations de l'opposition, marche résolument vers le but qu'elle se propose. Pas de diversions dans l'exécution de ses plans, pas de temps perdu en combinaisons ministérielles.

Le ministère qu'elle s'est donné pense comme elle, partage toutes ses idées et les protestations ne font qu'activer son zèle. Or, grattez l'opportuniste, vous rencontrerez le sectaire.

S'inspirant des plans élaborés dans les Loges, la majorité opportuniste a son travail tout tracé. Ses opérations seront donc conduites avec une perfide habileté, une suite inflexible et le mal s'aggravera de jour en jour sans que personne puisse y faire obstacle.

Les radicaux et socialistes ont bien raison de ne pas désespérer de la Chambre de demain, c'est pour eux que la nouvelle majorité de gouvernement travaillera.

Quant à ceux qui croient à sa modération, ils ne tarderont pas à s'apercevoir de leur erreur.

Ce sera une nouvelle illusion à ajouter à tant d'autres !

—

Après l'échauffourée d'Aigues-Mortes, celle de Nancy ; mais cette dernière n'a eu heureusement ni la même gravité, ni les mêmes conséquences que l'autre. La force armée a pu intervenir en temps utile pour arrêter et terminer le conflit. Ici et là, c'est une question de concurrence, c'est une question de salaire qui ont mis les ouvriers français et les ouvriers italiens aux prises, et ces mêmes causes produisent assez fréquemment, sur d'autres points, les mêmes effets. D'ordinaire, ces rencontres passent inaperçues, et, sauf les journaux de la localité, nul ne les signale. Mais il y avait, à Aigues-Mortes, le nombre des combattants, celui des blessés, celui des morts et la lutte a presque pris les proportions d'une bataille rangée ; à Nancy, ces incidents tumultueux se sont produits à deux pas de la frontière, et l'on prétend que les Italiens ont poussé tantôt le cri de : « A bas la France ! » et tantôt celui de : « Vive l'Allemagne ! » De là, l'émotion qui s'est produite en France et que les manifestations gallophobes de l'autre côté des Alpes n'étaient point pour calmer. Si réellement — et cela ne fait plus de doute — ces cris ont été proférés par les Italiens, il est de toute évidence qu'ils méritent d'être expulsés. C'est bien le moins, en effet, qu'ils respectent notre patriotisme quand ils viennent nous demander l'hospitalité. Dans le cas contraire, ils n'ont qu'à rentrer chez eux.

—

L'Italie, si on en croit une dépêche de Rome adressée au *Gaulois*, se disposerait à aggraver ses insultes en donnant aux incidents d'Aigues-Mortes un dénoûment absolument imprévu, Un arrangement diplomatique était intervenu et le gouvernement italien avait suspendu quelques fonctionnaires pour avoir fait preuve de tiédeur tout au moins dans la répression des manifestations antifrançaises. Une commission d'enquête avait été ensuite constituée pour rechercher les coupables.

Or, en fait de coupables, savez-vous ce que cette commission a trouvé ? C'est de la haute comédie, comme on va pouvoir en juger.

Elle a découvert que les fonctionnaires suspendus et non *révoqués* — la punition sans doute aurait été disproportionnée à la faute commise — avaient fait leur devoir et qu'ils méritent d'être replacés. Mais ce n'est pas tout, pour bien mani-

fester qu'on se moque de nous, le gouvernement italien demandera la révocation du préfet de Nîmes.

Si, dès le début, la France avait parlé haut et ferme, il n'est pas douteux que nos bons voisins y auraient regardé à deux fois avant de formuler de pareilles exigences qui sont un outrage à l'adresse de notre patriotisme. Mais, on a voulu louvoyer, ménager les susceptibilités italiennes, et voilà pourquoi le conflit va probablement renaître dans des conditions plus graves.

L'Italie, qu'on le sache bien, ne se montre aussi arrogante vis-à-vis de la France que parce qu'elle se sent soutenue et, peut-être, poussée ainsi en avant dans le secret dessein de faire naître un *casus belli*. L'Allemagne, l'Autriche et même l'Angleterre se tiennent dans la coulisse, pendant que l'Italie occupe la scène. La dépêche à laquelle nous faisons allusion plus haut le dit ouvertement. Le gouvernement du Quirinal aurait demandé, paraît-il, l'appui de ces trois puissances qui se seraient empressées de répondre affirmativement.

Du reste, les journaux italiens et allemands tirent sur nous à boulets rouges. Le *Tageblatt* de Berlin se signale surtout par sa haine et sa mauvaise foi, et fait tous ses efforts pour envenimer les choses.

Ce journal s'est fait adresser de Rome une correspondance qui dépeint bien l'état d'esprit de nos excellents voisins.

Nos lecteurs nous pardonneront de céder au désir d'en donner un extrait ici, ne serait-ce qu'à titre de curiosité. Il s'agit d'une lettre écrite par un officier supérieur attaché à l'état-major d'un corps d'armée italien. Cette lettre s'exprime textuellement en ces termes :

« Depuis quarante-huit heures je me trouve dans un grave état de surexcitation à cause des polissonneries de nos nobles frères français. Il est dommage que Crispi ne soit plus au pouvoir, car nous aurions déjà obtenu quelque chose, eût-il fallu des coups de canon.

C'est le vœu le plus pressant des trois quarts des Italiens et des neuf dixièmes des officiers.

Il est temps d'en finir avec cette canaille française et même sans nos alliés, nous leur rappellerons que les descendants des Romains sont en état de se battre et de reconduire chez eux des misérables voyous.

Si les Allemands nous aident, tant mieux, mais je suis fermement convaincu que même tout seuls nous ne sommes pas à dédaigner et Dieu sait qu'avec nos baïonnettes et nos confettis bleus nous arriverons au moins jusqu'au Rhône.

Le 30 de ce mois nous irons au camp de X..., à moins que nous ne partions pour la frontière française. Je termine en criant : « Guerre à la France. »

D'autre part, l'Angleterre s'attache par tous les moyens à faire échec à notre politique, à l'étranger. On sait qu'elle a toujours intrigué contre la France, c'est dans son tempérament ; mais, depuis quelque temps, elle multiplie les ressources de son perfide génie pour nous susciter toute espèce d'embarras, dans nos colonies et ailleurs.

Si les négociations de M. Le Myre de Vilers avec les plénipotentiaires Siamois n'ont pas encore abouti, si même il est question de faire de nouvelles démonstrations armées pour les contraindre à nous donner satisfaction, c'est aux intrigues de l'Angleterre que nous le devons. C'est sa main intéressée et astucieuse qui s'est employée à brouiller les cartes.

Pendant ce temps-là, l'Allemagne effectue les grandes manœuvres du 16e corps, sous Metz et sous les yeux de l'empereur Guillaume, entouré des princes, ses confédérés, qui, en cas de guerre avec la France, marcheraient au premier rang.

Pendant ce temps-là aussi, une nouvelle loi augmente l'effectif de l'armée allemande et lui donne une grande supériorité de forces sur l'armée française. En effet, tandis que l'Allemagne incorporera désormais, chaque année, 229,000 hommes, la France ne pourra incorporer que 185,000 hommes.

Loin de nous, certes, la pensée de jeter un cri d'alarme ; nous ne croyons même pas à l'éventualité prochaine d'une guerre. Mais il importe de nous tenir sur nos gardes et de montrer de la vigilance et de la fermeté.

—

Le duc Ernest II de Saxe-Cobourg et de Gotha, duc de Juliers, Clèves et Berg, d'Egern et de Westphalie, landgrave de Thuringe, etc., vient de mourir. Le *Gaulois* en trace le portrait suivant :

Le duc Ernest II était un prince doux et charitable, grand amateur et même compositeur de musique. Il régnait depuis quarante-neuf ans. Au mois de janvier prochain, il aurait célébré son jubilé comme prince souverain. Il était le doyen des souverains, après la reine d'Angleterre.

Il a exercé une certaine influence sur les destinées de l'Allemagne, bien qu'il eût à peine deux cent mille sujets, et que le prince de

Bismarck appelât plaisamment son domaine une principauté *in-18*. Très libéral, il s'était appliqué, un des premiers, à mettre en pratique le parlementarisme dans ses Etats, et il vit d'un mauvais œil l'arrivée au pouvoir de M. de Bismarck, qu'il considérait comme un réactionnaire. Il intrigua même quelque peu avec l'Autriche, que servait son cousin, le prince Auguste de Saxe-Cobourg, mari de la princesse Clémentine.

Le duc avait été l'ami de Napoléon III au temps de sa splendeur. Il accompagnait l'empereur à l'Opéra, quand eut lieu l'attentat d'Orsini; il a, depuis, raconté la scène tout au long dans les mémoires qu'il publia quelques années plus tard.

L'empereur, sans doute pour lui marquer sa bienveillance, fit jouer un opéra de lui, *Santa-Chiara*, sur notre grande scène de l'Opéra.

Mais il était général de cavalerie en Allemagne, et, comme tel, il prit part à la guerre des duchés, contre le Danemark, puis à la guerre de 1866, contre l'Autriche. ce qui lui valut de garder ses Etats. Il se réconcilia alors avec M. de Bismarck et resta son plus fidèle ami après sa disgrâce, à tel point que les rapports du duc avec l'empereur s'étaient sensiblement refroidis.

Il fut cependant de ceux qui acclamèrent le nouvel empire d'Allemagne, et de ceux qui montrèrent la plus entière soumission dans la fusion des éléments militaires de l'empire.

C'est le duc d'Edimbourg qui succède à Ernest II.

Le nouveau duc Cobourg vient de lancer sa proclamation. Il y déclare que, conformément à l'ordre de succession et après avoir prêté le serment de respecter et de protéger la constitution des deux duchés, il assume le gouvernement, confiant dans l'aide de Dieu et avec l'assurance que les serviteurs de l'Etat et les habitants des duchés lui prêteront fidèlement obéissance comme à leur légitime souverain.

Le duc ajoute que faire prévaloir le droit et l'équité, travailler à la prospérité du pays sera le but le plus élevé de sa vie, comme aussi garder à jamais pour l'empereur et l'empire d'Allemagne la fidélité témoignée par ses prédécesseurs.

—

Des difficultés s'étaient, dans ces derniers temps, élevées au sujet de la présence en France du prince Duon-Chaer, troisième fils du roi du Cambodge. On sait que ce prince, insurgé contre son père et contre notre autorité en 1885, décoré de la croix d'officier de la Légion d'honneur après la pacification du Cambodge, s'était à nouveau soulevé contre son père, et, quelques

jours après son arrestation, en 1891, il s'était évadé pour gagner Bangkok. C'est au moment du conflit franco-siamois que Duong-Chacr a quitté le Siam pour venir en France avec sa femme.

Duong-Chacr arriva à Marseille à la fin du mois de juillet, sans ressources et naturellement sans grand crédit. Un séjour de trois jours dans un grand hôtel de Marseille motiva 900 fr. de dépenses qui furent payées par le gouvernement français. Le prince cambodgien et sa femme vinrent à Paris et s'installèrent dans un family-hôtel de la rue Jacob, où ils vécurent très modestement, sortant peu, ignorant les séductions de la capitale, n'ayant jamais même été dans un théâtre.

Quand le gouvernement français demanda au roi Norodom ce qu'il voulait que l'on fît pour son fils, celui-ci déclara au gouverneur général de l'Indo-Chine qu'on pouvait « l'interner, par force si besoin est, en Algérie ou en Tunisie ».

Il fut donc décidé que le prince cambodgien et sa femme seraient dirigés sur Marseille, puis sur Alger, où le gouverneur général de l'Algérie leur assignerait une résidence en même temps qu'il leur stipulerait une rente annuelle de 12,000 fr.

Le docteur Hahn résident de France au Cambodge s'est donc présenté au domicile de Duong-Charc, accompagné de M. Goron chef de la Sûreté : il rappela au prince les déclarations de Norodom et lui dit qu'il devait prendre à la gare de Lyon le train de 8 h. 55.

Duong-Chacr se disposait à faire tranquillement ses préparatifs, quand Mme Breuriaux, institutrice de la princesse, engagea le prince à protester contre l'abus du pouvoir dont il était victime. Duong-Chacr montra quelques velléités de résistance, qui motivèrent l'intervention d'un gardien de la paix en tenue, envoyé par M. Descaves, officier de paix du VIe arrondissement : « Moi pas vouloir ! moi pas vouloir partir ! Moi ami de Paris ! moi ami de la France, voilà ! » répétait-il sans cesse.

Mais sur les avis de M. Hahn, le fils de Norodom consentait enfin, vers 8 heures à quitter son appartement meublé, tandis que la princesse sa femme déclarait en style nègre, qu'elle ne suivrait pas encore son mari, mais qu'elle le rejoindrait sous peu de jours.

Arrivé dans la rue au moment de monter dans la voiture qui stationnait devant le n° 50 de la rue Jacob, le prince Duong-Chacr s'est mis à gesticuler de plus belle, et brandissant sa croix d'officier de la Légion d'honneur, à laquelle était attaché

un long ruban rouge. il cherchait à ameuter et à intéresser à sa cause une cinquantaine de curieux amassés devant le family-hôtel et que cette scène amusait : « Voyez ! voyez ! moi bon, moi brave, moi ami de la France, c'est comme ça qu'on me traite : mauvais ! mauvais ! » criait-il.

Aussitôt monté dans le fiacre, Duong-Chacr, que cette agitation avait quelque peu essoufflé, devint plus calme, et M. Goron prit place auprès de lui après avoir donné l'ordre au cocher de se diriger sur la gare de Lyon.

Le prince est parti sans autre incident.

—

Voici, à titre de document, le texte des instructions ministérielles en ce qui concerne l'éducation morale de la femme dans les écoles primaires, dont nous parlons ailleurs :

Enseignement général.

1° ÉDUCATION MORALE

(1 heure par semaine dans chacune des 3 années.
Cours fait par la directrice).

Observations générales.

Le programme de morale des écoles de filles est, dans son ensemble, le même que celui des écoles de garçons.

Toutefois, les maîtresses chargées de l'éducation morale dans les écoles de filles devront approprier leurs leçons au caractère de leur auditoire et insister sur certains devoirs particuliers qui s'imposent à la jeune fille et à la femme.

Devoirs de la jeune fille envers elle-même. — Fortifier son jugement et sa volonté en vue des obligations qui lui sont propres et des devoirs qui l'attendent dans la famille et dans la société. Ces recommandations familières s'étendent à la modestie dans le vêtement, l'attitude et le langage.

Devoirs de famille. — Rôle à la fois discret, modeste et efficace de la jeune fille dans la famille. Devoirs maternels de la sœur aînée. Devoir pour les jeunes filles de prendre part à tous les soins domestiques, non seulement sans répugnance, mais avec empressement.

Devoirs sociaux. — Il appartient à la femme, par la bonté, par la patience, par l'égalité d'humeur, de faire prévaloir sur l'idée de la lutte pour la vie l'idée de la concorde pour la vie. Sans discuter et sans récriminer, elle fera sentir ce que peuvent la persuasion, l'esprit de conciliation, l'amour de la paix, le respect mutuel.

Devoirs civiques. — Fille, sœur, épouse, mère de citoyens, la

femme a exercé, dans tous les temps, une influence plus ou moins forte sur nos mœurs. Elle peut aujourd'hui, en raison de l'instruction plus variée et plus approfondie qu'elle reçoit, fortifier, ennoblir notre activité. La pitié et la charité sont ses dons naturels, et c'est tout naturellement encore qu'elle nous rappellera, dans la paix et dans la guerre, le respect des lois et l'amour de la patrie.

La maîtresse devra se préoccuper sans cesse de vivifier le cours de morale par des lectures, des récits et des entretiens.

C'est ainsi qu'on arrivera à former la vraie femme républicaine.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

9. — **Syrie et Synaï**, par le R. P. M. Jullien, S. J. — Un vol. in-8° jésus de 300 pages, orné de 54 gravures. — Paris chez Desclée. Prix 3 fr.

Le Père Jullien ne hante pas les sentiers battus ; s'il voyage, c'est pour voir du nouveau ; et quand il parle de ses voyages, il se garde bien de répéter, ce que les autres ont dit : aussi ne court-on nul risque de s'ennuyer à l'entendre. Il a parcouru en tous sens, de l'Egypte à l'Asie-Mineure, la côte orientale de la Méditerranée, cette terre des manifestations divines, cherchant le passé sous les palimpsestes du présent, sans négliger de peindre les réalités actuelles : et ses tableaux où s'encadrent les récits bibliques, comme de précieux camées sertis dans l'or pur, ajoutent à l'éclat éblouissant du vrai révélé la lumière plus tranquille de la vraisemblance. Quoi de plus curieux pour l'esprit, de plus satisfaisant pour la foi que son excursion de la Mer Rouge au Sinaï sur les pas de Moïse ? Il marche l'Ecriture à la main, mais les yeux ouverts et l'oreille au guet, plus attentif cependant aux accidents du terrain qu'aux traditions locales, et c'est le sol lui-même qui dénonce à chaque étape l'itinéraire d'Israël. Dans la Syrie septentrionale, il exploite le désert pour y interroger les ruines des chrétientés primitives. Puis il gravit les pentes du Liban, non plus pour questionner l'immutabilité de la nature ou la caducité de l'œuvre des hommes, — mais pour compléter sa gerbe de souvenirs chez un peuple bien vivant, enté sur la Vigne romaine, les Maronites. Ce voyage en zigzag met l'auteur et son lecteur en contact ou en relation avec des gens de tous les rites, de tous les schismes, de toutes les païenneries : aussi le Père Jullien, et nous l'en remercions, prend-il soin d'expliquer sous quel régime politique et religieux on vit là-bas, comment, sans se confondre, coexistent tant de sectes, et comment, en restant unis, se distin-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

guent tant de rites. Ce n'est pas le moindre intérêt de ce beau volume, dont de nombreuses illustrations, point banales du tout, font une œuvre d'art.

10. — **Paul de Magallon,** Capitaine et Hospitalier, par le P. Pralon, S. J., 1 vol. grand in-8° jésus de 300 pages, illustré de 26 gravures. — Paris, 1893, chez Desclée. — Prix : 3 francs.

Capitaine et hospitalier, Magallon rappelle ces chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui se reposaient de leurs fatigues en soignant les malades. De noble race et de foi vaillante comme eux, il est jeté à tous les coins de l'Europe par la tourmente révolutionnaire. Tour à tour volontaire royal, page du roi de Prusse, capitaine dans la grande armée, prisonnier en Russie, il entend la voix de Dieu de plus en plus pressante à travers le bruit des camps, se fait collégien de cinquième, après 17 ans de vie militaire, puis infirmier dans un hôpital. Enfin il ressuscite en France les *fate bene fratelli*, dispersés au grand préjudice des malheureux et en souvenir des souffrances endurées par leur saint fondateur, Jean de Dieu, à l'hôpital où on l'avait enfermé comme fou, il confie de préférence à l'institut renouvelé le soin de l'infirmité la plus triste et la plus ingrate, la folie. Cette vie mouvementée en tous sens, dont la deuxième phase, celle de l'hospitalier, n'est pas la moins épique, le Père Pralon la raconte avec tout le charme qu'il a mis dans son beau livre *Lionel Hart*.

11. — **En Tyrol**, Paysages, Mœurs, Histoire, Légende, par Maurice Grandjean. — 1 vol. grand in-8° jésus de 300 pages, illustré de 27 gravures. — Paris-Lille, chez Desclée. Prix : 3 fr.

Le Tyrol ! qui n'a rêvé de s'en aller, le sac au dos, le bâton en main, courir ce pays charmant, mi-partie Suisse, mi-partie Italie, qu'habite un peuple fier, obstinément fidèle à son Dieu et à son Prince. Mais pour se mettre en route, il faut deux choses que tout le monde n'a pas : du temps et de l'argent. Grâce à M. Grandjean, la montagne vient à ceux qui ne peuvent aller à elle. Sa plume et un pinceau : c'est la baguette magique d'une de ces fées qu'il a rencontrées si nombreuses là-bas : elle déroule sous nos yeux des paysages grandioses ou gracieux tour à tour, elle fait entendre à nos oreilles les récits et les chants de bonnes gens ; elle nous rend jusqu'au parfum des forêts alpestres ; et dans ce cadre animé et superbe, elle montre le présent, elle évoque le passé, elle parle à l'imagination, à l'esprit, au cœur, à l'âme. Et tout cela est salubre et gai, chrétien et fort comme l'heureux habitant de cet heureux pays, le libre chasseur de chamois.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'EXALTATION DE LA SAINTE CROIX

I

Notre-Seigneur, pour la rédemption du monde, s'est fait voir immolé sur l'arbre de la Croix, en plein jour, sur le Golgotha. Ce n'était pas assurément dans l'intention qu'aux siècles à venir l'instrument de son supplice fût dérobé à la vénération des hommes et renfermé, à tout jamais, entre les murailles de nos temples, mais, bien au contraire, pour qu'il fût arboré à ciel ouvert, sur le front de nos collines, à la cime de nos coteaux et de nos montagnes, comme un doigt élevé qui montre de loin le ciel, notre véritable patrie.

Pourquoi cela? — Afin que tous les yeux voient ce moniteur infatigable de la miséricorde et de la justice de Dieu; ce provocateur sublime à toutes les vertus; cet excitateur permanent aux sentiments de foi, de piété, d'amour et de reconnaissance envers Jésus-Christ, créateur de toutes choses et rédempteur de l'humanité. Car c'est lui qui donne le souffle à tout ce qui respire, alimente la nature, féconde à la fois les collines, les plaines, les vallons et les verdoyantes campagnes; c'est par lui que le soleil projette sa lumière dans l'univers; il est lui-même ce soleil ineffable qui fait briller la lumière dans toute âme venant en ce monde; c'est lui qui fait germer les fleurs, épanouir les fruits et mûrir les moissons.

De sa main bénie tombe, chaque jour, le grain qui nourrit les petits oiseaux, et cette semence éternelle qui s'éparpille avec tant d'abondance sur toute la terre; c'est encore de lui que procède le froment de vie, qui nourrit les âmes en leur donnant le gage des joies éternelles, et cette semence inappréciable de la parole, divine fixant dans la vérité ses fidèles enfants; c'est bien lui qui, pour fertiliser les continents, fait couler les fleuves et les rivières; c'est enfin de son sacré côté qu'a jailli, à flots pressés, le sang qui vivifie l'humanité. Le monde, racheté et pétri dans le sang de l'Agneau, tombé d'abord sur le Calvaire et qui découle depuis jour et nuit de tous les autels, c'est l'aliment nécessaire sans lequel la vie s'en va.

Associée par le divin Sauveur à l'œuvre de notre rédemption,

la croix est à la fois l'autel sur lequel il a offert son sacrifice, l'arme victorieuse avec laquelle il a vaincu la mort et l'enfer, *hasta quæ lœthale vulnus dœmonon suscepit*, le chemin qui conduit au ciel et la porte qui nous y introduit *porta paradisi.*

Le *Labarum* du Christ est donc le signe où se concentrent toutes les merveilles de la bonté de l'Homme-Dieu pour nos âmes comme pour nos corps ; aussi l'Eglise chante-t-elle, dans l'extase de sa reconnaissance et de son amour, à la louange de son Rédempteur : « Nous vous adorons, nous vous bénissons, ô Christ bien-aimé, pour avoir racheté le monde par votre sainte croix. *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.*

II

On comprend pourquoi les populations rurales se tournent vers la Croix ; elles conjurent le Seigneur, par ce bois sacré, de prévenir de la grêle les fruits de la terre, et de faire descendre sur eux la rosée salutaire.

Je conçois ce cultivateur que l'on voyait, tous les matins, sur la borne de son unique champ de blé, priant au pied d'une croix. Certes, nous sommes loin de proposer un tel exemple à l'imitation de tous et de vouloir marquer de ce signe tutélaire chaque héritage, mais quand au centre d'une paroisse, se dresse une haute proéminence, ayant vue sur le lointain et étant aperçue de toute la population d'alentour, n'est-ce pas une idée progressive que d'élever l'emblême sacré, qui rappelle l'Evangile et tout l'Evangile, la religion et toute la religion ? N'est-ce pas répondre aux véritables traditions chrétiennes que d'y planter l'arbre par excellence, l'arbre de vie à nul autre pareil :

Crux fidelis inter omnes
Arbor una nobilis

Eh ! qui donc démontrerait qu'il y à déshonneur à s'abriter sous ce drapeau béni de l'humanité régénérée ?

Offense-t-elle quelqu'un, la Croix ? N'est-elle pas le patrimoine de toutes les nations civilisées ?

Les peuples ne l'ont-ils pas adoptée comme la marque de la récompense à la hauteur de tous les dévouements ? Ne l'ont-ils pas choisie comme le symbole de l'honneur, comme le signe de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, et la source de toute charité ?

Humilie-t-elle quelqu'un, la Croix ? Leçon de courage, effroi

du crime triomphant, suprême appui de la vertu malheureuse, la Croix de Jésus-Christ, frêle et nue, demeure encore la chose de ce monde la plus forte et la plus respectée. Elle est si noble qu'elle brille sur la poitrine de la bravoure, du mérite et du génie. Debout, sur la cime des sociétés, elle resplendit au loin d'un éclat que nulle autre gloire n'égale, et de toutes parts elle reçoit des adorations que nulle autre grandeur ne peut obtenir. Ainsi, les rois et les peuples, les riches et les pauvres, le génie, la vertu, la piété, le dévouement, les sciences, les lettres, les arts, tout ce qu'il y a de beau, de sublime, de pur, de noble, de saint dans l'humanité a salué la Croix comme la nature renaissante, sortant des ombres et des engourdissements de la nuit, salue le soleil qui l'éclaire de sa lumière et l'abreuve de sa généreuse chaleur.

Faut-il énumérer les étapes de ses victoires? Après avoir établi sur les ruines du paganisme le règne de Jésus-Christ à travers tous les âges de la civilisation, au milieu des orages qui grondent et des tempêtes qui éclatent, la Croix montre toujours son imposante figure, obscurcie souvent par la poussière des siècles, mais planant au-dessus des ouragans qui déchirent, comme d'un coup de foudre, l'horizon des sociétés, nous forçant ainsi à reconnaître, nonobstant le choc des révolutions, les ténèbres, les catastrophes, les empires détruits, les trônes renversés, les sceptres brisés et les dynasties déchues, que la croix est l'œuvre immortelle de Dieu, *Dei virtutem*, l'arc-boutant du monde *œre perennius*.

III

En définitive, que peut-on faire sans le Christ? Que peut-on faire sans la Croix, monument de victoire pour le Verbe rédempteur? N'était sa doctrine, nous serions sauvages. N'était la charité de son cœur, nous serions barbares. N'était sa grâce, nous serions le jouet des plus basses passions. Que seraient l'enfant, l'adolescent, puis le jeune homme et la jeune fille, et la famille, et la conscience publique, et la société? Avec la religion qu'enseigne la Croix, la terre serait un Ciel commencé, et sans elle un enfer anticipé. Otez la croix, et vous avez la ruine des mœurs, ruine de l'autorité, ruine de la tradition, ruine de la crainte de Dieu et de la conscience, ruine de la vertu et de la probité, ruine de l'obéissance et du dévoûment, ruine du sacrifice et de l'espérance; de toutes parts ruines dans la vie publique et dans la vie privée, dans l'ordre des idées et dans

l'ordre des faits. La croix est le paratonnerre de la société ; ôtez-le et la foudre tombe qui vous écrase et vous brûle; la croix honorée est le palladium et la gloire du monde : MUNDI SALUS ET GLORIA.

Des souvenirs si multiples, des attributs si divers, des titres si grands à la reconnaissance des hommes, formant à la croix comme son trône, son cortège et son auréole ne doivent-ils pas lui assigner une place d'honneur au sein des populations ?

Qu'il s'élève donc, dirons-nous en empruntant les strophes triomphales que, sur tous les rivages chante l'humanité chrétienne, au pied de l'arbre de vie ; qu'il se dresse tout resplendissant de gloire sur le sommet de nos plus beaux sites, l'arbre précieux qui a été empourpré du sang du Roi des rois, l'arbre choisi parmi tous les autres pour toucher les membres de la sainteté même :

Arbor decora et fulgida
Ornata regis purpura
Electa digna stipite
Tam sancta membra tangere.

Que dans l'azur, et par de là l'horizon lointain se dessinent, largement ouvertes, ces branches sacrées qui, comme le plateau d'une balance, ont porté la rançon du monde et enlevé à l'enfer sa proie :

Beata cujus brachiis
Pretium pependit seculi,
Statera facta corporis
Tulitque prædam Tartari.

Jésus, de ces hauteurs, ne semble-t-il pas jeter à chacun un regard compatissant, avec cette simple parole : *Suivez-moi. Sequere me.*

Suivons-le : avec lui nous apprendrons à connaître la valeur de notre âme, rachetée à un grand prix.

Suivons-le : avec lui nous apprendrons à guérir les blessures de notre conscience ; à sauver notre âme, à la sanctifier.

Suivons-le : chaque larme du cœur versée au souvenir de la passion, éteindra les flammes allumées par l'éternelle justice.

Suivons-le : avec lui nous apprendrons à mener une vie crucifiée. Le calvaire n'est-il pas le marchepied du ciel ?

Suivons-le : à ceux qui auront répondu à son appel, Jésus dira un jour :

Venez, mes bien-aimés : suivez-moi dans ma gloire.

Maurice APCHER.

PÈLERINAGE A DOMREMY

Le 17 août, plus de deux cents prêtres et de trois mille pèlerins se groupaient autour de Mgr Foucault, le nouvel évêque de Saint-Dié, en face des constructions monumentales de la basilique du Bois-Chenu, où était célébrée en plein air une messe solennelle, que rendait particulièrement touchante la piété de la foule accourue de tous les environs. L'intérêt qui s'attache à la douce mémoire de Jeanne d'Arc, et qui va toujours en grandissant, nous engage à reproduire l'admirable allocution prononcée en cette circonstance par Mgr Foucault :

Dieu, mes Frères, ne montre jamais sa puissance que par l'infirmité des moyens qu'il emploie et comme il choisit, pour défendre sa cause, les plus faibles instruments, c'est aussi dans les plus humbles demeures qu'il se plaît à les prendre, et des plus obscures bourgades qu'il aime à les faire sortir.

Ainsi, quand les rois de l'Orient, conduits par l'étoile mystérieuse, crurent trouver dans l'opulente Jérusalem l'Enfant divin qu'ils cherchaient, quel ne fut pas leur étonnement d'apprendre que le Messie devait naître dans la chétive cité de David : « Et toi, Bethléem, avait dit le prophète, qu'on ne te range plus désormais parmi les humbles sujettes des royales cités de Juda, car c'est de ton sein que doit sortir Celui qui sauvera mon peuple. »

N'est-ce pas le moment pour nous, mes Frères, de célébrer ici les gloires d'un modeste village et de nous écrier avec le chantre inspiré : Et toi, Domremy, tu n'es plus à nos yeux le petit village ignoré de tous, blotti à l'ombre du Bois-Chenu ; tu peux rivaliser avec nos cités les plus fameuses, car c'est de toi qu'est sortie la libératrice de nos pères.

Domremy ! Domremy ! tu brilles d'un éclat incomparable ; aucune cité ne peut revendiquer au même titre que toi le droit d'honorer la mémoire de la sainte Pucelle. Au pied de ta colline, elle a entendu le premier appel de Dieu ; sous les voûtes de ta basilique elle verra se réaliser sa dernière pensée.

Domremy ! c'est le sol natal, berceau de sa vie et de sa vocation ; c'est la terre sacrée gardienne de sa mémoire et de ses suprêmes volontés.

I. Rien n'est plus cher à l'homme que la maison, palais aux lambris d'or ou chaumière au toit de paille, qui abrita son berceau. Rien n'est sacré pour lui comme cette terre natale, dont le sein généreux, après l'avoir nourri comme il a nourri ses ancêtres, s'ouvrira encore pour lui comme pour eux, et donnera à ses os le suprême repos de la

tombe. Aussi l'homme n'a-t-il ordinairement qu'un désir, celui de mourir où il est né. Quand il a cueilli sur les plages lointaines les palmes guerrières ; quand il a moissonné dans le champ clos des académies les lauriers de la poésie et des arts, c'est auprès de son berceau qu'il aime à revenir ; c'est là qu'il veut attendre que son front, chargé de gloire, s'incline sous le poids des ans et se glace au souffle de la mort.

De même aussi, quand nous voulons honorer la mémoire de nos semblables, c'est moins à leur tombe que sur leur berceau que nous aimons à leur tresser des couronnes ; c'est plutôt vers la maison natale que sur les champs de bataille que nous aimons à leur porter le tribut de notre admiration et de notre reconnaissance.

Et voilà pourquoi, mes Frères, la mémoire de Jeanne d'Arc brille à Domremy d'un éclat qu'elle ne peut retrouver ailleurs. Ah ! je sais bien qu'elle a de glorieuses étapes ! Dites-nous que la Pucelle a triomphé à Vaucouleurs des résistances du triste Baudricourt, ou à Chinon des hésitations de l'indolent Charles VII ; qu'elle a déployé son étendard victorieux sous les remparts d'Orléans et sous les voûtes de la cathédrale de Reims ; qu'elle a trouvé des chaînes devant le pont-levis de Compiègne, et la mort sur le bûcher de Rouen. De ce chef, élevez-lui des statues dans chacune des cités, théâtres de ses exploits, ou témoins de ses angoisses ; personne n'y contredira, et chacun apportera son offrande. Mais dites à la France que Domremy attend encore son monument ; que sur le berceau de Jeanne doit s'élever enfin une basilique nationale, et la France entière, soulevée par un élan de patriotique enthousiasme, vous apportera le témoignage de sa générosité.

Aussi, mes Frères, rappelez-vous le frémissement de bonheur qui accueillit autrefois le projet de Mgr de Briey ; rappelez-vous l'explosion de joie qui éclata partout lorsque l'œuvre, après de trop longues années de langueur, reprit, grâce à Mgr Sonnois, une vie et une activité nouvelles. A peine ai-je pu moi-même, en arrivant parmi vous, donner à cette glorieuse entreprise mon humble mais dévoué concours, que les foules s'empressent sur mes pas et se suspendent à mes lèvres, en même temps que s'ouvrent tous les cœurs et toutes les mains. Quelle triomphante campagne, mes Frères, que celle de nos missionnaires à travers la France ; quel accueil dans nos stations balnéaires, soit auprès de ceux qui les dirigent, soit auprès de ceux qui les fréquentent. Quelle attention quand le R. P. Létendard, qui manie la parole avec la même ardeur qu'il brandissait le glaive, retraçait avec une si mâle éloquence les émouvantes péripéties de la vie de Jeanne d'Arc ! Et quelle générosité aussi quand l'évêque, devenu mendiant, présentait l'aumônière à cette assistance, où les éléments les plus divers étaient réunis dans une même admiration pour la vierge de Domremy, pour l'œuvre de Domremy !

Pourquoi, mes Frères? si ce n'est parce que Domremy a sur Jeanne d'Arc des droits qui n'appartiennent qu'au sol natal, parce que Jeanne d'Arc, avant d'être à Vaucouleurs ou à Chinon, à Orléans ou à Reims, à Compiègne ou à Rouen, est à Domremy; j'allais dire toute à Domremy.

Oui, toute à Domremy. Domremy, c'est le berceau qui l'a reçue et la maison qui l'a vu grandir. Domremy, c'est l'église qui garde les fonts de son baptême et l'autel de sa première communion. Domremy, ce sont les souvenirs si doux et si touchants de sa première enfance, avec l'arbre des fées et les rondes bruyantes des jouvencelles, avec la fontaine des groseillers et ses ondes merveilleuses, Domremy, ce sont les sanctuaires si chers à sa piété ; ici l'ermitage de Sainte-Marie, et plus loin Notre-Dame de Bermont. Domremy, c'est encore ce qui fut le premier dans ses affections et le dernier dans ses pensées, ce qui présenta les plus riantes images à ses regards d'enfant et ce qui fit palpiter une dernière fois son cœur mourant.

Mais Domremy, ce fut par-dessus tout le lieu béni où la voix du ciel se fit entendre à l'humble fille des champs, où l'archange saint Michel lui ordonna de quitter la quenouille pour l'épée, où sainte Marguerite et sainte Catherine décidèrent la timide vierge à se faire le soldat de la France.

En un mot, si elle a reçu la vie à Domremy, c'est à Domremy qu'elle a reçu sa mission.

En faut-il davantage, mes Frères, pour que Domremy soit aussi fier de Jeanne que Bethléem du Messie, et pour que nous puissions redire du berceau de la Pucelle ce que disait le prophète du berceau de Jésus : « *Et tu, Bethleem, nequaquam minima est in principibus Juda ; ex te enim exiet dux qui regat populum meum Israël?* » Et toi, Domremy, qu'on ne te range plus désormais parmi les plus humbles bourgades, car c'est de ton sein qu'est sortie la libératrice de la France.

II. Mais Domremy, c'est aussi la terre sacrée, gardienne de sa mémoire et de ses volontés suprêmes.

Mes Frères, quand les flammes du bûcher de Rouen se furent éteintes ; quand l'un des bourreaux se fut écrié en se frappant la poitrine : « Malheur à nous, nous avons brûlé une sainte » ; quand la foule en larmes se fut dispersée, et que la place du Vieux-Marché redevint déserte, un homme s'approcha des débris fumants pour y rechercher, afin de les anéantir, les derniers restes de la Pucelle. Ses ennemis avaient peur même de ses cendres ! ! ! O prodige ! Le cœur de Jeanne a échappé aux flammes : le feu activé par l'huile, attisé par la haine, est impuissant à le consumer, et ses bourreaux épouvantés sont contraints, pour s'en débarrasser, de jeter à la Seine cette terrible relique. Adieu donc, noble cœur de la Pucelle, laisse-toi

porter par les flots de la mer normande jusqu'aux rivages de l'Angleterre ! Puisse-tu, ô Jeanne, en les touchant de ton cœur, faire rentrer au giron de l'Eglise ceux que ton bras a chassés du sol de France.

Si nous n'avons plus le cœur de Jeanne d'Arc, nous avons gardé son âme. C'est à Domremy que vit sa pensée, là que se réalisera à travers les siècles, sa volonté suprême.

En effet, mes Frères, on oublie trop que la mission de Jeanne ne fut pas seulement une mission patriotique, mais une croisade religieuse ; qu'elle n'ambitionna pas seulement de délivrer le pays, mais de sauver les âmes : qu'elle fut, non pas simplement le soldat de la France, mais la messagère de Dieu. Aussi, avant de conduire ses hommes au combat, elle les faisait agenouiller aux pieds des prêtres, et l'on ne pouvait marcher sous sa bannière qu'après avoir fait sa paix avec Dieu. Soucieuse de ceux qui combattaient avec elle, elle ne l'était pas moins de ceux qui tombaient à ses côtés ; elle priait et faisait prier pour leur obtenir de Dieu pardon et miséricorde. Et quand elle arriva elle-même à l'heure du sacrifice, parmi les angoisses de sa lente et cruelle agonie, le seul testament qu'elle songea à faire, ce fut en faveur de ses compagnons d'armes, morts pour la patrie. « Dites au roi, s'écriait-elle, de faire bâtir des chapelles où l'on priera pour l'âme de nos soldats. »

Se peut-il, mes Frères, que pendant quatre siècles, ce cri de Jeanne mourante n'ait pas été entendu ? Se peut-il que la France oublieuse et ingrate ait refusé à sa libératrice, non seulement les monuments qui devaient perpétuer sa mémoire, mais les temples réclamés par sa miséricordieuse charité ?

Enfin, l'heure de la reconnaissance a sonné, et pendant que tous à l'envi s'empressent de marquer chacun des pas de la Pucelle, par un monument qui rappelle ses triomphes ou ses infortunes, Domremy, et Domremy seul, a eu la noble et sainte pensée de bâtir enfin le sanctuaire tant désiré où s'offrira le divin sacrifice pour nos soldats vivants ou morts.

Que le bronze et le marbre redisent donc partout la sublime épopée de la Pucelle : ici, une flèche s'élèvera dans les airs, et par la voix de ses cloches sonores appellera la France à la prière ; et sur l'autel qu'abriteront les voûtes d'une splendide basilique, l'Agneau divin sera immolé pour les soldats qui combattent sous nos drapeaux et pour ceux qui reposent dans les mausolées de la patrie.

Qu'il fut donc bien inspiré, mes Frères, le vénérable Pontife qui, dans son trop court passage sur le siège de Saint-Dié, sut établir à Domremy l'œuvre de la prière pour l'armée, et qui voulut confier la garde de ce sanctuaire aux vaillants apôtres de cette œuvre admirable, les PP. Eudistes.

Ici encore, mes Frères, avouez que Domremy reçoit de cette grande pensée une splendeur incomparable, puisque nouveau Bethléem,

Domremy, qui a vu sortir de son sein la libératrice de son peuple, verra s'échapper chaque jour de ce sanctuaire la prière pour les défunts. A toi encore, ô Domremy, pour cette mission sainte, une place d'honneur parmi toutes les cités qui glorifient la Pucelle. *Et tu Bethleem, nequaquam minima es in principibus Juda ; ex te enim exiet dux qui regat populum meum Israël.*

Tel est le secret de l'ardeur que nous déployons pour notre œuvre ; tel est le motif de notre indomptable confiance dans le prochain et complet succès de notre sainte entreprise. Il n'y aura pas une ville, pas un hameau qui ne reçoive la visite et qui n'entende la voix de nos missionnaires : *In omnem terram exivit sonus eorum.* De même qu'il n'y aura pas un cœur qui ne tressaille à nos accents, pas une âme qui ne réponde à notre appel.

A notre appel vous répondrez, filles de France, petites sœurs de Jeanne, et partout vous tendrez vos mains gracieuses pour mendier le petit sou de la Pucelle.

A notre appel vous répondrez, fils de France, jeunes hommes que réclamera bientôt le drapeau de la patrie, et qui, enrôlés en même temps sous la blanche bannière de la Pucelle, voudrez, à son exemple, rester chastes pour rester forts.

A notre appel vous répondrez, femmes de France, mères ou sœurs de nos soldats, et vous aussi, nobles compagnes de nos officiers. Toutes ensemble, vous viendrez prier avec nous. A l'heure des combats, vous demanderez à Dieu, par l'intercession de Jeanne d'Arc, que la balle ennemie épargne la poitrine de vos enfants et que l'épée de vos époux soit toujours victorieuse. A l'heure du deuil, quand les armes seront tombées des mains qui vous sont chères, vous viendrez prier encore et demander avec Jeanne et par Jeanne, que le Ciel ne tarde plus à s'ouvrir pour ces victimes bien-aimées.

A notre appel enfin vous répondrez, ô Pontife suprême ; le cri de nos cœurs parviendra jusqu'à vous. Vous qui aimez tant la France, vous qui suivez d'un œil si attentif les destinées de notre patrie, vous contenterez-vous de nous donner les sages conseils qui réaliseront, dès qu'ils seront entendus, l'union de toutes les âmes, gage certain de notre force et de notre prospérité ? Et ne voudrez-vous pas, au déclin de ce siècle si troublé, donner à la France, après tant d'illustres patronnes, la patronne nouvelle que nous réclamons de vous, Jeanne la Pucelle, la vierge de Domremy.

Hâtez donc, ô Pontife, le moment si désiré où ce cri s'échappera de toutes les poitrines françaises : Sainte Jeanne, priez pour la France et pour nous !

LE PÈLERINAGE NATIONAL

C'est le 23 août qu'est arrivé à Lourdes le pèlerinage national dont nous avons annoncé le départ.

Quatre mille pèlerins de Carcassonne, Montpellier, Toulouse, Millau, Dôle, Castres, avaient précédé les trains du pèlerinage.

Le matin, à 9 heures 1/2, avant l'arrivée des deux grands trains de malades, Mlle Marie Métivier, de Romorantin, couturière, trente-six ans, qui depuis dix-huit mois souffrait de douleurs articulaires, empêchant tout mouvement, et vivait seulement de lait, a été guérie : elle ne pouvait communier qu'en viatique, et le matin même, n'avait pu recevoir qu'une parcelle de l'Hostie.

Plongée dans la piscine elle sent toute douleur disparaître subitement, et elle, qui ne pouvait être que portée, va pieds nus au bureau des constatations, où les médecins déclarent que son mal est complètement guéri.

Ce fut le premier sourire de la Vierge Immaculée. Que d'autres fois, pendant quatre jours, le cri de guérison devait sortir de la piscine ou de la Grotte, et faire éclater un *Magnificat* enthousiaste, entremêlé de larmes et de sanglots !

En même temps, à côté de la résurrection des corps, il y avait la résurrection spirituelle des âmes. Qui pourra compter ces miraculés de l'âme? Le R. P. Henri, prieur des dominicains de Poitiers, a dit à ses compatriotes : « Ah ! si les prêtres, qui vaquent depuis longtemps ici au saint ministère, pouvaient parler, on verrait que les merveilles opérées en faveur des corps, sont laissées bien en arrière par les merveilles des âmes. »

Les ciboires se remplissaient et se vidaient à chaque instant. Les mains des prêtres se fatiguaient à distribuer le pain de vie à des fidèles se renouvelant sans cesse. Le sacrifice des autels était offert sans interruption, de minuit à midi, sur 50 autels, et toutes les chapelles de Lourdes étaient assiégées en même temps.

Chaque jour du Pèlerinage national, le ciel a été sans nuages.

La cérémonie principale de chaque jour était la procession du Saint-Sacrement. Le soin d'organiser la procession avait été confié aux PP. Prévost et Lambert, des PP. du Sacrement. Plusieurs centaines de prêtres précédaient le dais. Quand le

Saint des saints a traversé les rangs pressés des malades, les acclamations se sont produites avec un accent à transporter les montagnes. Nous avons vu, dit le *Journal de Lourdes*, des infirmes se dresser sur leur séant, se lever seuls et s'élancer à la suite de Jésus-Hostie : il y eut quatre femmes le premier jour ; le lendemain le nombre des guérisons fut plus grand encore.

A la vue de ces prodiges, les cris de joie et les sanglots se mêlaient. Après chaque acte de foi, d'espérance et d'amour récité tout haut, on a laissé chacun parler en secret à Notre-Seigneur pendant une minute ou deux. L'effet produit par ce silence instantané, au milieu d'une foule immense, avait un caractère saisissant. Puis c'étaient les malades seuls qui exposaient à haute voix leurs supplications : Seigneur Jésus, si vous voulez vous pouvez nous guérir ! faites que je voie, faites que je marche, sauvez les autres ! L'émotion produite par ces voix gémissantes était irrésistible. Tout le monde pleurait.

Les hospitaliers au nombre de quatre cents, ont été fidèles à leur poste. Six étaient venus de Belgique ; il y en avait un, M. le comte de Thun, qui était parti du Tyrol Autrichien. Les bretelles sur l'épaule, ces bons samaritains allaient et venaient des hospices à la Grotte, de la Grotte aux piscines, pour conduire les malades d'un lieu à l'autre. Ils étaient rangés autour de deux chefs : M. de Raymond-Cahuzac et M. le baron de Malet.

La tâche des hospitalières, venues également en grand nombre, n'était pas moins méritoire. Non seulement elles devaient plonger les femmes infirmes dans les eaux mystérieuses de la fontaine, mais encore, venues pour savourer les joies de Lourdes, elles étaient réduites souvent à s'enfermer, du matin au soir, dans des salles d'hôpital, sans rien voir.

Les Petites Sœurs de l'Assomption se sont multipliées partout où l'on avait besoin de leur secours.

A l'heure des repas, des jeunes filles du monde, en tablier blanc, avec la médaille de la sainte Vierge, et la Croix sur la poitrine, se sont fait une fête de servir les malades.

Grâce au bureau des constatations qui a été définitivement installé, les guérisons ont été de plus en plus étudiées à la lumière de la science. M. le docteur Boissarie a vu entrer, en trois jours, cinquante-quatre médecins dans sa clinique ouverte à tous, sans distinction de croyances. On a reconnu là les ouvriers de la première heure : les docteurs Oussilloux, de Nar-

bonne, et d'Hombres, de Millau, le professeur Regneau, de la Faculté de Rennes, des médecins venus des extrémités de la France ; il y en avait deux de Londres, un du Canada.

L'un d'eux a formulé ainsi son sentiment sur les constatations médicales : « Bien que je sois protestant, je déclare avoir été très intéressé et très édifié de tout ce que j'ai vu et entendu. » — Une quarantaine de procès-verbaux ont été rédigés. Nous en publierons prochainement quelques-uns.

La fin du pèlerinage national a été comblée de nouvelles grâces.

A la dernière procession, jeudi, une des deux petites premières Communiantes du matin, âgée de treize ans, tout atrophiée jusque là, s'est relevée subitement, et a suivi le Saint-Sacrement.

D'autres guérisons ont été acclamées.

Les communions distribuées toute la nuit à la basilique du Rosaire, et toute la matinée sans discontinuer à la Grotte, se sont élevées chaque jour au chiffre de douze à quinze mille pendant le Pèlerinage national, a dit un des religieux de la Grotte, chargé de veiller à la distribution des ciboires aux prêtres.

De temps en temps, un prêtre quittait la Grotte et, pendant plus d'une demi-heure donnait la communion aux malades étendus sous le regard de Marie.

Et le soir, la procession du T. S. Sacrement passait au milieu de ces grabats, plaçant chaque jour à sa suite quelques guéris.

On a aussi beaucoup prié pour l'Orient, et il y a eu une merveilleuse continuation des solennités de Jérusalem dans celles de Lourdes. Les processions ont été faites surtout par les évêques d'Orient, le T. R. P. Picard n'a cessé de demander des prières pour le retour à l'unité de l'Église.

Au moment où les malades s'embarquaient à Lourdes, on constata bon nombre de guérisons nouvelles et d'innombrables améliorations.

Tout le long de la route, on recueillit leurs déclarations.

Bien des guérisons d'ailleurs avaient eu lieu pendant les prières préparatoires au pèlerinage, et d'autres ont eu lieu par l'union avec ce pèlerinage. Ainsi, en arrivant à Paris, une jeune fille gravement malade, restée en cette ville, qui s'était unie par la prière au pèlerinage, racontait elle-même, et des témoins l'attestaient, qu'elle avait été guérie subitement la veille, après avoir reçu la communion dans son lit.

La constatation des guérisons des malades de Lourdes a eu lieu dans la salle du Pèlerinage à Paris.

Beaucoup de malades ont vu leur état amélioré, dans les trains, au retour ; plusieurs qui avaient été guéris n'ont pas osé faire leur déclaration à Lourdes.

Le soir, le R. P. Bailly a raconté à Notre-Dame des Victoires, devant un auditoire immense, l'histoire de ce pèlerinage du Salut, béni entre tous.

M. l'abbé Dumax, directeur de l'Archiconfrérie, présidait la cérémonie ; l'évêque melchite du Hauran a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE A L'ACADÉMIE

Rapport de M. Gréard.

I

Il y a, en orthographe comme en tout le reste, conservateurs et conservateurs. Il y a d'abord ceux qui, tout simplement, n'entendent point qu'on change leurs habitudes et qu'on les renvoie à l'école avec leurs enfants : telle ils ont appris jadis à écrire l'orthographe, telle ils veulent toujours et obliger tout le monde à l'écrire comme eux. Il y a, d'autre part, ceux pour qui l'habileté à éviter les pièges ou à vaincre les difficultés de la langue est le signe, la forme visible d'une certaine supériorité d'éducation et qui ne veulent rien perdre de ces avantages. Le nivellement grossier d'une orthographe sans mystère, banale, accessible au premier venu, blesse leurs intincts aristocratiques : *odi profanum vulgus et arceo*. Il y a enfin les poètes, habitués à trouver dans les irrégularités de la langue, toutes sortes de ressources pour rendre les nuances de l'harmonie, de la couleur, du sentiment et qui craignent qu'on ne porte la main sur leur trésor.

Des premiers, il ne faut rien attendre. Ce sont les mêmes gens qui protestent contre l'ouverture des grandes voies réclamées par l'hygiène générale, parce qu'elles troublent le cours ordinaire de leur petite promenade, ou qui empêcheraient, s'ils le pouvaient, de substituer, dans les jardins publics, de jeunes plants aux vieux arbres épuisés, parce que, depuis cinquante ans,

ils ont l'habitude de venir se reposer sous ce qui leur reste d'ombre. Leur égoïsme est irréductible. Ils ne peuvent se rendre compte que chaque génération n'a pas seulement à jouir de l'heure présente, mais qu'elle doit préparer pour ses descendants la vie du lendemain. Ils n'ont jamais compris la mâle sagesse des conseils du vieillard de La Fontaine

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

Aux aristocrates de l'orthographe, il suffira de faire remarquer que le génie d'un idiome conservera toujours ses secrets pour ceux-là seuls qui sont capables de l'approfondir, et qu'après toutes ces réformes, il subsistera encore assez de fautes à commettre pour marquer les distinctions et maintenir les distances. Quant aux poètes, ces divins créateurs de la langue avec le peuple, car, quoi qu'en ait dit Dumarsais, la langue ne se fait pas toute aux halles, ne savent-ils pas que de Ronsard à Renan, de Montaigne à Victor-Hugo, en passant par Racine, Fénelon, La Fontaine, La Bruyère, Montesquieu, Rousseau, Buffon, Chateaubriand, l'orthographe usuelle a été bien des fois maniée et remaniée, écourtée, allongée, transformée, sans que les sources du grand art en aient été appauvries, sans que la pensée ou la rime aient eu à en souffrir? Th. Corneille, Bossuet, Voltaire ont été de leur temps des réformateurs décidés : quelle garantie plus sûre! Ce qu'il faut bien que tout le monde arrive à reconnaître, c'est que, depuis trois siècles, à chaque édition du dictionnaire, les simplifications ont été, par définition, par tradition, un des plus impérieux devoirs de l'Académie. L'unique question a toujours été, comme elle est aujourd'hui, de les faire avec mesure et opportunité.

Dictionnaire de l'usage, le Dictionnaire de l'Académie doit régler l'usage en s'y accommodant. Or, par cela même qu'il dépend des idées, des mœurs, des intérêts qui se modifient avec la vie d'un peuple, l'usage est essentiellement variable. « Le mouvement est la loi du langage », a dit le grammairien Varron. Et comme le développement de l'activité humaine s'accélère avec le développement de la civilisation, la conséquence naturelle, nécessaire est, qu'au fur et à mesure que la pensée s'étend à un plus grand nombre de sujets, les signes destinés à en fixer l'expression deviennent plus simples. Si l'opinion publique, qui ne s'est jamais privée de railler l'œuvre de l'Académie, persiste néanmoins dans une confiance illimitée en ses arrêts, c'est qu'ils ont toujours été inspirés de cet esprit. Enrichir le

fond de la langue et en alléger les formes, tel a été, de tout temps, le double travail du Dictionnaire. Les auteurs des préfaces en font l'un après l'autre nettement profession. Comme pour mieux établir leur solidarité, la préface de 1762 reproduit textuellement sur ce point la préface de 1840. Le rapporteur de 1835 y insiste à son tour. Le dernier, celui de 1878, malgré son peu de goût personnel pour les innovations, ne peut s'abstenir de s'incliner devant le principe. Et les actes répondent aux déclarations. Il n'est pas une édition où un certain nombre de mots n'aient été dépourvus de signes considérés comme superflus ou de lettres reconnues inutiles. On a calculé qu'en 1740, les réformes atteignirent près de 5,000 articles sur 20,000.

Mais quelle a été, quelle doit être la règle de ces réformes ? La difficulté fondamentale de l'orthographe française provient de sa double origine. Formé de la corruption du latin classique, le français, comme toutes les langues à leur naissance, a d'abord été presque exclusivement parlé. Quand on commença à rédiger, on écrivit comme on put, d'après la prononciation, et la prononciation du petit nombre des clercs qui écrivaient faisant loi, l'orthographe, bien qu'irrégulière et sans principes fixes, ne manquait ni de caractère, ni de simplicité, ni de clarté. Aux approches du XVIe siècle, la philologie naissante, travaillant à retrouver le fond primitif de l'idiome national, se mit à déconstruire et à reconstruire les mots d'après l'étymologie. Il s'agissait de substituer aux traditions les règles, aux habitudes de l'accent le principe de la racine. Deux langues vécurent alors, superposées ou juxtaposées, pour ainsi dire, et cherchant à se supplanter (1). De là ce qu'on a appelé les doublets, c'est-à-dire les mots issus, l'un de la source populaire, l'autre du laboratoire des savants, et qui furent simultanément conservés : *dîme* et *décime*, de *decima ; monastère* et *moustier*, de *monasterium ; champ* et *camp*, de *campus* ; *métier* et *ministère*, *de ministerium* ; *sourdre* et *surgir*, de *surgere* ; *compter* et *computer*, de *computare* ; *frêle* et *fragile*, de *fragilis*, etc. Dans les vocables où la séparation s'établit ainsi, la langue conserva sa régularité relative ; aussi l'orthographe des doublets nous est-elle parvenue

(1) Il suffira de relever ici quelques exemples. On écrivait d'après la règle traditionnelle : *abé*, *bele*, *nape*, *neveu*, *oreille*, *lorier*, *recevoir*, *escrit*, *trait* ; d'après la règle savante : *abbé*, *belle*, *nappe*, *nepveu*, *aureille*, *recepvoir*, *escripture*, *traict*.

presque absolument intacte : ce sont comme deux courants, coulant à peu de distance l'un de l'autre, dans une même vallée, mais ayant chacun son lit propre. Mais, pour le plus grand nombre des mots, les savants et les partisans de la langue traditionnelle voulurent chacun y imprimer leur marque, retrancher ou ajouter une lettre, insister sur l'accent ou sur l'étymologie, et, l'imprimerie aidant — une imprimerie savante, elle aussi, toute jeune en outre, et pleine de zèle — les mots se trouvèrent chargés de signes ou de lettres parasites qui les défiguraient pour tout le monde (1).

Lorsqu'on entreprit le Dictionnaire, que pouvait-on faire ? Revenir à l'orthographe traditionnelle ou adopter l'orthographe étymologique ? Vaugelas, que Boileau tenait pour « le plus sage des écrivains », était prêt à résoudre le problème « sans tant de consultations ». « Le bon usage, disait-il, est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour. » Après avoir écouté ce qui se disait au Louvre, il se concertait simplement avec Coeffeteau, Chapelain, Patru et quelques autres sur ce qu'il appelle les mots de bonne marque ; il ne croyait point nécessaire de remonter pour « l'estude » au delà d'Amyot, ni de recourir à la langue grecque ou à la latine, bien qu'il connût à fond l'une et l'autre. « Si Paris, princes, princesses, conseil, cavaliers, dames, la Cour en somme, répétait après lui Mlle de Gournay, si Tours et Orléans encore, qu'on répute les sœurs de Paris pour la pureté du langage, peuvent vider la question, c'est grande erreur de la laisser indécise. »

L'Académie cherchait une base plus ferme. Mais les avis étaient partagés entre la science et la tradition. Ni la tradition, ni la science ne prit décidément l'avantage. L'application absolue de l'un des deux systèmes n'était déjà plus possible en 1694, ainsi que le remarque le rapporteur de 1718. Quand les grammairiens de Port-Royal édictaient que toute figure devait marquer un son et ne marquer qu'un son, simple ou double, différent du son marqué par les autres figures, ils ne dissimulaient point que, pour appliquer intégralement ces principes, il eût fallu reprendre le monde à son origine. Un idiome qui compte huit ou neuf siècles d'existence ne se refait pas au creuset. On avait

(1) Une édition de Rabelais, celle de Juste (1572), dit Darmesteter, imprime le mot huile en huit lignes de trois manières différentes : *huile*, *huille*, *huyle*. (Gargantua, *Prologue*.)

commencé, on dut continuer simplement à dépouiller la langue de ce qui la compliquait sans profit, d'après les indications que fournissait l'usage. « Touchant l'orthographe, disait Richelet, j'ai gardé un milieu entre l'ancienne et celle qui est tout à fait moderne et qui défigure les formes. J'ai seulement retranché de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnaissables quand elles sont ôtées et qui, ne se prononçant point, embarrassent les étrangers et la plupart des provinciaux. » Telle fut la direction, je n'ose dire la méthode. On se régla sur la physionomie générale du mot, sur son air de famille avec tel ou tel autre, sur la popularité que celui-ci avait acquise, sur l'isolement dans lequel celui-là était resté. Les formes ont leur fortune, leur faveur du moment ; elles plaisent ou déplaisent, elles repoussent ou attirent. Voltaire écrivait, suivant l'humeur du jour, *philosophie* et *filosofie*, *métaphore* et *métafore*, *théâtre* et *téatre*, *chateau* et *chatau*, vous *avés* et vous *pouvez*, *citoien* et *citoyen*, *faon* et *fan*, *abé* et *abbaye*, *sausse* et *sauce*, *érection* et *persécution*. C'est avec cette fantaisie (écrite par *f* ou *ph*) qu'il poussait à la réforme du Dictionnaire, et c'est presque avec cette fantaisie qu'on l'exécutait.

Très spirituelle quelquefois dans ses effets, très piquante quand on étudie le détail, cette dispersion d'efforts sans suite ni coordination n'était point faite pour populariser la langue. « Si l'on continue à faire épeler les enfants dans le psautier latin, disait l'abbé Girard, un membre de l'Académie, c'est parce que le latin a des principes consacrés par le temps; le bon Rollin déclarait lui-même qu'il eût été fort embarrassé de donner une leçon de lecture sur un texte français. Bossuet avait bien demandé à l'Académie qu'elle tâchât de rendre autant qu'il se pourrait « l'usage uniforme ». Tel était le fondement sur lequel il fallait s'établir et que Vaugelas définissait agréablement « le droit coutumier de la langue ». Mais ce n'était qu'un vœu. La règle de ce droit coutumier faisait défaut. Elle n'a été, si je ne m'abuse, nettement formulée que de nos jours, par Littré.

« Les modifications orthographiques étant inévitables, dit-il, il importe qu'elles se fassent avec système et jugement. Or, le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner les simplifications de manière qu'elles soient graduelles et conséquentes, et qu'elles s'accommodent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie. »

C'est à la lumière de cette méthode que nous voudrions indi-

quer les modifications auxquelles pourrait donner lieu l'édition nouvelle.

Deux mots encore cependant avant d'en dresser la liste, si modeste qu'elle soit, pour ceux que le seul mot de liste effrayerait.

Il n'est presque pas de réforme qui n'ait rencontré de grandes, parfois d'illustres résistances. Pendant la préparation de l'édition de 1835, je tiens l'anecdote de Villemain, lorsqu'il fut question de substituer *ai* à *oi* dans les formes j'*aimois*, je *reçonnaîtrois*, une discussion vive s'éleva à laquelle Chateaubriand et Nodier prirent une part très brillante. Jamais ils ne *céderoient*, déclarèrent-ils en terminant; ils en *prenoient* l'engagement public. A la séance suivante, Nodier s'adressant à Chateaubriand : « Monsieur le comte, dit-il, l'autre jour, nous avons eu tous les deux bien de l'esprit; mais il faut en revenir au sens commun : il a toujours le dernier mot. Il y a plus de cent cinquante ans que les entêtés demandent ce changement : à ces deux siècles d'attente, nous avons ajouté huit jours; l'honneur est sauf. » Cet exemple de résignation aimable est bon à noter.

II

Nous commencerons par les propositions les plus inoffensives, afin de nous y habituer.

Pour toutes, nous ne citerons, dans chaque catégorie de remarques, qu'un certain nombre d'exemples les plus frappants. C'est au fur et à mesure que viendra l'examen de chacun des articles du Dictionnaire que les modifications seront introduites, s'il y a lieu, soit sous la forme d'un amendement commun à une même famille de mots, soit par espèce. Il ne s'agit ici que de chercher les règles générales qui devront nous diriger dans cet examen.

1. LES MAJUSCULES

Est-ce par une série de fautes d'impressions que pour certains mots, le Dictionnaire porte tantôt une majuscule, tantôt une minuscule? qu'il écrit : la *Bourse* de Paris est un beau monument et la *bourse* de Paris est périptère; — Le Théâtre *Français* et la Comédie *française*; — Hérodote est le *père* de l'histoire, François Ier le *Père* des Lettres? N'est-il pas inconséquent de dire : « Ce ministre est le *Mécène* des poètes » et : « Ce vieillard est le *mentor* de la famille »? Dans l'un et l'autre cas, il y

a métonymie : la différence du traitement orthographique ne semble pas justifiée.

2. LES TIRETS

Le tiret ou trait d'union est d'origine relativement récente. Au témoignage de Firmin Didot, il date de 1573. A partir de ce moment, on s'en est beaucoup servi. Qu'on en ait abusé ne serait rien. Le danger, c'est d'en mal user, ou d'en user et de s'en passer tour à tour, sans apparence de raison, tant dans les mots doubles que dans les locutions composées.

On l'a supprimé dans *contretemps* et conservé dans *contre-cœur;* supprimé dans *entretenir* et conservé dans *entre-bâiller* ; supprimé dans *portecrayon* et conservé dans *porte-plume* ; supprimé dans *eau de rose* et conservé dans *eau-de-vie*; supprimé dans *arc de triomphe* et conservé dans *arc-en-ciel*; supprimé dans *au dedans* et *au dehors*, conservé dans *au-dessus* et *au-dessous*; supprimé dans *face à face*, conservé dans *tête-à-tête* ; supprimé dans *c'est à savoir* conservé dans *c'est-à-dire*; supprimé dans *advienne que pourra*, conservé dans *sauve-qui-peut.* Sur quoi reposent ces distinctions ?

Pour les locutions composées, le plus simple et le plus naturel ne serait-il pas de décider la suppression définitive ?

Pour les mots doubles ou juxtaposés, deux règles ont été proposées : souder les mots toutes les fois que le soudage est possible; dans les autres cas, faire disparaître le trait d'union ainsi qu'on a fait, en 1878, pour tous les mots précédés de *très.*

Par exemple :

Dire sans tiret et en soudant les mots: *contrecoup*, *contrepied, contrejour*, *contrelettre,* comme on dit *contrepoids*, *contredit*, *contrepoison*, *contredanse ; entrechoquer*, *entretemps*, comme on dit *entrefaites*, *entrepont*, *entresol*, *entrefilet*, *entremêler*, *entreposer ; tirebouchon*, comme on dit *tournevis* et *tournebroche; passepartout,* comme on dit *passeport ; portecigare*, *portemonnaie, portemontre*, *portevoix*, *porteclefs*, comme on dit *porteballe, portefaix, portemanteau*, *portefeuille*, et laisser tomber dans *portecigare* le signe du pluriel qui n'a pas plus de raison d'être que dans *portefeuille.*

Dire, sans souder les mots, mais sans tiret : *pot au feu*, comme *pot au lait ; belle de nuit*, comme *bleu de ciel ; char à bancs* comme *fil à plomb ; eau forte* comme *eau blanche ; état major* comme *tierce majeure ;* le *Théâtre français* comme la *Comédie française.*

Et appliquer la même règle aux formes redoublées : *moi même, eux mêmes, cet homme ci, cette femme là,* ainsi qu'aux constructions interverties *dors tu, puissè je.*

En d'autres termes et d'une façon générale, il semble que le tiret n'ait de sens et par suite de valeur orthographique que :

1° Lorsqu'il remplace, en fait, la conjonction d'union ou la préposition de dépendance : un dictionnaire *français-latin ;* c'est-à-dire un dictionnaire *français* et *latin ;* un enfant *sourd-muet,* l'armée *franco-russe, trente-trois , hôtel-Dieu, timbre-poste ;*

2° Lorsqu'il est destiné à indiquer une concomitance, une connexité intime : *une tragédie mort-née, aveugle-né, un président-né* ;

3° Lorsqu'il marque un lien de parenté : *petit-fils, grand-oncle.*

4° Lorsqu'il sert à caractériser par le rapprochement de deux mots qui, isolés, n'offrent plus le même sens, un usage spécial, technique : *le grand-livre.*

3. LES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES

L'accent circonflexe. — *Chute, jute, otage, meunier* ont perdu leur accent circonflexe, depuis 1835. *Vraiment* et *gentiment* en avaient été dépouillés auparavant. Dans ces derniers mots comme dans les premiers, l'accent circonflexe servait à remplacer ou à rappeler, soit une consonne, soit un *e* muet que l'usage avait laissé tomber. On admet déjà à titre égal *dévoûment* et *dévouement, crucifiement* et *crucifîment, aboiement* et *aboîment*; *gaiement* et *gaîment.* Ne pourrait-on laisser tomber partout l'accent et dire *assidument*, de même qu'on dit *hardiment* et *poliment ?*

L'accent grave et l'accent aigu. — Y a-t-il lieu de continuer à écrire *avènement*, et *événement, latrie* et *idôlatrie*, il *plaît* et il *tait, religieux* et *irréligieux*, *rebelle* et *rébellion, tenace* et *ténacité, serein* et *sérénité*, *s'énamourer* et *s'enorgueillir* ou *s'enivrer ?*

On a substitué l'accent grave à l'accent aigu dans *sève, piège, collège, assiège.* Pourquoi laisser l'accent aigu dans *dussé-je, puissé-je, aimé-je ?*

Est-il nécessaire de distinguer par un signe extérieur *la*, article, de *là,* adverbe, *des*, article, de *dès*, conjonction, *ou* conjonction, de *où* adverbe, alors que la fonction du mot dans la phrase établit nettement la différence ? Toute notation a été sup-

primée en latin dans *cum* qui est à la fois conjonction et préposition : les enfants, conduits par la logique, ne s'y trompent pas.

L'apostrophe, le tréma. — L'apostrophe est-elle indispensable dans des mots étroitement réunis par l'usage, et où la prononciation ne fait plus sentir l'élision comme : *entr'ouvrir*, *entr'aimer*, *s'entr'avertir*, *s'entr'aider*, *s'entr'accorder*, *s'entr'accuser s'entrappeler*, *presqu'île*, *entr'acte ?* Faut-il laisser subsister le tréma dans *ïambe*, *ïambique*, alors qu'il n'est plus conservé dans *iode* ni dans *ionique ?*

De minimis non curat..., dira-t-on. Mais l'orthographe, par sa nature, se compose de minuties ; et ce sont ces détails contradictoires qui contribuent à hérisser notre langue de difficultés irritantes.

4. LES MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

C'est une difficulté grave, même pour les étrangers, que l'orthographe des mots que nous leur empruntons. *Redingote*, *châle*, *chèque*, *wagon*, *tunnel*, *paquebot*, *fashion*, *budget*, *verdict*, *sport*, *yacht*, que nous avons pris à l'anglais, sont devenus français, comme *chérubin*, *assassin*, *escadron*, *tulipe*, *café*, *thé*, *vasistas*, que nous avons tiré de l'hébreu, de l'arabe, de l'espagnol, du turc, du chinois, de l'allemand ; si correctement et si profondément français, qu'il faut aujourd'hui un effort de réflexion pour retrouver leur origine étrangère. N'est-ce pas dans le même esprit que nous devons à notre tour travailler pour nos descendants ? Nous écrivons *rosbif* et *bifteck* à la française. Pourquoi persister à écrire à l'anglaise *break*, *spleen*, *meeting*, *cottage*, *club*, en indiquant — singulier procédé d'éducation — comment ils doivent se prononcer ? Dès le moment qu'un mot répond à un besoin, qu'il a été accepté, n'est-il pas sage de « le soumettre à notre génie », comme le demande Fénelon, c'est-à-dire de lui donner ses lettres de naturalisation conformes à notre prononciation, sous peine de le voir forcer les frontières en contrebande et s'imposer un jour par l'usage irrégulièrement, Montaigne disait barbaresquement ?

Parmi ces étrangers, il en est qui, originaires de la Grèce ou de Rome, attendent depuis longtemps qu'on les régularise. Pourquoi écrit-on des *agendas* et des *errata*, des *alinéas* et des *duplicata*, des *quidams* et des *ave*, des *trios* et des *quatuor ?* N'avons-nous pas à nous prononcer sur les *recto*, les *verso*, les *lavabo*, les *intérim*, dont on exclut le pluriel au moins par pré-

térition, en même temps que la porte est ouverte à celui d'*accessit*, et alors qu'*intérim* est déjà francisé par l'accent qu'on lui impose? On comprendrait l'emploi exclusif de l'orthographe du singulier comme une inconséquence générale bien résolue. L'embarras est qu'on ne peut expliquer par des raisons acceptables ni la règle, ni l'exception.

5. LES MOTS DE GENRE OU DE NOMBRE DIFFÉRENT, LES ADJECTIFS ADVERBES

Il y a des locutions latines qui sont entrées toutes vives, pour ainsi dire, dans notre vocabulaire et qui, à cette sorte de violence, durent offrir, semble-t-il, plus de résistance. C'était un joli emprunt et bien fait que celui d'*a parte*. Mais pour les délicats, combien il dut être dur au commencement d'écrire comme on écrit aujourd'hui par injonction du dictionnaire, un *aparté*, des *apartés!* Ce que nous demandons ici est de moindre conséquence.

Cette observation sur les importations des langues vivantes ou mortes nous amène à rechercher si nous n'aurions pas à reviser certains mots français dont l'état civil paraît avoir été déterminé d'une façon singulière.

D'où vient qu'*hémisphère* et *planisphère* sont du masculin, alors que le féminin, qui seul est conforme à l'étymologie, a été attribué à *atmosphère?*

D'où vient que sur les portes d'un même étage, dans un établissement d'instruction publique, les enfants peuvent lire : *réfectoire*, *chauffoir* et *dortoir*, les trois mots étant du masculin et le premier portant l'*e*, qui semble être le signe du féminin, pour les mots de la même formation : *baignoire*, *rôtissoire*, *passoire*, *bassinoire*.

On conçoit qu'un mot change de genre quand il change de sens, que *foudre* soit féminin quand il signifie le feu du ciel et masculin quand il veut dire une grande tonne; qu'on distingue entre *un garde* et *une garde*, le garde montant la garde; qu'on écrive le *gros œuvre* et la *belle œuvre*, *un office de magistrat noblement rempli* et *une office de cuisinière proprement tenue*. Le P. Bonhours avait beaucoup de goût pour ces mots « mâles et femelles »; quand il les explique, il se met en frais de bonne grâce. Il les considérait comme des ornements de la langue. Il n'y a pas lieu de l'en dépouiller. Mais n'est-il pas fâcheux que *période*, qui, au fond, n'a qu'un sens, ait les deux genres; qu'*hymne* et *orgue* soient tour à tour du masculin ou du

féminin, selon que le mot est employé au singulier ou au pluriel, et n'est-ce pas le cas de regretter qu'on ait laissé tomber le délicat usage du féminin pour *délice* dans le singulier, en le conservant dans le pluriel ?

N'est-il pas bizarre aussi que la place d'un mot en modifie l'orthographe; qu'on écrive différemment une *demi-heure* et une *heure et demie*, *nu-tête* et *tête nue*, la *feue reine* et *feu la reine*, quand, dans les deux cas, le rapport grammatical est le même?

Ne faut-il pas au moins laisser le libre choix entre les deux façons d'écrire des habits *d'homme* ou *d'hommes*, une gelée *de groseille* ou *de groseilles*, des professeurs *en bonnet carré* ou *en bonnets carrés ;* des prêtres en *surplis blanc* ou *en surplis blancs*, les explications fournies pour justifier exclusivement l'une ou l'autre façon étant de pures subtilités?

Ne serait-il pas possible enfin de réduire au moins les variétés d'application orthographique de *vingt* et de *cent*, de *tout* et de *même* considérés tour à tour comme adjectifs et comme adverbes; par exemple, de permettre d'écrire indifféremment : les hommes *mêmes* chantaient et les hommes *même* chantaient; elle est *tout* à son devoir ou *toute* à son devoir? *Tout,* dans le dictionnaire, occupe à lui seul six colonnes, une vraie grammaire!

6. LES VOYELLES DOUBLES ET LES VOYELLES COMPOSÉES

Dès 1623, Balzac voulait qu'on « râclât totalement l'*y* » et qu'on lui substituât partout l'*i* français pour indiquer nettement que les mots où l'*y* se trouvaient autrefois étaient « devenus bien nôtres et non plus incogneus estrangers ». Richelet, dans son édition de 1680, déclarait que presque partout il avait adopté l'*i*. Bossuet écrivait *mistère*, *mistérieux*, *tiran*, *tipe;* Mme de Sévigné : *stile*, *sinagogue, Egipte ;* La Bruyère : *hiperbole*, *phisionomie ;* Voltaire : *piramide*, *sindic*, *enciclopédie.*

Généralement, on peut dire que la pensée traditionnelle de l'Acadomie a été de se défaire de l'*y,* quand il ne remplaçait pas un double *i*, comme dans *royal*, ou quand il ne marquait pas la trace de l'étymologie comme dans *physique* et *synode.*

On peut suivre ce travail à travers les éditions successives. L'*y* a perdu du terrain dans les finales dès 1718. En 1740, il disparaît définitivement, et on écrit *moi, roi*, *ici.* En 1762, il

est remplacé dans l'intérieur des mots partout où ni l'étymologie savante, ni la formation primitive ne sont intéressées ; il n'est presque plus conservé, dirait-on, que pour l'ornement de l'écriture.

L'édition de 1798 attaque nettement l'étymologie et admet *analise*. De nouveaux sacrifices étymologiques ont été faits, en 1835, sur *cime*, *abîme*, *chimie*, *anévrisme*, *colisée*, *giratoire*, *satirique*, *cristal*. Pour les mots de même origine où la réforme a été commencée, ne siérait-il pas de l'achever, et de ne plus laisser l'esprit partagé, l'usage flottant entre *sibylle* et *sybarite*, *Sylvestre* et *Saint-Silvestre*, etc.?

Dans ceux où l'*y* représente un *i* simple, l'Académie tend depuis plus d'un siècle à substituer l'*i* accentué d'un tréma. Ainsi a-t-on fait pour *baïonnette*, *faïence*, *aïeul*, *naïade*, *païen*. La logique ne demande-t-elle pas aujourd'hui qu'on fasse de même pour quelques autres tels que *tuyau*, *bayadère*, *mayonnaise?* A l'édition suivante, quand l'œil et la main y seraient habitués, le tréma tomberait à son tour, ainsi qu'il en est déjà à peu près dans l'usage pour *baionnette*, *faience*, *naiade*, *paien* : ce serait un nouveau gain en espérance.

Dans le même ordre d'observations, les réformistes qui comptent au nombre des plus modérés demandent qu'on supprime de toutes les voyelles doubles la voyelle qui échappe complètement à la prononciation, comme l'*o* dans *sœur*, *bœuf*, lequel a disparu dans *peur* et *neuf;* comme l'*a* dans *curaçao*, dans *Saône*, dans *août* : ne trouve-t-on pas chez La Fontaine avant l'*oût?* comme l'*o* dans *paon*, *faon*, *taon* : Mme de Sévigné disait *pan* et *tan*, Racine et Voltaire *fan;* comme l'*o* redoublé dans *alcool;* comme l'*œ* dans *nœud* et dans *œcuménique* : n'écrit-on pas *économie?*

On propose aussi d'écrire *euil* en se référant à la langue du moyen âge et pour faciliter l'intelligence du pluriel *yeux*. Sommes-nous prêts à une nouveauté ou à une réaction aussi considérable?

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

C'est avec un profond regret que nous avons reçu la nouvelle de la mort de Mgr Lacarrière, ancien évêque de la Basse-

Terre (Guadeloupe) et chanoine du 1er ordre de Saint-Denis. Il y a déjà bien des années que le vénéré prélat, retiré du ministère actif, vivait dans la chère solitude de son petit château de Trioulou, près Maurs (Cantal). Mais c'était une solitude dont de nombreux amis, dont beaucoup d'âmes en quête d'un bon conseil ou d'une direction éclairée connaissaient le chemin. Et pour tous ses visiteurs, Mgr Lacarrière avait l'accueil le plus affable et le plus cordial.

Il est mort entouré de la vénération de tous, et ses obsèques, que S. Em. le cardinal Bourret était venu présider avant-hier, entouré des évêques de Saint-Flour et de Verdun, et qui avaient lieu au milieu d'un grand concours de voisins, d'amis et de compatriotes, ont pris le caractère d'une véritable manifestation religieuse.

—

Mgr Reynaudi, ancien vicaire apostolique de Philippopoli, de l'Ordre des Capucins, qui s'était dévoué à la mission des Bulgares latins depuis 1840 et avait rendu de grands services pendant la guerre de 1877-78, est mort subitement dans le village de Kalacbli, où il s'était retiré depuis plusieurs années.

La population de Philippopoli a fait de magnifiques obsèques au regretté prélat qui pendant son long apostolat avait su conquérir l'affection des chrétiens de tous les rites. Le Conseil municipal y assistait tout entier et le prince de Bulgarie a envoyé deux représentants à ses funérailles, qui ont été un véritable triomphe.

—

Les œuvres catholiques viennent de faire une grande perte en la personne de M. *Georges* de Beaurepaire, secrétaire du Comité de l'Œuvre des expulsés et de celle du Denier du culte. M. Lucien Brun adresse à l'*Univers* une lettre émue sur les mérites de l'homme distingué qui fut son collaborateur :

J'ose à peine écrire ce mot, dit l'honorable président. Vous le savez, en effet, et nul des membres du comité ne me démentira, notre collaboration, sans excepter celle du président, a presque exclusivement consisté à nous associer par une approbation unanime, à ce que, avec une prudence consommée, une rare sûreté de jugement et un dévouement infatigable, avait fait ou préparé notre secrétaire du comité.

La justice veut que les religieux le sachent, et qu'ils unissent dan leur reconnaissance et dans leurs prières le nom de Georges de Beau-

repaire à celui de leurs plus insignes bienfaiteurs. Il a, avec un désintéressement absolu, consacré à leur service les dernières années de sa vie ; il n'a pas eu, depuis dix ans, d'autre occupation, on pourrait même dire pas d'autre préoccupation, que le développement des ressources de l'œuvre, et la bonne gestion des sommes que la charité catholique nous confiait.

Un million et demi a été distribué, la glorieuse misère des proscrits a été secourue, les noviciats fermés par la brutalité révolutionnaire ont pu trouver dans l'exil l'asile que leur refusait la patrie ; et quand sonnera l'heure de la justice et de la liberté, les familles religieuses seront prêtes à reprendre dans ce pays délivré de la tyrannie sectaire, leur œuvre de civilisation chrétienne et de paix sociale.

Or, à cette œuvre bénie qui a sauvé l'honneur de la France catholique, nul n'a donné plus que Georges de Beaurepaire, car il s'y est donné lui-même.

Lorsque, après avoir violé le domicile de citoyens français coupables de religion, la secte, dont l'audace s'accroît avec le nombre de ses méfaits, a volé le pain quotidien de quelques prêtres au mépris du droit le plus certain, Beaurepaire ne recula pas devant un surcroît de travail, et il fonda avec une méthode admirable, l'organisation du Denier du culte. Elle est prête pour les mauvais jours, que le présent fait craindre, et qu'il est au moins prudent de prévoir.

Voilà ce qu'a fait l'ami que nous pleurons. Il est juste que son nom reste attaché à ces souvenirs. Prions Dieu de nous aider à réparer cette irréparable perte, et de ne pas abandonner ceux qui essayeront de suivre les exemples que nous a donnés le comte Georges de Beaurepaire.

Lucien Brun.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections de ballottages. — Étranger. — Les manœuvres allemandes. — Le Bill du *Home-Rule*. — Espagne.

7 septembre 1893.

La journée du 3 septembre a été le triste complément de celle du 20 août. Si nous avons la satisfaction d'enregistrer quelques succès partiels qui ne sont point à dédaigner, ceux de MM. Cochin, Georges Berry, Binder, à Paris : ceux de MM. l'abbé Lemire, Loyer, d'Hugues, Gabriel Dufaure, Dussaussoy, Abrial, Guzman Serph, comte de Bernis, etc., en province ; si d'autre part nous voyons à Paris succomber : les Floquet, les Maujan et les Pichon ; en province les Clémenceau et les Lafargue,

pour ne parler que des chefs de parti, nous devons malheureusement constater l'échec, à Paris, de MM. Paul Lerolle, Deville et Calla ; en province, de MM. de Lamarzelle, Lecour-Grandmaison, Paul de Cassagnac, Peyrusse, Le Provost de Launay, Milcent, du Saussay, Neyrand, abbé Rambaud, Boyer de Bouillanne, Emile Barrois, etc.

Il convient, en outre, d'indiquer à part l'élection de M. Goblet, en qui triomphe le programme des radicaux socialistes. Par contre, la candidature de M. l'abbé Garnier a fait de nouveaux progrès et; bien que M. Rouanet l'emporte d'un peu plus de 2,000 voix, il y a, pour l'avenir, un sérieux espoir d'implanter, à Montmartre même, une candidature nettement catholique. C'est un exemple bien propre à recommander l'action énergique et à nous garder du découragement.

Ce qu'il importe maintenant, comme le dit très bien la *Vérité*, c'est d'envisager sans illusion et sans peur la situation telle qu'elle est, pour mesurer les efforts à l'étendue de la tâche qui plus que jamais s'impose aux catholiques.

La citadelle révolutionnaire, qu'on a tenté de surprendre avec le fameux cheval d'Ulysse, n'a pas livré ses défenses et s'apprête à vomir contre nous toutes ses munitions renouvelées. C'est donc à son assaut qu'il faut préparer le courage de la petite troupe catholique plus que décimée par le double scrutin des 20 août et 3 septembre.

Le nombre des ennemis ne saurait être une épouvante pour ceux qui ont foi dans l'immortalité de la cause qu'ils défendent. Il semble même que, plus le succès est humainement impossible par ce qu'on nomme le jeu régulier du suffrage universel, et plus il faut se confier, en faisant bravement tout son devoir, au secours surhumain de Celui qui menait les trois cents de Gédéon à la victoire contre plus de trente mille ennemis de Dieu. Avec l'humilité qui convient au peu que nous sommes par nous-mêmes, mais aussi avec toute la confiance que nous donne Celui en qui nous puisons notre force, c'est le moment de s'animer encore plus à la résistance en répétant la profession de foi du psalmiste : *Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini.* Que d'autres placent leur espoir dans le nombre de leurs chars et de leurs chevaux ; pour nous, c'est dans le nom du Seigneur que nous mettons notre confiance, avec l'absolue certitude qu'elle ne sera pas confondue.

—

Sur les 574 députés actuellement nommés, 365 faisaient partie de la Chambre dont le mandat vient d'expirer, et 209 n'appartenaient pas à cette assemblée.

Sur ces 209 membres nouveaux, il y en a 188 qui n'avaient jamais fait partie du Parlement jusqu'à ce jour, et 21 qui avaient siégé dans les Chambres antérieures à celle qui s'en va.

La droite perd, le 3 septembre, 16 sièges et en gagne 2.

Les membres de la droite non réélus sont: MM. Blachère, Roques, Jolibois, Le Provost de Launay, Féraud, Prénat, Dufaure, Blin de Bourdon, Poulie, Soubeyran, Cassagnac, Peyrusse, Froin, du Saussay, Neyrand, Le Cour, Fairé, Berger, de Lamarzelle.

Les ralliés non réélus sont: MM. Mèze, Hausmann, Hély d'Oissel, Dejardin-Verkinder, de Frescheville.

Les boulangistes non réélus sont: MM. Laguerre, Laisant, Saint-Martin, Martineau, qui ne se présentait pas, Granger, Laur, Boudeau, Dumonteil, Borie, Lalou, Aimelafille, Gabriel, Barrès.

Les libéraux et modérés non réélus sont: MM. le docteur Després, Emile Ferry, qui ne se présentait pas, Gallia, Royer, Rambourgt, Coutisson, Villemonte.

Les républicains non réélus sont : MM. Delpech, Trannin, Fidèle Simon et Laffitte de Lajoanenque qui ne se représentaient pas; Cordier, Ledieu, Boulanger-Belley, Martial, Baile, Letellier.

Les radicaux socialistes non réélus sont : MM. Guillaumou, Lagrange, Lachize, Gastelier, Vian, Clémenceau, Gaillard, Béraud, Hervieu, qui ne se représentait pas, Pichon, Maujan, Mathé, Floquet, Yves Guyot, Dumas, Mac Adaras, Corneau, qui ne se présentait pas; Jacquemart, Varlet, Wickershaine, Bordet, Granet qui ne se présentaient pas; Vernière, Deandreis, Ménard-Dorian, Razimbaud, Reybert, Langlet, Ducoudray, Lafargue.

Les députés nouveaux sont : MM. Goblet, Viviani, Pétrot, Leveillé, Frébault, Cochin, Binder, Berry, Groussier, Faberot, Toussaint, Grousset, Michelin, Chauvière, Sembat, Rouanet, Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Walter, Avez, Lefoullon, Chauvin, le coiffeur de la Comédie-Française; Constant, Hugues, Firino, Sauvanet, Delarue, De-

lombre, d'Hugues, Truchier, Sauzet, Dumaine, de Wignacourt, Philippoteaux, Dumas, Charonnat, Dutreix, Caussanel, Chevillon, Gautier, Bourcy, Gabriel Dufaure, Descubes, Vaux, Le Troadec, Gendre, Gras, Vichot, Crémieux, Decker-David, Bascou, Gruet, Goujon (Gironde), Cousin, Cot, Vigne, Cros-Bonnel, Drake del Castillo, Vuillod, l'homme-canon des Folies-Bergère, Riu, Oriol, Charpentier, Roch, Gasnier, Dauzon, Guignard, de Grandmaison, Mirman, Brice, Chapuis, Lacoupance, Goujat, Carpentier, abbé Le Myre, Loyer, Hayez, général Iung, Rose, Dusaussoy, Chambige, Pedebidou, Sonnery-Martin, Masson, Ravarin, Genet, Delbet, Amodru, Berteaux, Rameau, Habert, Dusevel, Compayre, Jourdan, Abel, Ducos, Reboulin, Thounard-Dutemple, Labussière, Flandin, Samary, Belou, Barrot, Desfarges, Blanc, et enfin M. Mielvacque de Lacour, le ravisseur de Mlle Mercédès, soit 105, qui, joints, au 168 membres nouveaux élus au premier tour, forment un total de 273 membres nouveaux. La Chambre nouvelle devant comprendre 581 membres, on voit que la moitié environ est renouvelée.

En résumé, d'après un tableau communiqué aux journaux par l'*Agence Havas* et que nous reproduisons, sauf réserves et rectifications, la nouvelle Chambre sera composée (réserve faite des sept résultats à connaître) de la façon suivante :

Républicains	319
Radicaux	122
Ralliés	35
Socialistes	49
Conservateurs	58
	574

—

Quelques citations de la Presse :

De M. Francis Magnard, dans le *Figaro :*

La défaite de M. Clémenceau est le gros événement d'hier. Le rôle qu'il a joué depuis vingt ans a été si important et si nuisible, qu'on s'habitue mal à l'idée de le voir disparaître du champ clos parlementaire.

Mais, quand même il devrait y rentrer plus tard, son ancienne omnipotence est brisée, et la direction de l'extrême gauche va passer à d'autres mains, celles de M. Goblet sans doute.

A part cela, le scrutin de ballottage ne modifie pas sensiblement les impressions acquises depuis la journée du 20 août.

On sait déjà que, laissant de côté la droite, les ralliés et les socialistes, dont le nombre a augmenté d'une façon désobligeante, la Chambre compte une grosse majorité républicaine. Sera-t-elle du gouvernement?

De M. Henri Rochefort, dans l'*Intransigeant :*

C'est la vraie victoire socialiste de Paris. Presque tous nos candidats sont élus, et ce sont les chefs du radicalisme constansiste qui tombent dans l'arène et dont, comme à celles de la rue Pergolèse, il ne reste plus qu'à emporter les cadavres.

La débâcle est effrayante et s'aggrave encore de l'écrasement de M. Clémenceau, qui est battu dans le Var. Plus de Floquet, plus de Pichon. Maujan reste sur le carreau, avec son ordre du jour de Fourmies cloué sur la poitrine.

L'éternel blackboulé Sigismond Lacroix sera, cette fois encore, mis dans l'impossibilité de repousser l'amnistie, puisqu'il ne rentre pas à la Chambre.

De Tristan, dans le *Petit Journal :*

Il nous serait facile de triompher d'une victoire pour laquelle nous avons combattu avec l'énergie du patriotisme indigné; mais nous nous félicitons surtout, avec l'opinion vengée, d'une délivrance qui assure le développement normal des institutions républicaines, qui nous permettra enfin d'assurer les destinées de la France en Europe.

La fin du clémencisme est le meilleur signe de la vitalité de notre race, le gage le plus certain de sa prospérité et de sa grandeur futures.

De la *Lanterne* :

On ne nous croirait pas si nous disions que le scrutin d'hier a justifié toutes nos espérances.

Jusqu'à la dernière heure, nous avions compté sur une révolte de la conscience et du bon sens publics pour faire justice de l'abominable coalition de toutes les haines cléricales, de toutes les rancunes boulangistes, de toutes les trahisons opportunistes formées contre M. Clémenceau et M. Floquet.

La calomnie a été la plus forte. Les manœuvres d'une réaction sans scrupule l'emportent sur le talent, sur l'éloquence, sur l'éclat des services rendus.

Du *Radical* :

Le résultat des élections législatives, si on le prend dans son en-

semble, est incontestablement, au point de vue du nombre, une victoire républicaine, mais il y a des échecs immérités qui ont frappé des hommes de haute valeur, ayant rendu depuis vingt-cinq ans de grands services à la République.

De M. Camille Pelletan, dans la *Justice* :

Si l'on regarde les moyens employés, les querelles suscitées, les coalitions tentées, les campagnes d'injures et de corruption par lesquelles on a pu tromper les électeurs sur quelques points, on aurait bien des motifs de dégoût dans les élections qui viennent de s'accomplir.

Si l'on étudie le souffle qui pousse le suffrage universel en avant, on n'a que des raisons d'espoir et de confiance.

Tenons haut le drapeau, et la démocratie française, échappant aux intrigues, aux manœuvres et aux diffamations, se ralliera autour de lui.

Le *Matin :*

Nous l'avions prévu et n'avions cessé de le prédire... Mais enfin, la chose est faite.

L'exécution a eu lieu hier à Draguignan. De par le verdict du suffrage universel, confirmant celui que la France avait déjà porté, il ne reste de la carrière politique de M. Clémenceau qu'un sinistre souvenir.

Pour la première fois, depuis que la république est fondée, cet être malfaisant cessera de peser sur nos assemblées politiques, de détruire tout ce qui était sain et bon, de faire prévaloir les conseils néfastes.

La patrie est délivrée de son pire ennemi.

Le suffrage des Parisiens, d'accord avec celui des habitants du Var, a enveloppé dans la même condamnation deux lieutenants de ce fléau public, les deux témoins qui avaient eu le triste courage de l'assister dans une de ses dernières infamies. MM. Pichon et Maujan restent sur le carreau. Nous n'avons rien à dire contre leur personne, et, en toute autre circonstance, leur échec nous laisserait indifférents. Mais quand le suffrage universel entreprend ces larges nettoyages dont le pays a besoin pour être purifié, il ne fait pas de grâce. Les disciples sont emportés avec le maître. Tant mieux !

Le bon sens parisien leur a montré combien valait l'aune de leurs disqualifications, et, maintenant, les radicaux socialistes ont un autre chef, M. René Goblet. Le premier arrondissement de Paris n'a pas su s'épargner ce suprême ridicule. Tant pis pour lui ! Encore le mal pour la France n'est-il pas bien grand.

M. Clémenceau représentait en toute son horreur la contagion épidémique du choléra asiatique, celui qu'importaient en Europe les

bateaux anglais. M. Goblet, ce n'est que le choléra nostras, le choléra morbus. Ce bacille ne fera de ravages que dans son propre parti. Avec un tel chef, la déroute du radicalisme révolutionnaire s'accentue. C'est déjà l'effondrement sous la risée publique.

M. Jules Guesde prend la place de M. Paul Lafargue à la tête des socialistes. C'est *kiff kiff*, comme disent les Arabes.

Nous n'aurions pas souhaité d'autres généraux à nos adversaires.

Et puis, il y a ce pauvre M. Floquet, le Mirabeau en baudruche, qui est tout à fait aplati, percé par les ciseaux du tailleur Faborot. Double humiliation qu'une fin pareille.

Jamais le peuple de Paris n'avait fait à la fois de si belle besogne!

Clémenceau et son entourage en moins, René Goblet en plus. Floquet remisé au Panthéon des polichinelles, voilà qui n'est point mal.

Si la nouvelle majorité sait profiter de ces chances multiples et inespérées, elle n'a désormais plus d'obstacle pour accomplir la tâche que le pays lui a si nettement marquée, plus d'excuse, si elle y manque.

Le *Gaulois*:

C'est fini. Nous sommes en possession d'une Chambre qui vivra ce qu'elle pourra et comme elle pourra.

La journée d'hier promettait des incidents intéressants plutôt qu'une signification générale escomptée et dessinée d'avance.

Nous avons eu tout d'abord une triple victoire conservatrice dans le cœur de Paris, puisque MM. Cochin, Binder et Berry sont élus.

Nous avons eu, dans le reste de la capitale, l'écrasement des modérés au profit des socialistes.

Nous avons eu l'élection de M. Goblet, qui se pose en chef du parti radical-socialiste, qui aura sans doute à compter avec l'indiscipline des troupes qu'il prétend commander, mais qui pourra néanmoins faire une partie du mal que comporte sa nature politique.

Nous avons eu la défaite du solennel Floquet.

Puis celle de M. Clémenceau, dont l'élection semblait le nœud de la journée.

Et, détail plaisant, nous avons eu enfin l'échec de M. le général de Frescheville, président du groupe des ralliés, qui, tout en donnant l'exemple de l'obéissance aux ordres du Saint-Père, a été battu par un prêtre, M. l'abbé Lemire.

Cette journée des ballottages a accentué la défaite des conservateurs et celle des ralliés, elle a fortifié la majorité opportuniste, elle a enfin augmenté le contingent socialiste, qui commence à prendre des proportions inquiétantes, moins par le nombre de ses représentants que par leur turbulence et leur énergie.

La majorité de la représentation parisienne est socialiste, voilà un fait indéniable.

L'histoire de la Révolution, dont nous ne sommes pas encore sortis, nous apprend que toujours les majorités modérées ont été les esclaves des minorités violentes.

Il est donc permis de prévoir que la majorité républicaine qui vient de naître sera prisonnière de la minorité révolutionnaire qui naît avec elle.

C'est entendu, nous sommes encore plus vaincus que par le passé. Le groupe de nos amis est décimé, plus que décimé, diminué des deux tiers.

Mais ce qu'il perd, l'extrême-gauche le gagne, et nous verrons si, bientôt, ceux-là mêmes qui s'applaudissent de notre défaite, ne la déploreront pas amèrement, si bientôt ceux qui ne veulent ni de nos personnes ni de nos idées, ne seront pas réduits à regretter nos personnes et nos idées.

Nous allons voir la majorité républicaine à l'œuvre, nous allons voir sur quoi elle s'appuiera pour résister aux radicaux-socialistes qui seront la force, parce qu'ils ont un programme, une volonté, une énergie, c'est-à-dire ce qui manque par essence aux produits de la candidature officielle.

Les conservateurs ont fait la république, ils l'ont soutenue par la façon dont ils ont compris l'opposition. Ils ne sont plus en état de jouer ce rôle inconscient.

Ils étaient un étai placé sous l'édifice républicain.

Le suffrage universel vient de retirer cet étai.

L'édifice ne restera certainement pas en l'air.

Et je parierais volontiers, au risque de sembler me complaire au paradoxe, qu'avant longtemps on écrira dans les journaux que les élections de 1893 ont tué la république, en la débarrassant de l'opposition conservatrice. — J. Cornély.

Enfin l'*Autorité* publiait hier un éloquent article de M. Paul de Cassagnac, où il explique les raisons de sa défaite électorale dans le Gers :

Le soir du ballottage, j'ai vu tout de suite ce qui allait se passer.

Si j'avais cédé à ma fierté blessée, je me fusse immédiatement retiré.

Mais c'eût été une faiblesse, presqu'une lâcheté ; on m'eût reproché d'abandonner mes soldats, ces neuf mille braves gens qui avaient voté pour moi et qui voulaient se battre encore.

Et je suis allé jusqu'au bout, comme il convient à quelqu'un qui n'a jamais reculé devant le danger ni devant le devoir.

Puis, je n'étais pas fâché de voir ce que feraient, au deuxième tour de scrutin, les deux mille électeurs du ralliés.

Eh! bien, je l'ai vu, ils sont allés comme un seul homme, tout droit

au candidat radical, stimulés par une affiche haineuse placardée au dernier moment par M. Laudet.

Moi, j'ai maintenu largement mes positions; et voilà comment on est battu par six cents voix de minorité, quand, logiquement et mathématiquement, on possède deux mille six cents voix de plus que son adversaire républicain.

Je ne viens pas récriminer, non, car je suis de ceux que la défaite n'abat point; j'ai l'âme d'un soldat, une âme qui n'a jamais fléchi et qui ne connaît pas le découragement.

Comme le guerrier de Salamine qui, ayant les deux poings coupés, combattait encore avec les dents, je n'ai plus la tribune, j'ai encore la plume, et sa pointe est aiguë.

Mais en quittant le Parlement, où je crois avoir toujours courageusement rempli mon mandat, j'emporte une tristesse, presque un écœurement : c'est d'avoir été atteint, frappé, renversé par des catholiques, par des prêtres, par des conservateurs, alors que, depuis plus de vingt ans, j'ai combattu pour eux, rien que pour eux, ayant toujours placé mes croyances religieuses au-dessus de mes opinions politiques.

Nous avons constaté, d'autre part, par un grand nombre de *Semaines Religieuses*, qui sont l'expression de l'opinion locale, que le résultat des élections du 20 a été apprécié dans le monde catholique et conservateur comme il doit l'être, en dehors de l'aveuglement de parti que l'on trouve chez quelques-uns.

Partout il a produit la plus pénible impression et fait concevoir les plus justes craintes.

On a un résumé de ces appréciations dans l'excellente *Semaine Catholique* de Saint-Flour, qui joint à l'expression de ses sentiments de vaillants conseils de courage et de résistance :

Le scrutin du 20 août a donné d'affligeants résultats pour tous les cœurs catholiques : la France se replace encore sous le joug franc-maçonnique, et nous allons, selon toutes probabilités, voir se continuer cette tactique lassante, déloyale, antilibérale, violente au fond, pateline dans ses formules, qui a porté déjà des coups si désastreux à la liberté de l'Eglise. Ce n'est pas le moment de se décourager : c'est l'heure au contraire de recueillir toutes ses énergies pour tenir tête à l'ennemi commun : nous avons Dieu, nous avons la prière, qui, mieux que l'opinion, mieux que le suffrage universel, est la reine du monde. Revendiquons nos droits sans faiblir : adressons-nous par la parole, le livre, le journal, à ce qui reste encore de bon sens, de loyauté

en France, et prenons pour devise ces deux vers tombés d'une plume sacerdotale :

Le mal est ici-bas la tempête éternelle
Qu'abordent sans pâlir les forts et les vaillants.

—

L'agitation électorale ne doit pas nous faire perdre de vue, le caractère, non dépourvu de gravité, de nos rapports internationaux. Il n'est pas niable, comme l'écrivait il y a quelques jours un de nos confrères parisiens, « que l'atmosphère ambiante dans laquelle la diplomatie républicaine vit à l'étranger, est singulièrement chargée d'électricité. L'opinion chauvine de tous les pays qui nous entourent nous est hostile. Qu'elle soit sincère ou habilement exploitée, cette hostilité est un danger permanent. » Dans un autre ordre d'idées, au point de vue de notre situation économique et financière, le danger n'est pas moins à craindre.

On connaît l'état de nos finances, il laisse beaucoup à désirer et la crise monétaire que traversent, en ce moment, les Etats du monde entier n'est pas faite pour l'améliorer. C'est surtout du côté des Etats-Unis que doit se porter notre attention.

L'Amérique est, en effet, en pleine crise monétaire. Les usines se ferment, les banques suspendent leurs paiements et des bandes d'ouvriers sans travail y parcourent le pays.

Cette crise est attribuée à la baisse de l'argent et aura fatalement sa répercussion sur toutes les places de l'Europe.

La loi Scherman votée en 1890 par les Chambres américaines avait tout d'abord fait monter le prix de l'argent. Cette loi autorisait le gouvernement des Etats-Unis à acheter, chaque mois, quatre millions et demi d'onces d'argent. Mais ces achats ayant absorbé plus de 660 millions de francs représentés aujourd'hui par des lingots d'argent, le Trésor américain ne peut plus les écouler.

Dans ces conditions, le gouvernement a résolu de faire abroger la loi Scherman, d'où vient, d'après lui, tout le mal.

Devant la Chambre des représentants de Washington, cette abrogation est chose faite. Dans sa séance d'avant-hier, après une très ardente discussion, elle a adopté le bill Wilson tendant à ce but. La parole est maintenant au Sénat américain. Sanctionnera-t-il le vote des représentants? Rejettera-t-il le bill Wilson? Cette dernière hypothèse est peu probable. Que va-t-il en résulter? une forte dépréciation de l'argent dont les effets s'étendront partout, dans le monde industriel et commercial.

Le gouvernement des Etats-Unis n'achetant plus d'argent aux producteurs, les mines argentifères se verront dans la nécessité de fermer. On sait que les principaux producteurs de l'argent sont d'abord les Etats-Unis et l'Australie, puis l'Espagne.

Or, les mines fermées, c'est indépendamment de la pénurie d'argent qui en résultera, la misère pour une population ouvrière considérable qui vit de leur exploitation.

Le contre-coup de cette situation se fera inévitablement sentir dans notre pays.

Jusqu'à quel point?

Telle est la question qui se pose. Ce qui est bien certain, c'est que la perspective n'a rien de rassurant.

Si, ce que personne ne souhaite, des complications extérieures venaient à se produire, quelle situation serait la nôtre? Nous n'avons pas de trésor de guerre et nos finances sont fort compromises par l'accroissement progressif et démesuré des dépenses.

On sait que le dernier budget, notamment, a révélé une situation financière très tendue et qui peut devenir alarmante.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de conclure.

—

A l'occasion du dénombrement quinquennal de la population en 1891, il avait paru intéressant de faire procéder à un recensement spécial des étrangers résidant sur le territoire français, ainsi qu'à un relevé détaillé de leur condition et de leur profession. A cet effet, le ministre du commerce avait demandé au ministre de l'intérieur de donner aux administrations municipales et départementales des instructions relatives aux différents groupements à faire dans la population étrangère, suivant le lieu de naissance, la nationalité, le sexe, l'âge, l'état civil et, enfin, la condition et profession des étrangers. L' « Office du travail » publie aujourd'hui les résultats de cette enquête, à laquelle les incidents récents entre ouvriers français et étrangers donnent un vif intérêt.

C'est seulement en 1851 que fut, pour la première fois, relevée la nationalité des habitants de la France. Il y avait à cette époque, en France, 380,000 étrangers, soit une proportion de 1.06 étrangers pour 100 habitants. Or, en 1891, le nombre des étrangers était de 1,130,211, c'est-à-dire 3 0/0 de la population de la France. L'augmentation générale de 1851 à 1891 du nombre des étrangers habitant la France est donc de 200 0/0.

Ce sont les Belges qui fournissent le contingent le plus élevé : en 1891, on a constaté la présence en France de 435,860 Belges, leur nombre avait plus que triplé depuis 1851, époque à laquelle 128,103 Belges habitaient la France. Viennent ensuite les Italiens : en 1851, on constatait en France la présence de 63,307. En 1891, ce chiffre avait presque quintuplé et s'élevait à 286,042. C'est la colonie allemande qui s'est le moins développée depuis 1851 : à cette époque, les sujets allemands et autrichiens étaient au nombre de 57,000. En 1891, on comptait 83,000 personnes de nationalité allemande et 11,900 de nationalité austro-hongroise. Il y a lieu, toutefois, de signaler que, dans l'intervalle de ces quarante années, le nombre des Allemands a passé par un chiffre beaucoup plus élevé, puisqu'il était de 110,000 en 1886.

La plus faible augmentation, après celle des Allemands, est celle des Russes : 9,338 en 1851 et 14,357 en 1891 ; et cet accroissement s'est produit presque exclusivement depuis 1886. Le nombre des Anglais a presque doublé : 20,357 en 1851 et 39,687 en 1891. Le nombre des Américains a passé de 5,000 en 1851 à près de 12,000 en 1891 : la part des Américains du Nord est de 7,000 individus, tandis que les pays de l'Amérique du Sud, y compris l'Amérique centrale, ne comptent en France que 4,800 nationaux. Les Espagnols et les Portugais, qui n'étaient que 30,000 en 1851, atteignent le nombre de 80,000, après avoir dépassé ce dernier chiffre en 1886. Dans ces 80,000 individus, les Portugais n'entrent actuellement que pour 1,331. Les Suisses, dont le nombre était de 25,485 en 1851, sont aujourd'hui 83,117. Les Hollandais (Luxembourgeois compris), qui étaient au nombre de 13,008 en 1851, ont dépassé 40,000 en 1891.

Indiquons enfin que le dénombrement de 1891 a signalé l'existence en France de 2,800 Suédois, Norvégiens ou Danois, 2.035 Grecs, 1,677 Roumains, Serbes ou Bulgares, 1.851 Turcs, 813 Africains et 343 Chinois, Japonais et autres Asiatiques.

—

Le programme du voyage de l'empereur d'Allemagne à Metz s'accomplit conformément aux indications annoncées d'avance et sans incident notable. Comme honteux de son rôle, le prince de Naples dissimule sa personne le plus possible en attendant les manœuvres, objet principal de son voyage.

Le choix fait par l'empereur Guillaume de l'Alsace-Lorraine

pour y diriger les grandes manœuvres allemandes aux environs de la date du 4 septembre, ne saurait passer pour une preuve de bon goût. Comme pour aggraver le caractère puéril de cette provocation, le monarque allemand a convoqué à ces manœuvres ses vassaux d'Italie et le fils du roi Humbert. Le petit-fils de Victor-Emmanuel est accouru avec empressement. Et les compliments échangés entre l'empereur Guillaume, le prince de Naples et les fonctionnaires des provinces annexées ont à peine fini de retentir dans la presse, que de Saint-Pétersbourg nous arrive la dépêche annonçant l'envoi de la flotte russe à Toulon. C'est une seconde réponse dans le genre de celle de Cronstadt. Mais combien nous serions plus forts si nous pouvions nous délivrer de la Franc-Maçonnerie !

Les journaux de la *Triplice* nous accusent de prendre au tragique la présence, à Metz, du prince de Naples. Ils sont dans l'erreur, car nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir sur les sentiments de la cour italienne. Il faut vraiment nous regarder à travers des lunettes prussiennes pour trouver dans les principaux organes de la presse française ce que prétendent y voir, chaque jour, les journaux qui, à Vienne, et à Londres comme à Berlin, ont pour mission de célébrer les bienfaits de la triple alliance.

Depuis un mois, la France, absorbée par les élections législatives, ne s'est occupée de l'étranger que lorsqu'elle y a été forcée par l'étranger lui-même, et il paraît cependant que c'est nous qui troublons le repos de l'Europe — que c'est nous dont les armements menacent la paix !

Les énormes sacrifices imposés dernièrement à l'Allemagne pour renforcer sa formidable armée, ont un caractère pacifique ; les préparatifs de l'Italie, les démonstrations gallophobes qui ont éclaté, les cris de « guerre à la France », poussés non point seulement par des bandes plus ou moins conscientes, mais jetés par des officiers heureux de se faire bien venir des *Tedeschi*, sont éminemment pacifiques ; la présence à Metz du prince de Naples est un gage de paix ; mais qu'en France on remue un régiment, qu'on prenne quelques mesures en vue d'assurer la défense du territoire, et aussitôt le chœur des reptiles de se lamenter : La France veut la guerre ! merveilleuse trouvaille !

Il n'y a rien à répondre.

On apporte, grâce aux habitudes prussiennes, dans les relations internationales, les mêmes mœurs qui, hélas ! règnent trop

souvent chez nous dans les réunions électorales ; on menace, on crie et on étouffe la voix de ceux qu'on accuse. Cependant, s'il reste au cœur des peuples quelque sentiment de justice, ils ne seront pas éternellement dupes de cette mise en scène. Les faits plaident pour nous. Malgré les déguisements dont on les charge, ils finiront par apparaître tels qu'ils sont aux hommes de bonne foi.

Les *Novosti* écrivaient avant-hier : « Les efforts des Allemands, aujourd'hui comme en 1875, ont pour but de faire perdre patience à la France ; on voudrait la contraindre à déclarer la guerre, mais la France conservera une attitude absolument correcte, et qui ne saurait donner lieu à aucun malentendu. »

La vérité, la voilà !

—

Le bill du *Home Rule* vient d'être adopté en troisième lecture par la Chambre des Communes et paraîtra devant celle des Lords, qui probablement le repoussera. Néanmoins il restera dans l'histoire, et nos lecteurs seront bien aises d'en connaître les dispositions principales. Les voici, telles que l'*Univers* les résume :

L'Irlande sera dotée d'un Parlement spécial, ou, pour employer le terme propre, d'une *législature* ayant comme mission de régler tout ce qui concerne la paix, l'ordre et le gouvernement du pays. Mais sur ces points mêmes, le pouvoir du nouveau Parlement ne sera pas sans restriction. Tout d'abord, il sera subordonné à un vice-roi nommé pour six ans par la reine et qui aura le droit de le dissoudre ou d'opposer à ses décisions un *veto* tout puissant, au nom de Sa Gracieuse Majesté.

Le *lord-lieutenant* pourra être choisi parmi tous les sujets de la Souveraine, sans distinction de nationalité ou de religion. Il aura l'appui d'un conseil exécutif constitué suivant le bon plaisir de la reine.

La *législature* n'aura aucune compétence pour ce qui concerne les matières impériales, dites *réservées* : la succession au trône, la régence, la paix ou la guerre, les traités avec les états étrangers, le commerce extérieur, la trahison, la religion. Il ne pourra ni subventionner un culte, ni astreindre aux cours de catéchisme les enfants qui suivent les écoles publiques : ces clauses ont pour objet de rassurer les protestants de l'Ulster, qui ont la plupart du temps fait cause commune avec l'opposition.

Le Parlement irlandais comprendra deux assemblées : le conseil législatif, dont 48 membres seront nommés par les électeurs ayant un revenu d'au moins 20 livres sterling (500 francs) ; leurs pouvoirs dureront 8 ans, et la moitié se retireront tous les 4 ans; — l'assemblée législative comptant 103 membres, que désignera le suffrage universel pour une période de 5 ans.

Les articles relatifs aux finances ont donné lieu à d'assez longs débats ; il a été décidé que les taxes resteraient imposées, et tout ce qui les concerne réglé pendant six ans par ordre du Parlement impérial; l'Irlande devra constituer un revenu général destiné à contribuer en partie aux dépenses du Royaume-Uni, et un revenu spécial. Après six ans, la législature irlandaise pourra régler ces questions, tout en restant soumise à certains *devoirs* envers le trésor royal. Il existe ainsi dans le bill un grand nombre de mesures provisoires, pour l'application desquelles on attend beaucoup du temps et de l'expérience.

Le gouvernement royal désignera et nommera deux des juges de la cour suprême d'Irlande; pendant six ans, il assurera le service de la poste dans ce pays. Tous les juges et officiers civils en exercice pour la même période seront payés et révocables par le Parlement impérial et auront droit à la retraite dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

A mesure que se recrutera la nouvelle police irlandaise, on réduira et on laissera disparaître la *Royal Irish Constabulary* et la police municipale de Dublin. Rien ne pourra être changé aux lois concernant le mariage, le divorce, ni, durant trois ans, pour les ventes de terrains, et les rapports entre propriétaires et fermiers, etc.

Tel est le *Home Rule Bill*, l'œuvre si discutée de M. Gladstone. Le ministre verra-t-il le Parlement irlandais se réunir à *Collège Green* le jour qu'il a fixé lui-même : le premier mardi de septembre 1894? C'est le secret de Celui qui préside aux destinées des hommes et des nations.

—

Des troubles récents ont éclaté à Saint-Sébastien, ces derniers jours. Ils arrivent à la suite d'une série de manifestations diverses qui se sont produites dans les derniers temps sur différents points de l'Espagne et qui dénotent une situation troublée.

La péninsule ibérique est travaillée depuis plusieurs mois par une agitation de plus en plus violente. D'après des informations

de Madrid au *Temps,* elle est surtoutgrande dans les provinces basques et dans la Navarre. Ces provinces reprochent au gouvernement de porter atteinte à leur autonomie administrative par la réforme des lois municipales et provinciales, qui va restreindre les pouvoirs des conseils municipaux et généraux au profit du pouvoir exécutif et de ses agents. Elles voient aussi d'un très mauvais œil les sacrifices pécuniaires que le ministre des finances exige en augmentant la redevance que ces provinces paient en bloc comme leur part aux charges du budget pour conserver leur autonomie tributaire.

Les provinces de Navarre et d'Alava sont, en outre, fort irritées de la suppression de leurs capitaineries générales et de leur transfert à Burgos, où sera le quartier général du 6e corps.

Enfin, Bilbao se plaint de ce que le ministre de la marine persiste à envoyer les navires de guerre construits sur les chantiers du Nervion au Ferrol pour compléter leur armement, sous prétexte que ces navires ne pourraient pas franchir la barre de la rivière de Bilbao après leur armement.

Comme le cabinet sait que les carlistes à Pampelune et dans les campagnes des quatre provinces et les républicains avancés dans les villes exploitent l'agitation des esprits, M. Sagasta a exposé à la reine-régente qu'il était indispensable de maintenir le principe d'autorité et les mesures votées par les Chambres pour équilibrer le budget. Le gouvernement a donc pris des précautions pour assurer l'ordre et renforcer les garnisons dans les quatre provinces.

L'état de siège sera maintenu à Vitoria tant que l'agitation durera et sera étendue à toute la province si les autorités civiles sont impuissantes à maintenir l'ordre.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1893 (20 août et 3 sept.)

RÉSULTATS COMPLETS

Abréviations : *cons.*, conservateur; *c. rall*, conservateur rallié ; *cath.*, catholique; *rép.*, républicain modéré ; *opp.*, opportuniste ; *rad.*, radical ; *soc.*, socialiste ; *rév.*, révolutionnaire.

Ain.

BOURG, 1re circ., Pochon, rad.
2e circ., Herbet, opp.
BELLEY, Gignet, opp.
GEX, Bizot, rad.
NANTUA, Philippon, rad.
TRÉVOUX, Bérard, opp.

Aisne.

LAON, 1re circ., Cuissard, rad.
2e circ., Castelin, révis.

CHATEAU-THIERRY, Deville, rad.
S.-QUENTIN, 1re circ., Hugues, rad.
2e cir. Desjardins, ral.
SOISSONS, Firino, c. rall.
VERVINS, 1re circ., Denéchau, rad.
2e circ., Moret, opp.

Allier.

MOULINS, 1re circ., Mathé, rad.
2e circ., Ville, rad.
GANNAT, Delarue, rad.
LA PALISSE, Gacon, rad.
MONTLUÇON, 1re circ., Thivrier, s.
2e circ., Sauvanet, s.

Basses-Alpes.

DIGNE, Joseph Reinach, opp.
BARCELONNETTE, Delombre, opp.
CASTELLANE, Deloncle, opp.
FORCALQUIER, Fruchier, opp.
SISTERON, d'Hugues, cons.

Hautes-Alpes.

GAP, Euzières, opp.
BRIANÇON, Laurençon, rép.
EMBRUN, Flourens, rép.

Alpes-Maritimes.

NICE, 1re circ., Raiberti, rad.
2e circ., Borriglione, opp.
GRASSE, Rouvier, opp.
PUGET-THÉNIERS, Bischoffsheim, rép.

Ardèche.

PRIVAS, 1re circ., Fougeirol, opp.
2e circ., Dindeau, rad.
LARGENTIÈRE, Odilon-Barrot, op.
TOURNON, 1re circ., Sauzet, opp.
2e circ., Vte Melchior de Vogüé, rép. ind.

Ardennes.

MÉZIÈRES, de Wignacourt, cons.
RETHEL, Linard, rad.
ROCROI, Dumaine, rad.
SEDAN, Philippoteau, rép.
VOUZIERS, Bourgoin, opp.

Ariége.

FOIX, Delcassé, opp.
PAMIERS, Dumas, c. rall.
SAINT-GIRONS, Sentenac, opp.

Aube.

TROYES, 1re circ., Charonnat, soc.
2e circ., Dutreix, rad.
ARCIS-S.-AUBE, Castillard, opp.
BAR-S.-AUBE, Thierry-Delanoue. opp.
BAR-S.-SEINE, Michou, rad.
NOGENT-S.-SEINE, Casimir-Périer, rép.

Aude.

CARCASSONNE, Marty, opp.
CASTELNAUDARY, Mir, opp.
LIMOUX, Dujardin-Beaumetz, opp.
NARBONNE, 1re circ, Rouzeau, opp.
2e circ., Turrel, opp.

Aveyron.

RODEZ, 1re circ., Lacombe, opp.
2e circ., Roques, cons.
ESPALLION, Labarthe, rép.
MILLAU, Clauzel de Coussergues, rép.
SAINT-AFFRIQUE, Fournol, rép.
VILLEFRANCHE, 1re circ., Cibiel, c.
2e circ., Maruéjouls, rép.

Bouches-du-Rhône.

MARSEILLE, 1re circ., Peytral, rad.
2e circ., Bouge, rad.
3e circ., Roux, rép.
4e circ., Chevillon, s.
5e circ., Antide Boyer, rad.
AIX, 1re circ., Leydet, rad.
2e circ., Camille Pelletan, rad.
ARLES, Lagnel, rad.

Calvados.

CAEN, 1re circ., Lebret, opp.
2e circ., Legoux-Longpré, rép.
BAYEUX, Baron Gérard, cons.

FALAISE, Paulmier, c. rall.
LISIEUX, Comte de Colbert-Laplace, cons.
PONT-L'EVÊQUE, de Witt, cons.
VIRE, Jules Delafosse, c. rall.

Cantal.

AURILLAC, Bastid, opp.
MAURIAC, Lascombes, opp.
MURAT, Francis Charmes, rép.
SAINT-FLOUR, Bory, rép.

Charente.

ANGOULÊME, 1re circ., Laroche-Joubert, cons.
2e circ., Gellibert des Séguins, révis.
BARBEZIEUX, Arnous, cons.
COGNAC, Cunéo d'Ornano, cons.
CONFOLENS, Babaud-Lacroze, opp.
RUFFEC, R. Gautier, cons.

Charente-Inférieure.

LA ROCHELLE, Charruyer, opp.
JONZAC, Dupon, soc.
MARENNES, Garnier, opp.
ROCHEFORT, Braud, rad.
SAINTES, 1re circ., Comte Lemercier, rép.
2e circ., Gabriel Dufaure, c. rall.
ST-JEAN-D'ANGÉLY, Bourcy, opp.

Cher.

BOURGES, 1re circ., Prince d'Arenberg, c. rall.
SAINT-AMAND, 1re circ., Baudin, s.
2e circ., Lesage, rad.
SANCERRE, Henri Maret, soc.

Corrèze.

TULLE, 1re circ., Descubes, rép.
2e circ., Delpeuch, opp.
BRIVES, 1re circ., Mielvacque, rad.
2e circ., Labrousse, rad.
USSEL, Dellestable, rad.

Corse.

AJACCIO, Ceccaldi, rad.
BASTIA, Ant. Gavini, c. rall.
CALVI, S. Gavini, c. rall.
CORTE, Luce de Casabianca, c. ral.
SARTÈNE, Emm. Arène, opp.

Côte-d'Or.

DIJON, 1re circ., A. Vaux, soc.
2e circ., Delanne, dép. agr.
BEAUNE, 1re circ., Henri Picard, rad.
2e circ., Dr Guéneau, rad.
CHATILLON-S.-SEINE, Arthur Leroy, opp.
SEMUR, Bizouard-Bert, rad.

Côtes-du-Nord.

SAINT-BRIEUC, 1re circ., Armez, opp.
2e circ., Vte de la Noue, cons.
DINAN, 1re circ., Jacquemin, rép.
2e cir. de Largentaye, cons.
GUINGUAMP, 1re circ., Cte de Tréveneuc, cons.
2e circ., Limon, c. ral.
LANNION, 1re circ., de Kergariou, c.
2e circ., Le Croadec, opp.
LOUDÉAC, Le Cerf, cons.

Creuse.

GUÉRET, 1re circ., Defumade, opp.
2e circ., Lacôte, rad.
AUBUSSON, 1re circ., Martinon, opp.
2e circ., Cornudet, opp.
BOURGANEUF, Desfarges, soc.
BOUSSAC, Tardy, opp.

Dordogne.

PÉRIGUEUX, 1re cir., Saumande, op.
2e circ., Chavoix, opp.
BERGERAC, 1re circ., Vte de la Batut, rép.
2e circ., Clament, opp.
NONTRON, Theulier, opp.
RIBÉRAC, Dr Pourteyron, rad.
SARLAT, 1re circ., Denoix, opp.
2e circ., Villemonte, opp.

Hérault.

MONTPELLIER, 1re circ., Cousin, opp.
2e circ., Salis, rad.
BÉZIERS, 1re circ., Mas, rad.
3e circ., Cot, rép.
LODÈVE, Vigue, soc.
SAINT-PONS, Crau-Bonnet (?)

Ille-et-Vilaine.

RENNES, 1re circ., Le Hérissé, révis.
2e circ., Brice, rép.
FOUGÈRES, Pontalié, opp.
MONTFORT, Porteu, cons.
REDON, Recipon, opp.
SAINT-MALO, 1re circ., Brun, opp.
2e circ., Demalvillain, opp.
VITRÉ, Legonidec de Traissan, cons.

Indre.

CHATEAUROUX, 1re circ., Balsan, cons.
2e circ., Alban David, rad.
LE BLANC, Moroux, rép.
LA CHATRE, de Saint-Martin, cons.
ISSOUDUN, Leconte, rad.

Indre-et-Loire.

TOURS, 1re circ., Drak del Castillo opp.
2e circ., Tiphaine, opp.
CHINON, Leffet, opp.
LOCHES, Wilson, rad.

Isère.

GRENOBLE, 1re circ., Rivet, rad.
2e circ., A. Rey, rad
3e circ., Vogoli, rad.
SAINT-MARCELLIN, Saint-Romme, opp.
LA TOUR DU PIN, 1re circ., Dubost, opp.
2e circ., Bovier-Lapierre, rad.
VIENNE, 1re circ. Jouffray, rad.
2e circ., Plissonnier, rép.

Jura.

LONS-LE-SAULNIER, Trouillot, rad.
DOLE, Bourgeois, rad.
POLIGNY, Poupin, rad.
SAINT-CLAUDE, Vuillod, rad.

Landes.

MONT-DE-MARSAN. 1re circ., Dèjean, opp.
2e circ., Jumel opp.
DAX, 1re circ., Denis, c. rall.
2e circ., Leglise, opp.
SAINT-SEVER, Dulau, opp.

Loir-et-Cher.

BLOIS, 1re circ., Général Riu, rad.
2e circ., Ragot, opp.
ROMORANTIN, Jullien, rad.
VENDOME, Bozerian, opp.

Loire.

SAINT-ETIENNE :
1re circ., Benoît Oriol, opp.
2e circ., Girodet, soc.
3e circ., Charpentier, soc.
4e circ., Souhet, soc.
MONTBRISON, 1re circ., Levet, op.
2e circ., Dorian, op.
ROANNE, 1re circ., Audiffred, opp.
2e circ., Réal, opp.

Haute-Loire.

LE PUY, 1re circ., Dupuy, opp.
2e circ., H. Blanc, opp.
BRIOUDE, Chantelauze, opp.
YSSINGEAUX, Néron, rép.

Loire-Inférieure.

NANTES, 1re circ., Sibille, opp.
2e circ., Roch, opp.
3e circ., Cazenove de Pradines, cons.

Doubs.

BESANÇON, 1re circ., Beauquier, rad.
2e circ., Fourquet, op.
BEAUME-LES-DAMES, de Moustier, c. rall.
MONTBÉLIARD, Viette, rad.
PONTARLIER, Ordinaire, opp.

Drôme.

VALENCE, 1re circ., Maurice Faure, rad.
2e circ., Bizarelli, rad.
DIE, L. Blanc, rad.
MONTÉLIMARD, Gras, rad.
NYONS, Boissy d'Anglas, rad.

Eure.

EVREUX, 1re circ., Isambard, rad.
2e circ., Leroy, opp.
LES ANDELYS, L. Passy, c. rall.
BERNAY, Fouquet, cons.
LOUVIERS, Torrel, opp.
PONT-AUDEMER, Loriot, opp.

Eure-et-Loir.

CHARTRES 1re circ. Lhopiteau, rad.
2e circ. Millochau, rép.
CHATEAUDUN, Isambert, rad.
DREUX, Terrier, rad.
NOGENT-LE-ROTROU, Deschamps rép.

Finistère.

QUIMPER, 1re circ., Hemon, opp.
2e circ., Cosmao Dumenez, opp.
BREST, 1re circ., Amiral Vallon, opp.
2e circ., E. Villiers, cons. rall.
3e circ., Mgr d'Hulst, cons.
CHAUTEAULIN, 1re circ., Leborgne opp.
2e circ., Gourville, opp.
MORLAIX, 1re circ., Vichot, opp.
MORLAIX 2e circ., de Kermenguy, cons.
QUINPERLÉ, de Kerjégu, opp.

Gard

NIMES, 1re circ., de Bernis, cons.
2e circ., Jamais, rad.
ALAIS, 1re circ., Desmons, rad.
2e circ., de Ramel, cons,
UZÈS, Bonnefoy-Sibour, opp.
LE VIGAN, Gaussorgue, opp.

Haute-Garonne,

TOULOUSE, 1re circ., Leygues, rad.
2e circ., Calvinhac, soc.
3e circ., Mandeville, opp.
MURET, de Rémuzat, rép.
ST-GAUDENS, 1re circ.. Bepmale, rad.
2e circ., Abbeille, rad.
VILLEFRANCHE, Caze, opp.

Gers.

AUCH, Decker-David, rad.
CONDOM, Lannelongue, opp.
LECTOURE, Cazet, soc.
LOMBEZ, Abel Thoulouze, rép.
MIRANDE, Bascou, opp.

Gironde.

BORDEAUX, 1er circ., Labat, rép.
2e circ., Gruet, opp.
3e circ., Jourde, soc. révisionniste.
4e circ., Raynal, opp.
5e circ., Duvignan, op.
BAZAS, Constant, opp.
BLAYE, Goujon, opp.
LESPARRE, Dupérier de Larsan, op.
LIBOURNE, 1re circ., Surchamp, opp.
2e circ., Obissier St-Martin, opp.
LA RÉOLE, Pierre Laroze, opp.

ANGENIS, Mis de la Ferronnays, cons.
CHATEAUBRIAND, de Pontbriant, cons.
PAIMBŒUF, de Juigné, cons.
SAINT-NAZAIRE, 1re circ., Gasnier, opp.
2e circ., Amaury Simon, rép.

Loiret.

ORLÉANS, 1re circ., Rabier, rad.
2e circ., Viger, rad.
GIEN, Alasseur, rép.
MONTARGIS, Lacroix, rad.
PITHIVIERS, Cochery, opp.

Lot.

CAHORS, 1re circ., Talou, opp.
2e circ., E. Rey, opp.
FIGEAC, Vival, rad.
GOURDON, Lachièze, rad.

Lot-et-Garonne.

AGEN, Vauzon, rad.
MARMANDE, Deluns-Montaud, op.
NÉRAC, Darlot, opp.
VILLENEUVE-SUR-LOT, Leygues, opp.

Lozère.

MENDE, Bourillon, opp.
FLORAC, Jourdan, opp.
MARVÉJOLS, Auricoste, opp.

Maine-et-Loire.

ANGERS, 1re circ., Guignard, opp.
2e circ., de Soland, cons.
BEAUGÉ, Coudreuse, opp.
CHOLET, 1re circ., Cte de Maillé, cons.
2e circ., Vte de la Bourbonnaye, cons.
SAUMUR, de Grandmaison, c. rall.
SEGRÉ, Bougère, cons.

Manche.

SAINT-LO, Rauline, cons.
AVRANCHES, Riotteau, opp.
CHERBOURG, Cabart-Danneville, opp.
COUTANCES, 1re circ., Briens, op.
2e circ., Regnault, opp.
MORTAIN, A. Legrand, cons.
VALOGNES, Guérin, rép.

Marne.

CHALONS-SUR-MARNE, Léon Bourgeois, rad.
EPERNAY, Vallé, opp.
REIMS, 1re circ., Mirman, soc.
2e circ., Lanne de Mortebello, rép.
SAINTE-MENEHOULD, Bertrand, opp.
VITRY-LE-FRANÇOIS, Morillot, rép.

Haute-Marne.

CHAUMONT, Bourlon de Rouvre, rép.
LANGRES, Mougeot, rad.
VASSY, Albin Rozet, rép.
LAVAL, 1re circ., Cte d'Elva, cons.
2e circ., Gamard, cons.
CHATEAU-GONTHIER, de Broglie, cons.
MAYENNE, 1re circ., Renault Morlière, opp.
2e circ., Chaulin-Servinière, opp.

Meurthe-et-Moselle.

NANCY, 1re circ., Brice, c. rall.
2e circ., Papelier, opp.
3e circ., Henrion, opp.
BRIEY, Mézières, rép.
LUNÉVILLE, Viox, opp.
TOUL, Chapuis, rad.

Meuse.

BAR-LE-DUC, Develle, opp.
COMMERCY, Poincarré, opp.
MONTMÉDY, Royer, opp.
VERDUN, Buviguier, opp.

Morbihan.

VANNES, 1re circ., du Bodan, cons.
2e circ., Lorois, cons.
LORIENT, 1re circ., Guiesse, opp.
2e circ., Le Coupance, opp.
PLOERMEL, Prince de Léon, cons.
PONTIVY, 1re circ., de Lanjuinais, cons.
2e circ., Le Clech, opp.

Nièvre.

NEVERS, 1re circ., Laporte, révis.
2e circ., Thurigny, révis.
CHATEAU-CHINON, Chaudiou, op.
CLAMECY, Jaluzot, c. rall.
COSNE, Gougeat, soc.

Nord.

LILLE, 1re circ., Le Gavrian, c. rall.
2e circ., Loyer, c. rall.
3e circ., P. Legrand, opp.
4e circ., Des Rotours, c.
5e circ., Coget, opp.
6e circ., de Montalembert, cons.
7e circ., Jules Guesde, soc.
8e circ., Dron, opp.
AVESNES, 1re circ., Guillemin, op.
2e circ., de Fontaine, rad.
3e circ., Eliez-Evrard, opp.
CAMBRAI, 1re circ., Michaud, opp.
2e circ., Carpentier, op.
DOUAI, 1re circ., Hayez, opp.
2e circ., Dubois, opp.
DUNKERQUE, 1re circ., Général Yung, rad.
2e circ., Cochin, c.
HAZEBROUCK, 1re circ., Abbé Lemire, c. rall.
2e circ., Plichon, c.
VALENCIENNES, 1re circ., Weil, op.
VALENCIENNES 2e circ., Lepée, op.
3e circ., Sirot-Mallet, opp.

Oise.

BEAUVAIS, 1re circ., Boudeville, rad.
2e cir., Chevalier, rép.
CLERMONT, Hainsselin, opp.
COMPIÈGNE, Noël, opp.
SENLIS, Gaillard, opp.

Orne.

ALENÇON, de Lévis-Mirepoix, cons.
ARGENTAN, Baron de Mackau, c. rall.
DOMFRONT, 1re circ., Christophe, opp.
2e circ., Gévelot, opp.
MORTAGNE, Bansart des Bois, rép.

Pas-de-Calais.

ARRAS, 1re circ., Rose, rép.
2e circ., Taillandier, cons.
BÉTHUNE, 1re circ., Basly, soc.
2 circ., Lamendin, soc.
3e circ., Fanien, opp.
BOULOGNE, 1re circ., Adam, cons.
2e circ., Dussaussoy, c. rall.
MONTREUIL, Boudenoot, opp.
SAINT-OMER, 1re circ., Ribot, opp.
2e circ., Jonnart, rép.
SAINT-POL, G. Graux, rép.

Puy-de-Dôme.

CLERMONT-FERRAND :
1re circ., Chambige, opp.
2e circ., Guyot-Dessaigne, rad.
AMBERT, Farjon, opp.
ISSOIRE, Bony-Cisterne, rad.
RIOM, 1re circ., Girard, opp.
2e circ., Laville, rad.
THIERS, Duchasseint, rad.

Basses-Pyrénées.

PAU, 1re circ., Léon Say, rép.
2e circ., Quintaa, rép.
BAYONNE, 1re circ., Lafont, opp.
2e circ., Harriague, op.
MAULÉON, Berdoly, opp.
OLÉRON, Barthou, opp.
ORTHEZ, Clédou, opp.

Hautes-Pyrénées.

TARBES, 1re circ., Pédibidon, opp.
2e circ., Fould, c. rall.
ARGELÈS, Alicot, rép.
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. Blanc, op.

Pyrénées-Orientales.

PERPIGNAN, 1re circ., Rolland, op.
2e circ., Brousse, rad.
CÉRÉT, Pamis, opp.
PRADÈS, Escanyé, rad.

Haut Rhin.

Territoire de Belfort.

Veillard, c. rall.

Rhône.

LYON, 1re circ., Burdeau, opp.
2e circ., Clapot, opp.
3e circ., Guichard, opp.
4e circ., Masson, opp.
5e circ., Conturier, soc.
6e circ., Fleury-Ravarin, opp.
7e circ., Bérard, opp.
8e circ., Aynard, rép.
9e circ., Jeunet, soc.
VILLEFRANCHE :
1re circ., Million, opp.
2e circ., Sonnery-Martin, rép.

Haute-Saône.

VESOUL, Mercier, opp.
GRAY, Signard, soc.
LURE, 1re circ., Chaudet, opp.
2e circ., Lebrun, opp.

Saône-et-Loire.

MACON, 1re circ., Dubief, rad.
MACON 2e circ., De Lacretelle, rad.
AUTUN, 1re circ., Magnin, rad.
2e circ., Schneider, c. ral.
CHALON-SUR-SAONE, 1re circ., Boysset, rad.
2e circ., Gilbot, rad.
CHAROLLES, 1re circ., Franc, opp.
2e Sarrien, circ., op.
LOUHANS, Guillemant, rad.

Sarthe.

LE MANS, 1re circ., Rubillard, op.
2e circ., Gaipin, c. rall.
LA FLÈCHE, Legludic, opp.
MAMERS, 1re circ., Duc de Doudeauville, cons.
2e circ., D'Aillières, c.
SAINT-CALAIS, Cavaignac, rép.

Savoie.

CHAMBÉRY, 1re circ., J. Roche, op.
2e circ., Périer, opp.
ALBERTVILLE, P. Blanc, opp.
MOUTIERS, Carquet, opp.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, Horteur, opp.

Haute-Savoie.

ANNECY, Thonion, opp.
BONNEVILLE, Orsat, opp.
SAINT-JULIEN, César Duval, opp.
THONON-LES-BAINS, Folliet, rép.

Seine.

1er arr. Goblet, rad. soc.
2e arr. Mesureur, rad.
3e arr. Chautemps, rap.
4e arr. 1re circ., Barodet, rad.
2e circ., Chassaing, rad.
5e arr. 1re circ., Viviani, soc.
2e circ., Trélat, opp.
6e arr. 1re circ., Pétrot, rad. soc.
2e circ., Leveillé, opp.
7e arr. Frébault, rad.

8e arr. 1re circ., Denis Cochin, c. cons.
2e circ., Binder, cons.
9e arr. 1re circ , G. Berry, c. rall.
2e circ., Berger, rép.
10e arr. 1re circ., Groussier, rad.
2e circ., H. Brisson, rad.
11e arr. 1re circ., Faberot, rad.
2e circ., Lockroy, rad.
3e circ., Toussaint, soc.
12e arr. 1re circ., Millerand, soc.
2e circ., Grousset, soc.
13e arr. 1re circ., Hovelacque, s.
2e circ., Paulin-Méry, révis.
14e arr. 1re circ., Jacques, rad.
2e circ., Michelin, revis.
15e arr. 1re circ., Humbert, rad.
2e circ., Chauvière, rév.
16e arr. Marmottan, opp.
17e arr. 1re circ., Le Senne, revis.
2e circ. Ernest Roche, revis.
18e arr. 1re circ., Sembat, soc.
2e circ., Rouanet, soc.
3e circ., Lavy, soc.
19e arr. 1re circ., C. Hugues, soc.
2e circ., Dervillers, soc.
20e arr. 1re circ., Degeante, rév.
2e circ., Vaillant, rév.
St-Denis, 1re circ., Goussot, revis.
2e circ., Walter, soc.
3e circ., Avez, soc.
4e circ., Lefoullon, rép.
5e circ., Chauvin, rad.
Sceaux, 1re circ., Richard, revis.
2e circ., Baulard, rad.
3e circ., Coutant, rad.

Seine-et-Marne.

Melun, Balendrot, rad.
Coulommiers, Delbé, rad.
Fontainebleau, Ouvré, rép.
Meaux, Dervelois, rad.
Provins, Montaut, rad.

Seine-et-Oise.

Versailles, 1re circ., Berteaux, rad.
2e circ., Gauthier de Clagny, rép.
3e circ., Rameau, op.
Corbeil, Argeliès, rév.
Etampes, Amodru, rép.
Mantes, Lebaudy, rép.
Pontoise, 1re circ., Hubbard, rad.
2e circ., Brincart, cons. rall.
Rambouillet, Habert, rev.

Seine-Inférieure.

Rouen, 1re circ., Ricard, rad.
2e circ., Leteurtre, opp.
3e circ., Gougeon, rad.
4e circ. (nouv.), Lebon, op.
Dieppe, 1re circ., Breton, opp.
2e circ., Legras, opp.
Le Havre, 1re circ., Siegfried, opp.
2e circ., Félix Faure, opp.
3e circ., Desgenétais, op.
Neufchatel, Gervais, opp.
Yvetot, 1re circ., Lechevalier, op.
2e circ., de Montfort, c. rall.

Deux-Sèvres.

Niort, 1re circ., Disleau, opp.
2e circ., de la Porte, rad.
Bressuire, de la Rochejacquelain, cons.
Melle, Goirand, rad.
Parthenay, Lebon, opp.

Somme.

Amiens, 1re circ., Ficquet, rad.
2e circ., Levecque, rad.
Abbeville, 1re circ., Froment, opp.
2e circ., Douville-Maillefeu, rad.
Doullens, Dusevel, opp.
Montdidier, Leroy, opp.

PÉRONNE, 1re circ., Trannoy, opp.
2e circ., François, opp.

Tarn.

ALBI, 1re circ., Berne-Lagarde, opp.
2e circ., Jaurès, soc.
CASTRES, 1re circ., Abrial, cons.
2e circ., Baron Reille, c.
GAILLAC, Dupuy-Dutemps, rad.
LAVAUR, Compayré, opp.

Tarn-et-Garonne.

MONTAUBAN, Prax-Paris, cons.
CASTEL-SARRAZIN, Lasserre, rép.
MOISSAC, Chabrié, opp.

Var.

DRAGUIGNAN, Jourdan, soc.
BRIGNOLES, Rousse, rad.
TOULON, 1re circ., Abel, rép.
2e circ., Cluseret, s. rév.

Vaucluse.

AVIGNON, Pourquery de Boisserin, rad.
APT, Reboulin, rad.
CARPENTRAS, Naquet, rad.
ORANGE, Ducos, opp.

Vendée.

LA ROCHE-S.-YON :
1r circ., Batiot, cons.
2e circ., Bourgeois, cons.
FONTENAY-LE-COMTE :
1re circ., Guillemet, rad.
2e circ., Deshaies, opp.
LES SABLES-D'OLONNE :
1re circ., Batiot, rép.
2e circ., Baudry d'Asson, cons.

Vienne.

POITIERS, 1re circ., Bazèle, rad.
2e circ., Dupuytrem, c. ral.
CHATELLERAULT, Nivert, opp.
CIVRAY, Gusman Serph, cons.
LOUDUN, Dutemple, opp.
MONTMORILLON, de Marçay, rép.

Haute-Vienne.

LIMOGES, 1re circ., Labussière, soc.
2e circ., Gotteron, opp.
BELLAC, Vachery, rad.
ROCHECHOUART, Codet, opp.
SAINT-YRIEX, Lavertujon, rép.

Vosges.

EPINAL, 1re circ. Krantz, opp.
2e circ. Boucher, opp.
MIRECOURT, Mougin, opp.
NEUFCHATEAU, de Pontlevoy, op.
REMIREMONT, Méline, rép.
SAINT-DIÉ, 1re circ. Ch. Ferry, op.
2e circ. Marcillat, op.

Yonne.

AUXERRE, 1re circ., Doumer, rad.
2e circ., Merlon, rad.
AVALLON, Flandin, opp.
JOIGNY, Loup, rad.
SENS, Bezine, rad.
TONNERRE, Ratier, rad.

Algérie.

ALGER, 1re circ., Samary, opp.
2e circ., Bourlier, opp.
CONSTANTINE, 1re circ. Thomson. opp.
2e circ., Forcioli, rad.
ORAN, 1re circ., Saint-Germain rép.
2e circ., Etienne, opp.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On télégraphie de Rome, le 4 septembre :

Une Encyclique adressée à l'épiscopat de Hongrie paraît aujourd'hui.

Le Pape commence par rappeler les fastes glorieux de la nation hongroise ; puis il trace aux catholiques hongrois la ligne de conduite à suivre :

Eviter les mariages mixtes.

Défendre courageusement les droits de l'Eglise, surtout si l'on a de l'influence sur le peuple.

Se maintenir dans une étroite union, l'entretenant par des congrès annuels, sous la direction des évêques.

Elire des députés animés de bons sentiments ; favoriser la bonne presse.

Pourvoir à l'instruction religieuse, qui doit être donnée par le curé dans les écoles, lesquelles seront visitées par des inspecteurs diocésains.

Veiller à ce que l'instruction religieuse reçue ne se perde pas dans les écoles supérieures.

Donner un grand soin à l'éducation des clercs et à la discipline ecclésiastique.

Faire refleurir les confréries laïques auxiliaires du clergé.

Le Saint-Père termine en exprimant l'espoir que S. M. le roi Apostolique manifestera, pour l'intérêt religieux de la Hongrie, le zèle dont il a témoigné dès les débuts de son règne.

—

Sur la proposition de la Sacrée Congrégation des Rites, Notre Saint-Père le Pape vient d'approuver l'institution d'une fête en l'honneur de la Sainte-Famille, avec messe et offices propres.

Cette fête est fixée au troisième dimanche après l'Epiphanie, et sera double majeure. Elle n'est point obligatoire pour toute l'Eglise, mais seulement pour les diocèses où NN. SS. les évêques jugeront bon de l'instituer, comme le cardinal-vicaire vient de le faire pour le diocèse de Rome.

L'année prochaine, le troisième dimanche après l'Epiphanie tombant le jour de la Septuagésime, l'office de la Septuagésime sera, par exception et pour cette fois seulement, simplifié, afin

que la fête de la Sainte-Famille ne soit ni omise, ni transférée, la première fois où elle peut être célébrée.

Les considérants du décret rappellent les lettres apostoliques du 4 juin 1892, par lesquelles Notre Saint-Père le Pape demandait l'érection, dans toutes les paroisses de l'*Association de la Sainte-Famille*, et ils disent que l'institution de cette nouvelle fête a pour but d'augmenter de jour en jour la dévotion à la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph.

France

Evreux. — Mgr Hautin, archevêque élu de Chambéry, vient d'adresser une éloquente lettre d'adieux à ses diocésains d'Evreux. Le vénéré prélat y fait l'éloge de leur piété et de leur charité, il exprime ses profonds regrets de voir rompre les relations intimes qui l'unissaient au clergé et il donne un spécial et paternel souvenir aux communautés religieuses.

Mgr Hautin continue en ces termes :

« Et Maintenant, N. T. C. F., nous allons où nous appelle la voix de Dieu qui s'est fait entendre à nous dans l'accord des deux pouvoirs. Certes, nous étions loin de penser que notre séjour au milieu de vous, non seulement dût être de si courte durée, mais dût prendre fin par une translation à une autre Eglise. Nous nous étions donné à vous pour la vie, et, notre labeur achevé, nous espérions reposer un jour dans cette radieuse chapelle de la Mère de Dieu, à côté de nos éminents prédécesseurs NN. SS. Olivier et Devoucoux. Celui qui est l'arbitre de nos destinées en a décidé autrement. C'est désormais sur le siège métropolitain de la Savoie, au pied des Alpes neigeuses, à la frontière de l'Italie, que nous devrons poursuivre notre apostolat et consumer, pour d'autres âmes qui nous attendent, le reste de nos forces.

« Au nom des liens sacrés qui unissent pour jamais l'évêque à son troupeau, ne nous oubliez pas devant le Seigneur, priez-le pour que, dans cette province, si différente de la vôtre et si lointaine, nous soyons jusqu'à la mort, un pontife actif, vigilant et ferme, aimant d'un même amour l'Eglise notre mère et sa fille aînée, la France.

« De notre côté, nous porterons assidûment votre souvenir au saint autel, — non seulement durant ces mois qui vont s'écouler jusqu'à la prise de possession de notre successeur, — car jusqu'alors le Saint-Père daigne nous laisser l'administration du diocèse, — mais encore tous les jours de notre vie. »

Nevers. — On lit dans la *Semaine Religieuse* de Nevers :

« Les trois religieuses de la Charité de Nevers qui, depuis de longues années, instruisent les enfants et soignent les malades d'Oulon, ont dû quitter cette paroisse; elles ont été expulsées par une simple délibération de la commission administrative de l'hospice de Nevers.

« L'hospice de Nevers, en effet, possède à Oulon des propriétés considérables, dont le revenu annuel s'élève à 46,000 fr. environ. C'est pourquoi, depuis l'année 1855, l'hospice subventionnait les religieuses chargées de prendre soin des enfants et des malades de la paroisse. Cet établissement coûtait à l'hospice la somme totale de 1,400 fr. chaque année, y compris le chauffage des enfants.

« Si l'on avait eu égard aux services rendus, aux vœux de la population, aux besoins des pauvres et des malades, jamais l'expulsion des chères sœurs n'eût été décrétée. Des scènes déchirantes ont eu lieu au moment des adieux. Les pleurs, les sanglots des enfants et des parents ont montré avec évidence que cette mesure était déplorable à tous égards. Puisse la commission administrative de l'hospice revenir bientôt sur sa malheureuse décision ! »

Missions.

Par bref de la Propagande, le Saint-Père a nommé vicaire apostolique du Su-Tchuen occidental, en Chine, le P. Marie-Julien Dunand, des Missions-Étrangères, comme successeur de feu Mgr Pinchon. Le P. Dunand, originaire du diocèse de Tarentaise, où il naquit en 1840, se trouve en Chine depuis 1869. Pendant plusieurs années, du vivant de Mgr Pinchon, il avait rempli les fonctions de pro-vicaire apostolique.

Pareillement, par bref de la Propagande, le Souverain-Pontife vient d'ériger en diocèse le vicariat apostolique d'Idaho, dans la région nord-ouest des Etats-Unis. L'Évêque du nouveau diocèse a été nommé ; c'est Mgr Alphonse Glorieux, qui était Évêque titulaire d'Apollonia et vicaire apostolique de ce même territoire d'Idaho depuis 1885.

Enfin, par bref de la Propagande, le P. Henri Vasselon, des Missions-Etrangères de Paris, est nommé Evêque d'Osaka, au Japon, comme successeur de feu Mgr Félix Midon, premier Evêque d'Osaka.

LES RELIGIEUSES AU CONGO (1).

La journée d'une religieuse à l'orphelinat de Nemlao.

Nemlao, 9 juin 1893.

Chère et révérende Supérieure,

Peut-être vous plaignez-vous de ne recevoir que trop rarement de nos vouvelles; c'est que la besogne ne manque pas à Nemlao! Pour vous en convaincre, je vais vous détailler l'emploi de ma journée.

Nous sommes deux Sœurs à prendre notre repos dans la salle qui sert à nos enfants de classe et de dortoir. D'un côté de la place se trouvent nos lits et quatre bancs d'étude; de l'autre sont étendues par terre les nattes sur lesquelles ronflent nos quarante négrillonnes. Levées à cinq heures, nous vaquons jusqu'à six à la prière et à la méditation, puis nous éveillons nos dormeuses qui s'agenouillent sur place pour réciter en commun la prière du matin. Cela fait, chacune doit porter au dehors sa couverture de coton, afin de l'aérer; on replie soigneusement les nattes à dormir, on change de pagne, et c'est en silence qu'on se rend processionnellement à la chapelle.

La sainte messe commence à 6 heures 1/2. A genoux sur le plancher, mes fillettes ont un maintien religieux qui fait plaisir à voir; à la consécration, c'est jusqu'à terre qu'elles baissent le front afin de prier pour leurs bienfaiteurs.

Vient ensuite le déjeuner, au réfectoire, où chaque convive prend sa place sur une grosse perche qui sert de banc. On dit la prière, on découvre la grande marmite de riz bouilli, les portions sont distribuées et reçues au moyen de la fourchette d'Adam, et les mâchoires vont leur train et le caquet aussi.

J'en profite pour aller prendre moi-même aussi une bouchée de riz, un peu de pain, de *chikwangue* et de café; je conduis ensuite tout mon monde à la source, pour y puiser l'eau nécessaire à la cuisine; puis c'est à la forêt qu'on va chercher du combustible, non sans se munir auparavant d'un solide gourdin et sans avoir invoqué nos anges gardiens.

C'est que les serpents sont nombreux dans les broussailles; mais un coup de bâton les brise comme verre, et jusqu'ici nous n'avons aucun accident à déplorer. Nous n'avons rien à redouter d'autres animaux; le chat sauvage et le chacal abondent cependant; mais ils ne rôdent que la nuit, et nous avons alors autre chose à faire que de les empêcher de prendre leurs ébats.

(1) Lettre de Sœur Marie-Godelieve à la Supérieure générale des Sœurs de Charité.

Au retour du bois, ablutions générales dans un grand bac en zinc placé près de la source. A dix heures et demie commence la classe ; on y apprend à lire, écrire et compter dans les trois langues que parlent nos mioches, le Fiote, le Ba-Ngala et le Bayanzi. Cette différence d'idiomes n'est pas sans nous donner de grands embarras ; mais puisque nous sommes missionnaires, nous avons droit aux lumières du Saint-Esprit ; et s'il nous arrive, en traduisant d'une langue dans une autre, de prononcer un mot de travers, les petites gaillardes nous reprennent aussitôt, non sans avoir ri d'abord de notre bévue. La leçon de religion se donne après midi.

C'est en ce point surtout que nos enfants nous donnent toute satisfaction. Lorsqu'elles apprirent dernièrement que *Iawa*, leur ancienne condisciple, avait été baptisée en Europe, ce fut une explosion d'étonnement et de sainte jalousie. — Comment, disait-on, cette *Iawa* qui nous a volé plus d'une poule, la voilà baptisée ! Est-elle donc plus sage que nous ? Ma sœur, vous aviez dit que nous serions baptisées dès que nous saurions les prières et le catéchisme ; eh bien ! voilà que nous avons appris le Notre Père, le Je vous salue Marie, le Je crois en Dieu, d'autres prières bien longues, bien longues, et sept grandes leçons du catéchisme, et nous ne sommes pas baptisées, et *Iawa* est baptisée, elle ! Pourquoi, ma Sœur ?

Mais revenons à notre ordre du jour. On dîne à onze heures et demie, et les fillettes enfournent les pois et le poisson salé, de manière à bien prouver qu'elles appartiennent à la race pour laquelle se bourrer le ventre est l'action la plus importante de la vie. On lave ensuite les assiettes et les cuillers, don de M. le gouverneur ; puis on va jusqu'à deux heures babiller et jouer sous un gigantesque baobad dont le tronc mesure quatorze mètres de circonférence. La semaine dernière, au cours de cette récréation, je déballai une caisse de jouets envoyés d'Europe à mes petits oiseaux noirs ; il y avait deux chevaux de bois, un âne idem, deux poupées, trois coqs en carton, etc. Un Australien visitant l'exposition de Chicago, n'eût point été plus émerveillé que nos fillettes. Après une stupéfaction silencieuse, ce furent des cris, des larmes, des rires, des bonds et des danses à n'en pas finir ; et quand, le lendemain, le prince de Croy vint nous voir, chacune vint lui faire admirer son lot, persuadée que l'Européen n'avait point l'idée de semblables merveilles.

Ce fut bien autre chose lorsque je reçus, lundi dernier, de Mère Elise, une collection d'images relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament. Devant ces gravures suspendues aussitôt aux murs de la classe ce furent des processions, des gestes effarés d'admiration et les demandes les plus drôlatiques. — Venaient-elles du ciel, ces belles *moukandas ?*

Les chères petites nous posent d'ailleurs parfois sur la religion des questions assez embarrassantes. — Dieu est-il blanc ou noir? Au ciel, y a-t-il comme au Congo des serpents et des chiques, ou bien est-ce comme en Europe, où n'existent pas ces vilaines bêtes? Les noirs et les blancs sont-ils dans le même ciel? Qui donne à manger aux âmes des Limbes, puisqu'on n'y voit ni Dieu, ni Marie, ni les anges, ni les saints? — Et ces questions sont longtemps débattues à la récréation, avant qu'on vienne nous en demander la solution.

Après une seconde classe qui dure de deux à quatre heures, vient le travail des champs, jusqu'à six heures. Des chansonnette indigènes ou des cantiques chrétiens aident à manœuvrer en cadence la petite houe congolaise dont sont munies nos sarcleuses. De six heures à six heures et demie, on s'occupe, au moyen de cruches portées sur la tête, à aller puiser à la source l'eau nécessaire pour arroser les plantations.

Peu après, le soir tombe brusquement, et, comme les nuits sont fraîches au Congo, on se réunit autour du feu pour réciter le chapelet. Que la marmite au riz qui bout au milieu du cercle ne donne pas quelques distractions: je ne voudrais pas en répondre; mais quand ledit riz a été prestement ingurgité, on répare tout manquement par une fervente prière du soir, et l'on va prendre son repos.

Vous le voyez, chère Supérieure, rien de dramatique dans la journée des religieuses de Nemlao. Lentement, mais sûrement leurs pupilles se civilisent et se dépouillent de leur enveloppe païenne. Nous mettons à ce travail toute notre bonne volonté. Dieu fera le reste.

Sœur Marie-Godelieve.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri: Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le Gérant: P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Évêques de Hongrie.

A ses vénérables Frères le primat, les archevêques, évêques et autres ordinaires de Hongrie, en grâce et en communion avec le Siège apostolique : Léon XIII, Pape, Salut et Bénédiction apostolique.

A la constante vénération et à la soumission des Hongrois envers le Siège apostolique, a toujours répondu de la part des Pontifes Romains une bienveillance très vive ; Nous-mêmes n'avons jamais laissé désirer à vous et à votre nation les témoignages de Notre affection particulière et de Notre intérêt.

Mais Nous avons surtout manifesté, d'une façon singulière, Nos dispositions lorsqu'il y a sept ans, la Hongrie a célébré le souvenir d'un événement très important et très heureux. Profitant de cette occasion, Nous vous avons adressé une lettre, vénérables Frères, dans laquelle Nous avons rappelé l'antique foi des Hongrois, leurs vertus et leurs grandes actions ; puis, Nous vous avons communiqué des conseils relatifs à ce qui intéresse le salut et la prospérité de cette nation, à une époque si ennemie de la foi catholique. Ce même motif et le même but Nous engagent maintenant à vous envoyer ces nouvelles prescriptions.

En présence des événements qui ont ému dans ces derniers temps tous les esprits en Hongrie, les devoirs de Notre charge apostolique demandent que Nous vous exhortions ardemment, vous et votre clergé, à la fermeté, à la concorde, au zèle pour instruire et avertir à propos les peuples confiés à vos soins.

Mais il existe encore dans votre nation d'autres motifs d'inquiétude pour Nous : Nous comprenons quels graves dangers y menacent chaque jour la religion.

Les intérêts de cette religion, qui sont l'objet de Nos soucis particuliers et de nos pensées, sollicitent aussi puissamment votre activité, vénérables Frères, et Nous avons pleinement confiance que celle-ci sera de tous points égale à Nos conseils et à Notre attente.

Il est du devoir des catholiques d'une façon générale, mais surtout au moment d'attaques si vives et si insidieuses contre les institutions chrétiennes, que tous s'appliquent à comprendre combien il importe, au milieu de la variété des temps et des circonstances, de conserver dans l'Etat la religion intacte et parfaite, et aussi d'assurer sur ce point l'accord absolu des esprits. Il s'agit, en effet, du plus haut et du plus grand de tous les biens, qui est le salut éternel des hommes, et aussi de la conservation des institutions qui assurent à la société civile le calme et une prospérité digne de ce nom. Tel était le sentiment de ces hommes vraiment grands et dignes du souvenir de toute la postérité, qui donnèrent à diverses époques, un magnifique exemple de courage à toutes les nations, et servirent en quelque sorte de murs à la maison de Dieu, prêts à sacrifier non seulement tous leurs biens, mais leur vie même à la cause de la religion et de l'Eglise.

Sur ce point, votre Hongrie possède des exemples domestiques nombreux, magnifiques, et qui ont marqué une longue suite de siècles. Bien plus si elle est demeurée fidèlement et constamment dans la foi catholique qu'elle avait reçue d'Etienne, son roi et son apôtre, il faut reconnaître en cela, outre un bienfait particulier de Dieu, le résultat le plus solide du rôle qu'a toujours eu cette nation; elle a compris pleinement que lorsqu'il s'agissait de religion, il s'agissait en même temps de la gloire du nom et du salut de la race. Il est admirable de constater à quel point un tel sentiment a suscité de généreuses et de remarquables vertus grâce auxquelles, au milieu des plus grandes difficultés, les Hongrois ont opposé un courage et une constance égaux à la gravité du péril.

Avec le secours de ces vertus, ils repoussèrent victorieusement tantôt les invasions fréquemment renouvelées des

Tartares, tantôt les longues et redoutables attaques des Mahométans. Ils étaient dignes, dans une lutte si périlleuse, de recevoir toutes sortes de secours des nations étrangères, des rois et surtout des Souverains Pontifes.

Ils combattaient, en effet, non seulement pour la foi et l'empire de la Hongrie, mais encore pour la religion catholique elle-même et le salut de l'Occident. Par la même raison, si la Hongrie a ressenti la violence des tempêtes qui accumulèrent tant de ruines chez les peuples voisins, si elle a subi elle-même des troubles sérieux, elle en est toujours sortie intacte et elle y échappera dans l'avenir, pourvu qu'elle reste fidèle à sa religion, que tous ses citoyens connaissent leurs devoirs quotidiens et les accomplissent avec zèle.

Et pour en revenir à ce qui touche de plus près Notre but, Nous n'avons pas remarqué sans douleur — qu'outre les passages qui, dans les lois hongroises, comme Nous l'avons déploré ailleurs, sont en désaccord avec les lois de l'Eglise, diminuent sa puissance d'action et nuisent à la profession de la foi catholique — d'autres mesures qui ont été décrétées et appliquées dans ces dernières années par les pouvoirs publics, ne sont pas moins funestes à l'Eglise et aux intérêts catholiques ; et, avec le cours que prennent chez vous les événements, il est fort à craindre que d'autres maux plus graves ne viennent frapper la religion.

En ce qui concerne les affaires qui ont donné lieu ces derniers temps parmi vous aux plus vives discussions, il vous appartient, vénérables Frères, de travailler avec zèle et union à ce que les prêtres et les laïques connaissent ce qui leur est permis et ce dont ils doivent se garder, pour ne pas transgresser les prescriptions de la loi naturelle et de la loi divine.

Puisque la plupart d'entre vous, pasteurs des âmes, Nous ont fait savoir qu'ils attendaient le jugement du Siège apostolique, demandé par eux, il vous appartiendra, vénérables Frères, d'avertir avec soin les ministres du culte eux-mêmes de se faire scrupule de s'écarter en rien des décrets ou des prescriptions du Saint-Siège ; il est évident que ce qui n'est

pas permis aux prêtres ne l'est pas non plus aux laïques.

D'ailleurs, pour éviter des maux très nombreux, il est d'une grande importance que les pasteurs des âmes ne cessent d'avertir les fidèles de s'abstenir autant que possible de contracter des unions avec les personnes étrangères à la foi catholique. Qu'ils comprennent bien et qu'ils aient présent à l'esprit que de tels mariages, qui ont toujours été réprouvés par l'Eglise, sont d'autant plus blâmables, comme Nous l'avons dit Nous-même ailleurs, qu'ils donnent occasion à une société défendue et à la communication des choses sacrées ; qu'ils créent un péril pour la religion du conjoint catholique, qu'ils sont un obstacle à la bonne éducation des enfants, qu'ils conduisent souvent les esprits à avoir la même opinion de toutes les religions, en faisant disparaître la distinction de la vérité et de l'erreur.

Mais de plus grands maux menacent, comme Nous l'avons dit, l'antique religion des Hongrois. Tous les ennemis de la foi catholique qui se trouvent dans ce pays ne dissimulent pas leur but : arriver, en employant les armes les plus dangereuses, à ce que la condition de l'Église devienne de jour en jour plus fâcheuse. Aussi, vénérables Frères, Nous vous exhortons plus vivement que jamais à n'épargner aucune peine pour éloigner un tel danger du troupeau qui vous a été confié.

Faites d'abord en sorte que tous, affermis par votre exemple et votre autorité, embrassent et défendent avec courage et ardeur la cause de la religion. Sans doute, il arrive souvent, et Nous ne cacherons pas ce qui existe, que parmi les catholiques, alors qu'ils devraient protéger et revendiquer les droits de l'Église avec le plus de zèle, quelques-uns, obéissant à une sorte de prudence humaine, prennent un parti contraire ou se montrent timides et trop soumis dans leur façon d'agir. On comprend facilement que cette conduite expose à de très graves dangers, surtout s'il s'agit de ceux qui jouissent du pouvoir ou qui ont le plus d'influence sur l'opinion publique.

Outre qu'ils se dérobent ainsi à une obligation et à une dette, c'est là une source de difficultés graves, et elle ferme

la voie à la réalisation et à la conservation de cet accord qui réunit toutes les pensées et toutes les volontés. Rien ne peut arriver de plus heureux à nos ennemis que cette mollesse ou ces discussions des catholiques, qui suivent la pente et laissent un libre accès à l'audace de ceux qui les attaquent. Il faut, certes, en toutes choses, réunir la prudence et la modération ; l'Église veut qu'on suive cette conduite même dans la défense de la vérité ; mais rien n'est si opposé aux lois de la prudence que de laisser persécuter injurieusement la religion, et compromettre le salut du peuple.

Mais comme les assemblées annuelles, dans lesquelles on traite des intérêts catholiques et des bonnes œuvres de toute sorte sous la conduite et les auspices des évêques, ont une salutaire efficacité — l'expérience l'a prouvé, — pour affermir la concorde et ranimer l'ardeur des fidèles, Nous souhaitons vivement voir se réaliser les projets que vous avez formés sur ce point, il y a peu de temps. Nous ne doutons pas, en effet, que de tels Congrès, dont Nous avons Nous-même encouragé l'organisation ailleurs, ne soient fort utiles à votre but.

Vous devez aussi faire vos efforts pour que dans les assemblées législatives soient élus des hommes d'une religion et d'une vertu éprouvées, doués d'une grande persévérance, toujours prêts à soutenir les droits de l'Eglise.

Vous voyez, en outre, vénérables Frères, que, grâce au secours des livres et des journaux, les ennemis de l'Église répandent en abondance dans la foule le poison de leurs erreurs et de leur perversité et détournent peu à peu le peuple d'une vie chrétienne. Que vos fidèles comprennent donc qu'ils ont, eux aussi, des efforts à faire dans ce sens, qu'ils doivent opposer les écrits aux écrits et des remèdes appropriés aux maux.

Mais surtout, vénérables Frères, Nous voulons que votre zèle s'applique à l'éducation des enfants et des jeunes gens. Nous n'avons pas l'intention de répéter ce que Nous avons dit dans la Lettre que Nous rappelions au début. Nous ne pouvons pas cependant Nous dispenser d'aborder quelques points d'une grande importance.

Quant aux écoles primaires, il faut, vénérables Frères, obtenir que les curés et les autres pasteurs des âmes, veillent avec la plus grande attention sur ces établissements, et regardent comme le devoir le plus important de leur charge l'éducation religieuse des enfants. Qu'ils ne confient pas à un représentant cette fonction si belle et si importante, mais qu'ils la gardent pour eux, qu'ils l'aient très à cœur, car d'une saine et pieuse éducation de la jeunesse, dépend non seulement la prospérité des familles, mais encore en grande partie celle de l'État.

Ne croyez jamais déployer une activité si grande qu'il ne soit nécessaire de la redoubler de jour en jour, pour que les écoles en profitent davantage. Il serait très à propos que dans chaque diocèse, on nommât des inspecteurs des écoles, qu'on choisît un diocésain et des doyens, avec lesquels chaque année les évêques s'entretiennent de l'état des écoles, et de ce qui concerne la foi, la morale et le soin des âmes.

Que s'il est nécessaire soit de fonder de nouvelles écoles, suivant les besoins locaux, soit d'agrandir celles qui existent déjà, Nous ne doutons nullement, vénérables Frères, que votre générosité et celle des catholiques de toute condition dont Nous avons eu déjà bien des preuves, ne soit prompte et abondante.

Pour les écoles secondaires, comme on les appelle, et supérieures, il faut bien prendre garde que les bonnes semences déposées dans l'esprit des enfants ne périssent misérablement chez les jeunes gens. Par votre action et par vos prières, faites donc en sorte, vénérables Frères, autant qu'il sera en votre pouvoir, que de tels périls soient détruits ou atténués ; d'abord que votre zèle pastoral s'applique à choisir des hommes honnêtes et instruits pour instruire les élèves des éléments de la religion, et à faire disparaître les causes qui, trop souvent, nuisent à l'effet salutaire et fructueux de ces enseignements.

D'ailleurs, quoique nous connaissions bien et que Nous ayons éprouvé les soins apportés par vous à ce que les facultés d'études supérieures, qui, d'après l'intention de leurs fondateurs, doivent être sous l'autorité de l'Eglise et des

évêques, demeurent telles qu'elles ont été instituées, cependant Nous vous exhortons d'une façon très sérieuse, à ce que vous profitiez de toute occasion pour agir dans ce sens, en unissant vos forces, comme c'est votre devoir. Il est contraire, en effet, à la justice, que ce qui est accordé à ceux qui ne sont pas catholiques nous soit refusé, et il importe que ces fondations faites par nos ancêtres, servent toujours non au détriment de l'Église et de la foi, mais à leur conservation et à leur avantage, et par là même au bien commun de l'État.

Enfin, Notre ministère veut que Nous vous recommandions de nouveau ce que Nous avons prescrit dans Notre première Lettre, au sujet des jeunes clercs et des prêtres.

Assurément, vénérables Frères, si vous devez mettre tout votre zèle à assurer la bonne éducation de toute la jeunesse, il vous est bien plus nécessaire encore de travailler à ce que ceux qui croissent pour l'espoir de l'Eglise soient dignes de l'honneur du sacerdoce, et possèdent une vertu proportionnée aux charges qu'ils auront à remplir. Les séminaires réclament à bon droit la meilleure part de votre vigilance; mettez donc tout en œuvre pour la prospérité de ces institutions, pour qu'on y voie abonder toutes les ressources nécessaires, de sorte que les élèves, sous la direction d'hommes distingués et prudents, soient formés aux mœurs et aux vertus propres à leur ordre, et recueillent tout le fruit de la science divine et humaine.

Quant à ce qui concerne la conduite de votre clergé, il est de la plus haute importance, vénérables Frères, que votre entente brille dans la manière dont vous le dirigerez; votre zèle et votre charité, dans vos exhortations et vos avis; votre fermeté, dans le maintien de la discipline ecclésiastique. En retour, il est nécessaire que les clercs de tout ordre s'attachent avec la plus grande fidélité à leurs évêques, acceptent leurs avis, favorisent leurs projets et leurs entreprises; que, dans l'accomplissement du ministère sacré, dans les travaux qu'ils entreprendront, pour le salut éternel des hommes, ils se montrent toujours actifs et zélés en se laissant guider par la charité.

Comme les exemples des prêtres ont en tout beaucoup de poids, qu'ils s'appliquent surtout à faire preuve, aux yeux du peuple chrétien, d'une vertu et d'une continence parfaites. Qu'ils prennent bien garde de ne pas se livrer avec excès aux affaires civiles ou politiques et qu'ils se souviennent souvent de ce précepte de l'apôtre saint Paul, « que personne, combattant pour Dieu, ne se mêle aux affaires du siècle, afin de plaire à Celui auquel il s'est consacré ». Sans doute, suivant l'avis de saint Grégoire le Grand, il est bon de ne pas abandonner le souci de la vie extérieure, pour s'occuper uniquement de la vie intérieure, et spécialement, lorsqu'il s'agit des intérêts de la religion ou du bien commun, il ne faut certes pas négliger les secours et les avantages que donnent l'époque ou le pays. Il est, cependant, besoin de la plus grande sagesse et de la plus grande vigilance, pour que les prêtres ne perdent pas la gravité et la mesure, et ne paraissent songer aux intérêts humains plus qu'aux intérêts célestes. Le même Grégoire le Grand a dit très bien : « Il faut quelquefois supporter, par charité, les affaires du siècle ; il ne faut jamais les rechercher par goût, de peur qu'elles n'alourdissent l'esprit de celui qui les aime et que, entraîné par leurs poids, il ne descende des hauteurs célestes jusqu'aux objets les moins élevés. »

Nous voulons aussi que ceux qui sont préposés aux cures gardent avec soin et administrent avec zèle le trésor de leur église ; si quelques-uns ne se sont pas assez appliqués à ce devoir, avertissez-les, suivant l'obligation de votre charge. En outre, Nous regardons comme nécessaire que le clergé apporte beaucoup d'ardeur à faire revivre les associations ou confréries laïques, autrefois fort en honneur. Il s'agit, en effet, du bien général de la religion, non moins que de celui des sociétés, car, sans parler des autres avantages, celles-ci peuvent vous être d'un grand secours, à vous et à votre clergé, pour entretenir, parmi le peuple, la piété, la vie chrétienne, et aussi affermir cet accord salutaire des esprits et des volontés, que Nous désirons si vivement.

Enfin, pour tout ce qui concerne la conservation de votre antique foi, l'avantage des institutions catholiques et aussi la discipline du clergé régulier et séculier, Nous pensons, vénérables Frères, qu'il sera très bon et très salutaire de vous réunir en conseil, afin de prendre les décisions qui vous paraîtront nécessaires ou avantageuses.

Nous avons confiance que tous les catholiques de Hongrie, ayant constaté le danger que courent leurs intérêts et reconnaissant, dans toutes Nos paroles, une preuve de Notre paternelle sollicitude et de Notre très vive affection envers eux, sentiront redoubler leur courage et leur force et suivront, avec une docilité parfaite, ainsi que cela est nécessaire, Nos conseils et Notre direction.

Quant à vous, vénérables Frères, et aussi au clergé et au peuple catholique, travaillez avec un même cœur et un même esprit, à la prospérité de la religion. Dieu vous sera propice et vous accordera le succès dans vos entreprises.

Vous obtiendrez assurément, dans cette cause si sainte et si juste, l'appui bienveillant de votre roi, qui, depuis le commencement de son règne, a donné tant de preuves de sa bienveillance envers votre nation.

Mais, afin que le succès réponde à vos vœux, joignez vos prières aux Nôtres, vénérables Frères, pour implorer le secours de Dieu ; recourez surtout au patronage de l'auguste Mère du Christ, implorez aussi saint Etienne, votre apôtre, pour que du haut du ciel il regarde favorablement sa Hongrie et lui conserve le bienfait d'une foi inviolable. Comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons bien volontiers, vénérables Frères, Notre bénédiction apostolique, ainsi qu'à votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le deuxième jour de septembre 1893, la seizième de Notre Pontificat.

LÉON PP. XIII.

DE L'EMPIRE SUR LES PASSIONS

A quel titre les passions, étudiées en morale, intéressent-elles la mystique? Dans quel ordre, par quels moyens généraux et particuliers le directeur doit-il faire acquérir aux commençants l'empire sur leurs passions ?

I. L'homme est composé d'une âme et d'un corps, c'est pourquoi à côté de sa *faculté pensante*, se trouve un *appétit sensitif* sorte de sens intérieur qui ne se meut que d'après les figures que la faculté pensante lui donne des objets. C'est là l'origine de nos passions.

La passion, dit saint Thomas, est un acte de l'appétit sensitif, lequel se met en mouvement avec quelque changement dans le corps, à l'image de quelque bien qui se présente à lui comme avantageux, ou de quelque mal qui se montre comme nuisible. Cet appétit sensitif est incapable lui-même de connaître ce qui lui convient, aussi se porte-t-il à l'aveugle vers les objets qui lui sont représentés par la fantaisie, comme utiles, agréables, commodes, et s'écarte-t-il instinctivement des objets qui lui sont proposés comme inutiles, pénibles, sans convenance pour sa nature. A l'encontre de la volonté, qui a l'intelligence pour guide de ses affections, sans être obligée néanmoins de suivre toutes ses insinuations, l'appétit sensitif est sans cesse entraîné à suivre les représentations de l'imagination. En soi, nos passions ne sont ni bonnes ni mauvaises, puisqu'elles sont des mouvements de l'appétit irraisonnable; elles sont bonnes ou mauvaises suivant qu'elles sont soumises ou rebelles à la raison ou à la volonté. « Elles sont mauvaises, dit saint Augustin, si notre amour est mauvais, et bonne s'il est bon. » (*Civ. Dei*, XIV, 7.) Déjà au VIIe chapitre du même livre, il avait dit : « Une volonté droite, c'est l'amour pur, et une volonté perverse, c'est l'amour impur. Or, l'amour qui désire ardemment la possession de l'objet aimé, prend le nom de cupidité ; lorsqu'il possède cet objet et qu'il en jouit, il prend le nom de joie; quand il se détourne de ce qui lui est contraire, c'est la crainte ; quand il ressent le malheur qu'il craignait, c'est la tristesse. D'où il résulte évidemment que toutes ces passions sont mauvaises, si l'amour dont elles émanent est mauvais, et bonnes s'il est bon. » Et il cite à l'appui plusieurs passages de l'Ecriture où les diverses passions nous sont montrées comme pouvant s'appliquer au bien. Aussi, conclut

saint Thomas, seules les passions étrangères ou opposées à la raison doivent être regardées comme moralement mauvaises. « L'amour pur, dit encore saint Augustin, rend pures et droites toutes les affections; par lui la crainte s'applique au danger du mal, le désir à la persévérance, la douleur aux péchés commis, la joie aux bonnes œuvres. »

Ailleurs il reprend cette pensée plus longuement, réfutant les stoïciens qui ne voulaient pas que le sage éprouvât une passion quelconque : « A nos yeux, leur dit-il, d'après les enseignements de l'Ecriture et ceux de la tradition, les citoyens de la sainte cité de Dieu, durant le cours de leur pèlerinage ici-bas, et quoiqu'ils vivent d'une vie pure et divine, éprouvent néanmoins les impressions de la crainte, du désir, de la douleur et de la joie. Mais comme leur amour est pur, toutes ces affections le sont également : ils craignent la peine éternelle; ils désirent la vie éternellement heureuse, ils gémissent sur les choses de la vie présente, parce qu'ils attendent, à l'exemple de l'Apôtre, la pleine adoption des enfants de Dieu, et la rédemption même de leur corps; ils se réjouissent dans l'espérance, car ils savent qu'un jour se réalisera cette parole : La mort a été absorbée dans la victoire. Ils redoutent encore le péché, sachant qu'il est écrit : Comme l'iniquité deviendra de plus en plus abondante, la charité de plusieurs se refroidira. Ils désirent encore de persévérer, ayant entendu cette parole : Celui qui persévèrera jusqu'à la fin sera sauvé. Il gémissent sur leurs péchés, parce qu'ils ont entendu cette autre parole : Si nous disons que nous n'avons pas de péchés, nous nous séduisons nous-mêmes. Ils se réjouissent dans les bonnes œuvres, conformément à cette parole : Dieu aime celui qui donne avec joie. »

L'erreur des stoïciens qui posaient en principe que toute passion de l'âme est mauvaise a été renouvelée par certaines hérésies, et l'on peut même en retrouver des traces dans les traditions d'un mysticisme exagéré. Aussi était-il important de rappeler que non seulement les passions ne sont pas nécessairement mauvaises, mais que même toutes sont susceptibles d'être bonnes. De plus, elles peuvent augmenter ou diminuer la bonté ou la malice de nos actes, suivant qu'elles sont plus ou moins soumises à l'empire de la raison et de la volonté. En effet, dit saint Thomas, le bien de l'homme repose sur la raison, comme sur un fondement, et ce bien est d'autant plus parfait qu'il peut se communiquer davantage à tout ce qui appartient à l'homme.

Nul doute qu'il ne soit de la perfection de l'homme que la raison impose sa loi aux actions même extérieures et accomplies par le corps. Par conséquent, comme l'appétit sensitif peut obéir à la raison, il est de la perfection morale de l'homme que ses passions elles-mêmes soient réglées et modérées par la raison. Il est même plus parfait que l'homme veuille le bien non seulement par sa volonté, mais qu'il l'accomplisse par ses actes extérieurs, suivant cette parole du roi-prophète : « Mon cœur et ma chair ont tressailli dans le Dieu vivant » (*Ps.* 83, 3), cœur étant pris ici pour la faculté pensante, chair pour l'appétit sensitif. Bien plus, il est hors de doute qu'il y a des passions qui sont radicalement bonnes, c'est-à-dire susceptibles d'être dirigées vers le bien ; cela est évident par exemple de la pudeur, qui est la crainte de ce qui est honteux; comme aussi il y a des passions qui sont radicalement mauvaises ; l'envie, qui est une tristesse causée par le bien d'autrui ; le bien et le mal dans les passions devant se prendre dans l'acte extérieur que la passion fait accomplir, dès que cet acte revêt quelque chose de volontaire et de rationnel. C'est ce que saint Augustin a exprimé de la manière la plus formelle : « Nous avons appris, dit-il, à l'école de Jésus-Christ, à soumettre notre âme à Dieu, et les passions à notre âme ; et de la sorte les passions peuvent servir à la justice. Parmi les chrétiens, on ne demande pas précisément si un homme vertueux se met en colère, mais on se préoccupe surtout de savoir pourquoi ; s'il est triste, mais d'où lui vient cette tristesse ; s'il est en proie à la crainte, mais bien quel est l'objet de ce sentiment. »

La notion de moralité qui s'applique aux actes humains s'applique donc aux passions ; elle sont moralement bonnes, quand elles obéissent à la saine raison ; elles sont mauvaises, quand elles s'en écartent ou lui résistent.

Or, et c'est à ce titre que cette étude des passions intéresse la Mystique, depuis que par le péché d'Adam nous sommes déchus de la justice originelle, en vertu de laquelle la raison et la volonté humaines se soumettaient en tout à Dieu, et l'appétit sensitif à la raison et à la volonté ; depuis que nous éprouvons ces luttes dans nos sens, contrairement aux lumières de la raison, luttes dont se plaignait l'Apôtre (Rom., VII, 23) ; depuis que règne une opposition systématique entre la partie supérieure de notre être, qui se meut à l'aide des lumières de la saine raison, et la partie inférieure qui, à la vue du bien et du mal sen-

sible que lui montre la fantaisie, s'émeut soudain et se réveille (Galat., v, 17 ; depuis que l'*appétit sensitif* ne cherche que ce qui plaît à la chair, les plaisirs sensuels de gourmandise et de volupté, les honneurs, les richesses, les commodités, l'intérêt propre, le jugement personnel, la volonté entière, le bien-être ; empêchant la *faculté pensante* de chercher le bien réel, l'observation des commandements de Dieu, le renoncement aux voluptés, aux honneurs, aux richesses, l'amour de Dieu, la haine de soi-même, l'abnégation de la volonté et du jugement propre ; c'est une obligation pour nous de réprimer et de régler ces mouvements désordonnés qui naissent de nos passions. « Ne suivez pas vos concupiscences. » (Eccli., VIII, 30). « Vous ne satisferez pas les désirs de la chair. » (Gal., v, 6). « Vous foulerez aux pieds votre appétit charnel et vous le dompterez. » (Gen., IV, 7). « Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'esprit vous mortifiez tout ce qui tient à la chair, vous vivrez. » (Rom., VIII, 13.) « Vos concupiscences, s'écrie saint Augustin veulent que vous les suiviez, n'en faites rien. Elles se révoltent, révoltez-vous ; elles combattent, combattez ; elles attaquent, attaquez ; prenez garde seulement de les laisser vaincre. » (*Serm.* 48, *de Temp.*, c. 8). « Il faut toujours combattre les habitudes vicieuses, car la concupiscence avec laquelle nous sommes nés, ne meurt qu'avec nous ; elle peut bien s'affaiblir, jamais elle ne s'éteint. » (C. 5). « Il faut, dit saint Bernard, réprimer cet appétit désordonné que nous ne pouvons étouffer, en sorte que lorsqu'il entre en nous, nous ne devons pas lui laisser le temps de croître ; il faut le mettre sous nos pieds. » (*Serm. de Tripl. gen. cogit.*). « C'est des passions, a écrit Gerson, que les vices et les péchés proviennent ; les passions sont comme des liens qui, embarrassant nos mouvements, nous entraînent à tel ou tel vice ; ce sont des charbons qui nous embrasent ; des aiguillons qui qui nous éperonnent et nous tourmentent ; ce sont des nerfs que nous resserrons ou relâchons par intervalles ; ce sont des vents impétueux qui assaillent notre âme et la ballottent dans une perpétuelle tempête ; ce sont des clous qui nous fixent quelque part ; ce sont des nuages qui obscurcissent l'intelligence et la raison. » (*Tract. de Pass. Cons.*, VIII).

De là les pratiques de mortification si recommandées dans l'Ecriture et par les Pères ; mortification de la mémoire, de l'entendement, de la volonté, des sens. « Réduisez votre intelligence en servitude pour le service de Jésus-Christ. » (II Cor.,

x, 5). « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises. » (Gal., v, 24). « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude. » (I Cor., ix, 27). « Mortifiez vos membres. » (Col., iii, 27). A chaque page de l'Ecriture nous trouvons des exemples de la mortification des sens. « J'ai fait un pacte avec mes yeux », est-il dit au livre de Job (xxxi). « Entourez vos oreilles comme d'une haie d'épines. » (Eccli., xxviii, 28). « *Averte oculos meos, ne videant vanitatem.* » (Psaumes). « *Qui non refrœnat linguam suam, hujus vana est religio.* » (Jac., i, 26). « Châtiez votre corps, dit saint Augustin, et vous dompterez Satan, c'est ainsi que saint Paul nous apprit à le combattre.

Le meilleur moyen de réprimer nos passions ce n'est donc pas de les priver d'aliment mais de les régler, de proposer à leur appétit les biens plus excellents et qu'elles sont capables de désirer ; d'apprendre aux sens, à la chair même à avoir soif de Dieu et à s'élever à lui ; de diriger notre amour de manière à ce qu'il ne s'applique plus à ce qui le flatte ici-bas, mais à Dieu, à la vertu et à tout pour Dieu ; et c'est là un des objets de la théologie mystique : *la vie purgative*. Les mystiques disent que les commençants doivent se purifier des péchés, déraciner les vices et régler les passions. Les péchés sont purifiés par la confession, les vices sont déracinés par la mortification ; les passions sont réglées par la raison ; réglées, elles aident à acquérir les vertus, au lieu qu'autrement elles deviennent une source de vices.

(*A suivre.*)

LES ASSOCIATIONS DE PATRONS EN ANGLETERRE

Le livre bleu que la Commission anglaise du Travail vient de publier, contient un recueil de règlements d'Associations des plus intéressant.

Les *Trade's Unions* sont connues de tous, mais il n'en est pas de même des Associations de patrons, qui se sont constituées à côté ou — pour nous exprimer d'une façon précise — en face de ces puissantes Unions ouvrières.

L'étude de l'organisation des « Employers Associations » présente en outre un double intérêt d'actualité : d'une part la grève formidable des mineurs anglais attire l'attention sur les asso-

ciations des patrons, avec lesquels la lutte s'est engagée ; d'autre part, l'évolution de la démocratie sociale vers les Trade's-Unions, telle qu'elle s'est manifestée au Congrès socialiste international de Zurich, est bien de nature à nous engager à étudier les moyens de résistance que les patrons peuvent opposer à l'action des travailleurs fédérés.

Notre Blue Book comprend les statuts de soixante-dix associations d'employeurs. Il serait sans doute intéressant d'avoir des renseignements complets sur la matière. Toutefois, ce que la commission anglaise publie est très suffisant pour nous donner une idée juste au sujet des associations de patrons, de leur organisation, de leur but, de leurs moyens d'action.

Des soixante-dix associations dont nous possédons les règlements, vingt-quatre appartiennent à l'industrie du bâtiment, les trente-six autres se divisent en deux moitiés égales : l'une embrasse les industries métallurgique et minière, l'autre, des branches industrielles variées.

On aurait tort toutefois de conclure de ces chiffres d'une façon trop absolue au développement de l'association dans l'une ou l'autre industrie, ce n'est pas le nombre des associations qui est décisif, mais bien leur importance et leur étendue.

Evidemment nous ne pouvons pas songer à examiner en détail chacune des 70 associations, qui sont loin de sortir d'un seul et même moule. Il suffira de signaler les traits communs et de relever l'une ou l'autre particularité intéressante pour obtenir un tableau d'ensemble.

Nous écartons de prime abord le « National Labour Union », qui, à côté des employeurs, accepte également des employés comme membres. Cette Union sort complètement du cadre des autres associations qui excluent, d'une façon absolue, l'élément ouvrier. Certaines d'entre elles vont même jusqu'à proscrire tout patron ayant des attaches avec une association ouvrière. Il faut en outre que le patron appartienne à la branche industrielle spéciale pour laquelle le syndicat s'est constitué. Cette règle se retrouve partout, à l'exception de la *Employers Association*, de Belfast, qui accepte indifféremment tout patron.

Les deux traits fondamentaux des Associations sont donc l'exclusion de tout élément non patron et la restriction à une branche industrielle déterminée.

L'organisation même ne présente pas de particularités bien saillantes.

Chaque année une assemblée générale procède à la nomination d'un comité exécutif. Le nombre des membres de ce comité varie dans les différentes associations entre quatre et trente-six. Généralement une partie du comité doit être renouvelée, les statuts fixent tantôt à un quart, à un tiers ou à la moitié le nombre des membres sortants.

Le vote dans les assemblées générales se fait d'après des systèmes très variés. Certains statuts attribuent une voix à chaque membre, d'autres à chaque raison sociale, d'autres encore essaient de combiner le droit de vote avec l'importance industrielle du votant. Les maîtres de forges du Staffordshire méridional disposent d'après le nombre de leurs hauts-fourneaux de un à huit votes; ceux du Cumberland occidental ont choisi pour base le chiffre de leur production : le maximum des votes dont un membre dispose est limité à quatre. Ailleurs ce sont les salaires qui règlent l'importance du vote, variant entre une et seize voix.

Un principe analogue règle fréquemment le droit d'entrée et les cotisations annuelles : chiffre annuel des salaires, nombre des machines, importance de la production, tonnage des navires et autres éléments d'appréciation semblables se retrouvent dans les divers statuts.

Les associations se réservent le droit d'exclure ceux qui agissent contrairement aux statuts. Chacun reste libre de se retirer d'une association, à condition d'en donner avis préalable. Le terme auquel cet avis doit être donné, varie de quinze jours à un an, d'après les divers règlements.

II

Il suffit de jeter un coup d'œil sur leurs statuts, pour se convaincre que les associations des patrons sont sorties de la lutte contre les *Trade's-Unions*. S'il fallait préciser davantage encore, nous trouverions dans la nécessité d'une défense commune contre les grèves, leur origine.

Sans doute, certains syndicats ont un but déterminé comme celui des propriétaires de mines des Galles du Nord, qui est en lutte avec les compagnies de chemins de fer; quelques-uns ont inscrit en tête de leurs statuts la défense des intérêts communs de leur branche industrielle, mais ce ne sont là que de rares exceptions. Ce n'est pas dans l'intelligence de la solidarité, dans

un réveil de l'esprit corporatif qu'il faut chercher l'origine de ce mouvement parmi les patrons. Il s'ensuit que ce sentiment ne se développe pas par le fait même de l'association et des rapports mutuels en résultant, mais il n'a guère présidé à la constitution de la plupart des syndicats de patrons.

Un des règlements déclare formellement comme raison d'être de l'Association la lutte contre les *Trade's-Unions*, et la très grande majorité indique comme but les mesures de nature à empêcher les grèves et chômages.

Il nous faut constater que les associations de patrons qui prônent les conseils d'arbitrage et de conciliation sont très peu nombreuses.

Parmi les mesures préventives de grèves, nous mentionnerons la fixation commune de salaire et la limitation de la durée du travail, que nous trouvons dans un certain nombre de règlements. Les patrons qui n'observent pas les décisions prises à ce sujet, perdent tout droit à une subvention en cas de grève. Il en est même ainsi, d'après certains statuts, si un patron associé après avoir payé un salaire supérieur à celui fixé comme normal par l'Association, réduit ce salaire au chiffre normal.

Si une grève générale menace l'industrie, une assemblée générale se réunit et, en règle, chaque associé dispose d'autant de votes qu'il emploie d'ouvriers. Le chômage général ne peut être décidé qu'à des majorités de deux tiers ou trois quarts. Il est alors interdit aux patrons isolés de négocier avec les ouvriers.

L'Association vient nécessairement en aide aux patrons en cas de grève ou de chômage; toutefois, certains syndicats n'interviennent que si la grève a éclaté à la suite de mesures prises en conformité avec les décisions de l'Association.

A titre d'exception, notons les syndicats qui s'engagent à fournir des ouvriers au patron atteint par une grève particulière; car, en règle, on intervient par une subvention en argent. Ici encore les divers règlements varient considérablement.

Les uns promettent d'indemniser toutes les pertes éprouvées, d'autres spécialisent. C'est ainsi que les maîtres de forges du Cumberland occidental paient trois francs par tonne de la production présumée; l'association des patrons de Liverpool indemnise ses membres à raison de 21 centimes par jour et par tonnage des navires dont des grévistes empêchent le débarquement; ailleurs nous voyons garantir 3 fr. 75 par semaine pour 2,500 de salaires annuellement payés; d'autres syndicats indem-

nisent les associés à raison de 250 fr. par semaine pour chaque établissement avec moteur à vapeur et 10 fr. pour les usines mues par la force d'eau.

Parmi les obligations imposées aux membres, nous trouvons par-ci par-là des stipulations qui ne laissent pas de rappeler celles en vigueur dans les anciennes corporations. Nous rangeons dans cette catégorie les mesures prises par quelques associations pour écarter la concurrence effrénée, comme la défense d'accepter une commande refusée par un autre associé, l'interdiction de fournir à des patrons non associés des renseignements industriels; la défense de débaucher les ouvriers d'un patron associé; l'obligation de se substituer à l'associé qu'une grève particulière empêche de remplir ses engagements, sans pouvoir bénéficier plus de 10 0/0 des travaux exécutés de ce chef.

Les associations de patrons, rendus d'ailleurs nécessaires par l'organisation des syndicats purement ouvriers, pourront peut-être, dans des circonstances données, produire tel ou tel bon résultat; elles n'en sont pas moins, par la force des choses, de terribles instruments de lutte sociale, et les chocs, dont elles nous menacent un jour accumuleront peut-être des ruines irréparables.

TARTUFFERIES RÉPUBLICAINES

Les douloureuses épreuves que nous traversons, le socialisme qui monte et grandit comme le châtiment nécessaire à une société sans Dieu, auront-ils pour résultat de rendre possible et prochaine une union dont la nécessité n'est jamais plus clairement apparue? Nous le désirons de toute notre âme, en présence du débordement de Panamisme qui a envahi les couches gouvernementales, à la veille des prochaines élections, plus prochaines peut-être encore, il se pourrait bien, qu'on ne le croit communément.

De grossiers mensonges ont été mis en circulation pour le scrutin du 20 août et il faut redire ces imprudentes manœuvres d'adversaires ennemis de la religion et des intérêts sociaux, ne fût-ce que pour mettre nos amis en garde.

« Acculés dans leurs derniers retranchements, a très justement dit le *Courrier de la Lozère*, impuissants à se relever dans

l'estime publique, les opportunistes se sont faits ermites et, changeant de peau auprès des électeurs de la campagne seulement, se sont déclarés candidats du Pape. » Voilà le procédé ! Observons-en l'application dans la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, la Mayenne, l'Oise et la Vendée.

*
* *

La dernière lettre du Souverain Pontife, à Son Eminence le cardinal Lécot, publiée huit jours avant le scrutin et commentée par l'*Aquitaine*, dans le sens le plus gouvernemental, a été indignement exploitée par les journaux et les candidats opportunistes, contre les monarchistes de la Gironde, dans l'intérêt des candidats du gouvernement.

Dans l'Ille-et-Vilaine, M. E. Récipon, autrefois membre actif des loges maçonniques de Nantes, a mené campagne contre M. Barbotin, un catholique militant, en affirmant que lui et ses partisans étaient excommuniés, que les prêtres qui pouvaient le soutenir étaient de mauvais prêtres et que tous les catholiques devaient voter, de par le Pape, pour les Francs-Maçons contre les catholiques.

A Nantes, le candidat républicain en ballottage, M. Roch, bien qu'ouvertement soutenu par les loges maçonniques, s'est intitulé seul et unique candidat du Pape, et c'est au nom du Pape que le *Populaire*, tiré à milliers d'exemplaires, a recommandé de voter pour lui, contre notre vénérable ami, M. Le Cour Grandmaison.

Dans la Mayenne, on déclarait que le candidat conservateur, M. de Robien, était un catholique révolté et M. Renault-Morlière, le chrétien docile. L'intrigue a réussi et M. Renault-Morlière a été élu comme candidat du Pape, lui qui a approuvé l'expulsion des religieux et voté le divorce !

Dans l'Oise, M. Noël n'a été élu contre M. le marquis de l'Aigle, que parce que des catholiques de Noyon, interprétant mal les instructions du Pape, ont cru faire acte de bons chrétiens en élisant le candidat des loges, de la libre-pensée et des doctrines radicales.

Dans la Vendée, le *Libéral*, organe des opportunistes libres-penseurs, traitait de schismatiques les candidats conservateurs : « Vous êtes, leur écrivait-il, des révoltés, des insoumis, des schismatiques ; mais des catholiques, non, jamais ! » La campagne a été si violente, que la *Semaine religieuse* de Luçon a

dû dénoncer ces misérables agissements : « On a dit, par la voie de la presse, et sans doute aussi dans les réunions publiques : Electeurs catholiques, et vous, prêtres du diocèse de Luçon, rappelez-vous, au moment où va s'ouvrir le scrutin, qu'en votant ou en faisant voter pour les candidats réactionnaires, vous commettriez un acte de grave désobéissance vis-à-vis du chef suprême de l'Eglise. »

Le déguisement dont se sont affublés certains républicains sectaires est dénoncé. S'y laissera-t-on encore prendre ?

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 26 août 1893.)

Année 1821 (*Suite*).

21 juin. — Le cardinal César-Guillaume DE LA LUZERNE, évêque de Langres. Ce prélat naquit à Paris le 7 juillet 1738, d'une ancienne famille de Normandie. Son père, César-Antoine, maréchal de camp, avait épousé, en secondes noces, Marie-Elisabeth de Lamoignon, fille du chancelier et sœur du président, puis ministre, de Malesherbes. Ils eurent trois fils, César-Henri, César-Guillaume et Anne-César. Le premier et le dernier furent, l'un ministre de la marine sous Louis XV, et l'autre ambassadeur de ce prince à la Cour de Londres. César-Guillaume fut d'abord chevalier de Malte ; puis, s'étant destiné à l'Eglise, il entra, au sortir du collège, dans le séminaire de Saint-Magloire, et obtint, quoique fort jeune, des bénéfices par le crédit du chancelier de Lamoignon, son grand-père. En 1754, il fut nommé chanoine *in minoribus* de la métropole de Paris et abbé de Mortemer, au diocèse de Rouen en 1756, bénéfice qui rapportait huit mille livres. Ces faveurs prématurées ne l'empêchèrent pas de se livrer au travail avec ardeur : il fit sa licence à Navarre avec une grande distinction, et fut déclaré le premier de cette licence en 1762. Mgr Dillon, nommé, cette année même, archevêque de Narbonne, se l'attacha comme

(1) Reproduction et traduction interdites.

grand-vicaire, et en 1765, la province de Vienne, étant en tour de nommer un agent du clergé, choisit l'abbé de la Luzerne qui possédait dans le diocèse de Grenoble, la chapellenie de Notre-Dame de Pitié. La situation des affaires ecclésiastiques et les contestations survenues sur différents sujets entre le clergé et les parlements, rendait alors la place d'agent plus difficile. L'abbé de la Luzerne, de concert avec l'abbé de Cicé, son collègue, depuis évêque de Rodez, ensuite archevêque de Bordeaux et enfin d'Aix, montra dans son administration autant d'instruction que d'aptitude pour les affaires. Ils eurent sans doute, l'un et l'autre, part aux actes de l'Assemblée de 1765, et présentèrent requête au roi en mars 1766, contre le réquisitoire de M. de Castillon, avocat général au parlement de Provence, sur les actes du clergé. Le réquisitoire fut supprimé par arrêt du Conseil.

Mgr de Montmorin, évêque de Langres, étant mort en 1770, le roi nomma, le 25 juin, l'abbé de la Luzerne, à ce siège, qui était la troisième des pairies ecclésiastiques, et avait le titre de duché-pairie. Mgr de la Luzerne fut préconisé à Rome pour cet évêché, le 10 septembre, et sacré à Paris le 30 du même mois. Il resta chanoine honoraire de la métropole de Paris, et assista à l'Assemblée du clergé de cette année, ainsi qu'à celle de 1775. En 1773, il prononça devant Mgr le comte d'Artois, à Notre-Dame, l'oraison funèbre du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III ; ce discours fut publié in-4° la même année. Le 7 septembre de l'année suivante, le prélat prononça encore, à Notre-Dame, devant Monsieur (Louis XVIII), l'oraison funèbre de Louis XV, in-4° de 38 pages ; ce discours, fait avec talent, déplut cependant aux Jansénistes, que Mgr de la Luzerne y caractérisait comme une secte souple et audacieuse ; et un d'eux publia une Lettre à Mgr de la Luzerne datée du 9 octobre 1774, et formant 24 pages in-12. L'auteur de cette lettre était Joseph Massillon, neveu de l'illustre évêque de Clermont.

Chargé d'un grand diocèse qui même depuis la création du siège de Dijon en 1731, comptait encore 700 paroisses ou annexes, Mgr de la Luzerne partageait son temps entre l'étude et les devoirs du ministère pastoral. En 1782, il remit son abbaye de Mortemer, et fut nommé à celle de Bourgueil, au diocèse d'Angers, qui rapportait 14,000 livres. Le 29 août 1783, il publia, en synode, une *Ordonnance* sur l'instruction que les pasteurs doivent à leurs peuples. En 1786, il fit paraître son *Ins-*

truction pastorale sur l'Excellence de la religion, datée du 15 avril de cette année, in-12 de 400 pages; ouvrage justement estimé et réimprimé depuis. Peu après, le prélat donne ses *Instructions sur le Rituel* in-4°, qui ont été réimprimées en 1818. En 1787, il fut appelé à l'Assemblée des notables; l'année suivante il siégea dans la dernière Assemblée du clergé et, en 1789, le clergé du bailliage de Langres le nomma aux Etats-Généraux. Les premières opérations du tiers-état lui firent pressentir les suites qu'elles pouvaient avoir, et il crut que le moyen d'y remédier était de former deux chambres à peu près comme en Angleterre : il proposait donc que le clergé et la noblesse se réunissent dans une chambre, et le tiers-état dans une autre. Mais ce projet ne fut approuvé d'aucun des trois ordres, et Mirabeau employa trois lettres à ses commettants pour le refuter. Mgr l'évêque de Langres fut le second des évêques appelés à présider l'Assemblée.

L'esprit qui y dominait ne tarda point à dégoûter le prélat; après les journées des 5 et 6 octobre, il se retira dans son diocèse, et bientôt les innovations l'y poursuivirent.

Il adhéra à l'*Exposition des principes* des trente évêques; refusa, le 1er décembre 1790, de coopérer à la suppression de son Chapitre, et adressa, le 29 décembre suivant, aux administrateurs de la Haute-Marne une lettre courageuse et motivée, 55 pages, pour réclamer contre leurs arrêtés, et rendre compte de ses principes. Peu après, parurent sa lettre du 27 janvier 1791, aux officiers municipaux de Langres sur son refus de serment, 8 pages, sa lettre du 19 janvier 1791 à M. Becquey, procureur général, syndic du département, 16 pages, et sa réponse au même, 86 pages. Ce dernier écrit surtout présente une discussion solide sur les nouveautés de l'Assemblée constituante; Monseigneur l'évêque de Langres publia encore un *Examen de l'Instruction de l'Assemblée nationale sur l'organisation prétendue civile du clergé*, 70 pages in-8°; c'est une réfutation des principes de la nouvelle constitution. Le prélat donna aussi une *Instruction* particulière *aux curés et aux prêtres de son diocèse qui n'avaient pas fait le serment;* dans cette *Instruction*, datée de Langres le 15 mars 1791, 38 pages in-8°, il leur traçait la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des intrus et pour l'administration des sacrements. Les conseils de Mgr de la Luzerne parurent si sages, que l'*Instruction* fut adoptée presque immédiatement par trente-trois évêques. Cependant, l'abbé Bar-

ruel en critiqua quelques dispositions dans son *Journal ecclésiastique*, avril 1791. Dans le même temps, le prélat adressa une *Lettre aux électeurs de la Haute-Marne,* pour les détourner de lui nommer un successeur, 16 pages in-8°; et enfin, il présenta un traité à fond sur les principales matières contestées, dans son *Instruction pastorale sur le schisme de France,* réimprimée depuis à Langres, 1805, 2 petits volumes in-12.

Bientôt le prélat fut obligé de quitter son diocèse, et même la France; il se retira en Suisse, et ensuite à Constance. Il accueillit les prêtres de son diocèse que la Révolution avait aussi fait expatrier, et partagea avec eux les ressources qui lui restaient. On a publié un *Sermon* qu'il prêcha à Constance sur les *causes de l'incrédulité,* 42 pages in-8°; ce discours est écrit avec autant de vigueur que de vérité. Mgr de la Luzerne alla ensuite en Autriche et passa quelque temps auprès du comte de la Luzerne, ancien ministre, retiré alors dans la terre de Bernau près Wells; mais, ayant perdu ce frère le 24 mars 1799, il passa en Italie et se retira à Venise où il resta jusqu'à la Restauration. Il donna dans cette ville les mêmes exemples de vertu et de bonté que dans ses précédents exils; et ses soins pour les prisonniers français, qu'il visitait dans les hôpitaux, lui firent contracter une maladie grave dont il se ressentit longtemps.

Nous possédons quelques Mandements de Mgr de la Luzerne évêque-duc de Langres, pair de France, etc. Le premier, daté de Paris le 19 octobre 1770, porte *Publication du Jubilé accordé par le pape Clément XIV*, donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 12 décembre 1769, la première année de son pontificat. Les autres sont : un Mandement du 4 février 1772 pour la *révocation des pouvoirs et permissions;* — Mandement du 19 juin 1775, pour faire chanter le Te Deum en action de grâces pour le *sacre et couronnement du roi;* — Mandement du 1er juillet 1776, précédé des Lettres pontificales de Pie VI pour la *Publication du Jubilé de l'année sainte,* 1775; — Mandement du 8 février pour le carême de 1781, sur les *Raisons du jeûne et de la mortification;* — Mandement du 1er décembre 1781, ordonnant un Te Deum à l'occasion des *avantages remportés sur les ennemis de l'État;* — Ordonnance du 29 août 1783 sur le *binage,* rendue sur les réquisitions de M. le Promoteur général du diocèse, et publiée au Synode de 1783; — Autre Ordonnance du 30 août 1783 pour l'*établissement*

d'une retraite ecclésiastique chaque année et pour l'examen des vicaires, publiée au Synode de 1783; — Mandement du 4 avril 1785, ordonnant un TE DEUM pour l'*heureux accouchement de la reine* et *la naissance du duc de Normandie*.

En 1801, Mgr de la Luzerne donna la démission de son siège sur la demande du Pape. On avait dit cependant qu'il avait réclamé contre le Concordat ; mais ce bruit fut démenti. C'est pendant son séjour à Venise que le prélat s'occupa de la composition des ouvrages qui lui assurent un rang distingué parmi les auteurs ecclésiastiques de nos jours. Tous ces écrits dont nous donnons la nomenclature à la fin de cette notice, tant ceux de raisonnement que ceux de piété, sont remarquables chacun par le genre qui leur est propre, et montrent que l'illustre auteur avait autant de facilité que de zèle pour inculquer des vérités utiles, et combattre les erreurs de notre siècle.

En 1814, après la chute de Bonaparte, Mgr de la Luzerne revint en France, et fut nommé pair par le roi. Son passage par Langres fut un véritable triomphe, et le prélat recueillit les témoignages les plus éclatants du respect et de la reconnaissance de ses anciens diocésains près desquels il avait passé vingt ans, de 1770 à 1790. Malgré son âge avancé, il se livrait encore à l'étude. Il se levait à quatre heures du matin, vivait dans la retraite, et observait un régime frugal et même austère. Il fut du nombre des neuf évêques appelés, sur la fin de 1814, à délibérer sur les affaires de l'Eglise et réunis en commission sous la présidence de Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, assisté de NN. SS. de Caux, évêque d'Aire ; de la Fare, évêque de Nancy ; de Coucy, évêque de la Rochelle, de Girac, ancien évêque de Rennes ; de Bausset, ancien évêque d'Alais ; de Dampierre, évêque de Clermont ; Dubourg, évêque de Limoges ; Dessoles, évêque de Chambéry, auxquels on avait adjoint M. l'abbé de Latil, premier aumônier de Monsieur, plus tard archevêque de Reims et cardinal. Mgr de la Luzerne ne quitta point Paris durant les Cent Jours et ne fut point inquiété. Présenté par le roi pour le cardinalat, il fut promu à cette dignité dans le consistoire du 28 juillet 1817. Il reçut la barrette des mains du roi Louis XVIII, le 24 août, avec le cérémonial usité, adressa, à cette occasion, à Sa Majesté un discours que reproduisit l'*Ami de la Religion* (Tome XIII, page 87), et dans lequel après avoir remercié le Monarque des faveurs dont il l'avait décoré, il disait : « La génération qui naîtra sous vos

« lois, pénétrée de la soumission au Roi des rois, qui est le fon-
« dement de la soumission aux souverains de la terre, fera
« oublier les crimes et réparera les malheurs de la génération
« qui l'a précédée. Le souffle de Votre Majesté dissipera l'es-
« prit d'incrédulité qui causa tous les maux de notre patrie. Le
« fils de saint Louis, héritier de sa sagesse, réalisera comme
« lui l'oracle de l'Esprit-Saint : *Dissipat impios rex sapiens.* »
(Prov., xx, 26). Le roi lui répondit : « Monsieur le cardinal, je
« suis fort sensible aux sentiments que vous venez de m'expri-
« mer. La pourpre romaine sied bien à celui qui, dans les liens,
« comme saint Paul, employa le temps de notre exil à éclairer
« les fidèles. Pour moi, si je vaux quelque chose, c'est que j'ai
« toujours tâché de mettre en pratique les avis salutaires que
« vous me donnâtes, il y a quarante-trois ans, en terminant
« l'oraison funèbre de mon grand-père. » (Or. fun. de Louis XV,
1774.)

Ce fut Mgr Patrizi, plus tard cardinal et vicaire du Pape Pie IX qu'il représenta au baptême du prince impérial, en 1856, qui fut ablégat pour porter la barrette au cardinal de la Luzerne, et le comte Melchior della Porta, garde-noble, qui lui avait apporté la calotte cardinalice et que le roi nomma chevalier de la Légion d'honneur. Le cardinal de la Luzerne n'étant pas allé à Rome ne reçut ni le chapeau ni le titre cardinalice. Il eût pu, comme les autres anciens évêques, passer à un titre archiépiscopal ; mais il souhaita retourner à son Eglise de Langres, et le roi le nomma en effet à ce siège, pour lequel Son Eminence fut préconisée dans le consistoire du 1er octobre 1817 ; mais comme les nominations faites aux évêchés de France à cette époque n'eurent pas de suite, le cardinal ne put se rendre à son diocèse. Il fut le seul prélat appelé dans le conseil des ministres tenu lors de la discussion sur le Concordat. Il assista ensuite aux réunions d'évêques tenues pour le même objet, et signa les lettres adressées à cette époque, soit au Pape, soit au roi. On lui attribue entre autres, la lettre écrite au roi, en juin 1818, par plus de trente évêques, pour réclamer l'exécution du Concordat. Le 10 mai 1819, il réclama, par une déclaration publique, ainsi que trois autres évêques, membres de la Chambre des pairs, le cardinal de Périgord, l'ancien évêque de Châlons, Mgr de Clermont-Tonnerre, et Mgr Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, nommé à Besançon, contre le refus de mentionner dans un projet de loi la répression des outrages faits à la religion.

Depuis son retour en France, le cardinal de la Luzerne avait essuyé plusieurs maladies graves, une entre autres, dans l'hiver de 1820-1821, de laquelle il ne se remit pas entièrement. Il conserva sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment, et vit avec résignation sa fin prochaine. Dès qu'il sentit quelque danger, il demanda les sacrements et voulut les recevoir en présence de sa famille, à laquelle il adressa une touchante exhortation.

Depuis et pendant cinquante-cinq jours de souffrances, il s'occupait sans cesse de la mort; sa prière était continuelle, et il nourrissait sa piété en récitant des passages de psaumes analogues à sa situation. Sa patience était inaltérable, et, pendant ses longues douleurs, pas une plainte ne sortit de sa bouche. C'est dans ces sentiments que le vénérable prélat s'éteignit le jeudi, 21 juin 1821, à l'âge de 83 ans moins quelques jours. A l'expérience des vieillards il joignait la vivacité de la jeunesse et la piété la plus vraie; il pratiquait la vertu simplement, et, après avoir étonné par ses connaissances et sa mémoire les gens les plus instruits, il étonnait encore plus dans l'intimité par sa gaieté franche : il aimait les enfants et en était aimé. Excellent ami, patriarche de sa famille, il fut constamment sujet fidèle, prélat attaché à ses devoirs, écrivain laborieux et défenseur zélé des principes de la religion et des droits de l'Eglise. Il remplit avec honneur une longue carrière et laissa au dedans et au dehors de son diocèse, le souvenir de ses qualités et de ses services.

Les obsèques eurent lieu le samedi 30 juin: son corps scellé dans un cercueil de plomb et déposé dans une chapelle ardente, fut transporté dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, occupée alors par les Carmélites, et descendu dans le caveau où avait été déposé l'abbé Legris-Duval, prédicateur du Roi, mort le 18 janvier 1819. C'est dans cette même chapelle que reposent aussi le cardinal de Bausset, 1824, Mgr de Bovet, archevêque de Toulouse, 1838, Mgr de Quélen, 1839, Mgr Affre, 1848, et l'abbé Liautard, 1842, fondateur du collège Stanislas.

L'épitaphe du cardinal de La Luzerne est ainsi conçue :

HIC JACET CÆSAR GUILLELMUS DE LA LUZERNE ANTE REVOLUTIONEM EPISCOPUS DUX LINGONARUM, FRANCIÆ PAR, METROP. PARIS ECCL. CANONICUS HONORIFICUS, POST RESTAURATIONEM SANCTÆ ECCLESIÆ ROMANÆ CARDINALIS SACERDOS, FRANCIÆ DUX ET PAR, REG. ORD. S. SPIRITUS COMMENDATOR REGNI MINISTER REGI AB INTERIORIBUS CONCILIIS.

NATUS PARISIIS DIE 7 JUL. AN. DOM. 1738 MORTUUS EST IN SENECTUTE BONA, PLENUS DIERUM, DIE 21 JUNII AN. 1821.

... *Amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem; ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos, qui contradicunt, arguere.* (Saint Paul à Tite I, 9.)

Le cardinal de La Luzerne avait pour armoiries un écusson *d'azur à la croix ancrée d'or, chargée de cinq coquilles de même posées* 1, 3 et 1.

Ce prelat a laissé de nombreux ouvrages et ses *Dissertations* seules, réimprimées à Langres de 1802 à 1808, chez Bournot, forment onze tomes en 6 volumes in-12. Ses œuvres complètes ont 8 volumes in-4°, édition Migne, 1855. Voici par ordre chronologique la note de ses écrits qui ont été réimprimés plusieurs fois :

Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, 1774, in-4° et in-12.

Oraison funèbre de Louis XV, roi de France, 1774, in-4° et in-12, et 1809 ; Paris, Société typographique, 1810 ; Blaise et Potel, 1818 ; Lyon, Rusand, 1810-1815 ; traduit en italien par Gio. Prodoscimo-Zabeo, Venise, 1799, in-8°, Carti, *ibid.*, 1810.

Instruction pastorale sur l'Excellence de la religion Langres, 15 avril 1786 in-12, Besançon, Auché, 1786 in-4°.

Instruction sur le Rituel, Langres, 1786, Paris, Méquignon et Adrien Le Clerc, un volume in-4°, 2e édition 1818.

Lettre aux administrateurs de la Haute-Marne au sujet de la suppression de son Chapitre, 20 décembre 1790, 55 pages.

Lettres aux officiers municipaux de Langres sur son refus de serment, 27 janvier 1891, 8 pages.

Lettre à M. Becquey, syndic du département de la Marne, procureur-général, 19 janvier 1791, 16 pages et sa *Réponse* au même 86 pages.

Examen de l'Instruction de l'Assemblée Nationale sur l'organisation prétendue civile du clergé, 1791, 70 pages in-8°.

Instruction aux prêtres de son diocèse qui n'avaient pas fait le serment, Langres, 15 mars 1791, 38 pages in-8°, instruction qui fut adoptée immédiatement par trente-trois évêques.

Lettre aux électeurs de la Haute-Marne pour les détourner de lui donner un successeur, 16 pages in-8°.

Instruction pastorale sur le schisme de France, 1791, réimprimée à Langres en 1805, 2 vol. in-12.

Sermon sur les causes de l'Incrédulité, prononcé à Constance le jour de Pâques 1795, réédité en 1818, 42 pages in-8°.

Considérations sur divers points de la morale chrétienne, Venise, Carti. 1799, 5 vol. in-12, Lyon, 1816, 4 vol. in-12.

Explication des Evangiles des dimanches et de quelques-unes des principales fêtes de l'année, 1807-1816, 1822 4 volumes in-12.

Dissertation sur la liberté de l'homme,1808 in-12.

Dissertation sur la révélation en général, 1808, in-12, qui avait déjà paru en 1803 sous le titre *Instruction pastorale sur la révélation*.

Dissertation sur la loi naturelle, 1808, in-12, et *Dissertation sur la spiritualité de l'âme*, 1808 in-12, ordinairement réunie à la précédente.

Dissertation sur l'existence et les attributs de Dieu, 1808, in-12, 508 pages.

Considérations sur l'état ecclésiastique, Paris, Société typographique, 1810, in-12.

Eclaircissements sur l'amour pur de Dieu, 1815 in-12 214 pages.

Dissertation sur les églises catholiques et protestantes, 1816, 2 volumes in-12.

Dissertation sur l'instruction publique, Paris 1816, in-8°

Sur la *différence de la constitution anglaise et la constitution française,* 1816.

Dissertations morales lues à Venise, à l'Académie des Philarètes, 1816.

Dissertation sur l'instruction publique, 1816.

Réponse au discours de Lally-Tolendal sur la responsabilité des ministres, 1817 ; *et Observations sur le projet de loi* à ce sujet.

Projet de loi sur les élections, Paris, Egron, 1820.

Dissertation sur la *Déclaration du clergé de France en* 1782, 1821 in-8° de 495 pages, ouvrage dirigé contre le cardinal Orsi.

Lettre et esprit de la Charte, — la *puissance spirituelle*, — *nécessité de l'éducation religieuse,* articles insérés dans les livraisons 14e, 38e, 55e du *Conservateur*.

Articles relatifs à la Religion, journal du Commerce 1818.

Le gouvernement représentatif, et *Nécessité de la religion dans les hommes en place*, dans le *Défenseur* tome II, pages 49, 529.

Pouvoir du roi de publier par une Ordonnance le Concordat, 15 pages in 8°

Le cardinal laissa encore en manuscrit un traité théologique sur le *Prêt à intérêt* pouvant former 3 volumes in-8°; et un traité concernant la *supériorité des évêques sur les prêtres* qui a été publié par l'abbé Migne, grâce à la confiance de la marquise de Vibraye qui possédait le manuscrit.

8 août. — Mgr Jean-Joseph AUDEMAR, évêque d'Adran, coadjuteur de la Cochinchine. Ce prélat, originaire du diocèse de Toulouse, appartenait à celui de Digne où il était né en 1758; il partit pour le séminaire des Missions Etrangères à la fin du siècle dernier, et pour la mission de Cochinchine, sous Monseigneur Labartette, vicaire apostolique, durant dix ans, car il n'était arrivé dans sa mission qu'en 1808. Mgr Labartette, évêque titulaire de Véren, eut successivement trois coadjuteurs et leur survécut. Le premier fut Jean-André *Doussain*, sacré évêque d'Adran le 20 octobre 1801, mort le 14 décembre 1809; le second, Pierre-Martin *Lelabousse*, du diocèse de Vannes, missionnaire depuis 1787, mourut sans avoir été sacré, en 1811. Mgr *Audemar*, nommé en 1817, fut sacré évêque titulaire d'Adran le 29 mars 1818, mourut le 8 ou le 9 août 1821, à 63 ans. Il avait rendu de grands services à la mission dans les dernières années. Il était à la tête du collège qui se trouva comme abandonné; et même dès avant sa mort, les études étaient interrompues depuis plusieurs mois. Mgr Audemar mourut d'hydropisie.

(*A suivre.*) M. C. D'AGRIGENTE.

NÉCROLOGIE

Mgr Duboin, ancien vicaire apostolique de la Sénégambie.

Nous avons annoncé la mort de ce vénéré prélat décédé dans la paix du Seigneur, le 26 août, à soixante-six ans, dans la maison du Saint-Cœur de Marie, à Chevilly, canton de Villejuif, où les Pères du Saint-Esprit ont le scolasticat de leur congrégation. Ses funérailles ont été célébrées le lundi 28 août dans la chapelle de la communauté de cet établissement.

Né à Samoëns, en Savoie, diocèse d'Annecy, patrie du cardinal Gerdil et de Mgr Biort, évêque de Genève (1764-1785),

François-Marie Duboin fit ses études sous la direction de M. Delétraz, de pieuse mémoire, au petit séminaire de La Roche-sous-Foron, ainsi que Mgr Duret, son prédécesseur au Sénégal, décédé le 25 décembre 1875. A la suite d'une visite du R. Père Schwindenhammer, il entra le 31 mars 1846, à la Neuville, berceau de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, fondée pour les noirs par le vénérable Libermann. Il fut reçu profès le 31 avril 1850, fête du Patronage de Saint-Joseph, après y avoir fait ses études théologiques et son noviciat. Il partit le même jour pour la Sénégambie, n'étant encore que diacre. Mgr Kobès, premier vicaire apostolique de la Sénégambie en 1863, mort le 11 avril 1872, l'ordonna prêtre à Sainte-Marie de Cambie, le 10 février 1851.

Employé d'abord à l'établissement de Saint-Joseph de N'gazobil, pour l'œuvre du clergé indigène, il fut ensuite envoyé dans la mission du Grand Bassam, sur la Côte d'Or, avec le R. P. Boulanger, mort, quelques années après, préfet apostolique du Sénégal.

Une maladie grave l'obligea de rentrer en France sur la fin de 1852; il fut placé à la communauté du Saint-Cœur de Marie à Bordeaux, où il se rétablit, tout en s'occupant des diverses œuvres de cette maison en faveur de la classe pauvre et ouvrière.

Envoyé le 20 décembre 1855 à l'île de la Réunion, comme supérieur provincial, où il eut de fréquents rapports avec notre ami le Frère Hermélien, alors visiteur des écoles chrétiennes de Bourbon, maintenant visiteur en Algérie et Tunisie, en résidence à El-Biar, il y développa le magnifique établissement de la Providence, qui comprenait une école professionnelle pour la classe ouvrière, un pénitencier pour les enfants indisciplinés et un hospice pour les vieillards, détruit par le parti révolutionnaire. En janvier 1872, il passa à l'île Maurice avec les mêmes fonctions de supérieur provincial.

A la mort de Mgr Duret, en 1875, Mgr Duboin, fut élu pour le remplacer comme vicaire apostolique le 20 juin 1876, et sacré le dimanche 30 juillet suivant au séminaire du Saint-Esprit par le coadjuteur de Paris, Mgr Richard, alors archevêque de Larisse, assisté de Mgr Maret, évêque titulaire de Sura, et de Mgr Delannoy, évêque d'Aix et de Dax, ancien évêque de la Réunion. C'était la première fois que Mgr Richard remplissait les augustes fonctions de prélat consécrateur, et il lui était

doux de donner son premier fils dans l'épiscopat à la pauvre Afrique, jusqu'ici si délaissée.

La mission du Sénégal avait en Mgr Duboin son troisième vicaire apostolique savoisien. Mgr Truffet, évêque de Callipoli, fut le premier enfant de la Savoie qui succomba sur les plages africaines; il mourut victime de son zèle en 1848, après six mois seulement passés sur cette terre inhospitalière. Mgr Duret, qui avait pendant vingt-deux ans travaillé comme missionnaire et préfet apostolique dans le Sénégal, fut enlevé avant d'avoir achevé sa seconde année d'épiscopat. On espérait que Monseigneur Duboin évangéliserait longtemps encore cette terre d'Afrique ; mais le climat brûlant de ce pays l'obligea à rentrer en France, et à donner sa démission au mois de juillet 1883. Ses deux successeurs moururent à la tâche après un court épiscopat. Mgr Riehl, évêque de Colophon, sacré le 16 décembre 1883, mourut le 22 juillet 1886 ; Mgr Picarda, évêque de Paphos, fut vicaire apostolique moins de deux ans, du 25 novembre 1887 au 22 janvier 1889. C'est Mgr Barthet, évêque titulaire d'Abdère, qui est à la tête de ce vicariat depuis le 30 juillet 1889. Il est né à Picarreau, diocèse de Saint-Claude, le 26 janvier 1837, et fut sacré le 15 septembre 1889, par Mgr Marpot, évêque de Saint-Claude ; Mgr Duboin et Mgr Potron, évêque de Jéricho, assistèrent le prélat consécrateur au séminaire du Saint-Esprit. Mgr Barthet, avant d'aller au Sénégal, était missionnaire à Chandernagor dans les Indes.

Ce furent les maladies et les infirmités qui empêchèrent Monseigneur Duboin de retourner en Afrique ; et depuis son retour en France, il donnait son concours aux archevêques de Paris.

Mgr Duboin avait pris pour armoiries : *d'azur, au cœur de Marie d'or enflammé et transpercé d'un glaive du même, surmonté d'une colombe* (ou Saint-Esprit) *au naturel, posé sur un Jéhovah d'argent* ; et une *Champagne de Sinople chargée d'une étoile à six pointes d'argent, accompagnée à dextre d'une ancre d'argent, et à senestre d'une torche du même allumée de gueules brochant sur le tout.* M.-C. D'AGRIGENTE.

Le général de Miribel.

Le général DE MIRIBEL, chef d'état-major général, est mort le 12 septembre en son château du Chatelard (Drôme), à la suite d'une attaque d'apoplexie.

Voici comment les dépêches des agences avaient annoncé ce triste événement attribué d'abord à une chute de cheval :

Valence, 11 septembre.

Le général de Miribel, chef de l'état-major général de l'armée, actuellement en villégiature dans son château du Chatelard (Drôme), a été assez grièvement blessé à la suite d'une chute de cheval faite dans les prairies attenantes à son château.

Voulant examiner quelque chose, le général de Miribel pencha la tête sur celle de son cheval au moment où celui-ci se relevait brusquement; le général fut frappé violemment au front, et étourdi par la violence du choc, tomba à terre.

Malheureusement ses pieds restèrent engagés dans les étriers et le cavalier fut traîné pendant plusieurs secondes dans cette terrible position.

M. de Miribel fils, qui se promenait également à cheval aux côtés de son père, parvint à arrêter l'animal, dégagea le général et appela au secours.

Les gens du château accoururent et transportèrent le général dans sa chambre où il se mit à rendre des caillots de sang.

D'autre part le *Salut public de Lyon* donne une version toute différente de celle qui précède. Il s'exprime ainsi :

Un général d'armée en villégiature dans son château du Chatelard (Drôme), a été frappé samedi d'une attaque soudaine d'apoplexie, au cours d'une promenade à cheval qu'il faisait aux environs de sa propriété.

Immédiatement relevé, le général a été transporté chez lui sans avoir repris connaissance.

Plusieurs praticiens de notre ville ont été mandés en toute hâte ; mais les soins qu'ils ont prodigués au malade ont été vains et ce matin encore le général n'avait pas repris connaissance.

On craint d'un moment à l'autre un dénouement fatal.

Le *Figaro* donne d'intéressants détails biographiques sur le général :

Miribel est fils et frère de soldats. Son père avait été officier de la garde royale, sous la monarchie de Juillet. Ses trois frères avaient servi dans l'artillerie et dans l'état-major ; il était réservé à celui-ci de monter plus haut et d'illustrer cette tradition familiale par l'éclat de services et de mérites exceptionnels.

Il était sorti de l'Ecole polytechnique à vingt-deux ans. Il passe de là à l'Ecole d'application de Metz et quitte l'Ecole pour aller tirer le canon en Crimée. Incorporé dans la garde, il prend part, trois ans après, à la campagne d'Italie, et gagne la croix sur le champ de

bataille de Magenta où une balle lui brise les deux mains. Il est nommé capitaine et, dès la campagne du Mexique engagée, en 1862, attaché à l'état-major de l'artillerie du corps expéditionnaire. Il monte à l'assaut de Puebla, reçoit une balle à la tête, est porté à l'ordre du jour de l'armée et nommé officier de la Légion d'honneur.

Il avait à peine trente et un ans.

Choisi comme officier d'ordonnance par le maréchal Randon, il est délégué en 1868 à Saint-Pétersbourg, comme membre d'une commission internationale chargée de l'étude des engins explosibles ; on le retient là-bas comme attaché militaire ; il y reste jusqu'en 1870.

La guerre franco-allemande rappelle en France l'intrépide soldat.

Il est à ce moment chef d'escadrons, et le général Ducrot l'attache immédiatement à son état-major. Le siège de Paris fournit à Miribel l'occasion de déployer des qualités de bravoure, de science militaire et de sang-froid qui émerveillent ses chefs. On a raconté que, chargé d'opérer une reconnaissance sur la Malmaison, et soudainement cerné par une troupe prussienne très supérieure en nombre à la sienne, il sut, par une manœuvre d'artillerie aussi rapide que hardie, arrêter net la marche de l'ennemi et sauver la division que son détachement précédait. Ce fait d'armes lui valut le cinquième galon.

Il nous fallait des généraux et nous n'en avions pas. Le gouvernement confia au lieutenant-colonel de Miribel... une brigade formée des mobiles de la Seine-Inférieure et du Loiret. Et c'est à la tête de ces troupes improvisées qu'on le voit se battre comme un lion à Buzenval, à Champigny, au Bourget, donnant à tous l'exemple du courage et de la bonne humeur, en suppléant au besoin à l'insuffisance d'éducation de ses canonniers, en leur donnant froidement des leçons de tir sous le feu de l'ennemi. A Champigny, notamment, en le voit pointer ses pièces lui-même, et se réjouir, comme un artilleur de vingt ans, des excellents effets de son pointage...

La commission de revision conserva à Miribel les galons de colonel, et deux ans plus tard, le 3 mai 1875, il recevait les étoiles de brigadier.

Ce n'était là, pour le vaillant officier, que le commencement de sa fortune militaire.

Ses qualités d'organisateur et de tacticien le désignaient à de plus hauts emplois. Les généraux de Rochebouët et Borel l'attachent à leurs ministères comme chef d'état-major général. Relevé de ses fonctions en 1879, et affecté comme divisionnaire au service actif pendant deux ans, il est réinstallé, en 1881, par le général Campenon, à la direction de l'état-major général.

Ce choix avait été dicté par Gambetta, et on se souvient de l'ahurissement qu'il causa dans les milieux libres-penseurs et radicaux où, toute de suite, le « grand ministère » fut accusé de pactiser avec la réaction

Moins d'un an plus tard, le général Campenon quittait le ministère et son chef d'état-major l'accompagnait dans sa retraite. Mais ce ne fut pour le savant officier qu'une occasion nouvelle d'accroître son bagage d'expérience et de savoir, et de se mieux préparer encore à la situation suprême et définitive qui lui était réservée.

Membre du Comité consultatif d'artillerie, inspecteur général permanent des travaux d'artillerie pour l'armement des côtes, — membre du conseil supérieur de guerre, Miribel reçoit la cravate de commandeur, et en 1888 est placé à la tête du 6e corps d'armée.

Deux ans plus tard, un décret instituait le poste réclamé et trop longtemps attendu de chef d'état-major général de l'armée, grâce auquel notre organisation militaire allait pouvoir, à l'abri des fluctuations ministérielles et des poussées d'influences politiques, s'affermir et se compléter aux mains d'un chef unique et inviolable...

Le choix n'embarrassait personne ; c'est du premier coup sur Miribel qu'il se porta.

—

M. Yvon, peintre d'histoire militaire, officier de la légion d'honneur, est mort, à Passy.

M. Yvon était né en 1817, à Eschwiller (Moselle). Il fut destiné par sa famille aux eaux et forêts. Mais son goût pour les arts l'entraîne à Paris où, à vingt-deux ans, il était reçu dans l'atelier de Paul Delaroche. Il fut, à cette époque, admis comme élève à l'École des Beaux-Arts.

N'ayant pas de fortune, il dut vivre de son travail et ne resta pas à l'école assez longtemps pour faire les concours de Rome. Très jeune, il produisit de très beaux dessins, les *sept péchés capitaux*, d'après le Dante, qui obtinrent la première médaille au Salon de 1847.

Son premier grand tableau fut la *Retraite de Russie* (le maréchal Ney soutenant l'arrière-garde de la Grande Armée). Ce tableau appartient au Musée de Versailles et a figuré à l'exposition centennale de 1889. A la suite de ce tableau, M. Yvon reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En 1855, l'artiste fut envoyé par le gouvernement en Crimée pour suivre les opérations de la guerre, et il fit sur cette campagne une série de grand tableaux dont le plus célèbre est la *Prise de la tour Malakoff*. Elle fut récompensée au salon de 1857, par la médaille d'honneur, première des médailles d'honneur décernées aux Salons.

A la suite de l'Exposition universelle de 1867, M. Yvon fut promu officier de la Légion d'honneur.

Depuis la guerre, M. Yvon s'est livré presque exclusivement au portrait et en a produit une grande quantité.

Citons parmi ceux-ci les portraits des docteurs Péan et Germain Sée, ceux de Paul Bert et de M. Rouvier, et enfin le portrait en pied de M. Carnot, président de la République. Ce dernier se trouve actuellement au centre de la section française à l'Exposition de Chicago.

En 1883, M. Yvon fut nommé professeur de dessin à l'Ecole Polytechnique en remplacement de Léon Cognet.

—

La sœur Saint-Paulin, chevalière de la Légion d'honneur, vient de mourir à Oran. Elle est morte sur un champ de bataille qu'elle n'a pas quitté depuis trente ans. C'était une femme admirable, dont l'existence fut toute charité et tout dévouement. Sa mort a causé un deuil profond en Algérie et l'écho en arrive jusqu'à nous.

Le docteur Sondras sous les ordres de qui elle était placée, a fait d'elle ce bel et touchant éloge :

Je vis pour la première fois la sœur Saint-Paulin au mois de septembre 1867, lorsque j'arrivai comme interne en pleine épidémie cholérique. La sœur évoluait au milieu de ces malades avec une douceur, avec un courage calme et tranquille que j'admirai et je conçus dès l'abord, pour elle, une estime que les épreuves de la terrible épidémie de typhus de 1868 devaient transformer en une respectueuse sympathie.

Depuis lors, les nécessités du service nous ont quelquefois séparés, mais jamais pour bien longtemps, et j'étais tout heureux l'année dernière, en fêtant le vingt-cinquième anniversaire de mon entrée à l'hôpital, de lui rappeler que cette longue période représentait pour nous deux vingt-cinq années d'une collaboration aussi active qu'affectueuse.

J'exagérais un peu cependant; elle m'avait quitté deux fois; pour prendre, en 1884, sous les ordres de M. Fonteneau, le service de l'ambulance cholérique, et en 1886, sous les ordres de M. Bernauer, le service de l'ambulance des varioleux.

C'est que l'administration la savait forte entre les fortes et brave entre les braves cette femme, qui, toujours souriante, passait au milieu des maladies les plus terribles sans sourciller et trouvait dans son cœur un mot aimable pour réconforter ceux qui tremblait, une parole affectueuse pour consoler ceux qui désespéraient.

Le gouvernement avait décoré cette digne femme en 1885.

Elle eût voulu mourir au chevet des malades comme un soldat.

Les dernières paroles qu'elle prononça ont été des remerciements touchants, des prières et des recommandations pour

quatre malades. « Allons, ma sœur, lui disait le médecin, du courage ; vous reprendrez bientôt votre service et vous porterez longtemps encore votre croix de chevalier si bien gagnée. »

Elle lui répondit doucement :

« Non, je ne porterai plus ma croix de chevalier de la Légion d'honneur ; je vais d'ici peu en trouver une autre, la vraie, car sur cette terre mon rôle est terminé. »

Puis, lui tendant la main : « Adieu, fit-elle, ou plutôt, au revoir, car, quoi que vous en disiez, nous nous retrouverons un jour. »

Ce furent à peu près ses dernières paroles ; le délire la saisit et la délivrance finale arriva quelques heures après.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE A L'ACADÉMIE

Rapport de M. Gréard (*Suite*).

7. LES DOUBLES ET LES TRIPLES CONSONNES

Le *rh*, le *th*, le *ch*, le *ph*.

La question de la suppression des doubles et triples consonnes paraît mûre. Dès 1680, Richelet disait dans son Avertissement : « On a écrit ici *avocat*, *batistère*, *batême*, *colère*, *mélancolie*, *autre*, *tisane*, *trône*, et non pas *advocat*, *baptistère*, *bap'ême*, *cholère*, *mélancholie*, *aultre*, *ptisane*, *thrône*. » Mais Richelet n'était qu'un précurseur indépendant.

C'est en 1740 et en 1762 que s'accomplit la véritable révolution. Elle fut complète pour certaines formes, presque radicale. « Coignard a depuis six semaines la lettre A, écrivait l'abbé d'Olivet au président Bouhier, le 8 août 1736 ; mais ce qui fait qu'il n'a pas encore commencé à imprimer, c'est qu'il n'avait pas pris la précaution de faire fondre des E accentués, et il en faudra beaucoup, parce qu'en beaucoup de mots nous avons supprimé l'*s* de l'ancienne orthographe comme dans *despescher* que nous allons écrire *dépêcher*, *tête*, *mâle*, etc. » C'est également d'un trait que furent rayées les doubles consonnes dans *nopce*, *picqure*, *bienfaicteur*, *scavant*, *recepvoir*, etc.

On opéra beaucoup moins hardiment sur les mots marqués du *rh*, du *th*, du *ch* et du *ph*. La question fut plutôt posée que résolue. Depuis elle est restée ouverte. A chaque édition on a fait un pas, mais en craignant d'aller jusqu'au bout.

Le rapporteur de 1878 fait ressortir avec une pointe de satisfaction malicieuse que lui aussi il a marché, qu'il a supprimé

deux *h*, l'une dans *phtisie*, la seconde ; l'autre dans *rythme*, la première. Le motif donné par M. de Sacy, c'est que, dans les mots tirés du grec, il n'y a pas d'inconvénient à retrancher une lettre, quand cette lettre ne se prononce pas. Rien de mieux. Mais pourquoi, dans les mots qui en ont deux, supprimer l'une plutôt que l'autre ? Pourquoi la maintenir dans les mots qui n'en ont qu'une, que la prononciation ne fait pas sentir davantage : *rhétorique*, *rhinocéros*, *rhododendrons*, *rhubarbe*, *rhume*, *rhumatisme*, etc. ? Si la pensée a été de conserver l'aspiration, l'esprit rude de la langue d'origine, pourquoi l'avoir laissé tomber dans *rapsode*, *rabdomancie*, deux mots grecs par excellence ? Si ce sont les consonnes consécutives que l'on veut proscrire, comme on l'a fait dans *autochtone* et dans *ichtyologie* qui n'ont plus conservé l'un et l'autre qu'une *h* (la dernière), pourquoi maintenir l'*h* unique dans *asthme* et *arthrite* qui ont aussi quatre consonnes de suite ? Les modifications les plus simples sont pleines d'illogismes. Qui oserait aujourd'hui écrire *thrésor ?* Et on dit encore *thésauriser*.

Le *ch* ne présente pas moins d'anomalies. L'*h* a disparu dans *carte*, *colère*, *colique*, *corde*, *école*, *sépulcre*, *scolastique*, *scolie*, *stomacal*, *mécanique*, *métempsycose*, *pascal*, *patriarcal*, et dans vingt autres : F. Didot en a fait le compte. Après ces changements qui ont depuis longtemps force de loi, y a-t-il des raisons plausibles pour continuer à dire *anachorète*, *autochtone*, *bacchanale*, *chalcographie*, *catéchumène*, *chronologie*, *chrysantème*, *polytechnique*, etc. Les Italiens et les Espagnols, dont la langue est plus voisine de la source commune, écrivent *cristo*, *cristianesimo*, *cristianismo*. V. Cousin imprimait couramment *psycologie*.

Mêmes observations pour le *ph*. Dans un grand nombre de cas, on l'a transformé en *f*. Dès le XVIe siècle, après Robert Estienne, on avait admis *orfelin*, *flegme*, *fantastique*, en laissant, il est vrai, subsister *phantôme*. En 1762, on a discuté de nouveau *phantôme;* on a discuté, en outre, *phantaisie*, *métaphysique*, *phrase*, *philosophie*, *blasphème*, *alphabet*, *phaisan*, *phiole*, *souphre*, etc. *F* a passé dans *fantôme*, *flegmatique*, *fantaisie*, *frénésie*, *faisan*, *soufre*, *fiole*, *faséole*. Ne pourrait-on reprendre les mots qui ont succombé, notamment *métaphysique*, *philosophie*, *blasphème*, *alphabet*, et pour lesquels nous avons encore l'exemple logique des langues néo-latines ?

Dans ces diverses formes, ce que demandent les réformistes, — et je ne parle toujours que des sages, — c'est un élargissement des barrières. Il n'est question que de prendre un peu plus de champ, sans esprit d'aventure, avec suite.

A voir, en effet, ces mutilations de Procuste opérées tantôt

au commencement, tantôt au milieu, tantôt à la fin des mots avec tant d'arbitraire, la crainte est que la langue, atteinte de toute part, ne finisse par tomber en lambeaux. La prudence est d'accord avec le goût pour nous conseiller de pourvoir méthodiquement aux transformations qui s'imposent, par cela seul qu'elles sont déjà en partie faites. Il ne faut céder que lentement dit-on, à ces tyrannies de la nécessité. Assurément. Mais, préparons raisonnablement la retraite inévitable, si nous voulons éviter la déroute.

Or, ne serait-il pas raisonnable :

D'accepter que l'*h* suivant des consonnes *r*, *t*, *c*, soit au commencement d'un mot, soit dans le corps d'un mot, et qui ne se prononce pas, peut être supprimée ;

D'admettre du même coup, dans des mêmes conditions, la transformation du *ph* en *f;*

D'appliquer d'abord ces règles aux mots dont la modification a été préparée par les discussions antérieures du Dictionnaire et qui ont trouvé des patrons autorisés dans les maîtres de la langue (1);

Et, pour ménager la transition, de tolérer jusqu'à nouvel ordre les deux orthographes ?

Cette fois encore nous n'irons pas jusqu'au bout de la réforme. Mais la voie sera régulièrement ouverte devant nous et nos successeurs.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La mort du général de Miribel. — Visite de l'escadre russe à Toulon. La rentrée des Chambres. — La loi militaire. — Étranger.

14 septembre 1893.

Une attaque d'apoplexie vient d'emporter subitement le général de Miribel, notre chef d'état-major général. Frappé le 11, le général est mort le 12, dans son château de Chatelard (Drôme) où il était en villégiature. C'est une perte dont il est difficile de calculer la portée. Elle nous avertit une fois de plus de placer uniquement nos espérances en Dieu.

—

Tout était hier aux élections, tout est aujourd'hui à la visite de l'escadre russe à Toulon. Changement complet de tableau,

(1) Molière écrivait *misantrope;* La Bruyère, *patétique;* Voltaire, *entousiasme;* Corneille, *ortographe,* etc.

comme on voit. Nous avouons que la perspective de ce dernier tableau est plus réjouissante pour notre patriotisme. Il y a deux ans, une division de la flotte française était reçue à Cronstadt au milieu d'un enthousiasme qui fit tressaillir l'Europe. Pour la première fois depuis nos désastres, un grand peuple nous tendait la main. On se rappelle tous les triomphes de cet inoubliable voyage : la visite du czar, la réception de Saint-Pétersbourg, les fêtes de Moscou, les ovations populaires ; retentissants échos qui se répercutèrent en France. Étaient-ce les conséquences des coquetteries de l'Angleterre avec la triple alliance? Quelle pensée avait guidé l'empereur de toutes les Russies et par quel étrange phénomène avait-il pu sortir de sa réserve légendaire et se livrer à son tour ? Les négociateurs du voyage de Cronstadt pourraient seuls le dire. Quoi qu'il en soit, les deux nations sont restées unies; elles ont vibré de concert, et avant cinq semaines les mêmes émois soulèveront de nouveau les enthousiasmes populaires. Car l'escadre russe va venir, et de toutes parts on s'apprête déjà, comme nous le disons plus loin, à recevoir dignement nos amis du Nord.

Il n'y a qu'une chose à craindre, c'est que nous dépassions la mesure dans notre enthousiasme franco-russe. Notre tempérament national ne sait pas se maintenir dans un juste milieu, il nous emporte d'un excès à l'autre. Certes, la visite de l'escadre russe ne peut que cimenter les sympathies réciproques entre les deux pays, mais nous aurions mauvaise grâce devant l'étranger qui nous guette à nous lancer sans retenue dans des manifestations qui pourraient blesser même les susceptibilités de nos hôtes et du czar, comme cela s'est produit après Cronstadt.

—

Nous sommes aujourd'hui fixés sur la question de savoir à quelle époque le gouvernement convoquera la nouvelle Chambre. Avant de partir en vacances, M. Dupuy, président du Conseil, a pris une décision à cet égard : la nouvelle Chambre ne sera pas convoquée avant la fin de la première quinzaine de novembre.

Après les élections, nos ministres ont voulu se donner deux grands mois de repos, pendant lesquels ils pourront librement promener le panache ministériel et jouir des douceurs du pouvoir. Ce long intervalle placé entre le scrutin du 3 septembre

et la reprise des travaux parlementaires leur a paru nécessaire pour travailler les nouveaux élus du suffrage universel, dans le but de grouper une majorité de gouvernement. L'Association nationale républicaine restera chargée de cet important travail qu'elle mènera dans les départements avec des délégués désignés à cet effet et les préfets qui font partie de l'association occulte.

Une autre considération a pesé également sur la décision ministérielle. La campagne électorale a été marquée par d'incalculables abus de pression. La candidature officielle a fait rage sur tous les points du territoire. Elle ne pourrait manquer de provoquer de nombreuses protestations, si les victimes des abus administratifs étaient sûres que la nouvelle Chambre aura devant elle le temps matériel de les examiner. Le gouvernement, en réduisant, autant qu'il est en son pouvoir de le faire, la durée de la session extraordinaire de 1893, espère étouffer ainsi un grand nombre de protestations qu'il redoute.

Ses calculs sur ce point peuvent être déjoués ; ils le seront si les partisans de la sincérité du vote veulent faire leur devoir. Ce ne sont pas les abus à signaler qui leur manqueront : ils n'auront d'autre embarras que l'embarras du choix.

—

On lira plus loin la lettre, aussi modérée dans la forme que juste et ferme dans le fond, adressée par Mgr l'évêque de Séez à M. le ministre de la guerre, au sujet des ecclésiastiques convoqués aux exercices militaires des 28 jours. M. le ministre n'a pas même daigné en accuser réception. Mais nous nous arrêtons d'autant moins à relever cette inconvenance, que M. le ministre, eût-il satisfait aux lois de la politesse, n'aurait accompli que la moindre partie de son devoir. La réponse que réclamait la lettre du vaillant évêque était une réponse de fait : le gouvernement devait, par une mesure provisoire, en attendant l'amendement de la loi militaire, suspendre l'appel des ecclésiastiques au régiment.

La disposition qui condamne les clercs à un an de la vie de caserne, et plus encore celle qui oblige les prêtres aux exercices militaires des réservistes sont contraires au droit. Elles violent, en effet, le pacte conclu par la France avec le Saint-Siège, le Concordat qui règle chez nous les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Le premier article du Concordat garantit le libre exer-

cice, en France, de la religion catholique. Or, cette garantie n'implique-t-elle pas le respect des grandes lois qui régissent la discipline des ministres de la religion? Parmi ces lois il en est une, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir les motifs, qui leur interdit le métier des armes. Leur imposer une violation de cette loi, c'est méconnaître manifestement l'engagement pris de respecter le libre exercice de la religion.

Cette liberté d'exercice de la religion catholique, la loi militaire y porte encore atteinte en nuisant au recrutement du clergé par les vraies vocations qu'elle fait perdre. Dira-t-on aussi qu'elle la ménage, en enlevant pendant un mois à leur ministère pastoral des vicaires et des curés?

Mais si la loi militaire est illégale, son caractère le plus évident est d'être oppressive et persécutrice. Elle nuit, en effet, à la religion et à l'Eglise, elle cause du dommage au clergé, sans qu'il existe une seule raison soutenable de le faire.

Avec la formule sonore de l'égalité dans l'impôt du sang, on a réussi, comme on fait toujours en France avec certaines phrases, à duper l'opinion publique et à obscurcir complètement le principe si juste de l'équivalence des service sociaux. Toutefois cet impôt du sang, le clergé ne refuse pas de le payer, tant s'en faut! Si le fléau de la guerre vient à sévir, les ecclésiastiques seront les plus empressés à assumer les charges compatibles avec leur caractère. Ils iront vaillamment, sous les balles de l'ennemi, au premier rang de la bataille, ramasser les blessés qu'ils soigneront dans les ambulances. Mais, pour les préparer à ces fonctions, en quoi ont-ils besoin de la vie de caserne, si contraire aux habitudes et aux vertus qu'ils doivent avoir?

En quoi surtout est-il besoin des exercices militaires de 28 jours imposés à des clercs qui sont déjà dans les ordres sacrés? On n'alléguera pas, comme on le fait pour la caserne, que c'est une épreuve utile à dissiper les fausses vocations. Il s'agit de sous-diacres, de diacres et de prêtres engagés par des vœux perpétuels et irrémissibles. Ce n'est pas une vocation qui est à l'étude que l'on éprouve; on soumet à la condition qui lui est la plus contraire, la plus antipathique, la plus dangereuse, une vocation à laquelle l'appelé est irrévocablement lié.

Et cela, il faut le dire, le proclamer, le répéter, sans qu'il en résulte aucune utilité pour la patrie.

On compte par centaines les députés qui, tout en se déclarant

partisans de la loi militaire, ont proclamé qu'ils voulaient une application de cette loi qui n'eût pas un caractère de persécution et d'oppression. Tel est bien certainement le caractère de l'application qui en est faite jusqu'ici. Nous voudrions espérer qu'il surgira un gouvernement qui aura la hardiesse, et nous n'hésitons pas à dire l'habileté de répudier des dispositions légales hostiles à toute une classe de citoyens, sans être utiles en quoi que ce soit au bien public. Ce gouvernement-là trouverait assez d'appui dans l'unanime approbation des gens honnêtes et sensés pour dédaigner, comme s'il ne les entendait pas, les hurlements des sectaires.

—

Le *Phare de la Loire* publie la lettre suivante qu'il a reçue du trop fameux citoyen Le Clec'h, adversaire victorieux de M. de Mun :

Mon cher concitoyen,

Je vous remercie des félicitations que vous voulez bien m'adresser ; le parti républicain morbihannais est en effet fier de sa victoire et peut l'être à juste titre.

Vaincre le comte de Mun, le pape laïque, dans un pays que l'on considérait jusqu'à ce jour comme inféodé au cléricalisme, paraissait chose impossible, et cependant ma confiance dans le succès final ne s'est pas démentie un seul instant depuis octobre 1892 jusqu'à présent.

Vous me demandez mon appréciation personnelle sur mon élection. Elle se résume en deux mots : le Morbihan est tout à fait sorti de l'ornière cléricale et n'y retombera jamais. Jusqu'à ce jour, nos cultivateurs, que je connais depuis mon enfance, avaient la crainte du curé, qui était le vrai maire de la commune, mais ils ne l'ont jamais aimé. L'élection de la deuxième circonscription de Pontivy a porté au cléricalisme un coup terrible qui se répercutera bien loin, d'autant que la conduite du clergé à mon égard et le calme que j'ai toujours pu conserver vis-à-vis des prêtres qui m'insultaient et faisaient boire des femmes et des filles pour me frapper et me cracher à la face, ont été en grande partie cause de mon succès. J'ai d'ailleurs demandé au préfet de vouloir bien procéder à une enquête administrative qui dévoilera les turpitudes du clergé morbihannais dans ma circonscription.

Croyez, mon cher concitoyen, à mes sentiments dévoués.

A. LE CLEC'H.

Ce qui est vraiment incroyable, c'est qu'un personnage capable d'écrire de telles insanités ait eu le pouvoir, personnel-

lement ou par son comité, de persuader à une partie de la population catholique morbihannaise qu'aux yeux du Pape on serait meilleur catholique en votant pour lui que pour M. de Mun! Cela prouve combien il est nécessaire de faire la lumière au milieu du trouble de certains esprits.

—

Le langage tenu à Metz en diverses circonstances par l'empereur Guillaume ne paraît pas avoir produit bon effet en Europe. Voici comment en parle, en effet, l'*Indépendance belge:*

Tandis que le fils du roi d'Italie paraît s'effacer et faire parler de lui le moins possible, comme s'il subissait, en prisonnier, la manifestation à laquelle on lui fait prendre part, plutôt qu'il ne s'y associe volontairement, l'Empereur se prodigue en allocutions et harangues de tout genre apparemment destinées à donner à la circonstance le plus d'éclat et le plus d'importance qu'il peut.

Le souverain germanique s'est même, en une ou deux occasions, laissé aller à certaines ardeurs de langage qui peuvent paraître imprudentes pour ne pas dire plus. Non content d'insister, avec une emphase peut-être dangereuse, sur le loyalisme des populations annexées envers l'Empire, il réveille constamment les souvenirs du terrible conflit de 1870 et évoque certaines éventualités de l'avenir avec une persistance qui autoriserait l'opinion à soupçonner qu'on les désire à Berlin.

On ne voit pas trop dans quel but avouable Guillaume II assure constamment aux Lorrains qu'il est décidé « à les défendre de son épée » et leur parle sur un ton qui ne saurait être plus monté si le gouvernement de la République venait d'exprimer officiellement l'intention de lutter, tôt ou tard, pour la reprise de ses provinces perdues. Si son but était de ranimer des rancunes et de surexciter en France des sentiments qui tendent à s'apaiser, il ne s'y prendrait pas autrement.

On pourrait craindre qu'il y réussisse, et que la prochaine visite de l'escadre russe en France ne soit l'occasion d'une riposte très vive à ces irritants discours, s'il n'y avait lieu de compter sur la sagesse et le sang-froid d'un peuple qui vient de donner une preuve si nette de ses aspirations à la paix.

Il faut donc espérer que les harangues enflammantes de Guillaume II à Metz n'auront qu'un seul résultat: celui de bien prouver à la face du monde, que le pays le plus attaché à la paix n'est pas celui dont le souverain s'en déclare chaque matin, en Lorraine, le gardien providentiel et le champion attitré.

—

A propos de la discussion du budget des dépenses étrangères,

une discussion très âpre se poursuit à la Chambre des communes sur les opérations de la France au Siam.

Le bruit des élections chez nous, l'attention donnée aux fêtes militaires et politiques de Metz, et, enfin, le calme des vacances ont quelque peu détourné les esprits de ce qui se passe à Bangkok. On sait seulement que M. Le Myre de Vilers est parti, chargé de négocier avec la cour de Siam, et là-dessus chacun, semble-t-il, est allé à d'autres soucis et à d'autres pensées.

A la Chambre des communes, cependant, sir Richard Temple et M. Curzon ne se lassent pas de dénoncer les prétentions excessives et les usurpations de la France. Ils voient déjà nos vaisseaux dans les eaux indiennes, disputant à l'Angleterre les chemins de l'Orient. Ils somment le gouvernement de la reine d'intervenir auprès de la République et d'arrêter sur l'heure l'effet de nos conventions avec le Siam, et de s'opposer à la réalisation de nos projets.

C'est beaucoup de bruit qui ne sera pas pour rien, nous le craignons. L'humeur jalouse et chagrine de nos voisins paraît un appui, non imprévu peut-être, dans la mauvaise foi, l'inertie calculée, la duplicité de la cour de Siam. On doit être édifié là-dessus au palais du quai d'Orsay. Pouvons-nous espérer que les résolutions de notre ministre des affaires étrangères seront de nature à lasser les perfidies de la diplomatie siamoise ?

L'insistance de la Chambre des communes à s'entremettre en une affaire où, même au dire de lord Rosebery, l'Angleterre n'a aucun intérêt direct, donne à penser, d'un autre côté, que notre chancellerie aura à déjouer les calculs du gouvernement anglais, tout prêt, il n'y a pas à en douter, à se présenter en bon larron, avide de dépouilles conquises par d'autres. On sait qu'en toute contestation sur un point quelconque du globe, par delà les mers, l'Angleterre invariablement prétend tirer profit de l'aventure, et dicter à tous les lois de sa convoitise.

Nous étions de ceux qui auraient souhaité que le cabinet français se refusât à toute explication avec la chancellerie anglaise sur les vues de la République au Siam. Nous savions ce que la France devait à l'action décisive de ses marins. Nous ne savons pas ce que nous retirerons de nos négociations avec le Foreing-Office et nous prévoyons que notre pays y perdra plus qu'il n'y gagnera, ne fût-ce qu'un peu de son prestige.

Cependant les délais impartis aux autorités siamoises pour l'évacuation des postes sur la rive gauche du Mékong sont expirés. Et pas un seul de ces postes n'a été évacué.

Cependant M. Le Myre de Vilers frappe inutilement à la porte du palais royal et à la porte des ministres du roi. Toutes les autorités de Siam se dérobent, nous dit-on, aux sollicitations du plénipotentiaire de la France. On le renvoie à trois mois, sans doute pour laisser aux intrigues de l'Angleterre le temps d'aboutir à quelque solution qui surprenne notre bonne foi, et nous fustre de nos très légitimes espérances. En un mot, on se moque de nous à Bangkok et à Londres.

—

La Chambre des lords vient, ainsi que c'était prévu, de rejeter le bill du *home rule* par 428 voix contre 42.

Cette discussion, purement académique, n'aura pas été sans grandeur.

M. Gladstone perd la première manche ; les conservateurs et plus spécialement la majorité de la Chambre des lords gagnent-ils cette première manche ? Il est permis d'en douter. On sait qui perd, mais il est difficile de savoir qui gagne à cette solution négative.

On peut cependant indiquer le sentiment qui domine, en ce moment, les deux partis.

Du côté des adversaires du bill, on voudrait forcer M. Gladstone à aller devant le pays.

On se souvient que dans les dernières élections générales, le chef des libéraux avait refusé de faire connaître son projet de *home rule*.

Il l'avait tenu secret avec un soin des plus jaloux.

Or, aujourd'hui que ce projet est connu et qu'il a été discuté et commenté dans le pays autant que dans le Parlement, les adversaires du bill sont convaincus que le pays mettrait les les libéraux en minorité si ces derniers faisaient appel à des élections générales.

Aussi, il faut s'attendre à voir les conservateurs travailler de leur mieux à amener les élections le plus vite possible sur cette question.

Les libéraux, de leur côté, sentent parfaitement combien leur parti serait faible s'ils se présentaient devant les électeurs anglais dans la situation qui leur sera faite après le rejet du *home rule*.

Ils comprennent que tôt ou tard il faudra bien en appeler à des élections générales.

Ils vont donc préparer une plate-forme électorale, c'est-à-dire un programme de législation libéral.

C'est pourquoi il va y avoir une session d'automne ; c'est pourquoi M. Gladstone va conduire la discussion parlementaire de manière à donner à ses électeurs et à ses partisans une haute idée de ses intentions et de son programme.

Si la Chambre des lords s'obstinait dans la suite, une agitation ne manquerait pas de se faire contre elle. Cette agitation pourrait bien même commencer plus tôt qu'on ne le pense.

—

La légation du Brésil communique à l'Agence Havas la dépêche suivante :

Le contre-amiral Custodio Mello s'est soulevé avec une partie de la marine composée du cuirassé *Aquidaban*, du croiseur *Republica*, de deux torpilleurs et de quelques navires marchands qu'il a pris dans le port et qui, par leur mauvais état, ne pourront rendre aucun service aux révolutionnaires ; malgré cet état de choses, la ville est tranquille, les rues conservent leur mouvement habituel, les théâtres et autres établissements publics sont ouverts ; le gouvernement se fait fort d'étouffer le mouvement ; le congrès vient de voter l'état de siège, mais le gouvernement ne croit pas en avoir besoin ; les révolutionnaires ont tenté de débarquer dans plusieurs endroits, mais se voyant repoussés énergiquement, ils commencent à perdre courage. L'amiral Mello ayant demandé au commandant du fort de Santa-Cruz son adhésion, en a reçu une réponse tout à fait négative ; les quelques navires révolutionnaires qui sont dans le port de Rio ne peuvent pas agir et les forts les empêchent de regagner la mer ; le quartier-général de la marine s'est réuni et a constaté qu'il n'y avait que 28 officiers parmi les révolutionnaires ; les autres officiers sont avec le gouvernement ; toutes les forces de terre sont unies et prêtes à le soutenir. Le commerce et les banques continuent leurs opérations.

—

Le mauvais effet produit par le voyage du prince de Naples en Alsace-Lorraine est si considérable, même en Italie, que l'on cherche mille moyens d'en atténuer la portée. C'est ainsi que M. Nicotéra prétend avoir reçu cette confidence du prince avant son départ : « Je suis navré de la mission que j'ai reçue, mais

comme je suis soldat, je n'ai pas à discuter les ordres qui me sont donnés. »

Il ne reste à savoir que le nom de l'autorité qui a donné l'ordre : on ne le saura probablement jamais. Ce serait pourtant fort intéressant.

C'est sans doute cette même autorité qui cherche actuellement à diminuer l'importance de la manifestation projetée de Toulon en attirant l'escadre russe dans un port italien où de grandes démonstrations hypocrites auraient lieu.

—

Ces jours-ci ont eu lieu les élections pour le renouvellement de la seconde Chambre du Rigsdag suédois. Autant qu'on en peut juger par les résultats connus jusqu'ici, la lutte électorale s'est maintenue à peu près exclusivement sur le terrain économique : libre échange ou protection, tels étaient les deux drapeaux autour desquels on conviait les électeurs à se rallier. Les résultats acquis accusent un succès pour les protectionnistes, qui avaient été battus, au contraire, aux dernières élections. Il ne faut pas oublier que le système électoral suédois assure la prépondérance à l'élément rural, toujours plus disposé à recourir au bienfait de tarifs douaniers très élevés ; il est fort possible d'ailleurs que les grands maîtres de forges d'Oerebro et de la Dalécarlie aient éprouvé aussi le besoin de se protéger contre la concurrence anglaise et allemande.

Quoi qu'il en soit, le trait le plus curieux de cette consultation nationale est le rôle très effacé que semble y avoir joué la question des rapports avec la Norwège. Il paraissait naturel cependant de s'attendre à la voir agitée sérieusement. On se souvient des incidents qui ont marqué la fin de la session du Storthing norvégien : la date du 1er janvier 1895 imposée par la majorité radicale au gouvernement conservateur de M. Stang comme l'extrême limite pour la solution de la question des consulats, la Norvège devant avoir à cette date une représentation consulaire distincte de celle de la Suède ; les frais des ministres norvégiens résidant à Stockholm réduits ; et enfin, chose plus grave, la contribution de la Norwège à la liste du roi, diminuée. Toutes ces atteintes plus ou moins directes, et non dissimulées d'ailleurs, au pacte d'union auraient dû, suivant toutes les apparences, avoir leur contre-coup sur la période électorale ; et le contraire est bien fait pour nous étonner.

Il ne faudrait pas croire cependant que la victoire des protectionnistes en Suède soit sans influence sur cette grosse question de l'union scandinave. Séparés presque sur tous les points, ayant des Constitutions différentes, des lois différentes, dirigeant chacun séparément leur Eglise, leur armée, leurs finances, animés chacun d'un esprit politique particulier, les deux peuples diffèrent encore par leur politique économique. Le courant de protection qui vient de se dessiner avec plus de force dans la Suède, déjà naturellement portée de ce côté, ne peut qu'augmenter les éléments de mésentente avec la Norwège libre-échangiste.

PETITE CHRONIQUE

Une élection sénatoriale qui a eu lieu le 10 septembre dans les Côtes-du-Nord aboutit au succès d'un conservateur catholique, M. Hangoumar des Portes, qui dépasse d'environ trois cents voix un M. Lucas, que les dépêches désignent comme « républicain catholiques ». Si ce titre convient à un pareil personnage, on en jugera par ce fait qu'étant jadis inspecteur de l'Université, il a vigoureusement laïcisé les écoles publiques dans les Côtes-du-Nord. Après cela, c'est sans doute un modéré du genre qui plaît au *Moniteur de Rome*... En tout cas, il est battu et nous nous en réjouissons.

— La situation est très tendue dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. Le 33e régiment d'infanterie en garnison à Arras a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir. Les diverses sections syndicales établies dans le Pas-de-Calais, sont réunies en congrès et la question de la grève générale y sera examinée. Si les députés socialistes ne s'en mêlent pas, il est possible qu'on arrive à une entente avec les patrons, car il ne s'agit que d'une baisse de salaires ; mais il est à craindre qu'ils interviennent, comme toujours, pour attiser le feu et, alors tout est à craindre.

— Il se confirme de plus en plus que le parti ouvrier socialiste révolutionnaire qui a fait passer plusieurs de ses candidats aux élections dernières, a reçu d'Allemagne de fortes subventions. D'après un des élus de ce parti, M. Fabérot, député de la 1re circonscription du 11e arrondissement, la chose serait inexacte. « Le parti ouvrier, aurait dit M. Fabérot n'aurait absolument reçu aucune somme des socialistes étrangers, de quelque pays que ce soit. » Or, le *Mémoriale diplomaque* annonce que les Trade's-Unions anglaises ont décidé d'envoyer une députation pour féliciter le député socialiste Jules Guesde au sujet de son élection. On ne dira pas que la politique de ce parti, et les résultats qu'elle doit produire en France, ne jouissent pas des sympathies de l'étranger.

— Le commandant Monteil quittera Paris le 5 octobre prochain pour Loango : il va rejoindre sa mission qui est partie du Sénégal sous les ordre du capitaine Decaze, et qui, arrivée depuis au Congo, a dû se mettre en route pour Brazzaville et le Haut-Oubanghi. Le lieutenant Julien, attaché à la mission Monteil, quitte Paris ce soir pour s'embarquer à Bordeaux sur la *Ville de Macceïo*.

— L'adjonction d'un chargeur à douze cartouches à la culasse mobile du fusil Lebel est expérimentée en ce moment par le 1er bataillon de chasseurs. A l'issue des manœuvres, la direction de l'artillerie recevra le rapport attendu du 6e corps, pour règler définitivement la fabrication des nouvelles armes, en y introduisant la modification appliquée aux 1.000 fusils mis en essai à Verdun.

— L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'août 1893.

Les résultats accusent une plus-value de 4,167,600 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 4,866,900 par rapport à la période correspondante de 1892.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur : le timbre, 1,287,000 ; les contributions indirectes, 327,000 ; les sucres, 4,432,070 ; les contributions indirectes (monopoles), 723,000 ; les postes, 1,565,500 ; les télégraphes, 685,600.

Les moins-values portent : sur l'enregistrement, 4,519,500 : l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 86,000 ; les douanes, 56,000 ; les sels, 113,000 ; les téléphones, 48,000.

Par rapport au mois d'août 1892, il y a augmentation sur : le timbre, 3,047,500 ; les douanes 7,909,000 ; les sucres, 3,236,000 ; les contributions indirectes (monopoles) 150,000 ; les postes, 1 million 450,400 ; les télégraphes, 421,500.

Il y a diminution sur : l'enregistrement, 6 millions 566,000 ; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 65,000 ; les contributions indirectes, 3,097,000 ; les sels, 161,000 ; les téléphones, 563,500.

— Notre diplomatie comble décidément d'attentions cette Italie si complaisante à nos pires ennemis. Déjà on assurait que M. Develle a offert aux ministres du roi Humbert, pour les aider à traverser la crise monétaire, quelques millions de monnaie de billon ; voici maintenant, d'après le *Figaro*, que le gouvernement français aurait refusé de M. Brin, ministre italien des affaires étrangères, toute indemnité pour les dégâts causés au palais Farnèse lors des récents troubles ! Pour un peu, nous nous déclarerions trop flattés de l'honneur que nous fait la canaille italienne en hurlant : *Vive Sedan !* sous les fenêtres de nos ambassades !

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Des bruits sans fondement ont couru, ces jours derniers, à Rome, sur la santé de S. S. Léon XIII.

A ce sujet, le *Moniteur de Rome* publie la note suivante que nous donnons telle quelle, malgré l'inconvenance d'une expression que l'on remarquera :

Avant-hier, le bruit s'est répandu de nouveau que le Pape était gravement malade. On disait qu'il avait été atteint d'affaiblissement; d'autres répandaient encore des nouvelles plus alarmantes.

Le ministère de l'intérieur se mit aussitôt en mouvement. On téléphona à l'inspecteur de sûreté publique de Borgo pour savoir la vérité. A la nouvelle qu'il s'agissait d'une *blague*, on séquestra tous les télégrammes que des correspondants zélés s'étaient empressés d'envoyer aux journaux de province et d'étranger.

A ce propos, nous sommes heureux d'affirmer de nouveau la santé florissante du Saint-Père, et peut-être, jamais, comme cette année, il n'a ressenti si peu les effets de la grande chaleur que nous avons eue.

—

Une circulaire impie et mensongère contre le Pape, et visant à la défense du Rominisme, ayant été adressée, entre autres destinataires, à Mgr Bandi, évêque de Tortone, Sa Grandeur s'est empressée de protester par une lettre dont voici le principal passage :

« Retiré en ce moment avec mon vénéré clergé, dans la maison des Exercices spirituels, je n'ai pu m'empêcher de manifester solennellement au pied de l'autel et devant mes prêtres fervents l'amertume de mon cœur, les invitant à faire une amende honorable. Mon invitation a été aussitôt saluée par le cri unanime de : « Vive Léon XIII! »

« Cette amende honorable, que moi, évêque de Tortone, et mon clergé, nous faisons de concert, ai-je dit, est la protestation énergique contre les infâmes calomnies et les accusations de cette circulaire. Nous déclarons devant Dieu et devant les hommes notre dévouement absolu et notre profonde vénération pour le Saint-Siège, et en particulier pour la personne sacrée du Pontife actuel, du très savant Léon XIII, condamnant sans

aucune restriction tout ce qu'il a condamné de Rosmini, et donnant une adhésion explicite, formelle et sans réserve au décret *Post obitum*.

« Le cri unanime de : *Vive Léon XIII!* a salué de nouveau la lecture de cette protestation.

« Et pour que la réparation ne consistât pas seulement en paroles, mais en actes, j'ai proposé moi-même de recueillir parmi les prêtres réunis le Denier de l'amour filial, pour le déposer ensuite avec une adresse spéciale aux pieds du Saint-Père. Tout a été accompli avec la plus grande spontanéité.

« Que le Seigneur illumine l'auteur ou les auteurs de cet écrit sacrilège, et qu'il les convertisse à la connaissance de la vérité ! »

France

CAMBRAI. — Nous lisons dans la *Vraie France* de Lille :

Mardi matin, vingt-six ecclésiastiques, dont vingt-quatre du Nord, un de la Somme et un de la Seine, arrivaient en soutane dans notre ville... pour y faire leurs vingt-huit jours.

Parmi eux se trouvaient un prêtre et cinq diacres. Les autres étaient des minorés, dont on a retardé l'élévation au sous-diaconat en prévision de l'épreuve qu'ils avaient à subir pendant ces vacances.

Tous ont été casernés à l'hôpital militaire et incorporés dans la 1re section d'infirmiers.

La *Vraie France* ajoute :

Nous en convenons volontiers, l'accueil qu'on leur a fait a été courtois. Il paraît même qu'on leur laisse une certaine latitude qui leur permet de remplir leurs exercices de piété.

C'est ainsi, par exemple, que le prêtre, en sortant de bon matin, peut encore aller dire sa messe. Avec de la bonne volonté, les diacres peuvent également réciter leur bréviaire.

Cependant le sens chrétien n'en est pas moins révolté à la pensée que chaque matin, avant de monter au saint autel, des prêtres ont à déposer un sabre-baïonnette et une tunique.

Nous ne voyons pas bien non plus des diacres, profitant d'un moment de répit pour tirer de leur poche un bréviaire et, dans la promiscuité du poste, réciter leur office.

Non, jamais on n'habituera nos âmes chrétiennes et françaises à ces douloureux contrastes. Il y a là quelque chose qui révolte le bon sens autant que la vieille foi de notre race, et nous espérons bien que, suppléant au silence des timides et des lâches, les conséquences logiques de la loi de malheur crieront tellement haut par leur mons-

truosité même qu'elles la feront tomber enfin sous le mépris et la malédiction publics.

Digne. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Digne :

Les trois jeunes prêtres de notre diocèse appelés à faire leurs 28 jours, conformément à la loi militaire, ont obtenu un sursis d'un an.

Dijon. — Trois diacres et onze autres séminaristes qui, en vertu de leur stage au grand séminaire de Dijon, devraient être sous-diacres et diacres, partiront cette semaine pour faire leurs 28 jours à Dijon, dans les infirmeries militaires.

Le Mans. — D'autre part, nous lisons dans le *Nouvelliste de la Sarthe* :

Avec un assez grand nombre de séminaristes, douze prêtres du diocèse du Mans font en ce moment une période de 28 jours.

Les paroisses de Saint-Pavin, d'Ecommoy, de Parigué-l'Evêque, de Brûlon, de Saint-Mars-la-Brière et d'Assé-le-Riboul sont ainsi privées d'un vicaire, et l'exercice régulier du culte y est par là même désorganisé.

Et ce n'est là qu'un commencement: dans quelques années, les curés eux-mêmes seront appelés sous les drapeaux, et nos campagnes se verront privées, au mépris du Concordat, de tout secours religieux.

Déjà en ce moment, à Ecommoy, par suite de la maladie de M. le curé, de la mort récente de M. l'abbé Perrault, premier vicaire, et de l'appel sous les drapeaux de M. l'abbé Blanchard, il n'y a plus de clergé paroissial pour administrer les sacrements et répondre aux désirs des mourants.

Comme la loi, conclut très justement le journal manceau, permet au gouvernement de dispenser les ecclésiastiques de cette période, c'est de sa part une vexation arbitraire et gratuite, en même temps qu'un attentat à la liberté des citoyens qui ne veulent pas mourir sans les consolations de la religion.

Lyon. — Le 8 septembre a eu lieu à Lyon, le 250e anniversaire du vœu contracté en 1643 par les échevins de Lyon.

C'est à la suite des épidémies terribles qui avaient décimé à plusieurs reprises la population lyonnaise, que le prévôt des marchands et les échevins résolurent de mettre, par un vœu solennel, la ville de Lyon sous la protection de la sainte Vierge.

Le pacte souscrit par les échevins fut fidèlement observé par les successeurs. Aujourd'hui à défaut des magistrats munici-

cipaux qui ont abandonné ce mandat sacré, les délégués des trente-six paroisses de Lyon viennent chaque année entourer, dans le sanctuaire de Fourvière, le prêtre chargé de renouveler au pied de l'autel la consécration solennelle de leurs pieux ancêtres.

Cette année, la messe dite du vœu a été célébrée par Monseigneur Belmont, évêque de Clermont.

Le soir, à six heures, a eu lieu la cérémonie, si populaire à Lyon, de la bénédiction de la ville du haut de la galerie absidiale de la nouvelle église de Fourvière.

Le cortège, précédé de la fanfare des Enfants de la Cité, s'est rendu processionnellement à la galerie absidiale. Tous les curés de Lyon, les chanoines de la Primatiale et les délégués des paroisses suivaient le cortège.

Sur les quais de la Saône et sur les points d'où on peut apercevoir la basilique une foule s'est massée qu'on peut évaluer à plus de cent mille personnes. Elle attend, dans le plus grand recueillement, l'instant de la bénédiction, qui est indiqué par une sonnerie de clairons.

Suivant l'usage, une première détonation sert d'avertissement à la foule, qui s'agenouille. Entre la seconde et la troisième détonation, Mgr Belmont élève le Saint-Sacrement et bénit la ville.

Au retour de la procession, une dernière bénédiction a été donnée dans l'ancienne chapelle.

Séez. — Le 4 juillet dernier, Mgr l'évêque de Séez adressait à Son Excellence le ministre de la guerre la lettre suivante :

Séez, le 4 juillet 1893.

Monsieur le Ministre,

J'aurais à solliciter de Votre Excellence un acte de bienveillante équité, auquel l'évêque, le clergé et les fidèles du diocèse de Séez attachent le plus haut prix. Parmi les sujets ecclésiastiques de ce diocèse qui ont accompli leur année de service militaire, deux prêtres, trois diacres, un sous-diacre, quatre clercs minorés, sont appelés, pour une période de vingt-huit jours, au Mans, à la date du 21 août.

Nous espérions au moins, et des hommes étrangers aux questions religieuses espéraient avec nous, que les sujets ecclésiastiques, une fois leur année de service terminée, seraient libres de se consacrer tout entiers aux devoirs de leur état, et ne pourraient être rappelés sous les drapeaux que dans le cas d'une mobilisation générale : en face d'une guerre, l'évêque de Séez serait le premier à faire appel au dévouement de son clergé pour la défense de la patrie.

Mais voici que prêtres, des hommes revêtus déjà d'un caractère sacré, ou sur le point de se vouer pour toujours au service de l'Eglise, vont être jetés de nouveau, sans motif, dans le tumulte et le trouble de la vie militaire.

Devant cette éventualité, les hommes les plus modérés se demandent avec effroi si l'on ne cherche pas à décourager, à déraciner les vocations, et s'il n'y aurait point chez les représentants de l'autorité, en France, de l'animosité contre la religion elle-même.

Quel désordre, en effet, ne serait-ce pas dans les paroisses, si des vicaires étaient obligés d'abandonner leur ministère pendant quatre semaines ! Et ceux qui ne sont pas prêtres encore, ils ont, vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre, des obligations si incompatibles avec la vie militaire, qu'on ne peut, sans méconnaître la nature de notre religion, les assimiler aux membres des autres classes de la société astreints à la loi militaire.

L'année de service impose déjà de grandes souffrances aux séminaristes, à leurs maîtres, à leur évêque; les vingt-huit jours achèveraient de nous accabler en mettant les vocations à la torture.

La France, Monsieur le ministre, applaudit au patriotisme qui vous guide dans l'organisation d'une armée puissante, capable de nous faire respecter de l'ennemi du dehors. Mais ne sentez-vous pas aussi le besoin du concours des hommes d'ordre et de paix pour parer aux dangers du dedans ?

La plus haute autorité religieuse qui soit au monde a parlé pour inviter tous les Français à la concorde dans un même amour du pays. Sa voix a été entendue : nous ne demandons qu'une chose, c'est que des mesures de rigueur sans cesse renaissantes ne viennent pas déconcerter notre bonne volonté et notre désir de la paix.

C'est pourquoi, Monsieur le ministre, je viens vous prier d'interposer votre haute autorité, afin que l'appel de nos sujets ecclésiastiques, pour une période d'instruction militaire de quatre semaines, en août et septembre, soit retiré et déclaré sans effet.

En nous donnant cette satisfaction, vous tranquilliserez sur un point d'une extrême gravité les consciences chrétiennes, et vous serez loué par les hommes les plus dévoués à leur pays.

Dans l'espérance qu'Elle ne rejettera pas cette instante demande, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'agréer l'expression de ma considération très distinguée,

† François-Marie, *év. de Séez.*

En publiant cette lettre, la *Semaine Religieuse* ajoute :

Comptant sur l'urbanité française, Sa Grandeur osait espérer au moins un accusé de réception.

M. le ministre n'a pas daigné prendre cette peine ; et, pour toute réponse, des feuilles de route ont été adressées aux prêtres du dio-

cèse visés par cette loi militaire que tout cœur catholique et vraiment français a le droit de maudire.

Ne croit-on pas rêver devant de pareils attentats ? Arracher le prêtre de Dieu à l'autel pour l'envoyer à la caserne, remplacer dans ses mains l'hostie sainte par le fusil meurtrier, c'est un acte odieux que rien ne peut expliquer, sinon la haine satanique qui anime la franc-maçonnerie juive contre l'Eglise du Christ.

Tulle. — Les dernières élections sont de nature à accélérer partout le mouvement de laïcisation.

A Tulle, la commission administrative de l'hospice vient de supprimer à la fois le traitement et le poste d'aumônier de cet établissement.

Au sujet de cette mesure la *Semaine Religieuse* de Tulle dit :

Elle a surpris généralement. Elle n'est cependant que le développement logique d'une action incessante tendant vers un but longtemps déterminé, et qu'on se croit sans doute sur le point d'atteindre.

Le prétexte de la mesure prise par l'administration, c'est le refus de l'autorité ecclésiastique de laisser célébrer dans la chapelle de l'hospice les obsèques de M. Vialle, l'économe récemment décédé.

La *Semaine Religieuse* détruit cette allégation par l'exposé des faits. Il ne reste dans la mesure qu'un acte d'hostilité voulu et concerté depuis longtemps, comme le montre la revue diocésaine.

La décision des administrateurs de l'hospice a reçu l'approbation préfectorale.

Etranger.

Portugal. — Le clergé de l'archevêché de Braga (Portugal) a rédigé une Adresse dans laquelle il fait une solennelle déclaration au sujet des droits qui appartiennent au Vicaire de Jésus-Christ. Dans cette Adresse, dont le *Moniteur de Rome* publie la traduction, le clergé de Braga vise expressément l'Encyclique du 16 février 1892 adressée aux catholiques de France. Voici ce passage :

Nous adhérons donc avec toute l'obéissance de notre esprit sacerdotal et toute l'affection d'enfants du Père commun des fidèles et toute la foi et loyauté de notre caractère de Portugais, à la doctrine de toutes les Encycliques du très éminent Pontife, et surtout des Encycliques *Immortale Dei* sur la constitution chrétienne des Etats, *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers, et la dernière du 16 février 1892, adressée aux catholiques français.

Si cette Encyclique de fait et dans la forme est pour la France, sa doctrine, sa matière, son essence sont aussi pour nous, catholiques portugais, et par conséquent nous l'embrassons de tout notre cœur, et nous la tenons pour notre règle de conduite politico-religieuse, la seule capable d'établir et d'affermir solidement la bien désirée union et concorde parmi les fidèles de la grande famille portugaise.

Nous voulons donc travailler, unis sur le terrain de la légalité et tout à fait soumis aux instructions du Souverain Pontife, pour la défense des droits de Dieu et de son Eglise, pour le bien et la prospérité de notre patrie bien-aimée.

Il faut distinguer la forme de gouvernement et les lois antichrétiennes, antiecclésiastiques et, par conséquent, antipatriotiques qu'un gouvernement peut promulguer, oubliant sa mission et son devoir; si nous reconnaissons loyalement et sans arrière-pensée la forme du gouvernement établie en Portugal depuis plus d'un demi-siècle, nous détestons les erreurs, les actes injustes, les lois antichrétiennes de ce gouvernement qui peuvent produire, en conséquence nécessaire et fatale, les malheurs de la patrie, et nous sommes disposés à employer tous les moyens légaux et licites pour que les erreurs soient corrigées, les injustices réparées et révoquées les lois adverses à l'Eglise.

Voilà notre croyance, voilà notre conviction, voilà nos desseins.

Avant tout, notre chef suprême, le Pontife romain, chef visible de l'Eglise, dont le chef invisible est Jésus-Christ; puis notre prélat, représentant du Vicaire de Jésus-Christ et auquel nous avons promis obéissance; enfin les institutions politiques qui nous régissent, la loi et l'autorité temporelle comme déléguées de Dieu, suivant la doctrine de saint Paul, afin que la loi et l'autorité temporelle ne s'opposent pas à loi divine, ainsi que les Apôtres nous l'ont enseigné par leurs paroles et par leur exemple.

Jésus-Christ, l'Eglise et la patrie, voilà la devise de notre bannière, le programme de notre politique, l'idéal de nos aspirations, le sujet de nos croyances catholiques et de nos affections de Portugais.

Tout pour la religion, qui est la paix et la concorde; rien pour la politique factieuse, qui est la confusion et le désordre.

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires des lieux en paix et en communion avec le Saint-Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique.

A la sainte joie que Nous a apportée l'heureux accomplissement de la cinquantième année de Notre consécration épiscopale s'est ajouté ce motif spécial de satisfaction que, dans l'universalité des nations catholiques, tous s'y sont associés, comme des fils envers leur père, par la plus belle manifestation de foi et d'amour. En cela Nous reconnaissons avec une gratitude toujours nouvelle et Nous proclamons l'intention de la divine Providence, si pleine de bienveillance pour Nous et si féconde en fruits pour l'Eglise; et il ne Nous est pas moins doux de saluer et d'exalter dans Nos louanges l'Auguste Mère de Dieu à l'intercession de qui Nous devons principalement ce bienfait. Car son insigne bonté dont Nous avons ressenti en Nous depuis si longtemps et à travers tant de vicissitudes les effets les plus immédiats et les plus divers, brille d'un éclat de plus en plus visible à Nos yeux, et en affectant Notre cœur de sa douce action l'affermit dans une confiance qui n'a rien d'humain. Il Nous semble entendre la voix elle-même de la Reine du Ciel Nous encourager tendrement, dans ces temps si difficiles pour l'Eglise et aussi Nous aider de la plénitude de ses conseils dans celles de Nos entreprises qui visent le salut commun, et Nous recommander d'exciter la piété et l'exercice de la vertu dans le peuple chrétien.

Plusieurs fois déjà Nous Nous sommes fait un bonheur et un devoir de répondre à ces inspirations. Or, parmi les fruits que Nos exhortations ont produits à l'instigation de

la Reine du Ciel, il convient de rappeler les grands progrès de la dévotion à son très saint Rosaire, soit par l'extension ou l'établissement de pieuses confréries fondées dans ce but, soit par la publication d'écrits aussi doctes que pratiques, soit par le concours des plus nobles produits des beaux-arts.

Mais aujourd'hui, comme si Nous entendions la même voix de cette Mère pleine de zèle qui insiste pour Nous dire : « Crie, ne cesse point », il Nous plaît, Vénérables Frères, de vous entretenir de nouveau du Rosaire, aux approches de ce mois d'octobre, que Nous avons décidé de lui consacrer par cette dévotion si populaire du Rosaire, et en lui attribuant le bienfait d'une sainte indulgence. Toutefois, Nos paroles n'auront pas pour but spécialement ni de recommander encore une prière si excellente par elle-même, ni de stimuler à nouveau les fidèles à s'y adonner avec plus de piété encore ; mais Nous voulons parler de quelques-uns des biens spirituels qu'on en peut retirer, eu égard surtout aux temps et aux hommes du jour. Car Nous sommes profondément convaincu que la dévotion du Rosaire, si elle est convenablement pratiquée de manière à avoir toute sa vertu et toute son efficacité, doit procurer, non seulement à chacun, mais à la société tout entière, les plus grands avantages.

Personne n'ignore combien en raison de la charge de l'apostolat suprême dont Nous sommes revêtu, Nous Nous sommes employé à procurer le bien des Etats, et comme nous sommes prêt, avec l'aide de Dieu, à le procurer. Et en effet, Nous avons souvent averti ceux qui détiennent le pouvoir de ne faire de lois et de ne gouverner par elles qu'autant qu'elles se rapportent à la règle du divin esprit ; et les citoyens qui ont la supériorité du talent, des mérites acquis, de la noblesse et de la fortune, Nous les avons souvent exhortés à s'entendre et à mettre leurs forces en commun pour défendre et servir les intérêts supérieurs de l'Etat. Mais bien des choses contribuent, dans l'état actuel de la société, à détendre les liens de la discipline publique et à détourner les peuples de la recherche de la juste honnêteté des mœurs.

Il y en a trois surtout qui Nous paraissent exercer la plus fâcheuse action au préjudice du bien commun; ce sont: le dégoût de la vie modeste et laborieuse; l'horreur de la souffrance; l'oubli des biens futurs, objet de notre espérance.

Nous Nous plaignons, et ceux-là même l'avouent et en gémissent qui ramènent tout à la simple raison et à l'utilité, de voir la société humaine profondément atteinte par la négligence des devoirs et des vertus qui sont l'ornement d'un genre de vie simple et ordinaire. C'est ainsi que, dans la vie domestique, on voit les enfants se refuser effrontément à l'obéissance dont la nature leur fait un devoir, et rejeter le joug de toute discipline autre que celle du plaisir et de la mollesse. C'est ainsi que les ouvriers abandonnent leurs professions, fuient le travail, et mécontents de leur sort, envient ce qui est au-dessus d'eux, rêvant une égalité chimérique. Beaucoup n'ont d'autre souci que de quitter leur pays natal pour aller chercher le bruit des villes et les plaisirs qu'elles offrent.

De là vient qu'il n'y a aucun équilibre entre les diverses classes de la société: tout chancelle; les âmes sont en proie aux tourments de l'envie et de la jalousie, le droit est publiquement foulé aux pieds, et l'on voit enfin ceux dont les espérances ont été déçues s'attaquer à la paix publique par des séditions et des émeutes, et résister aux autorités qui ont mission de la défendre. Contre ces maux, il faut demander le remède au Rosaire, qui consiste dans une série définie de prières et la pieuse méditation des mystères du Christ Sauveur et de sa Mère. Que les *mystères joyeux* soient donc expliqués convenablement au peuple, et qu'ils soient placés sous les yeux des hommes comme des tableaux et des représentations des vertus: chacun y verra quelle facile et abondante moisson d'exemples propres à charmer les cœurs par leur admirable suavité lui est offerte pour se former une vie honnête. — Regardons la maison de Nazareth, cette demeure à la fois terrestre et divine de la sainteté: Quel modèle on y trouvera de la vie quotidienne! Quel type absolument parfait de la société domestique! Là règnent la candeur et la simplicité des mœurs; la perpé-

tuelle union des cœurs, l'absence de tout ce qui peut troubler l'ordre ; les égards mutuels ; en dernier lieu l'amour, non pas celui qui est menteur et fardé, mais celui qui, grandissant par l'observation assidue des devoirs, séduit jusqu'à ceux qui le contemplent. Là, à la vérité, on s'occupe à préparer la nourriture et le vêtement ; mais c'est à la *sueur du front*, et comme il convient à ceux qui, contents de peu, cherchent plutôt à diminuer leur pauvreté qu'à accroître leur bien. Par-dessus tout une grande sérénité d'esprit, une égale humeur, deux compagnes qui ne manquent jamais à la conscience du devoir accompli honnêtement.

Dès que ces exemples de vertu, de la modestie et de l'humilité, de l'acceptation du travail et de la bienveillance envers le prochain, de la prévenance dans ces petits services qui sont de la vie quotidienne, seront profondément inscrits et enracinés dans les âmes, aussitôt on verra se produire en elles cette conversion de pensées et de mœurs si ardemment souhaitée. Alors le travail, au lieu de paraître à chacun méprisable et pénible, deviendra plutôt agréable et doux, et, fécondé par la paix de l'âme, le sentiment du devoir donnera de nouvelles forces pour bien agir. Par là les mœurs s'adouciront de toutes parts ; la vie domestique ne sera plus qu'amour et délices ; les rapports avec le prochain présenteront plus d'égards et de charité sincère. Toutes ces vertus, si de chaque homme, elles s'étendaient aux familles, aux cités, à tous les peuples de l'univers, afin de conformer leur vie à ces préceptes ; il est facile de voir quels avantages il en résulterait pour la chose publique.

Une autre plaie des plus funestes et que Nous ne saurions trop déplorer parce que de jour en jour elle étend ses ravages dans les âmes, c'est de récuser la douleur, de repousser violemment les épreuves et l'adversité. En effet, la plupart des hommes ne considèrent plus, ainsi qu'il le faudrait, la liberté et la paix de l'âme comme la récompense proposée à ceux qui remplissent les obligations de la vertu, dont ne peuvent triompher ni les labeurs ni les périls ; mais ils rêvent d'un chimérique état de perfection dans lequel,

écartant toute chose désagréable, on verrait accumulé l'ensemble de toutes les joies de cette vie. Or, il est naturel que les caractères soient entachés par une si violente et effrénée passion de bien vivre ; et s'ils ne disparaissent pas tout à fait, ils s'énervent au point de céder honteusement aux maux de la vie et de succomber misérablement.

Dans ce péril encore il est permis (tant est grande l'autorité de l'exemple) d'attendre du Rosaire de la Sainte Vierge un grand secours pour raffermir les cœurs : et c'est ce qui arrivera si, dès la plus tendre enfance et plus tard d'une façon assidue, on se donne à une contemplation silencieuse et douce des *mystères* appelés *douloureux*. En effet, par eux, nous voyons que Jésus-Christ, *auteur et consommateur de notre foi*, *a commencé d'agir et d'enseigner*, afin que nous cherchions en lui les exemples de ce qu'il faut apprendre au genre humain sur le support des travaux et des douleurs ; et cela de telle sorte qu'il a pris sur lui, avec une forte volonté, le poids de tout ce qu'il y avait de plus difficile à porter. Nous le voyons accablé de tristesse, à ce point que le sang coulait en sueur de tous ses membres. Nous le voyons enchaîné comme un voleur, subissant le jugement des méchants, assailli de cruels outrages et inculpé de faux crimes. Nous le voyons flagellé, couronné d'épines, attaché à la croix, jugé indigne de vivre longtemps et digne de périr au milieu des clameurs de la foule.

Alors, Nous songeons au chagrin de sa très sainte Mère, *dont un glaive de douleur* a non seulement atteint, mais *transpercé l'âme*, au point d'être appelée et d'être effectivement la mère des Douleurs. Qui contemplera souvent, non seulement des yeux, mais par la pensée, des exemples de vertu si grands, comment son âme ne sera-t-elle pas ardente à les imiter ? Viennent ensuite les épines et les tribulations que fera germer une terre maudite ; que son esprit soit accablé de soucis ; que son corps soit assiégé par les maladies, il n'est aucun mal, du fait de l'envie des hommes, de la colère des démons, il n'est aucune calamité privée ou publique dont il ne puisse triompher en les supportant.

Aussi a-t-on dit justement : *Faire et souffrir de*

grandes choses, c'est d'un chrétien. Car tout chrétien digne de ce nom ne peut pas ne pas imiter la patience de Jésus-Christ. Et quand Nous parlons de patience, Nous n'entendons pas cette vaine ostentation d'un esprit endurci à la douleur qui fut le propre de certains philosophes de l'antiquité; mais bien celle qui, prenant exemple de Celui qui, *quand on lui offrait la joie, a pris la croix et méprisé la confusion* (1), et lui demandant les secours opportuns de la grâce, ne refuse de souffrir aucune douleur et même la demande et tient pour un gain la souffrance, si grande qu'elle soit. Le catholicisme a eu, — il a, certes, encore — d'illustres disciples de cette doctrine, des hommes et des femmes de tout rang, partout et en grand nombre, qui, dans la voie ouverte par Notre-Seigneur Jésus-Christ, subissent, pour la vertu et la religion, toutes sortes d'injustices et de tourments, prenant pour eux, plus en actes qu'en paroles ce mot de Didyme : *Et nous aussi allons et mourons avec lui* (2). Que ces actes d'une constance insigne se multiplient, et ce sera une force pour la société. Pour l'Eglise, ce sera l'accroissement de sa force et de sa gloire.

La troisième source de maux auxquels il faut chercher un remède, se manifeste surtout chez les hommes de notre temps. Car ceux des temps antérieurs, s'ils aimaient les choses terrestres, parfois même jusqu'au vice, ne faisaient pourtant pas mépris absolu des célestes. Plus sages que les païens, ils professaient que cette vie est une hôtellerie non une demeure, un lieu de passage et non d'habitation. Au contraire, les hommes d'à-présent, bien qu'élevés selon la loi chrétienne, poursuivent à ce point, pour la plupart, les biens passagers de cette vie, que, par une suprême honte, ils veulent non seulement distraire de la mémoire, mais même étouffer entièrement et détruire l'idée d'une patrie meilleure dans la béatitude qui n'a pas de fin; ils méprisent aussi les avis de saint Paul disant : « *Nous n'avons* point

(1) Hebr., XII, 2,
(2) Joan., XI, 16.

ici-bas de demeure permanente, mais nous cherchons la vie future (3). »

A ceux qui recherchent les motifs de ce fait, ce qui apparaît tout d'abord, c'est la persuasion où sont un grand nombre que la pensée des choses futures supprime l'amour de la patrie terrestre et compromet la prospérité des affaires publiques.

Or rien n'est plus odieux et plus inepte. Car la nature de ces biens qu'on espère, et qui tournent vers eux l'esprit de l'homme, n'est pas telle que cet esprit soit entièrement détourné du soin des biens présents. Jésus-Christ, en effet, en disant qu'il fallait chercher le règne de Dieu, a dit qu'il le fallait chercher d'abord, mais non pour cela ne pas s'occuper du reste. Car l'usage des choses présentes, et toutes les satisfactions honnêtes qui en découlent, si elles servent d'adjuvant pour accroître ou récompenser la vertu ; si, d'autre part, la splendeur et l'ornement de l'état terrestre, en faisant magnifiquement resplendir la société humaine, sont à l'imitation de la splendeur et de l'ornement de la cité céleste, il n'y a là rien ni de déshonorant pour ceux qui suivent les principes de la raison, ni de contraire aux conseils divins. En effet, Dieu est l'auteur de la nature aussi bien que de la grâce ; il faut donc, non pas qu'elles se nuisent l'une à l'autre ou se combattent entre elles, mais qu'elles s'unissent comme par un pacte amical, afin que, sous leur double direction, nous finissions par atteindre plus aisément cette béatitude immortelle à laquelle, mortels, nous sommes appelés.

Mais quant aux hommes voluptueux, n'ayant d'affection que pour eux-mêmes et qui abaissent toutes leurs pensées vers les choses caduques au point de ne pouvoir s'élever plus haut, ceux-là, au lieu de désirer les biens éternels de préférence aux biens méprisables dont ils jouissent, perdent complètement la vue de l'éternité, se laissant ainsi tomber dans la plus indigne des conditions.

En effet, la Providence divine ne pourrait frapper un homme

(3) Hebr., XIII, 14.

d'une plus grande peine qu'en permettant que, oublieux des biens éternels, il consacre toute sa vie à la recherche des plaisirs de la volupté. Or, il échappera certainement à ce péril celui qui, recourant à la dévotion du Rosaire, repassera fréquemment dans sa mémoire attentive les *mystères glorieux* qu'on y propose à sa pieuse méditation ; car ces mystères sont ceux où pour les esprits chrétiens se manifeste la très claire lumière qui nous fera choisir les biens qu'une foi certaine, encore qu'ils se cachent à nos yeux, nous dit avoir été préparés par Dieu pour ceux qui l'aiment.

Nous y apprenons que la mort n'est pas un décès qui enlève et détruit tout, mais une migration et une transformation de la vie. Nous y apprenons qu'à tous est ouvert le chemin du Ciel et comme nous voyons que Jésus-Christ y est retourné, nous nous rappelons son heureuse promesse : *Je vais vous préparer une place*. Nous y apprenons qu'il viendra un temps où *Dieu sèchera dans nos yeux toutes les larmes et où il n'y aura plus ni chagrin, ni tumulte, ni douleur;* mais *où nous serons toujours avec le Seigneur*, semblables à Dieu, *parce que nous le verrons tel qu'il est, rassasiés que nous serons par le torrent de son amour, concitoyens des saints*, dans la très heureuse communion de notre grande Reine et Mère.

Il est impossible que l'esprit appliqué à ces pensées ne s'enflamme pas et ne répète ces mots d'un grand saint : *Que la terre me paraît misérable, quand je regarde le Ciel !* pendant qu'il se consolera à la pensée que *notre tribulation, qui est légère et d'un moment, produit en nous un poids éternel de gloire*. Car c'est la seule relation qu'on puisse établir entre ce temps et l'éternité, entre la société terrestre et celle du ciel, et c'est aussi par là seulement que se dirigent les esprits vigoureux et élevés. Or, si ceux-ci sont en grand nombre, la société sera digne et prospère, et l'on verra fleurir le vrai, le bien, le beau, produits selon la règle qui est le souverain principe et la source éternelle de toute beauté, de toute bonté, de toute vérité.

Que tous voient désormais, comme Nous l'avons exposé au début, quels avantages découlent de la féconde vertu du

Rosaire de Marie, quelle puissance merveilleuse elle possède pour guérir les maux du temps présent et détourner les fléaux si graves qui menacent les Etats.

Or, comme il est facile de le comprendre, ceux-là jouiront plus particulièrement du bienfait de cette vertu qui, agrégés aux saintes congrégations du Rosaire, se distinguent par l'union fraternelle qu'ils observent entre eux et par leur spéciale dévotion à la Très Sainte Vierge. En effet, ces congrégations, approuvées par l'autorité des Souverains Pontifes romains, et comblées par eux de privilèges et d'indulgences, se régissent ouvertement par leur conseil et leur règlement propres ; elles se réunissent à des époques déterminées, et sont pourvues de tous les moyens nécessaires pour se développer saintement et coopérer aussi au bien de la société.

Elles sont comme une troupe et une armée, combattant les combats du Christ, avec ses très saints mystères pour armes, sous les auspices et la conduite de la reine du Ciel. Or la faveur et le secours qu'elle accorde aux supplications de ces combattants a paru visiblement en tout temps, et jamais avec plus d'éclat qu'à la bataille de Lépante. Il convient donc d'apporter un grand zèle à la fondation, au développement, à la direction des congrégations du Rosaire, et Nous ne le recommandons pas aux seuls fils de saint Dominique, bien qu'ils y soient particulièrement appelés par leur règle, mais à tous les pasteurs des âmes quels qu'ils soient, surtout dans les sanctuaires où elles existent déjà régulièrement. Et Notre désir ardent est que ceux qui vont porter la doctrine du Christ dans les régions barbares ou civilisées, s'occupent de cette même œuvre. Grâce aux efforts de tous ces zélateurs, Nous ne doutons pas qu'un grand nombre de fidèles ne s'empressent de s'affilier à cette congrégation et de s'efforcer d'y obtenir les biens intimes que Nous avons indiqués, à savoir ceux qui sont la raison et comme l'objet propre du Rosaire. L'exemple des congréganistes donnera à tous les autres plus de respect, plus de piété pour le Rosaire lui-même. Animés de la sorte, ils appliqueront leurs soins de manière à remplir Notre plus cher

désir, qui est de les voir participer abondamment à ces grâces salutaires.

C'est cet espoir qui, brillant à nos yeux, Nous conduit et Nous soutient au milieu des calamités publiques. Pour qu'il se réalise pleinement, réclamons par nos prières l'intervention efficace de la patronne et reine du Rosaire, de la Mère de Dieu et des hommes, MARIE. Nous avons l'assurance, Vénérables Frères, que, grâce à votre action à tous, Nos leçons et Nos vœux concourront à la prospérité des familles, à la paix des peuples et au bien en général. Et maintenant, comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons affectueusement en Dieu, à vous, à votre clergé et à vos fidèles, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le septième jour de septembre de l'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le seizième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LA PETITE ÉGLISE

Au sujet des schismatiques encore subsistants connus sous le nom de « la petite Eglise », N. T. S. P. le Pape Léon XIII a adressé à Monseigneur l'évêque de Poitiers l'importante Lettre suivante, que publie la *Semaine religieuse* diocésaine :

A notre vénérable frère Augustin Hubert, évêque de Poitiers.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons éprouvé une joie peu commune à la lecture des lettres que Nous adressait notre cher Fils Joseph Foulon, cardinal de la sainte Eglise romaine, archevêque de Lyon, la veille des Nones de Décembre de l'année dernière. Ces lettres nous apprenaient que ceux que l'on appelle là-bas de la *Petite Eglise*, ayant à leur tête, comme principal interprète de leur pensée, un homme honorable, Marius Duc, inclinent manifestement à répudier le schisme dans

lequel ils ont été jusqu'ici retenus, et à chercher, comme il convient, la communion catholique sous les Evêques établis par le Pontife Romain. Rien, en effet, ne saurait nous arriver de plus agréable que de voir Nous-même les exhortations paternelles et les souhaits de nos illustres prédécesseurs Pie VII, Léon XII, Pie IX, non moins que nos sollicitudes personnelles, atteindre enfin l'issue désirée.

Le même bien-aimé Fils étant parvenu, sur l'appel de Dieu, à la couronne de la céleste justice, Nous avons jugé convenable de vous répondre à vous, Vénérable Frère dans le diocèse duquel, comme dans celui de Lyon, se trouvent nombre de ces hommes ; et Nous avons la pleine confiance et l'entière certitude d'avoir en Vous un aide plein de zèle et surtout d'industrie dans cette œuvre si sainte et si agréable à Dieu. Lorsque l'illustre Prélat que Nous avons récemment désigné pour l'Eglise de Lyon aura pris possession de sa nouvelle dignité, il vous appartiendra de lui communiquer nos desseins, afin que l'union de nos efforts nous mène plus sûrement au but.

Ce qui en cette matière nous paraît en premier lieu excellent, c'est que, suivant ce qui nous a été rapporté, l'affaire soit traitée avec l'homme dont les intentions sont si louables et avec ceux qui, tout en refusant, sous l'empire d'une déplorable erreur, d'être en communion avec le pasteur légitime, n'ont pas cependant d'animosité contre l'Eglise. Ceux-ci non seulement ont rejeté les sollicitations des hérétiques et des ennemis du nom catholique, mais encore professent nos doctrines catholiques et observent nos rites, notre discipline et notre manière de prier. Nous concevons de tout cela la meilleure espérance, comptant que des hommes ainsi disposés écouteront sans peine ceux qui les avertiraient avec prudence et charité.

En effet, les points sur lesquels reposent, dit-on, leurs doutes ou leurs hésitations ont plus besoin d'avertissements que de réfutation. Ils prétendent que leur unique préoccupation est d'affirmer le droit propre et originaire de l'Eglise, n'ayant rien de plus à cœur que de voir sa liberté à l'abri de toute action des pouvoirs humains. Ils trouvent la garan-

tie la plus absolue et la défense la plus sûre de cette liberté en ce que les Evêques retiennent dans une perpétuelle stabilité la place qu'ils ont occupée dans la sainte Hiérarchie : d'où il est interdit de les éloigner de leur siège et de leur dignité. — A coup sûr un homme de bon sens ne croira jamais que les droits et la liberté de l'Eglise tiennent plus au cœur de quelques particuliers ou de quelques évêques, que du Saint-Siège lui-même, et de la Mére et Maîtresse de toutes les Eglises, tellement que pour procurer ce bien, l'Eglise Romaine ait besoin des excitations de ceux qui, pour vouloir être et se faire considérer comme vrais catholiques, lui doivent avant tout soumission et obéissance. S'il faut reconnaître, il est vrai, et considérer comme un droit acquis et consacré, que nul évêque ne saurait être éloigné de son siège et de sa dignité par les pouvoirs humains, il ne faut pas non plus faire difficulté d'admettre que la même chose est permise au Siège Apostolique en raison de sa suprême autorité sur les agneaux et sur les brebis toutes les fois que l'exigent de graves conjonctures et le bien suprême de l'Eglise.

Les monuments publics en font foi : ces évêques qui, après avoir longtemps et si bien mérité de l'Eglise, ont, faute d'avoir examiné suffisamment la question, semblé résister d'abord aux invitations de Pie VII, ceux-là même et tous sans aucune exception, après avoir acquis une connaissance et une intelligence plus exactes de la cause, ont prêté une oreille docile aux exhortations du Souverain Pontife.

Il est en outre certain que les décrets et prescriptions du Siège Apostolique qui ont contribué à relever de ses ruines la religion catholique en France ont été pleinement approuvés par ces mêmes Prélats et par tout le corps épiscopal. Tous comprirent qu'il n'est permis à personne d'affirmer ou que l'Eglise catholique ait été en quelque sorte exilée de France par Pie VII, ou qu'elle soit réduite à résider uniquement en quelques hommes privés de Pasteurs. Ces évêques qui ont, les uns immédiatement, les autres plus tard, obtempéré aux ordres du Pontife Romain, s'étaient auparavant montrés vis-à-vis de Dieu et de l'Eglise, par la fermeté de

leur volonté contre les efforts des impies, par les souffrances et les épreuves de tout genre, *des ouvriers que rien ne saurait confondre*. Ils aidèrent plus encore l'Eglise et pourvurent davantage au salut des peuples quand, pour rétablir la paix et pour relever la religion en France, ils offrirent à Dieu et à l'Eglise d'abdiquer leur dignité, sans aucune atteinte portée à l'autorité du Siège apostolique.

Les exemples analogues ne font pas défaut dans les annales de l'Eglise, soit dans les temps anciens, soit à des époques plus rapprochées. C'est un fait mémorable que celui de saint Grégoire de Nazianze s'éloignant spontanément de son siège de Constantinople pour le bien de la paix. Elle est digne également d'être rapportée, la sentence de saint Melchiade, Notre prédécesseur, « si exempt de toute faute, si intègre, si prévoyant, si pacifique » (1). Celui-ci, en effet, afin d'éteindre dans son principe le schisme de Donat qui devait affliger l'Eglise au lendemain de la persécution de Dioclétien, décréta de sa propre autorité : que là où la dissension aurait créé deux évêques sur le même siège, celui-là serait confirmé dans sa charge, qui aurait été ordonné le premier; le second devait être pourvu d'une autre église (2). D'où il suivait que l'évêque catholique devait quitter son siège en faveur de l'évêque qui aurait abjuré le schisme. Ce saint Pontife faisait un tel cas de la paix dans l'Eglise qu'il ne craignait pas de préférer aux évêques d'un catholicisme et d'une intégrité éprouvés des évêques coupables de schisme, si ces derniers voulaient revenir de leur erreur à la vérité. C'est pour cela même qu'il fut proclamé par saint Augustin « l'homme très bon, le fils de la paix chrétienne, le père du peuple chrétien (3) ! »

Ces éloges conviennent en toute justice à la vertu et à la conduite de Pie VII. Dès que la tranquillité succéda à la crise aiguë, la bonté divine aidant, il mit tous ses soins à guérir les blessures infligées à la France et à l'Eglise par les horreurs de l'impiété. Il le fit par ses décrets bien

(1) S. August. Ep. XLIII, c. 5.
(2) S. August. Ibid.
(3) Ibid.

connus qui sont d'une admirable prévoyance. En rendant à la religion son ancien éclat, il raffermit si heureusement la paix de l'Eglise que l'ordre des évêques établi par son autorité fut regardé comme digne de sa haute charge, et devint l'objet de la vénération de tous les fidèles. Aussi ces prélats furent-ils reçus à la communion de la fraternité catholique par les évêques du monde entier.

Il ne peut donc y avoir aucune cause prouvée en droit, pour que ces hommes, quels qu'aient été d'ailleurs les premiers chefs de ceux dont il s'agit aujourd'hui, se soient séparés de la très sainte communion de l'univers catholique. Qu'ils ne s'appuient ni sur l'honnêteté de leurs mœurs, ni sur leur fidélité à la discipline, ni sur leur zèle à garder la doctrine et la stabilité de la religion. L'Apôtre ne dit-il pas ouvertement que tout cela ne sert de rien sans la charité (1). — Absolument aucun évêque ne les considère et ne les gouverne comme ses brebis. Ils doivent conclure de là avec certitude et évidence qu'ils sont des transfuges du bercail du Christ.

Qu'ils entendent ce cri de saint Ignace, homme des temps apostoliques et martyr illustre : « Je vous écrirai de nouveau, si, par faveur de Dieu, j'apprends que vous tous, et chacun sans aucune exception, vous êtes unis dans une même foi sous le seul Jésus-Christ, obéissant à l'évêque et à ses prêtres, rompant dans l'unité d'un même esprit le pain unique dans lequel se trouve la source de l'immortalité. » — Ou encore : « Abstenez-vous des herbes nuisibles que ne cultive point Notre-Seigneur Jésus-Christ ; elles n'ont point été plantées par le Père. Quiconque est de Dieu et de Jésus-Christ est avec l'évêque, et quiconque revient conduit par la pénitence à l'unité de l'Eglise est de Dieu et vit selon Jesus-Christ. Ne vous y trompez pas, Mes Frères, si quelqu'un suit les fauteurs du schisme, celui-là n'est point héritier du royaume de Dieu » (2). A cela revient aussi qu'ils ne peuvent rien promettre des grâces et des fruits du per-

(1) I Cor., XIII, 3. — Ad Ephes.
(2) Ad Polycarp., VI.

pétuel sacrifice et des sacrements qui tout en étant administrés avec sacrilège étaient cependant valides et servaient en quelque manière à cette *forme* et *apparence* de la piété, que désigne saint Paul (1) et dont parle plus longuement saint Augustin. « La forme de la branche, dit très justement ce dernier, peut être visible, même en dehors de la vigne ; mais la vie invisible de la racine ne peut être conservée que dans l'union avec le cep. C'est pourquoi les sacrements corporels que d'aucuns conservent et prônent en dehors de l'unité du Christ peuvent garder l'apparence de la piété ; mais la vertu invisible et spirituelle de la vraie piété ne peut y résider, pas plus que la sensibilité ne demeure dans un membre amputé » (2). Mais n'ayant plus un seul prêtre qui adhère à leur doctrine, ils ne peuvent même plus se prévaloir de cette apparence de la piété. Ils n'ont plus les sacrements, sauf le baptême, qu'ils confèrent, dit-on, sans solennité aux enfants, baptême fructueux pour ceux-ci, pourvu qu'à l'âge de discrétion ils n'adhèrent point au schisme, mais mortel pour ceux qui l'administrent, car en le conférant ils font volontairement acte de schisme.

S'ils veulent bien s'arrêter attentivement à toutes ces considérations, et envisager l'ensemble de ces choses avec droiture, il est impossible que, mus par de sérieuses inquiétudes, ils ne soient amenés à entendre la voix du Dieu des miséricordes, et à répondre aux vœux de l'Eglise catholique et apostolique, mère si désireuse du salut de ses enfants. Le bien essentiel et le premier de tous est en cause, car « que voulez-vous de plus, ô hommes (puisse cette exhortation empruntée à saint Augustin agir sur leurs cœurs !), que voulez-vous de plus ? Il ne s'agit ni de votre argent, ni de votre or. Vos terres, vos biens, la santé de votre corps ne sont point en question. Il s'agit de gagner la vie éternelle et de fuir la mort éternelle. C'est à vos âmes que nous faisons appel ; sortez donc enfin de votre sommeil » (3).

(1) II Tim., III, 5.
(2) Serm. LXXI in Matth., 32.
(3) Ep. XLIII, 3.

Il nous reste, vénérable Frère, à souhaiter que Nos sollicitudes et Nos efforts, auxquels la prudence pastorale et la charité de l'archevêque de Lyon, aussi bien que la vôtre, répondront fidèlement, reçoivent les accroissements vivement désirés, de ce Dieu dont la gloire apparaît admirable en ceux qu'il ramène au droit chemin du salut. Et maintenant, en témoignage de notre particulière bienveillance et comme gage des dons célestes, Nous vous accordons avec grande affection à vous, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 juillet de l'année 1893, la seizième de notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

JUSTES REPROCHES

Dans un récent discours prononcé à une réunion de la jeunesse royaliste de Paris, M. le comte Hélion de Barrême, dont le dévouement à la cause catholique ne saurait être mis en doute, avait cru devoir élever quelques protestations, à l'adresse du journal *La Croix* jugée d'après certains conseils très fâcheux donnés aux catholiques sur la meilleure façon de voter dans le XVIe arrondissement de Paris.

L'incident prend aujourd'hui des proportions telles, qu'il nous est difficile de n'en pas informer nos lecteurs. Nous reproduisons donc une lettre dont M. le comte de Barrême a réclamé l'insertion dans la *Croix* qui l'accusait de l'avoir calomniée. En même temps, nous reproduisons sous forme de notes, par devoir d'impartialité, les observations dont la *Croix* a entrecoupé les divers passages de la lettre de M. le comte de Barrême.

Nous ferons remarquer seulement combien peu la *Croix* répond aux très légitimes reproches qui lui sont adressés. On observera aussi, avec un douloureux étonnement, que ces nombreux comités fondés un peu partout, et qu'on croyait être destinés à la propagande sociale et catholique, à la préparation de ces élections que la *Croix* se croyait appelée à diriger, sont purement et simplement des comités de propagande de ce journal. Leur succès à ce point de vue est sans doute considérable,

mais nous comprenons mieux maintenant pourquoi leur insuccès sur le terrain politique et religieux a été si complet les 20 août et 3 septembre.

Paris, mercredi 15 septembre 1893.

Monsieur,

Vous voulez bien, dans le dernier numéro de la *Croix*, vous occuper des paroles que j'adressais, il y a quelques jours, au groupe de la jeunesse royaliste de Paris.

Le titre de votre article : *Nouvelles calomnies*, m'impose le devoir d'y répondre et me donne le droit de réclamer, pour cette réponse, une place dans vos colonnes.

Si vous le voulez bien, nous ne nous perdrons pas dans les détails et les considérations par lesquels vous appuyez la justification de votre conduite. Ils ne pourraient qu'amplifier la discussion et la rendre moins claire et moins facile à suivre pour vos lecteurs.

Précisons donc.

Vous avancez que je vous ai calomnié (1).

1° En vous accusant d'avoir patronné la candidature d'un franc-maçon.

2° En vous dénonçant comme rebelle à un ordre du Pape donné dans des conditions, sur un sujet et dans des formes canoniques qui font de la désobéissance un péché grave.

Je vous répondrai par deux simples questions :

1° M. le Dr Marmottan est-il, oui ou non, franc-maçon ? A-t-il, oui ou non, déclaré publiquement qu'il est toujours membre de la secte, le lendemain même du jour où la *Croix*, pour justifier son adhésion monstrueuse à cette candidature, affirmait qu'il n'en faisait plus partie ?

2° Le Saint-Père a-t-il admis quelques exceptions, quand il a condamné la franc-maçonnerie, dans une Encyclique qui restera comme un monument de clairvoyance, de zèle, de courage apostolique, aussi bien que comme un modèle de bien dire ?

Si cela est — ainsi que pourrait le faire supposer la dernière attitude d'un journal qui, comme la *Croix*, fait si grand étalage de sa soumission à tous les conseils du chef de l'Eglise, — Léon XIII a dû expliquer, dans un Codicille, à quels caractères on peut reconnaître les francs-maçons acceptables dans certains cas, et je vous serais très reconnaissant de m'indiquer ces règles, afin d'y conformer ma conduite, au cas où quelque Dr Marmottan se présenterait un jour dans les Alpes-Maritimes.

Tant que vous n'aurez pas, monsieur, répondu d'une manière satisfaisante pour ma conscience à ces deux questions, je persisterai à soutenir que la *Croix* a manqué grièvement à ses devoirs les plus

(1) Oui, très gravement. (N. de la *Croix*.)

élémentaires et les plus impérieux de catholique, lors des dernières élections.

Vous soumettez le cas à Rome, dites-vous.

J'accepte cet auguste arbitrage et je ne suis nullement inquiet sur la sentence.

Nous, nous demandons avant tout à nos candidats d'être catholiques et, sous aucun prétexte, nous ne voterions pour un royaliste franc-maçon, si pressantes que puissent être les supplications *des catholiques de Passy*, dont vous parlez, — ou des catholiques d'ailleurs, — quand bien même le curé et les vicaires figureraient en tête de ces étranges solliciteurs (1).

Vous, monsieur, vous demandez avant tout à vos candidats, d'être républicains, et vous passez aisément par-dessus le titre de franc-maçon pourvu qu'ils ne soient pas royalistes (2) !

J'ai l'honneur de vous le répéter, monsieur, dans ces conditions, l'auteur immortel de la mémorable encyclique *Humanus Genus* ne saurait hésiter entre nous.

Mais ce n'est pas seulement à Paris que la *Croix* a donné ce scandale d'une feuille catholique combattant des candidats notoirement catholiques, au profit de candidats notoirement sectaires ou libre-penseurs.

Vos filles, les petites *Croix* des départements, ont tenu à l'honneur de justifier le proverbe : *Bon chien chasse de race* (3).

Nous recevons tous les jours des lettres indignées, et les journaux catholiques sont pleins de révélations douloureuses à ce sujet.

A Issoudin, par exemple, où M. de Bonneval, un chrétien militant, se présentait contre trois concurrents républicains ce qui, en France, veut toujours dire ennemis de l'Eglise. Grâce à l'union de tous les électeurs religieux, le succès était certain.

Mais on avait compté sans la *Croix*, qui s'est empressée de jouer le jeu d'un opportuniste franc-maçon, M. Dumont, qui là faisait le bon apôtre, tandis que partout ailleurs il se déclarait anticlérical (4).

(1) M. de Barrême nous oppose que, « sous aucun prétexte, le parti royaliste ne voterait pour un royaliste franc-maçon ».

Mais les faits les plus précis témoignent que le comité royaliste a patronné ouvertement à Paris M. Desprès qui se déclarait ouvertement *franc-maçon*.

A Morlaix, les royalistes influents ont recommandé de voter pour un franc-maçon qui se recommandait de la rue Cadet, et ont voté à bulletin ouvert pour lui. (N. de la *Croix*.)

(2) C'est une injure que rien ne justifie (N. de la *Croix*),

(3) M. de Barrême se croit-il en son chenil ? (N. de la *Croix*.)

(4) M. de Bonneval ne s'est présenté qu'au 2e tour ; et au 1er tour, la *Croix* avait dit que M. Dumont était moins mauvais. Au 2e tour, elle n'a plus parlé de M. Dumont, la candidature nouvelle de M. de Bonneval nous a été connue très vaguement et nous n'avons plus eu l'occasion de parler des élections de ce département. M. de Bonneval, dont l'élection est présentée ici comme certaine, est arrivé le *quatrième*. Est-ce à cause de notre silence ? (N. de la *Croix*.)

Dans le département de Seine-et-Marne, la *Croix de Seine-et-Marne* a recommandé au scrutin de ballottage de voter pour M. Gastellier, franc-maçon élu comme radical aux élections 1885 et 1889 et ayant voté toutes les lois qui forment la législature scélérate, que quelques-uns des ralliés acceptent *provisoirement* et plusieurs définitivement pourvu qu'elle soit appliquée avec modération (1).

Vous-même, monsieur, vous recommandiez alors à Fontainebleau, le socialiste révolutionnaire Fournier. La *Croix de Seine-et-Marne* semble d'ailleurs jalouse des lauriers des grands ancêtres de 1793. Ecoutez ce qu'elle répond dans son numéro du 3 septembre 1893 à l'*Union républicaine* : « POURQUOI DONC PRÉTENDEZ-VOUS RELEVER A VOTRE PROFIT, CONTRE NOUS, CES CITADELLES FÉODALES QUE NOUS AVONS DÉTRUITES ENSEMBLE, POUR NOUS SOUSTRAIRE A LA TYRANNIE DES SEIGNEURS (2)?...

Vous devriez faire observer, monsieur, à votre fille qu'elle a tort, si elle veut rester dans le ton de l'époque, de ne pas ajouter : ET DES PRÊTRES!... » Les bandits, dont elle se réclame faisaient même passer les prêtres les premiers dans leurs invectives. « *Les prêtres et les nobles!* »

Je cite des faits (3), vous ne pourrez donc pas dire que je vous calomnie. Vous ne direz pas non plus que je calomnie les *ralliés*, vos complices, si je signale la présence du nom de M. Michel Joly, représentant des œuvres catholiques et vice-président du secrétariat du peuple, dans une affiche du comité des ralliés du VIIe arrondissement, présidée par M. de Larmandie (4), grand dignitaire de l'ordre du Sâr Peladan qui, l'an dernier, a excommunié le Pape; cette affiche combattait la candidature de M. Lerolle, dont le dévouement aux intérêts religieux est si connu.

Tout ceci, monsieur, est profondément triste, et vous avez assumé une terrible responsabilité en désorganisant la grande armée de la résistance à l'œuvre menaçante de la révolution anti-chrétienne, sous

(1) Les *Croix* suppléments de province, chargées de traiter des élections locales, ont à cet égard une indépendance qui n'engage pas la *Croix*. M. de Barrême le sait. Ce supplément a indiqué M. Gastellier, agronome, comme moins mauvais. (N. de la *Croix*.)

(2) Quelles que fussent les provocations et leur forme, la *Croix de Seine-et-Marne* a eu tort d'écrire cela, et nous ne doutons pas qu'elle l'ait écrit, puisque M. le comte Hélion de Barrême nous l'affirme. (N. de la *Croix*.)

(3) Nous avons montré à quoi se réduisent les faits et celui qui suit est absolument étrange (N. de la *Croix*.)

(4) Nous avons soutenu uniquement M. Lerolle, non seulement notre candidat, mais notre vieil ami. Et on nous reproche que M. Joly, que nous ne connaissons pas, qui n'est d'aucune de nos œuvres, ait signé, avec le Sar Larmandie (disciple de Peladan), une affiche ridicule en faveur de M. Andrieux, contre laquelle nous avons d'ailleurs protesté aussitôt, et M. Lerolle nous en a fait remercier. (N. de la *Croix*.)

prétexte d'obéir à des ordres que le Pape n'a pas donnés, n'a pas pu donner et qu'aucun Pape ne donnera jamais!

Nous avons pu croire, un moment, que, vous et vos adhérents, vous vous sentiez en mesure de remplacer ce que vous détruisiez de gaieté de cœur. Vous annonciez la fondation de six cents comités de province (1), vous deviez présenter partout des candidats purement religieux, suivant ce que vous appelez les ordres de Léon XIII. Où sont ces comités? Je voudrais savoir les noms de ces candidats!

Pour ma part, je n'en connais qu'un, M. l'abbé Garnier, qui a déclaré qu'il n'avait rien à faire à droite à côté de Mgr d'Hulst, et et qu'il irait siéger au centre gauche, au milieu de ses amis les modérés et les libéraux!

Modérantisme et libéralisme! Vous qui avez sans doute connu ce saint et intrépide prêtre, avouez que cette fois encore j'ai bien quelque raison de m'écrier :

Oh Père d'Alzon! oh! Père d'Alzon!

Veuillez agréer, etc. Comte Hélion de Barrême.

—

Antérieurement déjà, la singulière campagne électorale de la *Croix* lui avait attiré la très belle et très juste lettre suivante du dévoué président de la Société Bibliographique :

Château de Marainville, 29 août 1893.

Monsieur le directeur,

De grâce, cherchons ce qui unit, et non ce qui divise.!

Que nous demande, avant toutes choses, Notre Saint-Père le Pape? D'être étroitement unis pour lutter avec plus d'énergie et avec plus d'efficacité contre la secte maçonnique, maîtresse du pouvoir.

Est-ce le moment, au lendemain des élections dont les déplorables résultats font tout craindre et devraient ranimer tous les courages, d'attaquer les royalistes comme le fait aujourd'hui la *Croix ?*

Les royalistes n'ont-ils pas tout fait pour la défense du Saint-Siège donnant leur argent, répandant leur sang, se montrant partout et toujours au premier rang?

Les royalistes ont-ils jamais méconnu les conseils de Léon XIII? Ont-ils abandonné le terrain constitutionnel sur lequel ils n'ont cessé de se placer, pour se poser en factieux en face de la République!

Pourquoi les attaquer?

Pourquoi les appeler, d'abord avec un souverain mépris « les in-

(1) Il y en a beaucoup plus. Ce ne sont pas des comités électoraux mais des comités de propagande du journal. Ils n'ont rien désorganisé, mais partout ils ont trouvé d'anciennes organisations conservatrices qui, sans vouloir agir cette année, ont empêché de les organiser.

Et puis les comités de la *Croix* étaient constitués en vue de candidatures purement catholiques et même ecclésiastiques et de catéchismes électoraux. La lutte n'a pas été posée sur ce terrain. (N. de la *Croix*.)

dignés » ? Pourquoi, ensuite, ces insinuations tendant à les faire passer, « à peu près tous », pour des gens sans convictions, sans principes, que « le passé rattachait à un rivage abandonné », et qui n'attendaient que l'occasion dont ils avaient besoin « pour quitter ce rivage et rentrer dans le mouvement et dans la vie ? »

De telles paroles sont graves.

Elles n'auraient point dû se trouver dans un journal qui s'honore de placer en tête de ses colonnes l'image du Dieu crucifié pour lequel tous nous voulons vivre et mourir.

Elles ne sont pas chrétiennes ;

Elles ne sont pas françaises.

Ceux qui ne craignent pas, à l'heure présente, de se lancer dans la haute mer, quand ils auront été ballottés par les flots de la démocratie, jetés sur les écueils par le flux et le reflux du suffrage universel, en butte aux fantaisies parfois sauvages et brutales du peuple souverain et aux procédés arbitraires et violents des exécuteurs de ses prétendues volontés, pourront regretter d avoir déserté le « rivage abandonné » où se trouvaient encore la fidélité aux traditions nationales, l'honneur sans tache, le désintéressement sans calcul, le dévouement sans mesure.

Je suis persuadé, M. le directeur, que je suis l'écho de beaucoup de vos lecteurs, en vous exprimant ces sentiments, et en vous adressant une protestation que je vous demande de vouloir bien insérer textuellement dans vos colonnes.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer l'expression des sentiments de religieux respect avec lesquels je suis votre dévoué serviteur et ancien collègue du Comité de l'*Union de la France chrétienne*.

MARQUIS DE BEAUCOURT.

Nous ne pouvons que nous associer pleinement à ces sages paroles. Combien grande n'est pas l'illusion de ces hommes qui croient tout sauvé parce qu'ils ont froissé les meilleurs amis de la cause catholique, sans détacher un seul soldat de la grande armée de ses adversaires ! P. CH.

DE L'EMPIRE SUR LES PASSIONS

II

Les théologiens mystiques distinguent dans l'appétit sensitif deux parties : la partie concupiscible et la partie irascible. La partie concupiscible souhaite le bien, s'y porte, en jouit, et, par conséquent déteste le mal. Les mystiques comptent six passions dans la partie concupiscible : l'amour, le désir, la haine, la répulsion, le plaisir et la tristesse. La partie irascible de l'ap-

pétit sensitif est celle qui s'élève contre les obstacles que nous rencontrons au bien. Le bien se trouve comme dans un camp; la partie irascible attaque ce camp à main armée, le force et met ainsi la partie concupiscible à même de jouir librement du bien. Les théologiens comptent cinq passions dans la partie irascible : l'espérance, l'audace, le désespoir, la crainte, la colère.

La première chose que fera un directeur, sera, comme le dit Scaramelli, de réformer la fantaisie ou la faculté pensante de son dirigé, de manière à ce qu'il se forme une juste idée des choses; c'est pour cela qu'il l'appliquera à la lecture des livres saints et des livres de piété. La connaissance des vérités de la foi l'aidera à former un jugement droit des choses terrestres et de l'usage qu'il doit en faire. De là, par une connexion naturelle, l'appétit sensitif viendra à en perdre tout amour.

En second lieu, il s'efforcera de tourner les pensées d'un côté différent de celui où le portent les mouvements désordonnés de sa nature. Dès qu'on a perdu de vue l'image des objets pour lesquels l'appétit brûlait de quelque affection vicieuse, la passion s'éteint peu à peu; nos passions n'étant autre chose en substance que les impressions que fait la fantaisie sur l'appétit sensitif au moyen de ses fantômes. L'oraison est le meilleur moyen de ramener au calme les mouvements passionnés de l'appétit sensitif. Mais si la personne n'est pas habituée à s'élever à Dieu par l'oraison, on l'obligera à faire quelque acte de résistance à sa passion, et à se détourner ensuite vers d'autres objets indifférents, tout en méprisant le délire de son imagination; tel est le cas de ceux qui sont tentés de blasphème, d'infidélité envers Dieu, d'impiété et d'autres excès semblables, auxquels la volonté est très éloignée d'adhérer.

Mais entrons dans quelques détails sur les onze manifestations de nos passions.

L'amour sensible est la première passion. Il est désordonné s'il se porte vers un objet illicite, ou si l'on aime une chose licite d'une manière désordonnée. S'il y a désordre du côté de l'objet, il faut réparer le désordre en changeant l'objet; ainsi celui qui est incliné aux honneurs mondains, doit se réprimer en s'excitant à l'amour des choses célestes; en les aimant, il reconnaîtra que les choses terrestres ne méritent que mépris et haine; l'amour demeure, mais il change d'objet; de vicieux il devient vertueux. Si le désordre est dans le mode, le directeur

essaiera de détacher son dirigé de l'objet; s'il ne le peut pas, il s'appliquera à détruire l'excès.

Le désir réside dans la volonté. S'il est dans la sensibilité il prend le nom de concupiscence : c'est l'amour se portant vers un bien absent; si la possession de ce bien est différée, le désir augmente jusqu'à la ferveur, à laquelle succède la tristesse. Cette passion peut excéder les limites de la modération, ainsi que nous l'avons dit de l'amour ; il faut la régler de la même manière. Si elle porte aux choses impures, il faut la réprimer par la chasteté, les veilles, l'abstinence et la macération de la chair.

La haine est un mouvement qui porte à fuir le mal. C'est l'amour qui la modère. Il faut toujours haïr le péché et ce qui y conduit.

La fuite prend son principe dans la haine et doit être réglée de la même manière : s'éloigner du mal de la coulpe, sans fuir le mal de la peine, les afflictions, les travaux, les pénitences, qu'il faut au contraire rechercher et embrasser.

Le plaisir bon est conforme à la raison, c'est la joie qui vient de la possession du bien que l'on aime. Ce plaisir est la plus puissante de toutes les passions, dont elle est le complément, comme l'amour en est la source. Pour imposer un frein à cette passion, il faut prendre les moyens indiqués pour l'amour. Le plus facile est le détachement des choses terrestres pour s'élever aux choses célestes. Il est difficile que la délectation soit excitée, lorsque la racine est coupée.

La tristesse est la douleur par laquelle on s'afflige du mal présent; ses effets sont l'angoisse du cœur, l'affaiblissement des forces, la négligence des actes et même quelquefois l'engourdissement des membres. Il faut surmonter la tristesse par la considération du bonheur futur, que nous devons gagner par les peines de cette vie, en nous conformant à la volonté divine.

C'est surtout par la tempérance qu'on réprimera les six passions de la concupiscence.

Nous avons dit que les passions de l'irascibilité étaient au nombre de cinq. Un bien difficile attire et repousse en même temps. Il attire en ce qu'on le considère comme possible; sous ce rapport, il excite l'espérance. Mais cette espérance paraît être déréglée de deux manières : 1° du côté de l'objet, par exemple, si l'on n'espère que des choses terrestres et transitoires; il faut alors se tourner vers les biens éternels; 2° du

côté des moyens, lorsqu'on se fonde sur des moyens humains; 3° du côté du mode, si on espère des choses impossibles; il faut alors modérer l'espérance, et la régler selon la prudence.

Un bien qu'il est difficile d'obtenir cause une répulsion à cause de cette difficulté; si on le juge impossible, c'est le désespoir. Ces deux passions doivent être modérées par deux vertus contraires : l'humilité qui tempère l'âme et l'empêche de se porter à des choses excessives; et la magnanimité, qui porte l'homme à aspirer à de grandes choses sans reculer devant les difficultés.

L'audace a le même objet que la crainte, mais sous un autre aspect : la crainte considère le mal pour succomber devant lui ou le fuir; au lieu que l'audace le surmonte en le combattant, ou elle soutient la lutte. On entend ici par mal la difficulté attachée au bien : elle est un mal en ce qu'elle inspire la répulsion, la crainte; d'autre part, l'audace lève la tête. Saint Jean Damascène compte dix espèces de craintes : la lâcheté, qui fait qu'on ne veut pas travailler à cause de la peine attachée au travail; la pudeur, par laquelle on craint quelque turpitude en commettant un acte; la honte, qui fait sentir la turpitude d'un acte déjà accompli; l'étonnement, par lequel on considère un grand mal dont on n'ose pas sonder les conséquences; la stupéfaction, lorsque notre considération s'arrête sur un mal insolite; l'agonie, lorsqu'on connaît un mal imminent, imprévu et sans remède. Les effets de la crainte sont : la contraction, qui fait rentrer la chaleur naturelle, afin d'avoir plus de force pour résister; le tremblement du corps, la pâleur et le grincement des dents laissé par la contraction dans les membres privés de chaleur; d'où résulte la cessation des opérations dans les membres extérieurs, par défaut des esprits vitaux. La crainte et l'audace sont modérées par la vertu de force : pourtant cette vertu sert davantage à la crainte qu'à l'audace.

La colère a lieu lorsque le sang monte au cœur : c'est un mouvement qui excite à la vengeance, parce qu'on nous méprise ou que l'on méprise nos amis ou nos biens. Cette passion doit être vaincue par la mortification de notre propre estime, en nous calmant sur l'injure qu'on nous fait, en considérant les maux qui sont la suite de la colère; la douceur et la clémence servent aussi à calmer cette passion.

Le meilleur moyen de remédier aux passions, dit Schram, s'inspirant de Jean de Jésus-Marie (*Inst. nov.*, *c. III*), c'est de

proposer à l'appétit les biens les plus excellents qu'il est capable de désirer et de faire ainsi par l'amour d'un bien présent, passer le cœur de l'homme à l'amour des biens éternels. En cherchant le but que s'est proposé la divine sagesse dans la création de l'homme, nous trouvons que Dieu ne s'est nullement proposé de priver les passions d'aliment; il veut seulement qu'on les élève aux biens supérieurs; il veut que la partie supérieure de l'homme apprenne aux sens, à l'appétit, à la chair même, à avoir soif de Dieu et à s'élever à lui, autant que le comporte leur nature.

Il faut régler la concupiscence, de manière à ce qu'elle ne désire les biens de l'âme et du corps, qu'autant qu'ils sont utiles au salut; de manière aussi à ce qu'elle jouisse éternellement de Dieu. Il faut régler la joie, en ne se réjouissant qu'en Dieu, en ses infinies perfections et dans le bien du prochain. Il faut régler la haine et la diriger, non contre nos ennemis et les maux terrestres, mais contre le péché. Il faut régler l'aversion, de manière à se soustraire au péché, aux occasions, aux mauvaises compagnies, aux conversations dangereuses, et non point aux croix, aux persécutions, aux mortifications corporelles. Il faut régler la tristesse et l'appliquer à la douleur de nos fautes et des fautes des autres, en tant qu'elles offensent le souverain bien. Il faut régler l'espérance en l'appliquant non aux biens éphémères de ce monde, mais aux biens éternels. Il faut régler l'audace, et pour cela, l'homme ne doit pas compter sur lui quand il entreprend des choses difficiles, et qui excèdent la mesure de ses forces; il ne doit braver les difficultés que conformément à la volonté de Dieu; il doit résister généreusement au mal, mettre obstacle au péché, et punir le coupable selon la justice. Il faut régler le désespoir, ou plutôt le dompter entièrement, en ne désespérant jamais de la grâce divine, du salut éternel, des moyens d'y parvenir et en se confiant à la bonté, à la toute-puissance et aux promesses de Dieu. Il faut régler la crainte en ne craignant que Dieu, qui peut nous ensevelir corps et âme dans l'enfer, et le péché, mais en ne craignant point les adversités de cette vie. La colère ne doit point rester en deçà ni au-delà des bornes, soit dans son inimitié, soit dans le désir de la vengeance; elle ne doit non plus jamais infliger une punition injuste.

Ce système est celui qu'indiquent tous les maîtres de la vie spirituelle. C'est la règle que donne saint Ignace.

Outre ces trois moyens généraux: l'oraison, la lecture des livres saints et des livres de piété, les efforts pour porter les passions

sur des objets élevés qui sont comme l'antipode de l'objet inférieur que convoitait l'appétit sensitif, moyens généraux que l'on doit employer avec tous ; un directeur sage aura recours à des moyens particuliers que lui suggèrera l'étude du caractère et du tempérament de celui qu'il dirige.

Lorsque le démon veut s'emparer d'une âme, dit saint Bernard (*De inter. domo*, c. 47), il commence par en étudier le caractère et les inclinations, et fait toujours en sorte de l'attaquer par où elle se montre plus accessible à la séduction. La voit-il d'un naturel doux et expansif, il emploie contre elle l'attrait de la volupté et de la vaine gloire. Est-elle au contraire altière et inflammable, il s'attache à en faire comme un foyer de colère et d'orgueil. De même, dit également saint Grégoire, que le grand talent de l'oiseleur est de bien connaître, pour chaque espèce d'oiseau, le genre d'appât le mieux approprié à ses goûts, de même le principal soin du démon est de discerner ce qui flatte le plus nos penchants, pour nous attirer plus sûrement dans ses pièges. C'est ainsi qu'il s'arma contre Adam de son amour pour sa femme ; c'est ainsi qu'il triompha de Samson, en se servant de sa passion pour Dalila. Tel qu'un habile homme de guerre, qui, avant de livrer l'assaut à une place, en explore avec soin les côtés faibles, il étudie notre âme en tous sens, observe les affections qui y dominent, et dirige son attaque en conséquence. Or, à ce stratagème de l'ennemi, il faut opposer un stratagème analogue ; nous appliquer, de notre côté, à nous rendre un compte exact de la situation de notre âme, et, après en avoir saisi le côté faible et le plus dépourvu de défense, c'est-à-dire l'inclination dominante, concentrer là principalement notre attention et nos efforts. (*Rodriguez*, *ch.* XVII.)

C'est pourquoi un sage directeur appliquera avec prudence son dirigé aux pratiques de la mortification intérieure et extérieure, aux pratiques de la piété, comme la confession et la communion fréquentes, aux pratiques de charité, en ayant égard à sa nature, à ses instincts, à ses tendances ; en se rappelant, comme l'explique saint Basile, que la science des saintes lettres ne suffit pas pour régler les affections du cœur et pour diriger les mœurs, qu'il faut des actes de volonté pratiquement efficaces ; qu'il ne suffit pas de s'adonner à la mortification de désir et d'affection mais encore en effet et en réalité ; car, comme le dit Saint Paul, ce ne sont point ceux qui ont entendu la loi qui sont justifiés devant Dieu, ce sont ceux qui la pratiquent. (Rom., II, 13.)

Auteurs à consulter :

Saint Thomas 1. 2. Traité des Passions.

Scaramelli. Le Directoire mystique. 1er traité. Chap. III.

Schram. Théologie mystique, t. I. 212-253.

Mgr Chaillot. Principes de théologie mystique, p. 23-27.

Rodriguez. Pratique de la perfection chrétienne. 3e traité Ch. XVII.

P. Maynard. De la vie intérieure.

P. G. MOREAU,
Vicaire général honoraire de Langres.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE A L'ACADÉMIE

Rapport de M. Gréard (*Suite*).

8. LES CONTRADICTIONS ENTRE LES MOTS DE MÊME FAMILLE OU DE FAMILLE ANALOGUE

L'Académie, dans sa dernière édition, a unifié l'orthographe d'*assonance*, *dissonance* et *consonance* (ce dernier comportait autrefois deux *n*), et M. de Sacy relève encore cette économie de lettres avec un demi sourire. Même opération sur *emmailloter* et *démailloter* qui n'ont plus l'un et l'autre qu'un *t*, *ficelier tonnelier* qui n'ont plus l'un et l'autre qu'un *l*, *bourrellerie* et *chapellerie* qui en ont reçu chacun deux.

Mais pour être d'accord avec le Dictionnaire, on doit continuer à écrire :

résonner	et *résonance*,	*honneur*	et *honoré*,
souffler	et *boursoufler*,	*tonner*	et *détoner*,
siffler	et *persifler*,	*trappe*	et *attraper*,
grelotter	et *dorloter*,	*colonne*	et *colonel*,
trotter	et *gigoter*,	*holocauste*	et *olographe*,
calotte	et *papillote*,	*agglomération*	et *agrégation*,
carotte	et *compote*,	*imbécillité*	et *imbécile*,
abattoir	et *abatis*,	*confidentiel*	et *artificiel*,
abatteur	et *abatage*,	*il absout*	et *elle coud*,
courrier	et *coureur*,	*tu plains*	et *tu mords*,
charrette	et *chariot*,	*tutelle*	et *clientèle*,
apparaître	et *apercevoir*,	*renouvellement*	et *écartèlement*,
bonhomme	et *bonhomie*,	*je jetterai*	et *j'achèterai*,
dénommer	et *innomé*,	*il appelle*	et *il ensorcèle*.
patronner	et *patronage*,		

Ce ne sont que des exemples. Et qu'on se mette à la place des maîtres qui ont à expliquer ces anomalies, des enfants qui ont à les comprendre, des étrangers qui en cherchent la raison ; chercher la raison qui est au fond des choses, c'est pour tous les esprits un travail fécond. Mais s'enquérir de raisons qui n'existent pas, et finalement, être obligé de charger de formes incohérentes la mémoire qui, elle aussi, a sa logique, une logique résistance, quel labeur plus inutile et plus ingrat !

Or, pour les mots congénères ou similaires, ne devrait-on pas simplement, ainsi qu'il en a été de *consonance* et d'*emmailloter*, les faire rentrer dans le moule commun ?

Quant aux formes qui tiennent à des usages grammaticaux comme il *appelle* et il *ensorcèle*, la solution semble plus facile encore. L'accent grave et le redoublement de la consonne *l* ou *t* n'ayant l'un et l'autre pour objet que de marquer la place de l'accent tonique, y a-t-il utilité à conserver deux procédés différents pour un résultat identique, et, le plus simple des deux étant l'accent grave, ne convient-il pas de lui donner la préférence ?

Rien n'empêche au surplus de maintenir provisoirement la double orthographe jusqu'à ce que la meilleure ait prévalu.

9. LES TERMINAISONS EN *ent* ET EN *ant*

F. Didot demandait qu'on remplaçât *ent* par *ant* dans tous les qualificatifs employés adjectivement ou substantivement, et dans leurs dérivés. Ainsi éviterait-on le désaccord de fond entre *présidant* et *président*. Ainsi éviterait-on encore pour l'orthographe des yeux : un *affluent* et *ils affluent*, un *expédient* et *ils expédient*, un *équivalent* et *ils équivalent*. On ne s'explique pas, en effet, ce qui fait dire : le *prétendant* a convertit les *dissidents ;* le ministre *résident* a reçu les *résidants*. La proposition de F. Didot semble aisée à appliquer. Ce qui serait grave, ce serait de n'avoir point de règle. Dans la dernière édition, le Dictionnaire a substitué *excédent* à *excédant* et créé une exception de plus.

10. LA TRANSFORMATION DE L'*x* EN *s* DANS LES PLURIELS ET DANS LES PERSONNES DE CERTAINS VERBES

Au XVIIe siècle, l'Académie a remplacé l'*x* par l'*s* dans le pluriel de *loi* et de *clou*. A quoi tient-il qu'il n'en n'ait pas été de même pour *tuyau*, *chapeau*, *feu*, *genou ?* N'écrivait-on pas, au XVIe siè-

cle, *chevaus*, *égaus?* « Une des premières choses qu'on enseigne aux enfants, dit M. Michel Bréal, ce sont les sept noms en *ou* qui, au lieu de prendre un *s* au pluriel, veulent un *x*. Mais par quel secret motif ces mots ne se plient-ils pas à la règle commune ? Personne n'a jamais pu le découvrir. *Deux* forme *deuxième* qui conserve l'*x* du primitif, mais *dix* fait *dizaine*. Qui peut pénétrer les mystères d'une réglementation aussi décousue? » N'est-il pas sage, renonçant à les découvrir, de se décider à les supprimer ? On se trouverait ainsi amené à écrire *heureus* et *jalous*, je *peus*, tu *peus*, je *vaus*, tu *vaus*. Le féminin d'*heureus* et de *jalous* se composerait dès lors comme tous les féminins. *Valoir* et *vouloir* se conjugueraient comme *craindre* et *venir*. Des exceptions, dont l'origine est au moins fort obscure, disparaîtraient ainsi sans fracas et allègeraient d'autant nos grammaires. Dieu nous garde de vouloir faire de notre langue une langue monotone ! Dieu nous garde surtout de toucher aux idiotismes qui en sont le nerf et la grâce ! Mais autre chose est le tour original, prime-sautier, donné à la pensée et où se traduit, où éclate le génie d'un peuple, autre chose ces bizarreries de vocabulaire qui ne sont que des habitudes vicieuses, créées par une sorte de caprice et tolérées par une tradition irréfléchie ou aveugle.

III

Je m'arrête, n'ayant voulu qu'indiquer les lignes générales du travail à entreprendre.

On le voit, il s'agit, non de bouleverser, mais simplement de régulariser, c'est-à-dire reprendre avec méthode et de poursuivre en les rattachant les unes aux autres, les améliorations introduites peut-être, et certainement accomplies, sans ensemble.

On dirait parfois qu'à chacune des réformes proposées, quelqu'un était là, dans l'Académie ou hors de l'Académie, qui, après deux ou trois changements, s'écriait : C'est assez, ce n'était pas assez ou c'était trop. Dans bien des cas, il aurait mieux valu ne pas corriger que de corriger à demi arbitrairement.

« Il ne faut pas se brouiller avec l'usage, écrivait un de nos premiers confrères ; on a beau invoquer contre lui Priscien et toutes les puissances grammaticales, il reste le maître ; *communis error facit jus*, disent les jurisconsultes. » Mais il ajoutait : « L'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup

sans raison, beaucoup contre raison, et celles-ci, on ne les doit pas accepter. » Ce n'est qu'aux choses faites contre raison et déjà discutées pour la plupart dans les éditions antérieures que nous nous sommes attachés ici. Travailler à les ramener progressivement, graduellement, à l'ordre, à l'harmonie, à la logique, nous ne proposons rien de plus que cet effort prudent et efficace. Prudent, on ne peut le méconnaître. Efficace, nous en avons la confiance. Il ouvre la porte à des simplifications plus profondes, plus complètes, qui seront l'œuvre de l'avenir. A chaque génération sa peine. M. Clédat fait remarquer qu'il a fallu s'y reprendre à quatre fois pour arriver à la forme sur laquelle Chateaubriand et Nodier avaient commencé par appeler les foudres de tous les lettrés, et qu'on a dit successivement d'édition en édition : je *cognoistrois*, je *connoistrois*, je *connoîtrois*, je *connaîtrais*. Nous ne demandons qu'à fournir une étape.

Cela seul, dès maintenant, répond, semble-t-il, à ce que le sentiment public cherche, à ce qu'il continuera de chercher dans le même esprit pendant les quelques années qui nous séparent encore de l'édition nouvelle. A tous égards, il serait préférable que cet intervalle fût court. De 1718 à 1762, c'est-à-dire en moins de quarante-cinq ans, trois éditions ont paru, toutes trois considérables par les changements qu'elles consacraient. Tel fut l'empressement, en 1740, que pour arriver plus vite au commencement d'uniformité dont elle sentait le besoin, l'Académie, après quelques mois de discussion, remit tous ses pouvoirs à un plénipotentiaire. « Vilaine besogne, écrivait confidentiellement le plénipotentiaire, l'abbé d'Olivet, au président Bouhier ; mais il a bien fallu m'y résoudre; car sans cela nous aurions vu arriver, non pas les calendes de janvier 1736, mais, je crois, celles de janvier 1836, avant que la Compagnie eût pu se trouver d'accord. » La crise que nous traversons n'est pas moins grave et l'accord sera plus facile à établir. Ce sera déjà un notable service que de la discussion ouverte se dégage un certain nombre de principes dont, sous forme de tolérance, il soit loisible d'admettre par avance le bénéfice. Quelle économie de force et de temps dans l'éducation, quelle économie au profit de l'étude de la langue elle-même, qu'une orthographe mieux coordonnée, plus sobre, plus nette ! Et quel attrait nouveau pour l'étranger !

Si nous pouvions nous permettre de dire toute notre pensée,

nous voudrions que l'Académie osât s'emparer aussi d'un projet de grammaire, « de grammaire courte et facile », comme disait Fénelon avec ce tour d'exquise et engageante hardiesse qu'il portait dans toutes ses entreprises. Dans la pensée du fondateur, n'était-ce pas un des objets de l'institution de la Compagnie? Mais mieux vaut sans doute, en concluant, signaler quelques points relatifs à la confection même du Dictionnaire. Si ces observations n'intéressent pas directement l'orthographe, elles peuvent contribuer à en faciliter l'intelligence, et, à ce titre, elles méritent peut-être de trouver place ici.

Conformément au plan adopté par les Estienne, l'Académie, dans sa première édition, « avait jugé qu'il serait agréable et instructif de disposer le Dictionnaire par racines, c'est-à-dire de ranger tous les mots dérivés et composés après les mots primitifs dont ils descendent ». Notre orthographe aurait à coup sûr gagné au maintien de ce procédé ; forcément elle se serait régularisée d'elle-même. Mais le procédé était contraire à l'idée même d'un Dictionnaire d'usage. Comment, ainsi que le remarque M. Ch. Lebaigne, obliger le lecteur pressé, impatient, à aller chercher l'orthographe d'*accumuler* sous son générateur *comble?* La nomenclature alphabétique s'imposait. Dès la deuxième édition, l'Académie y est revenue.

Mais ne pouvait-elle tirer de ce plan nouveau un parti meilleur et associer, dans une certaine mesure, les avantages des deux systèmes? La méthode pratiquée depuis 1718 consiste à prendre un mot dans son acception la plus usuelle, et à énumérer ensuite, en ne distinguant guère que le sens propre du sens figuré, les différentes applications du mot, sous cette rubrique quelquefois bien fatigante : *Il s'emploie encore pour dire.....* Prenons le mot *commettre:* c'est l'exemple de Littré. *Commettre, faire,* dit le Dictionnaire, et tel est bien, en effet, le sens qui, d'après l'usage, s'offre le premier à l'esprit. Mais combien il est loin de s'expliquer par lui-même ! Comment en faire sortir logiquement : *commis, commissaire, commission, commissure?* Achevez l'article, toutes les indications nécessaires pour arriver à ces déductions s'y trouvent mais pêle-mêle. Un dictionnaire d'usage n'est ni un dictionnaire étymologique, ni un dictionnaire historique, sans aucun doute. Mais ne serait-il pas naturel qu'après avoir signalé le sens ordinaire de *commettre* signifiant *faire*, on arrivât tout de suite à *commettre* signifiant *mettre avec, charger de réunir*, etc., de façon à

éclairer, sans appareil d'étymologie, par un simple appel de l'attention, la teneur entière de l'article?

Peut-être ne serait-il pas impraticable de retourner, pour ainsi dire, le plan de la première édition. Le Dictionnaire de 1694 commence par le groupement des mots par familles; il se termine par un classement des mêmes mots d'après l'ordre alphabétique. Il s'agirait, commençant par la nomenclature alphabétique, de la faire suivre de la nomenclature par familles. Travail considérable assurément, malgré les progrès si sûrs de la science philologique. Mais combien intéressant et utile!

Autre vœu. — Nos définitions sont-elles toujours suffisamment définissantes? C'est l'exemple, dira-t-on, qui fournit l'exactitude du sens ou la délicatesse de la nuance. Je n'en disconviens pas. Mais encore faudrait-il que l'exemple fût toujours bien choisi. Or, à quelque page qu'on ouvre le Dictionnaire, voici ce qu'on rencontre: beaucoup d'exemples, en général, trop d'exemples même d'ordinaire pour le sens banal, dont tout le monde a l'idée; l'œil s'y promène avec indifférence, l'esprit s'y noie; et le plus souvent point d'exemple du tout pour celui des sens qu'il vaudrait la peine d'éclaircir. Ne conviendrait-il pas qu'il y eût toujours autant d'exemples cités que de sens indiqués, et qu'il n'y eût jamais pour chaque sens qu'un seul exemple, mais un exemple topique?

N'y aurait-il pas intérêt surtout à ce que les définitions des mots appartenant aux sciences fussent serrées de près, aujourd'hui que la science a pris partout une place si importante? Et ne devons-nous pas souhaiter que, pour la création des mots dont la langue scientifique ne saurait se passer, nous commençions par contribuer de notre propre fonds avant de puiser dans celui des autres? Fénelon voulait qu'on ne laissât s'introduire du dehors aucun mot qui ne nous fît absolument défaut. Or, nous empruntons bien souvent sans avoir compté avec nos richesses. Quel besoin d'aller prendre aux Anglais le mot de *rail*, alors que nous trouvions chez nous le mot si français de *rais*, les *rais du soleil*, les *raies de la roue*, en un mot si expressif et si bien dérivé de *radius?* Et voyez la conséquence: de *rail* on a tiré *déraillé* qui semble répondre à *railler*, se moquer, alors que *dérayer* découlait si naturellement de *rais*. N'eût-il pas été possible au moins de dire: *dérailler?* Je sais bien que l'industrie suit avant tout ses besoins et qu'il lui suffit de se faire entendre; mais pour lui assurer le respect de notre

patrimoine national, car la langue en fait partie, qui pourrait refuser de se laisser avertir et éclairer ?

Dernier vœu. — Nous sera-t-il permis enfin d'appeler l'attention sur le choix même des mots ? Ici point de règle ; c'est une question de tact grammatical et littéraire, et le tact ne se réglemente pas. Mais peut-être est-il bon de se mettre en garde contre les surprises de la langue excessive ou relâchée, de la langue d'à peu près de publicité ou de la parole courante ? On ne saurait, semble-t-il, se montrer trop rigoureux pour des locutions obscures, mal faites, de basse extraction, disons-le, pour l'espèce d'argot ou de jargon qui tend aujourd'hui à se glisser, bien plus, à s'imposer partout. Je sais que le dictionnaire d'usage ne peut se dispenser d'enregistrer ce qu'a consacré l'usage, et qu'il ne relève certaines expressions qu'en les stigmatisant. Est-ce assez ? Faut-il leur faire une si grande place ? Notre langue n'est plus la gueuse dont parlait Voltaire. Du temps de Fénelon, elle comprenait de 16 à 18,000 mots. En 1740, nous l'avons rappelé, ce nombre s'élevait à un peu plus de 20,000. Il est aujourd'hui de plus de près de 32,000 ; il a donc presque doublé en deux siècles. Tout en continuant de s'enrichir avec le développement et suivant les besoins de la démocratie moderne, nous voudrions, pour l'honneur même de la démocratie, que la langue française restât une langue fière ; qu'elle fût, comme elle a toujours été, la langue de la bonne compagnie, des idées claires, de la précision et de la mesure. Le mot a sa puissance propre. Trop souvent la pensée, dans son travail intérieur, aujourd'hui surtout qu'on travaille si vite, saisit la première expression qui se présente avant d'avoir pris le temps de faire son choix. C'est le mot alors qui donne à la pensée son caractère, qui la qualifie, qui la crée presque. Il faut que le Dictionnaire nous oblige et nous aide à nous défendre contre ces défaillances. Le vocabulaire qu'on entend tous les jours appliquer autour de soi, dont parfois on arrive à se servir malgré soi, finit par imprimer à l'esprit sa marque. L'âme d'un peuple s'élève ou s'abaisse avec sa langue.

GRÉARD.

VARIÉTÉS

Comment on arrive.

Malgré sa longueur, nous ne pouvons résister au plaisir d'emprunter au *Figaro* le très curieux article suivant. Rarement, les dupeurs du peuple ont été mieux et plus fidèlement brossés :

Dédié au corps électoral.

Démodupe est un produit de la petite bourgeoisie française. Tout jeune, il vit le père rentrer fatigué de son bureau, tonnant contre ses chefs et les difficultés de l'existence, tandis que, sous la lampe, la mère, habituée à ces plaintes, raccommodait le linge de la famille ; dès cette époque, la médiocrité lui parut dédorée et terrible. Il alla au lycée, se tacha les doigts d'encre, l'esprit de formules toutes faites ; comme il possédait une intelligence déjà frémissante et fort vive, il remarqua bientôt que les plus mal vêtus dont il était, recevaient abondamment semonces et pensums, au lieu que les récompenses et les bonnes places couraient toutes seules à ses fortunés condisciples, et, dès ce moment, se déposa sur son caractère un levain d'aigreur et d'envie qui, par la suite, lui tint lieu d'ambition. On lui apprit entre autres choses que la raison de l'homme domine actuellement l'univers, que ladite raison ne s'est éveillée qu'il y a un siècle, et que jusqu'alors la foule des bipèdes doués du langage avait pataugé dans les plus abominables erreurs. On lui persuada que les diverses transformations de la matière et les étiquettes conventionnelles qu'on leur applique procurent aisance et bonheur à quiconque les observe et conclut, et sa conclusion fut que tout regard vers les étoiles ou la conscience est inutile, que rêver c'est perdre son temps. Allant plus loin et s'examinant lui-même à la lueur de ces petites chandelles qu'on lui certifiait être des phares et des sauvegardes, il trouva tout seul que la morale et les restrictions qu'elle comporte ne sont que bribes traditionnelles, résidus de dogmes et de superstitions, balivernes bonnes pour le troupeau : « Si les autres sont assez faibles pour obéir à ces règles illusoires, je m'en vais, moi, m'en affranchir et tout soumettre à mon intérêt. » Le jour où cette vérité lui apparut lui sembla resplendissant et vainqueur : « Puisque cette terre est un douteux passage où la fortune donne le pouvoir, où le pouvoir est le paradis, je saurai bien trouver ma route. »

Démodupe arrivait à l'âge où l'on choisit une profession : avocat, médecin, professeur. Dans les écoles où l'on dispense les diplômes, il paracheva son éducation. Ici la faveur était reine. Tandis que les vrais travailleurs, les talents, les génies même se tenaient à l'écart, modestes et dédaignés, un certain nombre de prétentieux personnages, de savoir faible, d'imposant savoir-faire, tyrannisaient tout autour d'eux, facilitaient à leurs disciples, à leurs flatteurs à leurs bouffons, les examens et les concours, leur ouvraient à deux battants les portes des emplois et des honneurs. Ainsi le haut enseignement se recrutait parmi les médiocres et les serviles, rejetait les indépendants. Mais la récompense de tant de bassesse paraissait maigre à Démodupe. Il résolut de garder l'outil en l'appliquant à d'autres besognes, et, lesté d'un titre, de quelques vagues connaissances, il se tourna vers la politique.

Il parlait bien, avec facilité, enchaînait les métaphores et stimulait l'enthousiasme. Cette rare faculté lui avait valu des succès éphémères dans des simulacres de parlements que fondait la jeunesse d'alors pour s'exercer aux charges publiques. Nul doute qu'il n'en trouvât l'emploi sur un plus grand guignol. Justement les élections approchaient. Il avait le choix entre plusieurs opinions. Mais dans sa ville natale, où de vieilles relations de famille lui serviraient de références, les ouvriers dominaient. Il opta donc pour le socialisme. Doué d'une puissance d'assimilation prodigieuse, il eut vite fait d'absorber Proudhon, Karl Marx, l'encyclopédie complète des revendications populaires. A aucun moment d'ailleurs il ne fut ému par ces théories. Il les maniait comme le métal grâce auquel il achèterait son siège.

Depuis belle lurette il avait enrayé chez lui les moindres mouvements spontanés et tourné toutes ses forces au calcul d'ambition. Il ramassa ses maigres économies, emprunta de droite et de gauche et entra en campagne. Il fit largement le nécessaire, s'engagea dans cinquante réunions à défendre les exploités contre les exploiteurs, dénonça le clergé comme cause de tous nos maux, afficha dix mille proclamations où l'amour lyrique des humbles s'étalait en phrases stéréotypées, écrivit de virulents articles sur la propriété, les monopoles, les rapts odieux de la finance. Il sut dompter les répugnances du quatrième Etat à l'égard des fils de bourgeois, enflammer ces cœurs rudes et naïfs, les griser d'images trompeuses.

Même on admira fort son désintéressement, car une grève ayant éclaté à l'autre bout de la France, il abandonna la lutte électorale dans les derniers jours, courut soutenir les salariés par sa présence, mit à leur disposition son retentissant larynx, sa main aussi prompte aux irrésistibles étreintes que sa bouche l'était aux promesses. Un pareil dévouement devait être récompensé : il le fut. Démodupe obtint au ballottage une majorité de dix voix.

Ivresse du triomphe! Ses vieux parents pleurèrent. Il se crut un Dieu. Quand il rentra dans Paris, les rues lui parurent plus larges et les maisons plus hautes. Tout avait un air de fête. Démodupe, halluciné, entendait partir des fenêtres les acclamations locales; chaque passant était un électeur ravi. Et l'arrivée à la Chambre, la prise de possession de la place, les premières relations, l'intérêt des premières séances, ce grand plaisir du cahier neuf, de la classe neuve qu'il avait connu au lycée! Certes il était socialiste, certes il siégeait à l'extrême gauche, entre un gros rouge et un petit noir, deux semblables, deux frères dans lesquels il se mirait en lui. Mais il est un genre pour les assemblées. L'attitude intransigeante de bête maussade et galeuse se dépose au vestiaire avec la canne et le chapeau. Sans doute les partis vivent en lutte. Même, aux périodes de crise, quand de gros intérêts sont en jeu, les haines peuvent éclater, vives, absolues. Toutefois, en temps ordinaire, ces rages de tribune, ces colloques passionnés qui divertissent les galeries, ce mouvant échange d'outrages et d'allusions pénibles n'est que simulacre et parade. Ainsi qu'au théâtre, les fureurs tombent sitôt que l'orateur a passé la parole, les vocables n'ont plus qu'une valeur relative.

Tels des chiens séparés agitent sous une barrière des museaux furieux, et se lèchent, la barrière ouverte; tels les honorables, après s'être invectivés en séance, se serrent la main dans les couloirs. Oh ! ces couloirs ! Quelles bonnes heures Démodupe y vécut! On y bavardait de tout et de rien, on y fumait, on s'y tutoyait. Il y approcha des nobles, des ducs, des princes, qui daignèrent le mêler à leurs causeries quand son discours de début, un vibrant morceau sur les syndicats, eut attiré l'attention. Il colporta des potins, participa à des coalitions et fit tomber des ministères. Il but à la buvette, lut à la bibliothèque et corrigea fiévreusement des épreuves, au milieu de ses collègues sur une grande table bien éclairée.

Il adopta un ton, un timbre de voix, des gestes spéciaux, de petits bonjours du bout des doigts élégants et discrets, car, étant socialiste, il voulait paraître au courant des usages raffinés. Au sein adorable des commissions, il donna son avis sur maint sujet, fut rapporteur, passa pour un bûcheur, un acharné, un spécialiste indispensable. On le cita parmi les aigles et les austères, on le consulta, on l'interviewa. Enfin, il contracta sa première dette chez un bon tailleur pour être remarqué de la tribune diplomatique. Il rogna les angles de quelques théories trop dures, évita les injures de fond et les attaques irréparables. Plaisanté sur son amour des ouvriers, il répondit en plaisantant, montra de l'esprit qui fut goûté. Lorsqu'un électeur le demandait, timide et mal vêtu, il l'expédiait vite d'une promesse, un peu honteux du pauvre diable devant les journalistes moqueurs.

Cependant sa situation grandissait grâce à sa souveraine intelligence, ses manières aisées et liantes, un réel talent de parole. Sa prompte conception lui faisait voir d'emblée la thèse et l'antithèse. En pleine période oratoire il lui arrivait de se dire qu'il défendrait également bien la cause contraire. On l'invita à dîner. Il rendit les politesses au restaurant, prit une maîtresse dans le corps de ballet de l'Opéra où l'avait entraîné son chef de groupe. Or, il arriva que ces coûteuses fantaisies coïncidèrent avec le vote d'un nouveau pouvoir accordé à une grande compagnie. Un des actionnaires, son collègue, le pria de s'abstenir, de protester, et il s'abstint... Cela lui fut payé cinq mille francs. Ce vin du premier pot lui parut exquis, mais bien court pour sa soif.

Démodupe, né subtil, comprit aussitôt que si le silence était d'or, la parole pouvait être de diamant. Sa situation de député socialiste le rendait particulièrement précieux aux faiseurs d'affaires. Il semblerait un avocat d'autant plus désintéressé qu'il plaiderait contre sa propre cause. Ses arguments, venus d'un opposant, dissoudraient l'opposition. Telle est la *tactique du transfuge*. Il se mit à étudier la finance d'un zèle furieux, passa des nuits blanches et dorées.

C'était la vraie voie. Il se mouvait avec une désinvolture parfaite dans ces redoutables labyrinthes de calculs dont chacun recèle un mystère, un complot. Il se retrouvait parmi les chiffres comme chez des affiliés qui n'avaient point de secret pour l'adepte, lui confiaient leur énergie métallique. Il n'hésita point

à défendre publiquement les intérêts de l'agio qu'il avait jadis si durement attaqués. Toujours il fut avec le fort contre le faible, avec le spoliateur contre le spolié, avec le chèque contre la patrie, et cela audacieusement, au grand jour, se frappant la poitrine au nom de ses convictions récentes, frénétiquement applaudi, expliquant ses voltes subites par de brusques retours de conscience, des chemins de Damas pavés de preuves.

Il se souciait peu des blâmes que lui votait son ancien comité dans sa ville natale, sachant bien que l'argent dompte tout, couvre tout et que celui qui, masqué de passion, représente l'argent, arrive à tout.

La fortune vint, rapide, immense, insolente. Démodupe, au bout de trois ans, fut ministre des finances, eut cinq chevaux dans son écurie, quatre feuilles à sa solde, deux châteaux dans sa circonscription, une cantatrice célèbre qui le trompait avec ses chefs de cabinet. Il perdit le quart de ses électeurs, en conserva les trois quarts par des largesses adroites, corrompit le reste de ses concitoyens. Il manœuvra si bien qu'il fut réélu au premier tour, comme *républicain* tout sec, avec deux mille voix de majorité. On se disait : « Quel canaille, mais quel habile homme ! Sans lui que deviendrait le budget ? » Chacun lui léchait les bottes, le déclarait le seul, l'unique ministre des finances.

Accusé de corruption à la législature suivante, il fit condamner son diffamateur en Cour d'assises, et son prestige s'accrut de l'auréole de martyr, qu'il monnaya d'ailleurs comme le reste. Il resta douze ans au pouvoir, avec de fructueux intermèdes, coûta trois milliards au pays, et fit *charlemagne* à cinquante-quatre ans, riche de quatorze millions, chargé de considération, porteur de secrets d'Etat dangereux, sans remords, ayant démoralisé deux cents de ses collègues et cinq provinces, car sur le tard il avait usé de la candidature d'exportation.

Léon Daudet.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France

Cambrai. — Le 8 septembre, ont eu lieu des fêtes splendides en l'honneur de Notre-Dame des Dunes, à l'occasion du cente-

naire de la levée du siège de Dunkerque, par les armées coalisées en 1793.

Après la victoire, la Convention décréta que cette cité avait bien mérité de la patrie. Mais les habitants attribuèrent à Notre-Dame des Dunes tout le mérite de la délivrance de leur ville le jour même de la fête patronale de la Madone.

Les dignes héritiers de leur foi et de leur patriotisme ont voulu glorifier leur toute-puissante protectrice par des cérémonies d'actions de grâces.

Le matin, la messe pontificale a été célébrée par Mgr de Lydda. Il y avait grande affluence de fidèles, et malgré les menaces du temps, les rues étaient partout pavoisées.

Une procession splendide, où l'on voyait des groupes historiques rappelant les annales de la France, s'est ensuite déroulée, avec des députations de femmes de pêcheurs, de toute la côte, ses corporations du moyen-âge, ses riches bannières et toutes ses confréries de jeunes filles.

La cérémonie de la bénédiction de la mer par NN. SS. les évêques a été grandiose.

L'érection de la Croix qui a été portée à Jérusalem (lors du dernier congrès eucharistique), par donze évêques, a eu lieu sur les bords de la mer du Nord ; l'émotion de tous était profonde.

Après les fêtes religieuses et les splendeurs vraiment inouïes de la procession du centenaire de la délivrance de la ville, les fêtes civiles ont attiré à Dunkerque une affluence considérable.

Les rues disparaissaient sous les décorations les plus variées et les plus pittoresques.

Le général commandant le corps d'armée est venu faire, samedi, à deux heures et demie, l'inauguration du monument commémoratif de la levée du siège, dû au ciseau du sculpteur Lornier.

Il s'élève à l'endroit exact où les Dunkerquois ont combattu, il y a cent ans, autour de la petite chapelle de Notre-Dame des Dunes.

Le soir de la procession et les jours suivants, les rues illuminées offraient un aspect vraiment féerique.

Mais, la catholique ville de Dunkerque ne pouvait oublier de glorifier ses morts héroïques autrement que par des réjouissances ; il fallait une grande prière.

Dimanche matin avait lieu à Saint-Eloi le service funèbre pour les Dunkerquois et les soldats morts pendant le siège de 1793. Une foule considérable emplissait la vaste église.

Mgr de Lydda, qui remplaçait Mgr l'archevêque empêché d'assister à ces fêtes, a présidé la cérémonie et chanté la messe pontificalement. Sa Grandeur a prononcé l'oraison funèbre.

Au chœur, à droite, avaient pris place le général Chéry, gouverneur de Dunkerque, et les officiers de la garnison ; à gauche, M. Gustave Lemaire, maire de Dunkerque, les adjoints, les conseillers municipaux, etc.

Après la messe, ont eu lieu l'absoute et un grand *Te Deum* d'actions de grâces.

Toute la cérémonie a été des plus imposantes.

Rodez. — Nous lisons dans l'*Union Catholique* de Rodez :

En ce moment *cinquante* prêtres ou séminaristes, dont plusieurs appartiennent au diocèse de Rodez, font leurs 28 jours dans une section d'infirmiers militaires, à Perpignan.

Les prêtres se lèvent à 3 h. 1/2 du matin, pour aller célébrer la messe. A 5 heures, ils doivent être rentrés à la caserne.

Voilà les adoucissements promis à une loi que certains catholiques n'ont pas craint d'accepter avec le programme *minimum!*

Tarbes. — L e 8septembre a été offerte et bénite à Lourdes, au milieu du pieux enthousiasme des pèlerins, la bannière de Russie.

Les nobles donateurs avaient voulu peindre, confectionner et broder de leurs mains l'étendard qui va représenter leur grande patrie dans le sanctuaire de Lourdes.

Sur l'une des faces de la bannière est écrit le nom de Saint-Pétersbourg ; au-dessous, se trouve l'image de Notre-Dame de Lourdes, qui, depuis trois ans, accomplit des miracles en son sanctuaire de l'église Sainte-Catherine, dans la capitale de la Russie.

Sur l'autre face, avec l'exclamation *Ave*, *Ave*, *Ave*, *Maria*, en caractères russes, est peinte une image miraculeuse russe : « *La joie des affligés.* » On remarque que ce tableau est parsemé de pièces de monnaie. Durant un orage, la foudre tomba sur la chapelle qui contenait l'image de la sainte Vierge; tout fut consumé excepté l'image, et le tronc, ayant été brisé, les monnaies se retrouvèrent collées sur le tableau qui prit dès lors le nom de la « Vierge aux monnaies ».

S. Em. le cardinal Bourret, évêque de Rodez, a bénit solennellement cette bannière.

Elle était présentée, au nom des donateurs, par Mlle Marie-Marthe Henri Lasserre.

Voici les paroles de Son Eminence :

« Je bénis cette bannière envoyée par la Russie, et je salue en elle l'union de deux peuples qui ont toujours été profondément sympathiques, alors même que par le choc des intérêts humains, dont le conflit sépare tout, ils se sont rencontrés les uns et les autres sur le champ de bataille. Là encore, malgré leurs dissentiments, ils ont appris à s'estimer et à apprécier l'harmonie de leurs qualités. Ce sont deux peuples qui s'aimeront toujours, parce que l'un et l'autre ont de la générosité et de la noblesse; l'un et l'autre servent Dieu avec amour et sont également dévoués à la Vierge Marie.

« Je bénis cette bannière russe, et je suis heureux de la voir présentée par les mains d'une jeune Française que je connais, que j'estime et que j'aime. Dites, mademoiselle, aux serviteurs de Notre-Dame de Lourdes qui vivent en Russie et qui vous ont confié la mission d'offrir ici cette bannière de la grande nation, que je la reçois, que je la bénis ainsi que ses donateurs, au jour même où se célèbre en ce sanctuaire l'action de grâces du Jubilé de Notre Saint-Père Léon XIII. Nous saluons en cette bannière, les prémices de l'union des deux Eglises, qui, bientôt, nous l'espérons, ne formeront qu'un seul troupeau, sous la conduite d'un seul pasteur. » (*Croix.*)

Etranger.

Espagne. — Par un récent décret de la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, le Souverain Pontife vient d'unir à l'Ordre général des Ermites de Saint-Augustin les nombreux Pères Augustins espagnols qui, depuis près d'un siècle, vivaient séparés de l'Ordre, par suite du malheur des temps.

En vertu de ce décret, la dignité de commissaire apostolique de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, en Espagne, est supprimée, et tous les religieux dépendant de lui sont désormais sujets au pouvoir ordinaire et juridictionnel du T. R. P. Martinelli, général de l'Ordre, résidant à Rome.

Le T. R. P. Emmanuel Diez Gonzalès, vicaire apostolique, a été nommé vicaire général du T. R. P. Martinelli pour l'Es-

pagne, et jusqu'au prochain Chapitre général, il dirigera les Frères de l'Ordre en Espagne, suivant les Constitutions augustiniennes, et avec pleine dépendance du Général de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les obsèques du général de Miribel. — Convent maçonnique. — Grève des mineurs. — Etranger.

21 Septembre 1893.

Les obsèques du général de Miribel ont eu lieu le 14 septembre. Plus de 5,000 personnes se trouvaient sur la pelouse du château à 9 heures.

A 10 heures, le cercueil a été placé sur une fourragère d'artillerie venue de Chambaran, attelée de six chevaux, sous la direction du capitaine Collet-Maigret du 6e d'artillerie, et M. Chamaille, adjudant. Douze drapeaux voilés entouraient le cercueil; sept couronnes magnifiques étaient déposées sur le char.

La municipalité de Hauterives, les anciens militaires, les habitants de Hauterives, les serviteurs du château, les habitants de la ville de Beaurepaire, les militaires en garnison à Chambaran, étaient présents.

Le deuil était conduit par les quatre fils du défunt : MM. Henri, Gabriel, Fernand et Guy de Miribel; M. de Chaulne, beau-frère du général; MM. de Chaulne, vice-consul à Varsovie, et Ludovic de Miribel, neveux du général; les commandants de Laguillonnière et Henri, ses aides de camp; MM. Artus de Miribel, le comte de Mons. Les serviteurs du château suivaient.

On remarquait dans l'assistance le général Montluisant, le chef d'escadrons et le capitaine de gendarmerie de Valence; le maire et la municipalité de Hauterives, le juge de paix de Grand-Serre, etc., plus une foule très nombreuse.

Le convoi a traversé Hauterives, dont les maisons étaient pavoisées de deuil.

A la sortie du bourg, le maire de Hauterives, M. Emile Genthon, a prononcé un discours dont nous détachons les passages suivants :

Il y a deux ans à peine, nous étions en fête : nous souhaitions la bienvenue à M. le général de Miribel, venant se reposer des fatigues des grandes manœuvres de l'Est, dans notre chère commune de Hauterives. Aujourd'hui, quel contraste! quel changement! Au lieu de voir des visages rayonnants, nous ne voyons partout que deuil et tristesse ! L'homme aimé et respecté entre tous, le général qui revenait chez nous plein de santé, il y a peu de jours, n'est plus ! L'impitoyable mort, en quelques heures, a enlevé cette robuste santé qui semblait la défier, frappant ainsi en aveugle l'illustre général sur lequel reposaient tant d'espérances patriotiques.

Des voix plus autorisées que la mienne diront ce qu'était le soldat, l'administrateur, le patriote. Je me bornerai à vous parler de l'homme que nous étions à juste titre fiers de compter au nombre de nos concitoyens. M. le général de Miribel était d'un abord facile, serviable à l'excès, d'une grande simplicité, signe distinctif, dit-on, des natures d'élite. Aussi était-il entouré de la considération générale. Chaque habitant était un ami respectueux et dévoué.

Le cortège se rend à l'église de la paroisse Saint-Germain, précédé d'un nombreux clergé.

Dans la cour de l'église, Mgr Cotton, évêque de Valence, et Mgr Fiard, évêque de Montauban, se joignent aux prêtres.

Le corps est introduit dans l'église où un service religieux est célébré par M. Collomb, vicaire général de Valence.

Mgr Cotton prononce un éloquent discours où il fait l'éloge du général.

Je n'oublierai pas, dit Mgr Cotton, que je ne dois pas prolonger cette douloureuse cérémonie, mais je veux rendre hommage à la mémoire du vaillant soldat et du parfait chrétien qu'était le général de Miribel.

On peut dire de lui, comme des grands chefs dont parle la Bible : « Le peuple d'Israël le pleura avec de grands sanglots, et son deuil dura de longs jours. »

Oui, général qui fûtes l'espoir de tout un peuple, le deuil de votre mort est aujourd'hui dans tous les cœurs : dans celui de votre sainte femme qui pleure sa joie et sa gloire disparues : dans celui de vos enfants qui s'abritaient en votre tendresse ; dans celui des habitants de cette contrée, dont vous étiez l'ami et le frère ; dans notre cœur à nous, prêtres, qu'émeut tout ce qui touche à l'armée ; enfin dans le cœur de l'armée, qui perd ce chef en qui reposait sa confiance !

Et tous ont raison de pleurer !

Le général de Miribel était un homme de cœur, un courageux soldat, un chrétien !

Homme de cœur ! Qui pourrait le savoir mieux que cette famille

à laquelle il consacrait les rares loisirs qu'il se permettait, que ses soldats, que les habitants de ce pays, qui ne l'oublieront jamais !

Courageux soldat ! Il est superflu de rappeler devant vous, messieurs les représentants de l'armée, qu'à Solférino, où il eut les deux mains percées d'une balle, comme au siège de Paris, où il apprenait aux mobiles inexpérimentés à pointer le canon, il se signala par son coup d'œil et son sang-froid. Courageux, oui, d'un courage calme que rien n'ébranla !

Chrétien ! Lorsqu'il fut appelé au commandement de la division de Lyon, certains journaux protestèrent, le traitant de « clérical ».

— Tant mieux ! dit-il, on saura qui je suis. Je ne me suis jamais gêné ; je ne me gênerai pas davantage.

Il est beau d'être vaillant sur le champ de bataille; mais c'est une lâcheté de ne pas oser affirmer ses convictions.

Le général, à Pâques, communiait en grand uniforme.

Je vous livre simplement ces pensées; je vous propose cet exemple. Souvenez-vous de l'homme de cœur, de sa vaillance, de son ardeur au travail, qui nous valut les plans de mobilisation et la réorganisation de nos troupes; souvenez-vous de sa foi ! Soutenu dans son œuvre par son amour de la patrie, il l'a été également par ses sentiments chrétiens !

La patrie lui érigera un monument : il les mérite tous ; mais il a déjà reçu sa récompense au ciel.

Nous comptons, pour continuer son œuvre, sur ceux qu'il forma à son école, et qui lui rendront hommage en marchant sur ses traces.

Dieu l'a appelé à lui au moment où il le croyait prêt.

Sans doute le général eût préféré la mort sur le champ de bataille ; mais il a été enlevé au moment où il préparait la victoire, où il travaillait à la prospérité et au salut du pays.

De là-haut, l'âme du général veillera sur la patrie !

La cérémonie a été terminée à midi et demi et le corps a été dirigé sur Grenoble.

Là, de pompeuses funérailles ont été faites le lendemain au général de Miribel.

Le wagon funèbre, gardé toute la nuit par un poste d'honneur du 2e régiment d'artillerie, est amené de sa voie de garage sur le quai, en face de l'horloge. Les scellés en sont rompus. Il est ouvert; les fleurs qui l'emplissaient sont sorties, et les employés des pompes funèbres descendent la bière, qui est amenée sur la place et mise sur le char, en présence des généraux, de la foule des officiers et de l'énorme concours du public massé aux alentours.

Les tambours battent aux champs. Sur la montagne de Rabot

qui domine la ville, le canon tonne. Toutes les têtes sont découvertes. Le clergé entonne le *De profundis*.

Sur la bière a été disposé l'uniforme du défunt. Un maître des cérémonies se tient derrière, portant sur un coussin les décorations.

A dix heures, le cortège, clergé en tête, se met en marche, passant sous le portique de draperies noires, élevé à l'entrée de l'avenue d'Alsace-Lorraine.

Sur tout le parcours, la foule énorme se presse le long des trottoirs; elle est recueillie et émue; aucune bousculade ne se produit; le service d'ordre est inutile. Il passe, dans cette population de la frontière, comme un souffle de tristesse. Là, on a assisté à tous les efforts tentés pour garder les Alpes; on sait ce que la province patriote du Dauphiné doit à son illustre fils.

Les réverbères, voilés de crêpes, sont allumés. En tête du cortège, un trompette du train du génie et un piquet de gendarmerie à cheval, en culottes blanches; puis le 12e bataillon d'artillerie de forteresse, commandant en tête, avec drapeau en deuil; le colonel et deux batteries du 2e d'artillerie, étendard voilé de crêpe; le 4e régiment du génie tout entier, avec son colonel et son drapeau. Au loin, on entend les sons graves d'une marche funèbre jouée par la musique du génie, coupée des roulements sourds du tambour drapé de crêpe; puis, tout à coup, stridente, monte la sonnerie des clairons sonnant aux champs. Sous ce ciel bleu, au pied des montagnes couronnées de forteresses, ces accents douloureux et ces sons de triomphe produisent une impression profonde. Après le régiment du génie vient le général Segretain, gouverneur de Grenoble qui commande les troupes; puis les tambours et la musique du génie; les pompiers de Grenoble, dont la tenue ne le cède en rien à celle de ces admirables troupes; le clergé des paroisses de Grenoble; le catafalque superbement empanaché de plumes blanches; le cheval de bataille du général suit à côté d'un huissier porteur de décorations.

Les cordons du poêle sont tenus par le prince d'Arenberg, député du Cher, les généraux Saussier, gouverneur de Paris, de Boisdeffre, commandant la 9e division, baron Berge, gouverneur de Lyon, commandant de l'armée des Alpes.

Viennent ensuite des artilleurs et des chasseurs alpins porteurs de couronnes.

Derrière se trouvent, en tête, le colonel Pistor, représentant

le Président de la République, les généraux Loizillon, ministre de la guerre, Voisin, commandant en chef du 5e corps, Février, grand-chancelier de la Légion d'honneur, originaire, lui aussi, de l'Isère, le contre-amiral Mac Gucklin de Siane, le capitaine de frégate Gaschard et le capitaine d'artillerie de marine Chanteaume, représentant le ministre de la marine, les colonels de Lamothe, ancien officier d'ordonnance de M. de Freycinet, commandant les batteries alpines du groupe de Grenoble, Le Loup de Sancy, de Dionne, de Germiny, le général Godefroy, le général Freederikzs, attaché militaire russe, M. Robert, préfet de l'Isère, le secrétaire général, le maire de Grenoble, le conseil général, le conseil municipal, MM. Antonin Dubost et Aristide Rey, députés de l'Isère, Bérard, député de l'Ain, la cour d'appel, les Facultés en grand costume, toutes les autorités et des centaines d'officiers de toutes armes, actifs, réservistes ou territoriaux, douaniers ou forestiers, accourus de toute la région.

Le régiment d'infanterie de Grenoble, le 140e, et le régiment de réserve, le 340e, sont aux manœuvres et n'ont pu envoyer que des délégations.

Plumets, aigrettes, pompons, casques, épaulettes produisent un effet grandiose.

Derrière les officiers, viennent des délégations diverses, notamment les employés de chemins de fer.

La marche est close par les compagnies de dépôt des 14e et 30e bataillons de chasseurs alpins dont la tenue est admirable.

Tout le cortège défile devant la cathédrale.

Les cloches sonnent à toute volée. La façade est tendue de noir. De chaque côté du portail, trois pièces de siège dressent vers le ciel leur bouche de bronze. L'intérieur de l'église est décoré de faisceaux d'armes.

Au centre, sous un baldaquin dont les draperies de deuil tombent du faîte de la voûte, est le catafalque couvert de drapeaux tricolores et entouré de cuirasses.

C'est le grand-vicaire qui a officié. L'évêque de Grenoble, Mgr Fava, a donné l'absoute. Puis il est monté en chaire et a prononcé l'allocution dont voici le début :

Israël versa des torrents de larmes sur Judas Macchabée qui préparait le peuple aux nobles combats et le conduisit à la victoire : la France aujourd'hui pleure son noble fils, Marie-François de Miribel, le héros des combats, la gloire de notre armée par son génie militaire

et ses travaux, le gentilhomme chrétien en qui la foi, unie à une haute politesse française, formait un homme d'une rare distinction ; c'était, selon l'expression du jour un charmeur.

Vous, monsieur le ministre et messieurs de l'armée, vous étiez à juste titre fiers de son grand savoir, vous l'éleviez dans la gloire et la science militaire au premier rang ; aussi nous vous voyons au pied de son cercueil, consternés, abattus, mêlant vos regrets et vos larmes aux regrets de sa famille et du peuple tout entier, et comme Israël vous vous écriez : « Comment est-il tombé, lui qui était le sauveur de la patrie ? »

Oui, il est tombé après une vie de rudes travaux et l'on peut dire, messieurs, en toute vérité, qu'il est tombé de son cheval de bataille, non sur un sol vulgaire, mais sur le champ intellectuel de l'étude et de la pensée. « J'aime mon métier de soldat, nous disait un jour ce brave général, et rien ne saurait m'arracher à l'armée française. »

Vous le savez, messieurs, Marie-François Joseph de Miribel n'était pas un de ces hommes qu'enivrait follement la poudre des combats, mais plutôt un esprit sérieux, ne voyant dans l'esprit militaire qu'un moyen de servir Dieu et sa patrie. Issu de noble race, chrétien par l'éducation, il usait de sa science pour grandir sa foi ; aussi le métier des armes était à ses yeux une vocation d'en haut où Dieu voulait qu'il se donnât à son pays corps et âme.

Il s'appliquait de toutes les forces de son esprit à se perfectionner dans l'art militaire ; sa haute et puissante intelligence cherchait, nuit et jour, les règles qui font le bon soldat et forment les armées solides par la discipline, l'ordre, la science, la dignité de la vie, l'obéissance aux chefs, le point d'honneur, et cet enthousiasme pour le drapeau qui a la vertu de faire battre tous les cœurs restés français.

Après la cérémonie religieuse, le cortège se dirige vers le cimetière.

Le tombeau de la famille de Miribel est un temple enclos, adossé à un mur de clôture. Il n'y a pas de caveau, mais de simples pierres donnant les noms des comtes et comtesses de Miribel. Sur la terre remuée, une couronne de bronze ornée d'un nœud ricolore a été déposée ; elle portait l'inscription suivante : « Au colonel de Miribel, l'Association des combattants de 1870-1871, 1re et 2e batteries d'artillerie mobile de l'Isère. »

La cérémonie au cimetière est fort simple.

Le général Loizillon parle le premier et prononce le discours suivant d'une voix émue, à la fin couverte par les larmes :

Un deuil cruel, immense, vient de frapper en même temps l'armée et la patrie française.

La mort est venue faucher soudainement, dans la force de l'âge et

la plénitude de ses facultés, un des chefs les plus illustres de l'armée un de ceux dans lesquels le pays tout entier avait le plus justement placé sa confiance et sur lesquels il comptait pour les luttes futures où devait se jouer sa fortune et son existence.

La triste nouvelle s'est répandue comme un coup de foudre, plongeant l'armée entière dans la consternation. On aurait voulu espérer encore, alors que tout espoir était déjà perdu ; mais il fallait bientôt se rendre à la réalité. Le général de Miribel n'était plus.

Je l'avais quitté depuis quelques jours à peine, plein de vie, de bonne humeur et d'entrain, au moment où il allait prendre au milieu des siens, dans ce pays où s'était écoulée sa jeunesse, un repos qu'il avait bien gagné.

Travailleur infatigable, le général de Miribel succombe à la peine; car il faut bien reconnaître que le travail souvent excessif auquel il s'astreignait est une des causes principales de ce dénouement si inattendu.

Comme Gambetta, qui avait su l'apprécier et se faire son défenseur contre d'aveugles suspicions, comme Chanzy, dont il a été l'un des continuateurs, Miribel disparaît brusquement, enlevé à la confiance de l'armée et du pays : comme eux aussi, il laisse après lui d'unanimes regrets.

Doué d'une vaste intelligence et d'une grande sûreté de jugement le général de Miribel avait acquis, par des études persévérantes, des connaissances générales très étendues, en dehors de celles spéciales à son arme : énergie, ténacité, décision sûre et rapide, il possédait au plus haut degré les qualités du caractère et de l'esprit qui font l'homme de guerre et le véritable chef.

Toujours maître de lui, affable avec tous, il attirait les sympathies de ses subordonnés, comme celles de ses camarades.

Pour moi, qui, après avoir eu l'honneur de servir sous ses ordres, ai eu l'insigne bonne fortune de l'avoir pour collaborateur, j'ai pu apprécier tous ses mérites, et j'ai tenu à n'abandonner à personne le triste privilège de venir lui dire un dernier adieu.

Le général Loizillon retrace la brillante carrière du général de Miribel, et il ajoute :

Je n'énumérerai pas ici les nombreuses améliorations apportées à notre organisation militaire et à notre mobilisation, ni les progrès accomplis au point de vue de la défense du pays. Le général de Miribel a sa place marquée au premier rang des partisans de la réorganisation de notre armée, et à ce titre il a bien mérité de la patrie.

La mort est venue le frapper au moment même où il pouvait se dire que son œuvre était, sinon complètement terminée, du moins bien près de l'être, et où il allait recevoir la suprême récompense qui devait être le couronnement d'une carrière toute de dévouement et de travail.

Le ministre de la guerre fait ensuite l'éloge de l'homme privé et s'incline avec un profond respect devant l'immense douleur de la famille du général :

S'il est cependant un adoucissement à son malheur, il se trouve dans le concours de sympathies, dans le juste tribut de regrets et de larmes que sont venus apporter autour de cette tombe les amis et les collaborateurs de celui qui n'est plus : il se trouve encore dans l'hommage que viennent lui rendre les représentants des armées étrangères que je reconnais parmi nous.

Il termine en ces termes :

Et maintenant envisageons l'avenir.

La mort du général de Miribel est une grande perte, une perte douloureuse pour la France. Mais son œuvre reste et les talents, et les bonnes volontés, formés à sa grande école ne manqueront pas pour la continuer et la perfectionner encore.

Votre nom, Miribel, ce nom, illustré déjà par deux générations de soldats, ne disparaît pas avec vous. Vos deux fils aînés suivent la voie que vous leur avez si glorieusement tracée, et votre souvenir restera vivant parmi ces jeunes générations d'officiers dont vous avez été l'éducateur et dont vous étiez devenu l'ami.

L'armée et le pays ne vous oublieront pas, et vous uniront dans un même sentiment de reconnaissance, à ces grands morts qui furent les premiers artisans de la régénération de notre patrie, et auxquels, comme à vous, a été refusée la satisfaction d'assister au couronnement de leur œuvre.

Au nom de tous ceux qui vous ont aimé, au nom de vos camarades et de vos collaborateurs, au nom de l'armée et de la France, associées dans la même douleur.

Général de Miribel, je vous adresse un suprême adieu.

Adieu, mon ami, adieu !

Le général Saussier prend le dernier la parole.

La mort si inopinée du général de Miribel ne rassemble autour de ce cercueil qu'une partie de ses amis et de ses admirateurs.

Ce n'est pas seulement l'homme probe, le camarade dévoué que nous pleurons. Nous avons encore à déplorer la perte de l'héroïque soldat, du chef vaillant et habile.

C'est par une vie toute de travail et d'efforts que Miribel était arrivé à sa haute situation incontestée. Sur tous les champs de bataille, dans toutes les grandes entreprises militaires, Crimée, Italie, Mexique, défense de Paris, le futur chef d'état-major de l'armée enlevait un grade ou une récompense par une action d'éclat.

Tout le monde s'est retiré dans un recueillement profond.

—

La grève qui vient d'éclater dans le Pas-de-Calais et dans le Nord menace de laisser bien loin derrière elle toutes celles qui l'ont précédée. Il y a quatre ans, en effet, les grévistes, après avoir résisté cinq semaines, ont dû, poussés par la misère, reprendre le pic.

L'année dernière, au mois de novembre, ils quittèrent leurs puits, mais se virent forcés encore une fois de faire amende honorable.

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même; ils ont travaillé longtemps à cette organisation qui leur manquait et qu'ils ont actuellement; ils se croient sûrs d'eux-mêmes; ils ont, en outre, choisi le moment le plus propice... c'est pourquoi la grève actuelle est grosse de prévisions fort graves; ses conséquences peuvent être terribles.

Paris serait une des premières victimes, dit-on, de cette crise. Les marchands de charbons l'estiment ainsi. Nous avons dit que, fort émus de la situation, ils avaient réuni leur chambre syndicale, à l'effet de prendre les mesures propres à parer à toute éventualité.

Voici comment M. Touchet, président du syndicat, envisage la situation :

Elle est fort grave, la situation, a-t-il dit à un rédacteur du *Matin*, beaucoup plus grave que ne semble le penser le public. J'ai réuni, l'autre jour, la chambre syndicale : elle s'est sentie incapable de trouver un remède; aussi ai-je cru devoir convoquer une assemblée générale, dans l'espoir qu'il en sortirait une idée quelconque... mais que voulez-vous qu'on fasse devant la brutalité des faits ?

Nos stocks qui, en temps ordinaire, peuvent faire face aux commandes pendant quinze jours, ne dureront pas quatre jours, dans les circonstances actuelles : c'est, en effet, une véritable panique; chacun double, triple ses commandes.

Mais si nous autres, marchands de charbons, nous avons quelques provisions, il n'en est pas de même de la plupart de nos industriels.

Je ne parle pas, bien entendu, des premiers établissements tels que es chemins de fer, qui conservent en tout temps des stocks considérables; mais les industries de second ordre, fort importantes, du reste, et surtout fort nombreuses, telles que les sucreries, les raffineries, etc., n'ont, pour ainsi dire, pas un morceau de charbon.

Depuis un an, en effet, la houille n'a pas cessé de baisser ; on pensait que cette baisse continuerait et on attendait toujours pour acheter,

lorsque les grèves d'Angleterre sont intervenues, amenant subitement une hausse très forte.

Les charbonnages ont bien des réserves ; mais ils ne les livreront pas volontiers ou, du moins, ne voudront pas les épuiser trop vite ni, par suite, satisfaire aux commandes qui affluent, comme je vous le disais, plus nombreuses et plus fortes que jamais, chacun s'apercevant (un peu tard) du danger qu'il court et voulant s'approvisionner pour faire face à une situation qui peut durer longtemps.

Il y a encore ceux qui se fournissent en Angleterre et qui peuvent avoir quelque espoir de recevoir des marchandises, mais à quel prix? Combien seront ceux qui oseront tenter la chose ? Que la grève finisse, et voilà leurs provisions, qu'ils ont achetées au poids de l'or, qui reprennent leur valeur primitive; ce serait la ruine ! De plus, il faut au moins quatre semaines pour permettre aux charbons d'arriver à Paris.

La Belgique ? Qui sait si le Borinage ne suivra pas l'exemple de la France ? Quelques fosses travaillent encore ; mais le mal est contagieux, et il suffit d'un souffle pour faire sortir tout ce monde des veines souterraines.

Les mines de Lens, comme les autres du reste, ont-elles quelques réserves ?

C'est là un point d'interrogation que tout le monde se pose anxieusement ? Les uns disent que oui, les autres que non. Comment s'en assurer ?

Celui qui se promène autour des fosses voit bien des stocks considérables de charbon ; mais est-ce de la marchandise disponible? Vous savez que le ministère de la guerre enjoint aux sociétés minières d'avoir continuellement une réserve considérable à laquelle elles ne doivent point toucher.

J'admets qu'elles aient quelques provisions. Paris n'en verra pas une miette. Les compagnies sont liées avec leurs clients de Paris par des traités qui fixent un prix ; que ce prix se trouve dépassé, la compagnie ne peut plus fournir sa marchandise aux conditions convenues ; le marché se trouve rompu — au moins momentanément. Elle en profite pour vendre son charbon à des clients occasionnels qui, tout en lui faisant des commandes moindres, ce qui lui permet de résister plus longtemps, la paient en outre beaucoup plus cher.

— Le petit charbon, appelé le charbon de foyer, que l'on vend aux particuliers, sera dans la même situation.

— Toutefois, l'augmentation sera moins sensible. La tonne a augmenté de 2 à 3 francs (et augmentera encore) ; sur quelques tonnes, la différence n'est pas aussi frappante que sur des milliers et des milliers de tonnes, mais elle n'en existe pas moins.

Malheureusement, les approvisionnements de ce charbon ne sont pas non plus très considérables.

Le soleil nous chauffe encore, heureusement, et l'hiver ne semble pas vouloir s'annoncer; mais que quelques particuliers, pleins de prudence, veuillent faire immédiatement leurs achats pour tout l'hiver; que quelques froids viennent nous surprendre, et les stocks seront vite épuisés.

La situation, comme on voit, est des plus graves; quantité d'industries n'ont pas de charbons et n'en auront pas tant que la grève continuera. Voilà, du coup, les ouvriers, les travailleurs atteints autant, pour ne pas dire plus, que les actionnaires des compagnies et les patrons.

Les ouvriers grévistes ne sont d'ailleurs que des instruments dociles entre les mains des sinistres farceurs qui les exploitent en vue du triomphe de leurs idées révolutionnaires.

Les députés socialistes se sont mis en campagne. M. Goblet, l'ex-ministre des affaires étrangères, sonne la charge prolétarienne dans sa *Petite République française*, et toute la presse socialiste radicale lui emboîte le pas.

Plus de charbons, plus d'usines, plus de transports, plus de travail, jusqu'à ce que la « société bourgeoise » ait mis les pouces. Voilà le but poursuivi. Il n'est pas jusqu'à Henri Rochefort qui ait entonné, dans l'*Intransigeant*, un *hosanna* en l'honneur des agitateurs.

« Les grèves se répercutent, s'écrie-t-il, de Belgique en Angleterre et d'Angleterre en France. Un monde ignoré jusqu'ici, inconnu et stupéfiant, émerge à la surface, montrant ses bras nus et ses dents longues. La grande coalition des affamés s'organise. Il se produit une immense poussée, terrible pour les uns, bienfaisante pour les autres.

« On sent qu'une fois montée cette marée ne redescendra plus. Ce sera la transformation du vieil organisme des peuples et la désagrégation de l'antique société. »

Et le gouvernement que fait-il, pendant ce temps-là, se demande-t-on? Rien, ou pas grand'chose; il envoie des gendarmes pour monter la garde autour des mines désertes, et c'est tout.

Les principaux meneurs de cette agitation ouvrière, les députés Basly et Lamendin, se disposent à interpeller le gouvernement, dès la rentrée des Chambres, sur les mesures qu'il compte prendre pour obliger les patrons à se soumettre aux exigences des mineurs.

C'est trop d'audace, en vérité! Et si nous étions le gouver-

nement, au lieu d'accepter l'interpellation de MM. Basly et consorts, nous commencerions par mettre les agitateurs professionnels dans l'impossibilité de troubler l'ordre public et de fomenter des grèves pour hâter ce qu'ils appellent la « liquidation sociale. »

—

La conversion du 4 1/2 0/0 sera une des premières questions que la Chambre nouvelle aura à résoudre au début de son existence. Nous voulons indiquer aujourd'hui les diverses solutions que le gouvernement étudie et entre lesquelles la Chambre aura à se prononcer.

Tout d'abord, il importe de dire que chaque réduction de 0 fr. 50 qu'on fera subir au revenu produira 34 millions de bénéfice pour le Trésor. Ainsi l'Etat diminuerait sa charge annuelle :

De 34 millions si l'on convertissait le 4 1/2 en 4 0/0 ;

De 68 millions si on le convertissait en 3 1/2 0/0 ;

De 102 millions si on le convertissait en 3 0/0.

La question ne se pose pas pour le 4 0/0 ; il n'est nullement question de créer ce nouveau type. Le problème qui se pose est celui de savoir si l'on convertira tout de suite le 4 1/2 en 3, afin de réaliser immédiatement la plus grosse économie et en même temps d'achever l'unification de la dette par l'établissement d'un type de rente unique, ou si l'on s'acheminera progressivement vers ce double but en passant par une étape intermédiaire, celle du 3 1/2 0/0.

La conversion du 4 1/2 en 3 1/2 soulève une autre question, celle de savoir, au cas où le type 3 1/2 serait admis, s'il ne conviendrait pas de stipuler dès maintenant qu'à l'expiration d'un délai déterminé, dix ans par exemple, le 3 1/2 serait à son tour converti en 3 0/0.

Enfin, il y a à résoudre également la question de savoir à quel taux la rente convertie sera donnée aux porteurs du 4 1/2 c'est-à-dire quel boni sera accordé à ces derniers pour les dédommager dans une certaine mesure de la perte qu'ils vont éprouver et les prémunir contre la prétention qu'ils pourraient avoir de réclamer le remboursement de leur capital.

La question du type de rente est du ressort du Parlement qui aura à la résoudre d'après les propositions du gouvernement. Celle du taux est du ressort exclusif du ministre des finances qui, lorsque la conversion aura été autorisée par une loi, aura à

fixer le taux de la rente à remettre aux porteurs en échange de leur 4 1/2, en s'inspirant des conditions du marché public.

—

Le convent tenu, ces jours-ci, par les francs-maçons, au Grand-Orient, a pris fin. De nombreux vœux ont été émis et renvoyés à l'étude des loges.

Les premiers en ligne sont : la vulgarisation des lois préparatoires de la séparation des Eglises et de l'Etat ; la suppression des congrégations religieuses et le retour de leurs biens à la nation : l'abolition des monopoles (chemins de fer, Banque de France et mines) ; beaucoup d'autres encore et, enfin, l'étude de la propriété et de ses différentes formes.

On le voit la franc-maçonnerie ne s'endort pas sur ses lauriers. Elle espère faire aboutir ses nouveaux projets comme elle a fait aboutir ceux qui sont aujourd'hui reconnus comme le fondement de nos institutions politiques.

C'est dans ses temples qu'ont été élaborées les lois relatives à l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, à l'incorporation des séminaristes. Après avoir étudié ces grandes questions dans le silence des temples, elle les a propagées et divulguées par la parole dans les conférences publiques et par la plume dans des livres, des brochures et des journaux.

Se tenant constamment au courant de la politique, ses adeptes, dit le *XIXe Siècle*, parmi lesquels on compte d'ailleurs de nombreux titulaires de fonctions électives, ne péchent ni par la candeur, ni par la naïveté.

Les ralliés, par exemple, n'ont aucune chance de séduire les francs-maçons, qui n'ont pas non plus un enthousiasme bien grand pour la politique actuelle de la place Beauvau, ni pour celle de l'Elysée.

Il ne faudrait pas induire de cela que la Maçonnerie se mettra en hostilité ouverte contre le pouvoir exécutif de l'Etat.

La méthode de casser les vitres n'est pas la sienne. Elle procédera avec patience, sans emballement. C'est le plus sûr moyen de réussir.

Dans les premières années de sa liberté, la Maçonnerie a été presque exclusivement, « bourgeoise », pour nous servir du mot de la langue socialiste.

De loin en loin, dans quelque loge, un membre présentait timidement un vœu tendant à l'étude, dans les temples, des questions écomiques.

L'année dernière, un pas décisif a été fait dans cette voie. Plusieurs « ateliers » ont mis à l'étude les questions sociales et il en est, parmi eux, qui ont adopté le programme du parti ouvrier socialiste.

Le courant est même devenu assez entraînant pour que le convent de 1892 ait, sur une proposition faite dans son sein, ouvert un concours sur les moyens de réformer les bases de la société. Une récompense pécuniaire était votée immédiatement en faveur de l'auteur du système le plus pratique.

Plusieurs mémoires ont été produits, dont quelques-uns fort remarquables, au convent de 1893. Mais, aucun n'ayant paru réaliser l'idéal poursuivi, le concours subsiste pour 1894.

Au convent qui vient de clôturer ses travaux, le cadre des questions sociales a été élargi encore, et on a renvoyé à l'étude des loges les grandes réformes qui agitent l'opinion.

Mais ce qui surtout a fait l'objet des délibérations du dernier convent, c'est la poursuite de la perfection et de l'application intégrale de la loi scolaire et de la loi militaire ; c'est aussi et surtout la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Sur toutes ces questions, la franc-maçonnerie est nettement intransigeante. Ses tendances, dans ce but, sont d'amener les électeurs à refuser leurs suffrages à tout candidat à la députation qui ne se sera pas carrément prononcé pour ces mesures, ce qui n'a que fort rarement été exigé jusqu'à présent par les comités républicains.

Ce ne serait rien apprendre à personne que de citer les noms des membres plus ou moins célèbres de la franc-maçonnerie. On sait que le président de la République, la plupart des ministres et un très grand nombre de députés républicains font partie de la « Grande Famille ».

Fréquemment on voit surgir à une période électorale un homme nouveau. Neuf fois sur dix, c'est un franc-maçon élevé en serre-chaude par une loge qui a deviné les aptitudes du sujet et l'a produit en temps opportun au corps électoral.

Pour terminer cette étude, très sommaire, il n'est pas inutile de donner un aperçu des forces maçonniques en Europe.

La franc-maçonnerie compte en France plus de 600 loges ressortissant à quatre rites, et notre nation est loin d'occuper le premier rang au point de vue des puissances maçonniques.

La Belgique comporte 16 loges; l'Espagne, 148 (dont 5 loges de dames); l'Italie 180 ; la Suisse, 32 ; la Hollande, 78 ; la Grèce, 7 ; le Portugal, 70; le Danemark, 9; la Suède et la Norvège, 25; l'Allemagne, 384; l'Angleterre, 1,900; l'Ecosse, 720 ; l'Irlande, 1,004.

Le Grand-Orient de France entretient des relations avec plusieurs puissances maçonniques étrangères.

On trouve encore des loges maçonniques en Afrique, en Asie et en Océanie, et un très grand nombre en Amérique.

Un journal a publié, il y a quelques années, que le total des budgets des loges existant sur toute la surface du globe dépassait 4 milliards, somme plus importante que le budget de l'Etat.

Les documents nous manquent pour vérifier ce dernier renseignement.

La franc-maçonnerie, on le voit, est devenue une institution politique par excellence. Quoique n'étant pas autorisée, le gouvernement se gardera bien de l'inquiéter. Ne travaille-t-elle pas pour lui ?

—

Il est assez difficile de savoir ce qui se passe au Brésil.

La flotte des insurgés de Rio-Janeiro a ouvert le feu sur les forts du voisinage de Riotharey ; elle a bombardé, ensuite, la ville et surtout l'arsenal ; le bombardement a duré de 11 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, mais n'a causé que peu de dommages. Aujourd'hui les navires ont recommencé le bombardement. Une tentative d'opérer un débarquement a échoué. Il y a eu des pertes des deux côtés. A Rio, la tranquillité est complète.

Le capitaine de la canonnière *Alégoas* a fait défection à l'escadre rebelle ; il s'est rendu en toute hâte à Rio, informer Peixoto des mouvements faits par les vaisseaux rebelles. Tous les points de Rio qui peuvent se prêter à un débarquement sont bien fortifiés ; les troupes de terre sont restées fidèles à Peixoto.

Tous les vaisseaux étrangers dans ce port observent la neutralité. Les Brésiliens habitant Buenos-Ayres pensent que la victoire de la révolution signifierait le rétablissement de la monarchie.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne ; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES DOGMES CATHOLIQUES (*Suite.*)

La Sainte Trinité.

1° Exposé du dogme de la Sainte Trinité. — 2° De la connaissance de ce dogme avant Jésus-Christ. — 3° Adversaires de ce dogme.

En examinant la nature de Dieu avec la lumière de la foi et de la raison, il est facile de constater sa perfection infinie, éternelle, absolue. Le Dieu que l'univers catholique adore n'est pas une idole sans mouvement et sans vie, exposée aux ravages du temps dans un temple solitaire; il possède une vie intime, parfaite, « où trois personnes distinctes se complaisent dans un amoureux et inexprimable embrassement ». Une seule substance divine et trois personnes distinctes et égales en toutes choses, voilà le dogme de la Sainte Trinité.

L'Eglise n'enseigne pas autre chose. « La foi catholique, lisons-nous dans le symbole de saint Athanase, consiste à adorer un seul Dieu en trois personnes, et trois personnes en un seul Dieu, sans confondre les personnes et sans séparer la substance. Car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit. Mais la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit est *une*, leur gloire *égale*, leur majesté *coéternelle.* »

Les Pères du quatrième Concile de Latran s'expriment également en ces termes : « Nous croyons fermement et nous confessons simplement qu'il n'y a qu'un seul vrai Dieu, éternel et immense, tout-puissant, immuable, incompréhensible et ineffable, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; qu'il y a donc en Dieu trois personnes, mais une seule essence, substance ou nature absolument simple. « Firmiter credimus et simpliciter confitemur, quod unus solus est verus Deus, æternus et immensus, omnipotens, incommutabilis, incomprehensibilis et ineffabilis, Pater et Filius et Spiritus Sanctus; tres quidem personæ, sed una essentia, substantia seu natura simplex omnino ». (Cap. I.)

Le Père, première personne de la Sainte Trinité, existe de toute éternité ; il est sans principe. Du Père procède éternellement le Fils par *voie de génération;* et le Saint-Esprit procède

du Père et du Fils par *voie d'amour*. « Le Père n'a été ni fait, ni créé, ni engendré d'aucun autre. Le Fils n'a été ni fait, ni créé, mais engendré du Père seul. Le Saint-Esprit n'a été ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procède du Père et du Fils » (1).

Telle est la sainte et admirable hiérarchie de cette société dans laquelle s'épanche éternellement la vie divine. Ici, aucune inégalité, aucune succession : les trois personnes ont les mêmes perfections dans une harmonieuse égalité. En vain chercherait-on entre elles une supériorité quelconque de temps et de nature. Dans la Trinité, les trois personnes sont coéternelles et coégales. « Totæ tres personæ coæternæ sibi sunt et coæquales ». (Symb. de S. Athan.)

Ajoutons à cet exposé quelques considérations théologiques et rationnelles. Nous connaissons déjà la doctrine de l'Eglise : maintenant, pour écarter toute confusion, il importe de donner une définition exacte de la nature et de la personne. Qu'est-ce que la nature ? Qu'est-ce que la personne ? Ces deux mots ont-ils la même signification ? La nature est le principe de l'activité dans un être ; elle exprime quelque chose de commun, d'indéterminé, de général, d'indéfini. La personne au contraire est, d'après Boèce, l'individualisation d'une nature intelligente. « Persona est rationalis naturæ individua substantia. » Elle définit, détermine et circonscrit la nature. « Tout être, dit le P. Lacordaire, par cela seul qu'il est lui et non un autre, possède ce que nous appelons l'individualité. Tant qu'il subsiste, il s'appartient ; il peut croître ou décroître, perdre ou acquérir ; il peut communiquer à autrui quelque chose de soi, mais non pas le soi-même. Il est lui tant qu'il est ; personne autre n'est et ne sera jamais lui, si ce n'est lui. Telle est la nature et la force de l'individualité. Supposez maintenant que l'être individuel ait conscience et intelligence de son individualité, qu'il se voie vivant et distinct de tout ce qui n'est pas lui, ce sera une personne. La personnalité n'est pas autre chose que l'individualité ayant conscience et intelligence de soi. L'individualité est le propre des corps ; la personnalité est le propre des esprits » (2).

(1) « Pater a nullo est factus, nec creatus, nec genitus. Filius a Patre solo est, non factus, nec creatus, sed genitus. Spiritus Sanctus a Patre et Filio, non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens. (Symbole de saint Athanase.)

(2) Conférences. — De la vie intime de Dieu.

Ne pourrait-on pas admettre l'opinion de quelques philosophes et théologiens qui défendent le réalisme dans son application à l'espèce humaine ? Ils reconnaissent plusieurs personnes humaines ; mais pour eux, la nature est unique, ils ne veulent point qu'elle se multiplie avec les individus. Dès lors, la nature demeure numériquement une malgré la multiplication des personnes. Tous les hommes possèdent un fonds commun, lequel revêt des formes diverses en vertu de l'individualisation réalisée par la personnalité. « Natura, dit saint Grégoire de Nysse, una est, ipsa secum unita, penitusque ac prorsus unitas individua est, quæ neque adjectione augetur neque subtractione diminuitur, sed quod est, unum ens, et unum permanens, etiamsi in multitudine esse videatur, sectionis expers, continua, integra atque perfecta est, quæ non una cum singularibus qui ejus participes sunt dividitur... Sed hypostaseon quidem ratio per eas, quæ in unoquoque considerantur, proprietates, dispertionem admittit, et juxta compositionem in numero consideratur..... » « Est etiam Petrus et Paulus et Barnabas secundum hominem unus homo ; et secundum hoc ipsum, quatenus homo, multi non possunt esse : dicuntur autem multi homines abusive ac non proprie. »

Saint Jean Damascène écrit à son tour : « Le nombre n'a lieu que dans les choses qui diffèrent entre elles. On ne peut pas nombrer les choses qui ne diffèrent en rien. C'est ainsi qu'on nombre Pierre et Paul, parce qu'ils diffèrent ; mais on ne le fait point pour ce qui est un en eux. Ils sont un par la nature ; c'est pourquoi on ne peut pas dire : *deux natures* ; mais on dit : *deux personnes*, parce que les personnes diffèrent. » (1)

Ces considérations peuvent-elles s'appliquer, dans un sens plus absolu et plus élevé, au mystère de la Sainte Trinité ? Il ne nous est pas permis de porter une affirmation catégorique ;... cependant, nous pouvons bien considérer plus intimement l'auguste mystère.

Richard de Saint-Victor, au commencement de son admirable traité de la Trinité, pose ce principe incontestable. « Credo namque sine dubio, quoniam ad quorumlibet explanationem *quæ necesse est esse*, non modo probabilia, imo etiam necessaria argumenta non deesse, quamvis illa interim contingat nostram industriam latere. » Or, Dieu est une vérité nécessaire ; et la

(1) De orthodoxa fide.

Sainte Trinité n'est autre chose que Dieu subsistant en trois personnes distinctes ; donc la Sainte Trinité est une vérité nécessaire. Par conséquent, d'après le principe énoncé plus haut, elle doit avoir des raisons nécessaires. L'intelligence humaine serait loin d'ignorer ces raisons, si elle avait une connaissance parfaite des lois de la vie divine ; mais ces lois nous sont inconnues. Grâce à la révélation, nous pouvons cependant concevoir le dogme de la Sainte Trinité.

Dieu, souverainement intelligent, se connaît lui-même, et cette connaissance embrasse son être tout entier. Mais comment Dieu se connaît-il? Voilà ce qui dépasse les forces de notre esprit. En se connaissant, Dieu s'aime aussi nécessairement, et l'objet de son affection est également infini. Mais comment Dieu s'aime-t-il? Voilà encore un secret de la vie divine, dont nous aurons seulement la claire vision dans les splendeurs du Paradis. — Quel est donc le sentiment des docteurs catholiques sur l'intelligence et l'amour de Dieu ?

« On ne peut nier, dit saint Anselme, que, lorsque l'âme raisonnable se conçoit en se pensant elle-même, il ne naisse dans sa pensée une image d'elle; bien plus, que la pensée par laquelle elle se pense ne soit son image, formée comme par son impression, à sa ressemblance. Quelle que soit, en effet, la chose que l'âme veuille véritablement penser, soit par l'imagination sensible, soit par la raison, elle s'efforce d'en reproduire, autant qu'elle le peut, une ressemblance dans sa pensée même. Plus elle exprime fidèlement cette ressemblance, plus elle pense véritablement la chose... L'âme raisonnable a avec elle, lorsqu'elle se conçoit en se pensant, sa propre image née d'elle-même, c'est-à-dire une pensée d'elle-même formée comme par son impression à sa ressemblance, quoiqu'elle ne puisse point se distinguer de son image que par la raison seule : et cette image est son Verbe... Qui niera que la sagesse suprême, lorsqu'elle se comprend en parlant, engendre sa ressemblance consubstantielle à elle-même, c'est-à-dire son Verbe? Quoiqu'il ne soit pas possible de s'exprimer en termes propres assez convenables sur un être si singulièrement éminent, il n'est pas cependant inconvenant de dire que ce Verbe, étant la ressemblance, est de même l'image, la figure et le caractère de la sagesse suprême » (1).

(1) Monolog. c. XXXIII, trad. de M. Ubaghs.

Saint Anselme ne considère dans ce passage que l'intelligence divine ; mais nous savons aussi que l'intelligence appelle l'amour. Il nous reste donc à considérer cet acte mystérieux de la vie de Dieu. — Voici de quelle façon le grand Lacordaire a traité ce sujet. — « Quand nous avons pensé, un second acte se produit : nous aimons. La pensée est un regard qui amène son objet en nous-mêmes ; l'amour est un mouvement qui nous entraîne au dehors vers cet objet pour l'unir à nous et nous unir à lui, et accomplir ainsi dans sa plénitude le mystère des relations, c'est-à-dire le mystère de l'unité dans la pluralité. L'amour est à la fois distinct de l'esprit et distinct de la pensée : distinct de l'esprit où il naît et où il meurt ; distinct de la pensée par sa définition même, puisqu'il est un mouvement d'étreinte, tandis que la pensée est une simple vue. Et néanmoins il procède de l'un et de l'autre, et il ne fait qu'un avec tous les deux. Il procède de l'esprit dont il est l'acte, et de la pensée sans laquelle l'esprit ne verrait pas l'objet qu'il doit aimer ; et il reste un avec la pensée et l'esprit dans le même fond de vie où nous les retrouvons tous trois, inséparables toujours et toujours distincts.

« En Dieu, il en est de même. Du regard coéternel qui s'échange entre le Père et le Fils, naît un troisième terme de relation, procédant de l'un et de l'autre, élevé par la force de l'infini jusqu'à la personnalité et qui est le Saint-Esprit, c'est-à-dire le saint mouvement, le mouvement sans mesure et sans tache de l'amour divin. Comme le Fils épuise en Dieu la connaissance, le Saint-Esprit épuise en Dieu l'amour, et par lui se termine le cycle de la fécondité et de la vie divine. Car que voulez-vous que Dieu fasse encore ? » (1)

Les considérations des écrivains remarquables que nous avons cités sont assez claires pour nous dispenser d'insister davantage sur l'exposé du mystère de la Sainte Trinité. Que pourrions-nous ajouter aux sublimes développements de saint Anselme et de Lacordaire. Terminons ces considérations par ces belles paroles de Bossuet : « Dieu n'aura jamais que ce fils, car il est parfait, et il ne peut en avoir deux : un seul et unique enfantement de cette nature parfaite en épuise toute la fécondité, et en attire tout l'amour. C'est pourquoi le Fils de Dieu s'appelle lui-même l'Unique, le Fils unique, Unigenitus (Joan., I, 18)... O Dieu Saint-Esprit ! vous n'êtes pas le Fils, puisque vous êtes l'amour

(1) Lacordaire. Conférences.

éternel et subsistant du Père et du Fils, qui supposez par conséquent le Fils engendré, et engendré comme Fils unique, à cause qu'il est parfait. Vous êtes parfait aussi, et unique en votre genre et en votre ordre ; vous n'êtes pas étranger au Père et au Fils, puisque vous en êtes l'amour et l'union éternelle ; vous procédez nécessairement de l'un et de l'autre, puisque vous êtes leur amour mutuel... » (1)

L'UNION DES CATHOLIQUES DANS LA PRIÈRE ET DANS L'ACTION

M. A. d'Herbelot a présenté au Comité catholique de Paris un très remarquable rapport sur la situation des œuvres en 1893. Il se termine par une très encourageante et très pratique conclusion, que nous sommes heureux de reproduire :

Il est toujours laborieux de faire le bien, mais il y a des heures où notre faiblesse serait tentée de considérer comme insurmontables les obstacles qui se dressent sur notre route. Si graves qu'ils soient, il est pourtant possible d'en triompher par la prière, par l'union et par une persévérante confiance dans le succès.

La prière est par excellence l'arme que doivent employer les catholiques engagés dans les luttes présentes, s'ils veulent obtenir la victoire. C'est pourquoi nous nous sommes plu à mettre en lumière toutes ces œuvres de foi, toutes ces associations pieuses si nombreuses et si vivantes, que notre enquête nous a signalées et qui inclineront vers nous, nous en avons la conviction, la miséricorde divine et qui mériteront à notre chère France des jours meilleurs, des jours de régénération et de salut.

Si lourde, si ingrate, si entravée qu'elle puisse être par les événements et par les hommes, la tâche qui nous incombe ne saurait comporter ni lassitude ni découragement. Elle réclame le courage, l'énergie, et aussi l'union, plus étroite que jamais, de tous ceux qui ont à cœur la gloire de Jésus-Christ et la grandeur de la patrie.

C'est en vain que les agitations de la politique tendraient à

(1) Elévations.

créer parmi nous des divisions dont nos adversaires ne seraient que trop prêts à profiter si nous ne fermions la porte de nos comités catholiques, de nos bureaux diocésains et de toutes nos commissions charitables à des dissentiments qu'ils ne doivent pas connaître. Nous saurons les en défendre. Tous nous avons la même foi, le même désir de Dieu et de travailler à notre salut en aidant au salut du prochain. Comment l'union pourrait-elle ne pas régner entre des hommes que rapprochent ainsi le sentiment du devoir commun, le même et exclusif souci des récompenses éternelles! Contingente comme toutes les choses qui ne sont que de ce monde, la politique peut nous conduire les uns et les autres dans des voies différentes, et chacun peut délibérer librement ses résolutions dans la droiture de sa conscience, en n'oubliant jamais que l'intérêt de la religion doit primer tous les autres; mais, dans le domaine de la charité, il ne peut y avoir place pour les divergences essentielles et profondes, et il ne peut être question que de la lutte du mieux contre le bien. C'est dans cette lutte seulement qu'il est permis à l'homme d'œuvres placé sur le terrain des œuvres, de prendre parti, et cette lutte ne peut jamais qu'aboutir à l'accord plus complet de toutes les bonnes volontés.

S'il est nécessaire de travailler dans un grand esprit d'union il n'est pas moins nécessaire de travailler avec persévérance et avec confiance. Cette confiance n'est pas de la présomption car elle repose tout entière sur l'appui que Dieu ne refuse jamais à ceux qui se font ses serviteurs. Elle n'est pas davantage de l'aveuglement, car, loin de se dissimuler les obstacles et d'en atténuer la gravité, elle les mesure exactement, virilement, afin que l'assaut soit proportionné à la résistance et qu'aucune surprise ne soit à redouter. Elle se double, il est vrai, de l'espérance invincible d'une victoire prochaine ou éloignée, mais certaine, et il faut se souvenir que l'espérance, c'est-à-dire la foi en la bonté de la Providence et dans le secours divin, est l'une des plus grandes vertus chrétiennes; c'est une vertu théologale.

Pour cette lutte, les ressources manquent et les hommes font défaut, nous écrit-on de divers côtés. Certes, nous ne nions pas l'immensité des sacrifices que les catholiques ont dû consentir depuis vingt ans, pour soutenir la guerre déclarée à leurs croyances et repousser les attaques dirigées contre leurs droits les plus sacrés. Et cependant, si chacun de nous faisait son examen de conscience, peut-être avouerait-il qu'en face d'un devoir

aussi impérieux, et qui eût dû l'absorber tout entier, il a fait encore une part bien large à ses plaisirs, à son luxe, à son bien-être, à des satisfactions tout au moins frivoles. Nous parlons de ceux qui, pouvant faire beaucoup, n'ont pourtant fait que peu de chose. Il faut bien parler aussi de ceux qui, pouvant et devant faire quelque chose, n'ont rien fait du tout.

C'est ici que la question du personnel à recruter pour les œuvres se lie étroitement à celles des ressources dont elles ne peuvent se passer. C'est une vérité banale que, partout, dans les petites villes comme dans les grandes, à Paris comme en province, ce personnel ne se renouvelle pas, qu'il se retrouve invariablement dans toutes les associations, dans toutes les confréries, dans tous les comités, dans toutes les commissions, et qu'ainsi se sont toujours les mêmes bourses qui sont mises à contribution. Et cependant, le nombre des chrétiens n'est pas, grâce à Dieu, si restreint et si limité et il semble que les dévouements pourraient se multiplier aisément ; surtout à une époque où les œuvres ont pour objectif non seulement la défense religieuse, mais encore très souvent la défense sociale et se recommandent ainsi à la sollicitude intéressée de tous les bons citoyens.

Fonder et entretenir des écoles libres, n'est-ce pas enlever une foule de recrues aux bataillons menaçants du désordre et de l'anarchie ? Subventionner la presse conservatrice, n'est-ce pas combattre l'esprit sectaire et révolutionnaire là où il est le plus redoutable ? Multiplier les conférences publiques, n'est-ce pas donner au peuple l'instruction qui détruira ses préjugés et dissipera ses funestes erreurs ? Se rapprocher fraternellement de l'ouvrier dans les cercles, dans les syndicats, dans les sociétés de secours mutuels, dans les patronages, n'est-ce pas abaisser les barrières qui séparent le capital et le travail et qui marquent leur périlleux antagonisme ? A défaut même du sentiment religieux, un sentiment plus personnel et plus égoïste devrait encore élargir les cadres de l'armée du bien.

Et cependant ces cadres vont en se rétrécissant chaque jour davantage. Le découragement s'empare de plusieurs, le respect humain a raison de quelques-uns ; des difficultés diverses et trop réelles arrêtent les autres, et, par-dessus tout, il arrive souvent que ceux qui se donnent eux-mêmes avec générosité deviennent timides, lorsqu'il s'agit d'entraîner les autres. C'est une faute, car il ne faut pas oublier que, si l'apostolat de l'exemple est excellent, l'apostolat un peu plus indiscret et les sollicitations

directes ne sont pas moins indispensables, qu'il faut nécessairement y recourir si l'on veut, comme cela est nécessaire, accroître l'effectif de la charité, ou même, ce qui est plus nécessaire encore, simplement combler les vides incessamment créés par l'âge, les fatigues ou la mort.

Les hommes d'œuvres vieillissent et disparaissent en effet, et il importe qu'une génération nouvelle se lève qui recueille leur héritage et continue leurs travaux. C'est avec une tristesse profonde que beaucoup de nos correspondants nous dénoncent l'absence des œuvres de jeunesse dans un trop grand nombre de villes, ou se plaignent qu'elles soient sans activité et sans élan. Sans doute, nous partageons cette tristesse et nous déplorons cette conséquence d'une centralisation excessive ; toutefois, il faut se garder d'un pessimisme exagéré.

Comment pourrions-nous désespérer lorsque nous voyons les Universités catholiques, les établissements religieux d'enseignement secondaire et aussi les écoles congréganistes primaires jeter tous les ans dans le monde une foule de jeunes gens chrétiens, ardents, armés pour le bon combat, entrant bravement dans la lice, confiant dans le succès et d'autant mieux destinés à remporter la victoire qu'ils ignorent encore les amertumes de la défaite ? Il peut être utile de guider leur inexpérience, et leur confiance peut avoir besoin d'être éclairée, mais il faut leur faire une place bien grande, bien large, bien sympathique, faire appel à leur zèle, lui donner un aliment et leur remettre le soin de travailler, à leur tour, au triomphe de Jésus-Christ dans la patrie guérie de ses blessures et redevenue chrétienne dans ses institutions publiques, comme elle est chrétienne dans ses traditions et dans ses mœurs.

Un mot suffit à la conclusion de toutes ces observations. L'année 1893 n'a pas été stérile pour les œuvres, et il a été fait beaucoup pour les causes qui nous sont les plus chères : Dieu, l'Eglise et la France. Il a été fait beaucoup, mais il reste beaucoup à faire. *Laboremus.*

LES CAUSES DE LA DÉFAITE

Sous ce titre, le *Gaulois* publie une lettre de M. Delahaye, le vaillant ancien député d'Indre-et-Loire, qui caractérise le résultat des dernières élections et en apprécie les causes.

On peut ne pas souscrire, sur tous points, à toutes les impressions de M. Delahaye; mais il est de ceux qui, s'exprimant avec autant de convenance que de franchise, méritent d'être entendus.

Voici d'abord son appréciation sommaire du résultat:

Voici les élections terminées : c'est l'écrasement du parti conservateur: royalistes, bonapartistes, ralliés ; c'est l'apothéose de la concussion et du recel, sous le drapeau de la république.

Le plus surpris et le moins fier de ce succès éclatant est, dit-on, le gouvernement. Il n'eût pas déplu à M. Dupuy de mesurer le cadavre des principaux clients du baron de Reinach et d'Arton.

Or, les voilà presque tous revenus « la tête haute », comme ils disaient au moment de se rendre chez le juge d'instruction Franqueville. Il n'y a que le groupe Cornélius Herz qui ait été un peu entamé, mais j'ai idée qu'il aura bientôt sa revanche.

Je ne parle pas de ce pauvre M. Floquet. N'est-ce pas de sa faute, puisqu'il a presque avoué? Comme Baïhaut! quelle erreur!

Les vrais vaincus sont: de Mun, Piou, Cassagnac, Le Provost de Launay, de Lamarzelle, etc., etc., la tête et le cœur de l'opposition, la moitié de la droite, non pas certes toute, mais presque toute la probité de la Chambre.

Passant aux causes de la défaite, voici ce que dit M. Delahaye :

La première cause de la défaite des candidats conservateurs, c'est la lassitude par trop manifeste de l'opposition parlementaire, pendant les quatre années de la législature, lassitude qui a gagné le corps électoral.

A peine quelques protestations, suivies d'humbles avances à la plus insolente des majorités: des déclarations répétées que c'en est bien fini des résistances violentes et systématiques d'autrefois, qu'on se résigne, qu'on se soumet, qu'on se rallie si sincèrement que le premier article du programme de la nouvelle droite sera de critiquer le gouvernement le moins possible, de se contenter de peu ou de rien, de soutenir les pires ministres malgré eux. En un mot, l'opposition ne sera plus la guerre mais le pardon des injures et soufflets.

J'ignore si le tempérament français s'accommodera à la longue de cette sagesse, de cette patience infatigables ainsi que l'affirment des hommes considérables que j'écoute et admire comme des maîtres trop profonds pour moi ; mais ce que je sais, c'est que les électeurs conservateurs appelés à voter, au mois d'août 1893, dans l'arrondissement de Chinon n'y comprennent rien; que cela déroute tellement leurs habitudes qu'ils commencent à se demander si c'est depuis hier qu'on les trompe ou depuis vingt ans qu'on leur a dit, pour les entraîner au scrutin, juste le contraire de ce qu'on leur dit aujourd'hui.

Que leur candidat accepte ou n'accepte pas la République, ils n'y regardent pas d'aussi près que d'aucuns veulent bien le dire, pourvu qu'ils reconnaissent en lui un des leurs, c'est-à-dire un homme résolument opposé aux pratiques dont ils souffrent. Mais l'exemple de neutralité entre l'opposition et le gouvernement, ces attitudes de chiens couchants, ces intrigues de chats gourmands, loin de leur inspirer confiance, les rendent timides, hésitants et neutres eux aussi.

Ils n'expliquent pas tous avec la même franchise leurs sentiments et leur conduite; mais il est facile de distinguer, dans le langage ou les réticences des plus intelligents, que beaucoup regrettent leur effort mal récompensé de 1889. Ils se souviennent de l'ardeur avec laquelle leurs candidats marchaient alors contre les hommes du gouvernement, « des scélérats, des voleurs, etc. », et ils comparent cette ardeur avec les ménagements et les complaisances de leurs députés dans l'accomplissement de leur mandat.

— A quoi bon nous compromettre, me disait brutalement l'un d'eux, pour un parti qui n'ose pas même faire à la Chambre ce qu'il nous demande de faire dans nos villages? A quoi bon lutter pour des hommes qui renoncent à la lutte? Quelle est désormais leur raison d'être? Pendant que nous nous exposons pour eux à toutes les vexations du sous-préfet, du maire, du percepteur, de l'agent-voyer, du commis des vins, du juge de paix, de toute la séquelle des fonctionnaires ameutée contre nous, ils s'appliquent à découvrir chaque jour un nouveau prétexte pour fuir non seulement les coups, mais jusqu'à l'apparence d'une animosité contre le gouvernement. Si on leur demande le secours de leur influence pour obtenir la moindre faveur, la moindre autorisation, ils répondeut que, étant de l'opposition, ils ne peuvent rien solliciter du gouvernement. Si on leur demande quelle opposition ils ont faite au gouvernement, ils se flattent de n'avoir rien négligé pour lui être agréables, d'avoir travaillé de leur mieux à rapprocher la majorité de la minorité, à réconcilier les loups et les moutons, les renards et les poules. Ni les faveurs, ni les honneurs du pouvoir; ni les avantages, ni l'honneur de la résistance: eh bien! c'est trop peu. Voilà pourquoi nous resterons chez nous.

M. Delahaye, lui du moins, ne mérite pas ces reproches, et l'électeur qui faisait le procès de l'opposition conservatrice dans les termes rapportés ci-dessus s'est plu à le reconnaître.

Une seconde cause de la défaite, c'est le manque de *plate-forme* pour parler selon l'argot électoral, ou, pour parler français, de programme commun :

Pas d'idées ni d'espérances nouvelles, pas même de griefs communs de nature à exciter et à grouper autour d'un homme ou d'un programme les passions politiques et à déterminer un de ces courants de sympathie qui soutiennent un parti.

Qu'y a-t-il de moins sympathique qu'une opposition divisée, effacée, désarmée, particulièrement aux yeux de cette masse sans opinion, toujours passive, toujours guidée par l'intérêt personnel, appoint décisif, véritable arbitre des batailles électorales, qui n'abandonne les candidats du gouvernement que les jours où la colère ambiante l'entraîne vers les candidats de l'opposition comme vers le gouvernement du lendemain?

Il y a, en outre, la pression officielle:

On n'a pas idée, à Paris, de l'impudence des candidatures officielles Les préfets n'administrent plus pour tous les contribuables, pour tous les Français, mais seulement pour les républicains. Ils ne s'en cachent pas d'ailleurs, ils s'en vantent. Les arrondissements qui élisent des députés conservateurs sont condamnés à vivre, pendant quatre ans, sous un véritable régime de persécution.

Un maire de mes amis a attendu pendant trois années l'autorisation de curer un fossé malsain. Il ne l'a obtenue qu'à la veille des élections, pour le mois d'avril. Le fossé ne pouvait être curé, sans un grave dommage, qu'au mois d'août.

Voici un autre trait, entre cent, qu'on dirait emprunté à l'histoire féodale (1):

La commune conservatrice du Bréhémont cultive le chanvre. A la saison des semences, elle avait besoin d'eau, et, pour la répandre dans la plaine, le préfet n'avait qu'à donner l'ordre de lever une vanne; c'était le pain de l'hiver pour une centaine de familles. Mais cet ordre, vingt fois sollicité, ne venait pas. Le maire, entouré de son conseil municipal, se décida à faire le voyage de Tours, pour supplier le représentant du gouvernement de prendre en pitié la population laborieuse de Bréhémont. Le préfet daigna le recevoir. Il ne manquait au malheureux maire que d'être en chemise, « *déchaux et la hart au col,* » pour ressembler à Eustache de Saint-Pierre, implorant du roi Edouard III la grâce de la ville de Calais.

— De l'eau? répond le préfet, je n'en donne pas aux communes qui votent pour Delahaye.

— Cependant, monsieur le préfet, cette eau ne coûte rien à personne, et elle est peut-être aussi bien à nous qu'à vous...

— Sortez, vous êtes des insolents!...

J'ai perdu cinquante voix dans la commune de Bréhémont.

La date des élections n'a pas été moins défavorable aux candidats d'opposition :

C'est à qui, surtout parmi les jeunes gens, se dérobera au travail de plus en plus mal rémunéré des champs, à qui sollicitera une place

(1) L'histoire féodale n'en fournirait plus d'exemple. (*N de la R.*)

de cantonnier, de garde, d'employé de chemins de fer. Ils croient, les malheureux, que le candidat républicain, qui promet des places à tous, en peut semer devant lui comme ils sèment le grain, et qu'ils quitteront bientôt, à leur tour, la bêche et la charrue.

— Que peuvent pour nous les candidats de l'opposition ? disent-ils eux aussi.

Or, cette année, nous n'avons pas même eu pour répondre à cela et à bien d'autres choses, la ressource de les rencontrer dans les réunions publiques, où ne sont guère venus que nos amis les plus fidèles. Les autres sont restés autour des machines à battre, qui, des derniers jours de juillet au 20 août, n'ont cessé de ronfler. Il n'y a même eu qu'elles à ronfler, pendant la période électorale la plus calme, la plus silencieuse qui se soit vue depuis longtemps. Cependant, autour d'elles, les agents de l'administration se glissaient sournoisement, parlaient et agissaient librement.

Voici maintenant les objections et les réponses :

La politique du Pape n'était-elle donc pas une espérance nouvelle, propre à entraîner les foules ? Et le Panama, n'était-ce donc pas un grief assez général pour émouvoir la conscience publique, une *plate-forme* assez large pour concentrer les opinions les plus diverses ?

En ce qui concerne la première objection, voici ce que dit M. Delahaye :

Je ne suis pas suspect d'hostilité à la politique de Léon XIII ; car, si je n'ai jamais voulu me ranger parmi les ralliés, j'ai toujours professé une indifférence de raison, sinon de sentiment, en matière constitutionnelle. Je veux rester libre de servir mes idées avec l'aide de tous les gouvernements. Je n'ai donc pas l'intention de critiquer, ni même de juger l'immixtion pontificale dans nos élections. Ne voulant ni flatter ni desservir, mon unique souci est d'être sincère en relatant mes observations sur les conséquences électorales de cette immixtion.

Il faut le reconnaître, l'intervention du Souverain Pontife ne nous a fait aucun bien, et si elle ne nous a pas fait tout le mal que plusieurs se plaisent à lui attribuer, elle a causé assez de préjudices pour qu'on ait le droit de douter de son opportunité et même de ses suites meilleures dans un avenir plus éloigné.

Et d'abord, la foule ignore les prescriptions de Léon XIII, ou bien elle ne les comprend pas, soit parce qu'elles sont trop abstraites, soit parce qu'elles troublent trop ses habitudes d'esprit. Elle est si peu préparée à l'idée que le Pape peut prendre parti dans nos dissensions politiques, surtout au bénéfice de la présente république, la seule qu'elle connaisse, que si, d'aventure, il arrive, à un républicain libre-penseur — il n'y en a guère d'autres dans nos communes rurales — de rappeler, sur la place de l'église ou dans les réunions publiques,

que le Pape a désavoué les catholiques insoumis au gouvernement de M. Carnot, cela fait seulement hausser les épaules à nos paysans conservateurs.

« Il ne sait pas ce qu'il dit », les entend-on répliquer. Aussi, les fausses interprétations de la parole de Léon XIII ont-elles encore moins pénétré dans la masse électorale que les vraies. Il est manifeste que, pour elle, les unes et les autres sont un fait sans importance. Je le dis parce que cela est, et, loin de vouloir être irrespectueux, je le constate en le déplorant.

La politique de Sa Sainteté a déterminé, sans doute, quelque mouvement, quelque modification d'attitude, dans le clergé : une partie, la plus considérable, se soumet prudemment, silencieusement ; l'autre partie, — les jeunes surtout, dirigés par des raisons diverses, très pures ou très mélangées — se déclare hautement ralliée à la République. Quelques catholiques, entre les plus actifs, se joignent à ces derniers, par obéissance ou par dévouement sans réserve au Saint-Siège. Je ne parle pas des évêques, de plus en plus divisés entre eux, de plus en plus considérés comme des fonctionnaires, et, à cause de cela, de plus en plus isolés dans leurs diocèses. Ils ne comptent pas plus à droite qu'à gauche, dans le suffrage universel.

Mais, ce n'est pas du clergé ni des vrais fidèles que sont venues les défections qui ont nui à la fois au candidat conservateur et au prestige des instructions du Souverain Pontife. Sauf de rares exceptions, que le trouble des consciences peut seul expliquer, les intentions de Léon XIII n'ont pas été méconnues de ce côté et l'on a voté comme l'on devait voter pour la défense des intérêts de l'Eglise. C'est dans la moyenne et la petite bourgeoisie de nos chefs-lieux de canton, plus lisante qu'intelligente, naturellement ennemie de la lutte, ou fatiguée de sa longue inutilité, que la politique pontificale a été le prétexte des plus nombreuses désertions.

Les uns avaient, depuis longtemps, la prétention de concilier certaines affectations religieuses avec une propagande ouverte en faveur des adversaires les moins dissimulés de la religion. Ils ont redoublé de zèle contre les candidats conservateurs, en se disant, cette fois, réhabilités par le Pape lui-même, et en se couvrant de ses prescriptions commentées au gré de leur malveillance.

Les autres avaient des ambitions secrètes à satisfaire, des enfants à caser, des intérêts à recommander ; c'est encore la politique du Pape qui leur a servi pour s'abstenir ou pour passer à l'ennemi.

En revanche, j'ai le regret de n'avoir pas rencontré un seul électeur républicain que Léon XIII ait éclairé, touché, converti. Toujours les mêmes, toujours animés de cette passion brutale contre la religion de leur pays que mon ancien collègue, M. Pichon, a traduite exactement le jour où il a dit à la tribune, en termes analogues, que les républicains comme lui aimeraient mieux porter le deuil de la république que de subir la république du Pape.

J'ai des amis, à la foi admirable, qui, malgré tout, espèrent mieux des générations nouvelles. Je souhaite de toute mon âme qu'ils aient raison, et je ne cesserai de travailler, à côté d'eux, comme si je partageais leur confiance. Peut-être ai-je tort, après tout, de garder une impression aussi vive de ce que je viens de voir et d'entendre, mais, puisque j'ai résolu de raconter fidèlement tout ce que j'ai observé, je dirai aussi ce que je pense des jeunes adversaires que j'ai trouvés sur ma route et sur qui sont fondés tant d'espoirs.

Ah! comme ils sont bien pétris à l'image de leurs maîtres! Je les vois encore devant moi, arrogants, les traits convulsés par la haine, me criant : « Clérical ! » ou bien : « Candidat du Pape ! » C'était ordinairement l'instituteur, un jeune comme eux, qui leur soufflait cette suprême ironie. — « Oui, clérical; oui candidat du Pape, répondais-je; ça vaut mieux que d'être candidat d'Arton. »

Et ils ricanaient de ce rire stupide qui désarme ; et je me disais, en les considérant, que la politique de deux ou trois Papes serait impuissante à entamer ce bloc d'enseignement de préjugés, d'ignorance, de haine, dont est composée l'idée que cette jeunesse se fait de la République ; que, pour la modifier, il ne nous faudrait rien moins qu'un demi-siècle de gouvernement, de pouvoir résolu, énergique.

A la seconde objection, M. Delahaye répond comme il suit :

Il n'y avait pas non plus de quoi faire une *plate-forme* électorale avec les scandales de Panama, dans les circonstances où ils s'étaient produits.

Au point de vue matériel, le grief n'était pas aussi général qu'il semblait. On ne place guère ses économies sur les valeurs de Bourse, à la campagne. Les victimes de Baïhaut, de Rouvier, de Floquet, des 104, étaient donc, pour la plupart, dans les villes.

Et puis, le sujet de récriminations, pour être plus étendu, n'en était pas plus nouveau. « A bas les voleurs ! » cela avait déjà servi, en 1889, au lendemain de la chute de Grévy et de Wilson ; et, depuis ce temps, les journaux républicains avaient si souvent répété qu'à toutes les époques, sous tous les régimes, la France avait été volée, que bien des électeurs avaient fini par en prendre leur parti.

Sans doute, Panama était un grief moral assez grave, assez révoltant pour soulever un pays. Le pillage de la fortune privée des citoyens par des hommes chargés de la protéger, professé, à la tribune, par un ministre comme un principe de gouvernement et laissé volontairement impuni par la justice: le suffrage universel, à aucun moment, n'avait jamais été aussi audacieusement provoqué.

Hélas ! son insensibilité prouve peut-être que les personnages étranges qui nous ont gouvernés ont déjà réussi à oblitérer son sens moral, mais elle est certainement un des indices les plus significatifs de l'impuissance de l'opposition parlementaire en ces derniers temps.

Ah! si j'avais été républicain, et si j'avais dénoncé de pareils abus, de pareils crimes, sous la monarchie ou sous l'empire, avec quelle solidarité, quel ensemble l'opposition républicaine m'eût entouré pour défendre et poursuivre mon initiative! Quel chœur de dithyrambes eussent chanté ceux qui m'ont le plus invectivé! Quel haro contre les ministres, aussi souvent qu'une nouvelle découverte eût été faite, qu'un nouvel aveu eût été surpris, aussi longtemps que la justice se fût soustraite à son devoir, que Cornélius Herz et Arton n'eussent pas été arrêtés, que leurs secrets n'eussent pas été divulgués!

Je n'aurais pas été seul à soutenir cette lutte terrible, allez! Vingt orateurs, à côté de moi, auraient à l'envi donné l'assaut au gouvernement. Oh! la belle bataille et la belle victoire! Les ministres affolés sous la grêle des interpellations, sous les huées de la minorité, redoutant l'impopularité, n'auraient pas résisté à la tempête; la majorité, après avoir perdu la tête, n'aurait pas eu le temps de se « ressaisir »; les députés républicains auraient donné en masse leur démission; la Chambre, débordée par le mépris public, aurait été dissoute... C'est alors que Panama eût pu devenir une *plate-forme* électorale et la revanche des défaites passées.

Mais je n'étais pas républicain... On sait le reste... Je fus lâché, puis repris, puis suivi... des yeux, pour savoir à quelle sauce je serais mangé... Trois mois durant, les députés de l'opposition conservatrice se demandèrent si l'affaire était de bon goût... Cependant, un juge d'instruction complaisant l'étouffait dans son cabinet, sans être dérangé ni inquiété autrement que par les aveux intempestifs de deux ou trois coupables... Puis on n'en ouït plus parler.

Lorsque nos débonnaires candidats se sont avisés d'exprimer toute leur indignation, neuf mois après, devant le suffrage universel, les électeurs ont trouvé que c'était un peu tard et que, dans cette conjoncture, comme en beaucoup d'autres, l'opposition conservatrice avait fait plus de vacarme que de besogne...

Après l'exemple de lassitude donné par l'opposition parlementaire, après l'absence de programme électoral commun, une troisième cause paraît à M. Delahaye avoir singulièrement influé sur la funeste issue de la bataille électorale.

La troisième cause de notre défaite, qu'il serait puéril de dissimuler, c'est le départ de nos vieux fidèles, remplacés dans la vie politique par leurs fils et leurs petits-fils, qui sont loin d'avoir tous conservé les idées de leur famille. Cette génération nouvelle, élevée dans les écoles soi-disant neutres de la république, ne croit plus guère en Dieu. Elle croit à la science, à celle de ses instituteurs, de ses journaux, même à la sienne. Elle est convaincue qu'avant elle la France n'était peuplée que d'imbéciles. C'est pitié d'entendre ces jeunes gens, qui savent à peu près lire, écrire et compter, mépriser l'ignorance et

la crédulité de leurs grands-pères. On ne saurait leur en vouloir d'être ardemment républicains : ils n'ont connu que la République et, sur les bancs de l'école, on leur a enseigné que l'histoire de France, avant 1870, n'était guère que l'histoire de la misère, de la servitude du peuple.

Telle est l'œuvre de bonne foi et de patriotisme des hommes chargés de préparer nos destinées.

Telle est la nation nouvelle qu'ils nous ont faite, sans orgueil de son passé, sans traditions, sans foi, sans idéal, mortellement divisée en face de l'ennemi qui la guette toujours sur toutes ses frontières.

Telles sont les causes de notre défaite.

Quelle conclusion pratique en tirer? M. Delahaye n'hésite pas pour son compte.

Il n'est que temps de nous décider, à notre tour, à devenir un peu plus hardis, un peu plus révolutionnaires, s'il le faut, pour arracher notre pays à la nouvelle révolution, religieuse et sociale, qui le menace.

Un jour, un de mes collègues, m'interpellant à la tribune, me demanda quelle avait été mon arrière-pensée de boulangiste.

— Je ne l'ai jamais cachée, lui répondis-je, c'est de vous déloger du pouvoir. Dans cette espérance, j'ai suivi le général Boulanger ; je crois, ma parole d'honneur, que pour le même but j'irais jusqu'à suivre le général Tricoche.

M. Floquet, président de la Chambre, me gourmanda sévèrement, moins sévèrement que je ne le gourmandai le 21 novembre 1892, moins sévèrement qu'il ne vient de l'être par ses électeurs; nous sommes quittes.

Loin de regretter ce que j'ai dit alors, j'éprouve le besoin de le répéter ici :

Tout, même la République, pour les mettre dehors.

Tout, même César, pour les mettre dedans.

On est fondé à croire que si M. Delahaye avait été mieux soutenu à la Chambre par l'opposition de droite, celle-ci aurait pu faciliter l'élection du vigoureux candidat d'Indre-et-Loire et paraître elle-même avec plus de succès devant le pays.

LES GRÈVES

M. Hubert-Valleroux, avocat à la cour d'appel de Paris et docteur en droit, a publié récemment dans la *Réforme Sociale* (1) une étude

(1) La *Réforme sociale* est la revue des disciples de Le Play. Son

du plus haut intérêt sur la grève spéciale qui a sévi dans la ville d'Amiens au mois de février et de mai de cette année. Tout le monde sait que M. Hubert-Valleroux est un savant de premier ordre, un écrivain d'une rare netteté, un penseur et un chrétien. Sa compétence dans les questions sociales est admise partout, sa loyauté scientifique est reconnue par ses adversaires eux-mêmes, et l'Académie des sciences morales et politiques a couronné plusieurs de ses ouvrages économiques. Or, selon l'habitude des disciples de Le Play, M. Hubert-Valleroux est allé sur place étudier la grève dont il s'agit et qui a plusieurs traits de ressemblance avec celle qui récemment a sévi à Verviers. Il a interrogé les ouvriers et les ouvrières, il a minutieusement interrogé les patrons, il a assisté en spectateur calme et désintéressé aux manifestations de la rue, aux conversations des travailleurs, il a fait parler les meneurs, et nous a donné leur portrait fidèle jusqu'à celui de ce bouffon de Lafargue, député à cette époque, qui se promenait au milieu des femmes et se livrait à leurs ignobles embrassements ; il nous a fait connaître leur moralité, et de tout cela, il a construit un dessin calme, impartial, écrasant qui se lit comme un roman émouvant. Tout cela cependant n'offre pas un intérêt actuel pour nos lecteurs, mais ce que nous tenons à leur faire connaître, ce sont les conclusions singulièrement élevées de l'éminent économiste. Nous transcrivons ici ces pages lumineuses qui offrent un intérêt général et qui, nous le croyons, seront hautement appréciées par tous ceux qui s'occupent de la question sociale et qui ne rapetissent pas celle-ci jusqu'à en faire uniquement une lutte de classes. M. Hubert-Valleroux nous honore de son amitié. Il est le secrétaire général de notre Société catholique d'économie politique fondée, à Paris, à la suite du Congrès d'Angers, par l'illustre et profondément regretté Mgr Freppel.

Voici ces conclusions :

Lorsque repassant en soi tous ces faits, on essaie d'en tirer quelque conclusion, il ne s'en présente pas tout d'abord qui ne décourage. L'épisode le plus frappant, celui qui donne aux grèves d'Amiens son relief particulier, c'est celui de l'usine Cosserat. Un patron est spécialement en butte à l'hostilité de ses ouvriers parce qu'il a été bienfaisant, et la grève a chez lui une âpreté qu'on ne lui voit point dans les établissements similaires. Les institutions économiques qu'il a fondées dans l'intérêt de ses ouvriers en sont cause, et ces institutions sont détruites par ceux mêmes qui en tiraient profit. De plus, on ne

comité de rédaction est riche de noms connus dans la science, elle brille par son impartialité scientifique et par la compétence exceptionnelle de ses rédacteurs.

peut dire ici, comme on a dit à Montceau-les-Mines, par exemple : l'échec vient de ce que les ouvriers n'avaient point de part à la conduite de ces institutions : à l'usine Cosserat la direction était dans leurs mains.

Faut-il donc conclure contre ces institutions ? Ce serait excessif, car le fait ici est unique : la seule usine Cosserat avait vraiment des institutions patronales. Mais il ne faut point les donner non plus comme un gage assuré de la paix sociale ; elles pourront quelquefois avoir ce bon effet, elles ne l'auront pas nécessairement. Il ne faut donc pas dire aux patrons : Faites des associations en faveur de vos ouvriers et que votre sollicitude les suive en dehors même de leur travail, car c'est le moyen de les gagner et vous aurez fait un bon calcul en même temps qu'une bonne action. Il faut leur dire nettement qu'ils doivent en effet agir ainsi, mais comme l'ordonne l'Evangile : *nihil inde sperantes*, sans en rien attendre en ce monde ; pour remplir un devoir de conscience et faire la volonté de Dieu qui les a mis dans la place où ils ont cette charge à remplir.

Faut-il aussi condamner les syndicats, car c'est eux qui ont fait le mal ici en excitant les ouvriers, et il y a maintenant un fort parti qui voudrait voir rapporter la loi de 1884 autorisant les associations professionnelles ? Mais outre que ce n'est point cette loi qui a produit le mal, ce sont ceux qui ont mal usé d'une liberté en soi légitime et nécessaire, il n'est pas indifférent pour un patron qui a des centaines d'ouvriers de pouvoir s'adresser non à une foule tumultueuse, mais à quelques délégués qui représentent cette foule, ont sa confiance, connaissent ses désirs et peuvent s'en faire entendre. Les patrons amiénois ont quelquefois été contents d'avoir affaire dans les discussions des tarifs à des ouvriers plus instruits et plus intelligents que les autres, qui savaient comprendre et faire ensuite entendre raison à leurs camarades. Ces chefs de syndicats avaient rempli un rôle fâcheux et mauvais en poussant à la grève, mais ils remplissaient un rôle très utile en servant d'intermédiaires entre leurs camarades et le patron. Cette influence qu'exercent sur leurs camarades quelques ouvriers qui se distinguent des autres et savent les prendre et les services qu'ils peuvent ainsi rendre pour procurer la paix des ateliers ont été bien marqués dans cette revue (1er et 16 septembre 1892) par M. Weiler, et ce qu'il dit des ouvriers belges est vrai des ouvriers français et probablement de ceux d'autres pays encore. On sait, d'autre part,

comment la sagesse de quelques *Unions* ouvrières anglaises et leur entente sincère avec les patrons ont empêché des grèves et réglé amiablement les conditions du travail.

Mais comment aura-t-on de bons meneurs au lieu d'en avoir des mauvais? Comment les foules ouvrières consentiront-elles à écouter la bonne parole au lieu d'écouter, comme elles font, des excitations à la défiance et à la haine? Un si bon effet ne peut venir d'aucune législation, ni d'aucune organisation extérieure toute seule, elle ne se fera que si les âmes sont bien disposées, c'est-à-dire par une impression tout intérieure et personnelle. C'est donc affaire d'instruction et d'éducation. D'instruction un peu, parce qu'il faudrait apprendre aux ouvriers, en leur donnant ces notions dès l'enfance, que le capital et le travail ne sont pas ce qu'ils pensent, que, d'autre part, la grève n'a pas la force singulière qu'ils lui attribuent de rendre nuls tous les autres contrats, d'arrêter tout travail, et que les syndicats n'ont pas la puissance de produire à leur volonté et par leur seule déclaration de pareils effets. Mais c'est surtout affaire d'éducation. Car c'est l'éducation qui forme les âmes et l'éducation ne se donne pas à l'école, surtout à l'école telle qu'elle est maintenant. Ce n'est point avec des leçons de lecture, d'écriture, de calcul, d'histoire et de géographie, ni en leur expliquant la constitution politique qu'on apprendra aux enfants leurs devoirs envers les autres et envers eux-mêmes, qu'on leur apprendra à bien remplir leurs obligations professionnelles, à avoir des mœurs, à respecter la propriété en la liberté d'autrui et à garder la parole donnée. C'est la religion qui seule le peut apprendre aux patrons comme aux ouvriers et qui seule aussi a sur les âmes assez d'empire pour faire garder ses préceptes. Ceci toutefois doit s'entendre non de la religion réduite à quelques observances extérieures qui ne rendent pas l'homme meilleur et même facilitent l'hypocrisie, mais de la religion considérée dans ses préceptes et dans son esprit, qui est un esprit de fermeté et de force.

Sans elle, ni les patrons ne sont équitables et humains envers ceux qu'ils emploient — ou ils ne le sont que par calcul et par une vertu humaine, qui n'ayant point de base certaine, peut manquer à tout instant, — ni les ouvriers ne sont soumis aux patrons et contents de leur vie, sachant bien qu'elle est transitoire et la préparation d'une autre meilleure et éternelle. Sans elle aussi il n'y a plus de règles, il n'y a plus de caractères. La foule

ouvrière qui a perdu le sens du bien et du mal parce qu'elle a renoncé à l'enseignement qui le donne, étant sans principe et sans ligne de conduite, suit en aveugle le premier audacieux, prête à tous les excès ; il n'y a plus de sécurité des biens, ni de liberté de travail.

Il ne faudrait pas aussi que des hommes zélés pour le bien, mais manquant de connaissance, de réflexion, vinssent servir d'auxiliaires aux socialistes en exagérant d'une part la condition de l'ouvrier et de l'autre les gains, justes, en principe, du capitaliste. Au lieu de déclarer par exemple qu'ils sont « pour le travail contre le capital », ce qui au fond n'est pas sérieux, mais peut servir à exciter les esprits simples et ignorants des questions économiques, ils feraient mieux d'employer leur influence et leur talent à donner aux ouvriers de justes notions sur leur situation, de leur faire entendre qu'ils ne peuvent rien faire sans le capital et qu'ils doivent, s'ils veulent améliorer leur position matérielle, compter sur leur initiative d'abord, sur les institutions patronales ensuite et non sur quelques créations du gouvernement, encore moins sur une transformation imaginaire et impossible dans l'état social.

Le socialisme est aujourd'hui dans l'ordre économique le véritable, le redoutable ennemi, et les syndicats ouvriers actuels travaillent à son triomphe en aigrissant les travailleurs contre les patrons. C'est à les combattre qu'il faut s'appliquer, voilà ce qui importe aujourd'hui et ce que ne devraient pas oublier les braves gens qui, d'une âme candide, se font les auxiliaires des meneurs socialistes et travaillent à leur préparer les voies.

Voilà une conclusion qui sera fort critiquée ; elle n'est pas au goût du jour. Elle croît à l'efficace des sentiments religieux plus qu'à celle des lois et ne propose pas un moyen de transformer tout à coup la situation. Changer les âmes ? que de soins et de temps cela demande, si même on y arrive ! Je la rapporte cependant parce que je ne veux point achever mon travail sans conclure et sans provoquer ainsi les réflexions du lecteur. Le sentiment que j'expose est ancien chez moi et vient d'études antérieures ; celle-ci l'a affermi et augmenté. Mais que ceux qui ont une autre idée et pensent avoir un meilleur remède le fassent connaître. Notre société est ouverte aux libres discussions ; c'est son caractère, sa tradition et son honneur.

LOIGNY

Discours de Mgr d'Hulst.

Voici le texte du magnifique discours prononcé par Mgr d'Hust, aux fêtes qui viennent d'avoir lieu à Loigny :

« *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ; et in loco isto dabo pacem, dicit Dominus exercituum.* »

Grande sera la gloire de ce nouveau temple; elle dépassera la gloire de l'ancien. En ce lieu, je donnerai la paix, dit le Seigneur Dieu des armées. Aggée, II, 10.

Messeigneurs (1),

Mes Frères,

Quand les Israélites, après soixante-dix ans de captivité à Babylone, rentrèrent dans leur patrie, ils trouvèrent la ville sainte et le temple en ruines. Il fallut que Dieu suscitât des chefs inspirés et des prophètes pour donner à son peuple abattu le courage de relever ces tristes débris. Et lorsque le nouveau temple fut sorti de terre, ce fut un autre sujet de tristesse. Les vieillards, qui avaient vu la splendeur du premier sanctuaire, en opposaient les magnificences à la pauvreté du second. « Celui-ci, disaient-ils, est devant nos yeux comme s'il n'était pas. » Mais le prophète Aggée leur fut député par le Seigneur pour ranimer leur foi et leur espérance: « Ne craignez rien, leur dit-il, mon esprit est au milieu de vous. Grande sera la gloire de cette maison; elle dépassera la gloire de l'ancienne. En ce lieu, je donnerai la paix, dit le Seigneur Dieu des armées. »

Il nous sera permis, mes Frères, de détourner pour un instant de leur sens historique ces paroles du prophète, afin d'en faire l'application à cette église qui vient de recevoir l'onction sacrée. Entre le temple relevé par Zorobabel et l'édifice qui nous rassemble, je vois d'abord un contraste; mais, en y regardant de plus près, c'est une ressemblance qui me frappe.

Le contraste est évident : le temple de Zorobabel était inférieur en richesse et en beauté à celui de Salomon; à Loigny, au contraire, c'est de l'ancien édifice qu'il faut dire qu'il n'était rien à côté du nouveau.

(1) Mgr Lagrange, évêque de Chartres; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.

Mais voici maintenant l'analogie : si nous recherchons la supériorité morale, de part et d'autre l'avantage reste à la nouvelle demeure.

Le second temple de Jérusalem devait recevoir dans son enceinte la personne même du Messie, dont le premier n'avait contenu que la figure. La seconde église de Loigny garde, avec les ossements des martyrs du devoir, le souvenir de leur héroïsme et les espérances dont leur immolation reste le gage.

Une double consécration désignera désormais ce lieu à un double culte : la consécration du Pontife l'a voué au culte de Dieu ; la sépulture des braves l'a dédié au culte de la patrie. Egaler ou proposer entre elles ces deux religions du ciel et de la terre serait une folie sacrilège; subordonner l'une à l'autre, chercher dans la première les inspirations de la seconde, c'est rouvrir pour la France malheureuse les sources de l'espérance et appeler sur elle les bénédictions de la paix. *In loco isto dabo pacem, dicit Dominus exercituum.*

I

D'abord ce temple est dédié au Seigneur. L'homme est ainsi fait qu'il a besoin d'adorer ce qu'il aime. S'il ne pouvait rien aimer que d'imparfait, il serait donc strictement condamné à l'illusion et au sacrilège. Car quelle plus grande duperie que de se prosterner devant un être indigent et infirme comme celui qui l'adore? Quelle plus grande impiété que de prostituer à la créature l'hommage transcendant qui n'est dû qu'au Créateur?

C'est en vain que notre orgueil nous berce d'un rêve d'indépendance. Nous dépendons de tout ce qui nous environne, mais nous dépendons avant tout de celui qui nous a faits. Tout le jeu de notre liberté consiste à choisir notre maître ; l'intérêt de notre honneur est de bien choisir et de le placer si haut que nous nous élevions en l'adorant. Voilà pourquoi il n'y a d'âmes vraiment fières que celles des hommes qui savent s'incliner devant Dieu. Toute autre sujétion les trouvera rebelles, tout autre culte les trouvera debout. Eux seuls sauront résister à la tyrannie du plaisir, à celle de l'or, à celle de l'opinion ou de la mode.

Faisons, si vous le voulez, une supposition douloureuse. Imaginons qu'elle réussisse pleinement, cette conspiration des impies qui ont juré d'exterminer le culte du vrai Dieu sur la

terre et d'en effacer jusqu'à son nom. Hélas! ce n'est pas là une imagination vaine. Tous les jours nous sommes témoins de leurs efforts sacrilèges et de leurs effrayants progrès. Qu'un jour vienne où leur triomphe soit complet. Ce jour-là, il n'y aura plus de temples ni d'autels. L'homme ne s'agenouillera plus devant l'Invisible, mais il s'agenouillera encore et plus bas : il se courbera devant une fatalité aveugle, devant cette déesse sans raison et sans entrailles qui s'appelle la nécessité. Il saura même se forger des idoles plus misérables : un sabre, la botte d'un tyran, un sac d'écus ; moins que cela : un préjugé, le mot d'ordre d'un parti, la consigne d'une coterie; il n'en faudra pas davantage pour faire fléchir sa dignité et sombrer son honneur.

Pour venir ici, vous avez parcouru ces plaines monotones de la Beauce. A quel signe avez-vous reconnu de loin les groupes d'habitations? A ce clocher qui partout s'élève plus haut que les demeures des hommes, parce qu'il désigne la maison de Dieu. Otez le culte, les villages seront sans clochers, et la platitude du paysage exprimera trop fidèlement l'aplanissement des âmes.

C'est donc venir au secours de la dignité humaine que de dresser au milieu d'un peuple cet emblème qui rappelle aux habitants de la terre la grandeur de leurs origines et la sublimité de leurs destinées.

Et c'est là ce que vous êtes venu faire aujourd'hui, monseigneur, par vous-même et par la main d'un des fils de votre Église chartraine, devenu votre frère dans l'épiscopat. Les malheurs de la guerre, en dévastant cette contrée, avaient renversé les murs du vieux temple de Loigny.

Des mains pieuses ont relevé ces ruines. Mais ni la science, ni l'art ne suffisent à distinguer des édifices profanes la demeure où Dieu veut habiter. Il y faut la majesté des rites et des symboles, la prière autorisée de l'Église tout entière, les lustrations, les onctions, les invocations du Pontife. Vous avez vu se dérouler devant vos yeux, mes Frères, la pompe inaccoutumée de cette liturgie imprégnée de la religion des siècles. Chaque oraison vous apportait l'écho des supplications du passé; chaque cérémonie évoquait sous vos regards le symbolisme de l'antique Orient, adapté par la tradition chrétienne aux mystères sublimes de notre foi.

Et maintenant, l'œuvre est parfaite; le temple bâti de main d'homme est soustrait pour jamais aux usages vulgaires, il est

voué pour toujours au culte du vrai Dieu. Ce parvis ne s'ouvrira qu'aux foules priantes. Nul n'en franchira le seuil sans purifier ses mains et sa tête aux fontaines lustrales ; nul n'avancera vers le sanctuaire sans s'être agenouillé pour adorer l'hôte divin qui l'habite. Ces voûtes retentiront des chants sacrés qui disent les grandeurs de Dieu et ses bienfaits. Ce baptistère enfantera les nouveau-nés à la vie de la grâce, et en fera par avance les citoyens du ciel. Cette chaire sera la tribune réservée où monte celui-là seul qui parle au nom du Seigneur ; ce tribunal n'entendra que les sentences du pardon ; cette cloche, ruisselante encore du chrême qui l'a consacrée hier, appellera le peuple aux fêtes de la religion ; elle dira la joie des naissances, le bonheur des hymens, l'angoisse des agonies, la prière et les larmes qui coulent sur les cercueils : elle sera tour à tour la voix de l'adoration et de la reconnaissance, celle de la douleur et de l'invincible espoir.

Mais l'autel surtout, ah ! l'autel ! A lui seul il est l'église tout entière, car il est le lieu du sacrifice où se résume tout le culte. Cette pierre où la main du Pontife a répandu l'huile parfumée du baume et de la prière, où elle a caché dans de secrets réduits les ossements des saints, servira de supports aux plus redoutables mystères. Le corps du Christ y reposera dans sa prison eucharistique ; le sang du Rédempteur y coulera tous les jours pour renouveler l'oblation qui protège le monde contre ses propres crimes, et suspend au-dessus des pécheurs la main de la justice entravée par la miséricorde.

C'est ainsi que Dieu s'est préparé une demeure parce qu'il est père. Sa maison sera la vôtre. Chacun de vous y a, de droit, sa place, comme l'enfant au foyer. Venez-y souvent, mes Frères, confier au « cœur qui a tant aimé les hommes » vos craintes et vos désirs, vos regrets et vos espérances. Venez renouveler à cette source vos provisions de vertu et de courage, venez-y laver dans l'aveu les souillures de vos âmes, venez-y panser dans la prière les blessures de vos cœurs, venez-y chercher les inspirations qui relèvent, les pensées qui fortifient et qui consolent. Si le vent du siècle avait desséché en vous la vie de la foi, baignez-vous avec confiance dans cette rosée de grâce et d'amour que distille la toison du divin Agneau. Paroisse de Loigny, tu as connu, comme les autres bourgades tes sœurs, le mal de l'indifférence religieuse.

Mais Dieu t'a fait, sans qu'il y ait de ton choix, une destinée

à part. Illustre désormais par les souvenirs que ton nom rappelle, tu n'as pas le droit d'abriter tes défaillances derrière de vulgaires exemples. Il faut que ton peuple soit digne des grandes choses qui se sont accomplies sur ton sol. Reviens, reviens à ton Dieu qui t'appelle! Que tes vertus fassent à ce temple restauré une parure plus belle encore que celles qu'il tient des magnificences de l'or! Alors, alors seulement, l'oracle prophétique trouvera en toi son plein accomplissement. Grande sera la gloire de cet édifice consacré; elle dépassera la gloire de l'ancien sanctuaire; Dieu lui-même y versera les trésors de la paix. C'est la première exhortation qui ressort pour nous de cette solennité.

II

Mais Loigny n'est pas seulement le temple de Dieu : c'est encore le sanctuaire d'une religion secondaire, dépendante du culte de Dieu et nécessaire, elle aussi, à l'existence des nations : le patriotisme, la religion de la patrie.

Comme la religion qui s'adresse à Dieu, celle-ci pareillement a ses détracteurs et ses apostats. Mais, disons-le à l'honneur de notre peuple, ils ont toujours été rares sur la terre de France; aujourd'hui on les chercherait en vain; s'il en existe encore, ils se cachent et dissimulent sous de menteuses apparences la honte de leur félonie. On n'ose plus dire : je n'ai pas de patrie; on dit : j'ai pour patrie le monde, pour concitoyens tous les hommes. Comme si ce n'était pas encore une façon, et la meilleure, d'aimer l'humanité que de l'aimer d'abord dans ce qui incarne nos souvenirs et réveille l'image de nos plus chères affections. Poussez à l'extrême le raisonnement de ces sophistes, vous verrez la famille disparaître après la patrie; pour ne pas faire tort aux inconnus, on traitera en étrangers son père, sa mère et ses frères, comme on affectait de mettre au même rang le Français et le Lapon.

Quoi qu'il fasse, l'homme n'a jamais raison contre la nature; ce serait avoir raison contre Dieu. Or la nature qui a fait l'homme sociable a tracé autour de lui deux cercles concentriques, la famille et la nation. Privé de l'appui de la famille, l'être individuel ne tardera pas à périr et l'espèce avec lui. Mais, quand la famille multiplie ses branches, on voit naître deux besoins en apparence contraires; il faut que les groupes se séparent pour vivre, il faut qu'ils se rapprochent et se fon-

dent dans une unité nouvelle, moins étroite, moins immédiatement naturelle, mais voulue de Dieu, elle aussi, et nécessaire comme la première.

Dira-t-on que l'humanité tout entière peut fournir cette unité de la société civile? Non, car la loi des unités collectives, c'est la communication permanente entre les éléments qui les composent, et d'un bout du monde à l'autre cette communication ne saurait exister.

Il y a donc des limites naturelles à l'extension d'un peuple. Qu'elles ne soient pas inflexibles, que l'intérêt ou la violence puissent les faire varier d'un siècle à l'autre, l'histoire ne permet pas de le contester. Ce n'est pas une raison pour nier ces limites elles-mêmes. Elles ne se laissent pas supprimer, leur trace est visible. En deçà, c'est la patrie, au delà, c'est l'étranger.

L'étranger, dis-je, et non pas, comme disaient les anciens, le barbare ou l'ennemi. Car nous vivons en pleine civilisation chrétienne. Nous savons que Dieu est le père de tous les hommes; nous aimons par dessus les frontières des frères inconnus; le récit de leurs malheurs nous émeut; aux jours des grandes catastrophes, nous leur envoyons le tribut de notre pitié généreuse. Mais l'échange quotidien se fait dans l'enceinte sacrée du territoire national. C'est là que la communauté d'intérêts est plus étroite, la réprocité plus parfaite, la sympathie plus vive. Ajoutez à cela l'œuvre des siècles ; accumulez les souvenirs que les générations se transmettent et qui composent à une nation son trésor héréditaire : souvenirs de gloire et d'héroïsme, de revers et de deuils, de relèvements et de délivrances ; ne sentez-vous pas qu'une âme passe à travers ces choses, qu'elle les anime et les consacre, qu'elle les rend chères à jamais à tous ceux qui peuvent se réclamer du nom de patrie?

Et quand ces choses sont menacées, quand la violence a rompu le lien de cette fraternité lointaine qui unissait deux peuples ; quand l'étranger foule notre sol, quand il y promène la dévastation et la mort, ah ! ne me demandez pas alors où est le bon droit dans ce conflit. Humble citoyen, étranger aux subtilités des chancelleries, je n'ai point à trancher un tel litige. Ah ! sans doute, c'est un poids terrible sur une conscience humaine que la responsabilité de la guerre. Mais de quel côté sont ceux qui la portent? Et qui donc, hormis Dieu, saura les désigner à coup sûr? Son jugement souverain en décidera un

jour. En attendant, le devoir est certain; il faut courir aux armes, il faut défendre la patrie.

O Loigny, c'est là ce que tu nous rappelles. Autrefois village obscur, perdu dans l'immensité de la plaine beauceronne, tu m'apparais aujourd'hui comme un point lumineux sur la carte de France. Ton nom y brille d'un plus vif éclat que ceux de tes voisins, Patay, Jargeau ou Meung, illustrés par les victoires de Jeanne d'Arc. La gloire, un jour, s'est reposée sur toi, mais c'était au jour d'une défaite, une de ces défaites dont Bossuet a dit qu'elles sont triomphantes à l'envi des victoires. Ah! cette gloire d'une espèce à part, Jeanne l'a connue aussi; mais ce ne fut ni à Orléans, ni à Reims; ce fut à Rouen, au pied d'un bûcher. Cette gloire porte un nom sacré qui fait tressaillir les oreilles humaines: elle s'appelle le martyre! Le martyre, c'est-à-dire le témoignage, la fidélité héroïque qu'aucun revers ne déconcerte, qui s'attache à une cause perdue et la sauve en croyant en elle. Jeanne vaincue, enchaînée, calomniée, condamnée, brûlée, a cru à la France et sa foi ne l'a pas trompée. Jeanne est morte et la France lui a dû la vie.

Héros de Loigny, je vous donnerai votre vrai nom en vous appelant martyrs. A l'heure où vous avez rougi de votre sang les champs qui nous environnent, il n'était plus question de victoire. Combattiez-vous pour des trophées, valeureux soldats du 37e de marche, lorsque, oubliés dans Loigny, vous refusiez de prendre sur vous la décision de la retraite? Non, j'en atteste votre chef qui est ici, dans cet auditoire, le vaillant commandant de Fouchier. Vous et lui, vous combattiez pour mourir, parce que la mort vous paraissait la rançon de l'honneur. Vous empruntiez, sans le savoir, à saint Paul ce mot sublime: Quand la mort est au prix d'une défaillance, c'est la mort qui est un gain, *mori lucrum*. Et voilà de quel profit vous étiez avides, ô martyrs.

Et vous, les zouaves; vous les trois cents Spartiates d'une épopée chrétienne, dites, qu'attendiez-vous de cette marche en avant sur le bosquet dont par vous le nom est entré dans l'histoire? Pensiez-vous, chétive poignée de braves, changer le sort d'une bataille où des masses formidables avaient achevé de se heurter ensemble? Non; l'armée française était rompue; il s'agissait de retarder un moment l'ennemi et de protéger la retraite. Et vous voilà partis, alertes et joyeux. Troussures saute au cou de Sonis: « Merci, mon général, de nous conduire

à une pareille fête ». L'ennemi voit cette fière allure, il croit avoir devant lui une avant-garde puissamment soutenue, il recule jusqu'au village ; là seulement il reconnaît que derrière ses héros il n'y a rien ; alors il les extermine. Quand la retraite sonne, les trois cents ne sont plus que 102. O zouaves, pour vous aussi, pour vous surtout, la mort a été un gain, *mori lucrum ;* car vous avez glorifié en mourant vos deux mères, l'Eglise et la France, car vous avez teint de votre sang deux étendards, celui de la Patrie et celui du Sacré-Cœur. Vous aussi, vous surtout, vous êtes tombés en martyrs.

Au-dessus de cette troupe héroïque, deux figures se détachent avec un singulier relief. Voyez ces deux officiers généraux qui confèrent ensemble avant la charge. C'est Sonis avec Charette : Sonis de tout temps soldat de la France, mais dont la foi a fait avant tout un soldat du Christ, *Miles Christi*, comme nous le lisons sur sa tombe ; Charette, hier encore soldat du Pape, chef de cette légion d'héroïques enfants qui de France, de Belgique, de Hollande, étaient accourus à la défense du Pontife menacé. « Mon ami, dit Sonis à Charette, prêtez-moi un de vos bataillons. » Et c'est ainsi qu'a été scellée l'alliance du drapeau nationale avec la blanche bannière.

Les deux héros sont partis ensemble, ensemble ils sont tombés ; mais le plus jeune a été réservé pour les victoires à venir ; Sonis est entré tout-entier dans sa vocation de martyr.

Vous peindrai-je pour la centième fois les horreurs de cette nuit passée par le blessé sur un lit de neige, sous la morsure de bise, sous l'étreinte de tortures indicibles ? Vous redirai-je ce dialogue sublime du soldat abandonné avec la Reine du Ciel ? Puis, après vingt heures d'une agonie effroyable, la délivrance qui ne fait que renouveler et prolonger les douleurs ? Quarante-cinq jours de souffrances inouïes, sur la paille d'une cave, avant de retrouver des forces que, pendant quinze ans, le soldat du Christ consacrera de nouveau à la France, jusqu'au jour où, vaincu par le chagrin plus encore que par la maladie, il viendra trouver enfin dans la crypte de Loigny le repos promis aux martyrs.

Ah ! qu'ils sont bien placés là, les ossements des héros ! L'antiquité chrétienne avait eu cette divination que la pierre de l'autel doit s'appuyer sur l'urne qui contient les restes des martyrs. Ainsi leur sang se mêla à celui de l'Agneau sans cesse immolé ; et des sacrifices, inégaux en valeur, il se fait une seule oblation qui monte vers Dieu et rachète le monde.

Honneur à vous, bon pasteur de Loigny. Depuis plus de trente ans, vous êtes au milieu de ce peuple l'homme du dévouement et de l'amour. Aux jours terribles, vous fûtes pour cette malheureuse bourgade la vivante apparition de la charité qui sauve. Depuis lors, vous n'avez cessé de personnifier l'espérance qui relève. Non content d'appeler la France entière à l'œuvre expiatoire qui trouve son expression dans ce temple, vous avez voulu faire de l'église de Loigny comme un panthéon chrétien de martyrs. C'est vous qui avez été chercher sous les tertres de la plaines les 1.200 cadavres dont les restes calcinés forment cet ossuaire; vous les avez réunis à leur vraie place, à côté de la tombe de Sonis, à côté de celle que s'est réservée Charette, sous l'autel où se renouvelle chaque jour le sacrifice rédempteur.

C'est là ce qui sauvera à jamais de l'oubli le temple que les mains du pontife viennent de consacrer. Tant que la France portera le deuil qu'elle n'a pas quitté depuis vingt-deux ans, les meilleurs de ses enfants viendront chercher ici les leçons de l'immolation. Ils viendront apprendre, en lisant les noms gravés sur ce marbre, en s'agenouillant devant ces ossements blanchis, comme on sauve l'honneur dans la défaite, comment on prépare le triomphe. D'autres après eux y apporteront des trophées.

Ah! Français, nos frères, comprenez le grand enseignement qui sort de ces tombeaux! A Loigny, la France et la religion ne font qu'un; entre le patriotisme et la foi, l'alliance est indissoluble. Respectez-la partout, cette alliance; ne séparez pas ce que le sang des héros a cimenté. N'écoutez pas les docteurs de mensonge qui prétendent remplacer le culte de Dieu par le culte de la patrie. Tentative chimérique autant que sacrilège, car le culte de la patrie est fait de dévouement et de sacrifice, et l'âme humaine, quand on l'isole de Dieu, n'est capable que d'égoïsme.

O Christ, qui aimez la France, détournez vos yeux des spectacles d'impiété qu'elle étale; abaissez vos regards sur ce coin béni de votre sol où le sang des braves a coulé pour votre cause, où votre sang coule chaque jour au-dessus de leur dépouille. Envoyez d'ici à la France entière un esprit de régénération et de vie. Faites grandir sous notre ciel une race vaillante et pure, croyante et généreuse. Puis confiez-lui les destinées de votre peuple. Alors ce peuple reverra les jours glorieux; il connaîtra la paix qui suit la victoire et les vertus qui embellissent la paix. Alors Loigny deviendra le but d'un pèlerinage nouveau, où les chants de l'action de grâces remplaceront les

pleurs du repentir. Et grande plus que jamais sera la gloire de cette demeure. C'est Dieu qui nous l'atteste. Lui-même a promis d'y verser ses trésors. *Magna erit gloria domus istius..... In loco isto dabo pacem. Amen.*

S. S. D. N. LEONIS PAPÆ XIII EPISTOLA ENCYCLICA

AD PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS, EPISCOPOS, ALIOSQUE LOCORUM ORDINARIOS PACEM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES.

de Rosario Mariali

Venerabilibus fratribus patriarchis, primatibus, archiepiscopis et episcopis aliisque locorum ordinariis pacem et communionem cum apostolica sede habentibus.

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

LÆTITIÆ SANCTÆ, quam Nobis annus quinquagesimus ab episcopali consecratione feliciter plenus adduxit, pergrata nimirum ex eo fuit accessio, quod omnes, per universitatem catholicarum gentium, non secus ac filios pater, consortes habuerimus, fidei et amoris significatione pulcherrima. — In quo nova semper cum gratia agnoscimus et prædicamus Dei providentis consilium, et summe in Nosmetipsos benevolum et Ecclesiæ suæ haud leviter profuturum ; neque minus avet animus, ejusdem beneficii optimam apud Deum conciliatricem, Matrem ejus augustam, salutare laudibus et efferre. Hujus quippe eximia caritas, quam diuturno varioque ætatis spatio sensimus Ipsi multis modis præsentem, præsentior in dies ante oculos fulget, atque animum suavissime afficiens, fiducia non humana confirmat. — Cœlestis Reginæ vox ipsa exaudiri videtur, Nos benigne tum erigentis in asperrimis Ecclesiæ temporibus, tum consilii copia ad instituta communis salutis proposita adjuvantis, tum etiam admonentis ut pietatem omnemque virtutis cultum in christiano populo excitemus. Talibus respondere optatis jam pluries antehac jucundum Nobis sanctumque fuit. In fructibus autem qui hortationes Nostras, ipsa auspice, sunt consecuti, dignum est quod commemoremus, perampla religioni sacratissimi ejus *Rosarii* allata esse incrementa ; hanc in rem sodalitiis quoque piorum qua

auctis qua constitutis, scriptis docte opportuneque in vulgus editis, ipsis elegantiorum artium nobilissimis ornamentis inductis. — Nunc vero perinde ac si eamdem studiosissimæ Matris excipiamus vocem, qua urgeat, *Clama, ne cesses*, rursus de mariali Rosario vos alloqui libet, Venerabiles Fratres, appetente octobri ; quem mensem esse ei devotum acceptissimo ejusdem Rosarii ritu, censuimus, tributis sacræ indulgentiæ præmiis. Oratio tamen Nostra non eo proxime spectabit ut addamus, vel laudem precationi ex se præstantissimæ, vel fidelibus stimulos ad eam sanctiore usu colendam ; verum de nonnullis dicemus lectissimis bonis, quæ inde hauriri possunt, temporum et hominum rationi maxime opportunis. Sic enim Nobis persuasissimum est, religionem Rosarii, si tam rite colatur, ut vim insitam virtutemque proserat suam, utilitates, non singulis modo, sed omni etiam reipublicæ esse maximas parituram.

Nemo est quem fugiat, quantum Nos, pro supremi Apostolatus munere, ad civile bonum conferre studuerimus, ac porro parati simus, sic Deus adsit, conferre. Nam, qui imperio potiantur, eos sæpe monuimus, ne perferant leges per easque agant, nisi ad normam æquissimam divinæ Mentis ; cives autem, qui ceteris, sive ingenio, sive partis meritis, sive nobilitate fortunisque antecellant, crebro adhortati sumus ut, consiliis collatis et viribus, res maximas potissimasque civitatis tueantur et provehant. — Sed vero nimis multa sunt, quibus, ut modo est civilis consociatio, publicæ disciplinæ vincula infirmentur, atque populi a justa morum honestate persequenda abducantur. Jam Nobis tria præcipue videntur teterrima in communis boni perniciem : ea sunt, *modestæ vitæ et actuosæ fastidium : horror patiendi ; futurorum, quæ speramus, oblivio.*

Querimur Nos, ipsique fatentur ultro ac dolent qui omnia revocant ad naturæ lumen et utilitatem, vulnus humanæ societati, idque vehemens, ex eo infligi, quod officia virtutesque negliguntur, quæ genus vitæ exornant tenue et commune. Hinc enimvero, in domestica consuetudine debitam natura obedientiam a liberis detrectari proterve, omnis impatientibus disciplinæ, nisi si quæ est voluptaria et mollis. Hinc opifices suis se artibus removere, defugere labores, nec sorte contentos, altiora suspicere, improvidam quamdam expetentes æquationem bonorum : similia multorum studia, ut, natali rure relicto, urbium rumores capiant effusasque illecebras.

Hinc inter ordines civitatum æquilibritas nulla; mutare

omnia, animos simultatibus invidiaque torqueri, jus conculcari palam, eos denique, qui spe sint falsi, per seditionem et turbas publicam tentare pacem, iisque obsistere quorum est illam tutari. — Contra hæc curatio petatur a Rosario mariali, quod simul certo precum ordine constat et pia mysteriorum Christi Servatoris et Matris commentatione. Nempe *gaudiorum mysteria* probe et ad vulgus enarrentur, ac veluti picturæ quædam imaginesque virtutum, in oculis hominum constituantur: perspiciet quisque, quam ampla inde quamque facilis, ad vitam honeste componendam, offeratur documentorum copia, mira animos suavitate allicientium. — Obversatur Nazarethana domus, terrestre illud divinumque sanctimoniæ domicilium. Quantum in ea quotidianæ consuetudinis exemplar! quæ societatis domesticæ omnino perfecta species! Simplicitas ibi morum et candor; animorum perpetua consensio; nulla ordinis perturbatio; observantia mutua; amor denique, non ille fucatus et mendax, sed qui officiorum assiduitate integre vigens, vel oculos intuentium rapiat. Illic datur quidem studium ea parando quæ suppeditent ad victum et cultum; id vero *in sudore vultus*, et ut ab eis, qui parvo contenti, potius agant, ut minus egeant, quam ut plus habeant. Super hæc omnia, summa tranquillitas mentis, par animi lætitia; quæ duo recto factorum conscientiam nunquam non comitantur. — Quarum exempla virtutum, modestiæ nimirum ac demissionis, laborum tolerantiæ et in alios benevolentiæ, diligentiæ tenuium officiorum quæ sunt in quotidiana vita, cetera demum exempla, simul atque concipiantur sensim animis alteque insideant, sensim profecto in eis optata consiliorum morumque mutatio eveniet. Tum sua cuique munera, nequaquam despecta erunt et molesta, sed grata potius et delectabilia: atque, jucunditate quadam aspersa, enixius ad probe agendum conscientia officii valebit. Ex eo mores in omnes partes mitescent; domestica convictio in amore et deliciis erit; usus cum ceteris plus multo habebit sinceræ observantiæ et caritatis. Quæ quidem, ex homine singulari, si late in familias, in universum quempiam populum traducantur, ut ad hæc instituta moderantur vitam; quanta inde reipublicæ emolumenta sint obventura, apertum est.

Alterum, sane funestissimum, in quo deplorando nimii nunquam simus, eo quia latius in dies deteriusque inficiat animos, illud est, recusare dolorem, adversa et dura acriter propulsare. Pars enim hominum maxima tranquillam animorum libertatem

non jam sic habent, ut oportet, tanquam præmium iis propositum qui virtutis fungantur munere, ad pericula ad labores invicti : sed commentitiam quamdam civitatis perfectionem cogitant, in qua, omni ingrata re submota, cumulata sit delectationum hujus vitæ complexio.

Porro ex tam acri effrenataque beate vivendi libidine proclive est ut ingenia labefactentur ; quæ, si non penitus excidunt, at enervantur tamen, ut vitæ malis abjecte cedant miserabiliterque succumbant. — In hoc etiam discrimine, plurimum quidem opis ad spiritus roborandos (tanta exempli auctoritas est) ex mariali Rosario expectari licet ; si *dolentia*, quæ vocantur, *mysteria*, vel a primis puerorum ætatulis, ac deinceps assidue tacita suavique contemplatione versantur. Videmus per ea Christum, *auctorem et consummatorem Fidei* nostræ *cœpisse facere et docere ;* ut quæ genus nostrum de laborum dolorumque perpessione docuisset, eorum in ipso exempla peteremus, et ita quidem ut, quæcumque difficiliora perpessa sunt, ea sibi ipse toleranda magna voluntate susceperit. Mœstitia videmus confectum, usque eo ut sanguine totis artubus veluti sudore, manaret. Videmus vinculis, latronum more, constrictum ; judicium pessimorum subeuntem ; diris contumeliis, falsis criminibus impetitum. Videmus flagellis cæsum ; spinis coronatum suffixum cruci ; indignum habitum qui diu viveret, dignum qui succlamante turba periret. Ah hæc Parentis sanctissimæ ægritudinem reputamus, cujus *animam doloris gladius*, non attigit modo, sed *pertransivit*, ut mater dolorum compellaretur et esset. — Virtutis tantæ specimina qui crebra cogitatione, non modo oculis, contempletur, quantum ille profecto calebit animo ad imitandum ! Esto ei quidem *maledicta tellus et spinas germinet ac tribulos*, mens ærumnis prematur, morbis urgeatur corpus ; nullum erit, sive hominum invidia sive ira dæmonum, invectum malum, nullus publicæ privatæque calamitatis casus, quæ non ille evincat tolerando. Hinc illud recte, *Facere et pati fortia christianum est ;* christianus etenim, quicumque habeatur merito, Christum patientem non subsequi nequaquam potest. Patientiam autem dicimus, non inanem animi ostentationem ad dolorem obdurescentis, quæ quorumdam fuit veterum philosophorum ; sed quæ exemplum ab illo transferens *qui*, *proposito sibi gaudio*, *sustinuit crucem*, *confusione comtempta* (1), ab ipsoque opportuna

(1) Hebr., XII, 2.

gratiæ exposcens auxilia, perpeti aspera nihil renuat atque etiam gestiat, perpessionemque, quantacumque ea fuerit, in lucris ponat. Habuit catholicum nomen, ac sane habet, doctrinæ hujus discipulos præclarissimos, complures ubique ex omni ordine viros et feminas, qui, per vestigia Christi Domini, injurias acerbitatesque omnes pro virtute et religione subirent, illud Didymi, re magis quam dicto, usurpantes : *Eamus et nos et moriamur cum eo* (1). — Quæ insignis constantiæ facta etiam atque etiam multiplicentur splendide, unde præsidium civitati, Ecclesiæ virtus augescat et gloria !

Tertium malorum caput, cui quærenda est medicina, in hominibus maxime apparet ætatis nostræ. Homines enim superiorum temporum, si quidem terrestria, vel vitiosius, adamabant, fere tamen non penitus aspernabantur cœlestia : ipsi ethnicorum prudentiores, hanc nobis vitam hospitium esse, non domum, commorandi diversorium, non habitandi, datum docuerunt. — Qui nunc vero sunt homines, etsi christiana lege instituti, fluxa præsentis ævi bona plerique sic consectantur, ut potiorem patriam in ævi sempiterni beatitate, non memoria solum elabi, sed extinctam prorsus ac deletam per summum dedecus velint ; frustra commonente Paulo : *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus* (2). — Cujus rei explorantibus causas, illud in primis occurrit, quod multis persuasum sit, cogitatione futurorum caritatem dirimi patriæ terrestris reique publicæ prosperitatem convelli : quo nihil profecto odiosius, ineptius nihil. Etenim non ea sperandarum natura est rerum, quæ mentes hominum sibi sic vindicent, ut eas a cura omnino avertant præsentium bonorum ; quando et Christus regnum Dei edixit quærendum, primum id quidem, at non ut cetera præteriremus. Nam usura præsentium rerum, quæque inde honestæ habentur delectationes, si virtutibus vel augendis vel remunerandis adjumento sunt ; item, si splendor et cultus terrenæ civitatis, ex quo mortalium consociatio magnifice illustratur, splendorem et cultum imitatur civitatis cœlestis ; nihil est quod rationis participes dedeceat, nihil quod consiliis adversetur divinis. Auctor est enim naturæ Deus idemque gratiæ ; non ut altera alteri officiat atque inter se digladientur, sed ut amico quodam fœdere coeant, ut nempe, utraque duce, immortalem

(1) Joan., XI, 16.
(2) Hebr., XIII, 14.

illam beatitatem, ad quam mortàles nati sumus, faciliore veluti via, aliquando contingamus. — At vero homines voluptarii, sese unice amantes, qui cogitationes suas omnes in res caducas humiliter abjiciunt, ut se tollere altius nequant, ii, potius quam a bonis quibus fruantur aspectabilibus æterna appetant, ipsum plane amittunt æternitatis aspectum, ad conditionem prolapsi indignissimam. Neque enim divinum Numen graviore ulla pœna multare hominem possit, quam quum illum blandimenta voluptatum, bonorum sempiternorum immemorem, omni vita consectari permiserit. — A quo tamen periculo ille profecto aberit qui pietate Rosarii usus, quæ in illo proponuntur *a gloria mysteria*, attenta repetet frequentique memoria. Mysteria etenim ea sunt, in quibus clarissimum christianis mentibus præfertur lumen ad suspicienda bona, quæ, etsi obtutum oculorum effugiunt, sed certa tenemus fide præparasse Deum *diligentibus se*. — Docemur inde, mortem, non interitum esse omnia tollentem atque delentem, sed migrationem commutationemque vitæ. Docemur, omnibus in cœlum cursum patere; quumque illo Christum cernimus remeantem, reminiscimur felix ejus promissum: *Vado parare vobis locum*. Docemur, fore tempus, quum *absterget Deus omnem lacrimam ab oculis nostris*, et *neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra* sed *semper cum Domino erimus*, *similes* Dei, *quoniam videbimus eum sicuti est*; *poti torrente voluptatis ejus, Sanctorum cives*, in magnæ Reginæ et Matris beatissima communione. — Hæc autem considerantem animum inflammari necesse est, atque tum illud iterare Viri sanctissimi: *Quam sordet tèllus*, *dum cœlum aspicio!* tum eo uti solatio quod *momentaneum et leve tribulationis nostræ æternum gloriæ pondus operatur in nobis*. Enimvero una hæc est ratio præsentis temporis cum æterno, terrestris civitatis cum cœlesti apte jungendæ; hac una educuntur fortes animi et excelsi. Qui quidem, si magno numero censeantur, dignitas et amplitudo stabit civitatis; florebunt quæ vera, quæ pulchra sunt, ad normam illam expressa quæ omnis veritatis, bonitatis, pulchritudinis summum est principium et fons perennis.

Jam videant omnes, quod principio posuimus, quarum sit utilitatum fecunda marialis Rosarii virtus, et quam mirifice possit ad temporum sananda mala, ad gravissima civitatis damna prohibenda. Istam vero virtutem, ut facile cognitu est, illi præcipue uberiusque percepturi erunt qui cooptati in sacra Rosarii Sodalitia, peculiari et inter se fraterna conjunctione et erga sanctis-

simam Virginem obsequio præ ceteris commendantur. Hæc enim Sodalitia, auctoritate romanorum Pontificum comprobata, ab eisque donata privilegiis et muneribus indulgentiæ, suo palam ordine ac magisterio reguntur, conventus statis habent temporibus, præsidiis optimis instruuntur quibus sancte vigeant et ad commoda etiam societatis humanæ conducant. Hæc sunt veluti agmina et acies, prælia Christi per sacratissima ejus mysteria pugnantes, auspice et duce Regina cælesti : quorum illa supplicationibus, ritibus, pompis quam adsit propitia, præclara omni tempore patuit, magnifice ad Echinadas. — Magno igitur studio in talibus Sodalitiis condendis, amplificandis, moderandis par est contendere et eniti, non unos inquimus alumnos Dominici Patris, quamquam illi ex disciplina sua debent summopere, sed quotquot præterea sunt animarum curatores, in sacris præsertim ædibus ubi illa jam habentur legitime instituta. Atque etiam Nobis maxime in votis est, ut qui sacras expeditiones ad Christi doctrinam, vel inter barbaras gentes invehendam vel apud excultas confirmandam obeunt, hac item in re elaborent. Ipsis omnibus hortatoribus, minime dubitamus, quin multi e Christi fidelibus animo alacres futuri sint, qui tum eidem Sodalitati dent nomen, tum eximie studeant bona intima, quæ exposuimus, assequi, illa nimirum quibus ratio et quodammodo res Rosarii continetur. Ab exemplo autem Sodalium major quædam reverentia et pietas erga ipsum Rosarii cultum ad ceteros manabit fideles : qui ita excitati, ampliores impendent curas ut, quod Nobis desideratissimum est, eorumdem salutarium bonorum copiam abunde participent.

Hæc Nobis igitur prælucet spes, hac ducimur atque in tantis reipublicæ damnis valde recreamur : quæ ut plena succeda, ipsa exorata efficiat Rosarii inventrix et magistra, Dei et hominum Mater, Maria. Fore autem vestra omnium opera, Venerabiles Fratres, confidimus, ut documenta et vota Nostra ad familiarum prosperitatem, ad pacem populorum et omne bonum eveniant. Interea divinorum munerum auspicem ac benevolentiæ Nostræ testem, vobis singulis et clero populoque vestro Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die VIII septembris anno MDCCCXCIII, pontificatus Nostri sextodecimo.

LEO PP. XIII.

NÉCROLOGIE

La première Petite-Sœur des Pauvres vient de mourir. Elle était née en 1820, à Saint-Servan, d'une honnête famille. Elle s'appelait dans le Monde *Marie* JAMET, et en religion MARIE-AUGUSTINE DE LA COMPASSION. Sentant un vif attrait pour la vie religieuse et le soulagement des pauvres, elle s'unit à une jeune fille comme elle, Virginie Trédaniel, puis à une personne plus âgée, Jeanne Jugan, et, sous la direction d'un des vicaires de la paroisse, M. l'abbé Lepailleur, également secourable, on fonda en 1840 l'œuvre des pauvres vieillards.

Les débuts furent humbles et héroïques. Marie-Augustine de la Compassion, après avoir établi l'asile de Saint-Servan, partit pour Rennes en 1846, pour Tours en 1847, pour Paris en 1849, et fonda dans ces villes, avec le concours de ses dévouées compagnes et des bienfaiteurs qu'elle sut gagner à son œuvre, des asiles de vieillards. En même temps qu'elle était ainsi la principale ouvrière de son ordre naissant, elle en était la supérieure générale et se faisait remarquer par sa fermeté de décision et une maternelle bonté.

Souvent, dans ses fondations, elle connut la faim et les extrémités de l'indigence. Elle y laissa sa santé et contracta une infirmité d'estomac pour le reste de sa vie; mais rien ne put ébranler sa résolution, ni la détourner des vieillards pauvres et infirmes. Il en fut de même de beaucoup d'autres Petites-Sœurs. Dieu bénit ses efforts. Elle a eu la consolation et l'étonnement de voir 260 asiles de vieillards, grands comme des hôpitaux abritant 40,000 vieillards, s'établir et se développer dans les cinq parties du monde !

On peut juger par là de la foi robuste, du dévouement, de l'esprit de sacrifice de cette humble femme. Elle n'a pas fait de tirades humanitaires, mais elle a aimé Dieu et les pauvres. Grâce aux Petites-Sœurs des Pauvres, la question sociale a été résolue pour d'innombrables vieillards pauvres et infirmes. Cent vingt mille sont morts entre leurs bras et leur doivent le ciel pour la plupart !

Le dimanche soir, 17 septembre, la vénérée fondatrice, au moment où elle allait se rendre à la bénédiction du Saint-Sacrement, se sentit frappée. Un coup d'apoplexie la força à se mettre au lit et lui enleva, en deux jours, successivement la parole,

puis le mouvement, puis la vie. Elle vit arriver la mort sans effroi et s'y disposa sans retard. N'avait-elle pas des centaines de fois préparé des vieillards à la mort? Elle reçut en pleine connaissance l'Extrême-Onction, s'unissant avec ferveur et un entier abandon aux prières de l'Eglise. Elle renouvela ses vœux, qu'elle avait pratiqués pendant un demi-siècle, en présence de sa Famille religieuse, menacée de perdre celle qui avait été si longtemps sa mère. Nulle parole ne sortit de sa bouche qui ne fût une parole de pénitence, de prière, d'amour de Dieu.

Mardi, 19 septembre, vers midi, elle rendit son âme à son Créateur, au milieu des prières de ses filles, à la Tour Saint-Joseph, maison-mère de la congrégation, dans la soixante-quatorzième année de son âge.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La revue de Tillé. — Discours et ordre du jour. — A Vaucouleurs. — Le général de Boisdeffre. — Les grèves.

28 septembre 1893.

Les grandes manœuvres se sont terminées dimanche dernier 24 septembre, par une revue passée à Tillé, à quatre kilomètres de Beauvais.

Le président de la République, arrivé la veille à Beauvais, a reçu les autorités civiles et militaires.

Le clergé du diocèse a été présenté par S. G. Mgr Fuzet, en ces termes que nous donnons sans commentaires, laissant à nos lecteurs le soin de mettre à côté de ces paroles les faits dont nous sommes chaque jour les témoins attristés, et de tirer de ce rapprochement la conclusion qui en découle si clairement.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter mes vicaires généraux, le chapitre et le clergé de Beauvais.

Evêque et prêtres, nous sommes heureux de venir vous offrir nos respectueux hommages et l'assurance de notre dévouement absolu aux intérêts de la patrie.

C'est parce que nous comprenons ces intérêts que nous proclamons le devoir de ne pas mêler la religion, dans sa majesté auguste, aux lutte des passions humaines, d'oublier les vieilles querelles, d'accepter sincèrement et de garder loyalement la constitution républicaine

telle que la France la maintient, avec une fidélité que rien ne peut ébranler. Et en même temps nous prêchons à tous les règles évangéliques de la vie chrétienne, qui rendent les âmes fortes, les mœurs publiques honnêtes, les peuples heureux. Nous nous renfermons dans l'exercice de ce ministère, assez vaste et assez beau pour suffire à notre ambition.

Mais, affectionnés à notre pays, nous ne nous séparons pas de l'âme de la nation, appelant l'heure prochaine où l'unité politique remplacera les divisions funestes des anciens partis et où nous verrons tous les fils de la France travailler fraternellement à sa prospérité matérielle comme à sa grandeur morale.

Aussi demandons-nous à Dieu de faire régner l'équité dans les lois, la justice dans les réformes, la concorde et la tolérance entre toutes les classes de la société ; nous lui demandons, monsieur le président, de vous protéger, afin que vous continuiez à renouveler au déclin de ce siècle, pour les triomphes pacifiques de la République, pour son influence et sa bonne renommée dans le monde, les gloires qui illustrèrent, au commencement de notre âge, le nom que vous portez si dignement.

C'est bien dans cette grande fête militaire, qui, en présence de notre admirable armée, réunit toute la France dans un même sentiment de légitime fierté et d'indéfectible espérance, que nous devons exprimer ces vœux patriotiques.

Ils se réaliseront, et la République, bénie du Ciel, servie par tous les Français, respectée par tous les peuples, poursuivra, puissante et prospère, ses glorieuses destinées.

Le président de la République a répondu par les paroles suivantes :

Je suis infiniment touché, monseigneur, des paroles que vous a inspirées le patriotisme le plus pur et le plus éclairé, et je vous remercie très cordialement des vœux que vous formez pour la France et pour son président.

S'ils étaient exaucés, j'aurais atteint le but constant de mes efforts : la grandeur de notre cher pays, due au rapprochement de tous ses enfants et à l'union de toutes ses forces sous l'égide de la République.

—

Après la revue du lendemain, le président de la République a adressé la lettre suivante au ministre de la guerre :

Beauvais, 24 septembre.

Mon cher ministre,

Les troupes du 2e et du 3e corps d'armée, la division de cavalerie et la brigade d'infanterie de marine que nous venons de passer en revue se sont montrées superbes de vigueur et d'entrain, aussi bien dans les divisions de réserve que dans les divisions actives.

Leur excellente tenue, la précision de leurs mouvements ont fait ressortir avec quel soin a été dirigée leur instruction militaire, si bien complétée par les brillantes manœuvres auxquelles elles viennent de prendre part.

Ces résultats font le plus grand honneur au chef distingué qui a dirigé ces opérations, comme à ses habiles et dévoués collaborateurs. Je vous prie de transmettre mes vives félicitations à M. le général Billot et de le charger de faire connaître toute la satisfaction du gouvernement de la République aux troupes de toutes armes placées pendant cette période sous son haut commandement.

Recevez vous-même, mon cher ministre, l'assurance de mes affectueux sentiments. CARNOT.

Le ministre de la guerre a transmis immédiatement cette lettre au directeur des manœuvres dans les termes suivants :

Beauvais, 24 septembre.

Mon cher général,

Je suis heureux de vous communiquer la lettre que je viens de recevoir de M. le président de la République à l'occasion de la revue de ce jour.

Je vous prie de la porter à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre avec l'expression de mes félicitations personnelles.

Agréez, mon cher général, la nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués. Général LOIZILLON.

Au retour, à midi et demi, le président a offert, à la préfecture de Beauvais, un déjeuner aux officiers généraux, chefs de corps et de services ayant pris part aux manœuvres. Les attachés militaires étrangers y étaient également invités.

Au dessert, M. Carnot a prononcé l'allocution suivante :

Au moment où se terminent les belles manœuvres que M. le ministre de la guerre appréciait, il y a quelques jours, avec la haute compétence et l'autorité qui lui appartiennent ; à l'issue d'une revue superbe qui couronne dignement la série des opérations que vous venez d'accomplir, j'ai tenu, messieurs, à vous apporter, ainsi qu'aux troupes placées sous vos ordres, les félicitations du gouvernement de la République ; j'ai tenu à vous dire : La France, qui vous regarde, a confiance en vous et vous remercie.

Cette vaillante armée, qui est la nation même dans sa virile jeunesse, sait donner à notre cher pays la conscience de sa force. Elle lui inspire ce calme, ce sang-froid qui a appris à ne pas s'émouvoir. Et la France, tout à la fois fidèle à ses amitiés, qu'elle est heureuse de fêter, et à ses traditions de courtoisie, peut, la tête haute, proclamer son sincère amour de la paix, convaincue que l'avenir appartient à la sagesse et à la droiture.

A Magny, mon cher ministre, vous rappeliez la constante sollicitude du président de la République pour tout ce qui touche à l'armée. Je vous en suis reconnaissant.

C'est toujours avec émotion que je retrouve cette école du devoir et du patriotisme, où se conserve la religion du drapeau, où sont ignorées les funestes doctrines qui tendent à diviser la nation, à ressusciter les haines de classes éteintes par la Révolution, à effacer jusqu'au mot de patrie.

Ici l'exemple de l'union, de la conciliation nationale, de l'égalité dans l'accomplissement du devoir. Ici une pensée unique qui s'impose à tous : défendre l'honneur et les intérêts vitaux du pays.

Cet exemple, cette pensée, nos braves soldats les rapporteront chez eux, en quittant les rangs.

Le président de la République vient les en remercier en portant de tout cœur la santé de l'armée française et des dignes chefs qui la commandent.

Le ministre de la guerre a répondu :

Monsieur le président,

Laissez-moi vous remercier, au nom de l'armée française, des éloges que vous venez de lui décerner et de la nouvelle marque d'intérêt que vous avez bien voulu lui donner en venant rehausser de votre présence l'éclat de cette solennité militaire, couronnement si brillant des belles manœuvres auquelles nous venons d'assister.

L'armée, monsieur le président, vous en est profondément reconnaissante; elle sait de quelle sollicitude l'entourent les pouvoirs publics, elle sait que rien de ce qui la touche ne laisse le pays indifférent.

Aussi la France peut-elle compter absolument sur elle et, confiante dans son patriotisme et son abnégation, envisager avec calme les éventualités que l'avenir peut lui réserver.

Je suis sûr, messieurs, d'être votre fidèle interprète, celui de l'armée entière, en portant la santé de M. le président de la République française.

Messieurs, à la santé de M. le président Carnot!

—

Voici l'ordre du jour adressé aux troupes par le général Billot, avant son départ de Beauvais :

Beauvais, 25 septembre.

Je suis heureux d'avoir à vous transmettre les félicitations du ministre de la guerre et du chef de l'Etat, chef suprême de l'armée.

Je dois, avant de me séparer de vous, adresser tous mes remercie-

ments à mes collaborateurs : au général du Guiny dont la haute compétence est connue de toute l'armée ; au général d'Aubigny qui, nouvellement arrivé à la tête du 2e corps, a dès ses premières manœuvres marqué sa place ; au général Baillod qui a su faire concourir la cavalerie, comme les autres armes, au but commun ; au général Reste, commandant l'infanterie de marine, dont les troupes se sont toujours montrées à la hauteur de celles de l'armée de terre, et au général Mercier qui, soit à la tête de sa division, soit à la tête de l'ennemi figuré, s'est révélé un manœuvrier de premier ordre.

Je remercie l'état-major général qui, réuni au cours des manœuvres, s'est organisé en marchant, a fait face aux diverses nécessités d'un service complexe et m'a secondé avec une intelligence, une activité et un dévouement sans bornes.

J'adresse aussi mes remerciements aux grands services de l'armée particulièrement aux services de l'intendance et de santé qui ont fonctionné dans des conditions exceptionnellement difficiles, et à la gendarmerie toujours dévouée à ses devoirs.

Les chemins de fer, par la précision et la rapidité qu'ils ont apportées dans la concentration et la dislocation, ont puissamment contribué au succès des manœuvres.

Les troupes de toutes armes, les divisions de réserve comme les divisions actives, ont fait preuve d'une vigueur, d'une endurance et d'un entrain qui ont été admirés de tous.

Les populations traversées par nos colonnes ont rivalisé de patriotisme pour accueillir et fêter nos soldats ; je les en remercie.

Je serai enfin l'interprète de tous en adressant l'expression respectueuse de notre reconnaissance et de notre dévouement au Président Carnot qui a témoigné une fois de plus son intérêt pour l'armée en venant nous passer en revue, et aux membres du gouvernement qui ont accompagné à Beauvais le Chef de l'Etat.

Pour moi, maintenu dans vos rangs au-delà de la limite d'âge, j'ai reçu la plus haute récompense que puisse ambitionner un soldat et je consacrerai jusqu'au dernier jour au service de la patrie et de la République mes facultés et mes forces dans une carrière que j'ai toujours aimée avec passion et suivie avec un absolu dévouement.

Signé : Billot.

—

Le même jour avaient lieu à Vaucouleurs de grandes fêtes, à l'occasion de la pose de la première pierre du monument de Jeanne d'Arc.

Le sentiment dont s'est sentie possédée toute personne qui a vécu cette journée à Vaucouleurs, le sentiment qui animait ces foules parcourant les rues pavoisées, visitant la crypte où

Jeanne d'Arc invoquait, par ses prières et par ses larmes, Notre-Dame des Voûtes, s'arrêtant sur l'emplacement où sont posées les premières assises du futur monument, écoutant d'une oreille enthousiaste les panégyriques de la jeune vierge libératrice de son pays, c'est le patriotisme dans la fierté, dans la confiance et dans l'union.

D'un bout de la France à l'autre, sur toutes les lèvres, sans aucune exception, le nom de Jeanne d'Arc résonne comme un cri d'espérance et de ralliement; pour admirer et honorer la « bonne Lorraine » qui fut la grande Française, nous sommes unanimes; devant son souvenir et dans le culte patriotique qui lui est rendu, tout dissentiment, toute division s'efface en cette noble terre hors de laquelle elle a « bouté » l'étranger.

Telles sont les pensées que traduisaient les multiples manifestations de la fête, et que les orateurs ne se sont pas lassés d'exprimer.

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, que son titre de député de la Meuse appelait à représenter le gouvernement dans cette solennité, a montré, dans un discours chaleureusement applaudi et qui le méritait, comment Jeanne incarnait et résumait « ce qui est commun à tous les Français, l'inaltérable dévouement à la patrie, la passion de l'indépendance et de la grandeur nationales ». Le soir, au banquet, le ministre a répété, en termes nouveaux et toujours très heureux, cet appel à l'union sous le patronage de Jeanne d'Arc.

Les orateurs chrétiens qui célébrent Jeanne d'Arc ont sur les autres un grand avantage : ils peuvent la glorifier telle que Dieu l'a vraiment donnée à la patrie française. Ils saluent dans la vierge lorraine non seulement la personnification la plus pure, la plus touchante, la plus héroïque de l'amour de la patrie, mais encore, ce qu'elle fut également, la jeune fille inspirée, la droite et inébranlable croyante, l'envoyée de Dieu.

Pour chanter le patriotisme de Jeanne, leur voix a un accent plus vif, leur parole un souffle plus chaud, leur fierté un plus rayonnant éclat, leur reconnaissance plus de profondeur, leur admiration plus d'enthousiasme, car ils se disent : Elle est donc bien précieuse aux desseins providentiels et prédestinée à une bien grande mission, cette patrie qui est la mienne, puisque Dieu a voulu miraculeusement la conserver, et qu'il a suscité pour cela cette humble paysanne dont la vie, éclose dans l'innocence, continuée dans l'héroïsme, couronnée par le martyre, a été le salut de la France.

Aussi, quel discours vibrant de foi et d'enthousiasme patriotique que celui de Mgr Pagis, prononcé quelques minutes avant qu'il ne bénît la première pierre du monument pour lequel il est allé solliciter, au prix de tant de fatigues, le concours de la France entière! Ah! Mgr Pagis a hautement mérité, comme le disait M. l'abbé Le Nordez, dans un sermon qu'il a prononcé le matin, à la grand'messe, et qui était un hymne véritable en l'honneur de la libératrice de la France, il a vaillamment mérité ce titre d'« évêque de Jeanne d'Arc » que la voix populaire lui a décerné.

Sur l'emplacement du château de Beaudricourt, à côté de cette Porte de France par laquelle passa Jeanne d'Arc allant trouver le roi de Bourges, dont elle devait faire le roi de France, le monument s'élèvera, portant la statue de l'héroïne au-dessus de tous les horizons de ce pays où, suivant le mot dit par le général de Vaulgrenant au ministre, qui l'a répété, on sent parfois vous souffler au visage le vent venu de l'étranger.

Il y a quelques jours a dit en résumé le ministre, la ville de Chinon élevait une statue en l'honneur de la Pucelle ; tous ces hommages ne sont pas nés d'une jalousie, d'une concurrence à célébrer l'héroïne, car Jeanne appartient à la France entière et celle-ci a raison de l'honorer.

M. Poincaré rappelle les jours sombres où Jeanne fit son apparition à Vaucouleurs.

Jeanne, dit-il, fut l'idéal vivant de la patrie; aucune poésie, aucune légende, aucun drame n'égalera l'émouvante réalité de la vie de cette jeune fille doublement auréolée par la gloire et par le martyre. Jeanne personnifie la France, brave et compatissante, gracieuse et guerrière, douce et enthousiaste, résolue à sauvegarder son indépendance et à devenir la maîtresse de ses destinées.

Dans le sens noble et absolu, le mot patrie n'indique pas une agglomération de sujets fidèles; il exprime une libre association de citoyens solidaires.

Pour qu'un peuple soit digne de ce nom, pour qu'il soit vraiment une nation indivisible, il ne suffit pas que de mêmes mœurs aient pris racine chez ceux qui le composent, que de mêmes lois les régissent; il faut au-dessus de tout cela une volonté commune d'être, de vivre et de durer : il faut que chaque membre de l'association comprenne qu'il est une partie d'un tout, une cellule d'un organisme, une note d'une harmonie ; il faut que chacun ait une perception nette de son rôle dans la société, de ses droits, de ses devoirs, de ses responsabilités. Il faut, en un mot qu'il y ait coopération réfléchie, contri-

bution voulue, de la part de tous à l'œuvre générale. Mais, quelle qu'ait été l'œuvre du temps, Jeanne a illuminé son siècle d'une apparition radieuse ; elle a été l'aurore de la patrie et le rayonnement de sa chaste figure éclaire encore le ciel de la France au sommet duquel elle plane, sans être prisonnière d'aucune secte, d'aucun groupe, d'aucune école.

Ce serait diminuer son souvenir que de la mêler à nos luttes politiques. Tous les Français ont le droit et le devoir de la chérir d'un amour égal, car elle incarne un sentiment commun à tous les Français : l'inaltérable dévouement à la patrie, la passion de la grandeur et de l'indépendance nationales.

Dans le discours qu'il a prononcé à la cérémonie d'inauguration du monument de Jeanne d'Arc, Mgr Pagis a remercié le ministre de l'instruction publique d'être venu représenter ce gouvernement que la France veut garder, et qu'elle gardera avec l'adhésion sincère de tous ses enfants. Le souvenir de la bonne Lorraine doit être pour tous les Français comme une chaîne d'union, et c'est la pensée qu'il a eue lorsqu'il a entrepris d'élever ce monument.

Son audace était grande, mais la France la lui a pardonnée, car elle pardonne toutes les audaces qu'enfante le patriotisme.

Je suis l'évêque de la frontière, poursuit Mgr Pagis, et chaque jour j'entends gronder le canon qui deviendra, bientôt peut-être, celui des batailles. Bien des attaques m'ont accueilli lorsque j'ai parlé d'élever une basilique à Vaucouleurs ; je ne veux pas m'en souvenir aujourd'hui ; mais toujours je défendrai les droits de cette ville ; qui fut comme la première étape de la mission de Jeanne.

Si vous n'êtes pas chrétiens, libre à vous ! Comme évêque, je le regrette, mais je respecte la liberté de tous. Si vous n'êtes pas chrétiens, vous êtes Français, et comme tels vous aimerez Jeanne, qui a donné à la France une gloire nouvelle, qui n'a jamais désespéré, même quand elle était torturée dans sa prison de Rouen.

Comme elle, disons à ceux qui osent nous menacer, d'où qu'ils viennent et fussent-ils au nombre d'un million, disons-leur : « Jamais vous ne l'aurez, ce beau pays de France ! »

Se tournant vers les généraux, Mgr Pagis les compare à Dunois, à Lahire : « Comme ces preux, ils sauront, le moment venu, remplir vaillamment leur devoir. Non pas qu'il demande que l'épée de Jeanne soit tirée du fourreau : il est avant tout l'évêque de la paix ; mais il appelle sur son pays la protection de son héroïne, et il est sûr de travailler ainsi, en même temps qu'à la gloire de Jeanne, à celle de Dieu, de l'Eglise et de la France. »

Cent convives ont pris part au banquet offert à l'Hôtel de Ville.

A la table d'honneur, présidée par M. Poincaré, se trouvaient les sénateurs, les députés, Mgr Pagis, les généraux et le sous-préfet représentant le préfet.

Au champagne, le sous-préfet a porté un toast à M. Carnot; le maire de Vaucouleurs a bu à Mgr Pagis et au ministre de l'instruction publique.

Ce dernier a répondu et annoncé qu'il venait de recevoir de M. Joseph Fabre une dépêche l'assurant, au nom des élus de son département et de cinq cents Aveyronnais, de la part prise par eux tous à l'hommage rendu aujourd'hui à la vierge Lorraine.

« Cette journée, a ajouté le ministre, a appartenu tout entière à la paix, à la solidarité. Peut-être la trêve ne sera-t-elle pas de très longue durée et il ne convient pas de la souhaiter éternelle, car « l'ennui naquit un jour de l'uniformité » et la discussion est salutaire lorsque les adversaires savent garder le respect qu'ils se doivent.

Parlant du patriotisme lorrain, le ministre dit que si les sensations sont plus vives à la frontière, c'est que parfois le vent venu de l'étranger vous souffle au visage des excitations.

Il ne veut porter qu'un seul toast : « A la Patrie! à la France! »

—

On sait enfin que le conseil des ministres, dans une de ses prochaines réunions, nommera le général de Boisdeffre major général de l'armée, en remplacement du général de Miribel. Cette nomination sera bien accueillie. Le général de Boisdeffre a été pendant trois ans et demi, et jusqu'à ces derniers temps, le collaborateur le plus assidu, le plus dévoué, du général de Miribel. Il est, après le général de Négrier et le général Grisot, le plus jeune de nos divisionnaires.

M. Le Mouton de Boisdeffre appartient à une vieille famille militaire de Normandie qui s'est illustrée, depuis deux siècles, sur les principaux champs de bataille de l'Europe.

Né à Alençon le 6 février 1839, le général de Boisdeffre est sorti de Saint-Cyr avec le n° 3, en 1860; deux ans plus tard, il quittait l'Ecole d'état-major, le premier de la promotion. C'était alors un grand garçon mince, blond.

Ses stages terminés, il fut mis, en 1868, à la disposition du

maréchal de Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie ; l'année suivante, Chanzy, qui commandait la subdivision de Sidi-bel-Abbès, le prenait comme officier d'ordonnance.

C'est de cette époque que date l'intimité qui ne cessa de régner entre les deux soldats, intimité qui se continua pendant quinze ans, sans interruption, et qui ne se brisa que par la mort subite de Chanzy, en 1883.

Après les premiers désastres du mois d'août 1870, Chanzy et son officier d'ordonnance rentrent en France. M. de Boisdeffre est attaché à l'état-major du 13e corps (général Vinoy), avec lequel il fait, le lendemain de Sedan, la belle retraite de Mézières à Paris. Il prend part ensuite à la défense de la capitale et combat à L'Hay, à Chevilly et à Bagneux.

Vers le milieu de décembre, Chanzy, qui opérait alors sa magnifique retraite sur le Mans, demanda au gouverneur de Paris de lui envoyer, par le capitaine de Boisdeffre, les renseignements les plus complets sur la situation de la capitale.

M. de Boisdeffre se mit aussitôt à la disposition du gouvernement ; quelques heures plus tard, dans la nuit du 21 au 22 décembre, il partait en ballon et, sans trop d'encombre, atterrissait à Beaufort, dans le Maine-et-Loire.

Chanzy garda auprès de lui son ancien compagnon d'Afrique et le nomma chef d'escadrons. C'est ainsi que M. de Boisdeffre assista aux dernières opérations de la 2e armée de la Loire et prit part à la bataille du Mans.

La paix conclue, Chanzy est nommé au commandement du corps d'armée de Tours ; il emmène avec lui le commandant de Boisdeffre. En 1873, Chanzy passe au gouvernement général de l'Algérie ; son fidèle lieutenant le suit encore. C'est en Afrique qu'il fut nommé lieutenant-colonel, en 1878.

L'année suivante M. de Boisdeffre accompagna à Saint-Pétersbourg, comme attaché militaire, Chanzy, nommé ambassadeur de France en Russie. Enfin, en février 1882, lorsque Chanzy prend le commandement du 6e corps d'armée, M. de Boisdeffre devient son chef d'état-major.

Au début de l'année suivante, Chanzy mourut subitement.

Son chef d'état-major, — il était colonel depuis quelques mois, — prend alors le commandement du 103e de ligne, à Châlons-sur-Marne, fonctions qu'il quitte peu après pour reprendre celles de chef d'état-major du 6e corps.

Général de brigade le 31 décembre 1887, maintenu au 6e corps,

M. de Boisdeffre a été nommé, le 17 mai 1890, sous-chef d'état-major général, fonctions qu'il n'a quittées que le 26 août dernier, pour prendre le commandement de la 10e division d'infanterie, à Paris.

Ajoutons de M. de Boisdeffre est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 5 juillet dernier et qu'il compte douze campagnes.

PETITE CHRONIQUE

— L'élément militaire a presque complètement disparu de la Chambre des députés par suite des élections dernières. On sait qu'en vertu de la loi électorale, seuls les militaires appartenant au cadre de réserve ou à la retraite peuvent siéger au Parlement. Malgré cette restriction, il y avait, dans les Chambres précédentes, un nombre assez élevé d'anciens officiers.

Actuellement, il n'y a plus à la Chambre que trois anciens officiers généraux : M. le général Riu (Loir-et-Cher) et M. le général Iung (Nord) pour l'armée de terre, et M. l'amiral Vallon (Finistère) pour la marine.

Dans les grades au-dessous, il y a pour l'armée les anciens officiers suivants :

Pour l'armée de terre : MM. le prince d'Arenberg (Cher), de Théveneuc (Côtes-du-Nord), Le Hérissé (Ille-et-Vilaine), de la Ferronnays (Loire-Inférieure), de Maillé (Maine-et-Loire), Guérin (Manche), d'Elva (Mayenne), Royer (Meuse), de Lanjuinais (Morbihan), de Montfort (Seine-Inférieure), baron Reille (Tarn), de Ponlevoy (Vosges).

Pour la marine : MM. Leffet (Indre-et-Loire), de Douville-Maillefeu (Somme) et Le Myre de Vilers (Cochinchine).

— Lundi de la semaine dernière, Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour, portait le saint Viatique à un malade. Un général en grande tenue et à cheval, suivi de son aide de camp, passait en même temps dans la rue. Dès que le général eut aperçu le Saint-Sacrement, il arrêta son cheval, se découvrit en inclinant la tête, et resta dans cette attitude respectueuse jusqu'à ce que le cortège fût à une certaine distance.

Pour quiconque a la foi, cet acte de respect paraît tout naturel; mais, dans les tristes temps que nous traversons, cet exemple a bien sa valeur et n'est pas sans édification. Il mérite d'être signalé pour servir de leçon à ces médiocrités si arrogantes qui, à l'encontre de toute convenance, croient faire du genre et se donner du relief en se montrant dédaigneux dans ces circonstances et passent sans témoigner le moindre signe de religion.

TABLE DES MATIÈRES

Numéro 1124 (1er juillet 1893). — Résultats et espérances, par Mgr Péchenard, 5. — La question sociale. Discours de M. Albert de Mun (suite), 10. — L'arbitrage international, 20. — Le congrès eucharistique de Jérusalem, 23. — Nécrologie, 36. — Chronique de la semaine, 37. — Les Chambres, 46. — Nouvelles religieuses, 51. — Bulletin bibliographique, 56.

Numéro 1125 (8 juillet 1893). — Lettre de N. T. S. P. le Pape, Léon XIII sur l'établissement des séminaires dans les Indes orientales, 57. — La Question scolaire aux Etats-Unis. Lettre de S. S. Léon XIII au cardinal Gibbons, 65. — Pas de Concession ! 68. — Paris infidèle, 69. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 73. — Les sacrifices de la Religion mosaïque, par M. l'abbé G. Moreau, 76. — Les patrons et les ouvriers chrétiens à Montmartre, 87. — Mgr Ducellier, par M. M.-C. d'Agrigente, 92. — Nécrologie, 96. — Chronique de la Semaine, 99. — Les Chambres, 105. — Nouvelles religieuses, 107. — Bulletin bibliographique, 111.

Numéro 1126 (15 juillet 1893). — De l'Evangile, par M. l'abbé P.-G. Moreau, 113. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 125. — Le nouveau Reichstag, 131. — Les riches, 135. — La comptabilité des Fabriques, 139. — La question scolaire aux Etats-Unis, 142. — L'imposition de la barrette cardinalice, 146. — Les Chambres, 155. — Chronique de la Semaine, 159.

Numéro 1127 (22 juillet 1893). — Les dogmes catholiques. La nature de Dieu (suite), 169. — La question ouvrière, par M. l'abbé G. Moreau, 171. — Joseph de Maistre avant la Révolution, par M. Michel Salomon, 175. — La question scolaire aux Etats-Unis. Lettre de S. S. Léon XIII (Texte latin), 185. — *De collegiis clericorum in Indiis orientalibus*, 189. — L'affaire du Panama, 194. — Pourquoi des protestations ? 200. — Nécrologie, 203. — Nouvelles religieuses, 203. — Les Chambres, 210. — Chronique de la semaine, 213.

Numéro 1128 (29 juillet 1893). — Le curé peut-il être ordonnateur ? 225. — De l'Evangile, par M. l'abbé P.-G. Moreau (suite), 229. — Samson et saint Benoît, par l'abbé A. Denans, 233. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 238. — L'aumône du pauvre, 241. — A Chicago, par M. Marcel Monnier, 250. — A la « Croix de Reims, » 256. — Le minimum de salaire, 262. — Chronique de la semaine, 264. — Les Chambres, 271. — Nouvelles religieuses, 277. — Bibliographie, 279.

Numéro 1129 (5 août 1893). — Une lettre de M. Harmel, 281. — Le corps épiscopal, par M. l'abbé P.-G. Moreau, 285. — Samson et saint Benoît, par M. l'abbé A. Denans (suite), 295. — L'aumône du pauvre, par Mme Virginie Nottret (suite), 302. — Nécrologie : Mgr Soubiranne, archevêque titulaire de Néocésarée, par M. M.-C. d'Agrigente, 308. — La famille, 313. — Livres à l'Index, 314. — Chronique de de la semaine, 316. — Nouvelles religieuses, 325. — Derniers moments du duc d'Uzès, 334. — Bulletin bibliographique, 335.

Numéro 1130 (12 août 1893). — Les dogmes catholiques. La Providence, 337. — Erection d'une croix de Jérusalem à Châtillon (Marne), 342. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 348. — Mgr Ducellier. Oraison funèbre prononcée par Mgr Germain, 352. — Un prêtre et un soldat, par M. l'abbé Henry Calhiat, 358. — L'Assomp-

tion, 368. — La loi militaire. Lettre de Mgr l'évêque de Séez, 371. — Chronique de la Semaine, 374. — Nouvelles religieuses, 387.

Numéro 1131 (19 août 1893). — Lettre du Souverain Pontife sur la question ouvrière, 393. — Lettre de N. S. P. Léon XIII à S. E. Mgr Lecot, 396. — Les catholiques et les élections, par M. de Broglie, 400. — Les élections et l'épiscopat, 408. — Erection d'une croix de Jérusalem à Châtillon (suite), 416. — Le règne de Satan, 419. — Ballade de Notre-Dame d'Aoust, Senior, 426. — Nouvelles religieuses, 427. — Chronique de la Semaine, 430. — Bulletin bibliographique, 446.

Numéro 1132 (26 août 1893). — Constitution apostolique concernant l'Ordre des Bénédictins, 449. — Sages paroles, 453. — Il faut aimer la France, discours de Mgr Turinaz, 458. — Le plain-chant officiel, 464. — Le cardinal Lavigerie, par Mgr Perraud, 469. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 475. — Nécrologie, 483. — Chronique de la Semaine, 486. — Nouvelles religieuses, 502.

Numéro 1133 (2 septembre 1893). — Le magistère de l'Eglise, 505. — Le lendemain du collège, par Mgr d'Hulst, 512. — Lettre de Mgr de Cabrières, 520. — Le cardinal Lavigerie, par Mgr Perraud (suite), 529. — Epistola S. S. D. N. Leonis PP. XIII, 536. — Nécrologie, 539. — Actes du Saint-Siège, 540. — Nouvelles religieuses, 543. — Chronique de la semaine, 551. — Bulletin bibliographique, 559.

Numéro 1134 (9 septembre 1893). — L'Exaltation de la Sainte Croix, par M. Maurice Apcher, 561. — Pèlerinage à Domrémy, Allocution de Mgr Foucault, 565. — Le pèlerinage national, 570. — La réforme de l'orthographe à l'Académie, Rapport de M. Gréard, 573. — Nécrologie, 584. — Chronique de la semaine, 586. — Elections législatives de 1893, 601. — Nouvelles religieuses, 611. — Les religieuses au Congo, 614.

Numéro 1135 (16 septembre 1893). — Lettre encyclique de S. S. Léon XIII aux évêques de Hongrie, 617. — De l'empire sur les passions, par M. l'abbé P. G. Moreau, 626. — Les associations de patrons en Angleterre, 630. — Tartuferies républicaines, 634. — Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'Agrigente (suite), 636. — Nécrologie, 645. — La réforme de l'orthographe à l'Académie. Rapport de M. Gréard (suite), 652. — Chronique de la semaine, 654. — Petite Chronique, 662. — Nouvelles religieuses, 664.

Numéro 1136 (23 septembre 1893). — Lettre encyclique de S. S. Léon XIII sur le Rosaire, 673. — La petite Eglise. Lettre de Léon XIII à Mgr l'Evêque de Poitiers, 682. — Justes reproches, 688. — De l'empire sur les passions, par M. l'abbé P. G. Moreau (suite), 693. — De la réforme de l'orthographe à l'Académie. Rapport de M. Gréard (suite), 699. — Variétés : Comment on arrive, par M. Léon Daudet, 706. — Nouvelles religieuses, 710. — Chronique de la semaine, 714.

Numéro 1137 (30 septembre 1893). — Les Dogmes catholiques. La Sainte Trinité. 729. — L'Union des catholiques dans la prière et dans l'action par M. A. d'Herbelot, 734 — Les causes de la défaite, par M. Delahaye, 737. — Les grèves par M. Hubert-Valleroux, 745. — Loigny. Discours de Mgr d'Hulst, 745. — Lettre encyclique de S. S. Léon XIII sur le Rosaire. Texte latin. 759. — Nécrologie, 766. — Chronique de la semaine, 767. — Petite chronique, 777. — Table des matières, 778. — Table alphabétique, 780.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

Académie française. — La réforme de l'orthographe. Rapport de M. GRÉARD, 573, 652, 699.
Actes du Saint-Siège. — Décret de la Sacrée-Congrégation du Concile touchant les honoraires de messes, 540. — Une fête en l'honneur de la Sainte-Famille, 611.
AGRIGENTE (M. le chanoine M.-C.). — Nécrologies épiscopales, 73, 125, 238, 348, 475, 637. — Mgr Ducellier, 92; Mgr Soubiranne, 308.
Angleterre. — Associations de patrons, 630.
APCHER (M. Maurice). — L'Exaltation de la Sainte Croix, 561.
Arbitrage international (L'), 20.
Associations de patrons en Angleterre, 630.
Assomption (L'). — *Regnum Galliæ, Regnum Mariæ*, 368. — Ballade de Nostre-Dame d'Aoust, 427.
Aumône (L') du pauvre, 241, 302.

B

BARRÈME (M. le comte Hélion de). — Lettre à la *Croix* de Paris, 688.
Barrette cardinalice. — Son imposition aux cardinaux Bourret et Lecot, 146.
BÉCEL (Mgr), évêque de Vannes. — Lettre sur les élections, 400.
Bénédictins. — Constitution apostolique concernant leur Ordre, 449.
BOURRET (S. Em. Mgr), évêque de Rodez. — Son discours au Président de la République française, 152.
BROGLIE (Duc de). — Les catholiques et les élections, 413.
Bulletin bibliographique. — *Notre voyage aux pays bibliques*, par MM. Vigouroux et Le Camus, 56. — *Alexis Vrithoff*, par M. de Saint-Berthuin, 111. — *Histoire de saint Ignace de Loyola*, par le P. Daniel Bartoli, s. j., 112. — *Les Psaumes*, par Cl. Fillion, 279. — *Nouveau dictionnaire universel illustré*, par Mgr Paul Guérin, 335. — *Un évêque confesseur de la foi*, par le R. P. Louis Th. de Jésus agonisant, 336. — *Les mystères d'outre-tombe* ou les charmes de la société des élus, par M. l'abbé Louis Bremond, 336. — *Son éminence le cardinal Mermillod*, étude par M. le chanoine d'Agrigente, 446. — *Syrie et Sinaï*, par le R. P. Jullien, s. j., 559. — *Paul de Magallon*, capitaine et hospitalier, par le P. Pralon, s. j., 560. — *En Tyrol*, par M. Maurice Grandjean, 560.

C

CABRIÈRES (Mgr de), évêque de Montpellier. — Lettre aux candidats à la députation, 320.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques

CALHIAT (M. l'abbé Henri). — Un prêtre et un soldat, 358.
Catholiques (Les) et les élections, par M. DE BROGLIE, 400.
Causes (Les) de la défaite, par M. DELAHAYE, 737.
Chambres (Les), 46, 105, 155, 210, 271.
Chicago (A), par M. Marcel MONNIER, 250.
Chronique de la semaine : *France:* Une séance tumultueuse, 37. — Discours de M. Piou, 39. — La commission de Panama, 40. — Un préfet révoqué, 41. — Désordres à Paris, 99. — Les syndicats et la bourse du travail, 101. — Naufrage du *Victoria*, 104. — Les troubles de Paris, 159. — Fermeture de la Bourse du travail, 161. — Une crise, 162. — Au Siam, 213. — L'amiral Humann, 214. — Le 14 Juillet, 219. — M. Lépine, 221. — Convocation des électeurs, 264. — La défunte Chambre, 264. — Au Siam, 266, 316. — Le livre jaune, 269. — Le procès de Mgr Cazet, 319. — Une statue à Bayard, 320. — La brochure Dupas, 374. — Affaire des faux papiers, 378, — Crise monétaire, 380. — Discours ministériel au Puy, 430. — Jeanne d'Arc à Chinon, 435. — Circulaire de Mgr d'Hulst, 439. — Arrêt de la Cour de Montpellier concernant Mgr Cazet, 446. — Les élections du 20 août, 486. — Troubles à Aigues-Mortes, 497. — La nouvelle Chambre, 551. — Troubles à Nancy, 553. — Les points noirs, 553. — Les élections de ballottages, 586. — La mort du général de Miribel, 654. — Visite de l'escadre russe à Toulon, 654. — La rentrée des Chambres, 655. — La loi militaire, 656. — Les obsèques du général de Miribel, 714. — Convent maçonnique, 726. — Grève des mineurs, 722. — Conversion du 4 0/0, 725. — La Revue de Tillé, 767. — Fêtes de Vaucouleurs, 771. — Le général de Boisdeffre, chef d'état-major, général de l'armée, 775.
Étranger : Allemagne. Elections, 43, 166. — La loi militaire, 216, 381. — L'Empereur à Metz, 597, 659. — Exposition de Chicago, 451. — Angleterre, 215, 322, 383, 498, 599, 661. — La république argentine, 386. — La question monétaire aux Etats-Unis, 499, 595. — Cambodge, 558. — Espagne : Troubles, 600. — La France au Siam, 659. — Brésil, 662, 728. — Suède, 663.
Chronique (Petite), 664, 777.
Collège (Le lendemain du), par Mgr D'HULST, 512.
Collegiis (De) clericorum in Indiis orientalibus, 189.
Concessions (Pas de), 68.
Congo (Les religieuses au), 614.
Congrès eucharistique de Jérusalem (suite), 23.
COTTON (Mgr), évêque de Valence. — Oraison funèbre du général de Miribel, 715.
Croix de Jérusalem. Erection à Châtillon (Marne), 342, 417,
« Croix de Paris ». — Justes reproches, 688.
« Croix de Reims ». — Une réponse, 256, 281.
Curé (Le), peut-il être ordonnateur de la Fabrique? 225.

D

DAUDET (M. Léon). — Variété : Comment on arrive, 706.
DELAHAYE (M.). — Les Causes de la défaite, 737.
DENANS (M. l'abbé A.). — Samson et saint Benoît, 233, 295.
Dogmes catholiques (Les). — La nature de Dieu (suite), 169. — La Providence, 387. — La Sainte Trinité, 729.
Domremy. — Pèlerinage. — Allocution de Mgr FOUCAULT, év. de Saint-Dié, 565.
Ducellier (Mgr), archevêque de Besançon, par M. M.-C. D'AGRIGENTE, 92. — Son oraison funèbre par Mgr GERMAIN, év. de Coutances, 352.

E

Education morale de la femme

dans les Ecoles primaires. — Instruction ministérielle, 558.
Eglise (Le magistère de l'), 505.
Eglise (La Petite). — Lettre de S. S. Léon XIII à Mgr l'évêque de Poitiers, 682.
Elections (Les) et les catholiques, par M. de Broglie, 400. — et l'Episcopat, 408. — Résultat des scrutins des 20 août et 3 septembre, 601.
Etats-Unis. — La question scolaire, 142.
Evangile. — Autorité, authenticite, intégrité, véracité, par M. l'abbé G. Moreau, 113, 229.
Evêques (Le corps des). — Origine, pouvoirs, mission par l'abbé G. Moreau, 285.
Exaltation de la sainte Croix, par M. Maurice Apcher, 561.

F

Fabriques (La comptabilité des), 139.
Fallières (Mgr), év. de Saint-Brieuc. — Lettre à propos des élections, 389.
Famille (La), 313.
Fava (Mgr), év. de Grenoble. — Oraison funèbre du général de Miribel, 718.
France. — Il faut aimer la France, discours de Mgr Turinaz, év. de Nancy, 458.

G

Germain (Mgr), év. de Coutances. — Oraison funèbre de Mgr Ducellier, archevêque de Besançon, 352.
Gouthe-Soulard (Mgr), archevêque d'Aix. — Lettre sur les élections, 408.
Grèves (les), par M. Hubert-Valleroux, 745.
Gréard (M.). — Rapport à l'Académie sur l'orthographe, 573, 652, 699.

H

Harmel (M.). — Une lettre de M. Harmel, 281.
Hautin (Mgr), archevêque de Chambéry. — Lettre d'adieux à ses diocésains d'Evreux, 612.
Hubert-Valleroux (M.). — Les grèves, 745.
Herbelot (M. d'). — L'Union des Catholiques dans la prière et dans l'action, 734.
Hulst (Mgr d'). — Sa circulaire électorale, 439.—Le lendemain du collège, 512,— Loigny, 750.

I

Index (Livres à l'), 314.

J

Jansénistes en Hollande, 278.
Jeanne d'Arc. — Pèlerinage à Domrémy. Allocution de Mgr Foucault, 565.

L

Lavigerie (Le cardinal), par Mgr Perraud, év. d'Autun, 469, 529.
Lecot (Le cardinal). — Imposition de la barrette cardinalice: Son discours au président de la République Française, 149. — Interview du *Figaro*, 201, 327. — Lettre du Pape, 396.
Léon xiii. — Lettre sur l'établissement des séminaires dans les Indes-Orientales, 57, 189. — Lettre sur la question scolaire aux États-Unis, 63, 185. — Lettre sur la question ouvrière, 393, 536. — Lettre à S. E. le cardinal Lecot, 395. — Encyclique aux Evêques de Hongrie 617. — Encyclique sur le Ro, saire, 673, 759.— Lettre sur la Petite Eglise, 682. (Voir les *Nouvelles religieuses* : Rome.)
Loi militaire (La) et les ecclésiastiques. — Lettres épiscopales et résultats, 371, 656, 667.
Loigny, 750.

M

Maistre (Joseph de) avant la Révolution, par M. Michel Salomon, 175.
Miribel (Général de). — Sa mort, ses obsèques, 654, 714.
Monnier (M. Marcel). — A Chicago, 250.
Montmartre (Les ouvriers et les patrons à), 87.
Moreau (M. l'abbé G.). — Les sacrifices de la loi mosaïque, 76.

Le corps épiscopal, 285. — De l'Evangile, 113, 229. — La question ouvrière, 171. — De l'empire sur les passions, 626, 693.
MUN (M. Albert de). — Discours sur la question sociale, 10.

N

Nécrologie. — Le prince Gaston de Béarn, 36. — Le duc d'Uzès, 96. — Le général Vergé, 98. — M. de Gasté, 98. — M. Gavard, diplomate, 203. — Mgr Soubiranne, archevêque titulaire de Néocésarée, 308. — Le docteur Charcot, 483. — Le docteur Blanche, 485. — Mgr Duboin, évêque titulaire de Raphanée, 539, 645. — M. le duc de Rohan, 539. — Mgr Lacarrière, ancien évêque de La Basse-Terre, 584. — Mgr Reynaudi, de l'ordre des Capucins, 585. — M. G. de Beaurepaire, secrétaire de l'œuvre des expulsés et de celle du Denier du culte, 585. — Yvon, peintre d'histoire militaire, 650. — Sœur Saint-Paulin, à Oran, 651. — Le général de Miribel, 654, 714. — Sœur Marie-Augustine de la Compassion, supérieure et fondatrice de la Congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres, 766.
Nécrologies épiscopales, par M. M.-C. d'AGRIGENTE (suite) : Année 1820 : M. Maudru, évêque constitutionnel des Vosges, 73. — Bareau de Girac, évêque de Saint-Brieuc et de Rennes, 125. — J.-B. Dumouchel, évêque constitutionnel du Gard, 238. — Année 1821 : M. Rounanet, 2e évêque constitutionnel de l'Hérault, 348. — Mgr de Broglie, évêque d'Acqui et de Gand, 475. — Cardinal de la Luzerne, évêque de Langres, 637. — Mgr Audemar, évêque d'Adran, 645.
Nouvelles Religieuses : *Rome et l'Italie*, 51. — Loi sur le mariage civil, 52. — Lettre du schah de Perse à Léon XIII, 53. — Adresse des élèves du séminaire français, 203; 325. — Une lettre autographe du président des États-Unis au Pape, 427. — La nomination du patriarche de Venise, 428. — Prière pour la conversion des Juifs, 502. — La fête de saint Louis à Saint-Louis des Français, 543. — Les désordres à Rome, 545. — Une encyclique à l'épiscopat hongrois, 611, 617. — Santé du pape, 666. — Le Rosminisme, 666.
France : Restitution au Trésor, 106. — Annecy : Fermeture du collège de Thonon, tenu par les Marianites, 106. — Beauvais : La fête de l'Assaut, 107. — Bordeaux : Remise de la calotte cardinalice à Mgr Lecot (Voir ce mot), 55. — Cambrai : Procession eucharistique à Armentières, 108. — Ecclésiastiques soldats, 667. — Fêtes en l'honneur de Notre-Dame des Dunes, 710. — Chartres : Le titre de Pénitent ou Pénitent pour nous ne peut être donné à Notre-Seigneur Jésus-Christ, 277. — Digne, 668. — Dijon, 668. — Evreux : Lettre d'adieux de Mgr Hautin. — Le Mans, 668. — Lyon : Installation de Mgr Coullié, 545. — Le 8 septembre, 668. — Nevers : Suppression de traitement, 547. — Expulsion de trois religieuses de la Charité, 613. — Pamiers : 2 soldats punis pour avoir servi la messe, 387. — Paris : Retraite pastorale, 547. — Reims : Retour de Jérusalem du cardinal Langénieux, 329. — Rodez : Mgr Bourret, cardinal, 153. — Entrée solennelle dans la ville épiscopale, 206. — Cinquante prêtres à la caserne, 712. — Saint-Brieuc : Lettre de Mgr l'évêque à l'occasion des élections. — Séez : Les lois scolaires et l'Eglise, 548. — Mgr Trégaro et la loi militaire, 669. — Tarentaise : Paroles de Mgr Bouvier au ministre de la Justice, 42. — Tarbes : Fermeture de l'église des Carmes (Bagnères-de-Bigorre), 209. — Lourdes : bénédiction de la bannière de Russie, 210. — Tulle, 671.

Versailles : Une tentative d'exorcisme à Gif, 331, 503.
Etranger : Hollande : Les Jansénistes, 279. — Ile Maurice, 332. — Belgique : Le premier primat de l'ordre bénédictin, 391. — Pologne, 548. — États-Unis, 549. — Su-Tchuen occidental, 613. — Portugal, 671. — Espagne : Réunion des Augustins, 713.

O

Orthographe (La réforme de l'). — Rapport de M. Gréard à l'Académie française, 573, 652, 699.

P

Panama (L'affaire du), 194.
Paris infidèle, 69.
Passions (De l'empire sur les), par M. l'abbé Moreau, 626, 693.
Patrons. — Associations en Angleterre, 630.
Péchenard (Mgr). — Résultats et Espérances, 15.
Pèlerinage national à Notre-Dame de Lourdes, 570.
Perraud (Mgr), évêque d'Autun. — Lettre sur les élections, 414. — Le cardinal Lavigerie, 469, 529.
Plain-chant (Le) officiel, 464.
Prêtre (Un) et un soldat, par M. l'abbé Henri Calhiat, 358.
Protestations (Pourquoi des), par S. Em. le cardinal Lécot, 200.
Providence (La), 337.

Q

Question ouvrière (La), par M. l'abbé G. Moreau, 171.
Question scolaire (La) aux Etats-Unis. — Lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons, 63, 185.
Question sociale (La). — Discours de M. Albert De Mun, 10.

R

Reichstag (Le nouveau), 131.
Reproches (Justes) adressés à la *Croix* de Paris, 688.
Résultats et Espérances, par Monseigneur Péchenard, 5.
Richard (S. Em. le cardinal), et les lois scolaire et militaire, 547.
Riches (Les), 135.
Rosaire. — Encyclique, 673, 759.

S

Sacrifices de la religion mosaïque, par M. l'abbé G. Moreau, 76.
Sages paroles, 453.
Salaire (Le minimum de), 262.
Salomon (M. Michel). — Joseph de Maistre avant la Révolution, 175.
Samson et saint Benoît, par M l'abbé A. Denans, 233.
Satan (Le règne de), 419.

T

Tartufferies républicaines, 634.
Trégaro (Mgr), évêque de Séez. — Lettre sur la loi militaire, 371. — Lettre sur les élections, 415.
Turinaz (Mgr), évêque de Nancy. — Il faut aimer la France (Discours), 458.

U

Union (l') des catholiques dans les prières et dans l'action, par M. A. d'Herbelot, 734.

V

Variétés : Comment on arrive, par M. Léon Daudet, 706.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.